This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

600034757W

MÉMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE MON TEMPS

III

PARIS. — IMPRIMÉ CHEZ POUSSIELGUE ET RUSAND,
75, QUAI DES AUGUSTINS.

MÉMOIRES

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DE MON TEMPS

PAR

M. GUIZOT

—

TOME TROISIEME

PARIS

MICHEL LÉVY FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS,

RUE VIVIENNE, 2 BIS.

—

1860

Droits de reproduction et traduction reservés

237. e. 90.

BIBLIOTHECA

MÉMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE MON TEMPS

CHAPITRE XV

MON MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

(1832-1837.)

Caractère et but du cabinet du 11 octobre 1832.—Difficultés de sa situation.—Avantages de sa composition.—D'où vient la popularité du ministère de l'instruction publique.—Son importance pour les familles;—pour l'État.—Des divers moyens de gouvernement des esprits selon les temps. — Caractère laïque de l'état actuel de l'intelligence et de la science.—Du système et de l'état des établissements d'instruction publique en Angleterre.—Mes conversations à Londres à ce sujet.—Unité nécessaire du système d'instruction publique en France.—Des essais d'organisation de l'instruction publique depuis 1789.—L'Assemblée constituante et M. de Talleyrand.—L'Assemblée législative et M. de Condorcet. — La Convention nationale et M. Daunou.—Le Consulat et la loi du 1er mai 1802.—L'Empire et l'Université.—L'instruction publique et la Charte.—Vicissitudes de l'organisation du ministère de l'instruction publique. — Comment je le fis organiser en y entrant.—Débuts du cabinet. — Préparation du discours de la Couronne.—Ouverture de la session de 1832.—Tentative d'assassinat sur le Roi.—État des affaires au dedans et au dehors.—Je tombe malade.

Je n'ai nul dessein de toucher aux questions et aux querelles du temps présent; j'ai bien assez de celles qu'éveillent les souvenirs du passé; j'évite les comparaisons et les allusions, bien loin de les chercher.

Cependant, à l'époque où j'arrive, je rencontre un fait auquel je ne puis me dispenser d'assigner son caractère et son sens véritables. C'est au cabinet du 11 octobre 1832 qu'on rapporte en général le premier essai prémédité de ce qu'on a appelé depuis le gouvernement parlementaire. Ce fut effectivement en vue du parlement, ou pour mieux dire des chambres et dans leur sein, que ce cabinet fut choisi pour assurer à la monarchie nouvelle leur intime et actif concours. Je tiens à dire avec précision ce qu'était, à nos yeux, la mission dont nous acceptions ainsi le fardeau.

Les hommes de sens souriront un jour au souvenir du bruit qui se fait depuis quelque temps autour de ces mots : « gouvernement parlementaire, » et des mots qu'on met en contraste avec ceux-là. On repousse le gouvernement parlementaire, mais on admet le régime représentatif. On ne veut pas de la monarchie constitutionnelle telle que nous l'avons vue de 1814 à 1848 ; mais à côté d'un trône on garde une constitution. On distingue, on explique, on disserte pour bien séparer du gouvernement parlementaire le régime national et libéral, mais très-différent, qu'on entend lui donner pour successeur. J'admets ce travail ; je livre le gouvernement parlementaire aux anatomistes politiques qui le tiennent pour mort et en font l'autopsie ; mais je demande ce que sera son successeur. Que signifieront cette constitution et cette représentation nationale qui restent en scène ? La nation influera-t-elle efficacement sur ses affaires ? Aura-t-elle pour ses droits, pour ses

biens, pour son repos comme pour son honneur, pour tous les intérêts moraux et matériels qui sont la vie des peuples, de réelles et puissantes garanties ? On lui retire le gouvernement parlementaire, soit ; lui donnera-t-on, sous d'autres formes, un gouvernement libre ? Ou bien, lui dira-t-on nettement et en face qu'elle doit s'en passer, et que les formes qu'on lui en conserve ne sont que de vaines apparences, indigne mensonge et puérile illusion ?

Qu'il y ait des formes et des degrés divers de gouvernement libre, que la répartition des droits et des forces politiques entre le pouvoir et la liberté ne doive pas être toujours et partout la même, cela est évident ; ce sont là des questions de temps, de lieu, de mœurs, d'âge national, de géographie et d'histoire. Que, sur ces questions, notre régime parlementaire se soit plus d'une fois trompé, qu'il ait trop donné ou trop refusé, tantôt au pouvoir, tantôt à la liberté, peut-être à tous les deux, je ne conteste pas. Mais si c'est là tout ce qu'on veut dire quand on l'attaque, ce n'est pas la peine de faire tant de bruit ; les fautes de ce régime reconnues, reste toujours la vraie, la grande question : la France aura-t-elle ou n'aura-t-elle pas un gouvernement libre ? C'est un acte d'hypocrisie que de prétendre se retrancher derrière les erreurs du régime parlementaire pour ne pas répondre à cette question suprême, ou pour la résoudre négativement sans oser le dire. On parle sans cesse de 1789 : oublie-t-on que c'était précisément un gouvernement libre, ses principes et ses garanties, que

la France voulait en 1789? Croit-on qu'elle se fût alors contentée d'un nouveau code civil et d'hommes nouveaux, sur le trône ou autour du trône, pour prix de la révolution où elle se lançait?

Quand nous entrâmes dans le cabinet du 11 octobre 1832, c'était là, pour nous, une question résolue. Nous ne nous inquiétions guère alors du gouvernement parlementaire; nous n'en imaginions même pas le nom; mais nous voulions sérieusement un gouvernement libre, c'est-à-dire des garanties efficaces de la sécurité des droits et des intérêts individuels comme de la bonne gestion des affaires publiques. C'est là la liberté politique, et c'était bien la liberté politique que nous entendions pratiquer pour notre compte et fonder pour notre pays.

Dans ce principe et ce but commun résidait l'unité du nouveau cabinet. Il était loin de réunir toutes les conditions et d'offrir tous les caractères qu'on a coutume de regarder comme essentiels à un cabinet parlementaire. Nous n'entrions pas tous ensemble et en même temps au pouvoir; nous ne sortions pas tous des mêmes rangs politiques; nous n'avions pas tous professé les mêmes maximes et suivi le même drapeau. Des huit ministres du 11 octobre 1832, quatre avaient appartenu au cabinet précédent, quatre seulement étaient nouveaux. Quelques-uns avaient soutenu et servi, d'autres avaient combattu la Restauration. Qui aurait regardé de près à nos idées et à nos tendances générales, à nos habitudes d'esprit et de vie, aurait trouvé entre nous des

différences graves; mais soit par principe, soit par goût, soit par bon sens et prudence, nous regardions tous le gouvernement libre comme le gouvernement nécessaire; nous voulions tous que la monarchie et la Charte fussent l'une et l'autre une vérité.

Aux yeux des spectateurs les plus intelligents et les plus bienveillants, l'entreprise était difficile et hasardeuse. Grâce aux rudes combats de M. Casimir Périer et à la grande lutte des 5 et 6 juin, le gouvernement de Juillet était debout, mais c'était là tout son succès; les mêmes ennemis l'entouraient, les mêmes périls le menaçaient. Les conspirations et les insurrections étaient toujours flagrantes ou imminentes ; les sociétés secrètes se montraient de plus en plus passionnées et audacieuses; la presse périodique, en majorité violemment hostile, agressive, destructive, dominait l'opposition parlementaire entraînée ou intimidée. Cette vanité de la victoire, ce bouillonnement continu de la tempête quand on se croyait dans le port, frappaient les meilleurs esprits de surprise et d'inquiétude, et leur faisaient concevoir, sur le succès d'une politique à la fois de résistance et de liberté, de tristes doutes : « Vous voilà dans les plus grandes aventures, vous et le pays, m'écrivait de Turin M. de Barante, le 17 octobre ; je suis content, mais inquiet. Ces horribles et stupides clameurs ont-elles une grande influence dans la Chambre ? Avez-vous persuasion que vous trouverez une majorité ? Probablement; sans cela vous n'auriez pas risqué vous, vos amis et le sort commun. »

Huit jours plus tard, le 25 octobre, M. Rossi m'exprimait de Genève des appréhensions analogues : « La partie est, comme vous le dites, engagée à fond. Elle l'est partout. Mais c'est vous qui avez la grosse affaire sur les bras. Nul, vous le savez, ne fait plus que moi des vœux sincères pour votre succès. Vous l'obtiendrez si vous pouvez vous déployer tout entier pour l'affermissement, le progrès et la gloire de la France. Le pourrez-vous? Serez-vous compris? Ne serez-vous pas entravé? Voilà mes craintes, tout en me flattant qu'elles sont chimériques. » Au moment de la formation du cabinet, les mêmes inquiétudes préoccupaient quelques-uns de ses membres les plus considérables; le duc de Broglie, qui fit de mon entrée la condition de la sienne, avait douté peu auparavant que lui-même fût en mesure de prendre part au pouvoir; il m'écrivait le 25 juin : « Le développement qu'ont pris depuis six semaines les affaires de la Vendée me paraît rendre mon entrée au ministère tout à fait impossible. C'est bien assez de l'inimitié qui s'attache au nom de doctrinaire; il ne faut pas dans ce moment y joindre l'inconvénient de passer pour carliste aux yeux des sots; il ne faut pas donner, contre un ministère qui se forme, les armes que donnerait ma conduite politique dans la Chambre des pairs pendant le cours de la session dernière. C'est un malheur dont je ne pourrais me racheter qu'en devenant persécuteur, ce qui ne me convient nullement. J'ignore où vous en êtes, ce que vous croyez possible ou désirable. Je pense que, si vous pouvez entrer avec

Thiers et Dupin, la chose sera bonne; mais si vous ne le pouvez pas, il vaut mieux ne pas s'user et se compromettre en pure perte. Ce n'est pas à vous, qui me connaissez, que j'ai besoin de dire que tout ce que je puis vous appartient, en dedans comme en dehors du ministère, et que je mettrai très-volontiers ma tête là où vous mettrez la vôtre; mais, je le répète, il me paraîtrait absurde de braver l'orage que mon nom seul soulèverait. Le cri de carlisme est véritablement le seul qui, en ce moment, ait du retentissement en France; et quelque extravagant qu'il soit de le pousser contre moi, il y a la moitié de la bonne portion de la Chambre des députés et les trois quarts de notre meilleur public qui ne se feraient pas faute d'y croire. »

Même le cabinet une fois formé, ses membres n'étaient pas tous bien confiants dans sa composition et ses chances; l'amiral de Rigny écrivait à M. Dupin : « J'étais peu porté, vous le savez, pour une pareille combinaison, malgré ma haute estime pour les personnes. On ne m'accusera pas au moins d'être resté par goût, car je déclare, et je crois encore avoir le droit d'être cru, que je me suis fait violence. Certes, la partie est périlleuse, je ne me le dissimule pas; elle l'eût été avec votre appui, quoique, suivant moi, à un moindre degré; que sera-t-elle privée de ce secours? »

M. Thiers aussi restait un peu inquiet de l'alliance des doctrinaires, et quoique convaincu de la nécessité de leur concours, il prenait quelque soin pour rester et paraître, non pas séparé d'eux, mais différent et distinct.

Une circonstance atténuait les difficultés de cette situation, et devait aider le pouvoir nouveau à les surmonter. Indépendamment de la pensée commune qui unissait tous ses membres dans la politique générale, le cabinet du 11 octobre 1832 avait cet avantage que chacun d'eux était bien approprié au poste spécial qu'il occupait. L'armée avait besoin d'être non-seulement réorganisée, mais relevée de l'échec qu'elle avait subi en 1830 ; le maréchal Soult était plus capable que personne de lui rendre ce double service : « le plus grand organisateur de troupes », disait de lui l'empereur Napoléon ; vieux soldat, glorieux capitaine, Gascon sérieux, habile à se servir, pour les affaires publiques comme pour les siennes propres, de son nom et de sa gloire, et doué de cette autorité à la fois rude et prudente qui sait se déployer en se ménageant. Le respect des traités, l'indépendance et la dignité dans la paix, la confiance de l'Europe dans la probité du nouveau gouvernement de la France, les rapports intimes avec l'Angleterre, ces bases nécessaires de notre politique extérieure étaient garanties par le caractère comme par la situation du duc de Broglie qui trouvait, dans ses relations personnelles avec lord Granville, alors ambassadeur d'Angleterre à Paris, de précieuses facilités et de loyaux moyens de succès. En acceptant le ministère de l'intérieur presque exclusivement réduit aux attributions de sûreté générale, M. Thiers s'était comme personnellement chargé de mettre fin à l'état d'insurrection qu'entretenait dans les départements de l'Ouest

la présence de madame la duchesse de Berry ; hardi témoignage de son dévouement à la cause qu'il servait et au cabinet où il entrait. L'amiral de Rigny, qui s'était fait honneur dans le commandement de notre escadre du Levant et à Navarin, avait le rare mérite d'être exempt de préjugés dans les questions relatives au régime de nos colonies, et disposé à entreprendre les grandes réformes que commandaient, dans ce régime, le droit humain et la bonne administration. M. Barthe avait été, sous la Restauration, trop engagé dans les rangs et dans les actes de l'opposition la plus ardente pour que son dévouement au service de la monarchie de 1830 ne soulevât pas contre lui ceux de ses anciens amis qui restaient hostiles à toute monarchie ; mais sa situation et sa disposition convenaient au gros du parti libéral qui adoptait franchement le gouvernement nouveau ; il ne pouvait être soupçonné de complaisance pour le parti légitimiste, et il se montrait résolu dans la défense du pouvoir contre ses divers ennemis. Le roi Louis-Philippe, qu'il avait bien servi dans les embarras du ministère Laffitte, lui portait confiance : « Bien peu d'avocats, me disait-il un jour, comprennent les conditions du gouvernement ; Barthe y est arrivé ; ce n'est pas un transfuge, c'est un converti ; il a vu la lumière. » M. Humann ne trouvait pas tout à fait auprès du roi la même faveur ; c'était un ministre des finances exigeant, ombrageux, susceptible, et qui craignait qu'on ne le crût facile envers la couronne ; mais sa capacité reconnue, sa grande fortune

personnelle, fruit de sa capacité, la gravité de ses mœurs qui n'ôtait rien à sa finesse, son esprit d'ordre et de règle dans l'administration de la fortune publique, lui donnaient au sein des Chambres, pour les affaires de son département, une autorité que, dans les grandes occasions et avec une intelligence élevée, il savait mettre au service de la bonne politique générale. C'était, parmi les ministres du 11 octobre 1832, l'un de ceux dont le mérite spécial était bien reconnu du public et contribuait au crédit du cabinet.

J'ai occupé quatre ans le ministère de l'instruction publique. J'ai touché, pendant ce temps, à presque toutes les questions qui en dépendent ou qui s'y rattachent. J'ai à cœur de retracer ce que j'y ai fait, ce que j'y ai commencé sans pouvoir l'achever, ce que je me proposais d'y faire. J'ai été engagé, durant la même époque, dans toutes les luttes de la politique intérieure ou extérieure, dans toutes les vicissitudes de la composition et de la destinée du cabinet. Je placerai hors de ce tumulte des affaires et des passions du jour les questions relatives à l'instruction publique. Non que ces questions n'aient aussi leurs passions et leur bruit; mais ce sont des passions qui s'allument à un autre foyer, et un bruit qui se passe dans une autre sphère. Il y a des combats et des orages dans la région des idées; mais alors même qu'elle cesse d'être sereine, elle ne cesse pas d'être haute; et quand on y est monté, il ne faut pas avoir à tout moment à en descendre pour rentrer dans l'arène des intérêts tempo-

rels : quand j'aurai dit ce que fut, de 1832 à 1837, mon travail au service des intelligences et des âmes dans les générations futures, je reprendrai ma part, à la même époque, dans les luttes politiques de mes contemporains.

Il y a un fait trop peu remarqué. Parmi nous et de nos jours, le ministère de l'instruction publique est de tous les départements ministériels le plus populaire, celui auquel le public porte le plus de bienveillance et d'espérance. Bon symptôme dans un temps où les hommes ne sont, dit-on, préoccupés que de leurs intérêts matériels et actuels. Le ministère de l'instruction publique n'a rien à faire avec les intérêts matériels et actuels de la génération qui possède en passant le monde; c'est aux générations futures, à leur intelligence et à leur sort qu'il est consacré. Notre temps et notre pays ne sont donc pas aussi indifférents qu'on les en accuse à l'ordre moral et à l'avenir.

Les sentiments et les devoirs de famille ont aujourd'hui un grand empire. Je dis les sentiments et les devoirs, non l'esprit de famille tel qu'il existait dans notre ancienne société. Les liens politiques et légaux de la famille se sont affaiblis; les liens naturels et moraux sont devenus très-forts; jamais les parents n'ont vécu si affectueusement et si intimement avec leurs enfants; jamais ils n'ont été si préoccupés de leur éducation et de leur avenir. Bien que très-mêlée d'erreur et de mal, la forte secousse que Rousseau et son école ont imprimée en ce sens aux âmes et aux mœurs n'a pas

été vaine, et il en reste de salutaires traces. L'égoïsme, la corruption et la frivolité mondaines ne sont certes pas rares; les bases mêmes de la famille ont été naguère et sont encore en butte à de folles et perverses attaques; pourtant, à considérer notre société en général et dans ces millions d'existences qui ne font point de bruit mais qui sont la France, les affections et les vertus domestiques y dominent, et font plus que jamais, de l'éducation des enfants, l'objet de la vive et constante sollicitude des parents.

Une idée se joint à ces sentiments et leur prête un nouvel empire, l'idée que le mérite personnel est aujourd'hui la première force comme la première condition du succès dans la vie, et que rien n'en dispense. Nous assistons depuis trois quarts de siècle au spectacle de l'insuffisance et de la fragilité de toutes les supériorités que donne le sort, de la naissance, de la richesse, de la tradition, du rang; nous avons vu en même temps, à tous les étages et dans toutes les carrières de la société, une foule d'hommes s'élever et prendre en haut leur place par la seule puissance de l'esprit, du caractère, du savoir, du travail. A côté des tristes et mauvaises impressions que suscite dans les âmes ce trouble violent et continu des situations et des existences, il en sort une grande leçon morale, la conviction que l'homme vaut surtout par lui-même, et que de sa valeur personnelle dépend essentiellement sa destinée. En dépit de tout ce qu'il y a dans nos mœurs de mollesse et d'impertinence, c'est là aujourd'hui,

dans la société française, un sentiment général et profond, qui agit puissamment au sein des familles et donne aux parents, pour l'éducation de leurs enfants, plus de bon sens et de prévoyance qu'ils n'en auraient sans ces rudes avertissements de l'expérience contemporaine. Bon sens et prévoyance plus nécessaires encore dans les classes déjà bien traitées du sort que dans les autres : un grand géologue, M. Élie de Beaumont nous a fait assister aux révolutions de notre globe; c'est de sa fermentation intérieure que proviennent les inégalités de sa surface; les volcans ont fait les montagnes. Que les classes qui occupent les hauteurs sociales ne se fassent point d'illusion; un fait analogue se passe sous leurs pieds; la société humaine fermente jusque dans ses dernières profondeurs, et travaille à faire sortir de son sein des hauteurs nouvelles. Ce vaste et obscur bouillonnement, cet ardent et général mouvement d'ascension, c'est le caractère essentiel des sociétés démocratiques, c'est la démocratie elle-même. Que deviendraient, en présence de ce fait, les classes déjà investies des avantages sociaux, les anciens, les riches, les grands et les heureux de toute sorte, si aux bienfaits du sort ils ne joignaient les mérites de l'homme; si par l'étude, le travail, les lumières, les fortes habitudes de l'esprit et de la vie, ils ne se mettaient en état de suffire dans toutes les carrières à l'immense concurrence qui leur est faite, et qu'on ne peut régler qu'à condition de la bien soutenir?

C'est à cet état de notre société, au juste instinct de

ses besoins, au sentiment de sollicitude ambitieuse ou prévoyante qui règne dans les familles, que le ministère de l'instruction publique doit sa popularité. Tous les parents s'intéressent vivement à l'abondance et à la salubrité de la source où leurs enfants iront puiser.

A côté de ce puissant intérêt domestique un grand intérêt public vient se placer. Nécessaire aux familles, le ministère de l'instruction publique ne l'est pas moins à l'État.

Le grand problème des sociétés modernes, c'est le gouvernement des esprits. On a beaucoup dit dans le siècle dernier, et on répète encore souvent que les esprits ne doivent point être gouvernés, qu'il faut les laisser à leur libre développement, et que la société n'a ni besoin ni droit d'y intervenir. L'expérience a protesté contre cette solution orgueilleuse et insouciante; elle a fait voir ce qu'était le déchaînement des esprits, et rudement démontré que, dans l'ordre intellectuel aussi, il faut des guides et des freins. Les hommes qui avaient soutenu, ici comme ailleurs, le principe du complet laisser-aller, se sont eux-mêmes hâtés d'y renoncer dès qu'ils ont eu à porter le fardeau du pouvoir : jamais les esprits n'ont été plus violemment pourchassés, jamais ils n'ont été moins libres de s'instruire et de se développer à leur gré, jamais plus de systèmes n'ont été inventés, ni plus d'efforts tentés pour les dominer que sous l'empire des partis qui avaient réclamé l'abolition de toute autorité dans l'ordre intellectuel.

Mais si, pour le progrès comme pour le bon ordre dans la société, un certain gouvernement des esprits est toujours nécessaire, les conditions et les moyens de ce gouvernement ne sont pas toujours ni partout les mêmes ; de notre temps, ils ont grandement changé.

L'Église ayait seule jadis le gouvernement des esprits. Elle possédait à la fois l'autorité morale et la suprématie intellectuelle. Elle était chargée de nourrir les intelligences comme de régler les âmes, et la science était son domaine presque aussi exclusivement que la foi.

Cela n'est plus : l'intelligence et la science se sont répandues et sécularisées; les laïques sont entrés en foule dans le champ des sciences morales et l'ont cultivé avec éclat; ils se sont presque entièrement approprié celui des sciences mathématiques et physiques. L'Église n'a point manqué d'ecclésiastiques savants; mais le monde savant, docteurs et public, est devenu plus laïque qu'ecclésiastique. La science a cessé de vivre habituellement sous le même toit que la foi; elle a couru le monde. Elle est de plus devenue une puissance pratique, féconde en applications quotidiennes à l'usage de toutes les classes de la société.

En devenant plus laïques, l'intelligence et la science ont prétendu à plus de liberté. C'était la conséquence naturelle de leur puissance, de leur popularité et de leur orgueil qui grandissaient à la fois. Et le public les a soutenues dans leur prétention, car tantôt il a vu que sa propre liberté était intimement liée à la leur, tantôt il a jugé que la liberté était, pour les maîtres de la

pensée et de la science, la juste récompense des forces nouvelles qu'ils mettaient à la disposition de la société et des services qu'ils lui rendaient.

Qu'on s'en félicite ou qu'on les déplore, qu'on s'accorde ou qu'on diffère sur leurs conséquences, qu'on s'aveugle ou qu'on s'alarme sur leurs dangers, ce sont là des faits certains et irrévocables. L'intelligence et la science ne redeviendront pas essentiellement ecclésiastiques; l'intelligence et la science laïques ne se passeront pas d'une large mesure de liberté.

Mais précisément parce qu'elles sont maintenant plus laïques, plus puissantes et plus libres que jadis, l'intelligence et la science ne sauraient rester en dehors du gouvernement de la société. Qui dit gouvernement ne dit pas nécessairement autorité positive et directe : « l'influence n'est pas le gouvernement, » disait Washington, et dans l'ordre politique il avait raison; l'influence n'y saurait suffire; il y faut l'action directe et promptement efficace. Il en est autrement dans l'ordre intellectuel; quand il s'agit des esprits, c'est surtout par l'influence que le gouvernement doit s'exercer. Deux faits, à mon sens, sont ici nécessaires : l'un, que les forces vouées aux travaux intellectuels, les supériorités lettrées et savantes soient attirées vers le gouvernement, librement groupées autour de lui et amenées à vivre avec lui en rapport naturel et habituel; l'autre, que le gouvernement ne reste pas étranger au développement moral des générations successives, et qu'à mesure qu'elles paraissent sur la scène il puisse établir des

liens intimes entre elles et l'État au sein duquel Dieu les fait naître. De grands établissements scientifiques et de grands établissements d'instruction publique soutenus par les grands pouvoirs publics, c'est la part légitime et nécessaire du gouvernement civil dans l'ordre intellectuel.

Par quels moyens pouvons-nous aujourd'hui, en France, assurer au gouvernement cette part, et satisfaire à ce besoin vital de notre société? La France possédait autrefois, et en grand nombre, des établissements spéciaux et subsistant par eux-mêmes, des universités, des corporations enseignantes ou savantes qui, sans dépendre de l'État, lui étaient cependant unies par des liens plus ou moins étroits, plus ou moins apparents, tantôt avaient besoin de son appui, tantôt ne pouvaient se soustraire à son intervention, et donnaient ainsi au pouvoir civil une influence réelle, bien qu'indirecte et limitée, sur la vie intellectuelle et l'éducation de la société. L'Université de Paris, la Sorbonne, les Bénédictins, les Oratoriens, les Lazaristes, les Jésuites et tant d'autres corporations, tant d'autres écoles diverses dispersées dans les provinces, n'étaient certes pas des branches de l'administration publique, et lui causaient souvent de graves embarras. Avant de disparaître dans la tempête révolutionnaire, plusieurs de ces établissements étaient tombés dans des abus ou dans une insignifiance qui avaient détruit leur crédit moral et fait oublier leurs services. Mais pendant des siècles, ils avaient secondé le développement intel-

lectuel de la société française et prêté à son gouvernement un utile concours. Presque tous anciens et propriétaires, attachés à leurs traditions, fondés dans un dessein religieux, ils avaient des instincts d'ordre et d'autorité en même temps que d'indépendance. C'était, dans l'ensemble, un mode d'action de l'État sur la vie intellectuelle et l'éducation de la nation ; mode confus et incohérent, qui avait ses difficultés et ses vices, mais qui ne manquait ni de dignité, ni d'efficacité.

En 1848, pendant mon séjour en Angleterre, on y débattait la question de savoir s'il ne conviendrait pas d'instituer un ministère de l'instruction publique, et de placer ainsi, sous l'autorité directe du pouvoir civil et central, ce grand intérêt de la société. Des hommes considérables, les uns engagés dans la politique et membres du parlement, les autres appartenant à l'Église anglicane, d'autres, esprits libres et purs philosophes, me demandèrent ce que j'en pensais. Nous nous en entretînmes à plusieurs reprises ; je leur exposai notre système d'instruction publique en France ; ils connaissaient bien celui de l'Allemagne. Après un sérieux examen de la question, ils arrivèrent, pour le compte de leur pays, à une conclusion que je tiens à reproduire ici telle qu'elle se manifesta, car en même temps qu'elle peint avec vérité la nature des établissements d'instruction publique en Angleterre, elle jette, à cet égard, sur l'état comparé des deux pays, une vive lumière.

« Nous n'avons point, disaient-ils, comme la France

et la Prusse, un système général et unique d'instruction publique; mais nous avons, en abondance, des établissements d'instruction publique de tous les genres et de tous les degrés : des écoles élémentaires pour l'éducation du peuple, des colléges pour les études classiques et littéraires, des universités pour l'enseignement supérieur de toutes les sciences. »

« Ces établissements sont distincts et isolés; ils subsistent chacun à part et pour son propre compte, avec leurs ressources et leur administration particulières. Ils sont divers; ils ont été et ils restent organisés selon la pensée et le vœu des personnes qui les ont fondés, ou de celles qui les dirigent, ou de la portion du public qui leur confie ses enfants. Ils sont indépendants, sinon complétement, du moins à un haut degré, du gouvernement central qui les surveille et y intervient quelquefois, mais ne les dirige point. Enfin ils sont placés, non pas tous, mais la plupart, sous des influences religieuses; le plus grand nombre sous l'influence de l'Église anglicane, d'autres sous celles des communions ou sectes dissidentes.

« Il y a certainement, dans l'organisation et l'administration intérieure de ces établissements, beaucoup d'imperfections à signaler, d'abus à réformer, de lacunes à combler, d'améliorations à introduire. Nous désirons ces réformes; nous approuvons que le pouvoir central de l'État, soit le parlement, soit la couronne, intervienne pour suppléer à l'insuffisance des établissements actuels, pour en redresser les abus, pour leur

fournir des moyens de développement, pour stimuler entre eux le zèle et l'émulation. Mais nous regardons comme essentiel que le gouvernement central borne là son action, et qu'il n'institue pas un ministère spécial de l'instruction publique, chargé soit de fonder, en dehors et à côté des établissements actuels, un système général d'écoles diverses, soit de mettre la main sur les établissements actuels pour les réunir dans un grand ensemble et les placer sous une seule et même autorité. Une pareille tentative serait une véritable révolution en matière d'instruction publique. Nous préférons le maintien de ce qui existe.

« D'abord parce que cela existe, et que nous tenons essentiellement au maintien des droits acquis et des faits établis, dans l'instruction publique comme ailleurs. Il n'est pas aisé de créer des êtres qui vivent réellement, et qui durent. Nos écoles élémentaires, soit celles de l'Église, soit celles des dissidents, nos colléges classiques d'Eton, de Harrow, de Westminster, de Rugby, nos universités d'Oxford et de Cambridge sont des êtres vivants, éprouvés. On peut organiser sur le papier des établissements d'instruction plus complets et plus systématiques. Ces établissements s'élèveraient-ils au-dessus du papier? grandiraient-ils? fructifieraient-ils? dureraient-ils? Il est permis d'en douter : nous avons plus de confiance dans les faits consacrés par le temps que dans les essais de la pensée humaine.

« La variété et l'isolement de nos établissements actuels sont d'ailleurs des gages de liberté. Or, nous

tenons beaucoup à la liberté, à la liberté réelle et pratique, en matière d'instruction publique comme en toute autre. C'est la liberté qui a fondé la plupart de nos écoles actuelles, grandes et petites. Elles doivent leur existence aux intentions libres, aux dons volontaires de personnes qui ont voulu satisfaire un certain sentiment, réaliser une certaine idée. Les mêmes idées, les mêmes sentiments qui animaient les fondateurs, tiennent encore probablement une grande place dans notre société. Le monde ne change pas autant, ni aussi vite que se le figurent des esprits superficiels, et la liberté s'accommode mal de l'uniformité scientifique. Nous voulons que les établissements divers, fondés jadis par le vœu libre de personnes bienfaisantes, continuent d'offrir au libre choix des parents, pour l'éducation de leurs enfants, des satisfactions variées; et nous croyons cela essentiel à la prospérité de l'instruction publique, qui ne peut se passer de la confiance des familles, autant qu'à la stabilité de l'ordre social. »

« Nous attachons de plus un prix immense aux influences et aux habitudes religieuses qui prévalent aujourd'hui dans la plupart de nos établissements d'instruction publique : influences et habitudes qui disparaîtraient, qui seraient du moins fort affaiblies si ces établissements formaient un vaste ensemble soumis à l'action directe et partout présente du gouvernement de l'État. Nous ne voudrions nullement confier à l'Église le gouvernement général de l'instruction publique ; mais nous ne voulons pas non plus remettre

l'instruction publique tout entière aux mains d'un pouvoir central laïque qui, peut-être en le voulant, et quand même il ne le voudrait pas, y ferait bientôt perdre aux pouvoirs religieux l'influence qu'ils y doivent exercer.

« On invoque un principe : l'instruction civile et l'instruction religieuse doivent, dit-on, être complétement séparées; en laissant au clergé seul l'instruction religieuse, et en lui assurant les moyens comme la liberté de la donner, il faut placer sous la seule autorité laïque l'instruction civile tout entière. Nous tenons ce principe pour faux et funeste, du moins dans le sens et l'étendue qu'on voudrait lui donner. En matière de hautes sciences et pour les hommes, ou pour les jeunes gens qui touchent à l'âge d'homme, l'instruction civile et l'instruction religieuse peuvent être complétement séparées; la nature de ces études le comporte, et la liberté de l'esprit humain l'exige. Mais l'enseignement supérieur n'est que l'un des degrés de tout système général d'instruction publique. De quoi s'agit-il dans la plupart des établissements, dans les écoles élémentaires, dans les écoles classiques, et pour le plus grand nombre des enfants qui y vivent et des années qu'ils y passent ? Il s'agit essentiellement d'éducation, de discipline morale. Bonne en elle-même et par les richesses qu'elle ajoute aux facultés naturelles de l'homme, c'est surtout par son intime rapport avec le développement moral que l'instruction intellectuelle est excellente. Or, on peut diviser l'enseignement ; on ne divise pas l'édu-

cation. On peut limiter à certaines heures les leçons qui s'adressent à l'intelligence seule; on ne mesure pas, on ne cantonne pas ainsi les influences qui s'exercent sur toute l'âme, notamment les influences religieuses. Pour atteindre leur but, pour produire leur effet, il faut que ces influences soient partout présentes et habituellement senties. L'instruction purement civile peut former l'esprit et le caractère; elle ne nourrit et ne règle point l'âme. Dieu et les parents ont seuls ce pouvoir. Il n'y a de véritable éducation morale que par la famille et par la religion. Et là où n'est pas la famille, c'est-à-dire dans les écoles publiques, l'influence de la religion est d'autant plus nécessaire. C'est l'honneur et le bonheur de notre pays que, dans nos établissements d'instruction publique, cette influence soit en général puissante. Nous ne voyons pas qu'elle ait nui chez nous à l'activité ni au libre développement de l'esprit humain, et en même temps il est évident qu'elle a grandement servi l'ordre public et la moralité individuelle.

« Nous regarderions donc comme un grand mal et nous repousserions toute organisation de l'instruction publique qui altérerait gravement l'état actuel de nos divers établissements et les influences qui y prévalent. Nous applaudirons à toutes les réformes, à tous les développements qui pourront y être introduits; mais nous ne voulons ni les refondre dans un seul et même moule, ni en concentrer le gouvernement dans une seule et même main. »

Je comprends que les Anglais arrivent à cette conclusion, et je les en approuve. En France, nous n'avons pas même à nous poser la question qui les y conduit. Chez nous, tous les anciens et divers établissements d'instruction publique ont disparu, les maîtres et les biens, les corporations et les dotations. Nous n'avons, dans la grande société, plus de petites sociétés particulières, subsistant par elles-mêmes et vouées aux divers degrés de l'éducation. Ce qui s'est relevé ou ce qui essaye de naître, en ce genre, est évidemment hors d'état de suffire aux besoins publics. En matière d'instruction publique, comme dans toute notre organisation sociale, un système général, fondé et soutenu par l'État, est pour nous une nécessité; c'est la condition que nous ont faite et notre histoire et le génie national. Nous voulons l'unité; l'État seul peut la donner; nous avons tout détruit; il faut créer.

C'est un curieux spectacle que celui de l'homme aux prises avec le travail de la création, et l'ambitieuse grandeur de sa pensée se déployant sans souci des étroites limites de son pouvoir. De 1789 à 1800, trois célèbres assemblées, vrais souverains de leur temps, l'Assemblée constituante, l'Assemblée législative et la Convention nationale, se promirent de donner à la France un grand système d'instruction publique. Trois hommes d'un esprit éminent et très-divers, M. de Talleyrand, M. de Condorcet et M. Daunou furent successivement chargés de faire un rapport et de présenter un projet sur cette importante question dont les gens

d'esprit engagés dans les luttes révolutionnaires se plaisaient à se préoccuper, comme pour prendre, dans cette sphère de la spéculation et de l'espérance philosophique, quelque repos des violences du temps. Les rapports de ces trois hommes, brillants représentants de la société, de la politique et de la science de leur époque, sont des œuvres remarquables et par leur caractère commun et par leurs traits divers et distinctifs. Dans tous les trois une pensée commune éclate : l'homme règne seul en ce monde, et la révolution de 1789 est l'avénement de son règne ; il s'y lance confiant dans sa toute-puissance, disposant en maître de la société humaine, dans l'avenir comme dans le présent, et assuré de la façonner à son gré. Dans le travail auquel M. de Talleyrand a donné son nom, c'est l'orgueil de l'esprit qui domine, avec une ardeur bienveillante, sans colère encore comme sans mécompte. L'instruction publique y est appelée un *pouvoir* qui embrasse tout, depuis les jeux de l'enfance jusqu'aux fêtes les plus imposantes de la nation ;—tout nécessite une *création* en ce genre ;—son caractère essentiel doit être l'*universalité*, et quant aux choses, et quant aux personnes ;— l'État règle les études théologiques comme les autres ; « la morale évangélique est le plus beau présent que la Divinité ait fait aux hommes ; c'est un hommage que la nation française s'honore de lui rendre. » L'*Institut*, successeur de toutes les académies, est présenté comme l'école suprême, le sommet de l'instruction publique ; il sera à la fois corps savant, corps enseignant, et corps

administrant les établissements scientifiques et littéraires. Entre le rapport de M. de Talleyrand à l'Assemblée constituante et celui de M. de Condorcet à l'Assemblée législative, la filiation est visible ; on a roulé sur la même pente ; mais l'espace parcouru est déjà immense ; l'ambition philosophique a cédé la place à la passion révolutionnaire ; une pensée politique spéciale, exclusive, domine le nouveau travail ; l'égalité en est le principe et le but souverain : « L'ordre de la nature, dit Condorcet, n'établit dans la société d'autre inégalité que celle de l'instruction et de la richesse ; — établir entre les citoyens une égalité de fait et rendre réelle l'égalité établie par la loi, tel doit être le premier but d'une instruction nationale ; — à tous les degrés, dans tous les établissements publics d'instruction, l'enseignement sera totalement gratuit ; — la gratuité de l'instruction doit être considérée surtout dans son rapport avec l'égalité sociale. » Tout le rapport et le plan de Condorcet sont dédiés à ce tyrannique dessein de l'égalité qui pénètre jusque dans le sein de la grande société nationale des sciences et des arts, destinée à être le couronnement de l'édifice ; nul membre ne pourra être de deux classes à la fois, « ce qui nuit à l'égalité. » La liberté tient plus de place que l'égalité dans le travail de M. Daunou pour la Convention nationale ; il reproche à ses prédécesseurs de n'en avoir pas assez reconnu et garanti les droits ; dans le plan de M. de Talleyrand, il trouve « trop de respect pour les anciennes formes, trop de liens et d'entraves ; Condorcet, dit-il, instituait

en quelque sorte une Église académique. » M. Daunou ne veut point d'organisation publique de l'enseignement scientifique et littéraire ; l'État, selon lui, ne doit s'occuper que de l'instruction primaire et de l'instruction professionnelle ; hors de là, « liberté de l'éducation, liberté des établissements particuliers d'instruction, liberté des méthodes instructives. » Mais à côté de ce large laisser-aller en fait d'instruction publique, M. Daunou aussi a son idée fixe et sa manie ; la passion de la république est, pour lui, ce qu'était, pour M. de Condorcet, la passion de l'égalité : « Il n'y a de génie, dit-il, que dans une âme républicaine ; — un système d'instruction publique ne peut se placer qu'à côté d'une constitution républicaine ; » sous l'empire d'une telle constitution, « le plus vaste moyen d'instruction publique, dit-il, est dans l'établissement des fêtes nationales ; » et il consacre tout un titre de son projet de loi à l'énumération et au règlement de ces fêtes annuelles instituées au nombre de sept, fêtes de la République, de la Jeunesse, des Époux, de la Reconnaissance, de l'Agriculture, de la Liberté et des Vieillards.

Au milieu de la tourmente révolutionnaire, tous ces projets, tous ces rêves, tour à tour généreux, dangereux ou puérils, demeurèrent sans résultats. On décréta l'instruction primaire universelle et gratuite ; mais il n'y eut ni écoles, ni instituteurs. On essaya sous le nom d'*écoles centrales* un système d'instruction secondaire qui, malgré des apparences ingénieuses et libérales, ne

répondait ni aux traditions de l'enseignement, ni aux lois naturelles du développement intellectuel de l'homme, ni aux conditions morales de l'éducation. En matière d'instruction supérieure et spéciale, quelques grandes et célèbres écoles s'élevèrent. L'Institut fut fondé. Les sciences mathématiques et physiques prodiguèrent à la société leurs services et leur gloire; mais aucun grand et efficace ensemble d'instruction publique ne vint remplacer les établissements détruits. On s'était et on avait beaucoup promis; on ne fit rien. Des chimères planaient sur des ruines.

Le gouvernement consulaire fut plus sérieux et plus efficace. La loi du 1er mai 1802, vaine quant à l'instruction primaire, incomplète et hypothétique quant à l'instruction supérieure, rétablit, sous le nom et au sein des lycées, une véritable instruction secondaire dans laquelle se retrouvaient de bons principes d'enseignement et des garanties d'influence sociale et de durée. Pourtant l'œuvre manquait d'originalité et de grandeur: l'instruction publique était considérée comme un simple service administratif, et placée à ce titre, personnes et choses, parmi les nombreuses et très-diverses attributions du ministre de l'intérieur. Ni le rang qui lui appartenait, ni le mode de gouvernement qui lui convenait n'étaient compris; elle tombait sous l'empire de ce mécanisme bureaucratique qui règle et dirige bien les affaires d'ordre matériel, mais dont les affaires d'ordre moral ne sauraient s'accommoder.

L'empereur Napoléon ne s'y trompa point: averti par

ces instincts grands et précis qui lui révélaient la vraie nature des choses et les conditions essentielles du pouvoir, il reconnut, dès qu'il y pensa lui-même et à lui seul, que l'instruction publique ne pouvait être ni livrée à la seule industrie privée, ni gouvernée par une administration ordinaire, comme les domaines, les finances ou les routes de l'État. Il comprit que, pour donner aux hommes chargés de l'enseignement la considération, la dignité, la confiance en eux-mêmes et l'esprit de dévouement, pour que ces existences si modestes et si faibles se sentissent satisfaites et fières dans leur obscure condition, il fallait qu'elles fussent groupées et comme liées entre elles, de manière à former un corps qui leur prêtât sa force et sa grandeur. Le souvenir des corporations religieuses et enseignantes revint à l'esprit de Napoléon; mais en les admirant, comme il admirait volontiers ce qui avait duré avec éclat, il reconnut leurs vices qui seraient plus graves de nos jours. Les corporations religieuses étaient trop étrangères et au gouvernement de l'État et à la société elle-même; par le célibat, par l'absence de toute propriété individuelle et bien d'autres causes encore, elles vivaient en dehors des intérêts, des habitudes et presque des sentiments généraux. Le gouvernement n'exerçait sur elles qu'une influence indirecte, rare et contestée. Napoléon comprit que, de nos jours, le corps enseignant devait être laïque, menant la vie sociale, partageant les intérêts de famille et de propriété personnelle, étroitement uni, sauf sa mission spéciale, à l'ordre civil et à la masse des ci-

toyens. Il fallait aussi que ce corps tînt de près au gouvernement de l'État, qu'il reçût de lui ses pouvoirs et les exerçât sous son contrôle général. Napoléon créa l'Université, adaptant, avec un discernement et une liberté d'esprit admirables, l'idée-mère des anciennes corporations enseignantes au nouvel état de la société.

Les meilleures œuvres n'échappent pas à la contagion des vices de leur auteur. L'Université était fondée sur le principe que l'éducation appartient à l'État. L'État, c'était l'Empereur. L'Empereur voulait et avait le pouvoir absolu. L'Université fut, en naissant, un régime de pouvoir absolu. En dehors de l'institution, ni les droits de la famille, ni ceux de l'Église, ni ceux de l'industrie privée n'étaient reconnus et respectés. Dans le sein même de l'institution, il n'y avait, pour la situation, la dignité et la juste indépendance des personnes, point de réelles garanties. Si, en France, l'Empereur était l'État, dans l'Université le grand-maître était l'empereur. Je me sers d'expressions trop absolues; en fait, le gouvernement de l'Université s'est toujours appliqué à ménager les droits divers; mais quelles que soient la prudence ou l'inconséquence des hommes, les principes portent leurs fruits; selon les principes de la constitution universitaire, il n'y avait, en matière d'instruction publique, point de liberté pour les citoyens, point de responsabilité du pouvoir envers le pays.

Aussi quand la Charte eut institué en France le gouvernement libre, quand la liberté des citoyens et la responsabilité du pouvoir furent devenues le droit

commun et pratique du pays, l'embarras de l'Université, et du gouvernement à son sujet, fut extrême ; ses maximes, ses règles, ses traditions n'étaient plus en rapport avec les institutions générales ; au nom de la religion, des familles, de la liberté, de la publicité, on élevait, autour d'elle et contre elle, des réclamations qu'elle ne savait comment repousser sans se mettre en lutte avec le système constitutionnel, ni comment admettre sans se démentir et se mutiler elle-même. Le pouvoir qui la gouvernait, qu'il s'appelât grand-maître, conseil royal ou président, n'était ni un ministre, ni assez petit et assez dépendant pour n'être que le subordonné d'un ministre. Nul ministre ne voulait répondre de lui, et il ne pouvait porter lui-même, auprès des chambres et du public, le poids de la responsabilité. Pendant six ans, de 1815 à 1821, des hommes supérieurs, M. Royer-Collard, M. Cuvier, M. Silvestre de Sacy, M. Lainé, usèrent leur talent et leur influence dans cette situation anormale ; ils gagnèrent du temps ; ils sauvèrent la vie à l'Université, mais sans résoudre la question de son existence constitutionnelle. C'était une pièce qui ne trouvait, dans la nouvelle machine de gouvernement, ni sa place, ni son jeu.

Le sort a des combinaisons qui semblent se moquer de la prévoyance humaine : ce fut sous un ministère regardé, non sans motif, comme hostile à l'Université, et au moment où elle en redoutait le plus les coups, qu'elle sortit de sa situation embarrassée et monta à son rang dans l'Etat. M. de Villèle avait fait l'abbé Frayssinous

grand-maître ; l'instruction publique était sous la direction d'un évêque ; pour satisfaire le clergé et pour l'attirer en même temps sous son influence, il fallait à M. de Villèle quelque chose de plus ; il associa l'Église au gouvernement de l'État ; il fit l'évêque d'Hermopolis ministre des affaires ecclésiastiques, mais en lui donnant au même moment le titre et les fonctions, non plus seulement de grand-maître de l'Université, mais de ministre de l'instruction publique. L'instruction publique fut ainsi officiellement classée parmi les grandes affaires publiques ; l'Université entra, à la suite de l'Église, dans les cadres et dans les conditions du régime constitutionnel.

Moins de quatre ans après, elle fit un nouveau pas. Partout redoutée et vivement combattue, la prépondérance ecclésiastique était particulièrement suspecte en matière d'instruction publique ; le mouvement libéral qui, en 1827, renversa M. de Villèle et amena le cabinet Martignac aux affaires, eut là aussi son effet : l'ordonnance royale du 4 janvier 1828, en nommant les nouveaux ministres, déclara « qu'à l'avenir l'instruction publique ne ferait plus partie du ministère des affaires ecclésiastiques ; » et le 10 février suivant, elle devint, dans les conseils de l'État, un département spécial et indépendant qui fut confié à M. de Vatimesnil.

Cette intelligente et prudente organisation ne fut alors qu'éphémère ; avec M. de Polignac, les passions de parti reprirent leur pouvoir ; l'Université rentra sous la main de l'Église ; il n'y eut plus qu'un ministre

des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique. La Révolution de 1830 laissa d'abord subsister cet état de choses ; seulement, par une mauvaise concession à la vanité de l'esprit laïque et comme pour marquer sa victoire, elle changea les mots et déplaça les rangs ; l'Université prit le pas sur l'Église ; il y eut un ministre de l'instruction publique et des cultes. Ce fut sous ce titre et avec ces attributions que le duc de Broglie, M. Mérilhou, M. Barthe, le comte de Montalivet et M. Girod de l'Ain occupèrent ce département jusqu'au moment où le cabinet du 11 octobre 1832 se forma.

En prenant le ministère de l'instruction publique, je fus le premier à demander qu'on en détachât les cultes. Protestant, il ne me convenait pas, et il ne convenait pas que j'en fusse chargé. J'ose croire que l'Église catholique n'aurait pas eu à se plaindre de moi ; je l'aurais peut-être mieux comprise et plus efficacement défendue que beaucoup de ses fidèles ; mais il y a des apparences qu'il ne faut jamais accepter. L'administration des cultes passa dans les attributions du ministre de la justice. Ce fut, à mon sens, une faute de n'en pas former un département séparé ; c'est un honneur dû à l'importance et à la dignité des intérêts religieux. Précisément de nos jours et après tant de victoires, le pouvoir laïque ne saurait trop ménager la fierté susceptible du clergé et de ses chefs. C'est d'ailleurs une combinaison malhabile de placer les rapports de l'Église avec l'État dans les mains de ses rivaux ou de ses surveillants officiels. On ne témoigne

pas la méfiance sans l'inspirer, et le meilleur moyen de bien vivre avec l'Église, c'est d'accepter franchement sa grandeur et de lui faire largement sa place et sa part.

Réduites à l'instruction publique, les attributions du département que j'allais occuper étaient, sous ce rapport, très-incomplètes; il avait eu l'Université pour berceau et n'en était pas sorti; le grand-maître de l'Université avait pris le titre de ministre de l'instruction publique en général, mais sans le devenir effectivement. Je réclamai pour ce ministère ses possessions et ses limites naturelles. D'une part, tous les grands établissements d'instruction fondés en dehors de l'Université, le Collége de France, le Muséum d'histoire naturelle, l'École des chartes, les Écoles spéciales de langues orientales et d'archéologie; d'autre part, les établissements consacrés, non à l'enseignement, mais à la gloire et au progrès des sciences et des lettres, l'Institut, les diverses sociétés savantes, les bibliothèques, les encouragements scientifiques et littéraires furent placés sous la main du ministre de l'instruction publique. Quelques lacunes restent encore dans les attributions qui sont en quelque sorte le droit de ce département; il n'a pas entre autres, dans la direction et l'encouragement des beaux-arts, la part d'influence qui devrait lui appartenir; les arts ont, avec les lettres, des liens naturels et nécessaires; ce n'est que par ce commerce intime et habituel qu'ils sont assurés de conserver leur propre et grand caractère qui est le

culte du beau, et sa manifestation aux yeux des hommes. Si Léonard de Vinci et Michel-Ange n'avaient pas été des lettrés, passant leur vie dans le monde lettré de leur temps, ni leur influence, ni même leur génie ne se seraient déployés avec un si pur et si puissant éclat. Placés hors de la sphère des lettres et dans le domaine de l'administration ordinaire, les arts courent grand risque de tomber sous le joug, ou de la seule utilité matérielle, ou des petites fantaisies du public. Le département de l'instruction publique a encore, sous ce rapport, et dans l'intérêt des arts eux-mêmes, une importante conquête à faire. A tout prendre cependant, ce département reçut, au moment où j'y entrai, son extension légitime et son organisation rationnelle; de 1824 à 1830, il n'avait guère été qu'un expédient; en 1832, il devint, dans l'ensemble de nos institutions, un rouage complet et régulier, capable de rendre à la société et au pouvoir, dans l'ordre intellectuel et moral, les services dont, aujourd'hui moins que jamais, ils ne sauraient se passer.

Le cabinet ainsi constitué et les attributions de tous les ministres réglées, chacun de nous se mit à l'œuvre pour accomplir sa mission particulière dans la politique commune dont nous poursuivions le succès. Le duc de Broglie entra en négociation intime avec le cabinet de Londres pour résoudre enfin, par l'action concertée des deux puissances sur Anvers, la question belge que la résistance du roi de Hollande aux instances de l'Europe tenait encore en suspens. Le maréchal Soult et l'amiral

de Rigny se hâtèrent d'organiser l'un l'armée, l'autre la flotte qui devaient être chargées de cette délicate opération. M. Thiers porta, sur les moyens de mettre fin aux troubles des départements de l'Ouest, tout l'effort de sa fertile et habile activité. Nous entreprîmes, M. Humann, M. Barthe, M. d'Argout et moi, la prompte préparation des divers projets de loi dont il avait été convenu que nous occuperions les Chambres dans leur prochaine session. Elle devait s'ouvrir le 19 novembre. Le discours d'ouverture du Roi était, pour la couronne et pour le cabinet, d'une grande importance ; la politique de résistance et de liberté, d'indépendance et de paix, tentée dès le lendemain de la Révolution et énergiquement pratiquée par M. Casimir Périer, y devait être hautement adoptée au nom des diverses nuances d'opinion qui venaient de s'unir autour du trône pour former le Gouvernement. Je fus chargé d'en préparer la rédaction.

C'est une tâche qui m'est presque toujours échue dans les divers cabinets dont j'ai fait partie. Tâche difficile en elle-même, car peu de choses le sont davantage que de résumer, dans quelques phrases à la fois générales et précises, et significatives sans être compromettantes, la situation et la politique d'un gouvernement, à un moment donné et au milieu même de l'action. Ce qui est plus difficile encore, c'est de faire parler en même temps, par la bouche royale, le Roi et ses conseillers, de façon à satisfaire à la dignité comme à la vraie pensée des uns et des autres, en écartant les dissidences qui

peuvent exister entre eux, pour ne laisser paraître que l'action harmonique du pouvoir qu'ils exercent ensemble. Malgré ces embarras, et précisément à cause de ces embarras, cette épreuve que le régime constitutionnel impose périodiquement au prince et à ses ministres est bonne et salutaire ; elle leur rappelle, à jour fixe et solennel, leur situation mutuelle et la nécessité où ils sont de se montrer unis et de parler comme d'agir en commun. Il y a, dans cette manifestation publique du Gouvernement tout entier devant le pays, un hommage au rang qu'y tient la royauté et une garantie pour l'influence du pays auprès de la royauté. C'est beaucoup d'être obligé de paraître tel qu'il est à souhaiter qu'on soit en effet. La publicité inévitable détermine souvent la bonne conduite et prévient bien plus de fautes qu'elle n'en révèle.

Ni pour le roi Louis-Philippe, ni pour ses conseillers, cette obligation n'avait, en novembre 1832, rien d'embarrassant ; ils étaient parfaitement d'accord et sur les maximes générales de la politique, et sur la conduite à suivre dans les questions particulières qu'ils avaient à résoudre. Ni de la part du Roi, ni de celle des ministres, aucune prétention exorbitante, aucune susceptibilité jalouse ne gênaient entre eux les rapports. Le cabinet se réunissait tantôt chez son président, le maréchal Soult, tantôt aux Tuileries autour du Roi, selon la nature et l'état des affaires dont il avait à s'occuper ; et dans l'une comme dans l'autre de ces réunions, la liberté de la discussion était entière sans

grand'peine, car elle n'avait point de profonds dissentiments à surmonter. La rédaction du discours de la couronne n'offrait donc, quant au fond même de la politique, point de difficulté grave; restait seulement l'obligation, toujours difficile, de se mettre d'accord, et entre ministres et avec le Roi, sur la mesure, les convenances et les nuances du langage qu'à propos des diverses questions à l'ordre du jour, le Roi devait tenir, au nom de la France devant l'Europe, au nom du gouvernement devant la France. Avant d'arriver devant le cabinet tout entier, c'était entre le Roi et moi que cette difficulté se rencontrait, et ici ma tâche ne laissait pas d'être laborieuse. Non-seulement le roi Louis-Philippe prenait fort au sérieux ses devoirs de Roi et les affaires du pays; il avait de plus l'esprit singulièrement abondant, soudain, vif, mobile, et chaque idée, chaque impression exerçait sur lui, au moment où elle lui arrivait, un grand empire. Clairvoyant et judicieux dans le but qu'il se proposait d'atteindre en parlant, il ne pressentait pas toujours avec justesse l'effet de ses paroles sur le public auquel elles s'adressaient, et ne se préoccupait guère que de satisfaire sa propre et actuelle pensée à laquelle il attachait souvent plus d'importance qu'elle n'en avait réellement. Je lui remis mon projet de discours dans les premiers jours de novembre, et pendant quinze jours, nous eûmes, sur chaque paragraphe, presque sur chaque mot, des discussions sans cesse déroutées et renouvelées par quelque nouvelle intention ou quelque nouveau doute qui

venait se jeter à la traverse des résolutions adoptées la veille. Je recevais chaque jour, et souvent plusieurs fois dans la journée, de petits billets du Roi qui me transmettaient les résultats de cet incessant travail de son esprit, et m'obligeaient à remanier incessamment le mien. Par respect monarchique, et aussi dans la conviction qu'en définitive le résultat en serait bon, j'acceptais de bonne grâce cette longue controverse, souvent assez insignifiante quoique assez vive. Mon espérance ne fut pas trompée ; en relisant au bout de vingt-sept ans, et comme dans une ancienne histoire, ce discours d'ouverture de la session de 1832, je le trouve digne du gouvernement sensé d'un peuple libre ; et si je ne m'abuse, tout juge impartial en recevrait encore aujourd'hui la même impression.

Quand nous en fûmes à peu près tombés d'accord, le Roi et moi, le cabinet, que j'avais tenu au courant de nos petits débats, adopta sur-le-champ mon projet de discours, avec de légères modifications.

Je tiens à dire qu'en y insérant, à propos de la politique de résistance, cette phrase en l'honneur de M. Casimir Périer : « C'est là le système que vous avez affermi par votre concours, et qu'a soutenu avec tant de constance le ministre habile et courageux dont nous déplorons la perte, » je ne rencontrai, de la part du Roi, aucune objection.

Les événements servirent bien le discours. Quand le jour de l'ouverture des Chambres arriva, le 19 novembre, la politique extérieure et intérieure du cabi-

net avait déjà réussi. L'entente et l'action commune de la France et de l'Angleterre pour mettre fin à la question belge étaient conclues ; les flottes française et anglaise bloquaient ensemble les côtes de Hollande ; l'armée française entrait en Belgique ; les ducs d'Orléans et de Nemours venaient de partir pour aller prendre place dans ses rangs. Madame la duchesse de Berry avait été découverte à Nantes et aussitôt transférée à Blaye. Un incident, fort inattendu alors, vint ajouter à l'effet déjà grand de ces succès du pouvoir : au moment même où le Roi entrait dans la salle du Palais-Bourbon et commençait à prononcer son discours, l'assemblée apprit qu'un coup de pistolet venait d'être tiré sur lui, comme il passait sur le pont des Tuileries ; l'émotion fut aussi vive et aussi générale que soudaine : émotion d'indignation encore plus que d'alarme ; le public n'était pas encore blasé sur l'assassinat.

J'assistais, avec mes collègues, à la séance royale. Ce fut de ma part un effort ; j'étais atteint, depuis trois semaines, d'une bronchite que la préparation du discours de la couronne et toutes les allées et venues, les conversations et les discussions auxquelles elle donnait lieu avaient fort aggravée. Je me mis au lit en rentrant de la séance, amèrement triste de me sentir hors d'état de prendre part aux débats qui allaient s'ouvrir.

CHAPITRE XVI

INSTRUCTION PRIMAIRE.

Je suis malade pendant six semaines.—Prise d'Anvers.—Arrestation de S. A. R. madame la duchesse de Berry.—De la politique du cabinet dans cette circonstance.—Je reprends les affaires.—Présentation à la Chambre des députés du projet de loi sur l'instruction primaire.—Ma vie domestique.—Des projets et des progrès en fait d'instruction primaire de 1789 à 1832. — Questions essentielles. — L'instruction primaire doit-elle être obligatoire?—Doit-elle être gratuite?—De la liberté dans l'instruction primaire.—Des objets et des limites de l'instruction primaire.—De l'éducation et du recrutement des instituteurs primaires. — De la surveillance des écoles primaires.—Concours nécessaire de l'État et de l'Église.—Que l'instruction primaire doit être essentiellement religieuse.—Mesures administratives pour assurer l'exécution et l'efficacité de la loi. — Mesures morales. — Promulgation de la loi du 28 juin 1833.—Ma circulaire à tous les instituteurs primaires. —Visite générale des écoles primaires.—Établissement des inspecteurs des écoles primaires.—Mes rapports avec les corporations religieuses vouées à l'instruction primaire. — Le frère Anaclet.— L'abbé J. M. de la Mennais. — L'abbé F. de la Mennais.—Mon rapport au Roi en avril 1834 sur l'exécution de la loi du 28 juin 1833. — De l'état actuel de l'instruction primaire.

Je fus malade et condamné à l'inaction pendant plus de six semaines. Mon mal fut assez grave pour qu'on doûtât un moment de ma guérison. Le bruit courut que j'étais parti pour Nice et que le séjour dans le midi me serait longtemps nécessaire. Pendant que j'étais confiné dans mon lit, et que non-seulement toute ac-

tion, mais toute conversation m'était interdite, les événements se développaient, les débats se succédaient. Les deux Chambres discutèrent et votèrent leurs adresses en réponse au discours du trône. L'action concertée de la France et de l'Angleterre pour consommer enfin la séparation de la Belgique et de la Hollande atteignit son but; Anvers fut pris. Quand, le 24 décembre au soir, le Roi en reçut les félicitations, j'étais encore hors d'état de sortir; ma femme alla seule porter les miennes aux Tuileries : « J'ai été hier au château, écrivait-elle le lendemain à sa sœur; le Roi et la reine faisaient plaisir à voir, si patriotes et si paternels, si heureux de la gloire de nos armes, si contents de voir leurs enfants à l'abri du danger, si simples en parlant de leur bonne conduite : — Mes fils ont fait leur devoir, m'a dit la reine; je suis charmée que l'on sache qu'on peut compter sur eux en toute occasion. » Quelques jours après, le cabinet eut à défendre, à la Chambre des députés, sa résolution de ne point traduire madame la duchesse de Berry devant les tribunaux : le débat fut grave; le duc de Broglie et M. Thiers en portèrent seuls le poids; j'étais étranger aux luttes comme aux fêtes.

Il ne m'est resté pourtant, de cette retraite forcée, point de mauvais souvenirs : j'étais entouré des soins les plus tendres; mes collègues dans le cabinet ne négligeaient rien pour atténuer mon déplaisir de ne pouvoir prendre ma part de leur fardeau et pour éloigner de moi toute préoccupation irritante. Le duc de Broglie, quoique le moins démonstratif des hommes, est plein

de délicatesse et de scrupule dans ses affections. M. Thiers, avec qui je n'avais point de lien intime, voulut aussi que j'eusse confiance dans son fidèle intérêt; il écrivit à ma femme : « J'ai voulu plusieurs fois, Madame, aller voir M. Guizot; mais j'en ai été empêché par M. de Broglie qui me l'a défendu tout à fait. Il craint que la vue d'un collègue ne l'agite et ne le fasse trop parler. Je me suis donc abstenu, malgré le désir que j'aurais de voir un collègue que j'aime, et dont, plus que personne, je sens le besoin auprès de nous. Obligez-moi de lui exprimer la part que je prends à son état et les vœux que je forme pour son rétablissement prochain. On nous dit que nous jouirons bientôt de sa présence; je le désire ardemment, car nous avons de lui un besoin indispensable. Dites-moi, je vous prie, quand je pourrai le voir. » J'étais touché de ces manifestations amicales. Il n'est pas dans ma nature de m'irriter, même des maux auxquels je ne me résigne pas; je n'aggravais pas mon impuissance par mon agitation; mais je la subissais avec un profond chagrin; au fond de mon lit et dans mon silence, je passais mon temps à réfléchir sur les événements qui s'accomplissaient, sur les batailles qui se livraient sans moi; je discutais en moi-même ce que j'aurais fait ou dit, je sentais ce que j'aurais senti si j'y avais assisté. C'est le puissant attrait de la vie politique qu'elle emploie l'homme à des desseins infiniment plus grands que lui-même, et mêle un sentiment désintéressé aux joies et aux peines personnelles qu'il éprouve en les poursui-

vant. Je me soulageais dans ma tristesse et je l'oubliais presque en occupant ma pensée solitaire des intérêts publics pour lesquels je ne pouvais rien en ce moment.

La question de la conduite déjà tenue, ou encore à tenir envers madame la duchesse de Berry me préoccupait surtout fortement. En novembre 1831, pendant le ministère de M. Casimir Périer, j'avais pris part à la discussion de la loi du 10 avril 1832 qui avait interdit aux membres de la branche aînée de la maison de Bourbon, comme aux membres de la famille Bonaparte, le territoire de la France. Nous avions cru faire beaucoup, à cette époque, au nom de la politique comme de la convenance morale, en bornant la loi à cette prohibition, sans y insérer aucune sanction pénale. Et il y avait eu, dans cet acte, quelque mérite, car il avait fallu, de la part du gouvernement et de ses amis, un grand effort pour faire écarter de cette loi l'article 91 du Code pénal, c'est-à-dire les poursuites judiciaires et la peine de mort pour les princes des maisons qui avaient régné sur la France, si, en rentrant sur le sol français, ils y suscitaient la guerre civile. Placés, en novembre 1832, en face de l'occurrence ainsi prévue, nous nous aperçûmes à l'instant qu'on n'avait pas assez fait, en 1831, pour garantir la bonne politique : les poursuites judiciaires et l'article 91 du Code pénal n'étaient pas écrits, il est vrai, dans la loi du 10 avril 1832; mais la question de leur application restait ouverte; la loi ne la résolvait pas et ne donnait pas au

gouvernement le droit de la résoudre lui-même. Nous nous hâtâmes de déclarer dans *le Moniteur*, par une ordonnance du Roi, « qu'un projet de loi serait présenté aux Chambres pour statuer relativement à madame la duchesse de Berry. » C'était, disait-on, le seul moyen de couper court à l'action des tribunaux déjà commencée par la Cour royale de Poitiers, et à l'application du Code pénal que la loi du 10 avril n'avait pas plus interdite que prescrite. Mais ce moyen était d'un difficile et périlleux emploi. C'est un principe constitutionnel qu'en pareille matière les Chambres n'agissent que d'avance et par des mesures générales, jamais après coup et en prononçant sur les personnes; les souvenirs des temps révolutionnaires et de leurs proscriptions législatives accroissaient beaucoup dans les esprits l'autorité de ce principe; il était aisé de prévoir que la Chambre des députés n'aurait nulle envie de statuer elle-même et directement sur madame la duchesse de Berry, et que l'opposition aurait beau jeu à exploiter ses scrupules ou son humeur. Nous le sentîmes si bien que nous ne donnâmes, à l'ordonnance qui avait annoncé un projet de loi, aucune suite : au lieu de porter aux Chambres la question tout entière, le gouvernement prit le parti de la résoudre lui-même, d'interdire envers madame la duchesse de Berry toute poursuite judiciaire, toute application pénale, et de n'avoir ainsi à débattre, devant les Chambres, qu'un fait accompli et sa propre responsabilité en l'accomplissant. C'était, sans nul doute, dans l'embarras de sa situation, la conduite que lui prescrivaient, et la

seule que lui permissent les convenances morales et la politique, l'équité et le bon sens. Mais l'embarras eût été bien moindre et probablement la résolution du cabinet bien plus complète si la loi du 10 avril 1832, en interdisant aux princes des familles royales déchues le sol de la France, avait expressément déclaré d'avance que, s'ils violaient cette interdiction, ils ne seraient, de leur personne, l'objet d'aucune poursuite judiciaire, et qu'ils resteraient à la disposition du gouvernement qui les renverrait du territoire ou les retiendrait prisonniers, selon qu'il le jugerait opportun et sous sa responsabilité. Contre cette législation exceptionnelle et toute politique, on réclamait l'égalité devant la loi : il y a des cas où l'égalité devant la loi est un mensonge qui choque également la justice et la politique, la morale et la raison. Ce sont des esprits bien superficiels ceux qui disent que, dans la monarchie, l'inviolabilité du monarque est une fiction; c'est au contraire la simple reconnaissance d'une vérité morale que l'instinct des hommes a pressentie, et qui est toujours ressortie plus éclatante des orages où elle avait momentanément succombé. Quand une personne a été le symbole permanent du pouvoir social suprême, rien ne peut faire qu'elle redevienne un simple sujet, et la fiction est du côté de ceux qui prétendent la faire rentrer dans le droit commun. On peut n'avoir pas de rois; on ne juge pas les rois; et l'histoire est là pour nous apprendre que la prétention de les juger n'a jamais produit que des iniquités funestes, car la con-

science publique n'a jamais vu, dans les arrêts de cette prétendue justice, que les coups de la haine ou de la peur. Sans être inviolables comme le Roi lui-même, les membres des familles royales restent toujours, moralement et politiquement, très-difficiles et très-nuisibles à juger, surtout quand le trône qu'ils entouraient est tombé dans une tempête, et qu'ils ont l'air de poursuivre leur droit en essayant de le relever. Il y a, entre leur élévation comme princes et leur détresse comme déchus et accusés, un contraste qui inspire pour eux plus d'intérêt que leurs entreprises n'excitent de colère ou d'alarme; acquittés, ils deviennent presque des vainqueurs; condamnés, ils sont des victimes de leur cause et de leur courage. Gouvernement et Chambres, nous agissions en 1832 et en 1836 sous l'empire de cette juste appréciation morale quand, après l'arrestation de madame la duchesse de Berry à Nantes et celle du prince Louis-Napoléon à Strasbourg, nous prenions le parti de ne point les livrer aux tribunaux; mais la loi du 10 avril 1832, par son timide silence, rendit notre résolution plus difficile et plus incomplète. Quand on a raison, on a plus raison qu'on ne croit et qu'on n'ose. Il y a de la force comme de la dignité à proclamer hautement dans son principe et à accepter pleinement dans ses conséquences la politique qu'on se décide à pratiquer. Si nous avions trouvé la nôtre autorisée d'avance dans la loi, nous aurions probablement reconduit sur-le-champ madame la duchesse de Berry hors de France, et nous aurions ainsi épargné à la monar-

chie de 1830 de pesants embarras et de tristes spectacles sans lui faire courir un danger de plus.

C'était là, dès le premier moment, l'avis et le désir du roi Louis-Philippe; il avait vu avec déplaisir la loi du 10 avril 1832, ne la jugeant nécessaire ni pour la sûreté de la France, ni pour la sienne propre, et la trouvant fâcheuse dès qu'elle n'était pas indispensable; ses ministres ne l'avaient point proposée; malgré les atténuations qu'elle avait subies à travers les débats des deux Chambres, il avait tardé longtemps à la sanctionner, détestant sincèrement la moindre apparence et jusqu'aux simples mots de proscription et de confiscation. Quand le jour vint d'en faire l'application, le Roi eût souhaité qu'on se bornât à la stricte observation du texte légal; la loi interdisait à Charles X et à ses descendants le territoire de la France; elle était satisfaite si madame la duchesse de Berry était immédiatement reconduite hors de France : « Personne, au fond, ne veut la faire juger, me dit-il un jour; on ne sait pas quels embarras on encourt en la retenant; les princes sont aussi incommodes en prison qu'en liberté; on conspire pour les délivrer comme pour les suivre, et leur captivité entretient chez leurs partisans plus de passions que n'en soulèverait leur présence. » Mais dans l'état des esprits en 1832, après les conspirations et les insurrections de Paris et de la Vendée, aucun cabinet n'eût pu mettre sur-le-champ madame la duchesse de Berry en liberté à la frontière, et tout en laissant entrevoir sa pensée, le Roi ne nous le demanda

point. La méfiance est le fléau des révolutions; elle hébète les peuples, même quand elle ne leur fait plus commettre des crimes. Pas plus que mes collègues, je ne jugeai possible, en 1833, de ne pas retenir madame la duchesse de Berry : des esprits grossiers ou légers ont pu croire que les incidents de sa captivité avaient tourné au profit de la monarchie de 1830; je suis convaincu qu'on aurait bien mieux servi cette monarchie en agissant avec une hardiesse généreuse, et que tous, pays, Chambres et cabinet, nous aurions fait acte de sage comme de grande politique en nous associant au désir impuissant, mais clairvoyant, du Roi.

Dans les premiers jours de janvier, je me sentis en état de rentrer dans la vie active, et je la repris en présentant à la Chambre des députés le projet de loi que, depuis la formation du cabinet, j'étais occupé de préparer sur l'instruction primaire. J'étais encore si faible que je ne pus lire moi-même à la tribune ni l'exposé des motifs, ni le projet même. M. Renouard, l'un de mes amis particuliers dans la Chambre, et sur qui je comptais avec raison pour me seconder dans cette discussion, s'en acquitta pour moi. J'abordais avec plaisir et confiance cette grande question tant de fois soulevée, jamais résolue, et à laquelle je me croyais en mesure d'apporter une solution vraiment efficace. Je ne savais pas quelles épreuves m'attendaient avant que je fusse appelé à débattre le projet de loi que je présentais.

Je n'ai nul penchant à entretenir le public de ma vie

privée; plus les sentiments intimes sont profonds et doux, moins ils aiment à se montrer, car il leur est impossible de se montrer tels qu'ils sont. Les rois livrent aux regards des curieux les diamants de leur couronne; on n'étale pas les trésors dont ceux-là seuls qui les possèdent connaissent le prix. Mais quand arrive le jour fatal où ces trésors nous sont ravis, ce serait leur manquer de respect et de foi que de ne pas laisser voir ce qu'ils étaient pour nous et quel vide ils nous laissent. J'ai beaucoup aimé la vie politique; je m'y suis adonné avec ardeur; j'ai fait, sans compter, les sacrifices et les efforts qu'elle m'a demandés; mais elle a toujours été loin, bien loin de me suffire. Non que je me plaigne de ses épreuves: beaucoup d'hommes publics ont parlé avec amertume des mécomptes qu'ils avaient éprouvés, des revers qu'ils avaient subis, des rigueurs du sort et de l'ingratitude des hommes. Je n'ai rien de semblable à dire, car je n'ai pas connu de tels sentiments; quelque violemment que j'aie été atteint, je n'ai pas trouvé les hommes plus aveugles ou plus ingrats, ni ma destinée politique plus rude que je ne m'y attendais; elle avait eu ses grandes joies, elle a eu ses grandes tristesses; c'est la loi de l'humanité. C'est dans les plus heureux jours et au milieu des meilleurs succès de ma carrière que j'ai toujours trouvé la vie politique insuffisante; le monde politique est froid et sec; les affaires des sociétés humaines sont grandes et s'emparent puissamment de la pensée; mais elles ne remplissent point l'âme; elle a des am-

bitions autres, et plus variées, et plus exigeantes que celle des plus ambitieux politiques ; elle veut un bonheur plus intime, et plus doux que tous les travaux et tous les triomphes de l'activité et de la grandeur sociale n'en peuvent donner. Ce que je sais aujourd'hui, au terme de ma course, je l'ai senti quand elle commençait et tant qu'elle a duré ; même au milieu des grandes affaires, les affections tendres sont le fond de la vie, et la plus glorieuse n'a que des joies superficielles et incomplètes si elle est étrangère au bonheur de la famille et de l'intimité.

Je le possédais bien complet en 1832, quand je pris place dans le cabinet du 11 octobre. Je me permets, non sans quelque hésitation, mais sans scrupule, le douloureux plaisir d'en citer ici un témoignage qui en dit plus que je ne pourrais et n'en voudrais dire moi-même. Le 22 octobre, ma femme écrivait à sa sœur : « Je sais que les affaires sont difficiles, orageuses, périlleuses peut-être, et pourtant je jouis beaucoup d'y voir mon mari rentré. Avant notre mariage, il me demanda un jour si je ne serais jamais effrayée des vicissitudes de sa destinée ; je vois encore ses yeux briller sur moi en m'entendant lui répondre qu'il pouvait être tranquille, que je jouirais passionnément de ses succès et n'aurais pas un soupir pour ses revers. Ce que je lui ai dit est toujours vrai ; ce que je lui ai promis, je le tiendrai ; je m'inquiète, je me désole des obstacles, des ennuis, des luttes, des dangers qu'il trouvera sur son chemin ; mais, somme toute, j'ai bonne confiance

et je suis contente, car il l'est. Ma vie d'ailleurs n'est pas brisée, comme pendant son ministère de l'intérieur ; je le vois bien moins que je ne voudrais, mais enfin je le vois ; ma chambre est près de son cabinet ; il se porte bien, quoiqu'il travaille beaucoup ; de plus son ministère lui est agréable ; il se retrouve avec plaisir au milieu des compagnons et des travaux de sa jeunesse ; l'instruction publique le repose de la politique générale. C'est un grand avantage. Et puis, ma chère amie, que Dieu me laisse à lui et lui à moi ; je serai toujours, même au milieu de toutes les craintes et de toutes les épreuves, la plus heureuse des créatures. »

Moins de trois mois après cette lettre, le 11 janvier 1833, ma femme me donna un fils, son plus vif désir au milieu de son bonheur, et l'objet, à peine entrevu, de son jeune orgueil maternel. Elle semblait se rétablir parfaitement ; onze jours après ses couches, elle se leva, pleine de confiance, et tous autour d'elle confiants comme elle. M. Royer-Collard vint me voir ; elle voulut le voir, et causa gaiement avec lui. Il me dit en sortant : « Elle est très-bien ; veillez-y pourtant ; l'âme est plus forte que le corps ; c'est une de ces natures héroïques qui ne se doutent pas du mal tant qu'elles n'en sont pas vaincues. » Trois jours après, la fièvre la reprit ; elle se remit au lit ; six semaines après, le 11 mars, je l'avais perdue.

Il en est du malheur intime comme du bonheur ; on ne peut ni en parler, ni s'en taire absolument. Je

me hâtai de reprendre mes travaux ; je rentrai au conseil et aux Chambres dès que je le pus avec convenance et efficacité. Chaque jour, quand j'en avais fini avec mes affaires et mes devoirs, je restais seul avec mes enfants, ma mère, et souvent avec la duchesse de Broglie dont la sympathique amitié me fut, dans cette épreuve, très-douce et secourable. M. Royer-Collard venait aussi me voir quelquefois, et je prenais plaisir à sa conversation, sans lui parler de moi et sans qu'il m'en parlât. Vers la fin du mois de juillet suivant, pendant qu'il était dans sa terre de Châteauvieux, je lui écrivis, sans doute dans un accès d'amère tristesse et avec plus d'effusion que je n'avais jamais fait ; il me répondit : « Votre lettre, mon cher ami, ne m'a pas seulement ému ; elle m'a fait descendre avec vous dans cet abîme où vous êtes tombé. Je ne le croyais pas si profond ; l'empire que vous avez sur vous, et qui semblait régler votre âme comme vos paroles, sans me tromper tout-à-fait, ne m'avait pas laissé pénétrer assez avant. Je comprends votre état, autant qu'il est possible, n'ayant pas vu d'assez près quel a été votre bonheur. Je trouve en moi de quoi compatir à vos sentiments et à votre douleur. J'ai la confiance que, loin de la tourner en désespoir, le temps, sans la guérir, sans la dénaturer, vous la rendra supportable. Vous avez devant vous une longue vie, l'éducation de vos enfants, une carrière à peine ouverte que vous êtes sûr d'honorer par des services rendus à la cause de l'humanité. Ce sont de puissantes distractions ; vous les rece-

vrez peu à peu, et vous les laisserez agir. Quoique mon état diffère beaucoup du vôtre, comme la fin du jour diffère du plein midi, il s'en rapproche en ce que je vis, comme vous et depuis bien plus longtemps, dans une parfaite solitude, assez préoccupé du passé, fort peu de l'avenir, ne comptant guère avec le présent, et repassant silencieusement ma vie écoulée dans laquelle je trouve bien des enseignements dont je ne profiterai pas. »

Cette lettre à la fois sympathique et fortifiante me fut bonne, et aujourd'hui encore, je ne la relis pas sans émotion. Elle est du 6 août 1833.

Ce fut pour moi, à cette douloureuse époque, une circonstance propice que le projet de loi sur l'instruction primaire se trouvât à l'ordre du jour, et m'imposât des efforts assidus. En entrant au ministère de l'instruction publique, j'avais cette œuvre-là particulièrement à cœur. Parce que j'ai combattu les théories démocratiques et résisté aux passions populaires, on a dit souvent que je n'aimais pas le peuple, que je n'avais point de sympathie pour ses misères, ses instincts, ses besoins, ses désirs. Il y a, dans la vie publique comme dans la vie privée, des amours de plus d'une sorte; si ce qu'on appelle aimer le peuple, c'est partager toutes ses impressions, se préoccuper de ses goûts plus que de ses intérêts, être en toute occasion enclin et prêt à penser, à sentir et à agir comme lui, j'en conviens, ce n'est pas là ma disposition; j'aime le peuple avec un dévouement profond, mais libre et un peu in-

quiet; je veux le servir, mais pas plus m'asservir à lui que me servir de lui pour d'autres intérêts que les siens; je le respecte en l'aimant, et parce que je le respecte, je ne me permets ni de le tromper, ni de l'aider à se tromper lui-même. On lui donne la souveraineté; on lui promet le complet bonheur; on lui dit qu'il a droit à tous les pouvoirs de la société et à toutes les jouissances de la vie. Je n'ai jamais répété ces vulgaires flatteries; j'ai cru que le peuple avait droit et besoin de devenir capable et digne d'être libre, c'est-à-dire d'exercer, sur ses destinées privées et publiques, la part d'influence que les lois de Dieu accordent à l'homme dans la vie et la société humaines. C'est pourquoi, tout en ressentant pour les détresses matérielles du peuple une profonde sympathie, j'ai été surtout touché et préoccupé de ses détresses morales, tenant pour certain que, plus il se guérirait de celles-ci, plus il lutterait efficacement contre celles-là, et que, pour améliorer la condition des hommes, c'est d'abord leur âme qu'il faut épurer, affermir et éclairer.

C'est à l'instinct de cette vérité qu'est due l'importance qu'on attache partout aujourd'hui à l'instruction populaire. D'autres instincts, moins purs et moins sains, se mêlent à celui-là, l'orgueil, une confiance présomptueuse dans le mérite et la puissance de l'intelligence seule, une ambition sans mesure, la passion d'une prétendue égalité. Mais en dépit de ce mélange dans les sentiments qui la recommandent, en dépit de ses difficultés intrinsèques et des inquiétudes qu'elle

inspire encore, l'instruction populaire n'en est pas moins, de nos jours, fondée en droit comme en fait, une justice envers le peuple et une nécessité pour la société. Pendant sa mission en Allemagne, l'un des hommes qui ont le mieux étudié cette grande question, M. Eugène Rendu demandait à un savant et respectable prélat, le cardinal de Diepenbrock, prince-évêque de Breslau, « si, dans sa pensée, la diffusion de l'enseignement au sein des masses devait créer un péril pour la société. — Jamais, répondit le cardinal, si l'idée religieuse assigne à l'instruction son but et préside à sa marche. D'ailleurs il ne s'agit plus de discuter la question; elle est posée; sous peine de mort, la société doit la résoudre. Quand le wagon est sur les rails, que reste-t-il à faire? à le diriger. »

Il y avait en 1832 autre chose encore à faire, parmi nous, que de diriger le wagon; il fallait le mettre vraiment en mouvement, en mouvement effectif et durable. Quand on regarde de près à ce qui s'est passé de 1789 à 1832 en fait d'instruction primaire, on est frappé à la fois de la puissance de cette idée et de la vanité des essais tentés pour la réaliser. Elle préoccupe tous les hommes qui gouvernent ou aspirent à gouverner la France. Quand elle s'éclipse un moment, c'est devant d'autres préoccupations plus pressantes, et elle ne tarde pas à reparaître. Elle pénètre jusqu'au sein des partis et des pouvoirs qui semblent la redouter; de 1792 à 1795, la Convention nationale rend sept décrets pour déclarer qu'il y aura partout des écoles primaires et pour

prescrire ce qu'elles seront; paroles stériles, et pourtant sincères. L'Empire parle et s'occupe peu de l'instruction primaire; c'est l'instruction secondaire qui est l'objet favori de sa sollicitude et de ses habiles soins. Pourtant un homme se rencontre dans les conseils de l'Empire où il ne tient qu'un rang modeste, mais d'un esprit et d'un renom assez élevés pour attirer l'attention publique sur ses travaux et ses idées, quel qu'en soit l'objet; M. Cuvier voyage en Hollande, en Allemagne, en Italie, et rend compte, à son retour, des établissements d'instruction publique qu'il a visités, notamment des écoles primaires hollandaises dont la bonne et efficace organisation l'a frappé; un vif intérêt se réveille pour ces institutions; on y pense, on en parle, on compare, on regrette. L'Empire tombe; la Restauration arrive; les grandes luttes politiques recommencent; mais au milieu de leur bruit, le gouvernement de l'instruction publique est dans les mains d'hommes qui veulent sérieusement le bien du peuple sans lui faire la cour; M. Royer-Collard y préside; M. Cuvier y exerce une grande influence; ils s'appliquent à multiplier, à améliorer, à surveiller efficacement les écoles primaires; sur leur provocation, le Roi rend des ordonnances qui réclament et règlent le concours des autorités et des sympathies locales; le Conseil de l'instruction publique entretient une correspondance assidue pour en assurer l'exécution. De nouvelles méthodes s'annoncent en Europe avec quelque fracas, l'enseignement mutuel, l'enseignement simultané, le docteur Bell,

M. Lancaster; elles inspirent aux uns de l'enthousiasme, aux autres de l'inquiétude; sans prendre parti, sans rien épouser comme sans rien proscrire, le Conseil de l'instruction publique accueille, encourage, surveille. Le pouvoir politique change de mains; il passe dans celles d'un parti qui se méfie de cet élan libéral; mais en même temps qu'ils ménagent les méfiances et font de funestes concessions aux exigences de leurs adhérents, les chefs intelligents de ce parti ne veulent pas qu'on les tienne pour ennemis de l'instruction populaire; ils sentent qu'il y a là une force qui ne se laissera pas étouffer, et ils essayent de la diriger à leur profit en lui donnant satisfaction. De 1821 à 1826, huit ordonnances du Roi, contre-signées par M. Corbière, ministre de l'intérieur, autorisent, dans quatorze départements, des congrégations religieuses sincèrement vouées à l'instruction primaire, et qui instituent un certain nombre de nouvelles écoles; les Frères de l'instruction chrétienne fondés en Bretagne par l'abbé J.-M. de la Mennais, les Frères de la doctrine chrétienne de Strasbourg, de Nancy, de Valence, les Frères de Saint-Joseph dans le département de la Somme, les Frères de l'instruction chrétienne du Saint-Esprit dans cinq départements de l'Ouest, datent de cette époque et l'honorent. En 1827, une nouvelle secousse politique reporte vers d'autre rangs le gouvernement de la France; le ministère Martignac remplace le ministère Villèle; un des premiers soins du nouveau ministre de l'instruction publique, M. de Vatimesnil, est non-seulement de

donner aux écoles primaires de nouveaux encouragements, mais de rappeler dans leur administration l'esprit libéral des ordonnances provoquées en 1816 et 1820 par M. Cuvier. La crise fatale de la Restauration approche; son mauvais génie prévaut dans sa politique générale; appelé en novembre 1829, comme ministre de l'instruction publique, dans le cabinet du prince de Polignac, M. Guernon de Ranville y propose cependant, pour l'extension des écoles primaires et le meilleur sort des instituteurs, des mesures excellentes; il rencontre des doutes, des objections, une résistance timide, mais répétée; il persiste, et sur sa demande le roi Charles X signe une ordonnance remarquable non-seulement par ses prescriptions pratiques, mais par les idées et les sentiments dont l'expression officielle les accompagne. On ne peut pas dire que, de 1814 à 1830, l'instruction primaire ne se soit pas ressentie des atteintes de la politique; mais elle n'a point péri dans ce dangereux contact; soit équité, soit prudence, les pouvoirs même qui s'inquiétaient de ses prétentions ont cru devoir la traiter avec bienveillance et seconder ses progrès.

Le gouvernement de 1830 lui devait être et lui fut, dès son origine, hautement favorable. M. Barthe, sous le ministère de M. Laffitte, et M. de Montalivet, sous celui de M. Casimir Périer, s'empressèrent de présenter, l'un à la Chambre des pairs, l'autre à la Chambre des députés, des projets de loi destinés à multiplier rapidement les écoles primaires, à leur donner des garanties d'avenir, et à introduire dans ce premier degré de

l'enseignement, la liberté promise par la Charte. Il y avait rivalité entre le gouvernement et les Chambres pour entreprendre cette œuvre; au même moment où ces projets de loi étaient présentés, deux propositions spontanées naissaient dans la Chambre des députés, conçues dans des principes un peu différents, mais inspirées par le même esprit et tendant au même dessein. M. Daunou fit, sur l'un des projets de loi, un rapport remarquable par un sentiment profondément libéral, un langage habilement modéré et une antipathie visible, quoique discrètement contenue, pour l'Université impériale. Mais aucun de ces projets n'alla jusqu'à une discussion publique : le mouvement était imprimé, les obstacles écartés, le public impatient de voir enfin l'instruction primaire fondée; quand le cabinet du 11 octobre 1832 se forma, l'œuvre était de toutes parts réclamée et solennellement promise, mais à peine commencée.

J'avais autour de moi, dans le Conseil royal de l'instruction publique, toutes les lumières et tout l'appui que je pouvais souhaiter pour l'accomplir. Investis dans les lettres, dans les sciences, dans le monde, de cette autorité librement acceptée que donnent le talent supérieur et la longue expérience, les membres de ce conseil étaient de plus mes confrères et mes amis. Nous vivions dans une grande et naturelle intimité. Quelle que fût la diversité de nos études et de nos travaux, nous avions tous, quant à l'instruction populaire, les mêmes idées et les mêmes désirs. M. Villemain et

M. Cousin, M. Poisson et M. Thénard, M. Guéneau de Mussy et M. Rendu portaient, au projet de loi que nous préparions ensemble, presque autant d'intérêt que moi. M. Cousin, pendant son voyage en Allemagne en 1831 et dans le beau rapport publié à son retour, en avait posé et étudié avec soin toutes les questions. Je doute qu'elles aient jamais été plus sérieusement débattues qu'elles ne le furent dans notre conseil intérieur, avant la présentation du projet de loi.

La première, et celle qui, non pas pour moi, mais pour de bons esprits, demeure encore indécise, fut la question de savoir s'il fallait faire, de l'instruction primaire pour tous les enfants, une obligation absolue, imposée par la loi à tous les parents, et sanctionnée par certaines peines en cas de négligence, ainsi que cela se pratique en Prusse et dans la plupart des États de l'Allemagne. Je n'ai rien à dire des pays où cette règle est depuis longtemps établie et acceptée par le sentiment national; elle y a certainement produit de bons résultats; mais je remarque qu'elle n'existe guère que chez des peuples jusqu'ici peu exigeants en fait de liberté, et qu'elle a pris naissance chez ceux où, par suite de la Réforme du XVI^e^ siècle, le pouvoir civil est, dans les matières religieuses ou qui touchent de près aux intérêts religieux, le pouvoir suprême. La fière susceptibilité des peuples libres et la forte indépendance mutuelle du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel s'accommoderaient mal de cette action coercitive de l'État dans l'intérieur de la famille; et là où les tradi-

tions ne la sanctionnent pas, les lois échoueraient à l'introduire, car ou bien elles n'iraient pas au delà d'un commandement vain, ou bien elles auraient recours, pour se faire obéir, à des prescriptions et à des recherches inquisitoriales odieuses à tenter et presque impossibles à exécuter, surtout dans un grand pays. La Convention nationale le tenta, c'est-à-dire le décréta en 1793, et parmi toutes ses tyrannies, celle-là du moins demeura sans effet. L'instruction populaire est de nos jours en Angleterre, de la part des pouvoirs nationaux et municipaux comme des simples citoyens, l'objet d'un zélé et persévérant effort; personne pourtant ne propose de la commander aux parents absolument et par la loi. Elle prospère aux États-Unis d'Amérique; les gouvernements locaux et les associations particulières font de grands sacrifices pour multiplier et perfectionner les écoles; on ne songe pas à pénétrer dans l'intérieur des familles pour y recruter forcément des écoliers. C'est le caractère et l'honneur des peuples libres d'être à la fois confiants et patients, de compter sur l'empire de la raison éclairée, de l'intérêt bien entendu, et de savoir en attendre les effets. Je fais peu de cas des règles qui portent l'empreinte du couvent ou de la caserne; j'écartai décidément la contrainte de mon projet de loi sur l'instruction primaire, et nul de mes collaborateurs n'insista pour l'y introduire, pas même ceux qui en ressentaient quelque regret.

Après la question de l'instruction primaire obligatoire venait celle de l'instruction primaire libre. Sur

celle-ci, il ne pouvait y avoir de doute; la Charte avait promis la liberté de l'enseignement, et ce n'était pas en fait d'instruction primaire que cette promesse pouvait donner lieu à des interprétations diverses et à de longues contestations. Personne ne songeait à vouloir que l'instruction primaire fût complétement livrée à l'industrie particulière évidemment incapable d'y suffire et peu tentée de l'entreprendre. L'œuvre est immense et sans brillantes perspectives ; l'action de l'État y est indispensable. La libre concurrence entre l'État et les particuliers, les écoles privées ouvertes à côté des écoles publiques et aux mêmes conditions, c'était là tout ce que demandaient les libéraux les plus exigeants, et ce que ne contestaient pas les plus prudents amis du pouvoir.

Une troisième question élevait plus de débats : dans les écoles publiques, l'instruction primaire serait-elle absolument gratuite et réellement donnée par l'État à tous les enfants du pays? C'était le rêve de généreux esprits. Dans la Constitution de 1791, l'Assemblée constituante avait décrété « qu'il serait créé et organisé une instruction publique commune à tous les citoyens, gratuite à l'égard des parties d'enseignement indispensables pour tous les hommes. » La Convention nationale, en maintenant ce principe, avait fixé à 1,200 livres le *minimum* du traitement des instituteurs. L'expérience avait démontré la vanité de ces promesses aussi peu fondées en droit qu'impossibles à réaliser. L'État doit offrir l'instruction primaire à toutes les

familles et la donner à celles qui ne peuvent pas la payer; et en cela il fait plus pour la vie morale des peuples qu'il ne peut faire pour leur condition matérielle. C'est là sur ce point le vrai principe, et ce fut celui qu'adopta mon projet de loi.

Ces questions générales et en quelque sorte préliminaires ainsi résolues, restaient les questions spéciales dont la solution devait devenir le texte et le commandement de la loi. Quels doivent être les objets et les limites de l'instruction primaire? Comment se formeront et se recruteront les instituteurs publics? Quelles autorités seront chargées de la surveillance des écoles primaires? Quels seront les moyens et les garanties pour l'exécution efficace de la loi?

Parmi les sentiments qui peuvent animer un peuple, il en est un dont il faudrait déplorer l'absence s'il n'existait pas, mais qu'il faut se garder de flatter ou d'exciter là où il existe, c'est l'ambition. J'honore les générations ambitieuses; il y a beaucoup à en attendre, pourvu qu'elles ne puissent pas tenter aisément tout ce qu'elles désirent. Et comme de toutes les ambitions, la plus ardente de nos jours, sinon la plus apparente, surtout dans les classes populaires, c'est l'ambition de l'esprit, dont elles espèrent à la fois des plaisirs d'amour-propre et des moyens de fortune, c'est surtout de celle-là qu'il faut, tout en la traitant avec bienveillance, surveiller et diriger avec soin le développement. Je ne connais rien de plus nuisible aujourd'hui pour la société, et pour le peuple lui-même, que le mauvais

petit savoir populaire, et les idées vagues, incohérentes et fausses, actives pourtant et puissantes, dont il remplit les têtes.

Pour lutter contre ce péril, je distinguai dans le projet de loi deux degrés d'instruction primaire : l'une élémentaire et partout nécessaire, dans les campagnes les plus retirées et pour les plus humbles conditions sociales ; l'autre supérieure et destinée aux populations laborieuses qui, dans les villes, ont à traiter avec les besoins et les goûts d'une civilisation plus compliquée, plus riche et plus exigeante. Je renfermai strictement l'instruction élémentaire dans les connaissances les plus simples et d'un usage vraiment universel. Je donnai à l'instruction primaire supérieure plus de variété et d'étendue ; et tout en en déterminant d'avance les principaux objets, le projet de loi ajoutait « qu'elle pourrait, selon les besoins et les ressources des localités, recevoir les développements qui seraient jugés convenables. » J'assurais ainsi les progrès les plus étendus de l'instruction primaire là où ils seraient naturels et utiles, sans les porter là où leur inutilité est peut-être leur moindre défaut. La Chambre des députés demanda que la perspective d'une extension variable et indéfinie fût ouverte à l'instruction primaire élémentaire, aussi bien qu'à l'instruction primaire supérieure. Je ne crus pas devoir lutter obstinément contre cet amendement qui rencontra une approbation presque générale ; mais il indiquait peu d'intelligence du but que se proposait le projet de loi en distinguant

les deux degrés d'instruction primaire. Précisément parce qu'elle est partout nécessaire, l'instruction primaire élémentaire doit être fort simple, et partout à peu près la même. C'était faire assez pour la variété des situations et pour l'esprit d'ambition dans l'éducation populaire que de leur ouvrir les écoles primaires supérieures. La tendance à étendre, par fantaisie d'esprit plutôt que par besoin réel, l'instruction primaire universelle ne mérite pas d'encouragement légal ; les lois ont pour objet de pourvoir à ce qui est nécessaire, non d'aller au-devant de ce qui peut devenir possible, et leur mission est de régler les forces sociales, non de les exciter indistinctement.

L'éducation des instituteurs eux-mêmes est évidemment l'un des plus importants objets d'une loi sur l'instruction populaire. J'adoptai sans hésiter, pour y pourvoir, le système des écoles normales primaires dont les premiers essais avaient commencé en France en 1810, et qui comptait déjà en 1833 quarante-sept établissements de ce genre créés par le libre bon vouloir des départements ou des villes et les encouragements du gouvernement. J'en fis une institution générale et obligatoire. Dans l'état actuel et avec le caractère essentiellement laïque de notre société, c'est là le seul moyen d'avoir toujours, pour l'instruction primaire, un nombre suffisant de maîtres, et d'avoir des maîtres formés pour leur mission. C'est de plus une carrière intellectuelle ouverte à ces classes de la population qui n'ont guère devant elles, à leur entrée dans

la vie, que des professions de travail matériel; c'est enfin une influence morale placée au milieu de ce peuple sur qui le pouvoir n'agit plus guère aujourd'hui que par les percepteurs, les commissaires de police et les gendarmes. A coup sûr, l'éducation des instituteurs dans les écoles normales où ils se forment, et leur influence, quand ils sont formés, peuvent être mauvaises; il n'y a point de bonne institution qui, mal dirigée, ne puisse tourner à mal, et qui, même bien dirigée, n'ait ses inconvénients et ses périls; mais ce n'est là que la condition générale de toutes les œuvres humaines, et on n'en accomplirait aucune si l'on ne se résignait et à leur imperfection, et à la nécessité de veiller toujours pour empêcher que l'ivraie ne s'empare du champ et n'y étouffe le bon grain.

En faisant des écoles normales primaires une institution publique et légale, j'étais loin de vouloir détruire ou seulement affaiblir les autres pépinières d'instituteurs que forment les associations religieuses vouées à l'éducation populaire; je souhaitais, au contraire, que celles-là aussi se développassent largement, et qu'une salutaire concurrence s'établît entre elles et les écoles normales laïques. J'aurais même désiré faire un pas de plus et donner, aux associations religieuses vouées à l'instruction primaire, une marque publique de confiance et de respect. Dans la plupart des ordonnances royales rendues de 1821 à 1826 pour autoriser des associations de ce genre, notamment pour la congrégation de l'instruction chrétienne fondée par l'abbé

de la Mennais dans les départements de Bretagne, pour la congrégation de même nom à Valence, pour les Frères de Saint-Joseph dans le département de la Somme, il était prescrit que « le brevet de capacité exigé de tout instituteur primaire serait délivré à chaque frère de ces diverses congrégations sur le vu de la lettre particulière d'obédience qui lui aurait été remise par le supérieur général de celle à laquelle il appartenait. » Il n'y avait, selon moi, dans cette dispense d'un nouvel examen accordée aux membres des associations religieuses que l'État avait formellement reconnues et autorisées pour l'éducation populaire, rien que de parfaitement juste et convenable, et je l'aurais volontiers écrite dans mon projet de loi ; mais elle eût été certainement repoussée par le public de ce temps et par les Chambres ; le débat qui s'y éleva, quand nous en vînmes à examiner quelles autorités devaient être chargées de la surveillance des écoles primaires, révéla clairement l'esprit qui y prévalait.

L'État et l'Église sont, en fait d'instruction populaire, les seules puissances efficaces. Ceci n'est pas une conjecture fondée sur des considérations morales; c'est un fait historiquement démontré. Les seuls pays et les seuls temps où l'instruction populaire ait vraiment prospéré ont été ceux où soit l'Église, soit l'État, soit mieux encore l'un et l'autre ensemble s'en sont fait une affaire et un devoir. La Hollande, l'Allemagne, catholique ou protestante, et les États-Unis d'Amérique sont là pour l'attester : il faut, à une telle œuvre, l'ascendant d'une

autorité générale et permanente, comme celle de l'État et de ses lois, ou d'une autorité morale partout présente et permanente aussi, comme celle de l'Église et de sa milice.

En même temps que l'action de l'État et de l'Église est indispensable pour que l'instruction populaire se répande et s'établisse solidement, il faut aussi, pour que cette instruction soit vraiment bonne et socialement utile, qu'elle soit profondément religieuse. Et je n'entends pas seulement par là que l'enseignement religieux y doit tenir sa place et que les pratiques de la religion y doivent être observées; un peuple n'est pas élevé religieusement à de si petites et si mécaniques conditions; il faut que l'éducation populaire soit donnée et reçue au sein d'une atmosphère religieuse, que les impressions et les habitudes religieuses y pénètrent de toutes parts. La religion n'est pas une étude ou un exercice auquel on assigne son lieu et son heure; c'est une foi, une loi qui doit se faire sentir constamment et partout, et qui n'exerce qu'à ce prix, sur l'âme et la vie, toute sa salutaire action. C'est dire que, dans les écoles primaires, l'influence religieuse doit être habituellement présente; si le prêtre se méfie ou s'isole de l'instituteur, si l'instituteur se regarde comme le rival indépendant, non comme l'auxiliaire fidèle du prêtre, la valeur morale de l'école est perdue, et elle est près de devenir un danger.

Quand je proposai mon projet de loi, et avant même que l'expérience eût porté dans mon esprit sa grande

lumière, j'étais déjà profondément convaincu de ces vérités, et elles avaient présidé à mon travail, quoique, par instinct des préjugés publics, je ne les eusse présentées et appliquées qu'avec ménagement. C'était sur l'action prépondérante et unie de l'État et de l'Église que je comptais pour fonder l'instruction primaire. Or le fait dominant que je rencontrai, dans la Chambre des députés comme dans le pays, fut précisément un sentiment de méfiance et presque d'hostilité contre l'Église et contre l'État; ce qu'on redoutait surtout dans les écoles, c'était l'influence des prêtres et du pouvoir central; ce qu'on avait à cœur de protéger d'avance et par la loi, c'était l'action des autorités municipales et l'indépendance des instituteurs envers le clergé. L'opposition soutenait ouvertement ce système, et le parti conservateur, trop souvent dominé, au fond du cœur et presque à son insu, par les idées mêmes qu'il redoute, ne le repoussait que mollement. J'avais proposé que le curé ou le pasteur fût de droit membre du comité chargé, dans chaque commune, de surveiller l'école, et qu'il appartînt au ministre de l'instruction publique d'instituer définitivement les instituteurs. A la Chambre des députés, ces deux dispositions furent rejetées dans un premier débat, et il fallut le vote de la Chambre des pairs et mon insistance lors d'un second débat pour les faire rétablir dans la loi. On semblait s'inquiéter du mauvais esprit qui pouvait envahir les instituteurs; on parlait beaucoup de la nécessité qu'ils fussent efficacement dirigés; et on s'appliquait à éner-

ver dans leurs écoles, on voulait à peine y laisser entrer l'Église et l'État, c'est-à-dire les seules autorités capables d'étouffer les mauvais germes que le siècle y semait à pleines mains.

Malgré ces luttes et ces faiblesses, je n'eus, à vrai dire, dans cette circonstance, nul droit de me plaindre ni du public, ni des Chambres; la loi sur l'instruction primaire fut accueillie, discutée et votée avec faveur, et sans altération capitale. Restait la grande épreuve devant laquelle toutes les lois sur cette matière avaient jusque-là succombé; quelle en serait l'exécution?

Elle exigeait des mesures de deux sortes : des mesures administratives et des mesures morales. Il fallait que les prescriptions de la loi pour la création, l'entretien, la surveillance des écoles et le sort des instituteurs, devinssent des faits réels et durables. Il fallait que les instituteurs eux-mêmes fussent appelés à l'intelligence et animés de l'esprit de cette loi dont ils devaient être les derniers et véritables exécuteurs.

Quant aux mesures administratives, la loi avait pourvu d'avance aux plus essentielles : loin de se borner à prescrire, dans toutes les communes du royaume, l'établissement des écoles primaires, élémentaires ou supérieures, elle avait décrété qu'un logement convenable et un traitement fixe seraient partout fournis aux instituteurs, et qu'en cas d'insuffisance des revenus ordinaires des communes, il y serait pourvu au moyen de deux impositions spéciales obligatoires, votées, l'une par les conseils municipaux, l'autre par les con-

seils généraux de département, et qui, à défaut de ces votes, seraient établies par ordonnance royale. Si ces impositions locales étaient elles-mêmes insuffisantes, le ministre de l'instruction publique devait combler le déficit par une subvention prélevée sur le crédit porté annuellement pour l'instruction primaire au budget de l'État. L'existence permanente des écoles et les moyens de satisfaire à leurs besoins matériels étaient ainsi assurés, indépendamment même de l'intelligence ou du zèle des populations appelées à en recueillir le bienfait, et le pouvoir central ne restait jamais désarmé devant leur mauvais vouloir ou leur apathie.

Une assez grave difficulté se rencontrait pour l'exécution efficace et régulière de ces dispositions : elles exigeaient le concours de l'administration générale de l'État, représentée dans les localités par les préfets et leurs subordonnés, et de l'administration spéciale de l'instruction publique, représentée par les recteurs et les fonctionnaires de l'Université. Personne n'ignore combien il est malaisé de faire ainsi marcher ensemble et vers un but commun deux séries d'agents publics chargés de fonctions diverses et placés sous les ordres de chefs différents. Après m'en être entendu avec M. Thiers, alors ministre de l'intérieur, j'adressai aux préfets et aux recteurs des instructions détaillées qui indiquaient aux deux administrations leurs attributions spéciales dans l'exécution de la loi nouvelle et les conditions de leur harmonie. Je fis un pas de plus : sur ma demande, il fut décidé, en conseil du cabinet,

que l'instruction primaire serait annuellement, dans chaque département, l'objet d'un budget particulier qui prendrait place dans le budget général du département, et qui, annuellement aussi, en serait détaché pour être transmis au ministre de l'instruction publique et soumis à son examen, comme le budget général de chaque département est soumis à l'examen du ministre de l'intérieur. J'atteignais ainsi un double but : d'une part je plaçais, dans toutes les localités, l'instruction primaire, ses besoins, ses ressources et ses dépenses, à part et en relief, ce qui en faisait une véritable institution locale et permanente, investie de droits et objet de soins particuliers ; d'autre part, tout en assurant à l'instruction primaire le concours de l'administration générale, je la rattachais fortement aux attributions du ministère de l'instruction publique, comme le premier degré de ce grand ensemble d'études et d'écoles que le génie de l'empereur Napoléon avait voulu fonder sous le nom d'*Université de France*, et dont j'avais à cœur de maintenir la grandeur et l'harmonie, en l'adaptant à un régime de liberté et aux principes généraux du gouvernement de l'État.

Je n'aurais pu réussir dans ce dessein un peu compliqué si je n'avais trouvé dans M. Thiers cette largeur d'esprit et ce goût du bien public qui font taire les ombrageuses rivalités d'attributions et les mesquines jalousies personnelles ; il se prêta de bonne grâce aux petites altérations que je demandais dans les habitudes du ministère de l'intérieur, et rendit facile cette action

commune de nos deux départements dont la loi sur l'instruction primaire avait besoin pour son prompt et complet succès.

Huit jours après la formation du cabinet, dès que j'avais commencé à m'occuper de cette loi, et pour la préparer dans l'esprit de ses agents futurs en même temps que dans le conseil du Roi, j'avais fait créer, sous le titre de *Manuel général de l'instruction primaire*, un recueil périodique destiné à faire promptement arriver, sous les yeux des instituteurs, des administrateurs et des inspecteurs des écoles, les faits, les documents et les idées qui pouvaient les intéresser ou les éclairer[1]. La loi une fois rendue, je fis composer et publier cinq manuels élémentaires propres à diriger les instituteurs dans le modeste enseignement dont elle déterminait les objets et les limites. J'avais hâte de pourvoir aux besoins intellectuels de ces écoles et de ces maîtres dont les besoins matériels étaient, sinon pleinement satisfaits, du moins mis à l'abri du dénûment et de l'oubli.

Les meilleures lois, les meilleures instructions, les meilleurs livres sont peu de chose tant que les hommes chargés de les mettre en œuvre n'ont pas l'esprit plein et le cœur touché de leur mission, et n'y apportent pas eux-mêmes une certaine mesure de passion et de foi. Je n'ai nul dédain du travail législatif et du mécanisme administratif; pour être insuffisants, ils n'en sont pas moins nécessaires; ce sont les plans et les échafau-

[1] Pièces historiques, n° I.

dages de l'édifice ; mais les ouvriers, des ouvriers intelligents et dévoués y importent bien plus encore, et ce sont surtout les hommes qu'il faut former et animer au service des idées quand on veut qu'elles deviennent des faits réels et vivants. Je tentai de pénétrer jusqu'à l'âme des instituteurs populaires, et d'y susciter quelques notions claires et un respect affectueux pour la tâche à laquelle ils étaient appelés. Trois semaines après que la loi sur l'instruction primaire eut été publiée, je l'envoyai directement à 39,300 maîtres d'école, en l'accompagnant d'une lettre où je m'appliquais non-seulement à leur en faire bien comprendre l'intention et les dispositions, mais encore à élever leurs sentiments au niveau moral de leur humble situation sociale, sans leur donner le prétexte ni la tentation d'en sortir[1]. Je leur demandai de m'accuser personnellement réception de cette lettre, désirant avoir quelque indice de l'impression qu'ils en avaient reçue. 13,850 réponses me parvinrent, et beaucoup me donnèrent lieu de penser que je n'avais pas toujours frappé en vain à la porte de ces modestes demeures où des milliers d'enfants obscurs devaient venir recevoir d'un homme ignoré les premières, et pour la plupart d'entre eux les seules leçons de la vie. Cette expérience et d'autres encore m'ont appris que, lorsqu'on veut agir un peu puissamment sur les hommes, il ne faut pas craindre de leur montrer un but et de leur parler un langage

1 *Pièces historiques*, n° II.

au-dessus de leur situation et de leurs habitudes, ni se décourager si beaucoup d'entre eux ne répondent pas à ces provocations inaccoutumées; elles atteignent bien plus d'âmes qu'on ne pense, et il faut savoir croire à la vertu des germes, même quand on ne voit pas les fruits.

Quand l'idée me vint de cette circulaire aux instituteurs, j'en parlai à M. de Rémusat et je le priai d'en essayer, pour moi, la rédaction. C'est de lui, en effet, que je la reçus à peu près telle qu'elle fut envoyée à sa destination et bientôt publiée. Je prends plaisir à le rappeler aujourd'hui : les amitiés rares, même quand elles ont paru en souffrir, survivent aux incertitudes de l'esprit et aux troubles de la vie.

Un autre moyen, inattendu et d'une assez difficile exécution, me parut nécessaire et efficace pour entrer en rapport avec les instituteurs dispersés sur toute la face de la France, pour les connaître réellement et agir sur eux autrement que par des paroles vagues et au hasard. Un mois après la promulgation de la loi nouvelle, j'ordonnai une inspection générale de toutes les écoles primaires du royaume, publiques ou privées. Je ne voulais pas seulement constater les faits extérieurs et matériels qui sont communément l'objet des recherches statistiques en fait d'instruction primaire, tels que le nombre des écoles, celui des élèves, leur classification, leur âge, les dépenses de ce service; je donnai surtout pour mission aux inspecteurs d'étudier le régime intérieur des écoles, l'aptitude, le zèle, la conduite des instituteurs, leurs relations avec les

élèves, les familles, les autorités locales, civiles et religieuses, l'état moral en un mot de l'instruction primaire et ses résultats. Les faits de ce genre ne peuvent être recueillis de loin, par voie de correspondance et de tableaux; des visites spéciales, des conversations personnelles, la vue immédiate des choses et des hommes sont indispensables pour les observer et les apprécier. Quatre cent quatre-vingt-dix personnes, la plupart fonctionnaires de tout ordre dans l'Université, se livrèrent pendant quatre mois à ce rude travail. Trente-trois mille quatre-cent-cinquante-six écoles furent effectivement visitées et moralement décrites dans les rapports qui me furent adressés par les inspecteurs. L'un d'entre eux, dont j'avais depuis longtemps éprouvé la rare capacité et l'infatigable zèle, M. Lorain, aujourd'hui recteur honoraire, tira de tous ces rapports un Tableau de l'instruction primaire en France, en 1833, encore plus remarquable par les vues morales et pratiques qui y sont développées que par le nombre et la variété des faits qu'il contient. Cette laborieuse mesure n'eut pas seulement pour effet de me donner une connaissance plus complète et plus précise de l'état et des besoins de l'instruction primaire; elle fut, pour le public, jusque dans les coins les plus reculés du pays, un témoignage vivant de l'active sollicitude du gouvernement pour l'éducation populaire, et elle remua fortement les instituteurs eux-mêmes en leur donnant le sentiment de l'intérêt qu'on leur portait et de la vigilance avec laquelle on les observait.

Deux ans plus tard, sur ma proposition, une ordonnance du Roi transforma cette visite accidentelle et unique des écoles primaires en une institution permanente. Dans chaque département, un inspecteur fut chargé de visiter régulièrement ces écoles et d'en faire bien connaître au ministre, aux recteurs, aux préfets, aux conseils généraux et municipaux, l'état et les besoins[1]. Depuis cette époque, et à travers des débats répétés soit dans les Chambres, soit dans les conseils locaux et électifs, l'utilité de cette institution est devenue si évidente que, sur la demande de la plupart de ces conseils, un inspecteur a été établi dans chaque arrondissement, et que l'inspection périodique des écoles primaires a pris place dans l'administration de l'instruction publique comme l'une des plus efficaces garanties de leurs mérites et de leurs progrès.

C'est quelquefois l'erreur du pouvoir, quand il entreprend une œuvre importante, de vouloir l'accomplir seul, et de se méfier de la liberté, comme d'une rivale, ou même une ennemie. J'étais loin de ressentir cette méfiance; j'avais au contraire la conviction que le concours du zèle libre, surtout du zèle religieux, était indispensable et pour la propagation efficace de l'instruction populaire, et pour sa bonne direction. Il y a, dans le monde laïque, des élans généreux, des accès d'ardeur morale qui font faire aux grandes bonnes œuvres publiques de rapides et puissants pro-

[1] *Pièces historiques*, n° III.

grès ; mais l'esprit de foi et de charité chrétienne porte seul, dans de tels travaux, ce complet désintéressement, ce goût et cette habitude du sacrifice, cette persévérance modeste qui en assurent et en épurent le succès. Aussi pris-je grand soin de défendre les associations religieuses vouées à l'instruction primaire contre les préventions et le mauvais vouloir dont elles étaient souvent l'objet. Non-seulement je les protégeai dans leur liberté, mais je leur vins en aide dans leurs besoins, les considérant comme les plus honorables concurrents et les plus sûrs auxiliaires que, dans ses efforts pour l'éducation populaire, le pouvoir civil pût rencontrer. Et je leur dois la justice de dire que, malgré la susceptibilité ombrageuse que ressentaient naturellement ces congrégations pieuses envers un gouvernement nouveau et un ministre protestant, elles prirent bientôt confiance dans la sérieuse sincérité de la bienveillance que je leur témoignais, et vécurent avec moi dans les meilleurs rapports. Au moment même où la loi du 28 juin 1833 était discutée dans les Chambres, pour en marquer nettement l'esprit, et donner à la principale de ces associations, aux Frères de la doctrine chrétienne, un témoignage public d'estime, je fis demander au frère Anaclet, leur supérieur général, si les statuts de sa congrégation lui permettaient de recevoir la croix d'honneur. Il me répondit par cette lettre que je prends plaisir à publier :

« Monsieur le ministre,

« La démarche si honorable pour notre Institut que

M. Delebecque fit hier soir auprès de moi, de la part de Votre Excellence, m'a pénétré de la plus vive reconnaissance, et convaincu de plus en plus de la bienveillance toute paternelle dont le gouvernement daigne nous honorer.

« Notre saint instituteur n'a rien mis dans nos règles qui nous interdise formellement d'accepter l'offre que vous avez eu la bonté de nous faire, sans aucun mérite de notre part; parce qu'il n'a pu prévoir que ses humbles disciples pourraient avoir un jour à refuser des offres aussi flatteuses. Mais, en consultant l'esprit de ses règles, qui tendent toutes à nous inspirer l'éloignement du monde et le renoncement à ses honneurs et à ses distinctions, nous croyons devoir vous remercier humblement, Monsieur le ministre, de l'offre si honorable que vous avez daigné nous faire, et vous prier d'agréer nos excuses et nos actions de grâces en même temps que notre refus. Nous ne conserverons pas moins, tant que nous vivrons, le souvenir et la reconnaissance de vos inappréciables bontés, et nous publierons hautement, comme nous le faisons tous les jours, les marques de bienveillance et de protection que nous recevons, à chaque instant, du gouvernement du Roi, et en particulier de M. le ministre de l'instruction publique et de Messieurs les membres du Conseil royal. »

Une autre association religieuse, la Congrégation de l'instruction chrétienne, fondée en Bretagne par l'abbé J. M. de la Mennais, attira particulièrement mon

attention et mon appui. Le nom du fondateur, son esprit à la fois simple et cultivé, son entier dévouement à son œuvre, son habileté pratique, son indépendance envers son propre parti, sa franchise dans ses rapports avec le pouvoir civil, tout en lui m'inspirait un confiant attrait, et il y répondit au point de provoquer lui-même (rare abandon dans un ecclésiastique) l'inspection du gouvernement dans ses écoles. Il m'écrivait le 3 mai 1834 : « Lorsque j'eus l'honneur de vous voir dans le mois d'octobre de l'année dernière, vous eûtes la bonté de me dire qu'un inspecteur général de l'Université visiterait de votre part, en 1834, mon établissement de Ploërmel. J'ai le plus grand désir de voir s'accomplir cette bienveillante promesse; mais je voudrais savoir à quelle époque M. l'inspecteur pourra venir, car autrement il est presque certain qu'il ne me trouverait pas ici, à cause des continuels voyages que je suis obligé de faire dans cette saison. Cependant il m'importe beaucoup de m'entretenir avec M. l'inspecteur; j'aurais à lui dire une foule de choses qui sont d'un grand intérêt pour le progrès de l'instruction primaire en Bretagne. » Et deux ans plus tard, le 15 octobre 1836, il me rendait compte avec détail de l'état de son Institut, des obstacles qu'il rencontrait, de l'insuffisance de ses ressources, des besoins auxquels il me demandait de pourvoir; et il finissait en disant : « M. le ministre de la marine a chargé M. le préfet du Morbihan de m'exprimer son désir d'avoir quelques-uns de mes frères pour l'instruction des es-

claves affranchis de la Martinique et de la Guadeloupe : je n'ai pas dit *non*, car ce serait une si belle et si sainte œuvre ! mais je n'ai pas encore dit *oui*, car la triste objection revient toujours ; où prendre assez de sujets pour suffire à tant de besoins, et pourquoi les jeter si loin quand on en a si peu ?..... Ah ! si j'étais aidé comme je voudrais l'être[1]. »

Chaque fois que je voyais cet honnête et ferme Breton, devenu un pieux ecclésiastique et un ardent instructeur du peuple, et si absolument enfermé dans son état et dans son œuvre, ma pensée se reportait tristement vers son frère, ce grand esprit égaré dans ses passions, tombé parmi les malfaiteurs intellectuels de son temps, lui qui semblait né pour être l'un de ses guides les plus sévères. Je n'ai point connu, je n'ai jamais vu l'abbé Félicité de la Mennais ; je ne le connais que par ses écrits, par ce qu'ont dit de lui ses amis, et par cette image bilieuse, haineuse, malheureuse, qu'a tracée de lui Ary Scheffer, le peintre des âmes. J'admire autant que personne cet esprit élevé et hardi qui avait besoin de s'élancer jusqu'au dernier terme de son idée, quelle qu'elle fût, ce talent grave et passionné, brillant et pur, amer et mélancolique, âpre avec élégance et quelquefois tendre avec tristesse. J'ai la confiance qu'il y avait dans cette âme, où l'orgueil blessé à mort semblait seul régner, beaucoup de nobles penchants, de bons désirs et de doulou-

[1] *Pièces historiques*, n° IV.

reux combats. A quoi ont abouti tous ces dons? Ce sera l'un des griefs les plus sérieux contre notre époque que ce qu'elle a fait de cette nature supérieure, et de quelques autres de même rang que je ne veux pas nommer, et qui, sous nos yeux, se sont également perverties et perdues. Sans doute, ces anges déchus ont eu eux-mêmes leur part dans leur chute; mais ils ont subi tant de pernicieuses tentations, ils ont assisté à des spectacles si troublants et si corrupteurs, ils ont vécu au milieu d'un tel déréglement de la pensée, de l'ambition et de la destinée humaines; ils ont obtenu, par leurs égarements mêmes et en flattant les passions et les erreurs de leur temps, de si faciles et si brillants succès, qu'il n'y a pas à s'étonner beaucoup que les mauvais germes se soient développés et aient fini par dominer en eux. Pour moi, en contemplant ces quelques hommes rares, mes illustres et funestes contemporains, je ressens plus de tristesse que de colère, et je demande grâce pour eux, au moment même où je ne puis m'empêcher de prononcer dans mon âme, sur leurs œuvres et leur influence, une sévère condamnation.

Je reviens à l'instruction primaire. Le 15 avril 1834, moins d'un an après la promulgation de la loi du 28 juin 1833, je rendis compte au Roi des commencements de son exécution, dans un rapport détaillé où j'en recueillis les actes, les documents et les résultats. Je résume ici, en quelques paroles et en quelques chiffres, ceux de ces résultats qui peuvent s'exprimer

sous cette forme. Dans le cours de cette année, le nombre des écoles primaires de garçons avait été porté de 31,420 à 33,695, et celui des élèves présents dans ces écoles de 1,200,715 à 1,654,828. Dans 1,272 communes, des maisons d'école avaient été construites, ou achetées ou complétement réparées. Enfin 15 nouvelles écoles normales primaires avaient été instituées. Treize ans plus tard, à la fin de 1847, grâce aux efforts soutenus de mes successeurs dans le département de l'instruction publique, le nombre des écoles primaires de garçons s'était élevé de 33,695 à 43,514; celui des élèves de 1,654,828 à 2,176,079, et celui des maisons d'école appartenant aux communes de 10,316 à 23,761. Soixante-seize écoles normales primaires fournissaient des maîtres à tous les départements. Je passe sous silence tout ce qui avait été commencé ou déjà accompli pour les écoles de filles, les salles d'asile, les ouvroirs et les divers établissements directement ou indirectement affectés à l'éducation populaire. Tels étaient, au bout de quinze ans, les résultats de la loi du 28 juin 1833, et du mouvement qu'elle avait, non pas créé, mais fait aboutir à une véritable et efficace institution.

L'année 1848 mit cette loi, comme toutes nos lois, et les écoles comme la France, à une terrible épreuve. Dès que la tempête fut un peu apaisée, une forte réaction s'éleva contre l'instruction primaire, comme contre la liberté, le mouvement et le progrès. Les instituteurs primaires furent en masse accusés d'être des fauteurs

ou des instruments de révolution. Le mal était réel, quoique moins général qu'on ne l'a cru et dit. Je demandai un jour, à un respectable et judicieux évêque qui connaissait très-bien l'histoire des écoles dans l'un de nos grands départements, combien d'instituteurs, à son avis, s'y étaient livrés à l'esprit révolutionnaire : « Tout au plus un cinquième, » me répondit-il. C'était beaucoup, beaucoup trop, et le symptôme d'un mal bien digne de remède. Comment ce mal n'eût-il pas atteint les écoles quand il régnait partout ? J'ai dit quels germes de faiblesse morale et politique étaient restés, malgré mes efforts, dans la loi et dans toute l'organisation de l'instruction primaire ; on y avait redouté et affaibli les autorités naturelles et efficaces, l'Église et l'État. Et quand la révolution éclata, l'État lui-même, les pouvoirs publics du jour provoquèrent les instituteurs primaires à devenir les associés de tous les rêves, les complices de tous les désordres révolutionnaires. Nous nous en prenons aux institutions et aux lois du mal que nous nous faisons nous-mêmes ; nous les en accusons pour nous en acquitter ; comme ferait un homme qui maudirait sa maison et n'en voudrait plus, après y avoir lui-même mis le feu. L'instruction primaire n'est point une panacée qui guérisse toutes les maladies morales du peuple, ni qui suffise à sa santé intellectuelle ; c'est une puissance salutaire ou nuisible selon qu'elle est bien ou mal dirigée et contenue dans ses limites ou poussée hors de sa mission. Quand une grande force nouvelle, matérielle ou morale, vapeur ou esprit, est

entrée dans le monde, on ne l'en chasse plus; il faut apprendre à s'en servir; elle porte partout pêle-mêle la fécondité et la destruction. A notre degré et dans notre état de civilisation, l'instruction du peuple est une nécessité absolue, un fait à la fois indispensable et inévitable. Et la conscience publique en est évidemment convaincue, car dans la catastrophe où les infirmités de l'instruction primaire ont éclaté, au milieu de la grande alarme qui s'est élevée à son sujet, elle n'a point succombé; beaucoup de gens l'ont accusée; personne n'a cru qu'on pût ni qu'on dût l'abolir. La loi du 28 juin 1833 a reçu diverses modifications, quelques-unes salutaires, d'autres contestables; mais tous ses principes, toutes ses dispositions essentielles sont restés debout et en vigueur. Fondée par cette loi, l'instruction primaire est maintenant, parmi nous, une institution publique et un fait acquis. Il reste, à coup sûr, beaucoup à faire pour le bon gouvernement des écoles, pour faire dominer dans leur sein les influences de religion et d'ordre, de foi et de loi, qui font la dignité comme la sûreté d'un peuple : mais si, comme j'en ai la confiance, Dieu n'a pas condamné la société française à s'user, tantôt bruyamment, tantôt silencieusement, dans de stériles alternatives de fièvre ou de sommeil, de licence ou d'apathie, ce qui reste à faire pour la grande œuvre de l'éducation populaire se fera; et quand l'œuvre sera accomplie, elle n'aura pas coûté trop cher.

CHAPITRE XVII

INSTRUCTION SECONDAIRE.

Difficulté de l'introduction du principe de la liberté dans l'instruction secondaire.—Constitution originaire de l'Université. —Ses deux sortes d'ennemis.—Leur injustice.—Causes naturelles et légitimes de leur hostilité. — L'Université dans ses rapports avec l'Église.—État intérieur et situation sociale du catholicisme en 1830. — Réclamation de la liberté d'enseignement. — M. de Montalembert et l'abbé Lacordaire. — Tendances diverses dans le catholicisme.— Efforts pour le réconcilier avec la société moderne. — L'abbé F. de la Mennais. — L'*Avenir*.—Voyage de l'abbé de la Mennais, de l'abbé Lacordaire et de M. de Montalembert à Rome. — Le pape Grégoire XVI condamne l'*Avenir*. — L'Université dans ses rapports avec la société civile.—Quelle eût été la bonne solution du problème.—Pourquoi et par qui elle était alors repoussée. —Je prépare un projet de loi sur l'instruction secondaire.— Son caractère et ses limites. — Comment il fut accueilli. — Rapport de M. Saint-Marc Girardin à la Chambre des députés. —Discussion du projet.—M. de Lamartine.

J'avais, en fait d'instruction secondaire, la même question à résoudre qu'en fait d'instruction primaire; là aussi il fallait établir la liberté promise par la Charte. Mais si le devoir était le même, la situation était bien différente. Dans l'instruction primaire, tout était à fonder, l'établissement public aussi bien que le droit privé; il fallait créer les écoles de l'État en même temps que garantir la liberté des écoles particulières. Et dans cette œuvre double que j'avais à accomplir, je rencontrais peu d'adversaires ou de rivaux; la fondation des

écoles publiques était ma grande mission; commandée par la Charte et au nom d'un principe, la liberté des écoles particulières n'était point réclamée ni soutenue par des intérêts puissants et des passions ardentes; c'était surtout du gouvernement que le public attendait l'accomplissement de ses vœux; en fait d'instruction primaire, l'industrie privée avait des droits, mais peu de prétentions et de crédit.

Dans l'instruction secondaire, au contraire, j'étais en présence d'un grand établissement public tout fondé, systématique, complet, en pleine activité, et en présence aussi des rivaux, je ne veux pas dire des ennemis de cet établissement, nombreux, puissants, réclamant la liberté pour eux-mêmes et avec passion. Et la liberté qu'ils réclamaient était, pour l'établissement qu'ils attaquaient, un fait nouveau, étranger à son origine et à ses principes constitutifs. Fondée au nom de cette maxime que l'éducation appartient à l'État, l'Université reposait sur la double base du privilége et du pouvoir absolu. J'avais à introduire la liberté dans une institution où elle n'existait pas naturellement, et en même temps à défendre cette institution elle-même contre de redoutables assaillants. Il fallait à la fois garder la place et en ouvrir les portes.

L'Université avait deux sortes d'adversaires presque également animés contre elle, quoique très-divers : des libéraux qui la taxaient de despotisme, et des dévots qui l'accusaient d'irréligion. La constitution même, je dirais presque la physionomie de l'Université déplai-

saient aux libéraux; ils n'aimaient pas ce corps enseignant qui leur rappelait ces anciennes corporations qu'ils avaient tant combattues, ni ces formes et cette discipline militaires qui préparaient les jeunes générations au régime belliqueux qu'ils détestaient dans l'État. Les catholiques zélés n'avaient pas confiance dans les principes religieux d'un grand nombre des maîtres de l'Université; ils regrettaient les congrégations dans lesquelles la religion et l'éducation étaient étroitement unies, et s'efforçaient de les faire revivre pour leur confier leurs enfants. Plusieurs de ces congrégations, plus ou moins déguisées, s'étaient rétablies sous la Restauration; et pour assurer leur succès, leurs partisans attaquaient incessamment l'Université qu'ils représentaient comme imbue de l'esprit irréligieux du XVIII^e^ siècle, et propageant parmi la jeunesse, sinon l'impiété, du moins l'indifférence.

Il y avait, dans ces attaques, beaucoup d'injustice et quelque ingratitude. Le gouvernement de l'Université, grand-maître ou conseil royal, ministre ou président, avait toujours usé de son pouvoir avec une grande modération; à la fois rival et maître des établissements particuliers d'instruction secondaire, il les avait surveillés sans jalousie et sans rigueur, les autorisant partout où ils offraient des chances de légitime succès, et ne portant jamais, sans de puissants motifs, atteinte à leur stabilité ou à leur liberté. C'était, au milieu du despotisme général et d'une institution despotique elle-même, une administration juste et libérale.

C'était aussi une administration sincèrement et sérieusement préoccupée des droits et des intérêts religieux. Si les chrétiens ennemis de l'Université s'étaient reportés à son origine, si l'état dans lequel elle avait alors trouvé l'instruction publique avait été replacé devant leurs yeux, s'ils s'étaient rappelé tout ce qu'elle avait fait pour ramener à la religion les générations naissantes, toutes les luttes qu'elle avait soutenues, tous les obstacles qu'elle avait surmontés dans ce dessein, s'ils avaient été obligés de mesurer eux-mêmes la distance entre le point de départ de l'Université dans les voies chrétiennes en 1808 et le point où elle était arrivée en 1830, ils auraient, j'ose le dire, ressenti dans leur cœur quelque embarras à ne tenir aucun compte de tous ces faits, de faits si nombreux et si clairs.

A côté des faits se placent les noms : M. de Fontanes, M. le cardinal de Beausset, M. Royer-Collard, M. Cuvier, M. l'abbé Frayssinous, voilà quels ont été, de 1810 à 1830, les principaux chefs de l'Université. Il faut les oublier aussi pour croire que, pendant ce temps, elle a été tyrannique et impie.

Mais la passion, même honnête, ne s'inquiète guère d'être équitable envers le passé et envers les personnes ; c'est du présent seul et de ses propres intérêts dans le présent qu'elle se soucie. Après 1830, abstraction faite du passé, il y avait, dans le système et dans l'état de l'Université, soit pour des libéraux, soit pour des catholiques, des motifs sérieux et naturels d'hostilité et de lutte.

En fait, le gouvernement de l'Université avait toujours été modéré; mais en droit, il était absolu et fondé sur un principe absolu : « En matière d'éducation, hors de l'enceinte de la famille, l'État est souverain; dès que l'enfant, pour son éducation, fait un pas hors des mains de son père, il tombe dans les mains de l'État; l'État seul a droit de faire élever ceux que n'élèvent pas leurs propres parents, et nul ne peut, sans l'autorisation de l'État, prendre lui-même, ni recevoir des parents eux-mêmes cette mission. » Un tel principe n'est autre que la dictature placée, en fait d'éducation, sur le seuil de la maison paternelle. Or, au lendemain d'une grande anarchie révolutionnaire et pour en sortir, toutes les dictatures sont possibles et peut-être nécessaires; mais sous un gouvernement constitutionnel, dans un régime de liberté, en présence de la liberté de conscience, de la liberté de discussion, de la liberté des professions, la dictature en matière d'éducation, sous quelque forme qu'elle se présentât et de quelques adoucissements qu'elle pût être entourée, ne pouvait pas ne pas susciter les vives réclamations des libéraux qui possédaient d'ailleurs contre elle, dans les promesses de la Charte, un titre écrit et incontestable.

On ne sait pas d'ailleurs combien d'abus et de griefs secrets naissent et subsistent sous la main du despotisme le plus modéré, ni combien de fois il lui arrive de choquer et de blesser profondément les sentiments qu'il s'applique le plus à ménager. La souffrance et la colère s'amassent ainsi sans qu'on s'en doute. Le pou-

voir a besoin d'y voir clair pour savoir ce qu'il fait, et c'est seulement à la lumière de la liberté qu'il peut bien apprécier ses propres actions et leurs effets, pour lui-même comme pour les peuples.

La situation de l'Université n'était guère moins difficile en fait de religion qu'en fait de liberté : son gouvernement avait constamment protégé l'esprit religieux; dans ses instructions générales, dans le choix des maîtres, dans son travail de tous les jours, les considérations et les intentions religieuses avaient toujours tenu une grande place; mais il avait pour mobile dominant, dans cette conduite, l'intérêt de l'ordre social plutôt que la foi; il était bien plus en réaction contre l'impiété révolutionnaire qu'en retour vers la piété chrétienne; il rendait à la religion des services sincères, mais qui n'excluaient pas l'indifférence de l'âme. On croit communément de nos jours que, lorsqu'on a assuré à l'Église le plein exercice de son culte, quand on a pourvu à ses besoins et qu'on lui témoigne un bienveillant respect, on a fait pour elle tout ce qu'elle peut désirer, et qu'on est en droit d'attendre d'elle tout ce qu'entre alliés on peut avoir à se demander. La méprise est profonde : la religion ne se contente pas qu'on la regarde comme un moyen d'ordre et une grande utilité sociale; elle a de sa mission une plus haute idée; elle a besoin de croire que ses alliés politiques sont aussi de ses fidèles, ou du moins qu'ils comprennent et respectent vraiment son divin caractère; et quand elle n'est pas intimement persuadée que ce

sont là les sentiments intimes qu'ils lui portent, l'Église se tient sur la réserve, et, même en faisant son devoir, elle ne donne pas son dévouement.

Le catholicisme n'était plus d'ailleurs, en 1830, dans la situation où il s'était trouvé au commencement du siècle, sous le Consulat et l'Empire : il n'avait plus besoin, pour vivre tranquille, de l'appui quotidien du pouvoir civil ; il avait repris dans la société une place inconfestée et sur les âmes une grande puissance ; il se sentait en état de prétendre à bien plus que la sécurité de son culte ; la foi vive, exigeante, expansive, l'activité intellectuelle et la confiance dans sa propre force lui étaient revenues. Il avait eu, sous la Restauration, la faveur royale, souvent l'influence parlementaire ; il comptait, parmi ses fidèles et ses serviteurs, de puissants et brillants esprits, des philosophes, des orateurs, des écrivains du premier ordre ; en lui enlevant la prépondérance politique, la révolution de Juillet lui avait ouvert une nouvelle carrière, celle de l'indépendance ; il s'y engageait de jour en jour plus avant, relevant une multitude de questions que l'indifférence religieuse croyait éteintes, et appelant à son aide, pas toujours à propos, mais toujours avec une ardeur efficace, l'alliance un peu oubliée de l'esprit religieux et de l'esprit de liberté.

Ce fut surtout en dehors de l'Église officielle, parmi les dévots laïques et les prêtres sans charge d'âmes, qu'éclata d'abord ce mouvement, et la question de la liberté d'enseignement en fut le premier drapeau. On

la réclama au nom du droit des familles, du droit de l'Église, du droit de la Charte. On fit plus que la réclamer : deux hommes jeunes, sincères, ardents, brillants, l'un pair de France, l'autre moine, le comte de Montalembert et l'abbé Lacordaire, entreprirent de la pratiquer; ils ouvrirent une école publique sans demander au ministre de l'instruction publique, grand-maître de l'Université, aucune autorisation. Traduits pour ce fait devant la Cour des pairs, en août 1831, sous le ministère de M. Casimir Périer, ils furent condamnés, comme ils devaient l'être aux termes des lois en vigueur; mais ils s'étaient défendus avec éclat; ils avaient soutenu et répandu, dans une portion respectable du public, l'idée, le dessein, la passion dont ils étaient eux-mêmes animés. La lutte au nom de l'Église était engagée, et engagée au sommet de l'État, au sein des grands pouvoirs constitutionnels.

Le mouvement qui fermentait dans le catholicisme était plus profond que cette lutte même, et il s'agissait de bien autre chose que de la liberté d'enseignement. A côté de l'esprit de réaction et de l'esprit de soumission qui semblaient seuls présents et puissants dans l'Église catholique, un esprit nouveau, l'esprit, je ne veux pas dire de réforme, mais de rajeunissement et de progrès, tentait d'y pénétrer. Ces tendances diverses se marquaient plus nettement de jour en jour. Beaucoup de catholiques, prêtres ou laïques, convaincus que la religion ne reprendrait son empire sur les âmes que si l'Église reprenait toute

sa place dans l'État, reportaient vers l'ancien régime leurs regrets et leurs efforts. D'autres, plus sensés et plus pacifiques, pensaient que l'Église n'avait rien de mieux à faire que d'occuper sans bruit la position que le régime nouveau lui avait faite, de chercher, dans l'alliance avec le pouvoir civil, sa force comme sa sûreté, et de mettre à profit pour elle-même, en s'accommodant à leurs vicissitudes, le besoin qu'avaient de son concours les gouvernements divers pour le maintien de l'ordre social. Mais il y avait, parmi les catholiques sincères, des esprits plus jeunes, plus sympathiques et plus hardis, à qui ni cette ardeur rétrograde des uns, ni cette attitude un peu subalterne des autres ne convenaient, et qui aspiraient, pour l'Église, à des destinées plus fières et plus fécondes. Ceux-là regardaient l'ancien régime comme ruiné sans retour, la nouvelle société française, son organisation, ses idées, ses institutions comme définitivement victorieuses; à leur sens, l'Église catholique pouvait et devait les accepter hautement, en réclamant dans ce régime sa propre indépendance et en usant de toutes les libertés qu'il promettait de fonder. Ainsi seulement elle retrouverait son influence avec son efficacité morale, et grandirait de concert avec la société elle-même, au lieu de prétendre vainement à la rejeter dans un moule brisé, ou de se réduire à l'humble rôle d'allié soldé du pouvoir.

Il y avait là le pressentiment d'une grande œuvre à accomplir, et un intelligent instinct des intérêts supérieurs comme des vraies forces de la religion et de

l'Église chrétiennes. Par malheur cette excellente cause eut alors pour principal champion l'homme le moins propre à la comprendre et à la servir. L'abbé Félicité de la Mennais avait débuté et brillé en attaquant indistinctement les principes comme les tendances de la société moderne, et en soutenant les maximes comme les souvenirs théocratiques; il inspira plus de surprise que de confiance quand on le vit réclamer, au profit de l'Église, tous les droits de la liberté; on le soupçonnait d'y chercher un moyen plutôt qu'un but, et de ne vouloir l'Église si libre que pour la rendre souveraine maîtresse. Il laissa bientôt éclater, je ne dirai pas son dessein, mais sa nature personnelle, et comme on eût dit dans d'autres temps, le démon intérieur qui le possédait. Esprit aussi superficiel qu'élevé, logicien aussi aveugle que puissant, très-ignorant de l'histoire, capable d'aperçus et d'élans sublimes, mais incapable d'observer les faits réels et divers, de les mettre à leur vraie place et de leur assigner leur juste valeur, il pensait et écrivait toujours sous l'empire d'une idée exclusive qui devenait pour lui la loi, toute la loi divine; il érigeait en droit les plus extrêmes conséquences d'un principe incomplet, et s'enflammait d'une violente haine contre les adversaires de son absolue domination. Il était de plus sujet à cette séduction que le talent supérieur exerce souvent sur l'homme qui le possède, encore plus que sur ceux qui l'écoutent. L'idée qui avait sa foi, le sentiment dont il était pénétré se présentaient à lui sous de si beaux aspects, il était si vivement

frappé de leurs mérites et de leurs charmes qu'en se livrant au plaisir de les contempler ou de les peindre il perdait toute faculté d'en apercevoir les erreurs ou les lacunes, même les plus graves, et que, dans son enthousiasme idolâtre, il méprisait et détestait, comme des barbares et des impies, quiconque ne partageait pas ses adorations et ses sympathies. Les effets naturels de cette passion du logicien et de l'artiste ne tardèrent pas à se manifester dans l'abbé de la Mennais : quand une fois il se fut plongé dans le spectacle des misères de la société humaine, des imperfections et des torts des gouvernements, des souffrances matérielles et morales du peuple, quand il eut appliqué à les peindre toute la puissance de son imagination et de son âme, il ne vit plus rien hors de là, nul autre fait, nulle autre question; le monde fut tout entier, pour lui, dans les sombres tableaux où se déployait son talent. Cet ardent défenseur de l'autorité ecclésiastique absolue, qui avait fondé l'*Avenir* pour la conquête des libertés de l'Église, devint peu à peu l'apôtre de la liberté absolue et universelle; avec une sincérité tantôt arrogante, tantôt mélancolique, le théoricien théocratique se transforma en libéral, républicain, démocrate, révolutionnaire, et les esprits clairvoyants purent de bonne heure pressentir le jour où les doctrines et les passions les plus anarchiques trouveraient en lui leur plus éloquent et plus amer interprète.

Les hommes sensés de l'Église catholique, entre autres la plupart des évêques, ne s'y trompèrent point.

Compromettant par ses violences, même quand il soutenait leur cause, l'*Avenir* leur parut bientôt dangereux par ses doctrines, et tout en admirant encore l'abbé de la Mennais, ils le regardèrent comme un allié suspect qui pourrait bien devenir un ennemi. La cour de Rome les mit à l'aise en donnant raison à leurs méfiances et à leurs alarmes. Quand l'abbé de la Mennais et ses deux principaux collaborateurs dans l'*Avenir*, le comte de Montalembert et l'abbé Lacordaire, portèrent à Rome la question du mérite et de la durée de leur entreprise, le pape Grégoire XVI les traita avec de grands égards, loua leurs intentions, et essaya d'assoupir ou de laisser tomber la contestation; il lui en coûtait de condamner un homme qui avait naguère défendu avec tant d'éclat l'autorité ecclésiastique, et il espérait sans doute le ramener en le ménageant. Mais poussé à bout et par l'insistance intraitable de l'abbé de la Mennais, et par la nécessité de mettre un terme au trouble de l'Église, le pape en vint enfin, dans son encyclique du 15 août 1832, à un blâme formel et péremptoire, bien qu'exprimé en termes généraux et bienveillants. L'abbé Lacordaire, avec une sagacité rare dans un esprit brillant et passionné, avait pressenti ce résultat, s'était efforcé d'engager ses deux amis à le prévenir par une soumission modeste, et ne pouvant les y décider, il avait seul quitté Rome, laissant l'abbé de la Mennais de plus en plus irrité dans son âme, et M. de Montalembert encore charmé et retenu par son influence. Quand l'encyclique du 15 août 1832 eut paru, une nouvelle scission

s'opéra; M. de Montalembert et, si je ne me trompe, tous les autres rédacteurs de l'*Avenir* se soumirent à leur tour, pleinement et sans équivoque, bien résolus, quelles que fussent leurs pensées intimes, à se conduire en catholiques fidèles. Resté seul en proie à la lutte intérieure de son ancienne foi et des idées nouvelles qui grandissaient en lui sous le souffle de l'orgueil offensé, l'abbé de la Mennais essaya d'abord de quelques apparences de docilité mêlées aux réserves d'une colère mal contenue; et trouvant la cour de Rome décidée à ne s'en point contenter, il s'engagea enfin, par la publication des *Paroles d'un croyant*, dans une révolte déclarée qui devint bientôt une guerre implacable contre le pape, l'Église romaine, l'épiscopat français, les rois, la monarchie, toutes les autorités, religieuses ou politiques, qui, selon lui, tenaient sous un joug odieux les esprits et les peuples, et leur ravissaient la liberté et le bonheur auxquels ils avaient droit.

Ainsi tomba cette première tentative pour réformer, non pas la doctrine religieuse, mais l'attitude politique du catholicisme, et pour rétablir, entre l'Église catholique et la société moderne, non pas seulement une froide paix, mais une vraie et féconde harmonie. La pensée était grande et répondait à un grand intérêt social. Par son esprit faux et son fougueux orgueil, l'abbé de la Mennais l'entraîna, pour un temps, dans son propre naufrage, en l'associant à ces rêveries et à ces passions antisociales qui ont toujours porté et porteront toujours, partout où elles pénétreront, l'anarchie ty-

rannique au lieu de la liberté et le chaos au lieu du progrès. Une seule question, la question de la liberté d'enseignement, resta debout sur les ruines de l'*Avenir*, déplorablement aggravée et envenimée par la polémique générale dont elle avait été, sinon le principal objet, du moins la première origine. M. de Montalembert, l'abbé Lacordaire et leurs amis, en se séparant hautement de l'abbé de la Mennais rebelle à l'Église, reportèrent, sur la lutte spéciale engagée entre l'Église et l'Université, toute leur ardeur. Là, ils trouvèrent l'épiscopat français, sinon déjà prêt à les suivre, du moins disposé à les soutenir dans le combat. C'était surtout en matière d'éducation que les évêques conservaient, dans leurs rapports avec l'État, des souvenirs et des désirs d'indépendance; ils avaient à défendre leurs propres établissements d'instruction secondaire, les petits séminaires, concurrents redoutables des colléges de l'Université; ils protégeaient plus ou moins ouvertement les congrégations religieuses, Jésuites, Ligoristes, Dominicains ou autres qui fondaient des maisons d'éducation. Ils étaient ainsi les rivaux naturels de l'Université et les alliés naturels des hommes engagés contre elle, au nom de la liberté d'enseignement, dans une guerre de jour en jour plus vive, précisément parce qu'elle s'était concentrée contre un seul adversaire et sur un seul objet.

Aux prises et avec les chefs officiels et avec les hardis volontaires de l'Église, l'Université ne trouvait pas, dans la société laïque elle-même, tout l'appui qu'elle

aurait pu en espérer. Non-seulement beaucoup de familles catholiques accueillaient les méfiances religieuses du clergé; non-seulement les libéraux ardents persistaient de leur côté à taxer l'Université de bigoterie en même temps que de despotisme; à raison même de son caractère essentiel et de la pensée qui avait présidé à sa fondation, elle rencontrait, dans une certaine région de la société française, peu de confiance et de sympathie. Quand l'empereur Napoléon, en créant l'Université, lui donna surtout pour mission de rendre à l'instruction secondaire, aux études littéraires et classiques, leur force et leur éclat, il était guidé par un instinct profond de notre état social, de son histoire, de sa nature et de ses besoins; il savait qu'après les prodigieux bouleversements de notre Révolution, après la chute violente de toutes les existences hautes, au milieu de tant de fortunes nouvelles et soudaines, pour consacrer de tels résultats, pour sanctionner, en quelque sorte, le triomphe des classes moyennes et assurer leur influence, il fallait cultiver et développer dans ces classes les études fortes, les habitudes du travail d'esprit, le savoir, la supériorité intellectuelle, et par là les montrer, les rendre en effet dignes de leur rang. Il fallait qu'au même moment où la France nouvelle prouvait sa force et se couvrait de gloire sur les champs de bataille, elle fît dans l'ordre civil les mêmes preuves et jetât le même éclat. Des magistrats, des administrateurs, des avocats, des médecins, des professeurs capables, savants, lettrés, ce n'est pas seulement le besoin inté-

rieur d'un peuple, c'est sa dignité, c'est son crédit dans le monde. C'était surtout à former ces grandes professions, ces portions les plus élevées des classes moyennes que l'Université était vouée. Beaucoup de familles de l'ancienne noblesse française ne voyaient pas sans humeur ce foyer d'activité et de force sociale où la bourgeoisie venait s'élever au niveau de ses laborieuses destinées; et elles ne s'étaient pas encore décidées à envoyer aussi leurs enfants dans cette arène commune pour y acquérir les mêmes moyens de succès, et s'y préparer à reprendre, par l'intelligence et le travail, leur place dans l'État.

C'était en présence de tous ces faits et de tous ces adversaires que j'avais à préparer et à discuter publiquement une loi sur l'instruction secondaire, c'est-à-dire à résoudre encore une fois, pour l'instruction publique en France et dans ses plus difficiles parties, l'éternel problème de la conciliation du pouvoir et de la liberté.

Une seule solution était bonne : renoncer complétement au principe de la souveraineté de l'État en matière d'instruction publique, et adopter franchement, avec toutes ses conséquences, celui de la libre concurrence entre l'État et ses rivaux, laïques ou ecclésiastiques, particuliers ou corporations. C'était la conduite à la fois la plus simple, la plus habile et la plus efficace. Elle réduisait tous les adversaires de l'Université au silence en satisfaisant, d'un seul coup, à leur plus bruyante prétention, et, en même temps, elle leur im-

posait, pour rester en lice, de continuels efforts, car l'État restait maître de donner, à ses propres établissements d'instruction, tous les développements, tous les mérites que l'intérêt social ou le vœu public pouvaient réclamer. Aucun des prétendants à l'enseignement n'avait à se plaindre, car ils avaient le plein et libre usage de toutes leurs armes ; mais c'était l'État qui fixait lui-même le niveau de la lutte, acceptant ainsi, au moment où il abandonnait son empire, la salutaire obligation de ne rien épargner pour maintenir ou ressaisir sa supériorité.

L'expérience, qui enseigne en général la réserve et la prudence, m'a donné la leçon contraire ; quand on a raison, on a bien plus raison et on peut risquer bien plus qu'on ne croit. Il valait beaucoup mieux, pour l'Université, accepter hardiment la lutte contre des rivaux libres que défendre avec embarras la domination et le privilége contre des ennemis acharnés. Le premier ébranlement une fois passé, elle était en état de soutenir cette lutte, non-seulement avec succès, mais avec éclat, et elle y eût bientôt gagné en puissance autant qu'en dignité.

Mais tout repoussait, sous le gouvernement de Juillet, cette politique complète et hardie que, malgré sa faveur pour l'Église, la Restauration n'avait pas osé tenter. L'immense majorité du public, je pourrais dire le public voyait dans la liberté ecclésiastique le précurseur et l'instrument de la domination ecclésiastique, objet d'antipathie et d'effroi. L'esprit laïque, devenu si puissant, restait âprement méfiant, et ne se

croyait pas en sûreté si ses rivaux déployaient, comme lui, et peut-être contre lui, les libertés qu'il avait conquises sur eux. Les traditions de la vieille monarchie française venaient en aide, sur ce point, aux passions de la France nouvelle; nos anciennes lois sur les rapports de l'État et de l'Église, sur les interdictions ou les entraves imposées aux congrégations religieuses, étaient invoquées comme le rempart des conquêtes libérales. A ces méfiances générales et historiques, la Révolution de 1830 en avait ajouté de nouvelles, plus directes et plus personnelles. L'État et l'Église ne sont vraiment en bons rapports que lorsqu'ils se croient sincèrement acceptés l'un par l'autre, et se tiennent pour assurés qu'ils ne portent mutuellement, à leurs principes essentiels et à leurs destinées vitales, aucune hostilité. Telle n'était pas malheureusement, depuis 1830, la disposition mutuelle des deux puissances; elles vivaient en paix, non en intimité, se soutenant et s'entr'aidant par sagesse, non par confiance et attachement réciproque. Au sein même de l'Église officielle et ralliée au pouvoir nouveau, apparaissaient souvent des regrets et des arrière-pensées favorables au pouvoir déchu, et l'Église à son tour se voyait souvent en présence de l'indifférence ironique des disciples de Voltaire ou de l'hostilité brutale des sectes de la Révolution. Les ardents apôtres de la liberté d'enseignement aggravaient eux-mêmes les obstacles que lui opposait cet état des partis et des esprits; les emportements tour à tour théocratiques et démocratiques de l'abbé de la

Mennais redoublaient les méfiances et les colères civiles les plus diverses, celles des conservateurs comme celles des libéraux, celles des magistrats comme celles des avocats et des étudiants. Quiconque eût donné alors au gouvernement le conseil de renoncer absolument, en matière d'instruction publique, à la souveraineté de l'État, au régime de l'Université, aux entraves de l'Église et des congrégations religieuses, et d'encourir, sans précautions fortes, la libre concurrence de tant de rivaux, je ne veux pas dire d'ennemis, eût passé pour un Jésuite secret, ou pour un lâche déserteur, ou pour un aveugle rêveur.

Sans me rendre, de toutes ces difficultés, un compte aussi clair que je le fais aujourd'hui, j'en avais, en 1836, un vif instinct, et j'en fis, soit dans la préparation, soit dans la discussion du projet de loi sur l'instruction secondaire, la règle de ma conduite. Je concentrai sur trois points mon dessein et mon effort : maintenir l'Université, fonder à côté d'elle la liberté, ajourner les diverses questions dont l'état des partis et des esprits ne permettait pas une bonne et efficace solution. Je pris l'Université, son organisation et ses établissements d'instruction, comme un grand fait accompli et bon en soi, qui pouvait être amélioré et devait être adapté au régime constitutionnel, mais qu'il ne fallait pas remettre en discussion. Je soumis l'Université à la libre concurrence de tous ses rivaux, sans distinction ni exception, et sans imposer à aucun d'eux aucune condition particulière. Je renvoyai à d'autres temps et à

d'autres lois les questions qui ne tenaient pas essentiellement au principe que je voulais fonder, entre autres celles que soulevaient les petits séminaires, les congrégations religieuses et les divers établissements, ecclésiastiques ou laïques, qui avaient été l'objet de mesures spéciales, soit de faveur, soit de rigueur.

Dans un projet ainsi conçu, il y avait, je n'hésite pas à le dire, acte de désintéressement et de courage. En maintenant fermement l'Université et en acceptant franchement la liberté, j'encourais à la fois les attaques et des libéraux opposants, et d'un grand nombre de conservateurs mes amis. En me refusant à remettre en question l'établissement universitaire et le régime exceptionnel de certains établissements ecclésiastiques, je fermais l'arène aux systèmes nouveaux et aux vieilles passions. Mon projet de loi avait une apparence de timidité en même temps que d'obstination, et je me condamnais à défendre partout des positions très-menacées, au lieu de me donner les plaisirs et les chances d'une grande guerre en rase campagne, contre une seule sorte d'ennemis.

Le débat m'apprit que, malgré ma prudence dans l'entreprise, j'avais encore été trop confiant dans mon espérance. M. Saint-Marc Girardin fit, au nom de la commission de la Chambre des députés, un habile rapport, modèle de cet art, où il excelle, de marcher à son but en se jetant tantôt à droite, tantôt à gauche de la route directe, et de faire alternativement, avec une impartialité complaisante, la part des idées contraires,

sans déserter sa propre idée comme sans s'y enfermer tout à fait. En apportant au projet de loi d'assez nombreuses modifications, ce rapport en confirmait cependant les principes et en laissait intacts les résultats essentiels. Quand on vint à la discussion, M. de Tracy et M. Arago, l'un avec une honnête tristesse, l'autre avec un peu de faste savant et de plaisanterie lourde, attaquèrent le projet de loi comme incomplet, étroit, uniquement destiné à réparer çà et là l'édifice universitaire, quand il aurait fallu construire un grand et général système d'instruction publique. Ils exposaient leurs propres idées et la loi qu'ils auraient faite eux-mêmes, bien plus qu'ils ne discutaient celle dont la Chambre était saisie. Je redoutais peu ces attaques générales et vagues qui ne touchaient pas à la question fondamentale que mon projet tentait de résoudre. Mais bientôt des députés de moindre renom, et qui n'appartenaient pas tous à l'opposition, dirigèrent leurs attaques sur ce point délicat. Inquiets des suites de la liberté, surtout de la liberté ecclésiastique qui était, à leurs yeux, l'instruction publique livrée aux Jésuites, ils demandèrent, d'une part, que les petits séminaires fussent soumis à toutes les conditions imposées par la loi aux établissements privés d'instruction secondaire, d'autre part, que tout chef d'un tel établissement fût tenu, non-seulement de prêter le serment politique, mais encore de jurer qu'il n'appartenait à aucune association ou corporation non autorisée. Je réussis à faire écarter le premier de ces amendements; mais le

second fut adopté. C'était imposer, à la liberté de l'Église catholique et de sa milice en matière d'enseignement, des restrictions particulières, et enlever à la loi proposée ce grand caractère de sincérité et de droit commun libéral que j'avais eu à cœur de lui imprimer. Seul parmi les orateurs qui prirent part à ce débat, M. de Lamartine, qui n'était alors ni de mes adversaires, ni de mes amis, comprit bien l'importance de ce caractère et le mérite de la loi qui le consacrait : « J'entends depuis quelques jours, dit-il, et à cette tribune et sur ces bancs, beaucoup de membres d'opinions opposées déclarer qu'ils donneront une boule noire à cette loi. Je m'en afflige. Les uns se préoccupent de ce fantôme de jésuitisme que l'on fait sans cesse apparaître ici, et qu'il faudrait déclarer plus puissant que jamais s'il avait la force de nous faire reculer devant la liberté. Les autres semblent appréhender que le clergé ne possède pas exclusivement la jeunesse, et que l'esprit du temps, représenté par l'Université, n'exerce le monopole sur l'élément traditionnel et religieux représenté par des corps enseignants. C'est précisément à cause de ces mécontentements des partis opposés que je voterai et que je conjure la Chambre de voter la loi avec une plus certaine conviction. Quoi? Après sept ans d'attente, après une révolution faite pour obtenir cette liberté d'enseignement, après qu'elle a été demandée par les opinions les plus diverses, et inscrite dans la Charte comme une condition synallagmatique du gouvernement de 1830, nous irions la rejeter au ministre

sincère et courageux qui nous l'offre, et faire penser ainsi à la France et à l'Europe que la sphère de la liberté n'est pas assez large pour nous contenir tous, et que nous ne voulons de liberté que pour nous! Non, Messieurs, cela n'est pas possible! Hâtons-nous, malgré les inconvénients, malgré ce serment impolitique, malgré ces restrictions plus ou moins gênantes, hâtons-nous de voter la loi. C'est un gage de liberté que tous les partis se donnent involontairement entre vos mains contre l'intolérance religieuse ou la tyrannie athée, et que plus tard on ne pourra plus nous arracher. »

La loi fut votée en effet par la Chambre des députés; mais peu de jours après, le cabinet fut dissous; je sortis des affaires, et mon projet tomba avec moi, sans aller jusqu'à la Chambre des pairs. S'il fût resté tel que je l'avais présenté d'abord, peut-être, malgré quelques incohérences et quelques lacunes, eût-il suffi à résoudre la question de la liberté d'enseignement, et à prévenir la lutte déplorable dont elle devint plus tard l'objet. Mais, par les amendements qu'il avait subis, ce projet de loi, en restreignant expressément, surtout pour l'Église et sa milice, la liberté que la Charte avait promise, envenimait la querelle au lieu de la vider. Il ne méritait plus aucun regret.

J'avais entrepris, par ce même projet, de poursuivre la solution, déjà commencée dans ma loi sur l'instruction primaire, d'une question dont les esprits ont été naguère vivement préoccupés, la question de l'enseignement intermédiaire et pratique qui convient à des

professions et à des situations sociales sans lien nécessaire avec les études savantes, mais importantes par leur nombre, leur activité et leur influence sur la force et le repos de l'Etat. Les écoles primaires supérieures étaient le premier degré de cet enseignement qui devait devenir plus complet et plus spécial dans les colléges communaux de second ordre, et trouver aussi une place dans les grands colléges de l'État et des villes, sans que le haut enseignement littéraire et scientifique, nécessaire et commun à toutes les professions libérales, eût à en souffrir. La liberté de l'enseignement général et le développement de l'enseignement intermédiaire, c'étaient là les deux idées essentielles de mon projet de loi; elles tombèrent à la fois.

Je n'ai rien à dire d'une multitude de mesures spéciales dont, pendant ces quatre années de mon administration, les établissements d'instruction secondaire furent, pour moi, l'objet. Les grands problèmes de cet important degré de l'instruction publique sont les seuls sur lesquels j'aie à cœur de rappeler mes vues et mes travaux. Ma situation était à cet égard, et j'ai déjà dit pourquoi, bien plus compliquée et plus difficile qu'en matière d'instruction primaire : j'ai défendu l'Université contre d'impatients rivaux dont j'ai reconnu les droits, et dans l'Université les grandes études classiques contre de frivoles novateurs dont je n'ai pas repoussé les légitimes vœux. Quand j'ai voulu innover moi-même et résoudre, sur la liberté d'enseignement, les questions qu'avait posées la Charte,

je n'ai fait que des tentatives modestes, et pourtant j'ai plus tenté qu'accompli. Les bons esprits qui prendront la peine d'y regarder jugeront si ce fut ma faute, ou celle du public auquel j'avais affaire, adversaires et amis.

CHAPITRE XVIII

INSTRUCTION SUPÉRIEURE.

Disposition des esprits de 1832 à 1837, quant à l'instruction supérieure.—Réformes et innovations nécessaires. — Comment je les entreprends.—Chaires vacantes au Collége de France.—Nomination de MM. Eugène Burnouf, Jouffroy, Ampère et Rossi.—Mes relations personnelles avec eux. — Création de la chaire de droit constitutionnel dans la Faculté de droit de Paris.—Nomination de M. Rossi.—Opposition à son cours. —M. Auguste Comte et la *philosophie positive*.—Des procédés des Chambres envers les savants et les lettrés. — Du cumul des emplois.—Des logements.— Lettre de M. Geoffroy Saint-Hilaire. — Savants voyageurs. — MM. Victor Jacquemont et Champollion jeune. — De l'introduction du principe de la liberté dans l'instruction supérieure.—Des agrégés. — De la décentralisation dans l'instruction supérieure.—De l'absence de toute discipline morale dans l'instruction supérieure. — Moyen d'y porter remède.

Ma situation, comme ministre de l'instruction publique, était infiniment plus commode quand il s'agissait de l'instruction supérieure qu'en matière d'instruction primaire ou secondaire. Je ne rencontrais point de forte opinion publique qui me pressât d'accomplir, dans le haut enseignement, quelque œuvre générale et nouvelle. Je n'étais là en présence ni d'un ardent appel à la liberté, ni d'une rivalité acharnée. Dans les sciences mathématiques et physiques, la supériorité et l'indépendance des écoles françaises étaient reconnues. Dans les lettres, la philosophie et l'histoire, notre enseigne-

ment public venait tout récemment de se déployer avec succès et de faire ses preuves de liberté. Le gouvernement de la Restauration était modéré, même quand il cédait à ses mauvaises pentes; les cours de la Sorbonne ouverts, fermés et rouverts tour à tour, avaient montré que ses rigueurs n'avaient rien d'irrévocable. Il était certain que le gouvernement de 1830 apporterait, à la liberté des esprits, encore moins d'entraves. En fait d'instruction supérieure, le public, à cette époque, ne souhaitait et ne craignait à peu près rien; il n'était préoccupé, à cet égard, d'aucune grande idée, d'aucun impatient désir; l'ambition intellectuelle faiblissait devant l'ambition politique; le haut enseignement, tel qu'il était constitué et donné, suffisait aux besoins pratiques de la société qui le considérait avec un mélange de contentement et d'insouciance.

Je ne partageais qu'à moitié le premier de ces sentiments, et pas du tout le second. L'instruction supérieure ne manquait, à coup sûr, à Paris, ni de force, ni de dignité, ni d'éclat. Dans l'Université, les facultés des lettres, des sciences, de droit et de médecine comptaient des chaires nombreuses, variées et occupées par des hommes éminents. En dehors de l'Université et étrangers à son régime, le Collége de France, le Jardin-des-Plantes, les diverses écoles spéciales assuraient l'indépendance comme l'étendue du haut enseignement, et ne permettaient pas que l'esprit exclusif ou la routine d'un corps unique s'en pussent emparer. Dans le choix des maîtres et dans l'enseignement même, le

mérite et la liberté n'étaient pas sans garanties; soit par la présentation de candidats, soit par le concours, les corps enseignants et savants, les facultés, les écoles spéciales, l'Institut avaient, sur les nominations, une juste part d'influence. Le gouvernement ne prétendait à intervenir et n'intervenait en effet dans l'enseignement que pour nommer les professeurs selon les règles établies, et pour maintenir, dans les cours, l'ordre public. Ni l'efficacité pratique pour les jeunes gens destinés aux diverses professions libérales, ni le luxe intellectuel pour les amateurs d'esprit et de science ne manquaient à ce grand ensemble d'instruction supérieure. Cependant elle était, à mon avis, loin de satisfaire, dans la France entière, aux besoins sérieux de la civilisation française, et surtout au développement moral des générations près d'atteindre à l'âge d'homme et d'entrer, à leur tour, en possession du sort de la patrie comme de leur propre destinée. Il y avait là, dans l'intérêt de l'intelligence, de la liberté et de la moralité nationales, de vastes lacunes dont le public ne s'inquiétait guère, mais dont j'étais très-frappé, et que j'avais à cœur de remplir.

Je n'eus garde cependant d'entreprendre, dès le début, les réformes et les innovations que je me proposais. De tous les départements ministériels, l'instruction publique est peut-être celui où il importe le plus au ministre de ménager l'opinion des hommes qui l'entourent, et de s'assurer leur appui dans ses entreprises, car ils ont les droits et quelquefois les prétentions de

gens d'esprit par profession, accoutumés à faire, du raisonnement et de la pensée, un continuel et très-libre usage. Dans aucune branche du gouvernement, le choix des hommes, les relations du chef avec ses associés, l'influence personnelle et la confiance mutuelle ne jouent un si grand rôle. Avant de toucher, dans le haut enseignement, à des questions difficiles et qui sommeillaient encore, je voulais avoir acquis, parmi les maîtres des grandes écoles, des collaborateurs, je dirais mieux des amis disposés et propres à me seconder.

Le sort m'en fournit bientôt des occasions naturelles : dans la première année de mon ministère, quatre chaires, les chaires de langue et philosophie grecques, de langue et littérature sanscrites, de littérature française et d'économie politique, vinrent à vaquer au Collége de France. Les hommes dont la mort créait ces vides, MM. Thurot, de Chézy, Andrieux, J.-B. Say avaient, dans le monde lettré, des noms tous honorés, quelques-uns célèbres et populaires. Il leur fallait de dignes successeurs. Je ne pouvais les choisir que parmi les candidats présentés par le Collége de France et l'Institut, et je devais m'attendre, pour deux au moins de ces chaires, à des présentations diverses et disputées qui feraient peser sur moi l'embarras et la responsabilité des choix. Je ne connais guère l'embarras, et je ne crains pas la responsabilité. La chaire de langue et de littérature sanscrites n'était l'objet d'aucune concurrence; présenté à la fois par le Collége de France et par l'Académie des inscriptions, jeune alors et destiné à mourir jeune encore, usé

avant le temps par la passion et le travail de la science, M. Eugène Burnouf était comme nommé d'avance par tous les savants orientalistes de l'Europe, et je n'eus que le plaisir de faire officiellement confirmer leur suffrage. Pour les chaires de philosophie grecque, de littérature française et d'économie politique, ma situation était moins simple : parmi les candidats présentés par le Collége de France se trouvaient MM. Jouffroy, Ampère et Rossi, qu'on savait mes amis et dont je désirais ouvertement le succès; mais M. Jouffroy était engagé dans les luttes philosophiques de l'école spiritualiste contre l'école sensualiste du dernier siècle; au lieu de M. Ampère, l'Académie française avait présenté, pour la chaire de littérature, l'un de ses plus honorables membres, M. Lemercier, poëte brillant malgré ses chutes et critique éminent malgré le déréglement de la plupart de ses œuvres; M. Rossi, réfugié d'Italie, professeur à Genève, n'avait encore eu France qu'une de ces réputations aisément acceptées tant qu'elles demeurent lointaines, mais qui rencontrent, dès qu'elles se rapprochent, des adversaires et des rivaux. L'Académie des sciences morales et politiques opposait à cette candidature celle de son secrétaire perpétuel, M. Charles Comte, homme d'études sérieuses, d'opinions consciencieuses, d'un caractère aussi ferme que droit, et gendre de M. J.-B. Say à qui l'on cherchait un successeur. Évidemment MM. Ampère, Jouffroy et Rossi ne pouvaient être portés au sommet de l'enseignement public sans susciter de vives jalousies, et sans faire taxer

d'esprit de parti ou de coterie, ou de faveur personnelle et prématurée, le pouvoir qui les y appellerait.

Je n'hésitai point : malgré les humeurs et les attaques que je prévoyais, MM. Ampère, Jouffroy et Rossi furent nommés, comme M. Eugène Burnouf, aux chaires qui vaquaient.

Je n'avais alors, avec M. Ampère, point de relation intime et habituelle; il n'avait encore accompli aucun de ces voyages ni produit aucun de ces ouvrages qui ont montré en lui tour à tour un sagace observateur du temps présent et un savant critique des temps anciens, également curieux des hommes et des livres, aussi empressé à rechercher et aussi habile à démêler la vérité dans les tombeaux de l'Égypte que dans les rochers de la Norwége, et vivant avec la même familiarité intelligente au milieu des ruines de Rome et dans les grandes villes improvisées de la démocratie américaine. Mais quoique jeune, comme M. Eugène Burnouf, M. Ampère s'était déjà distingué en 1833, d'abord dans un cours de littérature générale qu'il avait fait à Marseille, puis comme suppléant de MM. Villemain et Fauriel dans leurs chaires de littérature française et étrangère. C'était l'un des esprits les plus actifs, les plus laborieux et les plus ingénieux dans cette génération de lettrés philosophes qui entreprenaient, je ne dirai pas de renouveler, l'expression serait aussi fausse qu'impertinente, mais d'agrandir et de raviver les lettres françaises, un peu menacées de langueur, en leur ouvrant, dans le monde ancien et moderne, de nouveaux espaces pour

y faire, sous leur drapeau, de fécondes conquêtes. La querelle des romantiques et des classiques a été, comme toutes les querelles, l'occasion de prétentions fantasques et d'exagérations puériles; mais elle révélait en Europe une nouvelle phase de l'esprit humain, et en France un besoin profond de l'esprit national. La littérature de l'Empire nous avait rendu un important service, trop oublié; elle avait tiré les lettres des déréglements et des déclamations révolutionnaires, et les avait ramenées sous l'autorité de la tradition, du bon sens et du goût; mais si la tradition, le bon sens et le goût dirigent et règlent, ils n'inspirent pas; à l'esprit dans ses travaux, comme aux navires sur l'Océan, il faut du vent aussi bien qu'une boussole : le souffle inspirateur manquait à notre littérature quand l'école romantique alla le chercher à des sources nouvelles, les littératures étrangères et la liberté. Ce fut là son caractère original et son vrai mérite. Elle n'a pas donné tout ce qu'elle avait promis; c'est le sort des promesses humaines; les œuvres sont rarement au niveau des tentatives; mais elle a imprimé aux lettres françaises un mouvement qui n'a manqué ni d'éclat, ni d'effet, et dont ses adversaires se sont ressentis aussi bien que ses adeptes. M. Ampère me parut, en 1833, très-propre à seconder, dans l'enseignement public, cette renaissance littéraire; et j'ai la confiance que tout ce qu'il a fait depuis cette époque, ses voyages et ses travaux, cette singulière alliance de courses aventureuses et d'études patientes, cette infatigable ardeur intellectuelle, si désintéressée,

si variée et toujours jeune, ont bien justifié le pressentiment qui décida mon choix.

En appelant M. Jouffroy à la chaire de philosophie grecque et latine, j'agissais, non par pressentiment, mais avec pleine connaissance et confiance. A peine sorti de l'École normale, ce jeune philosophe m'avait inspiré beaucoup d'estime et un intérêt affectueux. Il y avait en lui, dans son âme comme dans sa figure, un beau et aimable mélange de fierté et de douceur, de passion et de réserve, d'indépendance un peu ombrageuse et de dignité tranquille. C'était un esprit parfaitement libre et même hardi, avec un goût naturel pour l'ordre et le respect; capable d'entraînement téméraire, mais sans entêtement, et toujours prêt à s'arrêter ou à revenir sur ses pas, pour écouter les leçons de la vie ou considérer les diverses faces de la vérité. Il avait l'imagination vive et la réflexion lente, plus d'abondance et de finesse que de puissance dans la pensée, plus d'observation progressive que d'invention première, et quelque penchant à s'engager dans des vues ingénieuses ou des déductions subtiles qui auraient pu l'égarer si sa droiture de cœur et de sens ne l'avait averti et contenu. Je n'ai point connu d'homme plus sérieux ni plus sincère, dans la science comme dans la vie; et son orgueil même, car il en avait, ne dominait ni sa conscience, ni sa raison. Quand je le fis nommer au Collége de France, il avait déjà déployé depuis quinze ans, soit dans l'intérieur de l'École normale, soit à la Faculté des lettres, son rare talent pour le haut enseignement phi-

losophique; il siegeait depuis dix-huit mois dans la Chambre des deputes, et s'y montrait un juge aussi sensé que libre de la politique, sans intention d'y devenir un grand acteur. Il était de ce petit nombre d'excellents esprits ouverts à l'expérience quoique voués à la spéculation, et en qui la vie publique éclaire et règle la pensée au lieu de l'enivrer.

Trois ans après sa nomination, il fut atteint du mal auquel, sept ans plus tard, il devait succomber. Sa poitrine gravement menacée lui rendait nécessaire, non-seulement le repos, mais l'air doux et chaud du Midi. Il était marié et presque sans fortune. Je lui offris une mission en Italie, à Florence et à Pise, où il pourrait se rétablir en faisant à loisir des études sur l'état de l'instruction publique en Toscane, et des recherches dans les manuscrits de ses bibliothèques. Dans les journaux et dans les Chambres, une légèreté dure et brutale a souvent attaqué ces faveurs accordées, sous des prétextes plausibles, pour des causes très-légitimes. Je n'ai jamais tenu compte de ces attaques. Quel plus digne et plus utile emploi peuvent recevoir les fonds destinés à l'encouragement des lettres que de soutenir, dans les difficultés de la vie, la force et le courage des hommes qui les honorent? M. Jouffroy accepta la mission que je lui proposais; et je prends plaisir à retrouver dans les lettres qu'il m'écrivit d'Italie[1], la preuve qu'elle lui fut bonne pour la tranquillité de son esprit comme pour la prolongation de sa vie.

[1] *Pièces historiques*, n° V.

J'etais lié depuis plusieurs années avec M. Rossi. Le duc de Broglie, qui l'avait beaucoup vu à Genève et à Coppet, m'avait souvent parlé de lui. Avant 1830, il avait fait à Paris des voyages pendant lesquels nous avions beaucoup causé. Il était devenu l'un des collaborateurs de la *Revue française* dont je dirigeais la publication. Les divers cours sur le droit, l'économie politique et l'histoire qu'il avait faits à Genève, et son *Traité de droit pénal* publié à Paris en 1828 l'avaient placé en Europe parmi les maîtres du haut enseignement, soit par la parole, soit par les écrits. Depuis 1830, il avait pris, aux affaires générales de la Suisse, une part active et influente ; le canton de Genève l'avait élu son représentant à la grande Diète réunie à Lucerne en 1832 pour revoir et modifier l'organisation de la Confédération helvétique ; la Diète l'avait nommé membre de la commission chargée de réviser le pacte fédéral, et la commission l'avait pris pour son rapporteur. Il avait manifesté ses principes et fait ses preuves comme acteur politique aussi bien que comme publiciste. Je savais ce qu'il avait été en Italie, ce qu'il était en Suisse, ce qu'il deviendrait partout. Je résolus de l'attirer et de le fixer en France. Pendant le moyen âge, l'Église a plus d'une fois admis dans son sein et porté à ses premiers rangs des proscrits qui s'étaient réfugiés dans ses asiles, et dont elle avait démêlé les mérites ; pourquoi l'État n'aurait-il pas aussi cette intelligence généreuse, et ne s'approprierait-il pas les hommes éminents que les troubles de leur patrie ont contraints

de chercher au loin l'hospitalité ? Une seule chose importe; c'est de n'accorder cette faveur qu'à bonnes enseignes et à des hommes capables d'y répondre dignement. A cette condition, elle sera toujours rare. La Suisse ne s'était pas trompée en adoptant M. Rossi. Je ne me trompai pas quand je pris à cœur de faire de lui un Français.

Ce n'est pas qu'il ne soit toujours resté très-italien. Nos conversations ne m'en avaient pas laissé douter, et j'ai déjà publié de lui, dans ces *Mémoires*, des lettres qui prouvent avec quelle ardeur, en 1831, il se préoccupait des destinées italiennes. Mais je le savais trop homme de sens et d'honneur pour sacrifier, ou seulement subordonner jamais les intérêts de sa patrie adoptive aux espérances de sa jeunesse. Je reviendrai plus tard sur ce sujet. En 1848, M. Rossi est mort pour l'Italie. De 1833 à 1848, il a bien servi et honoré la France.

Quoique critiquée, sa nomination comme professeur d'économie politique au Collége de France ne rencontra point d'obstacle; il avait été présenté par le Collége même, et le succès de son cours fit bientôt cesser les critiques. Mais cette chaire ne pouvait suffire à le dédommager de la situation qu'il avait abandonnée en Suisse, et à le fixer définitivement en France. Quand on veut acquérir un homme rare et ses services, c'est à la fois justice et bonne politique de lui assurer ces conditions extérieures de la vie qui donnent la liberté et le repos d'esprit dans le travail. En appelant M. Rossi à

Paris, je lui avais laissé entrevoir la perspective d'une autre chaire qui compléterait sa situation dans le haut enseignement, et le mettrait à portée de prendre toute sa place dans sa nouvelle patrie. J'avais dessein d'établir en France l'enseignement du droit constitutionnel devenu la base du gouvernement français. Un essai avait été tenté en ce genre peu de mois après la Révolution de 1830; une chaire de droit public français avait été instituée dans la Faculté de droit de Toulouse, au profit d'un homme très-populaire dans sa ville et vraiment distingué, M. Romiguières, qui devint plus tard procureur général près la Cour royale de Toulouse et membre de la Chambre des pairs. Je voulais que cet enseignement fût institué avec plus d'efficacité et d'éclat, sous son vrai nom, au centre des grandes études, et que la Charte constitutionnelle fût expliquée et commentée, dans son vrai sens, devant les nombreux étudiants de l'École de droit de Paris. Je proposai au Roi, qui l'accepta, la création d'une chaire de droit constitutionnel dans cette école; et le jour même où le *Moniteur* publiait le rapport destiné à exposer les motifs et l'objet précis de cette chaire[1], je nommai M. Rossi pour la remplir.

Plus vivement contestée que la première, cette nomination pourtant ne parut d'abord susciter que les attaques des opposants d'habitude et l'humeur des rivaux de profession. Mais lorsque à la rentrée annuelle

1 *Pièces historiques*, n° VI.

de l'École de droit, le 29 novembre 1834, M. Rossi ouvrit son cours de droit constitutionnel, il fut assailli par des interruptions et des clameurs qui ne lui permirent pas d'aller jusqu'au bout de sa leçon. Trois fois, aux jours assignés, il remonta dans sa chaire et s'efforça, mais en vain, de commencer son enseignement. Les perturbateurs étaient en minorité ; un grand nombre d'auditeurs, les élèves sérieux et libéraux essayaient, par des cris *à l'ordre* et des applaudissements au professeur, de lutter contre le tumulte : ils échouaient toujours. Il y avait évidemment, dans l'École, une petite émeute organisée, où se jetaient volontiers des étudiants ignorants et turbulents, qui ne croyaient pas déplaire à tous leurs professeurs, et qui prenaient plaisir à se sentir soutenus par les émeutiers ordinaires du dehors. A ce désordre obstiné et à des insultes qui menaçaient de devenir violentes, M. Rossi opposait sa persévérance, son sang-froid, quelques paroles dignes; et à chaque nouvelle scène, en sortant de l'École, il venait me raconter ce qui s'était passé et concerter avec moi sa conduite, un peu surpris, lui réfugié libéral et appelé à fonder un enseignement libéral, de rencontrer, contre sa personne et son œuvre, cette opposition brutale et subalterne. Le conseil des ministres et le conseil royal de l'instruction publique, à qui je rendis compte de l'incident, pensèrent avec moi qu'après avoir fait arrêter quelques-uns des perturbateurs, il convenait d'ordonner une enquête sur les causes du tumulte, pour intimider les intrigues hostiles, et de suspendre le cours

jusqu'à ce que l'enquête fût terminée, pour donner aux esprits le temps de se calmer. Les deux mesures atteignirent leur but; les ennemis eurent un peu de honte; les turbulents se lassèrent; M. Rossi reprit son cours; et quelques années après, à la complète approbation des étudiants comme des professeurs ses collègues, il était le doyen de cette École de droit dans laquelle il était entré au milieu de tant d'inimitié et de bruit.

Il était très-propre à surmonter les obstacles, à dissiper les préventions hostiles, et à se concilier les esprits mal disposés, pourvu qu'il eût devant lui du temps. Il était au fond plein de passion et d'autorité; mais elles ne se manifestaient pas du premier coup, ni avec cet élan et cette énergie extérieure qui dominent quelquefois les tumultes parlementaires ou populaires. D'une apparence froide, lente et dédaigneuse, il exerçait plus d'action sur les individus que sur les masses, et savait mieux plaire et vaincre dans le tête-à-tête qu'au milieu des troubles et des péripéties de la foule réunie en assemblée ou en émeute. Pendant que les désordres suscités à l'occasion de son cours devenaient presque une affaire de gouvernement, le Roi me dit un jour : « Êtes-vous bien sûr que l'homme vaille l'embarras qu'il nous donne? — Il vaut infiniment mieux, Sire; le Roi fera un jour de M. Rossi bien autre chose qu'un professeur de droit constitutionnel. — En ce cas, vous avez raison; soutenons-le bien. »

J'eus à la même époque quelques rapports avec un homme qui a fait, je ne dirai pas quelque bruit, car

rien n'a été moins bruyant, mais quelque effet, même hors de France, parmi les esprits méditatifs, et dont les idées sont devenues le *Credo* d'une petite secte philosophique. Ces chaires nouvelles, créées soit au Collége de France, soit dans les Facultés, mettaient en mouvement toutes les ambitions savantes. M. Auguste Comte, l'auteur de ce qu'on a appelé et de ce qu'il a appelé lui-même *la Philosophie positive*, me demanda à me voir. Je ne le connaissais pas du tout, et n'avais même jamais entendu parler de lui. Je le reçus et nous causâmes quelque temps. Il désirait que je fisse créer pour lui, au Collége de France, une chaire d'histoire générale des sciences physiques et mathématiques; et pour m'en démontrer la nécessité, il m'exposa lourdement et confusément ses vues sur l'homme, la société, la civilisation, la religion, la philosophie, l'histoire. C'était un homme simple, honnête, profondément convaincu, dévoué à ses idées, modeste en apparence quoique, au fond, prodigieusement orgueilleux, et qui sincèrement se croyait appelé à ouvrir, pour l'esprit humain et les sociétés humaines, une ère nouvelle. J'avais quelque peine, en l'écoutant, à ne pas m'étonner tout haut qu'un esprit si vigoureux fût borné au point de ne pas même entrevoir la nature ni la portée des faits qu'il maniait ou des questions qu'il tranchait, et qu'un caractère si désintéressé ne fût pas averti par ses propres sentiments, moraux malgré lui, de l'immorale fausseté de ses idées. C'est la condition du matérialisme mathématicien. Je ne tentai

même pas de discuter avec M. Comte ; sa sincérité, son dévouement et son aveuglement m'inspiraient cette estime triste qui se réfugie dans le silence. Il m'écrivit peu de temps après une longue lettre pour me renouveler sa demande de la chaire dont la création lui semblait indispensable pour la science et la société[1]. Quand j'aurais jugé à propos de la faire créer, je n'aurais certes pas songé un moment à la lui donner.

Les deux chaires conférées coup sur coup à M. Rossi ranimèrent, dans les Chambres et dans les journaux, une question déjà plusieurs fois débattue et qui devait l'être plus d'une fois encore, la question du cumul des emplois et des traitements dans la sphère des lettres, des sciences et de l'enseignement supérieur, car ce n'est guère que là que ce cumul peut avoir lieu. Ce fut une explosion répétée de cette parcimonie jalouse qui s'acharne contre le bien-être d'hommes laborieux, la plupart distingués, quelques-uns illustres, presque tous sans fortune native, et qui leur marchande les fruits, toujours bien modestes, de leurs longs travaux. Il y a là une injustice honteuse et un ignorant calcul : on méconnaît à la fois les droits des personnes et les intérêts du pays. Si on dressait la liste des hommes qui, de 1830 à 1848, occupaient, soit dans l'enseignement, soit dans les sciences et les lettres, plusieurs emplois, on trouverait en tête les maîtres des diverses carrières intellectuelles, les hommes qui, dans les applications de

[1] *Pièces historiques*, n° VII.

la science comme dans la science pure, pouvaient le mieux servir et ont en effet le mieux servi l'État dans les divers postes qui leur étaient confiés. C'est à ces hommes que l'on contestait tantôt leurs traitements, tantôt leurs logements, tantôt les suppléants qu'ils réclamaient après bien des années d'exercice personnel. Quelques-uns, pour échapper à ces douloureuses piqûres, se démettaient de telle ou telle de leurs fonctions; d'autres, qui s'étaient promis de mourir sous le même toit que les collections qu'ils gardaient ou les établissements qu'ils dirigeaient, se voyaient contraints d'aller vivre hors du séjour de leur esprit et des instruments de leur travail. Et pour ceux-là même qu'elle poursuivait sans les atteindre, cette petite guerre subalterne laissait dans leur cœur un profond sentiment d'amertume contre des pouvoirs inintelligents et ingrats.

Je veux insérer ici textuellement une lettre que m'adressa, à cette occasion, l'un de nos plus éminents naturalistes, le collègue et, selon quelques-uns, le rival scientifique de M. Cuvier, M. Geoffroy Saint-Hilaire. Il avait été attaqué dans la Chambre des députés comme occupant, disait-on, au Jardin-des-Plantes, un logement de soixante pièces. Il m'écrivit sur-le-champ, le 8 avril 1833 :

« Monsieur le ministre,

« Le Muséum d'histoire naturelle a son personnel placé sous les ordres et sous la surveillance des deux ministères, *Instruction publique* et *Travaux publics*. Pour les logements nous dépendons du dernier minis-

tère. Attaqué vendredi dernier comme logé au Jardin du Roi, à la tribune de la Chambre des députés, je viens de me justifier auprès de S. E. monsieur le ministre Thiers. Permettez-moi, je vous prie, d'adresser à Votre Excellence la même justification.

« M. le député Lherbette a cru devoir dénoncer le logement que j'occupe dans les bâtiments de l'État, *trop fastueux*, dit-il, et qu'il a dit être composé de soixante pièces. Il n'en est rien; la chose est de toute fausseté : entre les deux époques des dénonciations de M. Lherbette, il y a eu vérification des lieux par un député, membre de la commission du budget, M. Prunelle. Cet honorable membre de la Chambre s'est porté sous les combles et dans tous les galetas de mon habitation. L'escalier par où il s'est introduit pouvait à peine le contenir; les deux basques de son habit touchaient les deux murailles à la fois, et tout le logement est à l'avenant.

« Propriété privée autrefois, la maisonnette que j'occupe, laquelle n'est composée que d'un rez-de-chaussée sous des combles, servait de demeure à un appareilleur placé sous la main d'un maître maçon. Un état des lieux, que l'on étendit à une description minutieuse de compartiments, de planches, de tous les petits espaces, éclairés ou non, fut, avec intention, communiqué à M. Lherbette, et causa les illusions que ce député s'est faites.

« Si, après quarante années de travaux non interrompus (mon entrée au Jardin du Roi, à la place de

Lacépède, date de mars 1793), si, après ce laps de temps et la poursuite de recherches qui chaque jour commencent dès trois à quatre heures de nuit, j'avais employé à un métier mon activité, je serais riche maintenant. Tout au contraire, je me suis appauvri, ayant consommé une bonne partie de mon patrimoine à acquérir matériaux et livres pour mes recherches; je me suis appauvri en publiant à mes frais des idées qui, non comprises dans leur nouveauté et nullement populaires, ne sont point fructueuses pécuniairement, et sont destinées à préparer dans l'avenir, à la philosophie, de nouvelles bases.

« Jamais je n'ai rien demandé, par conséquent rien obtenu des gouvernements qui répondent à ceux qui les obsèdent; rien obtenu, à moins que l'on ne me compte ma croix d'argent, que Napoléon m'a de son propre mouvement accordée. Loin de tourmenter les hommes puissants, j'ai vécu dans la retraite, seule favorable au travail. Et c'est au bout d'une carrière de quarante ans qu'on s'occupe enfin de moi pour me reprocher le toit modeste sous lequel j'habite, et dont on vante injustement l'étendue et les agréments; ma maisonnette, jusque-là non encore enviée de personne, et dans laquelle je me plais, me suffit, il est vrai, mes prétentions se bornant à la médiocrité célébrée par les poëtes de la saine philosophie.

« Que si Votre Excellence, monsieur le ministre, croit tout ceci exagéré, qu'elle fasse faire une nouvelle descente dans cette maisonnette; qu'on la trouve trop

spacieuse et qu'on songe à m'en renvoyer, je suis prêt, comme le sont tous les novateurs, à tous les sacrifices; prêt, sans murmurer, à aller errer, le bâton de la misère à la main, jusqu'à ce qu'enfin ma vieillesse rencontre et recueille le repos éternel. »

Ce n'est pas un médiocre mal pour un gouvernement d'inspirer à de tels hommes de tels sentiments, et les amis du régime parlementaire ne savent pas assez quel tort lui a fait cette inquisition mesquinement tracassière qui semblait ne voir partout, dans les plus modestes comme dans les plus hautes fonctions, que des serviteurs trop chers dont elle avait à contrôler les bénéfices ou à réduire les gages. Je pris à tâche, pendant toute mon administration, de lutter contre cette disposition, et j'eus souvent le bonheur d'en triompher. Quand on traite, avec des assemblées politiques, de ce qui touche à l'intérêt et à l'honneur intellectuel du pays, il ne faut pas craindre de proposer, de demander, d'insister, de faire appel aux idées larges et aux sentiments généreux; on réussit souvent plus qu'on n'a espéré, et quand on échoue, on n'a pas beaucoup à souffrir de l'échec. Parmi les hommes engagés dans les carrières scientifiques, quelques-uns surtout m'inspiraient un vif et particulier intérêt; c'étaient les voyageurs savants, ces hardis pionniers de la science et de l'intelligence, qui, pour conquérir à leur pays des connaissances et des relations nouvelles, pour agrandir sa renommée et sa fortune, vont user au loin, à travers toutes sortes de souffrances et de périls, leur jeunesse, leur courage,

leur santé, leur vie, et qui, revenus dans leurs foyers, n'y retrouvent même pas la modeste situation qu'ils y avaient en les quittant, et ne savent seulement pas s'ils parviendront à mettre sous les yeux du public les trésors de science et de nouveauté qu'ils ont amassés pour lui. En 1832 et 1833, je me trouvai en présence, non de la personne, mais déjà de la mémoire de deux des plus illustres parmi ces héros-martyrs de la science, Champollion jeune et Victor Jacquemont, morts tous deux, l'un à quarante et un, l'autre à trente et un ans, victimes tous deux des fatigues de leurs travaux, et laissant tous deux, inédits et enfouis dans leurs familles, les manuscrits et les collections, œuvres de leur génie et prix de leur vie. Peu de jours après mon entrée au ministère de l'instruction publique, M. de Tracy vint me parler de Victor Jacquemont, déjà malade et mourant dans l'Inde sans qu'on le sût à Paris. On lui avait alloué, pour son voyage, un traitement si insuffisant qu'il aurait langui dans l'impuissance et la détresse si l'amitié de lord William Bentinck, alors gouverneur général des Indes, ne fût venue à son aide. Lorsque, à la fin du XVIIe siècle, l'infatigable adversaire de Louis XIV et de la France, Guillaume III, veillait, avec une tendre sollicitude dont on est tenté de s'étonner, sur le fils de J. W. Bentinck, son intime et presque son seul ami, il ne se doutait pas que, près d'un siècle et demi plus tard, un Bentinck, maître, au nom de l'Angleterre, d'un grand empire en Asie, rendrait, à un jeune Français isolé loin de sa patrie, les mêmes affectueux services. Je me plais à rapprocher

ces souvenirs qui attestent, entre la France et l'Angleterre, le progrès des mœurs douces et généreuses. Je m'empressai de doubler le traitement alloué à Victor Jacquemont; justice encore bien petite et qui arriva trop tard. Quand on sut à Paris qu'il était mort du choléra à Bombay, je m'entendis avec sa famille et ses amis pour assurer la publication du *Journal* et des *Collections* de son voyage; grand ouvrage plein d'observations et de peintures piquantes autant que de recherches savantes, et aussi intéressant à lire pour les esprits cultivés que curieux à étudier pour les géologues et les naturalistes de profession. La mémoire et les travaux de Champollion jeune méritaient une justice encore plus éclatante; je présentai aux Chambres une loi qui ordonna l'acquisition de ses manuscrits dont je fis commencer aussitôt la publication, et qui donna à sa veuve une pension de 3,000 francs. Par une loi semblable et simultanée, la bibliothèque de M. Cuvier fut achetée pour l'État, et sa veuve reçut, avec une pension de 6,000 francs, l'autorisation de continuer à occuper toute sa vie, au Jardin-des-Plantes, l'appartement qu'il avait habité.

C'étaient là des actes d'administration, des améliorations spéciales et des justices personnelles qui ne contenaient et n'annonçaient aucune grande réforme dans notre système général d'instruction supérieure. J'en méditais pourtant plusieurs, importantes mais difficiles, et pour lesquelles le public, le gouvernement et l'Université n'étaient encore que peu empressés ou peu préparés.

Personne encore ne réclamait, ou du moins n'insistait pour réclamer l'application à l'instruction supérieure du principe de la liberté d'enseignement. En fait, la liberté, déjà grande dans cette région de l'instruction publique, donnait satisfaction au désir des esprits; en principe, le bon sens public pressentait l'extrême péril et partant l'impossibilité de reconnaître au premier venu le droit d'ouvrir à tout venant un lieu de réunion, d'y élever une chaire, et de professer publiquement, sur toutes les matières du haut enseignement, toutes les idées qui peuvent traverser l'esprit humain. Quelles limites devaient être assignées à ce droit et quelles garanties exigées pour son exercice? Ces questions étaient plutôt entrevues que posées, et il n'y avait, pour le pouvoir, aucune nécessité pratique et pressante de les résoudre. C'est précisément à un tel moment et dans une telle disposition des esprits qu'il convient à un gouvernement sensé d'aborder de telles questions; il le peut faire alors avec prévoyance et mesure, sans avoir à lutter contre des passions ou des systèmes déjà puissants, et en plaçant de fortes garanties pour l'ordre et la morale publique à côté d'une liberté encore peu aguerrie. Je ne doutais pas que bientôt, par le mouvement naturel des idées et des institutions, on n'en vînt à demander la liberté pour le haut enseignement comme pour l'instruction primaire et secondaire, et je voulais que ce vœu, quand il deviendrait sérieux, se trouvât déjà réglé et contenu en même temps que satisfait.

L'institution des agrégés auprès des diverses facultés offrait un moyen naturel d'atteindre à ce but. Ces professeurs encore jeunes et en attente, élus par leurs maîtres après les fortes épreuves du concours, existaient déjà depuis 1823 dans les facultés de médecine, et sous le nom de suppléants dans les facultés de droit, où ils étaient admis à suppléer, dans l'occasion, les professeurs titulaires. En 1840, M. Cousin, alors ministre de l'instruction publique, étendit cette institution aux facultés des lettres et des sciences, et la développa en donnant aux agrégés, dans toutes les facultés, le droit de faire des cours libres à côté des cours des professeurs titulaires de l'État. C'était précisément ce que je me proposais de faire en 1835 pour ouvrir, dans le haut enseignement, une place convenable au principe de la liberté. J'en aurais réglé les conditions un peu autrement que ne le fit M. Cousin; j'aurais donné à la liberté, soit pour l'ouverture, soit pour la suspension des cours des agrégés, quelques garanties de plus, et fait une plus large part à l'intervention des facultés elles-mêmes entre le ministre de l'instruction publique et les professeurs libres. Mais en soi et dans ses dispositions essentielles, la mesure était excellente, et si elle eût été exécutée comme elle avait été conçue, elle eût réalisé, dans l'instruction supérieure, l'un des principaux progrès que je me proposais d'y accomplir.

Pour une autre réforme, bien plus considérable, nous avons eu aussi, M. Cousin et moi, les mêmes vues. J'ai déjà parlé, dans ces Mémoires, de la part que

j'ai prise à l'ordonnance du 17 février 1815, rendue par le roi Louis XVIII, sur l'organisation générale et le régime de l'Université. Elle avait pour but de décentraliser, comme on dit aujourd'hui, non pas le gouvernement de l'instruction publique, mais l'enseignement même, surtout le haut enseignement. Elle créait, en beaucoup trop grand nombre, des universités particulières, distribuées sur les divers points du territoire, et où devaient se trouver réunies toutes les parties de l'instruction supérieure, littérature, philosophie, histoire, sciences mathématiques et physiques, droit, médecine, l'ensemble des connaissances humaines et des études nécessaires aux professions libérales. Nous ne saurions nous le dissimuler: si nous promenons nos regards sur toute la France, nous voyons, partout ailleurs qu'à Paris, ces belles études en déclin; en même temps que le niveau général de l'instruction primaire et industrielle s'élève, celui de l'instruction supérieure et du grand développement intellectuel s'abaisse; et la France d'aujourd'hui, bien mieux pourvue d'écoles élémentaires et de bons praticiens en divers genres qu'elle ne l'était jadis, offre, loin de sa capitale, bien moins d'esprits richement cultivés et noblement ambitieux qu'elle n'en possédait en 1789, lorsque l'Assemblée constituante sortit tout à coup de son sein. Je fais grand cas du savoir élémentaire et pratique; c'est le pain quotidien des nations; mais comme le dit l'Évangile, « l'homme ne vit pas seulement de pain, » ni les nations non plus; quand elles ont été et pour qu'elles restent

grandes, il faut que la grande culture de l'esprit n'y soit pas un phénomène rare et concentré au seul sommet de la société. C'est malheureusement ce qui arrive de nos jours; par une multitude de causes très-diverses, Paris attire et absorbe moralement la France. La richesse et le bien-être matériel s'accroissent partout, mais c'est vers Paris que les esprits se tournent et que leur ambition aspire. Nos départements ne voient plus guère, comme autrefois les provinces, des hommes considérables par les lumières et les goûts intellectuels comme par leur situation sociale, rester fixés dans leur ville ou dans leur campagne natale, et y vivre satisfaits et animés, répandant autour d'eux les trésors de leur intelligence comme ceux de leur fortune. Les économistes se plaignent que la population afflue outre mesure vers les grandes villes, surtout vers Paris; les moralistes sont encore plus en droit d'élever la même plainte; car cette concentration de la vie intellectuelle dans Paris n'a pas seulement pour effet de la faire languir et dépérir dans les provinces; elle l'altère et finit par l'énerver ou la corrompre là même où elle la développe. Ce ne sont pas seulement des esprits cultivés et éclairés qu'il faut à une grande nation; il lui faut des esprits variés, originaux, indépendants, qui travaillent par eux-mêmes, pensent en liberté, et restent, en se développant, tels que les ont faits leur nature et les accidents particuliers de leur destinée. Or, les esprits ne conservent guère ces précieuses qualités que lorsqu'ils grandissent et vivent là où ils sont nés,

recevant la lumière de tous les points de l'horizon d'où elle vient, mais sans se détacher du sol paternel. L'homme peut vivre partout, corps et âme; pourtant, la transplantation lui enlève beaucoup de sa beauté propre et de sa vigueur naturelle. L'unité nationale est admirable; l'uniformité des poids et mesures est bonne; mais l'uniformité des esprits fait tôt ou tard leur faiblesse et leur servitude; résultat aussi déplorable pour l'honneur et l'influence d'un peuple dans le monde que pour sa liberté.

Je n'ai garde de croire que trois ou quatre universités, placées çà et là loin de Paris, puissent avoir la vertu de guérir ce mal produit et fomenté par tant de causes, quelques-unes peut-être insurmontables. Pourtant, de tous les remèdes à employer en pareil cas, celui-là est l'un des plus praticables et des plus efficaces. Beaucoup de liens puissants, de sentiment comme d'intérêt, attachent les hommes aux lieux de leur naissance et de leur enfance; et ces liens ont leur empire sur les esprits actifs, avides d'étude et de science, comme sur les caractères tranquilles dont le désir se borne à cultiver les champs, ou à pratiquer sous le toit natal la profession de leurs pères. Ce qui éloigne de leur ville ou de leur province les hommes en qui l'ambition intellectuelle est vive, c'est qu'ils n'y trouvent ni les moyens de s'élever au but où ils aspirent, ni les jouissances dont, ce but une fois atteint, ils ne sauraient se passer. Qu'il y ait, sur divers points de la France, de grands foyers d'étude et de vie intellec-

tuelle où les lettres et les sciences, dans toute leur variété et leur richesse, offrent à leurs adeptes de solides leçons, les instruments du travail, d'honorables carrières, les satisfactions de l'amour-propre, les plaisirs d'une société cultivée ; à coup sûr, les maîtres éminents et les jeunes gens distingués se fixeront volontiers là où ils trouveront réunis et à leur portée de tels avantages ; ils y attireront et y formeront peu à peu un public animé des mêmes goûts, sensible aux mêmes plaisirs ; et Paris, sans cesser d'être, parmi nous, le grand théâtre de l'activité littéraire et savante, cessera d'être le gouffre où viennent s'engloutir tant d'esprits capables d'une plus utile vie et dignes d'un meilleur sort.

Mais pour répondre à leur destination, de tels établissements veulent être complets et un peu éclatants ; si la parcimonie scientifique ou économique s'en mêle, elle les tuera au moment même de leur naissance. Il faut que, dans les nouvelles universités et dans leurs diverses facultés, lettres, sciences, droit, médecine, théologie (si l'Église s'y prête), le nombre et l'objet des chaires soient en harmonie avec l'état actuel des connaissances humaines, et que la condition des professeurs y soit assurée, commode, digne. Le but vaut la peine que l'État fasse les sacrifices indispensables pour l'atteindre. C'est d'ailleurs la disposition de notre pays que les innovations n'y réussissent que si elles sont hardies et grandes ; pour être bien venu à fonder des établissements nouveaux, il faut faire et

demander beaucoup. Aussi avais-je dessein, en proposant aux Chambres la création des universités locales, de montrer ce plan d'instruction supérieure dans toute son étendue et de réclamer toutes les conditions nécessaires à son succès. J'avais étudié la difficile question des lieux les plus propres à recevoir et à faire prospérer de tels établissements, et quatre villes, Strasbourg, Rennes, Toulouse et Montpellier, m'avaient paru celles qui, à tout prendre, offraient à l'institution nouvelle les meilleures chances, et satisfaisaient le mieux aux besoins généraux de la France. J'aurais présenté à cet égard un projet d'ensemble, et recherché d'un seul coup un résultat complet. Quand M. Cousin tenta, en 1840, l'exécution de la même idée, il crut devoir procéder autrement; il se borna à demander pour la ville de Rennes, déjà en possession des facultés de droit et des lettres, la création d'une faculté des sciences et d'une faculté de médecine, présentant ce projet comme un essai et un échantillon « des grands centres d'instruction supérieure que le gouvernement avait l'intention de créer sur quelques points de la France. » Ainsi resserrée dans ces modestes limites, la proposition fut encore mutilée; la Chambre des députés en rejeta ce qu'elle avait de plus considérable, la création d'une faculté de médecine à Rennes. Un projet plus grand et plus exigeant eût obtenu, je crois, plus de succès.

Une troisième réforme, plus morale que scientifique, était, de tous mes projets quant à l'instruction supérieure, celui que j'avais le plus à cœur.

Quand je visitai les universités d'Oxford et de Cambridge, une chose surtout me frappa : la discipline à côté de la liberté, les maîtres présents et vigilants au milieu d'une jeunesse en possession d'une large mesure d'indépendance, l'éducation encore continuée dans l'âge des études supérieures et de l'émancipation. Les jeunes gens vivent, la plupart du moins, dans l'intérieur des divers colléges dont ces universités se composent, fort libres chacun dans son logement particulier, mais prenant leurs repas ensemble, tenus d'assister tous les jours à la prière commune, d'être rentrés à une heure déterminée, astreints à certaines règles, à certaines habitudes qui rappellent l'intérieur de la famille, la soumission du nombre, le respect de l'autorité, et maintiennent des devoirs stricts et de fortes influences morales dans la vie déjà bouillonnante de ces générations qui touchent au moment où elles prendront à leur tour possession du monde. Il y a, à Oxford et à Cambridge, bien des jeunes gens qui étudient fort peu, qui se dérangent, jouent, commettent des excès, font des sottises et des dettes ; la liberté est grande, mais la règle subsiste et se fait sentir ; l'autorité vit au sein de la liberté, présente aux esprits, même quand elle ne gouverne pas les actions. Et c'est loin des grands foyers de population et de mouvement, dans de petites villes exclusivement vouées à l'étude, où les établissements d'instruction frappent partout les yeux, où les étudiants rencontrent sans cesse leurs maîtres, que la jeunesse anglaise vit sous ce régime spécial et sain,

point asservie à des exigences tracassières, mais point livrée à elle-même dans une foule inconnue; assez médiocrement instruite à certains égards, mais moralement contenue et disciplinée au moment où elle essaye sa force et dans le passage difficile de l'enfance à la condition virile.

Quel contraste entre ce régime et la situation des jeunes gens qui viennent à Paris faire leurs études supérieures et se préparer aux diverses professions de la vie! Au sortir de la famille et du collége, ils tombent dans cette ville immense, seuls, sans gardien, sans conseiller, affranchis tout à coup de toute autorité et de toute règle, perdus dans la foule et dans l'obscurité de leur vie, en proie à tous les ennuis de l'isolement, à toutes les tentations, à toutes les contagions de la passion, de l'inexpérience, de l'occasion, de l'exemple, dénués de frein et d'appui moral précisément à l'époque où ils en auraient le plus impérieux besoin. Je n'ai jamais regardé ou pensé sans un profond sentiment de tristesse à cette déplorable condition de la jeunesse qui afflue dans nos grandes écoles. Personne ne sait, personne ne peut calculer combien de nos enfants se perdent dans cette épreuve désordonnée et délaissée, ni quelles traces en restent, pour tout le cours de leur vie, dans les mœurs, les idées, le caractère de ceux-là même qui n'y succombent pas tout entiers.

Pourquoi ne placerions-nous pas, à côté de nos grandes écoles d'instruction supérieure, des établissements où les jeunes gens retrouveraient quelque

chose du foyer domestique, et vivraient réunis en un certain nombre, avec une large mesure d'indépendance personnelle et de liberté, soumis pourtant à une certaine discipline, et surveillés, soutenus dans leur conduite en même temps qu'aidés et encouragés dans leurs travaux? A la tête de ces établissements devraient être des hommes instruits, honorés, des chefs de famille capables de prendre un intérêt sérieux à la vie morale comme aux études de leurs jeunes hôtes et d'exercer sur eux une salutaire influence. C'est dans ce but que furent fondés jadis, c'est à peu près là ce qu'étaient ces colléges des diverses provinces, dites *nations*, où les étudiants, accourus aux leçons de l'Université de Paris, habitaient et vivaient en commun. Les formes, les règles, les habitudes de semblables maisons devraient être, de nos jours, très-différentes de ce qu'elles étaient alors; mais l'idée et le résultat seraient, au fond, les mêmes; les jeunes gens seraient mis à l'abri du déréglement comme de l'isolement. Par condescendance pour nos habitudes et nos mœurs, je ne voudrais prescrire, à cet égard, rien d'obligatoire; les étudiants qui le préféreraient resteraient libres de vivre seuls et dans la foule, comme ils le font aujourd'hui; mais les avantages moraux de la vie hospitalière dont je parle seraient si évidents, et il serait si aisé d'y attacher, pour les études même, des secours précieux, que la plupart des pères de famille n'hésiteraient certainement pas à placer ainsi leurs fils.

C'était là l'institution que je me proposais de fonder

et l'exemple que je voulais donner pour prolonger l'éducation dans l'instruction supérieure, et exercer quelque influence morale sur les jeunes gens dans leur passage du collége au monde. Loin de prétendre placer sous la main de l'État seul de tels établissements, je désirais au contraire qu'à côté des siens il s'en fondât plusieurs divers par l'origine, la tendance, et parfaitement indépendants. J'en avais exposé l'idée à un digne prêtre catholique et à un pieux évêque qui l'avaient fort accueillie, et s'étaient montrés disposés à soutenir de leur patronage une fondation de ce genre. J'en avais aussi entretenu quelques-uns de mes amis protestants qui ne demandaient pas mieux que de se concerter pour ouvrir, aux étudiants de leur communion, un tel foyer de vie laborieuse et régulière. Les objections et les difficultés abondent sous les premiers pas de toute innovation sérieuse; pourtant il y a grande chance de succès quand le pouvoir qui l'entreprend ne craint pas de s'y compromettre et accepte sans hésiter le concours de la liberté.

Mais ce qui manque, de nos jours, aux desseins un peu difficiles, c'est le temps : nous avons à peine quelques heures d'activité puissante et tranquille; nous vivons au milieu tantôt de la tempête, tantôt du calme plat, condamnés tour à tour au naufrage ou à l'immobilité. Plus rapides et plus forts que nous, les événements emportent nos idées et nos intentions avant qu'elles aient pu passer dans les faits, souvent même avant qu'elles soient devenues seulement des tentatives.

J'ai peut-être moins à me plaindre que d'autres de ce trouble continu de mon temps, puisque j'ai pu, comme ministre de l'instruction publique, laisser çà et là quelques traces durables de mon passage. Pourtant, je ne puis me défendre de quelque tristesse quand ma pensée se reporte vers les projets que j'avais formés, que je croyais bons, et qui ne se sont pas même laissé entrevoir. Je dirai tout à l'heure comment la politique de cette époque vint les arrêter, et me jeter dans des questions et des luttes bien différentes de celles que je rappelle en ce moment.

CHAPITRE XIX

ACADEMIES ET ÉTABLISSEMENTS LITTERAIRES.

Rétablissement de l'Académie des sciences morales et politiques dans l'Institut.—Motifs et objections.—Lettre de M. Royer-Collard.—Je communique mon projet aux membres survivants de l'ancienne classe des sciences morales et politiques. L'abbé Sieyès.—Le comte Roederer.—M. Daunou.—Elections nouvelles.—M. Lakanal.—Des travaux de l'Académie des sciences morales et politiques et de l'utilité générale des académies.—Mes relations avec les sociétés savantes des départements.—De l'administration des établissements littéraires et scientifiques.—Idées fausses à ce sujet.—De la suppression des logements pour les conservateurs et employés dans l'intérieur de ces établissements.—Réformes dans l'administration de la Bibliothèque royale.—Augmentation du budget des établissements littéraires et scientifiques.—Constructions nouvelles au Muséum d'histoire naturelle.

J'entrai au ministère de l'instruction publique profondément convaincu que c'est maintenant pour le gouvernement de la France, quelque nom qu'il porte, un intérêt éminent de se montrer, non-seulement exempt de toute crainte, mais bienveillant et protecteur pour les travaux de l'esprit humain, aussi bien dans les sciences morales et politiques que dans les autres. Je ne connais guère, de nos jours, une situation plus fausse et plus affaiblissante pour le pouvoir que d'être pris pour un adversaire méfiant et systématique de l'activité intellectuelle, même lorsque, étrangère à toute vue de circonstance ou de parti politique, elle ne

s'applique qu'à la recherche générale et abstraite de la vérité. Je sais quels liens puissants unissent les idées abstraites aux intérêts positifs de la société, et combien la transition est prompte des principes aux faits et de la théorie à l'application. Je sais aussi qu'il y a des temps et des lieux où la vérité, même générale et purement scientifique, peut être, pour l'ordre établi, un embarras et un danger. Je n'ai rien à dire de cette difficile situation; je ne m'occupe que de mon propre pays et de mon propre temps. Au point où nous sommes de la vie nationale, après les expériences que nous avons faites et les spectacles auxquels nous avons assisté, l'ordre et le pouvoir, loin d'avoir, parmi nous, rien à craindre du libre et sérieux développement scientifique de l'esprit humain, y trouveront de la force et de l'appui. Non que beaucoup d'erreurs, et d'erreurs dangereuses, ne viennent encore ainsi à se produire; mais dans les régions élevées de l'intelligence comme de la société, les erreurs dangereuses, en morale et en politique, n'ont plus maintenant le vent en poupe; elles y sont promptement signalées, combattues et décriées. Ce n'est plus en haut, c'est en bas que les théories qui portent le déréglement dans les âmes et dans les peuples sont favorablement accueillies et deviennent aisément puissantes; ce n'est plus dans le monde savant, c'est dans le monde ignorant qu'il faut les redouter et les poursuivre. Sur les hauteurs, la tendance actuelle de l'esprit est de se redresser et de s'épurer; c'est dans les rangs obscurs et pressés des régions inférieures

qu'habitent et travaillent aujourd'hui les démons pervers et ardents à répandre leur perversité. Que le gouvernement sache avoir confiance dans le mouvement intellectuel d'en haut; il y rencontrera plus de secours que de péril. Et qu'il soit infatigable à combattre le désordre intellectuel d'en bas; les faits ne lui en fourniront que trop souvent les occasions avec la nécessité; car c'est en bas surtout que les erreurs de l'esprit se transforment rapidement en passions anarchiques, en actions destructives, et qu'elles tombent ainsi sous les justes atteintes du pouvoir.

Ce fut dans ces vues, et avec des espérances ainsi limitées, que, peu de jours après la formation du cabinet, je proposai au Roi le rétablissement, dans l'Institut, de la classe des sciences morales et politiques fondée en 1795 par la Convention, et supprimée en 1803 par Napoléon, alors premier Consul. Naguère, au plus fort des orgies politiques et intellectuelles de 1848, le général Cavaignac, alors chef du gouvernement républicain, demanda à cette Académie de raffermir dans les esprits, par de petits ouvrages répandus avec profusion, les principes fondamentaux de l'ordre social, le mariage, la famille, la propriété, le respect, le devoir. C'était se faire, dans un bon dessein, une grande illusion sur la nature des travaux d'une telle compagnie et sur la portée de son action. Il n'est pas donné à la science de réprimer l'anarchie dans les âmes, ni de ramener au bon sens et à la vertu les masses égarées; il faut, à de telles œuvres, des puissances plus universelles et plus

profondes; il y faut Dieu et le malheur. C'est dans les temps réguliers que, par les justes satisfactions données et la saine direction imprimée aux esprits élevés et cultivés, les corporations savantes exercent, au profit du bon ordre intellectuel, une influence salutaire, et peuvent prêter au pouvoir lui-même, s'il sait entretenir avec elles d'intelligents rapports, un indirect, mais utile appui. C'était là le résultat que je me promettais de l'Académie des sciences morales et politiques; rien de plus, mais rien de moins. Le Roi et le cabinet adoptèrent avec empressement ma proposition.

Ce n'est pas qu'elle ne rencontrât des objections graves et que d'excellents esprits ne la reçussent avec peu de faveur. Dans mon propre parti et parmi les plus fermes soutiens de notre politique, plusieurs se méfiaient grandement de la spéculation philosophique, et doutaient que, même animée des plus sages intentions, elle pût servir à raffermir l'ordre et le pouvoir. D'autres voyaient avec déplaisir des hommes fameux dans les plus mauvais temps révolutionnaires remis en honneur au nom de la science et en dépit de leurs fâcheux souvenirs. La première et inévitable conséquence de la mesure proposée était en effet de rappeler, comme noyau de la nouvelle Académie, les douze membres encore vivants de l'ancienne classe des sciences morales et politiques; deux d'entre eux, l'abbé Sieyès et M. Merlin de Douai, avaient voté la mort de Louis XVI; un troisième, M. Garat, était ministre de la justice à cette sanglante époque, et avait lu au Roi son

arrêt; presque tous appartenaient à l'école sensualiste du XVIIIe siècle et convenaient mal à la philosophie spiritualiste et à l'esprit religieux. On s'inquiétait du retour de leur influence; on regrettait que le gouvernement parût s'en faire le patron.

J'eus, de cette disposition d'une portion du public, un témoignage irrécusable : M. Royer-Collard, absent au moment où l'Académie restaurée se préparait à se compléter par l'élection de nouveaux membres, m'écrivit : « Si le public et les gens de lettres mettent beaucoup d'intérêt à votre Académie des sciences morales et politiques, vous avez bien fait pour vous : mais comme elle ne serait pour moi qu'une niaiserie, un réchauffé de lieux communs, et qu'elle s'élève d'ailleurs sur des fondements conventionnels et révolutionnaires, je ne me soucie nullement d'y figurer. Je l'ai écrit, il y a quelques jours, à Cousin. Écartez donc mon nom. » Selon son vœu, ce nom, qui était là si naturellement appelé, n'y fut pas même prononcé.

M. Royer-Collard était parfaitement libre de ne consulter, dans cette circonstance, que ses goûts ou ses dégoûts personnels; mais j'aurais eu grand tort de me conduire par de tels mobiles : j'avais, comme homme public, un double devoir à remplir; l'un, de rétablir une institution scientifique que je jugeais bonne; l'autre, de placer cette institution en dehors des dissentiments et des ressentiments politiques, même légitimes. Je n'ignorais pas que des idées philosophiques, qui n'étaient point les miennes, dominaient dans cette classe

de l'Institut au moment de sa première fondation et y reparaîtraient dans sa renaissance; mais je ne craignais pas que, dans l'enceinte que je leur rouvrais, ces idées redevinssent puissantes ni redoutables; et les inconvénients de quelques mauvais souvenirs révolutionnaires étaient, à mon avis, bien inférieurs aux avantages présents et futurs de cette éclatante démonstration de la confiance du pouvoir dans la liberté laborieuse et réfléchie de l'esprit humain.

La mesure une fois résolue, je n'hésitai pas plus sur le mode d'exécution que sur le principe. J'étais bien décidé à ne faire faire par ordonnance du Roi aucune nomination académique; l'élection est de l'essence des sociétés savantes; on n'y entre dignement que par le choix de ses pairs. Je me souvenais qu'un vieux et fidèle royaliste, l'abbé de Montesquiou, nommé en 1816 membre de l'Académie française par l'ordonnance royale qui écarta de cette compagnie quelques-uns de ses membres, n'avait jamais voulu y prendre séance, disant : « Je ne suis pas académicien; ce n'est pas le Roi qui fait des académiciens. » Je ne voulus pas même faire rendre l'ordonnance de rétablissement sans en avoir concerté les dispositions et l'exécution avec les membres encore vivants de l'ancienne classe des sciences morales et politiques qui devaient y être appelés. Je n'ai pas plus de goût aux formes qu'aux maximes du pouvoir absolu; je me sens à l'aise et satisfait pour mon propre compte en témoignant, aux hommes avec qui j'ai à traiter, les égards dus à des créatures intelli-

gentes et libres. A part mon penchant personnel, le pouvoir a, dans la plupart des cas, bien plus d'avantage à accepter de bonne grâce le travail de la délibération préalable et officieuse qu'à affronter aveuglément les critiques en agissant seul et brusquement, selon sa seule science et fantaisie; quand il procède ainsi, c'est bien plus souvent par paresse et inhabileté que par nécessité et prudence. Décidé donc à communiquer aux anciens académiciens les bases de mon projet, je cherchai quel était, parmi eux, celui avec qui je pourrais le plus sûrement m'entendre, et qui aurait ensuite le plus d'influence sur ses collègues. De tous les survivants, l'abbé Sieyès était le plus célèbre. J'allai lui faire une visite. J'eus quelque peine à en être reçu, et je le trouvai dans un extrême affaiblissement d'esprit et de mémoire. Un moment, dans notre courte entrevue, le nom de la classe des sciences morales et politiques parut le ranimer et lui inspirer quelque intérêt : lueur vacillante et qui s'évanouit rapidement. Je renonçai à toute intervention de sa part dans la petite négociation que je méditais. En parcourant les autres noms, le comte Rœderer me parut le plus propre à en être chargé. C'était un homme d'un esprit ouvert, flexible, sensé, libéral, lettré, et, malgré sa préoccupation de bien des préjugés de son temps, exempt de passion et d'entêtement de parti dans la pratique des affaires. Il était dans sa terre de Matignon; sur ma prière il vint sur-le-champ à Paris; je lui communiquai mon projet et mes vues pour son exécution, en le priant de réunir ses

anciens collègues et de s'en entretenir avec eux. Il s'en chargea avec empressement, et le 24 octobre, je reçus de lui cette lettre :

« Monsieur, j'ai lu aux anciens membres de la classe des sciences morales de l'Institut la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ce matin.

« Ils applaudissent au rétablissement de cette classe.

« Ils pensent que, sans la diviser en sections, quant à présent, il convient de réunir dans un article général les attributions des sections, et d'y ajouter *la philosophie de l'histoire* (ou les méthodes à suivre dans les compositions historiques pour qu'elles soient, le plus qu'il se pourra, profitables à la morale et à la politique).

« Ils estiment que cette classe pourrait être bornée à trente membres, et recevoir le titre d'*Académie des sciences morales et politiques.*

« Ils regardent comme une conséquence de la réintégration de la classe celle de tous les membres qui en subsistent encore, et de plus celle de deux membres qui n'étaient qu'associés lors de la dissolution, mais qui ont reçu depuis le caractère électoral dans une des classes subsistantes.

« Ils croient convenable d'adjoindre quatre membres pour élire les quinze autres qui feront le complément de l'académie; mais ils estiment que cette adjonction doit se faire par voie d'*élection régulière,* et qu'aucune élection ne peut avoir de régularité qu'après l'émission de l'ordonnance de rétablissement.

« Ils croient que les élections doivent être faites en trois temps.

« La première, immédiatement après la publication de l'ordonnance; elle nommera les quatre adjoints.

« Par la seconde, les quinze membres formés par l'adjonction aux onze anciens nommeront huit membres, ce qui fera vingt-trois.

« La troisième sera faite par les vingt-trois, et nommera les sept membres complémentaires de la classe.

« Voilà, monsieur, le résultat de notre longue délibération, où tous se sont montrés bienveillants pour le projet. »

Il n'y avait rien là que de parfaitement conforme aux idées que j'avais communiquées à M. Rœderer, et l'ordonnance fut immédiatement rendue. Mais quand on en vint à l'exécution, et d'abord à l'élection, par les anciens membres, des quatre adjoints qui devaient, de concert avec eux, compléter l'Académie, les rivalités, les susceptibilités et les méfiances philosophiques apparurent. Les quatre adjoints devaient être pris dans les autres classes de l'Institut, et parmi les noms mis en avant pour ces choix se trouvait fort naturellement celui de M. Cousin. M. Daunou le repoussa, non pas, dit-il, qu'il voulût l'écarter absolument de l'Académie; il trouvait convenable et même nécessaire que M. Cousin en devînt membre, mais il demandait qu'il ne fût élu que plus tard et quand l'Académie aurait à se compléter définitivement. Pressé d'objections et de questions, il répondit qu'il ne voulait pas, en appelant

M. Cousin parmi les quatre premiers adjoints, lui donner sur les élections suivantes une influence dont il pourrait abuser « au profit de son parti doctrinal contre le nôtre. » Comme la discussion continuait, M. Daunou finit par dire qu'il ne faisait point d'objection à ce que le gouvernement nommât lui-même d'office les quatre adjoints dans l'ordonnance de rétablissement de l'Académie, et y comprît M. Cousin; ce ne serait là que suivre les exemples du passé, et personne n'y trouverait à redire. M. Merlin se rangea à cet avis. Ces académiciens renonçaient ainsi à leur droit d'élire eux-mêmes leurs collègues et provoquaient le pouvoir à un acte de bon plaisir pour s'épargner l'embarras d'écarter ou le déplaisir d'admettre un candidat dont les doctrines philosophiques inquiétaient les leurs. Je déclarai que je ne proposerais jamais au Roi de nommer lui-même des académiciens, et que les anciens membres de l'Académie rétablie étaient parfaitement libres d'élire les quatre premiers adjoints comme il leur conviendrait. L'élection eut lieu en effet; je ne sais comment vota M. Daunou, mais M. Cousin fut l'un des quatre élus; les seize membres ainsi réunis se complétèrent par deux élections successives qui appelèrent chacune sept nouveaux membres, et le 4 janvier 1833, M. Rœderer ouvrit les séances de l'Académie définitivement constituée par un discours plein d'une satisfaction joyeuse et d'une espérance un peu vaniteuse dans l'influence de la philosophie, caractère persévérant de la brillante et forte génération à laquelle il appartenait.

J'eus, deux ans plus tard, un piquant exemple de l'énergique et confiante activité de ces derniers survivants de 1789, dans les plus simples comme dans les plus graves circonstances de la vie : je me trouvai un matin avec quelques personnes chez M. de Talleyrand venu en congé de Londres à Paris : « Messieurs, nous dit-il avec un sourire de contentement presque jeune que j'ai vu quelquefois sur sa froide figure, je veux vous dire ce qui m'est arrivé hier; je suis allé à la Chambre des pairs; nous n'étions que six dans la salle quand je suis entré : M. de Montlosier, le duc de Castries, M. Rœderer, le comte Lemercier (j'ai oublié qui il nomma comme le cinquième) et moi; nous étions tous de l'Assemblée constituante et nous avions tous plus de quatre-vingts ans. » Ces fermes vieillards se plaisaient à voir et à faire remarquer que partout ils arrivaient encore les premiers.

Un autre vieillard, l'un des débris d'une autre célèbre Assemblée, et qui probablement se croyait célèbre lui-même par les grandes scènes et l'acte terrible auxquels il avait pris part, M. Lakanal, membre de la Convention nationale et l'un de ceux qui avaient voté la mort de Louis XVI, avait été aussi membre de l'ancienne classe des sciences morales et politiques. C'était même lui qui, en 1795, avait proposé et fait adopter dans la Convention le règlement de fondation de l'Institut et la liste des membres appelés à en former le noyau. En 1832, quand il fut question du rétablissement de l'Académie à laquelle il avait appartenu, per-

sonne, pas plus parmi ses anciens collègues que dans le public, ne se souvint de lui; personne ne pensa à demander ce qu'il était devenu. On le croyait mort, ou plutôt on ne s'enquit nullement de lui, tant il était oublié. Il vivait pourtant; il était cultivateur dans l'un des États naissants des États-Unis d'Amérique, dans l'Alabama, sur la dernière limite, à cette époque, entre la civilisation américaine et les sauvages. Il apprit là le rétablissement de son Académie et de ses anciens collègues; il m'écrivit pour réclamer son droit à reprendre, parmi eux, sa place; je transmis à l'Académie son incontestable réclamation; la mort de M. Garat laissait, à ce moment, dans la section de morale, une place vacante; M. Lakanal y fut admis, de droit et sans élection. Quand il le sut, il hésita à rentrer en France, et m'écrivit, pour m'offrir ses services aux États-Unis, une longue lettre, singulier mélange d'idées justes et d'idées confuses, de prudence expérimentale et d'énergique fidélité à ses souvenirs révolutionnaires[1]. Je n'employai point M. Lakanal; il rentra en France, reprit son siége à l'Académie, et mourut en 1845, obscur encore, quoique avec tous les honneurs d'usage rendus aux académiciens.

En activité depuis vingt-sept ans, l'Académie des sciences morales et politiques a parfaitement expliqué et pleinement justifié elle-même sa fondation. L'esprit de parti politique ou d'intolérance philosophique n'y a

1 *Pièces historiques*, n° VIII.

jamais dominé; il a pu y apparaître quelquefois; c'est le fait de la liberté; il a toujours été contre-balancé et contenu; c'est le résultat du rapprochement habituel d'hommes divers de situations et d'opinions, mais unis par le goût et le respect communs de la science et de la vérité. Dans ses rapports soit avec le public, soit avec le pouvoir, l'Académie a constamment fait preuve d'indépendance comme de mesure; elle a, en toute occasion, fermement combattu le déréglement et hautement secondé le mouvement régulier des esprits Le compte rendu de ses séances et le recueil de ses mémoires attestent l'activité intellectuelle de ses membres. Par les concours qu'elle a ouverts et les questions qu'elle a proposées, elle a suscité hors de son sein beaucoup de travaux importants, plusieurs très-remarquables, sur la philosophie, l'histoire, la législation, l'économie politique, toutes les belles et difficiles sciences auxquelles elle est consacrée. Des hommes d'un mérite inconnu, des jeunes gens laborieux et distingués ont été ainsi mis en lumière et sur la voie des fortes études comme des solides succès. Jamais il n'a été plus inintelligent et plus inopportun que de nos jours de combattre les académies : nous vivons dans une société plus équitablement réglée et plus soigneuse du bonheur de tous que ne l'ont été la plupart des sociétés humaines; mais les centres variés, les groupes durables, les agrégations fortes, les impulsions indépendantes y manquent; c'est une société à la fois dissoute et concentrée, qui montre partout l'individu isolé en face de l'unité toute-puissante

de l'État. Nous cherchons depuis longtemps déjà, et jusqu'ici sans beaucoup de succès dans l'ordre politique, quelque remède à ces lacunes d'un état social qui, à côté de grands bienfaits publics, laisse les droits bien faibles, les libertés bien mal assurées et les existences individuelles à la fois bien languissantes et bien mobiles. Les académies sont aujourd'hui, dans l'ordre intellectuel, le remède naturel et presque unique à ce grave défaut de notre société générale; elles groupent sous un drapeau pacifique, sans leur imposer aucun joug, ni aucune unité factice, des hommes distingués qui, sans ce lien, resteraient absolument étrangers les uns aux autres; et en les groupant elles leur procurent à tous, avec les plaisirs de généreuses relations, des moyens d'influence et des garanties d'indépendance. Au dehors, elles attirent les esprits vers les études et les questions où ils peuvent s'exercer et se satisfaire sans se déchaîner; elles les contiennent dans certaines limites de raison et de convenance en provoquant leur activité et en soutenant leur liberté.

Préoccupé de ces idées, je tentai de les appliquer au delà de Paris, et de faire concourir, au bon mouvement comme au bon ordre intellectuel, les sociétés savantes des départements. Le nombre de ces sociétés, l'attachement que leur portent la plupart de leurs membres, la faveur qu'elles rencontrent d'ordinaire dans les Conseils électifs de leurs départements et de leurs villes, prouvent qu'elles répondent à des sentiments vivaces et qui ne demandent qu'à se déployer. Mais la principale

condition du succès, une notoriété et une sympathie vraiment publiques, manque trop souvent à ces libérales associations. La plupart languissent faute de grand jour, et leurs membres les plus zélés se découragent, privés tantôt des moyens d'étude dont ils auraient besoin, tantôt de leur part de gloire un peu étendue après leurs travaux. Des esprits généreux, entres autres un savant archéologue français et l'un des plus actifs correspondants de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, M. de Caumont, se sont efforcés, soit par des congrès scientifiques, soit en formant, par la réunion fictive des sociétés locales sous le nom d'*Institut des Provinces*, une société générale quoique dispersée, d'imprimer à toutes ces associations le mouvement et la publicité fécondante qui leur manquent. Je ne saurais bien mesurer quel a été, ni bien prévoir quel pourra être le succès de ces efforts; mais quoi qu'il en soit, je pensais, en 1834, qu'il appartenait au pouvoir central de mettre la main à cette œuvre; et après avoir recueilli, sur les sociétés savantes de France, des renseignements précis, je leur adressai une circulaire pour les inviter à établir, entre elles et le ministère de l'instruction publique, une correspondance régulière : « Les sociétés, leur disais-je, me feront connaître les travaux dont elles s'occupent ou voudraient s'occuper, ce qui leur manque en ressources de tout genre, livres, instruments, informations scientifiques. Je m'appliquerai à leur procurer tout ce qui pourra les seconder dans leur libérale activité, et je ferai pu-

blier chaque année, sous les auspices du Gouvernement, d'abord un recueil contenant quelques-uns des mémoires les plus importants qui auront été lus dans les principales sociétés savantes du royaume, ensuite un compte rendu sommaire de leurs travaux, rédigé soit d'après leurs propres comptes rendus, soit d'après les relations qu'elles m'auront adressées, ce qui sera un véritable monument de l'activité intellectuelle du pays, en tant du moins qu'elle s'exerce et se manifeste par l'organe des sociétés savantes. »

Pour bien convaincre ces sociétés que je ne m'adressais point à elles par pure curiosité administrative, et que j'attachais à ma proposition une importance réelle, j'ajoutai, aux motifs puisés dans leur intérêt particulier, un motif d'intérêt général et supérieur : « Au moment, leur disais-je, où l'instruction populaire se répand de toutes parts, et où les efforts dont elle est l'objet doivent amener, dans les classes nombreuses qui sont vouées au travail manuel, un grand et vif mouvement, il importe beaucoup que les classes aisées, qui se livrent au travail intellectuel, ne se laissent pas aller à l'indifférence et à l'apathie. Plus l'instruction élémentaire deviendra générale et active, plus il est nécessaire que les hautes études, les grands travaux scientifiques soient également en progrès. Si le mouvement d'esprit allait croissant dans les masses pendant que l'inertie régnerait dans les classes élevées de la société, il en résulterait tôt ou tard une dangereuse perturbation. Je regarde donc comme le devoir du Gouvernement, dans l'intérêt

de la société tout entière, d'imprimer, autant qu'il est en lui, une forte impulsion aux études élevées et à la science pure, aussi bien qu'à l'instruction pratique et populaire. » Enfin, pour dissiper d'avance, dans les sociétés savantes des départements, des méfiances que je pressentais, je leur dis en terminant : « Il ne s'agit ici d'aucune centralisation d'affaires et de pouvoir. Je n'ai nul dessein de porter atteinte à la liberté et à l'individualité des sociétés savantes, ni de leur imposer quelque organisation générale ou quelque idée dominante. Il s'agit uniquement de leur transmettre, d'un centre commun, les moyens de travail et de succès qui ne sauraient leur venir d'ailleurs, et de recueillir, à ce même centre, les fruits de leur activité pour les répandre dans une sphère étendue. Loin qu'une telle mesure puisse rien faire perdre aux sociétés savantes de leur indépendance et de leur importance locale, elle doit au contraire l'assurer et l'accroître en donnant plus d'efficacité et de portée à leurs efforts. »

Envoyée à soixante-quinze sociétés savantes éparses dans tout le royaume, cette circulaire y répandit un peu de mouvement et d'espérance. Plusieurs de ces sociétés entamèrent avec mon département une correspondance animée. Je leur fis parvenir des livres, des documents nationaux et étrangers, des informations scientifiques, et quelques petites sommes pour les aider dans leurs recherches et leurs publications locales. L'un de mes successeurs au ministère de l'instruction publique, M. de Salvandy, reprit en 1837 et

en 1846, avec l'ardeur généreuse qu'il portait partout où il touchait, l'œuvre ainsi commencée; il demanda aux Chambres et en obtint dans son budget un chapitre spécial consacré aux sociétés savantes et doté de 50,000 francs. Il répartit cette somme entre soixante de ces sociétés; mode d'appui que je suis loin de croire inutile, mais que je ne regarde pas, dans ce cas particulier, comme le plus nécessaire ni le plus efficace. Les encouragements doivent être appropriés aux personnes et aux travaux; ce sont des satisfactions intellectuelles bien plutôt que des secours pécuniaires qu'il importe d'assurer aux sociétés savantes; ce qu'elles désirent surtout, c'est de se voir connues et appréciées dans le monde lettré. Je me proposais de charger, dans mon département, un ou deux hommes distingués d'entretenir avec ces sociétés une correspondance assidue, et de préparer, de concert avec elles, les publications dont elles devaient être l'objet. Ce genre d'encouragement leur eût été, je crois, plus agréable et plus utile qu'une petite part dans une modique allocation.

Je ne parlerais pas de quelques mesures assez peu importantes que je pris dans les établissements scientifiques et littéraires, bibliothèques, musées et collections diverses, si mes idées à cet égard n'avaient été et ne restaient fort différentes de celles qui prévalent aujourd'hui. Je tiens à dire avec précision ce que furent, envers ces établissements, ma conduite et ses motifs.

Je suis grand partisan de la monarchie et de l'admi-

nistration; la France leur doit beaucoup de son bien-être et de ses progrès, mais je ne crois pas qu'un roi soit nécessaire partout, ni que les ministres doivent tout régler. Je sais gré à l'empereur Napoléon d'avoir dit un jour à M. de Fontanes: « Laissez-nous au moins la république des lettres; » et je prends cette parole plus au sérieux que ne le faisait probablement Napoléon. Le régime de la monarchie administrative, son unité intraitable, son impulsion monotone de haut en bas, sa froide préoccupation des choses bien plus que des personnes, sa rigueur contre les irrégularités et son indifférence pour les libertés ne conviennent nullement là où domine le caractère littéraire et scientifique; il faut à de tels établissements une plus large part d'indépendance, de spontanéité, de variété et de gouvernement propre. Non pour complaire à des fantaisies d'imagination ou de vanité, mais à cause de la nature même des hommes avec qui l'on traite et des affaires qui se traitent en pareil cas. Ce que veut l'administration générale et supérieure, ce sont des règles et des agents; ce qu'elle redoute et réprouve par-dessus tout, ce sont les volontés individuelles, les actes imprévus, les anomalies, les abus. Elle est peu propre à manier des lettrés et des savants, des hommes habitués et enclins à inventer, à critiquer, à décider eux-mêmes de leurs idées et de leurs travaux, et avec qui il faut causer et discuter sans cesse, au lieu de leur adresser tout simplement des instructions et des circulaires. L'administration mettra-t-elle au-dessus d'eux un agent qui

lui soit analogue, un petit souverain administratif? Ou bien les savants et les lettrés qu'elle lui subordonnera s'offenseront, et elle aura à encourir leur opposition sourde et leur humeur; ou bien ils se résigneront, s'annuleront, et les affaires des lettres et des sciences seront faites par des hommes étrangers à leurs besoins, à leurs goûts, à leurs désirs, à leurs plaisirs, à leurs études, à leurs livres, qui mettront l'ordre peut-être dans les établissements littéraires, mais qui y tueront la vie. Et l'on s'étonnera ensuite de la langueur des lettres et de la malveillance des lettrés!

Je veux donner un exemple des erreurs où tombe l'autorité et du mal qu'elle fait lorsqu'elle applique aux établissements scientifiques et littéraires les idées purement administratives; et je prendrai l'un des exemples les plus favorables à l'administration, un cas où des motifs plausibles semblent justifier ses mesures. Depuis longtemps et sous le régime parlementaire comme aujourd'hui, on a taxé d'abus les logements accordés dans les établissements scientifiques aux conservateurs, professeurs ou employés divers qui y exercent leurs fonctions; on a trouvé ces logements tantôt trop multipliés, tantôt trop vastes, tantôt trop beaux, et j'ai cité naguère la réponse amère d'un savant illustre à ces plaintes acharnées. Pour couper court aux abus, on a, dans la Bibliothèque impériale, aboli récemment l'usage; il a été décidé qu'aucun conservateur ou employé n'habiterait plus dans l'établissement, et on a alloué à ceux qu'on expulsait ainsi une indemnité de logement. On

a voulu et cru faire un acte de bonne administration; mais on a méconnu la nature et la puissance morale des établissements scientifiques; on a porté aux mœurs et à la vie savantes une grave atteinte. Une bibliothèque publique, un musée d'histoire naturelle, des conservatoires de grandes collections sont, pour les hommes chargés de les conserver, de les enrichir, d'y enseigner, tout autre chose qu'un bâtiment où ils s'acquittent de leurs fonctions; c'est une patrie où habite leur âme, où ils vivent au milieu des instruments de leur travail et des plaisirs de leur pensée; je dirais volontiers que c'est un couvent laïque et voué à la science, où s'enferment librement des hommes pour qui la science est une affaire de tous les moments, et qui trouvent là leur délassement comme leur occupation. Ils font bien plus qu'y recevoir le public et satisfaire à ses demandes; ils exploitent eux-mêmes les richesses qu'ils gardent; ces bibliothèques, ces musées qu'ils habitent sont leur laboratoire personnel; c'est à la faveur de cette cohabitation continue, de cette intimité matérielle, si l'on peut ainsi parler, avec les monuments et les dépôts de la science qu'ont été préparés et acccomplis, par les employés eux-mêmes des établissements scientifiques, la plupart des grands travaux qui en sont sortis. Se figure-t-on que les mêmes sentiments se développeront, que les mêmes liens se resserreront, que les mêmes résultats seront obtenus lorsque ces établissements seront des édifices déserts, excepté à certains jours et certaines heures où les conservateurs et les professeurs s'y ren-

dront, comme le public, pour s'acquitter de leur tâche, sauf à en sortir aussitôt pour aller retrouver dans leurs propres foyers ces jouissances de l'étude et de la famille qui ne s'incorporent plus pour eux avec ces salles et ces murs où ils ne vivent plus? On a détruit la cité et la famille savantes; fussent-ils les plus savants et les plus exacts du monde, des employés dispersés ne la remplaceront pas.

C'est trop souvent notre disposition de nous préoccuper exclusivement de certaines fautes, de certains maux qui frappent notre esprit ou soulèvent notre humeur, et d'oublier, de sacrifier, pour les faire cesser, les biens précieux auxquels ils s'attachent. Je n'ai nul goût pour les abus; mais j'aime mieux supporter quelques plantes parasites autour de l'arbre que d'abattre ou d'énerver l'arbre lui-même. Je crois d'ailleurs qu'avec quelques mesures persévérantes d'inspection et de publicité, on pourrait prévenir ou redresser la plupart des griefs qui s'élèvent contre l'administration des établissements scientifiques sans leur enlever leur caractère. Lorsqu'en novembre 1832, je fus appelé, par les réclamations et les commissions des Chambres mêmes, à apporter dans le régime de la Bibliothèque royale certaines modifications, je pris grand soin qu'elles ne détruisissent point l'ancienne indépendance, et ce que j'appellerai l'autonomie littéraire de cet établissement; je laissai le gouvernement intérieur de ses affaires à la réunion de ses conservateurs; je leur imposai seulement l'obligation d'indiquer eux-mêmes, et parmi eux,

par la présentation de trois candidats, un président du conservatoire qui en serait, au dedans, le pouvoir exécutif, et au dehors le représentant vis-à-vis de l'administration générale. C'était un principe d'unité et de responsabilité introduit dans l'établissement, sans altérer la dignité de ses chefs savants, ni leur enlever leurs attributions naturelles. Je fortifiai même la position des employés, supérieurs et inférieurs, de la Bibliothèque, en leur donnant, pour leur nomination et leur avancement, de sérieuses garanties contre l'action spontanée et arbitraire du pouvoir central.

L'administration du Muséum d'histoire naturelle eût été susceptible de quelques modifications analogues; mais le public les réclamait moins vivement, et les chefs de l'établissement, tous professeurs de renom, paraissaient les redouter encore davantage. Je leur laissai, sans y toucher, cette ancienne organisation sous laquelle les sciences et leur enseignement ont fait tant de progrès et jeté tant d'éclat.

Je fis, pour ces deux établissements, ce qui importe beaucoup plus à la prospérité des sciences et des lettres que la suppression de quelques logements ou la répression de quelques irrégularités administratives; je demandai et j'obtins des Chambres un notable accroissement à leur dotation. De 1833 à 1837, le budget ordinaire du Muséum d'histoire naturelle fut porté de 337,000 à 434,000 francs, et celui de la Bibliothèque royale de 205,000 à 274,000 francs. C'était une augmentation d'un tiers, principalement appliquée à met-

tre en bon état et à enrichir le matériel de ces établissements. En vertu de la loi des travaux publics extraordinaires, proposée le 29 avril 1833 par M. Thiers et promulguée le 27 juin suivant, une somme de 2,400,000 francs fut consacrée à l'extension des terrains du Muséum d'histoire naturelle et à la construction d'une galerie minéralogique et de grandes serres nouvelles depuis longtemps désirées dans l'intérêt laborieux des savants comme pour la satisfaction curieuse du public. Le roi Louis-Philippe alla poser lui-même, le 29 juillet 1833, la première pierre de la galerie minéralogique, et je l'accompagnai dans cette cérémonie. La foule était grande; tous les savants du Muséum, ses visiteurs habituels, des étudiants, la garde nationale du quartier; au nom de ce public, je remerciai le Roi des nouveaux moyens qu'il venait mettre à la disposition de la science pour faire valoir ses richesses : « C'est votre destinée, Sire, lui dis-je, et ce sera votre gloire, dans les petites comme dans les grandes choses, d'accomplir ce qui était projeté, de terminer ce qui était commencé, de toucher au but marqué par tous les vœux, de satisfaire définitivement aux besoins modestes de la science comme aux grands intérêts de la société.» J'exprimais là le sentiment commun des nombreux assistants qui m'écoutaient. Les plus honnêtes espérances sont présomptueuses; mais les hommes sentiraient leur cœur se glacer et tomberaient dans l'inertie s'ils savaient combien leurs œuvres sont incertaines et si l'avenir cessait d'être obscur à leurs yeux.

CHAPITRE XX

ÉTUDES HISTORIQUES.

Importance morale et politique des études historiques. — État des études historiques dans l'instruction publique avant 1818. —Introduction de l'enseignement spécial de l'histoire dans les colléges.—Du caractère et des limites de cet enseignement. —État des études historiques après la Révolution de 1830. —Lettre de M. Augustin Thierry à ce sujet.—Fondation de la *Société pour l'histoire de France*.—Je propose la publication, par le ministère de l'Instruction publique, d'une grande collection des Documents inédits relatifs à l'histoire de France.— Débat dans les Chambres à ce sujet.—Mon rapport au roi Louis-Philippe.—Lettre du Roi.—M. Michelet et M. Edgar Quinet. —De l'état actuel des études sur l'histoire générale et locale de la France, et de l'influence de ces études.

Nos goûts deviennent aisément des manies, et une idée qui nous a longtemps et fortement préoccupés prend, à nos yeux, une importance à laquelle notre vanité ajoute souvent trop de foi. Pourtant, plus j'y ai pensé, plus je suis demeuré convaincu que je ne m'exagérais point l'intérêt que doit avoir, pour une nation, sa propre histoire, ni ce qu'elle gagne, en intelligence politique comme en dignité morale, à la connaître et à l'aimer. Dans ce long cours de générations successives qu'on appelle un peuple, chacune passe si vite! Et dans notre passage si court, notre horizon est si borné! Nous tenons si peu de place et nous voyons, de nos propres yeux, si peu de choses! Nous avons besoin de

grandir dans notre pensée pour prendre au sérieux notre vie. La religion nous ouvre l'avenir et nous met en présence de l'éternité. L'histoire nous rend le passé et ajoute à notre existence celle de nos pères. En se portant sur eux, notre vue s'étend et s'élève. Quand nous les connaissons bien, nous nous connaissons et nous nous comprenons mieux nous-mêmes; notre propre destinée, notre situation présente, les circonstances qui nous entourent et les nécessités qui pèsent sur nous deviennent plus claires et plus naturelles à nos yeux. Ce n'est pas seulement un plaisir de science et d'imagination que nous éprouvons à rentrer ainsi en société avec les événements et les hommes qui nous ont précédés sur le même sol, sous le même ciel; les idées et les passions du jour en deviennent moins étroites et moins âpres. Chez un peuple curieux et instruit de son histoire, on est presque assuré de trouver un jugement plus sain et plus équitable, même sur ses affaires présentes, ses conditions de progrès et ses chances d'avenir.

La même idée qui m'avait conduit, la même espérance qui m'avait animé quand je retraçais, dans mes cours à la Sorbonne, le développement de notre civilisation française, me suivirent au ministère de l'instruction publique et dans mes efforts pour ranimer et répandre le goût et l'étude de notre histoire nationale. J'étais certes loin d'en attendre aucun effet étendu ni prompt pour l'apaisement des passions politiques ou le redressement des préjugés populaires; je savais trop

déjà combien leurs racines sont profondes, et quels coups puissants et redoublés, de la main de Dieu même, sont nécessaires pour les extirper. Mais je me promettais qu'à Paris d'abord, au centre des études et des idées, puis çà et là dans toute la France, un certain nombre d'esprits intelligents arriveraient à des notions plus exactes et plus impartiales sur les éléments divers qui ont formé la société française, sur leurs rapports et leurs droits mutuels, et sur la valeur de leurs traditions historiques dans les nouvelles combinaisons sociales de nos jours. Ni la lenteur inévitable de ce progrès intellectuel, ni la lenteur bien plus grande encore de son influence publique ne me rebutaient : c'est une prétention un peu orgueilleuse de vouloir redresser les idées de son temps ; ceux qui la forment doivent se résigner à voir à peine poindre leur succès; ils prêchent aux peuples la patience dans la poursuite de leurs désirs ; il faut qu'ils sachent la pratiquer eux-mêmes dans leurs travaux et leurs espérances.

Avant 1830, j'avais obtenu, non-seulement dans le public et par mes cours, mais dans le système général de l'instruction publique, quelques résultats importants pour l'étude de l'histoire. Cette étude n'était pas même nommée dans la loi qui, sous le Consulat, en 1802, avait rétabli l'instruction secondaire : « On enseignera dans les lycées, dit l'article 10, les langues anciennes, la rhétorique, la logique, la morale et les éléments des sciences mathématiques et physiques. » On fit un pas dans le statut par lequel le Conseil de l'Université ré-

gla, en 1814, la discipline et les études dans les colléges; l'enseignement de l'histoire et de la géographie y fut introduit, mais d'une façon très-accessoire ; les professeurs de langues anciennes furent chargés de le donner en même temps que l'enseignement littéraire; dans les mois d'été, depuis le 1er avril jusqu'aux vacances, une demi-heure fut ajoutée aux classes du soir des colléges, « et la demi-heure de plus, dit l'article 129, sera exclusivement consacrée à la géographie et à l'histoire. » En 1818 seulement, la mesure décisive et seule efficace fut adoptée; M. Royer-Collard et M. Cuvier, avec qui je m'en étais souvent entretenu, firent prendre un arrêté portant :

« La Commission de l'instruction publique,

« Vu la disposition du règlement des colléges qui prescrit aux professeurs de consacrer, pendant les mois d'été, une demi-heure, après chaque classe du soir, à l'enseignement de l'histoire et de la géographie;

« Considérant que les intentions de ce règlement n'ont point été généralement remplies jusqu'à présent, et qu'il importe de donner, à cette partie des études classiques, tous les développements que réclament l'état de la société et le vœu des familles,

« Arrête ce qui suit :

« L'enseignement de l'histoire et de la géographie, dans les colléges royaux et dans les colléges communaux qui seront désignés par la Commission, sera confié à un professeur ou à un agrégé spécial. »

L'exécution répondit à la promesse; des professeurs

Luxeuil le 3 septembre 1833 : « Croyez-vous, mon cher ami, que ma présence à Paris serait sans utilité pour les études historiques? Notre école a été dissoute par votre retraite à tous; il n'en reste que des débris qui vont se perdant de jour en jour. Je les rassemblerais autour de moi; je me ferais centre d'études, et en vérité il y a urgence. Voyez quel enseignement léger et sautillant commence à devenir populaire. Dans les livres, ce qui se publie est encore plus étrange; sous le nom d'histoire, on fait du dithyrambe et de la poésie. Vous avez créé un conservateur des monuments historiques; créez un conservateur de la méthode et du style en histoire; sans quoi, avant quatre ans, il ne restera plus la moindre trace de ce qui nous a coûté, à vous surtout, tant de peines et de travaux. Je consacrerai à cette œuvre ce qui me reste de vie. Mettez-moi en état de vivre à Paris; que votre justice prononce sur les droits que me donne ce que j'ai fait pour la science et ce que j'ai perdu pour elle; la Providence fera le reste. »

J'étais plus impatient que personne d'ouvrir de nouvelles sources de force saine et de prospérité à des études qui m'étaient chères et dont je voyais le péril. Le sentiment public me vint en aide. Si l'enseignement supérieur de l'histoire avait fait des pertes considérables, le goût des recherches et des méditations historiques se répandait de plus en plus; c'était, pour beaucoup d'esprits actifs que la politique n'attirait ou n'accueillait pas, une satisfaction intellectuelle et une

chance de renom littéraire, local ou général. Quelques-uns de mes amis vinrent me parler de leur projet de fonder, sous le nom de *Société de l'Histoire de France*, une société spécialement vouée à publier des documents originaux relatifs à nôtre histoire nationale, et à répandre, soit par une correspondance régulièrement suivie, soit par un *bulletin* mensuel, la connaissance des travaux épars et ignorés dont elle était l'objet. Je m'empressai de donner à ce projet mon assentiment et mon concours. Nous nous réunîmes le 27 juin 1833, au nombre de vingt fondateurs; nous arrêtâmes les bases de l'association; et six mois après, le 23 janvier 1834, la *Société de l'Histoire de France*, qui comptait déjà cent membres, se formait en assemblée générale, adoptait son règlement définitif, nommait un conseil chargé de diriger ses travaux, et entrait sur-le-champ en activité. On sait tout ce qu'elle a fait depuis vingt-cinq ans. Elle a publié 71 volumes de Mémoires et Documents inédits, presque tous d'un grand intérêt pour notre histoire, et dont quelques-uns sont de vraies découvertes historiques, curieuses pour le public amateur aussi bien qu'importantes pour le public savant. Elle a dépensé pour ces publications 360,000 francs. Elle a suscité, dans tout le pays et jusque dans une multitude de petites villes étrangères à tout établissement scientifique, l'étude curieuse du passé local, de ses souvenirs et de ses documents. Elle compte aujourd'hui 450 membres; et ce nombre toujours croissant, l'importance de ses publications, l'étendue de sa correspon-

dance, la régularité et l'intérêt de son *bulletin* mensuel, tout lui garantit un long et fécond avenir.

Mais au moment même de sa fondation, et par mes entretiens avec ses plus zélés fondateurs, il me fut évident qu'elle serait loin de suffire à sa tâche, et que le gouvernement seul possédait les moyens littéraires et financiers indispensables pour une telle œuvre. Je résolus de l'entreprendre comme ministre de l'instruction publique, et de lui donner, dès l'abord, l'étendue et l'éclat qui pouvaient seuls déterminer les Chambres aux largesses que j'avais à leur demander. Dans l'ordre intellectuel comme dans l'ordre politique, c'est par les grandes espérances et les grandes exigences qu'on provoque à d'énergiques efforts la sympathie et l'activité humaines. J'avais plusieurs buts à atteindre. Je voulais faire rechercher, recueillir et mettre en sûreté dans toute la France les monuments de notre histoire qui n'avaient pas péri dans les destructions et les dilapidations révolutionnaires. Je voulais choisir, dans les archives locales ainsi rétablies et dans celles de l'État, diplomatiques et militaires, les documents importants de l'histoire nationale, et les faire publier successivement, sans blesser aucun intérêt ni convenance publique, mais aussi sans puérile pusillanimité. Pour qu'un tel travail fût dignement exécuté, il fallait que les hommes éminents dans les études historiques vinssent s'y associer, soit réunis en comité autour du ministre de l'instruction publique pour juger l'importance et le mérite des documents, soit individuellement pour en

diriger la publication. Il fallait aussi que, de tous les points du territoire, les érudits, les archéologues locaux entrassent en correspondance avec le ministre et son comité pour lui indiquer les richesses ignorées et en seconder l'exploitation. A ces conditions seulement, l'œuvre pouvait répondre à la pensée, et produire une collection de documents inédits qui jetât de vives lumières, non sur une seule époque et une seule province, mais sur tous les temps et tous les théâtres de la longue et forte vie de la France.

Dans le projet de budget présenté à la Chambre des députés le 10 janvier 1834, je demandai une allocation spéciale de 120,000 francs pour commencer l'entreprise. Des réclamations s'élevèrent contre une si nouvelle et si *grosse* dépense. La commission spécialement chargée de l'examen du budget de mon département proposa de la réduire à 50,000 francs. La commission générale du budget en demanda à la Chambre le rejet absolu. Je maintins ma proposition. La discussion fut vive et très-mêlée. Je trouvai des défenseurs parmi mes adversaires et des adversaires parmi mes amis. M. Garnier-Pagès m'accusa de vouloir enlever aux journaux les jeunes gens qui y soutenaient *les principes*, pour les attirer et les absorber dans des études étrangères à la politique. En revanche, M. Mauguin se félicita et me félicita de la publicité que j'allais donner aux archives et aux correspondances diplomatiques, bonne école, dit-il, pour former les hommes politiques dont la France avait besoin, et il ajouta : « Quand vous

en formeriez seulement quelques-uns, vous seriez indemnisés au centuple de vos frais. » M. de Sade et M. Pagès de l'Ariége, M. Pelet de la Lozère et M. Gillon, firent valoir, pour et contre ma demande, des arguments plus sérieux; la passion de l'économie et le goût de la science étaient aux prises. La Chambre avait confiance en moi pour de telles questions, et se plaisait aux mesures d'un caractère libéral qui n'altéraient point la politique d'ordre et de résistance. Elle me donna gain de cause. Le budget voté, je présentai au Roi un rapport où j'exposai avec détail les motifs et les espérances, le plan et les moyens d'exécution de l'entreprise[1]; il m'écrivit en me le renvoyant : « Mon cher ministre, j'ai lu avec bien de l'intérêt le rapport que vous m'avez remis ce matin. Vous le trouverez ci-joint revêtu de mon approbation. C'est une grande, belle et utile entreprise que cette publication. Il était digne de vous d'en concevoir la pensée, et son exécution ne pouvait être confiée à des mains plus capables que les vôtres d'en assurer le succès. C'est pour moi un motif de plus de m'applaudir de vous avoir pour ministre. » J'avais l'adhésion et l'appui des grands pouvoirs publics; je me mis immédiatement à l'œuvre.

Le bon vouloir et l'activité efficace que je rencontrai chez tous les amis des études historiques me furent bientôt de sûrs garants du succès. Les plus éminents parmi eux, MM. Augustin Thierry, Mignet, Fauriel, Guérard, Cousin, Auguste Le Prévost, le général Pelet,

[1] *Pièces historiques*, n° IX.

s'empressèrent, non-seulement de s'associer aux travaux du comité central institué dans mon ministère, mais de diriger eux-mêmes les premières grandes publications qui devaient inaugurer la collection. Le nombre et le zèle de nos correspondants historiques dans les départements s'accrurent rapidement; quatre-vingt-neuf étaient désignés en décembre 1834, quand je leur envoyai mon rapport au Roi et des instructions générales sur les travaux projetés; cinq mois après, en mai 1835, soit par des offres spontanées, soit par des désignations nouvelles, ce nombre s'était élevé à 153. Évidemment le sentiment national et scientifique était ému et satisfait.

Je trouve, dans les papiers qui me restent de cette époque, deux noms que je ne lis pas sans une impression de triste et affectueux regret : un rapport de M. Michelet sur les bibliothèques et archives des départements du sud-ouest de la France que je l'avais chargé de visiter, et une lettre de M. Edgar Quinet qui m'offre son concours pour la recherche et la publication des documents inédits. J'avais eu, avec l'un et l'autre, de sérieuses et bonnes relations : la traduction, par M. Quinet, du grand ouvrage de Herder sur l'histoire de l'humanité, et l'*Introduction* remarquable qu'il y avait ajoutée, m'avaient inspiré pour lui un vif intérêt. Par mon choix, M. Michelet avait été un moment mon suppléant dans ma chaire de la Sorbonne, et c'était sur mon indication qu'il avait été appelé aux Tuileries pour donner des leçons d'histoire, d'abord, si je

m'en souviens bien, à S. A. R. Mademoiselle, aujourd'hui madame la duchesse de Parme, ensuite aux jeunes princesses, filles du roi Louis-Philippe. Le rapport que je retrouve de lui, sous la date de 1835, est simple, net, un pur voyage archéologique, sans prétention ni fantaisie. Quant à M. Quinet : « Si vous jugiez, m'écrivait-il le 18 mai 1834, que la publication de quelques fragments épiques du XII^e^ et du XIII^e^ siècles dût être comprise dans votre collection, ce serait avec empressement que je me livrerais à ce travail. Je serais de même à vos ordres s'il entrait dans vos convenances de faire explorer les bibliothèques d'Allemagne, d'Italie ou d'Espagne, et c'est même là ce que je désirerais plus. Dans tous les cas, je m'estimerai heureux de recevoir vos instructions sur des questions qui font l'objet de mes études journalières, et de pouvoir profiter ainsi plus immédiatement de vos lumières. » Encore deux esprits rares et généreux, que le mauvais génie de leur temps a séduits et attirés dans son impur chaos, et qui valent mieux que leurs idées et leurs succès.

Je n'ai rien à dire de la collection même qui commença ainsi par mes soins, des documents qu'elle a mis au jour et des travaux qu'elle a suscités sur notre histoire. A travers les troubles du temps et en dépit des chutes des rois, des républiques et des ministres, cette œuvre a persisté et s'est développée, comme elle l'eût pu faire dans des jours tranquilles. La collection compte aujourd'hui cent-quatorze volumes, et dans ce

nombre plusieurs des monuments les plus importants et jusque-là les plus ignorés du passé de la France. Les maîtres éprouvés et leurs disciples les plus distingués dans les études historiques continuent de donner leurs soins à ces publications. Le ministère de l'instruction publique a maintenant dans les départements trois cents correspondants groupés autour de ce foyer de recherches nationales. Rien ne manque au public pour apprécier l'œuvre, sa pensée première et son exécution. Je tiens seulement, pour ce qui me touche, à rappeler encore un fait. Lorsque, au mois de février 1836, le cabinet du 11 octobre 1832 fut dissous et que j'eus quitté le ministère de l'instruction publique, mon successeur dans ce département, le baron Pelet de la Lozère, se fit faire un rapport sur la situation des travaux historiques qu'il trouvait accomplis, commencés ou ordonnés d'après mes instructions. Ce rapport, en date du 23 mars 1836, constate avec précision l'impulsion donnée et les pas déjà faits dans la voie que je venais d'ouvrir. Je me permets de l'insérer dans les *Pièces historiques* que je joins à ces *Mémoires* [1].

J'ai dit quelle espérance politique, réelle et vive quoique lointaine, s'était unie pour moi, dès le premier moment, à la valeur scientifique de ces travaux. Elle ne m'a point abandonné. Même aujourd'hui, au lendemain de nos convulsions sociales à peine comprimées, si un observateur éclairé et impartial parcourait la France, il trouverait partout, dans toutes nos villes,

[1] *Pièces historiques*, n° X.

grandes ou petites, et jusqu'au fond de nos campagnes, des hommes modestes, instruits, laborieux, voués avec une sorte de passion à l'étude de l'histoire, générale ou locale, de leur patrie. S'il causait avec ces hommes, il serait frappé de l'équité de leurs sentiments comme de la liberté de leur esprit sur l'ancienne comme sur la nouvelle société française; et il aurait quelque peine à croire que tant d'idées justes, répandues sur tous les points du territoire, puissent rester toujours sans influence sur les dispositions et les destinées du pays.

CHAPITRE XXI

POLITIQUE INTÉRIEURE (1832-1836).

Vrai caractère de la politique de résistance de 1830 à 1836.— État des partis dans les chambres en 1832.—Nomination de pairs.—Naissance du tiers-parti dans la chambre des députés. —M. Dupin président. — Révocation de MM. Dubois, de Nantes, et Baude.—Débat à ce sujet.—Sessions de 1832 et 1833.—Bonne situation du cabinet.—Des sociétés secrètes à cette époque.—De l'appui qu'elles trouvaient dans la Chambre des députés.—Des journaux.—Quelle conduite doit tenir le pouvoir en présence de la liberté de la presse périodique.— Quelle fut, à cet égard, notre erreur.—Procès de *la Tribune* devant la Chambre des députés.—Concessions inutiles à l'esprit révolutionnaire.—Session de 1834.—Débat entre M. Dupin et moi; *Parce que* et *Quoique* Bourbon.— Explosion des attaques républicaines et anarchiques.—Loi sur les crieurs publics.—Loi sur les associations.—Traité des 25 millions avec les États-Unis d'Amérique.—Échec et retraite du duc de Broglie.—Pourquoi je reste dans le cabinet.—Sa reconstitution.—Insurrections d'avril 1834 à Lyon et sur plusieurs autres points.—A Paris.—Leur défaite.—Procès déféré à la Cour des pairs.—Dissolution de la Chambre des députés.—Les élections nous sont favorables. — Péril de la situation.— Attitude du tiers-parti.—Embarras intérieurs du cabinet.—Question du gouvernement de l'Algérie.—Le maréchal Soult.—Sa retraite. Le maréchal Gérard, président du conseil.—Ouverture de la session de 1835. — Adresse de la Chambre des députés.— Question de l'amnistie.—Le maréchal Gérard se retire.—Démission de MM. Duchâtel, Humann, Rigny, Thiers et moi. —Ministère des trois jours.— Sa retraite soudaine.— Nous rentrons au pouvoir, avec le maréchal Mortier comme président du conseil.—M. de Talleyrand se retire de l'ambassade de Londres.—Mort et obsèques de M. de La Fayette.—Ma brouillerie avec M. Royer-Collard. — Affaiblissement et retraite du cabinet.—Crise ministérielle.—Le roi et le duc de Broglie.—M. Thiers.—Le duc de Broglie rentre comme président du conseil et ministre des affaires étrangères.—Tra-

vaux du cabinet reconstitué. — Procès des accusés d'avril devant la Cour des pairs. — Récrudescence anarchique. — Attentat Fieschi.—Lois de septembre.—Forte situation du cabinet.—Incident inattendu ; M. Humann et la conversion des rentes.—Échec et dissolution du cabinet du 11 octobre 1832.

Bien des gens penseront qu'en quittant ces régions sereines où se préparaient les progrès de l'intelligence publique, pour rentrer dans l'arène tumultueuse où se débattait le gouvernement du pays, je devais avoir le sentiment d'un pénible et fatigant contraste. Il n'en était rien. J'ai dit pour quel but et dans quelle pensée s'était formé le cabinet; nous avions tous à cœur de fonder en France un gouvernement légal et libre; l'œuvre était, à nos yeux, belle en soi et glorieuse pour nous-mêmes en même temps que salutaire pour notre pays; nous la poursuivions avec ardeur et confiance, quels qu'en fussent les soucis et les périls. On a souvent, à cette époque, accusé la politique de résistance d'être négative et stérile, dénuée de vues et de grandeur. Je n'imagine pas une accusation plus inintelligente, ni qui révèle mieux à quel point des esprits, même distingués, peuvent être faussés et abaissés par les spectacles et les routines révolutionnaires. La politique de résistance tenta précisément, après 1830, l'œuvre la plus grande, la plus difficile et la plus nouvelle qu'un gouvernement puisse jamais accomplir, car en luttant contre le désordre, elle entreprit de le vaincre uniquement par les lois, et par des lois rendues et appliquées en présence de la liberté. Quoi de plus grand que le gouvernement de la loi, d'une règle générale,

permanente et connue, mise à la place des volontés personnelles, changeantes et imprévues d'un homme ou de quelques hommes? C'est le plus noble effort que puissent faire les sociétés humaines pour assimiler leur ordre politique à l'ordre divin qui régit le monde. Et quoi de plus difficile et de plus nouveau dans un pays livré pendant vingt-cinq ans aux révolutions ou au despotisme, et le lendemain d'une révolution nouvelle dans laquelle le premier essai sérieux de la monarchie représentative venait de faillir et de succomber? Le régime politique légal repose, de nos jours, sur deux conditions : la première, qu'avant d'être établie, la loi soit librement discutée par les grands pouvoirs de l'État, sous les yeux du public, et par le public lui-même; la seconde, qu'une fois établie, la loi soit scrupuleusement respectée, par le public comme par le pouvoir, quelles que soient les difficultés attachées à ce respect. Qu'on varie et qu'on dispute tant qu'on voudra sur l'origine et la forme de tel ou tel pouvoir, sur la mesure et les garanties de telle ou telle liberté; partout où seront réellement remplies ces deux conditions, la libre discussion préalable et l'observation fidèle de la loi, la société peut se rassurer; elle est dans les voies de la vraie liberté et de la vraie grandeur.

Le roi Louis XVIII, en fondant la monarchie constitutionnelle, avait fait entrer la France dans ces voies; le roi Charles X l'en avait violemment arrachée; porté violemment au trône, le roi Louis-Philippe l'y fit aussitôt rentrer et marcher. Il n'avait pas, dans le plein

développement du régime constitutionnel parmi nous, une foi bien ferme; mais il était profondément convaincu de sa nécessité, et parfaitement résolu à s'y renfermer fidèlement. Il portait d'ailleurs, aux droits généraux de la nation, à la justice égale pour tous, et au serment qu'il avait prêté en acceptant la couronne, un respect sincère, et la loi lui paraissait le meilleur bouclier pour le trône comme pour les citoyens. Il fit, du régime légal, la base de sa politique intérieure; jamais il ne demanda à ses conseillers de s'en écarter; il les y eût rappelés lui-même s'il en eût eu l'occasion, et il se rendait sur-le-champ à cette observation « c'est la loi, » quelque désagréable ou embarrassante qu'elle lui fût. Son gouvernement a été mis, en ce genre, à de rudes épreuves; il les a toujours courageusement acceptées.

La politique de résistance a fait plus que respecter scrupuleusement le régime légal; elle ne lui a pas demandé toutes les armes qu'elle eût pu en recevoir. Je ne parle pas de ces temps révolutionnaires où, sous l'empire d'une assemblée unique, le nom de la loi a servi de passe-port et de voile à la tyrannie. Sous le régime constitutionnel même, et dans des temps de liberté, la puissance de la loi s'est souvent déployée au delà des limites du droit habituel et commun. En Angleterre, à diverses époques, en France, avant 1830, les Chambres ont souvent voté des lois d'exception ou de prévention, vivement débattues, accordées à courte échéance, mais qui ont investi le gouvernement de pouvoirs extraordinaires et porté tout à coup sa force

au niveau du péril. Sous la monarchie de 1830, la politique de la résistance n'a jamais demandé ni reçu de tels pouvoirs; à coup sûr, les ennemis et les périls ne lui ont pas manqué; elle n'a point voulu de lois d'exception ni de prévention; elle n'a résisté et gouverné que par les lois générales, permanentes et répressives; au milieu des plus grands dangers, elle n'a invoqué que le droit commun.

Cette politique se trouvait pourtant dans une situation singulière et peut-être sans exemple dans l'histoire. Presque tous les États de l'Europe, même les États libres, comme l'Angleterre et la Hollande, ont une législation pénale ancienne, instituée dans des temps très-rudes, et qui, bien qu'adoucie ou en partie délaissée, met encore à la disposition du pouvoir des moyens de police et de répression très-énergiques. Quiconque a observé de près ce qui se pratique en Angleterre dans l'administration de la justice criminelle, surtout l'action des autorités municipales et des juges, ne peut conserver aucun doute sur la valeur répressive des prescriptions ou des traditions de ces anciennes lois. Rien de pareil n'existe plus en France depuis 1789; tout l'ancien régime pénal a été aboli. On y a suppléé, d'abord par la violence révolutionnaire, puis par le pouvoir absolu. Quoique refaite dans un esprit d'ordre, quelquefois même de rigueur, si la législation pénale de l'Empire eût été en présence de la liberté et au service d'un pouvoir contraint de se renfermer strictement dans la légalité, elle se fût trouvée, à coup sûr, bien incomplète

et insuffisante; mais elle n'était point mise à une telle épreuve, et il y avait, dans le libre arbitre du pouvoir, de quoi combler les lacunes de la loi. La monarchie constitutionnelle de 1814 à 1830 fut le premier gouvernement qui eut à porter réellement le poids de ces lacunes; elle y remédia par quelques lois nouvelles, et plus souvent en recourant à des mesures préventives et temporaires, préalablement discutées dans les chambres et appliquées par des conseillers responsables. La monarchie de 1830 n'avait à sa disposition ni la tyrannie révolutionnaire, ni le despotisme impérial, et elle ne voulut pas des lois d'exception. Elle se trouva donc, après le vif élan de ses premiers pas et quand ses ennemis commencèrent à l'attaquer passionnément, plus découverte et plus désarmée que ne l'avait été aucun des gouvernements antérieurs.

Ce n'est pas tout : en même temps que le pouvoir nouveau avait à combattre pour sauver l'ordre, et à se fonder lui-même en combattant, il était appelé à développer rapidement les libertés publiques, et à mettre, entre les mains de quiconque voulait l'attaquer, des armes nouvelles, tandis qu'à lui-même les armes anciennes mêmes manquaient. Le principe électif pénétrait partout, dans l'administration comme dans le gouvernement, au sein de la force armée comme dans l'ordre civil, aux extrémités comme au centre de l'État. La liberté de la presse, le jury, toutes les institutions indépendantes et délibérantes étendaient leur domaine, et le gouvernement voyait les moyens d'opposition et

d'agression s'accroître de jour en jour, précisément quand ses propres moyens de défense et d'action allaient déclinant.

Je place, parmi les *Pièces historiques* jointes à ces *Mémoires*, le tableau comparatif des lois rendues de 1830 à 1837, les unes pour la résistance au désordre et la défense du pouvoir, les autres pour l'extension et la garantie de la liberté[1]. Ce simple rapprochement en dira plus que personne n'en pourrait dire sur le vrai caractère de la politique de résistance durant cette époque; politique essentiellement modérée et libérale, qui innova bien plus qu'elle ne résista, et qui, en résistant, demeura en deçà de la nécessité, bien loin de la dépasser. C'est trop souvent l'erreur et le malheur de notre pays de ne pas s'attacher à l'exacte appréciation des faits mêmes, de s'enivrer de mots et d'apparences, et de se livrer au flot qui l'emporte, dût ce flot le porter où il ne veut point aller. La France n'avait cru et n'avait voulu, en 1830, que défendre son honneur et ses droits; mais la France est restée, depuis 1789, profondément imbue de l'esprit révolutionnaire, quelquefois comprimé ou transformé, jamais extirpé ni vraiment vaincu. Par moments, la France s'en croit guérie; elle le maudit ou elle n'y pense plus, mais le fatal esprit demeure; des factions subalternes, des coteries rêveuses, des sociétés secrètes sont là qui se tiennent prêtes à relever son empire. Dès que quelque grand événement lui fait jour, le démon sort des retraites où il vivait caché, mais

[1] *Pièces historiques*, n° XI.

toujours actif; il s'avance sous des noms divers, aujourd'hui la république, demain le socialisme, puis le communisme, puis enfin et ouvertement l'anarchie, son vrai et dernier drapeau. Tant qu'elle peut se faire illusion et ne pas voir ce sinistre drapeau, la France se refuse à le prévoir, et contre ses plus chers comme ses plus nobles intérêts, contre son vœu réel et général, elle se complaît dans le mouvement qui ouvre à son imagination des perspectives indéfinies et rallume dans sa mémoire des feux mal éteints.

Ce fut sur cette pente que la révolution de 1830 lança notre patrie, et que la politique de la résistance, sans connaître ni mesurer elle-même tout l'abîme, entreprit de la retenir. Bien loin d'en vouloir à la liberté, au progrès, à l'amélioration du sort du peuple, à tout ce qui embellit et honore les sociétés humaines, cette politique les défendait, aussi bien que l'ordre, contre leur véritable et commun ennemi, l'esprit révolutionnaire, ennemi flatteur, menteur et mortel.

Nous étions tous, dans le cabinet, également résolus à mettre en pratique, avec son double caractère de résistance et de liberté, cette politique, condition d'honneur comme de salut, selon nous, et pour le pays et pour le gouvernement que nous avions à fonder. Nous acceptions mutuellement, sans embarras, les diverses nuances d'attitude et de langage qui existaient entre nous. La parfaite unité eût, à coup sûr, mieux valu; mais c'est une grande petitesse d'esprit de porter dans la vie publique les exigences ou les susceptibilités du

foyer domestique, et de ne pas savoir s'accommoder aux différences, même aux dissidences qui n'empêchent pas le concours efficace vers le but commun. Nous n'avions pas, avec le Roi, plus de difficulté qu'entre nous : sur tous les points essentiels, il était d'accord avec le cabinet et lui portait une confiance sans jalousie; aucun de nous n'avait, avec lui, la situation exclusive ni l'humeur rude de M. Casimir Périer ; et pourtant nous étions tranquilles sur l'efficacité et la dignité de notre rôle dans le gouvernement, bien sûrs que, lorsque nous aurions arrêté, entre nous, un avis et une résolution, le Roi y accéderait, sauf quelqu'une de ces occasions suprêmes où la royauté et ses ministres, en désaccord sur une question capitale, ont droit et raison de se séparer. Mais aucune occasion semblable n'était alors en perspective, même à l'horizon.

C'était dans les chambres que résidaient, pour nous, la difficulté et l'incertitude. Y trouverions-nous tout l'appui dont nous avions besoin pour que notre politique fût efficace et parût, à l'Europe comme à la France, assurée d'un peu d'avenir? Je regrette d'avoir à me servir de mots que des souvenirs ou des préjugés historiques ont rendus suspects à des hommes de bien et de sens, mais je ne saurais les éviter. Pour que, sous le régime représentatif, le gouvernement acquière la régularité, la force, la dignité et l'esprit de suite qui sont au nombre de ses conditions les plus essentielles, il faut que les grands intérêts et les grands principes qui sont en présence et en lutte soient représentés et

soutenus par des hommes qui en aient fait la cause et l'habitude de leur vie : c'est-à-dire pour appeler les choses par leur nom, qu'il faut des partis, de grands partis, avoués, disciplinés et fidèles, qui, soit dans le pouvoir, soit dans l'opposition, s'appliquent à faire prévaloir les principes et les intérêts qu'ils ont pris pour foi et pour drapeau.

Ceci n'est point, comme on l'a dit souvent, une fantaisie de philosophe ou un emprunt aux exemples de l'Angleterre; c'est la leçon de l'histoire de tous les pays libres et le conseil du bon sens politique. On demandait à l'un des députés les plus indépendants et les plus intelligents de notre temps, à M. Dugas-Montbel, le traducteur d'Homère, comment il faisait pour voter constamment avec nous : « Vous êtes donc toujours de l'avis des ministres? lui disait-on. — Non, répondit-il; je ne fais pas toujours ce que je veux; mais je fais toujours ce que j'ai voulu. » Je ne connais pas de meilleure définition, ni de meilleure raison des partis politiques dans le régime représentatif; ils sont un principe d'ordre et de stabilité porté dans les régions les plus agitées et les plus mobiles du gouvernement.

Nous ne trouvions parmi nous, en 1832, point de partis semblables; ni les traditions de notre histoire, ni l'organisation de notre société ne nous les donnaient. Nous étions au début du régime représentatif, et c'était au sein d'une société démocratique que nous avions à l'établir. Nous ne méconnaissions nullement ces faits, et nous n'avions nulle prétention d'introduire dans nos

assemblées, avec toutes ses exigences et ses habitudes, l'organisation des partis anciens et aristocratiques. Mais nous étions en présence de deux opinions très-diverses sur le caractère que devait prendre et la ligne de conduite que devait tenir le gouvernement nouveau. La politique de résistance et la politique de concession avaient eu, dès les premiers jours, leurs adhérents et leurs adversaires. C'était là un fait actuel, national, incontestable, qui devait naturellement enfanter, non pas des tories et des whigs anglais, mais deux partis de gouvernement et d'opposition, très-modernes et très-français l'un et l'autre, et très-différents de principes et de tendances dans l'exercice ou la recherche du pouvoir. C'étaient là les partis que, dans un intérêt public et permanent plus que dans notre propre intérêt du jour, nous avions à cœur de constater et de former.

Au moment même de la formation du cabinet, nous prîmes, sur la Chambre des pairs, une de ces mesures qui restent pesantes, même quand elles sont nécessaires. Depuis la double mutilation que lui avaient fait subir, d'abord la révolution de 1830, puis l'abolition de l'hérédité, cette chambre était languissante et comme dépeuplée. Elle n'offrait plus, comme la Chambre des pairs de la Restauration, la réunion des hommes les plus considérables et les plus éprouvés parmi les adhérents du pouvoir établi. Nous essayâmes de lui rendre ce caractère et l'autorité qui s'y attache. Une nomination de soixante pairs fit entrer dans cette chambre

des magistrats, des officiers généraux, des membres de l'Institut, de grands propriétaires influents dans leurs départements, de grands chefs d'industrie, d'anciens membres de la Chambre des députés, et quelques administrateurs importants, tous hommes dont les noms rappelaient ou de fortes situations sociales, ou de longs services rendus à l'État. La simple inspection de ces noms prouvait que nous n'avions point cherché, en les choisissant, des complaisants pour nous-mêmes, mais d'honorables, solides et utiles appuis pour le régime que nous avions à fonder. Restait l'inconvénient de ces promotions nombreuses et soudaines jetées par la couronne dans l'un des grands corps de l'État; mais c'était là une condition inévitable de l'œuvre de création trop complète à laquelle nous étions appelés.

Avec la Chambre des députés, la difficulté était pour nous tout autre. Nous avions là à conserver et à cimenter, pour la politique de résistance, une majorité que, sous le ministère de M. Casimir Périer et après l'insurrection des 5 et 6 juin, l'extrême péril avait ralliée, mais dont les éléments étaient divers et mal unis. A l'ouverture de la session de 1832, le vent du péril soufflait encore; les dissentiments restaient couverts; le tiers-parti ne dressait pas encore son drapeau; mais il était là, déjà visible et semant dans les rangs de la majorité des germes d'humeur et de désunion. A mon avis, on a été tour à tour, envers le tiers-parti, peu juste et trop peu sévère. C'était un petit camp très-mêlé lui-

même : d'honnêtes indécis et des intrigants méticuleux ; des esprits sages, mais timides et enclins à placer la sagesse dans la fluctuation ; des esprits vaniteux et prétentieux, sans hardiesse ni puissance, mais exigeants et tracassiers ; des cœurs droits mais faibles ; des amours-propres susceptibles et jaloux. Déposé dans un petit nombre de personnes, ce levain dissolvant fermentait au sein de la majorité et en troublait la cohésion. Le tiers-parti s'attribuait pour représentant et pour chef l'un des hommes les plus importants de la Chambre, M. Dupin ; en quoi il avait tort, car M. Dupin ne se donne et ne se lie jamais à personne, guère plus à ceux qui lui ressemblent qu'à ceux dont il diffère ; mais sans appartenir au tiers-parti, M. Dupin avait, avec ses divers éléments, bons et mauvais, d'assez fortes analogies ; il leur plaisait et les servait même dans l'occasion, quoiqu'ils se fussent grandement trompés s'ils avaient compté sur lui.

Nous n'hésitâmes point ; nous adoptâmes M. Dupin comme candidat du gouvernement à la présidence de la Chambre, et nous fîmes à ses amis, connus ou présumés, une large part dans les honneurs du bureau. Autant nous étions décidés à pratiquer fermement la politique de résistance, autant nous avions à cœur de ménager la majorité qui l'avait jusque-là soutenue. Il ne faut pas voir les divisions qu'on ne veut pas aggraver.

Notre prudence à cet égard ne tarda pas à être mise à l'épreuve. Dans la discussion du budget de 1833, un membre de l'opposition proposa, par voie d'amende-

ment, « la révision générale des pensions accordées depuis le 1er avril 1814 jusqu'au 29 juillet 1830, et la radiation de toutes celles qui auraient été accordées pour services rendus en dehors des armées nationales, ou pour services particuliers aux princes de la branche aînée des Bourbons, enfin de toutes celles dont les titulaires ne réunissaient pas toutes les conditions exigées par les lois existantes. » C'était une violation formelle de l'article 60 de la Charte de 1830 qui portait : « Les militaires en activité de service, les officiers et soldats en retraite, les veuves, les officiers et soldats pensionnés conserveront leurs grades, honneurs et pensions. » C'était de plus la résurrection financière, pour ainsi dire, de la guerre civile, de ses inimitiés, de ses vengeances, de ses classifications entre les citoyens. La loi fondamentale et la politique repoussaient également cet amendement. Le cabinet le combattit de tout son pouvoir. Deux membres de la Chambre, investis de fonctions publiques, et qui n'étaient pas habituellement engagés dans l'opposition, M. Dubois de Nantes, inspecteur général de l'Université, et M. Baude, conseiller d'État, l'appuyèrent chaudement. Après un vif débat, l'amendement fut rejeté; et au moment où le président déclara le vote, quelques membres de la majorité, ravis de la victoire, se levèrent en s'écriant : « *Vive la Charte!* » A ce cri, M. Dubois répondit par cette exclamation : « *Vivent les traîtres! vivent les chouans!* » répétée aussitôt sur les bancs de l'opposition. La séance fut levée au milieu d'un tumulte passionné.

Le conseil se réunit dans la soirée; autant la majorité avait été ferme, autant elle était irritée; elle demandait avec vivacité que le gouvernement soutînt ceux qui le soutenaient et se séparât de ceux qui l'attaquaient; la résistance à l'esprit de réaction révolutionnaire, déjà si difficile, deviendrait impossible, disait-on, si cet esprit était toléré dans nos propres rangs. La révocation de MM. Baude et Dubois fut mise en délibération dans le conseil. J'avais des doutes sur la convenance de la mesure. M. Dubois et M. Baude étaient des hommes quelquefois peu conséquents dans leurs idées et d'un caractère indépendant jusqu'à la susceptibilité fougueuse, mais étrangers à toute intrigue, à toute manœuvre intéressée, point engagés dans l'opposition ni dans le tiers-parti, et qui avaient parlé et voté dans cette circonstance avec peu de jugement politique, mais sans dessein prémédité ni hostile contre la politique générale du cabinet. Ils avaient l'un et l'autre, pendant la Restauration et dans les journées de juillet, déployé un dévouement et un courage qui méritaient des égards. La révocation de M. Dubois, comme inspecteur général des études, soulevait d'ailleurs des questions délicates : jusqu'à quel point ses droits comme membre de l'Université le suivaient-ils dans sa situation politique? Pouvait-il être révoqué sans les formes prescrites par les décrets constitutifs de l'Université? Je soumis au conseil ces considérations; mais il y avait eu scandale et il y avait clameur; le conseil persista à penser que les deux révocations étaient nécessaires. C'était à moi à pronon-

cer celle qui devait rencontrer les objections les plus vives : je me déclarai prêt à faire ce que désiraient mes collègues et à en accepter la responsabilité. J'écrivis, en rentrant chez moi, à M. Dubois : « Je ne veux pas, monsieur, que vous appreniez par le *Moniteur* que vous avez cessé d'exercer les fonctions d'inspecteur général de l'instruction publique. C'est avec un véritable regret que je me crois obligé de vous les retirer. Je n'ai sans doute pas besoin de vous dire les motifs qui m'y décident. Vous tenez avec raison à votre dignité personnelle; vous comprendrez sans peine que le gouvernement aussi soit attaché à la sienne et prenne soin de la maintenir. »

Dès le lendemain, comme il était aisé de le prévoir, la mesure fut violemment attaquée dans la Chambre. Plus violemment qu'habilement. Au lieu de se borner à en contester l'équité et la convenance, on éleva confusément des questions générales et des prétentions absolues; on posa en principe que tout député fonctionnaire avait droit de voter selon son opinion, et droit en même temps de conserver ses fonctions, sans s'inquiéter de savoir si sa conscience et sa situation étaient d'accord, et sans que le gouvernement, qu'il servait et attaquait à la fois, eût droit de renoncer à ses services pour mettre fin au désordre intérieur de ses attaques. En cela, disait-on, consistait essentiellement l'indépendance du député fonctionnaire, et s'il n'était pas maître d'attaquer sans risque ni sacrifice, comme député, le pouvoir qu'il servait comme fonctionnaire,

cette indépendance n'existait plus. C'était me rendre la défense plus facile qu'elle n'eût dû l'être, car c'était détruire à la fois l'harmonie du gouvernement, la responsabilité des ministres et la probité politique des fonctionnaires. Je revendiquai ces principes nécessaires de tout gouvernement régulier et libre; j'établis que, dans l'instruction publique, les droits des fonctions administratives n'étaient pas et ne pouvaient pas être les mêmes que ceux des fonctions enseignantes; je distinguai l'opposition générale et habituelle de la dissidence spéciale et accidentelle; et sur le terrain où les adversaires du cabinet s'étaient placés, je réduisis le débat à une question de bon sens et de loyauté, à la question de savoir si l'on pouvait être à la fois dans la garnison de la place et dans l'armée des assiégeants. Le succès ne pouvait guère me manquer; j'avais pour moi les maximes constitutionnelles, les nécessités pratiques du gouvernement et la passion comme la conviction de la majorité. Loin de compromettre le cabinet, cette affaire, dans laquelle je persiste à penser que nous avions un peu dépassé la mesure de l'intérêt politique et de l'équité envers les personnes, le fortifia sensiblement en donnant satisfaction et confiance à ses adhérents.

En juin 1833, quand les deux sessions de 1832 et 1833, qui s'étaient suivies à vingt-quatre heures d'intervalle, eurent atteint leur terme, la situation du cabinet était bonne; il avait réussi au delà de l'attente de ses amis et de la sienne propre. Aux premiers succès qui avaient marqué son avénement, la fin de l'insur-

rection dans les départements de l'Ouest et la prise d'Anvers, étaient venus se joindre d'importants succès législatifs. M. Humann, en préparant, présentant, et discutant coup sur coup les deux budgets de 1833 et 1834, avait mis fin à la nécessité des crédits provisoires pour les dépenses publiques, grief sans cesse répété des hommes d'ordre en matière de finances. Il avait de plus, par une forte loi sur l'amortissement, réglé et affermi cette base du crédit public. Le maréchal Soult et l'amiral Rigny avaient présenté, sur l'état des officiers de terre et de mer, des lois qui, sans compromettre l'autorité du Roi sur l'armée, donnaient aux droits privés de solides garanties. Sur la proposition de l'amiral Rigny, l'exercice des droits civils et politiques et le régime législatif dans les colonies avaient été libéralement réglés, et tout en attribuant aux colons une juste part d'influence, ces lois faisaient pressentir l'abolition de l'esclavage. M. d'Argout avait proposé, sur l'organisation et les attributions des conseils départementaux et municipaux, et sur l'expropriation en matière d'utilité publique, plusieurs lois qui associaient sincèrement le contrôle du principe électif et du jury à l'action du pouvoir central, et qui donnaient aux intérêts privés d'efficaces garanties. Un projet complet sur la responsabilité des ministres et des agents du pouvoir avait été proposé par M. Barthe. M. Thiers avait demandé, obtenu et commencé sur-le-champ un grand ensemble de travaux publics. J'avais fondé l'instruction primaire en y introduisant le principe de la liberté. Sur ces quinze

session. » Le cabinet n'avait pas tant de confiance et ne partagea point cet avis; après en avoir attentivement délibéré, il fit dire dans le *Moniteur* : « On a discuté depuis quelque temps la question de la dissolution de la Chambre des députés. Beaucoup de personnes ont paru croire que telle était l'intention du gouvernement; ces bruits sont dénués de fondement. Le gouvernement n'a aucun motif d'abréger la durée légale d'une Chambre qui a prêté à la monarchie et à la Charte de 1830 un concours si loyal et si efficace. »

On m'a souvent reproché de me préoccuper trop exclusivement de la situation parlementaire et des dispositions de ce qu'on a appelé le pays légal, et de tenir trop peu de compte de la situation nationale et des dispositions du pays tout entier. Je dirai ailleurs ce que je pense de ce reproche et des causes qui m'ont fait tomber dans cette faute, si en effet j'y suis tombé. Quoi qu'il en soit, nous en étions fort loin en 1833, et notre sollicitude sur l'état général du pays fut l'un des principaux motifs qui nous firent écarter l'idée de la dissolution. Ni la majorité groupée autour de nous dans les Chambres, ni la paix rétablie dans les rues ne nous faisaient illusion sur l'ardente opiniâtreté des partis ennemis et sur les périls permanents qu'ils nous préparaient. Après leur défaite dans l'Ouest et à Paris en 1832, les républicains et les légitimistes avaient, pour un temps du moins, renoncé à l'insurrection; elle leur donnait l'armée à combattre et ralliait contre eux les diverses fractions du grand parti attaché au régime nouveau.

comité central pouvait dire, dans ce qu'il appelait un *ordre du jour* adressé à ses fidèles : « Le comité vous déclare que la *Société des droits de l'homme* peut dès à présent se considérer comme une société mère de plus de trois cents associations qui se rallient, sur tous les points de la France, aux mêmes principes et à la même direction. » Ces principes n'étaient pas équivoques et les sociétés secrètes ne pouvaient être taxées d'hypocrisie; elles proclamaient leur dessein de renverser, non-seulement la monarchie de 1830, mais toute monarchie, et de fonder sur leurs ruines la république : non pas une république abstraite et nouvelle, organisée d'après les utopies des philosophes ou les exemples des États-Unis d'Amérique, mais la république une et indivisible, née en 1792, et que connaissait déjà la France. Le comité central, ne voulant laisser à cet égard aucun doute, publia un exposé de ses principes et des bases de la constitution républicaine qu'il préparait : « Héritiers de la mission qu'avait entreprise le génie de la Convention nationale, voulant que la société soit ramenée vers son véritable but, voulant à la fois affranchir et assurer sa marche, les républicains doivent, avant tout, chercher les guides qui, en l'améliorant, l'empêcheront de s'égarer. C'est dans cet esprit que, dès son origine, la *Société des droits de l'homme* adopta, comme expression de ses principes, la déclaration présentée à la Convention nationale par le représentant du peuple Robespierre. Le comité central s'est uni à cette adoption. » Le comité ne se bornait pas aux principes;

il adoptait avec la même ferveur les souvenirs pratiques de 1793, les noms propres, les enseignes, les images; les sections de la Société à Paris se faisaient gloire de se les approprier; quatre d'entre elles portaient le nom de *Saint-Just*; d'autres s'appelaient *Marat, Babeuf, Robespierre, Couthon, Le 21 janvier, Guerre aux châteaux, Abolition de la propriété mal acquise*, etc. En vain ces résurrections répugnaient à quelques-uns des membres ou des patrons de ces sociétés; en vain ils essayaient de refouler de tels noms dans le passé et d'affranchir de leur contact la république future; leur voix se perdait dans le tumulte; leurs réclamations étaient qualifiées de prétention aristocratique ou de radotage girondin. C'était pitié de voir un illustre et généreux vieillard, M. de La Fayette, et un jeune écrivain d'un esprit et d'un caractère élevés, M. Armand Carrel, embarrassés à désavouer timidement et sans succès des turpitudes atroces ou stupides qu'ils auraient dû fouler aux pieds avec indignation et mépris.

Là était peut-être, sinon le plus grave péril, du moins la circonstance la plus aggravante des périls contre lesquels nous avions à lutter. Quelque dangereux que soit le travail des démolisseurs d'États par les conspirations et les insurrections populaires, s'ils ne rencontraient point d'appui dans d'autres régions sociales et au sein des pouvoirs publics, ils auraient peu de chances de succès. Il faut qu'il y ait des mains tendues d'en haut à ceux qui s'agitent en bas; il faut que des situations aristocratiques viennent en aide aux passions démocra-

tiques, que des sages prêtent leur crédit aux fous, que d'honnêtes gens couvrent de leur bonne renommée les desseins pervers. Cet appui nécessaire ne manquait point aux républicains acharnés et aux conspirateurs anarchiques qui travaillaient à renverser la monarchie de 1830. Ils avaient pour alliés permanents les conspirateurs légitimistes; et parmi les anciens chefs libéraux, quelques-uns des plus considérables, devenus hostiles à la monarchie nouvelle qu'ils accusaient de leurs mécomptes, prêtaient à ses plus ardents ennemis un concours plus ou moins avoué; tantôt ils s'engageaient eux-mêmes, sous le nom de *Société pour la défense de la liberté de la presse, pour le soulagement des condamnés,* ou tel autre, dans des associations publiques distinctes, par leur objet légal, des sociétés secrètes, mais qui, en définitive, par la fermentation qu'elles excitaient et les rapports qu'elles établissaient entre les personnes, tendaient au même résultat; tantôt ils protégeaient dans les Chambres, par leurs discours et leurs votes, les conspirateurs compromis. D'autres membres de l'opposition, étrangers à toute menée hostile, mais plus préoccupés de leur situation populaire que de leur mission parlementaire, se conduisaient en toute occasion, envers les meneurs les plus agressifs, avec les plus pusillanimes ménagements. J'en témoignais un jour quelque surprise à l'un d'entre eux, banquier considérable dont je connaissais les opinions très-monarchiques : « Que voulez-vous? me dit-il, vous autres, vous ne me ferez jamais de mal; mais ces gens-là seront

quelque jour les maîtres, et ils ont des amis qui pourraient bien avoir la fantaisie de me prendre mon bien et de me couper la tête; je ne veux pas me brouiller avec eux. » Par toutes ces voies, les conspirateurs du dehors, les ennemis actifs de l'ordre établi trouvaient dans les hautes régions sociales, et jusqu'au sein des grands pouvoirs de l'État, des appuis qui leur donnaient une assurance et des chances que, par eux-mêmes, ils n'auraient jamais possédées.

Ils avaient dans les journaux des alliés bien plus ardents encore et plus efficaces. C'est aujourd'hui un lieu commun de regarder la presse périodique libre comme le principal péril des gouvernements, et je ne crois pas qu'il y ait, dans ce qu'on a dit de la part qu'elle a plus d'une fois prise à leur chute, beaucoup d'exagération. Mais je crois en même temps qu'on s'est beaucoup trompé et qu'on se trompe encore sur la conduite à tenir en face de cette puissance et sur les moyens de résister à ses coups. Je ne reviens pas sur ce que j'en ai déjà dit; je persiste à penser que, si la liberté de la presse est, pour les gouvernements et les peuples libres, la plus rude des épreuves, c'est en même temps, dans nos sociétés modernes, une épreuve inévitable, et qu'il n'y a qu'une façon de vivre honorablement avec une telle compagne, c'est de l'accepter franchement sans la traiter complaisamment. Pour garder cette difficile situation, de justes lois répressives, très-nécessaires, sont insuffisantes; il faut encore deux conditions trop souvent méconnues ou négligées, car il y a ici une ques-

tion de conduite et de caractère qu'aucune législation ne saurait résoudre.

Il faut d'abord que le pouvoir et ses amis n'hésitent pas à se servir eux-mêmes de la liberté de la presse, à s'en servir habituellement, énergiquement, à soutenir cette lutte comme des champions dans une arène, non comme des accusés sur leur banc. Un habile et honnête journaliste écossais, M. Mac-Laren, fondateur de l'un des journaux les plus accrédités de son pays, *The Scotchman*, vint en France pendant mon administration; il s'étonnait que le gouvernement, dont il approuvait et honorait la politique, n'eût pas, dans la presse périodique, un plus grand nombre de partisans volontaires, et qu'une majorité parlementaire, qui représentait si évidemment de grands principes et de grands intérêts sociaux, ne créât pas elle-même, pour sa cause, de plus multipliés et plus actifs organes. Il avait raison de s'étonner, et il touchait là à l'une des faiblesses du parti conservateur en France; mais il ignorait les causes qui, dans une certaine mesure, l'expliquent et l'excusent. Dans les pays où, avec plus ou moins de liberté selon les temps, de grands partis politiques se disputent depuis longtemps l'exercice du pouvoir, ils ont senti la nécessité et pris l'habitude de s'expliquer et de se défendre devant ce public où sont les juges qu'ils redoutent et les alliés qu'ils recherchent. De là ces organes permanents et indépendants, ces interprètes et ces avocats assidus, journaux, revues, recueils, publications de toutes sortes, que de tels partis ont soin d'instituer et

de maintenir. Mais la France n'a jamais été un pays de vrais partis politiques; jamais les grands intérêts et les grands principes, divers ne s'y sont groupés, disciplinés et mis en présence les uns des autres pour conquérir la prépondérance dans le gouvernement du pays. La royauté, soutenue ou exploitée, servie ou entravée par les diverses classes sociales, et, autour de la royauté et de ses plus éminents serviteurs, un public sans organisation régulière, sans droits reconnus, sans institutions efficaces, libre pourtant d'esprit et de parole, et mettant toute sa liberté à regarder, à critiquer, à fronder, comme des spectateurs au théâtre, tel a été pendant des siècles, sauf quelques circonstances passagères, le régime politique de la France. Les partis capables de prétendre au pouvoir, et de concourir à ce dessein devant le pays, ne se forment point à un tel régime; aussi, quand la monarchie constitutionnelle a été établie en France, n'en a-t-elle point trouvé qui fussent prêts à jouer le rôle auquel elle les appelait, à en comprendre les devoirs, à en remplir les conditions, à en accepter les combats. Les amis ne manquaient point au pouvoir; mais c'étaient des amis aussi peu exercés au mouvement que peu dressés à la discipline politique, point accoutumés à agir par eux-mêmes et à soutenir spontanément, avec indépendance et pour leur propre compte, le gouvernement qui soutenait leur cause. De là l'isolement, le délaissement et par conséquent la faiblesse où s'est souvent trouvé le pouvoir : « Je suis approuvé, disait avec un peu de

tristesse et d'humeur le roi Louis-Philippe, mais je ne suis pas défendu. »

Il y avait, dans cette plainte, un peu d'injuste oubli; le gouvernement du roi Louis-Philippe et le Roi lui-même n'ont pas manqué, dans la presse périodique, d'habiles défenseurs; de 1830 à 1848, le *Journal des Débats* a soutenu la politique d'ordre légal et de résistance avec autant de constance que de fermeté, d'esprit et de talent. Pour mon compte, j'ai reçu de ce journal, sauf dans une circonstance dont je parlerai à son temps, le plus décidé et le plus utile appui. J'ai dit quelles furent d'abord mes relations avec ses deux principaux propriétaires, MM. Bertin, surtout avec M. Bertin de Vaux. Après leur mort, M. Armand Bertin, devenu rédacteur en chef du journal, et M. de Sacy, son fidèle et infatigable compagnon, m'ont soutenu, durant tout mon ministère, comme on soutient sa propre cause et ses meilleurs amis. M. de Sacy a fait réimprimer naguère ses principaux articles de critique philosophique, historique et littéraire pendant sa longue coopération au journal qu'il dirige aujourd'hui; si, comme je l'espère, il recueille aussi un jour ses principaux articles politiques, on verra que la fermeté de sa foi monarchique et libérale et son actif dévouement à sa foi n'ont pas été moindres que la judicieuse verve de son talent. On n'a pas le droit de se dire délaissé quand on a de tels défenseurs. Mais il n'en est pas moins vrai que, dans la lutte qu'il soutenait, le *Journal des Débats* était trop seul, et que le parti con-

servateur n'a pas su se servir de la liberté de la presse, ni lancer dans cette arène assez d'indépendants et hardis champions.

Une autre condition n'est pas moins nécessaire pour que, dans un régime de liberté, le pouvoir et la presse périodique vivent à côté l'un de l'autre sans grand trouble pour l'État : il faut que le pouvoir s'arme d'indifférence aussi bien que de hardiesse, et qu'en même temps que ses partisans soutiennent résolûment la lutte, il supporte tranquillement les coups, sans beaucoup prétendre à les arrêter ni à les punir. Point de langueur à combattre devant le public; point d'empressemennt à poursuivre devant les tribunaux. Le plus illustre et le plus sensé des chefs de gouvernement libre, Washington, a donné à cet égard des exemples d'autant plus frappants qu'à lui-même sa sagesse lui coûtait beaucoup; personne n'a été plus indigné des violences de la presse, ni plus blessé de ses calomnies; personne n'en a plus vivement ressenti le mal et reconnu le péril : « Si le mécontentement, la méfiance, l'irritation, sont ainsi semés à pleines mains, écrivait-il au procureur général Randolph; si le gouvernement et ses officiers ont incessamment à subir les outrages des journaux, sans qu'on daigne seulement examiner les faits et les motifs, je crains qu'il ne devienne impossible à aucun homme sous le soleil de manier le gouvernail et de tenir ensemble les pièces de la machine. » Et plus tard, à propos des attaques personnelles dont il était l'objet : « Je ne croyais pas, je n'imaginais pas,

jusqu'à ces derniers temps, qu'il fût, je ne dis pas probable, mais possible, que, pendant que je me livrais aux plus pénibles efforts pour établir une politique nationale, une politique à nous, et pour préserver ce pays des horreurs de la guerre, tous les actes de mon administration seraient torturés, défigurés, de la façon à la fois la plus grossière et la plus insidieuse, et en termes si exagérés, si indécents qu'à peine pourrait-on les appliquer à un Néron, à un malfaiteur notoire ou même à un filou vulgaire. Mais en voilà bien assez : j'ai déjà été trop loin dans l'expression de mes sentiments. » Washington n'alla pas plus loin; il attendit la justice de l'opinion sans réclamer celle des lois. Je conviens que cette patience dédaigneuse lui était facile; sa politique et sa personne étaient, il est vrai, indignement attaquées; mais les attaques ne portaient guère au delà. Il en était bien autrement pour nous en 1833 : c'était à l'existence même du Gouvernement, bien plus, aux bases fondamentales de la société elle-même que s'adressaient les coups de la presse ennemie; tout nous poussait à les réprimer fortement, le péril réel, la violation évidente des lois, les clameurs indignées des amis de l'ordre, l'effroi que répandaient dans le public ces attaques désordonnées, et le besoin d'intimider à leur tour ceux qui alarmaient ainsi la société. Pressés par de si puissants motifs, nous nous engageâmes dans une série de procès de presse qui étaient loin d'atteindre tous les cas dignes de poursuite, ni de satisfaire aux instances de nos amis, mais

qui ramenaient sans cesse les mêmes questions, les mêmes délits, les mêmes scènes, souvent les mêmes accusés. Ce fut là, j'en suis convaincu, une faute, inévitable peut-être dans l'état des partis et des esprits, mais qui aggrava le mal que nous voulions étouffer. La plupart de ces procès aboutirent à des acquittements scandaleux qui révélaient la faiblesse des jurés, quelquefois celle des juges, et qui redoublaient l'audace des assaillants. Parmi les condamnations qui furent prononcées, plusieurs manquaient d'équité, car elles frappaient plus sévèrement les légitimistes que les républicains : triste symptôme d'une partialité pusillanime, et source d'irritation dans le parti traité avec une inégale rigueur. Les cours d'assises et les tribunaux devinrent des théâtres sur lesquels les conspirateurs ne craignaient pas de paraître et se déployaient plus arrogamment encore qu'ils ne l'avaient fait dans leurs écrits. La rareté des poursuites, au milieu du scandale des attaques, n'eût certainement pas été sans inconvénients ; elle eût surtout soulevé contre le pouvoir les reproches et les plaintes de ses amis; mais bien expliquée, soit à la tribune, soit dans les luttes mêmes des journaux, et présentée comme un acte, non d'insouciance ou de crainte, mais de volonté et de prévoyance politique, elle eût fini par être comprise, et, en tout cas, ses inconvénients auraient mieux valu que l'étalage continu des violences et des insolences des factions à côté des faiblesses de la justice, et de nouveaux prétextes incessamment fournis aux déclamations

haineuses ou calomnieuses, sans aucun sérieux effet de répression ni d'intimidation.

De tous ces procès, j'en veux rappeler un seul, le plus éclatant, l'un des plus provoqués par les faits, et aussi celui où la faute que je signale apparut le plus évidemment. Depuis longtemps, la Chambre des députés, le corps et les membres, étaient indignement outragés, calomniés, vilipendés par les journaux républicains, surtout par la *Tribune*, alors le plus audacieux et le plus cynique de tous. Un homme d'esprit et de courage, qui a eu ce rare mérite et cet heureux privilége que ses élans d'amour-propre et ses boutades de langage, ses colères naïves et ses libres épigrammes, n'ont jamais altéré ni sa conduite ni l'estime et l'affection de ses nombreux amis, M. Viennet proposa à la Chambre de citer à la barre e journaliste et de réprimer de tels excès. Après de longs débats et malgré l'abstention déclarée de la plupart des membres de l'opposition, la Chambre adopta la proposition; le gérant de *la Tribune* fut mandé, et ses deux principaux rédacteurs, M. Godefroi Cavaignac et M. Armand Marrast furent admis à le défendre. Ils s'en acquittèrent tous deux en gens d'esprit et de talent; l'un avec l'âpre et menaçant orgueil d'un fanatique héritier de la Convention et des Jacobins; l'autre avec l'intarissable fiel d'un lettré vaniteux et envieux, irrité de vivre dans une situation au-dessous de son esprit, et qui s'en venge en exhalant ses prétentions et ses haines sous le voile de ses idées. Nous vîmes là s'étaler fastueusement devant nous les

principes et les desseins du parti appelé sur la scène; la tyrannie de la multitude apparut sous le nom de souveraineté du peuple; le mensonge électoral fut décoré du titre de suffrage universel; l'écrasante unité du pouvoir central fut intronisée comme symbole de l'unité nationale; nous entendîmes célébrer la prétendue abolition de toutes les inégalités de condition, l'impôt progressif, l'intervention législative pour assurer et accélérer la division illimitée de la propriété, toutes les idées, tous les sentiments, tous les rêves antisociaux et antilibéraux qui, plus d'une fois déjà, ont perdu et déshonoré parmi nous le nom même de la République, mais qui, en attendant le jour des mécomptes, soulèvent contre l'ordre établi tant de passions et d'espérances, les unes essentiellement mauvaises et illégitimes, les autres absurdes et chimériques. La Chambre assista avec une dignité triste à cette représentation du chaos intellectuel, prélude du chaos politique qu'on ne lui pardonnait pas de repousser. Son président, M. Dupin, conduisit convenablement cette scène, sans mollesse et sans rudesse, et en maintenant le respect dû à la Chambre et aux lois, en même temps qu'il respectait lui-même le droit de libre défense pour l'accusé. Le gérant de la *Tribune* fut condamné; mais MM. Cavaignac et Marrast se retirèrent fiers et contents, pour leur parti comme pour eux-mêmes, des satisfactions qu'ils avaient données à leurs adhérents et des peurs qu'ils avaient faites à leurs ennemis. Il ne convient pas aux grands pouvoirs publics de se montrer

ainsi silencieusement aux prises avec les docteurs de la révolte et de l'anarchie ; c'est dans l'arène de la liberté, et avec ses armes, que doivent se livrer de tels combats.

En même temps que nous engagions ainsi quelquefois, contre l'esprit révolutionnaire, des luttes peu opportunes et peu efficaces, nous lui faisions quelquefois aussi, par nos actes ou par notre silence, de fâcheuses concessions. Le dissentiment recommença entre les deux Chambres sur l'abrogation de la loi relative au deuil du 21 janvier; nous le laissâmes se rengager et se prolonger sans y prendre nous-mêmes, dès le début, une attitude décidée et conforme au langage qu'avait tenu le duc de Broglie en 1832, quand la Chambre des pairs avait eu à délibérer pour la première fois sur cette proposition. M. Bavoux renouvela à la Chambre des députés sa demande du rétablissement du divorce; nous demeurâmes étrangers à la discussion de cette grave question de morale sociale et de droit civil, et elle alla s'éteindre dans la Chambre des pairs sans que le cabinet en eût dit son avis. Nous gardâmes le même silence sur une autre grande question d'ordre civil et politique, l'abolition des majorats, qui tient de si près à la portée du droit de propriété et à la constitution de la famille. Nous nous crûmes obligés de présenter le projet de loi provoqué par des pétitions en 1831 pour donner des pensions aux survivants d'entre les vainqueurs de la Bastille; et en nous y associant, nous nous dispensâmes d'exprimer, à ce sujet, les réserves

que tout gouvernement se doit à lui-même quand il s'agit d'une insurrection populaire accompagnée de meurtres et de scènes déplorables. Notre abstention dans ces diverses occasions était peut-être nécessaire; nous avions, en pratiquant la politique d'ordre et de résistance, tant de luttes à soutenir, tant de graves questions à décider nous-mêmes, que nous étions bien naturellement enclins à rester en dehors de celles qui ne nous étaient pas absolument imposées, ou qui pouvaient avoir, sans notre intervention, une bonne issue. Mais dans un régime de liberté, il ne convient pas au pouvoir, et c'est pour lui une triste apparence, de demeurer inerte au milieu des grands débats qui s'élèvent autour de lui, et de souffrir qu'ils s'agitent entre ses amis et ses adversaires sans y jouer lui-même le rôle et y exercer l'influence qui lui appartiennent. Si ce n'est pas toujours un tort, c'est toujours un affaiblissement.

Malgré ces troubles et ces embarras, nous avions droit, en ouvrant la session de 1834, de croire le pays et son gouvernement dans une situation favorable; aucun grand désordre matériel n'avait éclaté et porté l'alarme dans les intérêts privés : « Les voyageurs qui reviennent de France, m'écrivait de Turin M. de Barante, disent merveilles de notre prospérité, du calme de notre situation, de notre incroyable liberté et de la patience habile du roi Louis-Philippe. » Les nombreuses et importantes lois rendues dans la session précédente recevaient leur régulière application; les

travaux publics étaient en pleine activité; les écoles primaires se multipliaient rapidement; l'élection plaçait tranquillement, dans toute la France, à côté de l'administration active, de nouveaux conseils de département et d'arrondissement, patrons éclairés des intérêts locaux, et qui apportaient au gouvernement et à sa politique l'appui de leur indépendante adhésion. La vie politique se déployait au sein de l'ordre, sinon bien assuré, du moins maintenu dans le présent, et ce qui restait d'alarme excitait les courages au lieu de les glacer : « La situation s'est améliorée, m'écrivait de Toulouse M. de Rémusat, précisément parce qu'elle est moins sereine. Vous savez que je ne crains rien tant qu'une sécurité exagérée qui ferait éclater toutes les nuances, toutes les prétentions, toutes les vanités. Nous avons toujours besoin d'un peu de danger pour être raisonnables. Par les mêmes raisons, je ne me préoccupe pas trop de ces coalitions d'ouvriers. Malgré bien des apparences, je ne crois pas cela grave encore. Nul ne croit plus que moi que nous avons en France une maladie sociale sérieuse, supérieure peut-être à tous les remèdes connus; mais elle peut être encore palliée longtemps; ces troubles sont des symptômes prématurés; ils ne peuvent que rallier et mettre sur ses gardes la classe moyenne. On est ici très-préoccupé de ces sortes d'événements; des gens qui ne s'inquiétaient pas jusqu'à présent commencent à s'inquiéter et à voir ce qui nous crève les yeux, à vous et à moi, depuis trois ans. »

M. de Rémusat avait raison de croire que nous avons besoin d'un peu de danger pour être raisonnables. Il en restait beaucoup dans la situation, pas assez pourtant, c'est-à-dire pas assez de danger pressant et visible pour maintenir unis les divers éléments du parti de l'ordre dans la nouvelle monarchie. Dès les premières séances de la Chambre des députés, dans la formation de son bureau, dans la composition et la discussion de son adresse en réponse au discours du trône, la diversité de ces éléments, sinon encore leur dissidence, s'empressa de se manifester. On eut quelque peine à s'entendre pour le choix des vice-présidents et des secrétaires de la Chambre, et le tiers-parti y eut une part plus large que sa force réelle ne semblait le comporter. La première rédaction de l'adresse, cette ébauche qui décide presque invinciblement de la couleur du tableau, fut confiée à M. Étienne, écrivain-né du tiers-parti, esprit mou et terne avec une clarté apparente et un agrément de mauvais aloi, fin sans distinction, habile à laisser entendre sans dire et à nuire sans frapper. L'adresse, pleine de déclarations générales en faveur de l'ordre et contre toutes les factions, était d'ailleurs vague, presque silencieuse sur la politique en vigueur, semée de conseils détournés et d'espérances toutes portées sur l'avenir, comme s'il n'eût pas dû être la continuation du présent. Aussi fut-elle, dans le débat, louée et acceptée par les principaux orateurs de l'opposition, empressés à signaler les symptômes et à développer les germes de division au sein de

la majorité. Le cabinet ne se laissa point attirer dans ce piége : sans nous préoccuper de l'adresse, sans en rechercher les tendances cachées, nous maintînmes fermement, contre des attaques ardentes quoique vieillies, la politique que nous avions pratiquée et que nous entendions poursuivre. Je persistai, comme je l'avais fait sous le ministère de M. Casimir Périer, à la caractériser par son vrai nom, la résistance à l'anarchie, et par son principe monarchique, le contrat du pays avec un prince de la maison royale, étranger aux fautes comme aux fausses maximes de ses aînés, et seul roi possible dans la crise que ces fautes avaient fait éclater. Ce fut dans ce débat que se produisit en termes formels le dissentiment tant de fois rappelé entre ma définition de l'appel de M. le duc d'Orléans au trône en 1830, *parce que Bourbon*, et celle de M. Dupin, *quoique Bourbon* : dissentiment un peu puéril en apparence, car les deux assertions étaient vraies; si M. le duc d'Orléans n'eût pas été prince et Bourbon, personne n'eût pensé à lui; et s'il eût été un autre Bourbon, un Bourbon engagé dans la cause de l'ancien régime, le prince de Condé, par exemple, personne n'eût voulu de lui. Mais malgré la vanité de son motif apparent, la dissidence était sérieuse et caractérisait deux politiques très-diverses; où je voyais un roi nécessaire et la charte maintenue en même temps que modifiée, M. Dupin voyait « un roi élu et une charte faite par vous, disait-il à la Chambre, et imposée par la nation à la royauté. » Je réclamais, au profit de l'établissement de 1830, les

traditions monarchiques; M. Dupin lui donnait la révolution pour unique berceau.

Si je m'arrête un moment sur ces querelles aujourd'hui si loin de nous, c'est qu'elles expliquent les événements comme elles ont contribué à les produire. Les idées premières qui s'établissent comme des maximes dans l'esprit des hommes ont sur eux plus de puissance qu'ils ne le savent eux-mêmes, et il y a des entraînements de logique comme de passion auxquels ils n'échappent point. Je dirai sans réserve ma pensée : il y avait dans l'esprit de M. Dupin, sur ce sujet, plus de confusion et d'incohérence que de système clair et de parti pris; il n'était point et n'a jamais été un révolutionnaire, ni en principes, ni en conduite ; et quand ils se sont violemment mis en scène, il les a plus d'une fois résolûment combattus; mais il n'attaquait le mal ni dans sa source, ni dans ses lointains progrès. Par imprévoyance ou par prudence, d'autres, avec moins d'esprit et de talent, gardaient, envers les avant-coureurs, volontaires ou involontaires, des tentatives révolutionnaires, les mêmes ménagements, et m'en voulaient de signaler trop haut et trop longtemps d'avance des périls qu'ils se flattaient de conjurer en n'en parlant pas. J'ai cru bien souvent entendre résonner à mes oreilles les paroles de Prusias à Nicomède :

« Ah! ne me brouillez pas avec la république! »

Et je n'avais rien de satisfaisant à y répondre, car, regardant de nos jours et parmi nous la république comme le passe-port menteur de l'anarchie, c'était

précisément avec elle que j'avais à cœur de brouiller mon temps et mon pays.

Encore une fois l'esprit révolutionnaire se chargea de prouver lui-même qu'on se trompait quand on espérait avec lui quelque accommodement. Pendant que les mérites ou les torts de la politique de résistance étaient débattus dans les Chambres, le parti anarchique (je ne veux pas dire toujours le parti républicain, quoiqu'il se donnât constamment ce nom) employait, pour la combattre et pour fomenter la révolte, ses plus audacieux moyens. Une multitude de crieurs publics parcouraient les rues, vendant ou distribuant aux passants toute sorte de pamphlets et de petits écrits, inventions du jour ou réimpressions des plus mauvais jours : le *Catéchisme républicain*, le *Catéchisme des droits de l'homme et du citoyen*, *OEuvres choisies de Maximilien Robespierre*, *Opinion de Couthon, membre de la Convention nationale, sur le jugement de Louis XVI*, le *Calendrier républicain*, avec un portrait de Robespierre dans un soleil, et daté de l'an 42 de la république qui réclamait sa légitimité, le *Pilori, à la potence les sergents de ville!* etc. Le contenu de ces écrits répondait à leurs titres : c'étaient tantôt la provocation directe à l'insurrection, tantôt la déclamation furibonde contre les rois, les nobles, les riches, toutes les autorités, toutes les supériorités non élues, tantôt les calomnies et les injures les plus grossières contre les dépositaires du pouvoir, depuis le plus élevé jusqu'au plus humble. L'administration tenta de mettre fin à ce bruyant désordre; elle fit

arrêter quelques crieurs et les déféra aux tribunaux. Les tribunaux, la Cour royale aussi bien que les juges de première instance, déclarèrent qu'aux termes de la législation existante, et pourvu que les crieurs eussent fait la déclaration préalable exigée par la loi du 10 décembre 1830, c'était là une profession libre, à laquelle aucun obstacle ne pouvait être apporté, et qui ne pouvait donner lieu qu'à des poursuites pour délits de la presse, comme tout autre genre d'ouvrages et tout autre mode de vente ou de distribution. Armé de cet arrêt, le gérant d'un journal populaire, *le Bon sens*, M. Rodde, se rendit en blouse et en casquette, costume ordinaire des crieurs, sur la place de la Bourse, et commença à distribuer un paquet d'imprimés : « Je résisterai, avait-il dit d'avance, à toute tentative de saisie et d'arrestation arbitraire; je repousserai la violence par la violence; j'appelle à mon aide tous les citoyens qui croient encore que force doit rester à la loi. Qu'on y prenne garde; la perturbation, s'il y en a, ne viendra pas de mon fait; je suis sur le terrain de la légalité, et j'ai le droit d'en appeler au courage des Français. J'ai le droit d'en appeler *à l'insurrection*; dans ce cas, elle sera, ou jamais non, le plus saint des devoirs. » Le courage était facile; l'administration avait annoncé qu'elle cesserait, contre les crieurs, toute poursuite jusqu'à ce que la jurisprudence eût été définitivement fixée, soit par la Cour de cassation, soit par la loi. La foule qui, à son arrivée, avait entouré et fêté le crieur journaliste, se dispersa. Le mal était flagrant, le scandale

au comble, l'impuissance légale constatée; plus de six millions d'exemplaires d'écrits incendiaires ou insensés avaient été distribués dans l'espace de trois mois. Le cabinet présenta à la Chambre des députés une loi nouvelle qui soumettait la profession de crieur, vendeur ou distributeur d'écrits sur la voie publique à l'autorisation et à la surveillance de l'autorité municipale. La discussion fut vive; le ministre de l'intérieur, M. d'Argout, lut à la tribune plusieurs passages des pamphlets distribués; la Chambre écoutait avec colère et dégoût : « Assez! s'écria de sa place M. Dubois de Nantes, c'est une honte! » Les défenseurs ne manquèrent pourtant pas aux crieurs; les plus modérés réclamèrent la liberté de l'industrie, les plus violents accusèrent la police de faire elle-même imprimer et distribuer les pamphlets les plus choquants. La Chambre, à une forte majorité, adopta la loi proposée; il se trouva pourtant 122 voix pour la repousser. J'incline à croire que, dans ce nombre, plusieurs l'auraient votée s'ils l'avaient crue en péril. Bien des gens se dispensent volontiers du courage quand d'autres se chargent d'en avoir pour eux.

Nulle illusion n'était plus possible; la situation redevenait ce qu'elle avait été sous M. Casimir Périer; la lutte recommençait dans les rues; c'était à la force matérielle que le parti révolutionnaire voulait de nouveau en appeler. Plus irrité que découragé par ses défaites répétées, son espérance n'avait pas plus fléchi que sa passion. L'esprit s'enivre comme le corps; il y a des idées capiteuses qui, une fois entrées dans l'intelligence,

troublent la vue, enflamment le sang, tendent les muscles, et précipitent les hommes vers l'objet auquel ils aspirent et qu'ils se promettent, quels que soient pour l'atteindre, les périls à courir, les attentats à commettre et les obstacles à surmonter. Au nom de la souveraineté du peuple, les révolutionnaires se croyaient en possession du droit et du nombre; le sens moral et le bon sens ainsi aveuglés, ils avaient également foi dans leur cause et dans leur succès. Le renversement par l'attaque à main armée était leur idée fixe et leur incessant effort. Ils s'y préparèrent en 1833 avec un singulier mélange d'audace publique et de menées obscures; grâce à la discipline de diverses sociétés secrètes sous le comité central de la *Société des droits de l'homme*, ils avaient partout des affiliés, des correspondants, des agents perdus dans la foule et ardents à y recruter des alliés. Dans les villes manufacturières, dans tous les grands foyers de population et d'industrie, ils entraient en rapport avec les confréries et les associations de secours mutuels des classes ouvrières, fomentaient parmi elles les mécontentements et les coalitions que suscitaient les langueurs du travail ou les questions de salaire, et les attiraient, souvent contre leur instinct et leur gré, dans le camp de la république, tantôt en leur dissimulant son approche, tantôt en leur promettant, en son nom, des satisfactions et des prospérités que, pas plus que tout autre régime, elle ne pouvait leur donner. Dans l'été de 1833, aux jours anniversaires de la Révolution de juillet, le parti s'était promis à Paris une

occasion favorable et avait préparé l'insurrection. Elle avorta, grâce aux mesures de l'autorité, et un peu aussi par les dissentiments intérieurs du parti lui-même. Il avait dans son sein quelques hommes, non pas républicains moins décidés que leurs fougueux amis, mais moins dénués de prévoyance et de scrupule, qui désapprouvaient les violences désordonnées, les appels à la force matérielle, et s'efforçaient d'en retarder du moins l'explosion. Mais de telles entraves sont promptement usées et brisées; quand on ne veut pas être entraîné par les liens de parti, il faut les rompre nettement après avoir vainement tenté de les employer à retenir ses associés; M. de la Fayette et M. Armand Carrel ne prirent point cette résolution, et plus puissants qu'eux, M. Godefroi Cavaignac et M. Armand Marrast continuèrent à se prévaloir de leurs noms en méprisant leurs conseils. Ils n'hésitaient pas davantage à compromettre leurs soldats que leurs chefs; dès qu'ils recevaient, de leurs associés dans les départements, des adhésions et des promesses de fidélité à tout événement, *la Tribune* les publiait avec un grand fracas d'éloges et d'espérances. Le parti faisait ainsi acte, tantôt d'habileté souterraine, tantôt d'audace éclatante, et exploitait tour à tour, au service de ses desseins, les avantages du mystère et ceux de la publicité.

Quand la loi sur les crieurs publics fut promulguée, on essaya d'en repousser l'exécution: le comité protesta; des crieurs reparurent dans les rues; ils furent arrêtés; ils résistèrent; des groupes tumultueux se formèrent;

les sergents de ville et quelques compagnies de gardes nationaux et de soldats intervinrent; des luttes s'engagèrent; la répression fut efficace; elle était nécessaire et légale; elle fut peut-être quelquefois brutale. La sédition était flagrante : à Lyon, à Marseille, à Saint-Étienne, elle éclatait comme à Paris; un agent de la police municipale fut assassiné, un commissaire de police grièvement blessé; les gouvernements n'ont pas à leur service des anges pour lutter contre les démons. On fit grand bruit à la Chambre des députés de la rudesse des agents pour pallier la violence des séditieux; mais cette querelle tomba bientôt; de part et d'autre, on s'attendait à de plus sérieux combats : déterminés à l'attaque, les républicains se mettaient partout en armes; le cabinet résolut d'attaquer le mal dans sa racine; huit jours après la promulgation de la loi sur les crieurs publics, la loi sur les associations fut présentée.

Je n'en veux nullement atténuer la portée et le caractère : elle soumettait à la nécessité de l'autorisation du gouvernement, et d'une autorisation toujours révocable, toutes les associations formées, selon les termes du Code pénal, « pour s'occuper d'objets religieux, littéraires, politiques ou autres. » Elle assurait, par la classification des juridictions, par la prévoyance des récidives, et par la précision plus que par la gravité des peines, l'efficacité de ses dispositions. Le gouvernement qui la proposait n'avait, à coup sûr, nulle intention de l'appliquer aux réunions étrangères à la politique, notamment aux réunions religieuses; il s'en expliqua for-

mellement dans les deux Chambres; mais des explications parlementaires ne sont pas des dispositions législatives; les paroles d'un ministre ne lient pas ses successeurs; les réunions les plus innocentes comme les plus séditieuses, la religion comme la conspiration, tombèrent sous la nécessité de l'autorisation préalable; et n'eût-elle jamais apporté, en fait, aux réunions non politiques, aucune entrave, la loi nouvelle n'en eût pas moins été en principe une grave dérogation à la liberté, surtout à la liberté religieuse. Elle maintenait, en le développant, le Code pénal de l'Empire; elle est devenue la base de la législation de l'Empire nouveau. C'était une loi de circonstance, nécessaire, j'en demeure convaincu, et que les pouvoirs constitutionnels avaient pleinement le droit de rendre, mais qui n'eût dû être présentée que comme une loi d'exception et pour un temps limité. C'était là son vrai caractère, et ainsi définie, elle n'eût eu à redouter aucune solide objection. Mais le nom seul de loi d'exception était devenu si impopulaire, il semblait si étroitement lié aux plus mauvais souvenirs de la Révolution et de la Restauration, que personne, pas plus parmi les amis du cabinet que parmi ses adversaires, n'en eût voulu prendre la responsabilité; lorsque des amendements furent proposés dans ce sens, ils furent presque universellement repoussés. On acceptait un mauvais principe plutôt qu'une apparence décriée; on aimait mieux restreindre à toujours les libertés publiques que les suspendre formellement, mais à temps et en les reconnaissant.

Ce n'est pas là l'unique occasion où l'esprit public se soit montré si peu judicieux et si routinier dans ses préoccupations, au grand dommage des intérêts permanents et des libertés du pays.

Pendant quinze jours, la Chambre discuta solennellement ce projet de loi. Jamais peut-être toutes les opinions et toutes les nuances d'opinion ne s'étaient manifestées avec tant de vérité. Les partisans de la politique de résistance, convaincus qu'ils faisaient face à une nécessité urgente et qu'ils remplissaient un devoir impérieux, adhérèrent sans réserve à la loi proposée, et la défendirent aussi énergiquement que les ministres eux-mêmes. Dans l'opposition, le gros du parti, les hommes qui désiraient sincèrement le maintien du gouvernement de 1830, étaient perplexes; ils sentaient le mal et ne voulaient pas du remède; ils en proposèrent d'autres plus propres à calmer leur perplexité qu'à guérir le mal; M. Bérenger de la Drôme et M. Odilon Barrot furent les honorables et habiles organes de cette consciencieuse et inefficace timidité. Dans l'un et l'autre camp, deux voix isolées s'élevèrent, l'une pour combattre, l'autre pour appuyer le projet de loi, mais par des considérations étrangères au tour général du débat : M. Mauguin, avec l'adroite et quelquefois brillante faconde où se déployait sa fatuité, reprit la querelle des premiers jours de 1830, de l'Hôtel de ville contre la Chambre des députés, de M. Casimir Périer contre M. Laffitte, imputant à la politique de résistance tous les maux, tous les périls de la situation, et faisant appel à

toutes les passions, à toutes les routines révolutionnaires, tout en se donnant l'air de les désavouer avec le dédain d'un politique consommé. M. Jouffroy admit le danger des associations, sans le croire aussi grave, et l'utilité de la loi, sans la croire aussi efficace que le pensaient ses défenseurs. C'était, dit-il, à un mal plus profond que le pays était en proie et qu'il fallait un plus puissant remède : depuis l'affaiblissement de la foi et de la discipline chrétiennes, la France était travaillée d'un besoin moral non satisfait, vraie cause du trouble social; et il appela, sur ce point élevé de l'horizon, la sollicitude du pouvoir, tout en lui donnant, dans des régions inférieures, l'appui qu'il demandait. Étrangers aux deux camps en présence, mais spectateurs très-intéressés des coups qu'ils se portaient, M. Berryer et M. Garnier-Pagès, l'un au nom du droit monarchique, l'autre au nom du suffrage universel et de la république, l'un avec son expansive éloquence, l'autre avec ses claires réticences, se donnèrent le facile plaisir de dire au cabinet et à l'opposition : « Vous traitez un mal incurable; vos remèdes sont iniques et vains; résignez-vous à votre impuissance comme à vos périls. » La Chambre écoutait tout le monde avec sympathie ou déplaisir selon que ses sentiments étaient satisfaits ou heurtés, mais dans une complète indépendance des orateurs; la gravité de la situation avait réglé d'avance les opinions et les conduites; la fermeté des résolutions avait même amorti les passions. La discussion, solide et brillante, ne fut ni orageuse ni efficace; au bout de

barrassait la question principale, et l'article 1er, qui était la loi même, fut rejeté à une majorité de huit voix.

La Chambre ne s'attendait pas à ce résultat, et cherchait avec inquiétude à se l'expliquer; on parlait d'intrigues, de divisions sourdes dans le cabinet. Parmi ses fidèles amis, quelques-uns s'en prenaient à M. Humann que les 25 millions à payer aux États-Unis dérangeaient dans son budget, et qui avait, disait-on, laissé entrevoir qu'il tenait peu à l'adoption du projet de loi. M. Humann était incapable d'une telle déloyauté; mais il avait eu le tort de ne pas prendre la parole dans le débat pour soutenir lui-même le projet qu'il avait présenté; le silence, gardé par complaisance pour son propre penchant, passe aisément pour trahison. D'autres accusaient le maréchal Soult qu'on croyait hostile au duc de Broglie, par jalousie ou par humeur, et on citait quelques-uns de ses amis particuliers qui avaient voté, disait-on, contre le projet de loi. Quoi qu'il en fût, le duc de Broglie, aussi fier que peu ambitieux, et décidé à ne pas accepter un échec si personnel, alla sur-le-champ porter au Roi sa démission; le général Sébastiani, qui était rentré dans le conseil comme ministre sans portefeuille, précisément à l'appui du traité qu'il avait signé, en fit autant, et une brèche se trouva ouverte dans le cabinet.

Il était urgent qu'elle fût fermée : dans les Chambres, le projet de loi sur les associations était en suspens; au dehors, l'insurrection grondait de toutes parts, n'attendant qu'une heure propice pour éclater. Mon

intimité avec le duc de Broglie ne me fît pas hésiter un instant; je me déclarai prêt à rester dans l'arène pour soutenir la lutte, pourvu qu'il fût non-seulement certain, mais évident, que la politique de résistance n'était point compromise, et que le cabinet, affaibli dans sa composition, ne l'était nullement dans ses résolutions. Je demandai en même temps que le successeur du duc de Broglie fût l'un de ses amis, bien connu pour tel, et décidé à suivre, dans les affaires extérieures, la même ligne de conduite. L'amiral de Rigny répondait pleinement à ces deux conditions, et prit en effet le portefeuille des affaires étrangères en cédant celui de la marine à l'amiral Jacob. Le remaniement alla plus loin : deux autres ministres, M. Barthe et M. d'Argout, n'avaient certes point manqué, depuis la formation du cabinet, de fidélité ni de courage; mais ils exerçaient dans les Chambres peu d'influence, et ils y étaient plus attaqués que soutenus. Nous nous concertâmes, M. Thiers et moi, pour qu'en sortant du cabinet ils n'eussent pas lieu d'accuser la couronne ni leurs collègues d'ingratitude, et pour proposer au Roi, à leur place, d'efficaces successeurs. Le Roi agréa nos propositions; M. Thiers passa au département de l'intérieur; M. Duchâtel, l'un de mes plus intimes amis, et qui venait de défendre si fermement le traité américain, lui succéda au ministère du commerce et des travaux publics; M. Persil, qui avait fait ses preuves dans la pratique judiciaire comme dans la défense parlementaire de la politique de résistance, devint garde des

sceaux en remplacement de M. Barthe, et quatre jours après la retraite du duc de Broglie, le cabinet était reconstitué.

Le jour même où il se réunit pour la première fois, le 5 avril, l'insurrection républicaine éclatait à Lyon. Je dis l'insurrection républicaine; tel fut en effet, dès son début, le caractère de la lutte sanglante dont, en 1834, Lyon redevint le théâtre. En novembre 1831, pendant le ministère de M. Casimir Périer, c'était la question industrielle, la querelle des salaires et des tarifs obligatoires qui avait suscité la sédition; la population ouvrière de Lyon s'était soulevée pour ses propres affaires et sans complot politique; le parti révolutionnaire avait fomenté le mouvement et s'était empressé de s'y associer; mais la plupart des ouvriers lyonnais avaient hautement protesté contre les desseins dont on voulait les faire les instruments. J'ai déjà rappelé leurs démarches et leur langage à cette occasion. Vaincus en 1831 dans leur cause personnelle, ils étaient restés tristes et irrités. Le parti révolutionnaire se mit vivement à l'œuvre pour exploiter leurs ressentiments : en 1833, il avait à Lyon trois journaux, le *Précurseur*, la *Glaneuse* et l'*Écho de la fabrique*, divers de nuance et de manière comme le *National* et la *Tribune* à Paris, mais tous trois républicains, ennemis déclarés de la monarchie de 1830 et ardents à la renverser. Les sociétés secrètes se développèrent rapidement à Lyon, et entrèrent, avec les diverses associations d'ouvriers, dans des rapports de

jour en jour plus intimes ; les *Carbonari* avaient là leur *Comité invisible* ; la *Société des droits de l'homme* y fonda en octobre 1833 un comité central chargé de diriger, dans la ville et dans les départements environnants, ses affaires et ses affiliés. Les chefs du parti, entre autres M. Godefroi Cavaignac et M. Garnier-Pagès, faisaient de temps en temps à Lyon des voyages, tantôt pour encourager, tantôt pour contenir leur monde, toujours pour organiser avec ensemble l'insurrection qui se préparait. Un coup de main tenté, non pas à Lyon même, mais à ses portes et sur un territoire étranger, devait donner le signal et le branle : les réfugiés italiens, polonais et autres, qui vivaient en Suisse et en France dans le voisinage de la Suisse, se disposaient à entrer en armes dans la Savoie, et à susciter là un mouvement destiné, d'un côté à passer les Alpes pour soulever l'Italie, de l'autre à repasser la frontière pour se répandre en France. Le chef, ou pour mieux dire l'âme de l'Italie révolutionnaire, M. Mazzini, était en Suisse, d'où il gouvernait politiquement l'insurrection ; le général Ramorino, qui s'était acquis en Pologne quelque renom, devait la commander militairement. En 1833, par de bonnes raisons ou sous des prétextes douteux, le général s'éloigna, revint, hésita, traîna ; le projet fut ajourné. Sur les instances passionnées de M. Mazzini, on le reprit à la fin de janvier 1834, et il fut convenu, entre les conspirateurs, qu'au moment où l'expédition se mettrait en marche, les ouvriers de Lyon réclameraient une augmentation de salaire, feraient suspendre

le travail dans tous les ateliers si elle leur était refusée, et livreraient ainsi au mouvement une population oisive, irritée et souffrante. Vers le 10 février, les deux faits s'accomplirent simultanément ; les réfugiés entrèrent en Savoie ; les ouvriers lyonnais, de plein gré ou par menaces, arrêtèrent les travaux de la fabrique. Mais à peine engagée, la tentative des réfugiés échoua misérablement ; conduits d'une façon inepte et ne trouvant en Savoie nul appui, ils rentrèrent précipitamment en France et en Suisse ; les soldats se dispersèrent ; les chefs retournèrent dans leur asile. Restés seuls en scène, les ouvriers lyonnais étaient inquiets et divisés : « Ils ne veulent pas travailler, écrivait l'un des meneurs, mais ils ne veulent pas commencer. Ils disent que c'est aux républicains. Ils se trompent. Au surplus, encore quelques jours, et le besoin les guidera où le patriotisme et le devoir auraient dû déjà les conduire. Les groupes que nous avons formés chantent la *Marseillaise* sur la place des Terreaux. Ils viennent d'être refoulés dans les rues adjacentes à la place de l'Hôtel-de-Ville. Ils en finiront un jour. » Le jour n'était pas encore venu. Beaucoup d'ouvriers voulaient reprendre les travaux. Ils demandèrent au préfet de régler leur différend avec les fabricants ; mais le préfet de Lyon en 1834, M. de Gasparin, était un homme également prudent, ferme et patient, aussi judicieux dans la pratique de l'administration que bien instruit des principes de l'économie publique ; il répondit qu'il n'avait point à intervenir dans les rapports des ouvriers avec

les fabricants et qu'une liberté mutelle y devait présider; il maintint l'ordre en même temps que la liberté. A la fin de février, les ouvriers se lassèrent d'une oisiveté aussi douloureuse que vaine, et reprirent leurs travaux. A Lyon, la querelle industrielle était ainsi apaisée. Mais la lutte politique devenait de plus en plus ardente à Paris; la Chambre des députés discutait la loi sur les associations; les républicains prirent là des flammes pour rallumer à Lyon l'incendie. Ceux d'entre les ouvriers qui s'étaient engagés dans la *Société des droits de l'homme* propagèrent aisément, parmi leurs camarades, l'irritation et la méfiance; les désordres recommencèrent. Quelques meneurs avaient été arrêtés comme chefs de sédition et de coalition. Ils comparurent le 5 avril devant le tribunal. Confiants dans l'autorité morale de la justice et jaloux de sa dignité, le président et le procureur du Roi avaient demandé la veille au préfet qu'aucune force armée ne fût d'avance chargée de les protéger sur leurs siéges. L'audience commencée, la foule se pressait dans la salle et sur la place; un grand tumulte s'éleva; un témoin à charge fut insulté et maltraité; le procureur du Roi, M. Chegaray, jeune, courageux et dévoué à son devoir, se précipita pour le protéger, et fut insulté et maltraité à son tour. Le président requit en hâte la force militaire; un piquet d'infanterie arriva, peu nombreux et embarrassé dans ses mouvements: « Pas de baïonnettes! » cria-t-on dans la foule, et des ouvriers arrachaient amicalement les fusils aux mains des soldats qui les défen-

daient mollement. L'audience fut levée et le procès remis au 9 avril, au milieu de la joie bruyante des républicains qui se flattaient d'avoir gagné la troupe et intimidé le pouvoir.

Le 9 avril, dès que le jour parut, aucun doute ne fut plus possible; Lyon était en proie, non à une agitation tumultueuse et confuse, mais à un mouvement à la fois violent et régulier; évidemment les résolutions étaient prises, les instructions données, les préparatifs accomplis, les heures fixées. Le tribunal devait ouvrir son audience à onze heures; jusqu'à ce moment, devant ses portes, la place Saint-Jean demeura vide et solitaire; les insurgés voulaient paraître en masse et agir tout à coup; les affiliés de la *Société des droits de l'homme* attendaient, réunis dans leurs sections. A onze heures et demie, l'audience ouverte, une première bande arriva, puis d'autres; des barricades furent aussitôt formées aux angles de la place; elles s'élevaient au même moment dans tous les quartiers de la ville; une proclamation datée de la veille, hautement républicaine et outrageusement violente contre le roi Louis-Philippe et ses ministres, était partout répandue avec profusion. L'attaque commença partout. Elle trouva partout les autorités, civiles et militaires, prêtes aussi et attendant les premiers coups. De concert avec le préfet et les magistrats municipaux, le général Aymard et les généraux sous ses ordres avaient arrêté leur plan; dès le matin, les troupes des diverses armes, pourvues de munitions et de vivres, avaient occupé les

postes qui leur étaient assignés : nulle apparence d'un mouvement populaire et inopiné; c'était la guerre préméditée et organisée par les prétendants républicains contre le gouvernement établi. Elle ensanglanta et dévasta Lyon pendant cinq jours, soutenue par les insurgés avec une audace inventive et un acharnement fanatique, par l'autorité avec une fermeté patiente, par les troupes avec une fidélité au drapeau et une vigueur qui, à la fin, n'étaient pas exemptes de colère. Je n'ai garde d'en raconter ici les détails, ni de discuter les accusations et les récriminations mutuelles des deux partis : toute guerre, et la guerre civile plus que toute autre, abonde en actes de violence et de clémence, de générosité et de barbarie, et en accidents déplorables autant qu'inévitables. Je ne veux que marquer nettement le caractère politique de la lutte engagée en 1834 : la conspiration révolutionnaire était générale et de longue haleine; pendant qu'elle éclatait à Lyon, les républicains tentaient le même coup sur une multitude d'autres points, à Saint-Étienne, à Vienne, à Grenoble, à Châlons, à Auxerre, à Arbois, à Marseille, à Lunéville. Dans les rues de Lyon, pendant le combat, des bulletins datés, comme les proclamations, de l'an 42 de la république, répandaient incessamment, parmi les insurgés, des nouvelles, presque toujours fausses, pour soutenir leur courage : « A Vienne, disait l'un de ces bulletins (22 *germinal*, 11 avril), la garde nationale est maîtresse de la ville; elle a arrêté l'artillerie qui venait contre nous. Partout

l'insurrection éclate. Patience et courage! La garnison ne peut que s'affaiblir et se démoraliser. Quand même elle conserverait ses positions, il suffit de la tenir en échec jusqu'à l'arrivée de nos frères des départements. » La garnison ne se démoralisa point; les frères des départements ne vinrent point; le 13 avril au soir, dans tous les quartiers de la ville, l'insurrection vaincue renonçait au combat; et l'autorité, partout rétablie, s'étonnait de trouver, parmi les morts, les prisonniers et les blessés apportés dans les hôpitaux, à peine un dixième d'ouvriers appartenant aux fabriques de soieries, et six étrangers pour un Lyonnais.

Au premier bruit et dès la première heure de ces événements, nous ne nous fîmes aucune illusion sur leur gravité. En même temps qu'elles étendaient au loin leurs bras et suscitaient l'insurrection sur tant de points divers, les sociétés républicaines se mettaient en mesure de soutenir vigoureusement à Paris ces soulèvements épars. Loin de les arrêter, leurs dissensions intérieures enflammaient leurs passions et les poussaient aux grands coups. Un gentilhomme breton, neveu par sa mère de La Tour d'Auvergne, le premier grenadier de France, et qui s'était fait lui-même dans l'armée, où il avait servi quinze ans, un renom mérité de bravoure et de capacité hardie, M. de Kersausie, nature à la fois fougueuse et opiniâtre, dominante et populaire, était devenu carbonaro, républicain, membre du comité central de la *Société des droits de l'homme*, et s'indignait de toute hésitation. Il organisa,

pour son compte et à part, sous le nom de *Société d'action*, une petite association de douze cents hommes, choisis un à un, tous bien connus de lui et le connaissant tous, aveuglément hardis et dociles, pleins de foi dans leur chef et prêts à lui obéir, sans question ni délai. Ils n'avaient entre eux nulle communication écrite, nulle réunion fixe; M. de Kersausie leur indiquait à quels moments et sur quels points ils devaient se rendre, isolément ou par petits groupes; il arrivait, donnait en passant ses instructions, et allait à d'autres, comptant sur le dévouement et promettant le succès. Depuis que les troubles avaient éclaté à Lyon, il tenait ses fidèles en haleine, pressés d'agir et n'attendant que son signal. A côté de cette organisation silencieuse, les journaux républicains annonçaient à grand bruit la prétendue victoire de l'insurrection lyonnaise : « Le peuple est resté maître du terrain, disait la *Tribune;* il a proclamé un gouvernement provisoire et la République. Les troupes se sont peu à peu découragées; une trêve de quelques heures a été demandée et obtenue par le général. Ces faits sont immenses. » Les faits étaient faux, et, dans ses journaux comme devant les Chambres, le cabinet les démentait hautement; mais là où règne la passion la vérité ne détruit pas l'effet du mensonge; évidemment les conspirateurs de Paris se disposaient à venir en aide à ceux de Lyon; c'était notre devoir, même en doutant que nous y pussions réussir, de tenter d'étouffer l'incendie dans son foyer; M. Thiers, avec une hardiesse prévoyante, fit ar-

rêter les chefs de la *Société des droits de l'homme*; MM. Godefroi Cavaignac et Kersausie échappèrent seuls; mais le lendemain, M. de Kersausie, se promenant sur le boulevard pour passer encore en revue ses séides dispersés, fut reconnu, saisi et emmené, malgré sa résistance et ses cris : « A moi, républicains ! » qui ne lui attirèrent aucun secours. Un second comité, désigné sur-le-champ par la Société, fut également surpris et arrêté ; les scellés furent mis sur les presses de la *Tribune* ; M. Thiers prenait l'initiative de ces actes, et nous y engagions tous, avec lui, notre responsabilité; mais nous ne nous dissimulions pas que de telles mesures, nécessaires pour témoigner de la ferme résolution du pouvoir, et utiles pour porter le trouble dans l'insurrection, ne suffiraient pas pour la prévenir. Incertains encore de l'issue de la lutte engagée à Lyon et près d'éclater à Paris, nous convînmes, M. Thiers et moi, que, si elle se prolongeait, l'un de nous deux se rendrait, avec M. le duc d'Orléans, à l'armée de Lyon, pour défendre la monarchie contre les révoltés du Midi, tandis que l'autre, resté à Paris, veillerait à la sûreté du Roi et aux soins généraux du gouvernement. Nous n'eûmes point à recourir à ces résolutions extrêmes : le 13 avril arriva de Lyon une dépêche télégraphique datée de la veille au soir, et portant : « Lyon est délivré; les faubourgs occupés par les insurgés sont tombés en notre pouvoir; les communications sont rétablies partout. Les malles-postes ont repris ce soir leur service. Les anarchistes sont dans

le plus grand désordre. » Immédiatement, à deux heures de l'après-midi, un supplément du *Moniteur* répandit dans Paris ces nouvelles, en ajoutant : « A Paris, le calme s'est maintenu. Les complices, les instigateurs des anarchistes lyonnais méditaient de sinistres projets; ils ont été saisis en grand nombre. L'autorité veille et les réprimera avec la plus grande énergie. Le devoir du Gouvernement est d'avertir les insensés qui voudraient se livrer à des désordres que des forces considérables sont préparées, et que la répression sera aussi prompte que décisive. » C'était bien à des insensés que le pouvoir adressait en vain ce loyal avertissement : les hommes qui jusque-là s'étaient bornés à de sinistres menaces, attendant de Lyon la victoire, cédèrent tout à coup, en apprenant la défaite, aux emportements de la colère, au désir de la vengeance et à la honte de n'avoir rien fait eux-mêmes pour la cause à laquelle leurs amis venaient de se dévouer. Ce même jour 13 avril, à cinq heures du soir, l'insurrection éclata dans Paris; de nombreuses barricades s'élevèrent dans les rues les plus populeuses des deux rives de la Seine; les cris *vivent les Lyonnais! vive la République!* retentirent; un jeune officier de la garde nationale, M. Baillot, qui portait un ordre à la mairie du XII^e^ arrondissement, fut tué d'un coup de feu tiré par une main cachée; le colonel de la 4^e^ légion, M. Chapuis, et plusieurs officiers furent frappés et grièvement blessés en approchant des barricades. Ces attaques soudaines et obscures allumèrent, dès le

premier moment, la colère au sein de la lutte. Vivement pressés de toutes parts, les insurgés furent bientôt contraints de se concentrer dans ce même quartier Saint-Merry qui avait été, les 5 et 6 juin 1832, le théâtre de leur résistance désespérée; la nuit était venue; les chefs de la garde nationale et de l'armée résolurent d'attendre le jour pour les forcer dans cette retraite. Vers minuit, le général Bugeaud sortit pour aller prendre une position qu'il jugeait nécessaire d'occuper; M. Thiers l'accompagna, voulant reconnaître par lui-même la portée du combat et du péril. Ils cheminaient le long des maisons, à la tête d'une petite colonne, sans autre clarté que celle des lumières placées sur quelques fenêtres, et qui tombait sur les uniformes et les armes. Un coup de feu, tiré par le soupirail d'une cave, frappa à mort un capitaine de leur troupe; un autre coup blessa mortellement un jeune auditeur au Conseil d'État, venu pour porter à M. Thiers un message. A mesure qu'ils avançaient, de nouvelles victimes tombaient, et les regards cherchaient en vain les meurtriers. La colère bouillonnait dans le cœur des soldats. Dès que le jour parut, une attaque générale fut dirigée contre les insurgés; ils se réfugiaient dans des rues étroites et tortueuses, et là, embusqués derrière leurs barricades ou cachés dans les maisons, ils faisaient feu sans être vus et s'échappaient sans pouvoir être atteints. Dans la rue Transnonain, des soldats emportaient sur un brancard leur capitaine blessé; plusieurs coups de feu, partis

d'une maison devant laquelle ils passaient, les assaillirent et tuèrent leur capitaine entre leurs mains. Furieux, ils enfoncèrent les portes de la maison, se précipitèrent à tous les étages, dans toutes les chambres, et un massacre indistinct et cruel vengea aveuglément de sauvages assassinats. Ces soldats appartenaient à la brigade du général Lascours, l'un des officiers les plus équitables, les plus humains et les plus libéraux de l'armée. Il n'était pas sur le lieu même au moment de cette scène déplorable, et, lorsqu'il eut à s'en expliquer dans la Chambre des pairs, où il siégeait, il le fit avec une fermeté sincère, défendant, comme il le devait, ses soldats et l'armée, sans pallier ni excuser leurs emportements : dans l'effervescence populaire et militaire, le meurtre et la vengeance vont vite. Dès sept heures du matin, la lutte avait cessé; on n'entendait plus que de rares coups de fusil, tirés dans le lointain par des fugitifs; on ne rencontrait plus dans les rues que des prisonniers emmenés par bandes. Ce même jour, dès que les Chambres furent réunies, nous allâmes, l'amiral de Rigny à la Chambre des pairs et moi à la Chambre des députés, annoncer qu'à Paris comme à Lyon l'insurrection était vaincue. Les deux Chambres suspendirent à l'instant leur séance, et se rendirent en corps auprès du Roi pour se féliciter avec lui de la défaite de l'anarchie, car la tentative révolutionnaire qui venait d'échouer n'eût amené, pour la France, point d'autre résultat, et ne méritait pas un autre nom.

Quand un gouvernement a été contraint de remporter de telles victoires, c'est son devoir le plus impérieux de prendre sur-le-champ les mesures qui peuvent en prévenir désormais la nécessité. La première, et peut-être la plus urgente, était que de si déplorables événements, leurs causes, leurs développements progressifs, le caractère et les vues de leurs auteurs, fussent mis complétement à découvert; il fallait que, devant le pays, le grand jour se levât sur la maladie révolutionnaire, sur ses sources, ses symptômes, ses ravages et ses effets. Il fallait aussi que les moyens matériels qui avaient servi à commettre ces sanglants désordres fussent enlevés et interdits à ceux qui en avaient fait ou qui voudraient en faire un si coupable emploi. Éclairer les esprits et désarmer les bras, tels devaient être les premiers soins du pouvoir et les premiers fruits du succès. Nous nous empressâmes de satisfaire à cette double nécessité. Dès le lendemain, une ordonnance du Roi déféra à la Cour des pairs le jugement de l'attentat général ou des attentats qui venaient d'être commis contre la sûreté de l'État. C'était à la fois la juridiction constitutionnelle et la seule capable de porter la lumière dans ce vaste chaos de faits et d'acteurs, en plaçant toujours l'équité à côté de la loi. Je dirai plus tard avec quelle efficacité, malgré des obstacles inouïs, la Cour des pairs s'acquitta de sa mission. Ce même jour, 15 avril, un projet de loi fut présenté à la Chambre des députés pour régler à quelles conditions des armes et

des munitions de guerre pourraient être possédées, et quelles peines encourraient ceux qui contreviendraient à ces dispositions, ou qui feraient de ces moyens d'attaque un illégitime emploi. Complétée et fortifiée par les deux Chambres, cette loi fut immédiatement promulguée, et le jour même de sa promulgation, le 24 mai 1834, la Chambre des députés, qui touchait au terme de ses pouvoirs, fut dissoute et la réunion des colléges électoraux ordonnée. Il nous convenait, après une telle lutte, de nous présenter devant le pays.

Son jugement nous fut hautement favorable; les élections sanctionnèrent la politique de résistance et sa victoire; l'opposition y perdit plus du tiers de ses forces; le rétablissement de la confiance publique, l'activité promptement renaissante des affaires, la satisfaction générale qui se manifestait confirmèrent le suffrage du corps électoral, et prouvèrent combien la masse de la population était étrangère aux vœux et aux menées des factions : « Je suis content, m'écrivait de Toulouse M. de Rémusat; je trouve la victoire au moins suffisante. Ce n'est pas que l'état intérieur de la société me paraisse rassurant; mais à cet égard, je n'attends de remède que du temps qui ramènera les esprits, ou y produira des changements supérieurs à toute prévoyance. A ne voir les choses qu'en politique pratique, je n'aurais pas voulu d'une victoire plus complète; la nôtre doit donner lieu à deux tendances qu'à mon avis il faut repousser également : la première, qui vous entraînerait à une réaction sous prétexte d'achever

votre ouvrage; la seconde qui amènerait une dispersion générale par excès de sécurité. Ne prendre de nouvelles mesures d'ordre que si de nouveaux événements les commandent, ne revenir sur aucune des largesses, même abusives, qui pourraient avoir été faites en matière de libertés publiques; à ces deux conditions, on évitera les deux fautes que je redouterais beaucoup. »

Le cabinet n'était enclin à commettre ni l'une ni l'autre : nous n'avions nulle envie de provoquer de nouvelles luttes en aggravant la répression victorieuse, ni de restreindre des libertés légales dont la présence nous donnait dans le public une grande force morale, et dont l'appui ne nous avait jamais manqué dans les jours de péril. Je répondis à M. de Rémusat : « La victoire est grande en effet; mais la campagne prochaine sera très-difficile. L'impression évidente ici est une détente générale; chacun se croit et se croira libre de penser, de parler et d'agir comme il lui plaira ; chacun sera rendu à la pente de ses préjugés et de ses prétentions personnelles. On répète de tous côtés, avec une complaisance visible, que la situation est bien changée, que les choses et les personnes prendront une face toute nouvelle, qu'il ne sera plus question d'émeutes, de dangers imminents, de nécessités impérieuses. Il y a du vrai en cela, mais pas tant qu'on le dit; les choses ne changent pas, les dangers ne disparaissent pas ainsi en un clin d'œil. Nous avons fait un grand pas dans la voie de l'affermissement et de la

sécurité; mais nous y chancellerons encore plus d'une fois, et il faudra plus d'une fois se rallier pour faire face à l'ennemi. Tenez pour certain que longtemps encore nous aurons sur les bras assez de périls pour que la fermeté et la discipline soient indispensables à tout ce monde si pressé de se rassurer et de s'émanciper.»

Nous étions sur le point de rencontrer des difficultés d'une autre sorte que les insurrections et les complots, et presque aussi graves quoique moins éclatantes. Tout nous indiquait que la Chambre nouvelle, tranquille sur l'ordre public et la politique générale, serait, en matière de finances, ombrageuse et exigeante; l'idée s'accréditait qu'au sein de la paix européenne et après la défaite des factions, l'armée pouvait être réduite, qu'elle coûtait trop cher, que, dans l'administration de la guerre, de larges économies étaient possibles, et devaient rendre possible la réduction de certains impôts : « Les finances, m'écrivait aussi M. de Rémusat, seront une plus grande affaire que jamais; on dit couramment que la question financière est désormais toute la question politique. » Nous pressentions que, dans la session prochaine, le tiers-parti chercherait et trouverait dans cette question un moyen facile de popularité et d'attaque; la conversation de M. Dupin disait d'avance quels seraient, à cet égard, quand il serait rentré au fauteuil de la présidence, son attitude et son langage [1]. Le maréchal Soult surtout était

[1] Dans le petit discours qu'il prononça, selon l'usage, en pre-

l'objet des plaintes et des méfiances; on le croyait dépensier et désordonné, peu soucieux des votes des Chambres, trop complaisant avec le Roi; et son administration plus active que régulière, son goût pour des innovations souvent coûteuses et douteuses, sa façon à la fois rude et confuse d'expliquer les affaires et de repousser les attaques, fournissaient contre lui des armes et refroidissaient envers lui beaucoup de fidèles amis du cabinet. Tel était, sur son compte, l'état des esprits que, même hors de France, les spectateurs attentifs en étaient frappés; M. de Barante m'écrivait de Turin, le 5 juin 1834 : « Le maréchal sera prochainement un grand sujet d'embarras; je sais, parce qu'on me l'écrit,

nant possession du fauteuil, le 9 août 1834, il s'exprima ainsi :

« Ce qui devra surtout préoccuper vos esprits, c'est notre état financier. Vainement la Chambre a proclamé, dans trois adresses successives, « qu'il importait de travailler sans relâche à mettre les dépenses en équilibre avec les revenus, et à renfermer avec sévérité les ministres dans les allocations du budget. » (Adresses de 1832, 1833 et 1834.) Le contraire est toujours arrivé; les dépenses se sont de plus en plus élevées au-dessus des recettes; les limites des crédits législatifs ont été constamment dépassées.

« Cependant, messieurs, la Chambre a l'initiative de l'impôt; elle fixe, par ses allocations, la mesure des charges dont il sera permis de grever le pays. Elle ne doit donc pas tolérer qu'on lui force la main après coup, par l'allégation tardive qu'il faut bien que l'on paye ce qui, quoique malgré elle, a été une fois dépensé.

« Si la législation actuelle est insuffisante pour parer à cet abus, il y faudra chercher un remède plus efficace; mais certainement la Chambre doit porter sur ce point la plus sérieuse attention, à peine de voir annuler la souveraineté qui lui appartient en fait de subsides, et de déchoir, aux yeux de la nation, du rang qu'elle occupe et qu'elle doit garder dans la constitution. »

et sans qu'on me l'écrive, que tant de dépenses est une chose odieuse au pays, et qu'elles ne seront endurées que peu de temps encore. Et pourtant pouvons-nous nous contenter d'un administrateur de l'armée? N'est-ce pas encore un chef de l'armée qui est indispensable? A l'étranger, où l'on ne comprend rien à la raison publique, à la force de l'opinion, le gouvernement paraît reposer sur le maréchal. Je prévois sa chute, et elle me fait peur. »

Aux embarras qui nous attendaient, à cause de lui, dans les Chambres, le maréchal Soult en ajoutait d'autres, au sein même du cabinet et dans ses rapports soit avec le Roi, soit avec ses collègues. Nul homme ne m'a offert un aussi frappant exemple de la diversité des qualités et des procédés par lesquels le pouvoir s'acquiert et s'exerce dans la vie militaire et dans la vie civile. Quand il avait affaire à ses compagnons d'armes, généraux, officiers ou soldats, le maréchal Soult avait des aperçus justes et fermes, des instincts puissants, des mouvements et des mots heureux, qui lui donnaient une rare autorité. Le général Hulot, qu'il avait fait mettre à la retraite, lui en témoignait à lui-même son humeur avec une violence qui avait l'air d'une provocation personnelle : « Vous n'y pensez pas, général, lui dit le maréchal, vous oubliez qu'il y a quarante ans que je ne me bats plus qu'à coups de canon. » Un jour, pendant que nous étions réunis en conseil au ministère de la guerre, il fit appeler le colonel Simon Lorière pour l'envoyer en mission à Nantes;

ses instructions reçues, avec l'ordre de partir sur-le-champ, le colonel se retira; mais, à peine hors du salon, il en rouvrit précipitamment la porte en disant : « Monsieur le maréchal, où trouverai-je une voiture? — Me prenez-vous pour un carrossier? » lui dit le maréchal en refermant brusquement sur lui la porte. Ce mélange de hauteur et de rudesse, cette brutalité spirituelle étaient familiers au duc de Dalmatie dans l'armée, et lui réussissaient toujours. Mais quand il avait à traiter avec des hommes politiques, très-différents de lui par l'origine, les idées, les habitudes, et ses associés très-indépendants, ce grand chef militaire perdait beaucoup de ses qualités et de ses avantages; il manquait de tact, jugeait mal des situations ou des caractères, et déployait plus d'activité tracassière et de ruse inquiète que de prompte et fine sagacité. Il était méfiant, susceptible, bourru, et semblait vouloir se venger, en se rendant incommode, de l'autorité qu'il n'avait pas. Il y réussissait trop bien : nous supportions tous avec déplaisir ses exigences, ses vacillations, les inégalités de son humeur; c'était un grand ennui d'avoir à répondre devant les Chambres d'une administration confuse, et qui se défendait mal elle-même; le Roi lui-même, qui tenait fort au maréchal Soult, « car, disait-il, il me faut une grande épée, » se montrait impatienté de ses caprices et las de continuels raccommodements.

Une question qui commençait alors à s'élever dans toute sa grandeur, la question de l'Algérie, devint, pour

cette mésintelligence intérieure du cabinet, jusque-là contenue, une occasion d'éclater. Les affaires de la France elle-même avaient été depuis 1830 si graves et si pressantes, que le gouvernement n'avait guère donné à celles de l'Algérie que la part de soin et de force absolument commandée par la nécessité. Bien décidé, par honneur et par instinct, à ne point abandonner ce que la Restauration avait conquis, il avait maintenu à Alger les troupes indispensables pour résister aux efforts d'expulsion que tentaient sans cesse les Turcs et les Arabes. Quatre commandants militaires, le général Clauzel, le général Berthezène, le duc de Rovigo et le général Voirol, s'y étaient succédé avec des conduites fort diverses et de continuelles alternatives de succès et de revers. Par le seul fait de notre présence et des nécessités ou des entraînements de la guerre, notre domination s'était portée sur les principaux points de l'ancienne Régence; nous avions pris l'attitude et commencé l'œuvre de conquérants du pays; mais notre possession était très-bornée, précaire, rudement contestée, également incertaine quant à son étendue et quant au système d'établissement et d'administration qui devait y être adopté. L'accroissement progressif des dépenses et l'incertitude de plus en plus évidente du plan de conduite ne tardèrent pas à exciter une vive sollicitude; en 1833, une commission formée d'hommes considérables, pris dans les deux Chambres, dans l'armée et dans la marine, fut chargée d'aller visiter l'Algérie et d'étudier, sur place, ce qui

s'y faisait, ce qui s'y devait faire, ce qu'on en pouvait espérer, et par quels moyens. A son retour, une autre grande commission, présidée par le duc Decazes, recueillit tous les faits, les exposa, les discuta dans un long rapport qui devint public; et à la fin d'avril 1834, un grand débat, élevé dans la Chambre des députés à l'occasion du budget de la guerre, fit de la possession et du mode de gouvernement de l'Algérie l'une des plus sérieuses préoccupations des Chambres, et l'un des plus graves embarras du cabinet. Deux idées se déployèrent dans ce débat : l'une, que l'Algérie était, pour la France, un fardeau dont il serait sage de se décharger, et qu'il fallait du moins atténuer autant qu'on le pourrait, en attendant que l'expérience conseillât évidemment et que le sentiment éclairé du pays permît de faire mieux; l'autre, que le gouvernement purement militaire de l'Algérie était de tous le plus compromettant, le plus entaché d'abus impossibles à prévenir, et qu'il fallait se hâter de substituer aux généraux un chef civil, aux conquérants un administrateur. M. Dupin et M. Passy surtout développèrent habilement ces deux idées, et leurs raisonnements, leurs critiques du passé, leurs prévisions de l'avenir, leurs inquiétudes, manifestées avec une honorable indépendance des instincts populaires, laissèrent dans beaucoup d'esprits, sur les divers bancs de la Chambre, une impression profonde.

Presque tout ce que disaient M. Dupin et M. Passy était vrai; mais ils oubliaient d'autres vérités supé-

rieures à celles dont ils se montraient si préoccupés. Pour les peuples comme pour les individus, la grandeur a ses conséquences et ses conditions auxquelles ils ne sauraient se soustraire sans déchoir, et la Providence leur assigne, dans ses desseins sur l'humanité, un rôle qu'ils sont tenus d'accomplir. Non que les tentatives hardies ou les persévérances obstinées, dont l'occasion se présente dans la vie d'une nation, lui soient toutes également commandées; il en est beaucoup d'illégitimes et d'insensées auxquelles elle doit et peut sans péril d'honneur se refuser. Quelles sont celles qui portent un plus grand et plus impérieux caractère? C'est une question d'instinct politique, et, si j'ose le dire, d'intuition humaine dans l'ordre divin. La conservation de l'Algérie était, j'en suis convaincu, après 1830, une nécessité de cette sorte : il y avait là, pour la France, un cas de grandeur personnelle et un devoir envers l'avenir du monde chrétien. Nous nous serions plus affaiblis et plus courbés à rejeter le fardeau qu'à le porter.

La conservation de l'Algérie une fois admise, le maintien du gouvernement militaire y était aussi, en 1834, une nécessité, non-seulement pour la sûreté de notre possession, mais même pour son administration intérieure. Le pire mal dans un état naissant et très-contesté, c'est l'incertitude et la discorde au sein du pouvoir. Dompter et gouverner les Arabes était en Afrique notre première affaire, bien autrement pressante et incessante que le soin d'administrer de rares colons.

L'unité, la promptitude et la discipline du régime militaire y étaient indispensables. De graves abus entachaient ce régime, et quelques soins que prît le pouvoir central pour les réprimer, il ne pouvait se flatter de les supprimer absolument; mais la lutte et l'affaiblissement mutuel de deux régimes incohérents eussent été bien plus graves encore. C'est le devoir des gouvernements d'accepter, sans cesser de les combattre, les inconvénients d'un choix nécessaire entre des systèmes divers. On pouvait d'ailleurs espérer que beaucoup de nos officiers, appliqués avec leur vive, ferme et sympathique intelligence au gouvernement des Arabes, se formeraient promptement à cette nouvelle mission. Déjà, en 1832, le capitaine Lamoricière, premier chef du premier bureau arabe organisé par le général Trézel, alors chef d'état-major de l'armée d'Afrique, était un bon exemple et un heureux augure. On sait que, malgré quelques exceptions déplorables, cette institution a tenu au delà de ce qu'on s'en était promis.

Appelés à résoudre les deux questions ainsi posées quant à l'Algérie, nous n'eûmes pas sur le maintien de notre établissement un moment d'hésitation; le maréchal Soult déclara, au nom du conseil, que la France garderait, en tout cas, sa conquête. Sur le mode de gouvernement de l'Algérie, nous fûmes moins clairvoyants et moins fermes; les abus du régime militaire avaient fait grand bruit; la Chambre des députés, chagrine et indécise, avait réduit les fonds demandés pour la colonisation; on espérait, d'une admi-

nistration civile, moins de violence en Afrique et plus de faveur en France; le duc Decazes venait de présider, avec beaucoup d'activité et d'esprit pratique, la grande commission dont le rapport avait mis les faits en lumière et nettement posé les questions. Dans une réunion du cabinet, son nom fut proposé pour le gouvernement de l'Algérie qu'il était temps, disions-nous, de rendre civil pour redresser les griefs que le régime militaire avait suscités, et pour écarter les obstacles que ces griefs nous suscitaient dans les Chambres. Le maréchal Soult repoussa brusquement cette idée comme une personnalité blessante, et soutint l'absolue nécessité d'un gouverneur militaire. La discussion s'engagea, s'anima, se renouvela dans plusieurs réunions successives. Le maréchal, plus entêté qu'habile à défendre son avis, déclara avec humeur qu'il se retirerait du cabinet plutôt que de céder à cet égard. Le ministre de la marine, l'amiral Jacob, se récria avec une surprise inquiète : « Mais, monsieur le maréchal, votre retraite serait la dissolution du cabinet; si vous étiez mort, encore passe. » L'humeur du maréchal redoubla; nous étions, M. Thiers et moi, et presque tous nos collègues avec nous, peu troublés de sa menace; l'occasion nous paraissait bonne pour nous délivrer d'un président devenu plus compromettant qu'utile, et que nous supportions aussi impatiemment dans le conseil que nous étions, dans les Chambres, embarrassés à le soutenir. Nous persistâmes à réclamer pour l'Algérie un gouverneur civil, comme le maréchal

à s'y refuser. La session approchait ; le cabinet ne pouvait s'y présenter dans cet état de discorde inerte. Nous résolûmes d'y mettre un terme. A nos premières ouvertures, le Roi fit beaucoup d'objections : « Prenez-garde, le maréchal Soult est un gros personnage ; je connais comme vous ses inconvénients, mais c'est quelque chose que de les connaître ; avec son successeur, s'il accepte (c'était du maréchal Gérard qu'il s'agissait), vos embarras seront autres, mais plus graves peut-être ; vous perdrez au change. » Notre parti était pris d'insister. Le Roi partit le 8 juillet pour le château d'Eu ; je l'y accompagnai, chargé par mes collègues de le décider au changement, pendant que M. Thiers, plus lié qu'aucun de nous avec le maréchal Gérard, déciderait celui-ci à l'acceptation. A peine arrivé au château d'Eu, je reçus de M. Thiers cette lettre : « J'ai causé très-longuement, et voici le résultat. On ne craint plus, comme il y a deux mois, le fardeau des affaires ; on craint la tribune ; évidemment c'est la crainte de quelqu'un qui songe à s'exécuter. J'ai dit formellement que je parlais d'accord avec vous et Rigny, que nous allions faire une démarche formelle à la première occasion, et on m'a répondu : « Mais voyez, prenez garde ; tâchez de vous entendre « entre vous ; je crains un pareil fardeau. » Jamais on ne m'a dit non, ni oui, et ma conviction, c'est qu'on cèderait à la première attaque formelle du Roi. Faites-lui bien sentir la nécessité de nous tirer d'un gâchis atroce où nous perdons tous les jours quelque chose. » Le lendemain, M. Thiers était moins confiant : « Mon

convive d'avant-hier est retourné; sa femme, effrayée pour sa santé, travaille sans relâche à nous l'enlever; il recule, il recule à perte de vue, et je ne vois plus moyen de fonder sur un terrain qui cède indéfiniment. Soyez donc moins insistant auprès du Roi; ce serait lui donner une espérance trompeuse. Je pensais, avec nos amis, à l'illustre personnage de Londres, quand est venue aujourd'hui une dépêche télégraphique de Calais qui annonce la retraite de lord Grey. Voilà un nouvel horizon. Ce sera peut-être une occasion de faire, et plus probablement une occasion de ne rien faire du tout. Il faut voir, et songer à exiger une concession du vieux maréchal. » Le jour suivant, le maréchal Gérard se montrait plus près d'accepter : « On croit, m'écrivait M. Thiers, que l'impossibilité d'avoir M. de Talleyrand, qui est aujourd'hui indispensable à Londres, peut être un moyen sur mon convive qui toujours s'est retranché sur la possibilité d'en avoir un autre. Tous nos collègues, Rigny, Duchâtel, Persil, sont unanimes sur l'impossibilité de marcher longtemps comme nous sommes. »

Plus en effet l'incertitude se prolongeait, plus la difficulté du *statu quo* devenait grande. Le Roi le sentit, et tout en répétant ses objections et ses pronostics, il prit son parti de presser lui-même l'acceptation du maréchal Gérard. La distribution des récompenses, à la suite de l'exposition des produits de l'industrie, le rappelait à Paris ; nous quittâmes le château d'Eu le 13 juillet, et le 18, le *Moniteur* annonça que la dé-

mission du maréchal Soult était acceptée, et que le maréchal Gérard devenait ministre de la guerre et président du Conseil.

Je raconte avec quelque détail cette crise ministérielle pour en rétablir le vrai caractère. C'est le penchant des spectateurs de chercher, dans de tels incidents, des motifs cachés, des vues lointaines, des intrigues profondes, et d'attribuer les complications du drame aux passions ou aux intérêts personnels des acteurs. On se plaît à étaler ainsi, sous le manteau de l'histoire, des plans et des scènes de tragédie ou de comédie savamment inventées. Plusieurs écrivains sont tombés, à l'occasion du fait que je rappelle ici, dans cette sagacité imaginaire et crédule; ils ont vu, dans la retraite du maréchal Soult en 1834, le dénoûment d'une longue lutte entre les hommes d'épée et les hommes de parole, le symptôme d'une rivalité déjà flagrante entre M. Thiers et moi, le travail sourd d'ambitions impatientes, mais encore obligées de marcher à leur but par des voies détournées. Je sais quelle est la complication des mobiles qui déterminent la conduite des hommes, et combien de sentiments confus, de désirs secrets, de velléités flatteuses s'élèvent dans les cœurs à mesure que les événements se développent et entr'ouvrent les perspectives de l'avenir. Mais dans un régime de liberté et de publicité, ces causes occultes et purement personnelles sont fort loin de jouer, dans la marche des affaires, le grand rôle qu'on leur prête; et quand des hommes d'un esprit un peu sensé sont

engagés dans le gouvernement de leur pays, quelles que soient leurs tentations et leurs faiblesses, c'est surtout par des nécessités et des motifs publics qu'ils agissent. A l'éloignement du maréchal Soult purent se mêler quelques-uns des instincts par lesquels on a voulu l'expliquer; il se peut qu'il n'eût pas beaucoup de goût pour les orateurs et les doctrinaires, et qu'à leur tour ils désirassent un chef plus sympathique et plus sûr pour leurs idées et leur cause; il se peut que M. Thiers lui préférât, comme président du conseil, le maréchal Gérard dont la nuance politique se rapprochait de la sienne, et sur lequel il pouvait se promettre une influence particulière; mais aucun de ces motifs n'entra pour beaucoup dans l'éloignement du maréchal Soult, et la mesure ne fut déterminée que par les causes purement politiques que j'indiquais tout à l'heure. Ce fut de notre part une faute, et une double faute : nous avions tort, en 1834, de vouloir un gouverneur civil en Algérie; il s'en fallait bien que le jour en fût venu. Nous eûmes tort de saisir cette occasion pour rompre avec le maréchal Soult et l'écarter du cabinet; il nous causait des embarras parlementaires et des ennuis personnels; mais il ne contrariait jamais et il servait bien quelquefois notre politique générale. C'était à nous de donner aux Chambres le conseil et l'exemple de le soutenir; et s'il devait tomber, il valait mieux qu'il tombât devant un échec public que par un mouvement intérieur. La retraite du duc de Broglie avait déjà été un affaiblissement pour

le cabinet; celle du duc de Dalmatie aggrava le mal, et nous ne tardâmes pas à nous apercevoir que la porte par laquelle il était sorti restait une brèche ouverte à l'ennemi que nous combattions.

Dès que la session s'ouvrit, l'adresse proposée dans la nouvelle Chambre des députés révéla le péril; elle fut l'œuvre et la manœuvre du tiers-parti à qui l'avénement du maréchal Gérard donnait confiance et espérance. L'œuvre était équivoque et la manœuvre sournoise, selon le caractère et la coutume de leurs auteurs; le cabinet et la politique de résistance n'étaient pas attaqués dans l'adresse, mais ils y étaient encore moins soutenus; on se félicitait des victoires qui avaient rétabli l'ordre, mais en se gardant bien de s'engager avec les vainqueurs, et en laissant entrevoir le désir d'un autre drapeau. Les hommes sont bien plus pressés de se délivrer de leurs alarmes que de leurs périls; le tiers-parti voulait croire et persuader que la lutte était définitivement close, et qu'il n'y avait plus à parler que de conciliation et de paix. Ces faiblesses d'esprit et de cœur étaient précisément ce que nous avions le plus à redouter, car elles nous affaiblissaient et nous énervaient nous-mêmes en face d'ennemis ardents et qui ne songeaient à rien moins qu'à désarmer. Quand l'adresse fut discutée, quelques-uns de nos amis, entre autres le général Bugeaud et M. Janvier, demandèrent qu'on sortît des équivoques, et que la Chambre se prononçât nettement pour ou contre la politique bien connue du cabinet. En dehors de la Chambre, notre

plus ferme appui dans la presse, le *Journal des Débats*, nous engageait à provoquer nous-mêmes cette épreuve décisive. Je demandai des explications sur le paragraphe de l'adresse qui semblait contenir, envers le cabinet, des insinuations malveillantes. Le rédacteur, M. Étienne, s'en défendit, toujours obscurément, mais de façon à donner à mon insistance, si elle se fût prolongée, l'air d'un entêtement agressif et inutile. L'opposition presque tout entière vota l'adresse en déclarant avec ironie qu'elle n'en acceptait pas les commentaires, et le cabinet sortit affaibli de ce débat qu'il eût certainement bien fait de transformer en combat sérieux, car dès que l'adresse fut votée, non-seulement l'opposition, mais les hommes mêmes qui avaient protesté contre toute intention hostile, la présentèrent comme un échec grave pour le cabinet, échec qui prouvait son peu de crédit dans la Chambre, et ne lui permettait pas de rester au pouvoir.

Éludée dans les Chambres, la question fut bientôt nettement posée dans l'intérieur du cabinet. Depuis la défaite des insurrections de Lyon et de Paris et la victoire des élections, on parlait d'une amnistie générale. Le maréchal Gérard, en entrant dans le cabinet, n'en avait point fait la condition de son acceptation, mais c'était son vœu et son espoir. Ce vaillant homme, si ferme sur les champs de bataille, était singulièrement timide et incertain dans l'arène politique, surtout quand il fallait soutenir des luttes qui le troublaient dans ses amitiés ou ses habitudes. Toujours prêt à ris-

quer sa vie, il ne pouvait souffrir ce qui la dérangeait. Sincèrement attaché à la monarchie nouvelle, il était fort loin de se faire le patron des républicains ses ennemis; mais les amis des républicains, leurs anciens associés, leurs apologistes plus ou moins explicites l'entouraient et l'assiégeaient de leurs conseils, de leurs inquiétudes, de leurs désirs. Ils lui représentaient le procès engagé devant la Cour des pairs contre les insurgés vaincus comme une entreprise impossible, qui amènerait des scènes déplorables, de nouvelles violences, et finirait par un dénoûment funeste. La perspective de ce procès pesait sur l'esprit du maréchal comme un cauchemar dont l'amnistie seule pouvait le délivrer. Rien n'est plus séduisant que la générosité venant en aide et servant de voile à la faiblesse. Les grandes discordes civiles ne finissent que par des amnisties, mais pourvu que l'amnistie arrive au moment où les discordes sont près de finir, et qu'elle en scelle réellement la fin. Nous étions fort loin de cette issue : non-seulement les conspirateurs vaincus ne renonçaient point à leurs desseins et à leurs espérances, mais ils les poursuivaient, ils les proclamaient avec la plus opiniâtre audace, aussi arrogants, aussi menaçants du fond des prisons que dans leurs journaux, et repoussant tout haut l'amnistie que dans leur cœur ils désiraient, comme une délivrance pour eux-mêmes, et bien plus encore comme une éclatante démonstration de la faiblesse et de la peur du gouvernement qu'ils voulaient abattre. Nous avions, M. Thiers et moi,

un profond sentiment de cette situation, et nous regardions l'amnistie, mise à la place du procès, comme un acte de lâcheté inintelligente et imprévoyante qui redoublerait, parmi les ennemis de l'ordre établi, l'ardeur et la confiance, en les glaçant chez ses défenseurs. Le Roi partageait notre conviction. Nous nous refusâmes décidément à cette mesure quand le maréchal Gérard en fit la demande formelle, et il se retira du cabinet le 29 octobre 1834, plus satisfait, je crois, d'être affranchi de la responsabilité qui eût accompagné l'adoption de sa proposition que fâché de n'avoir pas réussi à la faire accepter.

Il n'y a point de plus grande colère que celle qui naît d'un grand mécompte. Dans les diverses régions de l'opposition, les espérances étaient très-diverses; la retraite du maréchal Gérard les décevait toutes, celles qui se promettaient la dislocation du cabinet comme celles qui voulaient le renversement de la monarchie; les amours-propres étaient aussi froissés que les convictions ardentes étaient irritées, et le tiers-parti montrait autant d'humeur que les républicains de violence. Évidemment la situation du cabinet allait être à la fois aggravée et affaiblie. Après quelques tentatives pour lui chercher un nouveau président, M. Thiers vint me trouver un matin, et nous tombâmes d'accord que, pour nous, la meilleure conduite était de nous retirer comme le maréchal Gérard, et de laisser le champ libre au tiers-parti. S'il réussissait à former un ministère et à pratiquer sa politique, ce serait la preuve que la

nôtre n'était, pour le moment, plus de saison et que notre retraite était opportune ; s'il échouait, nous puiserions, dans l'impuissance démontrée de nos adversaires, une force nouvelle. M. Duchâtel, l'amiral Rigny et M. Humann furent pleinement de cet avis ; M. Persil et l'amiral Jacob seuls s'y refusèrent. Nous allâmes offrir au Roi nos cinq démissions. Il s'en montra surpris et inquiet, mais pas beaucoup ; notre conduite et ses raisons n'avaient pas besoin de grande insistance pour être comprises. On a dit qu'il n'y avait eu, dans cette circonstance, qu'un jeu concerté entre le Roi et nous. C'est encore là un exemple de cette prétendue sagacité qui se croit profonde quand elle suppose partout des intrigues savantes et met de petits drames arrangés à la place de la vérité. Il n'y a pas tant de préméditation dans les affaires humaines, et leur cours est plus naturel que ne le croit le vulgaire. Le Roi jugea comme nous de la situation, et prit sur-le-champ son parti d'en courir, comme nous, les chances ; il fit appeler le comte Molé et le chargea de recomposer le cabinet.

M. Molé était à la fois très-propre et très-embarrassé à remplir cette mission ; il n'avait, sur aucune question, ni pour ou contre aucune personne, aucun engagement ; il pouvait traiter avec le tiers-parti et lui faire, pour s'assurer son alliance, certaines concessions. Mais il avait trop d'esprit et de sens pour ne pas vouloir maintenir la politique de résistance, et pour ne pas voir à quelles conditions elle pouvait être maintenue. Au lieu de chercher à former un cabinet réellement nou-

veau, il essaya de reconstituer, avec quelques modifications, celui qui venait de se dissoudre, et dont les principaux éléments lui semblaient indispensables. Nous trouvant décidés à ne pas nous séparer les uns des autres, il renonça sur-le-champ à sa tentative, et le Roi, par l'entremise assez étrange de M. Persil, resté garde des sceaux, demanda aux meneurs mêmes du tiers-parti de former une administration.

Mais là aussi l'homme principal, M. Dupin, avait trop d'esprit, et l'esprit trop attentif au soin de sa situation personnelle, pour s'engager dans des combinaisons évidemment hasardeuses et faibles. Il refusa de se donner lui-même et offrit son frère en gage de son appui. Deux hommes de mérite, M. Passy et le général Bernard, consentirent à entrer, sans lui, sous son drapeau. Deux absents, MM. Bresson et Sauzet, furent désignés comme leurs collègues. Un vétéran du régime impérial, le duc de Bassano, s'assit avec confiance au gouvernail de cette barque légèrement montée. On raconte qu'il dit en acceptant : « Ce ministère sera la Restauration de la révolution de Juillet. » Parole bien étourdie de la part d'un vieux serviteur du pouvoir, et qui fut aussi vaine qu'elle était étourdie. Au bout de trois jours, sans qu'aucun événement, aucun obstacle, aucun débat leur en fît une nécessité, las du fardeau qu'ils n'avaient pas encore porté, inquiets de leur situation auprès du Roi comme dans les Chambres, et un peu troublés du sourire public à leur aspect, les nouveaux ministres avaient donné leur démission ; le Roi nous

avait rappelés en nous demandant, non sans sourire aussi, de reprendre les affaires; et dix jours après sa retraite, l'ancien cabinet était rétabli, avec l'amiral Duperré pour ministre de la marine et le maréchal Mortier pour ministre de la guerre et président du conseil.

Mais c'était là une de ces victoires qui enveniment la lutte plus qu'elles ne fortifient les vainqueurs. De cette apparition fugitive du tiers-parti dans le gouvernement, il resta des amours-propres blessés, des prétentions excitées, des engagements précipités, des hommes compromis les uns contre les autres au delà de leurs opinions réelles, et de la part des diverses nuances de l'opposition, un redoublement d'humeur et d'ardeur contre le ministère, suscité par le déplaisir que leur causait leur propre impuissance à former un gouvernement. Ce qu'on tenta alors, ce fut de nous attaquer en éludant les questions de cabinet, et de nous affaiblir sans nous renverser. Nous n'eûmes garde d'accepter une telle situation; après ces brusques mouvements de retraite et de retour, nous avions besoin et hâte de mettre fin aux obscurités parlementaires qui les avaient suscités, et d'amener la Chambre des députés à se prononcer clairement pour ou contre la politique que nous avions pratiquée et que nous entendions maintenir. En décembre 1834, dès que la session fut rouverte, nous provoquâmes nous-mêmes à ce sujet deux grands débats : l'un, à propos d'une demande d'explications sur les dernières crises ministérielles; l'autre,

sur un crédit que le ministre de l'intérieur vint demander pour faire construire au Luxembourg une salle où la Cour des pairs pût tenir ses séances dans le grand procès qu'elle avait à juger. La question générale de la politique de résistance remplit le premier de ces débats; le second eut l'amnistie et la situation du moment pour objet. Dans le premier, M. Dupin et M. Sauzet, l'un avec sa brusque adresse, l'autre avec son abondante et ingénieuse éloquence, s'appliquèrent à dissuader la Chambre de se prononcer comme nous le lui demandions; à les entendre, elle ne devait s'engager dans aucun système de politique; elle était le critique et le juge, non l'associé du pouvoir; ils s'efforçaient d'émouvoir son indépendance comme d'inquiéter sa prudence. Le second débat ne fut que la répétition assez froide de tout ce qui avait déjà été dit pour ou contre l'amnistie. La Chambre ne se laissa ni séduire par les raisonnements caressants qu'on lui adressait de la tribune, ni intimider par les injures et les menaces qui l'assaillaient au dehors; l'esprit de gouvernement et l'intelligence des conditions du gouvernement libre pénétraient dans la majorité; elle se déclara satisfaite des explications du cabinet sur le maintien de la politique de résistance; elle vota les fonds demandés pour la construction de la salle d'audience de la Cour des pairs. Nous sortîmes vainqueurs des deux combats que nous avions engagés.

Pendant ce temps, la Cour des pairs poursuivait, sans se soucier des clameurs extérieures, l'instruction du

grand procès que les insurrections d'avril à Lyon, à Paris, à Saint-Étienne, à Lunéville, etc., avaient amené devant elle. Dans les longues discordes civiles, un moment arrive où elles sont sur leur déclin et pourtant toujours près de recommencer ; un jour plus serein se lève à l'horizon, et pourtant l'orage bat et soulève encore les flots. Deux devoirs également impérieux et difficiles pèsent alors sur le gouvernement ; il faut que la politique n'altère pas la justice et que la justice reprenne son empire dans la politique ; les tribunaux sont en même temps appelés à ne pas permettre que les passions politiques influent sur leurs arrêts et à ne pas souffrir que, devant les passions politiques, les lois demeurent impuissantes. La société a un égal besoin que les tentatives révolutionnaires soient efficacement punies et qu'elles ne le soient que dans la mesure de la stricte et juste nécessité ; il lui importe au même degré que la crainte des lois rentre dans les âmes et que leurs interprètes se montrent indépendants et calmes en les appliquant. La Cour des pairs comprit et accomplit admirablement cette double mission. Dès le début du procès, au milieu des emportements des prévenus et des journaux du parti, elle s'appliqua à saisir et à mettre en lumière le caractère général et les principaux auteurs du vaste complot qu'elle avait à juger, en laissant tomber dans l'ombre les faits et les acteurs secondaires. D'après le travail de sa commission d'instruction et du rapporteur, M. Girod de l'Ain, la prévention était établie contre quatre cent quarante individus.

Le procureur général, M. Martin du Nord, dans son acte d'accusation, réduisit ce nombre à trois cent dix-huit. La Cour, après de longues délibérations, n'en mit en accusation que cent soixante-quatre, dont quarante-trois contumaces. Quiconque prendrait aujourd'hui la peine d'examiner en détail cette immense procédure demeurerait convaincu qu'il était impossible d'apporter, dans la défense de l'ordre public et dans l'application des lois, plus d'imperturbable fermeté et d'intelligente équité.

La crise semblait à son terme; la politique de résistance avait triomphé et des embarras intérieurs du cabinet et des hostilités ouvertes ou détournées qu'il rencontrait dans les Chambres. Nous l'avions fermement soutenue. M. Thiers, dans cette lutte, ne s'était pas plus ménagé que moi. Nous étions restés scrupuleusement fidèles à notre cause et à notre alliance. Sur toutes les questions à l'ordre du jour, l'accord régnait entre nous. Le maréchal Mortier occupait, avec une modestie loyale, le poste d'honneur qu'il avait accepté par dévouement. A en croire les apparences, ni au dehors, ni au dedans, rien ne menaçait plus le cabinet. Pourtant il demeurait chancelant et précaire; les esprits étaient encore pleins de ses récentes vicissitudes; ce qui a été fortement secoué semble longtemps près de tomber. En passant, dans l'espace de six mois, du maréchal Soult au maréchal Gérard et du maréchal Gérard au maréchal Mortier, la présidence du Conseil avait été prise de plus en plus pour une fiction, et plus

la fiction devenait apparente, plus l'opposition y trouvait une arme et nos amis un embarras. Pratiquement, cette question avait moins d'importance qu'on ne lui en attribuait; quand nous aurions eu le président du conseil le plus réel et le plus efficace, notre politique et nos actes n'auraient pas été autres qu'ils n'étaient alors; nous étions très-décidés, très-unis, et fort en mesure de faire prévaloir nos idées aussi bien aux Tuileries que dans les Chambres. Le Roi nous disait souvent à M. Thiers et à moi : « Qu'avez-vous besoin d'un président du conseil? Est-ce que vous n'êtes pas d'accord entre vous? Est-ce que je ne suis pas d'accord avec vous? Vous avez la majorité dans les Chambres; vous y faites les affaires comme vous l'entendez, et je trouve que vous les faites bien; pourquoi s'inquiéter d'autre chose? » Le Roi ne s'inquiétait pas toujours assez des conséquences du régime représentatif et des sentiments qu'il provoque soit dans les acteurs qui y jouent un rôle, soit dans le public qui y assiste. De même que, sous ce régime, les intérêts et les opinions politiques veulent se résumer dans des partis qui les expriment et les soutiennent, de même les partis aspirent à se résumer dans des chefs qui les représentent en les dirigeant. Les corps s'efforcent instinctivement de produire leur tête; c'est pour eux un besoin d'amour-propre comme de confiance, et tant que ce besoin n'est pas satisfait, ils se sentent incomplets et mal assurés. Le parti de la politique de résistance avait possédé dans M. Casimir Périer un chef qui

le représentait dignement et le servait efficacement; il aspirait à le retrouver; un président nominal n'y suffisait point; et lorsqu'en cherchant un président réel, les regards se portaient sur M. Thiers et sur moi, nous divisions, au lieu de les rallier, les idées et les espérances. Aussi, bien que la machine constitutionnelle marchât régulièrement et suffît chaque jour à sa tâche, elle semblait manquer d'unité et d'avenir; on y sentait une lacune; on y craignait un trouble intérieur.

Divers incidents vinrent aggraver, soit pour le cabinet en général, soit pour moi en particulier, les embarras et les faiblesses de cette situation.

En novembre 1834, au moment où le cabinet du tiers-parti apparaissait et disparaissait en quelques jours, M. de Talleyrand, alors en congé dans son château de Valençay, envoya au Roi sa démission de l'ambassade d'Angleterre. Elle ne fut acceptée du Roi et publiée dans le *Moniteur* que le 8 janvier suivant; mais quand la lettre qui la contenait parut, la retraite était accomplie depuis trois mois. M. de Talleyrand ne s'y était pas décidé sans hésitation; il aimait les affaires et sa position à Londres; mais, quoique son esprit demeurât remarquablement clairvoyant et ferme, il ressentait l'affaiblissement de l'âge et cédait aisément à la fatigue. Les fluctuations de la politique en France, nos crises ministérielles répétées, l'aspect chancelant du pouvoir, même vainqueur, les ténèbres qui s'en répandaient sur l'avenir, les doutes des gouvernements européens, tout cet état de nos affaires altérait profondément sa con-

fiance dans sa situation et son goût pour sa mission. En Angleterre, quoiqu'il fût toujours dans les meilleurs termes avec lord Grey, ses rapports avec lord Palmerston étaient devenus moins confiants et moins agréables. Au moment même où il venait de se décider à la retraite, le cabinet whig tomba ; les tories, avec le duc de Wellington et sir Robert Peel pour chefs, furent appelés au pouvoir ; le duc de Wellington écrivit sur-le-champ à M. de Talleyrand pour le presser avec instance de rester ambassadeur à Londres. M. de Talleyrand persista dans sa résolution. En quittant son ambassade, il expliqua, dans sa lettre au Roi, avec une rare fermeté de pensée et de langage, pourquoi il l'avait acceptée en 1830, ce qu'il y avait fait dans l'intérêt de la France et du Roi, et comment, ne s'y jugeant plus aussi utile qu'il avait pu l'être, il demandait à s'en retirer. Mais les explications ne changent point la physionomie et l'effet des actes ; même auprès de ceux qui étaient loin de la regretter, la retraite de M. de Talleyrand fut considérée, au dehors surtout, comme un fâcheux symptôme de l'état de notre gouvernement. Le général Sébastiani, qui lui succéda dans l'ambassade de Londres, avait plus de capacité réelle que de renom européen. Il y eut là, pour la politique française, une diminution sensible de bonne apparence et d'autorité.

Peu de mois avant que M. de Talleyrand se retirât des affaires, un autre homme célèbre, bien différent et célèbre à de bien autres titres, M. de La Fayette avait disparu de la scène du monde. Nulle vie n'avait été

plus exclusivement, plus passionnément politique que celle de M. de La Fayette; nul homme n'avait plus constamment placé ses idées et ses sentiments politiques au-dessus de toute autre préoccupation et de tout autre intérêt. La politique fut complétement étrangère à sa mort. Malade depuis trois semaines, il touchait à sa dernière heure; ses enfants et sa famille entouraient seuls son lit; il ne parlait plus; on ne savait pas s'il voyait encore. Son fils George s'aperçut que, d'une main incertaine, il cherchait quelque chose sur sa poitrine; le fils vint en aide à son père, et lui mit dans la main un médaillon que M. de La Fayette portait toujours suspendu à son cou. M. de La Fayette le porta à ses lèvres; ce fut son dernier mouvement. Ce médaillon contenait le portrait et des cheveux de madame de La Fayette, sa femme, qu'il avait perdue depuis vingt-sept ans. Ainsi, déjà séparé du monde entier, seul avec la pensée et l'image de la compagne dévouée de sa vie, il mourut. Quand il s'agit de ses obsèques, c'était un fait reconnu dans la famille que M. de La Fayette voulait être enseveli dans le petit cimetière adjoint au couvent de Picpus, à côté de madame de La Fayette, au milieu des victimes de la Révolution, la plupart royalistes et aristocratiques, dont les parents avaient fondé ce pieux établissement. Ce vœu du vétéran de 1789 fut scrupuleusement respecté et accompli. Une foule immense, troupes, gardes nationaux, peuple, accompagna son convoi à travers les boulevards et les rues de Paris. Arrivée à la porte du couvent de Picpus, cette foule s'arrêta;

l'enceinte intérieure ne pouvait admettre plus de deux ou trois cents personnes; la famille, les proches parents, les autorités principales entrèrent seuls, traversèrent silencieusement le couvent même, puis son modeste jardin, puis pénétrèrent dans le cimetière. Là, aucune manifestation politique n'eut lieu; aucun discours ne fut prononcé: la religion et les souvenirs intimes de l'âme étaient seuls présents; la politique n'eut point de place auprès du lit de mort ni du tombeau de l'homme dont elle avait rempli et dominé la vie.

Vers la même époque, une circonstance toute personnelle fut pour moi une vraie peine. M. Royer-Collard, avec qui, depuis 1830, je continuais de vivre en relation intime, désira et demanda, pour l'un de ses parents, un avancement considérable dans la haute administration. J'en entretins plusieurs fois mes collègues, qui ne pensèrent pas qu'une telle faveur fût possible. Après l'avoir plusieurs fois réclamée, je ne crus pas devoir prolonger mon insistance. J'offris à M. Royer-Collard des compensations qui ne le satisfirent point; autant il recherchait peu le pouvoir, autant il tenait à l'influence; quand il avait exprimé un vœu ou entrepris de servir une cause, le succès devenait pour lui un besoin passionné, et le mécompte lui semblait presque une offense. C'est d'ailleurs pour les hommes, même pour les meilleurs, une épreuve difficile de voir grandir sans leur concours, et dans une complète indépendance, des renommées et

des fortunes qu'ils ont vu naître et longtemps soutenues. Je ne tardai pas à m'apercevoir que M. Royer-Collard était profondément blessé de son échec : nous dînions un jour ensemble; je ne sais plus quelle circonstance amena sur ses lèvres les paroles de Bossuet, dans l'oraison funèbre de la princesse Palatine, sur « l'illusion des amitiés de la terre qui s'en vont avec les années et les intérêts ; » il les prononça d'un accent plein d'amertume, et en détournant vers moi ses regards. L'injustice était grande; mais la passion ne se doute pas qu'elle est injuste. Quelques jours après, M. Royer-Collard me témoigna formellement, par quelques lignes amères et tristes, son désir de rompre nos anciennes relations. J'en fus plus attristé que surpris; je connaissais cette nature ardemment susceptible en qui ni la force de l'esprit, ni la gravité du caractère ne surmontaient la domination orageuse des impressions. Je ne me sentais aucun tort, et je comptais sur le temps pour rendre à l'équité son empire. Je ne me trompais pas; la vérité et l'amitié rentrèrent dans l'âme de M. Royer-Collard avant que sa mort vînt nous séparer; mais, pendant quelques années, cette rupture avec un illustre et ancien ami fut, pour moi, un chagrin de cœur et quelquefois un ennui de situation.

Malgré nos succès dans les Chambres, nous ne nous sentions pas en ferme possession de l'avenir, et, malgré sa modestie, le maréchal Mortier souffrait de son insignifiance politique, de jour en jour plus visible et plus commentée par l'opposition. Dans chaque occasion qui

réveillait en lui ce sentiment, il témoignait timidement son honnête déplaisir. Quelques désordres eurent lieu dans l'École polytechnique, et firent craindre la nécessité de mesures graves : le maréchal vint me trouver et me demanda de prendre dans mon département cette grande école dont il ne voulait plus avoir à répondre. Les raisons spécieuses ne manquaient pas pour ce changement d'attributions : l'École polytechnique n'est pas spécialement militaire ; l'enseignement scientifique y est général, et elle forme ses élèves pour d'importants services civils aussi bien que pour les corps savants de l'armée. On sentait de plus la convenance d'y fortifier les études littéraires et historiques, pour donner aux esprits plus de variété, de souplesse et d'étendue. Je me refusai pourtant expressément au désir du maréchal : au milieu de notre relâchement de l'autorité et des mœurs, la discipline est, pour cette célèbre école, une condition nécessaire d'ordre et de succès; elle doit surtout à ce fort régime l'originalité et la permanence de son caractère, et ce qu'elle pourrait gagner à la liberté de nos écoles purement civiles ne vaudrait pas ce qu'elle courrait grand risque d'y perdre. Le duc de Trévise renonça avec peine à une proposition qui l'eût déchargé, sur un point du moins, d'une responsabilité qui troublait son repos. Il n'en put supporter longtemps le fardeau, et, le 20 février 1835, donnant pour raison l'état de sa santé, il apporta au Roi sa démission en termes si positifs que ni le Roi, ni aucun de nous, ne put insister pour qu'il y renonçât ; et le cabinet se vit

de nouveau condamné à la recherche d'un président.

Je pris à l'instant la résolution de ne plus accepter, dans ce poste, aucune fiction, aucune vaine quoique brillante apparence, et de faire tous mes efforts pour y porter le duc de Broglie, le seul alors, parmi les défenseurs de la politique de résistance libérale, dont l'élévation ne dût blesser aucun amour-propre, le seul aussi que les Chambres et le public fussent disposés à regarder comme un chef sérieux du cabinet, et dont on se promît, envers la couronne, une fermeté respectueuse, avec ses collègues une dignité amicale. Je n'ignorais pas quels obstacles je rencontrerais dans cette entreprise; mais je comptais, pour les surmonter, sur ma persévérance tranquille et sur l'empire de la nécessité.

Le premier de ces obstacles était le Roi lui-même, ou du moins ce qu'on disait de sa disposition plus encore que ce qu'elle était réellement. Le roi Louis-Philippe n'était jamais sourd à la raison ni aveugle sur les besoins de la situation; mais il est vrai qu'il avait pour le duc de Broglie, comme ministre des affaires étrangères, plus d'estime et de confiance que d'attrait. J'ai rarement rencontré deux hommes plus divers, quoique animés du même dessein, et travaillant à la même œuvre par des procédés plus différents. A propos de je ne sais plus quel projet de loi, une discussion s'éleva un jour dans le conseil sur le sens et la portée du mot *droits*; le duc de Broglie affirmait les droits naturels; le roi Louis-Philippe ne reconnaissait que

des droits légaux. Ils auraient pu discuter indéfiniment sans jamais parvenir à s'entendre, tant le point de départ et le tour des esprits étaient dissemblables. Ce n'est pas que le duc de Broglie soit un théoricien obstiné, ni un caractère difficile; il comprend à merveille les exigences pratiques des choses humaines, et sait s'y prêter avec une modération large et prévoyante; mais il se préoccupe toujours des idées générales auxquelles se rattachent les affaires qu'il traite, et trop peu des personnes avec qui il les traite; il porte, dans l'examen des questions et des moyens de les résoudre, plus d'habile invention et de ménagement que dans ses rapports avec les hommes; et tout en s'appliquant à donner aux intérêts divers les satisfactions qui leur sont dues, il prend peu de soin pour plaire aux divers acteurs et pour s'assurer leur adhésion facile ou leur concours. Le roi Louis-Philippe, au contraire, vivement préoccupé des difficultés ou des embarras du moment, et toujours pressé d'y échapper, mettait une grande importance aux impressions quotidiennes des diplomates européens, et s'inquiétait de l'humeur que la fierté ou la prévoyance lointaine du duc de Broglie pouvaient leur donner. De là provenait surtout son peu de penchant à lui remettre, avec la présidence du conseil, la direction des affaires étrangères, quoiqu'il se confiât pleinement dans l'accord des intentions et de la conduite générale du duc avec sa propre politique de paix et d'ordre européen.

Une circonstance particulière avait naguère aggravé

à cet égard sa disposition. Vers la fin de 1833, M. de Talleyrand, alors en congé à Paris, dit au Roi que le cabinet anglais, préoccupé des affaires d'Orient et d'Espagne, se montrait disposé à entrer, avec le gouvernement français, dans une alliance défensive et formelle. Le Roi, ardemment convaincu que l'alliance anglaise était le gage de la paix européenne, accueillit sur-le-champ cette idée, en entretint vivement le duc de Broglie, et le pressa d'en causer à fond avec M. de Talleyrand et d'en poursuivre l'exécution. Plusieurs conversations, tantôt à deux, tantôt à trois, eurent lieu en effet, à ce sujet, entre le Roi, son ministre et son ambassadeur. Le duc de Broglie s'y montra peu enclin à croire, soit à l'utilité, soit au succès d'une telle combinaison. A son avis, autant il importait de vivre en très-bons rapports avec l'Angleterre et de s'entendre avec elle, dans chaque occasion, sur les grandes affaires européennes, autant il était dangereux de se lier à elle par un lien général et permanent, qui ferait perdre à la France l'indépendance dont elle avait besoin pour sa politique propre, sans lui donner, contre les diverses chances de l'avenir européen, la sécurité qu'on se promettait. Il doutait fort d'ailleurs que le cabinet anglais fût sérieusement disposé à contracter l'alliance dont on parlait; il voyait, dans tout ce qu'en rapportait M. de Talleyrand, des impressions momentanées et le laissèr-aller de la conversation plutôt que des intentions efficaces et de véritables ouvertures. Ce qui le confirmait dans son

doute, c'est que M. de Talleyrand, tout en faisant valoir les dispositions du cabinet anglais, ne paraissait pas empressé à entamer lui-même, à ce sujet, une négociation positive, et demandait que le duc de Broglie profitât de son intimité personnelle avec l'ambassadeur d'Angleterre à Paris, lord Granville, pour mener à bien cette affaire. Le duc de Broglie se refusa à cette façon de procéder qui eût placé sous sa responsabilité directe une proposition dont le mérite et le succès lui semblaient également douteux; mais, tout en persistant dans son doute, il engagea M. de Talleyrand, qui était sur le point de retourner à Londres, à sonder attentivement les dispositions d'abord de lord Granville, ensuite du cabinet anglais, et à s'assurer qu'elles étaient vraiment sérieuses. Il y aurait alors lieu d'examiner jusqu'à quel point il convenait à la France de s'avancer dans cette voie; et quant au duc de Broglie lui-même, sans prendre aucun engagement, il ne repoussait pas formellement la combinaison dont il s'agissait, si elle devenait réelle et bien garantie. Sur ces termes, M. de Talleyrand partit; arrivé à Calais, et avant de s'embarquer, il écrivit au duc de Broglie pour lui demander, sur cette perspective d'une alliance étroite avec l'Angleterre, des instructions précises. Le duc de Broglie s'empressa de lui répondre qu'il n'avait point d'autres instructions à lui donner que les conversations qu'ils avaient déjà eues à ce sujet, soit ensemble, soit avec le Roi; il le mit au courant de ce qu'il avait dit lui-même à lord Granville sur le fond de la question,

donnant à M. de Talleyrand toute liberté de poursuivre à Londres les chances de son idée, mais sans lui témoigner confiance dans le succès et sans lui rien prescrire qui engageât l'avenir. Cette lettre reçue, M. de Talleyrand la garda pour lui seul, ne fit à Londres aucune question, aucune démarche nouvelle, et l'affaire en resta là, bornée aux idées vagues et aux conversations vaines que je viens de rappeler.

Aujourd'hui comme il y a vingt-cinq ans, je crois que le duc de Broglie avait raison. Personne n'attache plus de prix que moi aux bons rapports de la France et de l'Angleterre; personne n'honore plus la nation anglaise, et n'est plus convaincu que la paix entre les deux États et l'entente entre les deux gouvernements sont, pour nous, la bonne politique; notre prospérité intérieure et notre influence dans le monde y sont pareillement intéressées; toute rupture éclatante, toute guerre avec l'Angleterre, dût-elle plaire aux passions nationales et nous valoir d'abord de brillants succès, nous deviendrait tôt ou tard une cause d'affaiblissement, et nous jetterait hors des voies de la grande et vraie civilisation. Mais, pour que la bonne entente des deux peuples et des deux gouvernements soit efficace et durable, il faut qu'elle soit et demeure libre, que ni pour l'un ni pour l'autre, elle ne devienne une chaîne, et qu'elle n'apporte aucune entrave permanente au développement des diversités naturelles de leurs situations, de leurs caractères, de leurs intérêts. Ils peuvent et doivent souvent s'unir dans telle ou telle circonstance,

pour obtenir tel ou tel résultat particulier; mais toute assimilation générale de leur politique, toute union obligée et indéfinie, loin d'assurer entre eux la paix, amènerait des complications et des conflits. C'était là ce que prévoyait et voulait éviter le duc de Broglie quand il repoussait l'idée d'une alliance générale offensive et défensive. Mais le roi Louis-Philippe, trop dominé par ses impressions ou ses désirs du moment, garda, de la résistance de son ministre dans cette occasion, un fâcheux souvenir, et M. de Talleyrand, qui n'avait trouvé dans sa proposition qu'un mécompte au lieu du succès personnel qu'il s'en était promis, resta également peu favorable au duc de Broglie, et plus disposé à l'écarter du ministère des affaires étrangères qu'à l'y rappeler.

Après la retraite du maréchal Mortier, et dans la vanité de nos premiers essais pour lui trouver un successeur, nous avions tous donné au Roi notre démission, et il avait à chercher, non-seulement un président du Conseil, mais un cabinet nouveau. Il manda de Saint-Amand le maréchal Soult, de Londres le général Sébastiani, appela M. Dupin, le maréchal Gérard, tenta plusieurs combinaisons; aucune ne put aboutir. Tantôt le futur chef appelé déclinait cet honneur, ne voulant pas courir la chance d'un échec; tantôt, après l'avoir accepté, il ne trouvait pas de collègues, ou n'en trouvait que d'évidemment insuffisants pour partager avec lui le fardeau. Le maréchal Soult, qui ne demandait pas mieux que de réussir, frappa à diverses portes,

disant partout : « Les doctrinaires ont si bien fait qu'il n'y a plus que moi de possible ; » et rien ne lui fut possible. Plus judicieux et plus dégagé de toute prévention personnelle, car il était content de son poste de Londres, le général Sébastiani disait : « C'est dommage ; les doctrinaires ont du talent et du courage ; mais ils ne veulent pas que le Roi s'en serve. » J'allai le voir un matin ; la crise ministérielle durait déjà depuis dix ou douze jours ; il ne me parla que de l'Angleterre et de son dessein d'y retourner promptement, quel que fût son déplaisir de voir et de laisser le Roi dans l'embarras : « Il ne veut faire, et il a bien raison, ajouta-t-il, qu'une combinaison forte et durable. » En le quittant, j'allai aux Tuileries ; je n'avais pas vu le Roi depuis plusieurs jours, ne voulant ni le gêner dans sa recherche de nouveaux ministres, ni m'y associer ; « Sébastiani est arrivé, me dit-il en me voyant. — Je l'ai vu, Sire. — Et que vous a-t-il dit ? — Qu'il était venu pour peu de jours et qu'il ne tarderait pas à repartir. — Oui, oui, il ne fera pas ici un long séjour ; » et laissant là brusquement Sébastiani : « Vous ai-je raconté ma dernière conversation avec Dupin ? — Non, Sire. — Eh bien ! comme, grâce à vous, je suis toujours dans l'embarras, j'ai fait venir Dupin ; nous avons débattu trois ou quatre combinaisons, toutes si difficiles qu'elles sont impossibles ; je lui ai dit enfin : « Faites-moi donc vous-même un ministère ; n'avez-vous dans votre monde personne à me donner ? » — Ma foi ! non, m'a-t-il dit, et il m'a nommé quatre ou cinq personnes,

Bignon, Teste, Étienne, en ajoutant : « Nous n'irions pas trois mois avec cela » — Mais, mon cher Dupin, ce que j'ai de mieux à faire, c'est donc de garder ceux que j'ai?—Ma foi! oui, Sire, m'a-t-il dit, je crois que c'est là ce qu'il y a de mieux, et je vous le conseille. »

Le Roi s'interrompit un moment, et, me regardant avec un mélange d'humeur et de bienveillance, il continua : « Le maréchal Soult arrive demain pour le dîner; nous essayerons de nous entendre et de prendre un parti; mais je ne veux pas recommencer l'aventure du mois de novembre dernier; je ne veux pas d'un replâtrage, d'un fantôme de cabinet; je veux un arrangement solide, sérieux, comme vous dites, messieurs les doctrinaires, un cabinet qui inspire de la confiance par sa seule composition et ses talents connus. J'essayerai avec le maréchal Soult; si j'échoue, il faudra bien subir votre joug. — Ah! Sire, que le Roi me permette de protester contre ce mot; nous disons franchement au Roi ce qui nous paraît bon pour son service; nous ne pouvons le bien servir que selon notre avis. — Allons, allons, reprit le Roi en riant, quand nous ne sommes pas du même avis, et qu'il faut que j'adopte le vôtre, cela ressemble bien à ce que je vous dis là. » Je le quittai, persuadé qu'au fond du cœur il voyait déjà, dans le duc de Broglie, sa ressource nécessaire, et que son parti était pris de l'accepter.

La principale difficulté et la plus longue hésitation étaient ailleurs. Il en coûtait à M. Thiers de voir le duc de Broglie, un doctrinaire et mon intime ami, devenir

ministre des affaires étrangères et président du conseil. Non que les vues et les intentions politiques de M. Thiers fussent, à cette époque, différentes des nôtres; sur toutes les grandes questions, intérieures ou extérieures, nous avions été et nous étions d'accord; mais il craignait que son influence, ou plutôt sa position dans le cabinet ne fût et surtout ne parût affaiblie. C'est sa disposition, et une disposition qui, à mon avis, l'a trompé plus d'une fois, de n'avoir pas assez de confiance dans sa propre force, de ne pas compter suffisamment sur lui-même et sur lui seul, et de faire, dans sa conduite, une trop large part au désir d'éviter le mécontentement du parti qui a été son berceau politique. Par sa raison et son goût, il est homme d'ordre et de gouvernement, ce qu'on n'est guère dans les rangs au milieu desquels il a habituellement vécu. De là résulte, entre sa situation et son esprit, entre les traditions de sa vie et les instincts de sa pensée, un désaccord qui a été souvent, pour lui, une source d'embarras et une cause de faiblesse. Plus touché d'un juste orgueil, plus ferme dans sa propre idée et sa propre volonté, il eût, je crois, mieux gouverné sa destinée, pour lui-même comme pour son pays, car il eût trouvé dans son indépendance bien plus de force que ne pouvait lui en donner le parti, révolutionnaire ou flottant, auquel il tenait. Au fond, il n'avait, à la personne ni à la politique du duc de Broglie, aucune objection; il était bien sûr que, dans le cabinet ainsi modifié, et précisément parce que la modification ne paraîtrait pas son ouvrage,

sa part d'influence serait grande et loyalement acceptée; mais on verrait là un triomphe des doctrinaires; on dirait qu'entre les diverses nuances du cabinet, l'équilibre allait être rompu; ses amis l'assiégeraient de leur humeur. Il hésitait, tantôt adhérant, tantôt se refusant à l'entrée du duc de Broglie dans le conseil, et tenant ainsi en suspens une combinaison de jour en jour plus nécessaire, mais qui ne pouvait se faire, et qu'aucun de nous ne voulait faire que de son aveu et avec son concours.

Les Chambres, comme le public, commençaient à s'émouvoir de tant de lenteur et d'incertitude : des interpellations, annoncées dans la Chambre des députés, et d'abord ajournées, étaient à la veille d'être reprises; le 9 mars 1835, je me rendis aux Tuileries, où je n'étais pas allé depuis plusieurs jours, pour m'entretenir avec le Roi de ce que nous y pourrions répondre. Le maréchal Soult était au château. Le Roi m'emmena dans l'embrasure d'une fenêtre, et me dit en me le montrant : « Le maréchal ne peut rien faire, il faut aviser à d'autres que lui. » La conversation n'alla pas plus loin sur ce point; mais le lendemain matin, je reçus un billet du Roi qui me demandait d'aller le voir sans retard : « Toutes les combinaisons qu'on a tentées ont échoué, me dit-il, il faut en finir; je veux que vous me donniez un conseil précis, positif. — Le Roi sait ce que je pense de la situation et du moyen d'en sortir; mais je ne dois me séparer en rien de mes collègues; je ne puis donner au Roi un conseil formel que de concert

avec eux. — A la bonne heure; en attendant, allez trouver le duc de Broglie et envoyez-le moi; je désire causer avec lui. » Je me rendis aussitôt chez le duc de Broglie, qui alla dans la matinée aux Tuileries. Le Roi le reçut de bonne humeur, s'entretint amicalement avec lui de toutes les affaires, ne fit d'objection à aucune de ses propositions, pas même à ce que le conseil se réunît, quand nous le jugerions à propos, hors de sa présence. Sa résolution était prise; il n'y avait plus, du côté de la couronne, aucun obstacle à surmonter.

Pourtant rien ne finissait; M. Thiers hésitait toujours. La Chambre des députés s'impatientait de plus en plus; la majorité, qui avait constamment appuyé le cabinet, se montrait hautement favorable à l'entrée du duc de Broglie comme au meilleur moyen de le raffermir. Il fut question d'une adresse au Roi, pour lui donner la certitude de la persévérante adhésion de la Chambre à la politique en vigueur. Les interpellations plusieurs fois annoncées eurent lieu le 11 mars; je pris une grande part au débat; je me sentais soutenu et poussé par la faveur de la Chambre pour la solution que je désirais. J'engageai la Chambre, tout en ménageant avec soin la prérogative de la couronne, à manifester son influence pour mettre fin à la crise. Les membres de la majorité se réunirent en très-grand nombre chez l'un d'eux, M. Fulchiron, et ils chargèrent sept d'entre eux d'aller témoigner, à ceux des ministres qui se montraient incertains sur la combinaison proposée, leur désir de voir cesser ces incertitudes, et de les as-

surer que le cabinet ainsi complété serait fermement soutenu. La démarche fut décisive; M. Thiers saisit de bonne grâce cette raison de sortir d'une hésitation qui devenait pour lui-même un embarras, et, le 12 mars, le cabinet fut reconstitué sous la présidence du duc de Broglie, ministre des affaires étrangères; le maréchal Maison remplaça le maréchal Mortier au ministère de la guerre; l'amiral Rigny, qui, dès le premier moment de la crise, et avec le plus loyal désintéressement, s'était déclaré prêt à se retirer, devant le duc de Broglie, du département des affaires étrangères, resta dans le conseil comme ministre sans portefeuille, et nous conservâmes, M. Duchâtel, M. l'amiral Duperré, M. Humann, M. Persil, M. Thiers et moi, les départements que nous occupions.

On s'est beaucoup plaint des crises ministérielles, et c'est, contre le régime parlementaire, un des griefs les plus accueillis. Je ne m'en étonne pas; c'est un triste spectacle que celui des ébranlements, des tiraillements, des lacunes du pouvoir, et de la lutte des ambitions, légitimes ou illégitimes, qui s'en disputent la possession. Le public s'alarme de ces entr'actes politiques, et il est rare que les acteurs ne perdent pas quelque chose dans ces révélations des agitations de la coulisse. A vrai dire, l'apparence est plus fâcheuse que le mal n'est grave; ni le bruit qu'en fait l'opposition, ni l'inquiétude qu'en prend le public ne sont la juste mesure des inconvénients réels de telles crises; on ne voit pas, quand on y regarde de près, que les affaires publiques

en aient jamais vraiment souffert; et les personnes qui y sont engagées y courent plus de risque que l'État. Mais il y a, aux reproches dont ces incidents du régime parlementaire sont l'objet, une réponse plus décisive. La liberté et la publicité ne sont jamais plus nécessaires ni plus salutaires qu'au moment où des prétendants divers aspirent au gouvernement du pays; c'est alors surtout qu'il importe que toutes les intentions se révèlent, que toutes les combinaisons se tentent, que toutes les transactions utiles s'accomplissent, que nul ne réussisse sans avoir subi l'épreuve de la discussion devant le public et de la lutte ouverte avec ses rivaux. Cette épreuve est bonne au caractère des hommes politiques comme aux intérêts du pays; tant pis pour ceux qui s'y décrient; il est juste et utile que leurs faiblesses soient connues; d'autres y prendront des leçons de dignité, de constance dans leurs idées et leur conduite, de fidélité à leurs amis. Ainsi se forment de dignes chefs pour les grands partis politiques; ainsi le pays apprend à connaître les hommes qui tentent de le gouverner, et peut savoir, quand ils entrent en scène, s'il doit, ou non, prendre en eux confiance. Ce n'est pas aux crises ministérielles en particulier que doivent s'en prendre ceux qui les accusent si vivement; c'est au gouvernement libre tout entier, dont elles sont l'un des incidents naturels et inévitables. La liberté a ses ennuis qu'il faut subir pour jouir de ses bienfaits; mais, dans le nombre, les crises ministérielles ne sont pas l'un des plus graves, ni des plus difficiles à surmonter.

Dès que le cabinet fut reconstitué, le débat recommença dans la Chambre des députés sur les causes de sa dissolution et de sa reconstitution : pendant deux jours, MM. Mauguin, Garnier-Pagès, Sauzet, Odilon Barrot, s'efforcèrent de démontrer à la Chambre qu'il n'aurait dû ni se dissoudre, ni se reformer comme il l'avait fait. Le déplaisir de l'opposition était extrême; elle avait espéré que ces fluctuations et ces crises du pouvoir, qui se succédaient depuis près d'un an, aboutiraient à un changement complet, non-seulement de personnes, mais de système, et que la politique de concession remplacerait enfin la politique de résistance. Il s'agissait en effet de savoir si les conspirations et les insurrections anarchiques d'avril 1834 seraient punies après avoir été réprimées, ou si le pouvoir, qui avait vaincu les insurgés dans les rues, se déclarerait impuissant à les faire juger selon les lois, et leur rouvrirait lui-même l'arène quand ils proclamaient de toutes parts leur ardeur à recommencer le combat. C'était là la question qui se débattait sous le nom de l'amnistie; l'opposition, dans ses diverses nuances, s'était crue sur le point de la résoudre elle-même; et elle voyait se reformer précisément le cabinet qui, depuis trois ans, avait soutenu la politique de résistance, et qui regardait comme sa mission patriotique d'assurer le triomphe de l'ordre en droit comme en fait, par les arrêts de la justice comme par les victoires de la force publique. En prenant pour la première fois la parole comme président du conseil, le duc de Broglie, avec

un accent plein d'autorité et de franchise, établit nettement, d'une part, la politique dans laquelle le cabinet était bien résolu de persévérer, d'autre part, le caractère vraiment constitutionnel du cabinet lui-même et des principes d'après lesquels il s'était réorganisé. Son langage plut à la majorité comme le grand jour plaît à ceux qui cherchent leur route; toute indécision cessa dans les Chambres comme dans le gouvernement; et le cabinet se mit à l'œuvre, confiant dans sa situation parlementaire et dans ses éléments intérieurs.

Ses premiers travaux répondirent à ses espérances et à l'attente publique. La plupart des grandes questions qui demeuraient en suspens furent vidées; un nouveau projet de loi, présenté pour le règlement de la dette envers les États-Unis d'Amérique, fut discuté, adopté, et, malgré les difficultés diplomatiques qui en retardèrent quelque temps l'exécution, cette cause de trouble et peut-être de querelle entre les deux nations disparut complétement. Des lois sur les attributions des autorités municipales et sur la responsabilité des ministres et des agents du pouvoir furent l'objet de sérieux débats. Une loi qui modifiait, dans un sens favorable à l'affranchissement progressif des esclaves, la législation criminelle des colonies, fut promulguée. Une autre loi, aussi importante pour la prospérité matérielle de nos campagnes que l'a été la loi de l'instruction primaire pour leur progrès intellectuel, la loi sur les chemins vicinaux fut proposée, discutée, adoptée, et mise, l'année suivante, en régulière exécution. Dès l'année pré-

cédente, en juin et juillet 1834, M. Duchâtel avait commencé, dans notre régime commercial, d'importantes réformes. Deux ordonnances[1], rendues en vertu de pouvoirs spéciaux accordés par la loi de finances, et concertées entre deux commissaires français et deux commissaires anglais (lord Clarendon était l'un de ceux-ci), avaient aboli diverses prohibitions et réduit les droits d'entrée sur un grand nombre d'objets, les fers, les houilles, les laines, les lins, etc. Des réductions correspondantes avaient été prononcées en Angleterre, et la liberté du commerce était entrée dans les voies d'un progrès graduel, mutuel et sévèrement discuté. Un peu plus tard, en octobre 1834, M. Duchâtel entreprit une grande enquête commerciale pour rechercher, par l'étude précise des faits, quelles seraient les conséquences de la levée des prohibitions, et à quelles conditions elles pourraient être abolies. Cette enquête avait lieu devant le Conseil supérieur du commerce, et, à la suite de chaque séance, les dépositions des témoins entendus étaient publiées dans les journaux. Le gouvernement ne voulait accomplir les réformes libérales qu'avec l'aide du temps, à la lumière des faits bien connus, et sous les yeux du public averti et éclairé. Les crises ministérielles qui survinrent à la fin de 1834 suspendirent les résultats de l'enquête; mais en octobre 1835, quand l'ordre raffermi permit les espérances et les travaux d'avenir, M. Duchâtel, par une ordonnance nouvelle[2],

[1] Des 2 juin et 8 juillet 1834.
[2] Du 10 octobre 1835.

rentra dans la voie qu'il avait ouverte, et fit faire à la libre extension de nos relations commerciales de nouveaux progrès, si prudemment mesurés qu'ils furent acceptés presque sans murmure par les intérêts même qui ne les désiraient pas. Ainsi, en même temps que l'esprit conservateur prévalait dans la politique, une activité intelligente régnait dans l'administration, et les travaux parlementaires du cabinet ne l'empêchaient point de veiller avec soin aux affaires courantes et matérielles de l'État.

Pendant que nous mettions ainsi sincèrement en pratique le régime constitutionnel, la Cour des pairs le défendait fermement contre les ennemis acharnés à le renverser. Je dis les ennemis, car, de la part des insurgés vaincus, le procès d'avril 1834 fut encore la guerre, la guerre transportée des rues dans le Palais-de-Justice, hautement proclamée et systématiquement poursuivie à coups de théories, de déclamations et d'invectives, au lieu de coups de fusil. Je ne crois pas que l'histoire judiciaire du monde ait jamais offert un pareil spectacle : cent vingt et un accusés se portant accusateurs des juges, des lois, du gouvernement tout entier, refusant absolument de leur reconnaître aucun droit, se taisant quand on les interrogeait, parlant, vociférant quand on leur ordonnait de se taire, opposant leurs violences personnelles à la force publique, maudissant, injuriant, menaçant, prédisant leur victoire et leur vengeance prochaines, l'anarchie fanatique et pratique s'étalant avec arrogance au nom de la république, et se donnant

toute licence pour prolonger et enflammer le procès, dans l'espoir d'en faire sortir de nouveau la guerre civile. Et par une inconséquence qui serait étrange, si quelque chose pouvait être étrange dans le chaos, ces accusés, qui proclamaient la guerre contre leurs juges, réclamaient de ces mêmes juges toutes les garanties, toutes les formes, tous les scrupules de la justice régulière, et prétendaient imposer toutes leurs exigences au pouvoir auquel ils refusaient tous les droits.

Loin de la Cour, et dans les actes ou les conciliabules intérieurs du parti, la même politique était pratiquée ; la même indifférence régnait sur la nature et la moralité des moyens, pourvu qu'ils servissent à la cause. On voulait dégoûter la garde nationale du service qu'elle avait à faire au Luxembourg ; on essaya de faire circuler et signer une protestation ; la tentative échoua ; on adressa alors au président de la Cour des pairs une lettre par laquelle plusieurs honorables gardes nationaux de la 9e légion se refusaient à ce service. Les prétendus signataires désavouèrent la lettre ; elle était fausse. Un journal du parti, le *Réformateur*, avait subi une condamnation ; il publia une lettre qu'il avait reçue, disait-il, de l'un des jurés, qui déclarait qu'il n'avait voté la culpabilité que pour se soustraire aux persécutions dont on le menaçait ; les douze jurés qui avaient prononcé dans l'affaire réclamèrent, niant tous ensemble la prétendue lettre. Celle-là aussi était fausse. Une fabrication plus étrange encore amena un incident qui aggrava singulièrement le procès. La *Tribune* et le *Ré-*

formateur publièrent une lettre adressée aux accusés par le comité de leurs défenseurs, pour les exhorter à persévérer dans leur ardente résistance, et qui finissait par cet outrage à la Cour des pairs : « L'infamie du juge fait la gloire de l'accusé. » Sur la proposition du duc de Montebello, la Cour, justement indignée, ordonna des poursuites contre les auteurs de cette lettre, et le procès des défenseurs vint se joindre au procès des insurgés. Deux députés, MM. de Cormenin et Audry de Puyraveau, figuraient parmi les signataires; la Cour des pairs demanda à la Chambre des députés l'autorisation de les poursuivre. M. de Cormenin déclara qu'il n'avait point signé; la même déclaration vint de la plupart des personnes dont les noms étaient au bas de la lettre; elle avait été rédigée et signée sans leur aveu, et dans l'espoir qu'ils ne la désavoueraient pas. Une surprise ironique éclata dans le public; un violent débat s'éleva dans l'intérieur du parti : fallait-il que tous avouassent la lettre, comme s'ils l'avaient effectivement signée, ou devait-on convenir de la vérité? Ce dernier avis prévalut; deux membres du comité, MM. Trélat et Michel de Bourges, se déclarèrent seuls auteurs de la lettre; quelques autres des prétendus signataires en acceptèrent tacitement la responsabilité; ils furent seuls poursuivis et condamnés avec les éditeurs des deux journaux qui l'avaient publiée; mais ce mensonge, commis avec tant de légèreté et abandonné avec tant de faiblesse, fit grand tort, dans le public comme dans la Cour, aux accusés comme à leurs défenseurs, et le

procès, un moment compliqué par cet incident, en marcha plus aisément vers sa conclusion.

De tous les chaos où tombe souvent l'humanité, le plus déplorable à contempler est celui de l'âme humaine elle-même : les accusés et leur parti offraient ce triste spectacle : le bien et le mal, le vrai et le faux, le juste et l'injuste, l'utile et le funeste, le possible et l'impossible, tout était mêlé et confondu dans ces esprits troublés jusqu'à la frénésie ou pervertis jusqu'au crime; et ce qu'il y avait en eux de bon et de noble, la conviction sincère, le dévouement, le courage, ne servait plus qu'à les précipiter eux-mêmes dans cet abîme de l'anarchie où ils s'efforçaient d'entraîner leur pays, croyant l'affranchir et le régénérer.

La Cour des pairs renouvela, dans cette difficile épreuve, les grands exemples de fermeté tranquille et de modération judicieuse qu'elle avait déjà donnés. En 1830, dans le procès des ministres de Charles X, elle avait maintenu l'équité envers les accusés contre la passion publique; en 1835, elle maintint l'ordre public contre les fureurs des accusés, en gardant aussi l'équité. Ni la longueur du procès, ni la violence des scènes, ni les incidents imprévus, ni les complications légales, ni la retraite successive de plusieurs pairs lassés ou troublés, rien ne l'irrita, rien ne l'arrêta; elle était résolue à être en même temps modérée et efficace. Cent soixante-quatre pairs avaient assisté à la première audience, cent dix-huit étaient présents à la dernière et signèrent l'arrêt définitif. Le procès avait duré neu

mois. Les accusés, leurs défenseurs, leurs journaux, avaient constamment parlé, protesté, déclamé comme en présence de l'échafaud : « Vous voulez cent soixante-quatre têtes, prenez-les. — Envoyez à la mort les soutiens de cent cinquante familles du peuple. — On m'a amené ici par force; on m'a déchiré; on m'a massacré; tenez, voilà ma poitrine; frappez-moi, tuez-moi. » Pas une condamnation à mort ne fut prononcée; la déportation fut la peine la plus grave. La Cour maintint l'empire des lois sans user de toute leur force, et défendit l'État contre l'insurrection anarchique sans se soucier des emportements et des menaces des insurgés.

Plus le procès avait été difficile et orageux, plus le succès était grand pour le gouvernement; c'était la victoire des lois après celle des armes; ni la force ni la justice n'avaient manqué à la société. Pourtant les obstacles et les périls persistaient ou renaissaient incessamment sur les pas du pouvoir; ses ennemis, loin de se montrer découragés par leurs défaites, redoublaient de colère et de manœuvres; la violence de leurs journaux demeurait la même; les procès de presse, toujours nombreux, aboutissaient toujours à des résultats variables et presque alternatifs, aujourd'hui des condamnations, demain des acquittements, également inefficaces, les uns pour réprimer, les autres pour satisfaire les passions factieuses. Le public s'étonnait que la victoire de l'ordre ne lui rendît pas plus de repos et de sécurité. Un homme d'un esprit ferme et d'un courage indomptable, libéral éprouvé, et qui, par son nom,

son caractère et son talent, exerçait dans le sud-ouest de la France une grande influence, M. Henri Fonfrède m'écrivait de Bordeaux : « Nous restons sur un champ de bataille où, malgré tant de succès si péniblement conquis, les obstacles et les dangers se renouvellent sans cesse, et entravent l'action du pouvoir au moment où elle semblerait se manifester plus ferme et mieux assurée. Cela inquiète ici beaucoup les esprits. Je crois pouvoir dire que le principal germe de ce mal est dans l'influence démocratique trop puissamment excitée, et dans l'absence de principes clairs et fixes au sein de notre propre parti. Nos colléges électoraux eux-mêmes, dans leur portion gouvernementale qui forme évidemment la grande majorité, du moins ici, sont tellement décousus et abandonnés aux mille nuances théoriques de la première argumentation venue, qu'avec les meilleures intentions du monde, ils pourraient, sans s'en douter, voter au contre-sens de leur propre opinion politique, et contribuer ainsi, non pas à une conciliation toujours désirable entre les opinions modérées et consciencieuses, mais à une confusion inextricable de principes hétérogènes et contraires, qui ôterait aux hommes engagés dans le travail de la restauration sociale tous les leviers dont ils ont besoin pour agir efficacement. »

Pendant que le procès suivait son cours, nous reconnûmes bientôt que, en même temps que la guerre continuait, le champ de bataille était changé. Ce n'était plus à de grands mouvements publics, à de vas-

tes complots, aux soulèvements populaires, que les ennemis demandaient le succès; c'était dans la personne même du Roi qu'ils voulaient frapper et détruire le régime tout entier. L'assassinat remplaçait l'insurrection. De l'automne de 1834 à l'été de 1835, sept projets de ce crime alors nouveau furent découverts et déjoués par l'autorité : les uns conçus et poursuivis avec une obstination profonde, les autres rêvés par des imaginations en délire et par cette détestable ambition de célébrité, n'importe à quel prix, que suscitent les grands désordres sociaux. Nous approchions des fêtes annuelles de juillet; le Roi devait passer sur les boulevards une grande revue de la garde nationale; des bruits sinistres circulaient; des révélations à la fois précises et obscures parvenaient à l'administration; des symptômes épars, des propos décousus et pourtant d'une coïncidence singulière indiquaient une forte préoccupation partout répandue. M. de Nouvion les a recueillis avec soin et bien résumés en ces termes : « A l'approche du 28 juillet, plusieurs journaux de province publièrent simultanément une correspondance de Paris ainsi conçue : « On continue à dire que Louis-Philippe sera assassiné, ou du moins qu'on tentera de l'assassiner à la revue du 28. Ce bruit a sans doute pour but de déterminer sa bonne garde nationale à venir, nombreuse, le protéger de ses baïonnettes. » On lisait dans la *Quotidienne* du 21 juillet : « Le Gouvernement affecte d'envelopper encore du plus profond mystère le prétendu complot dirigé contre la personne de Louis-Philippe.

Fantasmagorie! conspiration dont le secret est la formation de quelques gardes du corps, à laquelle on veut préparer les esprits par des simulacres de danger pour la famille royale.» Le 24, le *Corsaire* disait : « Le prince L.... (le roi Léopold) a envoyé demander à son beau-père ses recettes d'assassinat politique. L'enthousiasme baisse à Bruxelles. Il y a maintenant, à la Préfecture de police, une brigade préposée aux assassinats mensuels.» Le 26, le *Charivari* contenait ces deux lignes : « Hier, le Roi citoyen est venu à Paris avec sa superbe famille, sans être aucunement assassiné. » Le 28, jour du crime, le *Corsaire* disait, en faisant allusion au passage du Roi sur la place Vendôme : « On parie pour l'éclipse totale du Napoléon de la paix. » Le même jour, la *France*, après avoir rendu compte de la journée de la veille, dite *fête des morts*, ajoutait cette affreuse plaisanterie : « Peut-être est-ce à la fête des vivants qu'il est réservé, par compensation, de nous offrir le spectacle d'un enterrement. Nous verrons bien cela demain ou après-demain. » A l'étranger, le *Correspondant de Hambourg* du 25 juillet annonce qu'on s'attend à une catastrophe pendant l'anniversaire des trois jours. Une lettre de Berlin, du 26, constate que le même bruit s'y était répandu. Le 28, des jeunes gens voyageant en Suisse, après avoir inscrit sur un registre d'auberge les noms de Louis-Philippe et de ses fils, les font suivre de ces mots : « Qu'ils reposent en paix[1]! »

[1] *Histoire du règne de Louis-Philippe Ier*, par Victor de Nouvion, t. III, p. 501-502.

Au milieu de ces bruits, la plupart ignorés alors ou peu remarqués, et qui pourtant semaient dans l'air une vague alarme, nous nous rendîmes le 28 juillet aux Tuileries, au moment où le Roi se disposait à partir pour la revue. La famille royale était réunie, la Reine émue et silencieuse, Madame Adélaïde visiblement affectée et demandant qu'on la rassurât, les jeunes princes prenant plaisir à entendre dire que la troupe était superbe et que la garde nationale serait très-nombreuse. Il était convenu que quelques-uns des ministres accompagneraient le Roi, et que les autres iraient, ainsi que la Reine, à l'hôtel de la Chancellerie, place Vendôme, attendre le retour du Roi qui devait s'arrêter là pour assister au défilé. Le Roi monta à cheval et partit avec ses trois fils, le duc d'Orléans, le duc de Nemours et le prince de Joinville, quatre de ses ministres, le duc de Broglie, le maréchal Maison, l'amiral Rigny et M. Thiers, les maréchaux Mortier et Lobau et un nombreux état-major. Nous nous rendîmes, l'amiral Duperré, M. Duchâtel, M. Humann, M. Persil et moi, à la Chancellerie. Plus d'une heure s'écoula; des nouvelles venaient à chaque instant de la revue; on se félicitait de l'ordre qui y régnait, du bel aspect des troupes, du bon esprit de la garde nationale. Tout à coup la Reine et les Princesses arrivèrent saisies de trouble et de douleur; au au moment où elles quittaient les Tuileries pour se rendre à la Chancellerie, le colonel Boyer, l'un des aides de camp du Roi, était accouru au galop leur annoncer l'attentat auquel le Roi et ses fils venaient

d'échapper, et qui avait fait, autour de lui, tant de victimes. Quelques minutes après midi, sur le boulevard du Temple, le Roi cheminait tranquillement le long des rangs de la garde nationale, et un peu en avant de son cortége ; un jet de flamme, parti d'une fenêtre sur la gauche, frappa soudain ses yeux : « Joinville, dit-il à son fils en ce moment le plus voisin de lui, ceci me regarde; » et au même instant une nuée de balles éclatait sur son passage, frappant à mort ou blessant grièvement quarante et une des personnes qui l'entouraient. Le Roi s'arrêta un moment, vit ses fils debout à ses côtés, promena ses regards sur les mourants, donna quelques ordres, et, montrant du doigt au duc de Broglie, qui s'était rapproché de lui, l'oreille de son cheval percée d'une balle : » Il faut continuer, mon cher duc; marchons, marchons; » et il poursuivit en effet la revue, au milieu des explosions d'indignation et des acclamations incessantes de la garde nationale, de la troupe et de la population.

La nouvelle nous était venue à la Chancellerie en même temps qu'elle arrivait aux Tuileries; mais le récit encore obscur de l'attentat, les bruits incertains déjà répandus sur le nombre et les noms des victimes, l'absence prolongée du Roi et de sa suite maintenaient et redoublaient les alarmes; les salons de la Chancellerie étaient pleins des femmes, des mères, des sœurs, des filles de ceux qui accompagnaient le Roi; on accourait de tous côtés pour demander ou apporter des nouvelles: qui était tué? qui était blessé? que se passait-il à la

revue continuée? La duchesse de Broglie arriva cherchant son mari; la Reine se jeta dans ses bras, étouffant à grand'peine ses larmes. Toute cette société royale était en proie à toutes les terreurs, à toutes les angoisses du cœur humain, et personne ne savait bien encore quelle serait la mesure de ses douleurs.

La vérité complète et précise, cruelle pour les uns, calmante pour les autres, fut enfin connue. La revue terminée, le Roi arriva à la Chancellerie avec son cortége : autour de la famille royale réunie et rassurée, on comptait les pertes, on répétait les noms de dix-huit autres familles, les unes illustres, les autres obscures, un maréchal, des généraux, des gardes nationaux, des ouvriers, des femmes, une jeune fille, toutes frappées du même coup, toutes en proie à la même désolation. Après un court repos, le Roi et les princes ses fils remontèrent à cheval, à la porte de la Chancellerie : les bataillons de la garde nationale et les régiments de l'armée défilèrent devant eux, avec ces acclamations ardentes, mêlées de sympathie et de colère, que suscite dans les masses le spectacle d'un grand crime, d'une grande douleur et d'un grand péril. Le défilé terminé, tous se dispersèrent, princes et peuple; chacun retourna à ses tristesses et à ses affaires; le duc de Broglie, en se déshabillant, vit tomber de sa cravate une balle qui s'y était arrêtée après avoir, sans qu'il s'en aperçût au moment, emporté et ensanglanté le collet de son habit. La population affluait autour des Tuileries, sur le théâtre de l'attentat, à la porte des blessés connus;

et le soir même, le Roi, la Reine et Madame Adélaïde, dans une voiture de ville, sans escorte, allèrent porter à la veuve du maréchal Mortier, la duchesse de Trévise, ces témoignages de sympathie qui honorent ceux qui les donnent plus qu'ils ne consolent ceux qui en sont l'objet.

L'horreur fut générale et profonde. Le public était indigné et attendri. Le crime avait été préparé et exécuté avec une indifférence atroce. Toutes les classes, tous les rangs, tous les âges avaient été frappés. Les douleurs royales et les douleurs populaires s'étaient confondues. Le Roi avait déployé, au moment du péril, une fermeté imperturbable, et en revoyant sa famille, une sensibilité expansive. Nul homme n'a jamais eu un courage plus simple, plus exempt d'ostentation, moins empressé à se faire remarquer et valoir. Des milliers de spectateurs avaient vu et racontaient tous les détails, affreux ou touchants, de l'événement. Huit jours après, le 5 août, quatorze cercueils, portés sur quatorze chars funèbres, précédés et suivis d'un cortége immense, gouvernement, garde nationale, armée, clergé, magistrats, corps savants, écoles publiques, les représentants de la société tout entière, cheminèrent le long des boulevards, de la place de la Bastille aux Invalides, à travers une population innombrable, passionnément émue et silencieuse. Le Roi, la Reine, toute la famille royale attendaient et reçurent le cortége à l'hôtel des Invalides. En présence de toutes ces grandeurs divines et humaines, tous ces cercueils qu'un

seul crime avait remplis de morts si divers, descendirent l'un après l'autre dans le même caveau. La cérémonie terminée, quand ce peuple de spectateurs se fut écoulé, les jours suivants, au sein des familles, dans les lieux publics, partout où se rencontraient des hommes qui n'avaient rien à cacher, un sentiment unanime éclatait ; c'était le cri général qu'un devoir impérieux commandait de mettre un terme aux attaques, aux provocations, aux manœuvres qui suscitaient de tels forfaits et infligeaient à la société de tels périls, au cœur humain de telles douleurs.

Le cabinet n'hésita pas un instant à remplir ce devoir. Le mal, c'était la provocation continue, tantôt audacieuse, tantôt astucieuse, au renversement de l'ordre établi. Pour atteindre à ce but, on s'arrogeait le droit de tenir et de remettre incessamment toutes choses en question, les bases même de la société comme les actes de son gouvernement, le droit primitif et fondamental des pouvoirs publics aussi bien que leur conduite. C'était là ce qu'on appelait la liberté de l'esprit humain et de la presse. Il fallait attaquer et vaincre dans son principe cette prétention anarchique, après l'avoir vaincue dans sa conséquence matérielle et armée, l'insurrection.

Nous abordâmes de front l'ennemi. Les lois que nous proposâmes le 4 août 1835, et qui devinrent les lois du 9 septembre suivant, qualifiaient d'attentat à la sûreté de l'État toute attaque contre le principe et la forme du gouvernement établi en 1830, lorsque cette

attaque avait pour but d'exciter à la destruction ou au changement du gouvernement. Elles sanctionnaient et garantissaient l'inviolabilité constitutionnelle du Roi en punissant quiconque ferait remonter jusqu'à lui la responsabilité ou le blâme des actes de son gouvernement. Elles prenaient des précautions précises contre les divers moyens de dissimuler ces délits et d'en éluder la peine tout en les commettant. Elles réglaient, dans les limites et selon les conditions générales instituées par la Charte, les peines attachées aux délits, les juridictions appelées à en connaître et les formes de la procédure, de façon à assurer l'efficacité et la promptitude de la répression.

Pour tout esprit libre et ferme, il n'y avait rien là que de conforme aux traditions des nations civilisées et aux règles du commun bon sens. C'est une dérision de réclamer, au nom de la liberté de l'esprit humain, le droit de mettre incessamment en question les institutions fondamentales de l'État, et de confondre les méditations de l'intelligence avec les coups de la guerre. Il faut, à toute société humaine, des points fixes, des bases à l'abri de toute atteinte; nul État ne peut subsister en l'air, ouvert à tous les vents et à tous les assauts. Quand Dieu a, comme dit l'Écriture, livré le monde aux disputes des hommes, il connaissait les limites de leur puissance ; il savait combien elle serait vaine, au fond, contre son œuvre, même quand elle en troublerait la surface. Mais les œuvres humaines sont bien autrement faibles et fragiles que

l'œuvre divine; elles ont besoin de garanties qu'elles ne trouvent pas dans leur force propre et native. Et quand la limite a été posée entre la discussion scientifique et la guerre politique, c'est un devoir pour le législateur de ne pas se contenter de défenses vaines, et d'opposer aux assaillants des remparts solides. Les lois de septembre n'inventèrent, pour réprimer les délits dont elles proclamaient la gravité, aucune pénalité inouïe et repoussée par nos mœurs, aucune juridiction nouvelle et qui parût prédestinée à la rigueur ou à la servilité. La déportation, avec des conditions diverses, était dès lors et sera de jour en jour plus acceptée comme la peine la mieux appropriée aux crimes politiques. La Cour des pairs faisait, depuis vingt ans, ses preuves d'indépendance et de modération en même temps que de fermeté efficace. Les modifications apportées dans la procédure n'avaient d'autre objet que d'assurer la prompte répression du délit, sans enlever aux accusés aucun de leurs moyens de défense. Les lois de septembre ne portaient nullement les caractères de lois d'exception et de colère; elles maintenaient les garanties essentielles du droit, tout en pourvoyant aux besoins accidentels et actuels de la société; définitions, juridictions, formes, peines, tout y était combiné, non pour frapper des ennemis, mais pour que la justice publique fût puissante et suffît pleinement à sa mission, en conservant son indépendance et son équité.

La discussion de ces lois amena un exemple frappant de la déplorable faiblesse d'esprit et de cœur qui, sous

l'influence des passions personnelles ou des clameurs extérieures, peut obscurcir les notions les plus certaines et les plus simples. En parlant de la peine de la déportation que l'opposition qualifiait d'atroce, je fus conduit à dire : « On oublie constamment dans ce débat le but de toute peine, de toute législation pénale. Il ne s'agit pas seulement de punir ou de réprimer le condamné; il s'agit surtout de prévenir des crimes pareils. Il ne faut pas seulement mettre celui qui a commis le crime hors d'état de nuire de nouveau; il faut surtout empêcher que ceux qui seraient tentés de commettre les mêmes crimes se laissent aller à cette tentation. L'intimidation préventive et générale, tel est le but principal, le but dominant des lois pénales. Il faut choisir, dans ce monde, entre l'intimidation des honnêtes gens et l'intimidation des malhonnêtes gens, entre la sécurité des brouillons et la sécurité des pères de famille; il faut que les uns ou les autres aient peur, que les uns ou les autres redoutent la société et ses lois. Il faut le sentiment profond, permanent, d'un pouvoir supérieur toujours capable d'atteindre et de punir. Dans l'intérieur de la famille, dans les rapports de l'homme avec son Dieu, il y a de la crainte; il y en a naturellement et nécessairement. Qui ne craint rien bientôt ne respecte rien. La nature morale de l'homme a besoin d'être contenue par une puissance extérieure, de même que sa nature physique, son sang, tout son corps ont besoin d'être contenus par l'air extérieur, par la pression atmosphérique qui pèse sur lui. Opérez

le vide autour du corps de l'homme; vous verrez à l'instant toute son organisation se troubler et se détruire. Il en est de même de sa nature morale; il faut qu'un pouvoir constant, énergique, redoutable, veille sur l'homme et le contienne; sans quoi, l'homme se livrera à toute l'intempérance, à toute la démence de l'égoïsme et de la passion. » Il n'y avait là, à coup sûr, qu'une vérité proclamée par le bon sens général, et de tout temps admise par les publicistes et par les moralistes, comme une des bases fondamentales de la législation religieuse et civile. Les partis et les journaux en firent une prétention tyrannique et barbare; le mot *intimidation* devint le synonyme d'iniquité préventive et de cruauté pénale; on l'écrivit, on le répéta à côté de mon nom comme le terrible caractère de ma politique. Et comme il est utile d'apporter des faits à l'appui des mots, on en inventa pour établir que, ce que je disais, je le faisais aussi dans l'occasion; on dit, on redit que, pendant les insurrections de Lyon, en 1831 et en 1834, j'avais donné, pour les réprimer, « des ordres impitoyables. » Le mensonge était grossier : en 1831, j'étais étranger au cabinet, et en 1834, je n'avais eu, par la nature de mes attributions, aucun ordre à donner à Lyon, et je n'en avais en effet donné aucun. Mais peu importe la vérité aux passions ennemies; la crédulité vient, pour elles, en aide au mensonge, et elles ne s'inquiètent guère qu'avec le temps la lumière se fasse sur leurs assertions; le profit, et plus encore le plaisir momentané qu'elles

y trouvent suffisent à leur vulgaire satisfaction.

Le duc de Broglie se fit grand honneur dans ce débat; il expliqua et défendit les lois proposées avec une franchise, une fermeté, une lucidité, une élévation d'idées et de langage qui firent, sur la Chambre, une impression profonde. Il obtint, dans cette circonstance, le plus honnête et le plus utile des succès; il donna aux partisans de la politique de résistance la satisfaction d'entendre prouver avec éclat qu'ils avaient raison, et il les affermit dans leur conviction en les laissant bien certains qu'il était lui-même profondément convaincu. En dépit des mauvaises velléités de la nature humaine, les hommes se plaisent à estimer en admirant, et les partis ne sont jamais plus animés et plus fidèles que lorsqu'ils se sentent honorés par le caractère et le talent de leurs chefs.

Les lois de septembre une fois votées et promulguées, l'état des esprits dans le pays, à leur sujet, fut très-mêlé et divers. L'opposition les avait ardemment combattues; les uns, par hostilité radicale, routine ou passion de parti; les autres, avec une inquiétude sincère. Plus j'y réfléchis, plus je demeure convaincu que l'opposition de ce temps a été constamment sous l'empire d'une double erreur; elle redoutait trop peu le mal et trop les remèdes; elle n'avait pas le sentiment juste des périls dont notre société était menacée par les idées fausses et les mauvaises passions qui fermentaient dans son sein; elle était infiniment trop prompte à croire les libertés publiques compromises ou même

perdues. Les nations libres ont besoin de s'abriter sous des constructions fortes, surtout lorsqu'elles ont déjà longtemps vécu, et que leur longue vie a développé des éléments très-divers et des situations très-compliquées. Leurs libertés y sont aussi intéressées que leur repos, car la liberté, dont les germes peuvent être semés au vent des révolutions, ne s'enracine et ne grandit qu'au sein de l'ordre et sous des pouvoirs réguliers et durables. Le ferme établissement du gouvernement nouveau était pour nous, après 1830, la première et essentielle condition de la liberté; et telle était la situation comme la nature de ce gouvernement qu'il ne pouvait faire courir à la liberté aucun risque sérieux. L'opposition, je parle de l'opposition loyale et sans arrière-pensée, méconnut cet état général du pays; et son erreur était naturelle, car c'était celle d'une partie considérable du pays lui-même; il croyait sa santé politique plus forte qu'elle n'était réellement, et il repoussait comme inutiles et presque comme injurieux la plupart des remèdes qui lui étaient présentés. Aussi, en combattant les lois de septembre, l'opposition parlementaire ne manqua ni d'écho ni d'effet; et ces lois rencontrèrent, hors des Chambres, le même genre et à peu près le même degré de mécontentement et de blâme qu'elles avaient trouvés dans leur sein.

En revanche, l'adhésion, non-seulement des amis déclarés de la politique de résistance, mais des spectateurs impartiaux, fut prompte et décidée. Dans les départements, la grande majorité des conseils généraux,

élus par les classes les plus indépendantes comme les plus éclairées, et représentants tranquilles des sentiments comme des intérêts locaux, s'empressèrent de témoigner leur satisfaction de la fermeté franche du cabinet et des garanties qu'il venait de donner à la paix publique. On ne tarda pas à reconnaître que ces garanties n'étaient ni oppressives, ni vaines : la presse ennemie baissa de ton, sans cesser d'être libre; ses violences et ses scandales furent plus rares et mieux réprimés ; mais la discussion de la politique et des actes du pouvoir demeura ouverte et vive. Mises à l'épreuve de l'expérience, les lois de septembre ont, pendant plusieurs années, efficacement protégé l'ordre public, et à coup sûr elles n'ont pas détruit la liberté.

L'Europe fut frappée du spectacle qu'offrait alors la France. Le tranquille courage et la présence d'esprit du Roi, au moment de l'attentat, étaient fort admirés ; on parlait de la main visible de la Providence qui l'avait préservé, lui et ses fils, dans cet immense péril. Treize ans plus tard, quand le gouvernement de 1830 n'existait plus, un vieux tory de ma connaissance, légitimiste déclaré pour la France, M. Croker me disait à Londres : « Après l'attentat de Fieschi, quand je vis par quelle fortune le roi Louis-Philippe y avait échappé, et avec quelle vigueur son gouvernement défendait la société menacée, je le crus, pour la première fois, destiné à fonder en France le régime constitutionnel et sa dynastie. » La Providence se réservait de nous apprendre qu'il faut de bien autres conditions que le courage et la bonne

conduite de quelques hommes pour mettre fin aux révolutions et fonder un gouvernement.

Pendant les quatre mois qui s'écoulèrent entre la promulgation des lois de septembre et l'ouverture de la session de 1836, la situation du cabinet fut forte et tranquille; aucun grand événement ne vint nous troubler, aucun dissentiment intérieur ne nous embarrassait dans le travail régulier du gouvernement. Le procès de Fieschi et de ses complices, la conclusion du procès des insurgés d'avril, les négociations relatives à l'exécution du traité des 25 millions entre la France et les États-Unis, les mouvements diplomatiques de l'Europe, les crises révolutionnaires de l'Espagne, la préparation des projets de loi qui devaient être présentés aux Chambres dans la session prochaine nous occupaient sérieusement sans nous susciter dans le présent aucune complication fâcheuse, pour l'avenir aucune grave inquiétude. Un seul incident me donna à prendre une résolution qui pouvait entraîner, pour moi, une responsabilité délicate. Le maréchal Clauzel, alors gouverneur général de l'Algérie, préparait une expédition dans l'intérieur de la province d'Oran et sur Mascara. Le duc d'Orléans désirait ardemment aller en Afrique et y prendre part. Son désir rencontrait dans le cabinet beaucoup d'objections; on se souciait peu d'exposer l'héritier de la couronne à de graves périls dans une entreprise sur une terre inconnue et sans nécessité politique. On doutait que le maréchal Clauzel vît avec plaisir la présence du prince à l'armée et on craignait

entre eux quelque embarras. Le Roi me parla du désir de son fils : « désir bien naturel, me dit-il, et qu'à tout prendre il est bon de satisfaire ; quelles que soient les chances, il faut que mon fils vive avec l'armée et s'y fasse honneur. Aidez-moi à lever les obstacles qu'il rencontre ; soyez favorable, dans le conseil, à son départ pour l'Afrique ; il vous en saura beaucoup de gré, et je désire qu'il soit bien pour vous. » Le Roi avait raison : l'activité, l'empressement à servir le pays, à s'en faire connaître et à s'y distinguer, sont le devoir et font la fortune des princes. J'appuyai auprès de mes collègues, en particulier et dans le conseil, la proposition du départ du duc d'Orléans pour l'expédition projetée. En s'y rendant, il devait passer par la Corse, s'y arrêter quelques jours, et s'y montrer attentif aux besoins de cette terre si négligée du maître qu'elle avait donné à l'Europe. Il partit en effet dans les derniers jours d'octobre, et le 26 novembre suivant, au moment de se mettre en marche avec l'armée pour Mascara, il m'écrivait d'Oran :

« Je ne puis partir, Monsieur, pour l'expédition qui doit compléter un voyage que je vous dois d'avoir entrepris, sans vous remercier de nouveau d'avoir senti que l'intérêt de mon avenir, autant que le devoir de ma position, m'appelait partout où l'armée avait une tâche à accomplir. J'ai la confiance que le résultat de mon voyage ne pourra d'aucune façon vous faire regretter d'avoir donné votre adhésion à mon projet ; et je sais que, tout en me conduisant de manière à me concilier

l'estime de l'armée, je dois éviter ce qui, plus tard, pourrait faire peser des reproches spécieux sur la responsabilité du gouvernement.

« Je n'ai point la place de consigner, dans une lettre écrite à la hâte et au moment de monter à cheval, les observations nombreuses que j'ai cherché à recueillir avec impartialité sur l'état de notre marine, sur la Corse, et sur l'Afrique ; mais je ne puis laisser échapper cette occasion de vous dire que je n'ai eu qu'à me louer, sous tous les rapports, de la manière d'être du maréchal Clauzel à mon égard. Je me suis efforcé pourtant de ne point laisser influencer, par l'accueil que j'ai reçu ici, le jugement que je devais porter sur l'état de ce pays; et j'ai dû reconnaître que des résultats importants, et auxquels, vous le savez, j'étais loin de m'attendre, avaient déjà été obtenus par le maréchal. Il a éteint toute dissidence politique ; il représente convenablement et fait respecter l'autorité royale, et l'esprit de parti n'existe plus dans la population que sa composition y rendait le plus accessible. Les troupes ont repris confiance en leur chef et en elles-mêmes, et sous le point de vue militaire la situation est très-satisfaisante. Quant à la direction générale de son commandement, je crois pouvoir affirmer que le maréchal a compris maintenant ce qu'il fallait pour être soutenu par le gouvernement; et il veut le faire, même vis-à-vis des colons. Je pense même qu'il a senti qu'il deviendrait nécessaire de diminuer dans quelque temps les charges excessives que nos possessions africaines font peser sur la

France; et j'ai eu occasion de discuter avec lui un plan de gouvernement de la Régence d'Alger que je désire vivement soumettre et faire approuver au Roi et à ses ministres à mon retour à Paris. Je serai au plus tard le 18 ou le 19 décembre à Toulon, et d'ici là, je vous prie, monsieur, de recevoir l'assurance de tous mes sentiments pour vous. »

L'expédition atteignit pleinement son but; Mascara fut occupé; le duc d'Orléans se fit grand honneur, dans l'armée et auprès de ses chefs, par son intelligence aussi prompte et aussi brillante que sa bravoure; et le 19 décembre, comme il me l'avait annoncé, il débarqua à Toulon, charmé d'avoir fait avec succès ce premier pas dans sa vie militaire en Afrique, et gardant un bon souvenir de mon intervention pour lui dans cette occasion.

Le même jour, à dix heures du soir, un convoi plus que modeste, presque un convoi de pauvre, suivi seulement d'un frère, d'une sœur et d'un prêtre, traversait Paris transportant dans une église de village, près de Bordeaux, le cercueil d'un grand homme de bien, grand citoyen dans les jours de péril suprême, et quelquefois grand orateur dans les débats politiques. L'ancien président de la Chambre des députés, le ministre de Louis XVIII, M. Lainé était mort à Paris le 17 décembre, et c'était selon sa dernière volonté qu'il était conduit, sans le moindre appareil, à sa dernière demeure. En 1830, après la révolution de Juillet, il se tint d'abord à l'écart, portant, par vraie tristesse comme

par convenance, le deuil de cette ancienne royauté qu'il avait servie pendant seize ans, sinon avec un esprit politique clairvoyant et ferme, du moins avec un patriotisme sincère, une modération généreuse et un courage mélancolique qui s'élevait parfois à de beaux mouvements d'éloquence. Quand il vit la nouvelle monarchie établie et luttant contre l'anarchie, dès le 17 septembre 1830, il vint silencieusement prendre son siége dans la Chambre des pairs ; et depuis ce jour jusqu'à sa mort, il s'acquitta scrupuleusement de tous ses devoirs politiques, sans sortir, pour aucun autre motif, de la retraite à laquelle il avait voué la fin de sa vie. C'était une âme très-noble, facilement émue, triste, et dont les instincts, plus grands que ses idées, s'élevaient, avec un touchant mélange de simplicité morale et de pompe oratoire, jusqu'à la vertu éloquente. Il avait dans l'esprit peu d'originalité, peu de vigueur, des aspirations hautes plutôt que des convictions claires, et son talent, qui manquait de précision au fond et de pureté dans la forme, ne laissait pas d'être toujours élevé, animé et sympathique. L'ordre et la liberté, le Roi et le pays ont eu des conseillers plus profonds et plus efficaces, jamais un ami plus dévoué et un serviteur plus digne. J'ai souvent pensé et agi autrement que M. Lainé ; depuis 1830, je ne l'ai plus rencontré que rarement ; mais soit dans mes rapports avec lui, soit en regardant de loin sa conduite et sa vie, je lui ai toujours porté une profonde estime, et je prends plaisir à rendre aujourd'hui à sa mémoire un hommage

qu'en 1835 j'aurais volontiers rendu à son cercueil.

La session s'ouvrit le 29 décembre 1835 sous des auspices favorables ; aucun trouble violent et prochain ne menaçait le pays; aucune question vitale ne pesait sur le gouvernement ; la confiance renaissait, les libertés publiques se déployaient au sein de l'ordre que l'on commençait à croire effectivement rétabli : « J'espère, dit le Roi en ouvrant la session, que le moment est venu, pour la France, de recueillir les fruits de sa prudence et de son courage. Éclairés par le passé, profitons d'une expérience si chèrement acquise ; appliquons-nous à calmer les esprits, à perfectionner nos lois, à protéger, par de judicieuses mesures, tous les intérêts d'une nation qui, après tant d'orages, donne au monde civilisé le salutaire exemple d'une noble modération, seul gage des succès durables. Le soin de son repos, de sa liberté, de sa grandeur, est mon premier devoir ; son bonheur sera ma plus chère récompense. » Deux jours après, M. Dupin, réélu président de la Chambre des députés, disait en prenant possession du fauteuil : « Si, dans les précédentes sessions, les agitations du dehors ont quelquefois réagi jusque dans cette enceinte, je n'en doute pas, la paix profonde qui règne dans l'État étendra sur nous sa salutaire influence. La lutte sera toute parlementaire; elle sera digne ; les intérêts du pays seront noblement et librement débattus; les rivalités, s'il s'en élève, ne seront inspirées que par l'amour du bien public ; chacun voudra remporter chez soi le sentiment d'un devoir généreusement accompli. »

Le 14 janvier 1836, M. Humann proposa à la Chambre des députés les lois de finances. Dès le début de son discours, en exposant les besoins et les ressources de l'exercice 1837, il présenta comme nécessaire, légitime, opportune, et, sinon comme immédiate, du moins comme imminente, la mesure que M. de Villèle avait tentée sans succès en 1824, le remboursement ou la réduction des rentes. La Chambre accueillit ses paroles avec une faveur marquée, et nous, au banc des ministres, nous les entendîmes avec une extrême surprise. Bonne ou mauvaise, une telle mesure était évidemment trop grave pour être annoncée sans l'examen approfondi et l'assentiment formel du cabinet ; elle n'y avait été ni décidée, ni même mise en délibération; la démarche qui s'accomplissait en ce moment était le fait du ministre des finances seul ; ni le Roi, ni les autres membres du cabinet ne l'avaient acceptée ni connue.

Bien des spectateurs à cette époque et plusieurs historiens depuis lors ont vu là un acte perfidement prémédité, une intrigue ourdie pour diviser, disloquer et renverser le cabinet, intrigue dont M. Humann aurait été l'instrument crédule et involontaire. C'est mettre dans la politique plus de comédie machiavélique qu'il n'y en a réellement, quoiqu'il y en ait beaucoup. M. Humann n'était ni un instrument ni une dupe; il n'avait, pour son propre compte, nul mauvais dessein envers le cabinet dont il partageait sincèrement les vues générales, et il ne fut nullement, dans cette occasion, l'aveugle agent des desseins d'autrui. Profon-

dément convaincu de la légalité et de l'utilité de la conversion des rentes, il avait, en 1824, appuyé M. de Villèle dans cette tentative; plus tard, soit avant, soit depuis son entrée dans le cabinet, il s'était plusieurs fois expliqué dans le même sens; peut-être même, en préparant le budget de 1837, avait-il reparlé de son idée à quelques-uns de ses collègues; mais il n'en avait jamais proposé au conseil ni l'adoption formelle, ni l'exécution prochaine; il la développa dans son exposé des motifs pour se donner à lui-même une grande satisfaction et pour poser la base d'un budget normal auquel il avait hâte d'arriver. C'était un esprit à la fois profond et gauche, obstiné et timide devant la contradiction, et persévérant dans ses vues quoique embarrassé à les produire et à les soutenir. Il tenait beaucoup à accomplir, pendant son ministère, quelque acte important et qui lui fît honneur: « Que voulez-vous? disait M. Royer-Collard, qui ne se refusait guère un peu d'ironie envers ses amis, M. Guizot a sa loi sur l'instruction primaire, M. Thiers sa loi sur l'achèvement des monuments publics; Humann aussi veut avoir sa gloire. » En tenant, sur la conversion des rentes, un langage officiellement positif et pressant, M. Humann en dit beaucoup plus qu'il n'avait osé en dire d'avance au Roi et à ses collègues; mais il ne formait point le propos délibéré de les engager à tout risque et sans leur aveu; il marchait à son but avec un mélange de précipitation et d'embarras, mais sans arrière-pensée déloyale. Il y eut là, de sa part, une imprudence un peu égoïste et sournoise,

mais point d'intrigue, ni de complaisance secrète pour les intrigues qui s'agitaient autour du cabinet.

Quoi qu'il en fût, un tel acte et la situation qu'il faisait au Roi et au cabinet n'étaient pas supportables; la dignité des personnes et l'harmonie intérieure du gouvernement en étaient également compromises. Nous nous en expliquâmes nettement avec M. Humann. Il sentit la portée de ce qu'il avait fait, nous en exprima son regret en persistant dans ses vues, et donna sa démission. Le comte d'Argout, gouverneur de la Banque, lui succéda immédiatement dans le ministère des finances.

Restait la question même que M. Humann avait soulevée, qu'il n'emportait pas en se retirant, et sur laquelle le cabinet était obligé de prendre sans délai un parti. Nous étions prévenus que des interpellations nous seraient adressées à ce sujet, non par l'opposition, mais par l'un de nos plus sincères amis, M. Augustin Giraud, car la conversion des rentes avait, dans nos propres rangs, des partisans aussi chauds que parmi nos adversaires politiques. Notre situation était délicate. Le Roi était vivement opposé à la mesure qu'il regardait comme injuste en soi, contraire à la bonne foi publique, nuisible à son gouvernement, et dont il contestait même la légalité. La plupart d'entre nous pensaient, au contraire, que la mesure était légale en principe et bonne à prendre dès qu'elle deviendrait opportune, mais que l'opportunité n'existait pas encore et qu'il fallait l'attendre. Nous résolûmes de n'aborder

la question au fond que si elle devenait, dans la Chambre, l'objet d'une proposition formelle, et de déclarer en attendant que le cabinet était décidé, d'une part à ne point proposer lui-même, dans la session actuelle, la conversion des rentes, d'autre part à ne contracter, sur l'époque où cette mesure pourrait être adoptée, aucun engagement positif et à jour fixe. Ce fut là le langage que tint le duc de Broglie en expliquant, dans les termes les plus amicaux, notre dissidence avec M. Humann, les motifs de sa retraite et le regret que nous en ressentions. Tant de réserve ne convenait pas aux partisans impatients de la conversion des rentes; ils voulaient que sur-le-champ le cabinet adoptât la mesure en principe, dît pour quelles raisons il la jugeait momentanément inopportune, et indiquât pour quel temps il en espérait l'opportunité. On se plaignit que le duc de Broglie ne se fût pas, disait-on, expliqué assez clairement. Il assigna de nouveau les limites comme les raisons de sa réserve, et en répétant les termes mêmes dont il s'était servi pour répondre à l'interpellation qui nous était adressée, il adressa à son tour aux questionneurs cette question : « Est-ce clair? » Rien n'était plus clair en effet que ses paroles, ni plus sensé et plus loyal que la conduite qu'il tenait au nom du cabinet : c'est précisément dans les questions embarrassantes et douteuses que le premier devoir des hommes qui gouvernent est de dire franchement ce que, dans le présent, ils veulent ou ne veulent pas faire, et de réserver, pour l'avenir, leur droit de délibérer et

de se résoudre selon les nécessités ou les convenances des temps. Le duc de Broglie pratiquait, en agissant ainsi, la seule politique digne d'un gouvernement sérieux en face d'un pays libre. Il ne pressentit pas bien la disposition de la Chambre et l'effet de ses paroles quand il termina sa réponse par ce tour un peu sec et moqueur: « Est-ce clair? » Je n'ai rencontré nul homme qui, dans ses rapports soit avec les assemblées publiques, soit avec les individus isolés, fût plus scrupuleusement appliqué à bien agir et moins préoccupé de plaire. La Chambre fut piquée de cette attitude et de plus en plus échauffée dans son désir de peser fortement sur le cabinet pour que la conversion des rentes fût, sinon immédiatement accomplie, du moins résolue en principe et annoncée pour une époque prochaine. Trois propositions formelles furent déposées à ce sujet, et la principale, celle de M. Gouin, accueillie par les bureaux de la Chambre, devint, les 5 et 6 février, l'objet d'un débat solennel.

Des membres du cabinet, M. Thiers et M. Duchâtel furent ceux qui y prirent la principale part. Avec l'inventive et souple rectitude de son esprit, M. Thiers traita la question sous toutes ses faces: au nom du cabinet tout entier, il reconnut non-seulement que la réduction des rentes était légale et utile pour l'État, mais encore qu'elle serait inévitablement amenée par le temps. Il exposa ensuite combien, si elle s'opérait soudainement, elle serait peu équitable et dure, ce qu'il y avait d'exagéré dans les avantages qu'on s'en

promettait, et quels en pourraient être les inconvénients si elle était entreprise au milieu d'une situation naguère orageuse et à peine raffermie. Sa conclusion fut aussi modeste que sa discussion avait été lucide ; il se borna à demander l'ajournement de la proposition. Par des considérations plus spécialement financières, M. Duchâtel soutint, et sur le fond de la mesure et sur la convenance de l'ajournement, la même politique. Mais, par des motifs très-divers, la Chambre était fortement prévenue ; les uns voulaient établir immédiatement, et à tout prix, l'équilibre du budget ; les autres avaient, contre les capitalistes et les rentiers de Paris, une secrète humeur ; le goût des plans de finances, les jalousies de province, les engagements d'amour-propre, les intrigues de parti, les rancunes et les ambitions personnelles se joignirent aux efforts de l'opposition contre la demande de l'ajournement ; elle fut rejetée à deux voix de majorité, et le cabinet, décidé à ne pas accepter un tel échec, porta aussitôt au Roi sa démission.

Dix jours après ce vote, un député absent, et l'un des plus indépendants comme des plus judicieux, M. Jouffroy m'écrivait de Pise, où la maladie le retenait encore : « Le *Journal des Débats* arrivé hier vient de me faire connaître la belle décision de la Chambre sur la proposition de M. Gouin et la retraite du cabinet. Je ne suis pas encore revenu de la surprise que me cause cet étrange événement. Renverser un cabinet qui, depuis trois ans, fait face à l'ennemi, au moment où il

a achevé de le vaincre et où, grâce à son énergie, la cause de l'ordre est sauvée; le renverser après avoir marché avec lui dans les moments difficiles, et triomphé avec lui; le renverser à propos d'une question de finances inexécutable cette année, inexécutable l'année prochaine, parce qu'il dit qu'il faut prendre six mois pour y réfléchir; le renverser enfin parce qu'il hésite sur une mesure dont la justice est douteuse, c'est une absurdité qui n'a pas de nom et qui révèle une absence d'esprit politique incroyable. Je suis affligé pour la Chambre, affligé pour mon pays d'un tel acte; il étonne ici tous les hommes sensés et leur paraît inexplicable. Il ne l'est pourtant pas pour ceux qui connaissent notre Chambre comme je la connais, et je vois bien d'ici comment et de quoi s'est formée la majorité des 194 contre 192. Mais précisément parce que je le sais, je ne conçois pas quel profit retireront de la dissolution du cabinet ceux qui l'ont amenée; composée comme elle l'est, il me semble douteux que cette agglomération puisse rester unie jusqu'à la formation d'un cabinet nouveau, et il m'est démontré qu'elle ne le créera que pour le déchirer. Le Roi ne peut aller au sein du tiers-parti. Les deux oppositions ne soutiendront pas trois mois un ministère du tiers-parti. Il faudra donc qu'il meure, comme il a déjà fait, ou qu'il s'abjure et se fasse semblable à la ci-devant majorité, à laquelle il restera toujours suspect parce qu'il l'a désertée, et dont les membres sortants de l'ancien cabinet resteront toujours les chefs. Ainsi il vivra sous la protection

et par la grâce des vaincus, ce qui le rendra ridicule. Je comprends mal une telle situation ; je n'en voudrais à aucun prix ; et si les membres du cabinet tombé restent unis, elle ne sera pas longtemps tenable. Mais quelle mauvaise aventure pour le pays en présence de la question d'Orient, de la guerre civile d'Espagne et de l'affaire des États-Unis ! »

M. Jouffroy avait, je crois, pleinement raison, et dans son jugement sur la crise naguère accomplie, et dans son appréciation des chances de l'avenir. Si les membres du cabinet tombé, qui, depuis plus de trois ans, pratiquaient la même politique et qui venaient de succomber ensemble en soutenant la même cause, étaient restés unis après leur chute comme ils l'avaient été au sein du pouvoir, s'ils s'étaient refusés à toute séparation dans leur retraite comme ils s'étaient défendus de toute discorde dans le gouvernement, ils auraient certainement ramené bientôt le succès de leur politique, et fait faire au gouvernement représentatif un grand pas vers son régulier et complet établissement. Mais les dispositions et les résolutions qu'eût exigées une telle conduite ne se rencontraient point chez plusieurs des hommes dont le concours y eût été nécessaire, et l'espérance de M. Jouffroy était un rêve que les faits ne devaient pas tarder à démentir.

Le roi Louis-Philippe était fort capable d'avoir une idée fixe, une résolution permanente, et de la maintenir ou de la reprendre à travers les difficultés variables des circonstances. Il l'a bien prouvé par son constant

et efficace attachement, dans les affaires extérieures à la paix européenne, et pour l'intérieur à l'ordre légal. S'il eût été aussi convaincu que la solide union des diverses nuances qui avaient formé le cabinet du 11 octobre 1832, et de leurs principaux représentants, était nécessaire à la sûreté de son trône et au succès de son gouvernement, il aurait employé, à maintenir ou à rétablir cette union, sa constance comme son savoir-faire, et il y aurait probablement réussi. Mais le Roi n'avait point de conviction semblable; il était porté à croire que, par lui-même, il suffirait toujours pour faire prévaloir la bonne politique, et quand il s'agissait de la formation ou de la chute des cabinets, il cédait quelquefois à ses goûts personnels, à ses préventions ou à ses convenances du moment, bien plus qu'il ne l'eût fait s'il eût eu constamment en vue la nécessité de tenir groupées et agissant ensemble autour de lui toutes les forces vitales de son gouvernement. J'ai déjà dit comment et par quelles causes il portait au duc de Broglie plus d'estime et de confiance que de faveur. Quand, sur la question de la conversion des rentes, éclata la crise ministérielle, diverses circonstances aggravaient encore, dans le Roi, cette disposition : quelques-uns des diplomates européens, entre autres le prince de Metternich et le baron de Werther, ministre de Prusse à Paris, avaient eu, avec le duc de Broglie, de petits différends qui leur avaient laissé, pour lui, un secret mauvais vouloir. Le prince de Talleyrand qui, dans sa retraite, conservait, auprès du Roi, des

habitudes d'intimité et d'influence, n'avait pas oublié son dernier dissentiment avec le duc de Broglie à propos du vague projet d'alliance offensive et défensive avec l'Angleterre, et lui en gardait quelque humeur. De tous ces faits résultaient, autour du Roi, un langage, un travail quotidien peu favorable au duc de Broglie; on le représentait comme assez souvent incommode, quelquefois compromettant, et, en tout cas, point indispensable. En mars 1835, le Roi ne s'était pas décidé sans peine à le rappeler au département des affaires étrangères; en février 1836, il l'en vit sortir sans regret.

Loin de rien faire ou de rien dire qui le séparât de ses collègues dans le cabinet, M. Thiers avait fermement soutenu, à propos de la conversion des rentes comme en toute autre occasion, leur politique commune; il ne pouvait être taxé de défection cachée ou seulement de mollesse; il avait agi aussi loyalement qu'utilement. Pourtant il conservait toujours quelque crainte d'être trop intimement uni aux doctrinaires, et quelque soin de s'en distinguer. La rentrée du duc de Broglie en 1835, comme président du conseil, lui avait laissé une impression de contrariété et de malaise qui n'influa point sur sa conduite tant que le cabinet resta debout, mais qui le disposa à se considérer, après notre chute, comme dégagé de tout lien et libre de suivre à part sa propre destinée. Il était las du ministère de l'intérieur et ne cachait pas son goût pour le département des affaires étrangères. A la cour, dans le monde

diplomatique, dans les salons, les politiques peu favorables au duc de Broglie ne manquaient pas de flatter ce goût de M. Thiers, et de satisfaire ainsi leur mauvais vouloir pour le ministre qui leur déplaisait en se préparant le bon vouloir de son successeur. Il eût fallu, de la part de M. Thiers, une conviction profonde de la nécessité des liens qui avaient uni le cabinet du 11 octobre et une forte résolution de les maintenir à travers les diverses chances de la fortune. Ni cette conviction, ni cette résolution ne se rencontraient en lui, pas plus que dans le Roi.

Quelle qu'en fût la cause, la crise était flagrante; le Roi se mit à l'œuvre pour former un cabinet. Il appela successivement M. Hermann, M. Molé, le maréchal Gérard, M. Dupin, M. Passy, M. Sauzet. Les trois premiers déclinèrent formellement l'invitation du Roi; ils croyaient plusieurs des ministres tombés nécessaires au gouvernement, et ne se jugeaient pas en mesure, soit de les retenir dans un cabinet nouveau, soit de se passer de leur concours. Les trois derniers, appelés ensemble et à plusieurs reprises aux Tuileries, se dirent prêts à servir le Roi et le pays, mais ne voulurent pas entreprendre de former eux-mêmes un ministère; ils donnèrent au Roi le conseil d'en charger spécialement un homme politique qui devînt tout le président du cabinet futur, rôle auquel, selon le dire de M. Dupin, aucun d'eux ne prétendait. Le tiers-parti se souciait peu de renouveler l'épreuve du ministère des trois jours. Dans ces divers entretiens, le Roi fit l'éloge du cabinet

tombé, exprima le vif regret que lui laissait sa retraite, et n'insista pas beaucoup pour que M. Dupin et ses amis en devinssent les successeurs.

C'était autour de M. Thiers et sur lui-même que se faisait un travail sérieux pour reconstruire un cabinet; c'était sur lui que le Roi comptait pour maintenir l'ancienne politique en en faisant un peu fléchir les apparences, et pour éluder ou du moins ajourner la réduction des rentes sans s'y refuser, dans le présent, aussi nettement que l'avait fait le duc de Broglie. Des personnes importantes à la cour, bien des députés du tiers-parti ou même de l'opposition pressaient M. Thiers de se prêter à cette combinaison, et lui promettaient leur concours. M. de Talleyrand l'approuvait hautement, dans le monde diplomatique comme auprès du Roi, et par des paroles élégamment flatteuses, il encourageait M. Thiers à l'entreprendre. M. Thiers hésitait; il lui en coûtait de se séparer de ses anciens collègues et de tenir une conduite autre que la leur; il avait éprouvé leur loyauté et leur courage; il savait ce que, malgré les clameurs de parti, ils avaient de considération et d'influence dans le pays comme dans les Chambres; il ne prévoyait pas sans inquiétude les dissentiments qui naissent et se développent presque infailliblement entre les hommes quand leurs situations deviennent très-diverses. Il fit des efforts répétés pour décider M. Duchâtel à rester avec lui dans le nouveau cabinet; il lui offrit de lui laisser la désignation de deux ministres et de me proposer l'ambassade d'Angleterre.

M. Duchâtel refusa péremptoirement; il ne voulait ni accepter, pour la politique jusque-là pratiquée, un drapeau et des alliés plus incertains, ni se séparer de ses intimes amis. Après quinze jours de fluctuation, M. Thiers se décida enfin, et le *Moniteur* du 22 février 1836 annonça la formation du nouveau cabinet. M. Thiers le présidait comme ministre des affaires étrangères; trois membres du cabinet précédent, le maréchal Maison, l'amiral Duperré et le comte d'Argout continuaient d'y siéger; trois députés du tiers-parti, MM. Passy, Pelet de la Lozère et Sauzet, y entraient comme ministres du commerce, de l'instruction publique et de la justice; le comte de Montalivet, investi de la confiance particulière du Roi et qui avait naguère courageusement soutenu la politique de résistance, fut chargé du ministère de l'intérieur.

Le lendemain du jour où la formation du nouveau cabinet fut décidée, au moment où elle paraissait dans le *Moniteur*, je reçus de M. Thiers ce billet:

« Mon cher monsieur Guizot, je n'ai pas eu le temps d'aller vous annoncer hier soir notre constitution définitive, car nous sommes sortis fort tard des Tuileries. Les événements nous ont séparés; mais ils laisseront subsister, je l'espère, les sentiments qu'avaient fait naître tant d'années passées ensemble, dans les mêmes périls. S'il dépend de moi, il restera beaucoup de notre union, car nous avons encore beaucoup de services à rendre à la même cause, quoique placés dans des situations diverses. Je ferai de mon mieux pour qu'il en

soit ainsi. J'irai vous voir dès que j'aurai suffi aux nécessités du premier moment. »

Je lui répondis sur-le-champ :

« Mon cher ami, vous avez toute raison de croire à la durée des sentiments qu'a fait naître entre nous une si longue communauté de travaux et de périls. J'appartiens à la cause que nous avons soutenue ensemble. J'irai où elle me mènera, et je compte bien vous y retrouver toujours. Adieu. J'irai vous voir dès que je vous supposerai un peu de loisir. »

Il y a, dans toute grande entreprise humaine, une idée supérieure, souveraine, qui doit être le point fixe, l'étoile dirigeante des hommes appelés à y jouer un rôle. En 1832, et à travers bien des difficultés de situation, de relations, d'habitudes, de caractère, c'était une idée de cet ordre qui avait présidé à la formation du cabinet du 11 octobre. Acteurs, conseillers ou spectateurs, tous ceux qui avaient pris part à l'événement avaient senti que l'union et l'action commune des hommes déjà éprouvés dans le travail du gouvernement monarchique et libre étaient l'impérieuse condition de son succès. Ce sentiment avait surmonté toutes les hésitations, tous les obstacles et déterminé toutes les conduites. Sentiment parfaitement sensé et clairvoyant, car les grandes œuvres et les bonnes causes n'ont jamais échoué que par la désunion des hommes et des partis qui, au fond, formaient les mêmes vœux et avaient pour mission de concourir aux mêmes desseins. Cette idée dominante, cette grande lumière de 1832 disparut en 1836; et elle

disparut dans une bien petite circonstance, devant une question très-secondaire et par des motifs bien légers ou bien personnels. La conversion plus ou moins prompte des rentes était, à coup sûr, fort loin de valoir l'abandon de l'union des personnes et des politiques qui, depuis 1830, travaillaient ensemble à fonder le gouvernement. Ce fut la faute de cette époque. La révolution de 1830 avait déjà fort rétréci le cercle et désuni les rangs des conseillers efficaces de la royauté sous le régime constitutionnel; la crise ministérielle de 1836 rompit le faisceau que, sous l'influence d'une pensée haute et prévoyante, celle de 1832 avait formé.

PIÈCES HISTORIQUES

PIÈCES HISTORIQUES

I

(Page 74.)

Rapport au roi Louis-Philippe sur la publication d'un Manuel général de l'instruction primaire.

(19 octobre 1832.)

SIRE,

Le gouvernement de Juillet a dû comprendre, et il a compris la haute importance de l'instruction primaire : une puissante impulsion a été donnée, de grands résultats ont été obtenus. Pour les assurer et les étendre, une institution me paraît indispensable ; je veux dire une publication périodique qui recueille et répande tout ce qui peut servir à l'amélioration des écoles et à l'instruction du peuple.

Bien peu d'instituteurs primaires ont reçu, dans les écoles normales récemment fondées, le secret des bonnes méthodes et les principes d'une éducation nationale. Ceux qui sortent de ces écoles demandent à être dirigés dans leurs études et dans leurs efforts ; sans cela, leur zèle s'affaiblit, et bientôt une triste routine devient leur ressource dernière. Ainsi l'ignorance se maintient et se propage par ceux-là même qui sont chargés de la combattre, et les sacrifices faits par l'État, les départements, les communes, demeurent stériles.

Nos nouvelles institutions, spécialement celle des comités

locaux, appellent d'ailleurs, à la surveillance des écoles, des citoyens que nulles études spéciales n'ont préparés à l'accomplissement de cette mission. C'est pour eux un assez grand sacrifice que de dérober à leurs intérêts et à leurs affaires quelques instants pour la surveillance qui leur est confiée. Il appartient donc à l'autorité qui les institue de leur adresser des instructions précises qui rendent cette surveillance plus facile pour eux-mêmes, et vraiment efficace pour les écoles qui en sont l'objet.

Pour satisfaire à ce besoin, des théories générales sont loin de suffire; il faut des indications précises, des conseils répétés. Chaque jour voit éclore, en matière d'enseignement, un nouveau livre, une méthode nouvelle : le pays doit s'en féliciter; mais ces inventions, ces essais ont besoin d'être appréciés avec science et indépendance. Des rapports précieux, pleins de faits et de vues, rédigés par les comités, les inspecteurs, les recteurs, les maires, les préfets, demeurent inconnus du public. Le gouvernement doit prendre soin de connaître et de répandre toutes les méthodes heureuses, de suivre tous les essais, de provoquer tous les perfectionnements.

Dans nos mœurs, dans nos institutions, un seul moyen offre assez d'action, assez de puissance pour assurer cette influence salutaire : c'est la presse.

Je propose donc à Votre Majesté d'autoriser en principe la publication d'un recueil périodique à l'usage des écoles primaires de tous les degrés.

Ce recueil devra contenir : 1° la publication de tous les documents relatifs à l'instruction populaire en France; 2° la publication de tout ce qui intéresse l'instruction primaire dans les principaux pays du monde civilisé; 3° l'analyse des ouvrages relatifs à l'instruction primaire; 4° des conseils et des directions propres à assurer le progrès de cette instruction dans toutes les parties du royaume.

Pour présenter toutes les garanties désirables, cette pu-

blication serait confiée à un haut fonctionnaire de l'Université, sous la direction du Conseil royal.

Ce fonctionnaire devra être pénétré de cette vérité que, si les institutions font les destinées des peuples, ce sont les mœurs qui font les institutions nationales, et que la base la plus inébranlable de l'ordre social est l'éducation morale de la jeunesse.

Il comprendra aussi que les mœurs se rattachent aux convictions religieuses, et que l'action de la conscience ne se remplace par aucune autre. C'est en Hollande, en Allemagne, en Écosse que se trouvent les écoles les plus florissantes, les plus efficaces de notre époque; et dans tous ces pays, la religion s'associe à l'instruction primaire et lui prête le plus utile appui.

La France, Sire, ne restera point en arrière de tels exemples. Elle saura concilier des convictions profondes avec des lumières rapidement progressives, des mœurs fortes avec des institutions libres. C'est la mission de l'éducation nationale d'assurer ces beaux résultats. L'institution pour laquelle j'ai l'honneur de solliciter l'approbation de Votre Majesté me paraît un des meilleurs moyens de les préparer.

Je suis avec le plus profond respect,

Sire,

De Votre Majesté,

Le très-humble, très-obéissant et très-fidèle serviteur et sujet,

Le ministre secrétaire d'État au département de l'instruction publique,

GUIZOT.

Approuvé : LOUIS-PHILIPPE.

II

(Page 75.)

Circulaire adressée le 18 juillet 1833 à tous les instituteurs primaires en leur envoyant la loi du 28 juin 1833.

Paris, 18 juillet 1833.

Monsieur, je vous transmets la loi du 28 juin dernier sur l'instruction primaire, ainsi que l'exposé des motifs qui l'accompagnait lorsque, d'après les ordres du Roi, j'ai eu l'honneur de la présenter, le 2 janvier dernier, à la Chambre des députés.

Cette loi, monsieur, est vraiment la charte de l'instruction primaire ; c'est pourquoi je désire qu'elle parvienne directement à la connaissance et demeure en la possession de tout instituteur. Si vous l'étudiez avec soin, si vous méditez attentivement ses dispositions ainsi que les motifs qui en développent l'esprit, vous êtes assuré de bien connaître vos devoirs et vos droits, et la situation nouvelle que vous destinent nos institutions.

Ne vous y trompez pas, monsieur : bien que la carrière de l'instituteur primaire soit sans éclat, bien que ses soins et ses jours doivent le plus souvent se consumer dans l'enceinte d'une commune, ses travaux intéressent la société tout entière, et sa profession participe de l'importance des fonctions publiques. Ce n'est pas pour la commune seulement [illegible] que la loi veut que tous les Français reçoivent [illegible] est possible, les connaissances [illegible] sociale, et sans lesquelles [illegible] ; c'est aussi [illegible] ; c'est parce

que la liberté n'est assurée et régulière que chez un peuple assez éclairé pour écouter en toute circonstance la voix de la raison. L'instruction primaire universelle est désormais une des garanties de l'ordre et de la stabilité sociale. Comme tout, dans les principes de notre gouvernement, est vrai et raisonnable, développer l'intelligence, propager les lumières, c'est assurer l'empire et la durée de la monarchie constitutionnelle.

Pénétrez-vous donc, monsieur, de l'importance de votre mission; que son utilité vous soit toujours présente dans les travaux assidus qu'elle vous impose. Vous le voyez : la législation et le gouvernement se sont efforcés d'améliorer la condition et d'assurer l'avenir des instituteurs. D'abord le libre exercice de leur profession dans tout le royaume leur est garanti, et le droit d'enseigner ne peut être ni refusé, ni retiré à celui qui se montre capable et digne d'une telle mission. Chaque commune doit, en outre, ouvrir un asile à l'instruction primaire. A chaque école communale un maître est promis. A chaque instituteur communal un traitement fixe est assuré. Une rétribution spéciale et variable vient l'accroître. Un mode de perception, à la fois plus conforme à votre dignité et à vos intérêts, en facilite le recouvrement, sans gêner d'ailleurs la liberté des conventions particulières. Par l'institution des caisses d'épargne, des ressources sont préparées à la vieillesse des maîtres. Dès leur jeunesse, la dispense du service militaire leur prouve la sollicitude qu'ils inspirent à la société. Dans leurs fonctions, ils ne sont soumis qu'à des autorités éclairées et désintéressées. Leur existence est mise à l'abri de l'arbitraire ou de la persécution. Enfin l'approbation de leurs supérieurs légitimes encouragera leur bonne conduite et constatera leurs succès; et quelquefois même une récompense brillante, à laquelle leur modeste ambition ne prétendait pas, peut venir leur attester que le gouvernement du Roi veille sur leurs services et sait les honorer.

Toutefois, monsieur, je ne l'ignore point : la prévoyanc

de la loi, les ressources dont le pouvoir dispose ne réussiront jamais à rendre la simple profession d'instituteur communal aussi attrayante qu'elle est utile. La société ne saurait rendre, à celui qui s'y consacre, tout ce qu'il fait pour elle. Il n'y a point de fortune à faire, il n'y a guère de renommée à acquérir dans les obligations pénibles qu'il accomplit. Destiné à voir sa vie s'écouler dans un travail monotone, quelquefois même à rencontrer autour de lui l'injustice ou l'ingratitude de l'ignorance, il s'attristerait souvent et succomberait peut-être s'il ne puisait sa force et son courage ailleurs que dans les perspectives d'un intérêt immédiat et purement personnel. Il faut qu'un sentiment profond de l'importance morale de ses travaux le soutienne et l'anime, et que l'austère plaisir d'avoir servi les hommes et secrètement contribué au bien public devienne le digne salaire que lui donne sa conscience seule. C'est sa gloire de ne prétendre à rien au delà de son obscure et laborieuse condition, de s'épuiser en sacrifices à peine comptés de ceux qui en profitent, de travailler enfin pour les hommes et de n'attendre sa récompense que de Dieu.

Aussi voit-on que, partout où l'enseignement primaire a prospéré, une pensée religieuse s'est unie, dans ceux qui le répandent, au goût des lumières et de l'instruction. Puissiez-vous, monsieur, trouver dans de telles espérances, dans ces croyances dignes d'un esprit sain et d'un cœur pur, une satisfaction et une constance que peut-être la raison seule et le seul patriotisme ne vous donneraient pas !

C'est ainsi que les devoirs nombreux et divers qui vous sont réservés vous paraîtront plus faciles, plus doux et prendront sur vous plus d'empire. Il doit m'être permis, monsieur, de vous les rappeler. Désormais, en devenant instituteur communal, vous appartenez à l'instruction publique; le titre que vous portez, conféré par le ministre, est placé sous sa sauvegarde. L'Université vous réclame : en même temps qu'elle vous surveille, elle vous protége et vous admet

à quelques-uns des droits qui font de l'enseignement une sorte de magistrature. Mais le nouveau caractère qui vous est donné m'autorise à vous retracer les engagements que vous contractez en le recevant. Mon droit ne se borne pas à vous rappeler les dispositions des lois et règlements que vous devez scrupuleusement observer; c'est mon devoir d'établir et de maintenir les principes qui doivent servir de règle morale à la conduite de l'instituteur, et dont la violation compromettrait la dignité du corps auquel il pourra appartenir désormais. Il ne suffit pas, en effet, de respecter le texte des lois; l'intérêt seul y pourrait contraindre, car elles se vengent de celui qui les enfreint; il faut encore et surtout prouver par sa conduite qu'on a compris la raison morale des lois, qu'on accepte volontairement et de cœur l'ordre qu'elles ont pour but de maintenir, et qu'à défaut de l'autorité on trouverait dans sa conscience une puissance sainte comme les lois et non moins impérieuse.

Les premiers de vos devoirs, monsieur, sont envers les enfants confiés à vos soins. L'instituteur est appelé par le père de famille au partage de son autorité naturelle; il doit l'exercer avec la même vigilance et presque avec la même tendresse. Non-seulement la vie et la santé des enfants sont remises à sa garde, mais l'éducation de leur cœur et de leur intelligence dépend de lui presque tout entière. En ce qui concerne l'enseignement proprement dit, rien ne vous manquera de ce qui peut vous guider. Non-seulement une École normale vous donnera des leçons et des exemples; non-seulement les comités s'attacheront à vous transmettre des instructions utiles, mais encore l'Université même se maintiendra avec vous en constante communication. Le Roi a bien voulu approuver la publication d'un journal spécialement destiné à l'enseignement primaire. Je veillerai à ce que le *Manuel général* répande partout, avec les actes officiels qui vous intéressent, la connaissance des méthodes sûres, des tentatives heureuses, les notions pratiques que réclament les écoles, la comparaison des résultats obtenus en France ou à l'étran-

ger, enfin tout ce qui peut diriger le zèle, faciliter le succès, entretenir l'émulation.

Mais quant à l'éducation morale, c'est en vous surtout, monsieur, que je me fie. Rien ne peut suppléer en vous la volonté de bien faire. Vous n'ignorez pas que c'est là, sans aucun doute, la plus importante et la plus difficile partie de votre mission. Vous n'ignorez pas qu'en vous confiant un enfant, chaque famille vous demande de lui rendre un honnête homme et le pays un bon citoyen. Vous le savez : les vertus ne suivent pas toujours les lumières, et les leçons que reçoit l'enfance pourraient lui devenir funestes si elles ne s'adressaient qu'à son intelligence. Que l'instituteur ne craigne donc pas d'entreprendre sur les droits des familles en donnant ses premiers soins à la culture intérieure de l'âme de ses élèves. Autant il doit se garder d'ouvrir son école à l'esprit de secte ou de parti, et de nourrir les enfants dans des doctrines religieuses ou politiques qui les mettent pour ainsi dire en révolte contre l'autorité des conseils domestiques, autant il doit s'élever au-dessus des querelles passagères qui agitent la société, pour s'appliquer sans cesse à propager, à affermir ces principes impérissables de morale et de raison sans lesquels l'ordre universel est en péril, et à jeter profondément dans de jeunes cœurs ces semences de vertu et d'honneur que l'âge et les passions n'étoufferont point. La foi dans la Providence, la sainteté du devoir, la soumission à l'autorité paternelle, le respect dû aux lois, au prince, aux droits de tous, tels sont les sentiments qu'il s'attachera à développer. Jamais, par sa conversation ou son exemple, il ne risquera d'ébranler chez les enfants la vénération due au bien ; jamais, par des paroles de haine ou de vengeance, il ne les disposera à ces préventions aveugles qui créent, pour ainsi dire, des nations ennemies au sein de la même nation. La paix et la concorde qu'il maintiendra dans son école doivent, s'il est possible, préparer la tranquillité et l'union des générations à venir.

Les rapports de l'instituteur avec les parents ne peuvent

manquer d'être fréquents. La bienveillance y doit présider : s'il ne possédait la bienveillance des familles, son autorité sur les enfants serait compromise, et le fruit de ses leçons serait perdu pour eux. Il ne saurait donc porter trop de soin et de prudence dans cette sorte de relations. Une intimité légèrement contractée pourrait exposer son indépendance, quelquefois même l'engager dans ces dissensions locales qui désolent souvent les petites communes. En se prêtant avec complaisance aux demandes raisonnables des parents, il se gardera bien de sacrifier à leurs capricieuses exigences ses principes d'éducation et la discipline de son école. Une école doit être l'asile de l'égalité, c'est-à-dire de la justice.

Les devoirs de l'instituteur envers l'autorité sont plus clairs encore et non moins importants. Il est lui-même une autorité dans la commune ; comment donc donnerait-il l'exemple de l'insubordination ? Comment ne respecterait-il pas les magistrats municipaux, l'autorité religieuse, les pouvoirs légaux qui maintiennent la sécurité publique ? Quel avenir il préparerait à la population au sein de laquelle il vit si, par son exemple ou par des discours malveillants, il excitait chez les enfants cette disposition à tout méconnaître, à tout insulter, qui peut devenir dans un autre âge l'instrument de l'immoralité et quelquefois de l'anarchie !

Le maire est le chef de la commune ; il est à la tête de la surveillance locale ; l'intérêt pressant comme le devoir de l'instituteur est donc de lui témoigner en toute occasion la déférence qui lui est due. Le curé ou le pasteur ont aussi droit au respect, car leur ministère répond à ce qu'il y a de plus élevé dans la nature humaine. S'il arrivait que, par quelque fatalité, le ministre de la religion refusât à l'instituteur une juste bienveillance, celui-ci ne devrait pas sans doute s'humilier pour la reconquérir, mais il s'appliquerait de plus en plus à la mériter par sa conduite, et il saurait l'attendre. C'est au succès de son école à désarmer des préventions injustes ; c'est à sa prudence à ne donner aucun prétexte à l'intolérance. Il doit éviter l'hypocrisie à l'égal de

l'impiété. Rien d'ailleurs n'est plus désirable que l'accord du prêtre et de l'instituteur; tous deux sont revêtus d'une autorité morale; tous deux peuvent s'entendre pour exercer sur les enfants, par des moyens divers, une commune influence. Un tel accord vaut bien qu'on fasse, pour l'obtenir, quelques sacrifices, et j'attends de vos lumières et de votre sagesse que rien d'honorable ne vous coûtera pour réaliser cette union sans laquelle nos efforts pour l'instruction populaire seraient souvent infructueux.

Enfin, monsieur, je n'ai pas besoin d'insister sur vos relations avec les autorités spéciales qui veillent sur les écoles, avec l'Université elle-même : vous trouverez là des conseils, une direction nécessaire, souvent un appui contre des difficultés locales et des inimitiés accidentelles. L'administration n'a point d'autres intérêts que ceux de l'instruction primaire, qui au fond sont les vôtres. Elle ne vous demande que de vous pénétrer de plus en plus de l'esprit de votre mission. Tandis que de son côté elle veillera sur vos droits, sur vos intérêts, sur votre avenir, maintenez, par une vigilance continuelle, la dignité de votre état; ne l'altérez point par des spéculations inconvenantes, par des occupations incompatibles avec l'enseignement; ayez les yeux ouverts sur tous les moyens d'améliorer l'instruction que vous dispensez autour de vous. Les secours ne vous manqueront pas : dans la plupart des grandes villes, des cours de perfectionnement sont ouverts; dans les Écoles normales, des places sont ménagées aux instituteurs qui voudraient venir y retremper leur enseignement. Il devient chaque jour plus facile de vous composer à peu de frais une bibliothèque suffisante à vos besoins. Enfin, dans quelques arrondissements, dans quelques cantons, des conférences ont déjà été établies entre les instituteurs : c'est là qu'ils peuvent mettre leur expérience en commun, et s'encourager les uns les autres en s'aidant mutuellement.

Au moment où, sous les auspices d'une législation nouvelle, nous entrons tous dans une nouvelle carrière, au mo-

ment où l'instruction primaire va être l'objet de l'expérience la plus réelle et la plus étendue qui ait encore été tentée dans notre patrie, j'ai dû, monsieur, vous rappeler les principes qui guident l'administration de l'instruction publique et les espérances qu'elle fonde sur vous. Je compte sur tous vos efforts pour faire réussir l'œuvre que nous entreprenons en commun : ne doutez jamais de la protection du gouvernement, de sa constante, de son active sollicitude pour les précieux intérêts qui vous sont confiés. L'universalité de l'instruction primaire est à ses yeux l'une des plus grandes et des plus pressantes conséquences de notre Charte ; il lui tarde de la réaliser. Sur cette question comme sur toute autre, la France trouvera toujours d'accord l'esprit de la Charte et la volonté du Roi.

Recevez, etc.

III

(Page 78.)

Circulaire adressée le 13 *août* 1835 *aux inspecteurs des écoles primaires institués par une ordonnance du Roi du* 26 *février* 1835.

Monsieur l'inspecteur, le Roi, par son ordonnance du 26 février dernier, a institué sommairement les fonctions qui vous sont conférées; et le conseil royal de l'instruction publique, par un statut du 27 du même mois, auquel j'ai donné mon approbation, a réglé d'une manière plus explicite l'exercice de ces fonctions.

M. le recteur de l'Académie à laquelle vous appartenez est chargé de vous communiquer ces deux actes qui sont votre règle fondamentale.

Mais au moment de votre entrée en fonctions, j'ai besoin de vous faire connaître, avec précision et dans toute son étendue, la mission qui vous est confiée, et tout ce que j'attends de vos efforts.

La loi du 28 juin 1833 a désigné les autorités appelées à concourir à son exécution. Toutes ces autorités, les recteurs, les préfets, les comités, ont reçu de moi des instructions détaillées qui les ont dirigées dans leur marche. Je n'ai qu'à me louer de leur bon esprit et de leur zèle, et d'importants résultats ont déjà prouvé l'efficacité de leurs travaux. Cependant, au moment même où la loi a été rendue, tous les hommes éclairés ont pressenti que l'action de ces diverses autorités ne suffirait pas pour atteindre le but que la loi se proposait. La propagation et la surveillance de l'instruction primaire sont une tâche à la fois très-vaste et surchargée

d'une infinité de détails minutieux; il faut agir partout et regarder partout de très-près; ni les recteurs, ni les préfets, ni les comités ne peuvent suffire à un tel travail.

Placés à la tête d'une circonscription très-étendue, les recteurs ne sauraient donner, aux nombreuses écoles primaires qu'elle contient, cette attention spéciale et précise dont elles ont besoin; ils ne sauraient visiter fréquemment les écoles, entrer inopinément dans celles des campagnes comme dans celles des villes, et y ranimer sans cesse par leur présence la règle et la vie. Ils sont contraints de se borner à des instructions générales, à une correspondance lointaine; ils administrent l'instruction primaire, ils ne sauraient la vivifier réellement.

L'instruction secondaire et les grands établissements qui s'y rattachent sont d'ailleurs l'objet essentiel de l'attention de MM. les recteurs : c'est là le résultat presque inévitable de la nature de leurs propres études et du système général d'instruction publique pour lequel ils ont été originairement institués. Leur autorité et leur surveillance supérieure sont indispensables à l'instruction primaire, mais on ne doit ni demander, ni attendre qu'ils s'y consacrent tout entiers.

Quant à MM. les préfets, ils ont déjà rendu, et ils seront constamment appelés à rendre à l'instruction primaire les plus importants services; elle se lie étroitement à l'administration publique; elle prend place dans les budgets de toutes les communes; elle a, dans chaque département, son budget particulier, que le préfet doit présenter chaque année au conseil général; elle donne lieu fréquemment à des travaux publics qui se rattachent à l'ensemble de l'administration. Le concours actif et bienveillant des préfets est donc essentiel, non-seulement à l'instruction première, mais à la prospérité permanente des écoles. Mais en même temps, il est évident que MM. les préfets, occupés avant tout des soins de l'administration générale, étrangers aux études spéciales qu'exige l'instruction primaire, ne sauraient la diriger.

L'intervention des comités dans les écoles est plus directe

et plus rapprochée : ils influeront puissamment, partout où ils le voudront, sur leur bonne tenue et leur prospérité. Cependant, on ne saurait espérer non plus qu'ils y suffisent : réunis seulement à des intervalles éloignés pour se livrer à des travaux qui sortent du cercle de leurs occupations journalières, les notables qui en font partie ne peuvent porter, dans la surveillance de l'instruction primaire, ni cette activité constante et réglée qui n'appartient qu'à l'administration permanente, ni cette connaissance intime du sujet qu'on n'acquiert qu'en s'y dévouant spécialement et par profession. Si les comités n'existaient pas, ou s'ils négligeaient de remplir les fonctions que la loi leur attribue, l'instruction primaire aurait beaucoup à en souffrir, car elle demeurerait beaucoup trop étrangère aux notables de chaque localité, c'est-à-dire au public dont l'influence ne pénétrerait plus suffisamment dans les écoles; mais on se tromperait grandement si l'on croyait que cette influence peut suffire; il faut à l'instruction primaire l'action d'une autorité spéciale, vouée par état à la faire prospérer.

La loi du 28 juin 1833 n'est en exécution que depuis deux ans, et déjà l'expérience a démontré la vérité des considérations que je viens de vous indiquer. Recteurs, préfets, comités, tous ont apporté dans l'application de la loi, non-seulement la bonne volonté et le soin qu'on sera toujours en droit d'attendre d'eux, mais encore cette ardeur qui s'attache naturellement à toute grande amélioration nouvelle et approuvée du public : cependant, plus j'ai suivi de près et attentivement observé leur action et ses résultats, plus j'ai reconnu qu'elle était loin de suffire, et que ce serait se payer d'apparences que de croire qu'on peut faire, avec ces moyens, je ne dis pas tout le bien possible, mais seulement tout le bien nécessaire.

J'ai reconnu en même temps, et tous les administrateurs éclairés ont acquis la même conviction, que, malgré leur égale bonne volonté et leur empressement à agir de bon accord, le concours de ces diverses autorités à la direction

de l'instruction primaire donnait lieu quelquefois à des tâtonnements, à des frottements fâcheux, qu'il manquait entre elles un lien permanent, un moyen prompt et facile de s'informer réciproquement, de se concerter et d'exercer, chacune dans sa sphère, les attributions qui leur sont propres, en les faisant toutes converger, sans perte de temps ni d'efforts, vers le but commun.

Combler toutes ces lacunes, faire, dans l'intérêt de l'instruction primaire, ce que ne peut faire ni l'une ni l'autre des diverses autorités qui s'en occupent, servir de lien entre ces autorités, faciliter leurs relations, prévenir les conflits d'attributions et l'inertie ou les embarras qui en résultent, tel est, monsieur l'inspecteur, le caractère propre de votre mission. D'autres pouvoirs s'exerceront concurremment avec le vôtre dans le département qui vous est confié; le vôtre seul est spécial et entièrement adonné à une seule attribution. M. le recteur, M. le préfet, MM. les membres des comités se doivent en grande partie à d'autres soins : vous seul, dans le département, vous êtes l'homme de l'instruction primaire seule. Vous n'avez point d'autres affaires que les siennes, sa prospérité fera toute votre gloire. C'est assez dire que vous lui appartenez tout entier, et que rien de ce qui l'intéresse ne doit vous demeurer étranger.

Votre première obligation sera donc de prêter, aux diverses autorités qui prennent part à l'administration de l'instruction primaire, une assistance toujours dévouée. Quels que soient les travaux dans lesquels vous pourrez les seconder, tenez-les à honneur, et prenez-y le même intérêt qu'à vos propres attributions. Je ne saurais énumérer ici d'avance tous ces travaux, et après la recommandation générale que je vous adresse, j'espère qu'une telle énumération n'est point nécessaire. Cependant, je crois devoir vous indiquer quelques-uns des objets sur lesquels je vous invite spécialement à mettre à la disposition de MM. les recteurs, de MM. les préfets et des comités, votre zèle et votre travail.

Le 31 juillet 1834, j'ai annoncé à MM. les préfets que

MM. les inspecteurs des écoles primaires concourraient à la préparation des tableaux relatifs aux dépenses ordinaires des écoles primaires communales, tableaux dressés jusqu'à présent par les soins réunis de ces magistrats et de MM. les recteurs. Le 20 avril dernier, j'ai donné à MM. les recteurs le même avis. Les recherches que les bureaux des préfectures ont à faire pour cet objet absorbent souvent le temps que réclament aussi des affaires non moins urgentes, et cette complication peut nuire à l'exactitude du travail. D'un autre côté, le personnel des bureaux des académies est trop peu considérable pour que les recteurs demeurent chargés de la partie de ces tableaux qui leur est confiée. Nul ne pourra mieux que vous rédiger ce travail qui sera désormais placé dans vos attributions. Le registre du personnel des instituteurs que vous devez tenir, les nominations, révocations et mutations récentes dont il vous sera donné connaissance, vos inspections, l'examen des délibérations des conseils municipaux, ainsi que des budgets des communes qui vous seront communiqués dans les bureaux de la préfecture, vous fourniront les éléments nécessaires pour dresser avec exactitude ce tableau dont les cadres vous seront remis, et qui fera connaître le nom des instituteurs en exercice au 1^er^ janvier de chaque année, leur traitement, les frais de location des maisons d'école, ou les indemnités de logement accordées aux instituteurs, enfin le montant des fonds communaux, départementaux et de l'État affectés au payement de ces dépenses.

Vous soumettrez ce tableau à la vérification de M. le préfet, qui doit me l'adresser dans les quinze premiers jours du mois de janvier.

Vous suivrez la même marche à l'égard de l'état des changements survenus pendant chaque trimestre parmi les instituteurs. Cet état sera rédigé par vous et remis à M. le préfet, qui me le transmettra dans les quinze jours qui suivront l'expiration du trimestre.

Vous vous ferez remettre les budgets des dépenses des

comités d'arrondissement et des commissions d'instruction primaire, et vous les transmettrez avec vos observations à MM. les recteurs.

Le service de l'instruction primaire exige un certain nombre d'imprimés qui sont distribués en petite quantité dans les départements. Pour diminuer les dépenses que chaque département aurait à supporter si MM. les préfets étaient obligés de faire préparer ces imprimés, j'ai décidé qu'ils seraient fournis à chaque département par l'Imprimerie royale, sauf remboursement sur les fonds votés par le conseil général. Ces imprimés seront adressés aux inspecteurs qui en feront la répartition entre les fonctionnaires auxquels ils seront nécessaires.

Un règlement sur la comptabilité des dépenses de l'instruction primaire, dans lequel sera déterminée la part que les inspecteurs des écoles primaires devront prendre à ces travaux, sera très-incessamment adressé à MM. les recteurs et à MM. les préfets.

Un statut que je prépare réglera de même les devoirs de MM. les inspecteurs des écoles primaires relativement aux caisses d'épargne qui seront établies.

J'en viens maintenant aux fonctions qui vous sont propres et dans lesquelles vous serez appelé, non plus à concourir avec d'autres autorités, mais à agir par vous-même et seul, sous la direction du recteur et du préfet.

Votre premier soin doit être, ainsi que le prescrit l'article 1er du statut du 27 février, de dresser chaque année le tableau des écoles de votre ressort qui devront être, de votre part, l'objet d'une visite spéciale. Ce serait mal comprendre le but de cette disposition que d'y chercher une excuse préparée à la négligence, ou une autorisation de choisir, parmi les écoles soumises à votre inspection, celles qui vous promettraient un plus prompt succès et moins de fatigue. Gardez-vous bien même d'en conclure qu'il vous suffira de visiter les établissements les plus importants, tels que les écoles des chefs-lieux d'arrondissement et de canton. En principe,

toutes les écoles du département ont droit à votre visite annuelle ; mais cette visite ne doit pas être une pure formalité, une course rapide et vaine ; et l'article 1er du statut a voulu pourvoir au cas, malheureusement trop fréquent, où l'étendue de votre ressort vous mettrait dans l'impossibilité d'en inspecter réellement et sérieusement chaque année toutes les écoles. Dans le choix que vous serez appelé à faire, sans doute les écoles des villes trouveront leur place, mais je n'hésite pas à appeler spécialement sur les écoles des campagnes toute votre sollicitude. Placées au milieu d'une population plus active, plus près des comités qui les régissent, sous la conduite de maîtres plus expérimentés, encouragées et animées par la concurrence, les écoles des villes trouvent dans leur situation seule des causes efficaces de prospérité : il vous sera facile d'ailleurs de les visiter accidentellement et lorsque des motifs variés vous attireront dans les lieux où elles sont situées. Mais les établissements qui doivent surtout être de votre part l'objet d'une surveillance persévérante et systématiquement organisée, ce sont les écoles que la loi du 28 juin 1833 a fait naître dans les campagnes, loin des ressources de la civilisation et sous la direction de maîtres moins éprouvés ; c'est là surtout que vos visites sont nécessaires et seront vraiment efficaces. En voyant que ni la distance, ni la rigueur des saisons, ni la difficulté des chemins, ni l'obscurité de son nom ne vous empêchent de vous intéresser vivement à elle, et de lui apporter le bienfait de l'instruction qui lui manque, cette population, naturellement laborieuse, tempérante et sensée, se pénétrera pour vous d'une véritable reconnaissance, s'accoutumera à mettre elle-même beaucoup d'importance à vos travaux, et ne tardera pas à vous prêter, pour la prospérité des écoles rurales, son appui modeste, mais sérieux.

Pour dresser le tableau des écoles que vous aurez à visiter spécialement, vous aurez soin de vous concerter d'avance avec M. le recteur et M. le préfet, afin qu'aucune de celles qui leur paraîtraient mériter une attention particulière ne

soit omise sur ce tableau; vous consulterez chaque année le rapport de votre inspection précédente; et, pour l'inspection prochaine qui doit commencer vos travaux, j'aurai soin que M. le recteur de l'Académie vous remette le rapport des inspecteurs qui ont été extraordinairement chargés, en 1833, de visiter les écoles de votre département. Vous trouverez dans les bureaux de la préfecture les états que les comités ont dû dresser de la situation des écoles primaires en 1834. Vous étudierez avec soin les observations consignées dans ces divers tableaux, et, d'après l'état des écoles à cette époque, il vous sera facile de connaître celles qui exigent aujourd'hui votre première visite. Les rapports des comités transmis par vous à M. le recteur et dont vous aurez pris aussi préalablement connaissance, serviront de même à fixer votre détermination. Enfin, l'article 15 de l'ordonnance du 16 juillet 1833 m'ayant chargé de faire dresser tous les ans un état des communes qui ne possèdent point de maisons d'école, et de celles qui n'en ont pas en nombre suffisant ou de convenablement disposées, cet état a été rédigé au commencement de 1834 par les soins des comités d'arrondissement; il est déposé à la préfecture; vous ne négligerez pas d'en prendre communication avant votre départ, afin de pouvoir plus sûrement rédiger vous-même un semblable état pour 1835, d'après la série de questions et le modèle que je vous ferai remettre à cet effet; vous consignerez, après votre inspection, le résultat de vos visites locales et les renseignements recueillis par vous près des comités.

Pour réunir tous les éléments qu'exigera la rédaction de cet état, il sera nécessaire que vous visitiez toutes les communes de votre département, même celles où il n'existe pas encore d'instituteur; vous les placerez dans votre itinéraire de la manière que vous jugerez la plus convenable pour vous mettre promptement en mesure de constater, à cet égard, l'état des choses et d'assurer l'exécution de la loi.

Quant à l'époque à laquelle votre inspection doit avoir lieu, je ne saurais vous donner à cet égard aucune règle

générale et précise : sans doute il serait désirable que toutes les époques de l'année offrissent à l'inspecteur des écoles également peuplées, et qu'elles ne fussent désertes que pendant les vacances déterminées par les statuts ; c'est le vœu de la loi, c'est le droit des communes qui assurent un traitement annuel à l'instituteur, et vous ne sauriez trop employer votre influence à combattre, sur ce point, les mauvaises habitudes des familles. Mais, avant qu'elles aient enfin ouvert les yeux sur leurs véritables intérêts, longtemps encore, dans les campagnes, le retour des travaux rustiques disputera les enfants aux travaux de l'école, et peut-être y a-t-il ici, dans la situation même des classes laborieuses, une difficulté qu'on ne saurait espérer de surmonter absolument. Quoi qu'il en soit, dans l'état actuel des choses, l'automne et l'hiver sont la vraie saison des écoles, et vous ne pourrez guère visiter avec fruit pendant le printemps, et surtout pendant l'été, que les écoles urbaines, moins exposées que les autres à ces émigrations fâcheuses.

Il ne conviendrait pas non plus de prendre pour époque de votre départ le moment même où la cessation des travaux champêtres donne aux enfants le premier signal de la rentrée des classes : pour juger l'enseignement des maîtres et le progrès des élèves, il faut attendre que plusieurs semaines d'exercice régulier aient permis à l'instituteur de mettre en jeu sa méthode et de renouveler chez les enfants cette aptitude, et, pour ainsi dire, cette souplesse intellectuelle qu'émoussent aisément six mois de travaux rudes et grossiers.

Autant que l'on peut déterminer d'avance, et d'une façon générale, une limite subordonnée à tant de circonstances particulières, je suis enclin à penser que, pour les écoles rurales, c'est vers le milieu du mois de novembre que devront commencer d'ordinaire les fatigues de votre inspection. Quant aux écoles urbaines, il vous sera beaucoup plus facile de choisir dans tout le cours de l'année le moment convenable pour les visiter. Je m'en rapporterai, du reste, à cet égard, aux renseignements que vous recueillerez vous-

même dans votre département, et aux conseils que vous donneront les diverses autorités.

Quand vous aurez ainsi dressé le tableau des écoles que doit atteindre votre visite annuelle et déterminé l'époque de votre départ, quand vous aurez reçu de M. le recteur et de M. le préfet des instructions particulières sur des questions que leur correspondance habituelle n'aurait pas suffisamment éclaircies, quand votre itinéraire enfin sera revêtu de leur approbation, vous en donnerez connaissance aux comités dont vous devrez parcourir la circonscription et aux maires des communes que vous devrez visiter. Peut-être votre apparition inattendue dans une école vous offrirait-elle un moyen plus sûr d'en apprécier la situation; et, lorsque vous aurez de justes sujets de défiance sur la conduite du maître et sur la tenue de son école, vous ferez bien de vous y présenter à l'improviste, ou de vous concerter avec les autorités locales pour qu'elles tiennent secret l'avis que vous leur aurez donné de votre prochaine arrivée. Mais, en général, les communications que vous aurez, dans le cours de votre inspection, soit avec les comités, soit avec les maires et les conseils municipaux, sont trop précieuses pour que vous couriez le risque d'en être privé en ne les trouvant pas réunis à jour fixe. Vous échapperez aisément aux piéges que pourraient vous tendre quelques instituteurs en préparant d'avance leurs élèves à surprendre votre suffrage; un œil exercé n'est pas dupe de ces représentations d'apparat. La présence des membres du conseil municipal, ou du comité local, ou du comité d'arrondissement, qui souvent vous accompagneront dans l'école, en donnant plus de solennité à votre inspection, vous mettra aussi à couvert de toute espèce de fraude de la part du maître, ou vous en seriez promptement averti par leur propre étonnement. Je ne doute pas, d'ailleurs, que vous ne preniez les précautions propres à vous garantir de toute surprise, en vous faisant remettre, par exemple, l'état nominatif des élèves qui fréquentent l'école, et en vous assurant qu'on n'y a pas appelé ce jour-là des enfants qui n'en font plus

partie pour faire briller leur savoir, ni exclus de l'examen ceux dont on aurait voulu dissimuler la faiblesse.

Aux termes de l'article 1er du statut du 27 février, vos premières relations, dans le cours de votre inspection, seront avec les comités. Je ne saurais trop vous recommander de prendre soin que vos communications avec eux ne soient pas à leurs yeux une pure et vaine formalité. Appliquez-vous à les convaincre de l'importance que l'administration supérieure attache à leur intervention ; et, pour y réussir, recueillez avec soin et ne laissez jamais tomber dans l'oubli les renseignements qu'ils vous fourniront. Rien ne blesse et ne décourage plus les hommes notables qui, dans chaque localité, prêtent à l'administration leur libre concours, que de la voir traiter avec légèreté les faits locaux dont ils l'informent. Vous vous appliquerez en même temps à tenir les comités au courant des idées générales d'après lesquelles se dirige l'administration supérieure : c'est surtout à cet égard que les comités locaux sont sujets à se tromper ; le désir même des perfectionnements les égare souvent ; vivant dans un horizon resserré, et manquant de termes de comparaison, ils se laissent aisément séduire par les promesses de progrès que répand une charlatanerie frivole, et tombent ainsi dans des tentatives d'innovation souvent malheureuses. C'est en faisant pénétrer dans les comités les vues de l'administration que vous les prémunirez contre ce péril, et que, sans faire violence aux circonstances locales, vous maintiendrez dans le régime de l'instruction primaire l'unité et la régularité qui feront sa force.

Vous rencontrerez presque toujours dans chaque comité un ou deux membres qui se seront plus soigneusement occupés des écoles, et qui leur porteront un zèle particulier. Il n'est guère de petite ville, de population un peu agglomérée, qui n'offre quelques hommes de cette trempe ; mais ils se découragent souvent, soit à cause de la froideur de leurs alentours, soit à cause de l'indifférence de l'administration supérieure. Rechercher avec soin de tels hommes, honorez

leur zèle, demandez-leur de vous accompagner dans les écoles, ne négligez rien pour les convaincre de la reconnaissance que leur porte l'administration. Ce serait de sa part un tort grave de ne pas savoir attirer et grouper autour d'elle, dans chaque localité, les hommes d'une bonne volonté active et désintéressée ; rien ne peut suppléer au mouvement qu'ils répandent autour d'eux, et à la force qu'ils procurent à l'administration lorsqu'elle prend soin elle-même de les encourager et de les soutenir.

Indépendamment des comités, vous aurez à traiter, dans toutes les communes que vous visiterez, avec les autorités civiles et religieuses qui interviennent dans les écoles, avec les maires, les conseils municipaux, les curés ou les pasteurs. Vos bonnes relations avec ces diverses personnes sont de la plus haute importance pour la prospérité de l'instruction primaire ; ne craignez pas d'entrer avec elles dans de longues conversations sur l'état et les intérêts de la commune ; recueillez tous les renseignements qu'elles voudront vous fournir ; donnez-leur, sur les démarches diverses qu'elles peuvent avoir à faire dans l'intérêt de leur école, toutes les explications, toutes les directions dont elles ont besoin ; faites appel à l'esprit de famille, aux intérêts et aux sentiments de la vie domestique : ce sont là, dans le modeste horizon de l'activité communale, les mobiles à la fois les plus puissants et les plus moraux qu'on puisse mettre en jeu.

Je vous recommande spécialement d'entretenir avec les curés et les pasteurs les meilleures relations. Appliquez-vous à leur bien persuader que ce n'est point par pure convenance et pour étaler un vain respect que la loi du 28 juin 1833 a inscrit l'instruction morale et religieuse en tête des objets de l'instruction primaire ; c'est sérieusement et sincèrement que nous poursuivrons le but indiqué par ces paroles, et que nous travaillerons, dans les limites de notre pouvoir, à rétablir dans l'âme des enfants l'autorité de la religion. Croyez bien qu'en donnant à ses ministres cette confiance, et en la

confirmant par toutes les habitudes de votre conduite et de votre langage, vous vous assurerez presque partout, pour les progrès de l'éducation populaire, le plus utile appui.

J'inviterai MM. les préfets à donner les ordres nécessaires pour la convocation des conseils municipaux dans toutes les communes que vous devrez visiter.

Quant à l'inspection que vous avez à faire dans l'intérieur même des écoles, je ne puis vous donner que des instructions très-générales, et déjà contenues dans les art. 2 et 3 du statut du 27 février; ce sera à vous de juger, dans chaque localité, comment vous devez vous y prendre, quelles questions vous devez faire pour bien connaître et apprécier la tenue de l'école, le mérite des méthodes du maître et le degré d'instruction des élèves. Je vous invite seulement à ne jamais vous contenter d'un examen superficiel et fait en courant; non-seulement vous n'en recueilleriez pour l'administration que des notions inexactes et trompeuses, mais vous compromettriez auprès des assistants votre caractère et votre influence. Rien ne discrédite plus l'autorité que les apparences de la légèreté et de la précipitation, car tout le monde se flatte alors de lui cacher ce qu'elle a besoin de connaître, ou d'éluder ce qu'elle aura prescrit.

Je vous recommande, dans vos relations avec les maîtres, au sein même de l'école, de ne rien faire et de ne rien dire qui puisse altérer le respect ou la confiance que leur portent les élèves. Nourrir et développer ces sentiments doit être le but principal de l'éducation et de tous ceux qui y concourent. Recueillez sur les maîtres tous les renseignements, donnez leur à eux-mêmes en particulier tous les avertissements qui vous paraîtront nécessaires; mais qu'à votre sortie de l'école, le maître ne se sente jamais affaibli ou déchu dans l'esprit de ses élèves et de leurs parents.

Les résultats de votre inspection annuelle seront consignés dans des tableaux dont je vous ferai remettre les cadres. Les faits statistiques relatifs aux communes et aux écoles que vous n'aurez pu visiter y seront inscrits d'après les rensei-

gnements que vous vous ferez adresser par les comités locaux. Une colonne spéciale sera ouverte, dans le tableau de la situation des écoles, pour recevoir vos observations sur la capacité, l'aptitude, le zèle et la conduite morale des instituteurs. Je vous recommande de la remplir avec soin, au fur et à mesure que vous aurez visité chaque école, et avant que les impressions que vous aurez reçues aient pu s'altérer ou s'effacer.

L'état de situation des écoles primaires, divisé en autant de cahiers qu'il y a de comités d'arrondissement dans le département, sera remis en quadruple expédition dans le mois de janvier à chacun de ces comités, qui y consignera ses observations, et en enverra une expédition au recteur, au préfet et au ministre. La quatrième restera déposée dans ses archives.

Quant aux observations générales qui auraient pour objet de me faire connaître la situation de l'instruction primaire dans l'ensemble du département, ses besoins divers, les difficultés qui retardent sa propagation sur tel ou tel point du territoire, les moyens de l'améliorer, enfin, tous les faits qui ne pourraient trouver place dans le cadre de l'état de situation, vous les consignerez dans le rapport annuel qui vous est prescrit par l'article 9 du statut du 27 février, et que vous devez envoyer au recteur et au préfet, qui me le transmettront avec leurs observations.

Après les écoles primaires communales qui sont le principal objet de votre mission, divers établissements d'instruction primaire, et notamment les écoles normales primaires, les écoles primaires supérieures, les salles d'asile et les écoles d'adultes doivent aussi vous occuper.

Sur les deux premières classes d'établissements, j'ai peu de chose à ajouter aux prescriptions des articles 4 et 5 du statut du 27 février. Je vous recommande seulement, en ce qui concerne les écoles primaires supérieures, de ne rien négliger pour en presser la fondation dans les communes où elle doit avoir lieu. Ces établissements sont destinés à satisfaire aux besoins d'éducation d'une population nombreuse et importante, pour qui la simple instruction primaire est insuffisante

et l'instruction classique inutile. En vous prescrivant chaque année, sur chaque école primaire supérieure, un rapport spécial et détaillé, le statut du 27 février vous indique quelle importance s'attache à ces établissements. Quand j'aurai recueilli, sur les essais déjà tentés en ce genre, de plus amples renseignements, je vous adresserai, à ce sujet, des instructions particulières.

Vous ne sauriez prêter à l'école normale primaire de votre département une trop constante attention, ni en suivre de trop près les travaux : entretenez avec son directeur des relations aussi intimes qu'il vous sera possible; de vous et de lui dépend la destinée de l'instruction primaire dans le département; vous serez chargé de suivre et de diriger, dans chaque localité, les maîtres qu'il aura formés au sein de l'école. Votre bonne intelligence, l'unité de vos vues, l'harmonie de vos influences sont indispensables pour assurer votre succès et le sien. Votre situation vous appelle l'un et l'autre à contracter ensemble une véritable fraternité de pensées et d'efforts. Qu'elle soit réelle et animée par un profond sentiment de vos devoirs communs : votre tâche à l'un et à l'autre en sera bien plus facile, et votre action bien plus efficace.

Lorsque vous aurez à communiquer des instructions au directeur de l'école normale, lorsque vous croirez devoir lui donner des conseils ou lui adresser des observations sur la marche de son établissement, faites-le avec tous les ménagements que demande votre position respective. Si vous remarquiez qu'il n'eût pas déféré à vos conseils ou à vos observations, vous réclameriez l'intervention du recteur ou du préfet, selon qu'il s'agirait de l'enseignement ou de quelque fait administratif dépendant de l'administration générale.

Les salles d'asile et les écoles d'adultes commencent à se multiplier; cependant ce ne sont pas encore des établissements assez nombreux ni assez régulièrement organisés pour que je puisse vous adresser dès ce moment, à leur sujet, toutes les instructions nécessaires; elles vous parviendront plus tard.

Les écoles privées sont aussi placées sous votre inspection : sans exercer sur elles une surveillance aussi habituelle que sur les écoles communales, vous ne devez cependant pas négliger de les visiter de temps en temps, surtout dans les villes où elles sont nombreuses et importantes. Dans ces visites vous ne ferez pas, de l'enseignement et des méthodes, l'objet particulier de votre attention; il est naturel que les écoles privées exercent à cet égard toute la liberté qui leur appartient; mais vous porterez, sur la tenue et l'état moral de ces écoles, un regard attentif : c'est le pressant intérêt des familles et le devoir de l'autorité publique. Les maîtres qui les dirigent ont d'ailleurs à remplir des obligations légales dont vous devez constater l'accomplissement.

Les renseignements que vous recueillerez sur les écoles privées seront aussi consignés dans les états de situation de l'instruction primaire.

Il me reste à vous entretenir de quelques fonctions particulières qui vous sont également confiées, et qui, bien qu'elles ne concernent pas l'inspection des écoles, n'en sont pas moins, pour l'instruction primaire en général, de la plus haute importance.

La première est votre participation aux travaux de la commission établie en vertu de l'article 25 de la loi du 28 juin 1833, et qui est chargée de l'examen de tous les aspirants aux brevets de capacité, ainsi que des examens d'entrée et de sortie, et de fin d'année, des élèves-maîtres des écoles normales primaires du département.

Des travaux de ces commissions dépend peut-être, presque autant que de toute autre cause, l'avenir de l'instruction primaire : le vice de la plupart des examens parmi nous, c'est de dégénérer en une formalité peu sérieuse où la complaisance de l'examinateur couvre la faiblesse du candidat. On s'accoutume ainsi d'une part, à nuire à la société en déclarant capables ceux qui ne le sont point : d'autre part, à traiter légèrement les prescriptions légales, et à les convertir en une sorte de mensonge officiel, ce qui est un mal moral au

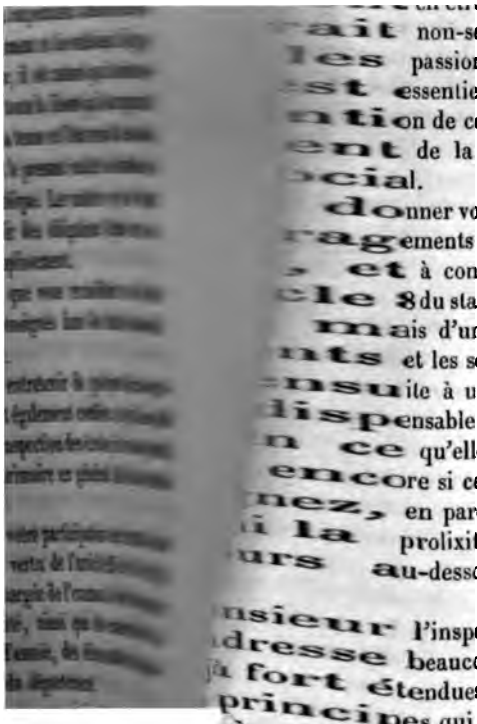

ait non-seulement compromise, mais
les passions politiques essayeraient d'y
st essentiellement, comme la religion,
tion de ce genre, et uniquement dé-
ent de la moralité individuelle et au
cial.

donner votre avis motivé sur toutes les
rag ements de tout genre en faveur de
et à constater le résultat des alloca-
cle 8 du statut du 27 février vous impose
mais d'une grande utilité. Trop sou-
nts et les secours sont accordés un peu
nsuite à un hasard nouveau, celui de
lispensable que l'administration, en les
n ce qu'elle fait, et qu'après les avoir
encore si ce qu'elle a voulu faire se fait
nez, en pareille matière, ni l'exactitude
i la prolixité des détails; vous resterez
urs au-dessous de ce qu'exigerait la né-

nsieur l'inspecteur, donner aux instruc-
dresse beaucoup plus de développement;
à fort étendues, et j'aime mieux, quant aux
principes qui y sont posés, m'en rapporter
à votre zèle. J'appelle, en finissant, toute
r l'idée qui me préoccupe constammen
êtes chargé, autant, et peut-être plus que

moins aussi grave. J'espère que les commissions d'instruction primaire ne tomberont point dans un tel vice; vous êtes spécialement appelé à y veiller : les examens dont elles sont chargées doivent être sérieux et réellement propres à constater la capacité des candidats. N'oubliez jamais, monsieur, et rappelez constamment, aux membres des commissions au sein desquelles vous aurez l'honneur de siéger, que, munis de leur brevet de capacité, les instituteurs admis par elles pourront aller se présenter partout, et obtenir de la confiance des communes le soin de donner l'éducation primaire à des générations qui n'en recevront point d'autre.

Quant à l'étendue de l'exigence qu'il convient d'apporter dans ces examens, elle est réglée par les dispositions mêmes de la loi qui détermine les objets de l'instruction primaire, élémentaire et supérieure. Souvent les candidats essayent de faire beaucoup valoir des connaissances en apparence assez variées; ne vous laissez jamais prendre à ce piége; exigez toujours, comme condition absolue de l'admission, une instruction solide sur les matières qui constituent vraiment l'instruction primaire. Sans doute il convient de tenir compte aux candidats des connaissances qu'ils peuvent posséder au delà de ce cercle; mais ces connaissances ne doivent jamais servir à couvrir la légèreté de leur savoir dans l'intérieur même du cercle légal.

Je ne saurais trop vous recommander de donner, au rapport spécial que vous aurez à m'adresser à chaque session, sur les opérations des commissions d'examen, votre plus scrupuleuse attention.

L'article 7 du statut du 27 février vous charge encore d'assister, aussi souvent que vous le pourrez, aux conférences d'instituteurs qui auront été dûment autorisées dans votre département; je me propose, à mesure que ces conférences se multiplieront, de recueillir à leur sujet tous les renseignements de quelque importance, et de vous adresser ensuite, sur leur tenue et sur la manière dont il convient de les régler, des instructions particulières. En attendant, vous

veillerez à ce que de telles réunions ne soient jamais détournées de leur objet : il pourrait se faire que, soit par des prétentions chimériques, soit dans des vues moins excusables encore, on essayât dans quelques lieux d'y faire pénétrer des questions qui doivent en être absolument bannies. L'instruction primaire serait non-seulement compromise, mais pervertie, le jour où les passions politiques essayeraient d'y porter la main. Elle est essentiellement, comme la religion, étrangère à toute intention de ce genre, et uniquement dévouée au développement de la moralité individuelle et au maintien de l'ordre social.

En vous appelant à donner votre avis motivé sur toutes les propositions et encouragements de tout genre en faveur de l'instruction primaire, et à constater le résultat des allocations accordées, l'article 8 du statut du 27 février vous impose un travail minutieux, mais d'une grande utilité. Trop souvent les encouragements et les secours sont accordés un peu au hasard, et livrés ensuite à un hasard nouveau, celui de l'exécution. Il est indispensable que l'administration, en les accordant, sache bien ce qu'elle fait, et qu'après les avoir accordés, elle sache encore si ce qu'elle a voulu faire se fait réellement. Ne craignez, en pareille matière, ni l'exactitude des investigations, ni la prolixité des détails; vous resterez probablement toujours au-dessous de ce qu'exigerait la nécessité.

Je pourrais, monsieur l'inspecteur, donner aux instructions que je vous adresse beaucoup plus de développement; mais elles sont déjà fort étendues, et j'aime mieux, quant aux conséquences des principes qui y sont posés, m'en rapporter à votre sagacité et à votre zèle. J'appelle, en finissant, toute votre attention sur l'idée qui me préoccupe constammen moi-même. Vous êtes chargé, autant, et peut-être plus que personne, de réaliser les promesses de la loi du 28 juin 1833, car c'est à vous d'en suivre l'application dans chaque cas particulier, et jusqu'au moment définitif où elle s'accomplit. Ne perdez jamais de vue que, dans cette grande tentative

pour fonder universellement et effectivement l'éducation populaire, le succès dépend essentiellement de la moralité des maîtres et de la discipline des écoles. Ramenez, sans cesse sur ces deux conditions votre sollicitude et vos efforts. Qu'elles s'accomplissent de plus en plus; que le sentiment du devoir et l'habitude de l'ordre soient incessamment en progrès dans nos écoles; que leur bonne renommée s'affermisse et pénètre au sein de toutes les familles. La prospérité de l'instruction primaire est, à ce prix, aussi bien que son utilité.

Recevez, etc.

Le ministre secrétaire d'État de l'instruction publique.

Signé : Guizot.

IV

(Page 82.)

Correspondance entre l'abbé J.-M. de la Mennais et M. Guizot sur les écoles primaires de la Congrégation de l'instruction chrétienne.

1° *L'abbé J.-M. de la Mennais à M. Guizot.*

Ploërmel, le 15 octobre 1836.

Monsieur le Ministre,

Je suis heureux d'avoir à renouveler avec vous d'anciens rapports dont le souvenir me sera toujours bien doux, et qui ont si puissamment encouragé et soutenu mes efforts pour répandre l'instruction primaire dans notre Bretagne. J'ai la consolation de voir mes établissements se multiplier et prospérer, malgré des difficultés de détail sans cesse renaissantes et qui fatiguent quelquefois. Cependant elles sont moins nombreuses et moins vives qu'elles ne l'ont été ; on reconnaît généralement aujourd'hui qu'il n'y a guère d'écoles possibles dans nos communes rurales que celles des frères : aussi, à la fin de la retraite où je les ai tous réunis dernièrement, ne m'en est-il pas resté un seul de disponible, et si chacun d'eux avait été partagé en quatre, il n'y en aurait pas eu encore assez pour satisfaire à toutes les demandes.

Je dois donc m'occuper plus que jamais de peupler mon noviciat, et c'est toujours là ce qui m'embarrasse ; non qu'il ne se présente des sujets, mais ce sont presque toujours des jeunes gens qui n'ont rien, qui savent fort peu de chose au moment où ils arrivent, et qu'il faut garder longtemps pour qu'ils deviennent capables. Sous certains rapports, leur pau-

vreté même est un avantage ; leurs mœurs sont plus simples et plus pures, leur esprit est plus solide ; ils n'ont aucune habitude dispendieuse, aucun goût de luxe ; nés dans les campagnes, ils y retournent plus volontiers que d'autres ; ils y vivent à moins de frais, et ils n'aspirent point à un état plus élevé : mais habiller et nourrir ces pauvres et si excellents enfants, jusqu'à ce qu'ils soient en état de diriger une école, c'est une dépense énorme ; et il serait inutile, sans doute, de chercher à vous convaincre de la nécessité où je suis, plus que jamais, de continuer à réclamer de vous des secours. Pour 1836, vous avez bien voulu m'allouer 3,000 fr. ; pour 1837, vous me donnerez tout ce que vous pourrez me donner, j'en suis sûr d'avance : c'est pourquoi je n'insiste pas pour obtenir davantage, malgré tous les motifs que j'ai de le désirer ardemment. Je me confie entièrement dans la bienveillance généreuse dont vous m'avez honoré, et si je me hâte d'y avoir recours, c'est parce qu'il est très-important pour moi de recevoir, dès le commencement de 1837, la somme que vous m'accorderez. En conséquence, je vous prie, monsieur le ministre, de l'ordonnancer le plus tôt qu'il vous sera possible, comme vous l'avez fait l'année dernière avec tant de bonté.

Vous apprendrez avec plaisir que le Finistère, si arriéré jusqu'ici, me demande des écoles, depuis que je suis parvenu à y en établir... une..., qui a eu un grand succès. A tous ceux qui m'écrivent de ce pays-là pour en avoir de semblables, je réponds : « Envoyez-moi des sujets et payez pour eux ; » mais cette condition déconcerte. De même, aux instances très-pressantes que l'on me fait de diverses provinces de France pour me déterminer à y fonder des noviciats, je réponds encore : « Envoyez-moi des sujets et payez pour eux ; » cette si juste parole ne satisfait personne, et on abandonne un projet dont l'exécution exigerait quelque sacrifice. D'un autre côté, M. le ministre de la marine a chargé M. le préfet du Morbihan de m'exprimer son désir d'avoir quelques-uns de mes frères pour l'instruction des esclaves affranchis de la

Martinique et de la Guadeloupe : je n'ai pas dit *non*, car ce serait une si belle et si sainte œuvre ! Mais je n'ai pas encore dit *oui*, car la triste objection revient toujours : où prendre assez de sujets pour suffire à tant de besoins, et pourquoi les jeter si loin quand on en a si peu ? — Ah ! si j'étais aidé comme je voudrais l'être !...

Je suis avec respect,

Monsieur le ministre,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

L'abbé J.-M. DE LA MENNAIS.

2° *M. Guizot à l'abbé J.-M. de la Mennais.*

Paris, le 8 novembre 1836.

Je vous aiderai avec grand plaisir, monsieur, à continuer l'œuvre salutaire que vous poursuivez avec tant de persévérance. Je comprends toutes vos difficultés; mais ne vous plaignez pas, vous les surmonterez; il n'y a point de travail qui ne soit effacé par le succès, et ce n'est pas à la paix que nous devons prétendre, mais à la victoire. Je vous allouerai, dès les premiers jours de 1837, 3,000 fr. d'encouragement pour votre institut de Ploërmel. Je ne puis le faire plus tôt; vous avez déjà reçu 3,000 fr. sur l'exercice 1836, et il faut que celui de 1837 soit ouvert pour que je puisse ordonnancer une somme quelconque sur ses crédits.

Je voudrais avoir de vous quelques détails sur ce que vous pourriez faire, si vous étiez aidé, vraiment aidé, pour l'éducation des esclaves de nos colonies. Personne n'est plus convaincu que moi que l'affranchissement n'est possible qu'après qu'on aura fait vivre, et vivre longtemps, ces malheureux dans l'atmosphère religieuse. Dans les colonies anglaises, Antigue est celle où l'émancipation a le mieux réussi, quoiqu'elle ait été soudaine, parce que les frères Mo-

raves y étaient établis depuis près d'un siècle et avaient pris sur la population noire, une influence immense. Combien coûteraient vos frères? Combien pourriez-vous en destiner à cette mission? Faudrait-il former une branche particulière de votre institut? Je voudrais recueillir tous les renseignements possibles avant d'entamer positivement l'affaire au ministère de la marine.

Adieu, monsieur; si vous avez besoin de mon appui, croyez qu'il ne vous manquera pas tant que vous ferez le bien que vous faites à l'éducation populaire, et recevez l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

GUIZOT.

V

(Page 120.)

1° *M. Jouffroy à M. Guizot.*

Marseille, 6 décembre 1835.

Monsieur,

Je vous écris quelques lignes de Marseille pour vous informer de mon heureuse arrivée en cette ville. Quoique assez fatigué, je ne suis pas plus mal qu'à mon départ de Paris, et c'est tout ce que je pouvais espérer. Je compte partir mardi pour Livourne par le bateau à vapeur. Le temps est beau, et s'il ne change pas, nous aurons une traversée fort douce. Si la mer me fatiguait trop, je m'arrêterais à Gênes, d'où j'irais à Pise en voiturin.

Je suis enchanté de la vallée du Rhône, de Lyon à Avignon ; ce sont les plus belles lignes du monde, et j'aimais jusqu'aux teintes sévères que l'hiver répandait sur le paysage. La campagne d'Avignon m'a révélé une nature que je ne connaissais pas et qui m'a causé une impression inexprimable. Je ne dis rien de la gracieuse vallée d'Aix ni de la belle rade de Marseille ; j'étais mieux préparé au spectacle qu'elles m'ont offert. Il ne m'a pas ému comme la vieille ville des papes et le magnifique horizon semé de ruines qui l'entoure.

J'espère arriver heureusement à Pise d'où je vous écrirai. Je sais que vous avez eu la bonté de m'y ménager une connaissance agréable et utile dans la personne de M. ....; c'est une nouvelle obligation que j'aurai à votre bienveillance ;

je la retrouverai là comme à Paris. Je ne vous dirai pas combien j'en suis touché et reconnaissant; ce sont des choses qui s'expriment mal. Adieu, monsieur; croyez à mon vieil et invariable attachement et à mon respectueux dévouement.

JOUFFROY.

2° *M. Jouffroy à M. Guizot.*

Pise, 4 janvier 1836.

Monsieur,

Quoique je sois établi à Pise depuis quinze jours, je n'ai pas voulu vous écrire avant d'avoir fait connaissance avec ce pays et ses habitants. J'ai trouvé aux bords de l'Arno une température extraordinaire qui, depuis mon arrivée, ne s'est pas un moment adoucie; à plusieurs reprises le fleuve a charrié, et le thermomètre est descendu la nuit à six degrés au-dessous de zéro; par un temps pareil, il était impossible que le rétablissement de ma santé fît de grands progrès, et toutefois je me sens beaucoup mieux qu'à Paris; le voyage surtout, quoique pénible, m'a fait le plus grand bien; tant que j'ai été en mouvement, je me suis parfaitement porté, et je n'ai retrouvé le sentiment de ma faiblesse que dans le repos. Je suivrai cette indication, et quand la température sera devenue meilleure, je ferai de nombreuses excursions dans les environs de Pise; j'espère à l'aide de ce régime, et sous un ciel qui ne peut manquer prochainement de s'adoucir, atteindre le but de mon voyage. Je ne vous demande point pardon d'entrer dans ces détails; vous m'avez trop prouvé l'intérêt que vous vouliez prendre à ma santé pour que j'hésite à vous les donner.

J'ai reçu ici l'accueil le plus aimable et le plus amical de tous les professeurs de l'université que j'ai visités. Je me suis particulièrement lié avec M. Rosellini, qui poursuit avec zèle et aux frais du grand-duc la publication de son grand

ouvrage sur les monuments de l'Égypte et de la Nubie ; avec M. Rosini, l'un des poëtes et des prosateurs les plus distingués de l'Italie, l'auteur de la *Monaca di Monza* qui a balancé dans ce pays l'immense succès du roman de Manzoni ; enfin avec M. Requoli, élève de Dupuytren, et le premier chirurgien de l'Italie depuis la mort de Vacca. Ces trois hommes occuperaient en tous pays un rang élevé, et ne négligent rien pour me rendre le séjour de Pise agréable et facile. Tous trois sont professeurs à l'université, qui compte dans son sein d'autres hommes de mérite; malheureusement le professeur de philosophie est un vieux prêtre moitié scolastique et moitié condillaciste, tout à fait inabordable.

Mon espérance de rencontrer dans la bibliothèque de Pise quelques manuscrits intéressants pour l'histoire de la philosophie française dans le moyen âge s'est tout à fait évanouie. Les Florentins victorieux ont dépouillé les Pisans de tous les monuments littéraires que ceux-ci possédaient, et la bibliothèque de Pise, composée de 50,000 volumes, est tout à fait moderne et ne contient aucun manuscrit. J'en serai donc réduit à parcourir les catalogues des bibliothèques de Florence quand j'irai visiter cette dernière ville, et peut-être y découvrirai-je quelque chose. En attendant je recueille des renseignements sur l'état de l'instruction publique en Toscane ; mais je crains bien qu'il n'ait fort peu changé depuis M. Cuvier. Toutefois, veuillez me dire, ou me faire dire par M. Dubois, jusqu'à quel point de telles recherches pourraient vous être utiles, et dans quel sens elles devraient être particulièrement dirigées.

La rigueur de la saison ne m'a pas encore permis de travailler sérieusement; mais, quand viendra le beau temps, j'espère mener à bien mon travail sur Reid. J'attends avec impatience les discussions de la Chambre sur la politique extérieure ; je compte sur bien des légèretés de la part de nos avocats ; mais après les tristes débats sur notre état intérieur qui ont rempli, avec tant de dangers pour le pays, les dernières sessions, ce sera un grand progrès de voir enfin la

Chambre s'occuper de nos véritables affaires qui sont celles du dehors, dût-elle s'y montrer très-ignorante et très-faible, comme je m'y attends. L'attention de la France une fois détournée d'elle-même, les passions se calmeront, et nous entrerons enfin dans une vie politique régulière. Je regrette beaucoup sous ce rapport la session qui va s'ouvrir; je crois que j'aurais pris quelque part aux discussions; mais nos véritables intérêts ne manqueront pas de représentants et je jouirai de loin de vos victoires.

Adieu, monsieur; veuillez croire à mon vieil et bien constant et bien véritable attachement.

JOUFFROY.

VI

(Page 123.)

Rapport au roi Louis-Philippe sur la création d'une chaire de droit constitutionnel dans la Faculté de droit de Paris.

Paris, le 22 août 1834.

Sire,

Une somme de 25,000 fr. a été portée au budget de 1835 pour créations nouvelles dans l'enseignement des facultés du royaume. L'objet de quelques-unes de ces créations était indiqué dans le rapport que j'ai eu l'honneur de présenter à Votre Majesté, sous la date du 31 décembre 1833 :

« On se plaint que l'enseignement du droit est incomplet... « Plusieurs facultés réclament des chaires de droit admi- « nistratif;... et il n'en est pas une où soit enseigné notre « droit constitutionnel français, ancien et moderne... Cepen- « dant le gouvernement sous lequel nous vivons aujourd'hui « appelle tant de citoyens à prendre part aux affaires de « l'État, à celles du département et de la commune, qu'on « ne saurait trop désirer que la partie de notre législation « qui se rattache à l'exercice des droits politiques et aux « attributions des divers pouvoirs soit expliquée et « commentée, au moins dans nos principales écoles. De tels « cours, faits par des hommes d'expérience et d'une haute « raison, pourraient devenir d'un grand intérêt social. Je « crois donc qu'il est urgent de faire quelques essais en ce « genre »

Le crédit demandé fut alloué par les Chambres, dans des

vues conformes à celles que Votre Majesté avait daigné approuver. J'ai dû, en conséquence, m'occuper du lieu le plus convenable au premier essai de cet enseignement, de son objet précis, de la forme qu'il doit avoir et du rang qu'il doit prendre dans l'ordre des études.

Bien que l'établissement d'un cours de droit constitutionnel soit un fait entièrement nouveau dans nos écoles, il peut d'autant plus facilement y être introduit que le principe de cet enseignement avait été reconnu dès l'origine par les décrets constitutifs des facultés de droit, et spécialement par celui du 21 septembre 1804, qui statuait, article 10 :

« Dans la deuxième et dans la troisième années, outre la « suite du Code des Français, on enseignera le droit public « français et le droit civil dans ses rapports avec l'administra- « tion publique. »

Mais cette promesse resta stérile sous l'Empire.

Il en fut de même sous la Restauration. Dans le développement momentané que reçut la Faculté de Paris, par l'ordonnance du 24 mai 1819, le droit public français fut réduit à une chaire de droit administratif qui elle-même fut bientôt supprimée. Il appartient au gouvernement de Votre Majesté de faire, sur ce point, ce qu'on a toujours redouté, et d'enseigner hautement les principes de liberté légale et de droit constitutionnel qui sont la base de nos institutions.

Un tel enseignement, sans doute, ne peut s'improviser dans toutes les écoles à la fois; médiocre, il serait inutile, ou même nuisible. Il veut des hommes supérieurs qui puissent le donner avec l'autorité de la conviction et du talent. Qu'une seule chaire de ce genre soit créée et dignement remplie, elle exercera bientôt une grande influence.

Ce point reconnu, Sire, il ne peut y avoir de doute sur le lieu de cette première création. C'est dans l'École de droit de Paris, c'est au centre même de l'enseignement le plus actif et le plus complet qu'on doit ouvrir ce cours nouveau et appeler tout le monde à le juger.

Quant à son objet et à sa forme, ils sont déterminés par

le titre même : c'est l'exposition de la Charte et des garanties individuelles comme des institutions politiques qu'elle consacre. Ce n'est plus là, pour nous, un simple système philosophique livré aux disputes des hommes; c'est une loi écrite, reconnue, qui peut et doit être expliquée, commentée, aussi bien que la loi civile ou toute autre partie de notre législation. Un tel enseignement, à la fois vaste et précis, fondé sur le droit public national et sur les leçons de l'histoire, susceptible de s'étendre par les comparaisons et les analyses étrangères, doit substituer, aux erreurs de l'ignorance et à la témérité des notions superficielles, des connaissances fortes et positives.

A mes yeux, c'est dans la pleine franchise et l'étendue de ce cours que se trouvera son efficacité. Comme le droit constitutionnel est maintenant parmi nous une vraie science dont les principes sont déterminés et les applications journalières, il n'a point de conséquences extrêmes qu'on doive craindre, ni de mystères qu'on doive cacher; et plus l'exposition faite par un esprit élevé sera complète et approfondie, plus l'impression en sera paisible et salutaire.

Mais, par cette raison même, Votre Majesté jugera sans doute que cet enseignement nouveau ne saurait être ajouté comme un simple ornement à l'École de droit de Paris, et qu'il y doit être incorporé comme partie intégrante des études.

Déjà, depuis 1804, des objets nouveaux d'enseignement, que ne comprenait pas la première organisation, furent, à diverses époques, ajoutés aux anciens cours, et sont devenus obligatoires pour les élèves. Ainsi, l'ordonnance du 4 novembre 1820 prescrivit de suivre, dans la troisième année, indépendamment du cours de Code civil, un cours de Code commercial et un cours de droit administratif. Un règlement du 5 mai 1829 décida également que le droit administratif ferait partie nécessaire du second examen de licence. Par les mêmes motifs et par une considération plus haute encore, le cours de droit constitutionnel doit être rendu obligatoire, en troisième année, pour les aspirants à la li-

cence, dans la Faculté de droit de Paris, et le second examen de licence devra comprendre une épreuve spéciale sur les objets du nouveau cours.

Il résultera de ces diverses dispositions que le titre de licencié en droit sera plus élevé, plus difficile à obtenir dans la Faculté de Paris que dans les autres facultés du royaume. Mais une semblable inégalité existe déjà entre les facultés où l'enseignement du droit administratif fait partie des cours et celles où il n'a pas lieu. D'ailleurs, ce qu'il importe surtout, c'est d'améliorer ce qui prospère déjà et d'établir quelque part le modèle d'un enseignement étendu et bien dirigé, sauf à multiplier ensuite, sur les divers points de la France, une création heureusement éprouvée.

J'ai l'honneur de proposer, en conséquence, à Votre Majesté, de vouloir bien donner son approbation au projet d'ordonnance ci-joint.

Je suis avec le plus profond respect,

Sire,

De Votre Majesté,

Le très-humble et très-obéissant serviteur et fidèle sujet,

GUIZOT.

VII

(Page 127.)

M. Auguste Comte à M. Guizot.

Paris, le samedi 30 mars 1833.

Monsieur,

Quoique, depuis plus de trois semaines, je diffère à dessein de vous écrire, je dois d'abord vous demander sincèrement pardon de vous entretenir d'affaires si peu de temps après la perte cruelle et irréparable que vous venez d'éprouver, et à laquelle je compatis vivement. Mais, comme, d'après ce que vous aviez bien voulu m'annoncer dans notre dernière entrevue, c'était vers le commencement de mars que devait être examinée définitivement la proposition que j'ai eu l'honneur de vous soumettre le 29 octobre dernier, sur la création d'une chaire d'*histoire générale des sciences physiques et mathématiques* au Collége de France, je craindrais, en gardant plus longtemps le silence à cet égard, de donner lieu de croire que j'aurais renoncé à ce projet.

Il serait déplacé, monsieur, de rappeler ici, même sommairement, les diverses considérations principales propres à faire sentir l'importance capitale de ce nouvel enseignement, et sa double influence nécessaire pour contribuer à imprimer aux études scientifiques une direction plus philosophique, et pour combler une lacune fondamentale dans le système des études historiques : c'est, ce me semble, le complément évident et indispensable de la haute instruction, surtout à l'époque actuelle. Je m'en réfère à cet égard à ma note du 29 octobre; ou, pour mieux dire, monsieur, je m'en rapporte à votre opinion propre et spontanée sur une question

que la nature de votre esprit et de vos méditations antérieures vous met plus que personne en état de juger sainement. Car, je vous avoue, monsieur, que ce à quoi j'attache le plus d'importance dans cette affaire, c'est que vous veuilliez bien la décider uniquement par vous-même, à l'abri de toute influence, en usant de votre droit à l'égard du Collége de France qui se trouve heureusement, et par la loi, et par l'usage, hors des attributions du conseil d'instruction publique. Les deux seuls savants qui fassent actuellement partie de ce conseil, quoique distingués d'ailleurs dans leurs spécialités, sont, en effet, par une singulière coïncidence, généralement reconnus dans le monde scientifique comme parfaitement étrangers à tout ce qui sort de la sphère propre de leurs travaux, et comme pleinement incompétents en tout ce qui concerne la philosophie des sciences et l'histoire de l'esprit humain. Il y aurait, monsieur, je dois le dire avec ma franchise ordinaire, plus que de la modestie, dans une intelligence comme la vôtre, à subordonner votre opinion à la leur sur une question de la nature de celle que j'ai eu l'honneur de soulever auprès de vous. Si vous pouvez à ce sujet recueillir des conseils utiles, ce n'est pas du moins de la part de vos conseillers officiels.

Comme depuis cinq mois, vous avez eu certainement le loisir d'examiner cette affaire avec toute la maturité suffisante, sans être importuné de mes instances, je crois pouvoir enfin, monsieur, sans être indiscret, réclamer à cet égard votre décision définitive. Je suis loin de me plaindre de la situation précaire et parfois misérable dans laquelle je me suis toujours trouvé jusqu'à présent, car je sens combien elle a puissamment contribué à mon éducation. Mais cette éducation ne saurait durer toute la vie, et il est bien temps, à trente-cinq ans, de s'inquiéter enfin d'une position fixe et convenable. Les mêmes circonstances qui ont été utiles (et à mon avis indispensables ordinairement) pour forcer l'homme à mûrir ses conceptions et à combiner profondément le système général de ses travaux, deviennent nuisibles par

une prolongation démesurée, quand il ne s'agit plus que de poursuivre avec calme l'exécution de recherches convenablement tracées. Pour un esprit tel que vous connaissez le mien, monsieur, il y a, j'ose le dire, un meilleur emploi de son temps, dans l'intérêt de la société, que de donner chaque jour cinq à six leçons de mathématiques. Je n'ai pas oublié, monsieur, que, dans les conversations philosophiques trop rares et si profondément intéressantes que j'ai eu l'honneur d'avoir avec vous autrefois, vous avez bien voulu m'exprimer souvent combien vous me jugeriez propre à contribuer à la régénération de la haute instruction publique, si les circonstances vous en conféraient jamais la direction. Je ne crains pas, monsieur, de vous rappeler aujourd'hui cette disposition bienveillante et d'en réclamer les effets lorsqu'il s'agit d'une création qui, abstraction faite de mon avantage personnel, présente en elle-même une utilité scientifique incontestable et du premier ordre, et qui se trouve en une telle harmonie avec la nature de mon intelligence et des recherches de toute ma vie qu'il serait, je crois, fort difficile aujourd'hui qu'elle pût convenir à aucune autre personne.

J'espère, monsieur, que vous ne trouverez pas déplacée mon insistance à cet égard après un si long délai. Vous n'ignorez pas que, bien que ce projet fût pleinement arrêté dans mon esprit avant votre ministère, je n'ai point essayé de le soumettre à votre prédécesseur, par la certitude que j'avais de n'en être pas compris, et il est plus que probable que la même raison m'empêchera également d'en parler à votre successeur. Vous concevez donc, monsieur, qu'il est de la dernière importance pour moi de faire juger cette question pendant que le ministère de l'instruction publique est occupé, grâce à une heureuse exception, par un esprit de la trempe du vôtre et dont j'ai le précieux avantage d'être connu personnellement.

Comme cette fonction ne présente heureusement aucun caractère politique, je ne pense pas qu'on puisse trouver, dans le système général du gouvernement actuel, aucun mo-

tif de m'exclure, malgré l'incompatibilité intellectuelle de ma philosophie positive avec toute philosophie théologique ou métaphysique, et par suite avec les systèmes politiques correspondants. Dans tous les cas, cette exclusion ne saurait offrir l'utilité d'arrêter mon essor philosophique qui est maintenant trop caractérisé et trop développé pour pouvoir être étouffé par aucun obstacle matériel, dont l'effet ne pourrait être au contraire que d'y introduire, par le ressentiment involontaire d'une injustice profonde, un caractère d'irritation contre lequel je me suis soigneusement tenu en garde jusqu'ici. Comme je ne pense pas que les vexations purement gratuites et individuelles se présentent à l'esprit d'aucun homme d'État, dans quelque système que ce soit, je dois donc être pleinement rassuré à cet égard. Si cependant, monsieur, quelque motif de ce genre contrariait ici l'effet de votre bienveillance, je ne doute pas que vous ne crussiez devoir me le déclarer franchement, par la certitude que vous auriez que je vous connais trop bien pour ne pas regarder un esprit aussi élevé que le vôtre comme parfaitement étranger à toute difficulté de cette nature.

Je ne pense pas non plus avoir aucun obstacle à rencontrer dans les considérations financières, car le budget du Collége de France me semble actuellement pouvoir comporter aisément cette nouvelle dépense sans aucune addition de fonds, la chaire d'économie politique ne devant point probablement être rétablie, à cause du caractère vague et de la conception irrationnelle de cette prétendue science, telle qu'elle est entendue jusqu'ici. Dans tous les cas, il est nécessaire d'abord de reconnaître en principe la convenance du cours d'histoire des sciences positives, sans y mêler aucune question d'argent. Je puis d'autant plus faciliter une telle décision que je consentirais volontiers à faire ce cours sans aucun traitement jusqu'à ce que la Chambre eût alloué des fonds spéciaux, si le budget était réellement insuffisant.

Par ces divers motifs, j'espère, monsieur, que vous voudrez bien m'assigner prochainement une dernière entrevue

pour me faire connaître, au sujet de cette création, votre détermination définitive, soit dans un sens, soit dans un autre. J'ai besoin de n'être pas tenu plus longtemps en suspens à cet égard, afin de pouvoir donner suite, si une telle carrière m'était malheureusement fermée, aux démarches susceptibles, dans une autre direction, de me conduire à une position convenable, ce qui est devenu maintenant pour moi, après une insouciance philosophique aussi prolongée, un véritable devoir.

J'ai dédaigné, monsieur, d'employer, auprès d'un homme de votre valeur, les procédés ordinaires de sollicitations indirectes et de patronages plus ou moins importants que j'eusse pu néanmoins mettre en jeu tout comme un autre. C'est moi seul, monsieur, qui m'adresse à vous seul. Il s'agit ici d'une occasion unique de m'accorder une position convenable, sans léser aucun intérêt, et en fondant une institution d'une haute importance scientifique, susceptible, je ne crains pas de le dire, d'honorer à jamais votre passage au ministère de l'instruction publique. Je crois donc pouvoir compter sur l'épreuve décisive à laquelle je soumets ainsi votre ancienne bienveillance pour moi et votre zèle pour les véritables progrès de l'esprit humain.

Veuillez agréer, monsieur, l'assurance bien sincère de la respectueuse considération de

Votre dévoué serviteur,

Auguste Comte.

N° 139, rue Saint-Jacques.

P.-S. Je vous prie, monsieur, de vouloir bien accepter l'hommage du premier volume de mon *Cours de philosophie positive*, dont j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint un exemplaire. La publication de cet ouvrage, que les désastres de la librairie avaient suspendue pendant deux ans, va maintenant être continuée sans interruption par un autre éditeur. Je

m'empresse de profiter de la première disponibilité de quelques exemplaires pour satisfaire le désir que j'avais depuis si longtemps de soumettre ce travail à un juge tel que vous.

VIII

(Page 157.)

M. Lakanal à M. Guizot.

Mobile.—État d'Alabama, 16 juillet 1835.

Excellence,

Mon grand travail en deux volumes sur les États-Unis, avec la traduction anglaise en regard du texte, est sous presse, et vous y êtes célébré plusieurs fois : d'abord, en traitant de l'état de l'instruction publique aux États-Unis, comparé à celui où elle se trouve en France et en Angleterre; votre éloge naît du sujet, aussi naturellement que la fleur sort de sa tige; vous êtes le moderne restaurateur de l'instruction publique dans notre belle patrie : cette vérité est connue et non contestée, même dans les journaux; j'ai sous les yeux celui des *Connaissances utiles*, l'*Abeille américaine*, et le *Moniteur de la Nouvelle-Orléans*. Votre cours d'histoire est devenu une époque mémorable dans les annales de notre Université. Vos ouvrages historiques, qu'on étudie après les avoir lus, présentent cette partie de nos connaissances comme l'avait conçue l'orateur romain, comme le précepteur, comme l'institutrice de la vie, *magistra vitæ*. En traitant de l'état actuel de la législation aux États-Unis, en France et en Angleterre, j'ai occasion de signaler les orateurs qui priment au congrès, au parlement et à la tribune, et certes je ne puis

pas omettre l'orateur dont le beau talent d'improvisateur protége les saines doctrines qui dirigent le gouvernement actuel de la France. J'ai, avec tous les bons esprits, l'intime conviction que si le gouvernement s'était lancé dans toute autre direction, s'il avait imprimé une toute autre tournure aux affaires publiques, la France aurait subi de nouvelles révolutions, depuis les journées de juillet; il suffit, pour en être convaincu, de connaître le caractère inquiet et mobile de la généralité des Français, et l'esprit qui régit les cabinets de l'Europe. La France foulée, démembrée, aurait été envahie pour la troisième fois.

Les tumultueux débats mus, de toutes parts, aux États-Unis à l'occasion du traité des vingt-cinq millions, forment un appendice remarquable dans mon ouvrage. Les orateurs de l'opposition, qui ont traité cette question à la tribune, se sont placés dans une fausse position. Ils ont mal jugé les Américains. Ils ont ignoré ou feint de méconnaître l'état moral de ces contrées à demi-civilisées. En général, les habitants des États-Unis ne forment pas un corps de nation proprement dit, un peuple homogène. Les fondateurs du gouvernement fédéral reposent tous dans la tombe, et leurs descendants ne forment que la partie la plus exiguë de la population générale ; celle-ci se compose d'Irlandais, d'Allemands, de Suisses, d'Espagnols, d'Italiens, de Polonais, de Français, etc. Jackson lui-même, né Américain, n'avait que huit ans à l'époque de la proclamation de l'Indépendance, étant né le 7 mars 1767. Tous ces peuples, si divers d'esprit, de mœurs, d'habitudes, de langage, jouissent ici d'une liberté semi-sauvage que les lois ne refrènent jamais, et se donnent, de préférence, un chef vieux soldat, qui, toute sa vie, a cultivé ses champs dans le Tennessee, ou pourchassé de misérables sauvages dans les forêts. Croit-on, espère-t-on qu'un tel homme, dur de caractère, traitera les affaires publiques comme nos courtisans et nos académiciens ? Jackson, soldat très-despote, comme il l'a prouvé à Pensacola et à la Nouvelle-Orléans, passe à pieds joints sur toutes les convenances, par habitude et non par

mauvaise intention ; il est bien placé à la tête d'un peuple nouveau et peu avancé dans la carrière de la civilisation. Cette vérité est bien connue par M. Livingston lui-même : ce citoyen avait été chargé par la législature de la Louisiane de la rédaction d'un code de lois ; j'étais, à cette époque, président de l'Université de la Nouvelle-Orléans, et je vivais très-familièrement, et même dans une sorte d'intimité, avec Livingston. Je lui écrivis pour lui signaler une foule de lacunes dans son travail ; sa réponse fut, et il ne l'a pas certainement oubliée, *que ce code ébauché suffisait, pour le moment, à un peuple nouveau, économe et laborieux, et qui ne possédait encore que les établissements nécessaires aux premiers besoins de la vie.* Le peuple américain a, dans ses habitudes et son langage, quelque chose de trop âpre et de trop vert pour pouvoir découvrir rien d'offensant pour les Français dans le message de son président. J'atteste que je n'ai pas rencontré un seul Américain de marque qui, retranché comme ils le sont tous derrière leurs habitudes, ait pu rien découvrir d'offensant, pour les Français, dans le message de Jackson. L'excessive susceptibilité française doit faire des concessions à un peuple dont les formes et le langage sont naturellement austères et même acerbes. On ne traite pas affaires politiques à Samarkande comme à Paris, à Sparte comme à Athènes, aux beaux jours du siècle de Périclès. Le passage incriminé est, si l'on peut s'exprimer ainsi, un fruit du cru. Jackson ne traite pas autrement avec les autorités constituées des États-Unis, et probablement avec les cabinets de l'Europe, qui ont le bon esprit de ne pas s'en fâcher. Voyez les messages relatifs à la Banque, et surtout aux troubles qui ont agité les Carolines ; toutes ces discussions, où le Sénat accuse le président d'avoir violé la constitution, où le président proteste contre le Sénat, où Jackson menace de contraindre, par la force, les États du Sud, où l'on lui répond en lui prodiguant les qualifications de nouveau *Robespierre*, de second *Marat*, ne laissent après elles aucune irritation, et ne troublent nullement la grande famille. On est tolérant aux États-Unis, et

l'ambition ne fait pas fermenter les têtes des membres du congrès, pour supplanter les ministres. On a été généralement fort surpris, dans ces contrées, de ne voir attaquer le traité que par les libéraux, ou soi-disant tels, et par les légitimistes avec. Les Américains, dans leur gros bon sens, ont jugé que l'attaque contre le traité de Jackson n'était que la raison ostensible, et que la véritable était dirigée contre le ministère, et l'on formule ainsi toutes les récriminations du parti libéral par ces mots : *ôte-toi de là que je m'y mette.* Quant aux légitimistes, à visière levée, ils rappellent, dans leurs vœux pour l'*économie* et leur appel à la *dignité nationale*, la réflexion de Laocoon à la vue du cheval de Troie : *Timeo Danaos et dona ferentes.*

En résumé :

1. Le langage du peuple des États-Unis, tel qu'il s'est formé, tel qu'il est constitué, diffère essentiellement de celui d'un peuple parvenu à son dernier degré de civilisation.

2. Jackson a cédé à l'impulsion que lui a donnée Livingston dans plusieurs lettres qui ont été publiées textuellement dans tous les journaux de l'Amérique.

3. Le message donne au peuple français de grands éloges qui doivent bien affaiblir l'impression défavorable produite par l'article incriminé.

4. Le gouvernement français a fait justice de l'inconsidéré agent diplomatique donneur de mauvais conseils.

5. Et ne doit-on pas faire entrer en ligne de compte, et par forme de compensation, les réflexions pesantes tombées sur Jackson du haut de la tribune?

Partant, je crois, avec les Américains et même les Français qui habitent ce pays, que *justice est faite.*

Je ne vous parle plus de moi. Je crois cependant que, connaissant à fond les États-Unis et les régions environnantes, que, possédant surtout l'anglais et l'espagnol, et la langue est une sorte de consanguinité entre les peuples, je pourrais vous être utile, robuste et bien portant comme je suis, et tout dévoué à votre gouvernement, auquel j'ai offert mes hommages aux

premiers jours de son installation. Je ne vous importunerai plus jamais, et je me bornerai, dans ma solitude, à me plaindre à la nature de ce que, m'ayant rempli toute ma vie du désir de servir ma patrie, elle m'en a refusé les moyens.

J'ai l'honneur d'être,

De Votre Excellence,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

Signé : LAKANAL.

Doctrinaire dans l'ancienne acception, et pour toujours dans la nouvelle. Il défendrait, le cas échéant, les nouveaux doctrinaires, comme il défendit, dans des jours d'orage, le vénérable général des doctrinaires, menacé de la mort et caché chez moi, jusqu'au moment où je pus, non sans peine et sans efforts, le produire au grand jour et le placer.

IX

(Page 180.)

Rapports au roi Louis-Philippe sur la publication d'une Collection des Documents inédits relatifs à l'histoire de France.

(31 décembre 1833 et 27 novembre 1834.)

1° *Extrait du rapport au Roi sur le budget du ministère de l'instruction publique pour l'exercice de* 1835.

Sire,

..... Depuis quinze ans environ l'étude des sources historiques a repris une activité nouvelle. Des hommes d'un esprit clairvoyant, d'une science rare, d'une constance laborieuse, ont pénétré, les uns dans le vaste dépôt des archives du royaume, les autres dans les collections de manuscrits de la Bibliothèque royale; quelques-uns ont poussé leurs recherches jusque dans les bibliothèques et les archives des départements. Partout il a été prouvé, dès les premiers essais, en fouillant au hasard, que de grandes richesses étaient restées enfouies. Les efforts ont redoublé, et l'on a pas tardé à obtenir des découvertes aussi importantes qu'inattendues, de véritables révélations qui éclairent d'un jour nouveau tels ou tels événements, tels ou tels siècles de notre histoire; à ce point qu'il est peut-être permis d'avancer que les manuscrits et monuments originaux, qui ont été jusqu'à présent mis au jour, ne surpassent guère en nombre ni en importance ceux qui sont restés inédits.

Depuis que ce fait est constaté, il ne se passe pas un jour

sans que les hommes jaloux des progrès de la science et de la gloire littéraire de la France n'expriment le regret de voir l'exploitation d'une mine si riche abandonnée à des individus isolés, dont les plus grands efforts ne peuvent produire que des résultats partiels et bornés. A la vérité, parmi ces explorateurs volontaires, il faut distinguer l'Académie des inscriptions qui travaille à recueillir diverses séries de monuments relatifs à notre histoire nationale. Mais Votre Majesté a pu se convaincre, il y a quelques instants, de l'extrême exiguïté des ressources dont l'Académie dispose pour la publication de ces recueils, et de la lenteur qui en résulte inévitablement. Aussi, quelle que soit l'excellence de ses travaux, ils sont insuffisants pour calmer les regrets et satisfaire les désirs de ceux qui voudraient entrer en possession de tant de trésors, encore inutiles ou ignorés.

Le besoin de voir mettre un terme à ces efforts isolés commence à être si vivement senti que quelques personnes se sont récemment formées en société pour tenter de concentrer et de coordonner les recherches de tous les hommes qui se vouent à ce genre de travaux [1]. J'espère que cette société n'aura pas fait un vain appel aux amis de la science; je m'associe à ses efforts; mais je ne puis me dissimuler que, lors même qu'elle parviendrait à disposer de ressources plus considérables qu'il n'est permis de le supposer, son action ne serait encore que partielle, et ses publications n'embrasseraient que quelques séries de monuments.

Au gouvernement seul il appartient, selon moi, de pouvoir accomplir le grand travail d'une publication générale de tous les matériaux importants et encore inédits sur l'histoire de notre patrie. Le gouvernement seul possède les ressources de tout genre qu'exige cette vaste entreprise. Je ne parle même pas des moyens de subvenir aux dépenses qu'elle doit

[1] La Société de l'histoire de France, fondée en juin 1833, compte déjà plus de deux cents membres, et a déjà fait, indépendamment de son *Bulletin* qui paraît tous les mois, plusieurs publications importantes.

entrainer ; mais, comme gardien et dépositaire de ces legs précieux des siècles passés, le gouvernement peut enrichir une telle publication d'une foule d'éclaircissements que de simples particuliers tenteraient en vain d'obtenir. C'est là une œuvre toute libérale et digne de la bienveillance de Votre Majesté pour la propagation de l'instruction publique et la diffusion des lumières.

Mais chaque jour de retard rend la tâche plus difficile : non-seulement les traditions s'effacent et nous enlèvent en s'effaçant bien des moyens de compléter et d'interpréter les témoignages écrits ; mais les monuments eux-mêmes s'altèrent matériellement. Il est une foule de dépôts, surtout dans les départements, où les pièces les plus anciennes s'égarent ou deviennent indéchiffrables, faute de soins nécessaires à leur entretien. Je crois donc qu'il est urgent que l'entreprise soit mise à exécution, et qu'elle reçoive immédiatement une assez grande extension.

Une des premières opérations serait de dresser un inventaire des richesses paléographiques de tous les départements. Les recherches seraient faites dans deux sortes d'établissements ; d'abord dans les bibliothèques communales, en second lieu dans les dépôts d'archives, soit communales, soit départementales. Je sais déjà qu'il est plusieurs bibliothèques qui pourraient être exploitées avec grand profit, et presque toutes offriraient quelque chose à recueillir. Ce sont surtout des éclaircissements sur l'histoire des localités, des particularités toutes provinciales, que fourniraient ces bibliothèques. Malgré les ravages qui, depuis quarante ans, ont produit, dans la plupart de ces dépôts, d'irréparables lacunes, on peut encore y faire une abondante moisson. Il en est même qui, par un heureux hasard, ont été préservés du pillage ; et quand le sort a voulu que ce fût dans une de ces villes, anciennes capitales d'importantes provinces, telles que Dijon ou Lille par exemple, on sent combien de faits précieux doivent y rester enfouis. Il est telle de ces villes qui peut nous offrir une correspondance non interrompue avec tous nos

souverains pendant cinq ou six siècles, telle autre qui possède plus de deux ou trois mille chartes, plus de dix mille pièces de tout genre, non-seulement inédites, mais inconnues des paléographes, et dont aucune analyse, aucun catalogue, n'a encore révélé l'importance. En un mot, les bibliothèques et les archives départementales deviendraient probablement une des sources où seraient puisés les plus nombreux matériaux de cette grande publication.

Le département des manuscrits de la Bibliothèque royale serait également fouillé, et fournirait une masse de documents originaux, dont il serait difficile de calculer l'importance. Les collections dites de *Colbert*, de *Brienne*, de *Dupuy*, de *Gaignières*, et tant d'autres qu'il serait trop long d'énumérer, n'ont encore été pour ainsi dire qu'entr'ouvertes. Là sont ensevelis des correspondances, des mémoires, des écrits de toute espèce, reflets vivants de tous les siècles, répertoires des jugements que chaque époque a portés sur elle-même. Aucun autre dépôt n'est plus riche que la Bibliothèque royale en matériaux pour cette sorte d'histoire qu'on peut appeler contemporaine, histoire qui ne consiste pas moins dans la révélation des idées que dans celle des faits.

Les archives du royaume, au contraire, jetteraient de vives lumières sur telles ou telles circonstances d'événements défigurés par la tradition. On y puiserait des rectifications importantes, des renseignements curieux sur tous les faits sociaux qui laissent de leur passage une trace officielle et authentique. Il est aussi, dans le dépôt des archives, des trésors qu'on ne serait pas tenté d'y chercher, tels que des correspondances diplomatiques, des traités de politique, des fragments d'histoire. Ainsi, en résumé, bibliothèques et archives des départements, Bibliothèque royale et bibliothèques secondaires de Paris, archives du royaume, tels seraient les principaux établissements dont il s'agirait de produire les richesses au grand jour.

Mais il est une autre source historique plus abondante encore peut-être, et jusqu'ici plus inconnue.

Les dépôts dont je viens de parler sont publics; le gouvernement ne ferait qu'en extraire et rendre plus abordable à tous les lecteurs ce que, avec de grands efforts sans doute, les particuliers peuvent accomplir par eux-mêmes. Le bienfait serait immense, mais le gouvernement doit faire davantage. Il possède d'autres archives dont lui seul dispose, et dont il peut, sans aucun inconvénient, communiquer, en partie du moins, les inappréciables trésors : je veux parler des archives des différents ministères, et notamment du ministère des affaires étrangères.

Jusqu'ici, tantôt la nature du gouvernement, tantôt de justes convenances, ont rendu ces grands dépôts à peu près inaccessibles; mais la séparation est si profonde entre notre temps et les temps passés, la politique de notre époque est si peu solidaire de celle des siècles antérieurs, que le gouvernement peut, sans crainte et sans scrupule, associer le public à une partie de ces richesses historiques.

En s'arrêtant vers le commencement du dernier siècle, non-seulement l'intérêt de l'État, mais l'intérêt des familles, ne pourront souffrir la moindre atteinte.

Évidemment les faits, les documents antérieurs au règne de Louis XV n'appartiennent plus à la politique, mais à l'histoire, et rien n'empêche plus de publier ceux qui méritent la publicité.

En exploitant ainsi avec sagesse les archives des divers ministères, et surtout celles des affaires étrangères, qui sont dans un ordre parfait, la publication que j'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté sera un monument tout à fait digne d'elle et de la France.

L'histoire des villes, des provinces, des faits et des usages locaux sera éclairée par les bibliothèques et les archives départementales; l'histoire générale des idées, des usages, des mœurs et des rites par les manuscrits des grandes bibliothèques de Paris, par les archives du royaume; enfin l'histoire particulière des traités et des ambassades par les archives des affaires étrangères; celle de la légistation et des grands

procès par les archives du Parlement; celle des siéges, des batailles, de la marine et des colonies par les archives de la guerre et de la marine.

Je ne puis, dans cet exposé, offrir à Votre Majesté qu'un sommaire, une ébauche incomplète de l'entreprise que je soumets à son approbation. Je souhaite que les résultats que je ne puis que faire entrevoir, mais qu'on serait assuré d'atteindre, justifient aux yeux de Votre Majesté et à ceux des Chambres ma demande d'une allocation extraordinaire. Si ce crédit est accordé, j'aurai l'honneur de présenter à Votre Majesté un plan plus détaillé de cette grande publication nationale, et de lui soumettre les moyens d'exécution les plus propres à en assurer le succès.

Je suis avec le plus profond respect,

Sire,

De Votre Majesté,

Le très-humble et très-obéissant serviteur et fidèle sujet,

Paris, 31 décembre 1833. Le ministre secrétaire d'État au département de l'instruction publique,

GUIZOT.

2. *Rapport au Roi sur les mesures prescrites pour la recherche et la publication des Documents inédits relatifs à l'histoire de France.*

SIRE,

Votre Majesté a daigné accueillir les vues que j'ai eu l'honneur de lui soumettre relativement à la recherche et à la publication des monuments inédits de l'histoire de France. Les Chambres ont voté, dans le budget de 1835, un crédit

de 120,000 fr. consacré à ces travaux, et qui atteste hautement l'intérêt qu'inspire l'entreprise scientifique et nationale qu'a approuvée Votre Majesté.

Je me suis appliqué à en préparer le succès, et je demande à Votre Majesté la permission de mettre sous ses yeux le plan que je me propose de suivre et les dispositions que j'ai déjà prescrites.

Dès le 22 novembre 1833, je me suis adressé à MM. les préfets pour leur demander des renseignements précis et détaillés sur la situation des bibliothèques et des archives des départements qu'ils administrent, ainsi que sur les divers ouvrages manuscrits qui peuvent être contenus dans ces dépôts. Les réponses que j'ai reçues m'ont déjà fourni quelques documents curieux; elles m'ont surtout indiqué les voies qu'il convient de suivre pour arriver à des résultats importants.

Le 20 juillet dernier, je me suis mis en rapport avec les académies et sociétés savantes établies dans les départements; j'ai sollicité leur concours; j'ai cherché à encourager leurs efforts, et tout me porte à croire qu'elles me seconderont avec zèle et efficacité.

Le 18 juillet dernier, j'ai formé, auprès du ministère de l'instruction publique, un comité où se réunissent quelques-uns des hommes les plus considérables par le savoir et par le mérite de leurs travaux historiques. Ce comité sera spécialement chargé de surveiller et de diriger, de concert avec moi, tous les détails de cette vaste entreprise. Il s'est assemblé plusieurs fois sous ma présidence, et, grâce à l'assistance éclairée que ses membres ont bien voulu me prêter, on entrevoit déjà les résultats qu'il sera possible d'obtenir.

Un premier soin a dû occuper le comité, celui de déterminer nettement le but que doit se proposer l'administration et les limites dans lesquelles il convient de se renfermer. Il suffit, à cet égard, de s'en tenir rigoureusement aux termes mêmes de la loi de finances de 1835. Ils contiennent et expliquent toute la pensée de l'entreprise. Puiser à toutes les

sources, dans les archives et bibliothèques de Paris et des départements, dans les collections publiques et particulières; recueillir, examiner et publier, s'il y a lieu, tous les documents inédits importants et qui offrent un caractère historique, tels que manuscrits, chartes, diplômes, chroniques, mémoires, correspondances, œuvres même de philosophie, de littérature ou d'art, pourvu qu'elles révèlent quelque face ignorée des mœurs et de l'état social d'une époque de notre histoire : tel sera le but de ces travaux.

J'ai examiné soigneusement, avec le comité, quels seraient les plus sûrs moyens d'exécution.

La recherche des documents présente d'assez grandes difficultés. A Paris, et dans quelques villes en petit nombre, il existe des archives classées méthodiquement, et dans lesquelles a été dressé avec exactitude l'inventaire des pièces qui s'y trouvent déposées; mais partout ailleurs, règnent le désordre et la confusion. A l'époque des troubles révolutionnaires, une foule de documents, jusque-là conservés dans les anciens monastères, dans les châteaux ou dans les archives des communes, ont été livrés tout à coup au pillage et à la dévastation. Des amas de papiers et de parchemins, transportés dans les municipalités voisines, ont été jetés pêle-mêle dans des greniers ou dans des salles abandonnées; le souvenir même s'est effacé, dans plusieurs endroits, de ces translations opérées négligemment et sans formalités. De là l'opinion généralement établie, et devenue, pour ainsi dire, de tradition dans un grand nombre de départements, que tout a péri dans ces temps d'agitation. Il est certain néanmoins qu'on peut retrouver encore une partie considérable des anciennes archives, notamment dans les villes d'évêché et de parlement, et qu'une foule de pièces importantes ont été sauvées et rendues aux villes lorsque, plus tard, une autorité conservatrice fit déposer dans les chefs-lieux des districts les débris des anciennes abbayes, confondus avec les chartes et autres monuments authentiques. Plusieurs pièces aussi furent gardées alors comme titres de propriété ou de

droits utiles des biens qui avaient été vendus par l'autorité publique.

Je ne saurais former le dessein de procéder actuellement et directement à un classement général et méthodique de toutes les archives locales, soit des départements, soit des communes : le temps et les ressources manqueraient pour un si immense travail. La Bibliothèque du Roi possède déjà un inventaire général de toutes les archives qui existaient en France avant la révolution, inventaire dressé, vers 1784, sous le ministère de M. Bertin, et auquel sont joints un grand nombre de cartulaires ou répertoires des principales pièces que ces archives locales renfermaient. Ces renseignements suffiront aux premières recherches ; à mesure que l'on pénétrera dans les dépôts publics pour en extraire les richesses, on éprouvera le besoin de les mettre en ordre; de premières améliorations susciteront le zèle qui aspire à des améliorations nouvelles, et le zèle créera des ressources. Les autorités locales, les conseils généraux et municipaux seront naturellement provoqués et conduits, on peut l'espérer, à réintégrer leurs archives dans des lieux convenables, et à faire dresser le catalogue des pièces qu'on y conserve. Il convient donc de se mettre dès à présent à l'œuvre, sans prétendre commencer méthodiquement par un travail de classement général qui offrirait, dans l'état actuel des choses, plus d'embarras que d'avantages, et que nos recherches amèneront, d'ailleurs, presque nécessairement.

J'ai cherché, de concert avec MM. les membres du comité, quels pouvaient être, dans chaque département, dans chaque ville, les hommes déjà connus par leurs travaux sur l'histoire nationale, et capables de s'associer à ceux que je dois faire entreprendre. Nous avons dressé une première liste de quatre-vingt-sept personnes avec lesquelles je me propose de me mettre en rapport, afin de les charger spécialement des recherches relatives aux lieux qu'elles habitent. Une correspondance régulière s'établira entre elles et mon département, par l'intermédiaire de MM. les préfets ; et, sans im-

poser partout un ordre toujours le même, une organisation systématique et uniforme, qui s'accorderaient mal avec les besoins et les ressources particulières de chaque localité, j'ai rédigé cependant des instructions générales qui peuvent s'appliquer également à toutes les recherches et à tous les pays, et qui seront adressées à tous les correspondants de mon ministère.

Dans les lieux où je ne pourrai obtenir le concours de quelques correspondants propres à ce genre de travail, je tâcherai d'y suppléer en envoyant des commissaires spéciaux déjà exercés, et dont le mérite me soit bien connu. Du reste, j'accueillerai avec empressement toutes les communications, toutes les propositions. Je sais que beaucoup d'hommes modestes et laborieux vivent dispersés et presque ignorés sur notre territoire, prêts à mettre leur savoir et leur zèle à la disposition d'une administration bienveillante. Je serai attentif à les chercher et heureux de les découvrir. Le comité central se tiendra constamment au courant des diverses recherches qui seront entreprises à Paris et dans les départements. Il dirigera, par des instructions particulières, tous les travaux que j'aurai prescrits ou autorisés ; il transmettra aux correspondants du ministère les renseignements qui leur seront indispensables pour juger de la valeur réelle de telles ou telles archives, de tels ou tels manuscrits. Aussitôt qu'une découverte importante aura été signalée à mon attention, l'un des membres du comité sera chargé spécialement de l'examiner, de s'entendre avec la personne qui m'aura adressé cette communication, de rechercher toutes les pièces relatives au même sujet qui pourraient exister dans d'autres collections; et toutes les fois que, après cet examen, la publication de tel ou tel manuscrit, de telle ou telle pièce, aura été jugée convenable, elle aura lieu sous la surveillance du comité, soit par les soins directs de l'un de ses membres, soit par une révision attentive du travail de ses correspondants.

Tel est, Sire, dans ses traits essentiels, le plan que je crois

devoir adopter. L'exécution en est déjà commencée, et je puis en indiquer à Votre Majesté les premiers et prochains résultats.

Les archives de plusieurs villes du royaume sont en assez bon ordre et assez bien connues pour qu'on ait pu s'y livrer immédiatement à d'utiles travaux. La bibliothèque publique de Besançon est, depuis longtemps, dépositaire des papiers du principal ministre de Charles-Quint et de Philippe II, d'un homme qui a été mêlé à toutes les grandes affaires du XVI^e^ siècle, du cardinal Perrenot de Granvelle. Ce vaste recueil se compose des correspondances de ce ministre, des notes de ses agents, et de toutes les pièces relatives à son administration dans les Pays-Bas et dans le royaume de Naples. Il n'a été connu des savants, jusqu'à ce jour, que par l'ébauche d'un catalogue imprimé, et par la courte analyse de quelques pièces, que l'on doit à un religieux bénédictin du XVIII^e^ siècle. J'ai formé à Besançon, sous la présidence du savant bibliothécaire de cette ville, M. Weiss, une commission chargée de procéder à l'analyse complète de ces matériaux. Elle en fera le dépouillement et mettra à part ceux qui présentent assez d'intérêt pour être livrés à la publicité. J'espère que bientôt une partie considérable de ces pièces historiques sera préparée pour l'impression.

Les riches et précieuses archives des anciens comtes de Flandre sont conservées à Lille : elles contiennent des documents qui remontent jusqu'au XI^e^ siècle. Je prends des mesures, de concert avec M. le préfet du Nord, pour faire explorer ces archives, et en tirer tous les documents qui paraîtraient dignes d'être mis en lumière.

Les restes des anciennes archives du Roussillon sont conservés à Perpignan : on y trouvera des renseignements intéressants pour l'histoire de cette province et pour celle des relations des rois de France avec les rois d'Aragon. Des spoliations nombreuses et une longue négligence, dont ces archives sont enfin préservées, grâce au zèle du bibliothécaire de la ville de Perpignan, ne les ont pas tellement ap-

pauvries qu'elles ne puissent encore offrir des pièces importantes.

A Poitiers, où sont déposées les archives de l'ancienne province d'Aquitaine, j'ai envoyé, avec le titre d'archiviste de la ville, un des élèves les plus distingués de l'école des Chartes, M. Redet. M. Chelles, élève de la même école, a été également envoyé à Lyon avec le même titre.

Dans les bibliothèques et les archives de Paris, les travaux sont déjà en pleine activité, et promettent d'importants résultats.

Le département des manuscrits, à la Bibliothèque royale, dépôt immense de matériaux de toute espèce, est, pour la première fois, livré à une exploration générale et régulière. Il présente des corps d'ouvrages rédigés, tantôt par des hommes instruits sur des sujets divers de notre histoire, tantôt par des personnes qui ont voulu transmettre à la postérité le détail des affaires auxquelles elles ont pris part. On y trouve aussi des recueils de pièces détachées en nombre considérable, formant des sources de documents authentiques sur presque tous les sujets. Des collections rassemblées par des particuliers dont elles ont conservé les noms, celles de *Colbert*, de *Dupuy*, de *Brienne*, de *Gaignières*, de *Baluze*, du *président de Mesmes*, et plusieurs autres, y ont été déposées dans leur intégrité après la mort de leurs possesseurs. Des jeunes gens exercés à ce genre d'étude sont chargés, sous la surveillance et la direction des conservateurs, MM. Champollion-Figeac et Guérard, d'explorer ces mines fécondes, et de signaler les manuscrits divers, mémoires ou autres pièces, qui leur paraîtraient dignes de publication, pour que le comité en fasse ensuite l'objet d'un examen spécial. Déjà plusieurs ouvrages ont été puisés à cette source, et sont livrés aux personnes chargées d'en préparer la publication. Je citerai, entre autres, une réunion de notes curieuses, écrites de la main même du cardinal de Mazarin, et relatives aux incidents journaliers de sa conduite pendant les guerres de la Fronde. Ces notes, écrites le plus souvent en italien et d'une façon

fort abrégée, seront publiées avec une traduction française et les éclaircissements nécessaires.

Un journal des États généraux tenus à Tours en 1484, dont la Bibliothèque royale possède plusieurs copies, a été rédigé en latin par Jean Masselin, l'un des membres de ces États. Les nombreux détails qu'il fournit sur les discussions, les usages et les idées politiques de ce temps ont été, en grande partie, ignorés de nos historiens. Quelques-uns se sont contentés de le faire connaître par des extraits que les autres ont copiés. Il sera publié, pour la première fois, dans son texte original, et accompagné d'une traduction.

Un monument important de la langue, de la poésie et de l'histoire d'un temps déjà reculé, est une vaste chronique en vers de la guerre des Albigeois, écrite dans la langue du pays, à une époque très-voisine encore de cet événement, par un auteur qui avait été témoin des faits qu'il raconte. C'est une source de renseignements également intéressants pour les philologues et pour les historiens, et aussi l'un des plus curieux monuments littéraires du XIIIe siècle. Le soin de sa publication est confié à M. Fauriel.

Après la paix de 1763, M. de Bréquigny fut envoyé à Londres avec un bureau composé de sept personnes, pour y prendre copie de toutes les pièces déposées aux archives de la Tour de Londres qui pouvaient se rapporter à l'histoire de France. Ce travail dura plusieurs années; il a produit une collection d'environ cent cinquante volumes in-folio de copies de documents divers concernant celles de nos provinces qui avaient été rangées longtemps sous la domination anglaise. Les originaux de plusieurs de ces documents se sont perdus depuis à la Tour de Londres. La nature de ces recherches, leur étendue, et jusqu'aux événements qui ont eu lieu depuis qu'elles ont été accomplies, tout contribue à donner à cette immense collection un intérêt que le temps n'a fait qu'accroître. J'ai ordonné le dépouillement de ce recueil déposé maintenant à la Bibliothèque du Roi; chacun des documents qu'il renferme sera successivement

examiné; ceux qui n'ont point encore été publiés, et qui néanmoins mériteront de l'être, seront relevés, classés et mis au jour.

Une autre collection, que je crois propre à jeter des lumières nouvelles sur l'histoire politique de l'ancienne monarchie française, sera celle des chartes concédées aux villes et aux communes par les rois et les seigneurs, du XI^e^ au XV^e^ siècle. Ces chartes sont en grand nombre; elles embrassent presque toute l'étendue de la France, et la teneur en est fort variée. Plusieurs ont déjà été publiées, mais beaucoup d'autres n'ont point vu le jour; et peut-être ces dernières ne sont-elles pas les moins curieuses et les moins importantes. La Bibliothèque du Roi en possède une collection formée par les soins de Dupuy, et qui remplit quelques volumes in-folio. Elle sera soumise à une sévère analyse : on évitera de produire ce qui est déjà connu; on y ajoutera les pièces et les documents nécessaires pour la compléter. Enfin, j'ai l'intention d'y faire joindre les chartes et constitutions primitives des différentes corporations, maîtrises et sociétés particulières établies en France, de telle sorte que cette collection rapproche et mette dans tout leur jour les nombreuses et diverses origines de la bourgeoisie française, c'est-à-dire les premières institutions qui ont servi à affranchir et à élever la nation. Ce travail s'exécutera sous la direction de M. Augustin Thierry.

Les archives générales du royaume, compulsées en même temps et de la même manière que la Bibliothèque du Roi, fourniront un grand nombre de pièces détachées, actes de l'autorité publique, relations d'événements particuliers, diplômes, chartes et autres monuments authentiques propres à jeter de nouvelles lumières sur les points les plus obscurs de notre histoire, et à corriger souvent des versions fautives ou incomplètes.

Les archives spéciales des différents ministères nous promettent encore de plus importantes richesses; ces matériaux doivent être exploités avec prudence et discernement : aussi

nos recherches s'adresseront-elles exclusivement aux époques qui peuvent être considérées comme tombées dans le domaine de l'histoire. Mais nous trouverons dans ces limites de quoi exciter et satisfaire la plus avide curiosité des savants et du public. MM. les directeurs de ces précieux dépôts ont bien voulu me promettre leur concours le plus empressé.

Les archives du ministère des affaires étrangères, classées avec un ordre parfait, forment le dépôt historique le plus considérable par l'abondance et la valeur de ses documents. Les publications que je me propose d'y puiser s'exécuteront par les soins du directeur, M. Mignet, qui a déjà préparé un recueil important et étendu destiné à en commencer la série. Les longues et curieuses négociations relatives à la succession d'Espagne, ouverte par la mort de Charles II, seront l'objet de ce recueil. Entamées immédiatement après le traité des Pyrénées en 1659, elles n'ont été terminées qu'en 1713, à l'époque où la paix d'Utrecht vint fixer enfin le droit public de l'Europe et sa distribution territoriale sur de nouvelles bases. Cette publication fera connaître la marche progressive des grands événements qui en sont l'objet, et mettra pour la première fois au jour, dans toute sa réalité et toute son étendue, la politique de Louis XIV.

Les archives du dépôt de la guerre seront consultées en même temps que celles des affaires étrangères, et les renseignements empruntés à ces deux sources différentes seront rapprochés entre eux et comparés les uns avec les autres. Ainsi, tandis que l'on recherchera, dans les archives de notre diplomatie, tout ce qui se rapporte aux négociations qu'entraîna l'affaire de la succession d'Espagne, le dépôt de la guerre mettra à notre disposition l'histoire des campagnes qui suivirent et secondèrent ces négociations, accompagnée de la correspondance de Louis XIV, de Philippe V, du duc d'Orléans, du maréchal de Berwick et du duc de Vendôme.

A ces dernières publications seront joints les cartes et plans nécessaires pour l'intelligence des opérations militaires;

M. le directeur du dépôt actuel de la guerre a bien voulu m'offrir les riches matériaux de ce genre qu'il a recueillis lui-même. Ils seront mis au jour par ses soins personnels et sous sa surveillance.

Des travaux analogues seront exécutés aussi dans les archives du ministère de la marine : l'état de notre marine, l'histoire de nos campagnes maritimes ou des grandes batailles navales, celle de nos colonies depuis plus de cent cinquante ans, y sont conservés dans des collections authentiques dont le choix sera fait par des hommes versés dans cette étude toute spéciale.

Après l'histoire politique, l'histoire intellectuelle et morale du pays a droit également à notre attention ; c'est aussi une grande et belle partie des destinées d'un peuple que la série de ses efforts et de ses progrès dans la philosophie, les sciences et les lettres. Sans doute l'abondance et le caractère spécial des monuments de ce genre doivent nous prescrire à cet égard quelque réserve ; ils ne sauraient être accueillis facilement ni en très-grand nombre dans une collection dont l'histoire proprement dite est l'objet dominant. Mais les ouvrages qui, à certaines époques, ont fortement agité les esprits et exercé une action puissante sur le développement intellectuel des générations contemporaines, ceux qui ont ouvert, dans le mouvement des idées, une ère nouvelle, ceux enfin qui, sous une forme purement littéraire, nous révèlent des mœurs oubliées, des usages ou des faits sociaux dont on avait perdu la trace, de tels ouvrages se rattachent de bien près à l'histoire ; et si nous découvrions quelques monuments de ce genre, nous croirions devoir nous empresser de les publier, en en formant dans la collection générale une série particulière.

Je puis déjà, Sire, signaler en ce genre à Votre Majesté une découverte récente et d'un haut intérêt pour les personnes qui se vouent à l'étude de la philosophie et de son histoire parmi nous. Le manuscrit du fameux ouvrage d'Abailard, intitulé le *Oui et non* (*Sic et non*), vient d'être

retrouvé dans la bibliothèque d'Avranches. Ce livre, qu'on croyait irréparablement perdu, est celui qui donna lieu à la condamnation d'Abailard, au concile de Sens, en 1140. M. Cousin en surveillera la publication.

Enfin, Sire, l'histoire des arts doit occuper une place dans ce vaste ensemble de recherches qui embrasse toutes les parties de l'existence et des destinées nationales. Aucune étude peut-être ne nous révèle plus vivement l'état social et le véritable esprit des générations passées que celle de leurs monuments religieux, civils, publics, domestiques, des idées et des règles diverses qui ont présidé à leur construction, l'étude, en un mot, de toutes les œuvres et de toutes les variations de l'architecture qui est à la fois le commencement et le résumé de tous les arts.

Je me propose, Sire, de faire incessamment commencer un travail considérable sur cette matière : je m'appliquerai à faire dresser un inventaire complet, un catalogue descriptif et raisonné des monuments de tous les genres et de toutes les époques qui ont existé ou existent encore sur le sol de la France. Un tel travail, en raison de sa nature spéciale, de son importance et de sa nouveauté, doit demeurer distinct des autres travaux historiques dont je viens d'entretenir Votre Majesté; aussi mon intention est-elle d'en confier la direction à un comité spécial, et d'en faire l'objet de mesures particulières que j'aurai l'honneur de proposer à Votre Majesté.

Telles sont, Sire, les mesures que j'ai prises, préparées ou projetées pour assurer l'accomplissement de la grande entreprise au sujet de laquelle le vote des Chambres a répondu aux vues de Votre Majesté. Cette entreprise ne doit pas être un effort accidentel et passager; ce sera un long hommage et, pour ainsi dire, une institution durable en l'honneur des origines, des souvenirs et de la gloire de la France. J'ose espérer que, grâce au savant et zélé concours des personnes qui veulent bien me seconder, les premiers résultats ne se feront pas longtemps attendre et ne seront

pas indignes de la noble pensée dont Votre Majesté a daigné me confier l'exécution.

Je suis avec le plus profond respect,

Sire,

De Votre Majesté,

Le très-humble et très-obéissant serviteur et fidèle sujet,

Le ministre de l'instruction publique,

GUIZOT.

X

(Page 183.)

Rapport à M. le comte Pelet de la Lozère, ministre de l'instruction publique, sur l'état des travaux relatifs à la collection des documents inédits concernant l'histoire de France.

(23 mars 1836.)

Monsieur le ministre,

Depuis la dernière réunion du comité, les travaux historiques entrepris par les ordres de M. le ministre, votre prédécesseur, n'ont pas été interrompus. Ces travaux, ainsi que j'ai déjà eu l'honneur de vous l'expliquer, sont de deux sortes : la *recherche* des documents et leur *publication*; cette division est indiquée par le texte même de la loi des finances, qui ouvre au ministère de l'instruction publique un crédit spécial pour recueil et publication des monuments inédits relatifs à l'histoire de France.

La recherche des documents comprend le dépouillement et le classement des collections diverses de manuscrits, l'analyse des pièces qui paraissent dignes d'attention, et l'examen des propositions adressées au ministre.

Parmi les publications, il en est qui sont terminées, d'autres qui sont seulement commencées, quelques-unes enfin qui ont été prescrites par arrêtés ministériels, et dont les matériaux ne sont pas encore suffisamment préparés pour l'impression.

Je me propose de mettre sous vos yeux, dans ce rapport, la situation actuelle des travaux historiques entrepris sous la

direction du premier comité, afin que vous puissiez apprécier par vous-même, monsieur le ministre, ce qui a été fait jusqu'à ce jour, et ce qu'il conviendra de faire ultérieurement.

Il n'y a qu'une seule publication qui soit véritablement terminée, c'est celle du *Journal des États-généraux de* 1484, par Jehan Masselin. L'ouvrage a été imprimé et livré au public depuis trois mois.

Les tomes I et II des *Négociations relatives à la succession d'Espagne* ont été mis au jour par M. Mignet, ainsi que le 1er tome du *Recueil de pièces pour servir à l'histoire de la guerre de la succession d'Espagne*, par M. le général baron Pelet, directeur du dépôt de la guerre. Le travail nécessaire à l'achèvement de ces deux grandes publications se poursuit sans relâche.

Un volume intitulé : *Journal des séances du conseil du roi Charles VIII* va paraître immédiatement ; M. Fallot a bien voulu se charger de rédiger une introduction à cet ouvrage.

Plusieurs autres ouvrages sont livrés à l'impression :

1° *L'Histoire en vers de la croisade contre les hérétiques albigeois*, traduite sur le texte provençal par M. Fauriel ;

2° *Un choix de lettres de rois, reines, princes et princesses de France*, par M. Champollion-Figeac, extraites des copies de Bréquigny ;

3° *La chronique du religieux de Saint-Denis.*

MM. Fauriel et Champollion voudront bien expliquer au comité à quel degré d'avancement leur travail est parvenu.

M. Ravenel a terminé son travail sur *les carnets de Mazarin* ; il a joint au texte de ces carnets divers papiers inédits de Mazarin, sa correspondance avec Colbert, et plusieurs autres pièces relatives aux troubles de la Fronde.

M. le ministre de l'instruction publique n'a point encore donné l'autorisation nécessaire pour l'impression du travail de M. Ravenel ; il serait bon de prendre, à cet égard, l'avis du comité, dans sa prochaine séance.

M. Francisque Michel poursuit la publication de la *Chro-*

nique en vers des ducs de Normandie, par Benoît de Sainte-Maure, dont il a recueilli le texte dans son dernier voyage en Angleterre.

Je ne mentionnerai pas ici la publication presque entièrement terminée des ouvrages inédits d'Abailard, par M. Cousin, le second comité étant spécialement chargé de la direction de tout ce qui concerne la littérature, la philosophie, les sciences et les arts, dans leurs rapports avec l'histoire générale.

M. le ministre, votre prédécesseur, a autorisé récemment la publication de plusieurs autres ouvrages qu'il a jugés dignes d'intérêt.

M. Jules Desnoyers, membre du premier comité, a été chargé de rédiger un *Exposé critique des recherches entreprises en France à toutes les époques, et qui ont eu pour but l'étude et la publication des anciens monuments de l'histoire nationale*. Ce travail est destiné à servir d'analogue à celui qui a été confié à M. Sainte-Beuve, *sur l'histoire de la critique littéraire*.

Les Bénédictins de Solesmes, réunis en société sous la direction de M. l'abbé Guéranger, chanoine de la ville du Mans, ont reçu la mission de continuer le recueil intitulé : *Gallia christiana*. Ils travailleront d'abord, pendant un an, à la rédaction du volume pour lequel ils ont déjà rassemblé un nombre considérable de matériaux. Le comité, après avoir examiné le résultat de ces travaux, décidera s'il convient de leur confier cette entreprise pour un temps plus long.

M. Tommaseo publiera, sous la direction de M. Mignet, *les Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France*, pendant le XVI^e^ siècle.

M. Claude fait imprimer, sous la direction et la surveillance de M. Guérard, *le Cartulaire de l'abbaye de Saint-Bertin*. Quand cet ouvrage aura été mis au jour, le même travail aura lieu pour *le Cartulaire de l'église de Notre-Dame de Chartres*.

Le dépouillement des manuscrits de la Bibliothèque royale, confié à M. Champollion-Figeac, a donné d'importants résultats pendant le cours de l'année 1835; depuis un mois, ce service a été complétement réorganisé, sept personnes y sont employées au lieu de douze, et trois principalement ont pour fonction spéciale de recueillir et d'analyser les pièces qui contiennent des documents précieux pour l'histoire de France.

La commission instituée à Besançon, sous la présidence de M. Weiss, continue le dépouillement des papiers manuscrits du cardinal de Granvelle.

M. Leglay poursuit son travail sur les manuscrits déposés aux archives de Lille et de Cambray.

M. de Courson exécute des recherches semblables à Rennes, de concert avec M. Maillet, bibliothécaire de cette ville.

La correspondance des départements a donné, depuis quelque temps, d'utiles renseignements. Je vais vous exposer en peu de mots, monsieur le ministre, le résumé des travaux les plus importants des correspondants du ministre.

M. Maillard de Chambure, correspondant pour le département de la Côte d'Or, adresse (29 juin 1835) une notice sur *le manuscrit de l'histoire de Saint Jean de Réôme*, lequel provient de l'abbaye de Moutiers-Saint Jean, où il était mal à propos désigné sous le titre de Cartulaire de Réôme.

Le même correspondant fait part (24 juillet 1835) de la découverte qu'il a faite, dans la bibliothèque de l'Académie des sciences de Dijon, de deux manuscrits, dont l'un, qui a appartenu à la bibliothèque du président Bouhier, est intitulé : *Journal de ce qui s'est passé en Bourgogne, durant la Ligue de* 1571 *à* 1601, *par le sieur Pepin, chanoine musical de la sainte chapelle de Dijon*, petit in-4°, mentionné dans la bibliothèque historique, n° 35,897. — Le second manuscrit a pour titre : *Mémoire de ce qui s'est passé au Parlement de Dijon, du* 10 *novembre* 1574 *au* 3 *juillet* 1602, *par Gabriel Breunot, conseiller au Parlement.* Grand in-8°, n° 33,053.

M. Piers, correspondant à Saint-Omer, envoie la continuation de ses notices sur les manuscrits que possède la bibliothèque historique de cette ville. Celles qu'il adresse aujourd'hui sont relatives aux nos 249 : *Cyrilli Alexandrini Thesaurus*; —750 : *Cartularium Folciami*; —769 : *vita beati Petri, Tharantasiensis archipiscopi*. Enfin, il indique encore les suivants : *Vita beatæ Mariæ de Onyaco—Genealogia comitum Flandrensium*, etc. M. Piers joint à ces renseignements une notice biographique sur l'abbaye de Clairmarais avec la description de l'Église; cette dernière partie se rapporte plutôt aux travaux spéciaux du second comité.

M. Maurice Ardant jeune, président du tribunal de commerce de Limoges, adresse une copie d'un manuscrit intitulé : *De l'affranchissement des habitants de Rochechouart et de la création de leur commune en* 1296.

M. le docteur Leglay, en poursuivant ses investigations dans les archives et les bibliothèques du département du Nord, a trouvé plusieurs manuscrits qu'il a jugés dignes d'attention, et qui mériteraient, suivant lui, d'être imprimés et publiés par le gouvernement, sinon en totalité, du moins en grande partie. Il a signalé d'abord deux chapitres, inédits jusqu'à ce jour, de la chronique de Molinet. Peut-être conviendrait-il d'ordonner la copie de ces fragments, afin de les publier plus tard dans un recueil de pièces diverses. Les mémoires de Robert d'Esclaibes, gentilhomme de Hainaut, qui servait dans l'armée de la Ligue du temps de Henri III et de Henri IV, ont été signalés par M. Leglay; ceux du baron de Fuverdin, formant au moins dix gros volumes, lui ont paru contenir aussi une foule de renseignements intéressants et souvent inconnus sur les affaires publiques du XVIIe siècle. Si le comité croyait devoir donner suite aux propositions de M. Leglay, il ajouterait de nouveaux détails sur ces deux ouvrages à ceux que renferme déjà la lettre adressée par lui à M. le Ministre de l'instruction publique. On s'est borné provisoirement à remercier M. Leglay des communications qu'il avait faites au Ministre; on lui répondra d'une manière plus

précise lorsque vous aurez consulté le comité à ce sujet.

M. Jouffroy et M. Weiss ont indiqué aussi, comme un monument historique d'une haute importance, une *Histoire en 16 livres, des guerres de la Franche-Comté de 1632 à 1642, par le sieur Girardot de Beauchemin*, conseiller au Parlement de Dôle, et membre du gouvernement de la province à cette époque. Cet ouvrage intéresse non-seulement par l'exposé des faits qu'il raconte, mais encore par un style vif et animé, par la représentation fidèle de l'esprit du temps, et une intelligence remarquable des événements politiques. M. le ministre, votre prédécesseur a autorisé M. Weiss à s'occuper de la publication de cette histoire; il lui a demandé, toute fois, quel plan de travail il comptait suivre, à quelle époque il pourrait se mettre à l'œuvre, et combien de temps serait nécessaire pour l'achèvement de cette entreprise. M. Weiss n'a point encore envoyé sa réponse.

Divers documents, faisant partie des papiers inédits du cardinal Granvelle, ont été recueillis à Bruxelles par M. le baron de Reiffenberg et M. Gachard, archiviste de Belgique; ils ont bien voulu nous adresser ces documents qui ont été mis à la disposition de la commission de Besançon.

M. Larrigaudière, relieur à Moissac (Tarn-et-Garonne), et possesseur d'un certain nombre de chartes et de manuscrits relatifs à l'abbaye de Moissac, propose de vendre ces documents au gouvernement. M. le ministre de l'instruction publique n'a pu obtenir encore, sur la valeur des pièces qu'on lui offrait, des renseignements suffisants pour être en mesure de prendre aucune décision à cet égard. Il n'y a d'ailleurs aucun fonds au budget du ministère qui puisse être appliqué à des dépenses de cette nature. Si l'on employait, à l'achat des pièces historiques qui sont tombées entre les mains des particuliers, le crédit destiné aux travaux de recherche et de publication, ce crédit, déjà fort borné, serait bientôt insuffisant; et le ministère ne pouvant, d'ailleurs, conserver dans ses archives les documents qu'il aurait achetés, se trouverait obligé de les donner

à des établissements qui doivent eux-mêmes avoir des fonds pour des acquisitions de cette nature. M. Larrigaudière a donc gardé ses manuscrits; il menace *de les employer aux travaux de son état;* ce sont là les expressions dont il se sert; il n'est pas inutile, je pense, d'appeler sur cette affaire l'attention du comité.

M. Buchon adresse un rapport sur plusieurs manuscrits de George Chastelain, qu'il dit avoir découverts en visitant les bibliothèques de l'ancienne Flandre. Il n'y a plus lieu de s'occuper des propositions de M. Buchon; depuis l'époque où il a écrit au Ministre à ce sujet, il a annoncé l'intention de publier ces documents pour son propre compte, dans la collection générale qu'il a entrepris de mettre au jour.

M. de Formeville, conseiller à la Cour royale de Caen et correspondant du ministère, communique l'inventaire des documents qu'il a recueillis dans divers dépôts publics et particuliers du département du Calvados. La lettre de M. de Formeville et les indications qui s'y trouvaient jointes ont été examinées avec le plus grand soin par M. Champollion, et d'après l'avis que M. Champollion a bien voulu donner au ministre, de nouvelles instructions ont été adressées à M. de Formeville, dont on attend maintenant la réponse.

M. Maillet, correspondant du ministère et bibliothécaire de la ville de Rennes, annonce qu'il existe, dans une petite commune, située à six lieues de cette ville, un manuscrit de 1225, contenant des concessions de priviléges faites par le duc Pierre, dit de Mauclerc, et confirmées par ses successeurs. D'autres communications de M. Maillet ont été examinées par M. Fallot. On attend la réponse que M. Maillet doit adresser au ministère consécutivement aux instructions spéciales qu'il a reçues depuis cette époque.

M. le baron de Gaujal, premier président de la Cour royale de Limoges, informe M. le ministre qu'il est parvenu à réunir la collection complète des coutumes et priviléges des villes de l'ancienne province du Rouergue, depuis le commencement du XII^e^ siècle jusqu'à la fin du XIV^e^. Il pense que ces

documents offrent assez d'intérêt pour être publiés aux frais de l'État dans la collection des monuments inédits de l'histoire de France.

M. Adhelm Bernier propose de publier, à la suite du journal des séances du conseil privé du roi Charles VIII, les pièces suivantes qu'il assure être inédites :

1° Un document original concernant les ducs de Lorraine, entre autres celui qui figure principalement dans le conseil privé de Charles VIII ;

2° Poésies historiques sur Charles VIII, qui se composent de la prophétie du roi Charles VIII par Guilloche, et d'une satyre intitulée : *L'aisnée fille de Fortune, ou louange d'Anne de Beaujeu.*

Monsieur le ministre n'ayant point de renseignements précis sur les monuments indiqués par M. Bernier, et se proposant, d'une autre part, de publier très-prochainement le journal du Conseil privé, a renvoyé à l'examen du comité les nouvelles propositions de M. Bernier.

Le même M. Bernier transmet au ministre la chronique inédite de Gaston IV, comte de Foix, gouverneur, pour Charles VIII et Louis XI, de la province de Guyenne, écrite par Guillaume Leseur, son domestique, et copiée sur le manuscrit unique de la Bibliothèque Royale.

M. le baron Laugier de Chartrouse, correspondant et ancien maire de la ville d'Arles, transmet une notice sur un grand nombre de documents historiques tirés des archives de la ville d'Arles. M. de Chartrouse ne donne guère que des titres ; si l'un de messieurs les membres du comité voulait bien prendre la peine de les examiner, on pourrait demander à M. de Chartrouse des détails plus étendus et plus circonstanciés.

M. Henri, correspondant et bibliothécaire de la ville de Perpignan, fait connaître le résultat des recherches auxquelles il s'est livré dans divers dépôts d'archives. Les renseignements qu'il fournit sont trop vagues pour qu'il ait été possible d'accéder, sur cette simple information, au désir exprimé

par M. Henri, qui demandait une allocation spéciale pour poursuivre ses recherches.

M. Léchaudé d'Anisy, correspondant à Caen, donne des renseignements sur les débris des archives de l'abbaye de Savigny, déposés à la sous-préfecture de Mortain. M. le ministre avait spécialement chargé M. Léchaudé d'Anisy d'examiner ces pièces, sur lesquelles on avait appelé son attention. Il reste démontré qu'elles sont loin d'avoir l'importance qu'on leur supposait.

M. Legonidec, qui s'est livré depuis longtemps à une étude approfondie des dialectes breton et gallois, prie M. le ministre de lui faire délivrer une commission pour la recherche des monuments celtiques, des manuscrits, chartes, etc., qui pourront se trouver dans la Bretagne et les provinces qui l'avoisinent. M. le ministre a décidé que cette proposition serait soumise au comité.

M. Ollivier, correspondant de Valence (Drôme), adresse un rapport fort étendu sur les manuscrits relatifs à l'histoire de France que possède la ville de Grenoble. Une indemnité a été accordée à M. Ollivier, et il a été chargé de continuer ses travaux de dépouillement.

M. Chambaud, secrétaire de l'administration du musée Calvet à Avignon, a entrepris, par les ordres de M. le préfet de Vaucluse et avec l'autorisation du ministre, le dépouillement des archives communales de ce département; il communique, dans une première lettre, les résultats de son travail.

Enfin, monsieur le ministre, des missions particulières ont été confiées à quelques personnes.

M. Michelet a relevé les catalogues des manuscrits que possèdent les bibliothèques de Poitiers, La Rochelle, Angoulême, Bordeaux, Toulouse, Limoges et Bourges; un rapport détaillé de M. Michelet a été remis par lui à M. le ministre de l'instruction publique.

Un autre rapport a été fait par M. Granier de Cassagnac, chargé de faire une tournée dans quelques départements du

sud-ouest de la France, à l'effet de vérifier la situation des archives et le travail des correspondants.

M. Dugua, correspondant pour le département de Vaucluse, a fait connaître aussi les résultats du travail auquel il s'est livré, par ordre du ministre, sur les manuscrits historiques de la bibliothèque de Carpentras, et sur ceux qui appartiennent à M. Requien d'Avignon.

Tels sont, monsieur le ministre, les travaux terminés, commencés ou proposés. Je n'ai rien à dire de tout ce qui est terminé. Pour ce qui est commencé, il s'agit de poursuivre; le zèle éclairé des collaborateurs du ministère n'a pas besoin d'être stimulé, puisque, chaque jour, un progrès remarquable se fait sentir dans leurs travaux. Quant aux propositions diverses qui vous ont été faites, le comité les examinera successivement, et verra ce qu'il y aura lieu de faire pour chacune d'elles. Je me bornerai à vous faire remarquer que les fonds alloués au budget pour les travaux historiques, bien loin d'excéder les besoins, seraient, au contraire, insuffisants si l'administration ne se faisait un devoir d'ajourner un grand nombre d'entreprises utiles, si elle accordait seulement, à toutes les personnes qu'elle emploie, des indemnités convenables et méritées. Sur tous les points du royaume, de longues et pénibles recherches s'exécutent sans relâche; il n'est point un seul dépôt de quelque importance qui ne soit exploré avec une activité d'autant plus digne d'éloges qu'elle est presque toujours désintéressée. L'amour de la science suffit seul à tant de travaux. Vous penserez sans doute, monsieur le ministre, qu'il est de l'honneur, je dirai plus, qu'il est du devoir du Gouvernement de s'associer de plus en plus à ces nobles efforts, en les secondant par tous les moyens qui sont en son pouvoir, en augmentant surtout les ressources nécessaires pour garantir leur durée et assurer leur succès.

Le chef de la 3e division,

Signé : Hippolyte Royer-Collard.

XI

(Page 191.)

Tableau comparatif des lois rendues de 1830 à 1837, les unes pour la résistance au désordre et la défense du pouvoir, les autres pour l'extension et la garantie des libertés publiques.

LOIS POUR LA RÉSISTANCE AU DÉSORDRE ET LA DÉFENSE DU POUVOIR.	LOIS POUR L'EXTENSION ET LA GARANTIE DES LIBERTÉS PUBLIQUES.
1830.	1830.
10 *décembre*. Loi sur les affiches, afficheurs et crieurs publics.	12 *septembre*. Loi sur la réélection des députés nommés à des fonctions publiques.
1834.	8 *octobre*. Loi sur l'application du jury aux délits de la presse et aux délits politiques.
8 *avril*. Loi sur le cautionnement des journaux ou écrits périodiques, modifiant l'article 1er de la loi du 14 décembre 1830.	11 *octobre*. Loi relative au vote annuel du contingent de l'armée.
— Loi sur la procédure en matière de délits de la presse, d'affichage et de criage publics.	24 *décembre*. Loi qui réduit le cautionnement et le droit de timbre des journaux.
10 *avril*. Loi sur les attroupements.	1831.
1832.	8 *février*. Loi qui met les traitements du culte israélite à la charge de l'État.
avril. Loi qui autorise le gouvernement à suspendre pour un an l'élection des conseils municipaux dans certaines communes.	4 *mars*. Loi sur la composition des cours d'assises et la déclaration du jury.
	21 *mars*. Loi sur l'organisation municipale.

1834.

16 *février*. Loi sur les crieurs publics.

23 *février*. Loi qui confère aux maréchaux-des-logis et brigadiers de gendarmerie dans huit départements de l'ouest les pouvoirs d'officiers de police judiciaire (temporaire).

10 *avril*. Loi sur les associations.

24 *mai*. Loi contre les fabricants, débitants, distributeurs et détenteurs d'armes et munitions de guerre.

1835.

9 *septembre*. Loi sur les crimes, délits et contraventions de la presse et autres moyens de publication.

— Loi sur les cours d'assises.

— Loi sur le jury et sur la déportation.

1836.

13 *mai*. Loi sur le vote secret du jury.

22 *mars*. Loi sur la garde nationale.

19 *avril*. Loi sur l'élection de la chambre des députés.

1832.

16 *avril*. Loi qui donne au gouvernement la faculté d'autoriser les mariages entre beaux-frères et belles-sœurs.

28 *avril*. Loi contenant des modifications au code pénal et au code d'instruction criminelle.

1833.

24 *avril*. Loi sur l'exercice des droits civils et politiques dans les colonies.

— Loi sur le régime législatif dans les colonies.

22 *juin*. Loi sur l'organisation des conseils généraux de département et des conseils d'arrondissement.

28 *juin*. Loi sur l'instruction primaire.

1834.

20 *avril*. Loi sur l'organisation départementale et municipale du département de la Seine et de Paris.

19 *mai*. Loi sur l'état des officiers.

1835.

22 *juin*. Loi qui modifie la législation criminelle dans les colonies.

1837.

14 *juillet*. Loi sur l'organisation de la garde nationale de la Seine.

18 *juillet*. Loi sur l'administration municipale.

XII

(Page 237.)

Récit de l'insurrection de Lyon en avril 1834, écrit en mai 1834, par un témoin oculaire.

La voix de la presse lyonnaise, un moment couverte et nterrompue par le bruit du canon, se fait entendre de nouveau, depuis que l'ordre matériel est rétabli. Quelques personnes ont la simplicité de s'en étonner, beaucoup s'en affligent.

Je n'en suis ni affligé ni surpris. Je sais que, Dieu merci, pour combler l'abîme qui s'était ouvert il n'a pas été nécessaire d'y précipiter une liberté ou un principe; je sais qu'on ne doit pas offrir les lois en holocauste aux mains de ceux qui viennent de mourir pour les lois; je sais qu'il ne faut pas jeter son bouclier, même pour écraser un ennemi; je sais que ces enquêtes irrégulières, que la polémique quotidienne a coutume d'instruire sur les grands événements, offrent souvent des leçons salutaires, des vérités profondes, et ramènent nos esprits, si oublieux de leur nature, sur la méditation des faits accomplis.

Mais ce que je n'ignore pas non plus, c'est qu'il est du devoir de tout bon citoyen d'apporter son témoignage consciencieux dans cette grande procédure; c'est qu'on est mal reçu à se plaindre de l'abus que font certaines gens du droit de publier leur pensée quand on refuse soi-même d'en faire usage pour la défense de la vérité.

Aussi, n'ai-je point hésité à prendre la plume pour exposer, d'une manière aussi vraie et aussi complète que possible, les circonstances de la lutte qui vient d'ensanglanter Lyon,

les causes qui l'ont amenée, et les conséquences qu'on doit en attendre.

C'est ici une relation écrite à la hâte et dans un moment où tous les faits n'ont pu être encore officiellement constatés ; mais la crainte de commettre involontairement quelques erreurs partielles ne m'empêchera pas de combattre les erreurs générales et systématiques que l'on cherche à faire prévaloir.

Il importe de fixer avant tout le véritable caractère du mouvement qui vient d'avoir lieu.

Politique, il n'a rien de menaçant pour notre avenir; c'est le dernier effort d'un parti aux abois, qui a présenté et perdu cette bataille qu'il nous annonçait à la tribune. C'est le dernier acte d'un drame qui n'a été que trop long et trop sanglant.

Industriel, au contraire, il offre les symptômes les plus fâcheux. Il nous montre la question de la fabrique lyonnaise toujours la même depuis 1831 ; et cette question, indépendante de la marche générale des affaires et de l'affermissement progressif du gouvernement constitutionnel, n'est pas de celles qui se jugent par la force. La victoire remportée serait ici de peu de valeur; il faudrait se préparer seulement à en gagner tous les ans une nouvelle, jusqu'à la ruine complète du commerce de Lyon.

Heureusement l'affaire ne se présente point ainsi; heureusement l'insurrection de 1834 a déployé, aux yeux de tous, la bannière toute politique qu'elle suivait; elle a crié bien haut son mot de ralliement, *République* : mot bien différent de celui qu'on répétait en 1831, *Tarif*.

Cependant, l'habitude est si bien prise de ne voir à Lyon qu'une lutte des fabricants et des ouvriers en soie, que beaucoup d'hommes sincères ne peuvent se résoudre à voir autre chose dans les derniers événements. Pour eux, les insurgés sont toujours des ouvriers; avril 1834 est une revanche de novembre 1831.

C'est spécialement à ces hommes que j'adresse les ré-

flexions qui vont suivre. Quant aux écrivains du *Précurseur* ou aux membres de la *Société des droits de l'homme*, ils savent mieux que moi ce qu'il en est; mais ils sont dans leur rôle quand ils repoussent toute participation à une tentative qui a échoué.

Un premier fait mérite d'être remarqué, c'est le petit nombre d'ouvriers en soie qui ont pris part à l'insurrection. Que l'on consulte l'état des blessés civils apportés dans les hôpitaux, celui des morts, celui des prisonniers, on trouvera à peine un dixième d'hommes appartenant à la fabrique des soieries. Il y a mieux; on rencontre sur ces listes six étrangers pour un Lyonnais; or, tel est le caractère des mouvements politiques d'employer presque exclusivement les hommes qu'aucun lien de famille ne rattache à la ville qu'ils vont mettre à feu et à sang.

Ceux qui verraient encore, dans une cause qui n'a enrégimenté que si peu de Lyonnais et d'ouvriers en soie, la cause spéciale de Lyon et du commerce de soieries, je les prie de se rappeler la crise vraiment industrielle de novembre 1831, et de mettre le programme d'alors en regard du programme d'aujourd'hui. En 1831, on se levait à ce cri terrible : *Vivre en travaillant, ou mourir en combattant!* En 1834, on a déclaré la guerre en lisant sur la place Saint-Jean une longue proclamation, qui n'a de remarquable que son caractère essentiellement politique. La voici :

« Citoyens,

« L'audace de nos gouvernants est loin de se ralentir; ils espèrent par là cacher leur faiblesse, mais ils se trompent : le peuple est trop clairvoyant aujourd'hui. Ne sait-il pas d'ailleurs que toute la France les abandonne, et qu'il n'est pas un homme de conscience, dans quelque position qu'il soit, manufacturier ou prolétaire, citoyen ou soldat, qui ose se proclamer leur défenseur!...

« Citoyens, voici ce que le gouvernement de Louis-Philippe vient encore de faire... Par des ordonnances du 7 de

ce mois, il a nommé plusieurs courtisans, ennemis du peuple, à des fonctions très-lucratives. Ce sont des sangsues de plus qui vont se gorger de l'or que nous avons tant de peine à amasser pour payer d'écrasants impôts. Parmi eux, se trouve Barthe, le renégat, qui est aussi nommé pair de France!... Ainsi on récompense les hommes sans honneur, sans conscience, et on laisse souffrir de misère tous ceux qui sont utiles au pays, les ouvriers, par exemple, et les vieux soldats. Pourquoi nous en étonner?... Ceux-ci sont purs et braves; ils ne chérissent l'existence que parce qu'elle leur donne la faculté d'aimer et de servir leur patrie; c'est pourquoi aussi on les emprisonne, on les assomme dans les rues, ou on les envoie à Alger!... Ce n'est pas là ce que ferait un gouvernement national, un gouvernement républicain.

« Mais l'acte le plus significatif de la royauté, c'est la nomination de Persil au ministère de la justice!... Persil, citoyens, c'est un pourvoyeur d'échafauds!... C'est Persil qui a voulu faire rouler les têtes des hommes les plus patriotes de la France, et si les jurés les lui ont refusées, ce n'est pas faute d'insistance de sa part!... C'est Persil qui a eu l'infamie de dire le premier qu'il fallait détruire les associations et abolir le jury! En le prenant pour ministre, la royauté a donc adopté toutes les pensées, toutes les haines de cet homme! Elle va donc leur laisser un libre cours!... Pauvre France, descendras-tu au degré d'esclavage et de honte auquel on te conduit?...

« La loi contre les associations est discutée dans ce moment à la Chambre des pairs. Nous savons tous qu'elle y sera immédiatement adoptée. Nous la verrons donc très-incessamment placardée dans nos rues!... Vous le voyez, citoyens; ce n'est pas seulement notre honneur national et notre liberté qu'ils veulent détruire, c'est notre vie à tous, notre existence qu'ils viennent attaquer. En abolissant les sociétés, ils veulent empêcher aux ouvriers de se soutenir dans leurs besoins, dans leurs maladies, de s'entr'aider surtout pour obtenir l'amélioration de leur malheureux sort!... Le peuple est

juste, le peuple est bon ; ceux qui lui attribuent des pensées de dévastation et de sang sont *d'infâmes calomniateurs* ; mais ceux qui lui refusent *des droits et du pain* sont infiniment coupables.

« Ouvriers, soldats, vous tous enfants de l'héroïque France, souffrirez-vous les maux dont on vous menace ? consentirez-vous à courber vos têtes sous le joug honteux qu'on prépare à votre patrie ? Non, c'est du sang français qui coule dans vos veines, ce sont des cœurs français qui battent dans vos poitrines ; vous ne pouvez donc être assimilés à de vils esclaves. Vous vous entendrez tous pour sauver la France et lui rendre son titre de *première des nations*.

« 8 Avril 1834. »

Je le demande, est-ce là le cri de guerre des ouvriers contre les maîtres ? Est-ce une affaire de salaire ou de tarif ? Non, toutes les questions industrielles sont mises en oubli, pour ne penser qu'à M. Persil et à la loi sur les associations ; il est impossible de déclarer plus franchement dans quel esprit on veut agir, et cet esprit a présidé à l'insurrection jusqu'au dernier moment ; les placards républicains, le drapeau rouge, le tutoiement obligé, tout indiquait une protestation armée contre le gouvernement de Juillet bien plus que contre l'organisation de la fabrique lyonnaise.

Si la question était moins grave, je pourrais m'arrêter ici ; mais il importe de répondre à toutes les objections, de dissiper tous les doutes. Dans ce but, je vais remonter plus haut et expliquer, par l'histoire abrégée de la crise qui a précédé les derniers événements, comment la querelle industrielle s'est éteinte peu à peu, sous l'influence d'une prudente administration, comment elle s'est abdiquée au profit de la querelle politique, comment la *Société des droits de l'homme* a absorbé la *Société des mutuellistes*, comment elle a seule inspiré, dirigé et exécuté le mouvement insurrectionnel d'avril.

On sait que la fabrique des soies a quatre rouages bien

distincts, l'ouvrier, le chef d'atelier, le fabricant et le commissionnaire. Sur ces quatre rouages, trois sont nécessaires; mais l'intervention du chef d'atelier, qui reçoit les matières du fabricant et les remet à l'ouvrier auquel il loue ses métiers, ne semble propre qu'à diminuer inutilement le salaire de ce dernier. Plus désœuvré et plus ambitieux que le simple ouvrier, le chef d'atelier est aussi plus turbulent; mais, d'un autre côté, il est plus moral, plus instruit, plus éloigné des idées de pillage et de subversion complète. Les chefs d'atelier ont fait novembre 1831, mais ils ont aussi enchaîné cette fatale victoire; ils ont empêché qu'elle ne dégénérât en dévastation et en incendie.

Quant aux ouvriers, ce qui leur manque essentiellement, c'est la prévoyance que possèdent jusqu'à un certain point les chefs d'atelier. Quand les salaires sont élevés, ils dépensent davantage et jamais ils ne mettent un centime de côté pour les mauvais jours. A Lyon, la caisse d'épargne ne reçoit point de dépôts; aussi l'ouvrier voit-il arriver avec terreur le moment du chômage de la fabrique et de la baisse des salaires; son idée fixe, c'est le tarif, c'est-à-dire un minimum au-dessous duquel ne pourrait descendre, dans aucun cas, le prix qu'il reçoit pour sa journée.

Ce tarif, il l'a demandé d'abord à l'autorité administrative; en 1831, la requête fut présentée à M. Bouvier-Dumolard par trente mille hommes enrégimentés. Il y donna son consentement, et cette foule, ivre de joie d'avoir vu se réaliser son rêve favori, se retira en criant : *Vive Dumolard! vive notre père!* Le préfet s'endormit tranquille au milieu de ces protestations d'amour. Il crut avoir résolu le problème.

Mais il avait compté sans les nécessités de l'industrie qui, ne permettant pas au fabricant de travailler à perte, frappent d'impuissance et de ridicule toute fixation immuable du prix de la journée. Les fabricants protestèrent contre le pacte absurde qu'on leur imposait; les ouvriers, forts de la faute qu'on avait commise, descendirent sur la place publique pour défendre ce traité qu'ils devaient regarder comme leur

charte. La garnison fut expulsée, et la population des ateliers, forcée, quelques jours après, de courber la tête devant une armée, n'en dut pas moins conserver au fond du cœur ce souvenir qu'elle était restée maîtresse du champ de bataille. Souvenir fatal, qui exaltait ses prétentions, entretenait la pensée d'un nouvel appel à la force et exigeait peut-être un sanglant démenti. C'est en ce sens, mais en ce sens seulement, qu'avril 1834 peut passer pour une revanche de novembre 1831.

La seconde fois, le tarif ne fut pas demandé à l'administration, mais à la libre discussion et aux lois. Le tribunal des prudhommes fut l'arène du nouveau débat. *L'Écho de la fabrique* fut l'organe des réclamations de la classe ouvrière; mais ces réclamations insensées ne pouvaient réussir sur un semblable terrain. On ne tarda pas à l'abandonner.

C'est à la force organisée qu'on s'est adressé en dernier lieu. Cette troisième expérience ayant échoué en février 1834, la crise industrielle a expiré; elle n'avait plus de transformation nouvelle à subir.

Ceci demande quelques détails.

La *Société des mutuellistes* est composée de chefs d'atelier. Celle des *Ferrandiniers*, créée à son image, reçoit dans son sein les ouvriers ou compagnons. Ces deux sociétés, déjà anciennes, avaient pris quelque importance depuis la révolution de Juillet, et surtout depuis que la fabrique était entrée dans la troisième période, celle dont il est ici question. Divisés par loges de vingt membres, gouvernés par un comité central de vingt personnes, organisés, en un mot, comme toutes les sociétés politiques, qui ont fini depuis par les absorber, les *Mutuellistes* et les *Ferrandiniers* ont cru imposer enfin le tarif en saisissant l'arme puissante des interdictions de travail.

Les moyens d'exécution étaient : 1° la cessation du travail pour le compte de tout fabricant qui ne se soumettrait pas aux ordres des sociétés; 2° la désertion des métiers des chefs d'atelier insoumis; 3° une caisse de secours pour les ouvriers restés sans travail par suite de leur obéissance.

Cette caisse, à peine suffisante pour les interdictions partielles, ne pouvait dédommager les ouvriers du mal que leur causait une suspension générale, et c'est dans ce cas que des dons considérables, provenant de sources en général inconnues, ont soutenu un zèle qui menaçait de se refroidir très-promptement. Ce fait n'est pas le seul qui signale l'intervention de plus en plus complète des partis politiques dans la lutte industrielle. Bientôt les interdictions vinrent frapper les opinions des chefs d'atelier, comme leur désobéissance aux règlements mutuellistes. Mais ne devançons pas la marche des événements.

Contre le mode d'exécution adopté par les ouvriers, les moyens légaux étaient impuissants; un système absolu de non intervention était prescrit à l'autorité. Elle n'avait d'autre mission que de protéger les chefs d'atelier et les fabricants contre la force matérielle et de les rassurer contre les menaces que leur attirait tout acte de fermeté.

Ce rôle, fort simple en apparence, offrait d'immenses difficultés; rester impartial et calme au milieu de ces débats passionnés, résister aux provocations insultantes des uns, aux instantes prières des autres, se résigner à voir, pendant quelque temps, ses intentions ou du moins ses lumières méconnues pour attendre sa réhabilitation d'un succès lent, éloigné et incertain, telle était la position qu'il fallait accepter avec courage et ne pas abandonner un seul moment. La lutte qui s'est terminée en février 1834 est la plus glorieuse époque de la pénible administration de M. de Gasparin. A force de prudence, d'habileté et de courage, il a remporté, sur les mauvaises passions de la fabrique, une victoire décisive, victoire dont l'influence a réagi sur celle d'avril, et qu'on peut se rappeler sans amertume parce qu'elle n'a pas coûté de sang français.

Il était dans la nature de la *Société des Mutuellistes* de s'unir de plus en plus, et presque à son insu, avec les sociétés politiques; destinée à être un jour absorbée, dominée et exploitée par celles-ci, elle devait se présenter d'abord comme

leur alliée contre l'ordre de choses existant, qui les blessait également, quoique sous des rapports divers. C'est ce qui arriva à la fin de 1833 ; à cette époque, on commença à préparer une vaste explosion ; l'entrée des ouvriers en Suisse et la suspension générale du travail à Lyon devaient en donner le signal. Ces deux opérations devaient avoir lieu simultanément le 10 février 1834.

Heureusement le gouvernement Suisse, soupçonnant les projets du général Ramorino et de ses réfugiés, prit des mesures qui les forcèrent à devancer le jour indiqué. L'expédition mal préparée échoua complétement : quant aux *Mutuellistes*, ils tinrent parole ; au moment convenu, le 10 février, tous les métiers cessèrent de battre.

Alors la ville de Lyon offrit un spectacle vraiment extraordinaire : les magasins étaient fermés, les ateliers déserts ; cinquante mille ouvriers parcouraient les rues ; et, espérant prendre les fabricants par la famine, ils avaient la constance de supporter huit jours entiers de chômage, sans autres ressources que les faibles secours de ceux qui soutenaient leur courage et entretenaient leurs espérances.

Ces espérances furent entièrement déçues ; les fabricants tinrent bon jusqu'au bout, et huit jours d'interdiction n'amenèrent pas un centime d'augmentation dans les salaires. Les ouvriers, sentant toute la force de cette expérience, tournèrent leur ressentiment contre ceux qui les avaient flattés d'un espoir chimérique. De ce moment, les sociétés industrielles ne conservèrent plus une existence et une action indépendantes ; les *Mutuellistes* se retirèrent en partie de ces intrigues, et c'est dans cette situation que les derniers événements ont trouvé la fabrique lyonnaise. Ai-je tort de dire qu'en 1834 février a sauvé avril ?

A mesure que ces sociétés industrielles se divisaient et s'effaçaient, la société politique des *Droits de l'homme*, qui a fini par absorber leurs débris, prenait chaque jour plus d'importance, d'audace et d'ascendant. MM. Garnier-Pagès, Cavaignac et Ramorino étaient venus, à différentes époques,

lui apporter les instructions de la société mère, examiner et réformer son organisation et ses plans.

C'est surtout depuis la présentation de la loi sur les associations, c'est à l'approche du soulèvement d'avril que la société manifeste une activité extraordinaire. Le 30 mars, elle essaie de se réunir aux Brotteaux pour protester contre la loi; mais les abords du local étant occupés par un piquet d'infanterie et une cinquantaine de dragons, le comité central reconnait l'impossibilité d'y pénétrer et se retire sans rien entreprendre.

A la même époque, la société envoie à Paris un délégué spécial qui visite en passant les affiliés de Châlons, de Beaune et de Dijon, et donne le mot d'ordre pour l'explosion générale qui doit avoir lieu.

Cependant les *Mutuellistes*, comme nous l'avons dit plus haut, se perdent de plus en plus dans la *Société des Droits de l'homme*. *L'Écho de la fabrique*, qui est leur organe, dit positivement, dans son numéro du 30 mars : « Si, dans l'ordre « du jour cité par M. Prunelle, il est recommandé de re- « pousser des loges les imprimés des *Droits de l'homme*, c'est « une mesure de discipline momentanée et non une pres- « cription à toujours; ces papiers n'ont jamais été prohibés « en temps ordinaires, ce qui est d'autant plus naturel que « plusieurs des *Mutuellistes* font partie de la *Société des Droits* « *de l'homme* et de plusieurs sociétés politiques. »

Enfin le moment de l'action approchant, le comité central éprouve le besoin de s'adresser à tous les sectionnaires et de se retremper dans une élection nouvelle. Tel est le but de la circulaire suivante :

« Lyon, le 15 germinal an XLII de l'ère républicaine (4 avril 1834).

UNITÉ, ÉGALITÉ. ASSOCIATION, PROPAGANDE.

« Le comité central du département du Rhône de la *Société des Droits de l'homme*, aux citoyens composant les sections.

« Citoyens,

« Plus les circonstances deviennent graves, plus ceux que

vous avez choisis pour diriger la puissante action que vous donnent votre dévouement et vos convictions sentent le besoin de s'entendre précisément avec vous et de connaître d'une manière fixe l'esprit qui vous anime. C'est dans ce but que nous avions décidé qu'une assemblée générale aurait lieu : mais, sûrs des précautions que nous avions prises, nous ne pouvions l'être aussi bien de la discrétion ou de la fermeté de ceux avec lesquels nous avions été contraints de traiter pour avoir un local : l'autorité a été prévenue, notre réunion a été empêchée.

« Nous avons dû immédiatement réunir ceux qui représentent le plus largement la société, et c'est aux chefs des sections que nous avons verbalement présenté l'état actuel de l'association et le compte rendu de nos travaux pendant le trimestre qui vient d'expirer. Vous demanderez chacun au chef de votre section le résumé de ce rapport ; mais nous sentons le besoin d'aider leur mémoire en vous rappelant nous-mêmes les traits suivants.

« Quant aux finances, le comité s'est plaint du peu d'exactitude qui a été apporté dans le versement de la cotisation entre les mains du caissier. Il a annoncé qu'il existait encore un arriéré sur les payements de janvier ; que la moitié seulement des sections avait payé pour février et qu'aucun versement n'avait été fait pour mars ; que, cependant, les dépenses avaient été continuées, même pendant le dernier mois cité, et que parmi elles figurait principalement le chiffre des sommes dépensées pour les prisonniers de Lyon ou de Saint-Etienne, lequel ne s'élevait pas à moins de 600 francs ; que, dans cette situation, il était impossible de donner sur le champ l'état précis des finances pendant ce trimestre ; qu'enfin il engageait formellement les chefs de section à faire leurs versements à la prochaine réunion des conseils d'arrondissement et à nommer deux délégués à l'examen desquels les comptes généraux seraient livrés par le caissier, suivant le réglement.

« Le comité a, comme organe de l'association, témoigné, avec une franchise toute républicaine, le mécontentement

qu'il avait éprouvé par suite de l'inconcevable conduite de quelques chefs de section qui, au mépris des règlements, loi formelle que nous devons tous suivre tant qu'il n'y a pas réellement impossibilité matérielle, ont cherché, eux, infiniment faible majorité, à entraîner, par des voies détournées, la majorité à l'adoption de leurs projets. Ce n'était rien moins que la division et l'anarchie qu'ils allaient jeter dans nos rangs, et cela dans le moment où plus que jamais nous avons besoin de nous unir; mais, malgré tous leurs efforts, ils n'ont pu réussir dans leurs tentatives, et c'est plus sous le rapport de sa considération que sous celui de sa force intérieure qu'ils ont nui à la société, car la dernière réunion des chefs des sections nous a pleinement confirmés dans ce que nous savions déjà, à savoir que c'était à trois ou quatre citoyens seulement que le mal était dû.

« Néanmoins le comité, principalement à cause de la situation grave dans laquelle la France est placée et de l'immense adjonction de sectionnaires survenue pendant le dernier trimestre, a voulu savoir s'il était toujours la représentation fidèle et vraie de la société, et si la volonté de la majorité des membres actuels était que le mandat dont il est revêtu lui fut continué. Afin de ne gêner en rien l'émission de la pensée de chaque sectionnaire, les membres composant le comité ont déclaré qu'il donnaient tous leur démission. En conséquence, les chefs de section ont été invités à prévenir immédiatement les sectionnaires de se réunir dimanche pour procéder à de nouvelles élections.

« Citoyens,

« Vous allez faire acte entier de souveraineté; sans considération de nous, mais en examinant seulement les services rendus à notre cause, comme gages nécessaires de dévouement et d'abnégation pour l'avenir, vous fixerez vos choix. En attendant que l'expression générale de vos vœux soit précisée, nous conserverons la direction que vous nous avez donnée. Si, pendant cet espace de temps, des événements

survenaient, vous nous trouveriez ce que nous serons toujours, c'est à dire résolus à tous les sacrifices que peut exiger l'intérêt bien entendu de la sainte cause républicaine. Tout pleins de respect pour vos volontés, nous serons honorés de reprendre, s'il le faut, nos places de simples sectionnaires, et nous n'en continuerons pas moins à travailler avec notre dévouement habituel. Mais nous vous le déclarons dès à présent, nous combattrons directement par tous les moyens quiconque tenterait à l'avenir d'agir en dehors du règlement et de porter le trouble dans la société.

« Pour assurer la régularité des opérations électorales, le comité a arrêté les dispositions suivantes :

« Le règlement veut que les élections soient faites en assemblée générale; mais tous les sectionnaires doivent reconnaître qu'il y a impossibilité matérielle d'exécuter cet article, puisque indépendamment de la difficulté qu'il y aurait à les réunir pendant toute une journée dans un lieu où ils ne pussent être inquiétés par les poursuites de l'autorité, le mauvais temps, que personne n'arrête, peut rendre impossible tout scrutin; qu'en outre, chacun doit comprendre combien il serait difficile de procéder, dans une si grande réunion et avec l'ordre nécessaire, à un scrutin qu'il serait ensuite impossible de dépouiller, puisque deux jours ne suffiraient peut-être pas pour terminer cette opération; que ces difficultés étant reconnues, et un précédent existant déjà avec l'approbation des sectionnaires, la société se trouve aujourd'hui placée dans cette position, ou de se dissoudre, ou de modifier de bonne foi un article de son règlement. Dans une pareille situation, il ne peut pas y avoir d'hésitation sur le choix; c'est pourquoi le comité arrête :

« 1° Les élections seront faites par chaque section séparément réunie dans le lieu ordinaire de ses séances;

« 2° Après l'ouverture des travaux, le chef donnera lecture de la présente circulaire;

« 3° Les sept membres futurs du comité seront nommés à la majorité absolue des suffrages. Dans le cas où deux tours

de scrutin n'auraient pas donné cette majorité à un ou plusieurs des membres à élire, l'élection aura lieu par un troisième tour de scrutin à la majorité relative;

« 4° Procès-verbal sera dressé sur le champ du résultat des votes, certifié sincère par le chef, le sous-chef et le premier quinturion de la section, puis cacheté;

« 5° Tous les procès verbaux seront apportés lundi soir, à sept heures, extrêmement précises, par les chefs de l'arrondissement. Ils seront ensuite ouverts et lus dans une réunion qui aura lieu le même jour. Le résultat sera proclamé, puis annoncé ultérieurement aux sections par une nouvelle circulaire.

« Salut et dévouement fraternel.

« *Les membres du comité* : POUJOL, J. T. HUGON, P. A. MARTIN, E. BAUNE, ÉDOUARD ALBERT, SILVAIN COURT, BERTHOLON. »

Il y aurait beaucoup de remarques à faire sur cette pièce; je ne m'y arrêterai pas; je dirai seulement que le comité central a continué ses publications pendant la durée du combat; c'est ce que prouve l'ordre du jour que je vais transcrire, et qui est daté, comme la circulaire précédemment citée, de l'an 42 de la République. On voit qu'elle aussi a sa légitimité et ne tient pas compte du règne des usurpateurs.

« A Vienne, la garde nationale est maîtresse de la ville; « elle a arrêté l'artillerie qui venait contre nous. Partout « l'insurrection éclate. Patience et courage! La garnison ne « peut que s'affaiblir et se démoraliser. Quand même elle « conserverait sa position, il suffit de la tenir en échec jusqu'à « l'arrivée de nos frères des départements; au premier jour « nous recevrons des nouvelles favorables. »

« Lyon, le 22 germinal, an 42 de la République. »

A chacun donc la responsabilité de ses œuvres; c'est aux partis politiques que Lyon doit ses derniers malheurs.

En vain dira-t-on que l'insurrection aurait éclaté ailleurs; à Paris d'abord par exemple, si elle avait été véritablement

républicaine, tandis qu'en se montrant à Lyon elle a tralii une tout autre origine. Mais on oublie que le désordre, tant de fois comprimé à Paris, a déserté cette ville où une police active, une armée immense, une garde nationale unanime dans son dévouement ne lui laissaient plus aucune chance de succès. On oublie que les factions ont émigré à Lyon qu'elles y ont établi le centre et le foyer de toutes leurs in— trigues, qu'elles lui ont conféré le triste honneur d'être pour elles, non-seulement une capitale industrielle, mais une capi tale politique. En effet, où trouver des éléments plus favo- rablement disposés pour le triomphe de l'anarchie? Où trouver ces débris d'associations d'ouvriers, dont on pourrait encore exploiter le mécontentement? Où trouver une ci plus grande, plus importante à tous égards, plus influen par sa position entre les républicains de la Bourgogne et le légitimistes du Midi? Où en trouver une qui soit plus aba donnée aux graves dangers qu'entraîne toujours une industr dominante? Il est évident que la révolte, quel qu'en fût caractère, devait trouver ici son centre et son point d'app principal.

D'ailleurs l'explosion ne devait point être locale; la pr mulgation de la loi sur les associations devait en donner signal pour toute la France. Les anarchistes lyonnais ont c devoir faire feu avant le signal. Ils ont pensé qu'en saisissa l'occasion du procès des *Mutuellistes*, ils trouveraient moyen de rattacher à leur cause tous ces ouvriers en s qui commençaient à renoncer au désordre. Par là ils ont accroître ici le nombre de leurs partisans; mais ils ont is leur mouvement, et ils en ont rendu la répression plus faci

Puisque j'ai parlé de cette loi sur les associations dont promulgation devait être le signal d'une protestation à co de fusil, qu'il me soit permis de dire toute ma pensée les protestations écrites qui ont précédé et préparé celle- Je puis la dire sans hésiter, car, je le déclare en commença les intentions sont choses sacrées pour moi. Je crois qu peut avoir les vues les plus honorables quand on a embra

le parti de la République ou celui de la légitimité; je crois même (et ceci scandalisera bien des gens) qu'on peut vouloir par patriotisme le soulèvement des rues et la violation des lois. Je déplore l'erreur de ceux qui prétendent arriver au bien par le mal; mais jusqu'à preuve contraire, je crois à leur désintéressement et à leur sincérité.

Ces réserves une fois faites, je déclare que, de toutes les tentatives anarchiques qui ont eu lieu depuis trois ans, je n'en connais pas de plus monstrueuse que le discours de l'honorable M. Pagès (de l'Ariége) sur la loi des associations. Dans une nation civilisée et soumise au régime légal, un citoyen qui viole la loi, qui la viole à bon escient, qui proclame même hautement la nécessité de la violer, doit soulever contre lui l'animadversion de tous les partis, car tous sont intéressés au respect de la loi qui n'est la propriété exclusive de personne. Mais quand ce citoyen est lui-même législateur, quand il abuse de la tribune pour se poser, à la face du pays, comme adversaire de la loi qui vient d'être adoptée, quand il foule aux pieds ces deux grands principes de tout gouvernement représentatif, respect de la majorité et respect de la loi, quand il fait un appel à toutes les résistances pour s'y associer, quand il établit ce principe anti-social que chacun est juge en dernière analyse de la législation du pays, et peut choisir, pour les rejeter ou s'y soumettre, les dispositions qui lui conviennent et celles qui ne lui conviennent pas; c'est le comble du désordre moral; il n'y a pas de paroles assez énergiques pour repousser un système aussi dangereux.

Je crois que l'étonnement avait fermé la bouche à tous les collègues de M. Pagès, car personne ne prit la parole pour relever ses doctrines, et demander qu'on donnât à ce discours le commentaire indispensable d'un rappel à l'ordre: aussi d'autres députés ont-ils protesté à son exemple; aussi avons-nous vu, comme une chose toute simple, les journaux ouvrir leurs colonnes aux protestations de tous les mécontents de toutes les provinces; et puis sont venues les protes-

tations à main armée, que M. Pagès ne souhaitait certainement pas, et qui ne sont pourtant qu'une déduction logique de ses paroles. Il y avait peut-être quelque exagération à prétendre que le 6 juin 1832 fût sorti du *compte rendu*; mais personne ne peut nier que les protestations des députés n'aient été traduites en coups de fusil le 9 avril 1834.

Parmi les journaux qui ont nié l'origine politique des derniers événements, le *Précurseur* mérite une mention spéciale. Il s'est fait un argument des articles qu'il a publiés quelques jours auparavant, et dans lesquels il prêchait, sinon la paix et la concorde, du moins la renonciation à tout projet d'agression armée.

Je ne suis pas de ceux qui pensent que, sous ces conseils pacifiques, le *Précurseur* cachait un désir secret de voir les hostilités commencer. Je crois, au contraire, qu'il appartient à cette fraction peu nombreuse du parti républicain qui redoute sincèrement les émeutes et qui ne croit pas le moment venu pour une révolution; mais ce qu'il ne voit pas ou ce qu'il fait semblant de ne pas voir, c'est qu'il est dépassé et absorbé depuis longtemps par les hommes d'action, par les impatients et les écervelés du parti; c'est qu'il ne représente plus l'opposition républicaine, et que, par conséquent, tous ses articles et ses conseils ne peuvent plus passer pour la véritable pensée de cette faction. D'ordinaire les partis attendent le moment du triomphe pour se décomposer; mais celui de la république a déjà dépossédé ses premiers chefs et a fait descendre rapidement le pouvoir des hommes du *National* et du *Précurseur* à ceux de la *Tribune* et de la *Glaneuse*. Qu'on juge par là des éléments de ce parti, et qu'on ne vienne plus dire qu'on ne se répète pas en politique, qu'on ne recommence pas deux fois, et de la même manière, les mêmes scènes. Non, sans doute, et la seconde république ne ressemblerait certainement pas à la première; elle serait moins glorieuse, moins longue. Vous n'auriez plus, comme la première fois, ces hommes généreux, patriotes, qui, pleins d'enthousiasme pour le mouvement de 89, ne s'en détachèrent

qu'à la dernière extrémité. Dès le premier jour, vous n'auriez pour vous gouverner que des hommes de rebut qui se hâteraient d'étaler leurs rêves insensés pour compenser ce qui manquerait à leur règne en durée et en grandeur.

Espérons que ces dernières folies achèveront de détacher du parti anarchiste quelques hommes distingués qui lui prêtent le secours de leur nom, mais qui doivent s'y trouver mal à l'aise et y sont probablement peu appréciés. Qu'ils comparent, dans l'affaire de Lyon en 1834, la conduite de leurs partisans avec celle de l'autorité. D'un côté, toutes les provocations, toutes les violences; de l'autre, toute la patience et la modération que comporte la fermeté. Quelques personnes ont reproché à M. de Gasparin de n'avoir pas saisi toutes les occasions de sévir et de réprimer. C'est qu'il voulait laisser aux factions tout l'odieux d'une semblable lutte. Aussi pas une voix ne s'est élevée pour attribuer le conflit aux provocations de l'autorité; dans un temps où toutes les calomnies ont cours, on n'a pas encore inventé celle-là.

Personne n'a prétendu non plus qu'il fallût attribuer l'explosion à quelque circonstance particulière et inattendue; on y a généralement reconnu une entreprise préméditée et préparée de longue main. Depuis longtemps, des tentatives d'embauchage étaient faites auprès des soldats de la garnison. Dès la veille de l'insurrection, les maisons dont il fallait s'emparer, celles qui avaient des allées traversantes ou dont les fenêtres plongeaient sur plusieurs rues, avaient été marquées à la craie, et au moment où la lutte s'engageait sur la barricade de la place Saint-Jean, l'attaque de la Préfecture était déjà tentée, et des barricades s'élevaient sur tous les points de la ville et des faubourgs, dans les positions les plus fortes, dont le choix indiquait une étude sérieuse du terrain et une habileté stratégique à laquelle les militaires rendent hommage.

Ceci répond d'avance aux insinuations de ceux qui regardent les désordres de l'audience où devaient se juger les chefs *Mutuellistes* comme la cause de l'insurrection qui a éclaté

quatre jours après, et attribuent d'ailleurs ces désordres à l'imprudence ou à la faiblesse de l'autorité administrative, donnant à entendre qu'elle est responsable du sang répandu. Il est évident qu'il n'était au pouvoir de personne ni de faire naître ni d'empêcher l'explosion.

Quelques mots d'explication suffiront pour éclairer la scène du Palais-de-Justice.

Le président du tribunal et le procureur du roi avaient conféré la veille sur les mesures à prendre avec le général Aymard et avec le préfet ; ils avaient insisté pour qu'aucun appareil militaire n'entourât l'audience ; ils avaient cité tous les précédents qui autorisaient la confiance, et avaient dit que la justice devait puiser sa force dans sa propre dignité et non dans l'appui des baïonnettes. La noblesse de ces sentiments fut comprise et leur demande d'autant plus facilement accueillie que l'on connaissait les dispositions de la *Société des Mutuellistes* qui recommandait le calme à tous les ouvriers.

Cependant, malgré les conventions de la veille, le président crut devoir appeler des soldats pour arrêter le tumulte que produit toujours une foule nombreuse et agitée ; il fit une réquisition pour une centaine d'hommes, force tout à fait insuffisante au milieu de cette multitude qui encombrait l'audience, la cour de l'hôtel Chevrière et la place Saint-Jean ; il fit cette réquisition sans prévenir autrement les autorités militaires et administratives.

Le piquet appelé se trouva donc compromis et dans l'impossibilité presque absolue d'agir. Sa situation fut d'autant plus fâcheuse qu'un incident postérieur à la levée de l'audience, et relatif à un témoin à charge indignement attaqué, avait changé l'inquiétude et l'agitation de la foule en une hostilité véritable ; de là des désordres et des excès que tout le monde déplore, mais que l'administration ne pouvait prévenir et qu'elle fit cesser très-promptement.

Ainsi, pour résumer en quelques mots ces considérations préliminaires, l'insurrection lyonnaise de 1834 a été politique. Elle devait éclater à la fois dans toute la France, et le

désir seul de rattacher la cause des ouvriers en soie à celle de la *Société des Droits de l'homme* a fait devancer ici le moment fixé; on ne peut l'attribuer ni aux provocations de l'autorité locale, ni à l'effet produit par quelques circonstances particulières et inattendues.

J'entre maintenant dans l'histoire des six journées.

Le procès des *Mutuellistes* avait été renvoyé au mercredi 9 avril 1834. Il était évident pour tout le monde que, si l'insurrection devait avoir lieu, elle éclaterait ce jour-là. Aussi chacun s'y préparait à sa manière; les habitants paisibles émigraient en foule; les fiacres, les omnibus ne pouvaient suffire aux familles qui allaient chercher un asile à la campagne. Pendant ce temps, la *Société des Droits de l'homme* et l'autorité militaire faisaient leurs dispositions d'attaque et de défense.

Les sections étaient unanimes pour le soulèvement; elles croyaient le moment favorable; leurs membres ne doutaient pas que les affiliés de Mâcon, de Dijon, de Grenoble et de Saint-Étienne, auxquels on avait écrit de se tenir prêts, ne secondassent le mouvement. Ils se faisaient illusion sur l'esprit des départements; ils croyaient allumer une traînée de poudre qui porterait en quelques heures le feu de la sédition dans les provinces légitimistes et dans les provinces républicaines, et jusque dans les murs de la capitale. Mais leur plus grande erreur était de compter sur les soldats. La contenance de la compagnie du 7e léger, appelée le samedi à l'audience du tribunal, avait achevé de les confirmer dans cette idée; d'ailleurs, ils citaient avec complaisance le nom de quelques sous-officiers engagés dans la *Société;* ils parlaient de lettres écrites par des artilleurs; enfin, ils se berçaient d'une espérance qui reçut dès la première attaque un éclatant démenti.

Les plus prudents voulaient retarder cette attaque jusqu'au moment de la condamnation; mais on fit observer qu'en commençant aussi tard on s'exposerait à ne pas achever dans la journée le mouvement qui devait emprisonner

chaque corps dans le quartier où il se trouvait, l'isoler du reste de la garnison, couper toutes les communications de la troupe et empêcher ainsi qu'une direction unique ne présidât à ses mouvements. La nuit venue, on ne pourrait plus retenir les combattants à leur poste, et les soldats profiteraient de cette circonstance pour regagner leurs positions et rétablir leurs communications interrompues.

Ces observations déterminèrent la majorité; il fut décidé qu'on engagerait l'affaire à onze heures, après que les juges seraient entrés en séance. Quant au plan des opérations, je viens déjà d'en donner un aperçu. Une première ligne de barricades devait s'élever à la fois dans toutes les parties de la ville; on devait en défendre les abords en tirant des fenêtres et des toits; et pendant ce temps, une seconde ligne mieux fortifiée, plus difficile à enlever, devait offrir un nouvel obstacle aux soldats, dans le cas où ils seraient parvenus à forcer la première.

On avait une assez grande quantité de poudre tirée de Suisse par contrebande; et d'ailleurs on devait en fabriquer dans plusieurs quartiers, d'après la recette que la *Glaneuse* avait publiée quelques jours auparavant. Les balles ne manquaient pas; mais les fusils n'étaient pas en très-grand nombre; plusieurs membres de la société furent chargés de parcourir les communes voisines et de désarmer les gardes nationales. Un poste fut assigné à chaque section, et la besogne étant ainsi distribuée, on attendit sans impatience le moment d'agir.

De son côté, le général Aymard faisait ses préparatifs; il donnait des instructions confidentielles aux généraux et aux chefs de corps; il chargeait les officiers de visiter avec soin les localités où ils pourraient être appelés à agir; il faisait approvisionner de vivres et de munitions les principaux forts et les casernes les plus importantes.

Son plan avait cela de commun avec celui des insurgés que lui aussi cherchait à les scinder, à les isoler, à empêcher tout ensemble dans leurs mouvements; de part et

d'autre, on avait compris l'importance de cette opération, à laquelle la longueur de la ville se prêtait merveilleusement; on avait compris que celui-là devait l'emporter qui conserverait ses communications en interrompant celles de l'ennemi. Or, ce grand résultat fut obtenu dès le premier jour par les troupes, qui emportèrent les premières barricades et occupèrent sur-le-champ les positions que le général leur avait assignées.

Ces positions étaient les suivantes :

Le premier corps, commandé par le général Fleury, s'étendait de la barrière Saint-Clair jusqu'à la barrière de Serin, en suivant les remparts qui séparent Lyon de la Croix-Rousse, et occupait la caserne des Bernardines. Le second corps, établi à l'Hôtel-de-Ville, défendait la ligne du pont de la Feuillée, des Terreaux et du pont Morand; il était placé sous les ordres du colonel Dietmann, du 27e de ligne, remplissant les fonctions de commandant de la place.

Le général Buchet dirigeait le troisième corps, qui séparait Bellecour de Perrache et du reste de la ville, en s'étendant de Saint-Jean à la Guillotière par le pont de l'Archevêché et la place Bellecour. Le général Dejean commandait sur cette place une réserve qui, en parcourant sans cesse les larges et droites rues de Perrache, a maintenu la tranquillité dans ce quartier et assuré les derrières du général Aymard, dont le quartier-général était établi sur la place Bellecour.

Ainsi, trois lignes d'opérations, qui devaient couper les insurgés en quatre fractions, sans rapports et sans relations entre elles. Ce mouvement les a d'autant mieux déconcertés que la défense absolue de circulation, en consignant dans leurs demeures tous les citoyens inoffensifs, a complété l'isolement des bandes armées qu'on attaquait.

Telles étaient les dispositions de l'autorité militaire qui d'ailleurs devait occuper tous les ponts et communiquer par les quais. Elle était décidée à repousser énergiquement toute agression, mais l'ordre était donné d'essuyer le feu des révoltés avant de tirer sur eux; on voulait leur laisser jusqu'au

bout l'odieux d'une provocation à la guerre civile. Du reste, on était sans crainte sérieuse sur le résultat; la garnison offrait un effectif de 6,500 hommes disponibles; les 3,400 hommes qui complétaient la garnison étaient absorbés par les hôpitaux ou par la garde de plusieurs postes qui les paralysaient entièrement; c'était assez pour vaincre, mais trop peu pour vaincre promptement. Il avait donc fallu prévoir toutes les chances, et l'on s'était assuré que les approvisionnements en farine suffiraient pour nourrir la population lyonnaise pendant dix-neuf jours, si la prolongation des hostilités et le soulèvement des départements voisins ne permettaient pas de se procurer de nouvelles subsistances.

Le 9 avril, au matin, les troupes de la garnison, le sac au dos, avec des provisions de guerre et de bouche, se rendent aux différents postes qui leur ont été assignés. Sur la place Bellecour stationnent plusieurs bataillons d'infanterie, massés vers le milieu de l'enceinte, du côté de la promenade des tilleuls; ils sont flanqués par de nombreux détachements de dragons et par deux batteries. Les principales têtes de pont sont occupées par des piquets d'infanterie et de cavalerie, et quelques-unes défendues par des bouches à feu. L'Hôtel-de-Ville est entouré d'une force imposante; les troupes de la caserne des Bernardines sont prêtes à marcher. Les abords du Palais-de-Justice sont gardés par le 7e régiment d'infanterie légère qui a demandé à être placé en première ligne pour se laver des soupçons qu'on avait émis sur sa fidélité. Il est posté en grande partie dans la cour de l'archevêché.

A onze heures, le préfet était placé sur la galerie de l'église Saint-Jean, en face de l'hôtel de Chevrières, où le tribunal correctionnel jugeait les *Mutuellistes*; il était accompagné de MM. Faye, conseiller de préfecture; de Casenove, adjoint, et Chinart, conseiller municipal, qui ne l'ont pas quitté un moment pendant les six journées; il voulait juger lui-même de la nécessité et du moment de la répression. La place Saint-Jean était silencieuse, solitaire; il était évident que les assaillants voulaient se présenter en masse; les sec-

tions des *Droits de l'homme* étaient en permanence dans leurs locaux.

A onze heures et demie, une bande arrive, une proclamation est lue, des barricades sont formées aux différents angles de la place. Au même moment, elles s'élèvent dans toute la ville.

Aussitôt le préfet donne avis au général Buchet de ce qui se passe, et lui dit d'aborder les barricades. En effet, le général fait sortir ses troupes de l'archevêché et se porte à celle qui obstruait l'entrée de la rue Saint-Jean. Un coup de pistolet est tiré sur la troupe ; le colonel de gendarmerie Camuset commande un feu de peloton à ses gendarmes ; il est imité par le 7e léger ; la barricade est emportée et les assaillants prennent la fuite.

Une nouvelle barricade s'élevait sur la place Montazet, à l'entrée de la rue des Prêtres. Le préfet s'y porte lui-même avec une section de voltigeurs ; ils sont assaillis par une grêle de pierres, et un jeune homme bien mis, placé sur le perron qui domine la rue des Prêtres, reconnaissant M. de Gasparin pour le préfet, lui lance un énorme pavé qui ne manque son but que de quelques lignes. Cependant les soldats hésitaient à s'engager dans cet étroit défilé. Alors le lieutenant monte sur le perron avec quelques hommes, le débarrasse de ceux qui s'y trouvaient, et la barricade abandonnée est occupée par les troupes. En revanche des coups de feu partent des fenêtres et signalent la tactique des insurgés qui nulle part n'ont tenu dans la rue devant la troupe, et se sont contentés de lui faire une guerre de lucarnes et de cheminées.

Les assaillants, chassés de la place Saint-Jean, allaient se retirer au pont au Change, défendu des deux côtés par une forte barricade, et le général Buchet y marchait pour les enlever, quand il s'aperçut qu'en allant d'une barricade à l'autre, sa troupe se dispersait et que des feux s'établissaient sur ses derrières ; il s'arrêta et se replia sur la rive droite de la Saône, à la hauteur de la prison de Roanne, où il se retrancha.

Mais avant même le premier engagement du quarti[illegible]ier Saint-Jean, une tentative hardie, et qui faillit réussir, av[illegible]ait lieu sur la place Concert. Une foule immense, et dont l'hos[illegible]ti-lité ne put bientôt plus être mise en doute, s'était rasser[illegible]n-blée devant l'hôtel de la préfecture; le secrétaire génér[illegible]al, M. Alexandre, accourut au bruit et fit fermer les grill[illegible]s; le piquet de vingt-cinq hommes qui gardait l'hôtel se ran[illegible]ea à quelques pas en arrière dans la cour. Bientôt des hom[illegible]es armés s'emparèrent des planches du théâtre provisoire p[illegible]ur former des barricades et se mettre à l'abri si des trou[illegible]es débouchaient sur la place; d'autres dressaient des éche[illegible]es et commençaient à y monter; la préfecture allait être env[illegible]ie quand le général Dejean, auprès duquel le fils du secrét[illegible]re général s'était rendu, à travers la fusillade, envoie sur [illegible]la place une compagnie de grenadiers du 6e régiment. Les insurgés se réfugient dans le théâtre provisoire, où ils parviennent à se retrancher; un d'entre eux, moins prompt à prendre la fuite, est tué d'un coup de baïonnette sur l'échelle où il se trouvait encore.

En même temps de nouvelles troupes, dirigées par le général Aymard sur ce point important, débouchent sur la place; quelques coups de canon, tirés du quai par la rue Neuve-de-la-Préfecture, débusquent les hommes enfermés dans la salle de spectacle; il ne s'agit plus que de faire taire un feu assez vif qui part des croisées et surtout de la galerie de l'Orgue. Un canon est amené, il ouvre aux soldats l'entrée du passage, et des voltigeurs, lancés au pas de course, arrivent en même temps que la fumée vomie par la pièce; quelques hommes tombent dans ce périlleux trajet, mais le but est atteint : on est maître de la galerie.

Au delà se trouve un massif de rues étroites et tortueuses où il est dangereux et difficile de poursuivre les insurgés. Cependant le général Buchet y pénètre hardiment; un combat s'engage dans la rue de l'Hôpital et principalement auprès d'une maison toute remplie de tirailleurs. Pour y pénétrer, on fait placer un pétard sous la porte d'allée; mais en

éclatant il met le feu à toute la maison, et comme un vent très-sec souffle du nord, tout fait craindre un embrasement général. En effet l'incendie se communique à la maison en face ; mais les pompes de l'hôpital et de la préfecture arrivent à temps pour éviter de plus grands malheurs ; les soldats et les insurgés travaillent ensemble à éteindre l'incendie. Une fois ce résultat obtenu, chacun reprend ses positions et le combat s'engage de nouveau.

La journée finit de ce côté par une fusillade très-nourrie sur le quai du Rhône. La tête du pont Concert est vivement attaquée ; les soldats, retranchés dans les pavillons de ce pont du côté de la ville et répandus en tirailleurs le long du quai de Bon-Rencontre, font feu sur toutes les rues aboutissantes et refoulent dans l'intérieur les insurgés qui se présentent pour déboucher. Cependant, vers la nuit, ce poste avancé, et que son isolement à côté du quartier général des rebelles exposait à être enlevé par eux, se replie et abandonne sa position. Des pièces de canon placées sur l'autre rive foudroient cette partie du quai ; mais les communications sur la rive droite du Rhône sont complétement interrompues.

Aux Terreaux, le colonel Dietmann n'était pas resté inactif ; il avait enlevé une barricade dressée au coin de la place des Carmes et celle de la Boucherie. Poursuivant ses avantages, il s'avance jusqu'à la place de l'Herberie où un pétard, attaché à la porte d'une maison, détruit les devantures de tous les magasins environnants, et brise presque toutes les vitres du quartier. Mais obligé de faire face au nord, vers le quartier des côtes et la place Sathonay, le colonel Dietmann ne peut pousser au midi jusqu'au pont de pierre, et sa communication reste incertaine, avec la ligne de Bellecour par le quai de Saône, toute la nuit et une partie du jour suivant.

L'affaire s'est également engagée à la Croix-Rousse ; une barricade formée en face la caserne des Bernardines, est prise à revers et enlevée par le général Fleury, qui tue un grand nombre d'insurgés ; de ce moment, les attaques de

vive force ont cessé de ce côté, la Croix-Rousse est restée silencieuse, mais occupée par l'ennemi. Le général Fleury emploie le reste de la journée à faire battre le quartier Saint-Paul par quelques pièces d'artillerie placées à la caserne des Chartreux.

Pendant tout ce temps, le son du tocsin se faisait entendre à tous les clochers. Des proclamations républicaines étaient lues et répandues dans les quartiers du théâtre de l'insurrection. Elles contenaient en substance la déchéance de Louis-Philippe, et la nomination de Lucien Bonaparte comme premier consul.

Partout les troupes ont montré une résolution vraiment admirable; partout elles ont attendu le feu des insurgés et y ont répondu sans hésiter. On cite ce propos d'un soldat du 6e léger, régiment composé en partie de Lyonnais, qui, arrivant sur la place de la préfecture, cria à sa mère : « Ma mère, fermez votre fenêtre; nous allons tirer; » et puis il fait feu comme les autres.

En récapitulant les résultats de cette première journée, nous trouverons que l'ennemi, coupé sur tous les points et resserré dans les quartiers où il tient encore, occupe Saint-George, où les premières attaques l'ont refoulé, le Change, le quai de Bondy et celui de Bourgneuf sur la rive droite de la Saône. Sur cette même rive, les troupes se maintiennent de Saint-Jean à la prison de Roanne.

Entre les fleuves, l'insurrection est coupée en quatre tronçons; à Perrache, la largeur des rues ne lui a pas permis de s'établir en force; elle occupe les environs de l'Hôpital et de la place des Cordeliers. Les maisons qui bordent le quai Saint-Vincent, Saint-Polycarpe et les Côtes, sont en son pouvoir. Enfin elle est prisonnière, mais armée dans la Croix-Rousse.

Les trois lignes du général Aymard concervent une communication parfaitement libre, par la rive gauche du Rhône, le pont de la Guillotière et le pont Morand.

Ces résultats n'ont pas été obtenus sans éprouver une

perte considérable. Les soldats, peu accoutumés à ce genre de guerre, tirent à découvert contre des hommes cachés dans les maisons; il fallait changer de tactique et les imiter; il fallait en outre profiter des moyens que fournissait l'artillerie pour épargner le sang, en forçant les maisons qui faisaient le plus de résistance. C'est ce qu'on a fait les jours suivants, et les pertes de la troupe ont sensiblement diminué.

On avait espéré que le calme de la nuit et le succès des opérations de la veille feraient rentrer en elle-même cette partie de la population que les factieux avaient égarée; mais le 10, de grand matin, le tocsin sonnait déjà dans toutes les parties de la ville; évidemment la bataille n'était pas finie.

Cette seconde journée ne fut employée qu'à assurer et nettoyer les positions que dès la veille on avait conquises. Des succès partiels permirent de rétablir les communications avec l'Hôtel-de-Ville, du côté de la Saône. La grande communication, par la rive gauche du Rhône, un moment interceptée par l'insurrection de la Guillotière, fut également rétablie. Dans l'intérieur de la ville, les différentes lignes s'occupèrent à éteindre les feux qui les gênaient et à s'étendre plus à l'aise dans leurs quartiers; on évita, pour ces différentes opérations, d'exposer les soldats comme la veille, et l'on fit un usage presque constant de l'artillerie. Le son du canon retentit sans interruption, et l'action, moins sanglante que le premier jour, dut sembler plus terrible encore aux habitants enfermés dans leurs demeures.

De leur côté, les insurgés complétèrent leur mouvement par le soulèvement des quartiers qui jusqu'alors étaient restés calmes. Saint-Just, La Guillotière, Vaise, le quartier du Jardin-des-Plantes, celui de la Grande-Côte, se hérissèrent de barricades. La caserne du Bon-Pasteur, située au-dessus du Jardin-des-Plantes et abandonnée par les troupes, ainsi qu'il avait été convenu, fut occupée par les assaillants. Des drapeaux rouges ou noirs portant d'un côté : *liberté, ordre public,* et de l'autre : *la République ou la mort*, furent arborés ce jour-

là ou le lendemain sur l'église de Saint-Polycarpe, sur Fourvières, sur l'Antiquaille, sur le clocher de Saint-Nizier et sur celui de Saint-Bonaventure.

Ainsi de part et d'autre on s'occupe d'asseoir, d'assurer, de dessiner ses positions.

Dès le matin, le général Aymard avait fait garnir de bouches à feu le pont Morand, le pont du Concert et celui de la Guillotière; ces précautions avaient pour but de maintenir la communication principale sur la rive gauche du Rhône, et de faciliter l'arrivée d'un convoi de munitions qu'on attend de Grenoble et des renforts qui doivent arriver du Midi.

Le retard de ces renforts et les mauvaises dispositions qui se manifestent déjà à la Guillotière, semblent nécessiter l'évacuation du quartier Saint-Jean, dont les troupes pourraient être employées si utilement ailleurs; mais la crainte de l'effet moral que produirait infailliblement tout mouvement rétrograde ne permet pas de s'arrêter à cette idée; on se contente de donner à la petite garnison du fort Saint-Irénée l'ordre de se replier sur Bellecour. La nuit venue, elle abandonne ce poste, en arrière de l'ennemi et où le succès possible du mouvement de Saint-Étienne peut la compromettre gravement, et, après avoir encloué ses pièces, elle se rend au quartier général, en passant par Saint-Foy et par le pont de la Mulatière.

Cependant le quartier Perrache tente aussi son insurrection; c'est aux environs de la manufacture de tabac que le mouvement paraît avoir le plus de gravité. Les dragons s'y portent en toute hâte et l'ordre est promptement rétabli.

Mais l'existence du Pont-Chajourne, à l'extrémité duquel les insurgés de Saint-George soutiennent avec les troupes une fusillade continuelle, est inquiétante pour le quartier de Perrache; c'est une fâcheuse diversion sur les derrières du quartier-général. Le soir, on amarre contre le pont un énorme bâteau de foin, auquel on met le feu; après avoir brûlé pendant une heure, trois arches s'abîment dans la rivière.

Depuis le matin, les batteries placées sur les ponts du Rhône et le cours Bourbon criblent de boulets les maisons du quai de Retz et du quai de Bon-Rencontre, d'où partent des coups de fusil. Un obus lancé sur une de ces maisons, au coin de la rue Gentil, est cause d'un incendie qui a failli avoir des suites épouvantables. Un instant on a craint que le feu ne se communiquât aux bâtiments de la Bibliothèque et du Collége; l'anxiété et l'effroi ont été à leur comble; heureusement cette crainte ne s'est pas réalisée, et l'incendie a été restreint à son foyer primitif.

Pendant ce temps, on s'efforce de détruire les pavillons du pont du Concert que les soldats ont abandonnés et qui pourraient offrir un poste avancé aux séditieux. La construction solide de ces pavillons rend plus lente cette œuvre de destruction qui occupe quatre pièces de huit jusqu'à la nuit.

Mais les craintes qu'inspirait la Guillotière se sont réalisées. Cette ville vient de s'insurger. Les maisons placées à la tête du pont font feu sur les soldats. La grande communication est coupée; il faut la rétablir à tout prix. Pendant qu'on riposte aux insurgés placés aux fenêtres les plus avancées, des canons et des obusiers placés sur le cours de Bourbon lancent de nombreux projectiles sur la tête du faubourg. Une maison prend feu, et les flammes, poussées par le vent, se communiquent aux maisons voisines avec une effrayante rapidité. Alors la fusillade s'affaiblit et bientôt elle cesse complétement. Le général, qui n'a pas de troupes pour occuper le faubourg, est obligé de se contenter de la promesse faite par les habitants d'empêcher la reprise des hostilités.

Vers le soir, plusieurs détonations se font entendre au fort Lamothe qui, pendant ce jour et les suivants, s'occupe de débarrasser les grandes routes de Marseille et de Grenoble des pillards Dauphinois qui se rendent à Lyon. Il tire plusieurs coups de canon sur le clocher de la Guillotière où on sonne le tocsin.

Aux Terreaux, la première opération a été d'occuper le

beffroi et les pavillons de l'Hôtel-de-ville et du palais Saint-Pierre; de là les tirailleurs de la ligne font cesser par leur feu celui qui part des toits situés à une certaine distance; plusieurs maisons remplies d'insurgés sont enlevées par les soldats. On s'occupe ensuite de déloger l'ennemi des environs de la boucherie des Terreaux et du quai Saint-Vincent; on parvient aussi à rétablir les communications interrompues avec la manutention et la poudrière.

Bientôt une expédition plus sérieuse encore est dirigée vers la place Sathonay, dont une forte barricade défend l'approche; il est important de reprendre cette place et le Jardin-des-Plantes. Une compagnie de grenadiers du 27e se porte vers cet emplacement. Le colonel Monnier du 28e la commande en personne. Déjà blessé au commencement de l'insurrection, il tombe percé d'un coup mortel au moment où la barricade est emportée par ses soldats.

Ce brave militaire était parti le 7 pour aller revoir sa famille; il apprit à Grenoble, le mardi, que son régiment pourrait être engagé le lendemain. Il revient aussitôt sur ses pas et trouve dans les rues de Lyon la fin d'une carrière glorieuse et consacrée jusqu'au bout à combattre les ennemis de la France.

A la Croix-Rousse, la caserne des Bernardines avait été attaquée de nouveau; le feu de l'artillerie et de la mousqueterie n'avait cessé de retentir de ce côté. Pendant la nuit, on envoie à la munitionnaire, à Serin. Des convois de vivres ravitaillent les troupes aux Bernardines, aux Terreaux, à Bellecour et dans les forts. Il a fallu se battre pour arriver aux magasins et en revenir; des officiers et des soldats sont blessés.

Pendant cette journée, si pleine de désordre, de mouvement et de bruit, des crieurs ont colporté à grand'peine la proclamation suivante dans les quartiers occupés par les troupes :

« Habitants de Lyon !

« Nos efforts pour éviter la collision ont été vains; le siége

de la justice a été attaqué par les factieux, et nous nous sommes vus réduits à la nécessité de le faire respecter par les armes.

« Partout nos troupes se sont montrées avec un calme et un dévouement admirables; partout les insurgés ont pris la fuite et n'ont su s'opposer à leur élan qu'en se cachant dans des maisons, d'où ils ont été débusqués toutes les fois qu'on a jugé convenable de l'entreprendre.

« Resserrée dans un étroit espace, la révolte ne peut se maintenir; coupée sur tous les points de ses communications, espérant en vain des renforts des villes voisines dont la tranquillité n'a pu être altérée, elle sera bientôt réduite à céder.

« Ayez confiance dans vos magistrats, dont la sollicitude ne tend qu'à vous adoucir des malheurs qu'elle n'a pu vous éviter; ayez confiance dans les talents, dans le zèle des généraux, dans la contenance et le courage de nos braves soldats, et votre ville sera bientôt délivrée des maux passagers qu'elle éprouve.

« Lyon, 10 avril 1834.

« Le conseiller d'État, préfet du Rhône,

« GASPARIN. »

Le 10 avril, rien d'important ne fut tenté par les troupes; le général attendait des renforts pour s'étendre; d'ailleurs il fallait lancer des reconnaissances dans les quartiers insurgés et préparer ainsi l'attaque décisive et générale qui devait avoir lieu le lendemain.

Cependant la canonnade ne se ralentit pas, et les maisons du quai de Retz continuèrent à être battues par les pièces placées sur la rive gauche. Dans l'intérieur de la ville, les soldats firent taire tous les feux rapprochés qui les gênaient; les pétards continuèrent à leur servir pour pénétrer dans les maisons occupées; ils commençaient d'ailleurs à entendre cette guerre d'un nouveau genre; à l'exemple de leurs adversaires, ils montaient sur les toits, se cachaient derrière les chemi-

nées, se postaient sur les points les plus élevés de la ville, sur le belvédère de la préfecture, et de là, ils nettoyaient les toits à une grande distance. Dans les rues, ils savaient aussi protéger leur marche par des barricades; on les voyait mettre en réquisition les charrettes et les matériaux qu'ils parvenaient à découvrir et qu'ils conduisaient jusqu'à leur destination, escortés par d'autres soldats, le fusil en joue.

C'est à deux heures du matin que le premier engagement a eu lieu. Les insurgés du quartier Saint-Bonaventure ont fait des tentatives pour se faire jour sur différents points; ils sont repoussés à coups de fusil et à coups de canon. Cette fusillade, ces décharges d'artillerie, dont le silence de la nuit augmente encore l'horreur, rappellent aux habitants des quartiers qui avoisinent les Terreaux la funeste nuit du 22 novembre 1831, où la troupe effectua sa retraite.

Quelques heures plus tard, le pont de la Mulatière est attaqué; et en même temps le quartier Perrache continue à se soulever, et les militaires isolés y sont désarmés par des groupes de rebelles. Tout porte à croire que les insurgés de Lyon attendent l'arrivée de ceux de Saint-Étienne pour tenter un effort plus général; en effet, les nouvelles qu'on reçoit de cette dernière ville ne sont pas rassurantes. L'escorte du bagage du 16e léger vient d'être désarmée sur la route qui y conduit.

J'ai dit que le fort Saint-Irénée avait été évacué dans la nuit du jeudi au vendredi; les révoltés de Saint-Just y ont pénétré depuis; ils sont parvenus à désenclouer une des pièces abandonnées; ils l'ont placée sur la terrasse de Fourvières, et de là ils essaient de lancer des boulets et des pierres sur le quartier-général de Bellecour. Mais leurs projectiles atteignent rarement leur but. On leur riposte avec deux pièces de 24, qui ont été amenées sur la place et qui criblent de boulets la terrasse où se tiennent les artilleurs improvisés de l'ennemi.

Cependant l'impatience des habitants est au comble; enfermés depuis trois jours dans leurs maisons, ils s'indignent

de la timidité apparente du général, dont ils ne connaissent pas la véritable position; ils voudraient qu'on se portât en avant, et qu'on en finît avec la rébellion. Toutes les émeutes, toutes les révolutions ont duré trois jours; il leur semble qu'il n'est pas permis à l'insurrection nouvelle de se prolonger au delà.

Ces réclamations, ces plaintes ne changent rien et ne doivent rien changer aux plans de l'autorité militaire. Cependant on rétablit pendant deux heures la circulation, pour les femmes seulement; elles assiégent les boutiques de boulangers et de bouchers pour renouveler leurs provisions épuisées; les denrées de première nécessité sont encore abondantes, mais celles d'une utilité secondaire manquent déjà entièrement.

Quelques citoyens dévoués avaient offert de prendre les armes et de seconder l'effort des troupes; le général Buchet, auquel on avait communiqué leur proposition, s'était empressé de l'accueillir. Il avait promis des fusils et des capotes de soldats. Cette garde civique aurait été employée à maintenir la tranquillité dans les quartiers déjà occupés; elle aurait remplacé la ligne dans les postes les moins périlleux, et lui aurait permis de se porter tout entière en avant. Par malheur, il se trouva peu de personnes pour prendre part à cet enrôlement volontaire; c'est sans doute à l'isolement des habitants, sans communication entre eux, comme aussi sans rapports avec l'autorité, qu'il faut attribuer cette circonstance.

Vers trois heures, le préfet avait publié une proclamation :

« Habitants de Lyon,

« La prolongation de l'état pénible où se trouve la ville de Lyon tient à un petit nombre de factieux qui pénètrent dans les maisons et recommencent à tirer dans quelques quartiers. Dans cet état de choses, permettre la circulation complète, ce serait leur donner la facilité de changer de position, de communiquer entre eux et de porter le désordre partout.

La journée du 12 avril devait être décisive pour le triomphe de l'ordre; la fusillade qui avait duré toute la nuit à de rares intervalles, reprend, vers le matin, une intensité nouvelle. Les troupes d'un côté, les insurgés de l'autre, conservent à peu près les mêmes positions que la veille; seulement, le nombre de ces derniers et la vivacité de leurs feux vont toujours en diminuant.

Mais un funeste incident semble détruire les espérances qu'on avait conçues. Pendant qu'un premier demi-bataillon de renfort, venu de la Drôme, arrive au fort Lamothe, la Guillotière, qui n'a pas cessé d'être suspecte, recommence à tirer. La grande communication est de nouveau compromise. D'ailleurs on n'est pas encore rassuré sur Grenoble, et principalement sur Saint-Étienne, où le succès des ouvriers peut fournir des armes à tous les mécontents qui en manquent, et décupler les forces de la sédition.

Dans cette position, une alternative déplorable était offerte à l'autorité militaire. Il fallait ou évacuer le quartier Saint-Jean, celui de Perrache et de Bellecour pour occuper le faubourg révolté, ou le détruire complétement. Entre ces deux extrémités, l'hésitation n'était pas permise; tout mouvement de retraite, même apparent, devait être rejeté, sous peine d'accroître à l'infini l'audace et le nombre des rebelles. Ces raisons sont appréciées à leur juste valeur par le général et par le préfet, qui adresse la sommation suivante aux habitants de la Guillotière :

« Lyon, le 12 avril 1834. — 6 heures du matin.

« A MM. les maires, adjoints, conseillers municipaux, habitants notables de la ville de la Guillotière.

« Messieurs,

« L'existence prolongée dans votre ville d'un noyau de rebelles, que vous y tolérez par faiblesse, ne permet plus au général d'hésiter sur les moyens à employer pour la prompte réduction de votre faubourg, et il me charge de vous déclarer

que si, dans quatre heures, c'est-à-dire à dix heures précises, vous n'avez pas, par l'énergie de vos habitants, mis entre ses mains les principaux rebelles, le feu commencera immédiatement du fort du Colombier et de la ville, et ne s'arrêtera qu'après qu'il aura obtenu ce qu'il demande.

« J'ai cru devoir vous avertir du danger qui vous menace; le général n'attend plus qu'une seule réponse : c'est l'exécution des conditions qu'il met à la suspension du feu. Il ne s'agit donc plus de négocier, mais d'agir promptement et vigoureusement, si vous voulez éviter la ruine de votre cité.

« Recevez, etc.

« Le Conseiller d'État, préfet du Rhône,

« GASPARIN. »

A cette sommation, M. de Gasparin avait joint une lettre pour le commissaire de police de la Guillotière, par laquelle il l'engageait à faire tous ses efforts pour inspirer aux habitants une sage résolution. Mais ces dépêches, qu'un agent dévoué eut le courage de porter dans le faubourg insurgé, ne purent être remises. La mairie était occupée par les insurgés et le commissaire de police n'était pas chez lui.

Cependant on répugnait à employer les moyens extrêmes avant d'avoir tenté tous les autres; peut-être la Guillotière serait-elle emportée sans sacrifier beaucoup de soldats. Le général Aymard se décide à lancer, dans ce faubourg, une reconnaissance hardie. Sous ses yeux, le 1er bataillon du 21e de ligne se précipite dans la grande rue avec une résolution et une impétuosité remarquables; il ne rencontre qu'une faible résistance, parvient rapidement à la place de l'église où il tue un certain nombre d'insurgés. En même temps, le demi-bataillon venant de la Drôme, fait son entrée dans la Guillotière, qu'il est chargé d'occuper. Cette grave affaire est terminée, et son succès a été plus prompt, plus complet, et surtout moins chèrement acheté qu'on ne l'avait espéré d'abord.

Aussitôt l'ordre est donné au général Buchet d'enlever le quartier-général de l'ennemi, situé à Saint-Nizier et à Saint-Bonaventure. Il faut connaître ce quartier de Lyon pour apprécier toute la difficulté de l'entreprise, et l'habileté avec laquelle avaient été choisies les positions des rebelles. Entre Saint-Bonaventure et Saint-Nizier, ce ne sont que rues étroites, tortueuses, où quelques hommes peuvent arrêter une armée, et en avant sur le quai du Rhône, se trouve la place du Concert, espèce d'entonnoir où des assaillants hésiteront toujours à s'engager. Mais l'attaque avait été préparée de longue main; la place du Concert avait été foudroyée par l'artillerie. Le général Buchet avait dressé lui-même les soldats à la guerre de lucarnes et d'embuscade qu'ils devaient faire. Présent partout, il postait l'un, donnait l'exemple à l'autre, encourageait tout le monde. Enfin, une barricade avait été établie par la troupe auprès de la place de la Fromagerie, qui, les jours précédents, avait été le théâtre de plusieurs combats.

Les insurgés sont embusqués dans l'Église Saint-Nizier, et retranchés dans une maison qui fait face à la rue Sirène. Ils ont leur retraite assurée, sur le derrière, par les petites rues qui aboutissent au quartier des Cordeliers, centre de l'insurrection; de là, ils font un feu assez vif sur l'entrée de la rue Sirène, pour empêcher les troupes de déboucher. Les soldats n'ont garde de prodiguer inutilement leur sang, en s'exposant à découvert aux coups de l'ennemi, toujours invisible, qui tire sur eux. Ils se glissent de maison en maison, se postent sur les toits, s'embusquent aux croisées, et de là dirigent un feu très-vif sur les bâtiments occupés par les insurgés. C'est ainsi que les troupes parviennent à s'établir dans l'église Saint-Nizier. Elles enlèvent le drapeau noir et le remplacent par un drapeau tricolore, qui se déploie sur la nef; à cette vue, les soldats font retentir le cri de *Vive le Roi!* et entonnent la *Parisienne*, ce chant consacré aux souvenirs de guerre civile et au triomphe de l'ordre légal.

L'attaque de la place des Cordeliers et de l'église Saint-Bonaventure est couronnée du même succès; on y pénètre à la fois de plusieurs côtés, et le nouveau cloître Saint-Méry est emporté au pas de course. Rien ne peut donner une idée de l'aspect bizarre et affreux que présentait l'église lorsque les portes en furent enfoncées. Cette foule éperdue, qui, cherchant une issue et n'en trouvant aucune, tourbillonnait sous le feu des soldats; ce sang, ces armes, ces fabriques de balles et de poudre, tout cet appareil guerrier sous les voûtes religieuses de l'église, et, au milieu, cet autel paré comme à l'ordinaire et respecté par les deux partis.— Quel spectacle!

De son côté, le colonel Dietmann pousse vivement ses avantages dans le quartier qu'il occupe. Une barricade, placée dans la rue de la Grande-Côte, arrête quelque temps les soldats qui finissent par s'en rendre maîtres.

Ils se portent ensuite vers la boucherie des Terreaux et s'occupent de déloger les insurgés établis aux fenêtres du quai de Bondy, en face de l'église Saint-Louis, et qui, depuis deux jours, inquiétaient vivement le poste du pont de la Feuillée. Une compagnie se loge dans la maison en construction, en face de la passerelle Saint-Vincent; une autre se poste à l'angle de la place de la Boucherie; les tirailleurs protégent le feu de deux pièces d'artillerie. Les canons de la terrasse des Chartreux sont dirigés sur le même point; un feu soutenu de deux heures fait taire celui des insurgés; l'hôtel du *Chapeau rouge*, qui leur servait de redoute, est criblé de boulets et presque détruit.

Pendant que ces différentes affaires avaient lieu au centre de la ville, le faubourg de Vaise demandait au général de le délivrer des bandes dont il était infesté.

Dès la veille, les insurgés étaient venus tirailler contre l'École vétérinaire, occupée par un détachement d'infanterie et un piquet de dragons; d'autres, réunis dans les premières maisons du faubourg, cherchaient, par un feu continuel, à intercepter les communications avec la manutention et la

poudrière. Dans ce quartier se trouvaient la plupart des disciplinaires d'Alger qui, ayant désarmé leur escorte, s'étaient joints aux rebelles, et dirigeaient leurs mouvements.

Le général Fleury se décide à enlever le faubourg de vive force; à cet effet, une première colonne, commandée par le capitaine Vien et composée de deux compagnies du 15e léger et d'une compagnie de sapeurs du génie, se forme devant la manutention, passe le pont de Serin, et se dirige par Pierre-Scize, sur les hauteurs qui couronnent l'École vétérinaire. Elle disperse dans ce mouvement une bande qui traînait une des pièces du fort Saint-Irénée, et la leur reprend. Arrivée au point le plus élevé de sa course, la tête de la colonne fait un signal convenu d'avance, et quelques minutes après, la seconde colonne, composée de deux compagnies du 15e léger, de quatre compagnies du 28e et d'un détachement de sapeurs du génie, part du même point, au pas de charge battu par tous les tambours, traverse le pont, pénètre dans Vaise, et enlève les cinq barricades élevées dans la grande rue. Pendant ce temps, deux pièces de six, placées sur les ruines du fort Saint-Jean, tiraient sur les maisons du faubourg, d'où l'on voyait partir des coups de fusil. Bientôt, ceux des révoltés qui se retiraient devant les soldats, en tiraillant des maisons ou des coins de rue, sont rencontrés par la première colonne, qui leur tue encore quelques hommes. Vingt minutes après le signal, les deux colonnes se réunissaient sur la place de la Pyramide. Cette opération, conduite avec une vigueur et une précision extraordinaires, a coûté la vie à un certain nombre de soldats et d'officiers. Presque tous les disciplinaires d'Alger ont péri; la perte des insurgés a été considérable.

Les résultats de cette quatrième journée sont immenses. En délivrant Vaise et la Guillotière, les généraux ont rouvert aux malles-postes la route de Paris et celle du Midi; toutes les populations inquiètes qui attendaient avec anxiété la malle de Lyon, comme le signe le plus certain du triomphe des lois, vont enfin être rassurées. Rien ne s'oppose plus à

l'arrivée des renforts. La rébellion, on peut le dire, n'existe plus. Pendant que les nouvelles les plus favorables arrivent de Grenoble et de Saint-Étienne, l'insurrection est chassée de ses principales positions. Elle ne possède plus, dans les faubourgs, que la Croix-Rousse, et dans Lyon que la droite de la Saône, et une partie des côtes, entre les Terreaux et la Croix-Rousse.

Le 13, on essaya de rendre la circulation dans les quartiers occupés par les troupes. Le préfet l'annonça dans la proclamation suivante :

« Habitants de Lyon !

« La sainte cause des lois, de l'ordre et de la vraie liberté vient de triompher dans les rues de Lyon. Quelques restes de rébellion existent encore dans quelques quartiers et seront soumis aujourd'hui. Cet heureux résultat a été acheté par du sang précieux; vous avez éprouvé de la gêne et des souffrances; mais, qui de vous s'en souvient encore en présence du grand résultat obtenu par la valeur, la constance et la discipline des troupes ?

« Pour mettre, aussitôt que possible, un terme à l'état de contrainte que l'action militaire nécessitait, il est arrêté aujourd'hui que la circulation des piétons sera rétablie en ville, mais que l'on ne souffrira pas de stationnement sur la voie publique, ni de réunion de plus de cinq personnes, et que le passage des ponts continuera à être interdit. Ces restrictions seront enlevées aussitôt qu'il sera possible sans compromettre les opérations militaires.

« Le Conseiller d'État, préfet du Rhône,

« GASPARIN.

« Lyon, 13 avril 1834. »

A peine connut-on la mesure nouvelle qu'une foule immense se précipita dans les rues; on s'aperçut bientôt qu'il y aurait danger à la laisser circuler autour des soldats; l'attitude menaçante des hommes du peuple pouvait faire craindre un conflit; d'ailleurs les hostilités n'étaient pas

terminées; l'insurrection, quoique vaincue, et vaincue sans espoir, conservait encore ses positions; il importait de l'en déloger.

La première opération de la journée fut de reprendre Saint-Just. Un demi-bataillon, un détachement de sapeurs et cinquante dragons furent confiés au chef de bataillon du génie Million qui, par une marche rapide et audacieuse, se porta sur Fourvières, par la Mulatière et Sainte-Foy. Les insurgés furent expulsés après une faible engagement; Fourvières fut repris; le drapeau rouge fut remplacé sur la tour par le drapeau national. Au signal, le colonel du 7e léger, qui commandait à la place Saint-Jean, dirigea, par le Chemin-Neuf, deux compagnies qui enlevèrent une barricade, et allèrent se réunir au détachement qui, depuis le 9, occupait les Minimes.

De son côté, le général Fleury s'occupa de délivrer le quartier des Côtes et les environs de Saint-Polycarpe. Au moyen de la sape, et en perçant plusieurs maisons, il arriva sans bruit au milieu même des ennemis; quand ses soldats y furent parvenus, douze tambours commencèrent à battre la charge, et les insurgés surpris, effrayés, ne sachant à quelle cause attribuer cette invasion inattendue, prirent la fuite de toutes parts. Cependant il fallut encore livrer plusieurs combats extrêmement vifs pour compléter l'occupation de l'espace compris entre la Croix-Rousse et l'Hôtel-de-ville.

Dès lors, les trois lignes d'opérations dont j'ai expliqué la position respective au commencement de la lutte avaient opéré leur jonction sur tous les points. Celle de Bellecour avait pu joindre celle des Terreaux; après la prise de Saint-Nizier et de Saint-Bonaventure, cette dernière avait pu joindre celle de la Croix-Rousse; après la libération de Saint-Polycarpe, il n'y avait plus que des résistances excentriques, à la Croix-Rousse et dans les quartiers Saint-George et Saint-Paul, au nord et à l'ouest de tous les corps.

Saint-George était fortement barricadé; dans la nuit du

13 au 14, une colonne s'y dirige par la Mulatière et le chemin des Étroits; une autre par la montée du Gourguillon. Toutes les hauteurs sont couronnées; c'est le général Buchet qui dirige les attaques.

Le 14, au point du jour, les insurgés se dispersent; ils abandonnent une partie de leurs armes dans les rues où la troupe entre tambour battant. Elle détruit une barricade, et pénètre de la même manière dans le quartier Saint-Paul. Nulle part elle ne rencontre une résistance opiniâtre. Il ne reste plus que la Croix-Rousse à soumettre.

Des renforts en infanterie, artillerie et cavalerie, ont été envoyés au général Fleury qui cerne le faubourg insurgé, et veut l'affamer pour éviter l'effusion du sang. Cependant le général Aymard s'y transporte, et jugeant qu'il faut en finir, il ordonne une attaque de vive force; une affaire très-chaude a lieu près du clos Dumon, dont les troupes se rendent maîtresses. Mais il est tard, et l'on remet au lendemain l'entière occupation de la Croix-Rousse.

Pendant la nuit, le maire, M. Peyroche, réuni à MM. Laurent Dugas et Saudier, anciens maires, sentant que les plus grands efforts vont être faits le lendemain pour enlever la ville, s'attachent à persuader aux chefs des insurgés de renoncer à une résistance téméraire. C'est après une longue conférence et beaucoup d'efforts, après des tentatives pour obtenir une capitulation que le général Fleury ne veut ni ne peut admettre, que les insurgés se dispersent enfin dans toutes les directions. Les habitants détruisent eux-mêmes les barricades, et les troupes peuvent le lendemain matin pénétrer dans la ville sans coup férir.

Ainsi le 14 avril fut le dernier jour de l'insurrection républicaine de Lyon. Un almanach imprimé à Saint-Étienne, au commencement de l'année, porte à cette même date du 14 avril les lettres suivantes : *Viv. la Rép.* C'est une coïncidence bizarre et que je donne pour ce qu'elle vaut.

On a souvent demandé quel était le nombre des insurgés, et quelques journaux, dans une intention qu'il est facile de

comprendre, ont prétendu que cinq ou six cents hommes avaient tenu en échec une armée, pendant cette longue semaine. J'ai déjà dit ce qu'était *l'armée* dont on fait tant de bruit; jamais, malgré les renforts arrivés les derniers jours, les généraux n'ont pu disposer de huit mille hommes. Quant aux révoltés, leur nombre a constamment décru depuis le commencement de l'affaire; mais il est certain qu'ils ont toujours compté trois mille combattants armés de fusils. Le jour où la Croix-Rousse s'est soumise, des rapports dignes de foi attestent que les insurgés y étaient au nombre de douze cents; sept cents seulement avaient des fusils en état de servir. Avec de telles forces, et dans une ville comme Lyon, on eût pu tenir plus longtemps encore qu'on ne l'a fait.

On estime que les insurgés ont dû perdre environ cinq cents hommes tués ou blessés; ces derniers n'ont guère été transportés dans les hôpitaux; on en conçoit le motif : l'Hôtel-Dieu n'en a pas reçu cent cinquante.

Quant à la troupe, ses pertes ont été évaluées ainsi qu'il suit :

	Tués.	Blessés.	Total.
Officiers.....	5	19	24
Soldats.....	49	249	298

Voilà bien du sang versé sans doute. On pouvait craindre cependant qu'il n'y en eût eu beaucoup plus encore, car les soldats ont tiré 269,000 coups de fusil, et 1,729 coups de canon.

Quelques-uns de ces coups ont atteint, je le sais, des personnes qui n'étaient coupables que d'imprudence et d'autres qui n'avaient même pas ce tort à se reprocher; mais ces accidents ont été fort rares; ils sont la conséquence inévitable de l'état de guerre, et ne peuvent être attribués qu'à ceux qui ont appelé ce fléau sur notre pays. Permis aux hommes qui ont successivement calomnié tous les corps et toutes les classes dont ils se sont vus abandonnés, de s'attaquer aussi à l'armée qui les combat; à leurs yeux, le gouvernement trahit, les Chambres sont vendues, le corps élec-

toral est stupide, la magistrature servile, la garde nationale ridicule; la France entière encourt leur dédain. Comment l'armée y échapperait-elle? On la cajolait encore il y a quelques mois; à présent on écrit que les soldats de Lyon se sont battus comme des tigres. On raconte des scènes de pillage, de massacre, de viol, que sais-je?

Qu'on produise ces accusations; qu'on précise les faits; qu'on désigne les magasins pillés; qu'on nomme les personnes égorgées de sang-froid, et certes les conseils de guerre feront justice de tous ces crimes. Mais on se retranche dans les généralités; on n'a pas oublié son Basile : *Calomnions, calomnions; il en reste toujours quelque chose.*

Non, la gloire de nos défenseurs est pure; aucun excès n'est venu la souiller; leur patience a été admirable comme leur courage. On a parlé de ces dragons qui, ayant blessé par accident un jeune homme à Perrache, se sont empressés d'abandonner une journée de solde, pour réparer, autant qu'il était en eux, le mal involontaire qu'ils avaient commis; il y aurait mille traits semblables à citer; et certes, s'il est un genre de guerre qui soit fait pour exaspérer les soldats, c'est cette guerre d'embuscade où l'on ne voit jamais l'ennemi.

Il est impossible de ne pas rendre aussi un éclatant témoignage à la conduite des généraux. Le plan d'opérations était excellent, et il a été exécuté avec un discernement, une sagesse et une constance admirables. Le général Aymard et les chefs qui commandaient sous ses ordres ont montré à la fois et le courage militaire et le courage civil qui sait prendre la responsabilité des événements, et cette patience qui, seule ici, pouvait assurer le succès.

Après avoir fait le procès de la troupe, on a fait l'apologie des insurgés; c'est tout simple; on a demandé si quelqu'un les accusait du moindre vol, du moindre désordre. Je répondrai d'abord qu'on les en a très-formellement accusés; on a prétendu que les troncs de l'église Saint-Bonaventure avaient été enfoncés et pillés, que plusieurs magasins d'habillement

avaient été mis à contribution pour recomposer leur garde-robe, qu'un magasin de draps de la place de la Fromagerie avait éprouvé, par leur fait, une perte considérable, qu'un de leurs artilleurs de Fourvières avait dépouillé la statue de la Vierge de trois colliers en pierres précieuses et enlevé dans la sacristie une somme de 3,600 fr. Ces faits sont-ils tous exacts? Je l'ignore. J'ai voulu prouver seulement que la probité et le désintéressement des insurgés d'avril avaient été mis en doute par bien des personnes.

Au reste, je suis le premier à reconnaître qu'en général ils n'ont pas pillé; il y a plus, des citoyens paisibles, dont les opinions leur étaient bien connues, ont pu rester au milieu des quartiers soulevés sans éprouver le moindre dommage ni dans leurs personnes, ni dans leurs propriétés. Le maire de la Croix-Rousse a pu descendre dans la rue, haranguer ses administrés en armes et leur inspirer une résolution salutaire. Pourquoi cela? Parce que l'insurrection ne se sentait pas assez puissante pour se livrer à tous ses caprices. Elle occupait certains quartiers sans y être maîtresse pour cela; plutôt tolérée qu'obéie, elle sentait que ses excès pourraient tourner contre elle, qu'ils pourraient rendre de l'énergie à ceux qui restaient impassibles par timidité; elle éprouvait le besoin de n'avoir pas trop mauvaise réputation. Aussi ses chefs avaient-ils soin de maintenir partout une discipline assez sévère.

J'ai dit ses chefs; et cependant selon l'usage, les véritables chefs n'ont pas paru; l'action n'a été dirigée que par des hommes en sous-ordre. Parmi ceux qui sont en fuite ou arrêtés, on ne cite pas un seul personnage politique de quelque importance.

J'ai déjà donné une idée du genre de guerre adopté par les insurgés; il paraît que leurs positions n'étaient abandonnées ni le jour ni la nuit; on subvenait à la nourriture des combattants en mettant en réquisition tout le voisinage. Des fenêtres, on leur jetait assez d'argent, et plusieurs propriétaires ont même obtenu, en payant une certaine somme, qu'on ne

monterait pas dans leurs maisons pour tirer. Les secours distribués étaient fort inégalement répartis ; il y a telle barricade où l'on s'est plaint de n'avoir que 32 fr. pour dix-huit hommes, tandis qu'à telle autre, on a fait des prisonniers dont les poches étaient pleines d'argent.

Ces barricades ont été fort admirées, et le général Buchet est même allé en visiter une avec plusieurs officiers, auxquels il a recommandé de la prendre pour modèle; le fait est que celles des quartiers longtemps occupés par l'ennemi, celles qu'il a pu construire et perfectionner à son aise, étaient de véritables chefs-d'œuvre ; rien n'y manquait, pas même les fossés ; que dis-je? à la Croix-Rousse, on a eu la patience de ramasser toute la neige qui tombait et de se procurer ainsi des fossés pleins d'eau sur une montagne desséchée ! C'était le luxe de l'insurrection.

A ce propos, je citerai ici le bulletin d'une barricade tel qu'il a été publié par le *Précurseur* ; on voit que la révolte a eu aussi ses rapports officiels. Quelle que soit la défiance que peut mériter un tel document, il m'a paru propre à compléter le tableau de l'insurrection lyonnaise.

« Mercredi, 9 avril, je fus forcé par les circonstances de me retirer à la côte des Carmélites; la consternation était sur tous les visages; néamoins les ouvriers travaillaient avec activité à former des barricades ; peu d'hommes armés protégaient leurs travaux. A trois heures de l'après-midi, la grande côte, la côte des Carmélites, le bas de la rue de Flessolles, le clos Casoti et la rue Vieille-Monnaie furent en état de défense.

« La caserne du Bon-Pasteur fut prise ; Meunier, aide-major au 27e, fut arrêté par un poste au moment où il se rendait à ses fonctions. Il fut conduit chez lui, sur parole, et sommé de panser les blessés. Les ouvriers n'ont qu'à se louer de la conduite de cet officier; les matelas et les sommiers de la caserne furent portés aux barricades.

« Le jeudi 10, à cinq heures du matin, la rue des Petits-Pères fut garnie d'une forte barricade ; vers midi, la troupe

fit mine de vouloir nous débusquer; mais nous nous portâmes en avant et nous nous emparâmes de la place Sathonay. Les hommes sans armes entrèrent dans différentes maisons et s'en munirent; peu après, il partit un feu roulant des croisées; nous n'eûmes que deux blessés. C'est alors que nos camarades montèrent aux barricades et s'y maintinrent d'une manière toute militaire. La caserne fut aussitôt crénelée, ce qui garantissait le Jardin-des-Plantes d'une invasion. Dès lors, on fit la cuisine dans les postes; dans l'après-midi, le courrier de la malle fut arrêté et conduit au grand poste; quatre autres personnes furent également arrêtées; tous les égards leur furent prodigués; elles peuvent en rendre témoignage.

« Tout se passa ainsi, jusqu'au dimanche 12, en escarmouches de coups de fusil; c'est alors qu'on adressa aux habitants du quartier la demande suivante :

« Citoyens,

« Vous êtes invités, par les amis de l'ordre et de la li-
« berté, à coopérer à la subsistance des citoyens armés pour
« la cause publique. Divers individus sans qualité se sont
« permis de recueillir des dons en en faisant leur propre
« profit, et nous voulons prévenir de si lâches infamies. Les
« chefs de poste sont spécialement chargés de recevoir et
« de partager entre les postes de la division. »

« Le lundi 13, après cinq jours de résistance, sans communications et presque sans armes, on assembla un conseil composé de vingt-cinq citoyens, où l'on délibéra sur les moyens de retraite. L'état des armes et des hommes y fut soumis.

« En voici le résultat :

« Soixante-dix mauvais fusils pour deux cents hommes, tels étaient les moyens de défense.

« Celui qui présidait ce conseil fit l'allocution suivante :

« Citoyens,

« Dans la position où nous nous trouvons, en face d'une

pont de Serin, tout près de l'École. Les tirailleurs insurgés occupaient les clos Fessot et Bourget; des coups de fusil ne tardèrent pas à partir du bois qui couronne le jardin. On ne pouvait en douter : les révoltés avaient pénétré dans le parc.

Le directeur, M. Bredin, fait dire au commandant du poste voisin que ses blessés seront soignés à l'École. Ces blessés, quand on les transportait sur la rive opposée, étaient poursuivis de coups de fusil sur le pont Serin.

Bientôt après, des tirailleurs insurgés descendent dans le bois de l'École; deux d'entre eux, armés de carabines, grimpent dans les dortoirs des élèves. C'est alors que l'École semble menacée d'un grand danger. M. Bredin court à la fenêtre par laquelle ils s'introduisent, trouve les révoltés seuls (deux jeunes gens d'assez bonne tournure); mais les élèves accourent, et c'est en leur présence que les insurgés, après quelques contestations et quelques menaces, se décident à rejoindre leurs camarades en avertissant que cinquante des leurs, qui descendent du parc, vont enfoncer les portes. Pas un élève ne se permet de dire un mot. Un quart d'heure après, plusieurs de ces tirailleurs se présentent en effet, gens déguenillés, l'œil hagard, le regard troublé par l'ivresse. L'un d'eux dit rudement au directeur : « faites-nous ouvrir cette porte; » un *non* sec est toute la réponse. « Eh bien, nous l'enfoncerons » reprend-il, et sans hésiter, il disparaît sous le passage. Un des ses compagnons crie, avant d'y entrer : « Ne nous forcez pas à attenter à votre vie et à celle de vos écoliers. » La porte ayant résisté, les révoltés font sauter la serrure en tirant un coup de fusil à bout portant. Les voilà donc dans la cour, d'où ils font feu sur les soldats.

Alors les militaires, qui jusque là avaient ménagé un établissement inoffensif, durent croire qu'il avait pris le parti de la révolte, et dirigèrent contre lui les balles, les boulets et les obus; un seul élève a été légèrement blessé dans l'escalier.

Les révoltés ne restèrent qu'environ une heure dans la cour; au bout de ce temps ils la quittent et reprennent leur

premier poste dans le bois, d'où ils ont continué à tirailler jusqu'au soir. Alors M. Bredin écrit au général Aymard pour qu'il place des soldats dans l'École.

Le 11, au matin, un capitaine du 28e de ligne, M. Latour arrive à la tête de trente grenadiers. A peine les soldats sont-ils placés aux fenêtres, derrière des matelas qu'on leur donne, que les élèves manifestent une grande inquiétude et renouvellent, d'une manière bien plus pressante encore que la veille, la demande de quitter l'École. M. le capitaine Latour, qui observait avec calme et fermeté l'état de cette jeunesse, ne trouvait pas ses soldats en sûreté, éparpillés au milieu de cent quarante jeunes têtes méridionales; à sa prière, le directeur écrivit la lettre suivante au général Aymard :

« Monsieur le général, je vous prie de donner des ordres soit « pour que le poste de trente hommes qui s'est placé ce ma- « tin dans l'École soit posté d'une manière plus avantageuse, « soit pour qu'il soit triplé, car notre maison est dominée « par le bois qu'occupent les ouvriers et d'où il serait facile « de les débusquer par Pierre-Scize. Monsieur le capitaine voit, « comme moi, l'extrême inquiétude de nos cent quarante élèves « qui, hier, ont empêché les ouvriers de monter dans leurs « chambres, en leur promettant d'empêcher les soldats d'y « entrer. Je vous prie aussi de permettre que l'on nous donne « du pain de munition, que l'École paiera. »

La fusillade continue toute la journée et deux révoltés sont tués dans le parc.

Dans l'après-midi, un grand tumulte éclate tout à coup dans toute la maison; des cris perçants de colère et d'indignation partent à la fois de tous les points. M. Bredin court à la salle où il avait établi les grenadiers et les dragons; les élèves en masse voulaient y pénétrer. M. le capitaine Latour, à la tête d'une douzaine de soldats sous les armes, leur en interdit énergiquement l'entrée. « Monsieur le directeur, dit-il, si vous ne faites sur-le-champ retirer vos élèves, je fais faire feu sur eux; c'est indigne! Deux de leurs camarades viennent d'être arrêtés tirant sur nous, et les jeunes gens

fraternisent avec eux, leur touchent la main et veulent les arracher à nos soldats. » Le directeur fait rentrer les élèves et leur demandent l'explication de cette altercation; des deux côtés il y a malentendu, les prisonniers ne sont point élèves de l'École. Il n'a point été question de les passer par les armes, comme les élèves avaient cru d'abord.

Dans l'après-midi les insurgés de Vaise jettent, du haut d'un vieux bastion de la maison Fessot, deux tonneaux remplis de matières combustibles enflammées qui mettent le feu à des broussailles dans le clos de M. Bourget, d'où ils espéraient, comme on l'a su depuis, que le vent du nord propagerait l'incendie jusqu'à l'École. Le feu s'est bientôt éteint, faute d'aliment.

Le commandant de service avait fait donner du pain de munition; on avait tué une vache; on fit préparer un repas pour les militaires; on leur donna du vin et ils soupèrent dans le réfectoire des élèves.

Enfin, le samedi 12, les insurgés qui occupaient le plateau du parc en furent débusqués par les dragons qui gravirent par les sentiers du bois et par d'autres soldats qui montèrent par Pierre-Scize. Dans leur retraite précipitée ils abandonnèrent une pièce de canon qui ne leur avait pas encore servi.

L'histoire du Collége-Royal, plus dramatique encore que celle de l'École vétérinaire, mérite d'être racontée avec quelques détails.

Le 10 avril, le feu a repris, des bruits divers circulent; ils affligent sans abattre; on y ajoute peu de foi. Les insurgés occupent la place du Collége et les rues aboutissantes, jusqu'à leur quartier-général, place des Cordeliers, très-près du Collége-Royal.

Le Collége est dans la direction et semble être un des buts de la fusillade et de la canonnade de la troupe, campée sur la rive gauche du Rhône, parce qu'elle est harcelée par le feu des insurgés qui occupent ce quartier de la ville.

Des balles, des biscaïens sont tombés dans les dortoirs,

dans les quartiers, dans les cours des élèves et dans les logements des fonctionnaires du Collége et de l'Académie.

Des dispositions sont prises pour mettre les élèves à l'abri du danger. On écrit au général et au maire pour les prier de faire épargner cet établissement. Un des maîtres, malgré le danger, se charge de porter cette lettre.

Le feu prend à des maisons très-voisines du Collége, dans la rue Gentil : l'incendie menace de se propager, il gagne le Collége; les communications ne peuvent se faire qu'à travers les balles qui sifflent de toutes parts; mais, grâce au dévouement de deux professeurs, on parvient à requérir une pompe; la ville envoie la seule qui lui reste et que le secrétaire de la mairie conduit, non sans péril, avec trois ou quatre pompiers; les élèves, grands et petits, en font le service avec un zèle admirable, et c'est avec peine qu'on peut modérer leur ardeur. Les toits sont couverts de pompiers et d'élèves mêmes; les domestiques se dévouent; le feu devient menaçant; le bâtiment, la bibliothèque publique vont être la proie des flammes! Et pour comble de malheur, les balles, les biscaïens et les boulets sont lancés sur tout ce qui paraît sur les toits pour arrêter l'incendie. L'artillerie, toujours inquiétée par le feu des tirailleurs de ces quartiers et celui qui part des maisons incendiées, occupées, dit-on, à d'autres étages par des insurgés qui tirent sur elle, semble décidée à foudroyer tout ce qu'elle aperçoit; elle croit voir des ennemis dans les personnes mêmes qui travaillent à éteindre le feu. On écrit de nouveau à l'autorité pour arrêter les effets de cette méprise, et faire cesser la canonnade et la fusillade qui n'arrêtent pas le travail des fonctionnaires et des élèves.

Le feu des troupes semble se ralentir pendant quelque temps. L'incendie dure encore, la chaîne est toujours formée des trois cents élèves; la pompe est encore mise en jeu par eux; ils rivalisent tous de zèle et de courage. Le feu va gagner le bâtiment des professeurs, et les élèves, mus par un sentiment de dévouement honorable, s'empressent de déménager, non sans danger, les appartements; tout se fait avec

célérité, mais sans désordre. L'incendie s'affaiblit; il est arrêté par l'ardeur et l'intrépidité des élèves, des fonctionnaires et des employés, et c'est à eux qu'on doit peut-être la conservation du collége et de la bibliothèque publique. La canonnade reprend et des projectiles tombent encore; la nuit arrive, le feu se ralentit de tous côtés. Les élèves, après une journée pénible mais honorable pour eux, rentrent dans leurs quartiers, contents d'un léger souper; ils vont bivouaquer dans leurs salles d'étude, parce que les dortoirs ne sont pas habitables; les balles et les biscaïens y ont plus d'une fois pénétré. Ils se couchent heureux d'avoir rempli une noble tâche.

Dans le cours de la journée, les insurgés tentent d'enfoncer les portes du collége; ils demandent les armes dont les élèves se servaient autrefois dans les exercices militaires. Pour prévenir une invasion qu'une résistance inutile pourrait rendre terrible, les fonctionnaires se présentent à eux; leur présence et leurs paroles imposent aux révoltés qui se retirent sans avoir pris aucune arme, et sans faire aucun mal.

Le 11, la nuit a été assez calme; la journée s'annonce devoir être vive; on ne circule plus dans les rues; les troupes conservent leurs postes; les ouvriers tâchent d'avancer sur quelques points.

La place du collége semble devoir être un lieu de retraite pour eux; des barricades s'y élèvent; le feu des maisons est éteint, mais la canonnade menace toujours le collége; les deux pavillons occupés par l'Académie et le collége sont percés de balles et de boulets; il en tombe aussi dans les dortoirs, dans les escaliers et dans le réfectoire. Aucun des élèves, personne de l'établissement n'est blessé.

Les insurgés se présentent de nouveau aux portes; ils veulent les enfoncer; on les ouvre et on se présente encore. Ils ne viennent pas cette fois pour demander des armes ou pour se réfugier; ils veulent les plus grands élèves pour entrer dans leurs rangs. La réponse unanime des fonctionnaires est que ces enfants ne peuvent ni ne veulent sortir, qu'ils sont

un dépôt confié à leurs soins et qu'avant de les leur ôter, on leur arrachera la vie. Persuadés par leurs paroles énergiques ou contenus par leur présence, les révoltés se retirent sans coup férir.

Le 12, même nuit, même inquiétude dans ce quartier. Cependant les barricades sont presque abandonnées; dix à douze insurgés, quelquefois deux ou trois harcèlent, derrière les barricades, les postes établis plus loin. Cette tactique est, dit-on, à peu près la même partout. A en juger par là, on peut assurer que le peuple marchand, les personnes aisées ne les secondent pas et ne prennent aucune part à l'insurrection ; on en gémit et on laisse faire, parce que aucune force civile ne s'est organisée.

On ne connait rien de ce qui se passe en dehors : cependant des bruits font appréhender que le collége ne soit l'objet de représailles, parce que de l'établissement on a, dit-on, tiré sur la troupe, qu'un artilleur a été tué, et que quelques élèves auraient secondé le mouvement.

Le recteur et le proviseur écrivent au général pour protester contre ces bruits funestes, auxquels a pu donner lieu la démarche des insurgés qui étaient venus demander des armes et des élèves pour renforcer leurs rangs.

L'autorité a été instamment priée une seconde fois de donner des ordres pour ne pas exposer des enfants et pour que, si les circonstances devenaient plus graves, il fût permis d'évacuer le collége et de conduire les élèves à la maison de campagne. Ce qui a pu faire naître ces bruits désastreux, c'est que le collége se trouve entouré d'un grand nombre de boutiques et magasins avec entre-sol au premier étage, habités par des fabricants et des ouvriers; si le fait d'hostilité était vrai, ce qu'on ignore, il serait parti de ces locations qui n'ont jamais été à la disposition du collége.

Des balles, des biscaïens, provoqués par le feu des insurgés, arrivent dans presque toutes les directions. On est inquiet pour mettre à l'abri les élèves ; on les conduit des cours aux quartiers, et des quartiers dans les cours.

Un boulet tombe dans l'escalier du plus haut étage ; la poussière qui s'élève ressemble à de la fumée et fait craindre le feu ; tout le monde accourt pour l'éteindre ; un second boulet tombe, un troisième, puis un quatrième ; fort heureusement personne n'est atteint ; mais des débris de murs frappent au dos un élève et un domestique ; cette contusion n'a aucune suite. Les élèves abandonnent les quartiers et n'ont d'asile que dans les classes où ils restent quelques heures. Il parait que ces boulets avaient pour but l'église des Cordeliers où les insurgés se sont retranchés ; mais, s'il en était autrement, ce ne pourrait être que par suite des bruits dont on a parlé et de ce que les révoltés, ayant d'ailleurs voulu pénétrer dans le collége, on aurait pu croire qu'ils s'y étaient établis. La difficulté des communications ne permettait pas de faire connaître l'état des choses.

Vers les quatre heures du soir le feu se ralentit ; les barricades sont abandonnées ; un parlementaire des ouvriers se rend à l'Hôtel-de-ville ; on parle de soumission ; le feu a cessé ; la place est évacuée. On annonce la fin d'un drame qui menaçait la France des plus grands malheurs. Le calme renaît au dehors et la sécurité dans le collége.

Tel est le résumé des événements qui ont eut lieu pendant les quatre journées que le voisinage du quartier-général des insurgés et la responsabilité envers les familles rendaient encore plus terribles pour les maîtres.

Les élèves ont mérité des éloges par leur bon esprit et leur conduite loyale et généreuse. Le recteur, M. Soulacroix, les fonctionnaires du collége et les employés ont montré toute la prudence, le courage et le dévouement que pouvait inspirer le sentiment profond de leur devoir dans une aussi grave circonstance.

J'ai choisi deux scènes entre mille que j'aurais pu citer. Partout, c'étaient les mêmes souffrances, la même agitation, la même terreur. Les citoyens, surpris loin de leur demeure par la défense de circuler, restaient prisonniers dans la maison la plus voisine ; l'hospitalité était de droit, mais que d'an-

goisses dans ces séparations inattendues et si cruellement prolongées! A l'asile Saint-Paul, dont les soins charitables de plusieurs dames ont doté un des quartiers de Lyon, il a fallu recourir aux expédients pour nourrir, pendant cinq jours, une douzaine de petits enfants que leurs mères n'avaient pu venir chercher. On frémit en pensant aux vives alarmes de ces familles, en pensant à toutes les douleurs privées ou publiques qui ont pesé sur la population lyonnaise, pendant la lutte d'avril.

Au milieu du fracas des armes, les administrations civiles n'ont cessé de déployer la plus grande activité. M. Vachon-Imbert n'a pas quitté l'Hôtel-de-ville. M. Victor Arnaud, l'un des administrateurs de l'Hôtel-Dieu, s'est dévoué complétement à la tâche pénible et souvent périlleuse de diriger et de protéger cet établissement. Mais nulle part le mouvement n'a été plus vif, plus continu qu'à la préfecture. Là campaient pêle-mêle les autorités militaires, judiciaires et administratives. Le parquet de M. Chégaray, toujours encombré de prisonniers, l'état-major du général Buchet, le cabinet de M. de Gasparin, tout cela était réuni sous le même toit. Les cours, le jardin étaient encombrés de soldats, tandis que d'autres tiraient sur le belvédère. Les caves, les remises étaient pleines de prisonniers ; et les aides-de-camp portant des ordres se croisaient dans les corridors avec les estafettes venant de Paris, ou les commissaires de police se rendant à leurs fonctions qu'ils ont remplies avec tant de zèle ; il y avait un ordre réel dans cette apparente confusion.

Quant aux habitants, j'ai déjà fait sentir quelle était leur position ; enfermés chez eux, ils étaient réduits à un rôle purement passif, et on leur a trop vivement reproché une apathie dont la cause principale était dans les ordres mêmes de l'autorité. Je sais qu'ils auraient pu montrer tous, contre les révoltés en armes, la fermeté dont quelques-uns d'entre eux ont donné la preuve et qui partout a été couronnée du succès. Avouons cependant qu'il n'était pas facile d'interdire l'accès des maisons lyonnaises, avec leurs allées toujours

ouvertes et sans portiers, avec leurs six étages, peuplées en grande partie d'ouvriers fort enclins à aider leurs confrères. Ce qui était moins facile encore, c'était d'oublier le passé et d'avoir pleine confiance en l'avenir.

Au reste, la bourgeoisie de Lyon a bien prouvé que sa sympathie avait accompagné les efforts de l'armée. Elle a témoigné toute sa reconnaissance pour ses défenseurs : souscriptions abondantes en faveur des soldats blessés, applaudissements au théâtre, proclamations municipales, remercîments publics, rien n'a manqué à la manifestation de ses sentiments. Je vais transcrire ici les pièces officielles où respire la pensée véritable d'une ville à laquelle on a cherché depuis à prêter un langage tout différent.

Voici les proclamations qui ont été publiées :

« Mes chers concitoyens,

« Après les déplorables événements dont nous venons d'être les témoins et les victimes, votre premier magistrat éprouve le besoin de vous faire partager les sentiments de gratitude qui l'animent pour la brave garnison dont l'héroïsme a sauvé votre cité de sa ruine et préservé la France de la plus grande anarchie.

« Vous l'avez vu, mes chers concitoyens; les hommes qui, depuis longtemps, rêvaient le renversement du gouvernement de Juillet n'ont pas reculé devant les conséquences de leurs criminels projets. Préparant la guerre civile, ils s'appliquaient à égarer, par de fausses théories, une population jusqu'alors laborieuse et paisible, et ils ont préludé à cette guerre civile par la suspension forcée du travail, par les menaces et par la violation du sanctuaire de la Justice. Pourquoi, jusqu'à ce jour, nos efforts n'ont-ils pas pu conjurer l'orage ? C'est que la voix de l'autorité, ordinairement si bien comprise des Lyonnais, a été étouffée par les passions politiques.

« Vaincus au sein de la capitale, dans les événements de Juin, c'est Lyon que les factieux de toutes les provinces ont

pris pour point de ralliement. Ici, comme à Paris, leurs criminelles tentatives ont échoué. Le triomphe des amis des lois et de l'ordre n'a pas été un instant douteux ; et la lutte eût été courte, si le besoin de ménager le sang de nos défenseurs n'eût nécessité l'emploi de l'artillerie.

« C'est pour la seconde fois que notre malheureuse cité est devenue le théâtre de sanglantes collisions ; et la douloureuse expérience que nous venons de faire sera à l'avenir un grand enseignement pour nous et pour la France entière.

« Que la population se rassure ! Que chacun reprenne le cours de ses travaux habituels. Nous comptons sur le bon esprit de nos concitoyens pour hâter le retour de la paix et de l'ordre.

« Fait à l'Hôtel de ville, Lyon, le 15 avril 1834.

« Le maire de la ville de Lyon,

« Vachon-Imbert, adjoint. »

« Mes chers concitoyens,

« Profondément affligé des malheurs qui ont affligé la cité, c'est pour moi un nouveau besoin de vous apporter des paroles de paix. J'espère que ma voix sera entendue par la population tout entière.

« Les malheureux, que de perfides conseils ont si cruellement égarés, pourraient-ils aujourd'hui ne pas ouvrir les yeux à la lumière? Pourraient-ils ne pas voir par quelle voie les fauteurs de l'anarchie voulaient nous ramener à ces temps de calamité qui ont pesé, il y a quarante ans, sur notre belle patrie? Mais il faut le dire pour la justification de la cité lyonnaise ; il faut le dire pour rendre hommage à la vérité : la masse de la population ouvrière est restée étrangère aux criminels efforts qui ont été faits pour renverser la monarchie constitutionnelle et substituer au régime des lois l'empire de la force aveugle et brutale. Pour une œuvre si criminelle, les hommes qui, depuis longtemps, méditaient notre ruine, et qui pour la plupart sont étran-

gers à la ville de Lyon et même au sol de la France, ne pouvaient, malgré leurs hypocrites doléances, trouver des sympathies au milieu d'une population qui vit par le travail, et qui sait que le travail est inséparable de l'ordre. Ils sont bien coupables ceux qui n'ont pas craint d'attirer sur nous la guerre civile et les désastres qui la suivent ! Abandonnons ces hommes à leurs remords et à la sagesse des lois.

« Lyonnais ! nos malheurs sont bien grands, mais que la paix et l'union renaissent au milieu de nous, et le temps les aura bientôt réparés. C'est un terrible enseignement que celui qui doit ressortir pour tous de nos tristes journées. Les chefs d'atelier, les ouvriers de toutes les professions repousseront désormais avec horreur toutes ces idées politiques anti-sociales qui trainent après elles la misère et le désespoir, bouleversent toutes les existences et ont failli amener la destruction de la cité la plus industrieuse de France.

« Lyon a souffert pour la cause de la civilisation ; c'est l'ordre social tout entier qui a été attaqué au milieu de nous. L'anarchie a été vaincue et un gouvernement juste et réparateur ne peut manquer de reconnaître que la France est solidaire des dommages éprouvés par les Lyonnais dans l'intérêt de tous.

« Que la confiance renaisse, que les habitants se rassurent, que chaque citoyen reprenne ses travaux habituels. Les négociants, nous en sommes certains, rdoubleront de zèle et de soins, dans ces malheureuses circonstances, pour donner une activité nouvelle à leurs opérations commerciales et procurer ainsi du travail à ceux qui peuvent en manquer. Nous espérons enfin que chacun de nos concitoyens unira ses efforts aux nôtres pour adoucir, autant qu'il sera en son pouvoir, des maux qu'il n'a pas dépendu de nous de prévenir.

« Le maire de la ville de Lyon,

« VACHON-IMBERT, adjoint. »

Pendant que la mairie faisait afficher ces proclamations, le conseil municipal votait une épée d'honneur aux généraux Aymard, Buchet et Fleury, et au colonel Dietmann. Il votait une adresse aux troupes que le général a fait connaître dans un ordre du jour ainsi conçu :

« Au quartier-général de Lyon, le 16 avril 1834.

« Ordre du jour de la 7e division militaire.

« Le lieutenant-général, commandant la 7e division militaire, s'empresse de porter à la connaissance des troupes placées sous ses ordres l'adresse suivante votée à l'unanimité à la garnison par le conseil municipal de la ville de Lyon :

« Soldats !

« La ville de Lyon, la France, la civilisation tout entière ont couru un immense danger que votre valeur a su repousser. Après une lutte prolongée, après les efforts si constants d'un courage dont chacun de ses membres a été témoin, le conseil municipal de cette grande et malheureuse cité éprouvait le besoin de vous payer le juste tribut de son admiration et de sa reconnaissance.

« Vous avez vaincu l'anarchie. Vous avez repoussé loin du sol de la France les principes anti-sociaux qui déjà l'avaient envahie, mais qui ne sauraient jamais y pousser de profondes racines. Appuyée sur la monarchie constitutionnelle qu'elle-même a fondée, la liberté ne pourrait périr en France que par ses propres excès. C'est à ces excès que vous avez déclaré la guerre; c'est sur eux que vous avez remporté la plus glorieuse victoire, et vous avez ainsi bien mérité de la liberté de la France et en particulier de la ville de Lyon.

« Pour le maire de la ville de Lyon,

« Signé : Vachon-Imbert. »

« Acceptez ce témoignage de reconnaissance d'une grande cité; vous le méritez ! Votre intrépidité, votre persévérance l'ont sauvée d'un affreux désastre, ont sauvé la France de l'anarchie, le plus épouvantable des fléaux.

« Armés pour le maintien des lois et la protection des citoyens, vous avez dignement rempli votre mandat. Au bruit de votre victoire, les factieux, naguère partout menaçants, aujourd'hui convaincus de leur impuissance contre votre valeur, ont, de toutes parts, cherché leur salut dans la fuite.

« La France renaît au repos, à l'espérance. Soldats ! vous avez bien mérité du Roi et de la patrie !

« Signé : Baron AYMARD. »

Le même jour, la lettre suivante était adressée à M. de Gasparin :

« Lyon, le 16 avril 1834.

« Monsieur le préfet,

« Je remplis avec le plus vif empressement la mission dont m'a chargé le conseil municipal.

« Il vient de s'assembler, et son premier sentiment a été celui de la reconnaissance envers ceux qui ont sauvé notre malheureuse ville des horreurs de l'anarchie.

« Vous, monsieur le préfet, vous avez été un de ceux qui avez inspiré ce sentiment le plus profondément, et j'ai été chargé de vous exprimer combien mes concitoyens ont éprouvé d'admiration pour votre courage et votre dévouement.

« Vous serez compté désormais par les Lyonnais au nombre de leurs bienfaiteurs, puisqu'ils vous doivent le raffermissement de leur existence, et que vous avez contribué si puissamment à les délivrer des maux incalculables qui les menaçaient.

« Veuillez agréer, etc.

« Le maire de Lyon. »

Voici la réponse du préfet :

« Monsieur le maire,

« Après avoir cherché pendant plus de deux ans les moyens de rétablir la paix et la concorde dans Lyon, j'ai

vu avec douleur s'éloigner chaque jour l'espoir que j'en avais un moment conçu. Les progrès de l'esprit de désordre, favorisés par ceux des associations politiques et des coalitions industrielles, ont été tels depuis un an qu'il fallait prévoir la triste issue que ces complots devaient avoir. Je ne m'en suis jamais dissimulé l'imminence, et j'ai constamment veillé avec sollicitude sur les moyens de sortir vainqueurs de cette lutte, si nous étions réduits à la triste nécessité de l'engager.

« Quand ensuite nous avons été obligés de résister à la plus odieuse des agressions, quand le siége de la justice s'est vu entouré tout à coup de barricades, qui, au même instant, se dressaient dans toute la ville, quand les troupes investies ont été obligées de se faire jour à travers les fusillades préparées traîtreusement et d'avance aux fenêtres et aux toits de la ville, nous avons eu de rigoureux devoirs à remplir. Il fallait sauver Lyon et la France; je m'y suis dévoué. Deux de vos adjoints, MM. Cazenove et Chinard, placés au même poste que moi, ont partagé mes dangers et mes sollicitudes. Ils ont dignement représenté l'autorité municipale dans le midi de la ville.

« Il m'est bien doux, après ces pénibles moments, de recevoir du conseil municipal de la ville de Lyon le témoignage que mes efforts ont pu obtenir son approbation. Puissé-je maintenant contribuer à adoucir les maux qui n'ont pu être évités! Je me dévouerai à cette nouvelle tâche, et vous me trouverez toujours prêt à appuyer les intérêts de votre ville, avec le dévouement d'un homme qui est devenu votre concitoyen par le cœur et les sentiments.

« Agréez, etc.

« Le conseiller d'État, préfet du Rhône,

« GASPARIN. »

Il était impossible que le retentissement des événements de Lyon ne se fît pas sentir dans les campagnes environnantes. Les projets des insurgés y ont excité, on peut le dire, une réprobation universelle; mais cette réprobation ne s'est

pas manifestée partout avec la même énergie. Par une faiblesse déplorable, un certain nombre de communes ont abandonné aux bandes révoltées les armes de leurs gardes nationales. Trois cents fusils environ sont venus ainsi grossir l'arsenal des rebelles. Je sais qu'il n'y a point d'excuse pour de tels faits. Je sais qu'aucun fusil n'aurait peut-être été enlevé si tout le monde avait montré le courage dont quelques personnes ont fait preuve. Cependant il est certain que le ton décidé des émissaires lyonnais, leur force énergique, enfin l'absence forcée de toute nouvelle et de tout ordre ont pu imposer, même à des hommes de cœur. Le désarmement ordonné par le préfet est déjà sans doute un châtiment assez grave. Je me tairai donc; seulement pour donner une idée de ces expéditions dont je déplore le succès, je raconterai ce qui s'est passé dans deux communes, où le cas de force majeure est trop évident pour que ma citation puisse ressembler à un blâme.

A Vaise, le 10 avril, un homme d'une haute stature, coiffé d'une casquette, ceint d'un sabre de cavalerie, suivi d'une soixantaine d'individus armés, et d'un même nombre sans armes, se présenta à l'Hôtel-de-ville, et s'adressant à l'un des secrétaires, il demanda si le maire était présent. Ayant reçu une réponse affirmative, il s'exprima à peu près en ces termes : « Je suis Français et propriétaire. Indigné des assassinats commis sur mes concitoyens par la garnison de Lyon, j'ai pris les armes pour les venger. *Il ne s'agit point aujourd'hui d'une discussion de deux sous par aune, mais de la grande question d'existence entre Louis-Philippe et la République.* Il faut que la République triomphe; c'est en son nom que je viens demander à la mairie de Vaise des armes et des munitions qui, au dire de citoyens dignes de foi, doivent s'y trouver. Je vous somme de nous les faire délivrer. »

Il est inutile d'aller plus loin. Quelques fusils furent livrés; il fallait céder à la violence.

Les événements d'Oullins méritent d'être rapportés ici dans tous leurs détails.

Le mercredi, le bruit du canon et celui de la fusillade mettent toute la commune d'Oullins en alarme; mais l'arrivée d'un bataillon d'infanterie calme les esprits, et la journée se passe tranquillement, malgré les récits les plus exagérés de succès de la part des révoltés et de pertes de la part de l'armée.

Ces récits sont sur-le-champ repoussés et démentis par les hommes attachés au gouvernement.

Dans la journée, le bataillon d'infanterie quitte Oullins et se porte sur Lyon en laissant à Oullins un poste de dix-huit hommes.

Dans la nuit, l'artillerie quitte Pierre-Bénite et se rend à Lyon sans laisser un seul homme.

Le jeudi, toute la journée, les révoltés chassés de la Guillotière et des Brotteaux, se portent sur la rive gauche du Rhône, en face de Pierre-Bénite, traversent le fleuve et se dirigent sur Saint-Just. Ils sont sans armes, mais leurs figures noircies par la poudre, leurs joues droites marquées par la crosse et leurs discours les font assez reconnaître. Partout ils annoncent qu'ils sont victorieux et jettent l'effroi dans la commune.

A midi, une bande armée en partie, composée d'une soixantaine d'hommes, attaque et désarme le poste d'infanterie.

Cet événement porte la terreur dans les esprits; ce désarmement audacieux de soldats, si près du pont de la Mulatière occupé par l'armée, paraît un signe certain que tout est perdu.

On s'efforce de ranimer les courages abattus; on veut faire prendre les armes à toute la garde nationale, prêter des fusils aux soldats désarmés, les placer dans ses rangs; les efforts les plus pénibles sont sans effet.

Des groupes d'hommes étrangers à la commune se forment partout; les cafés, les cabarets en sont pleins; leurs cris, leurs chants séditieux ne peuvent être réprimés; les honnêtes gens gémissent et se cachent. La nuit se passe dans l'anxiété la plus grande.

Le vendredi, les choses sont dans le même état; à une heure, une bande en partie armée se porte chez l'adjoint et demande les armes avec les menaces les plus atroces.

Le commandant de la garde nationale est averti que les révoltés ont bloqué le conseil municipal et menacent de le fusiller si les armes ne sont pas livrées; il accourt, entre seul sur la place où une soixantaine d'hommes l'entourent aussitôt; quatre seulement avaient des fusils, les autres avaient des pistolets, des poignards, des fleurets aiguisés.

D'autres hommes armés étaient dans la cour de la mairie, dans le corps-de-garde; ils avaient avec eux un soldat en uniforme qu'ils conduisaient de force pour faire croire que l'armée sympathisait avec la révolte.

Enfin, plusieurs individus de cette bande avaient déjà pénétré violemment dans les maisons et, en intimidant les femmes et les hommes faibles, ils s'étaient fait livrer les armes, les avaient chargées, et s'étaient embusqués dans les allées.

Aucun officier, sous-officier ou soldat de la garde nationale n'a paru sur la place; tout était déjà perdu.

Le chef de la bande demande le reste des armes au nom du gouvernement républicain provisoire, en annonçant que Louis-Philippe était partout renversé, que l'armée qui avait combattu pour lui dans Lyon et ses autorités étaient cernées et ne pouvaient correspondre avec personne, que les républicains étaient maîtres du télégraphe, de tous les forts, que leurs canons étaient braqués sur la place de Fourvières, que l'armée était prête à faire sa retraite par Oullins, et que la commune de Sainte-Foy avait livré ses armes. Il offrit de n'exiger le reste des fusils qu'après la vérification de tout ce qu'il avait annoncé. Le garde est envoyé à Sainte-Foy; il revient déclarer que le télégraphe est brisé, que le fort Sainte-Irénée est aux révoltés, que leurs canons sont sur la place de Fourvières, et enfin que Sainte-Foy a rendu les armes.

Le désarmement avait continué pendant ce temps-là; mais voulant le presser, le chef de la bande demande le contrôle

et un tambour; on refuse; il envoie des hommes pour sonner le tocsin; le tocsin eût fait plus de mal que le roulement; on cède et on se retire.

Le samedi, de nouvelles bandes parcourent le Pérou et Pierre-Bénite; mais, peu nombreuses et mal armées, elles n'ont pas de succès. Les révoltés continuent à traverser le Rhône; ce n'est plus la même espèce d'homme; ceux-ci sont furieux, leurs menaces épouvantables; se venger des canonniers, incendier leurs casernes, piller leurs logements, massacrer leurs femmes, tels sont les projets sinistres qu'ils osent manifester, et que ces malheureuses, logées en partie dans des auberges, entendent elles-mêmes ou apprennent de toutes parts. L'horreur se répand par tout; mais le désespoir ranime les courages: on met les femmes et les objets précieux en sûreté; on s'arme en silence et on veille. Des ouvriers égarés mais honnêtes, auxquels on a recours, jurent de ne pas se laisser, par des crimes aussi épouvantables, déshonorer leur victoire (ils se croyaient victorieux).

La nuit se passe sans événement; la fusillade continue à la Mulatière et dans les Saulées, mais elle est faible.

Le dimanche, rien de remarquable; la fusillade faiblit de plus en plus à la Mulatière.

Le lundi, des révoltés embusqués derrière le four à chaux d'Oullins font encore feu sur les soldats; mais, vers midi, ils se retirent; on commence à entrevoir le terme des malheurs. Le soir tout est calme.

Enfin, le mardi, la circulation et la tranquillité sont rétablies.

Pendant que ces scènes déplorables se passaient dans la commune d'Oullins, celle de Venissieux, qui fait partie de l'arrondissement de Vienne, approvisionnait le fort Lamothe et refusait ses armes aux insurgés; l'arrondissement de Vienne tout entier faisait proposer à M. de Gasparin ses 3,000 gardes nationaux qui, une fois déjà, avaient fait avec lui le voyage de Lyon; Neuville, Trevoux, toutes les communes environnantes rassemblaient leurs gardes nationales,

et armaient de bâtons et de fourches le reste de leurs citoyens; l'arrondissement de Villefranche se levait tout entier à la voix de son sous-préfet, M. Silvain Blot, dont le courage et l'activité ont surmonté tous les obstacles; les gardes nationaux de Messimieux et de Thurins, encouragés par leur chef de bataillon, repoussaient les bandes ennemies. Le maire de Calmire approvisionnait le fort Montessuy. Les habitants de Brignais opposaient aux tentatives des insurgés une contenance pleine d'énergie, et ceux de Couson, sans armes, désarmaient les perturbateurs qui avaient osé les assaillir.

On le voit; l'insurrection lyonnaise a trouvé, dans les campagnes voisines, quelquefois de la faiblesse, jamais de la sympathie. Malheureusement il n'en a pas été partout ainsi; dans un certain nombre de villes, les affiliés des *Droits de l'homme* ont essayé de soutenir leurs amis de Lyon, et ont révélé ainsi le péril immense qu'un revers momentané dans cette ville pouvait faire courir. A Avignon, à Nîmes, à Marseille, une agitation sourde et menaçante annonçait une explosion terrible; et si la malle-poste avait manqué un jour de plus, la tranquillité publique était gravement compromise. A Clermont, à Grenoble, à Châlons, à Vienne, des émeutes ou des tentatives d'émeutes présagent de plus vastes soulèvements. L'émeute passe même la frontière, et Ferney sent le contre-coup de Lyon. A Arbois, la République est formellement proclamée. Enfin, à Paris et à Saint-Étienne, des scènes de sang viennent compléter ce drame lugubre, où Lyon joue le principal personnage, et où chaque ville de France semble s'apprêter à prendre un rôle.

A Paris, ce n'est qu'une tentative désespérée contre une garde nationale animée du meilleur esprit, contre des troupes nombreuses; la République ne peut rien; c'est une protestation en l'honneur de l'insurrection lyonnaise, rien de plus.

Mais, à Saint-Étienne, il n'en est pas de même. Là, les ouvriers sont nombreux et la force armée insignifiante. Là,

les associations politiques et industrielles ont fait leur œuvre; le danger est donc très-réel ; et ce danger s'accroît de toute l'influence que les troubles de Saint-Étienne doivent exercer sur ceux de Lyon. Si la manufacture d'armes avait été emportée, la conséquence de ce désastre aurait été incalculable; et quand on songe que ce désastre a failli arriver, on éprouve le besoin d'exprimer au général Pegot et à sa petite garnison, au préfet de la Loire, M. Sers, et à M. Dugas, sous-préfet de Saint-Étienne, tous les sentiments qui sont dus à leur belle conduite et toute la reconnaissance que mérite un service aussi éminent.

J'ai raconté cette lutte sacrilége que l'esprit de désordre a provoquée et soutenue. Je veux réduire une dernière fois à leur véritable valeur les assertions de ceux qui, après avoir dénaturé les causes de nos catastrophes, cherchent à en exagérer les conséquences.

A les entendre, Lyon n'est plus qu'un monceau de ruines. Soixante millions, cent millions peut-être ne suffiront pas pour indemniser les propriétaires des pertes qu'ils ont essuyées. A les entendre, l'insurrection, un moment comprimée, est prête à reparaître plus menaçante et plus furieuse; les ouvriers et les fabricants, saisis d'une terreur légitime, abandonnent de tous côtés la cité qui ne peut leur offrir un asile paisible, et l'industrie lyonnaise doit émigrer ou périr.

Ces tableaux sont tracés par la malveillance et accueillis par la peur.

La vérité est que les désastres matériels ne sont pas aussi considérables qu'on le suppose. Dès le lundi, pendant que les derniers coups de fusil étaient échangés à la Croix-Rousse, j'ai parcouru ces rues encore hérissées de barricades, ces quais couverts de soldats, ces places gardées par des canons. Alors c'était l'état de guerre; les maisons occupées militairement, les bivouacs, la population prisonnière dans les maisons, le bruit lointain du combat, tout rappelait à l'esprit les idées sinistres qui depuis se sont effacées peu à

peu. Alors je comparais Lyon, après les journées d'avril, avec Paris après les journées de juin, ou même après celles de juillet, et j'étais effrayé de la différence. En voyant, dans le quartier Saint-George et Saint-Jean, dans la grande rue de Vaise, dans la rue Mercière, dans les rues qui montent à la Croix-Rousse, dans la grande rue de la Guillotière, sur toutes les places du centre de la ville, des traces multipliées de la lutte, ces marques innombrables de balles et de boulets qui se détachent si bien sur les noires murailles de Lyon; en contemplant des ruines plus déplorables encore, les maisons ébranlées par les pétards dans tous les quartiers de la ville et des faubourgs, et celles qui ont été incendiées dans la rue de l'Hôpital, sur le quai du Rhône, à la tête du pont de la Guillotière, je n'ai pu m'empêcher, moi aussi, de croire le mal plus grand qu'il n'était. Il est vrai que dans ce moment je ne l'ai pas évalué en francs et centimes. A côté de la pensée grande et terrible de la guerre civile, il n'y a pas de place pour la mesquine idée des indemnités.

Mais depuis, les barricades se sont abaissées; les troupes sont rentrées dans leurs casernes et les canons à l'arsenal; le peuple est redescendu dans les rues; les magasins se sont ouverts; les métiers ont recommencé à battre; les traces des boulets et des balles ont disparu en grande partie; Lyon a repris sa physionomie ordinaire et, n'étaient les décombres des maisons incendiées, on se douterait à peine que la guerre a passé par là. En même temps on s'est livré à une appréciation plus exacte et moins passionnée du dommage, et l'on s'est accordé à regarder quatre ou cinq millions comme une suffisante indemnité.

Mon but n'est pas de discuter ici des questions de droit et de décider si cette somme doit être payée par l'État, ou si nous sommes dans le cas prévu par la loi de vendémiaire an IV, qui met cette dépense à la charge des communes. Je ne me permettrai qu'une seule observation, c'est que la querelle vidée à Lyon n'est point une querelle locale; c'est la grande querelle politique entre le gouvernement constitu-

tionnel et les partis extrêmes qui l'ont constamment attaqué; c'est la querelle de juillet 1830 et de juin 1832. Or, à ces deux époques, les Chambres ont jugé avec beaucoup de sagesse que Paris ne devait pas payer pour la France entière, qu'il était assez malheureux déjà d'être le théâtre de la lutte sans qu'on en mît encore les frais à sa charge. J'invoque en faveur de Lyon l'autorité de ces précédents.

Un mot, avant de quitter ce sujet, sur les reproches qu'on adresse à nos généraux pour avoir fait usage de l'artillerie et des pétards. C'est une de ces déclamations banales qu'il faut réfuter une fois pour toutes. Oui, sans doute, on a employé le canon, les obus, les pétards, pour épargner le sang des soldats. Oui, les généraux ont eu le tort de penser que la vie de ces hommes, qui ont accompli avec tant de courage de si pénibles devoirs, valait bien quelques pans de muraille, valait même la vie des forcenés qui pensaient avoir trouvé dans ces murailles un inviolable rempart. Permis à ceux qui ne voient de Français en France que ce qui combat le gouvernement du pays, de refuser aux soldats qui le servent le titre de citoyens; mais nous, qui pensons que, pour avoir endossé un uniforme, on n'a pas perdu le droit de compter comme membre de la grande association nationale, si l'on nous parle de dix maisons brûlées, nous répondrons que cinquante braves ont été épargnés. Malheur à ceux qui ne sentent pas la force de cette réponse!

J'ai exposé l'état matériel où la révolte d'avril a laissé Lyon. La disposition des esprits est plus intéressante, mais aussi plus difficile à apprécier.

Si nous jetons les yeux d'abord sur cette classe fort nombreuse qui, sans prendre directement part au mouvement, y a prêté les mains, s'est intéressée au succès des insurgés, et n'attendait qu'une chance favorable pour s'associer à leurs efforts, nous la verrons plus furieuse qu'humiliée. Elle forme mille projets extravagants de vengeance. Les ouvriers mêmes, que l'expérience de février avait complétement dégoûtés des associations et des intrigues, se rallient momentanément à

leurs frères, parce qu'il leur semble que la classe tout entière vient d'être vaincue, et leur orgueil de héros de novembre est blessé par cette idée. Il y a donc une fermentation très-grande dans cette partie de la population ; fermentation inévitable après un tel échec. Ce sont des plaideurs qui maudissent leurs juges ; on leur donne vingt-quatre heures au palais ; à Lyon, ce n'est pas trop de leur donner un mois.

Il faut sans doute attribuer aux folles menaces de ces ouvriers les craintes non moins insensées auxquelles sont en proie un grand nombre de fabricants. Ils ne réfléchissent pas à l'impossibilité d'une tentative sérieuse, au moment où la garnison est triplée, où, d'ailleurs, le parti est vaincu, la société dissoute, les chefs en fuite ou prisonniers, et une partie des armes enlevée. Malgré tous ces motifs de sécurité, ils ajoutent foi aux contes les plus ridicules : c'est un projet de désarmer tous les postes et d'enlever les autorités pendant la nuit ; c'est un dépôt de fusils ; c'est une fabrique de cartouches. L'exécution est fixée au 26, puis remise au 28, puis indéfiniment ajournée ; et cependant beaucoup de personnes quittent la ville et vont attendre à la campagne, ou même à l'étranger, l'issue d'une crise qu'elles croient imminente au lieu de la regarder comme terminée.

Mais cet effet, comme le précédent, est peu durable de sa nature. Pour qui se rappelle les terreurs si vives et si prolongées qui suivirent la catastrophe de 1831, ces nouvelles terreurs ne paraîtront pas incurables. Je suis assuré qu'elles feront bientôt place au sentiment de sécurité que la prolongation de la paix publique amènera incessamment, et dont la défaite des partis violents, la dissolution définitive des coalitions industrielles ou politiques et la prospérité commerciale qui doit en résulter garantissent l'affermissement et la durée.

Plût au ciel que nos derniers troubles n'eussent pas eu d'autre conséquence fâcheuse que l'irritation des uns et la frayeur momentanée des autres! Ils ont donné une nouvelle force à ce besoin exclusif d'ordre et de repos qui doit surgir nécessairement de nos désordres et de nos souffrances sans

fin. Peut-être s'étonnera-t-on que je signale ce sentiment si légitime comme un danger pour le pays. Mais, si je me fais gloire d'appartenir au parti du juste milieu, c'est pour avoir le droit de repousser tout principe exclusif, c'est pour voler au secours de l'ordre quand la liberté occupe seule tous les esprits, au secours de la liberté quand on ne pense plus qu'à l'ordre public; c'est pour ne pas scinder la devise de notre drapeau. Oui, je le répète, ceci est plus grave qu'on ne l'imagine : à chaque émeute, l'indifférence en matière politique, cette gangrène du corps social, fait quelques progrès nouveaux; les partisans de la répression à tout prix deviennent plus nombreux et plus menaçants. Il n'y a pas de violence de la presse, pas de désordre des rues qui n'enlève à la véritable liberté quelqu'un de ses anciens défenseurs. Encore une insurrection, et bien des gens seront prêts à sacrifier la liberté de la presse, la liberté individuelle. Encore une insurrection, et les coups d'État seront réclamés, et un 18 brumaire sera possible, et un gouvernement militaire pourra s'établir. Alors les modérés d'aujourd'hui se montreront peut-être plus fidèles à leurs principes, plus énergiques et plus passionnés pour la défense des libertés publiques, que ceux qui les accusent de tiédeur.

Il n'est pas probable que nous en venions jamais là; les factions, partout vaincues, ne tarderont pas à disparaître entièrement. J'en ai la ferme conviction : la bataille électorale sera gagnée comme la bataille des rues; l'opposition violente déposera les armes et dès lors ce paroxisme d'ordre public qu'elle seule excite s'apaisera naturellement. Mais j'ai dû le signaler; je l'ai dû surtout en parlant d'une ville qui est livrée plus que toute autre à ce genre de préoccupations.

Pour ne parler que des conséquences qui intéressent spécialement la ville de Lyon, il est impossible de ne pas voir que les derniers événements l'ont enfin délivrée des souvenirs de novembre 1831, de cette menace perpétuelle, de cette épée de Damoclès qui, depuis deux années, lui interdisait le repos. Ils ont porté le coup mortel à la *Société mutuelliste*

et à celle *des Droits de l'homme*, qui avaient mission de s'agiter tour à tour. Ils l'ont préparée à repousser avec plus d'énergie toute tentative nouvelle de soulèvement, parce qu'ils ont appris à tous les habitants paisibles ce qu'il en coûte de laisser envahir la maison qu'on habite par les bandes des révoltés.

Il y a plus : quoique la question industrielle n'ait pas été directement engagée dans la lutte, elle en a senti le contre-coup, et l'on doit s'en féliciter. Je m'explique le mal qui travaille la fabrique de Lyon ; c'est la concurrence des fabriques étrangères qui produisent les tissus unis aussi bien qu'elle et à meilleur marché ; pour résister, il fallait baisser le prix de la main-d'œuvre. Mais cette baisse n'était guère conciliable avec l'existence des ouvriers dans une grande ville où les dépenses sont multipliées. Avant de se résoudre à s'établir dans les campagnes, les ouvriers ont essayé de défendre leurs salaires par le tarif. Nous avons suivi cette grande expérience dans ses trois crises principales, en novembre 1831, au conseil des Prud'hommes, et au mois de février 1834. La démonstration a été complète, et les dernières affaires l'ont encore confirmée en rendant désormais impraticables les coalitions politiques et industrielles. Aussi a-t-on décidement renoncé au tarif. Cela est si vrai que l'*Écho de la fabrique*, qui en était le champion, vient de lancer un prospectus tout rempli du sentiment de sa détresse; il a demandé à ses amis les quatre mille francs qui lui sont nécessaires pour fournir un cautionnement, et se donner ainsi le droit de traiter les questions politiques sans lesquelles il ne pourrait subsister quinze jours. Personne n'a répondu à cet appel; le tarif est bien mort; il ne peut ressusciter sous aucune forme.

Mais ce n'est là qu'une solution négative. Il faut encore trouver le moyen de diminuer les frais de fabrication. Déjà, avant les derniers événements, beaucoup d'ateliers s'étaient établis dans les communes rurales qui avoisinent Lyon ; depuis, cette émigration est devenue plus générale; il est même

question, à ce qu'on assure, de fonder hors des murs de Lyon des manufactures considérables. Voilà, j'ose le dire, la seule issue possible de ces interminables débats. A la campagne, la vie est moins chère, et les ouvriers trouveront d'ailleurs, dans quelques occupations agricoles, le supplément qui leur manque ici dans la saison du ralentissement des travaux. Dans les grandes manufactures, le chef d'atelier disparaîtra, et les frais généraux de fabrication seront diminués par la suppression de ce rouage inutile.

Je sais qu'à la tribune l'émigration des ouvriers en soie a été déclarée impossible. J'ai une excellente réponse à faire : c'est qu'elle a lieu ; elle a lieu sans difficulté, parce que la division du travail, qu'on cite comme un obstacle, n'est nulle part moins grande que dans la fabrique de Lyon. Aussi tous les villages du département du Rhône retentissent du bruit des métiers ; une grande partie des étoffes unies en sortent, et cette tendance, qui s'est manifestée depuis plus d'un an a reçu, des troubles du mois d'avril, une nouvelle et salutaire impulsion.

Qu'on ne pense pas au reste que la ville de Lyon, ainsi abandonnée par une partie de ses habitants, doive perdre de son importance et céder à une autre cité le rang qu'elle occupe aujourd'hui ; beaucoup de gens prédisent sa chute ; moi, je lui prédis au contraire le plus brillant avenir.

Ceux de ses ouvriers qui s'établiront dans la campagne ne pourront s'éloigner beaucoup ; leurs relations avec les fabricants sont trop multipliées pour permettre une longue séparation. Ainsi, les villages se peupleront d'ateliers, mais seulement les villages voisins, qui deviendront ainsi les faubourgs avancés de la grande métropole industrielle. Dans cette nouvelle position, la fabrique des tissus unis pourra lutter avantageusement contre la concurrence étrangère et ramener à Lyon beaucoup de commandes qui l'abandonnaient. La sécurité produite par cette nouvelle prospérité réagira à son tour sur elle. Garantie par les mesures de l'administration, par le désarmement des communes qui

ont livré des fusils aux rebelles, par l'expulsion des étrangers turbulents, par les renforts envoyés à la garnison, elle sera complétée par une organisation plus puissante de la police locale et par sa concentration aux mains du préfet.

Vienne alors le chemin de fer de Lyon à Marseille ; viennent la réunion des Brotteaux et l'affranchissement du Pont-Morand, et un nouveau quartier plus important et plus riche viendra compenser amplement ce que d'autres quartiers de la ville pourront avoir perdu en population. Lyon descendra de Fourvières et de la Croix-Rousse ; il sortira de ses rues noires et étroites pour s'étendre à l'aise dans la presqu'île de Perrache et dans la plaine des Brotteaux. A Perrache, le chemin de fer de Saint-Étienne continuera à apporter tout ce commerce de houilles, toutes ces industries qui travaillent le fer et emploient le charbon, toutes ces usines enfumées qui en ont déjà pris possession. Aux Brotteaux, le chemin de fer de Marseille achèvera de créer un immense commerce d'entrepôt. Voyez cette file non interrompue de charrettes provençales qui transportent à Lyon les produits qu'il doit distribuer dans toutes les directions ; jetez ensuite les yeux sur la carte et cherchez une vallée qui, de la mer Méditerranée, pénètre dans le cœur de l'Europe ; vous ne trouverez que la vallée du Rhône, et c'est à Lyon seulement qu'elle se bifurque ; c'est à Lyon que la grande route européenne se divise en trois chemins, l'un gagnant Paris, l'autre l'Allemagne et le troisième la Suisse. Quel rôle joueraient Marseille et Lyon si le chemin de fer projeté faisait affluer sur cette ligne unique tout le commerce du nord avec le midi !

Là est la destinée de Lyon. L'industrie des soies ne l'abandonnera pas sans doute ; mais, dût-elle l'abandonner, sa grandeur survivrait à cette perte ; l'avenir lui destine des compensations immenses et sa prospérité ne périra pas.

FIN DES PIÈCES HISTORIQUES DU TOME TROISIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME TROISIÈME.

CHAPITRE XV.

MON MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

(1832-1837.)

Caractère et but du cabinet du 11 octobre 1832.—Difficultés de sa situation.—Avantages de sa composition.—D'où vient la popularité du ministère de l'instruction publique.—Son importance pour les familles;—pour l'État.—Des divers moyens de gouvernement des esprits selon les temps. — Caractère laïque de l'état actuel de l'intelligence et de la science.—Du système et de l'état des établissements d'instruction publique en Angleterre.—Mes conversations à Londres à ce sujet.—Unité nécessaire du système d'instruction publique en France.—Des essais d'organisation de l'instruction publique depuis 1789.—L'Assemblée constituante et M. de Talleyrand.—L'Assemblée législative et M. de Condorcet. — La Convention nationale et M. Daunou.—Le Consulat et la loi du 1er mai 1802.—L'Empire et l'Université.—L'instruction publique et la Charte.—Vicissitudes de l'organisation du ministère de l'instruction publique. — Comment je le fis organiser en y entrant.—Débuts du cabinet. — Préparation du discours de la Couronne.—Ouverture de la session de 1832.—Tentative d'assassinat sur le Roi. — État des affaires au dedans et au dehors. — Je tombe malade 1

CHAPITRE XVI.

INSTRUCTION PRIMAIRE.

Je suis malade pendant six semaines.—Prise d'Anvers.—Arrestation de S. A. R. madame la duchesse de Berry.—De la po-

[illegible] du programme de [illegible] — Des pro[illegible] [illegible] primaire [illegible] [illegible] — De la liberté [illegible] des limites de l'in[illegible] [illegible] de l'Église. — Que [illegible] [illegible] — Établissement des [illegible] rapports avec les [illegible] [illegible] — Le [illegible] — L'abbé F. de la Mennais. — [illegible] l'exercice [illegible] de l'instruction primaire. 41

CHAPITRE XVI

INSTRUCTION SECONDAIRE

[illegible] dans l'in[illegible] de l'Université. — [illegible] — Causes natu[illegible] — L'Université dans ses rapports avec l'Église. — [illegible] sociale du [illegible] de la liberté d'enseigne[illegible] — M. de M[illegible] et l'abbé Lacordaire. — Ten[illegible] — Efforts pour le récon[illegible] avec la société moderne. — L'abbé F. de la Mennais. [illegible] — Voyage de l'abbé de la Mennais, de l'abbé La[illegible] et de M. de Montalembert à Rome. — Le pape Gré[illegible] XVI [illegible] — L'Université dans ses rapports avec la société [illegible] — Quelle était la bonne solution du problème. — Pourquoi et par qui elle était alors repoussée. — Je prépare un projet de loi sur l'instruction secondaire. — Son caractère et ses limites. — Comment il fut accueilli. — Rapport de M. Saint-Marc Girardin à la Chambre des députés. — Discussion du projet. — M. de Lamartine. 87

CHAPITRE XVIII.

INSTRUCTION SUPÉRIEURE.

Disposition des esprits de 1832 à 1837, quant à l'instruction supérieure.—Réformes et innovations nécessaires. — Comment je les entreprends.—Chaires vacantes au Collége de France.—Nomination de MM. Eugène Burnouf, Jouffroy, Ampère et Rossi.—Mes relations personnelles avec eux. — Création de la chaire de droit constitutionnel dans la Faculté de droit de Paris.—Nomination de M. Rossi.—Opposition à son cours. —M. Auguste Comte et la *Philosophie positive*.—Des procédés des Chambres envers les savants et les lettrés. — Du cumul des emplois.—Des logements.— Lettre de M. Geoffroy Saint-Hilaire. — Savants voyageurs. — MM. Victor Jacquemont et Champollion jeune. — De l'introduction du principe de la liberté dans l'instruction supérieure.—Des agrégés. — De la décentralisation dans l'instruction supérieure.—De l'absence de toute discipline morale dans l'instruction supérieure. — Moyen d'y porter remède..... 112

CHAPITRE XIX.

ACADÉMIES ET ÉTABLISSEMENTS LITTÉRAIRES.

Rétablissement de l'Académie des sciences morales et politiques dans l'Institut.—Motifs et objections.—Lettre de M. Royer-Collard.—Je communique mon projet aux membres survivants de l'ancienne classe des sciences morales et politiques. L'abbé Sieyès.—Le comte Rœderer.—M. Daunou.—Élections nouvelles.— M. Lakanal. — Des travaux de l'Académie des sciences morales et politiques et de l'utilité générale des académies.—Mes relations avec les sociétés savantes des départements.—De l'administration des établissements littéraires et scientifiques.—Idées fausses à ce sujet.—De la suppression des logements pour les conservateurs et employés dans l'intérieur de ces établissements.—Réformes dans l'administration de la Bibliothèque royale.—Augmentation du budget des établissements littéraires et scientifiques.—Constructions nouvelles au Muséum d'histoire naturelle..... 146

CHAPITRE XX.

ÉTUDES HISTORIQUES.

Importance morale et politique des études historiques. — État des études historiques dans l'instruction publique avant 1818.

—Introduction de l'enseignement spécial de l'histoire dans les écoles.—Du caractère et des limites de cet enseignement.—État des études historiques après la Révolution de 1830.—Lettre de M. Augustin Thierry à ce sujet.—Fondation de la Société pour l'histoire de France.—Je propose la publication, sur le matériel de l'Imprimerie royale, d'une grande collection des Documents inédits relatifs à l'histoire de France.—Débat dans les Chambres à ce sujet.—Mon rapport au roi Louis-Philippe.—Lettre du Roi.—M. Michelet et M. Edgar Quinet.—De l'état actuel des études sur l'histoire générale et locale de la France, et de l'influence de ces études..... 170

CHAPITRE XXI.

POLITIQUE INTÉRIEURE

1832-1836.

Vrai caractère de la politique de résistance de 1830 à 1836.—État des partis dans les chambres en 1832.—Nomination de pairs.—Naissance du tiers-parti dans la chambre des députés.—M. Dupin président.—Révocation de MM. Dubois de Nantes, et Baude.—Débat à ce sujet.—Sessions de 1832 et 1833.—Bonne situation du cabinet.—Des sociétés secrètes à cette époque.—De l'appui qu'elles trouvaient dans la Chambre des députés.—Des journaux.—Quelle conduite doit tenir le pouvoir en présence de la liberté de la presse périodique.—Quelle fut, à cet égard, notre erreur.—Procès de *la Tribune* devant la Chambre des députés.—Concessions inutiles à l'esprit révolutionnaire.—Session de 1834.—Débat entre M. Dupin et moi; *Parce que* et *Quoique* Bourbon.—Explosion des attaques républicaines et anarchiques.—Loi sur les crieurs publics.—Loi sur les associations.—Traité des 25 millions avec les États-Unis d'Amérique.—Échec et retraite du duc de Broglie.—Pourquoi je reste dans le cabinet.—Sa reconstitution.—Insurrections d'avril 1834 à Lyon et sur plusieurs autres points.—A Paris.—Leur défaite.—Procès déféré à la Cour des pairs.—Dissolution de la Chambre des députés.—Les élections nous sont favorables.—Péril de la situation.—Attitude du tiers-parti.—Embarras intérieurs du cabinet.—Question du gouvernement de l'Algérie.—Le maréchal Soult.—Sa retraite. Le maréchal Gérard, président du conseil.—Ouverture de la session de 1835.—Adresse de la Chambre des députés.—Question de l'amnistie.—Le maréchal Gérard se retire.—Démission de MM. Duchâtel, Humann, Rigny, Thiers et moi.

—Ministère des trois jours.— Sa retraite soudaine.— Nous rentrons au pouvoir, avec le maréchal Mortier comme président du conseil.—M. de Talleyrand se retire de l'ambassade de Londres.—Mort et obsèques de M. de La Fayette.—Ma brouillerie avec M. Royer-Collard.— Affaiblissement et retraite du cabinet.—Crise ministérielle.—Le roi et le duc de Broglie.—M. Thiers.—Le duc de Broglie rentre comme président du conseil et ministre des affaires étrangères.—Travaux du cabinet reconstitué.— Procès des accusés d'avril devant la Cour des pairs.— Récrudescence anarchique.— Attentat Fieschi.—Lois de septembre.—Forte situation du cabinet.—Incident inattendu; M. Humann et la conversion des rentes. — Échec et dissolution du cabinet du 11 octobre 1832. 185

PIÈCES HISTORIQUES.

I.

Rapport au roi Louis-Philippe sur la publication d'un Manuel général de l'instruction primaire (19 octobre 1832). 341

II.

Circulaire adressée le 18 juillet 1833 à tous les instituteurs primaires en leur envoyant la loi du 28 juin 1833 (18 juillet 1833)..... 344

III.

Circulaire adressée le 13 août 1835 aux inspecteurs des écoles primaires institués par une ordonnance du roi du 26 février 1835..... 352

IV.

Correspondance entre l'abbé J.-M. de la Mennais et M. Guizot sur les écoles primaires de la Congrégation de l'instruction chrétienne.

1° L'abbé J-M. de la Mennais à M. Guizot 371
2° M. Guizot à l'abbé de la Mennais 373

V.

1° M. Jouffroy à M. Guizot..... 375
2° M. Jouffroy à M. Guizot..... 376

VI.

Rapport au roi Louis-Philippe sur la création d'une chaire de droit constitutionnel dans la Faculté de droit de Paris. 379

VII.

M. Auguste Comte à M. Guizot (30 mars 1833)..... 383

VIII.

M. Lakanal à M. Guizot. (Mobile, État d'Alabama. — 16 juillet 1835)..... 389

IX.

Rapports au roi Louis-Philippe sur la publication d'une Collection des documents inédits relatifs à l'histoire de France.
1° Extrait du rapport au Roi sur le budget du ministère de l'instruction publique pour l'exercice de 1835..... 394
2° Rapport au Roi sur les mesures prescrites pour la recherche et la publication des documents inédits relatifs à l'histoire de France..... 399

X.

Rapport à M. le comte Pelet de la Lozère, ministre de l'instruction publique, sur l'état des travaux relatifs à la Collection des documents inédits concernant l'histoire de France (23 mars 1836)..... 412

XI.

Tableau comparatif des lois rendues de 1830 à 1837, les unes pour la résistance au désordre et la défense du pouvoir, les autres pour l'extension et la garantie des libertés publiques..... 422

XII.

Récit de l'insurrection de Lyon, en avril 1834, écrit en mai 1834, par un témoin oculaire..... 424

FIN DE LA TABLE DU TOME TROISIÈME.

ERRATUM.

Page 287, ligne 6, supprimez les mots *offensive et défensive.*

PARIS.—IMPRIMÉ CHEZ BONAVENTURE ET DUCESSOIS.

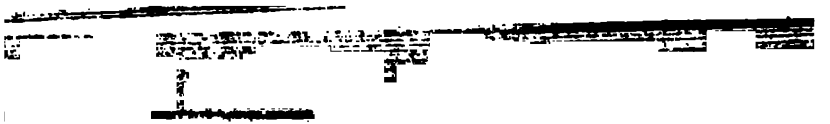

MÉMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE MON TEMPS

IV

PARIS. — IMPRIMÉ CHEZ BONAVENTURE ET DUCESSOIS,
QUAI DES AUGUSTINS, 55.

MÉMOIRES

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DE MON TEMPS

PAR

M. GUIZOT

—

TOME QUATRIÈME

PARIS

MICHEL LÉVY FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

RUE VIVIENNE, 2 BIS.

—

1861

Droits de reproduction et traduction réservés.

BIBLIOTHECA·BODLEIANA·

MÉMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE MON TEMPS

CHAPITRE XXII

POLITIQUE EXTÉRIEURE (1832-1836).

Une des causes de la politique de conquêtes et d'aventures.— Vice radical de cette politique.— Formation du droit public européen. — Ses maximes essentielles.— Conséquences de la violation de ces maximes.— Le gouvernement de 1830 les a respectées. — Questions européennes pendantes en 1832. — Fautes des trois puissances du Nord dans leurs relations avec le gouvernement de 1830. — La Prusse : le roi Frédéric-Guillaume III, le prince de Wittgenstein et M. Ancillon.— M. Bresson à Berlin. — L'Autriche ; l'empereur François II et le prince de Metternich. — M. de Sainte-Aulaire à Vienne. — La Russie ; l'empereur Nicolas.— Le maréchal Maison à Saint-Pétersbourg ; ses instructions.—Idée d'un mariage russe pour le duc d'Orléans. — Fermentation révolutionnaire en Allemagne.—Réunion de Münchengrætz.—Ses conséquences.— Affaires d'Orient.— Question d'Égypte. — Caractère, situation et politique de Méhémet-Ali.—Situation et politique des grandes puissances européennes entre la Porte et l'Égypte. —Mission de M. de Bois-le-Comte en Orient.—Ses entretiens avec Méhémet-Ali.—Paix de Kutaièh.—La Russie à Constantinople.—Traité d'Unkiar-Skelessi.—Affaires d'Espagne.—Mort de Ferdinand VII.—Question de la succession espagnole.— Politique du gouvernement français et ses motifs. — Ses promesses et ses conseils au gouvernement de la reine Isabelle. — Explosion de la guerre civile en Espagne.— Don Carlos en Portugal auprès de Don Miguel.— M. Zéa Bermudez, son caractère et sa politique.— Origine de la question de l'intervention de la France en Espagne.—Chute de M. Zéa Bermudez. — M. Martinez de la Rosa; son caractère et sa politique. —

Promulgation du *statut royal*.—Traité de la quadruple alliance. — Don Carlos, expulsé de Portugal, se réfugie en Angleterre et rentre en Espagne.— Réunion des Cortès espagnoles.—Le *statut royal* et la *constitution de* 1812.— Le cabinet de Madrid demande l'intervention de la France et de l'Angleterre.— Leur refus et ses motifs.—Diversité des avis dans le cabinet français. — Chute de M. Martinez de la Rosa. — Le comte de Toreno lui succède.— Sa prompte chute.— Au moment où le cabinet du 11 octobre 1832 se disloque à Paris, M. Mendizabal et le parti exalté entrent, à Madrid, en possession du pouvoir.

J'ai retracé, depuis sa formation jusqu'à sa dissolution, la politique et les actes du cabinet du 11 octobre 1832 au dedans de l'État. Je dirai maintenant ce qu'il a fait au dehors, quelle conduite il a tenue, quel rôle il a joué et il a fait jouer à la France dans le monde européen.

Pour les peuples comme pour les rois, pour les hommes d'État comme pour les hommes de guerre, la politique extérieure est le champ où se déploient, dans leurs libres fantaisies, l'imagination, l'ambition et l'orgueil. Au dedans de l'État, des intérêts présents et évidents, des droits reconnus, des pouvoirs légaux contiennent impérieusement dans certaines limites les prétentions et les espérances. Au dehors, dans les relations avec les étrangers, et devant des perspectives de puissance et de gloire, pour soi-même comme pour la patrie, la tentation est grande de se livrer à la passion, d'en appeler à la force et de se promettre le succès. Que sera-ce si on a vécu dans un temps d'entreprises et de guerres prodigieuses, si on a vu les États, grands ou petits, voisins ou lointains, incessamment envahis, conquis, démembrés, partagés, changeant coup sur coup

d'étendue, de forme, de nom, de maître? De tels spectacles, même quand, à la fin du drame, des revers éclatants les ont décriés, laissent un grand nombre d'esprits en proie à la fièvre ambitieuse et belliqueuse; ils se complaisent dans les combinaisons diplomatiques et militaires, dans les plans d'alliance et de campagne; les exploits gigantesques suscitent les projets chimériques; les souvenirs enfantent les rêves.

Dès sa naissance et dans tout le cours de sa vie, le gouvernement de 1830 a eu à lutter contre cette passion posthume d'aventures et de conquêtes. La décadence était grande : au lieu de la Convention nationale et de l'empereur Napoléon, c'était un avocat sophiste et un soldat déclamateur qui se portaient les patrons de la politique ambitieuse et guerrière; mais malgré leur médiocrité emphatique, M. Mauguin et le général Lamarque exprimaient des sentiments fort répandus dans le pays, et ils exerçaient, à ce titre, une puissance réelle; ils parlaient au nom des traditions révolutionnaires et militaires; ils unissaient et confondaient, dans un incohérent mais brillant amalgame, les promesses de la liberté et les prestiges de la force, la Révolution et l'Empire. La France ne voulait recommencer ni l'un ni l'autre de ces terribles régimes; elle sentait, au fond de son âme, que, pour échapper à leurs désastres en jouissant de leurs bienfaits, il fallait répudier hautement leurs erreurs et leurs crimes; mais encore éblouie et troublée, elle se plaisait à les entendre célébrer confusément et sous de beaux noms; c'était là, disait-on, l'esprit libéral et l'es-

prit national, pour la France la grandeur, pour l'Europe le progrès.

Je ne connais point d'idée plus radicalement fausse et funeste, plus démentie par l'expérience, plus contraire aux vraies tendances de notre temps et à la grandeur de la France comme au progrès général de l'Europe.

L'Europe est une société de peuples et d'États à la fois divers et semblables, séparés et point étrangers, non-seulement voisins, mais parents, unis entre eux par des liens moraux et matériels qu'ils ne sauraient rompre, par le mélange des races, la communauté de religion, l'analogie des idées et des mœurs, par de nombreux et continuels rapports industriels, commerciaux, politiques, littéraires, par des progrès de civilisation variés et inégaux mais qui tendent aux mêmes fins. Les peuples européens se connaissent, se comprennent, se visitent, s'imitent, se modifient incessamment les uns les autres. A travers toutes les diversités et toutes les luttes du monde moderne, une unité supérieure et profonde règne dans sa vie morale comme dans ses destinées. On dit la Chrétienté. C'est là notre caractère original et notre gloire.

Ce grand fait a eu pour conséquence naturelle la formation progressive d'un droit public européen et chrétien, c'est-à-dire l'établissement de certains principes compris et acceptés comme la règle des relations des États. Ce droit, longtemps et aujourd'hui encore très-imparfait, très-souvent méconnu et violé, n'en est pas moins réel, et devient de plus en plus clair et impérieux

à mesure que la civilisation générale se développe et que les rapports mutuels des peuples deviennent plus fréquents et plus intimes.

Les maximes essentielles et incontestées du droit public européen sont en petit nombre. Parmi les principales se rangent celles-ci :

1° La paix est l'état normal des nations et des gouvernements. La guerre est un fait exceptionnel et qui doit avoir un motif légitime ;

2° Les États divers sont entièrement indépendants les uns des autres quant à leurs affaires intérieures ; chacun d'eux se constitue et se gouverne selon les principes et dans les formes qui lui conviennent ;

3° Tant que les États vivent en paix, leurs gouvernements sont tenus de ne rien faire qui puisse troubler mutuellement leur ordre intérieur ;

4° Nul État n'a droit d'intervenir dans la situation et le gouvernement intérieur d'un autre État qu'autant que l'intérêt de sa propre sûreté lui rend cette intervention indispensable.

Ces salutaires maximes ont été mises, de nos jours, aux plus rudes épreuves. Tantôt on les a outrageusement foulées aux pieds pour donner un libre cours aux passions qu'elles ont précisément pour objet de contenir ; tantôt on en a scandaleusement abusé pour servir des desseins qu'elles condamnent expressément. Nous avons assisté aux plus immenses guerres entreprises sans motif légitime, par une ambition égoïste et déréglée, ou pour réaliser des combinaisons arbitraires et fri-

voles sous un air de grandeur. Nous avons vu une propagande envahissante porter au loin ses violences et sa tyrannie au nom de la liberté. De grands gouvernements ont opprimé l'indépendance de petites nations pour maintenir, chez elles comme chez eux-mêmes, les principes et les formes du pouvoir absolu. D'autres se sont joués des droits et de l'existence des pouvoirs établis, sous prétexte de rétablir les droits des nations. Des conspirateurs révolutionnaires ont réclamé le principe de non-intervention pour couvrir leurs menées contre la sécurité de tous les États. Indignés de tant d'excès divers, d'honnêtes et superficiels esprits voudraient supprimer la politique extérieure et mettre l'indépendance des peuples comme la sécurité des États sous la garantie de la paix perpétuelle et de l'inaction diplomatique. On ne lutte pas contre la violence et l'hypocrisie avec des chimères; on n'annulera pas l'action extérieure des gouvernements au moment même où s'étendent et se multiplient les relations extérieures des nations; ce qu'il faut demander, c'est que cette action s'exerce selon la justice et le bon sens. C'est là l'objet du droit public européen tel qu'il s'est formé à travers les siècles. Ce droit n'a point péri dans ses échecs; malgré les graves et nombreuses atteintes qu'il a reçues, à raison même de ces atteintes et de leurs funestes conséquences, ses maximes sont devenues et deviennent de jour en jour plus précises et plus pressantes; c'est de leur empire seul qu'on peut espérer, autant que le permet l'imperfection des choses humaines, le maintien

habituel de la paix et de l'indépendance mutuelle comme de la sécurité des États.

Ceci n'est pas une espérance de philosophe : depuis plus de trois siècles, les faits, les plus grands faits de l'histoire parlent hautement. Tous les États qui ont scandaleusement et longtemps violé les maximes essentielles du droit public européen ont fini par s'en trouver mal, les gouvernements aussi mal que les peuples. Au XVI^e^ siècle, Charles-Quint promène son ambition et sa force dans toute l'Europe, sans respect ni pour la paix, ni pour l'indépendance des États, ni pour les droits traditionnels des princes et des nations ; il tente, sinon la monarchie, du moins la domination européenne ; il se lasse et se dégoûte à la peine, et il lègue à l'Espagne le règne de Philippe II qui, poursuivant à son tour, sans génie comme sans cœur, les mêmes prétentions, laisse en mourant la monarchie espagnole au dehors dépouillée de ses plus belles provinces, au dedans énervée et frappée de stérilité. Au XVII^e^ siècle, Louis XIV, abandonnant la politique mesurée de Henri IV, reprend, avec encore plus d'éclat, le rêve européen de Charles-Quint, et viole arrogamment, tantôt envers les princes, tantôt envers les nations, les principes du droit public de la chrétienté ; après les plus brillants succès, il se trouve hors d'état de porter le fardeau qu'ils lui ont fait ; il obtient à grand'peine de l'Europe une paix aussi triste que nécessaire, et il meurt laissant la France épuisée et presque contrainte de se renfermer, pendant plus d'un demi-siècle, dans la politique extérieure la moins fière et la

plus inerte. Nous avons vu, sur une échelle plus grande encore, les mêmes emportements de l'ambition humaine aboutir aux mêmes ruines : quelle n'a pas été en Europe la puissance de la Révolution française, tantôt anarchiquement déchaînée par les assemblées populaires, tantôt despotiquement maîtrisée par l'empereur Napoléon ! Elle a, sous l'une et l'autre forme, remporté les plus éclatants triomphes ; mais, en triomphant, elle a foulé aux pieds les principes, les traditions, les établissements du droit public européen ; et après vingt-cinq ans de domination aveuglément hautaine, elle s'est vue obligée d'acheter bien chèrement la paix de cette Europe, théâtre et matière de ses conquêtes. Dans le cours de trois siècles, les plus grands de l'histoire, trois empires, les grands qu'ait vus le monde, sont tombés dans une rapide décadence pour avoir insolemment méprisé et violé le droit public européen et chrétien ; trois fois ce droit, après avoir subi les échecs les plus rudes, s'est relevé plus fort que le génie et la gloire.

C'est le caractère fondamental du gouvernement de 1830 d'avoir pris le droit public européen pour règle de sa politique extérieure. Non pas seulement en paroles et dans la diplomatie officielle, mais en fait et dans la conduite réelle. Nous n'avons pas hypocritement soutenu et pratiqué telle ou telle maxime spéciale de ce droit qui eût pu convenir au pouvoir nouveau que nous avions à fonder ; nous avons loyalement accepté et respecté toutes ses maximes ensemble, les plus difficiles à concilier entre elles comme les plus simples, celles qui consacrent

l'ordre établi entre les États divers aussi bien que celles qui protégent l'indépendance et le libre développement intérieur de chaque État. Nous nous sommes trouvés, après 1830, en présence de toutes les questions qui ont fait et qui font encore en Europe tant de bruit, en présence des questions de nationalité, des questions d'insurrection, des questions d'intervention, des questions d'agrandissement territorial et de frontières naturelles. En Allemagne, en Pologne, en Italie, en Suisse, en Espagne, en Belgique, toutes ces questions s'élevaient alors, soit séparément, soit plusieurs ensemble. Nous les avons toutes résolues selon les principes du droit public européen : tantôt nous avons respecté ce droit avec scrupule, tantôt nous l'avons exercé sans hésitation; ici nous sommes intervenus, là nous nous sommes abstenus, ailleurs nous avons déclaré d'avance que nous interviendrions si d'autres intervenaient. Nous avons mis partout au service de la politique humaine et libérale l'influence morale dont nous pouvions disposer; mais nulle part nous n'avons méconnu ni dépassé les limites du droit international.

J'ai déjà dit par quels motifs, politiques et moraux publics et personnels, le roi Louis-Philippe et ses conseillers avaient voulu, dès leurs premiers pas, le maintien de la paix européenne. Ce n'était pas uniquement, quelque puissante que soit et doive être cette considération, pour les bienfaits directs de la paix même. L'immobilité extérieure n'est pas toujours la condition obligée des États; de grands intérêts nationaux peuvent

conseiller et autoriser la guerre ; c'est une honnête erreur, mais une erreur de croire que, pour être juste, toute guerre doit être purement défensive ; il y a eu et il y aura, entre les États divers, des conflits naturels et des changements territoriaux légitimes ; les instincts d'agrandissement et de gloire ne sont pas, en tout cas, interdits aux nations et à leurs chefs. Quand le roi Charles X, en 1830, déclara la guerre au dey d'Alger, ce n'était point là, de notre part, une guerre défensive, et pourtant celle-là était légitime ; outre l'affront que nous avions à venger, nous donnions enfin satisfaction à un grand et légitime intérêt, français et européen, en délivrant la Méditerranée des pirates qui l'infestaient depuis des siècles. Et la conquête de la Régence a été légitime comme la guerre, car elle était l'unique moyen d'accomplir réellement et à toujours cette délivrance. Mais les droits de l'ambition, s'il est permis de parler ainsi, varient selon les temps ; l'esprit de guerre et de conquête n'avait pas jadis les conséquences qui l'accompagnent aujourd'hui ; il rencontrait partout en Europe des obstacles, des contre-poids, des limites ; son souffle n'était pas un ouragan universel ; les plus ambitieuses entreprises de Charles-Quint et de Louis XIV ne mettaient pas en péril tous les États européens et n'ébranlaient pas les fondements des sociétés humaines ; ils pouvaient s'arrêter, et ils s'arrêtaient en effet, ou bien on les arrêtait dans leurs succès comme dans leurs desseins. L'Europe est aujourd'hui un grand corps bien autrement unique et susceptible ; toutes les questions

vitales y ont été soulevées et y fermentent partout ; tout mal y est contagieux, tout trouble y devient général ; quand une grande entreprise commence, nul n'en peut mesurer la portée, ni se promettre qu'il s'arrêtera sur la pente où elle le pousse ; le problème se trouve toujours plus vaste et plus compliqué qu'on ne l'a prévu ; un coup porté dans un coin fait trembler tout l'édifice ; le mouvement est toujours près de devenir le chaos.

Si du moins le chaos précédait la création ! si les ruines se transformaient en de nouveaux édifices ! Mais il n'en est rien : qu'est-il resté de tous les bouleversements territoriaux, de toutes les combinaisons diplomatiques, de tous les États inventés par la politique extérieure de la Convention nationale et de l'Empire ? Tout est tombé, fondations et conquêtes. Tant d'imagination, de hardiesse et de force, déployées avec un immense mépris du droit public, n'a servi qu'à perdre les grands acteurs de ces œuvres éphémères, et à amener la réaction du congrès de Vienne et de la Sainte-Alliance. On parle beaucoup du nouvel état des sociétés, de l'esprit nouveau qui les anime, de la nécessité de comprendre et de satisfaire leurs besoins, leurs aspirations, leurs tendances ; et pourtant, dans ce qui tient aux rapports mutuels des États, on méconnaît absolument ces préceptes d'innovation clairvoyante ; on se traîne toujours dans l'ornière où s'est longtemps agitée la politique extérieure de l'Europe. L'ambition et la force sans frein ont eu des siècles favorables, non-seulement à leurs succès passagers, mais à leurs solides triomphes : au sein de

mœurs grossières et violentes, quand la plupart des États étaient encore flottants et en travail de formation, entre des peuples que n'unissaient étroitement ni leurs intérêts de tous les jours, ni des communications régulières et continues; en l'absence de cette publicité universelle et rapide, qui fait aujourd'hui de toutes les nations un grand public incessamment présent et attentif au spectacle des événements, la guerre, même dénuée de motifs légitimes ou spécieux, même démesurée dans ses prétentions et ses entreprises, a pu décider péremptoirement des souverainetés et des territoires, et aboutir à des résultats durables. Alexandre et Charlemagne n'avaient, à coup sûr, ni plus de génie, ni plus de puissance que Napoléon, et leurs empires aussi sont tombés avec eux, mais non pas comme le sien; l'empire d'Alexandre s'est brisé en royaumes pour ses généraux et celui de Charlemagne s'est partagé entre ses descendants; à l'une et à l'autre époque, l'édifice gigantesque s'est écroulé, mais de ses débris se sont formés immédiatement des édifices qui ont duré. Des États conquis et des trônes élevés par Napoléon, rien ne lui a survécu, et par un phénomène étrange, le seul de ses généraux qui soit resté roi a été celui qui ne tenait pas de lui sa royauté. C'est que Napoléon, dans sa politique extérieure, a méconnu les vraies tendances actuelles de l'humanité : le temps n'est plus des grands bouleversements territoriaux accomplis par les seuls coups de la guerre et réglés selon la seule volonté des vainqueurs; à peine leur main se re-

tire que leurs œuvres sont mises en question et attaquées par les deux puissances qui sont, l'une le bon, l'autre le mauvais génie de notre époque, l'esprit de civilisation et l'esprit de révolution; l'esprit de civilisation veut l'empire du droit au sein de la paix; l'esprit de révolution, évoque incessamment la force, et poursuit à tout hasard, tantôt par l'anarchie, tantôt par la tyrannie, ce qu'il appelle le règne de la démocratie pure. C'est entre ces deux puissants esprits qu'est engagée la lutte qui travaille aujourd'hui l'Europe et qui décidera de son avenir. Dans cet état de la société européenne, le respect du droit public européen est, pour tout gouvernement régulier, un devoir impérieux et une prévoyance nécessaire; de nos jours, l'ambition qui remue le monde au mépris de ce droit, et pour la seule satisfaction de ses désirs, est aussi étourdie que criminelle.

Quand le cabinet du 11 octobre 1832 se forma, la plupart des questions internationales qui avaient agité l'Europe étaient, sinon vidées, du moins assoupies : la Pologne avait succombé; l'Italie semblait se rendormir; l'Espagne demeurait immobile devant son roi malade; la Suisse délibérait régulièrement sur la réforme de sa constitution fédérale. La question belge seule restait encore incomplétement résolue et causait quelque inquiétude pour la paix européenne. J'ai déjà rappelé, et tout le monde sait quelle fut, à l'avénement du cabinet, la transaction diplomatique entre la France et l'Angleterre qui amena le siége et la prise d'Anvers. Je n'ai pas à en raconter les détails; je n'écris pas l'histoire générale

de ce temps; je ne veux qu'en caractériser la politique et marquer la part que j'y ai prise. C'est surtout dans la question belge que notre sincère et ferme adhésion aux principes du droit public européen a été plus complète et plus évidente. Nous avons eu là à nous défendre de toutes les tentations qui peuvent assaillir un gouvernement le lendemain d'une révolution : tentation révolutionnaire, tentation dynastique, tentation d'agrandissement territorial; nous les avons toutes repoussées. Et, en même temps, nous avons fait prévaloir et admettre en Europe les intérêts de sécurité et de dignité qu'a la France sur cette frontière; nous avons secondé l'élan de la population belge vers l'indépendance nationale et la liberté politique dont elle jouit depuis trente ans. Grand espace, même dans la vie d'une nation.

Dans cette affaire, comme dans toutes leurs relations avec le gouvernement du roi Louis-Philippe, les trois puissances du Nord, et à leur suite les puissances secondaires qui leur sont comme des satellites, manquèrent, non pas de sagesse, mais de cette fermeté conséquente qui fait porter à la sagesse tous ses fruits. L'Autriche, la Prusse et la Russie ne s'opposèrent point à la séparation de la Belgique et de la Hollande; elles siégèrent en conférence avec la France et l'Angleterre pour faire entrer dans l'ordre européen le fait accompli et régler les rapports des deux nouveaux États; elles acceptèrent ou elles laissèrent passer sans résistance effective, et elles finirent par sanctionner toutes les transactions laborieusement débattues dont cette question fut successivement

l'objet. Mais en reconnaissant la nécessité, elles la subissaient avec cette hésitation et cette humeur qui enlèvent à la modération son mérite et détruisent la confiance qu'elle devrait inspirer. Que, dans les négociations sur l'affaire belge, ces puissances soutinssent les intérêts du roi de Hollande; qu'elles veillassent au respect général des traités, en même temps qu'elles consentaient à les modifier de concert; que l'entente particulière de la France et de l'Angleterre leur causât un vif déplaisir, rien de plus simple; mais à travers ces conséquences naturelles de leur situation, leur politique envers le nouveau gouvernement français aurait pu et dû être nette, uniforme, exempte de contradictions et d'arrière-pensées. Il n'en fut rien : les gouvernements absolus, quand ils n'ont pas un grand homme à leur tête, sont plus courbés sous leurs préjugés et plus incertains dans leurs actes que les gouvernements libres; malgré leur fastueuse irresponsabilité, le fardeau du pouvoir leur pèse, et pour l'alléger ils se réfugient volontiers dans l'inconséquence et l'inertie. Tout en acceptant ce qui se passait, depuis 1830, en France et autour de la France, le bon sens des puissances continentales fut étroit et court, sans hardiesse et sans grandeur; l'origine de la nouvelle monarchie française, la confusion et la lutte de ses principes, les désordres qui avaient assailli son berceau et qui la poursuivaient encore, les mauvaises traditions et le mauvais langage d'une partie de ses adhérents, toutes ces circonstances offusquaient et troublaient la vue des

anciens gouvernements du continent; ils ne pressentirent pas, et même après des années d'épreuve ils ne surent pas apprécier à sa valeur ce qui a fait le mérite pratique et ce qui fera l'honneur historique du gouvernement du roi Louis-Philippe; issu d'une révolution, ce gouvernement rompit nettement, au dehors comme au dedans, avec l'esprit révolutionnaire; il ne prit point à son service la politique du désordre aussi bien que celle de l'ordre, les pratiquant tour à tour l'une et l'autre, selon les désirs de son ambition ou les embarras de sa situation; il a constamment réglé ses actes dans un esprit conservateur et selon le droit public européen. Les puissances continentales ne payèrent pas cette difficile constance d'un juste retour; de leur part, l'attitude extérieure envers la monarchie de 1830 fut autre que la conduite réelle, et les paroles libres autres que le langage officiel; le mauvais vouloir tantôt perçait, tantôt s'étalait derrière les relations et les déclarations pacifiques : « On se résigne à nous, m'écrivait de Turin M. de Barante le 22 mars 1834, en se réservant d'espérer, tantôt plus, tantôt moins, qu'il nous arrivera malheur; » et le 28 novembre suivant : « On s'est résigné à nous, d'abord avec étonnement et crainte; puis, on a regardé, avec un espoir malveillant, notre lutte contre le désordre; puis, on a eu quelque idée que, si nous gagnions cette victoire, elle tournerait au profit des gouvernements absolus. Maintenant il s'agit de nous accepter libéraux et point jacobins, calmes mais forts. On n'a pas encore bien pris son parti là-dessus. »

Quoique l'accord fût général et permanent entre l'Autriche, la Prusse et la Russie, le caractère et les sentiments personnels des chefs de ces États, souverains et ministres, différaient beaucoup, et apportaient, dans leurs rapports avec le gouvernement du roi Louis-Philippe, de notables différences.

Des trois hommes qui dirigeaient alors les affaires de la Prusse, le roi Frédéric-Guillaume III, le prince de Wittgenstein, son plus intime confident, et M. Ancillon, son ministre des affaires étrangères, aucun n'était d'un esprit éminent, ni appelé, par sa supériorité naturelle, à faire prévaloir en Europe sa pensée et sa volonté; mais ils avaient tous trois des dispositions et des qualités qui s'accordaient bien entre elles et qui les rendaient propres à exercer, dans la politique européenne, une influence salutaire. Le roi, tout en tenant aux principes de la monarchie absolue et aux traditions de la Sainte-Alliance, ne portait pas, à d'autres maximes et à d'autres formes de gouvernement, une aversion systématique et acharnée; s'il n'avait pas réalisé les espérances politiques que, dans le mouvement national de 1813 à 1815, il avait laissé concevoir à son peuple, c'était moins par passion jalouse du pouvoir que par un sentiment inquiet des difficultés inhérentes aux institutions libres, du trouble qu'elles porteraient dans l'État et des embarras où elles le jetteraient lui-même. Il avait du moins, de concert avec son chancelier, le prince de Hardenberg, accompli, dans l'ordre civil en Prusse, de grandes et libérales réformes. C'était un prince sensé, droit, que

les épreuves de sa vie avaient éclairé en même temps que fatigué ; avide de repos au dehors comme au dedans, simple, économe, silencieux, il imposait le respect à ses peuples et la confiance à ses alliés sans beaucoup exiger d'eux ; il avait appris à comprendre les nécessités des situations difficiles, sentait tout le poids du gouvernement, et savait bon gré aux souverains ses voisins qui l'aidaient à porter ce fardeau dans ses États en le portant eux-mêmes, dans les leurs, régulièrement, paisiblement et au profit de l'ordre européen. La révolution de Juillet lui avait donné plus d'humeur contre le roi Charles X que d'irritation contre son remplaçant nécessaire ; la modération du roi Louis-Philippe lui plaisait, son habileté le rassurait, et il désirait sincèrement l'affermissement de son trône, en dépit du mauvais exemple de la révolution qui l'y avait porté. Le prince de Wittgenstein, homme de cour et du monde, formé à l'école du XVIII^e^ siècle et de Frédéric II, esprit fin, éclairé et libre sans être un libéral d'opinion ni un politique de profession, ami dévoué et point rival ambitieux du roi son maître, bon Allemand autant que Prussien zélé, et correspondant assidu du prince de Metternich, mais plein de goût pour les mœurs françaises, confirmait et secondait le roi dans sa politique impartiale, tranquille et bienveillante pour la France, en même temps que fidèle à l'alliance des trois cours. Nulle influence n'est, dans un moment donné, plus efficace que celle d'un homme considérable qui habituellement n'en affecte aucune, et qui ne donne que les

avis ou ne rend que les services qu'on lui demande; telle était, à la cour de Berlin, celle du prince de Wittgenstein, et elle s'exerçait non-seulement auprès du roi, mais sur toute la famille royale qu'il contribuait habituellement à maintenir dans le respect et l'obéissance envers son chef. Moins important, quoique plus directement chargé des affaires, M. Ancillon, publiciste, historien, moraliste et philosophe, sans beaucoup d'originalité ni de puissance dans ces diverses carrières, mais partout judicieux, clairvoyant et conciliant, exposait avec dignité la politique du roi et la soutenait avec persévérance. Et auprès de ce gouvernement ainsi disposé, le ministre de France à Berlin, M. Bresson, ardemment dévoué à la politique de son pays, possédé de la soif du succès, vigilant avec passion et adroit avec autorité, quelquefois même avec emportement, avait acquis une position forte et un crédit efficace. Le roi Frédéric-Guillaume III l'écoutait avec confiance et le traitait avec faveur; il était entré dans l'intimité du prince de Wittgenstein, le voyait à peu près tous les jours, sans nécessité politique, pour le seul agrément de la vie sociale, et se trouvait ainsi toujours en mesure de faire servir les bons rapports personnels au bon arrangement des affaires, quand les affaires se présentaient.

A Vienne, la situation du gouvernement de 1830 et de son représentant était plus difficile : les principes et les passions absolutistes dominaient à la cour, et semblaient ne rencontrer, dans le public autrichien,

aucune objection. La révolution de Juillet était vue de très-mauvais œil, et la société de Vienne avait, pour les hommes du gouvernement que cette révolution avait fondé, ces froideurs mondaines qui, malgré leur frivolité, embarrassent et enveniment sérieusement les relations des États. L'empereur François II, modéré par caractère et par expérience, et très-sincère dans son désir de la paix, n'en avait pas moins, pour les gouvernements libres issus des mouvements révolutionnaires, une profonde antipathie, et se tenait pour quitte envers eux pourvu que sa politique fût étrangère à toute menée hostile. Auprès de ce souverain, plus influent lui-même dans ses affaires qu'on ne l'a cru en général, et au milieu d'une aristocratie indépendante et fière quoique sans institutions de liberté, le prince de Metternich gouvernait depuis plus de vingt ans la politique extérieure de l'Autriche : esprit supérieur qui mettait son honneur et son plaisir à se montrer en toute occasion, avec un peu d'étalage, impartial et libre, mais qui, tout en comprenant et en admettant, quand la nécessité l'y contraignait, les nouvelles faces des États, n'aspirait qu'à maintenir intact l'édifice européen tel que l'avait construit le congrès de Vienne, apogée de son influence et de sa gloire. Nul homme n'a porté en lui-même autant de mouvement intellectuel en se vouant à défendre l'immobilité politique; quand il parlait, et encore plus quand il écrivait, à travers un langage long, diffus, chargé de périphrases et ambitieusement philosophique, on voyait se déployer une intel-

ligence riche, variée, profonde, empressée à saisir et à discuter les idées générales, les théories abstraites, et en même temps remarquablement pratique, sagace, habile à démêler ce que commandaient ou permettaient l'état des faits ou les dispositions des hommes, et se contenant toujours sévèrement dans les étroites limites du possible tout en ayant l'air de se jouer dans les vastes régions de la pensée. Quand il était de loisir et dans le laisser-aller de la conversation, M. de Metternich prenait à toutes choses, à la littérature, à la philosophie, aux sciences, aux arts, un intérêt curieux ; il avait et il se complaisait à développer, sur toutes choses, des goûts, des idées, des systèmes ; mais, dès qu'il entrait dans l'action politique, c'était le praticien le moins hasardeux, le plus attaché aux faits établis, le plus étranger à toute vue nouvelle et moralement ambitieuse. De cette aptitude à tout comprendre, combinée avec cette prudence quand il fallait agir, et des longs succès que lui avait valus ce double mérite, était résultée pour le prince de Metternich une confiance étrangement, je dirais volontiers naïvement orgueilleuse dans ses vues et dans son jugement ; en 1848, pendant notre retraite commune à Londres, « l'erreur, me dit-il un jour, avec un demi-sourire qui semblait excuser d'avance ses paroles, l'erreur n'a jamais approché de mon esprit. — J'ai été plus heureux que vous, mon prince, lui dis-je ; je me suis plus d'une fois aperçu que je m'étais trompé ; » et son air me disait qu'il approuvait ma modestie sans être, au fond de son cœur, ébranlé dans sa

présomption. La qualité qui manquait le plus à son habileté politique, c'était le courage ; j'entends le courage d'impulsion et d'entreprise ; il n'avait nul goût pour la lutte, et il en redoutait les périls plus qu'il ne désirait les succès auxquels elle eût pu aboutir. C'était là, dans ses rapports avec le gouvernement du roi Louis-Philippe, son principal embarras ; il lui rendait justice, reconnaissait son importance dans l'ordre européen, et, quoique peu bienveillant pour quelques-uns de ses principes, il n'avait garde de rien faire qui pût lui nuire, et il eût volontiers contribué à l'affermir ; mais, pour y contribuer efficacement, il eût fallu déplaire à des membres de la famille impériale, à la société de Vienne, à l'empereur Nicolas dont l'hostilité envers le roi Louis-Philippe, bien que peu hardie, était affichée et hautaine ; M. de Metternich ne voulait engager aucun de ces conflits ni courir aucun de ces risques ; de là, dans sa politique envers le gouvernement français, des hésitations, des obscurités, des réserves qui rendaient souvent son impartialité vaine et sa sagesse de moindre valeur qu'elle n'eût pu être s'il eût osé davantage pour la faire prévaloir.

M. de Sainte-Aulaire, que le duc de Broglie fit envoyer comme ambassadeur à Vienne, peu de mois après la formation du cabinet, convenait parfaitement à cette mission : noblement libéral, digne et doux, poli et courageux, zélé pour son devoir sans être faiseur, et homme du monde sans mauvaise complaisance mondaine, il se fit accueillir la tête haute dans la société

viennoise, et s'établit auprès du prince de Metternich sur le pied d'une franchise aisée, en homme qui n'a rien à taire et rien à demander que ce qui lui est dû. Il n'eût pas fallu charger M. de Sainte-Aulaire de décider le prince de Metternich à quelque grande résolution ou à quelque effort difficile auxquels celui-ci n'eût pas été spontanément disposé ; personne n'exerçait sur le chancelier d'Autriche une telle influence ; mais M. de Sainte-Aulaire entretenait avec lui des rapports bienveillants et confiants qui suffisaient au cours régulier des affaires, et prévenaient, entre les deux gouvernements, toute complication et tout embarras.

C'était surtout l'empereur Nicolas qui pesait, comme un cauchemar, sur le prince de Metternich et l'empêchait souvent de régler sa conduite selon toute sa raison. Décidé à maintenir, en tous cas, l'union des trois puissances du Nord, M. de Metternich faisait, à cette idée, en Occident comme en Orient, plus de sacrifices qu'il n'eût été nécessaire, et l'empereur Nicolas exploitait, au profit de ses vues ou de ses passions personnelles, la prudence inquiète du chancelier d'Autriche. Nul souverain peut-être n'a exercé, dans ses États et en Europe, autant d'empire, en ayant si peu fait pour l'acquérir et en en faisant un si médiocre emploi. L'empereur Nicolas n'était ni un grand militaire, ni un grand politique, ni un grand esprit, ni même un grand ambitieux ; il n'a ni agrandi ses États, ni fait faire à ses peuples, en prospérité, en civilisation, en lumières, en puissance et renommée européenne, de grands progrès ; et pour-

tant il a régné au dedans avec force, au dehors avec éclat. Il avait en lui-même les instincts, et, devant le monde, tous les prestiges du pouvoir, la beauté personnelle, l'éloignement et l'étendue de son empire, le nombre de ses sujets, leur discipline dévouée, leur soumission silencieuse. Dans deux ou trois occasions solennelles, où il avait été personnellement mis en jeu, il avait montré de la présence d'esprit, du courage, et exercé un ascendant efficace ; depuis, il avait évité plutôt que cherché les épreuves, et il craignait plus de se compromettre qu'il ne se plaisait à se déployer. C'était un despote dur et hautain, mais prudent, et un grand acteur royal qui avait plus de goût aux effets de théâtre qu'aux événements du drame. La fortune l'avait merveilleusement servi ; en montant sur le trône, il avait trouvé la Russie grande et l'Europe à la fois en repos et encore fatiguée ; il avait profité des brillants succès de l'empereur Alexandre son frère pour la gloire comme pour la sécurité de son empire, et ni ses peuples ni ses alliés n'exigeaient beaucoup de lui ; au dedans, ses travaux de réforme se bornaient à des efforts sincères pour introduire dans l'administration de ses États plus de probité ; au dehors, une immobilité superbe suffisait à son influence ; en Occident, les événements ne lui donnaient rien à faire ; en Orient, ses premiers coups contre la Turquie avaient réussi sans l'engager bien avant. Au milieu de cette situation prospère et facile, la révolution de Juillet vint choquer son orgueil de souverain, le gêner dans ses vues d'ave-

nir et l'inquiéter sur son repos ; il lui voua une haine passionnée, mais sans oser le dire hautement et sans se porter l'adversaire de l'événement qu'il détestait. Et pour satisfaire sa passion sans compromettre sa politique, il sépara avec affectation le roi Louis-Philippe de la France, caressant pour la nation française, après comme avant 1830, en même temps qu'hostile à son nouveau chef. Attitude peu digne pour un si puissant prince et étrange inconséquence pour un despote, car c'est le soin ordinaire du pouvoir absolu de confondre intimement le souverain et le peuple, et de prendre le souverain pour le représentant, et en quelque sorte l'incarnation des millions d'hommes qui vivent sous sa loi. Esprit superficiel, malgré sa fastueuse rigueur, l'empereur Nicolas oubliait cette maxime vitale de son propre système de gouvernement, et ne sentait pas combien il était puéril de s'obstiner à ne pas traiter le roi Louis-Philippe comme les autres rois, tout en s'inclinant devant la révolution qui l'avait fait roi.

Son obstination, du reste, n'était pas toujours aussi intraitable qu'elle voulait le paraître, et quand elle eût pu entraîner pour lui quelque inconvénient grave, il savait la faire fléchir. C'était, depuis 1830, sa coutume, quand il recevait l'ambassadeur de France, de le bien traiter personnellement et de s'entretenir avec lui des affaires des deux pays, mais sans jamais lui parler du Roi. En janvier 1833, le duc de Broglie, en faisant nommer le maréchal Maison ambassadeur à Saint-Pétersbourg, lui prescrivit de ne point accepter une telle

attitude : et après avoir ajouté à ses instructions officielles déjà fort nettes [1] des instructions verbales encore plus précises, il fit prier M. Pozzo di Borgo de passer chez lui, et lui dit qu'il se faisait un devoir de le prévenir que si, en comblant le nouvel ambassadeur de politesses personnelles, l'empereur s'abstenait de prononcer le nom du Roi, le maréchal avait ordre de quitter Pétersbourg dans les huit jours en prenant un prétexte, et que le plus transparent serait le meilleur. Le maréchal était aussi chargé de confirmer cette confidence au comte Pozzo di Borgo, qui ne manqua pas d'en écrire à sa cour. L'empereur Nicolas n'eut garde de se brouiller avec la France pour le plaisir de persister dans une choquante impolitesse ; à la première réception solennelle, il alla au-devant de l'ambassadeur, lui prit la main, lui demanda des nouvelles du Roi, et, sur ce point du moins, les convenances reprirent, entre les deux cours, leur empire.

Environ trois ans plus tard, et dans une circonstance secrète, les dispositions personnelles de l'empereur Nicolas envers le roi Louis-Philippe et sa famille se manifestèrent avec un mélange de réticence calculée, de susceptibilité vaniteuse, d'insinuations détournées et d'emportement qui passait du caractère de l'homme dans la politique du souverain. Vers la fin de l'été de 1835, M. de Barante quitta l'ambassade de Sardaigne pour occuper celle de Russie ; il n'y avait, à cette époque,

[1] *Pièces historiques*, n° I.

entre les deux gouvernements, point de négociation pendante, point d'affaire spéciale à traiter ; l'attitude et le langage du nouvel ambassadeur étaient le principal et presque le seul objet de ses instructions. On se préoccupait alors du mariage futur de M. le duc d'Orléans. Avant de partir pour son poste, M. de Barante demanda au duc de Broglie ce qu'il aurait à faire ou à dire si, de façon ou d'autre, la possibilité d'un mariage entre M. le duc d'Orléans et l'une des grandes-duchesses, filles de l'empereur Nicolas, se présentait à lui : « Je sais, lui dit-il, que l'empereur est, en ce moment, très-malveillant pour le Roi ; mais la politique russe est sujette à des revirements soudains, et le caractère de l'empereur n'y est pas non plus étranger ; que dois-je faire si j'entrevois cette chance ? — Le Roi, lui répondit le duc de Broglie, regarde le mariage de ses enfants comme un intérêt de famille étranger à la politique ; demandez-lui quelles sont ses intentions. » Le Roi dit nettement à M. de Barante qu'il ne souhaitait point pour son fils le mariage russe ; outre le peu de goût qu'il avait pour cette alliance, il était dès lors préoccupé de la perspective d'un mariage entre M. le duc d'Orléans et une archiduchesse d'Autriche ; M. de Barante tint la réponse du Roi pour péremptoire, et en fit, sur ce point, la règle de son attitude.

Peu de jours après cet entretien et à la veille de son départ pour Saint-Pétersbourg, il reçut du duc de Broglie l'instruction de s'arrêter à Berlin et de s'assurer, de concert avec M. Bresson, que, si M. le duc d'Orléans

et M. le duc de Nemours y faisaient une visite, ils recevraient, du roi de Prusse et de sa famille, un accueil bienveillant. Aucune question ne devait et ne pouvait être officiellement posée ; c'était matière de conversation discrète et pas une ligne ne devait être écrite à ce sujet ; M. Bresson avait ordre de prendre un congé et de venir rendre compte à Paris. L'assurance arriva bientôt que les princes seraient reçus à Berlin avec empressement et que le roi de Prusse leur ferait un accueil paternel. Et comme l'entente confidentielle entre la Prusse et l'Autriche était telle que, sur de semblables questions, les deux cours ne décidaient rien que de concert, on eut à Paris la certitude que les princes trouveraient à Vienne, sinon la même cordialité royale, du moins le même accueil qu'à Berlin. Lorsque, quelques mois après, le voyage ainsi résolu s'accomplit avec plein succès, on en fut très-préoccupé à Saint-Pétersbourg ; on se demandait si les princes viendraient aussi en Russie ; on s'étonnait qu'ils ne vinssent pas : « Ils auraient été les bienvenus, » dit un jour l'empereur Nicolas, et ce propos fut rapporté à M. de Barante à qui l'empereur ne laissa, du reste, entrevoir aucune nuance d'humeur ; il lui parla même en fort bons termes de la situation de la France et du gouvernement du Roi, ce qui ne lui arrivait guère, quoiqu'il ne se permît jamais, à ce sujet, aucune parole de blâme ou de critique. Un sentiment très-différent de l'humeur se fit bientôt indirectement entrevoir ; une personne très-bien établie à la cour de Saint-Pétersbourg, l'une des dames d'honneur à portrait et l'amie intime de

l'impératrice, la baronne Frederyks parla un jour à madame de Barante, avec qui elle était dans des rapports confiants et faciles, de la possibilité d'un mariage entre M. le duc d'Orléans et la grande-duchesse Marie ; M. de Barante n'attacha pas aux paroles de madame Frederyks grande importance ; il eut même soin d'éviter avec elle, plutôt que de la rechercher, toute conversation à ce sujet ; il connaissait les vues du roi Louis-Philippe, et, convaincu en même temps que l'empereur Nicolas n'avait, pour une telle alliance, aucune intention sérieuse, il tenait peu à savoir si c'étaient là des velléités de femme ou si madame Frederyks était chargée de sonder, à tout hasard, le terrain.

Pourtant, il lui revint que la grande-duchesse Marie elle-même parlait beaucoup de M. le duc d'Orléans, qu'elle s'enquérait de son caractère, de son esprit, de l'agrément de sa personne, qu'elle avait voulu voir son portrait. A un bal où M. de Barante se trouvait assis, à souper, à une petite table, auprès de l'impératrice, et où était aussi la grande-duchesse, la conversation s'engagea sur M. le duc d'Orléans, et beaucoup de questions lui furent faites avec une curiosité bienveillante. Peu après, M. de Barante donna lui-même un bal où l'empereur et l'impératrice lui firent l'honneur de venir ; il avait demandé la permission d'engager la grande-duchesse Marie, et son invitation avait été acceptée. Mais elle ne vint pas, et l'empereur prit soin de l'excuser en disant à l'ambassadeur, même avec quelque détail, qu'elle était indisposée. Quelques jours après, à un bal

de cour, la grande-duchesse parla à M. de Barante du chagrin qu'elle avait eu de ne pas venir à l'ambassade : « J'en ai pleuré, lui dit-elle, et je me suis promenée le matin devant vos fenêtres. »

Ces démonstrations hésitantes et incohérentes ne persuadèrent point à M. de Barante que l'empereur Nicolas eût la pensée de donner sa fille à M. le duc d'Orléans, et il se tint dans la réserve que le roi Louis-Philippe lui avait prescrite. Quelque temps après, on commença à parler du mariage de M. le duc d'Orléans avec la princesse Hélène de Mecklembourg, et M. de Barante sut que l'empereur Nicolas s'exprimait, sur ce projet, avec une extrême vivacité ; il voulait, disait-on, employer, pour le faire échouer, toute son influence, et il se servait, dans ce dessein, de sa correspondance habituelle avec le prince Charles de Mecklembourg-Strelitz, général au service de Prusse, qui avait à la cour de Berlin quelque crédit. Quand on apprit à Saint-Pétersbourg que le roi de Prusse persistait invariablement dans un projet qui venait de lui, l'empereur Nicolas entra dans une étrange colère ; il fit une scène publique au baron de Boden, envoyé du duc de Mecklembourg-Schwerin en Russie, et parla en termes brutaux de la part que le roi de Prusse avait prise à ce mariage. Dans un bal qui eut lieu vers cette époque et où vint l'empereur, il n'adressa point la parole à l'ambassadeur de France, ce qui était contre son habitude et fut d'autant plus significatif que les ambassadeurs d'Autriche et d'Angleterre eurent avec lui, ce

soir-là, la conversation accoutumée. Cet accès de mauvaise humeur ne dura pas longtemps, n'influa point sur les relations officielles de M. de Barante avec le comte de Nesselrode qui se tenait avec soin en dehors des boutades de son maître, et bientôt on ne parla plus à Saint-Pétersbourg du mariage de M. le duc d'Orléans.

En 1838, M. de Barante vint en congé à Paris et M. le duc d'Orléans, marié et heureux, lui demanda de lui raconter tout ce qui s'était passé et dit à Pétersbourg au sujet de son mariage. Instruit des incidents que je viens de rappeler, le prince pensa que l'ambassadeur avait eu raison de ne pas croire que l'empereur Nicolas eût vraiment pensé un seul instant à lui donner sa fille en mariage. Pendant qu'on essayait d'en insinuer l'idée à M. de Barante, on avait voulu flatter aussi M. le duc d'Orléans lui-même de cette perspective; une personne, avec qui il avait des relations intimes, lui disait, à Paris, ce qu'à Pétersbourg madame Frederyks disait à madame de Barante, et elle l'engageait à ne pas rechercher un autre mariage. Le prince resta aussi incrédule que l'ambassadeur.

Ils avaient raison tous les deux; jamais l'empereur Nicolas n'avait sérieusement accepté, même en pensée, un mariage si contraire à sa passion. Si la grande-duchesse Marie avait eu occasion de voir M. le duc d'Orléans, s'il lui avait plu, si elle avait elle-même vivement désiré cette union, peut-être l'empereur n'eût-il pas résisté au vœu de sa fille; dur dans son empire, il avait, dans sa famille, le cœur paternel, et il était

en outre assez enclin à se faire, dans les questions de mariage, un devoir de tenir grand compte des goûts et des sentiments personnels de ses enfants. Mais aucun motif semblable ne pesait sur lui en 1836, et lorsque le voyage des princes français en Allemagne suggéra autour de lui cette idée, l'empereur Nicolas venait naguère de s'engager, envers le roi Louis-Philippe, dans des manifestations et des démarches qui devaient l'éloigner encore plus d'un tel rapprochement.

Après la prise d'Anvers et devant cette brillante solution française de la question belge, l'humeur des trois cabinets du Nord, bien que contenue, avait été profonde : c'était eux qui avaient eu à faire successivement les plus grandes et les plus amères concessions, des concessions à la fois politiques et domestiques, de principe et de famille; le roi de Prusse et l'empereur de Russie avaient été contraints d'abandonner, dans le roi de Hollande, l'un son beau-frère, l'autre le beau-père de sa sœur; l'empereur Nicolas était allé jusqu'à envoyer en mission extraordinaire à La Haye son plus intime confident, le comte Orloff, pour déclarer au roi Guillaume cet abandon et dompter son opiniâtre résistance au vœu de l'Europe. De tels sacrifices, même sincèrement accomplis, laissent dans le cœur des plus roids politiques de poignantes blessures. L'Autriche, la Prusse et la Russie voyaient en outre l'entente et l'action commune de la France et de l'Angleterre s'affermir et s'étendre de jour en jour. Et ce n'était pas seulement une entente accidentelle entre les deux gouver-

nements sur des questions spéciales; c'était, entre les deux pays, malgré leur ancienne hostilité, une sympathie générale d'idées et de tendances bruyamment proclamées; sympathie qui donnait, dans l'Europe entière, aux partisans des réformes politiques et aux artisans de révolutions, de vives tentations et des espérances de succès. Par amour-propre et par inquiétude, les trois puissances du Nord sentaient le désir et le besoin d'opposer ostensiblement entente à entente, force à force, de se soutenir mutuellement en face d'un avenir obscur, et de prendre, si l'occasion s'en présentait, une revanche des échecs qu'elles venaient de subir.

Une cause plus directe et plus pressante les poussait aussi dans cette voie. Les tentatives de révolution suscitées en Italie, en Pologne et en Allemagne par la crise de 1830 avaient échoué; mais les conspirations continuaient, et elles avaient pour fauteurs ardents les réfugiés italiens, polonais, allemands, qui avaient trouvé en France, en Angleterre, en Belgique, en Suisse, un généreux asile. J'ai déjà dit ce que je pense du droit d'asile, de sa légitimité, de son utilité politique, et aussi des devoirs qui y sont attachés, soit pour les gouvernements protecteurs, soit pour les réfugiés eux-mêmes[1]. La question est aussi simple et claire en principe que délicate et difficile dans l'application; mais les difficultés de l'application ont trop souvent fait oublier le principe même et la nécessité de le respecter. Les réfugiés politiques, quelque naturelle et même patriotique qu'ait

[1] Tome II, p. 83-84.

pu être leur entreprise, n'ont évidemment nul droit de poursuivre, du sein de l'asile qu'ils ont obtenu et au péril du gouvernement qui les a accueillis, leur guerre contre le gouvernement de leur patrie; et le pouvoir qui les protége, quelle que soit pour eux sa sympathie, est évidemment tenu de réprimer leurs attaques contre les pouvoirs avec lesquels il vit lui-même en paix. Ainsi le commande impérieusement le droit public qui est la morale et la loyauté mutuelles des nations. Ce droit n'exclut ni la bienveillance témoignée aux réfugiés, ni les secours accordés à leur malheur; il n'interdit pas non plus le respect des affections et le maintien des relations privées dont les réfugiés peuvent être l'objet; quand le comte Pozzo di Borgo se plaignait que la duchesse de Broglie reçût amicalement chez elle le prince Adam Czartorinski, ce noble chef de l'émigration polonaise, le comte Pozzo avait tort, et la duchesse de Broglie avait raison de dire avec sa vive fierté : « Le prince Czartorinski est depuis longtemps l'ami de ma mère et le mien; je ne le chasserai pas de mon salon parce que mon mari a l'honneur de représenter la France et son roi. » Les sentiments généreux n'autorisent pas à manquer, en pareille circonstance, aux devoirs de la politique, mais ils ne sont point condamnés à s'effacer devant des exigences dures ou hautaines; et les gouvernements qui réclament contre les menées des réfugiés sont eux-mêmes obligés de ménager la dignité comme la situation légale du pouvoir auquel ils demandent de les réprimer. Il y a là, de part et d'autre, bien

des convenances à respecter, bien des mesures à garder, bien des embarras à prendre en considération ; mais, cela reconnu, le droit de réclamation demeure entier d'une part et le devoir de répression de l'autre : devoir de probité politique autant que de prudence, dont l'accomplissement est exigé par l'honneur des gouvernants comme par la sûreté des États, et qui ne saurait être méconnu que par une faiblesse regrettable ou par une arrogance inexcusable. Malgré nos sincères efforts pour nous acquitter de ce qui était dû aux gouvernements européens, ce fut là pour nous, de 1832 à 1836, dans nos rapports avec eux, une source de complications sans cesse renaissantes, et l'une des principales causes qui portèrent les trois puissances du Nord à faire en commun des démonstrations et des démarches compromettantes pour les rapports pacifiques qu'elles voulaient maintenir, et même pour le redressement des griefs qu'elles élevaient.

Au commencement d'avril 1833, un mouvement révolutionnaire éclata à Francfort ; un de ces mouvements si fréquents de nos jours, sérieux par les idées et les sentiments qui les suscitent, frivoles par l'étourderie et l'incapacité de leurs auteurs. Au même moment, un complot semblable était découvert à Turin. Ils furent l'un et l'autre promptement réprimés. Mais la diète germanique entama une grande enquête pour en rechercher les sources, les ramifications, les desseins ; et comme il était aisé de le prévoir, l'enquête rencontra dès ses premiers pas et mit au jour les menées et les

provocations des réfugiés. Pendant qu'elle suivait son cours, nous apprîmes que, le 14 août, l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse, accompagnés de leurs ministres, le prince de Metternich et M. Ancillon, s'étaient rencontrés au château de Theresienstadt, près de Töplitz; trois semaines plus tard, le roi de Prusse et l'empereur de Russie se rencontraient à Schwedt-sur-l'Oder, et peu de jours après, l'empereur Nicolas et l'empereur d'Autriche, aussi avec leurs ministres des affaires étrangères, se réunissaient à Münchengrætz, petite ville de Bohême, où le prince royal de Prusse s'était déjà rendu. Le résultat de ces conférences répétées ne se fit pas longtemps attendre; dans les premiers jours de novembre 1833, le baron de Hügel, chargé d'affaires d'Autriche en l'absence du comte Appony, le baron de Werther au nom de la Prusse et le comte Pozzo di Borgo pour la Russie, se rendirent successivement auprès du duc de Broglie, et lui communiquèrent trois dépêches de leurs cours finissant toutes trois par déclarer, dans les mêmes termes, que « si la France, qui avait si bien su se défendre elle-même des tentatives des perturbateurs, ne réussissait pas désormais à déjouer également les machinations auxquelles ils se livraient, sur son territoire, contre les États étrangers, il pourrait en résulter, pour quelques-uns de ces États, des troubles intérieurs qui les mettraient dans l'obligation de réclamer l'appui de leurs alliés; que cet appui ne leur serait pas refusé, et que toute tentative pour s'y opposer serait considérée, par les

trois cabinets de Vienne, de Saint-Pétersbourg et de Berlin, comme une hostilité dirigée contre chacun d'eux. »

En soi, la démarche n'avait rien que de naturel et de conforme au droit des gens comme aux exigences du moment; mais le concert qui l'avait préparée, l'uniformité et le ton péremptoire de la conclusion des trois dépêches donnaient trop évidemment, à l'acte des trois cours, le caractère d'une tentative d'intimidation pour qu'à notre tour une fierté froide ne fût pas le caractère de notre réponse. Les cabinets qui en avaient pris la résolution et les agents diplomatiques chargés de la communiquer au cabinet français l'avaient si bien senti que, tout en s'acquittant de leur mission, les plus modérés s'étaient efforcés de l'atténuer. La dépêche autrichienne prodiguait les éloges à l'habileté et à l'énergie du gouvernement du Roi; la dépêche prussienne, pleine envers lui de témoignages d'estime et d'affection, rendait toute justice aux efforts qu'il avait déjà faits pour contenir les réfugiés; et le comte Pozzo di Borgo, probablement peu satisfait des développements de la dépêche russe, ne l'avait pas communiquée tout entière au duc de Broglie, et s'était contenté de lui en lire la conclusion. En variant, selon ces diverses attitudes, son accueil et son langage, le duc de Broglie repoussa dignement la tentative d'intimidation, et maintint hautement, pour les divers cas de complications ou d'interventions européennes qui pourraient se présenter à l'avenir, la liberté d'action et la politique déclarée de la France.

Quand il reçut communication de cette réponse, le prince de Metternich essaya de ne la comprendre qu'à moitié, et de croire que le Piémont n'était pas l'un des États dans lesquels la France ne souffrirait pas, sans y intervenir elle-même, une intervention étrangère ; mais M. de Sainte-Aulaire, par une prompte et franche répartie, ne lui permit pas d'avoir l'air de se faire illusion à cet égard. M. de Metternich n'insista point. A Berlin, à Saint-Pétersbourg même, la ferme réponse du duc de Broglie n'amena point de réplique ; et toute cette affaire n'eut d'autre résultat que de manifester avec quelque faste le concert des trois cours et le travail de l'empereur Nicolas pour dominer ses alliés, en révélant en même temps leurs dissidences intérieures et leur peu de penchant à pousser jusqu'au bout leurs démonstrations. Il n'y a guère de plus mauvais politiques que les esprits plus hautains que grands et plus passionnés que sérieux, qui recherchent la satisfaction momentanée de leur passion bien plus que l'accomplissement réel et durable de leur dessein.

Indépendamment des révolutions de l'Occident, l'empereur Nicolas, peu de mois avant les entrevues de Theresienstadt, de Schwedt et de Münchengrætz, avait trouvé en Orient, contre le gouvernement du roi Louis-Philippe, un nouveau sujet d'irritation. La lutte entre la Porte ottomane et le pacha d'Égypte avait éclaté ; Méhémet-Ali avait conquis la Syrie ; son fils Ibrahim, vainqueur à Konièh, traversait en maître l'Asie-Mineure, occupait Smyrne et menaçait Constantinople. Le

grand problème qui pèse et pèsera longtemps encore sur l'Europe, la question d'Orient touchait à l'une de ses plus violentes crises. Je retracerai tout à l'heure l'incendie qui fut alors près de s'allumer; je ne veux, en ce moment, qu'en faire entrevoir les premières lueurs.

Que Méhémet-Ali aspirât à secouer le joug du sultan, et à fonder, pour son propre compte, un État indépendant, on n'en saurait douter. En vain il multipliait les protestations de fidélité; en vain il répétait à M. de Bois-le-Comte, qu'au printemps de 1833 le duc de Broglie avait chargé d'une mission en Orient : « Je suis prêt à toute heure à promettre en face du monde que je ne chercherai jamais querelle avec le sultan, pourvu qu'il ne m'en cherche pas non plus, et que je vivrai en paix et en soumission; mais que les grandes puissances européennes nous garantissent, à la Porte et à moi, que nous ne troublerons mutuellement, par aucune agression, la paix qu'elles rétabliront entre nous. » M. de Bois-le-Comte faisait observer au pacha que le sultan était son souverain, et qu'il serait difficile aux puissances de donner une garantie qui les établirait, le sultan et lui, sur le pied d'égalité : « Savez-vous pourquoi je ne suis pas indépendant? répondait vivement Méhémet-Ali; c'est par déférence pour les puissances; croyez-vous que, sans le respect que j'ai eu pour leurs intentions, je serais dans la condition d'un sujet? Eh bien! ce respect que j'ai eu pour vos conseils, les Grecs ne l'ont pas eu, les Belges non plus; et vous les avez

récompensés en garantissant leur indépendance ; et vous me punissez en refusant de garantir ma sécurité ! » Laissant alors de côté son propre intérêt : « Avant un an, disait-il avec une expression pleine de mystère et de gravité, avant un an, la guerre éclatera en Europe ; j'en ai des avis certains ; unis à l'Angleterre, vous aurez à combattre la Russie, l'Autriche et les États du continent. La Russie domine à Constantinople ; ne trouvez-vous donc pas d'avantage à employer Méhémet-Ali et à le charger d'aller combattre et détruire une influence ennemie ? Pensez-bien à cela ; il peut vous être utile de me laisser prendre le district d'Adana ; ce sera une force pour vous comme pour moi. » M. de Bois-le-Comte soutenait alors qu'il n'y aurait pas de guerre et que l'Europe était décidée à rester en paix ; Méhémet-Ali paraissait comprendre et n'insistait pas ; mais quelques jours après, causant familièrement avec l'envoyé français, il lui disait : « M. Campbell, agent politique anglais, vient demain me présenter M. Turnbull, consul de Sa Majesté Britannique ; quand donnerez-vous aussi, à votre consul, M. Mimaut, un caractère politique ? Voulez-vous que je vous dise ce qui arrivera ? C'est que non-seulement vous vous êtes laissé devancer par l'Angleterre, mais que vous le serez par l'Autriche et par la Russie. Oui, par la Russie elle-même. Ne croyez pas que je sois si mal avec elle ; au contraire, je suis fort bien. L'agent autrichien, M. Prokesch, qui paraît si uni avec les Anglais et avec vous, se charge de maintenir de bons rapports entre la Russie et moi. » Quelquefois,

ayant l'air d'oublier la politique, le pacha racontait avec abandon à M. de Bois-le-Comte les vicissitudes de sa vie et les difficultés qu'il avait eues à vaincre pour arriver où il était parvenu : « Une des plus grandes, lui disait-il, a été le vice de mon éducation ; j'avais cinquante ans, et je gouvernais l'Égypte depuis dix ans quand j'ai appris à lire. — Quel motif a décidé Votre Altesse à se livrer à un travail si pénible ? Mahomet a bien pu fonder une religion et poser les bases de l'un des plus grands empires du monde sans savoir lire. — Il est vrai ; mais la nécessité de savoir lire se faisait de plus en plus sentir à moi. Jusque-là, je mettais en magasin dans ma tête tout ce que je voyais et entendais ; quelquefois l'impression des objets s'affaiblissait ; mais dans les moments de danger, ou quand je me mettais en colère, tout me revenait clair et lucide à l'esprit. Je m'aperçus cependant que ma mémoire baissait ; alors je résolus d'y suppléer par la lecture ; tout homme que je voyais, je lui disais de prendre un livre et de lire avec moi. A force de faire cela, j'ai appris à lire, et assez promptement. Depuis ce temps, j'ai lu beaucoup de livres, dernièrement encore un gros livre de géographie qu'on m'a envoyé de Constantinople. J'ai lu surtout des livres de science militaire et des livres politiques. Je lis aussi vos journaux. J'ai lu encore des livres d'histoire, et je me suis convaincu que personne, avec d'aussi faibles moyens, n'a fait d'aussi grandes choses que moi. Il me reste encore bien à faire. J'ai déjà avancé mon pays beaucoup plus que ne l'est la Turquie,

ni la Grèce, ni surtout la Perse. Mais j'ai commencé bien tard. Je ne sais si j'aurai le temps d'achever. Je veux du moins laisser les choses à mon fils en aussi bon état que je pourrai. » Et il finissait en revenant à son idée fixe, la nécessité que la Porte lui concédât le district d'Adana ou que les puissances lui garantissent la sécurité de ses possessions : « Je me considère, disait-il, comme un homme placé en présence d'un ennemi qui tient le fer levé sur lui ; j'ai devant moi un bouclier ; vous me demandez de renoncer à ce bouclier ; vous êtes mes amis ; je vous le livre, mais parce que j'ai la confiance que vous avez une autre défense à me donner ; sans cela, ce serait vouloir me tuer. »

Quand Méhémet-Ali cherchait à se faire bien venir des puissances qu'il savait amies sincères de la Porte, il parlait de son désir d'aller, après la paix, finir ses jours à Constantinople et s'y consacrer tout entier à relever et à ranimer cet empire tombant en ruines. Dans cette hypothèse, les politiques européens rendaient eux-mêmes hommage à la supériorité de ses vues et de son caractère : « Certainement, disait M. Prokesch à M. de Bois-le-Comte, si on pouvait, comme par un coup de théâtre, mettre Méhémet-Ali sur le trône de Constantinople, l'Autriche et toutes les puissances qui souffrent de l'affaiblissement de cet empire ne pourraient le voir qu'avec plaisir ; Méhémet-Ali est un réformateur ; il remplace par des institutions meilleures les vieilles institutions qui périssent ; Mah-

moud est un révolutionnaire : il détruit et ne met rien à la place. »

Quel que fût le tour de son ambition, ennemi ou protecteur, un tel homme était insupportable au sultan et à ses conseillers ; l'un des membres les plus considérables du Divan, Khosrew-Pacha lui portait une vieille et violente haine. Qu'elle fût, avec Méhémet-Ali, en paix ou en guerre, qu'elle lui fît des refus ou des concessions, la Porte méditait constamment sa ruine, et cette hostilité acharnée, ce travail incessant contre lui, fournissaient toujours au pacha d'Égypte des motifs réels ou des prétextes plausibles pour engager la lutte où le poussait son ambition : « Que vouliez-vous que je fisse? disait-il, en mai 1833, à M. de Bois-le-Comte qui lui reprochait son attaque contre le pacha de Saint-Jean-d'Acre et la guerre qu'il avait ainsi soulevée; j'avais en main des preuves irrécusables que la Porte, décidée à me détruire, allait fondre sur moi dans un an ; j'ai dû la prévenir. Je me suis trouvé entre deux abîmes ; j'ai mieux aimé descendre dans l'un qu'être précipité dans l'autre. »

Devant la question d'Orient ainsi brusquement posée, et au milieu des grandes puissances toutes empressées, avec des sentiments très-divers, d'y porter la main, la situation de la France était la plus difficile. L'Angleterre et l'Autriche avaient une idée simple et fixe ; elles ne s'inquiétaient que de maintenir l'empire ottoman et de le défendre contre ses ennemis. La Russie aussi n'avait qu'une idée, moins simple, mais également exclusive et

constante ; elle voulait maintenir l'empire ottoman sans l'affermir et le dominer en le protégeant. La Prusse, presque étrangère à la question, inclinait habituellement vers l'Autriche et l'Angleterre en ménageant la Russie. La politique de la France était compliquée et alternative ; elle voulait servir à la fois le sultan et le pacha, maintenir l'empire ottoman et grandir l'Égypte. La Porte se trouvait en présence de deux alliés véritables, d'un protecteur hypocrite et d'un ami dont le cœur était partagé.

Les raisonnements, quelques-uns sérieux, d'autres spécieux, n'ont pas manqué pour justifier cette double politique de la France. On a fait valoir l'importance de l'Égypte dans la Méditerranée, l'appui que la France y pouvait trouver en cas de lutte, soit contre l'Angleterre, soit contre la Russie, surtout la nécessité que, dans l'état précaire de l'Orient, l'Égypte ne restât pas en des mains impuissantes ou ne passât pas en des mains ennemies. J'apprécierai la valeur de ces raisons quand j'aurai à parler des grands débats où elles se sont produites ; elles ont été des arguments après coup plutôt que des causes déterminantes avant l'événement : à vrai dire, la politique de la France, dans cette question, a pris sa source dans notre brillante expédition de 1798 en Égypte, dans le renom de nos généraux, de nos soldats, de nos savants, dans les souvenirs et les impressions qui sont restés de leurs exploits et de leurs travaux, dans des élans d'imagination, non dans des calculs de sécurité et d'équilibre ; un vif intérêt s'est attaché au

théâtre de cette gloire nationale et singulière ; l'Égypte conquise par une armée française, décrite par un Institut français, est devenue l'une des fantaisies populaires de la France ; nous avons eu à cœur ses destinées ; et le nouveau maître, glorieux et singulier aussi, qui la gouvernait alors avec éclat en se tournant vers nous, a été, pour nous, un allié naturel que nous avons soutenu par penchant et entraînement bien plus que par réflexion et intérêt.

Les embarras de cette situation se manifestèrent dès les premiers jours : trois agents français intervinrent en 1833 dans la lutte entre la Porte et l'Égypte ; à la fin de 1832, le général Guilleminot, rappelé en 1831, n'avait pas encore été remplacé comme ambassadeur à Constantinople ; M. de Varennes, premier secrétaire de l'ambassade, y représentait la France ; quand la guerre de Syrie eut éclaté, après la bataille de Konièh, il s'employa vivement à faire consentir la Porte aux concessions que demandait Méhémet-Ali ; nommé ambassadeur au commencement de janvier 1833, l'amiral Roussin arriva le 17 février à Constantinople, et trois mois après, une flotte russe, secrètement appelée le 21 janvier par le sultan, entrait dans le Bosphore, et venait protéger la Porte contre son ambitieux vassal. L'amiral Roussin en demanda sur-le-champ au Divan l'éloignement, s'engageant à faire consentir Méhémet-Ali aux conditions que la Porte lui avait fait proposer en réponse à ses exigences ; et, sur la promesse du sultan qu'à ce prix les Russes se retireraient en effet,

l'amiral écrivit, le 22 février, au pacha : « Persister dans les prétentions que vous avez soulevées, ce serait appeler sur votre tête des conséquences désastreuses qui, je n'en doute pas, éveilleront vos craintes. La France tiendra l'engagement qu'elle a contracté; elle en a le pouvoir et je garantis sa volonté. Il ne me reste plus qu'à espérer que vous ne nous forcerez pas à la cruelle nécessité d'attaquer une puissance en partie notre ouvrage, et de ternir une gloire dont je suis l'admirateur sincère. » Le pacha refusa avec hauteur de céder; les complications et les négociations continuèrent; et lorsque, six semaines après, M. de Bois-le-Comte fut envoyé en Orient, sans autorité officielle, mais pour observer les faits et donner des conseils, il trouva Méhémet-Ali encore si irrité de la sommation de l'amiral Roussin qu'il ne put le décider à répondre lui-même à une nouvelle lettre que l'amiral lui avait écrite : « Que voulez-vous que j'écrive à l'ambassadeur! lui dit le pacha; je ne puis lui dire *mon cher ami*, car je mentirais; je ne puis lui témoigner mon ressentiment, car je blesserais votre gouvernement. La France a accrédité auprès de moi un agent; votre consul est, pour elle, l'organe de ses relations avec moi; il est, pour moi, l'intermédiaire de mes communications avec elle; c'est elle-même qui m'a indiqué cette règle; je m'y suis toujours fidèlement conformé. Quand on change l'ambassadeur à Constantinople, on ne m'en informe pas, et je n'ai aucune relation avec lui. Pour mes relations avec le sultan, toutes les convenances

veulent que je les suive seul et sans intermédiaire. » Ainsi la France, selon l'urgence du moment, se portait tantôt dans l'un, tantôt dans l'autre bassin de la balance, s'efforçant de rester en équilibre entre ses deux amis et d'écarter ses rivaux.

Cependant la Russie d'une part et Méhémet-Ali de l'autre poursuivaient leur travail, point compliqué quoique peu sincère : en apprenant le refus du pacha de se contenter des offres de la Porte, l'empereur Nicolas mettait de nouveau ses vaisseaux et ses troupes à la disposition du sultan, et Méhémet-Ali prodiguait à Constantinople ses moyens ordinaires de persuasion pour déterminer la Porte à lui céder, non-seulement toute la Syrie, mais aussi le district d'Adana, c'est-à-dire la porte de l'Asie-Mineure, dernier objet de contestation. Après beaucoup de pourparlers secrets et d'oscillations confuses, l'un et l'autre réussirent dans leurs efforts : le 5 avril, une flotte russe, jetant l'ancre dans le Bosphore, débarquait cinq mille soldats sur la côte d'Asie pendant qu'un corps d'armée russe marchait vers le Danube, et le 16 mai cent coups de canon annonçaient à Alexandrie qu'un firman du 5 cédait au pacha le district d'Adana avec la Syrie, et que l'armée égyptienne se mettait en marche pour évacuer l'Asie-Mineure. L'arrangement tenu alors pour définitif, entre la Porte et le pacha, avait été en effet conclu le 5 mai à Kutaièh; Ibrahim-Pacha opéra sa retraite, et l'on put dire que la paix était rétablie en Orient.

Elle était rétablie à un prix qui semait en Europe la

discorde : le 6 mai, le lendemain même du jour où venait d'être publié le firman pacifique du sultan, le comte Orloff entrait avec grand apparat à Constantinople, revêtu des titres d'ambassadeur extraordinaire et de commandant général des forces russes dans l'empire ottoman. Il venait, au moment où la Porte semblait hors de péril, constater solennellement la protection que lui avait donnée la Russie, et lui promettre que cette protection la couvrirait, en tout cas, dans l'avenir. L'inutilité apparente et l'éclat inusité de cette ambassade inspirèrent aux autres cours une juste méfiance ; elles demandèrent à la Porte des explications ; la Porte se plaignit de la demande comme d'une injure, et affirma que la venue du comte Orloff « n'était qu'un signe explicite de la bonne harmonie qui régnait entre le sultan et l'empereur de Russie. » Le comte Orloff passa plus de deux mois à Constantinople, attendant, disait-il, que l'armée égyptienne eût entièrement évacué les États du sultan. A la fin de juin, cette évacuation était accomplie ; Ibrahim-Pacha avait repassé le Taurus, et le 10 juillet, les vaisseaux et les troupes russes se retirèrent à leur tour de Turquie ; mais deux jours auparavant, le 8, un traité, dit le traité d'Unkiar-Skelessi, avait été signé à Constantinople portant (art. 3) : « Par suite du plus sincère désir d'assurer la durée, le maintien et l'entière indépendance de la Sublime-Porte, S.M. l'empereur de toutes les Russies, dans le cas où les circonstances qui pourraient déterminer de nouveau la Sublime-Porte à réclamer l'assistance morale et mili-

taire de la Russie viendraient à se présenter, quoique ce cas ne soit nullement à prévoir, s'il plaît à Dieu, promet de fournir, par terre et par mer, autant de troupes et de forces que les deux parties contractantes le jugeraient nécessaire. » Et, en retour de cette promesse, un article secret, annexé au traité, ajoutait : « Comme S. M. l'empereur de toutes les Russies, voulant épargner à la Sublime-Porte ottomane les charges et les embarras qui résulteraient pour elle de la prestation d'un secours matériel (à la Russie), ne demandera pas ce secours si les circonstances mettaient la Sublime-Porte dans l'obligation de le fournir, la Sublime-Porte ottomane, à la place du secours qu'elle doit prêter au besoin, d'après le principe de réciprocité du traité patent, devra borner son action, en faveur de la cour impériale de Russie, à fermer le détroit des Dardanelles, c'est-à-dire à ne permettre à aucun bâtiment de guerre étranger, d'y entrer, sous un prétexte quelconque. » Ainsi le cabinet de Saint-Pétersbourg, convertissant en droit écrit le fait de sa prépondérance à Constantinople, faisait de la Turquie son client officiel, et de la mer Noire un lac russe dont ce client gardait l'entrée contre les ennemis possibles de la Russie, sans que rien la gênât elle-même pour en sortir et lancer dans la Méditerranée ses vaisseaux et ses soldats.

Pendant le cours de cette négociation et quand on commença à en pressentir le résultat, l'amiral Roussin, esprit hardi et entier, toujours dominé par une seule idée, fut tenté de se mettre ouvertement en travers, et

de signifier à la Porte, si elle se livrait ainsi à la Russie, l'hostilité de la France. Il en fut détourné par son collègue l'ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, lord Ponsonby, aussi passionné que lui contre la Russie, mais qui portait plus de calcul dans sa passion : « J'ai dissuadé l'amiral Roussin de s'opposer à la signature du traité russe, dit-il un jour à M. de Bois-le-Comte ; c'eût été provoquer une lutte que nous n'étions pas alors en mesure de soutenir. » Telles étaient, en effet, la colère du sultan et de ses conseillers au seul nom de Méhémet-Ali, et ils étaient si convaincus qu'il se préparait à recommencer contre eux la guerre que très-probablement rien n'eût pu les empêcher de s'assurer, contre lui, le puissant protecteur qui s'offrait à eux. Un conseiller courageux essaya un jour, au nom du repos de Constantinople et de la dignité de l'empire, d'inquiéter le sultan sur les desseins des Russes : « Que m'importe l'empire? s'écria Mahmoud ; que m'importe Constantinople? Je donnerais Constantinople et l'empire à celui qui m'apporterait la tête de Méhémet-Ali. » Mais quand le traité d'Unkiar-Skélessi, ainsi conclu dans un accès de peur turque, devint public en Europe, les cabinets français et anglais tinrent peu de compte des alarmes de la Porte, et lui en inspirèrent à leur tour de nouvelles en lui témoignant leur ressentiment de son lâche abandon. Ils n'adressèrent pas leurs protestations à la Porte seule; M. de Lagrené, chargé d'affaires de France à Saint-Pétersbourg en l'absence du maréchal Maison, eut ordre de remettre au comte de Nesselrode une note par la-

quelle le gouvernement français, après avoir établi « que le traité d'Unkiar-Skélessi assignait, aux relations mutuelles de l'empire ottoman et de la Russie, un caractère nouveau contre lequel les puissances de l'Europe avaient le droit de se prononcer, » déclarait que « si les stipulations de cet acte devaient subséquemment amener une intervention armée de la Russie dans les affaires intérieures de la Turquie, le gouvernement français se tiendrait pour entièrement libre d'adopter telle ligne de conduite qui lui serait suggérée par les circonstances, agissant dès lors comme si le traité en question n'existait pas. » Le gouvernement anglais tint à Constantinople et à Pétersbourg le même langage. Et les deux cabinets ne se bornèrent pas à des paroles; ils donnèrent à leurs forces navales dans la Méditerranée un grand développement; une partie de l'escadre anglaise parut devant Smyrne; on parlait de démarches encore plus décisives; on se demandait si le jour n'était pas venu de forcer les Dardanelles, d'entrer dans la mer Noire et d'aller brûler cette flotte russe toujours près d'envahir Constantinople sous prétexte de la protéger. La réponse du cabinet de Saint-Pétersbourg aux notes qu'il avait reçues de Paris et de Londres vint aggraver encore la colère et la méfiance qui inspiraient ces menaces, car le langage en était aussi rude que celui qu'il repoussait; le traité d'Unkiar-Skélessi ne contenait, selon M. de Nesselrode, rien qui ne fût dans le droit des parties contractantes, « et S. M. l'Empereur, disait-il en terminant, est résolu de remplir

fidèlement, le cas échéant, les obligations que le traité du 8 juillet lui impose, agissant ainsi comme si la déclaration contenue dans la note de M. de Lagrené n'existait pas. »

Tant d'irritation et de mouvement alarma les prudents gardiens de la paix européenne : le traité d'Unkiar-Skélessi avait fort déplu au prince de Metternich qui s'inquiétait, comme nous, de la domination des Russes à Constantinople ; mais encore plus inquiet de toute querelle sérieuse entre l'Autriche et la Russie, il n'avait eu garde de laisser éclater son humeur, et ses agents avaient pour instruction de blâmer l'explosion de la nôtre : « Pourquoi avoir été porter votre protestation jusqu'à Saint-Pétersbourg, disait l'internonce d'Autriche, le baron de Stürmer, à M. de Bois-le-Comte; passe pour Constantinople ; mais à Saint-Pétersbourg c'est une démarche provocante, et vous vous êtes attiré une réponse qui peut vous blesser et aigrir les esprits. » Quand l'aigreur eut amené des actes qui menaçaient visiblement la paix de l'Europe, le chancelier d'Autriche se prévalut du péril pour agir sur l'empereur Nicolas qui n'avait, au fond, nulle envie de la guerre, et pour lui faire sentir les inconvénients du traité d'Unkiar-Skélessi, démonstration plus brillante qu'utile, et qui excitait contre la Russie plus de colère qu'elle ne lui valait de force réelle. M. de Metternich excellait à se servir des changements apportés par le temps dans l'état des faits et des esprits pour insinuer les vérités qu'il n'avait pas d'abord voulu dire, et pour atténuer les dangers

qu'il n'avait pas osé combattre au moment de la crise. Les conférences de Münchengrætz lui fournirent une occasion favorable pour exercer cette influence calmante; il obtint de l'empereur Nicolas des paroles qui, sans abolir le traité d'Unkiar-Skélessi, en repoussaient les conséquences et contenaient presque un engagement de n'en réclamer, en aucun cas, l'application. Ce n'était là qu'une démonstration pacifique mise en balance d'une démonstration ambitieuse; en réalité, les situations et les intentions restaient les mêmes; mais aucune des puissances qui se mesuraient ainsi de l'œil n'avait, à vrai dire des craintes bien pressantes, ni le désir de pousser jusqu'au bout ses menaces; le chancelier d'Autriche fit beaucoup valoir à Paris et à Londres les concessions verbales de l'empereur Nicolas et sa propre insistance à les lui arracher; le bruit s'apaisa, les armements se ralentirent, les vaisseaux rentrèrent dans les ports; et quand l'année 1834 s'ouvrit, il ne restait plus, de cette première phase des affaires d'Orient, que l'hostilité permanente entre la Porte et Méhémet-Ali, la situation difficile dans laquelle s'était engagée entre eux la France, les nuages que sa faveur déclarée pour le pacha jetait déjà entre elle et l'Angleterre, et le redoublement de malveillance que cette lutte avait suscité dans l'âme de l'empereur Nicolas contre le roi Louis-Philippe et son gouvernement.

Au moment où cette question semblait finir, une autre s'élevait qui devait devenir, sinon pour l'Europe entière, du moins pour nous, plus grave encore que la

question d'Orient ; le roi Ferdinand VII mourait à Madrid, et l'Espagne rentrait dans la carrière des révolutions.

Depuis que Ferdinand VII avait pleinement reconnu le roi Louis-Philippe et ne tolérait plus en Espagne les menées patemment hostiles des légitimistes, nous vivions, avec le gouvernement espagnol, dans des rapports, sinon intimes, du moins réguliers et tranquilles. Le roi ne nous inspirait point de confiance ; la domination violente et inintelligente du parti absolutiste nous inquiétait pour l'Espagne elle-même, agitée par des conspirations et des rigueurs continuelles ; nous nous concertions avec l'Angleterre pour empêcher que la tyrannie usurpée de don Miguel en Portugal ne s'affermît par l'appui que la cour de Madrid voulait lui donner ; mais nous n'avions, au delà des Pyrénées, aucun grave intérêt français à défendre ; nous prêtions, à ce qui s'y passait, assez peu d'attention ; nos grandes affaires étaient ailleurs. Une seule question, celle de l'ordre de succession à la couronne d'Espagne, ne laissait pas de nous préoccuper ; elle avait reçu, depuis cent vingt ans, des solutions fort diverses ; l'ancienne loi de la monarchie espagnole appelait les femmes au trône, à défaut d'héritiers mâles directs, et jusqu'au règne de Philippe V, le fait avait été conforme au droit. En 1714, Philippe V substitua à la loi espagnole, non pas la loi salique comme on l'a dit, mais une pragmatique qui restreignait la succession des femmes au cas où il n'y aurait, pour le trône,

absolument point d'héritiers mâles, soit directs, soit collatéraux, et les Cortès adoptèrent le décret du roi. En 1789, Charles IV révoqua la pragmatique de Philippe V, rétablit l'ancien droit espagnol, et fit sanctionner aussi sa mesure par les Cortès, sans la publier. Connus de bien des gens, mais officiellement secrets, l'acte royal et les procès-verbaux des Cortès restèrent entre les mains du roi. Les Cortès de Cadix, dans la constitution de 1812, maintinrent, en le réglant avec détail, le principe de la succession féminine; et le 3 avril 1830, pendant la première grossesse de la reine Christine sa femme, Ferdinand VII, après avoir pris l'avis du conseil de Castille sur la validité du décret rendu en 1789 par son père Charles IV, le fit soudainement et solennellement publier comme loi du royaume. Les représentants, à Madrid, des cours de France et de Naples firent des efforts pour s'opposer à cet acte; mais, quand il fut accompli, leurs cours ne le repoussèrent point d'une façon officielle et positive. Deux projets de protestation, sous forme de lettres que le roi de France et celui des Deux-Siciles devaient adresser à Ferdinand VII, se préparaient à Paris, dans les bureaux du ministère des affaires étrangères, lorsque la révolution de Juillet éclata; les deux projets n'eurent aucune suite, et après toutes ces oscillations publiques ou secrètes, la succession féminine était, en 1830, le droit ancien et actuel de la monarchie espagnole.

Au mois de juillet 1832, Ferdinand VII tomba malade; le parti absolutiste et apostolique, puissant autour de

lui et dans son conseil, fit un grand effort pour ramener la couronne sur la tête de l'infant don Carlos, son chef; la reine Christine, alarmée, ne se crut pas alors en état de soutenir la lutte dans l'intérêt de sa jeune fille, aujourd'hui la reine Isabelle II; il fut un moment question d'un mariage entre l'infante et le fils de don Carlos; mais cette idée n'eut point de suite; et, en septembre 1832, Ferdinand VII, toujours gravement malade, révoqua ce même décret de 1789 que naguère il avait mis en vigueur, et rétablit la pragmatique de Philippe V. Seulement, et ainsi que cela s'était passé en 1789 pour le décret de Charles IV, le nouvel acte royal resta secret, et déposé, dit-on, à la chancellerie de grâce et justice de Madrid, avec cette inscription : « A ouvrir en cas de mort du Roi, ou quand il l'ordonnera.»

Mais à peine l'infant don Carlos et son parti avaient remporté cette victoire qu'une nouvelle péripétie de cour annonça leur défaite. Ferdinand VII paraissait revenir à la santé; la reine Christine reprit courage; les modérés et même les libéraux ardents soutenaient sa cause; sa sœur, doña Luisa Carlotta, mariée à l'infant don François de Paule, princesse d'un caractère hardi et impérieux, alla trouver le roi, et lui dénonça vivement l'intrigue qui avait profité de sa maladie pour lui arracher une concession funeste à sa femme et à sa fille. Le roi céda de nouveau; les ministres favorables à don Carlos, M. Calomarde et le comte de la Alcudia furent disgraciés; le ministre d'Espagne en Angleterre, M. Zea Bermudez, chef du parti modéré à la cour sans

être du parti libéral dans la nation, fut rappelé de Londres pour leur succéder ; le pouvoir changea de direction; la reine Christine fut déclarée régente tant que durerait la maladie du roi ; des mesures de clémence politique et de réforme administrative furent adoptées; à la fin de décembre 1833, Ferdinand VII reprit le gouvernement et révoqua publiquement, comme lui ayant été surprise pendant sa maladie, sa révocation du décret par lequel il avait, en 1830, publié et mis en vigueur la pragmatique de 1789. Le 4 avril 1833, les Cortès furent convoquées pour prêter serment à l'infante Isabelle ; elles se réunirent en effet le 20 juin suivant, prêtèrent serment, et le droit de succession des femmes, à défaut d'héritiers mâles directs, redevint, comme il était avant Philippe V, la loi de la monarchie espagnole.

En présence de ces vicissitudes législatives et ministérielles de l'Espagne, nous gardions une attitude très-réservée; nous ne voulions ni blesser les droits et la fierté des Espagnols en nous mêlant de leurs affaires intérieures, ni entraver à Madrid la fortune renaissante du parti modéré, ni pourtant rester indifférents à l'intérêt français, auquel la loi demi-salique de Philippe V convenait mieux qu'un système de succession qui pouvait faire régner en Espagne, comme époux de la reine, un prince étranger à la maison régnante en France, et peut-être son ennemi. C'est la coutume des gouvernements violents de s'attacher à tel ou tel intérêt spécial de l'État sans tenir compte des intérêts divers qui com-

pliquent sa situation ; mais les peuples payent cher, tôt ou tard, les oublis de cette politique incomplète, et les gouvernements sensés sont tenus de penser à tout. Six semaines après la formation du cabinet, le 22 novembre 1832, le duc de Broglie, en donnant des instructions au comte de Rayneval, notre ambassadeur à Madrid, se préoccupait des diverses combinaisons que l'ordre de succession en vigueur en Espagne pouvait amener ; la cour de Naples avait recommencé à suggérer à Madrid l'idée d'un mariage entre le fils aîné de don Carlos et l'infante Isabelle; si cette idée avait quelque chance de succès, et si la transaction devait placer ce jeune prince sur le trône d'Espagne comme roi en titre et de son propre chef, M. de Rayneval avait ordre de l'appuyer hautement. Si le fils de don Carlos ne devait monter sur le trône que comme époux de l'infante Isabelle, l'ambassadeur de France, sans s'opposer, ne devait donner point d'approbation expresse; et si, d'après les termes mêmes de la transaction, la question restait indécise, il lui était prescrit de s'appliquer à faire pencher la balance du côté de la succession masculine. Nous avions en même temps, à l'occasion des inquiétudes qu'excitait la maladie de Ferdinand VII, fait avancer quelques troupes de plus sur notre frontière des Pyrénées. Mais lorsque M. Zea Bermudez, en passant par Paris pour aller prendre en Espagne possession du pouvoir, témoigna quelque sollicitude de ces mouvements militaires et de notre ingérence diplomatique à Madrid, le duc de Broglie s'empressa de le rassurer et

de lui inspirer pleine confiance dans notre respect pour l'indépendance de l'Espagne comme dans notre amical appui.

Cependant Ferdinand VII était retombé gravement malade, et, dès les premiers jours de septembre 1833, les dépêches de M. de Rayneval nous annoncèrent sa mort comme imminente. Il mourut en effet le 29 septembre, et l'événement nous trouva parfaitement décidés sur la conduite que nous avions à tenir dans la question qui s'élevait. Je viens de dire qu'en principe nous aurions préféré en Espagne le maintien de la succession masculine, et que, pendant que l'indécision durait encore, M. de Rayneval avait eu pour instruction d'agir en ce sens. En 1830, avant la révolution de Juillet, et au moment où l'on apprit à Paris que Ferdinand VII révoquait la pragmatique de Philippe V, M. le duc d'Orléans avait manifesté hautement son blâme ; il s'était même efforcé de déterminer le roi Charles X et le roi de Naples à protester contre un acte qui compromettait l'avenir de la maison de Bourbon. Le roi Louis-Philippe n'avait pas cessé de penser en 1833 ce qu'il pensait en 1830 comme duc d'Orléans. Il n'y avait donc, dans le gouvernement français, à cette époque, aucun penchant antérieur et systématique en faveur de la jeune reine Isabelle ; mais, à tous les titres, son droit était pour nous, évident. Charles IV en 1789 et Ferdinand VII en 1830 et en 1833 avaient eu, pour rétablir l'ancienne loi espagnole sur la succession au trône, le même droit que Philippe V en 1714 pour l'abolir. Les Cortès avaient

également sanctionné leur résolution. Après toutes ces oscillations, la succession féminine avait prévalu; la reine Isabelle était à la fois le gouvernement de droit et le gouvernement de fait; toutes nos informations nous donnaient lieu de penser que le sentiment national espagnol lui était favorable; et s'il fallait choisir entre les partis, elle avait pour elle, dans la nation, le parti libéral, et, à la cour, le parti modéré, c'est-à-dire les hommes qui avaient naguère énergiquement défendu l'indépendance de l'Espagne, et qui, maintenant, aspiraient à y fonder des institutions analogues aux nôtres. Nous n'aurions pu nous refuser à reconnaître la reine Isabelle sans méconnaître à la fois le droit et le fait, sans blesser les sentiments d'indépendance du peuple espagnol, et sans compromettre, dans l'avenir, la prospérité de l'Espagne, et, dans le présent, les bonnes relations des deux États. Aussi n'y eut-il pas dans le conseil, de la part soit du Roi, soit de ses conseillers, un moment d'hésitation; avant que nous eussions reçu la nouvelle positive de la mort de Ferdinand VII, le duc de Broglie avait préparé les instructions qui devaient régler, à Madrid, l'attitude de M. de Rayneval; elles portaient : « Le roi Ferdinand décédé, vous serez d'abord dans la position d'un agent dont le caractère officiel est comme suspendu jusqu'à ce qu'il ait reçu de sa cour de nouvelles lettres de créance; mais vous n'en devez pas moins, Monsieur le comte, offrir immédiatement à la reine tout l'appui qu'elle pourra désirer de notre part; vous lui ferez connaître, ainsi qu'à ses ministres, notre disposition bien formelle

à lui accorder cet appui de la manière et dans la mesure qu'ils jugeront le plus utiles aux intérêts du gouvernement nouveau. Vous n'hésiterez pas non plus à vous prononcer partout dans le même sens; et si, comme nous avons lieu de le croire, le cabinet de Londres adresse à M. Villiers des instructions analogues, vous vous concerterez avec ce ministre pour que l'identité parfaite de votre attitude et de la sienne ait du retentissement et frappe tous les esprits. » Dès que la mort de Ferdinand VII fut annoncée à Paris, le 3 octobre, par le télégraphe, ces instructions furent expédiées à Madrid, et pour leur donner encore plus d'autorité, M. Mignet, alors directeur des archives au département des affaires étrangères, fut chargé de les y porter, et de les commenter de vive voix auprès, soit de l'ambassadeur de France, soit du gouvernement espagnol lui-même.

En traversant les provinces basques, il y trouva l'insurrection en faveur de don Carlos déjà commencée. Dès le mois de mars précédent, quand Ferdinand VII eut renouvelé l'abolition de la pragmatique de Philippe V, l'infant, après avoir protesté contre l'acte royal, avait été contraint de quitter l'Espagne et de se retirer en Portugal où il se promettait non-seulement un asile, mais un allié. La guerre civile était là flagrante; don Miguel, avec l'aide du parti absolutiste, soutenait, contre sa nièce doña Maria qu'il avait détrônée, des prétentions bien plus dénuées de fondements spécieux et de sentiments légitimes que celles du prince espagnol. Le frère aîné de don Miguel, l'em-

pereur don Pèdre, après avoir abdiqué, en faveur de son fils, la couronne du Brésil, était venu réclamer en Europe, à titre de régent, les droits de sa fille ; la lutte, engagée depuis dix-huit mois avec des phases diverses, tournait à l'avantage de la jeune reine ; six jours avant la mort de Ferdinand VII, doña Maria, partie de France où elle avait reçu une amicale hospitalité, débarquait à Lisbonne ; et le 10 octobre, le jour même où M. Mignet arrivait à Madrid, don Pèdre forçait don Miguel à lever le siége de la capitale du Portugal et à ne plus exercer dans ce royaume qu'un pouvoir errant. Mais trois jours auparavant, le 7 octobre, don Carlos était proclamé roi à Vittoria ; une bande de ses partisans, commandée par le Basque Verastegui, arrêtait M. Mignet à Vittoria, l'y retenait quelques heures et ne le laissait continuer sa route vers Madrid que par crainte de la France. Une guerre civile, qui devait être longue et acharnée, éclatait ainsi en Espagne au moment même où s'accomplissait en Portugal la défaite du tyran usurpateur dont le prétendant espagnol était allé chercher l'appui [1].

En prenant parti sur-le-champ dans ce conflit, nous ne fûmes pas déterminés par la seule comparaison des divers titres royaux qui se trouvaient en présence ; des considérations d'un autre ordre entrèrent pour beaucoup dans notre résolution. C'est un grand spectacle que celui d'un peuple qui travaille à se relever d'un

[1] *Pièces historiques*, N° II.

long déclin, et à reprendre, dans le monde civilisé, un rôle actif et glorieux. L'Espagne donnait à l'Europe ce spectacle; et elle le lui donnait non par un brusque mouvement d'imagination et d'ambition nationale, mais en subissant les plus rudes épreuves, et en y déployant ces qualités héroïques qui autorisent les hautes espérances et justifient les difficiles desseins. Le peuple espagnol avait défendu, avec un dévouement indomptable, contre le vainqueur des rois et des peuples de l'Europe, son independance et le trône de son roi. Dans cette longue et sanglante lutte, le désir de la régénération politique s'était éveillé parmi les Espagnols; c'était un besoin de leur situation comme un élan de leur âme; en l'absence de leur roi captif et de tout pouvoir régulier, il fallait bien qu'ils se gouvernassent eux-mêmes; l'exercice de la liberté politique était, pour eux, la condition de la vie. Dans leur effort pour fonder, au sein même de la guerre, un gouvernement libre, ils firent un étrange amalgame des idées modernes et des vieilles traditions de leur pays; les théories les plus radicales se mêlèrent confusément, dans la conduite des Cortès de Cadix et dans la constitution qu'elles décrétèrent en 1812, aux maximes de la foi catholique, aux habitudes provinciales et municipales, et les instincts monarchiques accueillirent, sans s'étonner de cette alliance, les principes révolutionnaires. Un régime régulier et libre ne pouvait sortir directement de ce chaos, et lorsqu'en 1814 Ferdinand VII remonta sur le trône, sa chance était belle pour suivre avec succès

l'exemple de Louis XVIII, et pour réformer, sans l'énerver, la monarchie espagnole; mais au lieu de porter remède à la nouvelle maladie de sa nation, Ferdinand VII lui rendit l'ancienne; l'Espagne retomba sous le despotisme subalterne, insouciant et incapable qui faisait, depuis plus d'un siècle, sa décadence; et à la mort de Ferdinand, quand sa fille Isabelle et son frère don Carlos se disputèrent sa couronne, la question contenue dans leur rivalité fut celle de savoir si l'Espagne resterait plongée dans sa stérile ornière, ou si elle recommencerait, avec plus d'expérience et dans de meilleures conditions, l'œuvre de sa régénération politique. Entre le dépérissement continu et la renaissance laborieuse de ce noble peuple, notre voisin et notre allié naturel, ni le sens moral, ni la politique prévoyante ne permettaient l'hésitation, et ce ne fut pas seulement à raison du droit de la jeune reine, mais aussi par sympathie pour la cause et l'avenir de l'Espagne elle-même, que nous nous empressâmes de lui promettre notre appui.

Que ferait le gouvernement de la reine Isabelle pour s'organiser et s'affermir en donnant satisfaction aux vœux de ses partisans? Quel genre et quelle mesure d'appui serions-nous appelés à lui prêter? Nous nous vîmes, dès les premiers jours, en présence de ces deux questions, et elles ne tardèrent pas à nous inspirer, l'une et l'autre, de vives inquiétudes.

Peu d'hommes m'ont inspiré plus d'estime que M. Zéa Bermudez placé alors à la tête du gouvernement de

l'Espagne; c'était un vieil Espagnol, plein d'honneur, de loyauté, de probité, serviteur aussi désintéressé que fidèle de la couronne et de son pays, sérieux, laborieux, courageux, obstiné dans sa conscience, modeste dans sa fierté et simple dans sa vertu. Il s'était toujours montré modéré dans l'exercice du pouvoir, et il avait toujours combattu les violences fanatiques et vindicatives du parti qui prenait don Carlos pour drapeau; son dévouement à la cause de la reine Isabelle et à la reine régente l'affermit encore dans sa modération; mais anti révolutionnaire avec plus d'honnêteté que de discernement, il voulait l'absolu maintien de l'ancienne royauté espagnole, repoussait toute grande innovation politique et renfermait dans les réformes administratives ses promesses de progrès. Dès le 3 décembre 1832, quand Ferdinand VII le rappela de Londres pour lui confier à Madrid la direction des affaires étrangères, M. Zéa Bermudez avait fait, dans une circulaire aux agents diplomatiques espagnols, une profession éclatante de cette politique qui reçut dès lors un nom qu'il acceptait lui-même volontiers, le nom de despotisme éclairé (*illustrado*). Après la mort de Ferdinand VII, le 4 octobre 1833, il renouvela plus solennellement encore sa déclaration dans le manifeste que publia, sous son inspiration, la reine régente. En toute hypothèse, il avait tort d'engager ainsi, non-seulement lui-même, mais l'avenir de la reine régente et de la couronne; rien, dans l'état de l'Espagne en ce moment, ne l'obligeait à étaler ainsi une résolution systématique et [er-

manente; mais il avait l'esprit plus ferme qu'étendu, et il prenait volontiers la limite de ses idées pour celle des besoins et des destinées de son pays : « Il me semble bien difficile, écrivait le 7 octobre 1833 M. de Rayneval, que M. Zéa puisse longtemps résister à la clameur universelle. Il a commis, si je ne me trompe, une de ces fautes auxquelles il n'y a point de remède. Il ne pouvait certainement pas abandonner la direction qu'il a suivie jusqu'ici ; mais il ne devait pas enlever tout espoir aux hommes dont la reine avait écouté les conseils dans les premiers temps de la maladie du roi, ni surtout faire prononcer par la reine des paroles qui semblent leur reprocher ces conseils, qu'elle avait alors paru goûter... Je crois qu'en publiant son manifeste, M. Zéa a eu pour objet principal l'effet que cette pièce produira au dehors; il espère que, s'il y a dans les cours d'Allemagne et du Nord quelques difficultés à la reconnaissance de la reine Isabelle, ce langage et l'opinion qu'on a de sa fermeté suffiront pour les lever. »

Nous reçûmes à Paris, du manifeste espagnol, la même impression que M. de Rayneval à Madrid ; peu en harmonie avec notre propre politique, il nous parut, pour la reine Isabelle et son ministre, une imprudence, et une imprudence inutile : le duc de Broglie ne le laissa pas ignorer à M. de Rayneval et par lui au gouvernement espagnol : « S'il est vrai, lui écrivit-il le 12 octobre 1833, que M. Zéa se soit particulièrement proposé pour but de se concilier les puissances du Nord, cette combinaison me prouve qu'il n'a aucune

idée de la situation actuelle de l'Europe. Le premier intérêt extérieur du nouveau gouvernement d'Espagne est de s'appuyer sur la France et sur l'Angleterre. Nous comprenons sans doute qu'il mette également quelque prix à sa reconnaissance par les autres cours; mais fussent-elles moins portées qu'elles ne le sont pour le maintien de la paix générale, elles n'oseraient assurément rien entreprendre aujourd'hui contre les cabinets de Paris et de Londres, relativement à la Péninsule. C'est donc un bien déplorable calcul de la part de M. Zéa que de s'exposer à blesser ces deux cabinets, dont la modération ne saurait être suspecte, en cherchant son point d'appui dans la politique de ceux qui, quelque disposés qu'ils soient à adhérer aux principes politiques de ce ministre, ne peuvent maintenant lui être utiles qu'à la condition de marcher d'accord avec la France et la Grande-Bretagne. »

C'était là, de notre part, pour le gouvernement espagnol, une sollicitude amicale; sa disposition quant à l'appui que nous lui avions offert nous fit bientôt prévoir, pour nous-mêmes, un sérieux embarras. Je viens de citer les paroles dont le duc de Broglie s'était servi en chargeant le comte de Rayneval de cette offre : « Vous ferez connaître à la reine ainsi qu'à ses ministres, lui avait-il dit, notre disposition formelle à lui accorder notre appui de la manière et dans la mesure qu'ils jugeront le plus utiles aux intérêts du gouvernement nouveau. » Ce qui préoccupait alors le duc de Broglie, c'était le désir de ménager les susceptibilités

et de dissiper les ombrages des Espagnols à l'égard de toute intervention étrangère; ombrages que M. Zéa, en traversant Paris pour retourner à Madrid, lui avait clairement laissé voir. Aussi quand, le 6 octobre 1833, nous prîmes la résolution d'appeler trente-cinq mille hommes de plus en activité de service, et d'accroître nos forces sur la frontière des Pyrénées, le duc de Broglie s'empressa-t-il d'ôter à cette mesure toute apparence d'une intervention préméditée ou seulement prévue dans les affaires d'Espagne : « Nous n'avons pour but, écrivit-il le 7 octobre à M. de Rayneval, aucune organisation d'armée proprement dite dans le voisinage de l'Espagne; notre intention est seulement de renforcer les garnisons du Midi. C'est dans ce sens que vous voudrez bien, monsieur le comte, vous expliquer avec M. Zéa..... Nous aimons à penser que, dans la mesure dont il s'agit, le cabinet de Madrid verra bien plutôt un motif de sécurité qu'un sujet d'inquiétude. En vous chargeant de déclarer que le Roi était prêt à accorder son appui au gouvernement de la jeune reine, de la manière et dans la mesure que ce gouvernement jugerait utiles et convenables, nous sommes allés, monsieur le comte, au-devant de tous les soupçons et de toutes les craintes que, dans d'autres circonstances, il aurait pu concevoir en apprenant la détermination que publie aujourd'hui le *Moniteur*. »

Mais quand nos offres d'appui et M. Mignet arrivèrent à Madrid, la disposition du gouvernement espagnol était fort changée; les mouvements carlistes avaient

commencé; on annonçait la prochaine rentrée de don Carlos en Espagne; l'inquiétude gagna rapidement les partisans et les ministres de la reine; leurs ombrages devant toute perspective d'intervention française s'évanouirent; et dès qu'il eut reçu la communication de M. de Rayneval, M. Zéa, loin de témoigner la moindre susceptibilité, s'empressa de la faire publier officiellement et dans des termes qui en étendaient fort la portée : « Le roi des Français, dit la *Gazette de Madrid* du 12 octobre, offre à la Reine-Régente, pour soutenir son autorité et le trône de la reine Isabelle, tout l'appui que, dans quelque circonstance que ce soit, elle jugera à propos de réclamer. »

A la lecture de cet article et des dépêches qui l'informèrent du sens qu'on attachait à Madrid aux termes de ses instructions, le duc de Broglie s'en inquiéta vivement. Le gouvernement du Roi n'avait jamais entendu se mettre ainsi à la disposition absolue du gouvernement espagnol, ni s'engager à intervenir pour lui en Espagne « dans quelque circonstance que ce fût et sur sa seule réclamation.» Dans sa correspondance avec notre ambassadeur à Madrid et dans ses entretiens avec le comte de Colombi, chargé d'affaires d'Espagne à Paris et frère de M. Zéa, le duc de Broglie se hâta de redresser l'erreur et de rendre à ses instructions leur juste portée: «Les antécédents de M. Zéa, écrivait-il le 20 octobre à M. de Rayneval, ne nous avaient point préparés à ce qui semble une déviation si frappante et si prompte de ses propres principes.....Nous n'avons aucune envie

d'intervenir, à main armée, dans les affaires d'Espagne; ce serait pour nous, au contraire, une très-fâcheuse extrémité. Nous ne prétendons pas non plus soutenir le gouvernement actuel de l'Espagne, quoi qu'il fasse et quoi qu'il lui arrive, quelque ligne de conduite qu'il suive et dans quelque position que les événements le placent. Nous avons voulu avouer tout haut ce gouvernement, lui donner force et courage en lui déclarant qu'il pouvait compter sur notre amitié, et nous montrer disposés à écouter favorablement ses demandes s'il était réduit à nous en adresser; mais sans nous dessaisir du droit inhérent à tout gouvernement d'en apprécier l'opportunité, la nature et la portée. » Le duc de Broglie avait grande raison de faire ainsi la réserve expresse de ce droit, car avant d'avoir reçu avis de ses explications et en se fondant sur le sens qu'il attribuait aux instructions premières, M. Zéa adressa, le 21 octobre, au gouvernement français la demande exorbitante que les troupes françaises vinssent immédiatement se placer sur la frontière, et que le général qui les commanderait fût mis aux ordres de l'ambassadeur de France en Espagne, leur entrée ne dépendant plus dès lors que d'un avis envoyé de Madrid. Le gouvernement du Roi consentit à faire approcher ses troupes de la frontière, mais il se refusa formellement à remettre ainsi le droit d'intervention aux mains de son ambassadeur.

Frappé de la nécessité de ne laisser, dans l'esprit de nos propres agents comme dans celui des Espagnols eux-mêmes, aucun doute sur les intentions du gouver-

nement du Roi, et reconnaissant avec une noble franchise ce que ses premières paroles avaient pu avoir d'excessif ou d'obscur, le duc de Broglie écrivit le 13 novembre 1833 à M. de Rayneval : « Votre dépêche n° 103 a dû particulièrement fixer mon attention. Ainsi que M. Zéa, vous avez conclu, des explications données par moi à M. de Colombi, que la pensée du gouvernement du Roi avait changé depuis le jour où je vous autorisais à offrir notre appui à la Régente. Il n'en est absolument rien. Lorsque, informés de la mort de Ferdinand VII, nous avons eu à délibérer sur l'attitude à prendre et sur la marche à suivre, il a été décidé d'abord que nous manifesterions notre intérêt pour la cause de la jeune reine Isabelle par quelque chose de plus qu'une simple reconnaissance. Désirant ensuite que l'on n'interprétât point, à Madrid, notre empressement à nous déclarer en faveur de cette cause comme impliquant le projet de dominer le gouvernement de la Régente et de l'entraîner malgré lui dans des voies qui lui répugneraient, nous avons résolu de n'agir, dans aucun cas, sans la demande expresse de ce gouvernement, et de ne rien entreprendre, en définitive, que de la manière et dans la mesure qu'il jugerait lui-même convenables. Mais en même temps, nous avons positivement établi que nous entendions demeurer libres d'examiner, de discuter et d'accorder ou de refuser ce qui pourrait nous être demandé par l'Espagne; et c'est dans ce but que vos instructions devaient ne rien spécifier relativement à la nature de l'appui que vous seriez chargé

d'offrir à Sa Majesté Catholique. Tels ont été, dès le premier moment, Monsieur le comte, le système et les intentions du gouvernement du Roi; je croyais les avoir suffisamment indiqués dans ma dépêche du 4 octobre; j'étais loin de prévoir qu'on en conclurait au contraire, à Madrid, que nous nous mettions, en tout et pour tout, purement et simplement à la disposition du cabinet espagnol. Il y a eu erreur de ma part, et force est pour moi d'admettre que ma dépêche était bien incomplète, puisque vous l'avez vous-même interprétée comme l'a fait M. Zéa. Quoi qu'il en soit, dès que cette interprétation m'a été révélée par la lettre que M. de Colombi avait reçue de son frère, j'ai dû m'en expliquer avec lui et rétablir les situations respectives telles que nous les avions comprises et déterminées. Il eût été dangereux pour l'Espagne et pénible pour nous de n'avoir à reconnaître et à constater ce malentendu que le jour où le cabinet de Madrid serait venu nous adresser une de ces demandes dont le rejet nécessaire eût pu le compromettre de la manière la plus grave. Je n'ai donc point, Monsieur le comte, dans mes explications avec M. de Colombi, rétracté la parole du gouvernement du Roi; je n'ai fait que la reproduire sous son véritable jour, et écarter un commentaire qu'elle ne comportait point. Enfin, j'ai rectifié l'erreur aussitôt que j'en ai eu connaissance. »

Le duc de Broglie ne s'en tint pas là ; en s'entretenant avec M. de Colombi, il aborda au fond la question de l'intervention armée de la France, et lui exposa les

grandes raisons qui devaient détourner l'Espagne d'y recourir : « Les trois puissances du Nord, lui dit-il, pourront tarder à reconnaître le nouveau gouvernement d'Espagne; mais elles éviteront de se prononcer contre lui, et demeureront neutres tant qu'elles le verront ne s'appuyer matériellement que sur lui-même pour s'affermir. Il en serait autrement, vous n'en sauriez douter, le jour où elles apprendraient qu'une armée française a pénétré sur le territoire espagnol. D'autre part, vous ne pouvez vous dissimuler que cette même intervention, qui déjà, comme simple éventualité, préoccupe assez vivement les esprits à Londres, y créerait, pour le cabinet britannique, des embarras parlementaires dont la réaction se ferait inévitablement sentir en Espagne, au détriment de la Reine. Enfin, aussi longtemps que son gouvernement marche et agit avec ses propres forces, il reste libre de ne consulter que les exigences de la situation telles qu'elles lui apparaissent, et nous conservons nous-mêmes l'entière liberté de ne point nous immiscer dans ce qui a rapport à ses affaires intérieures; mais vous connaissez assez les lois et les nécessités du régime sous lequel nous vivons pour comprendre que, si vous deviez solliciter le secours de nos armes, l'opinion publique, en France, nous imposerait alors certaines obligations qui deviendraient comme autant de conditions mises à l'envoi de ce secours. »

M. de Colombi et M. Zéa se laissèrent, ou du moins eurent l'air de se laisser persuader; mais nous eûmes

là un premier symptôme de la situation qui se préparait pour nous dans nos rapports avec l'Espagne. Au milieu de ce peuple si fier, si persévérant dans ses passions, les partis politiques n'avaient pas en eux-mêmes une bien ferme confiance, et se montraient singulièrement prompts à réclamer l'appui de l'étranger. Le souvenir de l'expédition française en 1823, et de son rapide succès pour la délivrance de Ferdinand VII, était présent à tous les esprits; après 1833, les constitutionnels espagnols ne résistaient pas à la tentation d'être promptement et aisément sauvés par la France, comme l'avaient été, dix ans auparavant, les absolutistes. C'est, pour les partis comme pour les gouvernements, la suprême épreuve de la sagesse et du courage de ne pas se laisser dominer par les impressions du moment, et de savoir faire, dans leur conduite, aux considérations de l'avenir, toute la place à laquelle elles ont droit.

Nous fîmes, pour venir en aide à M. Zéa, dont nous honorions le caractère, tout ce qui se pouvait faire sans lui promettre l'intervention et sans nous engager à la suite de sa politique; nous lui offrîmes des facilités pour relever, en contractant au dehors un emprunt, les finances de l'Espagne; nous donnâmes ordre que, sur la demande du général Llauder, capitaine général de la Catalogne, six mille fusils lui fussent délivrés, et que la place de Saint-Sébastien, menacée par les insurgés carlistes, fût approvisionnée de vivres; M. de Rayneval fit tous ses efforts pour rapprocher de M. Zéa les libéraux et lui concilier leur appui. Mais l'honnête serviteur de

Ferdinand VII tentait une œuvre impossible, celle de satisfaire le parti qui, dans l'avénement de la reine Isabelle, avait vu sa victoire, sans accepter aucun de ses principes ni de ses chefs. L'opposition éclata de toutes parts ; les capitaines généraux, que M. Zéa lui-même avait nommés, donnèrent l'exemple de la désobéissance et presque de la menace ; nous fûmes si frappés de cet état des partis en Espagne que le duc de Broglie crut devoir en écrire avec détail à M. de Rayneval, et le charger d'en signaler à M. Zéa les périls, en lui demandant ce qu'il se proposait de faire pour les conjurer [1]. Quand cette dépêche arriva à Madrid, la reine-régente, malgré l'estime et la confiance qu'elle portait à M. Zéa, avait renoncé à le soutenir; le 16 janvier 1834, le chef des modérés de la cour de Madrid sortit du pouvoir, et le chef des modérés de l'opposition libérale, M. Martinez de la Rosa, fut appelé à le remplacer.

Quand j'ai connu pour la première fois M. Martinez de la Rosa, il était bien loin du pouvoir et ne s'attendait probablement guère à l'exercer jamais dans son pays. Après cinq années de détention d'abord dans un cachot, puis dans les *presidios* de Ceuta, sans autre motif que d'avoir été membre des cortès de 1812 à 1814 et en 1820, il avait échangé en 1823 la prison contre l'exil, et vivait réfugié à Paris, cherchant et trouvant dans les lettres un adoucissement au poids de l'inaction loin de la patrie. Il vint un jour me voir pour me parler d'un drame historique : *Aben Humeya, ou la Révolte des*

[1] *Pièces historiques*, N° III.

Maures sous Philippe II, qu'il était près de faire représenter sur l'un de nos théâtres ; il m'en exposa le plan et m'en lut quelques scènes qui m'inspirèrent beaucoup d'intérêt ; mais en écoutant l'ouvrage, je fus surtout frappé de l'auteur : sa physionomie à la fois grave et animée et un peu triste, la simplicité noble de ses manières, l'élégance savante de son langage, l'élévation candide de ses sentiments, sa persévérance tranquille et sans fiel dans ses idées politiques, fruit évident de la conviction, non de la passion ni de l'orgueil, toute sa personne et toute sa conversation me donnèrent, de son caractère et de ses lumières générales, une haute idée. Je ne prévoyais pas que ce généreux et éloquent esprit serait un jour appelé à gouverner son pays ; mais je demeurai convaincu qu'il ne manquerait jamais de l'honorer.

Son arrivée au pouvoir fut très-populaire ; c'était le premier retour du parti libéral et le premier pas vers le régime constitutionnel. Il y eut prompt accord entre le nouveau cabinet et le conseil de régence institué par le testament de Ferdinand VII auprès de la reine-mère ; le marquis de las Amarillas, président de ce conseil, homme considérable et éclairé, avait beaucoup contribué à la formation du ministère et s'en faisait honneur. Des mesures utiles et approuvées signalèrent son avénement et attestèrent sa direction. Les nouvelles des provinces basques paraissaient meilleures. Il y avait, dans le public, pour le moment satisfaction et pour l'avenir espérance.

Mais les espérances des partis sont impérieuses et impatientes; ce que les libéraux attendaient du cabinet, c'était la prompte convocation des cortès et le rétablissement du régime constitutionnel. M. Martinez de la Rosa aussi se proposait ce but; mais pour y arriver et avant d'y arriver, il avait un grand nombre de questions difficiles à résoudre : Quels seraient le pouvoir et la forme des Cortès, le mode de leur élection, les règles de leurs rapports avec le gouvernement de la reine et les vieilles institutions municipales du pays? Comment s'accompliraient, à ce sommet de l'État, le partage et l'accord entre les traditions nationales et les idées modernes? Ce n'était ni les vaines Cortès du dernier siècle, ni les Cortès souveraines de 1811 qu'il s'agissait de rappeler; c'était un ordre politique nouveau et complexe qu'il fallait constituer. M. Martinez de la Rosa réfléchissait, délibérait, hésitait, tardait. Il était homme de principes et de méditation bien plus que d'action; une foule de difficultés et d'exigences s'élevaient dans son esprit auxquelles le public ne pensait pas. C'est la disposition des lettrés sérieux et sincères de vivre dans leur propre pensée plus qu'en sympathie instinctive et habituelle avec la pensée et l'impression publiques; ils ont besoin de se satisfaire eux-mêmes autant et plus peut-être que de satisfaire les spectateurs qui regardent et attendent. M. Martinez de la Rosa n'était pas seul sous l'empire de cette disposition; elle régnait aussi dans le conseil de régence, son associé et son appui obligé : « Il faut prévoir la réunion des Cortès

comme une chose nécessaire, disait le marquis de las Amarillas à M. de Rayneval, mais on ne doit pas trop se presser de convoquer cette assemblée ; lorsqu'on le fera, il faut que ce soit suivant les formes anciennes et sans trop altérer la constitution actuelle; la prudence veut qu'on se garde d'effaroucher le peuple espagnol par des mots auxquels ses oreilles ne sont pas accoutumées; il faut, autant que cela se pourra, se servir des anciennes institutions de l'Espagne en les rajeunissant; l'Angleterre a suivi cette marche, et elle est devenue un pays aussi libre, aussi éclairé, aussi florissant qu'aucun autre, sans avoir, jusqu'à ce jour, une constitution écrite. » M. de Rayneval ne contestait pas l'importance de ces ménagements; mais observateur impartial et libre, il était, et nous étions nous-mêmes à Paris très-préoccupés, pour le cabinet espagnol, des périls de l'indécision et de la lenteur sur le point capital de sa mission : « Les sentiments que vous ont manifestés M. Martinez de la Rosa et M. de las Amarillas, écrivait le 25 janvier 1834 le duc de Broglie à l'ambassadeur, n'ont pu qu'augmenter l'estime qu'ils nous inspiraient et la confiance que nous étions disposés à mettre dans leur sagesse. Cependant je ne vous cacherai pas que, dans le plan de conduite qu'ils paraissent s'être tracé, une chose nous a surpris. L'idée que nous nous étions faite de la formation du nouveau ministère, c'était qu'il ne fallait y voir qu'un des éléments d'un système qui devait être complété par la convocation immédiate des Cortès. Nous sommes loin de prétendre que, si la question pou-

vait être posée d'une manière abstraite, si on pouvait l'isoler de la situation générale des esprits, il n'y eût pas un avantage réel à préparer, à mûrir une détermination si grave dans ses conséquences pour l'avenir de l'Espagne. Mais, au point où en sont venues les choses, cet avantage ne serait-il pas plus que compensé par les inconvénients inséparables d'un système de temporisation?..... N'y a-t-il pas un danger véritable à laisser aux partis le temps d'engager de délicates discussions sur la nature et la forme des Cortès à convoquer? N'est-on pas fondé à craindre que, par l'effet de ces discussions, le gouvernevement ne perde quelque chose de la liberté absolue qui lui appartient encore quant au mode de convocation et à l'organisation des Cortès, ou du moins que la résolution qu'il prendra plus tard sur ce point important, et qui, adoptée aujourd'hui, serait accueillie, quelle qu'elle pût être, avec enthousiasme et reconnaissance, n'obtienne plus une approbation aussi unanime lorsque des théories spécieuses, présentées avec adresse, auront séduit et entraîné les esprits inexpérimentés? Ne doit-on pas désirer que la Régente, par l'empressement qu'elle mettra à satisfaire à tous les vœux raisonnables de l'opinion, s'entoure d'une popularité qui lui donne ensuite la force nécessaire pour résister aux prétentions exagérées des partis? C'est dans ce sens, Monsieur le comte, que vous devez diriger vos entretiens avec M. Martinez de la Rosa et les autres membres du ministère et du conseil de régence.»

Les faits ne tardèrent pas à justifier les inquiétudes

du duc de Broglie, et à démontrer la nécessité des déterminations promptes et des questions résolues. Les espérances conçues à l'avénement du nouveau cabinet se transformèrent bientôt en exigences et les exigences en mécomptes. Au mécontentement politique le mécontentement financier vint s'ajouter : pour rétablir les finances délabrées et déréglées de l'Espagne, un emprunt était indispensable ; pour faire un emprunt, il fallait relever le crédit; pour relever le crédit, il fallait que l'Espagne prouvât qu'elle voulait et pouvait payer ses dettes; le sort des anciens emprunts contractés par l'Espagne depuis 1814, royaux ou révolutionnaires, devait donc être réglé sans délai et avec équité. Nous pressions l'Espagne de vider ces questions d'ordre matériel aussi bien que les questions d'organisation politique ; nous lui suggérions des plans; nous lui offrions notre appui. Mais, sur ce point comme sur la convocation des Cortès, le gouvernement espagnol hésitait, traînait, et l'hésitation du gouvernement suscitait la fermentation dans le pays : « Vous avez prévu le discrédit où se trouve déjà le nouveau ministère, écrivait M. de Rayneval au duc de Broglie [1]; le mécontentement croît tous les jours, et paraît plus fort encore dans les provinces qu'à Madrid. Le symptôme le plus fâcheux, à mon avis, est que M. Martinez de la Rosa ne paraît pas s'apercevoir de l'état de l'opinion publique ; il voit tout en beau, disposition des plus dangereuses dans un homme d'État. Je sais

[1] Le 1er mars 1834.

positivement qu'il a reçu, il y a peu de jours, un rapport fort alarmant du général Llauder sur l'état de la Catalogne. Le surintendant-général de la police lui a tracé un rapport très-sombre de l'état des provinces en général. Il persiste à dire, et qui pis est, à croire que tout va pour le mieux. En même temps, il remet d'un jour à l'autre le travail relatif à la convocation des Cortès dont il s'est chargé et auquel il veut, dit-il, mettre la dernière main avant de le soumettre au conseil de régence. Un pareil état de choses ne saurait évidemment durer ; le moindre événement fâcheux peut non-seulement renverser le ministère, mais plonger tout à coup l'Espagne dans une anarchie sans remède. Une prompte refonte du cabinet me paraît indispensable ; je dis *refonte* et non *changement total*, parce que je crois important, quoique sa popularité ne soit plus intacte, de conserver M. Martinez de la Rosa, homme de bien, d'une intégrité reconnue, et qui peut être très-utile au gouvernement lors de la réunion des Cortès par son talent comme orateur ; c'est là réellement son côté brillant. » M. de Rayneval nommait alors, comme l'auxiliaire indiqué par l'opinion pour renforcer et animer le ministère, le comte de Toreno, homme d'action, disait-on, habile financier, influent parmi les libéraux modérés, plus propre que M. Martinez de la Rosa à traiter avec les libéraux ardents sans se livrer à eux, et qui, bien qu'il l'eût d'abord refusé, paraissait disposé à entrer dans le cabinet pour y faire promptement adopter les mesures dont il sentait l'urgente nécessité.

Peu de jours après l'arrivée de ces informations de M. de Rayneval, le gouvernement du Roi, de plus en plus frappé de l'état de l'Espagne et des périls du gouvernement espagnol, se décida à charger l'ambassadeur de faire connaître avec précision à la reine régente elle-même la sollicitude qu'il ressentait, et de l'engager à ne plus retarder la convocation des Cortès, conséquence naturelle de l'avénement et appui nécessaire du pouvoir de la reine sa fille. Par deux dépêches des 18 et 19 mars, le duc de Broglie donna à M. de Rayneval cette instruction en termes aussi clairs qu'affectueux. Aucun nom propre n'y était mêlé; aucune combinaison ministérielle n'y était indiquée; M. de Rayneval avait même ordre d'informer M. Martinez de la Rosa de l'objet et du caractère de la démarche que le Roi prescrivait à son ambassadeur[1]. Elle eut lieu très-opportunément, car ces dépêches arrivèrent à Madrid au moment où M. Martinez de la Rosa venait de terminer son travail sur le régime constitutionnel de l'Espagne et se disposait à le présenter à la reine régente. Il le lui présenta en effet par un rapport en date du 4 avril, signé de tous les ministres; à la suite de ce rapport venait le *statut royal* qui réglait l'organisation, les formes et les droits des Cortès générales du royaume. Adopté et signé le 10 avril par la reine régente, le statut royal fut publié le 15 à Madrid; et le 20 mai suivant un décret royal régla provisoirement le mode d'élection de la chambre dite des

[1] *Pièces historiques*, N° IV.

procuradores, en fixant au 20 juin les opérations électorales et au 24 juillet l'ouverture solennelle des Cortès elles-mêmes.

Si les peuples qui veulent être libres se croyaient tenus d'être sensés, les Espagnols auraient reconnu que leur humeur au sujet des lenteurs de M. Martinez de la Rosa avait été excessive, et le mérite de son œuvre leur eût fait oublier qu'elle s'était fait un peu attendre. Il n'y avait pas encore trois mois que le cabinet était formé, et il avait eu à gouverner et à préparer un nouveau gouvernement au milieu d'une guerre civile. Le statut royal attestait une rare intelligence des conditions de la liberté renaissante au sein d'une ancienne société. M. Martinez de la Rosa ne s'était point laissé aller à la présomptueuse et chimérique manie de la création; il n'avait point prétendu organiser à nouveau l'État tout entier; il avait pris la société et la monarchie espagnoles comme des faits préexistants et incontestés qu'il était appelé à réformer et à compléter selon les besoins et les lumières de notre temps, mais en les respectant et en les affermissant, non en les détruisant pour les reconstruire. Le statut royal n'était ni une déclaration abstraite de principes et de droits, ni une constitution générale et systématique; c'était la résurrection forte des Cortès du royaume constituées de façon non-seulement à contrôler le pouvoir, mais à exercer sur toute la marche du gouvernement une influence efficace, et à amener successivement les réformes dont le vœu public, contrôlé à son tour par la discussion et le

temps, ferait sentir la nécessité. On n'y rencontrait ni le dogme, ni le langage de la souveraineté du peuple; c'était l'intervention du pays dans son gouvernement, réglée avec une sincérité patriotique et loyale, sans préventions méticuleuses comme sans prétentions arrogantes; et le rapport adressé à la reine régente, qui précédait le statut, était un exposé grave et élégant, quoique un peu diffus, des conditions essentielles du régime représentatif telles qu'elles apparaissent de nos jours aux esprits sérieux, après les discussions de la science et les expériences de la politique.

Au moment de sa publication, cet acte fut accueilli en Espagne par une approbation générale; les royalistes constitutionnels étaient réellement satisfaits; leur satisfaction et l'impression commune du public imposaient aux plus ardents libéraux le silence et même l'apparence du contentement; les journaux, nombreux et très-libres en fait, étaient presque unanimes dans leurs éloges. M. Martinez de la Rosa eut sans doute alors, comme politique et comme auteur, une de ces joies à la fois personnelles et pures qui font succéder, aux troubles et aux fatigues d'un difficile travail, le sentiment d'une grande œuvre accomplie et digne de durée. Mais les œuvres constitutionnelles ont, de nos jours, le sort qu'avaient, au dire de Tacite, les amours du peuple romain; leurs succès sont courts et de mauvais augure. Le statut royal de M. Martinez de la Rosa avait en Espagne un rival qui pouvait se taire un moment, mais qui n'attendait que le jour propice pour lui déclarer la

guerre; c'était la constitution décrétée en 1812 à Cadix par les Cortès de la lutte pour l'indépendance nationale et restaurée à Madrid en 1820 par les Cortès de la révolution : œuvre inspirée par des idées et des passions essentiellement contraires à celles qui avaient dicté le statut royal. L'entière reconstruction à nouveau de l'édifice politique, l'absolue souveraineté du peuple, c'est-à-dire du nombre, l'unité de l'assemblée représentative, le suffrage universel et sans condition, la complète séparation du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif, l'interdiction aux membres des Cortès d'être réélus aux Cortès immédiatement suivantes, toutes les théories radicales et révolutionnaires étaient proclamées et rédigées en lois dans la constitution de 1812, avec plus de rigueur qu'elles ne l'avaient été en France en 1791, et même par la Convention nationale. C'était la République une et indivisible abaissant sous son joug et prenant à son service l'ancienne royauté. Et elle avait pour soutenir sa cause un parti tout formé, dressé à la lutte, habitué à la domination, conduit par des chefs connus du pays et qui avaient, dans les mauvais temps, défendu son indépendance et réclamé ses droits, pleins d'idées fausses et de sentiments nobles, mauvais publicistes, patriotes sincères et orgueilleux auteurs. Le statut royal choquait leurs convictions politiques et blessait leur amour-propre personnel. Bien loin de les satisfaire, M. Martinez de la Rosa, en le publiant, les avait irrités et ralliés contre lui; il se trouva dès lors placé entre les carlistes et les révolutionnaires; il eut à soutenir deux

guerres civiles, l'une en pleine effervescence, l'autre près d'éclater.

Les affaires extérieures et les succès qu'il y obtint vers cette époque apportèrent un moment, aux discordes de l'Espagne, quelque distraction. Quoique chassé de Lisbonne comme d'Oporto, don Miguel entretenait encore en Portugal, contre sa nièce doña Maria, une lutte obstinée. Il avait auprès de lui l'infant don Carlos qui, de la frontière portugaise, correspondait avec ses partisans en Espagne et fomentait leurs insurrections avec leurs espérances. M. Martinez de la Rosa résolut de mettre un terme à cette hostilité anarchique entre les deux royaumes; il se concerta avec don Pèdre, encore régent pour sa fille; et le 16 avril 1834, au moment même où le statut royal venait d'être publié à Madrid, une armée espagnole, sous le commandement du général Rodil, entra en Portugal pour en chasser don Carlos avec don Miguel. Le ministre d'Espagne à Londres, le comte de Florida-Blanca, reçut en même temps, comme le chargé d'affaires de Portugal, M. Moraez Sarmento, ordre de demander au gouvernement anglais son concours pour atteindre à ce but. Les deux desseins eurent un égal et prompt succès; le général Rodil avança rapidement en Portugal, poussant devant lui et dispersant les troupes de don Miguel; et le 15 avril, un traité, auquel il ne manquait plus que les signatures, était conclu à Londres entre l'Angleterre, l'Espagne et le Portugal, stipulant que les deux reines uniraient leurs forces pour expulser les deux infants de la Péninsule, et que

l'Angleterre enverrait des vaisseaux sur les côtes de Portugal pour les seconder dans leur entreprise.

La négociation en était déjà à ce point lorsque M. de Talleyrand en fut informé par le comte de Florida-Blanca, disent les uns, et selon d'autres, par lord Palmerston lui-même qui lui proposa un peu inopinément la simple accession de la France au traité déjà convenu entre les trois puissances; l'ambassadeur rendit compte au cabinet de ce qui se passait et demanda des instructions. Ce ne fut pas sans surprise que nous reçûmes cette communication tardive, et l'amiral de Rigny, ministre des affaires étrangères depuis la retraite du duc de Broglie, en écrivit sur-le-champ à M. de Rayneval : « On avait voulu d'abord, lui dit-il, nous réserver simplement la faculté d'accéder à ce traité par un acte séparé. M. de Talleyrand ayant représenté que nous ne pouvions accepter une attitude aussi secondaire, on nous a offert d'y prendre une part plus directe en apparence, au moyen de dispositions insérées dans le corps du traité, lesquelles porteraient en substance qu'en considération de notre union intime avec l'Angleterre, nous avons été invités à entrer dans cette alliance, que nous y avons consenti, et que, s'il y avait lieu, nous accorderions, pour l'expulsion des deux prétendants, la coopération dont on tomberait d'accord. Vous voyez qu'en réalité le second projet diffère peu du premier, et qu'il ne prête guère moins à l'objection élevée par notre ambassadeur, puisqu'il nous représente comme n'intervenant dans l'arrangement en

question que sous les auspices de l'Angleterre. J'ai écrit à M. de Talleyrand pour l'engager à présenter un contre-projet d'après lequel les parties contractantes seraient placées dans une position moins inégale. Dans le cas où il ne serait pas adopté, le conseil délibérerait sur le parti que nous aurions à prendre. Je n'ai pas besoin de vous dire, monsieur le comte, qu'en demandant cette modification, ce n'est pas à une vaine susceptibilité, mais à des considérations d'intérêt général que nous obéissons... Dans la situation actuelle de l'Espagne, nous croyons que tout ce qui tendrait à représenter ce pays comme n'agissant pas dans l'accord le plus complet avec la France accroîtrait les dangers pour le gouvernement de la reine... Les partisans de don Carlos, en voyant la France concourir avec moins d'apparat que l'Angleterre, ou ne concourir en aucune façon à un acte dirigé contre eux, ne manqueraient pas de prétendre que nous retirons notre appui à la régente, ou que nous voulons rester neutres... Si donc nous regrettons qu'une autre direction n'ait pas été donnée à la négociation de Londres, c'est, avant tout, dans un esprit bienveillant pour l'Espagne. Nous n'en sommes que plus fondés à nous étonner de voir qu'un diplomate espagnol, qu'on doit supposer bien informé des dispositions de son gouvernement, se prête à un arrangement aussi peu conforme aux vrais intérêts de son pays qu'aux liens qui l'unissent à la France ; et notre surprise redouble lorsque nous nous rappelons la note par laquelle, le 27 janvier dernier, M. Martinez de la Rosa

vous demandait notre concours pour écarter don Carlos du Portugal, note que M. de Florida-Blanca doit nécessairement connaître. »

L'apologie, un peu embarrassée, du gouvernement espagnol ne se fit pas attendre : « Je me suis empressé de voir M. Martinez de la Rosa, répondit le 2 mai M. de Rayneval à l'amiral de Rigny ; il était loin de s'attendre à un dénoûment aussi prompt de la négociation entamée par M. de Florida-Blanca. Il m'a confirmé ce que vous présumiez, que ce ministre avait été au delà de ses instructions, ou pour mieux dire qu'il avait agi sans instructions et même sans pouvoirs. Il a été lui-même surpris de la facilité inattendue du cabinet britannique ; c'était, pour ainsi dire, pour l'acquit de sa conscience qu'il lui avait adressé la note dont la traduction était jointe à vos dépêches. Il me paraît certain que ce n'est pas de propos délibéré, moins encore par suite des instructions de son gouvernement, qu'il a suivi, en ce qui concerne la France, la marche que vous lui reprochez... Il aura obéi, sans réflexion, à l'impulsion que l'envoyé portugais, ou même le cabinet anglais lui auront donnée. Votre Excellence ne peut ignorer ce que j'ai mandé diverses fois du peu d'empressement de l'Angleterre à nous admettre dans les transactions relatives au Portugal. Mais si M. de Florida-Blanca n'a pas d'abord senti tout le prix de votre participation à la convention du 22 avril, il n'en a pas été de même de M. Martinez de la Rosa ; il a reconnu sur-le-champ que c'était là le point le plus important pour l'Espagne, et que, sans

cela, le traité eût été un acte de médiocre valeur. »

A Londres aussi, quand le cabinet français, en manifestant sa surprise du silence qu'on avait gardé avec lui sur cette négociation, eut refusé, dans le traité, la position secondaire qu'on lui offrait, on sentit la nécessité de changer d'attitude; le contre-projet présenté par M. de Talleyrand fut accepté, malgré l'humeur assez vivement exprimée de lord Palmerston; et dès le 24 avril, l'amiral de Rigny put écrire à M. de Rayneval : « Le traité dont je vous entretenais par ma dépêche du 18 a été signé avant-hier, et M. de Talleyrand vous en envoie directement une copie. Vous y verrez qu'il a été fait droit à nos objections contre la rédaction du projet qui nous avait d'abord été soumis. »

On a voulu voir, dans ce procédé du cabinet anglais, une preuve du mauvais vouloir, on a même dit souvent de la haine de lord Palmerston pour la France. Je crois qu'on se trompe : lord Palmerston ne porte à la France point de haine, ni même de mauvais vouloir; il est Anglais et sert l'Angleterre, et ses sentiments changent, comme sa conduite, selon ce qu'à ses yeux l'intérêt anglais commande. On peut dire et je pense qu'il s'adonne trop exclusivement à cet égoïsme patriotique, et que, pour le crédit général comme pour l'honneur politique de l'Angleterre, il tient trop peu de compte des sentiments moraux et des besoins d'équité que la civilisation moderne a développés dans l'âme des hommes au sujet des relations des peuples. L'égoïsme patriotique est légitime, pourvu qu'il ne ressemble pas trop à l'indiffé-

rence brutale des temps barbares. Mais à cette disposition lord Palmerston en ajoute une autre qui a, dans la pratique des affaires, des inconvénients graves : la question spéciale et du moment dont il s'occupe le préoccupe à ce point qu'elle écarte toute autre considération, toute autre idée ; quoique d'un esprit remarquablement actif, fécond, sagace et vigoureux, il n'a pas cette grandeur d'imagination et de pensée qui ne perd jamais de vue l'ensemble des choses, et qui assigne à chaque intérêt, à chaque affaire la place et la mesure d'importance qui leur appartiennent dans le système général des intérêts et des affaires du pays. Il oublie sans cesse la politique générale dans laquelle il est engagé ; chaque question devient pour lui, à mesure qu'elle se présente, la politique tout entière, et il la traite avec une habileté énergique, mais sans prévoyance. La bonne entente avec la France était, en 1834, l'intention sincère du cabinet dont lord Palmerston faisait partie, et la sienne propre comme celle du cabinet ; mais quand on demanda aux deux puissances leur concours actif dans la Péninsule, lord Palmerston ne pensa plus qu'à maintenir en Portugal la prépondérance exclusive de l'Angleterre, comme si les affaires du Portugal n'étaient pas alors étroitement liées à celles de l'Espagne, et il recommença à combattre en Espagne l'influence de la France comme si Louis XIV et le pacte de famille existaient encore. De là son silence avec nous au commencement de la négociation, son empressement à préparer sans

nous le traité, et son humeur quand il fallut nous y faire la place qui nous convenait. Sans l'influence de ses collègues, surtout de lord Grey, plus soigneux que lui de la politique générale de l'Angleterre, cette place nous eût été plus obstinément contestée.

A peine conclu, le traité de la quadruple alliance devint efficace. En Europe, son effet dépassa même son importance réelle; il fut pris en général pour une alliance éclatante des deux grandes monarchies constitutionnelles, en réponse et en contre-poids à l'alliance des monarchies absolues. Ni le cabinet français ni le cabinet anglais n'entendaient lui donner une telle portée; mais ils en acceptèrent volontiers l'apparence. En Portugal, le traité détermina la défaite et la retraite des deux prétendants; il parvint à Lisbonne le 5 mai, et dès le 26, don Miguel, battu, poursuivi et cerné par l'armée espagnole et par celle de don Pèdre, capitulait à Evora en s'engageant, moyennant une pension de 375,000 fr., à ne jamais rentrer en Portugal, et il s'embarquait pour l'Italie. L'infant don Carlos avait été complétement oublié dans cette capitulation; mais le secrétaire de la légation anglaise, M. Grant, plus touché de la détresse de ce prince que son royal allié, représenta aux généraux de don Pèdre l'indignité d'un tel oubli, et signa le même jour avec eux des articles en vertu desquels l'infant, sans condition ni engagement de sa part, fut conduit en sûreté au petit port voisin d'Aldea-Gallega, et s'y embarqua immédiatement pour l'Angleterre.

Au premier bruit de cette partie de l'arrangement,

M. Martinez de la Rosa en ressentit une vive inquiétude : « Il est très-mécontent, écrivit M. de Rayneval à l'amiral de Rigny, qu'en réglant le départ et l'embarquement de don Carlos, on ne lui ait pas imposé pour condition de contracter un engagement semblable à celui qu'on a exigé de don Miguel. La veille du jour où il a reçu avis du prochain départ de don Carlos, dans une conférence que M. Villiers et moi avons eue avec lui, il a exprimé le désir qu'il ne fût pas permis à l'infant de quitter le Portugal avant que les puissances signataires du traité de Londres se fussent entendues sur le lieu de sa résidence future. » Et le jour même où M. de Rayneval écrivait cette dépêche, M. Martinez de la Rosa lui adressait, ainsi qu'au ministre d'Angleterre, une longue note dans laquelle, après avoir exposé tous les motifs de sa sollicitude, il demandait formellement « que don Carlos soit tenu de donner certaines garanties semblables à celles qui ont été exigées de l'infant don Miguel ; qu'il ne soit pas laissé à son libre arbitre de fixer le lieu de sa résidence, de telle sorte qu'il puisse faire choix, par exemple, de quelqu'un des États qui n'ont pas encore reconnu la reine légitime d'Espagne; enfin que les puissances signataires du traité de Londres le déclarent valable et subsistant encore, bien qu'ayant déjà atteint son but immédiat, afin qu'il ne soit pas vain et illusoire si l'un des deux princes ou les deux réunis troublaient de nouveau la tranquillité de ces royaumes. »—« M. Martinez de la Rosa qui craint excessivement, écrivait M. de Rayneval, non que le

départ de don Carlos sans garanties pour l'Espagne menace ce pays de dangers réels, mais que le résultat ne soit de faire taxer le ministère d'imprévoyance et d'impéritie, désire ardemment que l'on puisse trouver un moyen de réparer l'omission dont il se plaint. »

Les inquiétudes de M. Martinez de la Rosa étaient moins personnelles et plus fondées que ne le croyait M. de Rayneval. Quinze jours à peine après son débarquement en Angleterre, don Carlos en partait, traversait la Manche, arrivait le 4 juillet à Paris, le 6 à Bordeaux, le 8 à Bayonne, et était le 10 au delà des Pyrénées, à Elisondo, à la tête ou, pour mieux dire, au milieu de l'insurrection soulevée en son nom.

On se récria vivement contre l'inhabileté ou l'inutilité de la police; on raconta, pour aggraver son tort, que don Carlos avait passé quelques jours à Paris, dans une des rues les plus populeuses, et qu'il y avait fait des visites en voiture découverte. Le préfet de police, M. Gisquet, a formellement démenti cette assertion : « Don Carlos, dit-il, n'a séjourné que vingt-quatre heures à Paris; il y est resté enfermé dans un appartement, et il n'a, je crois, fait part de sa présence qu'à deux de ses partisans dévoués[1]. Quelques personnes ont même douté que don Carlos ait passé par Paris, et penchent à croire qu'il se rendit en Espagne par des voies détournées. » D'autres, pour expliquer ce succès de l'infant, ont fait valoir l'appui secret que lui donnaient,

[1] *Mémoires de M. Gisquet*, t. III, p. 511-515.

au nom de la légitimité, les puissances qui n'avaient pas reconnu la reine Isabelle; appui réel, car nous fûmes obligés, peu après l'arrivée de l'infant en Navarre, de retirer l'*exequatur* au consul de Prusse à Bayonne qui servait d'intermédiaire aux correspondances des insurgés; et le duc de Frias, alors ambassadeur d'Espagne à Paris, me parlant un jour des secours d'argent que les cabinets du Nord fournissaient à don Carlos, me dit qu'il avait lui-même intercepté une somme de 125,000 fr. expédiée à cette destination. Mais ni la connivence de cabinets lointains toujours froids et parcimonieux, même dans leurs faveurs, ni l'insuffisance, fautive ou inévitable, de la police, ne déterminèrent ce premier succès de don Carlos, et la hardiesse de ce prince, d'ailleurs médiocre et timide, à courir de tels hasards; il avait, en Espagne et en Europe, un vrai parti politique, des hommes convaincus qu'en lui résidait le droit, et, par ce seul motif, ardents à le servir. C'est mal connaître la nature humaine que de chercher, dans des incidents purement matériels, l'explication de telles entreprises et de leur persévérance obstinée; il y faut des causes plus hautes : la foi, fondée ou erronée, dans un principe moral, et la passion des grandes aventures, le besoin de rétablir le droit et aussi celui d'animer sa vie par des émotions nobles et fortes, ce sont là les mobiles qui poussent les hommes à tout risquer, à tout sacrifier, même la paix de leur patrie; et la guerre civile, qui a été si souvent le fléau des nations, n'est pas du moins leur déshonneur.

Par une coïncidence fatale, au moment où la présence inattendue de don Carlos dans les provinces basques y redoublait la confiance des insurgés et ranimait dans toute l'Espagne l'ardeur de ses partisans, les Cortès étaient sur le point de se réunir à Madrid, ramenant sur la scène presque tous les survivants des Cortès de 1812 et de 1820 avec leurs théories, leurs passions et le souvenir toujours cher de leur œuvre, de cette constitution radicale dont le statut royal tenait la place. Et pour que rien ne manquât à l'incendie, huit jours avant la réunion des Cortès, le choléra éclata soudainement à Madrid avec une extrême violence, et y souleva ces terreurs et ces fureurs populaires dont les factions politiques sont si promptes et si habiles à s'emparer : « J'ai de bien tristes événements à vous annoncer, écrivait, les 18 et 20 juillet, M. de Rayneval à l'amiral de Rigny ; les inquiétudes qu'avaient excitées les symptômes d'épidémie qu'on avait cru remarquer à Madrid commençaient à se calmer, et tout se préparait pour le retour de la reine lorsque, tout à coup, dans la journée du 16, le choléra s'est manifesté dans toute la ville avec une violence inexplicable. En quelques heures il avait fait près de trois cents victimes. Dans la soirée, on a pu apercevoir un commencement de désordre; ces mêmes bruits d'empoisonnement des fontaines, qui partout ont été si avidement recueillis par le peuple, se sont répandus avec une extrême rapidité, propagés par la malveillance plus encore que par la crédulité. Ce sont les moines, et notamment les jésuites, qui ont été désignés comme les

auteurs de ce crime imaginaire. Hier, dès le matin, quelques religieux ont été tués dans les rues. Enfin la populace, excitée par des meneurs, et accompagnée, à ce qu'on assure, d'un assez grand nombre d'individus de la garde urbaine, s'est portée d'abord sur le couvent des jésuites et sur ceux de Saint-Thomas et des Pères de la Merci. Il paraît que, dans le premier, on a fait résistance, et que même des coups de feu ont été tirés des fenêtres sur les assaillants qui, ayant forcé les portes, ont fait main basse sur tous ceux qui n'ont pu réussir à s'échapper. On ne sait pas précisément le nombre des personnes qui ont péri ; les uns parlent de dix à douze, les autres de trente à quarante. Les deux autres couvents ayant été évacués à temps par les moines, personne n'y a péri, mais ils ont été forcés et complétement pillés... Si cet essai que les agitateurs viennent de faire de leurs forces reste impuni, toute la force morale du gouvernement est détruite dès ce moment, et on ne voit pas quelle digue il pourra opposer au débordement révolutionnaire qui le menace... La journée du 17 a démontré clairement qu'un parti désorganisateur s'est formé dans l'ombre, et qu'il est beaucoup plus fort que le ministère et M. Martinez de la Rosa, en particulier, ne l'avaient supposé. Ce mouvement si subit et si violent et les atrocités qui l'ont accompagné ont profondément affecté le premier ministre. Il a vu détruire en un instant sa plus chère espérance, celle d'arriver à un changement de l'ordre politique en Espagne sans que des crimes ou des excès aient souillé une époque pendant

laquelle il joue le premier rôle. En même temps que ce sentiment, il éprouve la crainte, que jusqu'ici il n'avait nullement, de ne pouvoir retenir le parti exagéré. »

Dans ce triste état des affaires publiques et de son âme, M. Martinez de la Rosa ne manqua pourtant ni à son pays, ni à lui-même : dès la fin du mois de juin, il avait satisfait à un vœu général et fortifié son cabinet en appelant le comte de Toreno au ministère des finances ; le surlendemain des troubles qui avaient ensanglanté Madrid, il fit révoquer les diverses autorités civiles et militaires qui s'étaient montrées faibles contre l'émeute ; un décret royal interdit, sous des peines sévères, toute menée, toute manifestation séditieuse : « Reste à savoir, écrivait M. de Rayneval, si tout cela ne se bornera pas, comme il n'arrive que trop souvent ici, à des paroles, et si le gouvernement aura la force d'exécuter ce qu'il se propose. » M. Martinez de la Rosa avait de plus une pressante et délicate question à résoudre ; les Cortès étaient convoquées pour le 24 juillet ; fallait-il, à raison du choléra qui continuait de sévir avec violence, en ajourner l'ouverture ? Et, si on ne l'ajournait pas, devait-on faire revenir d'Aranjuez la reine régente, pour donner, par sa présence, à la cérémonie, la solennité qu'attendait le public ? La reine Christine et son ministère prirent, sur ces questions, le parti le plus courageux et le plus digne ; les Cortès ne furent point ajournées ; et le 24 juillet 1834, la régente, assise à gauche du trône vide de la jeune reine sa fille, ouvrit, par un discours d'une élévation et d'une fran-

chise remarquables, ce début du régime constitutionnel dans la monarchie espagnole.

La veille même de ce jour, l'attaque de la constitution de 1812 contre le statut royal de 1834 commença; un complot fut découvert qui avait pour but le rétablissement de cette constitution au milieu même de la séance royale, et avant que personne, reine et nation, eût prêté serment au statut. Les principaux conspirateurs furent arrêtés, et le cabinet espagnol eut la douleur de trouver parmi eux l'un des plus héroïques défenseurs de l'Espagne, le général Palafox que, peu de jours auparavant, la reine régente avait créé duc de Saragosse, en mémoire de sa glorieuse défense de cette ville. Triste symptôme de la maladie des esprits et pronostic déplorable de la lutte près de s'engager : des hommes que l'Espagne honorait, et à bon droit car ils étaient de ceux qui l'avaient sauvée et qui la voulaient libre, déclaraient la guerre à la monarchie constitutionnelle naissante et à d'autres hommes, patriotes sincères aussi et leurs anciens amis, parce que ceux-ci n'adoptaient pas des théories politiques qui servent à faire des révolutions, mais qui nulle part n'ont fondé la liberté.

Toute la session des Cortès ne fut, dans la chambre des *procuradores* (les députés) que le développement de cette guerre; elle éclata surtout à propos de trois questions, l'adresse de la chambre en réponse au discours de la couronne, une pétition qui demandait une déclaration des droits, mélange confus de maximes et de promesses absolues en faveur des diverses libertés

publiques que le statut royal n'avait pas réglées, et les questions de finances, surtout celle des divers emprunts contractés au nom de l'Espagne de 1814 à 1830. Le même caractère dominait dans tous ces débats ; c'était toujours le gouvernement révolutionnaire de l'Espagne, de 1810 à 1813 et de 1820 à 1823, disputant l'empire au gouvernement constitutionnel que, d'accord avec l'ancienne royauté, les politiques modérés tentaient de fonder. Ni la sincérité, ni le talent, ni le courage ne manquaient dans l'un et l'autre parti ; je n'hésite pas à penser et à dire que, pour les lumières, l'esprit politique et l'intelligence comme le respect des grandes lois morales qui décident en définitive du sort des institutions et des peuples, les défenseurs du statut royal l'emportaient de beaucoup sur leurs adversaires ; mais ils étaient aux prises avec les préjugés libéraux et les passions populaires ; et leur digne chef, M. Martinez de la Rosa, n'avait pas ce tact pratique, cette promptitude de résolution et d'action, cet habile maniement des hommes qui sont de tout temps, et encore plus dans les jours d'orage, des conditions de succès dans le gouvernement ; il soutenait éloquemment les discussions, il faisait des concessions, il se résignait à des échecs ; mais, soit par sa faute, soit par la fatalité de sa situation, la violence de l'attaque surpassait la force de la résistance ; et dans cette lutte parlementaire où il avait pour lui la raison et le pouvoir, le cabinet s'usait rapidement au lieu de s'affermir.

Il fléchissait en même temps sous le poids de la

guerre civile, de jour en jour plus acharnée. En vain les Cortès se prononçaient violemment contre les carlistes ; en vain le cabinet envoyait contre don Carlos, dans les provinces basques, le vainqueur de don Miguel en Portugal, le général Rodil avec son armée. L'insurrection avait trouvé dans Zumalacarreguy un de ces chefs improvisés qui déploient tout à coup les qualités de l'homme de guerre, de l'homme de parti et du héros populaire. Après quelques succès au début, Rodil et ses lieutenants n'éprouvèrent plus que des échecs répétés. Le cabinet le rappela et donna le commandement des troupes de la reine à Mina, se flattant que le renom et l'habileté du vieux chef triompheraient de son jeune rival ; mais Mina, quoique toujours ardent et en faveur dans le parti exalté, était fatigué et malade ; quelques coups bien frappés, qui signalèrent son arrivée, n'amenèrent aucun résultat décisif, et les passions comme les habitudes des deux chefs en présence rendirent la guerre cruelle jusqu'à la férocité. Mina menaça de la peine de mort quiconque serait trouvé, sans bonne raison, sur la grande route entre le coucher et le lever du soleil. Zumalacarreguy mit à l'ordre du jour de ses troupes *la victoire ou la mort*. De part et d'autre, tantôt on ne faisait point de quartier sur le champ de bataille, tantôt, après la bataille, les prisonniers étaient fusillés sans pitié. Des bandes, d'abord réprimées, reparaissaient dans l'Aragon et la Catalogne ; d'autres menaçaient de se former dans les provinces du centre, de l'ouest et du midi. Plus les maux et les spectacles de la guerre deve-

raient odieux, plus sa fin semblait incertaine et peut-être impossible.

Alors commença, chez ce peuple si indépendant et si fier, un phénomène étrange : de tous côtés, on se prit à parler de la nécessité de l'intervention étrangère. Non-seulement dans les provinces désolées par la guerre, mais à Madrid ; non-seulement entre hommes politiques, mais parmi les militaires eux-mêmes ; dans les Cortès, dans le conseil de régence, au sein du cabinet, on disait que l'intervention étrangère pouvait seule mettre un terme à la lutte : des députés arrivaient de la Biscaye et de la Navarre pour déclarer au gouvernement que tels étaient leur avis et leur vœu ; des membres modérés des Cortès se rendaient auprès de M. Martinez de la Rosa pour lui exprimer la même conviction ; le général Llauder, devenu ministre de la guerre, tenait à M. de Rayneval le même langage : le général Cordova, revenant de l'armée, s'expliquait dans le même sens ; le marquis de las Amarillas disait nettement dans le conseil de régence : « Les forces dont le gouvernement peut disposer pour soumettre les provinces insurgées sont insuffisantes : il ne reste que trois moyens pour atteindre ce résultat : le premier, une transaction avec ces provinces, moyen indiqué à une époque déjà éloignée par le conseil de régence, et qui, aujourd'hui, offre de grandes difficultés et peu de chances de succès ; le second, la médiation du gouvernement français qui recevrait, à cet effet, les pleins pouvoirs du gouvernement espagnol et deviendrait garant des stipulations

convenues ; le troisième, une intervention armée de la France. » Devant la question ainsi posée, le comte de Toreno gardait une attitude réservée, pour le moment plus contraire que favorable à l'intervention ; M. Martinez de la Rosa en repoussait hautement l'idée : « Quand l'Espagne tout entière demanderait l'intervention française, avait-il dit au moment même où se négociait le traité de la quadruple alliance, il y aurait au moins un Espagnol qui s'y opposerait, et cet Espagnol ce serait moi. » Sans tenir, à la fin de 1834, un langage aussi absolu, il persistait dans sa résistance à tout appel des étrangers pour vider la querelle des Espagnols entre eux ; deux petits imprimés qui annonçaient l'entrée en Espagne d'une armée française avaient été colportés dans les rues de Madrid, et c'était, disait-on, la police elle-même qui en avait autorisé la circulation ; M. Martinez de la Rosa fit interdire formellement aux aveugles, crieurs publics de profession à Madrid, toute distribution d'imprimés ou d'écrits qui n'auraient pas reçu l'approbation de la censure. C'était le premier ministre presque seul qui maintenait, contre l'inquiétude et l'impatience publiques, la dignité du pays.

En nous transmettant ces informations, M. de Rayneval y joignait sa propre pensée et se montrait, lui aussi, convaincu que l'intervention armée de la France pouvait seule étouffer en Espagne la guerre civile, et sauver le trône de la reine Isabelle des périls dont il était menacé.

Nous étions aussi affligés que surpris de cet état des

esprits au delà des Pyrénées ; non que nous eussions le moindre doute sur notre droit d'en juger librement et de ne faire que ce qui conviendrait à l'intérêt de la France ; j'ai déjà dit avec quel soin, aussitôt après l'avénement de la reine Isabelle, le duc de Broglie avait expliqué et établi à cet égard notre pensée ; nous n'avions rien négligé depuis lors pour maintenir la liberté de nos résolutions et pour en bien convaincre le gouvernement espagnol. En apprenant l'arrivée de don Carlos dans les provinces basques, l'amiral de Rigny écrivit à M. de Rayneval : « Vous ne sauriez mettre trop de soin non-seulement à décliner toute demande qu'on viendrait à vous faire d'une intervention effective, mais encore à empêcher, s'il est possible, que l'idée même ne s'en présente au cabinet espagnol ; et s'il se décidait à nous demander ce genre de secours, vous devrez soigneusement éviter de laisser préjuger notre décision.... La révolte de trois ou quatre petites provinces qui toutes ensemble ne dépassent pas, en population et en étendue, un de nos départements moyens, et où les villes même sont restées fidèles au gouvernement, me semble bien insuffisante pour motiver un appel à la force étrangère. La Vendée, à plusieurs reprises, a présenté de bien autres obstacles à un gouvernement entouré d'ennemis extérieurs ; il en a triomphé pourtant, moins encore par la force que par l'action du temps, par la lassitude des populations, et en substituant un mélange de prudence et de fermeté aux mesures de terreur qu'il avait employées d'abord. Alors aussi on disait qu'il

était impossible de dompter, par des moyens réguliers, une insurrection qui durait, non pas depuis quelques mois, mais depuis plusieurs années; l'événement a prouvé le contraire. C'est dans ce sens que vous devriez vous exprimer si vous aviez lieu de croire qu'on se disposât à réclamer notre intervention [1]. »

Tout en tenant ce langage, nous avions à cœur de venir en aide au gouvernement espagnol, et de lui donner la force morale comme les secours indirects dont il avait besoin pour se servir efficacement de ses propres moyens. M. Martinez de la Rosa avait témoigné le désir que, par un acte officiel, les puissances signataires du traité de la quadruple alliance le déclarassent applicable aux circonstances nouvelles dans lesquelles le retour de don Carlos plaçait l'Espagne; nous nous empressâmes de satisfaire à ce vœu, et, le 18 août 1834, des articles additionnels furent signés à Londres, portant : « S. M. le Roi des Français s'engage à prendre, dans la partie de ses États qui avoisine l'Espagne, les mesures les mieux calculées pour empêcher qu'aucune espèce de secours en hommes, armes ou munitions de guerre soient envoyés, du territoire français, aux insurgés en Espagne; 2° S. M. le roi du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande s'engage à fournir à Sa Majesté Catholique tous les secours d'armes et de munitions de guerre que Sa Majesté Catholique pourra réclamer, et en outre à l'assister avec des forces navales

[1] Dépêches des 16 et 22 juillet et du 12 décembre 1834.

si cela devient nécessaire. » Nous redoublâmes, en effet, de vigilance sur la frontière des Pyrénées pour empêcher que l'insurrection carliste reçût de France aucun appui ; nous renforçâmes le service des douanes ; nous établîmes des postes de gendarmerie sans cesse circulante ; ce fut à ce moment que nous retirâmes l'*exequatur* au consul de Prusse par qui passait la correspondance des insurgés. Enfin, dès le 22 juillet 1834, l'amiral de Rigny écrivit à M. de Rayneval : « Peut-être conviendrait-il au gouvernement espagnol de prendre à sa solde une portion quelconque de la légion étrangère que nous avons en Afrique. S'il en était ainsi, peut-être pourrions-nous lui fournir quatre ou cinq mille hommes que nous débarquerions à Carthagène. » Nous offrions et nous rendions au gouvernement espagnol tous les bons offices qu'il pouvait attendre d'alliés sincères qui ne repoussaient que la perspective d'avoir à répondre eux-mêmes de ses destinées en mettant leurs forces à sa disposition.

Mais l'Espagne et le gouvernement espagnol étaient en proie à de bien autres périls que ceux de la guerre civile dans les provinces basques. Tantôt en exploitant ces périls et l'irritation inquiète qu'ils suscitaient dans le pays, tantôt par sa propre et directe impulsion, le parti radical faisait au ministère et au statut royal une guerre de jour en jour plus ardente et plus redoutable. Au sein des chambres, M. Martinez de la Rosa et M. de Toreno luttaient avec un courage et un talent quelquefois efficaces ; la chambre des *proceres* les soutenait

fermement, et dans la chambre des *procuradores* ils perdaient et reconquéraient tour à tour une majorité toujours incertaine. Mais, au dehors, le pouvoir manquait absolument d'unité et de moyens d'action; les restes des anciennes libertés locales et les essais inexpérimentés des libertés nouvelles devenaient également des causes d'anarchie; les attaques contre le cabinet modéré éclataient partout, tantôt pour réclamer ouvertement la constitution de 1812, tantôt pour la seule satisfaction des passions révolutionnaires. L'esprit de révolte pénétrait dans l'armée elle-même : le 18 janvier 1835, à Madrid, huit cents hommes du 2e régiment d'infanterie légère d'Aragon se soulevèrent en criant : « Vive la liberté ! A bas les ministres ! » Le capitaine général de la Vieille-Castille, le général Cantérac accourut pour les rappeler à l'ordre et tomba sous plusieurs coups de feu. Ils s'emparèrent de l'hôtel des postes, s'y défendirent contre les troupes fidèles, et en sortirent sans autre châtiment que d'aller rejoindre dans les provinces basques l'armée qui combattait les carlistes. En février, en mars, en avril, à Malaga, à Saragosse, à Murcie, ici contre un ordre de discipline du ministre de la guerre, là contre une interdiction de l'archevêque qui ne voulait pas que les chantres de la cathédrale allassent chanter sur le théâtre des airs populaires, de violentes séditions troublèrent la paix publique, aboutissant toujours au cri : « Vive la constitution de 1812 ! » et au massacre de quelques moines. Les cruautés mutuelles de la guerre

civile dans les provinces basques avaient soulevé en Europe un vif mouvement de réprobation ; le cabinet anglais avait envoyé en Biscaye un commissaire spécial, lord Eliot, pour tenter d'y mettre un terme, et nous avions formellement adhéré au but de sa mission. Une convention fut en effet conclue le 28 avril 1835 entre le général Valdez, qui avait succédé à Mina, et Zumalacarreguy, portant « que la vie des prisonniers serait respectée, qu'ils seraient échangés deux ou trois fois par mois, et que personne ne pourrait être mis à mort pour ses opinions politiques sans avoir été jugé et condamné d'après les lois actuelles de l'Espagne. » Cet acte de stricte justice et de simple humanité excita dans la chambre des *procuradores* un violent orage ; c'était, disait-on, le fruit d'une influence étrangère ; comment les ministres avaient-ils pu souffrir qu'on traitât avec Zumalacarreguy, un chef de rebelles ? On demanda, et la motion fut adoptée, que le traité fût communiqué aux chambres qui en examineraient les motifs ; et le 11 mai, au sortir d'une séance dans laquelle M. Martinez de la Rosa avait courageusement défendu le traité, un rassemblement populaire se forma sur son passage et le poursuivit jusque chez lui de ses insultes et du cri : « Vive la constitution ! »

Tant de combats, de périls et d'impuissance, en face de deux ennemis contraires, épuisèrent la confiance et lassèrent la patience de M. Martinez de la Rosa lui-même ; le conseil de régence se réunit au conseil des ministres, et le 17 mai 1835, la résolution y fut prise, à

l'unanimité, de réclamer la coopération armée des puissances signataires du traité du 22 avril 1834, notamment de la France, la seule dont l'action en faveur de l'Espagne pût être décisive.

La demande ne nous arriva point inattendue ; M. de Rayneval nous l'avait annoncée en l'appuyant de tous les arguments que sa propre conviction lui pouvait suggérer ; et avant que nous l'eussions reçue, le duc de Broglie, par une dépêche du 23 mai 1835, avait fait pressentir à l'ambassadeur du Roi notre réponse, en lui développant les motifs qui s'opposaient à l'intervention[1]. Appelés à une résolution positive, nous avions non-seulement à en délibérer entre nous, mais à nous concerter à ce sujet avec l'Angleterre, car le traité de la quadruple alliance, dans l'article même invoqué par l'Espagne, portait expressément : « Dans le cas où la coopération de la France serait jugée nécessaire par les hautes parties contractantes pour atteindre complétement le but de ce traité, S. M. le Roi des Français s'engage à faire, à cet égard, ce qui serait arrêté de commun accord entre Elle et ses trois augustes alliés. »

Ainsi nettement posée, la question fut scrupuleusement débattue et dans le conseil réuni, et dans nos entretiens particuliers : M. Thiers développait, avec sa verve à la fois naturelle et ingénieuse, les raisons qui le décidaient en faveur de l'intervention ; je lui dis un jour : « Vos raisons sont fortes ; je comprends qu'on

[1] *Pièces historiques*, n° V.

puisse tenir l'une ou l'autre conduite. » Plus tard, dans l'un des grands débats soulevés à ce sujet, au sein de la chambre des députés, M. Thiers me demanda de la tribune si je permettais qu'il rappelât ces paroles: « Sans nul doute, » lui répondis-je, et il les rappela en effet. Je n'ai rien à ajouter aujourd'hui à l'explication que j'en donnai alors : « Je ne retire aucunement ces paroles, dis-je; la chambre comprendra sans peine qu'à cette époque, redoutant dans l'intérieur du cabinet une séparation que je n'ai jamais cherchée et que je regretterai toujours, je n'aie employé, dans mes conversations particulières comme ailleurs, que le langage qui me semblait propre à la prévenir. J'ajouterai que mon opinion sur cette question n'a pas été, dès le premier jour, complète et absolue, comme d'autres peut-être; elle s'est formée, elle s'est affermie progressivement et en présence des événements. Mais l'honorable M. Thiers sait, aussi bien que personne et que moi-même, que toutes les fois qu'il a fallu prendre une résolution, et se prononcer pour ou contre l'intervention, je me suis prononcé contre. C'est le seul fait que je tienne à constater en ce moment. »

Il m'est commode de le rappeler aujourd'hui. Le grand argument qu'invoquaient, en 1835 et 1836, les partisans de l'intervention, c'était que, sans ce secours, la cause de la reine Isabelle et du régime constitutionnel serait perdue en Espagne. Vingt-cinq ans se sont écoulés, vingt-cinq ans de rudes épreuves pour l'Espagne; aucune intervention n'a eu lieu, et l'Espagne n'en a pas

eu besoin ; elle s'est sauvée elle-même. Grande sécurité pour son avenir aussi bien que sujet d'un légitime orgueil. Entre les amis de l'Espagne, ceux qui ont le plus espéré d'elle ne sont pas ceux qui l'ont le moins bien connue.

Dès le premier jour, le roi Louis-Philippe fut, dans son conseil, l'un des plus décidés contre l'intervention ; et pour lui, à vrai dire, c'était sa sollicitude pour la France, plutôt que ses espérances pour l'Espagne, qui le décidait : « Aidons les Espagnols du dehors, me disait-il, mais n'entrons pas nous-mêmes dans leur barque ; si une fois nous y sommes, il faudra en prendre le gouvernail, et Dieu sait ce qui nous arrivera. Napoléon a échoué à conquérir les Espagnols et Louis XVIII à les retirer de leurs discordes. Je les connais ; ils sont indomptables et ingouvernables pour des étrangers ; ils nous appellent aujourd'hui ; à peine y serons-nous qu'ils nous détesteront et nous entraveront de tous leurs moyens. Rappelez-vous la dépêche où Rayneval, en nous prêchant l'intervention, en montrait les accompagnements nécessaires ; il faudra, disait-il, que l'armée française, pour consolider son ouvrage, occupe pendant un temps plus ou moins long le pays qu'elle aura pacifié ; sans quoi le feu s'y rallumerait indubitablement[1]. Et ne m'avez-vous pas dit que le duc de Frias vous disait lui-même ces jours derniers que l'intervention de la France en Espagne ne

[1] Dépêche du 22 mai 1835.

signifierait rien si elle n'était suivie d'une occupation de quatre ou cinq années au moins? Croyez-moi, mon cher ministre; n'employons-pas notre armée à cette œuvre interminable; n'ouvrons pas ce gouffre à nos finances; ne nous mettons pas ce boulet aux pieds en Europe; si les Espagnols peuvent être sauvés, il faut qu'ils se sauvent eux-mêmes; eux seuls le peuvent; si nous nous chargeons du fardeau, ils nous le mettront tout entier sur les épaules, et puis ils nous rendront impossible de le porter. »

La réponse du cabinet anglais au gouvernement espagnol vint apporter aux adversaires de l'intervention un argument de plus. J'en trouve le texte dans une dépêche de M. Rayneval du 13 juin 1835: « Un courrier est arrivé ici de Londres hier soir, avec des dépêches de la légation espagnole. Elles portent que le cabinet anglais décline la demande de coopération faite par le gouvernement de la reine à ses alliés; qu'il ne s'oppose pas toutefois au secours que la France, en son propre nom, voudrait accorder à l'Espagne, mais qu'il ne veut en aucune manière se rendre solidaire d'une pareille mesure qui pourrait compromettre le repos général de l'Europe. »

Je ne pense pas que cette dernière considération fût bien sérieuse, ni le vrai motif du refus du cabinet anglais; si la France et l'Angleterre eussent été d'accord pour soutenir, avec leurs armées, la reine Isabelle contre les carlistes, les puissances du Nord n'auraient certainement pas envoyé les leurs en Espagne à l'appui de

don Carlos. Mais quelle qu'en fût la cause, le parti pris par l'Angleterre de laisser peser sur la France seule le fardeau et la responsabilité de l'intervention ne pouvait manquer d'influer sur notre résolution. Le duc de Broglie la transmit le 8 juin à M. de Rayneval en ajoutant à sa dépêche officielle une lettre particulière qui portait: « Notre réponse à la demande de l'Espagne est précisément celle que je vous avais annoncée. Nous avons posé la question au gouvernement anglais dans les termes les plus simples, de très-bonne foi, sans faire aucun effort pour influencer sa détermination. Son refus a été positif. Nous avons laissé ici à l'opinion le temps de se prononcer; par un concours de circonstances particulières, nous avons même paru vouloir l'échauffer plutôt que l'attiédir; les articles insérés dans le *Journal des Débats*[1] en font foi. Toute la presse, moins ce journal, a pris parti vertement contre l'intervention, et s'est trouvée cette fois l'organe de la grande masse du public. Nous avons enfin sondé les opinions individuelles dans les Chambres: il ne s'est pas rencontré vingt membres qui aient voulu entendre parler de l'intervention. Lors donc que le cabinet aurait été décidé et unanime (et il s'en fallait de beaucoup qu'il le fût), toute tentative de ce genre, exécutée sans le concours de l'Angleterre et en faisant violence au pays, eût été une entreprise insensée que l'ascendant de l'opinion aurait bientôt contraint d'abandonner. »

[1] Des 29 et 31 mai, 4 et 7 juin 1835.

« Vous ne vous étonnerez point que, dans leurs communications officielles, les cabinets de Londres et de Paris n'aient considéré l'intervention que sous le point de vue du progrès de l'insurrection carliste, en laissant entièrement de côté les dangers éventuels qui peuvent résulter d'insurrections révolutionnaires. Nous apprécions ces dangers à leur juste valeur; nous n'ignorons pas que les craintes qu'ils inspirent au gouvernement espagnol sont la cause véritable de la demande qu'il adresse à la France et à l'Angleterre, et que, s'il n'avait affaire qu'à don Carlos, il essayerait de résister avec les forces dont il dispose encore. Mais, quelque fondées que puissent être de semblables appréhensions, nous ne pouvions les discuter comme fondement d'une intervention éventuelle, dans des pièces qui, selon toute apparence, seront portées quelque jour à la connaissance du public. Des gouvernements constitutionnels, fondés sur la libre discussion, ne pourraient, dans aucun cas, s'engager dans une intervention dont le but unique, ou seulement le but principal serait de maintenir au pouvoir tel ministre plutôt que tel autre, d'écarter telle ou telle nuance d'opinions. Ce serait à grand'peine que nous pourrions justifier, le traité du 22 avril 1834 à la main, une intervention entre la régente et don Carlos; nous ne pourrions justifier sous aucun prétexte une intervention entre M. Martinez de la Rosa et M. Arguelles ou M. Galiano. »

Le duc de Broglie avait raison de poser ainsi la question : outre la guerre civile entre le parti de la reine

Isabelle et celui de l'infant don Carlos, il y avait lutte entre M. Martinez de la Rosa et M. Arguelles, entre le statut royal et la constitution de 1812, c'est-à-dire au sein du parti et du gouvernement de la reine Isabelle elle-même. Nous pouvions avoir et nous avions, sur les mérites politiques des partis qui, sous le même sceptre, se disputaient ainsi le pouvoir, une opinion très-arrêtée; nous reconnaissions, dans les idées et les pratiques du parti radical, le déplorable empire de l'esprit révolutionnaire, de ses théories et de ses passions; nous souhaitions le succès du parti modéré; nous voulions le seconder de notre influence; en lui refusant l'intervention officielle et directe qu'il nous demandait, nous lui offrîmes tous les secours indirects qui se pouvaient imaginer, la translation en Espagne de la légion étrangère, l'autorisation de recruter en France une légion libre, des avances d'armes et de munitions de guerre; mais ni le traité de la quadruple alliance ne nous commandait, ni les principes du droit public européen et les intérêts français ne nous permettaient d'aller au delà, et de mettre au service de ce parti en Espagne les soldats et les trésors de la France. Après le refus de l'intervention, la lutte intérieure du gouvernement espagnol eut le résultat qu'il était aisé de prévoir; M. Martinez de la Rosa tomba, et pendant trois mois son collègue, M. de Toreno, devenu son successeur, essaya de gouverner encore au nom du parti modéré; mais ses concessions et ses tentatives de résistance furent également vaines; les émeutes populaires, les dé-

sordres révolutionnaires, les massacres de moines et les insurrections au cri de : « Vive la constitution de 1812 ! » redoublèrent de violence; M. de Toreno tomba à son tour; et au mois de février 1836, lorsqu'en France, le cabinet du 11 octobre 1832 se disloqua à propos de la conversion des rentes, le parti radical, représenté alors par M. Mendizabal et ses amis, était, en Espagne, en possession du pouvoir.

Je comprends les tentations de la politique des grandes aventures, et le plaisir passionné que des esprits généreux peuvent prendre à poursuivre, à tout prix, le succès d'un dessein mêlé de doute et de mal, mais hardi et peut-être plein d'avenir. Il est doux de se livrer ainsi à toute sa pensée, de frapper l'imagination des hommes, et de se croire, en changeant violemment la face du monde, le ministre de la Providence. Mais ce n'est point là la politique des gouvernements sains, ni des peuples libres, ni des honnêtes gens; celle-ci a pour loi le respect du droit, de tous les droits, le soin des intérêts réguliers et permanents des peuples, et quelque scrupule comme quelque patience dans l'emploi des moyens. Quand nous fûmes, après 1830, appelés à agir dans les affaires de l'Europe, nous n'étions point indifférents à l'état et aux vœux des nations européennes; nous n'ignorions point qu'il y avait là bien des plaies à guérir, bien des besoins légitimes à satisfaire. Nous aussi nous avions, en fait de réformes européennes, nos ambitions et nos sympathies; et bien des souvenirs puissants, bien des appa-

rences séduisantes nous poussaient à leur donner cours. Mais nous ne pouvions nous lancer dans ces entreprises sans y avoir, d'abord pour allié et bientôt pour maître, l'esprit révolutionnaire, cet empoisonneur des plus belles espérances humaines. Nous étions de plus convaincus que l'appel à la force n'était pas le bon moyen d'accomplir les réformes et les progrès vraiment salutaires que l'Europe appelait de ses vœux. Ce fut notre résolution de pratiquer une politique assez nouvelle dans les relations des États, la politique des esprits sensés et des honnêtes gens. Les maîtres d'un grand et puissant génie n'ont pas manqué au monde; ils ont déployé, en le gouvernant, des facultés supérieures et changé avec éclat la taille et la face des États; mais il y a eu, dans leurs entreprises, tant de conceptions superficielles et démesurées, tant de combinaisons arbitraires, tant d'ignorance des faits sociaux et de leurs lois naturelles, tant de volontés égoïstes et capricieuses que de justes doutes se sont élevés, après eux, sur le mérite définitif de ce qu'ils avaient pensé et fait, et qu'on a pu avec raison se demander s'ils avaient servi ou égaré les peuples dont ils avaient manié les destinées. Charles-Quint, Richelieu, Pierre le Grand ont conquis et méritent l'admiration de l'histoire; et pourtant, à mesure que le grand jour de l'histoire s'est levé sur eux, la valeur réelle de leurs pensées et de leurs œuvres a paru de plus en plus incertaine, et a été de jour en jour plus contestée. Que d'objections et de reproches ne leur adresse-t-on pas aujourd'hui! Que d'erreurs,

de lacunes, de conséquences funestes ne découvre-t-on pas dans leurs œuvres! Que de mal mêlé aux succès qui ont fait leur gloire! Nous avions à cœur d'éviter un tel mélange; nous voulions porter plus de discrétion dans nos entreprises, les juger nous-mêmes avec plus d'exigence, et ne rien tenter qui ne pût supporter un examen sévère et une longue épreuve. Je conviens que, pour les spectateurs comme pour les acteurs, il y a, dans cette politique, moins de séductions que dans celle des grands hommes ordinaires, et qu'en s'interdisant les distractions imprévoyantes et les charlataneries populaires, on aggrave, dans le présent du moins, les difficultés, déjà si grandes, du gouvernement des États. Mais, pour faire en ce monde un bien certain et durable, il faut savoir compter sur le droit, la liberté et le temps. Cette confiance a été, au dehors comme au dedans, la base de notre conduite. Je n'y ai nul regret, même après nos revers.

CHAPITRE XXIII

DISLOCATION DU PARTI DE GOUVERNEMENT.

Ma situation et ma disposition après la dislocation du cabinet du 11 octobre 1832. — Ma participation aux débats des Chambres, du 22 février au 6 septembre 1836. — Mon élection à l'Académie française. — M. de Tracy, mon prédécesseur. — Mon discours de réception. — L'Académie des sciences et belles-lettres de Stockholm et le roi de Suède Charles-Jean. — Mort de l'abbé Sieyès et de M. Carnot. — Mort de M. Ampère, son caractère. — Mort de M. Armand Carrel, son caractère. — Acquisition et description du Val-Richer. — L'archevêque de Cantorbéry, Thomas Becket, au Val-Richer, dans le XII^e^ siècle. — Situation de M. Thiers en 1836. — Tentative d'assassinat du roi Louis-Philippe par Alibaud. — Affaires d'Espagne ; M. Mendizabal et ses dispositions envers la France. — Le cabinet anglais propose l'intervention en Espagne. — Le cabinet français s'y refuse. — Dépêches de M. de Rayneval à ce sujet. — Mouvements révolutionnaires en Espagne pour la constitution de 1812. — M. Isturiz succède à M. Mendizabal. — Le général Quesada, gouverneur de Madrid ; son énergie. — Mesures adoptées par le gouvernement français envers l'Espagne. — Mission de M. de Bois-le-Comte à Madrid. — Insurrection militaire de Saint-Ildefonse. — Courage et résistance inutile de la reine Christine. — Effets de cette insurrection à Madrid. — Le général Quesada est massacré. — Proclamation de la constitution de 1812. — Dissentiments dans le gouvernement français sur la question de l'intervention en Espagne. — Le roi Louis-Philippe et M. Thiers. — Retraite du cabinet du 22 février 1836.

J'ai aimé le pouvoir, et pourtant je n'en suis jamais sorti sans éprouver un sentiment de bien-être et presque de joie, comme un écolier laborieux qui entre en vacances, ou comme un homme qui respire à l'aise en

se déchargeant d'un pesant fardeau. Une profonde tristesse me saisit quand, le 22 février 1836, je rentrai dans cette petite maison où je ne ramenais pas celle qui, naguère, la remplissait de bonheur; mais c'était notre maison; elle était pleine de chers souvenirs, et j'y retrouvais le repos et la liberté, grand charme après des années de travail et de combat. C'est le privilége du cœur humain d'admettre au même instant les sentiments les plus contraires sans se soucier du désaccord et de l'inconséquence.

J'avais une autre satisfaction, plus superficielle, mais point indifférente. Le public nous approuvait, mes amis et moi, d'être sortis du pouvoir pour n'avoir pas voulu y accepter un échec et une situation embarrassée. La réduction des rentes était fort impopulaire dans Paris; c'était l'opposition et le tiers-parti qui en avaient fait adopter la proposition dans la Chambre des députés; derrière les débats, on soupçonnait une intrigue. Les apparences de l'intrigue viennent vite à la suite du succès, quand même l'intrigue ne l'a pas déterminé, et il est périlleux de s'élever par une défaite qu'on a partagée. Des marques générales d'estime et de sympathie venaient nous chercher dans notre retraite : je restais chez moi les jeudis soir; l'ambassadrice d'Angleterre, lady Granville, et sa nièce, la duchesse de Sutherland, eurent peine un jour à pénétrer dans le petit salon où ma mère recevait les visiteurs avec une gravité simple et passionnée qui inspirait l'intérêt en commandant le respect. Ceux-là même de nos amis qui regrettaient notre réso-

lution, en reconnaissaient le bon effet pour nous-mêmes: « De si loin, m'écrivait de Saint-Pétersbourg M. de Barante, je me garde d'affirmer que ce n'était pas nécessaire ; mais je m'afflige du résultat. Des hommes graves, sûrs, fermes, de grand talent et de haute renommée, sont regrettables en tout temps, et nous ne sommes pas au point, ce me semble, d'en être privés sans dommage ni danger. Ce danger, vous le diminuez par une conduite que je savais d'avance ; vous rendez possible le ministère qui vous succède, et vous ne lui laissez pas la tentation de dériver, encore qu'il soit posé pour cela. M. Thiers est homme de bon sens, en même temps qu'il a esprit, talent et courage ; mais je crains que sa situation ne soit longtemps en équilibre, et qu'il ne lui soit, bon gré mal gré, difficile de faire un mouvement. Sa raison aura eu, je suppose, fort à combattre contre son rêve d'ambition. Il l'a dit beaucoup, et en vérité, je le crois. Au dehors, je n'aperçois encore aucun effet ; je n'ai nulle inquiétude ; la situation est excellente, sans péril actuel ; et même sans les très-bonnes assurances de M. Thiers, j'étais persuadé que je ne recevrais pas de lui des instructions différentes. Chacun m'écrit de votre rôle dans la Chambre, de l'influence que vous y gardez, d'une considération qui s'est encore accrue. Je m'en félicite et mon amitié en est fière. Je ne sais ce que vous réservent les événements imprévus et la fluctuation des coteries de la Chambre ; mais je suis sûr que vous ne serez ni impatient, ni ardent. Bien des opinions, quelques passions même se sont usées ; il faut

souhaiter que l'envie devienne aussi décriée et lasse. C'est le venin des plus mauvais jours de la Révolution; morte est la bête et non pas le venin. »

Je cite sans embarras ces paroles amies : je cesserais d'écrire ces Mémoires si je me sentais embarrassé à dire ce qui me paraît vrai et propre à donner une idée juste des temps et des situations.

J'étais de l'avis de M. de Barante avant qu'il me le donnât, persuadé que M. Thiers s'appliquerait à maintenir la politique que nous avions pratiquée ensemble, et décidé à ne rien faire qui pût l'embarrasser. Pendant la durée de cette session, du mois de février au mois de juillet 1836, je ne pris part que trois fois aux débats, et dans des occasions où je ne pouvais m'en dispenser; mais il n'est pas au pouvoir des hommes de supprimer les conséquences des faits; et dans les gouvernements libres, il n'y a point d'habileté ni de prudence qui puisse empêcher la vérité de se faire jour; il fut bientôt évident que tout le cabinet du 11 octobre 1832 était nécessaire au maintien de sa politique, et que sa dislocation entraînerait celle du parti de gouvernement qui s'était rallié sous son drapeau.

Ce fut sur la question des fonds secrets demandés par le nouveau cabinet que s'éleva le premier grand débat. Nous étions, mes amis et moi, bien résolus à les voter sans objection, ce que nous fîmes en effet; mais les nouveaux amis de M. Thiers, les hommes de l'ancienne opposition, soit du côté gauche, soit du tiers parti, tinrent à dire, les uns qu'ils ne voteraient pas les fonds

secrets tant que la politique qu'ils avaient combattue ne serait pas effectivement modifiée, les autres que, s'ils les votaient, c'est qu'ils comptaient sur cette modification, la jugeant naturelle et inévitable. Les uns témoignaient leur crainte que le nouveau cabinet ne fît que continuer l'ancien, les autres leur espoir qu'étant autre il agirait autrement; les uns et les autres se répandaient en doutes, en commentaires, en comparaisons, en retours sur le passé, en demandes d'explications sur l'avenir; le débat n'était, à vrai dire, qu'une série d'attaques un peu contenues contre la politique de résistance et d'avances caressantes à la politique de concession. Au milieu de ces lueurs incertaines, je pris la parole, non pour discuter les fonds secrets, non pour ajouter mes doutes à tous ces doutes contraires, mais pour remettre en plein jour la politique que nous avions soutenue, mes amis et moi, depuis 1830, et pour tirer, non d'aucune polémique personnelle, mais du véridique tableau des faits, la démonstration de la nécessité pratique de cette politique comme de sa légitimité morale, dans l'état de notre pays: « On parle de progrès, dis-je; le progrès ne consiste pas à marcher aveuglément et toujours dans le même sens, dans la même voie; le véritable progrès pour la société, c'est d'obtenir ce qui lui manque; quand la société est tombée dans la licence, le progrès, c'est de retourner vers l'ordre; quand on a abusé de certaines idées, le progrès, c'est de revenir de l'abus qu'on en a fait. Je ne médis point de notre passé; oui, nous avons fait des révolutions, des révolutions iné-

vitables, nécessaires, glorieuses; mais après quarante ans de révolution, après tant et de telles explosions des principes, des habitudes, des pratiques révolutionnaires, ce dont notre France à besoin, c'est de s'établir, de s'affermir sur le terrain qu'elle a conquis, de s'éclairer, de s'organiser, de retrouver les principes d'ordre et de conservation qu'elle a longtemps perdus. Voilà le progrès véritable auquel elle aspire. Je ne crois pas que ce soit faire injure à nos illustres devanciers, à nos pères de 1789 et de 1791, que de ne pas suivre aujourd'hui la même route qu'eux. Je vais plus loin : je ne doute pas que, dans leur séjour inconnu, ces nobles âmes, qui ont voulu tant de bien à l'humanité, ne ressentent une joie profonde en nous voyant éviter les écueils contre lesquels sont venues se briser tant de leurs belles espérances. »

La Chambre s'émut à ces paroles ; M. Odilon Barrot me répondit, avec mesure et dignité, mais non sans que l'embarras des nouvelles alliances perçât dans son discours, car il se déclara décidé à persister dans son opposition à la politique que le nouveau cabinet, auquel il se montrait favorable, se déclarait décidé à maintenir. Deux des nouveaux ministres, M. de Montalivet et M. Sauzet, prirent seuls part au débat. M. Thiers garda le silence ; il avait trop de tact politique pour ne pas sentir le besoin des situations simples, et il ne lui plaisait pas de se déployer dans le rôle compliqué qu'il venait d'accepter. Les gouvernements libres amènent, entre les partis et les personnes, bien

des manœuvres et des métamorphoses; mais ils les rendent difficiles et pesantes au moment même où ils les amènent, et pour les acteurs même qui réussissent à les accomplir.

Quelque temps après ce débat, j'eus, en dehors des Chambres, une nouvelle et naturelle occasion de mettre en lumière, au moment où elle semblait un peu voilée, la politique que, depuis 1830, j'avais tantôt pratiquée moi-même, tantôt soutenue en soutenant ses ministres. Mes amis de l'arrondissement que je représentais désirèrent me donner, pendant que je n'étais plus au pouvoir, un témoignage public de leur constante adhésion; ils se réunirent à Lisieux, le 10 août 1836, dans un banquet où le duc de Broglie fut aussi invité. En les remerciant de leur fidèle appui, je me donnai la satisfaction d'exposer ce qu'avait été depuis six ans et ce que devait être dans l'avenir cette politique de modération et de résistance au sein de la liberté qui, du temps de Henri IV comme de nos jours, avait reçu et mérité le nom de politique du juste-milieu. C'est dans ce discours, et dans celui que je rappelais tout à l'heure sur la demande des fonds secrets, que j'ai, si je ne me trompe, plus complétement et plus vivement résumé la conduite qui convenait, selon moi, à notre gouvernement, ses motifs rationnels et de circonstance, son mérite moral et pratique. J'étais alors étranger au cabinet; je n'avais point d'acte particulier à défendre, point de polémique pressante à soutenir; je parlais en pleine liberté, sans autre souci que celui de ma propre

pensée et le désir de la faire bien connaître, presque avec le même sentiment que je porte aujourd'hui dans mes souvenirs.

J'étais en faveur dans la Chambre ; mon attitude et mon langage plaisaient à la majorité ; je maintenais fidèlement ce qu'elle pensait et ce qu'elle avait fait, sans lui donner aucun nouvel effort à faire, aucune nouvelle lutte à soutenir ; elle saisissait volontiers les occasions de me témoigner sa sympathie. La commission du budget avait proposé, dans le budget du ministère de l'instruction publique, divers amendements ; elle voulait multiplier, sur certains points, le nombre des chapitres, pour imposer au ministère les liens d'une spécialité plus rigoureuse ; elle demandait que les exemplaires des ouvrages auxquels le ministère souscrivait pour les encourager, ne pussent être distribués qu'à des bibliothèques ou à d'autres établissements publics, jamais à de simples particuliers ; on taxait de faveur et d'abus les dons que j'en avais faits à certaines personnes. Je combattis l'un et l'autre amendements : j'insistai sur l'inconvénient d'entraver l'administration dans des règles trop étroites, que plus tard des faits imprévus la mettaient souvent dans la nécessité d'enfreindre, à moins qu'au détriment de l'intérêt public, elle ne méconnût les faits mêmes et n'en tînt nul compte. J'entrai dans des détails précis sur les distributions individuelles que j'avais faites des ouvrages acquis par souscription, et je réclamai fortement, au nom des sciences et des lettres mêmes, contre l'interdiction qu'on voulait pro-

noncer. Malgré les efforts du rapporteur du budget et de ses amis, la Chambre me donna raison et rejeta les deux amendements ; mes arguments l'avaient touchée et elle avait confiance en moi dans ces matières ; de plus, elle faisait avec plaisir acte de bienveillance envers l'un des plus fidèles représentants de sa politique, et acte d'indépendance envers le nouveau cabinet qu'elle soutenait par raison plus que par goût. Si j'avais encore été ministre, je n'aurais peut-être pas obtenu le même succès.

Le débat sur les affaires de l'Algérie fut la troisième et la dernière occasion où je pris la parole dans cette session, et je la pris pour appuyer les demandes d'hommes et d'argent que formait le cabinet. J'avais, dès l'origine, porté à cette question un vif intérêt ; quand des doutes s'étaient élevés sur la conservation même de notre conquête, je les avais repoussés de tout mon pouvoir ; et en 1836, à l'approche d'une discussion nouvelle, les colons, déjà établis en Algérie, m'écrivirent pour me témoigner leur confiance et me demander de prendre encore en main leur cause [1]. Je n'avais pas besoin de cette provocation pour réclamer, dans l'intérêt de notre établissement, toutes les forces, toutes les mesures nécessaires à sa sûreté et à sa prospérité ; mais ce qui, depuis 1830, s'était passé à plusieurs reprises en Algérie, et ce que je pensais des dispositions du gouverneur général en 1836, le maréchal Clausel, guerrier éminent

[1] *Pièces historiques.* n° VI.

bien plus que politique et administrateur prévoyant, m'inspirait quelque inquiétude, et je crus devoir m'en expliquer devant la Chambre : « Il y a, dis-je, une conduite que je me permettrai d'appeler agitée, guerroyante, jalouse d'aller vite, d'aller loin, d'étendre brusquement, par la ruse et par la force, la domination française, la domination officielle française, sur toutes les parties, sur toutes les tribus de l'ancienne Régence. Il y a une autre conduite moins inquiète, moins guerroyante, plus lente, plus pacifique, qui aurait pour objet d'établir fermement l'autorité française sur certaines parties du territoire, sur les parties les plus appropriées aux premiers temps de notre occupation, et qui, s'appliquant de là à entretenir de bonnes relations avec les indigènes, ne les inquiéterait pas immédiatement sur leur indépendance, et ne leur ferait la guerre que par force, en cas d'absolue nécessité. Je crois que l'état de l'Afrique, l'état de la France, l'état de l'Europe, toutes les raisons imaginables repoussent la première conduite, la conduite guerroyante, agitée, et conseillent la conduite lente, pacifique, mesurée. » Je ne sais si M. Thiers vit dans mes paroles quelque chose qui le touchait personnellement, ou s'il se crut obligé de couvrir le maréchal Clausel à qui seul s'adressait mon inquiétude ; quoi qu'il en soit, il me répondit sur-le-champ, non sans quelque impatience, me demandant d'expliquer avec plus de précision le sens de mes conseils qu'il appelait des leçons. Je me défendis de ce terme : « Je n'ai jamais eu, dis-je, et n'aurai jamais la prétention de donner ici des

leçons à personne ; les paroles qui descendent de cette tribune ne sont point des leçons ; nous y disons tous notre avis avec une entière liberté ; c'est notre avis, rien de plus. » Je rappelai que, pendant que je siégeais dans le cabinet, et au moment même où le gouverneur général de l'Algérie en avait reçu ses instructions, j'avais exprimé le même avis. Le maréchal Clausel dit, sur la conduite qu'il avait dessein de tenir, quelques paroles mesurées, et le débat n'alla pas plus loin.

La session fut close ; aucune occasion publique de dissentiment entre les divers éléments de la majorité ne se présenta plus ; mais évidemment, il n'y avait entre eux plus d'union ; les méfiances, les déplaisirs, les tiraillements mutuels se développaient de jour en jour ; et bien que contenu, le mal était senti dans le public comme dans les Chambres, au dehors comme au sein du pays : « Votre position est noble et grande, m'écrivait de Saint-Pétersbourg M. de Barante ; votre parole n'a jamais été plus grave et mieux écoutée ; pas seulement de la Chambre, mais d'un bout de l'Europe à l'autre, et même ici où l'on s'occupe très-peu du détail de notre politique intérieure. Et pourtant, comment tout cela finira-t-il ? Comment se rajustera une combinaison qui était encore nécessaire ? Combinaison qui n'était pas seulement de personnes et de noms propres. » M. de Barante avait raison dans son inquiétude ; le grand parti de gouvernement qui s'était formé sous les cabinets du 13 mars 1831 et du 11 octobre 1832, et qui avait fait leur force, flottait incertain et disloqué.

Un heureux incident littéraire fit, à cette époque, diversion, pour moi, aux préoccupations politiques : un siége vint à vaquer dans l'Académie française; M. de Tracy mourut le 9 mars 1836; je fus élu le 28 avril pour le remplacer. Aucun concurrent ne se présenta pour me disputer cet honneur, et sur vingt-neuf académiciens présents à la séance, vingt-sept me donnèrent leur voix; il y eut deux billets blancs.

Le devoir que m'imposait ce succès me convenait presqu'autant que le succès même m'était agréable. Sans avoir intimement connu M. de Tracy, je l'avais assez souvent rencontré dans le monde, entre autres chez madame de Rumford, et je m'étais dit plus d'une fois que je serais heureux de lui succéder à l'Académie, et d'être, à ce titre, appelé à parler de lui et de son temps. Ce noble vieillard, ami sérieux et sincère de la justice universelle, de la liberté politique, de tous les droits et de toutes les espérances des hommes, invariablement fidèle à ses idées et à ses amis, était, à la fin de sa vie, triste, morose, retiré en lui-même, froid et indifférent en apparence pour cet avenir de l'humanité qui avait si constamment préoccupé sa pensée : « Je ne suis plus de ce monde, disait-il avec quelque amertume ; ce qui s'y passe ne me regarde plus. » Je voyais en lui un digne représentant et une frappante image de ce siècle où il avait vécu, et qu'il avait vu finir au milieu d'épreuves si cruelles et de si douloureux mécomptes. Naguère, quand j'ai eu l'honneur de présider l'Académie française pour la réception de mon savant

ami, M. Biot, j'ai essayé de caractériser le XVIII^e^ siècle en l'appelant « un siècle de sympathie et de confiance jeune et présomptueuse, mais sincère et humaine, dont les sentiments valaient mieux que ses principes et ses mœurs, qui a beaucoup failli parce qu'il a trop cru en lui-même, doutant d'ailleurs de tout, mais pour qui il est permis d'espérer qu'un jour, quand ses fautes paraîtront suffisamment expiées, il lui sera beaucoup pardonné parce qu'il a beaucoup aimé. » En 1836, je portais à cette grande époque, dont les derniers survivants m'avaient accueilli dans la vie sociale avec une généreuse bienveillance, les mêmes sentiments que j'ai exprimés en 1857, et la mémoire de M. de Tracy me semblait l'occasion la plus favorable qui me pût échoir pour la juger avec indépendance en la peignant avec un respect reconnaissant.

Ce fut là l'objet et le caractère du discours que je prononçai le 22 décembre 1836 devant l'Académie, quand j'eus l'honneur d'être admis dans son sein. En le relisant aujourd'hui, je le trouve vrai et équitable dans l'appréciation du XVIII^e^ siècle, de ses doctrines philosophiques et de son influence sociale, de ce que ce siècle a été en lui-même et de ce qu'il a fait pour ses successeurs. Mais mon discours ne rencontra pas, dans l'Académie et dans son public, toute la sympathie que j'aurais souhaitée ; l'école philosophique du XVIII^e^ siècle était encore là nombreuse et puissante, et elle y avait pour représentants, comme il arrive quand les écoles vieillissent, non plus ses grands chefs, mais quelques-

uns de leurs disciples les plus intraitables ; ils avaient de l'humeur contre la philosophie spiritualiste et religieuse renaissante; aux controverses philosophiques se rattachaient des dissentiments politiques et littéraires qui en aggravaient l'âpreté. Les esprits ainsi disposés trouvèrent mon discours sec et même dur pour le XVIII^e^ siècle, ses principes et ses maîtres; c'était, dirent-ils, un discours purement doctrinaire. Il l'était en effet, trop pour le moment et le lieu où il fut prononcé, trop peut-être aussi par la physionomie des idées et les formes du langage; à peine sorti de l'arène politique, je prenais un secret plaisir à n'y plus vivre, à ne m'inquiéter d'aucune sorte d'adversaires, et à m'abandonner librement à ma propre pensée, comme si je ne parlais que pour moi seul. J'oubliai trop ce jour-là, devant l'Académie, les luttes que j'avais soutenues ailleurs et le soin qu'en parlant il faut toujours prendre des préventions et des goûts de ceux qui écoutent.

J'eus en revanche, ce même jour, une bonne fortune bien supérieure à la douceur un peu banale des compliments académiques. L'Académie était présidée par l'un des esprits les plus élevés et des cœurs les plus généreux qui se soient rencontrés dans ses rangs, le comte Philippe de Ségur, adonné comme moi aux études historiques, et dans la vie politique l'un de mes plus fidèles amis. Il parla de moi dans des termes qu'aujourd'hui encore je ne relis pas sans ressentir vivement le prix et le charme de l'amitié qui les a inspirés.

Deux ans après ma réception à l'Académie française,

l'Académie des sciences historiques, antiquités et belles-lettres de Stockholm me fit l'honneur de me nommer l'un de ses membres ; et je reçus, à cette occasion, une lettre d'un homme qui, dans notre temps d'étranges destinées, a eu l'une des plus singulières comme des plus grandes, du roi de Suède Charles-Jean, avec qui je n'avais jamais eu aucune relation. J'insère ici cette lettre comme un curieux *spécimen* du tour d'esprit original et caressant avec emphase de ce roi de fortune qui, tout en se livrant parfois à de chimériques ambitions, a su se maintenir sur le trône où le choix populaire l'avait appelé, et y établir sa dynastie. Il m'écrivit le 8 juin 1838 :

« Monsieur Guizot,

« Quand j'ai sanctionné votre nomination comme membre de l'Académie des sciences historiques, antiquités et belles-lettres de Stockholm, j'ai cédé à la spontanéité de mon âme en exprimant la satisfaction que j'éprouvais de ce choix. Les personnes qui liront vos ouvrages applaudiront aux paroles que j'ai prononcées ; et moi, monsieur Guizot, je me félicite de ce que le hasard et ma conviction m'aient fourni l'occasion de faire connaître, à ceux qui se trouvaient en ce moment près de moi, le tribut de l'estime que vous m'avez inspirée, et qui vous est due à tant de titres.

« Votre bien affectionné,

« CHARLES-JEAN. »

L'année 1836 vit mourir, avec M. de Tracy, plusieurs hommes dont, à des titres différents, le nom est resté et restera célèbre comme le sien; deux de ses contemporains, l'abbé Sieyès et M. Carnot, et dans notre propre génération, le grand physicien philosophe M. Ampère et M. Armand Carrel. Je n'ai pas personnellement connu les deux premiers, et je m'abstiendrai de dire, à leur sujet, toute ma pensée; on la trouverait probablement trop sévère, aussi bien sur leur esprit que sur les actes de leur vie; les temps de révolution sont des temps d'idolâtrie comme de haine; bien des hommes y jouissent de beaucoup plus de renom qu'ils n'en méritent, et y commettent des actions beaucoup plus mauvaises qu'ils ne le sont eux-mêmes; quand on ne les juge que sur le bruit public et les apparences, on court grand risque d'admirer puérilement ou de condamner avec une excessive rigueur. Mais j'ai bien connu M. Ampère et M. Armand Carrel, et en parlant d'eux je suis sûr d'en parler sans prévention empruntée et selon mon propre jugement. Je n'ai garde de vouloir les peindre et les apprécier ici tout entiers; mais je tiens à dire, sur l'un et l'autre, ce qui m'a surtout frappé en eux, et quel était, à mon avis, le caractère essentiel de leur supériorité. M. Ampère en avait une qui a toujours été et qui semble devenir de plus en plus rare; il portait à la science un amour naïf et immense, pur de toute préoccupation personnelle, de vanité aussi bien que de fortune; c'était un spectateur et un scrutateur passionné de la nature, de ses lois et de ses secrets; et la nature

n'était pas, pour lui, tout entière dans ce qu'il pouvait voir de ses yeux et toucher de ses mains, ni même dans les travaux abstraits de son esprit; ce profond géomètre, ce physicien inventeur croyait au monde moral aussi bien qu'au monde matériel, et étudiait l'âme humaine avec autant d'ardeur et de foi que les combinaisons des molécules ou des chiffres. Je me rencontrai un jour avec lui et son illustre rival, sir Humphry Davy, qui faisait à Paris un court séjour; M. Cuvier et M. Royer-Collard étaient de la réunion; après s'être promenée en divers sens, la conversation s'arrêta sur les questions philosophiques, spécialement sur les fondements de la psychologie et de la morale; sir Humphry Davy et M. Ampère y prenaient l'un et l'autre un vif intérêt; mais sir Humphry était évidemment animé du désir de se montrer, devant ses savants amis, aussi profond métaphysicien qu'il était habile chimiste; l'amour-propre avait, au goût qu'il étalait pour les recherches philosophiques, une assez grande part. M. Ampère s'y livrait, au contraire, dans la conversation comme dans son cabinet, avec la passion la plus désintéressée, uniquement préoccupé de découvrir la vérité; puis, quand il croyait l'avoir découverte, il ne s'inquiétait que de la faire comprendre et admettre, pas du tout de se faire admirer. Ame vraiment simple autant que fécond génie, qui cherchait partout la lumière, dans les régions célestes comme dans les terrestres, pour le seul plaisir de la contempler et de la répandre.

Le caractère original et éminent de M. Armand Carrel, c'est qu'il était capable d'être tout autre que ce qu'il a été et de faire tout autre chose que ce qu'il a fait. Non que je tienne peu de compte des puissances qu'il a aimées et servies, la république, la démocratie et la presse; à part même la force qu'elles possèdent de nos jours, il y a, dans les idées et les sentiments que réveille leur nom, une large mesure de vérité et de grandeur. Mais M. Armand Carrel portait en lui un autre homme qu'un républicain, un démocrate et un journaliste. J'ai été en rapport avec lui à deux époques et dans deux occasions très-différentes : j'avais peu remarqué ses premiers écrits, et sa petite *Histoire de la contre-révolution en Angleterre sous Charles II et Jacques II* n'était pas faite pour me donner, de ses lumières historiques, une haute idée; en 1828, quand je commençai à publier la *Revue française*, il vint me voir et m'apporta, sur l'état de l'Espagne et l'expédition française en Espagne en 1823, deux articles qui furent insérés dans ce recueil; je fus frappé, et le public aussi, de la forte justesse et de l'impartiale liberté d'esprit comme du talent précis et ferme qu'y déployait l'auteur, naguère conspirateur émigré et acteur dans cette courte histoire. Sa personne franche et digne me plut d'ailleurs autant que son talent. En 1830, pendant les journées mêmes de Juillet, je vis plusieurs fois M. Carrel; et après la révolution accomplie, comme ministre de l'intérieur, je l'envoyai dans les départements de l'Ouest, avec mission d'en observer l'état et

d'y porter des paroles d'équité et de paix. Ses rapports, pendant son voyage, furent pleins de sagacité et de modération. Quand il revint à Paris, je lui offris une préfecture, à laquelle je l'avais déjà fait nommer; il refusa, par deux motifs, l'un de situation personnelle qu'il me dit, l'autre de fierté blessée qu'il ne me dit pas; il fut choqué de ne pas être placé, dans la carrière politique, au même rang que ses deux éminents compagnons, M. Thiers et M. Mignet, dans les luttes qu'avait soutenues le *National*. J'eus tort de ne pas reconnaître à l'instant cette plaie secrète que, parmi les hommes alors en pouvoir et malgré nos embarras du moment, personne, je crois, ne se fût refusé à guérir. Je le regretterais encore aujourd'hui si je pensais qu'une situation différente eût donné, aux dispositions intérieures et à la vie de M. Carrel, un autre cours; mais je ne le pense pas; il y avait en lui des lacunes et des passions qui l'auraient toujours emporté sur les influences de sa position extérieure, et l'auraient rejeté dans les voies où il a marché. Cet observateur, qui portait, dans l'appréciation des faits particuliers et dans les vues pratiques qu'ils lui suggéraient, tant de justesse et de liberté d'esprit, n'avait point de principes d'ensemble, et ne tirait pas, de son bon sens quotidien, les idées générales qui en eussent été les conséquences légitimes. Ce juge indépendant et sagace des erreurs et des fautes du parti qu'il avait embrassé dès ses premiers pas dans la vie n'en subissait pas moins, à tout prendre et dans les circonstances décisives, le joug de ce parti. Ce

caractère plein d'instincts élevés et généreux, mais aussi de mouvements impétueux et personnels, ne trouvait pas dans de saines croyances morales la règle et la mesure dont il eût eu besoin. Cet admirateur soumis de la discipline militaire avait, dans la vie politique, un goût farouche d'indépendance, et repoussait avec une impatience hautaine les supériorités, les rivalités, les obstacles, les lenteurs. C'était un ambitieux qui eût voulu être tout à coup porté au sommet de l'échelle et qui peut-être y eût bien tenu sa place, mais qui ne pouvait souffrir d'avoir à en monter avec travail les échelons. Son ferme esprit ne le préservait pas des emportements de passion ou des boutades d'humeur, de même que son antipathie pour le désordre et la vulgarité ne l'empêchait pas de subir des influences désordonnées et vulgaires. Ce furent là les circonstances de position et les tendances de nature qui décidèrent du sort de M. Carrel, étouffèrent en lui quelques-uns de ses plus beaux dons, et firent de lui le plus noble et le plus judicieux, mais aussi le plus impuissant et le moins satisfait des républicains, des démocrates et des écrivains de l'opposition. Mélancolique exemple du mal que peuvent faire à un homme rare son temps, son parti, et ses propres défauts acceptés de lui-même sans combat. M. Armand Carrel a consumé, dans une vie incomplète, incohérente, stérile et triste, des qualités de caractère et d'esprit faites pour atteindre et pour suffire à une destinée plus grande pour lui-même et plus utile pour son pays. Au dire de ses amis, il avait,

dans les derniers temps et peu avant la déplorable rencontre où il succomba, des accès d'une tristesse pleine d'ennui et presque de sinistres pressentiments : lassitude naturelle à un homme engagé dans des voies où il était entré avec des passions sincères, mais où il ne trouvait pas et où il espérait moins de jour en jour la satisfaction de ses plus saines pensées et de ses plus nobles penchants.

Je profitai, à cette époque, de mon loisir politique pour satisfaire un désir formé depuis longtemps en acquérant en Normandie, au milieu de la population qui me témoignait, depuis sept ans, tant de confiance et de sympathie, une habitation qui pût devenir mon lieu de vacance tant que je serais engagé dans l'arène, et de retraite quand j'en sortirais sans retour. Un de mes amis de Lisieux me mena voir, à trois lieues de la ville, l'abbaye et la ferme du Val-Richer, alors à vendre. Il ne restait de l'ancien monastère que la maison de l'abbé, point ancienne elle-même, car elle avait été reconstruite vers le milieu du siècle dernier ; l'église attenante à l'abbaye et les bâtiments claustraux qui en dépendaient avaient été détruits pendant la Révolution ; la maison, solide et spacieuse, était au dedans très-imparfaitement terminée et déjà fort délabrée ; des murs, restes des anciennes constructions, de vieux pommiers plantés çà et là, des cultures potagères, de petits lavoirs pour les usages domestiques l'entouraient de toutes parts et jusque sous les fenêtres ; tout avait l'air grossièrement rustique et un peu abandonné. Point de route

pour arriver là; on n'y pouvait venir qu'à cheval, ou en obtenant de la complaisance des voisins le passage à travers leurs champs. Mais le lieu me plut : la maison, située à mi-côte, dominait une vallée étroite, solitaire, silencieuse ; point de village, pas un toit en vue ; des prés très-verts ; des bois touffus, semés de grands arbres ; un cours d'eau serpentant dans la vallée ; une source vive et abondante à côté de la maison même ; un paysage pittoresque sans être rare, à la fois agreste et riant. Je me promis d'arranger commodément la maison, d'abattre des murs, de faire des plantations, des pelouses, des talus, des allées, des percées, des massifs, d'obtenir que l'administration ouvrît des chemins dont le pays avait besoin au moins autant que moi, et j'achetai le Val-Richer.

Ce ne fut pas le seul aspect du lieu qui me plut; il avait une histoire, et de grands noms se mêlaient aux traditions de l'abbaye. Elle avait été fondée vers le milieu du XII^e^ siècle, d'abord près de Vire, par des donations faites à saint Bernard et à Nivard son frère; quelques années après, les moines trouvant cette première résidence étroite et malsaine, le monastère, en vertu de nouvelles donations, fut transporté au Val dit de Richer, près de Cambremer, fief dépendant de l'évêché de Bayeux, et un disciple de saint Bernard, Thomas, moine de Clairvaux, en fut le premier abbé. Lorsque, sept cents ans après, je devins propriétaire de cette terre et de cette maison qui n'avaient plus ni seigneur, ni moines, un vieux paysan, adjoint à la mairie de Saint-Ouen-le-

Paing qui est le chef-lieu de ma commune, me dit un jour : « Si vous voulez, monsieur, je vous mènerai dans les bois du Val-Richer, à l'endroit où le saint allait faire ses prières.—Quel saint? lui dis-je.—Ah, je ne sais pas son nom, mais il y a eu un saint qui a demeuré au Val-Richer, et qui allait faire ses prières dans le bois, à un endroit dont on se souvient. » Je fis des questions à de mieux instruits que l'adjoint de Saint-Ouen-le-Paing, et j'appris bientôt, par les plus savants archéologues normands, que le célèbre archevêque de Cantorbéry, Thomas Becket, pendant son exil en France, de 1165 à 1170, était venu à Lisieux et de là au Val-Richer, dont l'abbé Robert Ier était de ses amis, qu'il y avait séjourné plusieurs mois, menant la vie des moines, se livrant aux mêmes travaux comme aux mêmes exercices pieux, et qu'on y avait conservé longtemps les restes des ornements ecclésiastiques sous lesquels il y avait célébré la messe[1]. De tels souvenirs ne pouvaient être indifférents à un historien devenu propriétaire en Normandie, et ils donnèrent pour moi, à mon établissement, au Val-Richer, un petit charme de plus.

C'était fort loin, en 1836, d'être déjà un établissement; non-seulement l'état des lieux mêmes ne l'eût pas permis, mais l'état des affaires publiques et l'avenir prochain qui se laissait entrevoir rendaient peu probable que je restasse hors de l'arène politique et que je pusse faire à la campagne un long séjour. Au moment où je

[1] *Pièces historiques*, n° VII.

m'occupais de l'acquisition du Val-Richer, le ministère de M. Thiers chancelait, et les observateurs un peu exercés pressentaient déjà sa chute et son successeur.

M. Thiers était arrivé au pouvoir avec la faveur du Roi, et accepté de bonne grâce, je dirais presque avec bon vouloir, par les cabinets étrangers et leurs représentants à Paris. Son brillant, fertile et flexible esprit, la facilité de son caractère, l'animation et l'abandon de sa conversation, rendaient les relations avec lui aussi agréables que commodes, et presque tous les diplomates, notamment les ambassadeurs d'Autriche et de Russie et le ministre de Prusse, s'y portèrent avec cet empressement et cette complaisance qui ressemblent à une bienveillance sérieusement préméditée. L'ambassadeur d'Angleterre, lord Granville, fut plus réservé ; il gardait au duc de Broglie une amitié fidèle et regrettait sa retraite. Je ne pense pas que M. Thiers se méprît sur la valeur de ces apparences ; mais il s'y plaisait, et ce qui plaît influe toujours un peu. Ce fut bientôt une idée fort répandue que l'alliance franco-anglaise se refroidissait, et que le gouvernement du roi Louis-Philippe se tournait vers les grandes puissances du continent. La conjecture était fort exagérée et superficielle : M. Thiers a, je pense, toujours attaché à l'intimité de la France et de l'Angleterre la même importance ; seulement, il croyait trouver, en 1836, dans les autres cabinets européens, surtout à Vienne, des dispositions plus favorables, et il y répondait à son tour, se promettant

d'en profiter pour le prince qu'il servait et pour son propre crédit.

Mais quelque soin qu'on prît de part et d'autre pour la prolonger et l'exploiter, cette lune de miel diplomatique dura peu et fut sans résultats. Divers incidents en troublèrent ou en abrégèrent le cours. En France, en Belgique, en Suisse, les menées révolutionnaires des réfugiés politiques contre leurs anciens gouvernements continuaient; elles amenèrent l'occupation temporaire de la république de Cracovie par les trois puissances du Nord, et de fortes démarches européennes auprès du gouvernement fédéral de la Suisse pour en obtenir l'expulsion des conspirateurs. Dans l'une et l'autre affaire, M. Thiers se joignit au prince de Metternich, soit par une claire adhésion, soit par une action positive. Il ne fit en cela rien que de conforme aux règles du droit public et aux intérêts légitimes de l'ordre européen; mais cette politique, à laquelle le cabinet anglais demeura étranger, excita dans l'opposition en France de bruyantes colères, créa en Suisse de désagréables embarras, et ne valut pas au gouvernement du roi Louis-Philippe le retour qu'il en avait espéré. Ce fut à cette époque que M. le duc d'Orléans et M. le duc de Nemours firent en Allemagne le voyage projeté et préparé sous le cabinet précédent; ils reçurent partout, à Vienne comme à Berlin, et de la part des populations comme des gouvernements, le plus favorable accueil; mais les négociations officieusement entamées pour le mariage de M. le duc d'Orléans avec l'archiduchesse Marie-Thé-

rèse, fille de l'archiduc Charles, demeurèrent sans succès; l'archiduc ne s'y montra point contraire; l'ambassadeur de France à Vienne, M. de Sainte-Aulaire, qui avait déconseillé la tentative, s'employa avec autant de tact que de zèle pour la faire réussir; mais les préventions malveillantes de l'empereur d'Autriche, de sa famille et de sa cour, contre le gouvernement issu de la révolution de 1830, furent les plus fortes; et malgré la réserve gardée des deux parts, cette entreprise diplomatique, dont M. Thiers s'était probablement promis, pour son ministère et pour lui-même, de l'éclat et de l'avenir, devint pour lui l'occasion, aux Tuileries, d'un mécompte et en Europe d'un échec.

A l'intérieur, et pendant que les princes étaient encore en voyage, un sinistre incident, l'attentat de l'assassin Alibaud, jeta le cabinet dans un grand trouble. Le 25 juin, comme le Roi, accompagné de la Reine et de madame Adélaïde, passait sous le guichet des Tuileries pour retourner à Neuilly, le bout d'une canne se posa sur la portière de la voiture; un coup de fusil partit; la voiture fut pleine de fumée; la balle alla se loger au-dessus de la portière opposée; la bourre resta dans les cheveux du Roi. Il s'inclinait en ce moment pour saluer la garde nationale qui lui portait les armes; cette circonstance fit son salut. L'émotion fut générale et profonde; à quoi servaient donc les essais de conciliation des partis, les paroles d'amnistie, toutes les perspectives de la politique de concession? N'était-on entré dans des voies nouvelles que pour y rencontrer les

mêmes crimes et les mêmes périls avec le mécompte de plus?

On a dit qu'à la suite de cet attentat, le désir était venu de relever le drapeau de la politique de résistance, que des ouvertures avaient été faites pour rappeler dans le cabinet ses plus décidés représentants, que j'avais eu, à ce sujet, une entrevue avec M. Thiers, que le ministère des finances avait été offert à M. Duchâtel, que nous nous étions refusés à ces propositions, que j'avais même quitté Paris pour n'en plus entendre parler. Rien n'était vrai dans ces assertions, sinon le bruit qui s'en répandit et qui révélait le trouble dont les esprits furent alors saisis. On se promet tour à tour, des politiques diverses, plus qu'elles ne peuvent accomplir; la politique de résistance n'avait pas prévenu Fieschi; la politique de concession ne prévint pas Alibaud; il y a des coups qu'aucune main humaine n'est sûre de détourner, et ce n'est pas à de tels incidents que se mesure le mérite des maximes et des conduites de gouvernement. Ce qui frappa justement le public dans cette circonstance, ce fut la vanité des confiances et des promesses du tiers-parti; le cabinet en fut sensiblement affaibli; mais c'était devant d'autres événements et par d'autres causes qu'il devait succomber.

Au moment où il s'était formé, il avait trouvé le gouvernement espagnol en mauvaise veine et pour l'Espagne elle-même, et pour ses rapports avec la France. Au mois de septembre 1835, le dernier représentant du parti modéré, le comte de Toreno, était

tombé, et il avait eu pour successeur l'un des plus étourdis comme des plus hardis parmi les chefs du parti radical, M. Mendizabal. L'Espagne entra alors dans la voie qui devait aboutir au rétablissement révolutionnaire de la constitution de 1812 et à la prépondérance diplomatique de l'Angleterre, jadis l'alliée et le soutien des auteurs de cette œuvre essentiellement anarchique, soit qu'elle dût régir une république ou une monarchie : « Le gouvernement du Roi ne doit pas ignorer, écrivait le 15 septembre 1835 le comte de Rayneval au duc de Broglie, que M. Villiers a pris la part la plus active à toutes les manœuvres qui ont eu pour objet le renvoi de M. de Toreno et le triomphe de M. Mendizabal.... .... Cet appui public, donné par le ministre d'Angleterre à un homme que, malgré ses protestations de modération et d'attachement à la reine et à la forme de gouvernement que l'Espagne a reçue d'elle, les libéraux exaltés continuent à regarder comme leur chef, leur a causé une vive satisfaction. Ils se croient sûrs de la protection du cabinet britannique, à quelque excès qu'ils se portent. » A peine en possession du pouvoir, M. Mendizabal prit en effet ouvertement l'attitude d'ami particulier, je ne veux pas dire de protégé de l'Angleterre ; non-seulement il repoussa toute idée d'intervention française, déclarant qu'il saurait suffire, avec les seules forces espagnoles, à la répression de l'insurrection carliste ; mais il alla jusqu'à témoigner pour la France une malveillance indiscrète : « Il y a quelques jours, écrivit le 22 septembre M. de Rayneval au duc de Broglie,

deux personnes, qui ont anciennement occupé des places dans l'administration, sont allées lui demander des passe-ports pour la France. Il leur a dit qu'il aurait désiré ne pas les voir quitter l'Espagne en ce moment, leur départ montrant peu de confiance dans le gouvernement actuel; que cependant il ne s'y opposait pas, mais qu'en ami il leur conseillait d'aller partout ailleurs qu'en France, parce qu'il était possible que, d'ici à peu de temps, les relations de l'Espagne avec ce pays changeassent tout à fait de nature. » Cette ostentation antifrançaise ne dura pas longtemps; M. Mendizabal s'aperçut qu'elle lui nuisait fort en Espagne, dans le pays comme dans les Cortès, et aussi mobile que présomptueux, il changea brusquement d'attitude et de langage : « Maintenant, écrivait le 13 novembre M. de Rayneval, ce ministre, qui paraissait vouloir se passer de la France, répète à tout le monde que c'est d'elle, et d'elle seule, que dépend l'affermissement du trône d'Isabelle; que, quelques efforts que fasse le gouvernement espagnol, il ne parviendra jamais à terminer entièrement la guerre civile si le gouvernement français, en se renfermant toutefois dans les limites des stipulations de la quadruple alliance, ne lui prête pas, à cet effet, un appui sincère et efficace. » Cette bruyante conversion, imposée par la nécessité, était plus apparente que réelle; au fond, c'était toujours sur l'Angleterre que s'appuyait M. Mendizabal, prêt, pour s'assurer cet appui, aux concessions que le cabinet anglais pouvait désirer. Le 4 décembre 1835, M. de Rayneval écrivit au duc de Bro-

glie : « Je viens d'apprendre d'une manière positive, mais sous le sceau du plus profond secret, que la difficulté de présenter et de faire passer aux chambres une loi de douanes avait déterminé M. Mendizabal à conclure, avec l'Angleterre, un traité de commerce, profitant, à cet égard, de la latitude que le statut royal a laissée à la couronne ; que cette négociation se suit entre M. Mendizabal et M. Villiers seuls, sans qu'aucun des employés de la secrétairerie d'État ait été mis dans le secret ; qu'ils se servent, pour les écritures nécessaires, d'un secrétaire particulier que M. Mendizabal a amené d'Angleterre ; enfin que la plupart des articles sont déjà rédigés, et que M. Mendizabal a ordonné de dresser les pouvoirs nécessaires pour signer l'acte qu'il a préparé en secret. Je prie le gouvernement du Roi de me transmettre ses instructions à ce sujet le plus tôt possible ; j'attendrai votre réponse avec impatience. » La réponse avait devancé la demande ; averti de son côté de la négociation engagée à Madrid, le duc de Broglie avait, dès le 28 novembre, prescrit à M. de Rayneval de rappeler à M. Mendizabal que tous les traités assuraient, en Espagne, à la France le traitement de la nation la plus favorisée ; l'ambassadeur devait bien expliquer au ministre espagnol que ce n'était pas à l'égalité nominale de traitement que nous prétendions, mais à une égalité réelle, par des équivalents propres à satisfaire le commerce français ; M. de Rayneval avait enfin à déclarer que, si des arrangements commerciaux étaient conclus entre l'Angleterre et l'Espagne dont la France fût exclue,

le traité de la quadruple alliance recevrait par là une atteinte que l'Espagne ne tarderait peut-être pas à regretter. Cette déclaration, solennellement renouvelée les 12 et 19 décembre [1], arrêta la négociation entamée; mais la situation générale en fut plutôt aggravée que changée; M. Mendizabal regarda plus que jamais l'Angleterre comme son appui, et le cabinet anglais M. Mendizabal et ses amis comme le ministre et le parti de qui la politique anglaise avait en Espagne le plus à espérer.

M. Thiers était à peine entré au pouvoir lorsqu'une proposition lui vint de Londres qui dut lui causer quelque surprise : le cabinet anglais, qui n'avait pas voulu de l'intervention quand le parti modéré et M. Martinez de la Rosa gouvernaient l'Espagne, en prit lui-même l'initiative quand M. Mendizabal fut ministre; le 14 mars 1836, lord Palmerston annonça au général Sebastiani « que l'ordre allait être expédié, aux commandants des bâtiments de guerre de Sa Majesté Britannique dans les eaux de l'Espagne, de débarquer un certain nombre de soldats de marine et de matelots, soit pour occuper et défendre contre les insurgés carlistes les places maritimes menacées, soit pour reprendre celles qui seraient déjà tombées en leur pouvoir. » Lord Palmerston, au nom du gouvernement anglais, invitait en même temps la France à seconder les mesures maritimes de l'Angleterre en occupant le port du Passage, Fontarabie et la vallée du Bastan : « La France, ajoutait-il, tracera, du

[1] *Pièces historiques*, n° VIII.

reste, à son gré, la ligne qu'elle voudra elle-même donner pour limite à son occupation. »

A l'arrivée de cette proposition, M. Thiers, se regardant comme un peu lié par la résolution qu'avait prise naguère le cabinet précédent contre l'intervention française en Espagne, la repoussa formellement, non sans regret, comme il le dit lui-même quelques mois plus tard dans le débat dont cette question devint l'objet, mais avec pleine raison, à mon avis; je trouve, dans une dépêche que lui adressa le 31 mars M. de Rayneval des détails qui ne permettent guère de se méprendre sur le motif et le caractère véritables de la démarche anglaise : « J'avais été informé par M. Villiers, dit-il, du nouveau rôle que l'Angleterre s'apprêtait à jouer dans les affaires d'Espagne et de la part qu'elle nous offrait d'y prendre; il ne m'a pas caché que l'idée première de ce projet était venue de lui; mais il ne m'a pas dit que M. Mendizabal en eût connaissance et l'eût approuvé, ce qui cependant me paraît hors de doute. J'avais prévu la réponse négative du Roi; et comme il était naturel de supposer qu'avant d'agir le cabinet de Londres s'assurerait du consentement de l'Espagne, auquel le langage de M. Mendizabal ne devait nullement faire croire, je m'étais persuadé un moment que ce projet n'aurait pas de suite; mais je n'ai pas tardé à être désabusé; à peine avais-je reçu votre dépêche que l'on a appris ici, à la fois par un courrier anglais et par un exprès du général Cordova, que non-seulement le gouvernement

brîtannique avait pris la résolution d'intervenir directement dans la guerre contre le prétendant, mais même qu'il avait déjà adopté les mesures et donné les ordres nécessaires à ce sujet. L'étonnement du public a été grand de voir le cabinet anglais, sans aucune indication préalable, changer ainsi de système, et M. Mendizabal en faire autant par l'acceptation, pour ne pas dire par la demande de ces secours étrangers que, il y a peu de jours, il repoussait si dédaigneusement. La reine Christine avait su quelques mots de cette affaire une couple de jours avant l'ouverture des Cortès. Elle avait dit à M. Mendizabal qu'elle n'accepterait l'appui direct de l'Angleterre que si la France consentait à y joindre le sien. Lorsqu'elle a appris que tout avait été arrangé, et même, on peut le dire, exécuté sans son assentiment et en quelque sorte à son insu, elle s'est montrée violemment irritée, à tel point que, pendant deux jours, elle a refusé de voir M. Mendizabal.... Elle l'accusait d'avoir manqué à ses devoirs envers elle et envers l'État par une négociation clandestine, et de s'être rendu coupable de trahison en fournissant aux Anglais l'occasion qu'ils cherchaient depuis longtemps de s'emparer de quelques-uns des ports de la Biscaye.... J'ai eu occasion de juger par moi-même du mécontentement de cette princesse.... J'ai eu, sur le même sujet, deux conversations avec M. Mendizabal. Il s'est surtout appliqué à me persuader que c'était à son insu que le projet en question avait été arrêté à Londres. En même temps, il a cherché à se justifier du reproche de se trouver en

contradiction avec lui-même en acceptant une intervention étrangère. Il a prétendu qu'on ne pouvait donner ce nom à ce que faisait aujourd'hui l'Angleterre, et que nous avions eu tort de voir encore une intervention dans l'opération militaire dont le cabinet anglais nous avait parlé. Après avoir écouté les explications que j'ai cru devoir lui donner sur ce qui s'était passé à cet égard à Paris, il a traité de nouveau la question de l'intervention proprement dite, et cette fois en homme qui n'a plus que de faibles scrupules contre une pareille mesure. »

Dans un tel état des esprits à Madrid, à Londres et à Paris, le refus de l'intervention, prononcé dans les termes et avec les réserves qu'y apportait M. Thiers, n'était qu'un ajournement de la question; net et positif pour le présent, il ne se bornait pas à maintenir, pour l'avenir, la liberté qu'un gouvernement sensé doit toujours conserver; il laissait clairement entrevoir les pressentiments et les chances d'une résolution contraire : « De quelque nom qu'on la couvre, écrivait-il le 30 avril à M. de Rayneval, dans quelques limites qu'on propose de la restreindre, dût-elle même se borner à l'occupation du Bastan, l'intervention armée est encore repoussée, en ce moment, par les mêmes considérations qui, jusqu'à présent, ne nous ont pas permis d'y consentir. Sans rien préjuger sur les changements que des circonstances différentes pourraient apporter plus tard dans nos déterminations, nous devons déclarer que, tant que les choses resteront dans l'état où elles sont aujourd'hui,

les démarches qu'on ferait pour obtenir de nous une coopération armée seraient sans résultat. Ces démarches qui, comme celles qui ont déjà eu lieu, ne tarderaient pas à devenir publiques, seraient une imprudence tout à fait gratuite puisque, en mettant dans un nouveau jour la détresse du gouvernement de la reine, et en l'exposant à un refus pénible, elles ne pourraient avoir d'autre effet que de diminuer encore ce qui lui reste de force morale. Ses amis ne peuvent donc trop lui conseiller de s'en abstenir. »

La permanence et le progrès des deux fléaux qui désolaient l'Espagne, la guerre civile et l'esprit révolutionnaire, rendaient à Madrid cette abstention et à Paris cette réserve expectante de plus en plus difficiles. Dans les provinces basques, les bandes carlistes et les troupes royales, en se combattant avec un acharnement peu efficace, se livraient à de révoltantes cruautés mutuelles, presque toujours tolérées, quelquefois ordonnées par leurs chefs. De nouveaux partisans de l'insurrection, encore plus hardis que les premiers insurgés, parcouraient l'Espagne en tous sens, semaient l'effroi jusqu'aux portes de Madrid, et semblaient protégés, dans leurs courses vagabondes, tantôt par la faiblesse des autorités, tantôt par la faveur populaire. En même temps, les menées des sociétés secrètes et les passions démagogiques éclataient dans les provinces du midi, à Barcelone, à Valence, à Malaga, à Séville, à Cordoue, à Cadix, faisant partout retentir le cri : *Vive la Constitution de 1812* ! et amenant partout des scènes sanglantes. Im-

puissant à réprimer de tels excès, le gouvernement espagnol tantôt s'efforçait de les pallier, tantôt essayait de les apaiser en prenant des mesures agréables aux réformateurs libéraux et systématiques, comme la suppression de toutes les corporations religieuses, la clôture des couvents, la vente de leurs biens, la dissolution répétée des Cortès où prévalaient les modérés, et leur convocation selon des lois plus démocratiques qui ramenaient pourtant les modérés en majorité, ou bien près de la reconquérir. Les hommes s'usent vite à faire ce double métier de novateurs audacieux et de gouvernants sans force. M. Mendizabal tomba. M. Isturiz lui succéda, plus modéré, plus considéré, plus indépendant de l'influence anglaise, mais, malgré son bon vouloir, presque aussi inefficace pour mettre fin à la guerre civile, rétablir l'ordre dans l'État, dans les finances, dans les rues, et assurer l'avenir de la monarchie constitutionnelle en rendant réels et pratiques, pour tous les Espagnols, les droits et les garanties qu'elle leur promettait. A Madrid même, le 17 juillet et le 3 août, l'anarchie révolutionnaire fit explosion, et elle y aurait triomphé dès lors sans l'énergie d'un homme destiné à être un moment son vainqueur et bientôt sa victime. Informé qu'un rassemblement de gardes nationaux à pied et à cheval s'était formé au Prado pour y proclamer la constitution de 1812, le général Quesada, capitaine général de la Castille, chef rigide, vaillant soldat, indomptable Espagnol, s'y rendit vers dix heures du soir escorté seulement de vingt carabiniers, et prenant plaisir

déployer en face des séditieux son autorité et son courage, il les apostropha violemment : « Vous êtes des lâches et des assassins ; vous n'êtes pas des hommes. Je suis las de ces jeux de femmes et d'enfants. C'est une bataille et du sang qu'il me faut. Que ceux qui veulent la constitution choisissent de toutes ces maisons celle qui leur conviendra la mieux ; qu'ils l'occupent, et je me charge de les en déloger avec ces vingt soldats. Vous avez payé des hommes pour me tuer; mais je vous brave tous. » — « Tout le monde se taisait, écrit M. de Bois-le-Comte qui venait d'arriver à Madrid où M. Thiers l'avait envoyé, et qui tenait ces détails de témoins oculaires : — Eh bien, reprit le général Quesada, que faites-vous là? Pourquoi donc êtes-vous venus? » — Quelques officiers répondirent : « Nous avons entendu la générale et nous sommes venus ; faut-il nous séparer? — Non, réunissez-vous au contraire, car je veux vous exterminer une bonne fois. » — Il y avait division dans les gardes nationaux ; quelques-uns avaient dévoilé le plan à l'autorité et promis leur assistance pour le maintien de l'ordre ; quand Quesada les somma de tenir parole, ils s'excusèrent timidement : « Allons, leur dit-il, vous êtes de bonnes gens, mais des poltrons; allez-vous-en, car vous me gênez. » Tous les gardes nationaux se retirèrent peu à peu, et le Prado fut évacué. Vers une heure du matin, Quesada alla à la Plaza Major ; il y trouva la garde nationale réunie et quelques criards : « J'ai besoin de votre quartier, dit-il aux gardes nationaux ; qu'aimez-vous mieux, me le laisser ou le défendre ? à votre choix ; cela

m'est égal; si vous voulez le garder, allons, battez-vous. »—Les gardes nationaux remirent le quartier qui fut aussitôt occupé par le régiment de la Régente[1].

Peu de chefs étaient aussi énergiques et réussissaient aussi bien à réprimer les émeutes que le général Quesada qui n'y devait pas toujours réussir. Arrivant coup sur coup à Paris, ces nouvelles preuves du triste état de l'Espagne y suscitèrent dans le gouvernement les impressions et les intentions les plus contraires; les adversaires et les partisans de l'intervention, le roi Louis-Philippe et M. Thiers, y trouvaient également des raisons décisives à l'appui de leur politique. Selon M. Thiers, la guerre civile était la cause de tous les maux de l'Espagne; c'était l'insurrection carliste qui fomentait les terreurs et les passions révolutionnaires; que la guerre civile fût étouffée, l'Espagne deviendrait gouvernable. Puisque le gouvernement de la reine Isabelle n'était pas en état d'étouffer la guerre civile, c'était à la France d'accomplir cette œuvre. Par le traité de la quadruple alliance elle s'y était engagée. D'ailleurs l'intérêt français le commandait aussi bien que l'intérêt espagnol; la France de 1830 ne pouvait souffrir en Espagne le triomphe de don Carlos. Dans l'opinion du roi Louis-Philippe, au contraire, plus la guerre civile et l'anarchie se montraient opiniâtres en Espagne, moins la France devait se charger d'aller elle-même y mettre fin; quels que fussent au premier moment ses succès,

[1] M. de Bois-le-Comte à M. Thiers; dépêche du 22 août 1836.

ndant longtemps elles renaîtraient sans cesse, bien
vives et [illegible] qu'elles seraient des étrangers qui
raient de les reprimer. Ce ne serait donc pas dans
ourte expédition de guerre, mais dans une longue
pation et dans une étroite association avec le gou-
ment de l'Espagne que la France se trouverait en-
. Loin de prescrire une telle conduite, l'intérêt fran-
interdisait absolument ; la France avait assez à faire
der, chez elle-même, l'ordre et la liberté ; elle
it, pour son propre compte, rien à redouter de
rrection carliste en Espagne qui, dans aucun cas,
rait en état de rien tenter contre nous. D'ailleurs,
ré ses succès du moment, il était très-probable
ette insurrection ne réussirait pas, et qu'à travers
hances diverses, de tristes épreuves et de longs
s, le gouvernement constitutionnel de la reine
lle finirait par triompher ; mais c'était à l'Espagne
indre ce but, car elle seule le pouvait ; la France
t l'y aider, non s'en charger elle-même. Le traité
quadruple alliance ne nous plaçait point dans une
nécessité ; nous avions déjà accompli, et au delà,
s secours indirects que nous avions prêtés et que

besoin, comme la Restauration en 1823, d'aller faire, au delà des Pyrénées, nos preuves de hardiesse politique et de la fidélité de notre armée ; si nous entrions dans une intervention directe et étendue, semblable à celle de cette époque, nous nous condamnerions, soit à nous retirer bientôt en laissant l'Espagne en proie à toutes ses discordes, soit à prendre, pour un temps indéfini, la responsabilité de son gouvernement et de son avenir. Le Roi ne devait ni ne voulait imposer à la France un tel fardeau.

On essaya de concilier les deux politiques. Le Roi consentit à ce que les secours indirects donnés à l'Espagne reçussent une nouvelle extension. On lui expédia des armes et des munitions de guerre. La légion étrangère, déjà entrée au service de la reine Isabelle, avait été réduite par ses campagnes à deux mille cinq cents hommes ; il fut convenu qu'elle serait portée à six mille hommes, par un recrutement autorisé en France, mais opéré au nom du gouvernement espagnol et par ses agents. Un général français de renom (il fut question du général Bugeaud et même du maréchal Clausel) devait être appelé à commander ce corps auquel s'adjoindraient quelques régiments espagnols, mais qui resterait officiellement sous les ordres du général en chef de l'armée espagnole. M. Thiers, de son côté, parut se contenter de ce développement de la coopération ; et M. de Bois-le-Comte que, précisément à cette époque, il envoya en mission à Madrid, où M. de Rayneval était gravement malade, fut chargé de déclarer au cabinet

agnol que le gouvernement français n'irait pas au
à. En rendant compte le 9 août 1836 à M. Thiers de
ı arrivée à Madrid et de sa première entrevue avec
Isturiz : « Je commençai, dit M. de Bois-le-Comte,
ı lui dire que je devais l'engager de la manière la
us absolue, la plus positive, la plus illimitée, à re-
ncer à toute idée d'intervention directe; que le gou-
rnement du Roi avait vu avec regret que, malgré
ut ce que nous avions représenté de l'impossibilité
i nous étions d'adopter ce moyen, cependant on n'a-
it jamais perdu l'espoir de nous y amener un jour;
e je devais détruire une illusion qui avait eu une in-
ence fatale, car en montrant toujours cette perspec-
e comme dernière ressource, elle avait empêché la
se royale de déployer toute son énergie et de déve-
per tous ses moyens. »

lais les paroles les plus positives ne suffisent pas à
udre les questions ni à abolir les espérances qui
longtemps couvé dans l'âme des peuples; le 12 août
6, trois jours après avoir fait à M. Isturiz la décla-
on que je viens de citer, M. de Bois-le-Comte écrivit
. Thiers : « Les Espagnols sont tellement accoutumés
ous voir intervenir dans leurs affaires, et à nous
régler leurs questions de succession, depuis Henri
Transtamare jusqu'à Philippe V, Ferdinand VII et
père, et la reine Isabelle, que l'idée que nous fini-
s par intervenir chez eux s'y est profondément accré-
e, de manière à ne pouvoir que bien difficilement
déracinée dans ce pays. Ils pensent qu'ils doivent

nous laisser parler, et que nous finirons toujours par en venir à une intervention directe, ne pouvant supporter en Espagne ni l'anarchie révolutionnaire, ni la restauration de don Carlos. J'ai trouvé cette idée dans M. Isturiz comme dans la régente et dans toute sa cour; je n'ai pas eu trop, pour la combattre, de toute la force des expressions que Votre Excellence avait employées pour me bien pénétrer de la ferme résolution du gouvernement de toujours se refuser à une intervention directe; je crois être parvenu à convaincre la reine Christine et M. Isturiz, et leur avoir fait enfin comprendre qu'ils devaient chercher leur salut dans leur propre énergie, et nous considérer ensuite comme leur plus puissant appui, mais non plus comme le principe vital de leur cause. Mais cette impression, que j'ai pu produire sur la reine et sur son gouvernement, n'a pas été celle qu'a reçue le public; la coïncidence de mon arrivée avec les succès des carlistes, et avec la proclamation en Aragon et en Andalousie de la constitution de 1812, a répandu dans tous les esprits la confiance que j'apportais enfin cette intervention tant désirée; les uns ont dit que j'annonçais l'intervention même, les autres une mesure qui y conduirait immanquablement. »

Il fallait sortir de cette situation qui tenait les esprits incertains, à Paris dans l'action et à Madrid dans l'attente; il fallait choisir enfin entre l'appui indirect et limité et l'intervention directe et complète. La discussion recommença dans le conseil, de jour en jour

plus vive et plus claire. Le Roi crut avoir le droit de se plaindre que, dans l'exécution des mesures de secours indirect qu'il avait naguère consenties, on eût dépassé les limites convenues; le recrutement de la légion étrangère, qui devait la porter à six mille hommes, s'élevait déjà, disait-il, à huit mille, et était encore poussé avec ardeur, non par l'intermédiaire du ministre d'Espagne, le général Alava, ainsi que cela avait été réglé, mais par les aides de camp du ministre de la guerre lui-même, le maréchal Maison, à qui surtout le Roi s'en prenait de ces secrètes infractions aux décisions du gouvernement. Les questions, les explications, les récriminations se succédaient incessamment dans le conseil où six des ministres se rangeaient à l'avis de M. Thiers, et un seul, le comte de Montalivet, à celui du Roi. Les deux politiques étaient en présence et en crise, toutes deux soutenues avec une conviction sincère et forte, et s'appuyant, l'une sur l'urgence des circonstances et le vœu de l'Espagne évidemment prononcé en faveur de l'intervention, l'autre sur les considérations d'avenir et le sentiment de la France qui s'y montrait clairement contraire: « Rien ne peut amener le Roi à l'intervention, lui dit un jour M. Thiers, et rien ne peut m'y faire renoncer. »

Sur ces entrefaites arriva à Paris la nouvelle que le 12 août, à Saint-Ildefonse où résidaient alors la jeune reine Isabelle et la Reine régente, les deux régiments de service, l'un des milices provinciales, l'autre de la garde, étaient entrés tout à coup en insurrection,

s'étaient portés sur le palais de la Granja, et avaient bruyamment réclamé la constitution de 1812. La reine Christine, avec un courage et un sang-froid remarquables, avait vainement opposé à la sédition son influence et sa résistance personnelles; en l'absence de toute force effective, il avait fallu céder; la reine avait enfin autorisé la troupe « à jurer la constitution jusqu'à la réunion des Cortès; » et le 13 août, sur la place de Saint-Ildefonse, soldats et officiers avaient en effet prêté ce serment. Le 14, la même insurrection éclata à Madrid; le général Quesada la contint un moment; mais le 15, quand on apprit à Madrid ce qui venait de se passer à Saint-Ildefonse, le mouvement devint irrésistible; le cabinet Isturiz se dispersa; un ministère nouveau, formé d'anciens partisans de la constitution de 1812, fut imposé à la Reine régente, sous la présidence de M. Calatrava; le 17 août, les deux reines rentrèrent à Madrid; les Cortès, qui étaient sur le point de se réunir, furent dissoutes, et le 21 août, un décret royal convoqua pour le 24 octobre des Cortès nouvelles, selon le système électoral prescrit par la constitution de 1812 et pour la remettre en vigueur.

Puisque je viens de parler du général Quesada et de son attitude en face de la sédition, je veux reproduire ici textuellement ce qu'écrivit le 30 août M. de Bois-le-Comte sur sa mort et son caractère. C'est le droit des grands cœurs, morts par des violences barbares, que le souvenir de leurs derniers moments soit conservé avec respect, pour la gloire de leur nom et aussi pour l'in-

struction des vivants ; le stoïcien Thrasea, condamné par Néron, disait à son gendre Helvidius Priscus en se faisant ouvrir les veines : « Regarde, jeune homme, tu es né dans des temps où il convient de fortifier son âme par de fermes exemples [1]. » Nous avons vu les jours où de pareils exemples étaient aussi nécessaires en France qu'à Rome sous Néron ; ces jours sont loin de nous ; mais aujourd'hui encore, et à l'abri des périls qui menaceraient la vie, il est bon d'apprendre à bien garder son honneur : « La première idée des révolutionnaires devenus maîtres de la capitale, dit M. de Bois-le-Comte, fut d'empêcher que Quesada ne leur échappât ; prévenu trop tard, il prit la route de Burgos ; il y était à peine qu'il y fut suivi par une multitude de miliciens. Il reconnut bientôt qu'il ne pouvait se soustraire à leur poursuite. Arrivé à Hortaleza, à une lieue de Madrid, il se jeta dans une maison. Les miliciens arrivaient déjà ; une petite fille, qui le vit, lui demanda s'il désirait parler au curé : « Sans doute, dit-il ; le curé, j'en ai besoin, car je vais mourir. » Résigné à son sort, il se promenait à grands pas dans la chambre, sans chercher à se dérober aux regards, et passant la main dans ses cheveux, selon son geste habituel. Les miliciens n'osèrent l'attaquer corps à corps ; ils lui tirèrent un coup de fusil à travers les barreaux de la fenêtre ; la balle lui entra dans le corps. Il les regarda : « Si vous voulez que je meure, leur dit-il, il faut m'en tirer un second ; celui-là ne suffit

[1] *Specta, juvenis ; in ea tempora natus es quibus firmare animum expediat constantibus exemplis.* (Tacite, *Annales*, l. XVI, chap. XXXV.)

pas. « Plusieurs coups partirent ; on enfonça la porte ; on le perça à coups d'épée ; la fureur des assassins s'assouvit par mille atrocités exercées sur son corps encore vivant et continuées sur son cadavre. Ainsi périt cet homme, véritable Espagnol, extrême dans ses qualités comme dans ses défauts, fougueux soldat de la foi en 1823, promoteur anarchique du renversement de M. Zéa Bermudès en 1833, ayant, dans toutes les autres circonstances, constamment attaqué et contenu, avec la même énergie, les mêmes bravades et la même jactance, les carlistes et les hommes des clubs et de la révolution ; il voyait son sort, et marchait à l'encontre sans illusion, sans espoir et sans trouble. Il contint à lui seul le mouvement révolutionnaire à Madrid, et il lui avait arraché les armes, quand la cause de la Reine fit naufrage sur un autre point et l'entraîna dans sa chute. »

Le meurtre de Quesada, la fuite des principaux chefs du parti modéré, les clameurs sanguinaires qui s'élevaient contre eux, les nouvelles des provinces qui annonçaient presque partout la même effervescence, jetaient la population honnête et tranquille dans une consternation pleine d'alarmes : « Je ne crois pas à une terreur en Espagne, écrivait à M. Thiers M. de Bois-le-Comte, mais les esprits sont très-frappés ; pas un journal n'a encore osé blâmer le meurtre de Quesada, commis depuis dix jours ; pas un seul n'a osé élever un doute sur la parfaite spontanéité avec laquelle la Reine a accepté la constitution ; la rédaction de tous les journaux

modérés a été renouvelée ; il n'y a pas en ce moment à Madrid un seul journal d'opposition ; quant à un journal carliste, il n'est jamais venu dans la pensée de personne qu'il fût possible d'en établir un. Avec de pareilles mœurs publiques, il est difficile de faire marcher ici un gouvernement basé sur la publicité et sur la libre discussion... Quant à nous, la partie intelligente des révolutionnaires voudrait ménager la France et hériter de son appui ; la partie brutale, qui domine dans les rues et les casernes, et malheureusement aussi dans les sociétés secrètes d'où est sorti tout ce mouvement, affecte de nous braver, et l'on entend perpétuellement répéter depuis quelques jours dans les cafés de Madrid ce mot qui a fini par y devenir proverbial : « *A ver ahora lo que haran esos picaros de Franceses;* nous allons voir maintenant ce que feront ces vauriens de Français [1]. »

La perplexité fut grande dans le conseil, déjà si agité, quand toutes ces nouvelles arrivèrent coup sur coup à Paris. Au profit de qui s'accomplirait désormais l'intervention, si elle s'accomplissait ? Quel gouvernement irait-on soutenir en Espagne ? La reine Christine resterait-elle régente ? Quelle serait, envers les hommes qui ramenaient par la violence la constitution de 1812, l'attitude du cabinet anglais ? M. Mendizabal, à qui il avait paru porter tant de bienveillance, était, selon tous les rapports, le principal fauteur de l'insurrection de

[1] Dépêches de M. Bois-le-Comte, des 21 et 27 août 1836.

Saint-Ildefonse et de Madrid. L'avenir de l'Espagne était chargé de ténèbres, et d'orages dans les ténèbres. Plus décidé que jamais à n'y point associer la France et son gouvernement, le Roi demanda que les corps rassemblés sur les Pyrénées fussent dissous, afin qu'il fût bien clair qu'ils n'entreraient pas en Espagne à l'appui du pouvoir révolutionnaire et des chances obscures qui venaient d'y apparaître. Le cabinet se refusa formellement à cette mesure, disant que ce serait renoncer décidément et ouvertement à l'intervention : « Il faut rompre la glace, dit M. Thiers; le Roi ne veut pas l'intervention; nous la voulons; je me retire. » Ses collègues, à l'exception de M. de Montalivet, adhérèrent à sa démission : « Messieurs, dit le Roi, il est donc entendu que le cabinet est dissous; je vous demande de n'en point parler et de rester à vos postes pendant que je vous chercherai des successeurs. » Aucun doute, ni aucune plainte ne pouvaient s'élever; le Roi et ses conseillers se séparaient pour une dissidence profonde sur une question grave qui devait être portée devant les Chambres et le pays; ils usaient les uns et les autres d'un droit incontestable, garantie de leur influence et de leur dignité mutuelles dans le gouvernement de l'État. La retraite du cabinet devint promptement publique, et l'on ne tarda pas à entrevoir quels seraient ses successeurs.

CHAPITRE XXIV

MON ALLIANCE ET MA RUPTURE AVEC M. MOLÉ.

(1836-1837.)

Mes relations avec le comte Molé. — Formation du cabinet du 6 septembre 1836. — Sentiments divers de mes amis politiques. — Par quels motifs et à quelles conditions j'entre dans le cabinet. — Ses premiers actes. — État des affaires en Algérie. — Expédition de Constantine. — Le maréchal Clausel. — Le commandant Changarnier. — Le général Trézel. — Mauvais succès de l'expédition. — Retraite de l'armée. — Conspiration de Strasbourg. — Le prince Louis Bonaparte. — Son échec et son embarquement à Lorient. — Par quels motifs le cabinet ne le traduisit pas devant les tribunaux. — Ouverture de la session des Chambres. — Tentative d'assassinat sur le roi Louis-Philippe. — Débat de l'adresse. — Procès du complot de Strasbourg devant la Cour d'assises de Colmar. — Acquittement des accusés. — Projets de loi présentés aux Chambres. — Sur la disjonction de certaines poursuites criminelles, le lieu de déportation et la non-révélation des complots contre la vie du Roi. — Sur la dotation de M. le duc de Nemours. — Pressentiments du roi Louis-Philippe sur l'avenir de sa famille. — Le projet de loi sur la disjonction est rejeté à la Chambre des députés. — Le cabinet se dissout. — Tentatives diverses pour en former un nouveau. — Le Roi m'appelle. — Mes propositions et mes démarches. — Elles échouent. — Je me retire avec MM. Duchâtel, Gasparin et Persil. — M. Molé forme le cabinet du 15 avril 1837.

Bien avant que la crise éclatât, j'avais quitté Paris pour aller, avec ma mère et mes enfants, passer quelques semaines en Normandie, d'abord à Lisieux, puis chez le duc de Broglie. Je voulais être absolument étranger à la chute du cabinet de M. Thiers, et ne me

trouver engagé d'avance dans aucune des combinaisons tentées pour lui chercher des successeurs. J'avais à cœur de conserver, dans cet avenir, toute ma liberté. Le public, que la chute du cabinet du 11 octobre 1832 avait surpris, trouvait celle du cabinet du 22 février 1836 bien prompte, et se montrait ennuyé des crises ministérielles; par égard pour son sentiment comme par mon propre goût, il me convenait de me tenir à l'écart.

On essaya de m'en faire sortir. Je reçus, de la part du comte Molé, une invitation à l'aller voir pour causer avec lui. Je m'y refusai, et il me comprit, car il m'écrivit d'Acosta, le 18 août : « J'arrive et trouve ici la réponse que vous m'avez faite. Je serais désolé de vous causer le moindre dérangement; je me hâte de vous le dire. Je serai moi-même fort errant autour de Paris jusqu'à ce que la session m'y rappelle. Vous savez sans doute que toutes les démissions ont été hier données et acceptées. La dépêche télégraphique annonçant les événements de Saint-Ildefonse a tout changé ou ajourné.»

Il y avait bien des raisons et bien des chances pour que M. Molé succédât à M. Thiers. Il avait été en 1830, avec faveur auprès du public comme auprès du Roi, ministre des affaires étrangères ; depuis que les affaires d'Espagne agitaient les esprits, il s'était hautement prononcé contre l'intervention. Son nom, sa position sociale, son expérience dans les grandes fonctions du gouvernement sous l'Empire et sous la Restauration, son mérite personnel, la prudence et l'agrément de sa conversation, ses manières dignes et douces le rendaient

considérable dans le parti de l'ordre et semblaient le désigner pour la conduite des affaires étrangères. Il était ambitieux et il en avait le droit : « Personne, me disait souvent M. Bertin de Veaux, qui le connaissait bien et qui s'y connaissait, personne ne surpasse M. Molé dans la grande intrigue politique ; il y est plein d'activité, de longue prévoyance, de sollicitude habile, de soins discrets pour les personnes, de savoir-faire avec convenance et sans bruit. Il y a plaisir à s'en mêler avec lui. » Et il ajoutait en riant : « Plus de plaisir que de sûreté. » On reprochait, en effet, à M. Molé de se préoccuper trop exclusivement de lui-même et de son succès, et d'oublier trop aisément ses associés et ce qu'ils devaient attendre de lui.

Je n'avais avec lui point d'ancienne intimité. Avant la Restauration, pendant qu'il était grand-juge, ministre de la justice et en faveur auprès de l'empereur Napoléon, je l'avais rencontré quelquefois dans le monde, entre autres chez madame de la Briche, sa belle-mère, et chez madame de Rémusat ; mais il était froid et silencieux ; j'étais jeune et de l'opposition libérale ; nous nous voyions sans nous connaître. Sous la Restauration, et lorsqu'il entra, comme ministre de la marine, dans le cabinet du duc de Richelieu, nous eûmes de plus fréquents rapports, mais sans habitudes familières ; j'étais lié avec M. Decazes qui crut avoir à se plaindre de lui, et leur mésintelligence se fit ressentir entre leurs amis. La révolution de 1830 nous rapprocha, M. Molé et moi, et, soit dans le premier cabinet du

gouvernement de Juillet, soit pendant l'administration de M. Casimir Périer, nous pensâmes et agîmes presque toujours ensemble, toutefois sans aucun lien étroit et personnel. Tant que dura le cabinet du 11 octobre 1832, M. Molé fut habituellement, comme le voulaient sa position et son caractère, dans les rangs du parti de l'ordre ; il se sépara cependant du ministère dans quelques circonstances qui nous semblaient exiger une fermeté inébranlable, entre autres dans le cours du grand procès suivi devant la cour des pairs contre les insurgés d'avril 1834. Il avait aussi, quant à nos relations au dehors, sinon une autre politique, du moins une tendance politique différente de celle du cabinet, et particulièrement du duc de Broglie ; il tenait moins étroitement à l'alliance anglaise, et semblait plus disposé à rechercher l'amitié des cours du continent. De ces diverses causes il était résulté entre lui et nous une certaine froideur.

Mais, en 1835, après l'attentat de Fieschi, et surtout en 1836, après la chute du cabinet du 11 octobre 1832, des relations plus habituelles et plus bienveillantes se formèrent entre M. Molé et moi. Il mit du soin à les cultiver. Nous nous rencontrions souvent chez la comtesse de Castellane, l'une des personnes les plus propres à attirer et à rapprocher les hommes qu'elle avait quelque dessein d'unir, comme elle eût été propre à les brouiller si cela lui eût convenu : vive avec charme et douceur, d'un esprit original, facile et abondant, sans qu'on y vît aucune autre prétention que celle de plaire

et d'amuser, pleine d'art avec abandon, séduisante en se montrant elle-même intéressée et charmée, comprenant et goûtant toutes choses, la littérature, les arts, la politique, et n'ayant l'air de s'en soucier que pour l'agrément de la conversation ou le plaisir de ceux qu'elle voulait gagner à son salon ou à ses vues. Ses habitués n'étaient pas nombreux, quelques hommes du monde, quelques gens d'esprit, quelques étrangers, diplomates ou voyageurs. On causait librement chez elle. Elle savait avoir, pour ceux à qui elle avait quelque raison de vouloir plaire, des distinctions fines, gracieuses et affectueuses; elle en eut pour moi, avec le dessein, point empressé ni incommode, d'établir, entre M. Molé et moi, des habitudes de bonne intelligence et d'accord. Elle y réussit sans peine, car il n'y avait entre nous, à cette époque et sur les questions à l'ordre du jour, point de dissidence; nous assistions ensemble à la vie et aux actes du cabinet de M. Thiers, en les jugeant presque toujours de la même manière et en formant les mêmes conjectures sur l'avenir.

J'étais à Broglie lorsque la retraite de M. Thiers fut certaine et sa démission publiée le 26 août dans le *Moniteur*. Je reçus aussitôt deux lettres datées de ce même jour, l'une de M. Bertin de Veaux, l'autre de M. Molé : « Mon cher ami, m'écrivait M. Bertin de Veaux, je vous ai fait dire plusieurs fois par votre fils, et une fois par votre ami, M. le duc de Broglie, de ne pas venir à Paris : la destinée de M. Thiers était alors incertaine, et je ne voulais pas que M. Thiers, ni per-

sonne autre, pût dire que vous étiez venu pour le précipiter dans sa chute. Aujourd'hui le *Moniteur* a parlé : il faut donc changer de conduite ; votre présence maintenant est utile ; elle est même nécessaire, car dans des circonstances aussi critiques, les minutes sont précieuses. Hâtez-vous donc de revenir. Soyez sûr que je soigne votre considération comme la mienne, et que je ne vous conseille que ce que je ferais pour moi-même. »

M. Molé me disait : « Vous comprendrez maintenant les raisons qui m'avaient fait désirer de vous voir. J'ai reçu cette nuit, à Acosta, une lettre du Roi qui me pressait de me rendre près de lui. Je le quitte et je lui ai dit mon désir de m'entendre avec vous avant d'aller plus avant. Les moments sont précieux. J'espère que vous le penserez comme moi. »

A ne considérer que les choses mêmes, ma situation était simple. C'était sur la question d'Espagne et pour écarter l'intervention que se formait le nouveau cabinet, et j'étais opposé à l'intervention. Il s'agissait de faire retour, au dedans comme au dehors, vers la politique du cabinet du 11 octobre 1832, principes et personnes. Le Roi réclamait mon concours dans une circonstance grave pour lui-même comme pour le pays, et dans laquelle j'approuvais sa résistance au cabinet précédent. Il avait besoin, disait-il, dans la Chambre des députés, ou de M. Thiers ou de moi, et le public, comme les Chambres, se montraient, à cet égard, de son avis, on ne me demandait aucune concession, on ne me faisait aucune objection qui pût être, pour moi, un motif de refus.

Parmi mes amis politiques, les sentiments étaient divers. Plusieurs regrettaient que je rentrasse si tôt dans les affaires ; j'en étais sorti trop récemment ; l'expérience du mal attaché à la déviation de la politique de résistance n'avait été ni assez complète ni assez longue ; la réaction qui nous ramenait vers cette politique ne faisait que commencer ; pendant ma retraite, ma situation avait grandi en se calmant ; elle grandirait et se calmerait encore si je restais encore quelque temps en dehors du pouvoir, et je le reprendrais plus tard avec toute l'autorité dont j'aurais besoin. C'était là, entre autres, l'avis de M. Duvergier de Hauranne qui me donna, à cette époque, des marques de sagacité, de fidélité, et j'ajoute de modération que rien de ce qui est survenu depuis entre lui et moi ne doit ni ne peut m'empêcher de reconnaître. D'autres, et je dirai la plupart, trouvaient, au contraire, mon retour aussi naturel que nécessaire ; je ne l'avais point cherché ; j'étais complétement étranger à la chute de M. Thiers ; je n'avais pas ouvert la bouche sur la question devant laquelle il tombait. Ils n'admettaient pas que je pusse me refuser au vœu du Roi quand j'étais de son avis, et à l'occasion de rendre à mon parti politique son influence et son rang. A cette opinion quelques-uns ajoutaient qu'en rentrant dans les affaires, je devais en demander nettement la direction : « Je ne crois pas me tromper, m'écrivait de Nîmes le premier président de la cour royale, M. de Daunant, l'un de mes plus anciens et plus judicieux amis, en vous disant qu'on s'attend généralement

à vous voir chef du nouveau cabinet : les graves difficultés qui existaient déjà auront sans doute été augmentées par la politique incertaine suivie depuis six mois ; un essai un peu plus long aurait peut-être achevé de la discréditer, mais j'espère que cet essai malheureux et la confiance que vous inspirez vous rallieront les hommes honnêtes et courageux. » Le duc de Broglie, avec sa générosité simple et fière, m'exprimait plus vivement encore la même idée : « Le ministère nouveau, m'écrivait-il, doit vous accepter pour chef, non-seulement de fait, mais de nom ; quoi qu'il en soit, vous en aurez la responsabilité ; il faut que vous en ayez la direction. Un ministère qui a deux présidents, l'un de nom, l'autre de fait, n'en a réellement point. C'est là un dissolvant inévitable et prochain. » A peu près tous enfin s'accordaient à penser et à dire qu'en ramenant la politique un moment altérée, le nouveau cabinet devait la présenter sous un nouvel aspect : M. Duchâtel m'écrivait le 23 août de La Rochelle, où il présidait le conseil général : « S'il survient une crise, vous devez user de votre liberté. Je ne puis vous écrire avec détail, mais mon avis est qu'il faut deux choses : 1° ne pas ressusciter le passé et faire du neuf ; 2° se distinguer en tout de ce qu'on remplace. » Le duc de Broglie était encore plus explicite : « Le nouveau ministère doit être vraiment nouveau ; il doit être le produit de combinaisons nouvelles et qui surprennent le public ; s'il se présente comme une résurrection, comme une contre-épreuve affaiblie et pâle du ministère qui s'est dissous il y a

mois, comme ce ministère-là, moins des hommes aussi importants que Thiers et Humann, cela lui serait mortel; il n'en aurait pas pour un mois. »

De là précisément venait mon déplaisir. Faire un cabinet nouveau, c'était me séparer du duc de Broglie; j'étais sorti naguère du pouvoir avec lui, M. Duchâtel et M. Persil; y rentrer avec deux seulement de mes compagnons, sans le plus intime des trois, et en prenant moi-même sa place comme président du conseil, il y avait là, quels que fussent les motifs politiques qui pouvaient m'y décider et les conseils du duc de Broglie lui-même, une apparence d'abandon et d'infidélité dont j'étais peiné et froissé.

Le roi Louis-Philippe fit, dans cette circonstance, une faute trop commune de la part des princes qui, pour s'épargner un embarras de conversation et d'un moment, se donnent souvent des airs de légèreté, d'indifférence et d'oubli. Si, après la retraite de M. Thiers, le Roi eût appelé auprès de lui le duc de Broglie, non pour l'inviter à reprendre les affaires, mais pour l'entretenir à cœur ouvert de la situation et en discuter avec lui les convenances et les exigences, il l'eût trouvé parfaitement désintéressé d'esprit et de cœur, n'ayant nul désir de rentrer au pouvoir, bien plutôt décidé à s'y refuser si on le lui demandait, et tout prêt à donner au cabinet nouveau son loyal appui. Le Roi ne connut pas bien le duc de Broglie; il ne l'appela point, il ne lui écrivit point, ne lui donna, à cette occasion, aucune marque de confiant et affectueux souvenir. Le duc de Broglie fut

blessé, et on le fut autour de lui. Blessé noblement, comme il convenait à de telles âmes ; sa blessure n'influa nullement sur sa conduite ; ni son dévouement au Roi, ni notre amitié mutuelle, ni la sincérité de son concours à notre politique commune n'en furent un moment altérés ; mais il n'y en eut pas moins là, pour le cabinet près de se former, une circonstance déplaisante, et pour moi une peine qui influa d'une manière fâcheuse sur mes résolutions.

Je partis pour Paris et je reçus en arrivant ce billet du Roi : « Mon cher ancien ministre, j'apprends que vous êtes enfin arrivé à Paris. Je vous attendais avec impatience et je vous prie de venir me voir le plus tôt que vous pourrez. Je voudrais que ce fût ce soir, si mon billet vous parvient encore à temps. Si vous trouvez qu'il est trop tard pour venir à Neuilly ce soir, je vous propose d'y venir demain matin à dix heures, ou chez moi aux Tuileries, à midi. Vous connaissez tous mes sentiments pour vous. » Je vis le Roi ; je m'entretins avec M. Molé et M. Duchâtel ; je recueillis les impressions et les avis de ceux de mes amis qui se trouvaient alors à Paris, et je m'arrêtai à demander que mes deux collègues dans le cabinet du 11 octobre 1832, M. Duchâtel et M. Persil, rentrassent dans le nouveau cabinet, l'un comme ministre des finances, l'autre comme garde des sceaux, que M. de Gasparin fût appelé au ministère de l'intérieur où il occupait déjà les fonctions de sous-secrétaire d'État, et que M. de Rémusat le remplaçât dans ce poste. J'assurais ainsi à mes amis politiques la

moitié des siéges et deux des départements les plus importants dans le cabinet. Pour moi-même, je ne voulais que rentrer au ministère de l'instruction publique, et j'acceptai, dans ces termes, l'alliance avec M. Molé comme ministre des affaires étrangères et président du conseil.

C'étaient là des arrangements dictés par mes sentiments personnels plutôt que par l'utilité et la prévoyance politiques. En consentant à rentrer dans les affaires sans le duc de Broglie, j'avais à cœur de n'y trouver pour moi-même aucun accroissement de situation, aucune satisfaction d'ambition ou d'amour-propre ; et je me flattais que, dans un conseil ainsi formé, ayant au ministère de l'intérieur deux de mes plus sûrs amis, j'exercerais sur le gouvernement général du pays, bien que confiné dans mon modeste département, toute l'influence dont la politique que je représentais pourrait avoir besoin. Je me trompais ; on ne gouverne pas efficacement par des combinaisons factices et des moyens indirects. Si j'avais mis de côté mes affections et consulté uniquement la politique, j'avais à choisir entre deux conduites. Je pouvais me refuser à entrer dans un cabinet que non-seulement je ne formais pas moi-même, mais où manquaient plusieurs des principaux éléments qui avaient donné au cabinet du 11 octobre 1832 sa force et son autorité. Je me serais proposé alors pour but de reconstituer un jour ce cabinet, ou un cabinet équivalent, et je serais resté jusque-là dans cette position d'observation et d'attente qui donne aux difficultés

entre les personnes le temps de s'effacer et aux rapprochements celui de s'accomplir sous la pression de la nécessité. C'eût été là peut-être la conduite la plus efficace comme la plus prudente. En me décidant à entrer dans le cabinet de M. Molé, j'aurais dû surmonter mes sentiments et mes embarras intimes, occuper moi-même le ministère de l'intérieur, m'assurer ainsi directement le pouvoir dont la responsabilité allait évidemment peser sur moi, et porter mes deux amis, M. de Rémusat et M. de Gasparin, l'un au ministère de l'instruction publique, l'autre à celui de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, deux départements pour lesquels ils étaient, l'un et l'autre, très-bien qualifiés. C'eût été là une combinaison plus naturelle et plus forte que celle à laquelle je donnai mon adhésion. Mais je cédai à mes impressions personnelles, à l'insistance du Roi, à l'urgence de la situation, et aussi à une disposition de ma nature qui est d'avoir trop de facilité à accepter ce qui coupe court aux difficultés du moment, trop peu d'exigence quant aux moyens et trop de confiance dans le succès.

Après mon acceptation et la nomination officielle des principaux ministres, le cabinet resta encore quelques jours incomplet; deux départements, la guerre et le commerce, n'étaient pas pourvus et ne le furent pas sans quelque difficulté. Le maréchal Soult ne voulut pas rentrer à la guerre sous la présidence de M. Molé. Plusieurs personnes désiraient, non sans raison, que le comte de Montalivet demeurât, comme ministre du

commerce, membre du cabinet; seul, dans le cabinet précédent, il s'était opposé à l'intervention en Espagne; il avait du courage, de l'activité, du savoir-faire, assez d'influence dans les Chambres; mais il ne lui convint pas d'accepter un département inférieur en importance à celui qu'il quittait et dans lequel son sous-secrétaire d'État, M. de Gasparin, venait le remplacer. Le Roi, d'ailleurs, aimait mieux garder M. de Montalivet auprès de lui et le tenir en réserve pour le faire entrer, au besoin, dans les ministères éventuels dont il aurait à redouter les tendances. Le général Bernard et M. Martin du Nord furent nommés à la guerre et au commerce; hommes de mérite l'un et l'autre, capables et utiles, mais que le public n'appelait pas et qu'il s'impatienta d'attendre quinze jours.

Les premières mesures du cabinet furent bien accueillies. La nomination de M. Gabriel Delessert, comme préfet de police, obtint dans Paris une approbation générale. Il avait déployé dans les émeutes un rare courage et un infatigable dévouement à l'ordre. Sa famille et lui-même ne se décidèrent qu'à grand'peine, et par pur zèle pour le bien public, à accepter ces délicates fonctions. On lui sut gré et de l'acceptation et de la résistance. Peu après la formation du cabinet et sur sa proposition, le Roi fit grâce à soixante-deux condamnés pour crimes ou délits politiques. Les ministres de Charles X, détenus à Ham, MM. de Chantelauze et de Peyronnet d'abord, le prince de Polignac et M. Guernon de Ranville quelques jours plus tard, furent mis en liberté sans au-

cune de ces exigences qui donnent aux passions de parti une satisfaction aussi inutile que grossière, et sous la seule condition, pour trois d'entre eux, de s'établir, sur leur parole, dans des résidences choisies par eux-mêmes, pour le prince de Polignac de quitter la France, banni pour vingt ans. Les rapports de M. Molé avec les cabinets étrangers et leurs représentants à Paris commençaient sous des auspices de bon vouloir et de confiance réciproques. Je repris mes travaux pour l'expansion et le perfectionnement de l'instruction publique à tous ses degrés. Les écoles primaires reçurent de nombreux encouragements. Une chaire de pathologie et de thérapeutique générales fut créée dans la faculté de médecine de Montpellier. En présidant à la rentrée des cours de la grande École normale à Paris, je m'appliquai à bien déterminer le caractère de l'enseignement public institué par l'État, et j'affirmai qu'à tous les degrés, comme cela était déjà fait pour l'instruction primaire, il devait et pouvait se concilier avec les droits de la liberté[1]. Je me mis à l'œuvre pour parvenir, en matière de librairie, à l'abolition de la contrefaçon, soit par des mesures législatives, soit par des négociations avec les puissances étrangères. M. Duchâtel proposa et fit adopter, sur le placement des fonds des caisses d'épargne et sur la création d'un fonds extraordinaire pour les travaux publics, des projets de loi dont la discussion d'abord et plus tard l'expérience ont mis en lumière l'utilité politique

[1] *Pièces historiques*, n° IX.

et l'opportunité financière. Mes divers collègues poursuivaient avec le même soin les améliorations légales et libérales que réclamaient ou pouvaient admettre leurs départements. Le public et les Chambres, près de se réunir, suivaient, avec une attente bienveillante, ces premiers pas d'une administration régulière et éclairée. Mais deux événements, l'un et l'autre inattendus, le mauvais succès de l'expédition de Constantine et le complot de Strasbourg, vinrent bientôt altérer gravement une situation peu forte encore, et rejetèrent brusquement le nouveau cabinet dans les grandes luttes et les grands périls.

Le cabinet précédent avait résolu et préparé l'expédition de Constantine. Le maréchal Clausel a affirmé que M. Thiers avait adopté ses plans d'expédition et de conquête sur tous les points importants de l'Algérie, et lui avait promis tous les moyens d'exécution qu'ils exigeaient. Des documents authentiques indiquent que le ministre de la guerre, le maréchal Maison, s'était associé à cette approbation et à ces promesses, en laissant pourtant, quant à l'expédition de Constantine, quelque vague « sur l'époque où il conviendrait de l'entreprendre et sur les nouveaux ordres que le maréchal Clausel devrait attendre avant de s'y engager. » Quand le cabinet du 22 février 1836 tomba, après sa retraite officiellement annoncée, le 30 août, le maréchal Maison écrivit au maréchal Clausel « que les dispositions ordonnées étaient, dans leur ensemble, conformes aux entretiens et aux communications verbales avec plu-

sieurs des ministres du Roi, mais qu'elles n'avaient été l'objet d'aucune délibération du conseil et n'avaient point reçu la sanction définitive du gouvernement ; que c'était au nouveau cabinet à accorder ou à refuser cette sanction, et que jusque-là il importait de ne rien engager, de ne rien compromettre, de se renfermer dans les limites de l'occupation actuelle, dans celles de l'effectif disponible, et dans celles des crédits législatifs, ou du moins des dépenses prescrites ou approuvées. » Le ministre de la guerre expirant ne songeait plus qu'à se décharger de la responsabilité de l'expédition projetée, et à en reporter le poids sur ses successeurs.

Le maréchal Clausel fut et avait quelque droit d'être surpris, blessé et embarrassé. Ardent à se croire et se croyant en effet autorisé, il avait agi. Dès le 2 août 1836, il avait donné au général Rapatel, son remplaçant intérimaire en Algérie, et en les communiquant au ministre de la guerre, toutes les instructions pour l'exécution de ce qu'il appelait « le système de domination absolue de l'ex-régence, définitivement adopté, sur ma proposition, par le gouvernement. » Il avait réglé la distribution des troupes sur tout le territoire de l'Algérie, mis en mouvement celles qui devaient occuper la province de Constantine, prescrit, pour le matériel comme pour le personnel, les mesures qui pouvaient être prises sur les lieux mêmes, et annoncé celles qu'avait déjà ordonnées ou qu'allait ordonner de Paris le ministre de la guerre. Tous ces préparatifs, tous ces ordres étaient connus dans toute l'Algérie, des Arabes comme de notre armée,

à Constantine comme à Alger ; et le maréchal Clausel terminait ses instructions au général Rapatel en disant : « C'est au plus tard au 15 octobre que je me rendrai à Bone pour y prendre en personne la direction des opérations militaires contre Constantine. » Inquiété, mais point arrêté dans son dessein par la lettre évasive et suspensive que lui adressa le 30 août le maréchal Maison, il lui répondit sur-le-champ : « Veuillez vous rappeler que vous et M. le président du conseil m'avez pressé de partir pour l'Afrique, que j'ai pris congé de vous huit jours avant mon départ, que vous ne m'avez plus parlé du conseil dans lequel on devait discuter le plan des opérations à exécuter en Afrique. Vous verrez, en vous rappelant cette circonstance, que je ne mérite aucun reproche. » Dès que le maréchal Clausel connut la formation du cabinet du 6 septembre, il lui adressa dépêche sur dépêche, instances sur instances pour réclamer l'autorisation d'entrer en campagne : « Constantine, écrivait-il le 24 septembre, est un admirable champ pour la colonisation... C'est là qu'il faut frapper, qu'il faut nous asseoir. Tout est prêt ; tarderons-nous seuls à l'être ? N'agirons-nous pas quand le temps et les faits nous pressent ? »

Héritier ainsi d'une situation déjà faite et très-urgente, le cabinet prit à la fois deux résolutions : l'une, de retirer le gouvernement général de l'Algérie des voies dans lesquelles le maréchal Clausel l'avait engagé, et, aussitôt que les convenances le permettraient, des mains du maréchal lui-même ; l'autre, de l'autoriser à

accomplir l'expédition de Constantine en lui maintenant les moyens que le précédent cabinet lui avait promis. Ces deux résolutions furent, l'une clairement indiquée, l'autre formellement déclarée au maréchal le 27 septembre, par le nouveau ministre de la guerrre, le général Bernard, en ces termes : « Il a paru au gouvernement du Roi qu'un plan aussi vaste que celui qui est exposé dans votre lettre du 2 août au général Rapatel ne pouvait se réaliser sans un accroissement de dépenses qu'il ne lui est point permis de faire, au moins quant à présent. Il lui a paru aussi que les hautes conceptions qui lui étaient soumises exigeaient de sa part une attention sérieuse et qu'elles devaient être le sujet de mûres réflexions. Par ces motifs, il aurait désiré qu'il n'eût pas encore été question de l'expédition de Constantine ; mais le gouvernement de Sa Majesté a été frappé des conséquences que pourrait avoir, dans un pays comme l'Afrique et avec l'esprit des populations indigènes, l'ajournement d'une expédition annoncée, surtout quand l'espoir de cette expédition a déjà rallié plusieurs tribus à notre cause... C'est donc parce que l'expédition de Constantine a été annoncée, et par ce seul motif, que le gouvernement du Roi l'autorise aujourd'hui ; mais il ne l'autorise que comme une opération nécessitée par les événements, comme une opération toute spéciale, et sans que cela puisse tirer à conséquence pour l'exécution du plan général d'occupation que vous avez présenté... Il doit être bien entendu, ajoutait le maréchal, que cette expédition doit se faire avec les moyens ac-

sonnel et matériel) qui sont actuellement à votre disposition. Vous remarquerez, au reste, que ces moyens sont supérieurs à la répartition projetée dans votre plan général d'occupation, et au moins égaux à ceux qui sont mentionnés dans votre instruction au général Rapatel, du 2 août dernier. »

Même avant d'avoir reçu cette lettre, le maréchal Clausel ne se méprenait pas sur sa situation; il savait fort bien que le nouveau cabinet était contraire au plan général de conduite en Algérie que, sous le cabinet précédent, il avait fait adopter. Il ne rencontrait pas non plus, sur les lieux mêmes, toutes les facilités qu'il avait espérées. Depuis six mois déjà, et dans la perspective d'une conquête qu'il tenait pour assurée, il avait nommé bey de Constantine le chef d'escadron de spahis Youssouf, qui se faisait fort d'amener, par ses intelligences dans cette province, la chute du bey turc Achmet et la reddition presque spontanée de la place. En attendant l'expédition, le maréchal avait envoyé Youssouf à Bone pour en préparer les moyens locaux; mais Youssouf n'y réussissait que très-imparfaitement; soit pour la levée des auxiliaires indigènes, soit pour le rassemblement des mulets destinés aux transports, soit pour les chances de capitulation, les résultats restaient fort au-dessous des promesses. Le maréchal envoya à Paris son aide de camp, M. de Rancé, pour demander de nouveaux renforts. Le général Bernard répondit que l'expédition de Constantine étant la seule qu'autorisât le cabinet, et les provinces d'Alger et d'Oran devant rester sur la défensive, c'était

de là qu'on pouvait et devait faire venir à Bone les renforts qu'on croyait nécessaires. Alors s'engagea, entre le ministre de la guerre et le maréchal Clauzel, une controverse dominée, de part et d'autre, par l'arrière-pensée tacite du plan général de conquête et d'occupation dont ne voulait pas le ministre et que le maréchal ne cessait de poursuivre ; au dire de M. de Rancé, ce n'était plus seulement 30,000, mais 45,000 hommes qu'il fallait pour suffire aux nécessités soit de l'expédition de Constantine, soit des autres provinces de l'Algérie. Après un mois de correspondance un peu confuse, le général Bernard fit observer au maréchal qu'il avait à Bone 11,478 hommes à l'effectif, ce qui donnait 10,602 hommes présents, c'est-à-dire les forces qu'il avait d'abord demandées pour l'expédition ; il lui envoya, de plus, les fonds nécessaires pour solder pendant six semaines 4,000 auxiliaires indigènes, et il finissait en lui disant : « Maintenant, monsieur le maréchal, ou les moyens dont vous disposez ont été jugés par vous-même suffisants, ainsi que vos instructions au général Rapatel l'ont fait penser au gouvernement du Roi, ou bien, à votre propre jugement, ils ne le sont pas. Dans le premier cas, vous n'avez aucun motif pour demander des renforts. Dans le second, comme vous n'êtes qu'autorisé à faire l'expédition, vous pouvez vous dispenser de la faire. Il dépend donc de vous seul de prendre à cet égard une détermination, selon que vous trouverez les moyens à votre disposition suffisants ou insuffisants. »

Pour donner au maréchal Clausel une haute marque

de confiance, au moment où on le laissait chargé de résoudre lui-même la question qu'il avait provoquée, M. le duc de Nemours alla s'embarquer à Toulon pour prendre part à l'expédition de Constantine, comme, l'année précédente, M. le duc d'Orléans avait pris part à l'expédition de Mascara. Et pour faire acte de prévoyance en même temps que de confiance, le général Damrémont, officier d'un mérite reconnu, qui commandait à Marseille, reçut confidentiellement ordre d'aller faire un voyage à Alger, et de se tenir prêt à prendre le gouvernement de l'Algérie, si, comme le bruit en avait couru, le maréchal Clausel donnait sa démission.

Le maréchal, qui, je crois, n'avait jamais hésité, se décida sur-le-champ ; arrivé à Bone dans les derniers jours d'octobre, il écrivit le 1er novembre au général Rapatel qu'il avait laissé commandant à Alger : « Envoyez-moi, par le retour de la frégate à vapeur, celui des bataillons du 2e léger qui est commandé par Changarnier, cet officier que j'ai remarqué, et dont j'ai fait, il y a quelques mois, un chef de bataillon. » Le général Rapatel fit ce qui lui était commandé ; le commandant Changarnier arriva à Bone avec son bataillon ; et, le 13 novembre 1836, le maréchal Clausel, emmenant 7,000 hommes de toutes armes avec 2,000 auxiliaires indigènes, et laissant à Bone 2,000 hommes déjà atteints des fièvres d'automne, se mit en marche sur Constantine.

Quelques jours avant son départ, le temps était affreux, la pluie tombait à flots, les plaines étaient inondées, la neige couvrait les montagnes : « Ce ne sont pas les

longues pluies d'hiver, mais seulement les pluies de culture, et celles-ci durent peu, » disaient les hommes ardents à l'espérance: « J'ai confiance dans les troupes, écrivait le maréchal; j'espère leur en inspirer; j'espère aussi en mon étoile, et je pars pour Constantine, où je serai bientôt. » Quelques esprits plus exigeants, dans l'administration militaire surtout, ne partageaient pas cette confiance et se montraient pleins de doute sur la facilité de l'entreprise, l'opportunité du moment, la portée des moyens. Mais la plupart des assistants croyaient aller à une expédition d'un succès assuré et presque à une partie de plaisir ; on comptait sur les affirmations et les promesses de Youssouf; on le regardait, on le traitait déjà comme un bey puissant; quelques officiers se plaignaient seulement de la perspective qu'il n'y aurait point de coups de fusil à échanger. Le soleil avait reparu et semblait confirmer, par son éclat, ces joyeuses idées. On partit, l'avant-garde le 9 novembre, le maréchal Clausel le 13. On avait à peine marché vingt-quatre heures, la pluie recommença; les ruisseaux devinrent des torrents ; les soldats avançaient péniblement ; plusieurs restaient en arrière ; quelques-uns des auxiliaires arabes s'enfuirent, enlevant une petite mais précieuse partie des approvisionnements très-limités de l'expédition. Le beau temps revint; pendant cinq jours, l'armée chemina sans souffrance et sans résistance ; mais le 19 novembre, quand elle arriva sur les plateaux élevés voisins de Constantine, la pluie, la neige, la grêle, le froid écla-

lèrent avec violence ; les soldats ne trouvaient pas, sur ce sol fertile mais dénudé, un morceau de bois pour faire cuire leurs vivres et sécher leurs vêtements. A chaque passage de torrent, à chaque bivouac, on laissait, et en grand nombre, des hommes morts de froid ou de fatigue et des vivres gâtés ou perdus : « Nous fûmes exposés là, dit le maréchal Clausel dans son rapport, à toutes les rigueurs d'un hiver de Saint-Pétersbourg, en même temps que les terres entièrement défoncées représentaient aux vieux officiers les boues de Varsovie. » Le 21 novembre enfin, l'armée arriva devant Constantine. On reconnut sur-le-champ combien la place était forte, et combien peu elle songeait à se rendre. Le drapeau rouge des Arabes flottait sur la principale batterie. Dès que nos troupes furent à portée, une vive canonnade partit des remparts. Achmet-Bey, à la tête d'une nombreuse cavalerie, tenait la campagne et vint assaillir la brigade d'avant-garde qui, sous les ordres du général de Rigny, avait occupé les mamelons de Coudiat-Ati, en vue de la porte Bab-el-Oued. Un chef kabyle, hardi et renommé, Ben-Aïssa, commandait dans la ville en qualité de lieutenant du bey ; il fit une sortie avec la garnison turque, et vint de son côté attaquer la même brigade. Les cavaliers arabes et les fantassins turcs furent vaillamment repoussés, mais sans autre résultat; nos forces ne pouvaient suffire à cerner la place ; aucune chance de capitulation ne se laissait entrevoir; nos munitions de guerre et nos vivres s'épuisaient rapidement. Le maréchal résolut de

tenter, contre les deux portes devant lesquelles campaient les deux divisions de sa petite armée, un vigoureux assaut, unique chance, s'il y en avait une, d'emporter la place en y pénétrant. Le Rummel et le ravin au fond duquel il coule séparaient les deux divisions; le 23 novembre, à trois heures après-midi, un soldat traversa la rivière à la nage, portant, dans un morceau de toile cirée roulé autour de sa tête, ce billet du maréchal : « Général de Rigny, à minuit j'attaquerai la porte d'El-Kantara ; attaquez à la même heure la porte de Coudiat-Ati. » Les deux attaques, dirigées l'une par le maréchal lui-même et le général Trézel, l'autre par le général de Rigny et le lieutenant-colonel Duvivier, furent poussées avec une ardente vigueur, mais sans succès ; dans l'une, le général Trézel, « qui se tenait, dit le rapport du maréchal, au plus fort du feu pour disposer et encourager les troupes, » tomba le cou traversé d'une balle ; dans l'autre, le lieutenant-colonel Duvivier fut un moment sur le point de pénétrer dans la place, mais tous ceux qui l'entouraient, officiers et soldats, furent frappés et contraints de se replier. « A trois heures de la nuit la lutte avait cessé, dit l'un des braves qui y assistaient; tout était rentré dans le silence, quand le signal accoutumé de la dernière prière nocturne partit du minaret de la principale mosquée de Constantine. Des versets du *Koran*, lancés dans les airs, furent répétés sur les remparts par des milliers de voix fermes, calmes, assurées. Nos soldats ne refusèrent pas leur estime à de tels ennemis. »

Au même moment, sur les ordres du maréchal et dans l'obscurité de la nuit, les deux divisions de l'armée se mettaient en mouvement pour se réunir en une seule colonne, et commencer une retraite devenue évidemment nécessaire. Les corps se formaient précipitamment ; les ambulances étaient chargées en hâte de blessés enlevés à l'instant même du sol sur lequel ils venaient de combattre et à peine pansés. Le rassemblement de toutes les troupes au point fixé par le maréchal n'était pas encore accompli quand le soleil se leva. La garnison de Constantine, avertie par les sentinelles des remparts, sortit par détachements de plus en plus nombreux et ardents à porter de tous côtés leurs attaques. Au milieu de cette agitation disciplinée, le commandant Changarnier, qui couvrait avec son bataillon la marche de la division commandée par le général de Rigny vers le point de concentration indiqué par le maréchal, aperçut trente ou quarante soldats courant à travers les Arabes pour tâcher de rejoindre la colonne française. C'était un poste qu'on avait oublié. Faisant sur-le-champ face en arrière, le commandant Changarnier mena au pas de charge son bataillon au secours de ces soldats éperdus, et les recueillit presque tous, non sans perdre quelques-uns des siens. Puis, s'arrêtant de distance en distance à la faveur des plis du terrain, il contint à plusieurs reprises les Arabes acharnés à la poursuite, et donna ainsi aux divers corps le temps de se rejoindre et de s'organiser, selon les instructions du maréchal, en colonne de retraite. Vers onze heures,

la marche d'ensemble commençait ; le bataillon du 2e léger continuait à la couvrir ; on aperçut toute la cavalerie arabe d'Achmet-Bey se disposant à faire une charge générale. Dès qu'il la vit approcher, le commandant Changarnier forma son bataillon en carré, en s'écriant : « Soldats, regardez ces gens-là, ils sont six mille et vous êtes trois cents ; vous voyez bien que la partie est égale ! » Puis quand la nuée des cavaliers arabes fut à vingt pas, il commanda un feu de deux rangs à bout portant, et au cri de : « *Vive le Roi !* » sa troupe joncha le sol d'hommes et de chevaux. Les Arabes se replièrent en grande hâte. La garnison turque, qui était sortie de Constantine sans prendre le temps de se pourvoir de vivres, y retourna pour faire son premier repas. La colonne française continua sa marche en bon ordre ; et à la fin de ce jour, 24 novembre, quand le bataillon du 2e léger alla prendre sa place au bivouac, il fut accueilli par les longs applaudissements de toutes les troupes, et le maréchal Clausel vint porter lui-même au commandant Changarnier ses cordiales félicitations. Le lendemain, 25 novembre, on se remit en route, et, pendant cinq jours, la retraite s'opéra, incessamment harcelée par les Kabyles, troublée par la pénurie de vivres, attristée par des incidents fâcheux et des pertes déplorables, mais dirigée par le maréchal Clausel avec cette activité forte et cette fermeté d'âme qui inspirent aux troupes la confiance dans leur chef, la résignation dans les souffrances et l'ardeur dans le péril. Le 1er décembre, la petite armée était de retour à

Bone ; le maréchal Clausel et le duc de Nemours en repartirent le 6 pour Alger ; et le 22, le jeune prince rentra à Paris, estimé de tous dans l'armée pour le courage tranquille qu'il avait montré dans son modeste rôle de volontaire, et faisant au Roi son père, avec une réserve scrupuleuse, le récit des fautes, des maux et des actes héroïques auxquels il venait d'assister.

Je ne me refuserai pas la satisfaction de rendre ici un hommage particulier à l'un des chefs de cette expédition, le général Trézel, mon ami, et devenu, en 1847, mon collègue comme ministre de la guerre. Ce vaillant homme, aussi vertueux que vaillant, avait longtemps servi en Algérie, et là comme ailleurs il avait conquis un juste renom de vertu comme de valeur ; mais après l'échec qu'il essuya, le 28 juin 1835, à la Macta, contre Abd-el-Kader, il engagea lui-même le ministre de la guerre à le rappeler, « car, disait-il avec une candeur admirable, je ne pourrais plus me promettre la confiance des troupes, et je me soumettrai sans murmure au blâme et à toute la sévérité que le gouvernement du Roi jugera nécessaires à mon égard, espérant qu'il ne refusera pas de récompenser les braves qui se sont distingués dans ces deux combats. » Pourtant ce revers, si noblement avoué, lui pesait cruellement, et il avait à cœur de retrouver, en servant de nouveau en Algérie, la chance de le réparer. Appelé en 1836 au commandement de Bone, il fit naturellement partie de l'expédition de Constantine, et il commandait, sous le maréchal Clausel, la seconde division de cette petite

armée. Arrivé devant Constantine, il fut promptement convaincu qu'avec si peu de moyens d'attaque, il n'y avait, contre une résistance sérieuse, nulle chance de succès. On parlait pourtant d'un assaut, et tout en s'y préparant, le général Trézel disait à son jeune officier d'ordonnance, le lieutenant de Morny, à qui il portait confiance et amitié : « Mon cher Morny, il n'y a pas un moyen humain d'entrer dans cette ville ; plusieurs de nous seront tués sous ses murs ; si je suis du nombre, ce qui est probable, tâchez de rapporter à ma femme ce qui restera de moi ; vous trouverez dans ma poche un billet de 500 francs ; c'est à peu près tout l'argent que j'ai encore avec moi. » Dans la nuit du 23 au 24 novembre, quand le maréchal Clausel tenta d'enfoncer les portes d'El-Kantara et de Bab-el-Oued, le général Trézel, chargé de l'attaque contre la première, s'approcha très-près du rempart, ayant à côté de lui M. de Morny ; la lune était claire ; on tirait sur eux : « Mon cher général, lui dit le jeune officier, si nous restons ici, nous serons infailliblement tués tous les deux ; moi, ce ne serait pas une grande perte ; mais si, ce que je ne crois pas, on devait donner l'assaut, ce serait un grand malheur que vous n'y fussiez pas. » A ce moment, quelques hommes du génie passèrent près d'eux, conduisant un mulet chargé de pelles et de pioches ; un soldat et le mulet furent tués ; se tournant vers M. de Morny, le général Trézel lui dit : « Je crois effectivement que vous avez raison ; mais où pouvons-nous nous mettre en attendant l'assaut ? » A

l'instant même il tomba la face contre terre; en se penchant vers lui, M. de Morny vit une tache de boue sur sa tempe, et, le croyant mort, il s'écria avec un mouvement d'humeur : « Allons, je le lui disais bien, le voilà tué pour n'avoir pas voulu m'écouter; quel absurde courage ! » Comme il se disposait, avec l'aide de quelques soldats, à le mettre dans une couverture pour emporter son corps, le général revint à lui en disant : « Eh bien ! que s'est-il donc passé?—Comment, mon général, vous n'êtes pas mort ? quel bonheur !— Je n'étais qu'évanoui ; je ne pouvais parler ; mais je vous ai bien entendu grogner et dire que j'étais mort. Je n'avais qu'une inquiétude, c'était d'être laissé là. » On le transporta à l'ambulance ; il avait eu le cou traversé d'une balle; mais la balle, très-petite, avait passé entre les vertèbres, le gosier et la carotide ; une balle de munition l'eût tué. Il fit la retraite dans la calèche du maréchal Clausel, aussi calme et aussi peu préoccupé de lui-même qu'il l'avait été sous le rempart de Constantine. Je prends plaisir à recueillir les souvenirs de ce modeste et intègre serviteur de la France. C'était un cœur indomptable dans un corps chétif et de pauvre apparence. A la simplicité à la fois mâle et timide du soldat plus exercé à obéir ou à commander qu'à discuter, il joignait le patriotisme respectueux du citoyen dévoué à l'ordre et aux lois. Il avait quelques-uns des préjugés, mais aucune des faiblesses de son temps. Sa fermeté n'était pas toujours exempte de prévention ni d'entêtement ; mais quand il se trompait, aucune vue

personnelle, aucun sentiment d'une pureté douteuse ne se cachait à son erreur. Je n'ai point connu de caractère plus désintéressé, ni de conscience plus impérieuse. Le devoir était sa loi et le dévouement sa passion. Qu'il fallût se compromettre ou s'abstenir, monter à l'assaut ou se retirer du monde, ni l'une ni l'autre nécessité ne le trouvaient hésitant, et il était également prêt à l'effort ou au sacrifice. Il n'a pas obtenu la renommée des Catinat et des Fabert, et il n'eut pas à la guerre leur fortune ni leur génie ; mais par l'âme il était de leur race, et je ne fais que lui rendre justice en le nommant à côté d'eux. Je reviens au maréchal Clausel et aux conséquences de sa malheureuse campagne.

Elle fut, dans les Chambres, l'objet de longs débats. Le maréchal Clausel y prit part, sans juste intelligence de la situation générale et de la sienne propre. C'était un homme de guerre éminent sur le champ de bataille, mais resté tel que l'avaient fait la Révolution et l'Empire, patriote avec les routines de la violence et du despotisme, aimant la grandeur de la France et toujours prêt à la servir vaillamment de son épée, mais étranger à toute vue politique et à tout sentiment de la responsabilité au sein de la liberté. Il avait été imprévoyant, présomptueux, léger, trop peu préoccupé du sort des hommes qu'il commandait, cherchant surtout son propre succès, quelque faibles qu'en fussent les chances et quelque prix qu'il en dût coûter. En arrivant à Bone sous le coup de son échec, et pressé d'adoucir le mécontentement qu'en devait ressentir le cabinet, il écrivit com-

fidentiellement au général Bernard, au même moment où il lui envoyait son rapport officiel : « Je déclarerai au gouvernement, quand il voudra, comme il voudra, que les troupes sous mon commandement étaient suffisantes pour l'expédition, et que j'aurais fait rendre ou pris Constantine, avec une partie de celles qui ont été mises par le mauvais temps dans un état d'anéantissement, si cette partie avait pu être réunie aux autres. » Quand vint le jour de la discussion publique, il ne sut se défendre qu'en accusant le gouvernement de ne lui avoir pas donné des forces suffisantes et de préparer l'abandon de l'Algérie : accusation absurde, car le cabinet ne comptait dans son sein aucun des hommes qui avaient laissé entrevoir ce désir, et j'étais au contraire l'un de ceux qui, en toute occasion, avaient le plus fermement défendu le maintien et l'avenir de nos possessions d'Afrique. Mais l'accusation d'indifférence pour la grandeur nationale était le thème d'attaque populaire, et c'était là que le maréchal Clausel cherchait son point d'appui. Au moment de ce débat, il n'était plus, depuis deux mois, gouverneur général de l'Algérie ; bien décidés à réparer l'échec de la France devant Constantine et à ne pas courir de nouveau le risque des fautes qui nous l'avaient valu, nous avions, le 12 février 1837, rappelé le maréchal Clausel, en lui donnant pour successeur le général de Damrémont dont le bon renom militaire et le bon esprit nous promettaient, pour le gouvernement général de l'Algérie et pour la conduite spéciale de la nouvelle ex-

pédition, la double garantie dont nous avions besoin[1].

L'émotion fut vive en France, à la nouvelle de ce désastre, et elle l'eût été davantage si le public n'en eût été distrait par une autre émotion que venait de susciter un incident d'une autre nature. Au même moment où le maréchal Clausel arrivait à Bone et se préparait à partir pour Constantine, le prince Louis-Bonaparte entrait à Strasbourg, et tentait de renverser, par une insurrection militaire, le Roi et la Charte de 1830.

Le 31 octobre au soir, le ministre de l'intérieur, M. de Gasparin, m'apporta une dépêche télégraphique qu'il venait de recevoir de Strasbourg, datée de la veille, 30, et qui portait :

« Ce matin, vers six heures, Louis-Napoléon, fils de la duchesse de Saint-Leu, *qui avait dans sa confidence* le colonel d'artillerie Vaudrey, a parcouru les rues de Strasbourg avec une partie de..... »

La dépêche s'arrêtait là, et l'administrateur des lignes télégraphiques, M. Alphonse Foy, y avait ajouté cette note : « Les mots soulignés laissent des doutes. Le brumaire survenu sur la ligne ne permet ni de recevoir la fin de la dépêche, ni d'éclairer le passage douteux. »

Nous nous rendîmes sur-le-champ aux Tuileries où, peu de moments après, tout le cabinet se trouva réuni. Nous causions, nous conjecturions, nous pesions les

[1] Je place, dans les *Pièces historiques*, n° X, une lettre que m'écrivit de Marseille le général de Damrémont, le 10 décembre 1836, avant que le mauvais succès de l'expédition de Constantine y fût connu, et où il exposait dès lors ses vues sur l'Algérie.

chances, nous préparions des instructions éventuelles, nous discutions les mesures qui seraient à prendre dans les diverses hypothèses. M. le duc d'Orléans se disposait à partir. Nous passâmes là, auprès du Roi, presque toute la nuit, attendant des nouvelles qui n'arrivaient pas. La Reine, Madame Adélaïde, les princes allaient et venaient, demandant si l'on savait quelque chose de plus. On s'endormait de lassitude; on se réveillait d'impatience. Je fus frappé de la tristesse du Roi; non qu'il parût inquiet ou abattu; mais l'incertitude sur la gravité de l'événement le préoccupait; et ces complots répétés, ces tentatives de guerre civile républicaines, légitimistes, bonapartistes, cette nécessité continuelle de lutter, de réprimer, de punir, lui pesaient comme un odieux fardeau. Malgré sa longue expérience et tout ce qu'elle lui avait appris sur les passions des hommes et les chances de la vie, il était et restait d'un naturel facile, confiant, bienveillant, enclin à l'espérance; il se lassait d'avoir sans cesse à se garder, à se défendre, et de rencontrer sur ses pas tant d'ennemis.

Le lendemain matin, 1er novembre, un aide de camp du général Voirol, commandant à Strasbourg, nous apporta la fin de l'événement comme de la dépêche télégraphique et le récit détaillé de la tentative avortée. De la Suisse où il résidait et des eaux de Baden où il se rendait souvent, le prince Louis entretenait en France, et particulièrement à Strasbourg, des relations assidues. Ni parmi ses adhérents, ni en lui-même, rien ne semblait lui promettre de grandes chances de succès; des

officiers vieillis, des femmes passionnées, mais sans situation dans le monde, d'anciens fonctionnaires sans emploi, des mécontents épars n'étaient pas des agents bien efficaces contre un pouvoir qui comptait déjà six ans de durée et qui avait vaincu, au grand jour, tous ses ennemis, républicains et légitimistes, conspirateurs et insurgés. Le prince Louis était jeune, inconnu en France, et de l'armée et du peuple; personne ne l'avait vu; il n'avait jamais rien fait; quelques écrits sur l'art militaire, des *Rêveries politiques*, un *Projet de constitution* et les éloges de quelques journaux démocratiques n'étaient pas des titres bien puissants à la faveur publique et au gouvernement de la France. Il avait son nom; mais son nom même fût demeuré stérile sans une force cachée et toute personnelle; il avait foi en lui-même et dans sa destinée. Tout en faisant son service comme capitaine dans l'artillerie du canton de Berne et en publiant des pamphlets dont la France s'occupait peu, il se regardait comme l'héritier et le représentant, non-seulement d'une dynastie, mais des deux idées qui avaient fait la force de cette dynastie, la Révolution sans l'anarchie et la gloire des armes; sous des formes calmes, douces et modestes, il alliait un peu confusément une sympathie active pour les innovations et les entreprises révolutionnaires aux goûts et aux traditions du pouvoir absolu, et l'orgueil d'une grande race s'unissait en lui à l'instinct ambitieux d'un grand avenir. Il se sentait prince et se croyait, avec une confiance invincible, prédestiné à être empereur. Ce fut avec ce sentiment et

cette foi que le 30 octobre 1836, à six heures du matin, sans autre appui qu'un colonel et un chef de bataillon gagnés d'avance à sa cause, il traversa les rues de Strasbourg et se présenta à la caserne du 4e régiment d'artillerie où, après deux petites allocutions du colonel Vaudrey et de lui-même, il fut reçu aux cris de *Vive l'Empereur !* Quelques-uns de ses partisans et selon quelques rapports, lui-même, se portèrent aussitôt chez le général commandant et chez le préfet, et n'ayant pas réussi à les séduire, ils les firent assez mal garder dans leur hôtel. En arrivant à la seconde caserne qu'il voulait enlever, la caserne Finckmatt, occupée par le 46e régiment d'infanterie de ligne, le prince Louis n'y trouva pas le même accueil; prévenu à temps, le lieutenant-colonel Talandier repoussa fermement toutes les tentatives et maintint la fidélité des soldats; le colonel Paillot et les autres officiers du régiment arrivèrent, également loyaux et résolus. Sur le lieu même, le prince et ceux qui l'accompagnaient furent arrêtés. A ce bruit bientôt répandu, les mouvements d'insurrection tentés dans divers corps et sur divers points de la ville cessèrent à l'instant; le général et le préfet avaient recouvré leur liberté et prenaient les mesures nécessaires. Parmi les adhérents connus du prince Louis dans cette entreprise de quelques heures, un seul, M. de Persigny, son confident et son ami le plus intime, réussit à s'échapper. Les autorités de Strasbourg, en envoyant au gouvernement du Roi leurs rapports, lui demandaient ses instructions sur le sort des prisonniers.

Nous apprîmes au même moment que, le même jour, 30 octobre, à Vendôme, un brigadier du 1er régiment de hussards, en garnison dans cette ville, avait réuni au cabaret quelques-uns de ses camarades, et que là on avait résolu de sonner le boute-selle la nuit suivante, d'arrêter les officiers, les autorités, et de proclamer la république. Averti pendant que la réunion se tenait, le lieutenant-colonel fit arrêter aussitôt le brigadier et ses complices. Le brigadier, après avoir tué, d'un coup de pistolet, un maréchal des logis qui faisait son devoir en le gardant, s'échappa, erra tout le jour aux environs de la ville, et l'esprit troublé, le cœur abattu, revint à Vendôme, dans la nuit, se remettre lui-même en prison. On a beaucoup dit qu'il n'y avait aucun lien entre cette misérable échauffourée et la tentative de Strasbourg ; la vraisemblance indique, et j'ai lieu de croire qu'il en était autrement.

Quant à la conduite à tenir envers les divers prisonniers, notre délibération ne fut pas longue. En apprenant l'issue de l'entreprise et la captivité de son fils, la reine Hortense accourut en France sous un nom supposé, et s'arrêtant près de Paris, à Viry, chez la duchesse de Raguse, elle adressa de là, au Roi et à M. Molé, ses instances maternelles. Elle n'en avait pas besoin ; la résolution de ne point traduire le prince Louis devant les tribunaux et de l'envoyer aux États-Unis d'Amérique était déjà prise. C'était le penchant décidé du Roi, et ce fut l'avis unanime du cabinet. Pour mon compte, je n'ai jamais servi ni loué l'empereur Napoléon Ier ; mais je

respecte la grandeur et le génie, même quand j'en déplore l'emploi, et je ne pense pas que les titres d'un tel homme aux égards du monde descendent tous avec lui dans le tombeau. L'héritier du nom et, selon le régime impérial, du trône de l'empereur Napoléon, devait être traité comme de race royale, et soumis aux seules exigences de la politique. Il fut extrait le 10 novembre de la citadelle de Strasbourg, et amené en poste à Paris où il passa quelques heures dans les appartements du préfet de police, sans recevoir aucune autre visite que celle de M. Gabriel Delessert. Reparti aussitôt pour Lorient, il y arriva dans la nuit du 13 au 14, et fut embarqué le 15 à bord de la frégate l'*Andromède* qui devait se rendre au Brésil en touchant à New-York. Quand la frégate fut sur le point d'appareiller, le sous-préfet de Lorient, M. Villemain, en rendant ses devoirs au prince Louis et avant de prendre congé de lui, lui demanda si, en arrivant aux États-Unis, il y trouverait, pour les premiers moments, les ressources dont il pourrait avoir besoin : « Aucune, lui dit le prince. — Eh bien ! mon prince, le Roi m'a chargé de vous remettre quinze mille francs qui sont en or dans cette petite cassette. » Le prince prit la cassette ; le sous-préfet revint à terre, et la frégate fit voile.

Vingt-quatre années (et quelles années !) se sont écoulées depuis cette époque. Leurs enseignements sont clairs. Deux fois, en 1836 et en 1840, avec la persévérance de la foi et de la passion, le prince Louis-Napoléon a tenté de renverser la monarchie constitutionnelle ; il a

échoué deux fois, et dès les premiers pas. En 1831, il a renversé du premier coup la république, et depuis ce jour il règne sur la France. La monarchie constitutionnelle était un gouvernement régulier et libre, qui donnait des garanties aux intérêts vrais et complets de la France; la France, qui l'avait désirée en 1789, en 1814 et en 1830, n'a jamais prêté son franc concours à ses destructeurs, et en 1848 elle a subi sa chute avec surprise et alarme. La république commença en 1848 par l'anarchie, et ne menait qu'à l'anarchie; la France a accepté et soutenu l'Empire comme un port de refuge contre l'anarchie. Il y a des temps où les peuples sont gouvernés surtout par leurs désirs, et d'autres où ils obéissent surtout à leurs craintes. Selon que l'une ou l'autre de ces dispositions prévaut, les peuples recherchent de préférence la liberté ou la sécurité. C'est le premier secret de l'art de gouverner de ne pas se meprendre sur leur vœu dominant.

A l'egard des complices du prince Louis, des doutes s'élevaient sur la juridiction devant laquelle ils devaient être renvoyés. Nous nous décidâmes pour celle qui n'était l'objet d'aucune objection populaire, le jury. Ce fut, je crois, une faiblesse et une faute. Si jamais entreprise eut les caractères d'un attentat contre la sureté de l'Etat, c'était certainement celle [illegible] retrait ainsi, selon la Charte et nos traditions constitutionnelles, dans les attributions [illegible] Le [illegible]

politique, et qui n'offrait aucune question difficile, ni de principe, ni de circonstance. Celle du complot de Strasbourg lui revenait bien plus naturellement. La mesure que nous venions de prendre à l'égard du prince Louis était une raison de plus de renvoyer ses complices devant la cour des pairs, car cette cour seule était capable d'apprécier la convenance d'un tel acte, et de n'en apporter pas moins, dans le jugement général de l'affaire et de ses acteurs, une fermeté équitable. Quant au petit complot de Vendôme, la juridiction était claire; des militaires seuls y avaient pris part; ils furent renvoyés devant le conseil de guerre de Tours.

La session des Chambres approchait, et devait s'ouvrir sous des auspices très-divers, mêlés de perspectives sereines et de nuages. A l'extérieur, l'aspect général des affaires n'avait rien que de satisfaisant. La paix n'était plus nulle part menacée. La querelle précédemment engagée entre la France et la Suisse au sujet des réfugiés avait amené la suspension des rapports diplomatiques entre les deux pays; mais grâce à la modération des deux gouvernements, cette altération du bon voisinage avait cessé; la question était apaisée, les rapports rétablis, et les incidents subalternes qui avaient contribué à les troubler n'avaient plus de valeur que comme aliment à la polémique de l'opposition. En nous refusant à l'intervention en Espagne, nous avions continué d'exécuter, non-seulement avec scrupule, mais avec zèle, le traité de la Quadruple-Alliance, et nous donnions au gouvernement de la reine Isabelle tout l'appui indirect

que nous pouvions lui apporter sans engager à son service le drapeau de la France. Cette politique portait ses fruits. C'était sans succès décisif que les carlistes entretenaient au delà des Pyrénées la guerre civile ; malgré leurs victoires locales et leurs courses à travers l'Espagne, la monarchie constitutionnelle était debout, opiniâtrément et efficacement défendue. Le parti radical espagnol, maître du pouvoir, en sentait la responsabilité qui pesait directement sur lui et sur lui seul, et il s'éclairait et se modérait peu à peu en gouvernant. Les nouvelles Cortès avaient confirmé la régence de la reine Christine, et elles préparaient, dans la constitution de 1812, des modifications qui devaient la rendre moins périlleuse pour l'ordre et la monarchie. En reconnaissant l'indépendance des républiques américaines, le gouvernement espagnol se délivrait d'un pesant fardeau, et se mettait en mesure de porter, sur la pacification de l'Espagne même, tout son effort. La négociation confidentiellement engagée à Berlin et à Schwerin pour le mariage du duc d'Orléans avec la princesse Hélène de Mecklembourg promettait une heureuse issue. A tout prendre, M. Molé, après quelques mois d'administration, se présentait devant les Chambres ayant fidèlement et prudemment mis en pratique les maximes au nom desquelles le cabinet s'était formé, et en ayant déjà recueilli de bons résultats. C'était à l'intérieur que la situation était plus compliquée et moins favorable ; l'expédition de Constantine et l'entreprise de Strasbourg pesaient sur nous, nous laissaient des questions graves à résoudre,

des devoirs difficiles à remplir, et ne pouvaient manquer de susciter de vifs débats.

Le 27 décembre, le Roi se rendait au Palais-Bourbon, le long du quai des Tuileries, pour ouvrir la session. La 2e légion de la garde nationale, qui bordait la haie, inclinait devant lui son drapeau; il s'avançait hors de la portière pour lui rendre son salut; un coup de feu partit; la balle effleura la poitrine du Roi, passa entre ses deux fils le duc de Nemours et le prince de Joinville qui, ainsi que le duc d'Orléans, étaient avec leur père dans la voiture, et sortit en brisant une glace dont les éclats blessèrent légèrement deux des princes. L'assassin, arrêté à l'instant, et soustrait avec grand'peine à l'indignation de la foule, fut emmené d'abord au poste des Tuileries. Le cortége continua sa marche; le Roi reparut à la portière, répondant de la main aux acclamations qui éclataient sur son passage. Il arriva au Palais-Bourbon où la Reine, Madame Adélaïde, la princesse Marie, la princesse Clémentine, le duc d'Aumale et le duc de Montpensier l'attendaient dans la tribune de la famille royale. Le bruit de l'attentat s'était déjà répandu dans la salle; des regards inquiets se tournaient en hésitant vers la Reine; on restait immobile; on se taisait, comme pour ne pas susciter, par un trouble visible, ses premières terreurs. Envoyé sur-le-champ par le Roi, le commandant Dumas parut dans la tribune et dit à la Reine: « Le Roi se porte bien; il arrive; les princes ne sont pas blessés. » Ils arrivaient en effet; le Roi monta sur l'estrade, et s'assit; ses trois

fils étaient debout à côté de lui; quelques gouttes de sang tachaient leurs habits. Pendant plusieurs minutes les acclamations se succédèrent avec transport ; l'assemblée entière debout, Chambres et spectateurs, criait *vive le Roi!* en portant ses regards tantôt vers le Roi, tantôt vers la Reine. Je n'ai jamais vu une émotion publique plus vive et plus sympathique. Le Roi prononça avec une fermeté simple un discours serein, plein de confiance dans l'avenir de la France, et faisant à peine allusion, par quelques mots, au nouvel attentat qu'il venait de subir: « Soutenu par votre loyal concours, dit-il en finissant, j'ai pu préserver notre patrie de révolutions nouvelles et sauver le dépôt sacré de nos institutions ; unissons de plus en plus nos efforts ; nous verrons s'étendre et s'affermir chaque jour l'ordre, la confiance, la prospérité : et nous obtiendrons tous les biens auxquels a droit de prétendre un pays libre, qui vit en paix sous l'égide d'un gouvernement national. »

J'ai vu et interrogé l'assassin. C'était un jeune homme d'apparence grossière et vulgaire, rude et embarrassé, entêté plutôt qu'exalté, répondant aux questions brièvement, avec aussi peu d'intelligence que d'émotion, comme pressé de ne plus entendre parler de ce qu'il avait fait, et repoussant avec un orgueil stupide tout appel au repentir. On sut bientôt qu'il s'appelait Meunier, qu'il menait une vie paresseuse et misérable, tantôt petit commis, tantôt ouvrier, et qu'il était neveu d'un honnête négociant de Paris qui, le reconnaissant avec un amer chagrin, parla de lui aux magistrats in-

structeurs comme d'un caractère faible, déréglé, adonné aux mauvaises mœurs, aux mauvaises lectures, engagé dans les sociétés secrètes, et incapable de résister à l'influence de ses compagnons. L'enquête et le procès confirmèrent pleinement ces informations. Par routine plutôt que par une juste appréciation des circonstances, Meunier fut renvoyé devant la cour des pairs. Peu de jours après l'attentat, la police découvrit et saisit, chez un mécanicien nommé Champion, une machine infernale toute prête; arrêté aussitôt et très-compromis par les premiers interrogatoires, le mécanicien s'étrangla dans sa prison.

Ce fut sous l'impression de ces sinistres accidents que s'accomplirent les premiers actes des Chambres, la préparation et la discussion de leurs adresses. Il y a des tristesses et des alarmes salutaires : celles-ci ne furent pas, je crois, sans influence sur le caractère de ce débat qui fut remarquablement grave et modéré. Les partis y trouvèrent bien encore l'occasion de reproduire leurs affirmations et leurs accusations accoutumées; les uns nous redirent, à propos de l'Espagne, que nous tentions l'impossible en prétendant fonder l'ordre avec la liberté par les mains d'un pouvoir issu d'une révolution; les autres que, depuis 1830, entre les divers cabinets et leurs politiques, il n'y avait au fond nulle différence, qu'une seule et même volonté gouvernait, dans un seul et même système, et que, de ce système et de cette volonté, il n'y avait, pour la France ni pour l'Espagne, rien de bon à attendre. Ces

attaques vieillies et monotones émurent peu la Chambre des députés qui n'y prêta que peu d'attention ; et le débat, laissant de côté les théories révolutionnaires, se concentra dans la question vraiment politique, c'est-à-dire dans la controverse entre les deux cabinets du 22 février et du 6 septembre, qui avaient jugé différemment soit des intérêts, soit des devoirs de la France dans ses relations avec l'Espagne, et qui voulaient, l'un aller jusqu'à l'intervention directe, l'autre rester dans la limite des secours indirects. M. Thiers, M. Passy, M. Sauzet et M. Odilon Barrot d'une part, M. Molé, M. Hébert, M. de Rémusat et moi de l'autre, nous discutâmes pendant quatre jours ces deux politiques, sérieusement, vivement, quelquefois même un peu amèrement, mais sans violence ni détour, avec des convictions et des prévoyances également sincères, quoique très-diverses, en hommes qui peuvent porter le fardeau du pouvoir sous les yeux de leurs adversaires libres et dans l'attente du jugement de leur pays. Aucune déviation imprévue, aucun incident passionné ne troubla le débat, et la Chambre put le vider dans la pleine liberté et tranquillité de sa raison. Elle donna gain de cause aux adversaires de l'intervention directe, et les événements ont donné gain de cause à sa décision. La France n'est point intervenue en Espagne, et pourtant don Carlos en a été expulsé ; le gouvernement constitutionnel de la reine Isabelle est resté debout ; et quand la France, pour faire prévaloir la politique qu'elle avait toujours proclamée, a eu besoin de faire

appel à la confiance et à l'amitié de l'Espagne, de sa Reine, de ses Cortès, de ses ministres, cette confiance et cette amitié ne lui ont pas manqué.

Un petit fait qui, dans ce débat, fut à peine remarqué du public, mérite pourtant d'être rappelé; car, pendant quelque temps, il ne fut pas sans influence sur notre situation au dehors. Dans la séance du 14 janvier 1837 à la Chambre des députés, en parlant du danger au nom duquel surtout on réclamait l'intervention en Espagne, c'est-à-dire de la chance que l'absolutisme vînt à y triompher avec don Carlos, M. Molé prononça cette phrase qui, se trouvant dans un discours écrit, fut textuellement reproduite dans le *Moniteur :* « Nous détestons l'absolutisme et nous plaignons les nations qui connaissent assez peu leurs forces pour le subir. ». Si M. Molé eût parlé à la France seule, ces paroles n'y eussent guère rencontré, à cette époque, que des approbateurs ; mais l'Europe entière l'écoutait, et les diplomates sont aussi susceptibles qu'ils ont l'air indifférent; il y avait, pour un ministre des affaires étrangères, un peu d'oubli à parler ainsi et tout haut des gouvernements absolus avec qui nous vivions et voulions vivre en bons rapports. Les ambassadeurs d'Autriche et de Russie ressentirent vivement ce langage; ils s'en expliquèrent avec amertume dans leurs conversations intimes, et en écrivirent à leurs cours, disant qu'il y avait là » un appel à la rébellion, adressé à tous les peuples. « Rien n'était plus loin de la pensée de M. Molé; mais cet esprit si fin et si contenu n'avait pas toujours, quand il

parlait en public, un sentiment bien exact de la portée de ses paroles et n'en prévoyait pas tous les effets; celles-ci jetèrent, pendant plusieurs mois, dans ses relations avec quelques-unes des cours et leurs représentants à Paris, un peu de méfiance et de froideur.

Nous touchions aux termes de ce grand débat. La querelle avec la Suisse à propos des réfugiés et l'expédition de Constantine y avaient aussi pris place, mais une place très-secondaire. La question suisse était résolue; l'opposition exploitait avec complaisance un incident de police qui s'y était mêlé; mais le précédent ministre de l'intérieur, le comte de Montalivet, en en revendiquant avec un loyal courage la responsabilité, enleva à l'attaque tout but direct, et par conséquent tout intérêt. Quant à l'expédition de Constantine, elle devait être, à propos du projet de loi sur les crédits supplémentaires, l'objet d'un examen et d'un rapport spécial; on en ajourna à ce moment la discussion.

Deux affaires, l'intervention en Espagne et la conspiration de Strasbourg, préoccupaient seules fortement les Chambres et le public : au moment même où la Chambre des députés décidait la première en votant son adresse, on apprit que, dans la cour d'assises de Colmar, le jury avait vidé la seconde en acquittant pleinement tous les accusés. L'absence du principal auteur de l'attentat et la mesure qui l'avait affranchi de toute poursuite avaient fourni aux défenseurs de ses complices l'argument et aux passions de parti le prétexte qui avaient déterminé un tel démenti à la vérité et à la loi.

Les deux principaux avocats, M. Ferdinand Barrot et M. Parquin, résumèrent toute leur plaidoirie dans cet unique et spécieux moyen d'action sur des esprits, les uns faibles et intimidés, les autres ardents et décidés d'avance : « Messieurs, dit M. Ferdinand Barrot, il y avait ici un prince parmi les accusés, et pour parler comme l'accusation, la bonté royale l'a mis en liberté; elle vient d'ajouter une noble action à notre histoire. Au moment où j'arrivais ici, le prince touchait au sol de l'Amérique, pour lui le sol de l'espérance, pour lui le bonheur. Déjà son esprit est plus calme et plus paisible; il respire en paix; déjà une mère peut aller le consoler et sécher les pleurs qu'a dû verser son enfant. Mais regardez de ce côté, les chagrins, les angoisses de la prison; de ce côté tant de malheurs ! vous citoyens, vous les organes de la loi et non pas les soutiens de la force, vous vous montrerez dignes de la mission qui vous est confiée; vous acquitterez, et votre décision s'inscrira dans les plus belles pages de nos annales judiciaires, car il est un principe établi dans nos mœurs; ce principe, c'est: « Justice égale pour tous. » A l'ombre de cet étrange oubli des faits et de cette confusion, non moins étrange, des idées et des devoirs, l'opposition bonapartiste et révolutionnaire, qui comptait en Alsace de nombreux adhérents, se déploya avec une hardiesse passionnée; elle remplissait la salle d'audience : « Acquittez-les, acquittez-les ! » cria-t-elle de toutes parts aux jurés quand ils se retirèrent pour délibérer; et quand le verdict d'acquittement fut

prononcé, les transports qui éclatèrent et les fêtes qui suivirent étaient tout autre chose que les joies d'une pitié sympathique; c'était l'explosion du triomphe et des espérances d'un parti.

C'eût été le comble de l'aveuglement ou de la faiblesse de méconnaître la gravité de cette situation et les devoirs qu'elle nous imposait. Dans la poursuite et la répression des complots et des attentats politiques, le gouvernement du Roi avait été, depuis son origine, d'une modération et d'une douceur persévérantes, dont je n'hésite pas à dire qu'on ne trouverait nulle part dans l'histoire un pareil exemple. Jamais aucun délit de ce seul caractère, et pur de tout autre crime, n'avait été suivi de l'exécution de la peine capitale; la veille encore, en apprenant que le conseil de guerre de Tours venait de condamner à mort le brigadier Bruyant, auteur de l'insurrection de Vendôme, le Roi avait commué sa peine en déportation. En transportant simplement le prince Louis-Napoléon aux États-Unis, il avait fait un acte de noble et intelligente équité; et cet acte même était exploité pour énerver son gouvernement, en lui refusant, malgré l'évidence des faits, la plus commune protection des lois, tandis qu'on protégeait, jusque dans le sein de l'armée, l'indiscipline et la défection. Nous aurions rougi de nous-mêmes si nous avions accepté dans une scandaleuse inertie, ces victoires des passions de parti sur les devoirs publics, ces mensonges légaux, cette faiblesse des mœurs où les factions ennemies ne pouvaient manquer de puiser un redoublement

de confiance et d'audace. Après mûre délibération et d'un commun accord, nous présentâmes aux Chambres trois projets de loi destinés à modifier ou à compléter le Code pénal pour prévenir, autant que cela est au pouvoir des lois, de pareils désordres. Le premier avait pour objet de rendre la peine de la déportation efficace en la rendant réelle, et il fixait dans un district de l'île Bourbon le lieu où cette peine devait être subie, en allouant les fonds nécessaires pour cet établissement. Le second, énumérant certains crimes et délits prévus par le Code pénal et les lois postérieures, ordonnait qu'en cas de participation ou de complicité de militaires et de personnes appartenant à l'ordre civil, les poursuites seraient disjointes, et les militaires renvoyés devant les conseils de guerre, tandis que les personnes appartenant à l'ordre civil iraient devant les tribunaux ordinaires. Le troisième enfin, rétablissant trois articles du Code pénal de 1810, punissait, sauf certaines exceptions légales, la non-révélation des complots formés ou des crimes projetés contre la vie ou la personne du Roi. Les deux premiers de ces projets de loi furent présentés à la Chambre des députés, et le troisième à la Chambre des pairs.

Nous ne nous bornâmes pas à ces mesures répressives et directes; nous résolûmes d'aborder une question restée en suspens depuis 1830, et d'une importance très-réelle, bien qu'indirecte, pour la monarchie : la question de la dotation des diverses branches de la famille royale, élément de stabilité et par conséquent de force

monarchique. Cette question était des lors regardée comme si délicate, tant d'attaques avaient déjà été dirigées à ce sujet par l'opposition et tant de préventions régnaient dans le public que, depuis 1832, aucun des cabinets qui s'étaient succédé n'avait osé venir demander aux Chambres l'allocation d'un million qui, aux termes d'un traité conclu entre la France et la Belgique, le 29 juillet de cette année, devait leur être proposée dans la session suivante pour la dot de la princesse Louise, devenue reine des Belges. Nous présentâmes, le 25 janvier 1837, à la Chambre des députés, deux projets de loi, l'un accomplissant l'engagement contracté envers le roi des Belges, l'autre assignant comme dotation à M. le duc de Nemours, devenu majeur l'année précédente, le domaine de Rambouillet, avec certaines portions des forêts de l'État.

Nous ne nous faisions, quant à ces deux projets de loi, surtout quant au dernier, aucune illusion sur les obstacles qu'ils rencontreraient et les luttes qu'ils susciteraient. Ses plus acharnés ennemis hésiteraient aujourd'hui à répéter, sur la fortune du roi Louis-Philippe et sur son avidité en matière d'intérêts privés, les inconcevables erreurs et les odieuses calomnies dont ce prince a été l'objet; les faits, les comptes, les papiers, tous les détails, tous les documents de sa vie et de sa situation domestique ont été livrés à la publicité la plus imprévue, la plus entière, et soumis aux investigations les plus rigoureuses. Cette épreuve a tourné à son honneur, et les mensonges qui s'étaient amassés autour

de son trône se sont évanouis devant son tombeau. Mais, en 1837, ces mensonges étaient partout répandus, colportés, accrédités; beaucoup de ceux qui les répandaient y croyaient; ceux qui les taxaient d'exagération et d'hostilité ne savaient trop ce qu'ils en devaient penser, et parmi ceux qui les repoussaient, plusieurs n'étaient pas sans un peu d'inquiétude. Le roi Louis-Philippe était lui-même une des principales causes de cet état des esprits. Nul prince, je dirais volontiers nul homme, ne s'est plus souvent donné l'apparence des torts qu'il n'avait pas et des fautes qu'il ne faisait pas. Il avait assisté à tant de désastres imprévus, vécu au milieu de tant de ruines, et subi lui-même de telles détresses qu'il lui en était resté une extrême défiance de l'avenir et une vive appréhension des chances funestes qui pouvaient encore l'atteindre, lui et les siens. Tantôt il se rappelait, avec un juste orgueil, ses jours de vie errante et pauvre; tantôt il en parlait avec un amer souvenir et une prévoyance pleine d'alarme. En septembre 1843, pendant la première visite de la reine Victoria au château d'Eu, on se promenait un jour dans le jardin potager du château, devant des espaliers couverts de belles pêches; le Roi en cueillit une et l'offrit à la reine qui voulut la manger, mais ne savait comment s'y prendre pour la peler; le Roi tira de sa poche un couteau en disant : « Quand on a été, comme moi, un pauvre diable vivant à quarante sols par jour, on a toujours un couteau dans sa poche; » et il sourit, comme tous les assistants, à ce souvenir de sa misère.

Dans une autre occasion, j'étais seul auprès de lui; il me parlait de sa situation domestique, de l'avenir de sa famille, des chances qui pesaient encore sur elle; il s'échauffa en entrant dans le détail de ses charges, de ses dettes, des absurdités qu'on débitait sur sa fortune; et, me prenant tout à coup les mains, il me dit avec un trouble extrême : « Je vous dis, mon cher ministre, que mes enfants n'auront pas de pain. » Quand il était sous l'empire de cette disposition, il recherchait avec ardeur, pour les siens et pour lui-même, des garanties d'avenir; et en même temps il exprimait ses sollicitudes et ses plaintes avec un abandon, une intempérance de langage qui étonnaient quelquefois ses auditeurs les plus bienveillants, fournissaient à ses ennemis des soupçons à l'appui de leur crédulité ou de leurs mensonges, et entretenaient dans le public cette disposition méfiante contre laquelle nous avions à lutter quand nous venions réclamer, pour la famille royale, [illegible] de la justice et de la bonne politique, les [illegible] que le Roi semblait solliciter en [illegible].

Nous n'étions donc pas, en présentant ces deux projets de loi, bien tranquilles sur le sort qui les attendait; mais la [illegible] dans la Chambre des [illegible] [illegible] et [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

de l'effort que nous leur demandions. Nous reconnaissions tous les présages d'un difficile et périlleux combat.

Ce fut sur le projet de loi relatif à la disjonction des poursuites en cas de crimes commis à la fois par des militaires et par des personnes de l'ordre civil que porta l'effort de la lutte. Ce projet n'avait rien de contraire aux principes essentiels du droit, ni au sens moral, ni à l'équité ; il ne créait point de juridiction exceptionnelle, n'enlevait personne à ses juges ordinaires, et son opportunité politique était évidente. Mais il était en désaccord avec les maximes et les traditions de la jurisprudence française ; il offrait dans l'exécution certaines difficultés, la plupart spécieuses, quelques-unes réelles, quoique point insurmontables. Les jurisconsultes s'emparèrent de la discussion et la firent durer sept jours; sur trente et un orateurs qui y prirent part, vingt étaient des magistrats ou des avocats; ils étaient divisés entre eux; onze attaquèrent le projet de loi et neuf le défendirent; mais les opposants avaient pour eux les instincts et les habitudes de la plupart de leurs auditeurs ; ils soulevaient avec profusion des difficultés que les défenseurs du projet ne résolvaient pas aussi aisément. MM. Dupin et Nicod déployèrent dans cette attaque autant d'ardeur que de talent et d'adresse; M. de Lamartine et M. de Salvandy soutinrent le projet avec une ferme indépendance d'esprit et une verve éloquente, mais sans beaucoup d'effet. Plusieurs des principaux orateurs politiques de la Chambre, M. Thiers et

M. Odilon Barrot entre autres, demeurèrent étrangers au débat. Je me proposais d'y entrer; j'avais étudié la question, pris des notes et préparé le plan de mon discours [1]; mais au moment où il m'eût convenu de parler, plusieurs de mes amis, et des plus fermes, me conseillèrent le silence; je susciterais, me dirent-ils, des passions plus vives; j'attirerais dans l'arène des adversaires jusque-là restés en dehors; j'ajouterais peut-être aux périls de la question. Je cédai à cet avis. Ce fut une faute. J'ignore si j'aurais changé quelque chose au résultat de la délibération, et j'incline à croire que non; l'opposition avait réuni toutes ses forces, et elle avait en même temps pour elle, dans cette circonstance, toutes les faiblesses du parti du gouvernement; mais pour la situation du cabinet, et surtout pour la mienne, il eût mieux valu que je prisse ma place dans ce grand débat. Quoi qu'il en soit, son issue nous fut contraire; le projet de loi sur la disjonction fut rejeté par une majorité de deux voix.

Tous les autres projets que nous avions présentés furent frappés par cet échec, comme un seul coup de vent abat les arbres les plus séparés et les plus divers. Le choix de l'île Bourbon et du district de la Salazie dans cette île, comme lieu de déportation, offrait quelques inconvénients; le projet de loi sur la non-révélation des complots formés ou des crimes pro-

[1] J'insère, dans les *Pièces historiques*, n° XI, ce plan et ces notes qui, bien que la question et la situation soient également éteintes, ne sont peut-être pas encore sans intérêt.

jetés contre la vie ou la personne du Roi soulevait de fortes objections morales et de mauvais souvenirs; M. Royer-Collard annonçait qu'il le combattrait hautement. On recommença, à propos de la dotation de M. le duc de Nemours, toutes les controverses auxquelles avait donné lieu, en 1831 et 1832, la fixation de la liste civile: pourquoi des apanages héréditaires aux princes? Pourquoi des propriétés foncières? Ne vaudrait-il pas mieux leur donner des rentes sur l'État, ou même simplement des dotations viagères? En 1837 comme en 1831, toute prévoyance politique et monarchique était bannie de ces discussions. On faisait des recherches sur le revenu du domaine privé, sur la valeur des portions de forêts que le projet de loi ajoutait au domaine de Rambouillet; et la presse opposante élevait à ce sujet des doutes, des soupçons qui ne pouvaient être immédiatement réfutés, et qui, en attendant la réfutation, refroidissaient et embarrassaient les esprits les plus bienveillants. Les corps politiques ont leurs impressions et leurs alarmes paniques, comme les armées; le cabinet fut considéré, dans les Chambres et dans le public, comme en état de défaite générale, et par conséquent en état de crise.

Sa composition et sa situation intérieure le rendaient peu propre à une énergique et longue défense. Ce n'est pas sans regret que je rappelle aujourd'hui les dissentiments qui, en 1837, me séparèrent d'un homme éminent avec qui, après 1848, je me suis retrouvé uni par des idées, des sentiments et des efforts communs pour

le rétablissement d'un ordre vrai et durable dans notre patrie. Mais quand j'ai entrepris de retracer ce que j'ai pensé, voulu et fait dans le cours de ma vie publique, je me suis imposé le devoir d'en dire sans détour les motifs; et j'ai la confiance que, dans ce difficile travail, je serai, sur mon propre compte, assez sincère pour avoir le droit de l'être également en parlant d'autrui, sans être taxé de malveillance et d'aigreur. M. Molé savait mieux vivre avec des supérieurs qu'avec des égaux. Il avait servi avec dignité l'empereur Napoléon et accepté de bonne grâce la présidence du duc de Richelieu; mais quand la hiérarchie des relations n'était pas aussi clairement déterminée, quand il se trouvait en rapport avec des hommes qui n'étaient ou ne pouvaient être pour lui que des associés ou des rivaux, M. Molé devenait méfiant, ombrageux, susceptible, et livré tantôt à des inquiétudes, tantôt à des prétentions mal fondées et incommodes. De la part de ses collègues, toute démarche inattendue, la moindre négligence lui semblaient un acte de malveillance secrète ou d'hostilité préméditée; le plus léger déplaisir d'amour-propre lui était une amère blessure. Ce n'était pas au sein des institutions libres que s'était faite son éducation politique; il s'était formé et développé sous un régime étranger aux conditions et aux luttes du gouvernement représentatif; aussi était-il plus propre à tenir une conduite isolée et toute personnelle qu'à entrer dans les combinaisons et les mouvements d'une grande assemblée. Il était d'excellent jugement dans un conseil, et plein d'ha-

faciles et agréables ménagements dans ses rapports avec les personnes ; mais les engagements et les liens de parti ne lui convenaient pas ; il les trouvait embarrassants pour la politique générale, compromettants pour lui-même, et il se croyait en droit d'en tenir peu de compte, selon les exigences des affaires ou les convenances de sa propre position. Il n'y eut entre lui et moi, pendant notre courte alliance, aucun dissentiment grave, aucune querelle visible ; sur le fond des questions, nous étions habituellement du même avis ; mais la différence de nos caractères et de nos mœurs politiques ne tarda pas à rendre nos relations moins sereines en réalité qu'en apparence ; nous agissions ensemble en nous observant mutuellement et sans nous croire, l'un envers l'autre, en parfaite sécurité. M. Molé se persuada de plus, bien à tort, que M. de Gasparin, mon ami plus que le sien, cherchait à lui nuire pour me servir, et sa méfiance pour tout ce qui provenait du ministère de l'intérieur devint l'une de ses préoccupations inquiètes. Rien n'était plus étranger aux intentions et à la conduite de M. de Gasparin, droit et loyal dans la vie publique comme dans la vie privée ; il s'appliquait aux devoirs de son département, sans autre dessein ni souci que de les bien remplir. Par malheur, plus exercé à l'administration qu'à la politique, il ne portait pas, dans les Chambres et à la tribune, autant de facilité et d'autorité qu'en eussent exigé les grandes, nombreuses et délicates affaires qu'il avait à y traiter ; modeste jusqu'à la timidité, quoique très-

des députés, la politique de résistance, l'avait gravement compromise aux yeux du public, et même dans l'esprit de quelques-uns de ses défenseurs ; la majorité qui, jusque-là, l'avait fermement appuyée, se montrait lasse et chancelante ; était-il possible d'aller plus avant, ou seulement de persévérer dans des voies où l'on rencontrait tant d'adversaires et des alliés si incertains ? Le moment n'était-il pas venu de relâcher les rênes et de tenter d'autres procédés de gouvernement ? Comme si l'on eût été au lendemain d'une grande et définitive victoire, on reparlait d'une amnistie ; on se demandait si elle ne désarmerait pas enfin les conspirateurs et les assassins. Le Roi lui-même, sans être ébranlé dans ses convictions générales, était ému et perplexe dans ses résolutions. Ce fut sous le coup de cette hésitation que se développa la crise ministérielle ; je restais le représentant de la politique de résistance ; M. Molé se préparait à devenir le chef de la politique de concession ; notre rupture et la complète dissolution du cabinet furent, en peu de jours, des faits accomplis ; il ne s'agit plus que de savoir au nom de quelles maximes et sous quel drapeau se formerait la nouvelle administration.

Le 3 avril, le Roi me fit appeler, me dit que M. Molé lui avait apporté sa démission, et me demanda de lui présenter les éléments d'un cabinet. Je m'attendais à cette épreuve ; j'en avais causé avec mes amis, surtout avec le duc de Broglie et M. Duchâtel, et je connaissais leurs dispositions. Dès le 29 mars, le duc de Broglie, qui se tenait à l'écart avec une réserve scrupuleuse,

m'avait écrit : « Si, ce qu'à Dieu ne plaise, le Roi, spontanément et de son propre mouvement, me faisait demander, je ne pourrais, en mon âme et conscience, lui donner qu'un seul conseil ; ce serait qu'il tentât un ministère fondé sur le principe d'une réconciliation entre les hommes qui ont concouru depuis six ans à défendre le gouvernement actuel ; sauf à discuter les conditions de la réconciliation et les diverses applications du principe. » Je pris sur-le-champ mon parti ; après avoir vu d'abord M. Molé et reçu de lui la confirmation de sa démission, j'allai trouver M. Thiers, qui ne m'attendait pas, et je lui proposai de reconstituer le cabinet du 11 octobre 1832 ; il eût repris le ministère de l'intérieur, le duc de Broglie les affaires étrangères avec la présidence du conseil, M. Duchâtel les finances, et je serais resté au ministère de l'instruction publique. Notre conversation fut longue, ouverte, sans souvenir amer comme sans détour. M. Thiers déclina ma proposition ; il ne croyait pas que ce qui s'était passé depuis un an, la question de l'intervention en Espagne, toujours subsistante entre le Roi et lui, et sa situation dans la Chambre des députés lui permissent de l'accepter. Je retournai aux Tuileries ; je rendis compte au Roi de ma visite infructueuse, et je le priai d'aviser à d'autres moyens et à d'autres personnes que moi pour former un cabinet.

Pendant huit jours, le Roi fit appeler tantôt séparément, tantôt ensemble, le maréchal Soult, M. Thiers, le général Sébastiani, M. Dupin ; il s'entretint avec eux

des diverses questions pendantes et des diverses combinaisons possibles, les pressant de lui en présenter une qui pût satisfaire aux exigences de la situation. On en tenta plusieurs, mais sans succès ; on ne parvenait à s'accorder ni sur les mesures, ni sur les personnes. M. Molé restait en dehors de ces tentatives, se plaignant seulement de la prolongation de la crise, et laissant entrevoir qu'au besoin il saurait y mettre fin. Le 12 avril, le bruit se répandit qu'en effet, de concert avec M. de Montalivet, il s'était remis à l'œuvre. Le même jour, le Roi me fit de nouveau appeler, et me demanda si, avec mes amis particuliers, je pourrais parvenir à former un cabinet. Sans rien atténuer de la difficulté et du péril de l'entreprise, je lui demandai, à mon tour, si je pourrais compter, comme collègues, sur deux hommes de cœur qui avaient sa confiance, M. de Montalivet et le duc de Montebello. Outre M. Duchâtel, j'indiquai, parmi mes amis, M. de Rémusat et M. Dumon ; je prononçai le nom du général Bugeaud : « C'est trop hasardeux, me dit le Roi avec une perplexité bienveillante ; je ne peux pas, je n'ose pas.—Je le comprends, sire ; le Roi trouvera des moyens moins compromettants ; » et je me retirai. Deux jours après, le cabinet de M. Molé était formé, et le *Moniteur* du 15 avril annonçait que, sous sa présidence, M. Barthe, M. de Montalivet, M. Lacave-Laplagne et M. de Salvandy remplaçaient, aux départements de la justice, de l'intérieur, des finances et de l'instruction publique, M. Persil, M. de Gasparin, M. Duchâtel et moi.

Je ne m'étais pas mépris sur le sens et la portée de ce changement. Les mesures que nous avions adoptées et présentées de concert, M. Molé et moi, furent aussitôt rétractées. Le projet de loi pour la dotation de M. le duc de Nemours fut retiré. On laissa tomber les projets de lois sur la déportation et la non-révélation. L'amnistie générale fut hautement annoncée. A la place de la politique de résistance, on proclama la politique qu'on appelait, non de concession, mais de conciliation.

CHAPITRE XXV

LA COALITION (1837-1839).

Ma disposition en sortant des affaires. — Douleur de famille. — M^me^ la duchesse d'Orléans ; son arrivée à Fontainebleau ; son mariage ; son entrée à Paris. — Caractère du château de Fontainebleau. — Accidents du Champ-de-Mars. — Ouverture du Musée de Versailles. — Caractère de cette fête. — Mon séjour au château de Compiègne. — Mes conversations avec M^me^ la duchesse d'Orléans. — La princesse Marie ; son mariage ; ses dispositions, sa mort. — Ce qui est dû à la mémoire des morts. — Lady Holland et Holland-House. — Grand nombre d'hommes éminents morts de 1836 à 1839. — Leur caractère. — M. Raynouard et M. Flaugergues. — M. de Marbois et l'abbé de Pradt. — Le baron Louis. — Le maréchal Lobau et le général Haxo. — M. Silvestre de Sacy. — M. Laromiguière. — Le docteur Broussais. — M. le prince de Talleyrand. — Sa dernière visite à l'Institut. — Ses derniers actes. — Le comte de Montlosier. — Difficultés de la situation de M. Molé. — Comment il les surmonte ou les ajourne. — Ses mesures à l'intérieur. — Incidents favorables à l'extérieur. — Guerre avec le Mexique. — Avec Buenos-Ayres. — Traité avec Haïti. — Seconde expédition de Constantine ; son succès. — Le prince Louis Bonaparte de retour en Suisse. — Adoption définitive du traité des vingt-quatre articles sur les limites de la Belgique. — Évacuation d'Ancône. — Mon attitude dans la Chambre des députés. — Mes discours en mai 1837, dans la discussion des fonds secrets. — Déplaisir de M. Molé. — Dissolution de la Chambre des députés. — Caractère de cette mesure et des élections. — Session de 1837-1838. — Succès et échecs du cabinet. — Sa situation après la session. — Session de 1838-1839. — La coalition. — Ses causes générales. — Mes motifs personnels. — Fut-ce une faute? — Débat et vote de l'adresse. — Bonne attitude de M. Molé. — Dissolution de la Chambre des députés. — Résultat des élections. — Retraite du cabinet Molé. — Vaines tentatives pour former un cabinet de coalition. — Ministère provisoire. — Émeute du 12 mai 1839. — Formation du cabinet du 12 mai 1839.

Sorti des affaires le 15 avril 1837, je passai près de trois ans sans y rentrer. Ce furent là, de 1830 à 1848,

mes plus longues vacances hors du gouvernement. On a souvent parlé de mon ambition et de l'ardeur de mes luttes, soit pour conserver, soit pour reprendre le pouvoir. On a fait de moi un homme possédé d'une seule passion et acharné à la poursuite d'un seul et même dessein. Ces moralistes subalternes connaissent bien peu la nature humaine, l'infinie variété de ses dispositions et les vicissitudes de l'âme à travers celles de la vie. L'ambition a ses jours, et le détachement aussi a les siens; les grandes luttes animent et plaisent; les forces de l'esprit et du caractère s'y déploient; mais il n'y a point de force qui ne se lasse et n'arrive au besoin du repos. La destinée d'ailleurs ne réside pas tout entière dans l'arène politique, et celui qui en sort va peut-être ressentir, en rentrant sous le toit domestique, des blessures bien plus cruelles que les coups de ses plus violents adversaires. C'était ma situation en avril 1837; deux mois auparavant, le 15 février, j'avais perdu mon fils aîné, excellent et charmant jeune homme, déjà un homme; il avait près de vingt-deux ans, et me promettait un compagnon aussi aimable que sûr. Non qu'il témoignât pour la carrière politique beaucoup de penchant; doué d'un esprit très-distingué, il avait fait toutes ses études, scientifiques comme littéraires, avec un rare succès; il avait suivi les cours de l'École Normale, et avait été admis, après un solide examen, quoique sans dessein d'y entrer, à l'École polytechnique; mais c'était un naturel aussi modeste que fier, délicat, un peu renfermé en lui-même, plus jaloux d'intimité que d'éclat, et en-

clin à goûter sans bruit les joies nobles de la vie plutôt qu'à en rechercher les triomphes. Je ne sais s'il eût pris une grande part aux affaires de son pays; mais il eût été, à coup sûr, une de ces créatures d'élite qui charment la vie domestique et honorent la vie humaine. Une pleurésie me l'enleva, et je restai avec l'amer sentiment que le mal avait existé quelque temps sans qu'on y regardât. C'est l'une des plus douloureuses impressions que m'aient laissées les épreuves qui m'ont atteint dans mes affections les plus chères; on ne s'inquiète jamais assez, ni assez tôt.

Je ne me suis jamais senti plus près de plier sous le fardeau. A peine un mois après ce coup, les grands débats des Chambres commencèrent. Outre la politique générale, j'eus à soutenir, pour mon propre compte, la longue discussion du projet de loi que j'avais présenté un an auparavant sur l'instruction secondaire. Puis éclata la crise ministérielle. Je fus aidé, dans ma pesante tâche, par la sympathie qui me fut témoignée de toutes parts à ce cruel moment; sympathie qui me fut douce surtout parce qu'au delà de ce qu'elle avait de personnel pour moi, j'y rencontrais un sentiment général des mérites à peine entrevus de mon fils, et cette justice tendre que les hommes accordent volontiers à une jeune vie éteinte tout à coup, au milieu de belles espérances, sans avoir encore engagé aucun combat, ni subi aucun mécompte. M. Dupin entre autres, alors président de la Chambre des députés, fut plein envers moi, dans cette circonstance, de ménagements et de soins. Cet homme,

si rude quelquefois et si constamment préoccupé de lui-même, a le cœur ouvert aux sentiments naturels, aux affections de famille, et sait y toucher avec respect, même hors de sa maison et sans aucun lien de personnelle amitié. Au milieu de ces marques d'une sympathie que j'ai quelque droit d'appeler publique, il arriva pourtant qu'un jour, dans la Chambre des députés, un de mes adversaires, par routine, je crois, plutôt que de dessein prémédité, parla de mes efforts obstinés pour rester au pouvoir. Je ne voulus pas écouter en silence cette grossièreté inopportune : « Plusieurs fois déjà en ma vie, dis-je, j'ai pris et quitté le pouvoir, et je suis, pour mon compte, pour mon compte personnel, profondément indifférent à ces vicissitudes de la fortune politique. Je n'y mets d'intérêt que l'intérêt public, l'intérêt de la cause à laquelle j'appartiens, et que je me fais honneur de soutenir. Vous pouvez m'en croire, Messieurs; il a plu à Dieu de me faire connaître des joies et des douleurs qui laissent l'âme bien froide à tout autre plaisir et à tout autre mal. » C'était bien là le sentiment que je portai dans ma petite maison, en y rentrant avec ma vieille mère et mes trois jeunes enfants.

Ce ne furent pas les affaires, mais les fêtes politiques qui amenèrent pour moi les premières occasions d'en sortir. Dès le surlendemain de la formation de son ministère, M. Molé avait annoncé aux Chambres le mariage de M. le duc d'Orléans avec la princesse Hélène de Mecklembourg-Schwerin. Le duc de Broglie était parti

comme ambassadeur extraordinaire pour aller faire la demande officielle de la main de la princesse, et la ramener en France. Je fus invité pour trois jours à Fontainebleau, où devait se célébrer le mariage. J'y arrivai le 29 mai. La cour était brillante et le public content. C'était de l'avenir, disait-on. On n'ignorait pas que d'autres alliances avaient été tentées sans succès; on savait gré à la jeune princesse de sa confiance dans la destinée, orageuse peut-être, qui s'ouvrait devant elle. On racontait qu'avant de quitter Schwerin, elle avait répondu aux inquiétudes de sa famille : « J'aime mieux être un an duchesse d'Orléans en France, que de passer ma vie à regarder ici, par la fenêtre, qui entre dans la cour du château. » On parlait très-bien de son esprit, de ses idées, de ses goûts. Parmi les libéraux français, sa qualité de protestante était loin de déplaire; on y voyait une consécration et un gage de la liberté religieuse. Quand on la vit elle-même, les premières impressions confirmèrent les espérances. Le 29 mai, à cinq heures après-midi, toutes les personnes invitées étaient réunies dans la galerie de François Ier, qui aboutit au vestibule du grand escalier de la cour du Cheval-Blanc par où la princesse devait entrer; à six heures et demie, le Roi, la Reine, les princes et les princesses y vinrent aussi l'attendre; on annonçait son approche. A sept heures, au bruit des tambours et des fanfares, et aux acclamations de la foule et de la troupe, elle arriva et trouva au bas de l'escalier le duc d'Orléans et le duc de Nemours, et en haut le Roi lui-même. En

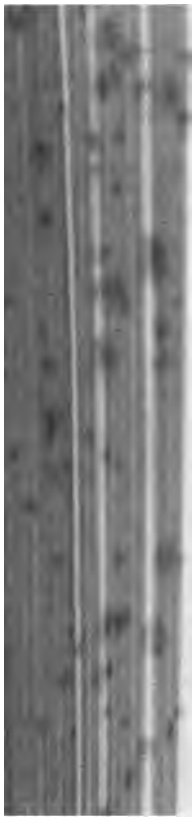

naturellement faite pour la grandeur e
lendemain 30 mai, un peu avant neuf
commença la célébration solennelle d
cérémonies successives; le mariage civi
de Henri II, prononcé par M. Pasquier
auparavant, avait reçu du Roi le titre
était le 146e chancelier de France, depu
qui avait été investi de cette dignité er
ment de Pépin le Bref. Après le n
mariage catholique fut célébré dans
Henri IV, par l'évêque de Meaux, M.
et le mariage luthérien dans la salle
Philippe, par M. Cuvier, président d
la confession d'Augsbourg à Paris. A
cérémonies et parmi ces spectateurs si
pressions étaient diverses, comme les
croyances; les uns se félicitaient, les
taient; d'autres assistaient avec une
rente et un peu de surprise à cette scè
plus frappés, je crois, de sa nouveauté
deur; mais le succès de l'événement et
même qui y tenait la première place et

la forêt, spectacles et fêtes de tout genre, le sentiment dominant fut celui de la sympathie et de la satisfaction.

Je ne connais point de palais comparable à celui de Fontainebleau pour de telles solennités; il leur imprime, dès le premier moment, un grand caractère; tant de rois et tant de siècles y ont mis la main et laissé leur trace que, lorsqu'il se fait encore là de l'histoire, c'est en présence de toute l'histoire passée, et que les événements nouveaux s'y lient aux événements anciens comme à leurs ancêtres. Depuis le petit escalier tournant qui, dans le coin des plus anciennes constructions, mène à la petite chambre de Louis le Jeune, jusqu'aux grands appartements construits ou restaurés de nos jours, on traverse les séjours de François Ier, Henri II, Henri IV, Louis XIII, Louis XIV, Louis XV, Napoléon, Louis XVIII, Louis-Philippe; on assiste à leurs travaux; on contemple leurs magnificences. Depuis deux siècles seulement, et sans parler d'autres grands événements, cinq mariages royaux ou leurs fêtes ont eu lieu dans cette résidence; ce fut à Fontainebleau que le fils naturel de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, César, duc de Vendôme, épousa Gabrielle de Lorraine; Louis XIV, après son mariage à Saint-Jean-de-Luz avec l'infante Marie-Thérèse, amena la jeune reine à Fontainebleau, et ils y passèrent neuf mois au milieu des plus brillantes fêtes; le roi d'Espagne Charles II, celui qui légua ses royaumes à Philippe V, avait épousé par procuration à Fontainebleau la nièce de Louis XIV, Marie-Louise d'Orléans; le mariage de Louis XV avec Marie Leczinska

y fut célébré; puis celui du prince Jérôme Bonaparte avec la fille du roi de Wurtemberg; puis Louis XVIII y vint recevoir la duchesse de Berry. On ne peut faire un pas dans ce palais sans y rencontrer les plus frappants souvenirs; pendant que nous assistions au mariage de M. le duc d'Orléans, la duchesse de Broglie y occupait l'appartement de madame de Maintenon; un matin, en faisant ma toilette dans un cabinet qui jadis avait fait partie de la Galerie aux Cerfs, j'aperçus au bas du mur une plaque de marbre sur laquelle je lus: « C'est dans cette fenêtre que la reine Christine de Suède, en 1657, a fait tuer son écuyer Monaldeschi. » Partout, dans ce palais, les murs parlent, les morts apparaissent, et semblent se réunir pour recevoir les vivants qui y passent à leur tour.

Le 4 juin, vers quatre heures, je vis rentrer dans Paris, entourée de tout un peuple, cette famille royale que je venais de voir à Fontainebleau dans toutes les pompes de la cour. Le Roi et les princes étaient à cheval, la Reine, Madame la duchesse d'Orléans et les princesses dans une calèche découverte; de l'arc de l'Étoile au pavillon de l'Horloge, la garde nationale et l'armée en grande tenue bordaient la haie; une foule immense, curieuse et joyeuse, remplissait les Champs-Élysées et le jardin des Tuileries; le cortége s'avançait lentement, dans ces vastes allées de marronniers et de lilas en fleurs; le ciel était pur, le soleil brillant, l'air doux; la jeune princesse se soulevait par moments dans sa voiture, comme pour mieux voir la grandeur

ensemble du spectacle qui la charmait. Jamais
être destinée aussi tragique n'a commencé par
si beaux jours.
n'est pas que, même dès lors, les tristesses ne se
t bientôt mêlées aux joies et les manœuvres enne-
aux acclamations bienveillantes. Dans l'une des
populaires, à la sortie du Champ-de-Mars, l'en-
rement de la foule et une porte trop étroite ame-
t des accidents déplorables. Dans le monde et dans
sse, bien des voix hostiles les racontèrent avec une
e complaisance, les comparant aux malheurs qui,
ıte-sept ans auparavant, sur la place Louis XV,
ıt accompagné le mariage du dauphin qui fut
XVI avec l'archiduchesse Marie-Antoinette, triste
ge d'un cruel avenir. L'éclat même des fêtes, les
leurs de cour, les magnificences royales, les pré-
offerts à la duchesse d'Orléans, sa corbeille, sa
e, les descriptions que la flatterie et la curiosité
isaient à en faire, devenaient, pour les démocrates
nis, le texte de remarques et de commentaires
sés aux passions envieuses et haineuses. Rien n'est
que de mettre dans un contraste douloureux la
e et la mauvaise fortune, la richesse et la misère,
cette inégale répartition des biens et des maux,
ouissances et des souffrances, qui varie selon les
s, les institutions et les mœurs, mais qui reste, à
legrés divers, la condition permanente de l'huma-
. En présence de ce fait redoutable, la foi chrétienne
es dogmes et des promesses, la philosophie des ex-

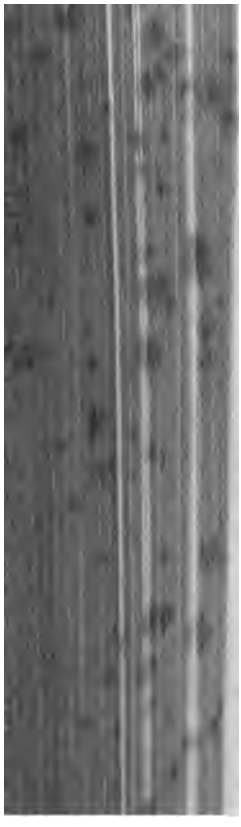

riter. Elles ne s'y épargnèrent pa
M. le duc d'Orléans; avec peu
même; les instincts du peuple so
il prend sa part de plaisir dans l
sans y chercher des sujets de pla
satisfaction et la bienveillance pu
que je rappelle étaient vives et s
tions en guerre avec un gouverne
d'un prompt succès; elles se nou
sion, de leur travail, de leurs espé
morales et politiques qui ont mis
ne sont pas incessamment vigilan
pénètre, se répand, et le corps so
infecté. Une femme d'esprit disai
n'y crois pas, mais je les crains.
démons anarchiques et veiller su
crainte qui est l'intelligence et la
la peur.

La fête qui suivit celle du mari
de cour ni une fête populaire. Je n
nité plus frappante que l'inaugura
sailles, ni aucune réunion qui n

du XIXe siècle, ces deux sociétés, l'une bien vraiment et naturellement fille de l'autre, et pourtant si diverses et séparées par un si profond abîme, la Révolution. L'idée de ce musée ne fut guère d'abord, dans l'esprit du roi Louis-Philippe lui-même, qu'un expédient pour sauver d'une destruction barbare et d'un emploi vulgaire ce palais et ces jardins, l'œuvre et le séjour magnifique du plus puissant et du plus brillant de ses ancêtres. Bientôt cette idée, grande et belle en elle-même, se développa, s'éleva et conquit l'attachement, je dirais volontiers la passion du Roi comme l'approbation du public. Toute l'histoire, toute la gloire, toutes les gloires de la France, comme on le fit dire à la devise officielle du monument, ressuscitées sur la toile, sur le marbre, et replacées sous les yeux des générations présentes et futures, événements et personnages, grands faits de guerre et de la vie civile, ce rapprochement de tous les temps, de tous les noms, de toutes les destinées françaises, dans ces galeries des morts rappelés à la mémoire des vivants, il y avait là de quoi frapper la pensée réfléchie et l'imagination populaire. Elles accueillirent avec faveur l'œuvre à peine commencée du Roi, et il s'y adonna avec l'orgueil du descendant de Louis XIV, l'amour-propre de l'inventeur et l'assiduité de l'architecte. Il se plaisait à discuter, à ordonner, à suivre de près les travaux en parcourant ces vastes salles, la plupart encore vides, mais qu'il voyait d'avance peuplées et ornées comme il les voulait. Et le jour où l'œuvre fut assez avancée pour qu'il pût la produire devant le

public, ce 10 juin 1837 où il appela et promena lui-même tout un peuple d'invités dans ce palais conservé à l'honneur de l'ancienne France et transformé à la convenance de la France nouvelle, ce jour-là fut certainement, pour lui, l'un des plus animés et des plus agréables de sa vie si pleine et si variée. Fut-il très-frappé lui-même de la nouveauté du spectacle auquel il présidait? En démêla-t-il à l'instant le grand et original caractère? J'en doute; très-probablement le roi Louis-Philippe était absorbé ce jour-là dans le plaisir et le succès de son œuvre. Mais je garde encore l'impression qui me saisit à l'aspect de cette foule empressée, curieuse, et qui se précipitait un peu confusément de salle en salle à la suite du Roi : c'était la France nouvelle, la France mêlée, bourgeoise, démocratique, envahissant le palais de Louis XIV; pairs, députés, guerriers, magistrats, administrateurs, savants, lettrés, artistes ; invasion pacifique, mais souveraine; conquérants un peu étonnés au milieu de leur conquête et assez mal dressés à en jouir, mais bien assurés et bien résolus de la garder. Les représentants de l'ancienne société française, les héritiers de ses grands noms et de ses brillants souvenirs ne manquaient point dans cette foule, et circulaient familièrement dans tous les détours de l'ancienne demeure royale; mais ils y déployaient plus d'aisance qu'ils n'y conservaient d'importance ; un peuple devenu grand par lui-même et pour son propre compte, et qui s'essayait à devenir libre, dominait dans le palais du grand roi et y remplaçait sa cour.

La fête dramatique qui termina la journée eut aussi ses contrastes. L'ancienne salle de spectacle du château, tout récemment restaurée, était resplendissante de couleur et de lumière; le Roi avait voulu que le chef-d'œuvre de Molière, le *Misanthrope*, y fût représenté sans aucune altération et sans que rien y manquât; pas un vers ne fut omis; l'ameublement de la scène était bien du XVII^e^ siècle; des costumes fidèles et préparés pour ce jour-là avaient été donnés aux acteurs; tout le matériel de la représentation, dans la salle et sur le théâtre, était excellent, et probablement bien meilleur qu'il n'avait jamais été sous les yeux de Louis XIV et par les soins de Molière. Mais la représentation même fut médiocre et froide, par défaut de vérité encore plus que de talent; les acteurs n'avaient aucun sentiment ni des mœurs générales du XVII^e^ siècle, ni du caractère simplement aristocratique des personnages, de leur esprit toujours franc, de leur langage toujours naturel au milieu des raffinements et des frivolités subtiles de leur vie mondaine. Les manières étaient en désaccord avec les habits et l'accent avec les paroles. Mademoiselle Mars joua Célimène en coquette de Marivaux, non en contemporaine de madame de Sablé et de madame de Montespan. Et l'infidélité était plus choquante à Versailles et dans le palais de Louis XIV qu'à Paris et sur le théâtre de la rue de Richelieu.

De Fontainebleau et de Versailles je passe à Compiègne où, vers le commencement de septembre de cette même année 1837, le duc d'Orléans, qui y tenait

un camp de vingt mille hommes, m'invita pour quelques jours. Le château de Compiègne, malgré son étendue et sa splendeur, n'a rien qui saisisse et satisfasse l'imagination ; l'antique origine et les grands souvenirs historiques du lieu ont disparu dans la récente et massive construction de Louis XV ; il faut les rechercher dans les livres, et on les oublie dans ces cours, ces pavillons, ces appartements, ces escaliers où rien ne les rappelle. Mais le séjour de Compiègne eut pour moi, à cette époque, un attrait particulier ; ce fut là que je commençai à connaître madame la duchesse d'Orléans que le prince, son mari, se plaisait à montrer à l'armée comme à ses visiteurs, et qui leur faisait, avec une grâce très-digne, les honneurs du château. Assis plusieurs fois auprès d'elle à table, nous causâmes beaucoup et de toutes choses, car elle avait pensé et elle s'intéressait à tout avec l'empressement et le charme d'un esprit élevé, riche, cultivé, prompt, trop prompt peut-être à accueillir ce qui lui donnait de nobles jouissances, et plus généreux dans ses impressions que difficile dans son goût ou son jugement. Nous n'étions pas toujours du même avis, et elle se prêtait de bonne grâce à mes dissentiments, un peu étonnée pourtant quelquefois, et ne me donnant guère lieu de croire qu'elle fût très-touchée de mes observations. Je la quittai charmé de la distinction de son esprit, de l'élévation de ses sentiments, et convaincu qu'il y avait là une âme vraiment royale, que les épreuves de la vie n'éclaireraient peut-être pas toujours, mais dont jamais elles

n'abattraient le courage et n'altéreraient la dignité.

Le 17 octobre 1837, quatre mois après le mariage de M. le duc d'Orléans, sa seconde sœur, la princesse Marie, épousait, au château de Trianon, le duc Alexandre de Wurtemberg, et moins de quinze mois apèrs, elle mourait à Pise, loin de sa famille, laissant des œuvres et un nom singulièrement célèbres pour une princesse de vingt-cinq ans. Elle avait reçu du ciel ces dons de l'invention et du sentiment dans le domaine des arts, qui frappent et émeuvent, au loin comme de près et dans tous les rangs, l'imagination des hommes. Ils étaient certainement, le duc d'Orléans et elle, les plus brillants et les plus populaires de la famille royale, et ils sont morts tous deux dans la fleur de leur popularité et de leur jeunesse, devant les perspectives du plus bel avenir. Quoique le tour si original d'esprit et de caractère de la princesse Marie ait surtout paru dans la sphère des arts, elle ne s'y renfermait point ; ce naturel ardent et expansif se retrouvait en elle, de quelque objet qu'elle s'occupât, et elle avait goût à s'occuper de toutes les grandes choses. Un jour, dans le parc de Neuilly, au commencement de l'été de 1838, nous causions des plus agréables emplois de la vie ; elle se plaisait à parler de la situation d'une grande dame échappant au joug de sa grandeur, à l'étiquette, à la monotonie de la cour, et, sans descendre de ses habitudes élégantes, s'entourant d'une société variée, animée, spirituelle. Le portrait que fait Bossuet de la princesse Palatine, Anne de Gonzague, dans son oraison funèbre, et quelques-unes de ses

[illegible] à l'esprit : je les rappelai à [illegible] la princesse Palatine [illegible] divertissements et aux [illegible] le plus engageant ; [illegible] de la fécondité infinie [illegible] charme secret de ses [illegible] tant il lui [illegible] Elle déclarait aux [illegible] s'engager, et on [illegible] épée. [illegible] les intérêts [illegible] le secret [illegible] les tenir réunis... [illegible] de manquer [illegible] [illegible] dis- [illegible] sans [illegible] les conversations [illegible] quel- [illegible] mais la [illegible] par- [illegible] sans [illegible] les [illegible] de sa famille [illegible] imprévoyance des hommes, ses [illegible] ses [illegible]

J'ai toujours ressenti, même avant d'atteindre à la vieillesse, un respect affectueux pour les morts : la variété infinie et imprévue des coups de la mort me revient sans cesse en pensée à l'aspect des plus forts et

plus heureuses vies ; les longs regrets m'inspirent, pour les âmes qui les ressentent, une profonde et sympathique estime ; la promptitude de l'oubli me pénètre de compassion pour ceux qui ont passé si vite des cœurs où ils croyaient tenir tant de place, et je me plais à conserver des souvenirs que je vois si aisément effacés. Pendant mon séjour à Londres, en 1840, j'allai un soir faire une visite à Holland-House ; lord Holland avait dîné je ne sais où ; je trouvai lady Holland seule dans cette longue bibliothèque où sont placés, au-dessus des livres, les portraits des hommes célèbres, politiques, philosophes, écrivains, qui ont été les amis et les habitués de la maison. Je demandai à lady Holland s'il lui arrivait souvent de se trouver ainsi seule : « Non, me dit-elle, c'est rare ; mais quand cela m'arrive, les ressources ne me manquent pas ; » et me montrant tous ces portraits : « Je prie les amis que vous voyez de descendre de là-haut ; je sais la place que chacun d'eux préférait, le fauteuil où il avait coutume de s'asseoir ; ils y reviennent ; je me retrouve avec M. Fox, Romilly, Mackintosh, Sheridan, Horner ; ils me parlent et je ne suis plus seule ; » et cette personne hautaine, capricieuse, impérieuse, qui, à travers les succès que lui avaient valus sa beauté et son esprit, avait un renom de sécheresse et d'égoïsme, était, en me parlant ainsi, visiblement et sincèrement émue. J'en ai gardé sur elle une impression favorable. Quiconque n'oublie pas a vraiment aimé, et la fidélité de la mémoire est l'un des gages les plus assurés de ce que vaut le cœur.

Je ne veux pas encourir envers les hommes avec qui j'ai vécu, et qui, presque tous, m'ont accueilli, jeune encore et inconnu, avec une extrême bienveillance, ce tort de l'oubli. Précisément à l'époque dont je m'occupe en ce moment, dans le court espace de trois années, de 1836 à 1839, j'en vis disparaître, coup sur coup, un grand nombre, mes prédécesseurs immédiats ou mes contemporains dans la vie, quelques-uns mes amis, tous vraiment distingués, et qui, à des degrés très-inégaux comme à des titres très-divers, ont tenu assez de place dans le monde pour en garder un peu dans ses souvenirs, et pour me donner le droit de dire, à leur sujet, quelque chose des miens.

Les deux premiers, par la date de leur mort en 1836, M. Raynouard et M. Flaugergues, étaient les deux derniers survivants de cette commission du Corps législatif qui, en 1813, avait tenté le premier essai, je ne veux pas dire de résistance, mais d'avertissement sincère à l'empereur Napoléon, arrivé, à travers tant de triomphes, aux plus funestes désastres et sur le penchant de sa ruine. M. Raynouard, Provençal honnête et fin, de manières et de paroles vives, mais d'un esprit modéré, sincèrement libéral et capable de courage dans un jour de crise, bien que soigneux d'éviter les situations difficiles et la nécessité du courage qui ne lui aurait pas manqué. Après les Cent-Jours, il se retira de la vie politique et s'adonna tout entier, non plus, comme il l'avait fait d'abord, à la poésie et au théâtre, mais aux lettres savantes, à l'histoire de la langue et de la littéra-

ture françaises, surtout dans les provinces du Midi, et aux travaux des deux académies auxquelles il appartenait dans l'Institut. Il jouit sans trouble, jusqu'à son dernier jour, de l'indépendance et de la considération dans le travail, le repos et l'intimité de quelques amis. M. Flaugergues, Rouerguat de mœurs simples et de formes roides, cœur droit et esprit ferme jusqu'à l'entêtement, sans originalité, mais non sans prétention dans ses idées politiques et raisonneur subtil avec pesanteur. N'ayant pas, comme M. Raynouard, les goûts et la vie littéraires pour asile, il continua d'occuper de modestes fonctions publiques jusqu'au jour où, sous le ministère de M. de Villèle, sa consciencieuse indépendance l'en fit écarter. Il vécut dès lors dans la retraite, comme son collègue de la commission des cinq, mais bien plus obscur et oublié. Ils étaient, l'un et l'autre, de très-honorables types des honnêtes gens fidèles à leurs convictions libérales, mais découragés plutôt qu'éclairés par l'expérience, et décidés, par sagesse et probité, à repousser les conséquences iniques ou absurdes de l'esprit révolutionnaire, sans avoir appris à en bien discerner et à en combattre résolûment les vices.

Quelques mois plus tard moururent deux hommes dont la vie avait été plus activement et plus constamment politique, M. de Marbois, vieillard de quatre-vingt-douze ans, qui comptait soixante et onze ans de services publics, et l'abbé de Pradt, archevêque de Malines, qui, depuis plus de vingt ans, avait échangé son siége épiscopal, où les catholiques ne voulaient plus de lui

contre une pension de douze mille francs, et vivait dans sa terre du Breuil en Auvergne, faisant incessamment des brochures, des articles de journal et des courses à Paris. J'ai déjà dit quelles avaient été, en 1815 et 1816, mes relations avec M. de Marbois; elles restèrent, jusqu'à sa mort, fréquentes et affectueuses. J'ai beaucoup vu l'abbé de Pradt dans le monde où il était le plus intarissable et le plus fatigant des parleurs, et décidé à croire ses auditeurs aussi infatigables que lui. La comparaison de la vie de ces deux hommes et de la situation qu'ils se firent l'un et l'autre serait une étude curieuse et d'une conclusion très-morale. Tous deux furent, dès leur jeunesse et presque jusqu'à leur mort, mêlés aux événements et aux affaires de leur temps, dans les fonctions publiques, dans les assemblées, à la cour, à l'étranger, dans l'exil ; tous deux ont servi, et même loué presque tous les pouvoirs qui se sont succédé parmi nous, et des pouvoirs très-divers ; tous deux ont beaucoup agi, beaucoup écrit, beaucoup parlé ; mais dans ces vicissitudes de leur vie, ils ont été marqués, ou plutôt ils se sont marqués eux-mêmes du sceau le plus contraire. Le vice radical des révolutions répétées, c'est de méconnaître et de tuer le respect. L'abbé de Pradt donna à plein collier dans ce vice de son temps ; M. de Marbois y demeura toujours étranger. Quelle que fût sa situation, M. de Marbois, intègre et sérieux, respectait sincèrement ses idées, sa cause, son pays, son parti et lui-même. L'abbé de Pradt, vaniteux et léger, ne gardait le respect à rien, ni à personne ; idées, cause,

parti, maître, il encensait ou injuriait, portait aux nues ou bafouait tour à tour. Aussi l'un a vécu et est mort honoré de ses supérieurs, de ses égaux, même de ses adversaires et des indifférents à qui il déplaisait ; l'autre a toujours été traité sans la moindre considération par ceux-là même qu'il servait ou qu'il amusait ; et malgré son rare esprit et sans être vraiment corrompu, il a fini également décrié dans l'État et dans l'Église, comme politique et comme prêtre. Le monde prend les hommes au mot, et ne fait pas d'eux plus de cas qu'ils n'ont l'air d'en faire eux-mêmes.

L'homme qui avait été chargé trois fois de remettre à flot les finances de la France épuisée par la guerre ou bouleversée par les révolutions, et qui trois fois les avait en effet remises à flot par le crédit, en fondant le crédit sur l'ordre et la probité, le baron Louis mourut aussi dans le cours de cette année 1837. Esprit large, ferme et simple, qui ne se proposait qu'un but, ne le perdait jamais de vue, et en imposait imperturbablement à tout le monde toutes les conditions. Indépendamment des services signalés qu'il rendit dans l'exercice direct du pouvoir, personne n'a plus contribué que lui à faire pénétrer et à établir solidement, dans toutes les branches de notre administration financière, ces maximes saines, ces habitudes et ces traditions fortes qui, en dépit des perturbations politiques, l'ont jusqu'ici défendue et la défendront toujours, j'espère, contre les rêveries ignorantes, les innovations étourdies, et contre les prétentions avides que le désordre seul peut assouvir.

Un autre vaillant défenseur d'une autre espèce d'ordre encore plus pressant sinon plus nécessaire, le maréchal comte de Lobau termina à la même époque sa vie, tant de fois hasardée et épargnée sur les champs de bataille. C'était, sous des formes peu élégantes, un esprit sensé et judicieux jusqu'à la finesse, avec autant de dévouement aux devoirs du citoyen qu'à ceux du soldat. Il commandait depuis sept ans la garde nationale de Paris avec une fermeté tranquille et une autorité brusque dans ses courtes paroles, mais intelligente et prudente. Peu de mois avant sa mort, l'armée perdit aussi un de ses chefs éminents, le général du génie Haxo, illustré naguère par le siége d'Anvers, officier et homme d'élite, d'un esprit très-cultivé en dehors de ses études spéciales et du plus honorable caractère. Sa rare capacité et la juste confiance qu'il inspirait l'auraient rendu propre à plus d'une grande carrière s'il n'eût été possédé d'une manie qui, en lui faussant quelquefois le jugement, faisait de lui un homme toujours incommode et souvent impraticable, la manie de critiquer, d'objecter et de contredire, comme s'il en eût eu besoin pour prouver l'originalité et l'indépendance de sa pensée. Un de ses amis disait de lui : « Haxo n'est jamais de l'avis de personne ; aussi personne n'est jamais de son avis. »

La mort semble avoir des jours où elle cherche, dans toutes les carrières, des proies rares à enlever. En même temps qu'elle frappait tant d'hommes distingués [illegible] au service de l'État, [illegible] dans leur

retraite et au milieu de leurs travaux scientifiques, un académicien, un métaphysicien et un médecin, tous trois éminents et célèbres, M. Silvestre de Sacy, M. Laromiguière et le docteur Broussais. Je n'ai rien à dire ici de leurs mérites spéciaux dans leurs sciences diverses ; mais j'ai gardé, de leur caractère et de leur physionomie, un profond souvenir. M. Silvestre de Sacy avait les lumières de son temps avec les mœurs du temps ancien ; actif avec calme et gravité, il savait suffire à des fonctions nombreuses et diverses sans cesser de prendre ses savantes études pour le centre de sa vie ; quand il était appelé à une situation en rapport avec la politique, il en remplissait les devoirs avec scrupule plutôt que comme sa mission propre et favorite, et même en s'occupant des affaires du monde, il restait attaché à son austère foyer. Sa vaste érudition, loin de l'ébranler, avait confirmé en lui sa foi chrétienne, et tous les bouleversements auxquels il avait assisté n'avaient altéré ni ses habitudes domestiques, ni l'exactitude de sa piété. La révolution qui avait tout atteint, tout changé autour de lui, semblait n'avoir jamais pénétré jusqu'à lui-même ; et si elle ne fût pas arrivée, il eût été, je crois, la même personne morale qu'il était. Je n'ai connu aucun homme sur qui les circonstances et les influences extérieures eussent moins de prise, et, qui, pour le gouvernement de sa vie, écoutât plus exclusivement la voix de son jugement propre et de sa conscience dans la solitude de l'âme. Rare et admirable exemple de santé morale, car il est encore plus difficile pour les

âmes que pour les corps d'échapper à la contagion.

Au contraire de M. de Sacy, M. Laromiguière avait suivi le courant des idées et des influences modernes. C'était, dans l'ordre intellectuel et avec la fine modération de son esprit, un disciple du XVIII^e^ siècle, et le fidèle ami des plus fidèles représentants philosophiques de cette grande époque, Condorcet, Tracy, Cabanis, Volney, Garat. Mais en partageant habituellement leurs opinions et leur société, M. Laromiguière se tint absolument en dehors de la politique, étranger à toute ambition mondaine, à toute apparence ambitieuse, exclusivement adonné à l'étude et à l'enseignement de la philosophie, et la pratiquant avec autant de sagesse qu'il avait de charme en l'enseignant. Je ne sais si, dans l'histoire de la métaphysique, il restera une grande trace de ses travaux, entre autres de sa tentative pour élargir et élever la doctrine sensualiste de son maître Condillac en lui faisant faire un pas vers le spiritualisme ; son idée à ce sujet fut ingénieuse et bien exposée plutôt qu'originale et profonde. Mais ce qui restera dans les souvenirs de notre temps, c'est l'attrait de la personne et de l'enseignement de M. Laromiguière : caractère doux et facile avec honneur, esprit clair et élégant, toujours animé et jamais agressif, qui se plaisait dans la conversation et la controverse, mais n'aimait pas la lutte et l'évitait avec soin, même dans la sphère philosophique, tout en maintenant avec dignité sa croyance ; sincère sans passion ; se [illegible] pour [illegible] mais [illegible] de

son indépendance et de son repos que jaloux de propager ses doctrines, et les livrant sans beaucoup de sollicitude à leur sort pour qu'elles ne troublassent pas le sien.

Nul ne ressemblait moins, en ceci, à M. Laromiguière que le docteur Broussais; autant l'un aimait la science tolérante et pacifique, autant l'autre la voulait guerrière et dominante. Je n'ai nulle opinion et nul droit d'en avoir une sur les théories physiologiques et médicales du docteur Broussais, et personne n'est plus opposé que moi aux idées philosophiques générales qu'il crut pouvoir en déduire; mais il était impossible de le connaître sans être frappé, et je dirai touché de l'énergie de ses convictions et de son dévouement à les faire triompher. C'était une de ces natures intellectuellement puissantes et fortement personnelles, en qui l'amour de la vérité et l'amour-propre se mêlent et s'unissent si intimement qu'il est difficile de discerner quelle est la part de l'un ou de l'autre dans les emportements et les entêtements de la passion. Le docteur Broussais a eu, dans sa vie scientifique, le sort de plus d'un grand politique; il a fait et perdu de vastes conquêtes; il a vu grandir et déchoir sa renommée; il a joui, dans le jeune monde savant, de la faveur populaire et connu les amertumes du délaissement. Je suis convaincu que ni ses erreurs, ni ses revers n'ont ébranlé sa foi dans ses idées et ses espérances pour leur avenir. Il était de ceux qui, même en tombant, font faire un pas à ceux qui les suivent, et qui ont plus de droit au

respect dans leur déclin qu'à l'enthousiasme pendant leur triomphe.

Parmi tant de morts de ces trois années, je n'ai pas encore nommé le plus célèbre, celui qui avait fait le plus de bruit pendant sa vie et qui en fit encore le plus au moment de sa mort, le prince de Talleyrand. Depuis sa démission de l'ambassade de Londres, il vivait tantôt à Paris, tantôt dans son château de Valençay, toujours très-bien venu du roi Louis-Philippe, mais ne trouvant pas toujours, dans sa faveur inactive, de quoi échapper au vide et à l'ennui. Il avait été, dès l'origine, membre de la classe des sciences morales et politiques de l'Institut, et il y rentra de droit en 1832, quand je la fis rétablir. La fantaisie lui vint, en 1838, d'y faire une lecture, et il nous lut en effet, le 3 mars, dans une séance particulière, une notice sur le comte Reinhard, savant et honnête diplomate qui avait longtemps servi sous ses ordres, soit dans les bureaux, soit dans divers postes extérieurs, et qui avait même été un moment, en 1799, ministre des affaires étrangères. L'écrivain était plus grand que son sujet. Il avait trop de goût pour chercher à le grandir ; le sentiment juste des proportions et des convenances était l'une des qualités de l'esprit de M. de Talleyrand, et sa charlatanerie, quand il voulait en avoir, était parfaitement fine et cachée. Tout en louant beaucoup M. Reinhard, il le laissa à sa place et à sa taille ; mais il répandit dans sa notice, à propos des études et de la carrière diplomatiques, une multitude de réflexions ingénieusement sensées et de traits spirituels, sans re-

cherche de nouveauté ni d'éclat. Elle était écrite avec cette élégance naturelle qui, dans un sujet modeste et une composition courte, tient lieu du talent sans y prétendre. Cette lecture à laquelle assistaient plusieurs membres des autres académies de l'Institut, entre autres M. Royer-Collard et M. Villemain, eut un succès général. On y remarqua surtout un éloge très-juste, mais assez peu attendu, des fortes études théologiques, de leur influence sur la vigueur comme sur la finesse de l'esprit, et des habiles diplomates ecclésiastiques qu'elles avaient formés, notamment le cardinal chancelier Duprat, le cardinal d'Ossat et le cardinal de Polignac. M. de Talleyrand avait évidemment pris un hardi plaisir à rappeler que, lui aussi, il avait étudié au séminaire, et à prouver que si, depuis, il s'était peu soucié des devoirs de son état, il n'avait pas oublié du moins les avantages qu'il avait pu en recueillir. Ses auditeurs lui savaient gré d'être venu offrir à l'Institut un travail qui, pour lui, serait probablement le dernier, et les moins dévots pardonnaient volontiers, au grand seigneur philosophe qui faisait, envers eux, acte de déférence, ses compliments aux théologiens.

Leur bienveillance pour lui fut mise bientôt à une plus difficile épreuve. Peu de semaines après sa lecture à l'Académie, M. de Talleyrand tomba gravement malade; la mort approchait. Comment la recevrait-il? Quel serait sur sa vie passée, son propre et dernier jugement? Au moment de paraître devant le souverain juge, par quels actes ou quels refus, par quelles paroles ou

quel silence manifesterait-il l'état de son âme? Sur le seul bruit de sa maladie, les chefs et les zélés fidèles de l'Église catholique se préoccupaient vivement de ces questions. Autour de lui, les sollicitudes affectueuses et les instances pieuses ne manquaient pas. En revanche, parmi ceux de ses contemporains qui avaient, comme lui, professé et mis en pratique les idées philosophiques du XVIII^e^ siècle et de la Révolution, plusieurs redoutaient de sa part un démenti de sa vie, une désertion de sa cause, un acte de faiblesse et d'hypocrisie. A ne parler que des actes extérieurs et connus de ses derniers jours, ce que fit alors M. de Talleyrand, il eut raison de le faire, et sa mort ne mérita aucun reproche de mensonge ni de faiblesse. Indépendamment de toute foi intime, il avait, dans ses rapports avec l'Église à laquelle il s'était lié, manqué à d'impérieux devoirs et donné de grands scandales; en se soumettant à reconnaître de tels torts et à en témoigner son repentir, il fit un acte honnête en soi autant que convenable selon le monde, qui n'était ni une abjuration de ses idées générales, ni un abandon de sa cause politique, mais une réparation solennelle après d'éclatants désordres. Et il put faire cet acte sans hypocrisie, car il était de ceux qui, même dans la licence de leur vie, conservent, par justesse et élévation d'esprit, l'instinct de l'ordre moral, et qui lui rendent volontiers, quand le temps n'est plus où ils auraient à lui sacrifier leurs intérêts ou leurs passions, le respect qui lui est dû.

J'ignore quelle fut, à l'heure suprême et dans le fré-

missement solitaire de l'âme près de se séparer du monde, la disposition religieuse de M. de Talleyrand; la mort a des coups d'autorité bien inattendus et des secrets que personne ne pénètre ici-bas. Mais un fait caractéristique mérite d'être rappelé. Quand, sur son lit de mort, on lui présenta à signer la lettre qu'il avait résolu d'adresser au pape, il voulut qu'elle fût datée du même jour où il avait lu à l'Institut sa notice sur le comte Reinhard. Il avait à cœur de constater qu'il avait écrit cette lettre dans la pleine fermeté de sa pensée, et de placer son acte de soumission envers l'Église au même moment où il faisait acte de fidélité aux souvenirs de sa vie et à ses amis.

Dans la même année 1838, quelques mois après la mort de M. de Talleyrand, un vieillard de quatre-vingt-quatre ans, comme lui, l'un de ses collègues et de ses adversaires dans l'Assemblée constituante de 1789, le comte de Montlosier fut appelé, en mourant, à la même épreuve. C'était l'une des natures les plus originales et les plus fortes que j'aie connues : son caractère, son esprit, son talent, soit comme orateur, soit comme écrivain, sa personne même et ses manières, tout en lui avait la double physionomie de la solitude et de la lutte; il semblait avoir toujours vécu loin du monde, dans ses montagnes d'Auvergne, méditant sur ses volcans ou sur ses lectures, et n'être descendu au milieu des hommes que pour combattre. Libéral et aristocrate, monarchique et indépendant, chrétien et se méfiant des prêtres, ses opinions en religion, en politique, en histoire, en lit-

térature étaient profondément personnelles, le fruit de son étude et de sa pensée solitaires, et il les soutenait comme on défend sa maison ou sa vie. Il était à la fois plein d'orgueil et capable de dévouement, et opiniâtre avec passion dans des idées et des sentiments incohérents et décousus. Il y avait en lui les éléments d'un homme supérieur; mais la mesure et l'harmonie y manquaient absolument, et il consuma en travaux incomplets, en efforts généreux, mais presque toujours vains, et en combats souvent excessifs, une force d'âme et d'esprit rare et une longue vie. Quand il en vit approcher le terme, il appela la foi et l'Église chrétienne à son aide dans ce redoutable passage; il les avait toujours respectées et souvent défendues; elles n'avaient point de défection, point de scandale à lui reprocher; il se déclara prêt à désavouer, d'une façon générale, ce qui, dans sa conduite ou ses écrits, avait pu être contraire à leurs dogmes ou à leurs préceptes; mais on lui demanda de rétracter expressément les idées qu'il avait soutenues sur les rapports de l'Église avec l'État, le rôle du clergé dans nos sociétés chrétiennes, les congrégations religieuses. Il s'arrêta, attristé et indécis; on parla d'explications, on proposa des rédactions; et pendant qu'on discutait, il mourut dans ce mélange de soumission et de résistance, jamais déserteur ni rebelle, mais toujours indépendant.

Je me suis acquitté, si jamais on s'acquitte, envers les morts de ce temps qui ont tenu, dans ma vie, une place très-diverse et très-inégale. Il ne me reste qu'à

marquer ici la triste date de la mort d'une personne dont, pendant près de vingt ans, l'amitié m'a été parfaitement douce dans les jours heureux et plus douce encore dans les jours de douleur. La duchesse de Broglie mourut d'une fièvre cérébrale, le 22 septembre 1838 : l'une des plus nobles, des plus rares et des plus charmantes créatures que j'aie vu apparaître en ce monde, et de qui je ne dirai que ce que Saint-Simon dit du duc de Bourgogne en déplorant sa perte : « Plaise à la miséricorde de Dieu que je la voie éternellement où sa bonté sans doute l'a mise! » Je retourne aux vivants, à leurs agitations et à leurs luttes.

En formant le cabinet du 15 avril, M. Molé avait entrepris une œuvre difficile ; il abandonnait la politique de résistance qu'en thèse générale il voulait maintenir ; il adoptait la politique du tiers-parti sans être lui-même du tiers-parti, et sans se placer nettement au milieu de ce groupe, comme de ses propres et naturels adhérents. Par ses idées, ses habitudes, ses goûts, il était homme d'ordre et de pouvoir ; les maximes comme les tendances de l'opposition démocratique lui inspiraient beaucoup plus d'inquiétude que de sympathie, et pourtant c'était aux désirs de l'opposition démocratique qu'il cédait et vers elle qu'il penchait en retirant les lois répressives et monarchiques qu'il avait lui-même présentées, et en proclamant l'amnistie au milieu de la lutte, le lendemain, non pas d'une victoire, mais d'une défaite. Un pouvoir unique et qui agit sans discuter peut, à un jour donné et pour quelques jours, changer ainsi brus-

quement d'attitude, de direction, de langage ; mais c'était en présence de grandes assemblées libres, et quand il ne pouvait échapper à leurs débats que M. Molé accomplissait cette manœuvre soudaine. Que sa nouvelle politique fût bonne ou mauvaise, sa situation parlementaire était faible et fausse ; il avait à gouverner devant et par les Chambres, et il était, dans les Chambres, sans parti ami et éprouvé, sans drapeau ferme et clair, flottant entre toutes les grandes opinions de l'assemblée, et momentanément incliné vers celle dont il ne pouvait se promettre un appui sûr et qui convenait le moins à ses propres penchants.

Il atténua ou ajourna, avec beaucoup de sagacité et de tact, les difficultés de cette situation. La gravité de sa figure et de ses manières lui ôtait les apparences de la versatilité ou de la faiblesse. L'agrément de son commerce et de sa conversation attirait vers lui les hommes sans parti pris, et lui conciliait la bienveillance dans les rangs même où il ne rencontrait pas l'adhésion politique. Il savait démêler et placer à propos les mesures qui devaient donner, aux opinions diverses, des satisfactions désirées ou des compensations convenables. Quatre jours après avoir amnistié les fauteurs des complots révolutionnaires, il fit rouvrir et rendre au culte l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois qui était restée fermée depuis l'émeute du 13 février 1831, délivrant enfin les catholiques de cet outrage révolutionnaire. Vint ensuite le rétablissement du crucifix dans la salle de la Cour royale de Paris. Tout en servant la

maison de Bourbon, il n'oubliait pas son début dans la vie publique, et il rendait, dans l'occasion, à la famille ou aux anciens adhérents de l'empereur Napoléon, d'honorables bons offices; il présenta aux Chambres et fit voter, pour l'ex-reine de Naples, la comtesse de Lipona, une pension de 100,000 francs. En même temps qu'il se montrait vigilant pour les convenances religieuses et morales, il prenait soin des intérêts matériels, et faisait présenter à la Chambre des députés de nombreux projets de loi pour l'établissement de chemins de fer à exécuter par le concours de l'industrie privée et de l'État. Plusieurs lois importantes, la plupart déjà proposées par les cabinets précédents, entre autres sur les attributions des autorités municipales et des conseils généraux de département, furent définitivement discutées, adoptées et promulguées dans le cours de son ministère. L'honneur lui échut de faire effectivement fermer à Paris les maisons de jeu, mesure votée pendant le cabinet du 11 octobre 1832, sur la proposition de M. Humann. Par les soins des collègues de M. Molé, MM. Barthe, Montalivet, Salvandy, Lacave-Laplagne, l'administration intérieure se montra, à cette époque, éclairée et active; et le nom de M. Molé, son caractère impérieux avec une douceur froide, sa situation auprès du roi Louis-Philippe, avec qui il était à la fois déférent et exigeant, respectueux et susceptible, donnaient à son cabinet une unité qui n'était pas bien puissante, mais qui ne manquait pas de dignité.

Dans la conduite des affaires extérieures, il eut ce

bonheur qu'aucun dissentiment profond, aucune question compromettante ne s'éleva, pendant son ministère, entre les grandes puissances européennes. Le cabinet anglais était, avec lui, moins confiant et plus froid qu'il ne l'avait été avec M. Casimir Périer et le duc de Broglie. Les cabinets de Vienne, de Berlin et de Saint-Pétersbourg, fort aises de ce relâchement des liens entre les deux grands États constitutionnels, entretenaient avec M. Molé de bons rapports, se louaient de ses principes et de ses formes, mais se montraient plus disposés à en profiter qu'à y répondre par un sérieux retour. C'était une situation plus agréable que forte, pas assez forte pour surmonter des difficultés graves si elles se fussent présentées, mais qui ne les provoquait point et suffisait aux nécessités du moment.

Des incidents survinrent d'ailleurs, dans les régions secondaires de la politique extérieure, qui furent, pour le cabinet de M. Molé, de bonnes fortunes qu'il sut saisir et faire valoir. En Amérique, dans la plupart des nouveaux États formés des débris de la domination espagnole, des gouvernements violents et précaires méconnaissaient à chaque instant les principes du droit public, froissaient les intérêts des résidents ou des négociants étrangers, et repoussaient, avec une arrogance ignorante et imprévoyante, les réclamations des gouvernements européens. En mars 1838, des faits de ce genre amenèrent une rupture avec le Mexique, d'abord la suspension des relations diplomatiques, puis le blocus des ports mexicains, puis la guerre. Une escadre fran-

çaise, commandée par l'amiral Baudin, et que le prince de Joinville s'empressa de rejoindre, poussa vigoureusement l'attaque, enleva d'assaut le fort de Saint-Jean d'Ulloa qu'on disait imprenable, prit la Vera-Cruz, et contraignit enfin le gouvernement mexicain, malgré ses bravades et ses oscillations révolutionnaires, à signer, le 9 mars 1839, une paix qui faisait justice aux réclamations de la France. Dans l'Amérique du Sud, à l'embouchure de la Plata, entre Montevideo et Buenos-Ayres, des causes analogues, compliquées par les discordes intestines des deux républiques, firent éclater des événements semblables, et commencèrent, en juin 1838, cette série de négociations, de combats et de pacifications inefficaces qui devaient occuper pendant dix ans la diplomatie, la marine et la tribune françaises. La république noire d'Haïti ne tenait pas les engagements qu'elle avait contractés en 1825, sous le ministère de M. de Villèle, en retour de la reconnaissance de son indépendance; M. Molé les lui rappela, d'abord par la négociation, puis par la présence d'une escadre; et le 12 février 1838, un nouveau traité fut conclu qui confirmait l'indépendance du nouvel État, réglait à soixante millions l'indemnité des colons, et en faisait commencer sans délai le payement. Ces lointaines entreprises, vaillamment exécutées et conduites à bonne fin, excitaient l'intérêt du public, et animaient, sans la compromettre, la politique extérieure du cabinet.

Il chercha et obtint en Algérie un succès plus important et plus durable. Il avait été décidé sous le cabi-

net précédent, avant ma rupture avec M. Molé, qu'une seconde expédition serait entreprise contre Constantine, et vengerait l'échec que nous y avions essuyé. Elle eut lieu en effet du 2 octobre au 3 novembre 1837, sous le commandement du général de Damrémont, qui la prépara avec une activité prévoyante, la conduisit, à travers de sérieuses difficultés, jusque sous les murs de la place, et visitait avec M. le duc de Nemours les travaux de la tranchée lorsqu'un boulet de canon vint le frapper, et, sans lui laisser même sentir la mort, termina glorieusement son honorable vie. Ce triste incident, loin de la ralentir, redoubla l'ardeur de l'attaque ; le plus ancien des lieutenants généraux, le général d'artillerie Valée, déjà en possession dans l'armée d'une estime et d'une confiance auxquelles, depuis le commencement de l'expédition, il avait acquis de nouveaux titres, prit sur-le-champ le commandement, et le lendemain même de la mort du général Damrémont, 13 octobre, l'assaut fut donné avec une vigueur digne des meilleurs jours de nos meilleurs soldats. M. le duc de Nemours commandait, avec son intrépide sang-froid, la colonne d'attaque; plusieurs de nos plus vaillants officiers, entre autres le colonel Combes et le colonel Lamoricière y trouvèrent, l'un la mort, l'autre une blessure grave; mais la place fut emportée; sa chute détermina la soumission de la plupart des tribus environnantes, et l'expédition devint une conquête qui rangea définitivement la province de Constantine au nombre des possessions françaises en Afrique.

Quatre mois auparavant, le général Bugeaud, envoyé dans la province d'Oran pour y combattre les progrès d'Abd-el-Kader, avait conclu, avec cet habile chef arabe, le traité connu sous le nom de traité de la Tafna ; paix précaire, qui devait être vivement critiquée et qui, pour les esprits préoccupés de notre avenir en Algérie, donnait lieu en effet à des objections graves, mais qui, au moment de sa conclusion, était opportune et fut utile. C'est la manie des spectateurs de juger les actes politiques d'après leurs propres vues générales et permanentes, non d'après les circonstances et le but spécial qui ont déterminé les acteurs. Source féconde d'erreur et d'injustice. Par la prise de Constantine, par la pacification temporaire de la province d'Oran et l'administration peu populaire, mais capable et intègre, du maréchal Valée qui succéda, comme gouverneur général, au général Damrémont, le ministère de M. Molé fut, pour notre établissement en Afrique, une époque d'extension prudente et d'affermissement efficace.

Trois grandes questions, le retour du prince Louis Bonaparte revenu d'Amérique en Suisse à la mort de sa mère la reine Hortense, l'exécution du traité dit des vingt-quatre articles qui réglait définitivement les limites territoriales de la Belgique, et l'évacuation d'Ancône par les troupes françaises, furent, au dehors, les principales affaires du ministère de M. Molé, et reçurent de lui des solutions qui suscitèrent, contre lui, les plus vives attaques. Événements, passions et combats, ce temps est

déjà si loin de nous et le repos de ma vie jette, pour moi, tant de jour sur le passé que je puis dire, sans embarras comme sans réserve, ce que je pense aujourd'hui de la politique de M. Molé dans ces trois questions et des objections dont elle fut l'objet.

En demandant à la Suisse l'éloignement du prince Louis Bonaparte, M. Molé avait pleinement raison; c'était le seul moyen, sinon d'étouffer, du moins de rendre plus difficiles et moins périlleux les desseins publiquement avoués et poursuivis du prince contre le gouvernement français. Le droit public autorisait cette demande et la plus simple prévoyance politique la commandait. Peut-être M. Molé n'employa-t-il pas les procédés diplomatiques les mieux calculés; peut-être ne garda-t-il pas, dans les formes, les ménagements les plus convenables pour atteindre à son but: son habileté était quelquefois un peu superficielle; mais au fond sa démarche était aussi légitime que nécessaire; et elle réussit sans l'emploi d'autres moyens que quelques démonstrations momentanées, et sans autres inconvénients que les clameurs des démocrates violents en Suisse et la mauvaise humeur, plus apparente que réelle, du gouvernement fédéral de la Suisse, assez modéré pour pratiquer, mais trop timide et trop faible pour avouer hautement le droit public et le bon sens.

J'en dirai autant de l'attitude de M. Molé quant au traité des vingt-quatre articles sur les limites territoriales de la Belgique. En 1831, les Belges s'étaient empressés d'accepter ce traité comme le gage de leur indé-

pendance reconnue par l'Europe. Dans les négociations subséquentes auxquelles le refus prolongé du roi de Hollande avait donné lieu, le gouvernement français s'était vainement efforcé de faire accorder à la Belgique la possession du duché de Luxembourg et du Limbourg entier. Le 11 décembre 1838, la conférence de Londres maintint le traité des vingt-quatre articles que le roi de Hollande se montrait enfin disposé à accepter. On avait évidemment atteint le terme des concessions des grandes puissances européennes au nouvel État. Le cabinet anglais était, sur ce point, en parfait accord avec les trois cabinets du Nord, et plus décidé qu'aucun autre à ne pas dépasser les limites que le traité des vingt-quatre articles avait assignées. L'adoption définitive et unanime de ce traité importait également à la fondation de l'État belge et à la consolidation de la paix européenne. M. Molé fit sagement d'y adhérer et de ne pas laisser, quand les points essentiels étaient obtenus, la France isolée en Europe et la Belgique encore en suspens.

L'évacuation d'Ancône était une question plus complexe. Le pape la réclamait. L'Autriche s'engageait à évacuer en même temps les Légations. Le droit des gens n'était pas douteux; mais les événements se sont chargés de montrer combien les grands cabinets européens ont manqué dès lors, dans les affaires italiennes, de prévoyance ferme et persévérante. En 1831, en présence de l'insurrection, ils avaient conseillé et obtenu, dans les États romains, des réformes insuffisantes au gré des passions populaires, mais qui seraient devenues

salutaires si elles n'étaient pas restées vaines. Rien n'abaisse et ne compromet plus le pouvoir que de céder sans renoncer, et de se croire autorisé à ne tenir nul compte de ses promesses dès qu'il trouve difficile de les accomplir et possible d'y manquer. Soutenue, au fond, par la cour de Vienne, la cour de Rome s'empressa de saisir toutes les occasions et toutes les raisons de laisser tomber les réformes qu'elle avait décrétées; et les cabinets européens, malveillants ou insouciants, ne s'inquiétèrent nullement de les maintenir en les rendant sérieuses et efficaces. Après tout ce qui s'est passé depuis cette époque et en présence de ce qui se passe aujourd'hui, je persiste à penser que la question romaine, c'est-à-dire la réforme du gouvernement intérieur des États romains, pouvait être résolue sans spoliation temporelle de la papauté. L'œuvre était difficile, mais non impossible, et c'était alors, comme c'est aujourd'hui, une œuvre nécessaire. Ceux-là s'abusent étrangement qui, en présence des événements auxquels nous assistons, croient la question romaine près d'être résolue. Ce n'est pas la solution qui approche, c'est le chaos qui commence. Personne ne saurait mesurer la perturbation que jetteraient, je ne veux pas dire que jetteront, dans l'état social et moral de l'Europe, la désorganisation de l'Église catholique et l'affaissement de la base sur laquelle elle repose. Pour l'honneur et la sûreté du monde chrétien, il faut que le gouvernement des États romains soit réformé sans que la papauté soit frappée. De 1831 à 1838,

une action décidée et soutenue, exercée sur la cour de Rome par les grands gouvernements européens, eût atteint à ce double but. Par l'occupation d'Ancône, ce coup de main diplomatique et militaire de M. Casimir Périer, la France était en mesure de se mettre à la tête de ce grand travail ; elle pouvait, de là, peser à la fois sur la cour de Rome et sur la cour de Vienne, entretenir et contenir en même temps les espérances des populations romaines, et amener, dans le gouvernement des États romains, une réforme profonde sans bouleverser l'Italie, ni dénaturer la papauté. En abandonnant Ancône, M. Molé fit perdre à la France tout moyen d'action et toute chance de succès ; la cour de Rome rentra dans son inertie routinière ; l'Autriche reprit en Italie sa prépondérance immobile ; et la question romaine demeura sans solution, et de plus en plus chargée d'embarras et de périls.

A travers tous ces incidents intérieurs ou extérieurs, et pendant presque toute la durée du cabinet de M. Molé, je restai dans une attitude tranquille, libre dans mon langage, mais étranger à toute hostilité active ou déguisée. Dans plusieurs occasions, entre autres sur l'intervention en Espagne, sur les affaires d'Algérie et le traité de la Tafna, sur l'emprunt grec, je pris la parole pour appuyer la politique et les demandes du cabinet, soit parce qu'elles se rattachaient aux actes de l'administration précédente, soit parce que je les trouvais conformes au droit public et aux intérêts du pays. Deux fois seulement, je fus amené, dans les

débats de la Chambre des députés, à marquer fortement mon opinion et ma position personnelle, sans attaquer le cabinet, mais sans me préoccuper du déplaisir qu'il en pouvait ressentir, ni de l'effet qui pouvait en résulter pour lui.

Dans les premiers jours de mai 1837, quinze jours après ma rupture avec M. Molé, la Chambre des députés discutait la demande de fonds secrets extraordinaires qu'avait présentée le cabinet. Je fus interpellé, dans ce débat, sur les causes de ma retraite. Je m'en expliquai avec réserve et en écartant toute polémique personnelle, mais en insistant sur la nécessité d'une forte et homogène organisation des partis et du ministère, dans l'intérêt de la liberté comme du pouvoir. A cette occasion, je parlai de la démocratie, de la classe moyenne, de leurs relations et de leur mission dans notre état social et au sein d'institutions libres. M. Odilon Barrot, en me répondant, reproduisit le reproche qui m'avait déjà été plus d'une fois adressé: « Vous voulez, me dit-il, fonder un système exclusif qui ne tendrait à rien moins qu'à diviser la France en castes ennemies. La classe moyenne repousse ce funeste présent, ce monopole de la victoire. Vous oubliez donc que toutes les victoires de notre révolution ont été gagnées par tout le monde ; vous oubliez que le sang qui a coulé, au dedans et au dehors, pour l'indépendance ou pour la liberté de la France, est le sang de tout le monde ! »

« Non, je ne l'oublie pas, m'écriai-je ; oui, il y a dans notre Charte des droits qui ont été conquis pour tout le

monde, qui sont le prix du sang de tout le monde. Ces droits, c'est l'égalité des charges publiques, c'est l'égale admissibilité à tous les emplois publics, c'est la liberté du travail, la liberté des cultes, la liberté de la presse, la liberté individuelle! Ces droits, parmi nous, sont ceux de tout le monde; ils appartiennent à tous les Français; ils valaient bien la peine d'être conquis par les batailles que nous avons livrées et par les victoires que nous avons remportées.

« Il y a encore un autre prix de ces batailles et de ces victoires; ce prix, c'est vous-mêmes, Messieurs; c'est le gouvernement dont vous faites partie, c'est cette Chambre, c'est notre royauté constitutionnelle; voilà ce que le sang de tous les Français a conquis; voilà ce que la nation tout entière a reçu de la victoire, comme le prix de ses efforts et de son courage. Trouvez-vous que ce n'est rien? Trouvez-vous que cela ne saurait suffire à de nobles ambitions, à de généreux caractères? Sera-t-il donc nécessaire, après cela, d'établir cette absurde égalité politique, cette aveugle universalité des droits politiques qui se cache au fond de toutes les théories qu'on vient apporter à cette tribune. Ne dites pas que je refuse, que je conteste à la nation française le prix de ses victoires, le prix de son sang versé dans nos cinquante années de révolution. Apparemment la France n'a pas entendu vivre toujours en révolution; elle a sans doute compté qu'au bout de ces combats, et pour la sûreté de tous ces droits qu'elle avait conquis, il s'établirait chez elle un ordre régulier, stable, un gou-

vernement libre et sensé, capable de garantir les droits de tous par l'intervention directe et active de cette partie de la nation qui est vraiment capable d'exercer les pouvoirs politiques. Voilà ce que j'ai voulu dire quand j'ai parlé de la nécessité de constituer et d'organiser la classe moyenne. Ai-je assigné les limites de cette classe? M'avez-vous entendu dire où elle commençait, où elle finissait? Je m'en suis soigneusement abstenu ; je ne l'ai distinguée ni d'aucune classe supérieure, ni des classes inférieures ; j'ai simplement exprimé ce fait général qu'il existe, au sein d'un grand pays comme la France, une classe qui n'est pas vouée au travail manuel, qui ne vit pas de salaires, qui a, dans sa pensée et dans sa vie, de la liberté et du loisir, qui peut consacrer une partie considérable de son temps et de ses facultés aux affaires publiques, qui possède non-seulement la fortune nécessaire pour une pareille œuvre, mais aussi les lumières et l'indépendance sans lesquelles cette œuvre ne saurait être accomplie. Lorsque, par le cours du temps, cette limite naturelle de la capacité politique se sera déplacée, lorsque les lumières, les progrès de la richesse, toutes les causes qui changent l'état de la société auront rendu un plus grand nombre d'hommes capables d'exercer avec bon sens et indépendance le pouvoir politique, alors la limite légale changera. C'est la perfection de notre gouvernement que les droits politiques, limités à ceux qui sont capables de les exercer, peuvent s'étendre à mesure que la capacité s'étend ; et telle est en même temps l'admirable vertu de ce gou-

vernement qu'il provoque sans cesse l'extension de cette capacité, qu'il va semant de tous côtés les lumières, l'intelligence, l'indépendance; en sorte qu'au moment où il assigne aux droits politiques une limite, à ce moment même il travaille à déplacer cette limite, à la reculer, et à élever ainsi la nation entière.

« Comment pouvez-vous croire, comment quelqu'un a-t-il pu croire qu'il me fût entré dans l'esprit de constituer la classe moyenne d'une façon étroite, privilégiée, d'en refaire quelque chose qui ressemblât aux anciennes aristocraties? Permettez-moi de le dire, j'aurais abdiqué par là les opinions que j'ai soutenues toute ma vie; j'aurais abandonné la cause que j'ai constamment défendue, l'œuvre à laquelle j'ai eu l'honneur de travailler sous vos yeux et par vos mains. Quand je me suis appliqué à répandre l'instruction dans le pays, quand j'ai cherché à élever, dans l'ordre intellectuel, les classes qui vivent de salaire, à leur faire acquérir toutes les connaissances dont elle ont besoin, c'était, de ma part, une provocation continue à acquérir des lumières plus grandes, à monter plus haut; c'était le commencement de cette œuvre de civilisation, de ce mouvement ascendant et général qu'il est dans la nature humaine de souhaiter et dans le devoir des gouvernements de seconder. Je repousse donc ces accusations de système étroit, étranger aux intérêts et aux sentiments généraux de la nation, uniquement voué aux intérêts spéciaux de telle ou telle classe de citoyens; je les repousse absolument; et en même temps je maintiens que le moment

est venu de repousser aussi ces vieilles idées révolutionnaires, ces absurdes préjugés d'égalité absolue des droits politiques qui ont été, partout où ils ont dominé, la mort de la vraie justice et de la liberté.

« On parle de la démocratie ; on m'accuse de méconnaître ses droits et ses intérêts. Ah ! Messieurs, ce qui a si souvent perdu la démocratie, c'est qu'elle n'a pas su avoir le sentiment vrai de la dignité humaine ; elle n'a pas su, elle n'a pas voulu admettre cette variété, cette hiérarchie des situations qui se développent naturellement dans l'état social, et qui admettent parfaitement le mouvement ascendant des individus, et le concours entre eux selon le mérite. Ni la liberté, ni le progrès laborieux n'ont suffi à la démocratie ; elle a voulu le nivellement, et voilà pourquoi elle a si souvent et si rapidement perdu les sociétés où elle a dominé.

« Pour moi, je suis de ceux qui combattront le nivellement, sous quelque forme qu'il se présente ; je suis de ceux qui provoqueront sans cesse la nation entière à s'élever, mais qui, en même temps, l'avertiront à chaque instant que l'élévation a ses conditions spéciales et impérieuses, qu'elle exige la capacité, l'intelligence, la sagesse, le travail régulier et bien d'autres mérites auxquels les hommes ne savent pas tous suffire.

« Je veux que partout où ces mérites se rencontreront, partout où il y aura garantie de capacité et d'intelligence, la démocratie puisse s'élever aux plus hautes fonctions de l'État, qu'elle puisse monter à cette tribune, y faire entendre sa voix, influer sur toutes les affaires

du pays. Mais cela, Messieurs, vous l'avez déjà; vous n'avez pas besoin de le demander; vous vivez au milieu de la société la plus ouverte à tous les progrès, à toutes les espérances d'égalité. Jamais il ne s'est rencontré un pareil concours d'individus élevés, par leur propre travail, au plus haut rang dans toutes les carrières. Nous avons tous, presque tous, conquis nos grades à la sueur de notre front et sur le champ de bataille.

« *M. Odilon Barrot :* Si c'était à recommencer...

« *M. Guizot :* M. Odilon Barrot a raison; c'est à recommencer aujourd'hui et toujours.

« *M. Odilon Barrot :* Vous n'avez pas compris ma pensée. Ces illustrations ont été conquises dans un temps d'égalité, et si c'était à recommencer...

« *M. Guizot :* Il me semble que l'honorable M. Barrot se trompe étrangement; nous recommençons tous les jours ce travail d'ascension et de conquête. Je parlais tout à l'heure des divers genres d'illustration.... L'honorable M. Barrot est en possession d'une véritable illustration; il l'a conquise de nos jours, sous nos yeux, au milieu de nous, sous ce régime que je défends, et non à une autre époque. Il y a bien d'autres hommes qui, dans d'autres carrières, se sont élevés et s'élèvent comme lui. Je répudierais absolument un avantage qui n'appartiendrait qu'à une seule génération, fût-ce la mienne. Je n'entends pas qu'après toutes les victoires politiques de la nation française, nous ayons conquis pour nous seuls tous les droits que nous possédons. Non, nous les avons

conquis pour nos enfants, pour nos petits-enfants, pour nos petits-neveux, à travers les siècles. Voilà ce que j'entends; voilà ce dont je suis fier; voilà la vraie liberté, la liberté généreuse et féconde, au lieu de cette démocratie envieuse, jalouse, inquiète, tracassière, qui veut tout abaisser à son niveau, et qui n'est pas contente si elle voit une tête dépasser les autres têtes.

« A Dieu ne plaise que mon pays demeure atteint d'une si déplorable maladie! Je me l'explique dans les temps qu'il a traversés, dans les luttes qu'il a eu à soutenir; quand il travaillait à renverser le pouvoir absolu et le privilége, il a pu appeler à son aide toutes les forces du pays, dangereuses ou utiles, les bonnes et les mauvaises passions. Tout a servi alors d'instrument; tout a paru sur les champs de bataille et tout a voulu sa part du butin. Mais aujourd'hui la bataille est finie, la paix est faite, le traité conclu; le traité, c'est la Charte et le gouvernement libre. Je ne veux pas que mon pays recommence ce qu'il a déjà fait. J'accepte, en les jugeant, 1791, 1792, les années suivantes même; je les accepte dans l'histoire; mais je ne les veux pas dans l'avenir, et je me fais un devoir, un devoir de conscience, d'avertir mon pays toutes les fois que je le vois pencher de ce côté.

« Voilà ma politique, Messieurs, ma seule politique; voilà dans quel sens j'entends ces mots : classe moyenne et démocratie, liberté et égalité, tant répétés, et tout à l'heure encore, à cette tribune. Rien, Messieurs, ne me

fera dévier du sens que j'y attache. J'y ai risqué ce que l'homme peut avoir de plus cher dans la vie publique; j'y ai risqué la popularité; elle ne m'a pas été inconnue; vous vous rappelez, Messieurs....., l'honorable M. Barrot peut se rappeler un temps où nous servions ensemble, où nous combattions sous le même drapeau. Dans ce temps-là, il peut s'en souvenir, j'étais populaire; j'ai vu les applaudissements populaires venir au-devant de moi; j'en jouissais beaucoup, beaucoup; c'était une belle et douce émotion; j'y ai renoncé... oui, j'y ai renoncé. Je sais que cette popularité-là ne s'attache pas aux idées que je défends anjourd'hui, à la politique que je maintiens; mais je sais aussi qu'il y a une autre popularité : c'est la confiance qu'on inspire aux intérêts sociaux et moraux d'un grand pays, la confiance de ces intérêts réguliers et conservateurs que je regarde comme le fondement sur lequel la société repose. C'est cette confiance que j'ai souhaitée, à la place de cette autre popularité séduisante et charmante que j'ai connue. J'aspire à l'estime, à la confiance des amis de l'ordre, de l'ordre légal et libre, à la confiance des hommes qui croient que la France est en possession des droits et des institutions qu'elle cherche depuis 1789, et que ce qu'elle a de plus important, de plus grand à faire aujourd'hui, c'est de les conserver et de les affermir.

« Voilà à quelle cause je me suis dévoué, voilà quelle popularité je cherche. Celle-là me consolera de tout le reste, et je n'envierai à personne nulle autre popularité, quelque douce qu'elle puisse être. »

La Chambre fut profondément remuée et satisfaite. Rien ne plaît davantage aux hommes que de voir mettre en lumière leur propre pensée, et de se reconnaître dans une image qui les élève à leurs propres yeux. On commençait dès lors à dire ce qui est devenu depuis le lieu commun favori dans la polémique des partis extrêmes : on imputait à la bourgeoisie le dessein de devenir, on l'accusait d'être déjà une nouvelle classe privilégiée, héritière de la noblesse, à l'exclusion et aux dépens du peuple. On lui reprochait de ne se préoccuper que de ses propres intérêts ; on la taxait de sécheresse, d'égoïsme, de vues mesquines, de passions pusillanimes. J'aurais quelque droit de parler des faiblesses de la classe moyenne, car j'en ai, plus que personne peut-être, ressenti les inconvénients et porté le poids. Il est vrai qu'appelée soudainement, quoique par le cours naturel des choses, à jouer, dans le gouvernement de la France, un rôle prépondérant, elle n'a pas toujours été au niveau de sa tâche si difficile et si nouvelle ; la grandeur de la pensée et la fermeté de l'expérience lui ont quelquefois manqué ; elle a été quelquefois trop alarmée de la fermentation politique à laquelle elle a bientôt trop cédé ; elle n'a pas su, tantôt assez entreprendre, tantôt assez persévérer ; elle n'était pas exempte elle-même des erreurs et des mauvaises tendances contre lesquelles elle luttait. Mais en dépit de ses imprévoyances et de ses fautes, la classe moyenne n'en était pas moins le représentant vrai, honnête et fidèle des intérêts généraux de la société française telle que la

Révolution française l'a faite ; aucun désir de privilége exclusif ou de régime oppressif n'entrait dans sa pensée ; aucun mal pareil ne pouvait résulter des institutions qu'elle aimait et soutenait ; c'était vraiment des institutions libres et ouvertes, étrangères à tout germe redoutable d'iniquité ou de tyrannie, accessibles à tous les droits et à tous les progrès. Les partisans de l'universelle et immédiate égalité des droits politiques étaient seuls fondés à taxer la bourgeoisie d'usurpation et d'injustice. Hors de cette prétention radicale, toutes les opinions, tous les intérêts, tous les partis avaient en perspective une libre carrière ; tous pouvaient grandir selon leur mérite vrai et leur force réelle. Un jour viendra où la tempête qui commença alors à s'élever contre la classe moyenne sera jugée comme l'une des plus folles aberrations de la crédulité populaire exploitée par les passions révolutionnaires ; et je ne faisais que pressentir ce jour lorsque, en mai 1837, je défendais, contre cette tempête naissante, la classe moyenne et les institutions où elle prévalait. Elle m'en témoigna sa reconnaissance avec une vivacité inaccoutumée ; deux cent six députés se réunirent pour me demander l'autorisation de faire réimprimer à part mes deux discours et de les répandre dans leurs départements. Plus de trente mille exemplaires en furent aussitôt distribués. L'opposition elle-même, tout en gardant son attitude, avait pris plaisir à cette scène parlementaire, et l'effet produit dans la Chambre se prolongea dans le pays, autant que de tels effets peuvent se prolonger au delà

du lieu et du jour où la présence des personnes et l'accent des paroles ont frappé les spectateurs.

Le cabinet fut froissé du retentissement de ce débat où il avait tenu peu de place. L'opposition, qui l'avait accueilli avec faveur tant qu'elle avait eu à renverser le cabinet précédent, se complut à rendre le déplaisir des nouveaux ministres plus amer en faisant ressortir l'importance des hommes dont ils s'étaient séparés. M. Thiers leur vint en aide, comme il l'avait promis au Roi ; mais un appui étranger ne relève pas le pouvoir qu'il soutient. M. Molé, d'une nature fine et susceptible, ressentait vivement ces blessures; d'autant plus vivement qu'en dehors des Chambres le mariage de M. le duc d'Orléans, l'amnistie, la seconde expédition de Constantine, lui donnaient les satisfactions et la confiance du succès. Irrité de ce contraste, il crut le moment propice pour se faire une situation parlementaire en harmonie avec sa situation extérieure: il demanda au Roi la dissolution de la Chambre des députés : aucune nécessité politique et générale ne la provoquait: la Chambre avait adopté toutes les propositions du ministère ; la majorité ne lui manquait point, et l'opposition était plus ironique qu'agressive. C'était évidemment dans le seul intérêt de son amour-propre et de son repos que M. Molé désirait la dissolution. Le Roi y consentit, non sans quelque regret. Les élections se firent, non comme une lutte publique des grandes opinions et des grands partis du pays, mais comme une mêlée confuse de candidats appuyés ou repoussés par l'admi-

nistration, selon qu'ils lui étaient présumés favorables ou contraires. Sur 459 députés, 152, sortis de rangs très-divers, furent remplacés par de nouveaux venus; et parmi eux plusieurs de mes amis particuliers, fermes défenseurs de la politique de résistance, qui la trouvaient énervée et compromise par l'attitude de M. Molé, entre autres MM. d'Haubersaert, Giraud, Renouard, etc., furent spécialement combattus et expulsés par le ministère. De ces élections ainsi faites sans principes certains et sans drapeau déployé sortit une chambre désorganisée, étrangère aux engagements fermes et publics, dominée par des intérêts et des sentiments individuels, au sein de laquelle M. Molé pouvait trouver les éléments épars d'une majorité favorable, mais où le grand parti de gouvernement qui avait commencé à se former sous M. Casimir Périer, et que la chute du cabinet du 11 octobre 1832 avait désuni, subissait une nouvelle crise de dislocation et d'affaiblissement.

Quand la session fut ouverte, les conséquences de cet état des partis et des esprits ne tardèrent pas à se manifester. Dans l'une et l'autre Chambre, les adresses furent telles que pouvait les souhaiter le cabinet. Parmi les projets de lois qu'il présenta, ceux qui n'étaient que d'une médiocre importance, ou qui avaient déjà été, dans les Chambres précédentes, l'objet de longues discussions, furent aisément adoptés. Mais lorsque de difficiles questions s'élevèrent, lorsque le cabinet eut à prendre et à faire adopter ses résolutions sur la conversion des rentes et sur la construction du réseau

général des chemins de fer, alors sa faiblesse apparut; l'autorité politique lui manquait; il ne s'appuyait pas sur un parti fortement constitué, uni à lui par des principes fixes et décidé à le soutenir dans l'intérêt de leur cause commune ; ses intentions définitives étaient flottantes ; il portait dans les discussions peu de puissance et d'éclat. Les deux propositions que je viens de rappeler échouèrent ; et des élections qu'on avait regardées comme victorieuses n'amenèrent qu'une session froide et stérile.

Le seul débat spécialement politique de cette session, la demande d'un nouveau crédit extraordinaire pour les fonds secrets, n'eut pas un plus grand caractère, et je n'y pris part moi-même qu'avec froideur et embarras. Je ne voulais ni refuser les fonds secrets, ni prendre, envers le ministère, une attitude d'opposition générale et permanente. Je me bornai à signaler avec regret l'incertitude du pouvoir, le déclin de la Chambre elle-même et l'affaiblissement qui en résultait pour le gouvernement tout entier. On m'écoutait froidement, comme je parlais ; mes anciens adversaires du côté gauche demandaient, en souriant, si je n'étais pas moi-même atteint d'affaiblissement et de décadence. Je sentais venir l'orage ; je le faisais entrevoir ; mais je ne voulais pas qu'on pût me reprocher de l'avoir soulevé.

Après la session de 1838 et dans l'intervalle qui la sépara de celle de 1839, le vice de la situation de M. Molé se développa rapidement. Il avait usé la force que lui avait donnée, à son avénement, l'adhésion du tiers-parti

et même du côté gauche. Ces alliés passagers l'abandonnaient, et il n'avait pas acquis, dans le cours de son administration, une force propre et nouvelle. Sa prudence, sa bonne attitude, son habile et agréable langage lui conservaient, dans les Chambres et dans le pays, une faveur que n'accompagnait pas une vraie puissance ; l'Europe l'estimait et se félicitait de sa politique, mais sans compter sur sa force. Il était encore en possession d'un présent tranquille et facile, mais il n'avait en perspective qu'un avenir faible et menacé.

Dès que la session de 1839 fut ouverte, le mal éclata ; tous les mécontentements s'exprimèrent tout haut ; animées d'une même humeur, toutes les nuances de l'opposition se rapprochèrent. On se demandait si l'on accepterait indéfiniment une administration flottante et terne, qui prenait tour à tour son point d'appui dans des rangs divers, passait de la résistance à la concession, de la concession à la résistance, et, sous des apparences de conciliation, plaçait le gouvernement en dehors de toutes les opinions nettes, fermes, conséquentes, et en écartait leurs représentants les plus éprouvés. Pourquoi cette conciliation, dont on parlait tant, ne s'accomplirait-elle pas au profit de l'opposition elle-même? Pourquoi M. Odilon Barrot, M. Thiers et M. Guizot n'essayeraient-ils pas de s'entendre et de se concerter, ne fût-ce que pour un moment et dans un but spécial et déterminé ? Quand il s'était séparé de M. Guizot, M. Molé ne s'était-il pas entendu avec M. Thiers et M. Odilon Barrot pour changer de politique

et substituer la concession à la résistance? Ce mauvais exemple devenait contagieux au moment même où ses mauvais résultats se faisaient sentir. La coalition s'opérait dans les esprits et dans les entretiens avant de passer dans les discours et dans les votes.

J'y entrai ouvertement et activement. Avant d'apprécier le fait même et ses conséquences, je dirai par quels motifs j'y fus déterminé.

J'avais à cœur de ramener dans le gouvernement une politique plus décidée et plus conséquente. Depuis neuf ans, j'avais tantôt défendu, tantôt porté moi-même le drapeau de l'autorité ferme en présence de la liberté hardie. Je souffrais dans mon âme en voyant ce drapeau, non pas abandonné, mais à demi replié et voilé. C'est l'effet naturel et beau du gouvernement libre que les grands partis qui s'y forment s'attachent à des principes et veulent les proclamer en les pratiquant. Il faut que les esprits soient satisfaits et s'élèvent en même temps que les intérêts se sentent garantis et se confient. Je ne crois rien dire de trop en affirmant que, pendant l'administration de M. Casimir Périer et celle du cabinet du 11 octobre 1832, les Chambres et le public avaient cette double satisfaction. M. Molé ne la leur donnait pas; il suffisait, jour par jour, aux nécessités de l'ordre dans un régime libre, mais sans que, par son influence, l'ordre et la liberté grandissent en durant. C'était un gouvernement régulier et sensé; mais la vigueur et la richesse intellectuelles lui manquaient; le drame était plus grand et plus animé que les acteurs.

Parmi les causes de cette langueur stérile, la principale était la part insuffisante faite à la Chambre des députés dans le gouvernement. Elle n'y tenait pas la place, elle n'y jouait pas le rôle auxquels l'appelaient la nature des institutions et l'état des partis. Cinq groupes politiques formaient et animaient cette assemblée: aux deux extrémités, les républicains et les légitimistes, exprimés, je ne veux pas dire conduits, par M. Garnier Pagès et M. Berryer; entre ces deux fractions, importantes par les idées et le talent, sinon par le nombre, le côté gauche, le centre gauche et le centre droit, représentés par M. Odilon Barrot, M. Thiers et moi. Aucun de ces groupes, pas plus ceux qui acceptaient que ceux qui repoussaient le nouveau régime, n'avait en 1838, par ses chefs, une action directe et efficace dans le gouvernement. Les acteurs principaux étaient rejetés dans les rangs des spectateurs, affranchis de la responsabilité et tentés de se livrer aux plaisirs de la critique. Par conviction autant que par position, je sentais vivement ce que je me permettrai d'appeler ce désordre parlementaire, et je croyais urgent, dans l'intérêt du pouvoir comme de la liberté, de la couronne comme du pays, que la Chambre des députés et ses interprètes habituels reprissent, dans les affaires publiques, leur part naturelle d'influence et de responsabilité.

Une autre considération me touchait. Depuis la chute du cabinet du 11 octobre 1832 et ma séparation de M. Thiers, la base du gouvernement s'était fort rétrécie ; et les rivalités, les susceptibilités, les incidents intérieurs

et imprévus tendaient à la rétrécir encore plus de jour en jour. L'occasion se présentait en 1839 de sortir de cette ornière et d'élargir le cercle des cabinets futurs en rapprochant des hommes qui, malgré la diversité de leurs situations et de leurs habitudes, formaient au fond les mêmes désirs, tendaient au même but, et ne devaient pas être, comme ils n'avaient pas toujours été, incompatibles. Entre M. Odilon Barrot, M. Thiers et moi, il n'y avait, en sondant les cœurs, point de barrières insurmontables, point d'engagements irrévocables; nous avions, depuis dix-huit mois, fait bien des pas les uns vers les autres; le moment n'était-il pas venu d'en faire un plus décisif? Étrangers les uns et les autres à l'administration de M. Molé, nous avions cessé de nous combattre; n'était-il pas possible de nous entendre, et de reformer ensemble un grand parti constitutionnel capable d'établir sur de larges bases ce gouvernement monarchique et libre que nous avions tous dessein de fonder, et dont nos divisions, sous le feu de ses ennemis, pouvaient compromettre les destinées? L'importance d'une telle œuvre était évidente, et pour peu qu'elle fût possible, elle valait, à coup sûr, la peine d'être tentée.

Que des sentiments personnels se pussent mêler à ces vues d'intérêt public, je connais trop les faiblesses humaines, y compris les miennes, pour le contester. La personnalité est habile à se glisser au sein du patriotisme le plus sincère; et je n'affirmerai pas que le souvenir de ma rupture avec M. Molé en 1837 et le secret

désir de prendre une revanche personnelle, tout en soutenant une bonne cause générale, aient été sans influence sur mon adhésion à la coalition de 1839 et sur l'ardeur que j'y ai portée. Même pour les plus honnêtes gens, la politique n'est pas une œuvre de saints ; elle a des nécessités, des obscurités que, bon gré malgré, on accepte en les subissant ; elle suscite des passions, elle amène des occasions de complaisance pour soi-même auxquelles nul, je crois, s'il sonde bien son âme après l'épreuve, n'est sûr d'avoir complétement échappé ; et quiconque n'est pas décidé à porter sans trouble le poids de ces complications et de ces imperfections inhérentes à la vie publique la plus droite fera bien de se renfermer dans la vie privée et dans la spéculation pure.

Quoi qu'il en soit, je viens de rappeler, sans y rien ajouter ni en rien taire, les dispositions que j'apportai, en décembre 1838, dans la commission de l'adresse. Les diverses nuances de l'opposition y étaient en majorité décidée. Elles s'entendirent sans peine, et le projet d'adresse présenté le 4 janvier 1839 à la Chambre des députés était bien leur œuvre libre et réfléchie. La politique extérieure du cabinet y était formellement blâmée quant à l'évacuation d'Ancône. Sur ses négociations dans les affaires de Belgique et de Suisse, l'adresse gardait une réserve où perçait, à dessein, l'inquiétude. A l'intérieur, le cabinet était considéré comme insuffisant pour établir, entre la couronne et les Chambres, cette ferme entente et cette harmonie active qui, dans le régime représentatif, peuvent seules garantir la force comme la sécurité

du pouvoir en en concentrant, sur ses conseillers, toute la responsabilité. Je pense, aujourd'hui comme alors, que, sur cette part des Chambres dans le gouvernement du pays, le projet d'adresse, d'ailleurs hautement et sincèrement monarchique, ne dépassait point les limites du droit constitutionnel. Le ton général ne manquait point de mesure ni de convenance dans sa froideur; mais l'attaque était évidente et directe; personne ne tenta de s'y méprendre, et le cabinet accepta la lutte aussi franchement que l'opposition l'engageait.

La lutte fut plus forte que l'opposition ne s'y était attendue. Pendant douze jours, M. Molé y déploya une fermeté, une présence d'esprit, une persévérance digne et adroite qui ranimèrent le zèle d'abord un peu chancelant de ses partisans et obligèrent ses adversaires à redoubler leurs attaques. Sur tous les paragraphes du projet d'adresse où la politique du cabinet était directement ou indirectement incriminée, des amendements furent proposés pour repousser le blâme; et après de longs débats où M. Molé, fidèlement défendu, se défendit habilement lui-même, presque tous ces amendements furent adoptés, à de très-faibles majorités, mais malgré les efforts réunis des chefs de toutes les nuances de l'opposition. Aussi fûmes-nous amenés en définitive à voter contre l'adresse ainsi amendée, tandis qu'elle fut adoptée, avec un mélange de satisfaction et de colère, par les partisans du cabinet blessé à mort, mais debout sur son terrain qu'il avait vaillamment gardé.

Il eut, dans ce combat, un brillant allié. M. de La-

martine, qui jusque-là s'était tenu un peu à l'écart de la politique militante, prit vivement parti contre la coalition. Je ne puis rencontrer le nom de M. de Lamartine dans mes souvenirs, ni sa personne aujourd'hui dans nos rues, sans une impression profondément mélancolique. Nul homme n'a reçu de Dieu de plus beaux dons, dons personnels et dons de situation, puissance intellectuelle et élévation sociale. Et les circonstances favorables ne lui ont pas plus manqué que les faveurs premières ; toutes les chances comme tous les moyens de succès se sont présentés sur ses pas ; il les a saisis avec ardeur ; un moment il a joué un grand rôle dans un grand drame ; il a touché au but de toutes les ambitions et goûté de toutes les gloires. Où en est-il aujourd'hui ? Je ne parle pas des revers de sa vie publique, ni des épreuves de sa vie privée : de nos jours, qui n'est pas tombé ? Qui n'a pas subi les coups du sort, les angoisses de l'âme, les détresses de la fortune ? Le travail, le mécompte, le sacrifice, la souffrance ont eu de tout temps et auront toujours leur part dans les destinées humaines, dans les grandes encore plus que dans les humbles. Ce qui m'étonne et m'attriste, c'est que M. de Lamartine s'en étonne et s'en irrite ; ce ne sont pas seulement les douleurs de sa situation, c'est surtout l'état de son âme, tel qu'il le révèle lui-même, que je ne puis contempler sans mélancolie. Comment un spectateur qui voit de si haut les événements est-il si ému des accidents qui le touchent ? Comment un si sagace appréciateur des hommes se connaît-il si peu

lui-même? Comment s'abandonne-t-on à tant d'amertume quand on a tant joui des faveurs du ciel et du monde? Il faut qu'il y ait, dans cette riche nature, de grandes lacunes et bien peu de forte harmonie pour qu'elle tombe dans un tel trouble intérieur et qu'elle le manifeste avec un tel emportement. J'ai trop peu vu de près M. de Lamartine pour le connaître et me l'expliquer pleinement; mais il m'apparaît comme un bel arbre couvert de fleurs, sans fruits qui mûrissent et sans racines qui tiennent; c'est un grand esprit qui passe et repasse incessamment des régions de la lumière dans celle des nuages, et qui entrevoit à chaque pas la vérité sans jamais s'y fixer; un cœur ouvert à toutes les sympathies généreuses, et en qui dominent pourtant les préoccupations les plus personnelles. Et ce qui me confirme dans mon impression générale sur cet homme éminent, c'est que j'aperçois déjà, dans sa première apparition au milieu de nos débats, dans ses discours des 10 et 19 janvier 1839 sur la coalition, les traits sous lesquels je le vois aujourd'hui. Il attaqua vivement la coalition, mais sans défendre et presque en livrant M. Molé, car il voulait plaire à l'opposition aussi bien qu'aux amis du cabinet. Il défendit la prérogative de la couronne, mais en traitant la monarchie constitutionnelle comme un gouvernement de transition, et en laissant entrevoir son penchant pour la république. Il fit tour à tour des compliments et des avances à tous les partis qui divisaient la Chambre, sans se classer lui-même dans aucun, s'efforçant de les attirer à lui

sans se donner à eux; et lorsque, au milieu de cette description caressante de toutes les fractions intérieures de l'assemblée, M. Arago lui cria de sa place : « Et le parti social?—On me demande ce qu'est le parti social, répondit M. de Lamartine ; Messieurs, ce n'est pas encore un parti, c'est une idée, » promenant ainsi partout ses caresses pour se faire partout admirer et suivre. Son langage était celui d'un grand, mais superficiel ambitieux, avide d'encens plus que d'empire, prêt à se lancer, avec une imprévoyance superbe, dans les entreprises les plus téméraires si elles donnaient, à son imagination et au bruit de son nom, des satisfactions éclatantes ; prodigue envers tous d'espérances et de promesses, mais n'ouvrant que ces perspectives vagues et incohérentes qui trompent les désirs qu'elles excitent. Pour être efficace et vraiment grande, la politique veut un but plus précis, un choix plus simple et plus ferme entre les idées, les desseins et les partis. En attaquant la coalition, M. de Lamartine fut, pour le cabinet, l'ornement oratoire du débat ; mais il en sortit plus vanté que puissant, et sans avoir obtenu la confiance sérieuse de ceux-là mêmes à qui il avait prêté son éloquent appui.

L'adresse votée, M. Molé et ses collègues, jugeant avec raison leur succès trop faible pour leur fardeau, portèrent au Roi leur démission. Appelé auprès du Roi, le maréchal Soult essaya, sans y réussir, de former un cabinet. M. Molé reprit les affaires, et la dissolution de la Chambre des députés fut immédiatement prononcée. C'était, en deux ans, la seconde fois

que M. Molé, pour gouverner, se voyait obligé d'en appeler au pays; une session avait suffi pour compromettre l'existence du cabinet dans une Chambre qu'il avait lui-même convoquée et dont il avait regardé l'élection comme son triomphe.

Ce fait seul était, contre lui, une présomption grave. Mais, de son côté, la coalition, si elle avait fortement ébranlé le cabinet, avait en même temps gravement compromis l'opposition. Nous avions manqué de mesure et de prévoyance. Quelques-uns de nos reproches à la politique extérieure de M. Molé étaient, au fond, très-contestables et avaient été efficacement contestés dans le débat; nous étions tombés dans le tort commun des partis sous le régime représentatif, l'exagération; et sur les points où nos attaques étaient fondées, comme l'évacuation d'Ancône, le temps et les événements ne nous avaient pas encore donné raison. Notre seconde faute, l'imprévoyance, fut encore plus grave. Nous n'avions pas pressenti tout l'effet que produiraient, sur beaucoup d'hommes sensés, honnêtes, amis de l'ordre et spectateurs plutôt qu'acteurs dans les luttes politiques, le rapprochement et l'alliance de partis qui se combattaient naguère, et dont les maximes, les traditions, les tendances restaient essentiellement diverses. Non-seulement ces juges du camp, qui formaient le centre de la Chambre, blâmèrent la coalition et ressentirent, en la voyant à l'œuvre, une inquiétude sincère; mais la passion entra dans leur âme avec le blâme et l'inquiétude; ils luttèrent contre la coalition, non-seule-

ment pour le cabinet, mais pour leur propre compte ; ils déployèrent dans cette lutte une ardeur, une entente, une persévérance inaccoutumées ; et le parti de gouvernement, disloqué et épars depuis la chute du cabinet du 11 octobre 1832, vint, de lui-même et sans ses anciens chefs, se reformer autour de M. Molé, au moment même où nous accusions M. Molé et son cabinet d'être un gouvernement trop faible, trop étranger à la Chambre des députés, et insuffisant pour assurer, au pays et à la couronne, l'harmonie active de tous les pouvoirs constitutionnels. Jamais, depuis trois ans, le parti de gouvernement n'avait été si complet, ni le cabinet si sûr de son appui que le jour où, la victoire entre le cabinet et la coalition demeurant incertaine, le Roi, sur la demande de M. Molé, en appela de nouveau au pays en prononçant la dissolution.

Faites sous de tels auspices, les élections furent ardemment contestées, et accomplies dans un grand pêle-mêle des opinions et des alliances. Je m'appliquai, dans plusieurs lettres rendues publiques, à bien établir les motifs d'intérêt public qui m'avaient déterminé à entrer dans la coalition, et la fidélité que j'entendais garder à la politique que j'avais soutenue depuis neuf ans, tout en réclamant ce que je regardais comme l'influence légitime et nécessaire des Chambres dans le gouvernement[1]. Les élections donnèrent à la coalition une victoire limitée, mais évidente ; M. Molé et ses collègues

[1] *Pièces historiques*, n° XIII.

reconnurent que, dans la nouvelle Chambre des députés, ils ne pourraient continuer la lutte; ils se retirèrent définitivement, et la coalition fut appelée à former un cabinet.

L'œuvre semblait facile et la solution naturellement indiquée. Nous avions, M. Odilon Barrot, M. Thiers et moi, pris part ensemble à l'attaque; nous devions prendre part ensemble à la victoire, et passer du concert dans l'opposition au concert dans le gouvernement. Mais, à ce passage, nous rencontrions, M. Odilon Barrot et moi, un obstacle que, dans les débats de la coalition, nous venions nous-mêmes de reconnaître et de proclamer; nos maximes, nos tendances, nos conduites, nos paroles avaient été, depuis neuf ans, profondément diverses; nous nous étions, dès les premiers mois de 1830, non-seulement séparés, mais combattus. Nous avions naguère, dans notre alliance momentanée, rappelé l'un et l'autre ce passé et déclaré notre intention de ne point le démentir. Par l'état général des partis et par notre propre honneur, la tentative de gouverner en commun nous était interdite. Nous n'en eûmes pas la pensée; il fut entendu que nous ne pouvions, M. Odilon Barrot et moi, entrer ensemble dans le cabinet.

Entre M. Thiers et moi, nulle difficulté pareille n'existait; nous avions soutenu et pratiqué ensemble la même politique; nous pouvions reprendre ensemble le gouvernement; notre passé ne créait, à notre union dans le présent et dans l'avenir, point d'insurmontables embarras. Ne pouvions-nous pas aussi, en formant de

concert un cabinet, accepter M. Odilon Barrot comme président de la Chambre des députés? C'était là une situation étrangère au gouvernement et à l'opposition, indépendante et point hostile. Par la gravité de son caractère et de ses mœurs, par l'élévation de son esprit, par son respect de la loi et de la liberté, M. Odilon Barrot y était très-propre. Le rapprochement qui s'était opéré, entre lui et nous, par la coalition autorisait les rapports bienveillants que devait établir entre nous sa présidence de la Chambre. Je me déclarai prêt à accepter cette combinaison.

Mais quand M. Thiers et M. Barrot la proposèrent dans les réunions du centre gauche et du côté gauche, ils rencontrèrent, à mon entrée, n'importe à quel titre, dans le cabinet nouveau, une opposition qu'ils ne surmontèrent qu'avec peine; et leur succès se borna à faire trouver bon par leurs amis que je reprisse le ministère de l'instruction publique et M. Duchâtel celui des finances. C'était là, dans le gouvernement parlementaire à relever, toute la part que voulaient nous faire, à nous anciens défenseurs de la politique de résistance, nos récents alliés de la coalition.

J'avais naguère prouvé, en ne voulant, dans le cabinet de M. Molé, que le ministère de l'instruction publique, combien je mettais, pour mon compte personnel, peu d'importance à occuper tel ou tel département quand j'avais d'ailleurs la confiance que la politique générale à laquelle j'étais dévoué prévaudrait dans le gouvernement. Je n'étais pas, en 1839, plus exigeant qu'en 1836.

J'avais quelque droit d'être surpris de l'opposition que je rencontrais dans la coalition victorieuse, car je n'avais pas été des moindres dans sa lutte et dans sa victoire. Plus d'une fois, dans le cours de ce grand débat, quelques-uns des coalisés avaient été tentés de transiger et d'accepter, aux dépens de l'adresse ferme et claire que nous avions rédigée, quelques-uns des amendements un peu équivoques que proposaient les amis de M. Molé. J'avais repoussé et fait écarter ces velléités. Tant que dure le combat, toute apparence d'hésitation et de reculade est une faute, dût-on regretter de l'avoir engagé. Nous n'avions à coup sûr, M. Duchâtel et moi, pour notre entrée dans le cabinet qui devait se former sous la présidence du maréchal Soult, point de prétention exorbitante ; nous ne demandions que deux départements sur neuf; mais au moins fallait-il que, par leur nature, ces deux départements fussent, pour notre part d'autorité et d'action dans le gouvernement, des garanties efficaces. Plus j'avais été décidé dans la coalition, plus j'étais décidé aussi à rester, dans le pouvoir, fidèle à la politique d'ordre et de résistance. Pour satisfaire à ce que je regardais comme un droit et un intérêt spécial du régime parlementaire, je m'étais séparé un moment du gros de mes amis; le but atteint, je voulais rétablir leur position comme la mienne, les rallier au gouvernement dont ils étaient les alliés naturels et nécessaires, et assurer dans le nouveau cabinet leur influence comme au cabinet leur appui. Il y avait là, pour moi, une question de devoir politique et de dignité per-

sonnelle. Je déclarai que je ne pouvais entrer dans le ministère que si, en même temps que M. Thiers occuperait, selon son désir, le département des affaires étrangères et quelques-uns de ses amis d'autres départements, on attribuait à M. Duchâtel le département des finances et à moi celui de l'intérieur. Peu m'importait l'égalité numérique des portefeuilles ; mais je tenais absolument, pour ma cause, au partage réel du pouvoir.

M. Thiers et, je crois, aussi M. Barrot essayèrent, mais sans succès, de faire accepter par leurs adhérents cette combinaison. On était, dans le côté gauche et le centre gauche, aussi décidé à ne pas vouloir que j'eusse une action directe et considérable dans le gouvernement, que je l'étais moi-même à ne pas me contenter d'une influence indirecte et inefficace. Les hommes sont gouvernés par leurs préjugés et leurs instincts bien plus que par leurs intentions réelles et réfléchies. La plupart des membres du côté gauche et du centre gauche n'avaient, au fond, point d'autre but, ni d'autre désir que l'établissement de la monarchie constitutionnelle ; mais ils avaient vécu et ils vivaient encore sous l'empire des théories, des traditions, des routines révolutionnaires. Quoiqu'ils n'eussent aucun dessein de recommencer la Révolution, ils l'acceptaient pêle-mêle et sans la juger. J'avais tenté au contraire de soumettre ce passé contemporain à un libre examen, d'y séparer nettement le bien du mal, le vrai du faux, le bon grain de l'ivraie, et de démontrer que nos malheurs et nos mécomptes

depuis 1789 ont été, non pas le résultat d'empiétements impudents ou d'accidents impossibles à prévoir, mais la conséquence naturelle des idées fausses, des mauvaises passions et des folles prétentions dont ce grand mouvement intellectuel et social a été infecté et dont il faut le purger. J'avais, dans ce difficile travail, heurté des sentiments favoris, blessé des amours-propres susceptibles, offensé des superstitions et dérangé des habitudes invétérées. On me trouvait agressif, incommode et compromettant. On voulait faire sans moi, et sans avoir incessamment à discuter ou à compter avec moi, les affaires du régime nouveau que nous avions tous à cœur de fonder.

Les esprits élevés et libres, les chefs des partis sentaient le vice de cette disposition de leurs adhérents et l'utilité de mon concours dans l'œuvre que nous poursuivions ensemble. Mais c'est de nos jours le mal des hommes les plus distingués de n'avoir pas en eux-mêmes, dans leurs idées et leurs forces propres, assez de confiance, et de se soumettre trop aisément aux impressions et aux volontés extérieures. Que leur sert d'avoir la tête au-dessus de la foule, s'ils n'en profitent pas pour voir plus loin et pour marcher plus droit au but ? Ils ne savent pas combien ils exerceraient plus de puissance s'ils agissaient avec plus d'indépendance et dans la plénitude de leur pensée. Je suis loin de méconnaître la valeur des sentiments populaires et la nécessité d'en tenir compte ; mais il faut les pressentir et leur faire d'avance leur juste part, au lieu d'attendre

qu'ils s'expliquent et décident eux-mêmes; car, en définitive, peuples et partis se donnent à ceux qui font bien leurs affaires et non pas à ceux qui leur obéissent.

La combinaison qu'on appela le cabinet de grande coalition, et qui en réunissait en effet toutes les forces, une fois écartée, on tenta successivement toutes celles auxquelles nous restions, mes amis et moi, complétement étrangers. On proposa, on discuta, on négocia pour former tantôt un ministère du centre gauche allié au côté gauche, tantôt un ministère du centre gauche pur, ou bien un ministre du centre gauche recruté dans le centre proprement dit, parmi les adhérents de M. Molé. C'était autour du maréchal Soult que se faisait ce travail, et il s'y prêtait avec un bon sens souple et tenace, quoiqu'un peu confus, se tenant en dehors des dissensions intérieures de la Chambre, prêt à traiter avec les hommes influents des diverses fractions, mais décidé à ne point livrer le pouvoir au côté gauche, à tenir compte des sentiments du Roi, et à ne se point séparer de l'ancien parti de la résistance, seul ferme appui du gouvernement. M. Thiers était l'âme nécessaire et devait être le chef réel de tous ces cabinets en perspective; mais il avait, lui aussi, ses réserves et ses conditions dont il ne voulait pas se départir; c'était son idée fondamentale de faire du centre gauche le point de ralliement de l'ancien parti de la résistance comme de la portion modérée du côté gauche; mais il rencontrait dans tous ces groupes, et dans le centre gauche lui-même, des rivalités, des susceptibilités, des méfiances,

des exigences qu'il ne parvenait pas à surmonter. En nous repoussant, mes amis et moi, on avait dispersé les forces naturelles et nécessaires du gouvernement qu'on voulait faire sortir de la coalition ; on essaya, par l'entremise du duc de Broglie, de revenir sur cette faute, comme on revient sur une faute dont on sent le péril sans en reconnaître vraiment l'erreur ; on aurait voulu attirer le duc de Broglie et M. Duchatel dans le nouveau cabinet en me laissant en dehors, et M. Thiers aussi bien que moi. Mes amis s'y refusèrent péremptoirement. Tout le monde avait le sentiment qu'on tentait une œuvre incomplète et précaire, dont personne ne voulait accepter la responsabilité ; et chaque jour voyait désavouer et échouer la combinaison que, la veille, on s'était empressé de négocier et qu'on avait cru sur le point de réussir.

Le Roi assistait à cette laborieuse confusion en spectateur très-attentif, un peu moqueur dans ses conversations toujours trop abondantes, mais sans susciter aux diverses combinaisons tentées aucun obstacle, ni leur opposer aucun refus. Le 27 mars, il demanda à M. Thiers de former lui-même un cabinet, et il accepta, quant à la politique générale, notamment envers l'Espagne, les propositions que, huit jours auparavant et par l'entremise du maréchal Soult, M. Thiers lui avait présentées. M. Thiers répondit : « qu'il se serait chargé de cette mission il y a douze jours, mais qu'il ne le pouvait plus aujourd'hui, la situation étant complétement gâtée et les combinaisons qui pouvaient

réussir ayant été vainement essayées. » Quelques jours plus tard, le Roi disait à l'un des candidats ministériels : « Je suis prêt à tout, j'accepterai tout, je subirai tout ; mais, dans l'intérêt général dont je suis le gardien, je dois vous avertir qu'il est fort différent de traiter le Roi en vaincu ou de lui faire de bonnes conditions. Vous pouvez m'imposer un ministère que je subisse, ou m'en donner un auquel je me rallie. Dans le premier cas, je ne le combattrai point sous main ; je ne trahirai jamais mon cabinet, quel qu'il soit ; mais je vous préviens que je ne me regarderai pas comme engagé envers lui, et que, si quelque incident le met en péril, je ne ferai rien pour l'empêcher de tomber. Dans le second cas, je le servirai franchement. »

En tenant ce langage, le Roi ne faisait qu'user loyalement de son droit constitutionnel ; et pour des hommes sérieux et loyaux eux-mêmes, il y avait à l'en louer bien plutôt qu'à l'en blâmer, mais pour le public, à qui ses paroles arrivaient plus ou moins amplifiées, et qui les amplifiait encore à son tour, le Roi eût mieux fait de proclamer moins hautement son sentiment et son dessein.

Au bout de trois semaines ainsi consumées en essais qui, loin d'aboutir à la formation d'un ministère, en avaient aggravé les difficultés, on sentit l'absolue nécessité de faire un pas hors d'une situation déplaisante et compromettante pour tous les pouvoirs. Il importait surtout à la couronne de constater que le trouble apporté, par tant d'hésitations et de lenteurs, dans le gouverne-

ment du pays n'était point de son fait, et d'en renvoyer à la Chambre des députés la responsabilité. On se promettait de plus, qu'appelée à reprendre ses travaux et à discuter effectivement les affaires publiques, au lieu de passer son temps en conversations oisives dans la salle des conférences, la Chambre manifesterait clairement sa pensée et son vœu, qu'une majorité s'y prononcerait, que les incertitudes des partis auraient alors un terme, et qu'un cabinet pourrait enfin se former, quand on pourrait enfin entrevoir lequel avait le plus de chances d'être accepté et appuyé dans le parlement. C'était encore là une marque de cette timidité générale, de ce défaut d'initiative prévoyante et ferme que je signalais tout à l'heure comme l'une des plus embarrassantes faiblesses de notre temps : ni le Roi ni les chefs des divers partis ne voulaient se hasarder à résoudre eux-mêmes la question de savoir où se trouvait, dans la Chambre, une majorité capable de soutenir un cabinet, et lui indiquer d'avance sa route ; pour organiser le gouvernement, on demandait à la Chambre de s'organiser elle-même ; et pour la mettre en demeure de répondre, le Roi nomma, le 31 mars 1839, des ministres provisoires appelés à faire recommencer les travaux suspendus de l'administration et des Chambres sans avoir pour eux-mêmes aucune prétention de devenir un ministère définitif et durable. C'était un moyen de satisfaire aux affaires courantes et aux apparences en attendant une solution sérieuse, et un expédient pour aller à la découverte de cette majorité tant cherchée et si obscure. Avec un dévouement

méritoire au service du Roi et du pays, sept hommes honorables, éprouvés dans l'administration et peu engagés dans les luttes politiques, MM. de Gasparin, Girod de l'Ain, Gautier, duc de Montebello, général Cubières, Tupinier et Parant, se chargèrent de cette modeste mission; le ministère provisoire entra en fonctions en proclamant lui-même son caractère, et la session active reprit aussitôt son cours.

La Chambre des députés était appelée à faire, dès ses premiers pas, un acte qui devait révéler sa tendance et la nouvelle majorité possible dans son sein ; elle avait à nommer son président. Ce choix devait nécessairement l'amener à se couper en deux partis portant chacun son candidat, et à sortir ainsi des fractionnements où elle était engagée. Ni l'un ni l'autre des deux principaux groupes de la Chambre, le centre proprement dit et le côté gauche, ne possédait à lui seul la majorité, et n'était par conséquent en état de faire, par ses seules forces, prévaloir son candidat. C'était dans le groupe flottant, dans le centre gauche, que les deux groupes fixes étaient l'un et l'autre obligés d'aller chercher l'appoint dont ils avaient besoin. Le centre gauche avait été depuis quelque temps l'allié habituel du côté gauche, et semblait devoir, dans cette nouvelle épreuve, lui prêter encore son appui ; mais, en y regardant de près, nous pensâmes, mes amis et moi, que le centre gauche n'était point homogène, et qu'à nous aussi, il ne serait peut-être pas impossible de trouver dans ses rangs des alliés. A côté des hommes flottants par intérêt, ou par

nous vous battrons avec vos propres armes; M. Passy a accepté d'être notre candidat; vous verrez qu'il sera nommé. » M. Thiers ne croyait pas à ce résultat, et il persista à soutenir la candidature de M. Odilon Barrot. Le 16 avril, M. Passy fut élu président de la Chambre par deux cent vingt-six suffrages; M. Barrot n'en réunit que cent quatre-vingt-treize.

C'était un pas vers la réorganisation du parti de gouvernement et la formation d'un cabinet sérieux; mais ce pas fut loin d'être décisif; le président nommé, on recommença à négocier, à tâtonner, à tenter les diverses combinaisons déjà essayées, ou d'autres analogues; des interpellations furent adressées aux hommes qui y étaient engagés; nous eûmes, à la tribune, de longues et vives explications. Rien ne réussissait; on rencontrait les mêmes hésitations, les mêmes incompatibilités; pour le moment, la nomination de M. Passy à la présidence n'avait fait qu'ajouter la dislocation du centre gauche à toutes les autres, et jeter dans le côté gauche un nouveau ferment de méfiance et d'humeur. La coalition victorieuse semblait ne devoir aboutir qu'à une impuissante et stérile confusion.

Le 24 avril, le Roi m'écrivit qu'il désirait me voir[1]. Je me rendis aux Tuileries. Après avoir déploré ses embarras, « qui sont aussi les vôtres, me dit-il, car c'est la coalition qui nous les fait, à vous comme à moi, » il me demanda si je trouverais mauvais que quelques-uns

[1] *Pièces historiques*, n° XIV.

de mes amis, nommément M. Duchâtel et M. Dumon, entrassent sans moi dans un cabinet : « Je n'y ai pas la moindre objection, sire, pourvu que la composition du cabinet donne à la politique que nous avons soutenue, mes amis et moi, et que nous entendons toujours soutenir, des garanties efficaces.—Je le veux autant que vous, soyez-en sûr, me dit le Roi ; personne n'a moins d'envie que moi que le gouvernement soit livré au côté gauche ; Dieu sait où la troupe mènerait ses chefs. Mais vous voyez dans quelle impasse nous sommes ; il n'y a qu'un ministère neutre, un ministère où les grands amours-propres n'aient pas à se débattre, qui puisse nous en tirer.—Que ce ministère se forme, sire ; qu'il rapproche et unisse les deux centres ; non-seulement je ne détournerai pas mes amis d'y entrer ; mais je le soutiendrai de tout mon pouvoir. » Le Roi me prit la main avec une satisfaction où perçait un peu de moquerie ; rien ne lui convenait mieux qu'un cabinet qui, en mettant fin à ses embarras, fût pourtant un mécompte pour la coalition.

Mes amis se réunirent ; sur leurs instances et les miennes, M. Duchâtel se montra disposé, sous la réserve qu'il n'y serait pas seul, à entrer dans la voie qu'indiquait le Roi. Cependant, les incertitudes se prolongèrent encore ; on tâtait, on sondait encore en tous sens à la recherche de combinaisons diverses ; on proposa une adresse de la Chambre au Roi pour presser la conclusion ; on nomma la commission chargée de la rédiger. Personne ne voulait prendre la responsabilité d'une so-

lution positive, car, pour toutes les solutions, le succès paraissait douteux. En présence de cette irrésolution parlementaire, la fermentation révolutionnaire renaissait dans Paris ; les conspirateurs permanents, les comités des sociétés secrètes, surtout la société dite d'abord *des Familles*, puis *des Saisons*, se réunissaient, se communiquaient leurs renseignements, leurs dénombrements, leurs espérances ; les soldats poussaient les chefs ; auraient-ils jamais une occasion plus favorable ? Trouveraient-ils jamais devant eux un pouvoir plus troublé et plus flottant ? Une résolution soudaine fut prise : le 12 mai, vers trois heures après midi, des bandes réunissant en tout sept ou huit cents hommes se lancèrent dans Paris, criant : *Vive la République !* forçant les boutiques d'armuriers, faisant feu dans les rues, attaquant les postes de la garde nationale et de l'armée, et dirigeant sur l'Hôtel de ville, le Palais-de-Justice et la Préfecture de police, leurs passionnés efforts. A cette attaque fougueuse et imprévue, quelques postes furent enlevés ; des officiers, des gardes municipaux, des gardes nationaux furent tués, les uns en résistant aux insurgés, les autres en essayant de parlementer avec eux. En quelques instants, plusieurs quartiers de Paris devinrent le théâtre de tumultes violents, de rencontres sanglantes, et, sans parler des morts dont le nombre resta incertain, cent quarante-trois blessés, insurgés ou défenseurs de l'ordre, militaires ou civils, furent successivement apportés dans les divers hôpitaux de Paris. Mais vers cinq heures, cette tentative frénétique

était étouffée, et ses principaux chefs entre les mains des magistrats. Dans la soirée, un très-grand nombre de personnes, pairs, députés, officiers, fonctionnaires, partisans du gouvernement ou de l'opposition, s'empressaient aux Tuileries ; le maréchal Soult y était arrivé au premier bruit de l'événement, et je trouve, dans des notes recueillies au moment même par son fils, le marquis de Dalmatie, ces simples phrases : « Au milieu de cette affluence, l'idée vint à mon père d'en profiter pour mettre un terme à l'hésitation générale et former enfin un ministère. Il la fit agréer au Roi. A mesure qu'arrivait une des personnes qu'on jugeait propres au pouvoir, le Roi la faisait appeler dans le cabinet où il était avec mon père, et lui demandait son concours. Dans un pareil moment, personne ne refusa. M. Dufaure, que le hasard fit arriver un des derniers et qu'on envoya chercher, fut un peu plus long que les autres à se décider ; mais la gravité des circonstances triompha de ses doutes, » et avant la fin de la soirée, l'émeute révolutionnaire avait fait ce que les agitations parlementaires tentaient en vain depuis deux mois ; le cabinet du 12 mai 1839 était formé.

C'était précisément le cabinet qu'avait entrevu et désiré le Roi. Le maréchal Soult le présidait comme ministre des affaires étrangères ; le général Schneider et l'amiral Duperré occupaient les départements de la guerre et de la marine ; trois hommes du centre droit, MM. Duchâtel, Villemain et Cunin-Gridaine, et trois hommes du centre gauche, MM. Passy, Dufaure et Teste,

se partageaient l'influence politique. Nous restions, M. Odilon Barrot, M. Thiers et moi, complétement en dehors du gouvernement. Dans le conflit des passions, des prétentions et des hésitations des divers partis qui formaient la Chambre des députés, tel fut le résultat auquel aboutit la coalition.

On ne pouvait espérer qu'un cabinet ainsi formé adoptât et pratiquât hautement cette politique plus décidée et plus conséquente que nous avions souhaitée. Divers jusque-là par leurs idées, leur attitude et leurs tendances, les nouveaux ministres s'étaient rapprochés et unis sous le coup d'une nécessité soudaine, pour parer à un danger pressant, sans s'être concertés et entendus sur les questions qu'ils avaient à résoudre et sur les principes du gouvernement dont ils se chargeaient. Incohérent dans sa composition, le ministère devait être flottant dans sa conduite, au moins autant que l'avait été celui de M. Molé. Sur ce point essentiel, la coalition n'avait donc pas atteint le but qu'elle s'était proposé. Dans le commun mécompte, mes amis avaient seulement cet avantage que le côté gauche considéra la formation du nouveau cabinet comme une défaite, et lui fit sur-le-champ opposition. M. Passy quittait le fauteuil de la présidence de la Chambre; il fallait l'y remplacer; le cabinet adopta pour son candidat M. Sauzet et l'opposition M. Thiers. M. Sauzet fut élu, à sept voix seulement de majorité, mais après une lutte où les deux partis se classèrent nettement et mesurèrent leurs forces. Le cabinet, bien que recruté dans le centre gauche, débuta

donc, non par une concession au côté gauche, comme l'avait fait M. Molé, mais par un combat et une victoire; ce qui satisfit et rallia, dès les premiers pas, l'ancien parti de la résistance.

La coalition n'avait guère mieux réussi dans une autre de ses espérances; le nouveau ministère contenait, il est vrai, des membres du centre gauche comme du centre droit; quelques hommes honorables et considérables, jusque-là divisés, s'étaient rapprochés; mais, à considérer la situation dans son ensemble, on ne pouvait pas dire que la base du gouvernement se fût élargie, ni que la couronne eût rallié dans son conseil tous les éléments du grand parti qui voulait sincèrement fonder la monarchie constitutionnelle; les principaux chefs de ce parti, ses orateurs éprouvés, restaient en dehors des affaires; le gouvernement parlementaire n'était ni plus complet, ni plus muni et paré de toutes ses forces qu'il ne l'avait été sous l'administration de M. Molé.

Sur un seul point, le point capital à la vérité, la coalition avait atteint son but: l'influence nécessaire de la Chambre des députés sur la formation et la composition du ministère ne pouvait plus être contestée ni éludée; en dépit de ses dissensions et de ses faiblesses intérieures, cette Chambre avait fait sentir à quel point, pour les questions de personnes comme de conduite, il fallait compter avec elle; le gouvernement était resté, pendant deux mois, incertain et comme en suspens jusqu'à ce qu'elle y eût repris la place et la part qui lui

convenaient. Tout en défendant sa prérogative, et malgré ses déplaisirs ou ses désirs mis quelquefois trop à découvert, le Roi avait attendu, avec une patience habile, que la Chambre se fût, pour ainsi dire, débrouillée elle-même, et eût indiqué quels hommes pouvaient donner à la couronne des conseils autorisés et un appui efficace. Le pays avait fait un pas décisif dans la voie du gouvernement libre; le régime parlementaire était reconnu et accepté dans sa première et vitale condition.

Dans ce mélange confus de résultats très-divers, les mécomptes étaient plus apparents que les succès, et la coalition ne fut ni satisfaite, ni fière de sa victoire. Elle avait renversé le cabinet qu'elle attaquait, mais elle avait échoué à former celui qu'elle méditait. Elle avait mis en lumière l'importance péremptoire de la Chambre des députés dans le gouvernement, mais aussi son inhabileté à créer elle-même son gouvernement. Les partis coalisés avaient montré peu d'intelligence politique et beaucoup de mesquines passions. En subissant un échec, la couronne en avait infligé un, bien aussi grave, à ses vainqueurs. Pour mon compte personnel, à la distance et dans le repos d'où je considère aujourd'hui ce bruyant incident, j'incline à croire que j'aurais mieux fait de n'y pas prendre une part active, et de rester immobile dans mon camp au lieu d'en sortir en armes pour aller combattre dans un camp de passage. Après ce qui s'était passé entre M. Molé et moi, ni ma conviction, ni mon honneur ne me permettaient de le défen-

dre ; mais je pouvais ne pas l'attaquer et ne marquer mon blâme que par mon silence. Il n'en serait pas moins tombé, et le parti de gouvernement se serait empressé de se rallier autour de moi. Ce parti fut au contraire irrité de mes attaques et de ce qu'il appela, de ma part, un mauvais exemple. Il me fallut beaucoup de temps et d'épreuves pour reprendre sa confiance et toute ma place dans ses rangs. J'avais prévu ce mal et regretté ma résolution en la prenant. Mais on ne se sépare pas de son intime et longue pensée : c'était un vrai gouvernement libre que j'avais à cœur de fonder, et l'influence reconnue de la Chambre des députés en était, à mes yeux, l'essentielle condition. Dans mon élan vers ce but, ma faute fut de ne pas tenir assez de compte du sentiment qui dominait dans mon camp politique, et de ne consulter que mon propre sentiment et l'ambition de mon esprit plutôt que le soin de ma situation. Faute assez rare de nos jours, et que, pour dire vrai, je me pardonne en la reconnaissant.

CHAPITRE XXVI

LA QUESTION D'ORIENT.

(12 mai 1839—25 février 1840.)

Situation du cabinet du 12 mai 1839 à son avénement. — La mienne.—Mon emploi de mon loisir politique. — On me demande de surveiller la traduction et la publication en France des lettres et des écrits de Washington.—Je m'en charge. — Grand intérêt que m'inspire ce travail.—Mon *Étude historique* sur la vie et le caractère de Washington.—Son succès.—Témoignages de reconnaissance que je reçois des Américains. —Lettre du roi Louis-Philippe.—Renaissance de la question d'Orient.—Pourquoi on donne ce nom à la querelle entre le sultan et le pacha d'Égypte. —État général de l'empire ottoman. — Dispositions et politique des grandes puissances européennes. — La guerre éclate entre Mahmoud et Méhémet-Ali.—Accord entre la France et l'Angleterre.—Mort du sultan Mahmoud.—Bataille de Nézib.—Le dissentiment commence entre la France et l'Angleterre sur la question territoriale entre le sultan et le pacha. — Vicissitudes des négociations à Londres.—Attitude de la Russie. —Elle se met à la disposition de l'Angleterre.—La France persiste dans son dissentiment et le cabinet anglais dans ses résolutions.— Le général Sébastiani.—M. de Brünnow à Londres.—Lord Palmerston. —Le cabinet français me propose l'ambassade de Londres.— J'accepte. — Mes motifs. — Le roi Louis-Philippe s'y montre contraire.—Par quels motifs.—Le cabinet insiste. — Le Roi cède.—Ma nomination.—Rejet par la Chambre des députés de la dotation demandée pour M. le duc de Nemours.—Situation incertaine du cabinet.—Je pars pour Londres.

La formation du cabinet du 12 mai causa, dans les Chambres et dans Paris, une satisfaction plus générale que vive. C'était un terme à la plus longue crise ministérielle qu'on eût encore vue. Non que la solution parût

pour longtemps assurée ; mais on avait enfin un ministère ; il tirait le public d'inquiétude, et ceux-là même qu'il ne satisfaisait guère se sentaient avec plaisir hors de leurs hésitations et de leurs embarras.

Le cabinet aussi avait, en lui-même et pour son propre compte, des motifs de satisfaction et de confiance. Ses membres ne pouvaient être taxés d'intrigue et d'ambition ; l'urgence de l'intérêt et du péril public les avait seule décidés ; ils avaient fait, en acceptant, acte de dévouement et de courage. Ils étaient, les uns envers les autres, en bonnes relations et dispositions : quoique jusque-là ils eussent marché dans des rangs différents, M. Duchâtel et M. Villemain d'une part, M. Dufaure et M. Passy de l'autre, se connaissaient pour des hommes d'honneur et de bien, éclairés, modérés, et qui pouvaient conduire loyalement ensemble les affaires du pays. Ils avaient des liens de raison et d'intégrité commune, et point d'incommode rivalité. Les Chambres se montraient contentes de leur acceptation, et leur témoignaient un bon vouloir qui demandait plus de soins pour conserver que d'efforts pour conquérir la majorité.

J'étais, pour mon compte, résolu à soutenir fermement le cabinet. J'avais confiance dans les amis qui y représentaient mes opinions. Je ne ressentais ni humeur, ni impatience. On m'approuvait, dans les Chambres, d'avoir mis de côté toute vue personnelle. Le Roi me savait gré de l'avoir aidé à sortir de la crise. A la situation compliquée et militante que m'avait faite la coalition, succédait, pour moi, une situation claire et

calme. Elle me convenait dans le présent, et me laissait, dans l'avenir, toute liberté.

Un incident inattendu vint remplir et animer les loisirs que me faisait la politique. Le fondateur, par les armes et par les lois, de la république des États-Unis d'Amérique, Washington avait laissé, à sa mort, deux cents volumes in-folio comprenant toute sa correspondance, les lettres qu'il avait reçues comme celles qu'il avait écrites, pendant le cours de sa vie publique. Le congrès des États-Unis acheta de ses héritiers ces précieux papiers et les fit déposer dans les archives de l'État. Un habile éditeur, M. Jared Sparks, déjà connu par d'importants travaux historiques, entre autres par la publication de la *Correspondance diplomatique des États-Unis pendant la guerre de l'indépendance*, examina, dépouilla, mit en ordre cette grande collection. Il fit plus, il parcourut l'Amérique et l'Europe; les dépôts publics et les recueils particuliers de la France et de l'Angleterre lui furent libéralement ouverts; il rechercha, rassembla tous les documents propres à compléter cette biographie authentique d'un grand homme, qui est l'histoire du berceau d'un grand peuple; et à la suite de ce patriotique travail, une complète et belle édition des *Écrits et des Lettres de Washington* parut à Boston, de 1834 à 1837. Dès qu'elle fut terminée, en 1838, les éditeurs américains, jaloux que Washington fût aussi bien connu en France que dans sa patrie, vinrent me prier de choisir, dans ce vaste recueil, les lettres, les pièces qui me paraîtraient spécialement propres à intéresser le public

français, et d'en surveiller la traduction et la publication. Je me chargeai très-volontiers de ce soin.

Je n'avais fait alors, sur l'histoire de la fondation de la République américaine, point d'étude spéciale et approfondie. J'étais engagé à la monarchie constitutionnelle, et plus j'ai avancé dans l'expérience du gouvernement, plus s'est affermie en moi la conviction que celui-là seul convient à la France. Mais j'ai toujours ressenti et je garde, pour la grande nation qui s'est formée dans l'Amérique du Nord et pour la grande épreuve politique qu'elle tente, une vive sympathie. C'est maintenant un lieu commun de dire qu'il faut se préoccuper des résultats pratiques des gouvernements bien plus que de leurs noms et de leurs formes. Je crains que ce lieu commun ne soit plus souvent répété que bien compris et réellement accepté. Malgré tant d'essais malheureux, le nom et la forme de la République conservent de nos jours une périlleuse puissance, car là est encore le rêve de beaucoup d'esprits ardents et généreux : rêve auquel nos mœurs actuelles et notre nouvel état social donnent souvent l'apparence d'une possible et prochaine réalité. Il y a, d'ailleurs, entre quelques-uns des principes de la monarchie constitutionnelle et ceux de la République, des affinités qui semblent rendre naturel le passage de l'une à l'autre, et qui maintiennent, aux tendances et aux espérances républicaines, une force que leurs échecs répétés devraient leur enlever. L'examen sérieux des origines et des premiers pas de la grande république américaine a donc, pour nous, au-

tant d'importance que d'attrait; nulle part, nous ne pouvons mieux apprendre à pénétrer, en fait de gouvernement, au delà des apparences, à estimer le fond plus que la forme, et à reconnaître quels sont, en tout cas, les vrais caractères et les impérieuses conditions de la liberté.

Outre l'événement même, un autre fait, dans la fondation des États-Unis d'Amérique, m'attirait et m'intéressait puissamment; c'était l'homme qui avait dirigé l'œuvre, dans la guerre et dans la paix; Washington, grand homme par force, pour ainsi dire, et contre son goût, qui s'est trouvé au niveau de toutes les situations et de toutes les tâches sans en avoir recherché ni désiré aucune, qui ne ressentait aucun besoin naturel et ardent des grandes choses dont il était capable et qu'il a faites, et qui eût pu vivre propriétaire, agriculteur, chasseur habile et ignoré si la nécessité et le devoir n'avaient fait de lui un général d'armée et un fondateur d'État.

Plus je pénétrai dans l'étude de l'événement et de l'homme, plus je me sentis intéressé et éclairé, aussi bien pour ma vie publique que dans ma pensée solitaire. Je passais et repassais sans cesse de France en Amérique et d'Amérique en France. J'avais devant moi deux sociétés profondément diverses : l'une ancienne, catholique, libre d'esprit sans liberté politique, pleine de traditions monarchiques, de souvenirs aristocratiques et de passions démocratiques, mêlée à toute l'histoire, à toutes les affaires de l'Europe et du monde;

l'autre nouvelle, protestante, dressée aux habitudes républicaines quoique fidèle aux mœurs légales et respectueuses de sa mère patrie, sans rivaux, sans voisins, isolée dans l'espace, sans souci du passé, hardiment confiante dans l'avenir. Ces deux sociétés venaient d'accomplir deux révolutions aussi diverses qu'elles-mêmes; l'Amérique, une révolution d'indépendance nationale, la France, une révolution de refonte sociale; et à ces deux révolutions succédait, pour l'une et l'autre de ces sociétés, le travail de la fondation de deux gouvernements très-divers aussi, l'un républicain et fédératif, l'autre monarchique et unitaire, mais tous deux inspirés par le même vœu et tendant au même but, la liberté politique. Pour un homme appelé à prendre quelque part à ce difficile dessein de la France de 1789, il y avait, à coup sûr, dans la fondation des États-Unis de 1776, un grand spectacle à contempler et de grands enseignements à recevoir.

Quand, au milieu de l'événement américain, je regardai de près à l'homme qui l'avait dirigé, le spectacle devint encore bien plus saisissant et les enseignements bien plus clairs. Je vis Washington préoccupé, dès ses premiers pas, d'une judicieuse et vertueuse inquiétude, la crainte de l'emportement populaire et anarchique. Il avait, l'un des premiers, accepté et proclamé la périlleuse entreprise de la révolution américaine; il l'avait, pendant neuf ans, soutenue et fait triompher par la guerre. Dès qu'il mit la main au gouvernement, il se dévoua à une politique de résistance et de paix, la seule,

[redacted]

à ses yeux, qui pût fonder, dans son pays, l'indépendance nationale et la liberté.

Deux traits dominent dans le caractère de Washington : un profond attachement à la cause de son pays, une ferme indépendance de jugement et de conduite dans le service de son pays. C'était un vrai planteur anglo-américain, fortement imbu des traditions anglaises et des mœurs américaines, en parfaite sympathie avec le sentiment et le vœu général de ses compatriotes, mais dont l'esprit invinciblement sain restait étranger aux passions, aux préventions, aux fantaisies publiques, et les jugeait avec autant de liberté que de calme quand elles apparaissaient devant lui, ne leur rompant jamais brusquement en visière, mais toujours décidé à leur résister dès qu'elles compromettaient la politique que, dans sa conviction, l'intérêt public lui prescrivait de maintenir. En même temps qu'il avait l'instinct et le don naturel de l'autorité. Il portait dans le gouvernement beaucoup de prudence et de scrupule. Il était plein de respect pour les hommes en général et pour les droits de tous, mais sans nul goût du laisser-aller démocratique, et en gardant, en toute circonstance, une dignité presque sévère. Admirable mélange de grand sens et de tempérance intellectuelle comme de fierté sans arrogance, et qui commandait à la fois le respect et la confiance, et faisait de lui le chef naturel du peuple qui l'avait eu pour son plus désintéressé, plus sûr, plus capable et plus digne serviteur.

Je pris plaisir, [illegible] toujours [illegible], à con-

templer et à peindre cette grande figure, bien moins variée dans ses aspects, moins brillante, moins chaude que celle d'autres grands hommes de même rang, mais merveilleusement sereine, harmonieuse, pure de tout égoïsme, puissante avec sagesse et vertu, et parfaitement appropriée à son pays, à son temps, à sa mission. L'*Étude historique* que je consacrai à la vie et au caractère de Washington obtint, en Amérique comme en Europe, un succès dont je jouis vivement, et pour mon propre compte, et comme symptôme de l'état des esprits. Dans notre époque de transformation et de transition, nous sommes atteints de bien des maladies sociales et morales; il y a bien des folies dans les têtes, bien des mauvaises passions et bien des faiblesses dans les cœurs; mais les sources pures ne sont point taries; les forces honnêtes ne sont point éteintes; et quand les hommes voient apparaître, dans une personnification un peu éclatante, la santé de l'esprit et de l'âme, ils s'inclinent avec respect et la prennent volontiers pour conseiller et pour guide. Washington n'est pas seulement un beau modèle politique; c'est aussi un exemple encourageant, car, à travers les obstacles, les périls, les tristesses et les mécomptes inséparables de toute grande œuvre humaine, il a réussi au delà de sa propre attente, et il a obtenu, de son vivant même, autant de succès pour sa cause que de gloire pour son nom.

Je ne me ferai point scrupule de consigner ici deux témoignages de l'effet que produisit ce portrait historique de Washington, et de l'appréciation qu'en firent

les juges les plus compétents. Peu de temps après que l'ouvrage eut été traduit et publié en Amérique, vingt-cinq Américains notables m'adressèrent cette lettre :

« Monsieur,

« Les soussignés, citoyens des États-Unis d'Amérique et qui résident en ce moment à Paris, profondément touchés de l'esprit amical et du mérite supérieur de l'*Introduction* que vous avez placée en tête de votre précieuse édition de la vie et des écrits de Washington, se sont réunis pour vous prier de vouloir bien donner, à un artiste américain justement célèbre dans sa profession, les séances nécessaires pour qu'il fasse votre portrait. Notre dessein est d'envoyer ce portrait aux présidents de notre congrès, et de demander qu'il soit placé dans la bibliothèque de ce corps, comme un témoignage permanent du respect que nous ressentons pour votre personne et pour vos travaux, et aussi comme un gage de la reconnaissance que vous doivent tous les Américains pour votre libéral empressement à faire bien connaître de l'Europe la vraie nature de notre Révolution et la supériorité caractéristique de son héros [1]. »

Cette double intention s'accomplit : M. Healy, habile peintre américain, fit mon portrait qui fut placé à Washington, dans la bibliothèque du Congrès, et je reçus de lui, en présent, le portrait de Washington avec celui de Hamilton, le plus éminent, à coup sûr, par le

[1] *Pièces historiques*, n° XV.

caractère comme par la pensée, des compagnons politiques du fondateur de la république américaine, et qui, en Europe du moins, ne tient pas, dans cette grande histoire, toute la place qui lui est due.

C'était au Val-Richer, loin des bruits du monde comme des affaires de l'État, que j'avais écrit cette *Étude historique*. J'en adressai un exemplaire au roi Louis-Philippe qui, pendant son séjour aux États-Unis, avait personnellement connu Washington et m'en avait raconté quelques traits remarquables. En rentrant à Paris, je reçus de lui la lettre suivante, datée du 26 décembre 1839 :

« Mon cher ancien ministre, si j'ai autant tardé à vous répondre, c'est que je voulais vous remercier moi-même de votre ouvrage sur Washington, et vous dire combien je jouirais s'il m'était donné d'avoir le temps de le lire et de m'en entretenir avec vous. Vous ne savez que trop combien je suis privé de ces paisibles loisirs. Cependant je tâcherai de lire au moins l'*Introduction*, dont j'entends parler comme d'un chef-d'œuvre. Mes trois ans de séjour en Amérique ont eu une grande influence sur mes opinions politiques et sur mon jugement de la marche des choses humaines. La révolution puritaine et démocratique, vaincue en Angleterre et réfugiée dans les petits États de Massachusetts, de Rhode-Island et de Connecticut, a débordé, subjugué tous les autres éléments de population du vaste continent sur lequel la tempête européenne l'avait poussée ; et quoique les Hollandais à New-York, les Anglais catholiques

sous lord Baltimore, à Baltimore (1632), et plus anciennement que tous, les Français (sous Henri IV), eussent essayé cette grande colonisation, ils ont été étouffés sous la démocratie puritaine et les débris du *long Parliament* et de son armée. Mais Washington n'était ni puritain, ni aristocrate, ni encore moins démocrate ; il était essentiellement homme d'ordre et gouvernemental, cherchant toujours à combiner et à exploiter de son mieux les éléments souvent discordants et toujours assez faibles avec lesquels il devait combattre l'anarchie et en préserver son pays. Je suis persuadé que c'est ainsi que vous l'avez dépeint, et la confiance que j'en ai ajoute beaucoup au regret que j'éprouve de n'avoir pas le temps de lire votre *Washington ;* mais c'est toujours avec plaisir que je vous renouvelle l'assurance de tous mes sentiments pour vous. »

Pendant que je m'adonnais à ce travail, charmé de reconnaître, entre la politique de Washington dans le gouvernement naissant des États-Unis et celle que nous avions soutenue, mes amis et moi, depuis 1830, une évidente analogie, des perspectives nouvelles s'ouvraient devant moi ; la France cessait d'être violemment troublée à l'intérieur ; l'ordre public et la sûreté de la monarchie constitutionnelle ne semblaient plus menacés ; les affaires extérieures devenaient la principale préoccupation des esprits comme l'intérêt dominant de la situation, et j'étais sur le point d'être appelé à y prendre une part très-active. La question d'Orient renaissait, plus compliquée et plus pressante qu'elle n'avait encore été.

Je dis la *question d'Orient*, et c'était bien là, en effet, le nom que donnait tout le monde à la querelle élevée entre le sultan Mahmoud et son sujet, le pacha d'Égypte, Méhémet-Ali. Pourquoi un si grand mot à propos d'une lutte locale? L'Égypte n'est pas tout l'empire ottoman. L'empire ottoman n'est pas tout l'Orient. Le soulèvement, la séparation même d'une province ne font pas tout le sort d'un empire. Les grands États de l'Europe occidentale ont perdu ou acquis tour à tour, soit par des déchirements intérieurs, soit par la guerre, des territoires considérables, sans qu'à l'aspect de telles circonstances on ait songé à dire la *question d'Occident*. Pourquoi un langage, dont personne ne s'est avisé dans les crises territoriales de l'Europe chrétienne, a-t-il été, est-il en effet, quand il s'agit de l'empire ottoman, parfaitement naturel et légitime?

C'est qu'il n'y a maintenant, dans l'empire ottoman, point de question locale et partielle; c'est que pas une secousse ne peut se faire sentir dans un coin de l'édifice, pas une pierre ne peut s'en détacher que l'édifice entier ne paraisse et ne soit, en effet, près de crouler. On peut différer d'opinion sur ce qui reste encore de force et de vie probable à ce grand malade; mais personne ne croit sérieusement qu'il guérisse; sa mort, plus ou moins prochaine, plus ou moins naturelle, est un fait qui domine toute la situation, un pressentiment qui trouble toute l'Europe. La question d'Égypte était bien, en 1839, la question de l'empire ottoman lui-même. Et la question de l'empire ottoman, c'est bien la question

d'Orient ; non-seulement de l'Orient européen, mais de l'Orient asiatique, car l'Asie est maintenant le théâtre des ambitions et des rivalités des grandes nations européennes, et l'empire ottoman est le chemin, la porte, la clef de l'Asie. Il y a là, pour le monde européen et chrétien, un avenir immense, déjà visible, imminent peut-être.

Qu'à la perspective d'un tel avenir, les philosophes politiques, les esprits spéculatifs s'émeuvent, qu'ils se livrent à toute la liberté de leur pensée, qu'ils imaginent vingt solutions du grand problème posé devant eux, rien de plus simple ; nous avons vu éclater toutes ces inventions plus ou moins brillantes et spécieuses ; on nous a proposé, les uns la résurrection de l'empire ottoman, les autres sa mort violemment avancée et tel ou tel partage de ses dépouilles, d'autres la fondation, à sa place, d'un grand empire arabe, d'autres encore l'érection désintéressée d'un nouvel empire chrétien à Constantinople. Ce sont là des jeux de l'imagination ou de la méditation complaisante, des utopies diplomatiques ou guerrières. Que les politiques pratiques et sérieux en sourient, rien de plus simple encore ; quand on tient en main les affaires, quand on porte la responsabilité des événements, on mesure toute la difficulté du problème et toute la vanité de ces solutions cavalièrement offertes. Mais si les politiques sérieux ont droit de sourire des utopies, ils n'ont pas droit de méconnaître ou d'oublier les faits ; or, je n'hésite pas à dire que la maladie irrémédiable et la mort inévitable de

l'empire ottoman sont des faits certains, dont l'explosion définitive peut être plus ou moins prochaine, mais dont, soit qu'ils lui plaisent ou qu'ils lui déplaisent, toute politique sensée doit tenir, dès aujourd'hui, grand compte.

J'ai déjà dit quelle était, en présence de ces faits, la diverse attitude des grandes puissances européennes. Deux d'entre elles, l'Angleterre et l'Autriche, semblaient ne prendre en aucune considération l'avenir, et ne s'inquiéter que de défendre et de maintenir, tel quel, l'empire ottoman. La Russie, au contraire, suivait pas à pas sa décadence progressive, et se préparait à profiter de sa chute, sans exciter, en la devançant ou en l'amenant elle-même, la résistance préméditée de l'Europe. La Prusse se prêtait, avec une curiosité assez indifférente et des complaisances alternatives, au travail, conservateur ou destructeur, tantôt de la Russie, tantôt de l'Autriche et de l'Angleterre. Je fus appelé le 2 juillet 1839, dans la Chambre des députés, à caractériser avec précision la politique que devait adopter, à ce sujet, la France. Je reproduirai ici mes propres paroles de cette époque, car elles sont encore aujourd'hui l'expression vraie de ma pensée :

« Nous n'avons pas, dis-je, à chercher longtemps la politique qui convient à la France ; nous la trouvons depuis longtemps toute faite. C'est une politique traditionnelle, séculaire ; c'est notre politique nationale. Elle consiste dans le maintien de l'équilibre européen par le maintien de l'empire ottoman, selon la situation des

temps et dans les limites du possible, ces deux lois du gouvernement des États.

« Si je cherchais des noms propres, je rencontrerais Henri IV, Richelieu, Louis XIV, Napoléon ; ils ont tous pratiqué cette politique, celle-là et aucune autre.

« Que vous ont dit, hier encore, tous les orateurs ? que c'est là, en effet, la meilleure politique, et que, si elle est encore possible, il faut persister à la suivre. Ils en ont seulement nié ou révoqué en doute la possibilité, et alors chacun a produit son système à la place de ce qu'il déclarait impraticable.

« Voici donc la véritable question : la politique historique et nationale de la France, le maintien de l'équilibre européen par le maintien de l'empire ottoman, est-elle encore praticable ?

« La réponse dépend de deux choses : l'état de l'empire ottoman lui-même et l'état des grandes puissances européennes.

« Quant à l'empire ottoman, je suis loin de contester son déclin ; il est évident. Cependant, Messieurs, prenez garde ; n'allez pas trop vite dans votre prévoyance ; les empires qui ont longtemps duré sont très-longtemps à tomber, et on pressent, on attend leur chute bien longtemps avant qu'elle s'accomplisse. La Providence, qui ne partage pas les impatiences et les précipitations de l'esprit humain, semble avoir pris plaisir à donner d'avance un démenti aux prédictions dont l'empire ottoman est maintenant l'objet ; elle a donné ce démenti sur le même sol, dans les mêmes murs ; elle a fait durer

là un autre empire, l'empire grec, non pas des années, mais des siècles, après que les gens d'esprit du temps avaient prédit sa ruine.

« Je pourrais m'en tenir à cette réponse générale, et le démenti serait peut-être suffisant. Mais entrons plus avant dans les faits ; voyons de plus près comment s'est opéré, depuis cinquante ans, le déclin de l'empire ottoman, et quelles circonstances l'ont accompagné et l'accompagnent encore de nos jours.

« Cet empire a beaucoup perdu ; il a perdu des provinces bonnes à faire des royaumes. Comment les a-t-il perdues ? Depuis longtemps déjà ce n'est plus par la conquête ; il y a déjà longtemps qu'aucune des puissances européennes n'a rien enlevé, par la guerre, par la force ouverte, à l'empire ottoman ; la Crimée est la dernière conquête qui lui ait été ainsi arrachée ; car je ne parle pas de la régence d'Alger, qui lui était devenue presque complétement étrangère.

« Qu'est-il donc arrivé ? Comment l'empire ottoman a-t-il presque perdu les Principautés danubiennes, puis tout à fait la Grèce, puis déjà à moitié l'Égypte ? Ce sont, permettez-moi cette expression, ce sont des pierres qui sont tombées naturellement de l'édifice. Que les ambitions et les intrigues étrangères aient eu quelque part à ces événements, je le veux bien ; mais elles ne les ont pas faits ; elles ne les auraient pas menés à fin ; ce sont des démembrements naturels, spontanés ; ces provinces se sont, d'elles-mêmes et par leur mouvement intérieur, détachées de l'empire

ottoman qui s'est trouvé hors d'état de les retenir.

« Et une fois détachées, que sont-elles devenues? Sont-elles tombées entre les mains de telle ou telle grande puissance européenne? Non encore; elles ont travaillé à se former en États indépendants, à se constituer à part, sous tel ou tel protectorat, plus ou moins pesant, plus ou moins périlleux, mais qui les a laissées et les laisse subsister à titre de peuples distincts, de souverainetés nouvelles dans la grande famille des nations.

« Et croyez-vous, Messieurs, que sans cette perspective, sans l'espoir de voir ces débris de l'empire ottoman se transformer ainsi en nouveaux États, croyez-vous que nous eussions pris à ce qui s'est passé en Orient, au sort de la Grèce par exemple, l'intérêt si vif, la part si active que nous y avons pris? Non, certes : s'il se fût agi de détacher de l'empire ottoman une telle province pour la donner à quelque autre puissance, à coup sûr vous n'auriez pas vu éclater parmi nous ce mouvement national qui est venu au secours de la Grèce et qui l'a sauvée.

« Ce que je dis de la Grèce, je le dirai de l'Égypte; malgré des différences notables, il y a ici un fait analogue. Ce n'est pas nous qui avons amené l'Égypte si près d'échapper à l'empire ottoman. Sans doute, par notre expédition de 1798, par les exemples et les triomphes de l'armée française et de son glorieux chef, nous sommes pour quelque chose dans l'apparition de cette puissance nouvelle; elle n'est pourtant pas de notre

fait ; c'est là aussi un démembrement naturel de l'empire ottoman, tenté et presque accompli par le génie et la puissante volonté d'un homme. C'est Méhémet-Ali qui a fait l'Égypte actuelle, en s'emparant du mouvement que nous y avions porté. Nous l'avons protégé dès son origine, et naguère encore en 1833, comme nous avions, sous la Restauration, protégé la Grèce naissante, et par les mêmes raisons. Nous avons vu là une dislocation naturelle de l'empire ottoman, et peut-être une puissance nouvelle destinée à devenir indépendante et à jouer un jour son rôle dans les affaires du monde. Regardez bien, Messieurs, à tout ce qui s'est passé, depuis trente ans, en Orient et dans les domaines de l'empire ottoman ; vous reconnaîtrez partout le même fait ; vous verrez cet empire se démembrer naturellement sur tel ou tel point, non au profit de telle ou telle des grandes puissances européennes, mais pour commencer, pour tenter du moins la formation de quelque souveraineté nouvelle et indépendante. Personne, en Europe, n'eût voulu souffrir que la conquête donnât, à telle ou telle des anciennes puissances, de tels agrandissements. C'est là la vraie cause du cours qu'a pris la désorganisation progressive de l'empire ottoman, et c'est à ces conditions et dans ces limites que la France s'y est prêtée. Maintenir l'empire ottoman pour maintenir l'équilibre européen, et quand, par la force des choses, par le cours naturel des faits, quelque démembrement s'opère, quelque province se détache de cet empire en décadence, favoriser la transformation de

cette province en une souveraineté nouvelle et indépendante qui prenne place dans la famille des États, et qui serve un jour au nouvel équilibre européen, à l'équilibre destiné à remplacer celui dont les anciens éléments ne subsisteront plus ; voilà la politique qui convient à la France, à laquelle elle a été naturellement conduite, et dans laquelle elle fera bien, je crois, de persévérer. »

Telles étaient les dispositions des grands cabinets européens lorsqu'ils apprirent, vers le milieu de mai 1839, que l'arrangement conclu le 5 mai 1833, à Kutaièh, entre le sultan Mahmoud et Méhémet-Ali, était rompu, que l'armée turque avait passé l'Euphrate le 21 avril pour attaquer celle du pacha que commandait son fils Ibrahim, et qu'ainsi renaissait la question d'Orient avec toutes ses chances et tous ses embarras.

Dans un premier mouvement d'humeur et d'équité, on se demanda d'abord quel était l'agresseur. Le cabinet anglais lui-même, malgré son parti pris en faveur du sultan, se montra préoccupé de cette question: « L'événement actuel nous surprend, disait, le 25 mai, lord Palmerston au baron de Bourqueney, alors chargé d'affaires de France à Londres; le fait d'agression, attribué par la nouvelle télégraphique aux Turcs, a son importance morale, car il y a un principe de justice, dont nous ne pouvons méconnaître la puissance, dans une première disposition à faire retomber les conséquences de la guerre sur l'agresseur[1]. » Il fut bientôt

[1] *Pièces historiques*, n° XVI.

impossible de douter que l'agression vînt de Constantinople ; depuis plusieurs mois, tout y présageait, tout y préparait la guerre : « Des émissaires arrivent chaque jour d'Égypte et de Syrie envoyés secrètement par le sultan, écrivait le 16 mai l'amiral Roussin au maréchal Soult ; ils lui rapportent que toutes les populations sont prêtes à s'insurger contre Méhémet-Ali au premier signal. Tahar-Pacha, parti il y a deux mois pour le camp de Hafiz-Pacha, avait mission ostensible de lui ordonner de rester en deçà de la frontière ; mais il a reçu des instructions secrètes du sultan ; on les ignore, mais on les devine. Le sultan veut détruire son vassal ou succomber ; il le dit tout haut. On ne sait pas et on ne croit pas que l'armée ait franchi la frontière ; mais on espère qu'elle en est assez près pour rendre l'attaque des Égyptiens inévitable, et le sultan le désire ardemment. » De son côté, le colonel Campbell, consul général d'Angleterre à Alexandrie, écrivait le 28 mai à lord Palmerston : « La conduite emportée du sultan, qui a agi contrairement aux conseils des ambassadeurs à Constantinople, n'aura pas seulement épuisé ses ressources ; elle aura fort affaibli son influence morale en Turquie ; tandis que la conduite modérée et prudente d'Ibrahim-Pacha qui, d'après les ordres de son père, s'est abstenu de tout acte hostile, élèvera Méhémet-Ali et accroîtra son influence sur les esprits dans l'empire ottoman. » Enfin, l'ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, lord Ponsonby lui-même, si passionné contre Méhémet-Ali et toujours si enclin à rejeter

sur lui tous les torts, avait écrit le 20 mai à lord Palmerston : « Le sultan a dit qu'il mourrait plutôt que de ne pas détruire son sujet rebelle, » et le 22 mai : « Je me suis convaincu que la Sublime Porte a enfin résolu de faire la guerre au pacha d'Égypte. Il ne paraît pas que les hostilités aient encore commencé [1]. »

Comment le sultan Mahmoud aurait-il réprimé sa passion? Lord Ponsonby lui-même le poussait à la satisfaire. Quand les intentions agressives de la Porte furent évidentes, l'amiral Roussin lui adressa de vives représentations; lord Ponsonby refusa d'y joindre les siennes : « C'est une chose déplorable que ce refus, écrivit le 6 juillet le maréchal Soult à M. de Bourqueney; le silence seul de l'ambassadeur d'Angleterre, dans de telles conjonctures, est un encouragement donné aux projets téméraires de la Porte. » M. de Bourqueney eut ordre d'entretenir de cette circonstance lord Palmerston : « Je ne suis chargé, lui dit-il, d'aucune plainte officielle; quelques faits étranges ont eu lieu; j'ai ordre de porter à votre connaissance les pièces qui les constatent, et d'attendre les éclaircissements que vous croirez devoir donner à la mutuelle confiance de nos deux cabinets. » — « Lord Palmerston a sonné, continue M. de Bourqueney, et s'est fait apporter les quatre derniers mois de la correspondance de lord Ponsonby et les deux dernières années de celle du colonel Campbell : — Occupons-nous d'abord, m'a-t-il dit,

[1] *Correspondence relative to the affairs of the Levant.* Part. I, p. 28, 56, 106, 153.

de ce qui concerne lord Ponsonby; je tiens à vous prouver que mes instructions n'ont jamais varié sur ce point fondamental que le rôle de l'ambassadeur d'Angleterre à Constantinople devait être de contenir les penchants guerriers du sultan; nous avons constamment répété à lord Ponsonby : « Empêchez la guerre d'éclater. » — Lord Palmerston m'a fait lire alors sept ou huit dépêches écrites par lui à lord Ponsonby depuis la fin de janvier jusqu'au milieu de juin, et toutes fondées sur cette donnée générale. — « Maintenant, a-t-il repris, je ne saurais vous nier que l'opinion personnelle de lord Ponsonby, opinion que je ne partage pas, a toujours été opposée au maintien du *statu quo* de Kufaièh; il préférait même les partis extrêmes comme susceptibles au moins d'un dénoûment favorable; mais je suis fondé à croire que, dans les rapports officiels à Constantinople, l'ambassadeur a fait passer ses opinions personnelles après ses instructions; c'est du moins ce que je dois inférer de sa correspondance. » — Et lord Palmerston m'a lu au hasard toutes les dernières dépêches de lord Ponsonby qui constataient ses efforts pacifiques auprès du sultan. J'ai fait observer à lord Palmerston qu'il me semblait bien difficile que l'opinion personnelle de l'ambassadeur, facilement pénétrée sur les lieux et transparente même à travers les dépêches que je venais de lire, n'eût pas ôté quelque chose à l'efficacité de son action pacifique à Constantinople. Lord Palmerston, sans abonder dans mon sens, m'a répondu de manière à me prouver qu'il le craignait

comme moi. Dans tout autre pays, monsieur le maréchal, la conclusion de cette conversation eût été le changement probable de lord Ponsonby ; ici les choses se passent autrement ; les affaires extérieures ne passent qu'après les influences intérieures [1]. »

La question de savoir lequel, du sultan ou du pacha, avait recommencé la guerre disparut bientôt devant la gravité de l'événement et les inquiétudes qu'il inspirait. Elles étaient les mêmes à Paris et à Londres ; les deux cabinets avaient le même désir d'arrêter en Orient la lutte et d'empêcher que la Russie n'en profitât pour dominer de plus en plus à Constantinople. Le maréchal Soult fit partir sur-le-champ deux de ses aides de camp, l'un pour Constantinople, l'autre pour Alexandrie, où ils devaient réclamer la suspension immédiate des hostilités et en porter eux-mêmes l'ordre, l'un à l'armée turque, l'autre à l'armée égyptienne. Un crédit de dix millions fut demandé aux Chambres pour donner à nos armements maritimes le développement nécessaire. Le baron de Bourqueney eut ordre de communiquer au cabinet anglais toutes les informations reçues à Paris, toutes les idées qu'y faisait naître, toutes les mesures qu'y faisait préparer la situation nouvelle, et d'établir, entre les deux gouvernements, le plus franc et le plus intime concert : « En exposant ainsi au cabinet de Londres l'ensemble de notre manière de voir sur les graves circonstances du moment, écrivait le duc de Dalmatie,

[1] Le baron de Bourqueney au maréchal Soult, 9 juillet 1839.

nous lui donnons un gage non équivoque de la confiance qu'il nous inspire, et du désir que nous avons de marcher avec lui dans le plus parfait accord [1]. »

Le cabinet anglais accueillit ces ouvertures avec une satisfaction franchement déclarée : « Nous nous entendons sur tout, dit lord Palmerston au baron de Bourqueney, après avoir lu la dépêche du maréchal Soult; notre accord sera complet. Principe, but, moyens d'exécution, tout est plein de raison, de simplicité et de prévoyance. Ce n'est pas la communication d'un gouvernement à un autre gouvernement ; on dirait plutôt qu'elle a lieu entre collègues, entre les membres d'un même cabinet. » Quand on en vint aux mesures pratiques, l'entente fut prompte et efficace : on se mit d'accord sans la moindre difficulté sur la force respective des flottes française et anglaise et sur les instructions à donner aux deux amiraux pour qu'ils s'employassent de concert à arrêter les hostilités. Afin de réunir dans une action commune les cinq grandes puissances, et pour profiter de l'influence de l'Autriche à Constantinople, le maréchal Soult proposa qu'on fît de Vienne le siége des délibérations communes ; lord Palmerston témoigna d'abord à ce sujet quelques doutes ; il craignait, dit-il, que l'influence russe ne s'exerçât plus efficacement à Vienne sur le prince de Metternich que sur le comte Appony à Paris ou sur le prince Esterhazy à Londres; mais il insista peu : « J'ai pensé

[1] Le maréchal Soult au baron de Bourqueney, 17 juin 1839.

tout haut devant vous, dit-il à M. de Bourqueney ; je vois le pour et le contre, et à tout prendre, je crois que le pour l'emportera ; mais je suis obligé de consulter le cabinet ; je vous donnerai sa décision ; » et la décision du cabinet anglais fut favorable à la proposition du maréchal Soult. On convint que quelques bâtiments autrichiens se joindraient dans la Méditerranée aux flottes de la France et de l'Angleterre. On se mit d'accord sur l'idée et sur les termes d'une déclaration solennelle par laquelle les puissances s'engageraient à maintenir l'intégrité de l'empire ottoman et à n'accepter aucune part de son territoire. Une question plus difficile s'éleva ; qu'y aurait-il à faire si, en vertu du traité d'Unkiar-Skélessi et d'une demande de la Porte, les vaisseaux et les troupes russes arrivaient tout à coup à Constantinople pour protéger le sultan contre le pacha ? Le cabinet français avait témoigné à M. de Bourqueney quelque inquiétude sur les dispositions du cabinet anglais dans cette hypothèse : « Je crains, lui écrivait le 30 mars le duc de Montebello, alors ministre provisoire des affaires étrangères, qu'on ne prenne à Londres bien facilement son parti d'une nouvelle expédition russe à Constantinople. » Le maréchal Soult fut bientôt rassuré à cet égard : M. de Bourqueney lui écrivit le 17 juin : « Le conseil a examiné le cas où, désavoués par les événements, au delà même des bornes d'une prévision raisonnable, nous trouverions les Russes établis à Constantinople, ou en marche vers la capitale de l'empire ottoman. Cette immense question a été discutée sous la

profonde impression qu'a causée ici la phrase de la dépêche n° 16 de Votre Excellence : « Je crains qu'on n'ait pris à Londres bien facilement son parti d'une nouvelle expédition russe. » Le conseil a pensé que, dans ce cas, nos escadres devraient paraître devant Constantinople ; en amies, si le sultan acceptait nos secours, de force s'il les refusait. On a même discuté militairement la question du passage des Dardanelles ; on le croit possible, mais dangereux pendant les six mois d'hiver où le vent souffle de la Méditerranée. On le regarde comme facile pendant les six autres, mais avec des troupes de débarquement. Je n'ai pas besoin d'ajouter, monsieur le maréchal, que ce dernier parti n'est, si je puis m'exprimer ainsi, qu'une conjecture extrême, mais devant la réalisation de laquelle ma conviction est qu'il ne tiendrait qu'à nous d'empêcher l'Angleterre de reculer. » Le maréchal Soult s'empressa de répondre à ces dispositions du cabinet anglais : « Nous pensons, écrivit-il au baron de Bourqueney, qu'au moment même où les Russes arriveraient à Constantinople, les grands intérêts de l'équilibre européen et, plus encore peut-être, les susceptibilités de l'opinion publique justement exigeante, demanderaient que les pavillons anglais et français s'y montrassent aussi ; » et il envoya à M. de Bourqueney un projet de note que l'amiral Roussin serait chargé de présenter à la Porte et qui se terminait en disant : « Le gouvernement du Roi a la conviction qu'il va au-devant des intentions de la Sublime Porte en demandant que, dans le cas où les forces de terre ou de

mer d'une ou de plusieurs des cours alliées seraient appelées à Constantinople, les ordres fussent donnés pour ouvrir immédiatement le passage des Dardanelles à une escadre française qui viendrait, de son côté, protéger le trône du sultan contre les périls dont l'imminence aurait déterminé une telle mesure. » Il y eut, entre les deux cabinets, quelque diversité d'avis et de plan sur les termes et le mode d'exécution de cette démarche; mais ces difficultés secondaires furent aisément aplanies et ne portèrent, à l'accord actif des deux gouvernements, aucune atteinte. Assurés du concours de l'Angleterre, le roi Louis-Philippe et ses conseillers n'hésitaient pas plus, en 1839, à agir fortement en Orient et à forcer, au besoin, les Dardanelles qu'ils n'avaient hésité en 1832 à entrer en Belgique et à faire le siége d'Anvers.

En présence de ces brusques événements, du mouvement diplomatique qu'ils suscitaient dans toute l'Europe, et surtout de l'intime accord qui s'établissait entre Paris et Londres, la cour de Russie observait en silence et restait en suspens, visiblement inquiète de l'avenir prochain et de l'attitude qu'elle aurait à y prendre. Le grand-duc héritier, aujourd'hui l'empereur Alexandre II, se trouvait en ce moment à Londres avec le comte Orloff pour compagnon de son voyage : « Toutes les fois que le comte Orloff m'a rencontré depuis cinq jours, écrivait le 29 mai M. de Bourqueney au maréchal Soult, il a nié avec affectation devant moi l'authenticité de la nouvelle de la reprise des hostilités entre les Turcs et les Égyptiens. Il se fondait sur les dernières lettres de

l'empereur. Votre Excellence sait qu'il se donne volontiers pour le confident de la pensée impériale. Il a tenu le même langage à presque tous les membres du corps diplomatique. » Et quelques jours plus tard, le 17 juin : « L'ambassade russe écoute, regarde, mais hésite dans son action comme dans son langage. Nous avons eu bien des Russes depuis un mois à Londres, monsieur le maréchal, et des plus haut placés dans la confiance de l'empereur. Je hasarde timidement une opinion formée à la hâte ; mais il me semble évident que, de ce côté-là, on n'est pas prêt pour les partis extrêmes. » Précisément à la même date, les instructions du comte de Nesselrode au comte Pozzo di Borgo, alors ambassadeur de Russie à Londres, confirmaient pleinement la conjecture du baron de Bourqueney : « Loin de vouloir provoquer une complication dans le Levant, écrivait le vice-chancelier de Russie, nous employons tous nos soins à la prévenir ; et au lieu de nous prévaloir avec empressement de notre traité d'alliance avec la Porte, nous sommes les premiers à désirer nous-mêmes d'éloigner le renouvellement d'une crise qui nous forcerait, malgré nous, à reprendre une attitude militaire sur les rives du Bosphore [1]. » Trois semaines plus tard, le 8 juillet, l'ambassadeur d'Angleterre à Saint-Pétersbourg, lord Clanricarde, écrivait à lord Palmerston : « En toute occasion, le comte de Nesselrode m'a exprimé le désir qu'avait le

[1] *Correspondence on the affairs of the Levant.* Part. I, p. 98.

gouvernement russe d'éviter la possibilité d'un *casus fœderis* en vertu du traité d'Unkiar-Skélessi. Il a tenu le même langage à tous mes collègues, et je crois que ce désir est, de sa part, aussi sincère qu'inquiet. » Les faits prouvèrent bientôt que les inquiétudes pacifiques du cabinet russe étaient sincères ; il adhéra sans difficulté aux propositions de délibération commune entre les cinq puissances que lui adressa le prince de Metternich, et lord Beauvale, ambassadeur d'Angleterre à Vienne, put écrire, le 11 juillet 1839, à lord Palmerston : « Le plan de pacification entre la Porte et Méhémet-Ali est déjà esquissé, et peut être considéré comme adopté par l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie. Reste la France. Le prince de Metternich demande au gouvernement anglais de persuader la France [1]. »

Pendant que les diplomates conversaient ou correspondaient, les événements s'étaient précipités et avaient profondément altéré la situation. L'aide de camp que le maréchal Soult avait envoyé en Égypte, le commandant Callier, avait obtenu de Méhémet-Ali une lettre qui enjoignait à son fils Ibrahim de suspendre les hostilités ; mais quand le commandant Callier atteignit l'armée égyptienne, il trouva non-seulement la guerre engagée, mais l'armée turque vaincue et détruite. Cinq jours avant son arrivée, le 21 juin 1839, auprès du village de Nézib, une bataille avait eu lieu, et après deux heures d'un faible combat, les forces du sultan, général

[1] *Correspondence on the affairs of the Levant.* Part. I, p. 169, 177.

et soldats, s'étaient dispersées, laissant entre les mains du vainqueur 9,000 prisonniers, leur artillerie et tout leur camp. Lorsque la nouvelle de cette défaite arriva à Constantinople, le sultan Mahmoud ne vivait plus; il était mort six jours auparavant, le 30 juin, maudissant avec passion le nom de Méhémet-Ali, et pourtant venant, lui aussi, d'accorder au second aide de camp du maréchal Soult, le colonel Foltz, un ordre de suspension des hostilités. Quinze jours s'étaient à peine écoulés depuis que le jeune fils de Mahmoud, le sultan Abdul-Medjid, occupait le trône de son père, quand le commandant en chef de ses forces maritimes, le capitan-pacha Achmet-Feruzi, sorti naguère de la mer de Marmara, conduisit son escadre, forte de dix-neuf vaisseaux, à Alexandrie et la livra à Méhémet-Ali. En trois semaines, la Turquie avait perdu son souverain, son armée et sa flotte.

Tant de désastres, coup sur coup accumulés, jetèrent Constantinople dans un trouble extrême. Le jeune sultan et ses conseillers tremblaient de voir le pacha d'Égypte s'avancer immédiatement, par terre et par mer, sur la capitale de l'empire. Ils s'empressèrent de faire, auprès de lui, des démarches pacifiques. Son vieil ennemi, le grand vizir Khosrew-Pacha, lui écrivit dès le 5 juillet : « Sa Hautesse, douée de droiture et de sagacité, qualités dont le ciel l'a favorisée, a dit, aussitôt qu'elle fut montée au trône : « Le pacha d'Égypte, Méhémet-Ali-Pacha, s'étant permis certains procédés offensants envers feu mon glorieux père, il s'est passé

jusqu'à présent beaucoup de choses, et dernièrement encore on a entrepris des préparatifs. Mais je ne veux pas que la tranquillité de mes sujets soit troublée et que le sang musulman soit versé. J'oublie donc le passé ; et pourvu que Méhémet-Ali remplisse exactement les devoirs de la sujétion et du vasselage, je lui accorde mon pardon souverain ; je lui destine une décoration magnifique et semblable à celle de mes autres illustres vizirs, et j'accorde la succession héréditaire de ses fils au gouvernement de l'Égypte. » Déjà deux jours auparavant, le 3 juillet, le ministre des affaires étrangères de la Porte, Nouri-Effendi, avait réuni chez lui les représentants des cinq grandes puissances européennes, et leur avait communiqué cette résolution du sultan : « Nous avons demandé, écrivait le 5 juillet lord Ponsonby au consul général d'Angleterre à Alexandrie, si l'on avait l'intention de laisser Méhémet-Ali en possession de la Syrie, ou de la Mecque, ou de Médine, ou de Saint-Jean-d'Acre, et la réponse a été négative. » La Porte était loin pourtant d'être fermement résolue à limiter ainsi ses concessions, car le 22 juillet suivant, le premier drogman de l'ambassade anglaise à Constantinople, M. Frédéric Pisani écrivait à lord Ponsonby : « La Porte est assez disposée à traiter avec Méhémet-Ali sur les bases suivantes, proposées, dit-elle, par le prince de Metternich, et approuvées par le cabinet de Saint-James : 1° le gouvernement de l'Égypte donné héréditairement à Méhémet-Ali ; 2° le gouvernement de toute la Syrie donné à Ibrahim-Pacha ; 3° à la mort

de Méhémet-Ali, Ibrahim-Pacha aura le gouvernement de l'Égypte, et la Syrie rentrera de nouveau sous l'autorité immédiate de la Porte, comme cela était autrefois. »

Ni le prince de Metternich n'avait proposé, ni le cabinet anglais n'avait approuvé de telles concessions ; mais la Porte, traitant elle-même avec le pacha d'Égypte, se laissait entrevoir prête à les lui accorder.

Quand la nouvelle de cette négociation directe entre Constantinople et Alexandrie et de ses chances arriva aux cabinets européens, ils en reçurent des impressions très-diverses. On s'en félicita à Saint-Pétersbourg, et on s'empressa d'approuver que la question turco-égyptienne fût débattue et vidée entre les parties intéressées elles-mêmes. La Russie échappait ainsi à l'intervention commune des grandes puissances dans les affaires d'Orient, et à la nécessité de perdre, en s'y associant, sa position isolée et indépendante. Le comte de Nesselrode adressa à ce sujet, le 27 juillet, des instructions à M. de Kisséleff, chargé d'affaires de Russie à Londres [1], et, le 9 août suivant, M. de Bourqueney écrivit au maréchal Soult : « Lord Palmerston m'avait annoncé hier que, d'après les nouvelles de Berlin, la Russie se retirait des négociations projetées de Vienne. M. de Kisséleff, qui m'a succédé chez lord Palmerston, était chargé d'une communication dans ce sens. C'est au nom du respect pour l'indépendance des États souverains que le cabinet

[1] *Correspondence relative to the affairs of the Levant.* Part. I, p. 157.

russe décline toute intervention dans les affaires intérieures de la Turquie. Avant les événements de Syrie, avant la mort du sultan, quand il n'y avait, aux différends de la Porte et de l'Égypte, point d'autre issue possible que la guerre, le cabinet russe avait pu partager l'opinion des autres puissances de l'Europe sur l'ouverture d'une négociation conduite en dehors des parties intéressées elles-mêmes; mais aujourd'hui que la Porte va elle-même au-devant d'un rapprochement, et adresse à l'Égypte des propositions d'accommodement acceptables, il faut laisser marcher la négociation à Constantinople, et la seconder uniquement de ses bons offices. Autrement, il n'y a plus de puissance ottomane indépendante. Tel est, monsieur le maréchal, l'esprit de la démarche de M. de Nesselrode. Ce n'est pas le gouvernement du Roi qui s'étonnera de cette ouverture du cabinet de Saint-Pétersbourg; la correspondance de Votre Excellence l'avait dix fois annoncée. Ici, où l'on prend facilement ce qu'on désire pour ce qu'on croit, on avait été plus confiant, non pas dans la sincérité des dispositions de la Russie, mais dans les nécessités de la situation européenne. On a donc été surpris, plus qu'on ne le sera à Paris. Mais enfin on a compris les motifs de la dernière dépêche de M. de Nesselrode, et on y voit la preuve évidente que, si le cabinet impérial ne croit pas le moment arrivé de se commettre ouvertement avec l'Europe sur les affaires d'Orient, il est au moins décidé à lutter diplomatiquement contre les garanties écrites qui menaceraient d'enchaîner l'avenir. Lord Palmerston

a reçu poliment la communication de M. de Kisséleff; mais celui-ci n'a pas dû se faire illusion sur le jugement qu'il en portait. »

Lord Palmerston était parfaitement à son aise en déclinant l'ouverture de la cour de Russie et en laissant entrevoir qu'il ne se méprenait point sur ses motifs ; il avait déjà la certitude que, dans cette nouvelle phase de la question égyptienne, la politique de l'Angleterre aurait l'adhésion et le concours de la France. Dès le 26 juillet, en apprenant la démarche pacifique de la Porte auprès de Méhémet-Ali, le maréchal Soult avait écrit au baron de Bourqueney : « La rapidité avec laquelle marchent les événements peut faire craindre que la crise ne se dénoue par quelque arrangement dans lequel les puissances européennes n'auront pas le temps d'intervenir, et où, par conséquent, les intérêts essentiels de la politique générale ne seraient pas pris en considération suffisante. Pour l'Angleterre comme pour la France, pour l'Autriche aussi, bien qu'elle ne le proclame pas ouvertement, le principal, le véritable objet du concert, c'est de contenir la Russie et de l'habituer à traiter en commun les affaires orientales. Je crois donc que les puissances, tout en donnant une pleine approbation aux sentiments conciliants manifestés par la Porte, doivent l'engager à ne rien précipiter et à ne traiter avec le vice-roi que moyennant l'intermédiaire de ses alliés, dont la coopération serait sans doute le meilleur moyen de lui ménager des conditions moins désavantageuses et mieux garanties. » Lord Pal-

merston s'empressa d'accepter cette persévérance du cabinet français à faire, de l'accommodement entre la Porte et l'Égypte, une question européenne : « Il est très-frappé, répondit M. de Bourqueney au maréchal Soult, de la crainte que le cabinet russe ne pousse, à Constantinople, à un arrangement direct entre le sultan et Méhémet-Ali, qui fasse échouer, en les rendant inutiles, les négociations de Vienne et les garanties qui en découleront ; mais il pense que, même dans le cas de l'arrangement direct admis, nous devrons continuer nos efforts pour faire sortir, du concours moral des quatre cours, un acte auquel la cinquième ne pourra s'empêcher de souscrire [1]. »

Ce résultat n'était pas difficile à atteindre ; la cour de Russie, aussi circonspecte dans sa conduite que superbe dans son attitude, tenait encore plus à ne pas rester isolée en Europe qu'à maintenir à Constantinople sa position isolée ; elle n'insista point pour que la Porte, par respect pour son indépendance, fût laissée seule en présence de Méhémet-Ali et libre de négocier directement avec lui comme elle l'entendrait. L'empereur Nicolas se déclara prêt à agir de concert avec l'Angleterre, l'Autriche, la France et la Prusse, si elles croyaient devoir persister à prendre elles-mêmes en main cette négociation ; et le 27 juillet, les représentants des cinq cours à Constantinople adressèrent en commun à la Porte cette note : « Les soussignés ont reçu ce

[1] Le baron de Bourqueney au maréchal Soult, 27 juillet 1839.

matin de leurs gouvernements respectifs des instructions en vertu desquelles ils ont l'honneur d'informer la Sublime Porte que l'accord sur la question d'Orient est assuré entre les cinq grandes puissances, et de l'engager à suspendre toute détermination définitive sans leur concours, en attendant l'effet de l'intérêt qu'elles lui portent. »

A cette démarche, l'ambassadeur d'Angleterre, lord Ponsonby, laissa éclater toute sa joie : « Le baron de Stürmer a reçu dans la matinée du 27 les instructions du prince de Metternich, écrivit-il le 29 juillet à lord Palmerston, et le soir même la note était signée et remise. Je vous demande la permission d'exprimer en toute humilité mon approbation de l'activité et de la promptitude avec lesquelles a agi le baron ; je considère cette mesure comme la plus salutaire qu'il fût possible de prendre. Elle a été aussi très-opportune, car les ministres ottomans venaient de se résoudre à faire au pacha d'Égypte des concessions qui seraient, en ce moment même, sur la route d'Alexandrie, et qui auraient déplorablement compliqué les affaires de cet empire. Notre démarche a donné au grand vizir la force et le courage de résister au pacha, et de défendre les droits et les intérêts du sultan. Elle assurera aussi, je pense, la tranquillité de la capitale et par conséquent la sécurité de ses habitants étrangers et chrétiens. Elle ouvre la voie à tout ce que le gouvernement de Sa Majesté pourra juger bon et utile de faire. Elle a placé le gouvernement de Sa Majesté dans une position qui le met

en état de garantir l'intégrité et l'indépendance futures de la Turquie[1]. »

Le cabinet français ne tarda pas à s'apercevoir que cette démarche ne le mettait pas dans une situation aussi commode, ni aussi puissante que celle que s'en promettait l'Angleterre. Il venait de s'engager à ne pas laisser régler la question d'Orient en Orient même, entre les deux parties intéressées, et à la régler en Occident, par l'accord des cinq grandes puissances; il avait déclaré à la Porte « que cet accord était assuré; » et loin d'avoir cette assurance, il avait déjà pu entrevoir combien ses vues sur l'arrangement définitif entre le sultan et le pacha différaient de celles de l'Angleterre. Dès le 16 juin, lord Palmerston avait dit à M. de Bourqueney: « Il faudra ouvrir à Constantinople et à Alexandrie une négociation sur la double base de la constitution de l'hérédité de l'Égypte dans la famille de Méhémet-Ali et de l'évacuation de la Syrie par les troupes égyptiennes. L'opinion du conseil est que nous ne rencontrerons aucune difficulté sérieuse à Constantinople, et que, s'il s'en présentait à Alexandrie, il suffirait d'y convaincre le pacha de notre union pour en triompher. » Sans repousser formellement dès l'abord cette vue du cabinet anglais, sans s'expliquer nettement sur ce qu'on devrait concéder à Méhémet-Ali, le maréchal Soult chargea M. de Bourqueney de témoigner des dispositions différentes: « Il faut, lui écrivait-il le

[1] *Correspondence relative to the affairs of the Levant* Part. I, p. 292, 293.

26 juillet, que la fermeté, j'ai presque dit la sévérité des conseils que les puissances exprimeront soit tempérée par un ton de modération et de bienveillance qui, tout en arrêtant la hardiesse de Méhémet-Ali, ne blesse pas trop fortement son orgueil et son ambition. Il y aurait certainement de l'affectation à paraître croire qu'après les succès que vient de lui procurer la folle agression de la Porte, il n'a rien à attendre de plus que ce qu'il était en droit de demander auparavant. Ce serait méconnaître l'empire des faits et les nécessités de la situation. Si le vice-roi acquérait la conviction qu'il ne doit rien espérer de l'équité des puissances, il se révolterait contre leurs représentations impérieuses, et son irritation pourrait amener, d'un moment à l'autre, des conséquences dont la seule possibilité est de nature à effrayer tout esprit prévoyant. » Quand M. de Bourqueney communiqua à lord Palmerston cette dépêche à la fois claire et vague, le ministre anglais lui développa en réponse toute sa pensée : « Plus je réfléchis, lui dit-il, à cette question d'Orient (et je vous affirme qu'il n'y a pas dans mon esprit une seule préoccupation anglaise exclusive), plus j'arrive à cette conclusion que la France et l'Angleterre ne peuvent que vouloir identiquement la même chose, la sécurité, la force de l'empire ottoman, ou, si ces mots sont trop ambitieux, son retour à un état qui laisse le moins de chances possible à une intervention étrangère. Eh bien ! cet objet, nous ne l'obtiendrons qu'en séparant le sultan et son vassal par le désert; que Méhémet-Ali reste maître de son

Égypte ; qu'il y obtienne l'hérédité qui a fait le but constant de ses efforts ; mais qu'il n'y ait plus de voisinage, et par conséquent plus de collision possible entre ces deux puissances rivales. La Russie convoite (d'avenir) les provinces d'Europe, et au fond de son cœur elle voit avec joie les provinces d'Asie se séparer du corps ottoman. Pouvons-nous servir cet intérêt ? Évidemment non. On parle des difficultés matérielles que nous rencontrerons pour arriver à notre but. Je pense que Méhémet-Ali ne résistera pas à une volonté sincère exprimée en commun par les grandes puissances ; mais, le fît-il, ses droits n'augmenteraient pas par le mépris qu'il ferait des conseils de l'Europe, et si la force devenait nécessaire, le résultat ne serait ni long ni douteux. Telle est l'opinion bien arrêtée du cabinet anglais. Si nous pensions que Méhémet-Ali pût s'asseoir fort et respecté sur le trône ottoman, et posséder l'empire dans son indépendance et son intégrité, nous dirions : soit. Mais convaincus que, s'il reste encore quelque chose en Turquie, c'est le respect religieux pour la famille impériale, et que jamais l'empire tout entier ne consentira à traiter Méhémet comme un descendant du prophète, Dieu nous garde de nous embarquer dans une semblable politique ! Nous aurions une seconde Amérique du Sud en Orient, et celle-là aurait des voisins qui ne la laisseraient pas éternellement se consumer en luttes intérieures. » Et dix jours après, le 8 août, rentrant avec ardeur dans la conversation : « Je ne puis assez vous répéter, disait lord Palmerston

à M. de Bourqueney, combien ma conviction est indépendante de toute considération politique exclusivement anglaise; mais je suppose l'Égypte et la Syrie héréditairement investies dans la famille de Méhémet-Ali, et je me demande comment l'Europe peut se flatter que le moindre incident ne viendra pas briser le dernier et faible lien qui unira ces provinces à l'empire ottoman; l'indépendance viendra comme est venue l'hérédité. Et savez-vous alors ce qu'on dira en Europe quand la Russie reprendra son œuvre de convoitise sur les provinces européennes? On dira que l'empire ottoman, démembré par la séparation d'une partie de ses provinces d'Asie, ne vaut plus la peine qu'on risque la guerre pour le maintenir. Voilà l'ordre d'idées dans lequel je me place pour juger cette grande question. Après cela, je ne crois nullement à l'infaillibilité de mon opinion; je conçois parfaitement qu'on en ait une autre, et je ne cherche aucune préoccupation française dans l'opinion qu'exprime M. le maréchal Soult. Je crois si bien à la bonne foi de cette politique que voici un raisonnement qui m'en convaincrait si j'étais tenté d'en douter. La France a besoin d'exercer de l'influence en Égypte; cela est et cela doit être; c'est une de ces données qu'il faut accepter dans la politique générale. Eh bien! vous voulez faire l'Égypte plus forte que nous ne le voulons; et cependant votre influence sur le souverain, quel qu'il soit, d'Alexandrie croîtrait en raison de sa faiblesse. Vous voyez si je cherche une arrière-pensée sous la divergence de nos deux points de vue. »

Quoiqu'ils fussent divers en effet, ce n'était pas la divergence des deux points de vue dans la politique générale qui faisait, pour le cabinet français, la difficulté de la question et de la situation : dans sa persistance à réclamer pour Méhémet-Ali la possession héréditaire de la Syrie, il était déterminé par deux motifs moins systématiques et plus directs. La cause de Méhémet-Ali était très-populaire en France ; entraînés, comme je l'ai déjà dit, par nos récents souvenirs et par je ne sais quelle instinctive confusion de notre conquête et de ses conquêtes, de notre gloire et de sa gloire, nous prenions, à la fortune du pacha, un vif intérêt, et nous la regardions comme importante pour la puissance de la France. Les brillants débats dont cette affaire venait d'être l'objet, le remarquable rapport de M. Jouffroy sur les dix millions demandés par le cabinet pour nos armements maritimes, l'empressement des Chambres à voter ce crédit, tout avait concouru à grandir la question et le maître de l'Égypte. Nous avions, en outre, de sa force, une idée très-exagérée ; nous nous le figurions résolu et capable d'opposer à l'Europe, si elle se refusait à ses désirs, une résistance désespérée, et de mettre en feu l'Orient d'abord, puis l'Europe elle-même. Dominé par le sentiment public et trompé par ses propres pressentiments, le cabinet français persista à combattre, sur ce point, les vues du cabinet anglais, et à soutenir le pacha dans ses prétentions à la possession héréditaire de la Syrie que, de son côté, le ca-

binet anglais continua de repousser péremptoirement.

Ce fut là, de notre part, une grande faute, une faute qui, dès le premier moment, engagea dans une mauvaise voie notre politique, et que nous aurions d'autant moins dû commettre qu'elle était en contradiction avec la conduite que nous avions tenue, quelques années auparavant, dans une circonstance analogue. Quand il s'était agi de faire consacrer par l'Europe un premier démembrement de l'empire ottoman et de constituer le royaume de Grèce, nous avions aussi réclamé, pour le nouvel État, un plus vaste territoire; nous aurions voulu lui faire donner la Thessalie, Candie, de meilleures frontières. Nous avions rencontré, sur ce point, l'opposition du gouvernement anglais, et nous avions renoncé à une portion de notre dessein, mettant, avec raison, bien plus d'importance à la fondation du nouvel État qu'à son étendue et à notre succès général qu'à un mécompte partiel. Nous étions, en 1839, dans une situation semblable qui nous conseillait la même tempérance. A considérer les choses en elles-mêmes, il eût, à coup sûr, mieux valu qu'au lieu de retomber au pouvoir de la Porte, la Syrie restât entre les mains de Méhémet-Ali : par son voisinage, par l'état de son administration, par l'énergie de son pouvoir, par son éloignement de tout fanatisme musulman, le pacha d'Égypte eût maintenu dans cette contrée, au profit de ses populations diverses et surtout des chrétiens, plus d'ordre et de sécurité que le sultan n'était en état et en disposition de le faire. Si cette solution eût été

alors adoptée, l'Europe aurait peut-être échappé aux déplorables spectacles et aux inextricables embarras que lui donne aujourd'hui la Syrie. Mais, pour la France elle-même et son gouvernement, il eût été bien plus sage et plus habile de consacrer, de concert avec l'Angleterre, la conquête principale de Méhémet-Ali que de se séparer du cabinet anglais pour suivre le pacha dans tous ses désirs. L'Égypte, héréditairement possédée par des princes presque indépendants, était un grand pas de plus dans cette voie des démembrements partiels et naturels de l'empire ottoman reconnus par l'Europe, et formant ou préparant de nouveaux États. C'était là la politique de la France ; elle l'avait naguère hautement proclamée et pratiquée avec succès ; elle la compromit par une exigence inconsidérée, au moment où elle pouvait en obtenir une nouvelle et éclatante application.

Un fait aurait dû révéler au cabinet français le péril de son exigence obstinée ; ce fut la satisfaction qui éclata dans le cabinet anglais, comme elle avait éclaté dans la correspondance de lord Ponsonby, quand il apprit que le ministre de Russie à Constantinople, M. de Bouteneff, avait signé la note du 27 juillet qui détournait la Porte de toute négociation directe avec Méhémet-Ali et lui promettait l'accord comme l'appui des cinq grandes puissances : « On ne s'attendait point à cette soudaine adhésion du ministre de Russie à une démarche de cette importance, écrivit le baron de Bourqueney au maréchal Soult[1] ; à Londres, comme à Paris sans doute,

[1] Dépêche du 18 août 1839.

sances unies dans un même intérêt. Il importerait pour cela que les puissances, surtout la France et l'Angleterre, tinssent au cabinet de Pétersbourg un langage absolument uniforme, et ne fissent, auprès de lui, que des démarches concertées. Aussi, n'ai-je pas vu sans quelque regret celle que lord Clanricarde a été chargé de faire auprès de M. de Nesselrode. Le gouvernement russe a dû naturellement en induire que, sur un point au moins, celui des limites à imposer à Méhémet-Ali, l'Angleterre s'attendait à trouver plus de sympathie en lui que dans les autres cabinets ; il en aura conclu, bien à tort sans doute, qu'une alliance où se manifestaient de semblables divergences n'avait rien de bien homogène, ni de bien imposant. »

Le cabinet français pouvait regretter la démarche que, par un ordre de lord Palmerston en date du 9 juillet précédent, lord Clanricarde avait faite auprès du cabinet russe[1] ; mais il n'avait nul droit de s'en étonner ni de s'en plaindre ; cette démarche était parfaitement simple et le résultat naturel de la situation générale ; lord Palmerston avait chargé lord Clanricarde de faire, à Saint-Pétersbourg, les mêmes communications, les mêmes propositions qu'il faisait faire par lord Granville à Paris.. Il avait donné, aux représentants de l'Angleterre auprès des quatre grandes cours continentales, les mêmes instructions sur la question égyptienne, et manifesté

[1] *Correspondence relative to the affairs of the Levant.* Part. I, p. 156-158.

partout les mêmes vues fondées sur les mêmes motifs. Dans ses entretiens avec le baron de Bourqueney, il exprimait librement sa méfiance de la Russie et son désir d'une complète intimité avec la France ; mais il ne pouvait exclure la Russie du concert européen qu'il réclamait, ni lui tenir un langage différent de celui qu'il adressait aux autres puissances. En se laissant aller, dans cette occasion, à une velléité d'humeur exclusive, le cabinet français tombait dans la méprise que signalait le prince de Metternich quand il disait : « La France, en parlant à d'autres, est trop souvent disposée à se croire seule ; quand on négocie, on est plusieurs. »

Deux incidents presque simultanés vinrent, à cette époque, presser, sans le changer, le cours de la négociation. Au commencement de septembre 1839, le général Sébastiani, qui jusque-là était resté en congé à Paris, alla reprendre, à Londres, son poste d'ambassadeur ; et quelques jours après, le baron de Brünnow y arriva de Saint-Pétersbourg, spécialement chargé de traiter des affaires d'Orient, et aussi de gérer en général la légation de Russie. Négociateurs habiles l'un et l'autre, quoique très-divers : le général Sébastiani, esprit ferme, calme, sagace, fin et point compliqué, un peu lent, peu inventif, peu fécond en paroles ou en écritures, mais imperturbablement judicieux et prévoyant, prompt à reconnaître le but possible à atteindre et ce qu'il fallait faire ou concéder pour l'atteindre ; le baron de Brünnow, nourri dans les desseins et les traditions de la chancel-

lerie russe, instruit, adroit, persévérant sans entêtement, point exigeant, point impatient, causeur abondant et spirituel, rédacteur exercé et prompt, habile à démêler les visées d'autrui et à envelopper les siennes sous un épais manteau de concessions, de réserves et de commentaires. Ils se mirent à l'œuvre dès leur arrivée, appliqués, l'un à ramener lord Palmerston dans les voies où se tenait la France, l'autre à lui bien persuader que la Russie le suivrait dans celles où il voulait marcher.

Le général Sébastiani fut prompt à tirer son gouvernement de toute illusion; il écrivit dès le 5 septembre au maréchal Soult: « Je dois déclarer à Votre Excellence que l'impression résultant pour moi de mon premier entretien avec lord Palmerston est que le gouvernement anglais veut, comme nous, au même degré que nous, avec aussi peu d'arrière-pensées que nous, le maintien de l'indépendance et de l'intégrité de l'empire ottoman, et que ce but, il veut l'atteindre pacifiquement et sans compromettre les grandes puissances entre elles... Mais je ne puis le dissimuler à Votre Excellence, la disposition du cabinet anglais à l'emploi des moyens coercitifs contre Méhémet-Ali, soit pour obtenir la restitution de la flotte ottomane, soit pour lui faire accepter exclusivement l'hérédité de l'Égypte comme base de l'arrangement à intervenir avec la Porte, cette disposition, dis-je, peut bien, de temps à autre, céder, sur certains points, aux représentations de la France; mais elle reparaît toujours; et si elle rencontre de notre part une répu-

gnance invincible et absolue à l'emploi d'un moyen de coercition quelconque contre le vice-roi, je crains que l'on ne se persuade ici qu'il est inutile de continuer une négociation dans laquelle on a ôté d'avance à ses conseils la sanction, même éventuelle, de la force. »

Les 14 et 17 septembre, le général Sébastiani, revenant de Broadlands, maison de campagne de lord Palmerston où il était allé passer deux jours, écrivait encore au maréchal Soult : « Au milieu de notre conférence, lord Palmerston a reçu son courrier de Londres ; il lui apportait des dépêches de Pétersbourg, de Berlin, de Vienne et de Constantinople. Lord Palmerston me les a toutes lues. De Constantinople, lord Ponsonby écrit que le divan a été réuni et a décidé qu'il ne serait rien accordé à Méhémet-Ali au delà de l'investiture héréditaire de l'Égypte. De Vienne, lord Beauvale annonce que le cabinet autrichien adopte de plus en plus le point de vue anglais sur la nécessité de réduire à l'Égypte les possessions territoriales du vice-roi. A Berlin, même faveur pour le projet anglais. Enfin, lord Clanricarde écrit de Saint-Pétersbourg que le cabinet russe s'unit sincèrement aux intentions du cabinet britannique, qu'il partage son opinion sur les bases de l'arrangement à intervenir, et qu'il offre sa coopération.—Voyez, a repris lord Palmerston, voyez s'il est possible de renoncer à un système que nous avons adopté, au moment même où il réunit les vœux et les efforts de presque toutes les puissances avec lesquelles nous avons entrepris de résoudre pacifiquement la question d'Orient. Ce

système, je ne puis trop vous le répéter, est fondé sur une base unique; les dangers de la Porte ne viennent en ce moment que de son vassal; il y en a d'autres pour elle, mais ils sont d'avenir. C'est des dangers du moment que nous avons à garantir la Porte. Nous avons donné un avertissement sérieux à la puissance d'où partent les dangers d'avenir. Il faut que Méhémet-Ali soit mis hors d'état de renouveler et de rendre peut-être plus décisifs les coups qu'il a déjà portés à l'empire ottoman. Voilà la donnée générale qui a fondé toutes les déterminations du cabinet anglais; je ne suis ici que son organe; mais je ne puis assez vous exprimer la profonde affliction que j'éprouve à voir le cabinet français, avec qui nous avons entamé la question dans une si parfaite entente, se séparer de nous et de toutes les autres puissances. Je me rends compte des circonstances particulières dans lesquelles vous êtes placés; je sais que vous avez des préjugés, des exigences d'opinion publique à ménager; mais, quelle que soit la cause de notre divergence, je la déplore amèrement, et rien ne saurait nous être plus agréable que d'en entrevoir le terme possible.—J'ai demandé à lord Palmerston s'il ne trouvait pas matière à réflexion dans cette facilité avec laquelle la Russie accourait au-devant du système anglais; c'est une alliance bien éphémère, ai-je ajouté, c'est une coïncidence de vues bien fortuite pour y sacrifier une alliance de principes et de sentiments.—Eh! a repris lord Palmerston, nous savons parfaitement qu'elle est toute de circonstance, et qu'elle n'empêchera pas plus tard les deux

à l'emploi de la force ; la négociation pourra alors suivre son cours. Si le cabinet français persiste au contraire à proclamer d'avance que, dans aucun cas, il n'usera de compression contre le pacha, il n'y a plus d'ensemble possible dans la question. »

La dépêche du général Sébastiani finissait en disant : « M. de Brünnow devait avoir aujourd'hui sa première audience de lord Palmerston. »

Malgré les informations transmises et l'avis clairement exprimé, bien qu'avec réserve, par son ambassadeur, le cabinet français persista dans son attitude ; il était décidé à ne pas exiger de Méhémet-Ali qu'il renonçât à la possession héréditaire de la Syrie, et à ne pas s'associer, contre lui, s'il maintenait ses prétentions, à des mesures coercitives. Le gouvernement anglais était perplexe ; quel que fût vers lui l'empressement de la Russie, les premières propositions de M. de Brünnow ne le satisfaisaient point ; tout en acceptant le concert européen pour les affaires d'Orient, le cabinet de Saint-Pétersbourg demandait que ses vaisseaux et ses soldats entrassent seuls, au besoin, dans la mer de Marmara pour défendre la Porte au nom de l'Europe. C'était abandonner et maintenir à la fois le traité d'Unkiar-Skélessi ; la Russie renonçait à protéger Constantinople en vertu d'un droit exclusif et en son propre nom ; mais, en fait, elle en restait le seul défenseur. On fut choqué, à Londres comme à Paris, de ce mélange d'obstination et de condescendance. Plusieurs membres du cabinet anglais ne partageaient d'ailleurs qu'en hésitant les vues

argumentation et par le désir, que je crois sincère, de faire acte de déférence envers la France, lord Palmerston a consenti, après une longue discussion, à ajouter, à l'investiture héréditaire de l'Égypte en faveur de Méhémet-Ali, la possession, également héréditaire, du pachalik d'Acre. La ville seule d'Acre demeurerait à la Porte, et la frontière partirait du glacis de la place, dans la direction du lac Tabarié. »

Le cabinet français fut peu touché de cette offre; il était toujours persuadé que Méhémet-Ali maintiendrait ses prétentions avec autant de force que de persévérance et que le gouvernement anglais n'irait jamais jusqu'à s'allier en Orient avec la Russie. L'opinion populaire d'ailleurs et la presse périodique en France soutenaient avec une vivacité chaque jour croissante la cause du pacha d'Égypte, épiaient tous les bruits, les moindres apparences d'un accord quelconque fait, à ses dépens, avec le cabinet anglais, et les traitaient d'avance de lâcheté antinationale. Le maréchal Soult écrivit, le 14 octobre, au général Sébastiani : « Le gouvernement du Roi, après avoir mûrement pesé les objections du cabinet de Londres, ne peut que persister dans les vues que je vous ai fait connaître sur les bases d'un arrangement des affaires d'Orient. S'il s'agissait d'un intérêt qui nous fût propre, nous pourrions faire des concessions à notre désir de resserrer notre alliance avec l'Angleterre; mais la question n'est pas telle; elle consiste uniquement à déterminer des conditions qui, en combinant dans une juste mesure les droits du sul-

tan et la sécurité à venir de son trône avec les prétentions de Méhémet-Ali, puissent amener la pacification de l'empire ottoman. Nous avons la conviction que les propositions du cabinet britannique n'atteindraient pas ce but, et que, plutôt que de les subir, Méhémet-Ali, qui y verrait sa ruine, se jetterait dans les chances d'une résistance moins dangereuse pour lui qu'embarrassante et compromettante pour l'Europe... Nous nous refuserions à le pousser dans cette voie, lors même que nous aurions la certitude absolue que notre refus serait le signal d'un accord intime entre l'Angleterre et la Russie. Heureusement cette certitude est loin d'exister; les motifs qui ont déjà fait échouer une première fois une combinaison si étrange subsistent dans toute leur force. Je ne crois pas qu'ils puissent échapper à la pénétration de lord Palmerston, et je sais positivement que plusieurs de ses collègues en sont très-fortement frappés. Enfin, si, contre toute apparence, cette combinaison venait à se réaliser, nous la déplorerions vivement sans doute, comme la rupture d'une alliance à laquelle nous attachons tant de prix; mais nous en craindrions peu les effets directs, parce qu'une coalition contraire à la nature des choses, et condamnée d'avance, même en Angleterre, par l'opinion publique, serait nécessairement frappée d'impuissance. »

Chargé de faire, aux offres de concession du cabinet anglais, une réponse si péremptoire, le général Sébastiani, le 18 octobre, rendit compte de son entretien en ces termes : « J'ai fait à lord Palmerston la communica-

tion que me prescrivait Votre Excellence. J'ai reproduit toutes les considérations sur lesquelles le gouvernement du Roi se fonde pour persister dans ses premières déterminations relativement aux bases de la transaction à intervenir entre le sultan et Méhémet-Ali. Lord Palmerston m'a écouté avec l'attention la plus soutenue. Lorsque j'ai eu complété mes communications, il m'a dit ces simples paroles :—Je puis vous déclarer, au nom du conseil, que la concession que nous avions faite d'une portion du pachalik d'Acre est retirée.—J'ai vainement essayé de ramener la question générale en discussion ; lord Palmerston a constamment opposé un silence poli, mais glacial. Je viens de reproduire textuellement, monsieur le maréchal, les seuls mots que j'aie pu lui arracher. Mes efforts se sont naturellement arrêtés au point que ma propre dignité ne me permettait pas de dépasser. »

Lord Palmerston avait, au fond, peu de regret que son offre pour la cession du pachalik de Saint-Jean-d'Acre à Méhémet-Ali n'eût pas été acceptée par la France ; il l'avait faite par égard pour les inquiétudes de quelques-uns de ses collègues plutôt que de son propre gré et avec le désir du succès. Quoiqu'il eût écarté les premières propositions de la cour de Russie sur l'action commune des cinq puissances en Orient, ses entretiens avec le baron de Brünnow lui avaient donné la confiance que cette cour pousserait bien plus loin ses complaisances, et il ne se trompait pas ; M. de Brünnow, après avoir demandé à Saint-Pétersbourg de

[illegible]

[illegible] Le principe de l'admission simultanée des pavillons alliés dans les [illegible] de Constantinople, ou de leur exclusion générale [illegible]. Dans le cas de l'intervention, le nombre et la force des vaisseaux admis sous chaque pavillon seraient réglés par une convention particulière. La gravité de cette communication fera com-

[illegible] 1839.

prendre à Votre Excellence le prix que je mettrai à recevoir d'elle les informations et les directions les plus complètes. »

Le cabinet français fut surpris et troublé. Il ne s'était pas attendu à voir la Russie abandonner si nettement sa position privilégiée auprès de la Turquie, et se montrer si empressée à trouver bon que les vaisseaux français, anglais et autrichiens parussent en même temps que les siens dans les eaux de Constantinople. Il perdait ainsi l'un de ses principaux arguments contre les idées et le plan de conduite de lord Palmerston. Le 9 décembre 1839, le maréchal Soult chargea le général Sébastiani d'exprimer au cabinet anglais sa satisfaction de la concession inespérée que venait de faire la cour de Russie : « Le gouvernement du Roi, lui disait-il, reconnaissant, avec sa loyauté ordinaire, qu'une convention conclue sur de telles bases changerait notablement l'état des choses, y trouverait un motif suffisant pour se livrer à un nouvel examen de la question d'Orient, même dans les parties sur lesquelles chacune des puissances semblait avoir trop absolument arrêté son opinion pour qu'il fût possible de prolonger la discussion. » Mais en même temps qu'il annonçait ainsi des dispositions conciliantes, le duc de Dalmatie témoignait de vives inquiétudes sur les motifs secrets qui avaient pu déterminer la cour de Russie à un tel démenti de sa politique, élevait des doutes sur les résultats que s'en promettait lord Palmerston, et, quelques jours après, revenant au thème qu'il avait déjà souvent développé

pour repousser les instances du cabinet anglais en réveillant ses défiances, il écrivit au général Sébastiani : « Je le répète, toute cette tactique se résume en deux mots : on veut rompre l'alliance anglo-française à laquelle l'Europe doit depuis dix ans la prolongation de la paix. Il est impossible que le cabinet de Londres ne s'en aperçoive pas aussi bien que nous ; et comme je suis certain qu'autant que nous il déplorerait un pareil résultat, comme j'ai la conviction que ce résultat ne serait pas moins funeste à l'Angleterre qu'à la France, je n'éprouve aucun embarras à appeler, sur cet état de choses, la plus sérieuse attention de lord Palmerston et de ses collègues. »

Cette situation immobile, cette diplomatie monotone, complétement inefficaces à Londres, inquiétaient et lassaient à Paris les hommes politiques du cabinet, M. Duchâtel, M. Villemain, M. Passy, M. Dufaure. Ils se demandaient s'il n'y avait pas moyen de tenter des voies plus nouvelles et d'exercer, sur les idées et la marche du gouvernement anglais, plus d'influence. Le général Sébastiani ne leur était pas très-sympathique ; on le croyait, par ses antécédents, trop favorable à la Turquie, et si voisin des opinions de lord Palmerston qu'il était peu propre à lui en présenter fortement de différentes. Il ne semblait pas le représentant vrai du cabinet français, ni l'interprète efficace de la politique que les récents débats de nos Chambres avaient fait prévaloir. J'avais soutenu, dans la Chambre des députés, cette politique ; je l'avais comparée à celle des autres grandes

puissances, notamment de l'Angleterre, en m'appliquant à en faire ressortir la convenance européenne. J'avais rappelé ces paroles de lord Chatham : « Je ne discute pas avec quiconque me dit que le maintien de l'empire ottoman n'est pas, pour l'Angleterre, une question de vie ou de mort; » et je m'étais empressé d'ajouter : « Quant à moi, Messieurs, je suis moins timide ; je ne pense pas que, pour des puissances telles que l'Angleterre et la France, il y ait ainsi, dans le lointain et avec certitude, des questions de vie ou de mort; mais lord Chatham était passionnément frappé de l'importance du maintien de l'empire ottoman ; et l'Angleterre pense encore si bien comme lui qu'elle se voue à cette cause, même avec un peu de superstition, à mon avis ; elle s'est souvent montrée un peu hostile aux États nouveaux qui se sont formés ou qui ont tendu à se former des démembrements naturels de l'empire ottoman. La Grèce, par exemple, n'a pas toujours trouvé l'Angleterre amie ; l'Égypte encore moins. Je n'entrerai pas dans l'examen des motifs qui ont pu influer, en pareille occasion, sur la politique anglaise ; je crois qu'elle s'est quelquefois trompée, qu'elle a quelquefois sacrifié la grande politique à la petite, l'intérêt général et permanent de la Grande-Bretagne à des intérêts secondaires. Le premier des intérêts pour la Grande-Bretagne, c'est que la Russie ne domine pas en Orient. S'il m'est permis d'exprimer ici une opinion sur la politique d'un grand pays étranger, il y a, je pense, quelque faiblesse, de la part de l'Angleterre, à écouter

des susceptibilités jalouses, ou bien tel ou tel intérêt commercial momentané, au lieu d'employer tous ses efforts, toute son influence pour consolider ces États nouveaux et indépendants qui peuvent, qui doivent devenir de véritables barrières contre l'agrandissement indéfini de la seule puissance dont, en Orient, l'Angleterre doive craindre la rivalité. »

On trouvait à la fois, dans ce langage, une vraie sympathie et une ferme indépendance envers la politique anglaise, des gages d'entente comme de résistance, et peut-être aussi des chances d'efficacité. Les considérations parlementaires se joignaient aux motifs diplomatiques. Présent à la Chambre et pourtant en dehors du cabinet, j'étais pour lui, sinon une inquiétude, du moins un embarras; je le soutenais loyalement, mais je ne partageais pas sa responsabilité. Éloigné de Paris, je ne le gênerais plus dans les débats et je lui serais plus intimement associé. Après s'en être entendus avec le maréchal Soult et tous leurs collègues, ceux des ministres qui étaient mes amis particuliers me demandèrent si j'accepterais l'ambassade de Londres, et s'il me convenait que le cabinet en fît formellement au Roi la proposition.

Elle me convenait en effet. Je pressentais que la session prochaine serait aussi embarrassante pour moi, à cause du cabinet, que pour le cabinet à cause de moi. Sa politique avait été peu efficace et sa situation serait évidemment précaire. En m'éloignant, je me plaçais en dehors des menées comme des luttes parlementaires,

et dans une position isolée, à la fois amicale et indépendante. Je partageais, d'ailleurs, dans une certaine mesure, les illusions des partisans de Méhémet-Ali ; je croyais à sa force, aux dangers que sa résistance obstinée pouvait faire courir à la paix européenne, et il ne me semblait pas impossible d'exercer, à cet égard, sur les idées et les résolutions du gouvernement anglais, quelque influence. Quelques mois auparavant, les ministres, mes amis, m'avaient proposé l'ambassade de Constantinople, et je m'y étais formellement refusé ; Constantinople me séparait trop de Paris et me chargeait trop directement des affaires d'Orient ; Londres m'y associait de loin en me laissant près des affaires de France. J'acceptai l'offre du cabinet.

Le roi Louis-Philippe s'y montra d'abord contraire ; il tenait beaucoup au général Sébastiani qui l'avait toujours bien servi, de qui il se promettait un assentiment à la fois constant et éclairé à sa politique, et qui était, à Londres, en bons rapports avec le cabinet anglais, notamment avec lord Palmerston. Le Roi ne manquait point de confiance en moi, dans mes vues générales et dans ma fermeté à les soutenir ; mais j'étais homme de Chambre autant que de gouvernement ; je voulais l'intime union et l'action concertée de la tribune et de la couronne ; je venais de prendre une grande part à la coalition ; le Roi savait mettre de côté ses déplaisirs, mais sans les oublier. Il résista quelque temps à la demande du cabinet. Cependant, à l'extérieur et à l'intérieur, la situation devenait de plus en plus pressante ; la

Russie gagnait du terrain à Londres, et pourtant le cabinet anglais hésitait encore à se séparer ouvertement de la France; il discutait divers projets de convention; il déclarait que la présence d'un plénipotentiaire turc était indispensable à la négociation; il voulait évidemment gagner du temps et laisser une porte ouverte à la France: « Je ne puis me persuader, disait lord Palmerston au baron de Bourqueney, que nous ne parvenions pas à rétablir le concert entre toutes les grandes puissances; je ferai la plus large part que, dans mes idées, il soit possible d'accorder à Méhémet-Ali, pour ménager à la France la facilité d'accepter les bases de l'arrangement à intervenir[1]. » N'était-il pas urgent de mettre à profit ces lenteurs et ces hésitations? Le cabinet insista fortement; ceux même des ministres qui n'étaient pas mes amis particuliers, M. Dufaure entre autres, se montrèrent résolus à faire, de ma nomination, une question de cabinet. Le Roi céda. J'eus avec lui plusieurs entretiens. Il me recevait avec un mélange de bienveillance et d'humeur, passant d'un témoignage de confiance à une marque de déplaisir: « On est bien exigeant avec moi, me dit-il un jour; mais je le comprends; on est toujours bien aise de faire avoir à un ami 300,000 livres de rente.—Sire, mes amis et moi, nous sommes de ceux qui aiment mieux donner 300,000 livres de rente que les recevoir.» On était près de discuter la dotation de 500,000 livres

[1] Dépêches des 28 janvier et 21 février 1840.

de rente demandée pour M. le duc de Nemours ; le Roi sourit et reprit sa bonne humeur. Le 5 février 1840, ma nomination fut signée et publiée. Quinze jours après, le rejet, sans discussion, du projet de loi de dotation plaça le cabinet dans une situation très-incertaine, et je partis pour Londres le 25 février, pressé d'échapper aux troubles, aux hésitations, aux menées, aux tentatives, de Chambre et de cour, qui étaient sur le point d'éclater.

PIÈCES HISTORIQUES

PIÈCES HISTORIQUES

I

(Page 26).

Le duc de Broglie à M. le maréchal marquis Maison, ambassadeur de France en Russie.

Paris, le 28 octobre 1833.

Monsieur le maréchal, le gouvernement auprès duquel vous êtes appelé à représenter le Gouvernement du Roi, est peut-être celui dont la révolution de Juillet a le plus essentiellement changé les relations avec la France.

Avant les événements de 1830, la France et la Russie étaient unies par une alliance qui semblait devoir se resserrer de plus en plus. Cette alliance, fondée sur les liens les plus forts qui puissent exister entre deux États, la communauté d'adversaires et l'absence absolue de points de contact et de motifs de rivalité, avait résisté à tous les efforts de l'Autriche pour la dissoudre. Si M. de Metternich avait momentanément réussi à y jeter quelque froideur en inquiétant l'empereur Alexandre sur la force et la stabilité de notre gouvernement, en lui faisant craindre qu'entraînés par le mouvement révolutionnaire nous ne fussions pas en mesure de lui prêter un utile secours dans les circonstances où il pourrait vouloir s'appuyer sur nous, ces insinuations trop prodiguées avaient fini par perdre presque tout leur effet. L'empereur Nicolas qui, alors, se montrait moins défiant, moins passionné que son prédécesseur, et surtout moins do-

miné par les théories absolutistes, avait d'ailleurs pu apprendre, au milieu des embarras où l'avait jeté un moment la guerre de Turquie, la franchise et l'efficacité de notre concours ; cette circonstance importante, par cela même qu'elle avait relevé la France de la situation d'infériorité où elle s'était vue à l'égard de la Russie depuis les événements de 1814, et qu'elle l'avait mise en mesure d'exercer à son tour envers cette puissance un rôle de protecteur, avait donné plus de force et de solidité à une alliance qui, entre deux États du premier rang, ne pouvait évidemment subsister que sur le pied d'une égalité complète.

La révolution de Juillet est venue changer complétement cette situation.

D'un côté, elle a suscité sur plusieurs points, particulièrement en Pologne et en Belgique, des questions où les affections et les intérêts du cabinet de Saint-Pétersbourg se sont trouvés en opposition absolue avec les nôtres. De l'autre, par une conséquence moins immédiate, mais qui n'a pas tardé à se développer, elle a amené entre la France et l'Angleterre un rapprochement dont le seul fait eût suffi pour modifier la nature de nos rapports avec le gouvernement russe. Enfin, cette révolution, réaction puissante contre l'esprit des traités de 1815 et de la Sainte-Alliance, c'est-à-dire contre les faits et les doctrines qui ont investi pendant dix ans la Russie d'une sorte de dictature européenne, attaquait à la fois cette puissance dans toutes les susceptibilités de son ambition et de son orgueil. Plus que tous les autres peut-être, ce dernier motif devait inspirer à l'empereur Nicolas et à ses sujets une vive irritation contre le nouvel ordre de choses établi en France.

Plus d'une fois on a pu croire qu'elle se manifesterait par quelque coup d'éclat. Ces velléités hostiles, que la force des choses eût probablement dissipées à elle seule, ont d'ailleurs trouvé une insurmontable barrière dans la politique plus circonspecte de la Prusse et de l'Autriche. Mais la nécessité qui

ıprimait ainsi les sentiments hostiles du souverain du
rd devait, par cela même, leur donner plus d'amertume
l'intensité. Personne n'ignore comment ils se sont fait
r, en plusieurs occasions, par des procédés qui, en révélant
ıpuissante colère du cabinet de Saint-Pétersbourg, ne
ısèrent heureusement que sa propre dignité.

.a situation de l'ambassade de France en Russie devenait
ıtant plus délicate que, dans ce pays, les hautes classes
lèlent exactement leur attitude et leurs impressions poli-
ıes sur celles du souverain. Le représentant du roi se trou-
partout exposé à des difficultés et à des écueils qu'ailleurs
'eût rencontrés qu'à la cour. Je ne vous rappellerai pas
épreuves qu'a eues à subir votre prédécesseur. Vous savez
, par un raffinement singulier, l'empereur Nicolas en
ıblant M. le duc de Trévise d'égards et de prévenances
lemment accordés à sa réputation militaire, en même
ps qu'il s'abstenait avec affectation de lui adresser une
le parole relative à son caractère diplomatique, s'est atta-
à faire ressortir la froideur de l'accueil réservé à l'am-
sadeur du roi des Français.

Vous avons lieu de penser, monsieur le maréchal, que
s n'aurez point à subir une réception semblable. Nous
ıvons à cet égard une garantie non équivoque dans les
ırances tout à fait spontanées que le gouvernement russe
s a fait parvenir, à plusieurs reprises, de la satisfaction que
a causée le choix du nouveau représentant de Sa Majesté,
e l'empressement avec lequel il attendait votre arrivée.
ıst difficile de ne pas voir dans ces protestations multi-
es une sorte d'amende honorable d'un procédé dont on
a sans doute fini par comprendre l'inconvenance.

Quoi qu'il en soit, si, malgré nos prévisions, l'empereur
olas reprenait à votre égard l'attitude qu'il a constamment
ervée à l'égard de M. le duc de Trévise, il vous indique-
par là celle que vous devriez vous-même adopter. Renon-
t dès lors à conserver avec l'empereur des rapports directs

contraires à la dignité de la France et par conséquent à la vôtre, votre rôle se bornerait à entretenir avec le vice-chancelier les relations officielles strictement exigées par les nécessités du service, et vous attendriez les ordres du Roi.

S'il arrivait, ce que nous ne devons pas prévoir, puisque cette hypothèse ne s'est pas réalisée dans des circonstances où elle semblait bien moins improbable, s'il arrivait, dis-je, que le mécontentement de l'empereur Nicolas, réveillé par quelque nouvel incident, se manifestât à votre égard par quelque chose de plus prononcé que de la froideur et de la réserve; si, ce qui nous paraît impossible, il vous faisait entendre des paroles dont le gouvernement du Roi eût le droit de se tenir offensé, je n'ai pas besoin de vous dire que, sans attendre un ordre de rappel, vous devriez demander vos passe-ports, et laisser à un chargé d'affaires la direction de l'ambassade. Mais, je le répète, cette pénible supposition ne se réalisera pas.

Je viens de vous indiquer le terrain sur lequel vous devez vous placer à Saint-Pétersbourg. Je dois à présent entrer dans quelques détails sur les relations politiques de la France et de la Russie.

Dans ces derniers temps la diplomatie des deux cabinets a eu peu de rapports directs. Dans l'état des esprits, il eût été trop difficile de s'entendre. C'est par l'intermédiaire de la Prusse et de l'Autriche, alliées de la Russie, mais plus modérées et plus calmes, qu'ont été traités les divers incidents de l'affaire hollando-belge. Quant à la question grecque, devenue tout à fait secondaire depuis la révolution de Juillet, et où, à cause de leurs antécédents, les cabinets de Vienne et de Berlin se trouvaient dans l'impossibilité d'intervenir, elle a marché en quelque sorte au hasard.

La France et la Russie, sans se concerter, sans s'expliquer, n'ont cessé de travailler à la faire tourner chacune dans le sens de sa propre politique. Il en a été de même, à plus forte raison, des questions où les deux cours n'étaient pas naturel-

lement appelées à une action commune ou simultanée.

Il eût été à désirer, tant que des dispositions plus conciliantes n'auraient pas entièrement remplacé l'irritation du cabinet de Saint-Pétersbourg, que les deux puissances pussent continuer à s'abstenir de tout contact immédiat, trop propre à réveiller une exaspération à peine un peu calmée; mais pour cela il eût fallu qu'aucun événement grave ne mît en collision leurs intérêts essentiels et les susceptibilités de leur orgueil national. On ne pouvait guère l'espérer dans un temps aussi fécond en péripéties.

Les événements de l'Orient sont venus ajouter une crise nouvelle à toutes celles qui menaçaient déjà le repos de l'Europe. Le gouvernement du Roi avait prévu de bonne heure tous les embarras, tous les dangers dont la lutte engagée entre la Porte et Méhémet-Ali pouvait devenir le principe. Uniquement préoccupé du désir de les éviter, il n'a cessé d'employer dans ce but toute son influence, tant à Alexandrie qu'à Constantinople.

Déterminer la Porte à des concessions évidemment indispensables, et qui, faites un peu plus tôt, eussent été moins onéreuses; ramener le vice-roi d'Égypte, tant par de sages représentations que par un appareil imposant, à restreindre ses exigences dans des limites raisonnables; pacifier ainsi l'empire ottoman sans courir les risques d'une intervention étrangère : tel était l'objet que nous avions en vue, et que l'Angleterre se proposait comme nous. Un tel plan était certainement le mieux combiné, et dans l'intérêt de l'Europe entière, à laquelle il épargnait de menaçantes complications, et dans celui du sultan, qu'il préservait de l'humiliation et des périls inséparables de la marche dans laquelle il s'est laissé entraîner.

Malheureusement la Russie n'a pas porté dans cette question des vues aussi désintéressées. Elle a voulu profiter de la situation difficile où se trouvait le Grand-Seigneur et de la faiblesse de ce malheureux prince pour transformer en une

sorte de suzeraineté et de protectorat la prépondérance qu'elle exerçait déjà à Constantinople. Non content d'étonner le monde par le spectacle d'une flotte et d'une armée russes introduites dans le Bosphore et aux portes mêmes de Constantinople, sous prétexte de porter à Mahmoud un secours qui n'a pas adouci, pour lui, une seule des conditions de la paix, le gouvernement russe, comme s'il s'était proposé de braver les autres puissances inquiètes et alarmées d'un fait aussi inouï, a imaginé de consacrer, par un acte solennel, la position menaçante qu'il venait de prendre, et au moment même où il consentait à rappeler ses forces, il a contraint la Porte à signer avec lui un traité d'alliance par lequel elle s'est formellement soumise, non-seulement à devenir l'ennemi de tous les ennemis de la Russie, mais encore à fermer les Dardanelles aux pavillons étrangers toutes les fois que le cabinet de Saint-Pétersbourg se trouverait engagé dans une guerre.

Nous ne nous exagérons pas, Monsieur le maréchal, la portée d'engagements semblables, souscrits dans de telles circonstances; nous reconnaissons qu'intrinsèquement ils ne sont pas de nature à changer beaucoup l'état de choses qui existait de fait depuis les derniers événements. Mais ce qui nous semble évident, c'est que le cabinet de Saint-Pétersbourg a voulu, à la face de l'Europe, proclamer ouvertement, ériger en principe de droit public sa prépondérance exclusive, exceptionnelle, dans les affaires de l'empire ottoman. Par cette provocation, dont nous aimons à croire qu'il n'avait pas bien calculé les infaillibles effets, il nous a forcés à sortir de la réserve où, dans des vues de conciliation, nous avions pu consentir à nous renfermer jusqu'alors.

Nous avons dû, de concert avec l'Angleterre, protester contre les conséquences d'un traité qui tendait à changer, sans notre participation, les relations des puissances dans l'Orient, et une déclaration, dont vous trouverez ci-joint la copie, a été transmise à cet effet d'abord à la Porte, puis au cabinet de Saint-Pétersbourg.

Nous ne pouvons savoir encore comment elle sera accueillie par le gouvernement impérial. Peut-être croira-t-il de sa dignité de garder sur ce sujet un silence absolu; et dans ce cas vous n'aurez qu'à suivre son exemple; si, au contraire, elle donnait lieu à des récriminations, l'exposé que je viens de vous tracer vous mettrait en mesure d'y répondre dans des termes qui, comme vous le sentirez facilement, devront être à la fois fermes, mesurés et exempts de toute amertume et de toute irritation. Vous pourriez ajouter qu'il n'entre nullement dans notre pensée de contester à la Russie la haute influence qui lui appartient dans les affaires de la Porte, et qui résulte de la force des choses; mais que vouloir faire de cette influence un instrument d'exclusion et de dommage contre les autres États, c'est appeler, c'est nécessiter de leur part les plus justes et les plus énergiques réclamations.

Quelque grave, quelque difficile que soit la question d'Orient, ce n'est pourtant pas la plus délicate de celles qui se sont élevées depuis trois ans entre la France et la Russie. La question de Pologne a bien autrement contribué à les diviser et à aigrir contre nous l'empereur Nicolas. Je ne vous en retracerai pas les tristes détails. Vous savez la réserve que nous n'avons cessé de porter dans une affaire à laquelle il nous était impossible de rester indifférents. Tandis que la lutte durait encore, cette réserve nous était naturellement inspirée par les promesses de modération et de clémence qu'avait reçues M. de Mortemart. Depuis la chute de Varsovie, depuis qu'une fatale expérience nous a forcés à reconnaître que notre intervention en faveur des malheureux Polonais ne faisait qu'irriter encore le ressentiment d'un vainqueur implacable, nous avons cru qu'un devoir d'humanité nous prescrivait pour le moment un silence bien pénible sans doute. Nous eussions continué à le garder si le cabinet de Saint-Pétersbourg n'eût eu, il y a quelque temps, la malheureuse inspiration de faire insérer

dans sa gazette officielle un article qui avait pour objet de présenter la question de l'existence de la Pologne comme placée en dehors de la politique générale et soumise uniquement à la volonté de la Russie. Ne pas combattre une telle assertion, c'eût été l'admettre pour notre compte. Nous avons dû la relever par une publication semi-officielle, dont vous pourrez développer avec avantage les irréfragables arguments, si, ce qui est peu probable, on entamait avec vous cette discussion.

Il ne me reste, Monsieur le maréchal, pour compléter et pour résumer ces instructions, qu'à vous expliquer en peu de mots la manière dont nous envisageons l'avenir de nos rapports avec la Russie ; votre esprit judicieux en déduira facilement les règles de conduite que vous avez à suivre selon les conjonctures au milieu desquelles vous vous trouverez.

Sans méconnaître les avantages qu'avait pour nous, à une autre époque, l'alliance intime du cabinet de Saint-Pétersbourg, nous comprenons parfaitement que, dans les circonstances actuelles, non-seulement il n'est pas possible de la rétablir, mais qu'il y aurait même un dangereux aveuglement à paraître la désirer et à diriger ostensiblement vers ce but les combinaisons de notre politique. D'invincibles obstacles s'opposent aujourd'hui à un accord intime qui, d'ailleurs, serait sans objet entre deux cabinets dont les tendances n'ont plus rien de commun. Comme néanmoins un avenir plus ou moins rapproché peut faire surgir des questions dans lesquelles il serait également de l'intérêt de la France et de la Russie de se concerter et de s'entendre, nous devons, sans affectation, sans nous porter à des avances dont peut-être on essayerait de se prévaloir contre nous, travailler à nous replacer, par rapport au gouvernement russe, dans ces relations de bienveillance au moins apparente qui n'amènent pas toujours une entière réconciliation, mais qui, lorsqu'elle doit avoir lieu, la précèdent infailliblement. C'est à peu près sur ce pied que nous sommes avec la Prusse et

l'Autriche. La seule chose que nous puissions désirer en ce moment, c'est d'en arriver au même point à l égard de la Russie, et tel est le résultat que le gouvernement du Roi recommande à votre zèle éclairé.

II

(Page 62)

M. Mignet au duc de Broglie.

Madrid, le 12 octobre 1833.

Monsieur le duc,

Je m'empresse de vous faire connaître les premiers résultats de la mission dont le gouvernement du Roi m'a chargé, et les renseignements que j'ai été à portée de recueillir depuis que je suis ici.

Je suis arrivé à Madrid le 10 au matin. J'ai été retardé quelques heures à Vittoria où venait d'éclater une insurrection populaire en faveur de don Carlos. Les volontaires royalistes occupaient militairement cette ville, et ils ont mis en délibération s'ils me laisseraient passer. La crainte d'indisposer la France, dont ils ne connaissent pas encore les résolutions, les a décidés sans doute à me permettre de continuer ma route. J'avais appris à Bayonne la révolte de Bilbao et les mauvaises dispositions des provinces basques. Ces dispositions sont, en général, partagées par tous les pays qui bordent notre frontière. Sans douane, presque sans impôts, affranchis des garnisons, excepté sur quelques points militaires, jouissant de priviléges nombreux, auxquels ils tiennent extrêmement, ces pays sont opposés par intérêt à toute innovation.

L'absence de lumières et le défaut de commerce, excepté sur la côte de Catalogne, fortifient leur éloignement pour tout ce qui peut changer leur situation. Depuis Vittoria, je n'ai trouvé que des pays tranquilles et qui le sont demeurés jusqu'à présent.

Je me suis rendu, en arrivant, chez M. le comte de Rayneval. L'incertitude dans laquelle il avait été laissé sur le parti que la France se proposait de prendre, relativement à la succession d'Espagne, lui avait interdit toute démarche depuis la mort du roi Ferdinand. Je lui ai fait connaître les résolutions du gouvernement du Roi, et j'ai été heureux de trouver qu'elles étaient d'accord avec ses propres vues. La dépêche que vous avez reçue de lui, Monsieur le duc, immédiatement après mon départ, vous aura appris que, dans les divers partis à prendre en cette grave conjoncture, M. de Rayneval s'arrêtait surtout à celui qui a été adopté par le Gouvernement. Je lui ai exposé les motifs qui avaient décidé le Roi et son conseil à sacrifier la loi salique à celle qui réglait auparavant la succession de la monarchie d'Espagne : la France a toujours eu et aura toujours le plus grand intérêt à assurer ses derrières en Europe, en faisant entrer et en maintenant l'Espagne dans son système. Elle ne peut faire face au Nord qu'en s'appuyant avec sécurité sur les Pyrénées. L'intervention de Louis XIV et celle de Napoléon dans la Péninsule étaient le résultat de ce besoin permanent de la France. La loi salique représentait, sous l'ancienne monarchie, l'alliance des deux pays que la dynastie de Napoléon était destinée à représenter sous l'empire. Aujourd'hui, l'intérêt est le même, et dans la concurrence des deux dynasties, dont l'une se fondait sur un système contraire au nôtre, entrait dans l'alliance du Nord, faisait de la Péninsule le quartier général des mécontents et des conspirateurs de France, et dont l'autre s'appuie sur notre alliance, repousse nos adversaires, et est appelée à suivre inévitablement nos directions, le gouvernement du Roi devait se déclarer pour cette dernière. La succession féminine est devenue pour la France, dans les circonstances actuelles, ce qu'avait été pour elle, dans d'autres temps et une autre situation, la loi salique. Ces raisons avaient frappé le comte de Rayneval qui a applaudi à la résolution du gouvernement.

Le but étant bien fixé, restait la marche à suivre qui était également tracée par votre dépêche et par les instructions orales que vous m'aviez données. Avouer, soutenir, diriger ce gouvernement, voilà en résumé la politique de la France et les devoirs imposés à son ambassadeur. M. de Rayneval a trouvé le plan aussi bon qu'utile.

Pour remplir la première partie des intentions du gouvernement, il s'est empressé d'aller le jour même de mon arrivée chez M. de Zéa et chez la reine. Il leur a annoncé que la France reconnaissait la jeune reine, et lui offrait son appui. Cette nouvelle a été reçue avec beaucoup de joie, d'émotion et de gratitude. M. de Rayneval devant vous rendre compte, Monsieur le duc, dans sa dépêche d'aujourd'hui, de sa conférence avec la reine, je n'entrerai dans aucun détail à cet égard. Le gouvernement espagnol s'est hâté de la faire connaître par la *Gazette de Madrid* qui vous parviendra avec nos dépêches, espérant trouver, dans la publicité qu'il lui donnait, un moyen, une force. Il ne paraît pas repousser l'idée de recourir à l'assistance de la France, si les circonstances l'exigent, et c'est une éventualité à laquelle les esprits se préparent. Il importe que le gouvernement français se prépare lui-même, arrête bien ses résolutions à ce sujet et dispose ses moyens. Voyons maintenant, autant que je puis en juger, quelle est la situation du gouvernement que la France a l'intérêt et la volonté de soutenir.

Ce gouvernement a pour lui le fait qui est puissant dans tout pays et qui semble l'être encore davantage chez une nation habituée à l'obéissance et lente dans ses déterminations. Il a une administration composée des partisans de la reine, des capitaines généraux dévoués, des finances en assez bon état, une armée bien commandée, mieux disciplinée qu'elle ne l'a été de longtemps, dans laquelle il n'y a eu aucune défection, et dont la fidélité et le concours lui paraissent assurés. Il a également le parti libéral qui n'a d'espoir que dans le triomphe de cette cause, qui domine sur le littoral, dans la

plupart des villes commerçantes, mais qui n'est pas nombreux dans l'intérieur du pays. Il a enfin, en sa faveur, le peu de capacité de don Carlos et la crainte qu'inspirent sa femme, ses alentours et le tribunal de l'inquisition.

Mais il a contre lui le clergé qui forme une organisation compacte, qui continue à exercer une grande influence sur les masses et qui, à très-peu d'exceptions près, est favorable à don Carlos; le corps des volontaires royalistes qui, moins bien organisé et moins bien armé que les troupes régulières, est beaucoup plus considérable qu'elles, et se trouve répandu sur toute la surface du pays ; l'esprit démocratique des localités qui est l'opposé de l'esprit libéral, et qui fait redouter les améliorations comme des dépossessions de priviléges; l'esprit de popularité dont jouit l'infant don Carlos qui, aux yeux d'un peuple qui a toute la nationalité de l'isolement, représente le pays, tandis que la reine a contre elle sa qualité d'étrangère.

Ayant en face des adversaires aussi forts, le gouvernement et le parti de la reine auraient le plus grand besoin de rester amis. Malheureusement il y a déjà de la désunion parmi eux. Le conseil de régence est composé dans un sens plus libéral que le ministère, et il y aura, selon toute apparence, peu d'accord entre eux. La reine, qui se conduit en ce moment d'après les conseils de M. de Zéa est, dit-on, en froideur avec sa sœur, et M. de Zéa s'aliéna le parti libéral par son manifeste du 4 octobre. Ce défaut d'harmonie, dans des circonstances aussi graves, est d'un augure peu favorable. M. de Zéa gouverne seul depuis l'avénement de la reine comme il gouvernait seul pendant les six derniers mois du règne de Ferdinand. Il a des qualités supérieures, du caractère, au jugement de tout le monde. Il est doué d'un courage, d'une fermeté et d'une activité rares. Mais il manque peut-être de la prudence et de l'adresse nécessaires dans une situation aussi compliquée. Il paraît compter uniquement sur l'autorité. On lui reproche généralement d'avoir indisposé

les libéraux sans nécessité, sinon en ne leur accordant rien dans le présent, du moins en ne leur laissant rien espérer dans l'avenir, et d'avoir compromis la reine, en lui faisant abandonner ceux qui s'étaient déclarés pour elle. En agissant ainsi, il paraît avoir eu pour but d'empêcher le parti royaliste de se soulever, en le rassurant sur le maintien de l'autorité absolue et des priviléges particuliers. Il a pensé que le parti absolutiste, rassuré sur ses intérêts et ses opinions, combattrait avec moins d'ardeur pour la cause de don Carlos qui deviendrait moins personnelle et moins politique. Se serait-il trompé? C'est là ce que le temps montrera bientôt, et ce que feraient craindre les mouvements insurrectionnels de Bilbao, de Vittoria, de Talaveira et celui de Logroño sur l'Ébre. Quoi qu'il en soit, on s'accorde à le regarder comme le seul homme capable, par sa fermeté, de fonder l'autorité de la reine, sauf à en perdre le maniement lorsqu'il l'aura affermie. Le parti libéral n'a personne qui l'égale en vigueur pour faire face aux difficultés présentes, et qui pût le remplacer utilement dans l'intérêt de la reine et dans celui de la France.

Comme la vigueur du premier ministre et l'appui des libéraux sont également nécessaires à la cause de la reine, j'ai cru qu'il convenait de parler à M. de Zéa de conciliation, dans l'entrevue que j'eus hier avec lui. M. de Zéa m'a fait sa profession de foi à l'égard des partis, telle qu'il l'a faite, à plusieurs reprises, à M. de Rayneval : il a parlé avec une profonde animosité contre les carlistes; il a dit qu'ils avaient la bannière de la révolte, mais qu'il aurait le bras assez long et assez fort pour la saisir et la renverser; qu'on verrait alors s'il les craignait et s'il les ménageait; qu'il connaissait son pays et qu'il savait quelle était sur lui la puissance du bon droit et de la fermeté; que seul en 1824, malgré l'exigence du clergé et contre l'avis de tous ses collègues, il avait osé attaquer de front l'inquisition, et qu'il l'avait terrassée: qu'il s'en faisait une gloire, et qu'il se rendait aujourd'hui

la justice d'avoir fait plus que personne pour assurer le trône à la jeune reine en écartant les obstacles que devait rencontrer son avénement (la princesse de Beira et l'infant don Carlos), en lui donnant des appuis (par le serment des cortès et par l'organisation d'une administration et d'une armée fidèle); que la cause à laquelle il était dévoué était la cause de la nation et du bon droit; que la régente était décidée à transmettre à sa fille le dépôt de l'autorité royale intact comme elle l'avait reçu; que l'Espagne n'était pas assez avancée pour supporter une autre forme d'autorité; que la reine et son gouvernement étaient cependant bien loin d'être amis des superstitions de l'obscurantisme; qu'ils les repoussaient et qu'ils songeaient au contraire à éclairer et à améliorer leur pays; que c'était leur pensée constante, et qu'on le verrait lorsqu'on aurait dissipé les troublès, et qu'on administrerait après avoir combattu. Quant aux libéraux, il m'a dit qu'il ne demandait pas mieux que de s'entendre avec ceux qui n'étaient pas animés de l'esprit de faction; qu'il y en avait beaucoup de raisonnables qui s'associeraient à lui pour défendre les droits de la reine, et qui étaient employés avec empressement; qu'il ouvrait les bras à tous ceux qui se présentaient avec bonne volonté. En développant son système et ses intentions que je résume, il a répété plusieurs fois qu'il se flattait de ne le céder à aucun Espagnol en conviction et en dévouement, mais qu'il pouvait se tromper, et qu'il était disposé à recueillir les conseils de ceux surtout qui donnaient les preuves d'un intérêt si amical à son autorité et à sa souveraine.

Quoiqu'il soit difficile d'agir sur un esprit aussi arrêté que le sien, j'ai cru devoir lui donner les raisons qui rendaient désirable l'union des partisans divers de la reine. M. Villiers, qui l'avait vu avant moi, m'a dit qu'il lui avait parlé dans le même sens, et qu'il est possible que le langage tenu en commun par ceux qui s'intéressent au gouvernement de la reine conduise M. de Zéa à affaiblir, par ses choix et ses

actes, l'impression qu'a causée son manifeste. Il m'a chargé de faire part à mon gouvernement de ses bonnes intentions et de toute la reconnaissance de la régente. Cette princesse, à qui j'ai eu l'honneur d'être présenté aujourd'hui par M. de Rayneval, et de remettre la lettre dont m'avait chargé la reine sa tante, a témoigné les mêmes sentiments pour Leurs Majestés, et a été touchée de ceux que je lui ai exprimés en leur nom.

Elle m'a gracieusement accueilli, ce qu'ont fait aussi les deux infantes auxquelles j'ai remis également les lettres et fait les compliments de la reine. Il n'a été et ne saurait être question d'affaires dans ces audiences de cour qui peuvent se renouveler pour l'ambassadeur, mais qui ne le peuvent pas pour moi.

La situation de l'Espagne est beaucoup moins rassurante aujourd'hui que celle du Portugal, dont je m'abstiens, Monsieur le duc, de vous parler, parce que M. de Rayneval doit le faire dans sa dépêche. On ne peut rien conjecturer encore sur la manière dont on en sortira. On ignore jusqu'où pourra s'étendre l'insurrection carliste, et si la rigueur du premier ministre qui envoie des troupes pour la comprimer dans le nord de la Péninsule, où elle a déjà intercepté la principale route de communication avec le continent, sera secondée par des forces qui lui permettent de triompher d'elle. La présence de don Carlos sur le territoire espagnol pourrait lui donner un accroissement immense. On ne sait pas où se trouve ce prince, depuis qu'il a quitté Santarem pour se rapprocher de l'Espagne en qualité de *Prétendant* au trône.

Le bruit s'est répandu que les Basques soulevés avaient député vers lui pour qu'il se rendit au milieu d'eux. Du reste, on apprendra bientôt ce qu'il est devenu, et on pourra apprécier aussi la force respective des deux partis. En attendant, la France doit se mettre promptement en mesure de soutenir ses intérêts et les résolutions que le gouvernement du Roi jugera à propos de prendre.

Je crois que ma présence ici, aujourd'hui que l'impulsion est donnée et reçue, sera moins utile qu'elle ne pourra l'être à Paris, où je verserai des informations que je vais prendre, et que des dépêches ne communiquent jamais suffisamment.

Le gouvernement a ici un homme habile, plein de ressources d'esprit, de pénétration, ce qui est nécessaire dans un pays d'intrigues, possédant beaucoup d'expérience, connaissant de longue main la Péninsule, bien vu, bien informé, s'entendant parfaitement avec M. Villiers sur tous les points, et ayant embrassé avec empressement le plan adopté par le conseil, plan à l'exécution duquel il veut se consacrer, et qu'il tient à faire réussir.

Je termine ma trop longue lettre, Monsieur le duc, en vous priant d'agréer l'assurance de ma haute considération et de mon respectueux attachement.

Signé MIGNET.

III

(Page 75.)

Le duc de Broglie au comte de Rayneval.

20 janvier 1834.

Je n'ai pas besoin de vous dire que la situation de l'Espagne est, depuis longtemps, l'objet de nos préoccupations les plus sérieuses. Nous le disons à regret, elle nous paraît s'aggraver beaucoup. Ce n'est pas dans les tentatives du parti de don Carlos que nous voyons la source principale et immédiate des dangers qui menacent la tranquillité de cette péninsule et le trône de la reine Isabelle ; ce parti a prouvé que, réduit à lui-même, il avait peu de chances de succès, et les fautes, la division des partisans de la reine pourraient seules lui en créer. Malheureusement ces divisions, loin de s'effacer, deviennent plus profondes de jour en jour, et rien n'annonce que la marche suivie par le ministère de la régente doive en amener la fin. M. de Zéa, fort de la conscience de ses intentions et du courage, souvent heureux, avec lequel il a, à des époques si diverses, lutté contre les efforts des factions, persiste, presque seul, dans le système qu'il a proclamé à son arrivée au pouvoir, et au moment de la mort du feu roi. Il ne repousse pas la pensée d'améliorer l'administration et la législation civile de l'Espagne ; il travaille même avec une rare activité ; mais préoccupé de conserver à l'autorité royale une indépendance qu'il croit nécessaire à son action bienfaisante, il veut qu'elle ne s'appuie que sur elle-même, qu'elle ne prenne aucun engagement, qu'en acceptant la coopération de tous les hommes loyaux et éclairés, elle ne fasse aucune concession de prin-

cipes aux opinions dont ils sont les représentants. D'un autre côté, les adversaires de M. de Zéa (et il faut bien reconnaître qu'ils sont en immense majorité parmi les partisans de la reine), ceux mêmes qui ne cèdent ni à un entraînement révolutionnaire ni à un entraînement de pures théories, se refusent à voir un gage d'avenir et de prospérité pour leur pays dans des réformes établies par un simple acte de pouvoir arbitraire, et qu'un acte pareil pourrait bientôt révoquer. Ils croient que ces réformes n'auraient une véritable valeur, ne pourraient inspirer une juste confiance que si elles étaient garanties, dans une forme quelconque, par l'assentiment national. Ils sont convaincus enfin que cet assentiment donnerait à l'autorité de la reine un appui bien autrement solide que celui qu'elle peut trouver dans des titres malheureusement contestés. Nous n'avons point à nous prononcer entre ces deux manières de voir. La connaissance exacte de l'état des esprits en Espagne eût pu seule nous mettre en mesure de distinguer celle qui est fondée sur la vérité, et à la distance où nous sommes du théâtre des événements, nous devions attendre que les faits vinssent nous éclairer. Vous savez d'ailleurs avec quel soin religieux nous avons toujours évité ce qui eût pu nous faire soupçonner de vouloir nous immiscer dans la direction intérieure du gouvernement espagnol. Un sentiment de délicatesse, que M. de Zéa aura certainement apprécié, nous a engagés à pousser cette réserve jusqu'au scrupule, dans un moment où le besoin que le gouvernement de la reine pouvait avoir de notre appui eût donné en apparence, aux représentations que nous lui aurions fait entendre, un tout autre caractère que celui de simples conseils. Je ne vous cacherai pas que cette considération a pu seule nous empêcher d'exprimer, dans le temps, le regret que nous a fait éprouver un acte dont les ennemis de M. de Zéa se sont fait depuis une arme si puissante contre lui, le fameux manifeste du 4 octobre. Nous eussions craint d'ailleurs, par les plus légers témoignages d'improbation, d'encou-

rager les adversaires, de diminuer les moyens de succès d'un ministre auquel nous n'avons pas cessé d'accorder la plus profonde estime ; et, bien déterminés à ne pas lui susciter d'obstacles, nous n'avons pas hésité à subir pour notre compte les conséquences fâcheuses de l'attitude passive et expectante à laquelle nous nous étions résignés. Nous avons laissé s'accréditer, en France comme en Espagne, l'opinion que non-seulement le gouvernement du Roi appuyait de tout son crédit auprès de la régente le maintien au pouvoir de M. de Zéa, mais encore qu'il attachait à cet appui la condition d'écarter toute institution constitutionnelle, toute innovation libérale. Je vous le répète, nous ne voulions ni nous immiscer gratuitement dans les affaires intérieures de l'Espagne, ni mettre obstacle à la réalisation d'un système dans lequel un homme tel que M. de Zéa déclarait voir le seul moyen de salut pour le pays. Cependant les événements ont marché, et ils sont de nature à faire craindre que M. de Zéa n'ait pas complétement apprécié les nécessités de la situation actuelle de l'Espagne. Si, jusqu'à présent, il a réussi à tenir le gouvernement isolé de tous les partis et de toutes les opinions, nous croyons que la régence a plutôt puisé dans cet isolement un principe de faiblesse qu'un principe d'indépendance véritable. Les choix qu'elle a dû faire, les mesures qu'elle a successivement décrétées et qui l'eussent popularisée si l'ensemble de sa marche eût permis d'y voir le résultat d'un système, n'ont eu d'autre effet que celui de donner, à tort, sans doute, une apparence d'inconséquence, et de livrer aux ennemis du ministère d'importantes positions d'où ils peuvent désormais diriger leurs attaques avec plus d'efficacité. Le parti qui appelle des réformes, convaincu que celles qu'il a obtenues ne lui ont été accordées qu'à contre-cœur, à titre de concessions, et qu'on saisirait la première occasion de les lui reprendre, loin d'y trouver un motif de se rallier aux premiers dépositaires du pouvoir, n'en aspire qu'avec plus d'ardeur à les renverser parce qu'il croit y voir un indice de leur faiblesse.

appelés aux emplois
ements des provinces,
omination qu'à l'empire
, secondent plus ou moins

ainsi progressivement; les
rtifier tournent à sa ruine, parce
ns une situation fausse; l'anarchie
rits; elle commence à passer dans les
désarmant peu à peu, sans apaiser les
et les exigences dont il est assailli, arrivera
nt de ne pouvoir plus refuser à la force les
qu'il juge incompatibles avec sa sûreté. Une ca-
mble imminente. Il est impossible qu'un esprit
iré que M. de Zéa se fasse illusion à cet égard, et
convaincu qu'il pût être, à une autre époque, de la
du système auquel il avait attaché son nom, et des
gers de toute combinaison fondée sur d'autres principes,
nous comprendrions difficilement qu'il persistât à vouloir soutenir seul une lutte aussi disproportionnée, une lutte que son courage peut-être prolongerait encore, mais où il finirait par succomber, et où peut-être (cette considération doit surtout toucher un cœur comme le sien), il ne succomberait pas seul. Nous ne prétendons pas nier qu'une transaction, au point où en sont les choses, ne présente pas aussi de grands obstacles, qu'elle ne puisse même enfanter des dangers réels; mais, dans cette voie les dangers ne sont que possibles; ailleurs ils sont certains : il faut opter. Dans un tel état de choses, M. de Zéa doit nécessairement s'être tracé un plan de conduite : il ne peut avoir, dans sa pensée, abandonné les destinées de son pays aux hasards ou pour mieux dire aux chances trop certaines d'un combat désespéré. Les intérêts de l'Espagne sont aujourd'hui trop étroitement unis à ceux de la France pour que nous puissions rester indifférents à l'avenir qui se prépare pour ce pays, et nous nous rendrions coupables

envers la France elle-même, si nous ne faisions tous nos efforts pour détourner les malheurs qui menacent nos voisins. C'est au nom de ces intérêts communs, au nom de la bienveillance que le Roi a constamment éprouvée pour son auguste nièce, que vous devez, Monsieur le comte, inviter M. de Zéa à vous faire connaître ses vues et ses projets. Des explications franches et complètes, telles qu'on peut les attendre d'un homme aussi connu par sa droiture et sa fermeté, nous sont absolument nécessaires. Elles peuvent seules fixer nos incertitudes, et nous indiquer la marche que nous avons à suivre par rapport à l'Espagne. Je les attends avec impatience.

IV

(Page 82.)

1° *Le duc de Broglie au comte de Rayneval,*

18 mars 1834.

Je ne dois pas vous cacher que les nouvelles d'Espagne produisent une bien pénible impression sur le gouvernement du Roi, et que la situation de ce pays est devenue l'objet des plus sérieuses délibérations du conseil.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler le vif intérêt que la France a manifesté, dès le premier moment, pour la consolidation du trône de la reine Isabelle. Le jour même où nous avons appris la mort de Ferdinand VII, nous nous sommes empressés de reconnaître l'autorité de la régente; nous avons fait plus; nous lui avons offert notre appui; non pas sans doute dans la pensée de soutenir, contre la volonté de la nation espagnole, un pouvoir qu'elle eût voulu repousser, mais pour donner à ce pouvoir que nous présumions, que nous croyons encore aujourd'hui appuyé par les principales forces morales et par les plus honorables influences du pays, le temps de s'organiser et de se mettre en mesure de soutenir la lutte contre une faction qui, pendant douze années d'une domination presque absolue, avait eu tous les moyens de se préparer au combat.

Loin donc de prétendre imposer à l'Espagne un gouvernement de notre choix, notre seule pensée avait été d'assurer à la saine majorité nationale la possibilité de se prononcer librement. Nous jugions d'ailleurs que, par la position, par les antécédents des hommes qui s'étaient déclarés ses défenseurs, le gouvernement de la reine se trouverait natu-

rellement amené à faire entrer l'Espagne dans des voies d'amélioration, de progrès, de réformes salutaires; et certes cette prévision n'a pas peu contribué à la promptitude que nous avons mise à nous déclarer en sa faveur. Mais pénétrés du plus profond respect pour l'indépendance des nations, nous avons soigneusement évité, au moment où la situation de ce gouvernement pouvait lui rendre notre appui si précieux, tout ce qui eût pu faire croire que nous y mettions des conditions relatives aux formes de son régime intérieur. Nous nous sommes longtemps abstenus, vous le savez, de faire entendre à cet égard, et dans quelque sens que ce fût, le moindre conseil formel.

Tels étaient nos scrupules que nous n'avons même pas cru devoir manifester notre opinion sur la déclaration du 4 octobre, par laquelle les ministres de la régente lui firent proclamer la détermination de maintenir le pouvoir absolu, en même temps qu'elle annonçait des mesures de clémence et des réformes administratives. Cependant nous prévîmes dès lors que cette manifestation imprudente deviendrait un germe de défiance et de division parmi les amis de la reine, qu'elle entraînerait la chute de ses auteurs, et que, comme il serait impossible d'en maintenir les principes, l'autorité, en se plaçant dans la nécessité de faire un pas rétrograde, se trouverait avoir porté une première et fâcheuse atteinte à cette spontanéité d'action si précieuse pour elle aux époques de régénération politique.

Notre manière de voir n'a malheureusement pas tardé à se vérifier.

De vives réclamations se sont fait entendre contre le système qui venait d'être déclaré La régente n'était pas en état d'imposer silence à une opinion dans laquelle elle puisait toute sa force. Elle se persuada qu'à défaut d'institutions politiques, elle pourrait la satisfaire par des concessions d'une autre nature.

Certes il serait injuste de méconnaître tout le bien que

la régente a déjà fait. Le rappel des exilés, la fin des proscriptions, l'admission aux emplois publics de tout ce que l'Espagne renferme d'hommes capables et honorables, la création d'une administration civile depuis si longtemps désirée, les importantes réformes introduites dans l'organisation des tribunaux, toutes ces mesures et d'autres encore que la reine Christine a accumulées dans l'espace de quelques semaines, eussent suffi, en temps ordinaire, pour illustrer et pour faire bénir un long règne.

Si, dans les circonstances actuelles, elles ont passé presque inaperçues, c'est que l'opinion publique se croyait en droit d'exiger quelque chose de mieux; c'est qu'instruite par une longue expérience à redouter les incertitudes et les variations du pouvoir absolu, elle n'était pas disposée à placer beaucoup de confiance dans les améliorations partielles, fruit d'une inspiration généreuse ou d'une nécessité de circonstance qui pouvait s'évanouir devant d'autres combinaisons; c'est enfin qu'aux yeux des hommes qui ont jusqu'à présent soutenu la régente, la seule amélioration complète et durable, la seule qui puisse donner à toutes les autres une base solide et leur assurer une garantie suffisante, c'est l'établissement d'un régime représentatif.

Les résultats naturels de ce désaccord si fâcheux entre le système suivi par la régente et la conviction presque unanime de ses adhérents se sont bientôt manifestés.

A l'empressement bienveillant qui l'avait d'abord accueillie a succédé une défiance, injuste sans doute, mais bien difficile à calmer. L'autorité a perdu son action. A Madrid même, à peine a-t-elle pu faire exécuter ses ordres; dans les provinces, les capitaines généraux les plus dévoués à la cause de la reine ont cru devoir, pour la servir, pour ne pas exaspérer des populations inquiètes et mécontentes, se rendre en quelque sorte indépendants, et ne tenir aucun compte des instructions qu'ils recevaient.

Encouragés par ces symptômes de faiblesse et d'anar-

chie, les partisans du prétendant relèvent la tête. Dans les provinces d'où on n'a jamais réussi à les expulser complétement, ils se montrent en plus grand nombre et plus audacieux ; leurs progrès menacent même de s'étendre à des points où leurs tentatives avaient d'abord échoué.

Pour lutter contre leurs bandes nombreuses, pour parvenir à les atteindre, à les expulser, l'armée, malgré son dévouement, est évidemment trop faible, et l'épuisement du trésor ne permet malheureusement pas d'étendre ses cadres autant qu'il serait nécessaire. L'accord énergique des amis de la reine pourrait seul y suppléer ; c'est assez dire combien on doit déplorer les causes qui ont rendu jusqu'à présent cet accord impossible, et qui, en détournant vers d'autres préoccupations les pensées et les efforts des constitutionnels, ont laissé le champ libre à leurs plus cruels ennemis.

On a pu croire, il y deux mois, que ces causes allaient disparaître. Lorsque la régente, cédant à une impérieuse nécessité, s'est déterminée à congédier M. de Zéa, lorsqu'elle a appelé dans son conseil des hommes dont les noms réveillaient de puissantes sympathies, l'enthousiasme, les espérances qui se sont manifestés universellement ont semblé rendre au pouvoir toute sa force morale.

Malheureusement ces sentiments, qui se rapportaient moins encore à la personne des ministres nouveaux qu'à l'idée dont on voyait en eux les représentants, ne devaient pas tarder à s'affaiblir. Lorsqu'on a vu des jours, des semaines, des mois entiers s'écouler sans qu'aucune manifestation officielle vînt annoncer l'époque d'un changement réel de système, on s'est étonné de ces retards et de ce silence. On a craint que tout ne fût remis en question ; de funestes soupçons se sont élevés dans les esprits, et les accusations qui se sont fait entendre ont pris un caractère plus grave encore que celles qui avaient renversé, il y a deux mois, M. de Zéa. A cette époque, en effet, on ne s'attaquait qu'au ministère ; on voyait en lui le seul obstacle qui entravât l'action bienfaisante

et libérale d'une auguste volonté. Aujourd'hui, je le dis avec douleur, les plaintes portent plus haut.

Le mal que je viens de signaler est bien grand ; il pourrait devenir irréparable si on le laissait s'aggraver.

En vain se flatterait-on encore de calmer l'impatience publique par des améliorations de détail, par des réformes semblables à celles que je rappelais tout à l'heure. De pareils moyens, qui n'ont pas même réussi lorsque les cœurs étaient plus ouverts à l'espérance, échoueraient complétement aujourd'hui. Les esprits, devenus inquiets et soupçonneux, ne verraient plus, dans les concessions qu'on leur jetterait ainsi successivement, que des artifices par lesquels on voudrait les abuser. Loin d'en éprouver la moindre reconnaissance, ils s'en irriteraient davantage parce qu'ils croiraient y apercevoir un nouveau symptôme de crainte et de mauvaise foi ; la royauté s'affaiblirait ainsi par ses propres bienfaits, et lorsque plus tard elle se serait enfin décidée à entrer dans des voies nouvelles, elle n'y porterait plus la force nécessaire pour y marcher avec succès.

Persévérer dans un tel système, ce serait vouloir courir à sa perte ; ce serait s'exposer gratuitement à de grands périls qu'il est encore possible d'éviter.

Que la régente s'empresse donc de sortir de la position fausse où elle se trouve engagée ; qu'elle adopte enfin un plan de conduite propre à fixer toutes les incertitudes, à rallier tous les esprits raisonnables, à assurer au gouvernement une confiance dont il a un besoin si impérieux. En ce moment, elle conserve peut-être encore l'autorité nécessaire pour décréter librement, avec maturité, d'après les inspirations de la prudence, les changements à effectuer dans les institutions du pays. Un peu plus tard, cette liberté lui échapperait, et l'opinion publique, plus exigeante à mesure qu'elle serait plus défiante, lui imposerait la loi. De nouveaux retards, loin d'atténuer les difficultés dont on se préoccupe si exclusivement, ne feraient que les aggraver. Ces difficultés, au

surplus, sont moins effrayantes que le gouvernement espagnol est peut-être prêt à se le figurer. C'est sans doute une tâche délicate, autant que grande et noble, que celle de régénérer un peuple en modifiant sa législation; mais nous croyons qu'en exagérant singulièrement les dangers d'une telle entreprise, lorsqu'on va jusqu'à confondre l'époque actuelle avec d'autres époques où les circonstances étaient absolument différentes, celles de 1812 et de 1820.

D'abord, on ne tient pas assez compte de la disposition des esprits. En 1812, en 1820, les idées d'innovations n'existaient encore que dans un petit nombre de têtes qui les comprenaient mal, les exagéraient par conséquent, et se livraient avec un dangereux entraînement aux utopies les plus illimitées.

Aujourd'hui, le parti, qu'on appelle des réformes, s'est instruit par l'expérience de ses fautes et des malheurs qui en ont été la suite. En se modérant, en repoussant d'impraticables théories, il s'est fortifié de l'adhésion d'un grand nombre d'hommes que son exagération seule avait d'abord écartés de lui. Il est donc tout à la fois plus nombreux et plus sage: sa force morale et sa force matérielle se sont accrues en même temps.

En 1812, la royauté était absente; en 1820, elle était vaincue et captive. Tout se faisait sans elle, malgré elle, contre elle, parce qu'on était fondé à la croire hostile à la liberté, parce qu'on craignait surtout de la mettre en mesure de renverser la constitution.

Il n'y a rien de semblable dans la situation du gouvernement actuel. Loin de pouvoir être considéré comme l'adversaire naturel des amis des réformes et d'une sage liberté, chacun sait que sa cause est inséparablement unie à la leur, qu'il tombera avec eux, qu'il a pris lui-même l'initiative des améliorations; chacun, malgré les défiances qui commencent à se faire jour, est encore disposé à la lui laisser. On ne lui demande que d'en user avec un peu plus d'activité.

Ce sont là, Monsieur le comte, de grands avantages, une grande supériorité de position. La royauté n'a pas cessé d'être forte en Espagne, plus forte peut-être que dans aucune autre partie de l'Europe; il lui faut sans doute céder quelque chose au mouvement général de l'esprit humain, et chercher des appuis nouveaux à la place de ceux que le temps a brisés. Mais ces appuis deviendront pour elle d'utiles et puissants instruments, lorsqu'elle se décidera à les accepter avec franchise et sans arrière-pensée. Ce n'est pas en Espagne qu'elle peut craindre de se trouver annulée. Longtemps encore le peuple espagnol verra dans ses souverains les représentants directs de la divinité; longtemps ils seront pour lui l'objet d'une sorte de culte auquel on n'attenterait pas impunément; et si, sous les derniers règnes, ce sentiment exalté a paru quelquefois éprouver une atteinte momentanée, c'est parce que les princes auxquels il s'adressait ont semblé oublier que de tels hommages rendus par un si noble peuple n'exigent pas seulement, de celui qui les reçoit, des sentiments généreux et bienveillants, qu'ils ont besoin d'être encouragés par les dehors de cette majesté simple et élevée, de ces habitudes sévères, un peu austères même, qui, dans d'autres siècles, ont caractérisé les plus illustres prédécesseurs de la reine Isabelle.

Je viens, Monsieur le comte, de vous exposer la manière dont nous envisageons la situation actuelle de l'Espagne. Plusieurs fois déjà vous avez été chargé de parler dans ce sens aux ministres de la régente. L'intention du roi et du conseil est que vous en entreteniez directement Sa Majesté Catholique à laquelle vous pourrez même donner lecture de cette dépêche. La reine verra sans doute dans une telle démarche un nouveau gage de la tendre affection dont le Roi son oncle lui a déjà donné tant de preuves, un nouveau témoignage des sentiments bienveillants qui unissent depuis si longtemps la France à l'Espagne, et que les derniers événements ont rendus plus vifs encore, en confondant les intérêts des deux États: elle comprendra combien les circonstances

ont dû nous paraître graves pour que le Gouvernement français, si soigneux de ne pas intervenir dans les affaires intérieures des autres peuples, se soit déterminé à adresser à l'Espagne des conseils aussi pressants.

Les considérations que vous êtes chargé de présenter à Sa Majesté Catholique sont celles que nous croyons les plus propres à faire impression sur son cœur, parce qu'elles sont puisées dans l'état intérieur, dans les vœux, dans les besoins d'un pays dont le bonheur est confié à ses soins. Nous pourrions ajouter que, dans l'intérêt même de la considération à laquelle l'Espagne est en droit de prétendre auprès des gouvernements étrangers, la fin du système de temporisation auquel elle est aujourd'hui soumise sera encore une mesure sage et bien combinée. En vain, pour combattre cette assertion, alléguerait-on le peu de sympathie de quelques-uns de ces gouvernements pour les principes invoqués par les partisans de la régente; il n'en est pas moins vrai qu'ils considèrent aujourd'hui l'Espagne comme forcée par sa position d'accepter au moins une partie de ces principes, et que, de leur propre aveu, le pouvoir de la régente aura, en quelque sorte, à leurs yeux, un caractère provisoire jusqu'à l'époque où il se sera soumis à cette condition de son existence; il est donc certain que, le jour où il s'y sera décidé, le gouvernement espagnol aura acquis plus de force et inspirera plus de confiance non-seulement à ses alliés, mais encore aux États mêmes qui ne l'ont pas encore reconnu.

2° *Le même au même.*

19 mars 1834.

Le Roi a jugé convenable de vous prescrire, dans les circonstances actuelles, une démarche directe auprès de la reine Christine. Sa Majesté a pensé que le moment était venu de faire ouvertement connaître à cette princesse de

quelle manière nous envisageons la situation de l'Espagne, et quel jugement nous portons sur la marche que son gouvernement a suivie jusqu'à ce jour. Mais, dans une dépêche destinée à être placée sous les yeux de la régente, il était impossible de faire entrer certaines considérations, de développer certains aperçus sans affaiblir le caractère d'une communication faite au nom même du Roi. Nous devions donc, Monsieur le comte, vous laisser le soin d'exposer de vive voix à la reine Christine bien des observations, bien des conseils dont l'effet pouvait être d'autant plus sûr qu'ils lui seraient présentés, pour ainsi dire, dans l'abandon d'un entretien confidentiel. C'est ainsi, par exemple, qu'en discutant la question des Cortès, vous n'omettrez point de faire ressortir combien il est essentiel d'offrir, dans le mode de formation de la représentation nationale et particulièrement dans la constitution de la Chambre haute, ces garanties d'indépendance légale et régulière non moins nécessaires pour la stabilité du trône de la jeune Isabelle que conformes aux principes d'une sage et vraie liberté en Espagne. A cet égard, notre opinion vous est connue. Vous devrez donc saisir ou faire naître l'occasion d'en instruire la régente. Vous aurez également à lui démontrer de quelle importance il est que le pouvoir soit composé d'éléments parfaitement homogènes. Jusqu'ici la composition du cabinet n'a pas présenté cet accord de principes, cette identité de vues sans lesquels l'autorité, partagée, tiraillée en sens divers, ne peut avoir ni force, ni considération. Je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet; vos rapports me prouvent que je n'ai nul besoin de vous suggérer les arguments et les avis dont nous désirons frapper l'attention de la reine Christine.

Du reste, notre intention n'est pas que vous fassiez mystère à M. de la Rosa du caractère général et de l'objet de la démarche que le Roi vous prescrit.

V

(Page 109.)

1° *Le duc de Broglie au comte de Rayneval,*

Paris, 23 mai 1835.

Monsieur le comte, j'ai reçu les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire jusqu'au n° 32 inclusivement. Le gouvernement du Roi a appris, avec un sentiment bien pénible, les désordres qui ont agité Madrid dans la journée du 11 et qui ont mis à une nouvelle épreuve le courage et le sang-froid de M. Martinez de la Rosa.

Il était facile de prévoir que les derniers événements de la Navarre, en trompant les espérances qu'on avait fondées sur le général Valdès pour la conclusion de la guerre civile, augmenteraient en Espagne le nombre des partisans d'une intervention française. Les esprits sont naturellement portés, lorsque des circonstances difficiles viennent à se prolonger, à adopter les moyens qui semblent pouvoir le plus promptement y mettre un terme, sans beaucoup s'inquiéter des inconvénients qu'ils ont sous d'autres rapports. Ce qui nous surprendrait davantage, ce serait que des hommes aussi éclairés que les ministres de la régente se fussent laissés entrainer à partager cette impression.

Ce n'est pas, Monsieur le comte, que je veuille prononcer ici d'une manière absolue sur la question d'intervention; elle n'a pas été posée et par conséquent le conseil n'a pas été appelé à en délibérer. Si elle se présentait plus tard, notre décision serait surtout déterminée par l'appréciation des circonstances qui l'auraient fait surgir; mais sans anticiper

sur les éventualités, je crois devoir, dès à présent, appeler votre attention sur les graves objections que rencontrerait une pareille mesure.

Les ministres de la régente ne peuvent ignorer combien l'idée d'une intervention est impopulaire en France. Sans parler même des obstacles qu'y apporteraient les passions des divers partis, la masse de la nation, préoccupée de fâcheux souvenirs, n'y verrait qu'une occasion de charges nouvelles et d'inextricables embarras; et le gouvernement du Roi, en supposant qu'il lui fût possible de ne pas tenir compte de cette répugnance, encourrait une responsabilité d'autant plus pesante qu'il n'aurait pas lui-même une confiance absolue dans le succès de l'entreprise pour laquelle il se résignerait à la subir.

En Angleterre, une opposition bien autrement sérieuse se prononcerait contre l'envoi d'une armée française au delà des Pyrénées. Rien, peut-être, ne serait plus propre à ranimer les vieilles jalousies nationales. Le ministère actuel, quelles que fussent ses dispositions personnelles, se verrait forcé de s'associer au sentiment public; et s'il voulait y résister, il est plus que probable que la faible majorité sur laquelle il s'appuie lui manquerait bientôt, qu'une administration prise dans d'autres rangs arriverait au pouvoir, et que, pour obéir à l'impulsion qui l'y aurait portée, elle commencerait par rompre l'alliance salutaire qui unit aujourd'hui l'Angleterre à la France et à l'Espagne.

Ce qui n'est pas moins évident, c'est que les autres puissances de l'Europe verraient l'intervention avec un déplaisir au moins égal; c'est que sans la combattre ouvertement, elles s'attacheraient à nous embarrasser dans des complications que la situation générale de l'Europe rendrait faciles à faire naître. Sans doute cette considération ne nous arrêterait pas à elle seule; cependant, réunie à toutes celles que je viens d'indiquer, elle a bien aussi quelque poids.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que l'intervention condamnée

en France et en Angleterre par l'opinion publique, repoussée dans le reste de l'Europe par la politique des cabinets, trouverait en Espagne même de nombreux contradicteurs, qu'elle ôterait en apparence au gouvernement de la reine ce caractère de nationalité qui est la première des forces morales, et qu'au contraire, elle grandirait le parti de don Carlos, en lui fournissant l'occasion de se présenter comme le défenseur de l'indépendance du pays.

Une nécessité absolue expliquerait seule que le cabinet espagnol se décidât à braver de telles conséquences en réclamant l'appui d'une armée française. S'il avait perdu tout espoir de pacifier la Navarre par ses propres moyens, s'il était fondé à se croire menacé dans son existence par les progrès de l'insurrection, nous comprendrions qu'en désespoir de cause, il ne reculât pas devant une ressource aussi extrême. Heureusement les choses n'en sont pas là, à beaucoup près.

L'autorité de la reine n'a pas cessé d'être reconnue dans la presque totalité de la monarchie. Presque partout, les tentatives faites en faveur du prétendant ont été vigoureusement réprimées. Seulement quelques petits districts montagneux, situés à une extrémité de la Péninsule, ont pu, jusqu'à présent, grâce aux difficultés du terrain et à l'énergie bien connue de leur population, se maintenir dans un état de révolte qui se rattache plutôt à des griefs particuliers et locaux qu'à des passions et à des intérêts communs à l'ensemble du pays. Un chef habile y a réuni, indépendamment des volontaires qui viennent accidentellement grossir ses rangs, dix à douze mille hommes organisés avec une sorte de régularité bien qu'assez mal armés ; il a de plus sous ses ordres deux cents chevaux ; il dispose de neuf pièces de canon.

Avec cette force, et s'appuyant d'ailleurs sur les sympathies de la population, il a jusqu'à présent réussi à repousser les attaques de troupes plus nombreuses, mais composées en

majorité de jeunes soldats inexpérimentés, et engagées dans des positions où le nombre est assez indifférent, où l'artillerie et la cavalerie ne sont à peu près d'aucun usage. Mais il est évident que, s'il voulait sortir de ses montagnes, il perdrait les avantages qui font sa supériorité, et qu'il se verrait même abandonné, par le plus grand nombre de ses compagnons d'armes ; les Navarrais, les Basques surtout, exclusivement attachés à leur sol, à leur langue, à leurs institutions, et habitués de temps immémorial à se considérer comme un peuple distinct du reste de l'Espagne, ne consentiraient certainement pas à aller se battre loin de leurs foyers, pour une cause qui ne serait plus celle de leurs franchises et de leurs priviléges.

Zumalacarreguy, lorsqu'il le voudrait, ne réussirait pas à les entraîner en Castille, et il ne le voudrait pas parce qu'il sent très-bien qu'au milieu des vastes plaines qui couvrent le pays, ses chances de succès ne seraient plus les mêmes.

L'insurrection de la Navarre et de la Biscaye n'a donc en elle-même rien de directement menaçant pour le trône de la reine Isabelle. Sans doute par l'effet moral qu'elle produit sur le reste de l'Espagne, elle constitue un danger que je ne prétends pas méconnaître; elle entretient une funeste agitation ; elle réveille les espérances des partis et leur ouvre des chances. Il est important, il est pressant d'y mettre un terme; mais encore une fois, l'état des choses n'a pas ce caractère d'urgence désespérée qui ne permet plus de s'arrêter au choix des moyens; et le découragement qui porterait le gouvernement de la régente à proclamer sa propre impuissance, en demandant notre intervention, ne serait nullement justifié.

Ce n'est pas certes que nous voulions lui refuser l'appui et les secours qu'il dépend de nous de lui accorder, sans compromettre à la fois ses intérêts et les nôtres, si intimement unis dans cette question. Entre une intervention armée et ce que nous avons déjà fait pour lui, il existe des termes

moyens qui concilieraient bien des difficultés. Ce n'est pas au gouvernement du Roi qu'il appartient de les désigner au cabinet de Madrid ; nous pouvons être mauvais juges de ce qu'exigent et de ce que comportent les nécessités de sa situation ; mais si, écartant des idées d'intervention que rien ne justifierait en ce moment, il s'adressait à nous avec confiance pour nous faire part de ses vues et de ses besoins, pour nous indiquer ce qu'il pense que nous pourrions faire pour lui, la question se présenterait sous un tout autre aspect. Ce que nous lui demandons avant tout, c'est de ne pas ôter à la cause de la jeune reine, le caractère de l'indépendance et de la nationalité ; c'est que l'emploi des ressources que le gouvernement espagnol obtiendrait de ses alliés ne fût dirigé que par des mains *espagnoles*.

Quelles que soient les propositions que l'Espagne jugerait à propos de nous faire, il serait essentiel qu'elle les communiquât en même temps aux deux autres puissances qui ont pris part au traité du 22 avril, et que dans une proportion quelconque, elle réclamât aussi leur concours ou au moins celui de l'Angleterre. Tout ce qui tendrait à mettre hors de doute le maintien de ce traité, et à y rattacher la suite des mesures qui pourraient être adoptées, serait d'une bonne politique : les raisons en sont trop évidentes pour que je croie nécessaire de les développer.

2° *Le duc de Broglie au comte de Rayneval.*

Paris, le 14 juillet 1835.

Monsieur le comte, j'ai reçu les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sous la date des 1er, 2 et 3 juillet.

Le gouvernement du Roi voit avec regret qu'à Madrid on ne s'est pas fait encore une idée exacte de la nature des motifs qui l'ont porté à refuser d'intervenir directement

dans les affaires d'Espagne. Par une fausse interprétation des termes dans lesquels il a exprimé ce refus, on semble s'attacher à n'y voir qu'un ajournement provisoire; on semble croire qu'un examen plus approfondi de la situation de la Péninsule et de plus pressantes instances de la part du cabinet espagnol pourraient, dans l'état actuel des choses, nous faire revenir sur notre détermination.

C'est une erreur, Monsieur le comte, qu'il importe de dissiper. Sans doute le gouvernement du Roi n'a pas entendu établir pour tous les cas la doctrine absolue de la non-intervention; il n'a pas voulu poser en principe qu'il n'eût pas pu, qu'il ne pourrait pas se présenter un jour des circonstances où l'intervention serait à la fois avantageuse pour la France et pour l'Espagne, et par conséquent légitime : c'est pour réserver ces éventualités tout hypothétiques que nous avons donné à notre refus la forme circonspecte qui paraît avoir trompé le gouvernement espagnol. Mais tel a été notre unique but, et l'on aurait tort d'attribuer un autre sens aux expressions que nous avons employées.

Il importe que l'on en soit bien convaincu. Avant de nous arrêter au parti que nous avons pris, nous avions mûrement examiné tous les côtés de la question : nous nous étions rendu compte de toutes les chances probables et possibles, et ce n'est qu'après une délibération approfondie que notre choix s'est arrêté sur la mesure que nous avons jugée, non pas exempte de tout inconvénient sérieux, mais sujette à de moins graves objections que toutes les autres.

Ce serait donc vainement qu'on essayerait, par des considérations de détail, tirées de la position particulière du gouvernement espagnol, d'ébranler notre décision. Outre que ces considérations ne changent rien au fond de la question et qu'elles rentrent d'ailleurs plus ou moins dans celles qui nous avaient d'abord été présentées, elles ne sauraient évidemment prévaloir contre les motifs que nous avons puisés dans les intérêts les plus essentiels de la France.

Toute insistance nouvelle à cet égard serait donc plus qu'inutile. Tout ce qui tendrait à prolonger l'illusion du gouvernement espagnol, et à lui faire tenter dans ce sens de nouveaux efforts, n'aurait d'autre résultat que d'amener, entre lui et nous, de pénibles explications, et en même temps d'imprimer à sa marche cette incertitude si propre à paralyser toute détermination vigoureuse, et de l'empêcher d'employer utilement les ressources très-réelles dont il peut disposer et celles que nous lui offrons, en l'entretenant dans l'espoir trompeur d'un secours qu'il ne recevra pas.

C'est à vous, Monsieur le comte, qu'il appartient de ramener le cabinet de Madrid à une plus juste appréciation du véritable état des choses. Je ne saurais trop vous recommander d'y travailler de tous vos moyens.

VI

(Page 127.)

1° *A Monsieur Guizot, député, à Paris.*

Alger, le 27 mai 1836.

Monsieur,

Les colons d'Alger se souviennent avec reconnaissance que dans les dangers qui, l'année dernière, menacèrent si vivement leur existence, votre crédit et la puissance de votre parole décidèrent du succès de leur cause que vous aviez identifiée à celle de la France elle-même. Alors ils se livrèrent à leurs travaux, animés par l'espérance, cet aliment de tous les établissements naissants, et le seul qui puisse amener l'entier développement de la colonisation. Lorsqu'ensuite, dans l'intervalle des deux sessions, les adversaires de la colonie annoncèrent de nouvelles hostilités, notre confiance dans l'intérêt que vous nous aviez témoigné nous empêcha d'abord de concevoir de sérieuses alarmes ; comment d'ailleurs nous persuader qu'après la solennelle reconnaissance de nos possessions d'Afrique, on viendrait, dès l'année suivante, renouveler des attaques auxquelles résisterait à peine une colonie mieux affermie que la nôtre? Malgré toutes nos espérances, nous sommes encore aujourd'hui forcés de combattre, et nous avons recours à nos anciens défenseurs. La *Société coloniale*, dont la sollicitude s'étend à tout ce qui importe aux intérêts de la colonie, sait trop combien votre parole a d'influence pour ne pas vous prier de

faire entendre à la tribune les arguments de raison et d'expérience qui, dans votre bouche, ont déjà obtenu de si grands succès en notre faveur. Notre reconnaissance et nos remerciements seront un bien faible prix pour tout ce que nous vous devons ; mais la gloire de faire triompher une cause si chère à la patrie et à l'humanité est une noble et belle récompense qui suffit aux grandes âmes, et que les hommes à haute pensée ont toujours ambitionné d'obtenir.

Nous avons l'honneur de vous adresser les renseignements que nous avons pu recueillir sur les progrès de la colonie, persuadés que votre talent saura les faire valoir et que le vote de la Chambre, en dissipant nos inquiétudes, consolidera notre avenir et vous donnera un nouveau triomphe.

Daignez agréer, Monsieur, l'assurance de notre très-haute considération.

Ch. Solvet,	Rozey,	Filhon,
Vice-Président.	Vice-Président.	Président.

2° *Les mêmes au même.*

Alger, le 29 juin 1856.

Monsieur,

Dans la discussion de la Chambre des députés qui vient de fixer, il faut du moins l'espérer, le sort de la colonie d'Alger et l'attacher irrévocablement à la mère patrie, vos paroles aussi sages que bienveillantes nous ont convaincus que nous avions eu raison de fonder notre espoir sur votre patriotisme et sur votre éloquence. Avec un appui tel que le vôtre, nous sommes désormais confiants dans l'avenir. La Société coloniale, vivement émue à la nouvelle du succès de la cause d'Alger, n'oublie point à qui elle doit son triomphe; elle s'empresse de vous offrir ici le témoignage de sa recon-

naissance, et elle s'enorgueillit de vous compter parmi les plus fermes soutiens d'un pays dont vous avez si bien reconnu l'importance pour la France et l'humanité.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre haute considération.

Le président de la Société coloniale,

FILHON.

ROZET,
Premier vice-président.

CH. SOLVET.
Vice-président.

VII

(Page 141.)

Histoire de l'abbaye du Val-Richer.

(Tiré de l'*Histoire du diocèse de Bayeux*, de M. Hermant, curé de Saint-Pierre de Maltot; l'ouvrage a été commencé vers 1705 et terminé en 1726. Il forme trois volumes in-f°, dont le premier seulement a été imprimé; les deux autres manuscrits sont à la bibliothèque de Caen.)

« L'église du Val-Richer tient à gloire que sous le gouvernement de l'abbé Robert I^er^ du nom, Thomas Becquet, archevêque de Cantorbéry et chancelier d'Angleterre, qui reçut la couronne du martyre en 1170, fuyant la colère de son prince, s'y soit réfugié pendant un temps considérable, portant l'habit de Cîteaux qu'il avait reçu des mains du souverain pontife, et s'occupant, comme les autres, à la prière, au travail des mains, aux veilles et aux plus pénibles exercices de la vie pénitente et religieuse. Elle avait même conservé les ornements sacrés dont il se servait à célébrer le saint sacrifice de la messe comme une relique précieuse; mais ils en ont été dépouillés par la barbarie que les calvinistes exercèrent en 1562 sur ce qu'il y avait de plus digne de respect et de vénération. On montre encore, dans un petit bois qui est proche de l'abbaye, le lieu où il se retirait souvent pour s'occuper de la contemplation des choses célestes. »

VIII

(Page 149.)

1° *Le ministre des affaires étrangères à M. le comte de Rayneval à Madrid.*

Paris, 12 décembre 1835.

Monsieur le comte, je vois par votre dépêche du 4 décembre, n° 96, que M. de Mendizabal était à la veille de conclure avec M. Villiers un traité de commerce, et que déjà la plupart des articles en étaient rédigés. A cette occasion, vous me demandez de vous faire promptement connaître les intentions du gouvernement du Roi. Je vous adresserai très-incessamment, Monsieur le comte, des instructions détaillées sur la matière; mais il me semble qu'en attendant vous pouvez invoquer positivement, à titre de réserve, auprès de M. de Mendizabal, la clause de nos traités avec l'Espagne qui nous assure le traitement de la nation la plus favorisée. Cette clause est formelle, péremptoire, et nous donne le droit de revendiquer hautement pour nous-mêmes les avantages qui seraient accordés aux Anglais dans la convention dont vous m'avez entretenu.

Agréez, etc.

2° *Le ministre des affaires étrangères à M. le comte de Rayneval, à Madrid.*

19 décembre 1665.

Monsieur le comte, j'ai reçu les dépêches que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire jusqu'au n° 98 inclusivement.

Le gouvernement du Roi donne la plus entière approbation à la marche que vous avez suivie pour empêcher que les intérêts français ne fussent lésés par les arrangements commerciaux qui se négocient entre l'Espagne et l'Angleterre. Vous avez très-bien compris que, pour empêcher un résultat aussi fâcheux, il ne suffisait pas de nous associer, d'après les traités qui nous assurent le traitement de la nation la plus favorisée, aux stipulations accordées à l'Angleterre, qu'une égalité apparente pourrait n'être autre chose que l'inégalité la plus absolue, et que cette hypothèse deviendrait, par exemple, une réalité dans le cas où les réductions de droits porteraient sur des produits appartenant exclusivement ou seulement d'une manière plus particulière à l'industrie britannique. De pareilles réductions devraient évidemment être compensées par d'autres, dont les marchandises françaises seraient à leur tour l'objet. Je dois supposer que c'est là le sens de la promesse contenue dans le billet de M. Mendizabal, et ma réponse le lui exprime. En effet, ce serait faire injure à sa loyauté que de penser que, sous l'apparence d'une déclaration satisfaisante pour nous, il nous aurait simplement accordé une garantie absolument illusoire et d'autant plus superflue que, comme je le faisais remarquer tout à l'heure, elle est explicitement contenue dans les traités qui nous ont donné le droit de réclamer le traitement de la nation la plus favorisée.

Je suis loin, d'ailleurs, de penser que le moment soit opportun pour la conclusion des négociations commerciales

entamées à Madrid. Le seul fait de leur existence a déjà donné en France une consistance fâcheuse à l'opinion qui dès le premier moment, avait représenté M. Mendizabal comme porté à s'appuyer de préférence sur l'Angleterre, et à diriger dans ce sens toutes ses combinaisons. Le seul moyen assuré de détruire peu à peu ces préoccupations, ce serait d'abandonner complétement les négociations dont il s'agit. Vainement dira-t-on que, lorsqu'elles seront terminées, leur résultat dissipera toutes les inquiétudes et calmera toutes les susceptibilités en prouvant qu'elles ont été conduites dans un esprit également favorable à tous les alliés de l'Espagne. Quel que fût ce résultat, quelque soin qu'on pût mettre à tenir, dans les modifications apportées au tarif des douanes, la balance égale entre les intérêts anglais et français, cette égalité ne saurait être assez évidente pour qu'il ne s'élevât aucune réclamation de la part de ceux des intéressés qui, à tort ou à raison, se croiraient lésés. On peut être certain que nos départements méridionaux, qui déjà subissent impatiemment les sacrifices imposés à leur commerce par l'appui que nous prêtons à la cause de la reine Isabelle, accueilleraient avec empressement les bruits répandus par la malveillance ou par la prévention sur le dommage, peut-être imaginaire, dont ces innovations deviendraient pour eux la source. La polémique si vive soulevée dans nos journaux du Midi par les récriminations imprudentes autant qu'injustes qu'on s'est permises à Madrid contre les prétendues facilités accordées à la contrebande en faveur de don Carlos, prendraient bientôt un nouveau degré de virulence ; plus que jamais le gouvernement du Roi y serait accusé de sacrifier le commerce de la France à celui de l'Angleterre en s'attachant trop scrupuleusement à l'observation des clauses de la convention du 22 avril et des articles additionnels, et peut-être se verrait-il bientôt dans l'impossibilité de résister à des réclamations qui s'appuieraient, en partie au moins, sur le sentiment blessé de l'orgueil national; peut-

être serait-il contraint, sinon d'abandonner, au moins de modifier la ligne de conduite que son attachement sincère pour la cause de la reine lui a, jusqu'à présent, donné la force de suivre au milieu de tant de difficultés.

C'est à M. Mendizabal à juger s'il est à propos de provoquer de telles éventualités par des mesures que l'intérêt de l'Espagne ne réclame certainement pas en ce moment, et que celui de l'Angleterre permet d'autant plus d'ajourner que, dans l'état où est aujourd'hui la Péninsule, le tarif des douanes, quelles qu'en soient les prescriptions, n'oppose certainement pas aux mouvements du commerce de bien puissantes barrières. Appelez sur ce point, je vous prie, l'attention de ce ministre. Répétez-lui bien qu'il se flatterait vainement de l'espérance d'obvier aux inconvénients que je viens de signaler en nous accordant des avantages égaux à ceux qu'il accorderait à l'Angleterre. Une telle égalité n'étant pas de nature à être mathématiquement démontrée, l'aveuglement des passions et des intérêts serait toujours en mesure de la nier...

IX

(Page 180.)

Discours de M. Guizot, ministre de l'instruction publique, pour la rentrée des cours de l'École normale.

Paris, 21 octobre 1836.

« Messieurs,

« Après le beau rapport que vous venez d'entendre, je n'ai qu'à me féliciter et à vous féliciter vous-mêmes de l'état de l'école.

« Dans toutes les parties, pour la discipline comme pour les études, le progrès, de plus en plus marqué depuis six ans, s'est de nouveau affermi et développé. Je n'ai point de plus grand encouragement à vous offrir : il n'est point d'efforts que ne mérite et ne récompense un tel résultat. Votre vie actuelle, messieurs, est bien laborieuse; vos travaux sont silencieux et presque obscurs; mais votre avenir est plein de grandeur; oui, messieurs, de grandeur; c'est à dessein que je me sers de ce mot. Une double carrière vous attend. Vous irez, au sortir de cette école, enseigner dans nos établissements d'instruction publique ce que vous apprenez aujourd'hui. Et non-seulement vous l'enseignerez, mais vous l'enseignerez au nom de l'État, institués par lui, et tenant de lui votre mission. Ce principe, sur lequel repose l'existence même de l'Université, s'enracine et s'étend de plus en plus dans nos institutions et dans nos lois; il préside aujourd'hui

à tout le régime de l'instruction primaire ; il est consacré et développé dans les propositions nouvelles dont l'instruction secondaire a déjà été l'objet ; il obtiendra, j'en suis sûr, dans notre système d'instruction supérieure, la même place et le même empire. Il peut seul fonder l'éducation vraiment nationale, l'instruction vraiment publique, et en même temps il se concilie merveilleusement avec les droits de la liberté. Vous parlerez, vous agirez, messieurs, au nom de ce principe ; et votre existence y puisera cette autorité, cette stabilité, cette dignité, qui émanent de la puissance publique et se répandent sur tous ceux qui parlent et agissent comme ses représentants.

« Ce n'est pas tout, messieurs, et l'enseignement n'est pas votre seule carrière. C'est aussi à vous qu'est, en quelque sorte, confiée par l'État la culture désintéressée des lettres, des sciences, de la philosophie, de l'histoire, de toutes les branches de l'activité intellectuelle. Vous n'êtes pas seulement chargés de distribuer par l'enseignement les richesses déjà acquises de l'esprit humain ; vous êtes appelés à les accroître. Ces grandes œuvres littéraires et scientifiques, cette recherche continuelle de la vérité, qui occupaient jadis tant de savantes sociétés, tant d'illustres corporations, c'est à vous surtout qu'elles appartiennent aujourd'hui ; c'est vous qui avez à recueillir ce noble héritage. Au milieu de cet empire toujours croissant des destinations spéciales, des professions spéciales, qui caractérise notre société moderne, votre spécialité à vous, c'est la vie intellectuelle ; c'est l'amour pur, la culture libre de la vérité et de la science. Leurs conquêtes futures sont de votre domaine, aussi bien que l'exploitation de celui qu'elles possèdent déjà. Il y a là je ne sais combien de gloires inconnues qui vous attendent, et dont vous vous emparerez, j'en suis sûr, pour la France et pour vous.

« N'en doutez pas, messieurs ; ce double but de votre vie, cette double carrière ouverte devant vous étendront de jour

en jour votre importance et celle de cette école. La modestie actuelle de votre vie et de vos travaux n'en étouffera point la grandeur. Restez modestes, et soyez pourtant confiants dans votre destinée. Ayez des prétentions sages et des pensées hautes : vous en avez le droit. Je ne saurais prendre sur moi de vous garantir l'accomplissement des vœux si légitimes que vient d'exprimer votre honorable chef pour l'établissement distinct, définitif et suffisant de cette grande école : mais je m'y emploierai de tout mon pouvoir, et soyez sûrs que tôt ou tard vous l'obtiendrez. L'École normale tiendra trop de place en France pour que la France ne lui donne pas, sur notre sol et dans nos rues, la place dont elle a besoin. »

X

(Page 198.)

Le général comte de Damrémont à M. Guizot.

Marseille, le 10 décembre 1836.

Monsieur le Ministre,

J'ai rendu compte au gouvernement de la mission que j'ai remplie par son ordre près de M. le maréchal Clausel; mais l'intérêt particulier que vous avez pris à cette mission, et que vous avez bien voulu me témoigner au moment de mon départ, celui que vous portez au sort de nos possessions d'Afrique, me font un devoir de vous entretenir directement des résultats de mon voyage à Alger. Je suis d'ailleurs encouragé par la bonté avec laquelle vous avez toujours accueilli mes observations sur les questions qui se rattachent à ce grave sujet.

Vous avez eu sans doute connaissance de mes rapports à M. le ministre de la guerre; j'ai présenté, autant qu'il a dépendu de moi et que ma position me le permettait, le tableau exact de la situation des affaires; et comme cette situation tient en partie au système suivi jusqu'à présent, en partie aux hommes qui mettent ce système en pratique, il a fallu parler autant des personnes que des choses. Ç'a été un devoir souvent pénible, car il y avait de tristes révélations à faire.

Au surplus je n'ai rien dit qui ne fût à peu près connu;

la notoriété publique avait formulé ces imputations plus ou moins précises, et le plus souvent je n'ai fait qu'ajouter un témoignage plus direct et plus authentique à ceux qui étaient acquis déjà.

Vous apprécierez, Monsieur le ministre, les motifs qui m'empêchent, même avec vous, même dans cette communication toute confidentielle, de m'appesantir sur des détails d'un certain ordre, pour m'occuper exclusivement du système appliqué à l'Afrique, et de celui qu'il conviendrait d'y substituer.

J'ai eu l'honneur de vous exposer déjà ma pensée à cet égard et la satisfaction de voir qu'elle avait votre approbation et se trouvait entièrement conforme à vos vues personnelles. Tout ce que j'ai vu en Afrique, tout ce que j'ai entendu, tout ce que j'ai recueilli n'a fait que confirmer et rendre en moi plus profonde la conviction que le seul système capable de produire des fruits est celui d'une occupation restreinte, progressive, pacifique dans son esprit, tel que vous l'avez si bien conçu et l'avez proclamé à diverses reprises devant les Chambres.

Nous établir à Alger d'abord, et aux points les plus importants de la côte ou du territoire; choisir ces points en petit nombre suivant la nature et la configuration du sol qu'ils dominent et la facilité que l'on aurait à les défendre et à les cultiver, comme Alger et Bone, ou par leur position topographique si elle est favorable aux relations avec l'intérieur du pays, aux influences qu'il convient d'y créer ou d'y exercer, comme Oran; nous établir sur ces points d'une manière forte, puissante, permanente et faire de chacun une terre véritablement française.

Ouvrir à la colonisation tout ce qui peut être protégé, mais protégé efficacement et toujours. Appeler les capitaux et l'industrie par le plus infaillible des encouragements, par la plus puissante des garanties, la sécurité matérielle; créer des populations de race européenne, qui soient à nous par le

ouvrant un débouché à leurs produc
travail par l'appât du gain auquel ils
attacher à la terre par le travail, à la
propriété et les intérêts matériels. L
de ces intérêts, se mêler à nous perfe
leurs procédés, leur industrie à l'imi
prégner peu à peu de nos habitudes,
civilisation, et bientôt nous être scun
soins que par la crainte de notre pui

Joindre ainsi à la colonisation ag
pourra s'établir sous une protection
commerciale partout où les indigèn
avec nous leurs produits. Réconcilie
avec la population conquérante, en l
de vivre à côté l'une de l'autre dans
mutuels ; tel est le résumé de ce s
mon sens, sur l'appréciation la plus
qui n'a besoin, pour réussir, que d'ap
tenue.

Ainsi conçue, l'occupation peut s'a
ressources que les Chambres paraiss
crer : comme économie, c'est un pren
avantage encore en ce qu'on évite
manque jamais de soulever la deman
fices, et qui tiennent le sort de la col
stamment précaire.

Nous n'occuperons que ce que n
défendre ; mais proportionnant l'occu

nombre de points déterminés, sur ces points nous serons maîtres; — sur tous les autres nous agirons et nous influerons par des intelligences pratiquées avec soin en mettant à profit les divisions si nombreuses entre les populations indigènes, les rivalités si fréquentes entre les chefs, — par les moyens de séduction employés à propos, — au besoin, par la force des armes dans les cas graves seulement, lorsqu'il s'agira de châtier une tribu hostile ou de protéger une tribu amie; mais ne faisant plus la guerre de conquête. Les occasions de recourir aux armes seront rares, et quand nous tiendrons les indigènes par leurs intérêts matériels, nous aurons un moyen puissant d'action, et la seule menace de rompre avec eux toutes relations et de leur fermer nos marchés les maintiendra dans une salutaire appréhension.

Cependant notre établissement en Afrique s'enracinera dans le sol; il prendra un caractère stable et produira, dans un temps prochain, des résultats réels qui seront la récompense et l'amortissement des sacrifices déjà faits, et un encouragement pour les sacrifices qui restent à faire.

Pour mieux apprécier ces idées, il faut voir les effets produits par les idées opposées dans l'application qui en a été faite à la colonie d'Alger.

On a multiplié les expéditions militaires; on a pris bien des villes; la plupart ont été aussitôt abandonnées [illegible] qu'on en avait chassé [illegible]. On a occupé Bougie; on y a mis une garnison nombreuse; on y a construit à grands frais de magnifiques ouvrages militaires; que protègent-ils, que défendent-ils? On a mis une garnison à Tlemcen; elle est bloquée dans la citadelle; quelle en est l'utilité? Pour cette garnison, qui est de 500 hommes, [illegible] une expédition pour la ravitailler. En ce moment, une nouvelle expédition de 8,000 hommes est partie d'Oran avec toutes les chances de la guerre et d'une [illegible], pour ravitailler les 500 hommes de [illegible] Tlemcen.

Mais ces expéditions diverses, qui toutes ont coûté tant d'hommes périssant par l'ennemi ou par les maladies, et d'énormes dépenses de matériel, expéditions qui n'ont laissé aucun résultat dans les lieux mêmes où elles s'accomplissaient, ont-elles eu du moins une salutaire influence sur l'esprit des indigènes? ont-elles augmenté la sécurité dans les lieux primitivement occupés? Au contraire, les indigènes ne nous attaquent ni avec moins d'audace, ni avec moins d'acharnement; à Oran, à Bone, à Alger même, le rayon qui était à l'abri de leurs atteintes se resserre chaque jour davantage; on allait sans danger, il y a deux ans, à 12 lieues d'Alger et à 15 de Bone; on peut à peine aujourd'hui sortir des murs impunément, et nos courses perpétuelles, en irritant les Arabes, éloignent d'eux toute idée de pacification et de bonne intelligence possible, et les entretiennent dans un esprit constant d'hostilité et de guerre.

Aujourd'hui on marche à Constantine; mais Constantine prise, que fera-t-on? On y laissera garnison française; mais pour cette garnison, il faudra faire ce qu'on fait pour celle de Tlemcen, c'est-à-dire établir à Bone un corps nombreux de troupes qui, tous les six mois, se mettra en mouvement pour aller ravitailler la garnison de Constantine.

Pour continuer un pareil système il ne faudrait pas moins de cinquante mille hommes; mais n'ayant que des ressources limitées et voulant occuper trop de points à la fois, il faudrait prendre sur un point les forces que l'on envoie sur un autre et mettre en péril celui qu'on dégarnit. Les indigènes reprennent alors courage et reviennent: les colons, s'il en est qui eussent fondé des établissements, s'alarment et tombent dans un découragement profond. Aussi il n'y a nulle part ni stabilité, ni sécurité, et tout est à recommencer chaque jour.

Pour aller à Constantine on a dégarni Alger, et les Arabes ont paru aussitôt sous les murs de la ville. S'ils savaient s'entendre, s'ils étaient bien dirigés, cette imprudence pou-

vait avoir le plus déplorable résultat : ainsi donc Alger a été compromis ; que produira la prise de Constantine pour racheter un si grand risque? et qu'a produit la prise de Bougie, de Tlemcen, de Mascara, de Médéah? perte d'hommes et d'argent, occasion perpétuelle de dépenses et rien pour le progrès de notre établissement en Afrique.

Ces idées sont celles de tout ce qui dans Alger a quelque intelligence des choses, et a porté dans le pays des pensées d'avenir et d'autres intérêts que ceux de l'intrigue.

On y a vu avec peine l'expédition dernière ; on a remarqué avec regret cette persévérance dans un système dont on est, là plus qu'ailleurs, en position de reconnaître les désastreux effets.

Je ne puis m'empêcher d'en faire moi-même l'observation ; cette expédition va créer une difficulté de plus pour le retour à une direction que je crois seule raisonnable et bonne; Tlemcen, Bougie et tant de points dont l'occupation est incompatible avec cette direction sont déjà des difficultés réelles. Abandonner ces divers points ne sera pas sans danger, d'une part, au regard des indigènes qui, voyant dans cette retraite la preuve de notre faiblesse et de notre instabilité, redoubleraient d'ardeur; d'autre part, au regard de l'opinion publique en France, opinion qui est souvent d'une susceptibilité si peu éclairée.

Si l'on n'y prend garde, chaque jour augmentera le nombre des difficultés de cette nature.

L'état actuel des choses en Afrique présente cette anomalie singulière. Le gouvernement a conçu l'occupation sous un point de vue spécial. L'homme qui représente à Alger le gouvernement et qui est chargé d'exécuter sa pensée, a conçu lui-même cette occupation sous un point de vue tout contraire, de sorte que l'exécution est une lutte secrète, mais perpétuelle, avec la pensée supérieure, qui est censée dirigeante. Mais comme celui qui est en Afrique a l'avantage de la position, et que c'est par ses rapports que le gou-

vernement connaît les choses, il doit nécessairement les présenter dans un sens favorable à ses idées personnelles, et le gouvernement se trouve réduit, à son insu, à agir contre ses propres intentions. Résiste-t-il ? on intéresse l'opinion populaire. Or, vous savez, Monsieur le ministre, avec quelle facilité elle se laisse prévenir, et devient une puissance à laquelle on fait des concessions souvent regrettables.

C'est ce qui est arrivé pour l'expédition de Constantine; on a dit bien haut, on a répété et fait répéter qu'elle était nécessaire, et il a fallu la laisser faire. Mais après cette nécessité, on en trouvera d'autres; et de concession en concession, le gouvernement peut se trouver entraîné à tel point qu'il ne pourra plus revenir sur ses pas, et n'aura plus qu'à choisir entre ces deux partis; entrer pleinement dans un système qui n'est pas le sien, qui est désastreux, qui demande des sacrifices incalculables, et consentir à tous ces sacrifices, ou bien abandonner la colonie.

J'ai dit au sujet de l'expédition de Constantine ma pensée au gouvernement, tant sur la nécessité et sur l'utilité si équivoques de l'expédition que sur le danger de l'entreprendre à pareille époque. J'ai même exprimé sur son résultat des craintes sérieuses en m'opposant au départ du duc de Nemours. Malheureusement des bruits répandus depuis quelques jours, et dont le retentissement a dû parvenir à Paris à l'heure où je vous écris, ont déjà donné à mes paroles une confirmation qui va bien au delà de mes prévisions, et qui ne se vérifiera pas autrement, je l'espère.

Ces bruits, l'absence prolongée de nouvelles de l'armée expéditionnaire, l'anxiété qui en est la suite, la démonstration que les Arabes sont venus faire récemment jusque sous les murs d'Alger, l'alarme qui en est résultée, ces circonstances ont ranimé l'intérêt qui s'attache à la question d'Afrique. La session des Chambres étant près de s'ouvrir sous l'impression de tant de préoccupations pénibles, il est pro-

bable que cette impression se reproduira dans la discussion de l'adresse.

La question d'Afrique vous regarde principalement, Monsieur le ministre; c'est à vous qu'elle appartient spécialement; c'est, comme vous me l'avez dit un jour, votre affaire propre. Ce sera donc sur vous que tombera le soin de répondre aux interpellations dont elle ne peut manquer de devenir le sujet, et de calmer les incertitudes que les événements récents ont reportées sur le sort de nos possessions.

Vous aurez donc à protester encore des intentions formelles et irrévocables du gouvernement, car telle est la fatalité attachée à cette question, malgré les assurances données chaque année, chaque discussion annuelle ramène la nécessité de renouveler ces assurances. Les déclarations de M. le maréchal Soult n'en ont pas dispensé M. Thiers, et celles de M. Thiers ne vous en dispenseront pas vous-même; il semble, malgré tant d'assurances et de déclarations réitérées et malgré le temps, que les choses seront toujours en question.

Ce n'est pas que le pays doute de la sincérité des paroles qui lui ont été adressées, ni des intentions du gouvernement. Mais voyant que rien encore ne sanctionne ces paroles et ces intentions, que les envois de troupes et les expéditions se multiplient, que les dépenses s'accumulent, mais sans progrès positif, qu'au contraire les choses semblent reculer au lieu d'avancer, n'apercevant rien qui témoigne d'une idée d'établissement et d'avenir, il demande à ces déclarations solennelles une garantie qu'il ne trouve pas dans les faits, et qui, sans l'appui des faits, sera toujours bien insuffisante.

Cette fois, la déclaration du gouvernement passant par votre bouche empruntera de l'autorité de votre caractère une force nouvelle. Mais pour balancer le fâcheux effet produit par ce qui vient de se passer en Afrique, pour détruire des préventions qui ont été, il faut bien le dire, servies et entretenues avec perfidie, il est indispensable que cette déclaration

soit aussi explicite dans ses termes qu'absolue dans son sens. Vous aurez donc, Monsieur le ministre, à répéter hautement qu'Alger appartient à la France, et que le gouvernement est résolu à faire tous les sacrifices nécessaires pour assurer au pays tous les avantages qu'il doit attendre de cette possession.

Cette déclaration faite, peut-être serait-il prudent de ne pas entrer dans les détails du système restrictif que le gouvernement, dans sa pensée, croit devoir appliquer à l'Afrique. Le public comprend généralement mal les restrictions; il saisit mieux les idées absolues, parce qu'elles sont plus simples; si vous parlez de restriction, il y aura une arrière-pensée d'abandon; on dénaturera pour lui le sens de vos paroles, comme on a cherché à le faire déjà une fois à propos de ce discours si juste, si vrai, si élevé, que vous avez prononcé dans la session dernière sur la question d'Alger.

Le système d'occupation est d'ailleurs un fait d'exécution auquel la Chambre paraît ne s'attacher que médiocrement. L'approbation qu'elle a donnée, il y a deux ans, aux principes posés devant elle à ce sujet, n'a pas empêché qu'elle n'ait absous le maréchal Clausel de s'être écarté de ces principes; c'est donc affaire à réserver pour les rapports entre le ministre et celui qu'il charge d'exécuter ses intentions, les Chambres n'ayant souci que de la dépense et du résultat définitif.

Mais dans la situation délicate où se trouve en ce moment la question africaine, il importe de ne rien dire dont on puisse abuser pour augmenter les défiances auxquelles les esprits ne sont que trop enclins en ce moment, ni surtout qui discrédite d'avance les mesures que le gouvernement pourra prendre pour aviser à une meilleure direction des affaires de la colonie.

Vous excuserez, Monsieur le ministre, la liberté avec laquelle je vous parle de choses pour lesquelles il n'est pas certainement d'inspiration meilleure que celle de votre pru-

dence. Mais récemment arrivé d'Alger, et encore sous l'impression de tout ce que j'ai vu, habitant une ville qui tient à l'Afrique par les liens multipliés de ses intérêts et de ses espérances, et où tout ce qui se passe de l'autre côté de la Méditerranée a un retentissement si direct, j'ai cru que les indications recueillies dans cette double position seraient pour vous de quelque prix. Si je m'étais trompé, vous me pardonneriez d'avoir pris trop à cœur peut-être une question à laquelle ont dû m'attacher particulièrement la mission dont j'ai été récemment chargé, et la manière dont cette mission me fut conférée.

Je désire avant tout que vous trouviez dans ma démarche la marque de ma haute déférence et du respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le ministre,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

Le lieutenant général, pair de France,

Signé : Comte Damrémont.

XI

(Page 220.)

***Plan et notes pour la discussion du projet de loi sur la disjonction des poursuites dans le cas de crimes imputés à des personnes civiles et à des militaires* (1837).**

Messieurs,

Un jour viendra où les causes qui nous divisent auront disparu, où les passions qui nous agitent se seront éteintes, où ce que nous voyons, ce que nous faisons sera de l'histoire.

On lira alors qu'au sortir d'une grande révolution, après je ne sais combien d'émeutes, de conspirations et d'insurrections, le gouvernement de la France, son Roi, ses institutions, ont été atttaqués en plein jour, dans une ville de guerre, par des militaires qui ont emprisonné leur général, lancé soldats contre soldats, régiment contre régiment, et que cette révolte militaire a été jugée et absolument impunie.

On lira que ce n'était pas là un fait isolé ni l'unique preuve de l'affaiblissement et de l'insuffisance des lois en pareille circonstance ou dans des circonstances analogues.

On lira qu'en présence de tels faits, au milieu de cette situation, le gouvernement est venu demander aux Chambres..... quoi! des lois d'exception, des peines plus rigoureuses, des pouvoirs extraordinaires?..... Non; mais simplement le renvoi des militaires traîtres ou rebelles devant les juges militaires.

Et on lira en même temps toutes les colères, toutes les invectives, les accusations effroyables, les prédictions sinistres dont, à cette occasion et pour cette loi, le gouvernement a été l'objet.

Messieurs, je n'hésite pas à l'affirmer : on ne comprendra pas, on ne s'expliquera pas, on ne croira pas!

Qu'y a-t-il en effet dans le projet de loi, je ne dirai pas qui justifie, mais qui explique ces prédictions, ces accusations, ces colères?

Rien, messieurs, absolument rien : rien du moins aux yeux des esprits fermes et libres de préjugés.

Rien de contraire au droit essentiel, à la raison en soi, à la justice éternelle.

Je crois au droit essentiel antérieur et supérieur au droit écrit, qui fonde le droit écrit et n'en dérive pas. Je veux le respecter partout.

Il est pleinement respecté par le projet qui renvoie les militaires, dans tous les cas où l'élément militaire domine dans l'acte, par-devant les tribunaux militaires.

Cette juridiction est fondée sur la raison.

Spécialité extraordinaire de la situation des militaires.

Dans leurs crimes, deux éléments, les deux éléments constitutifs du crime, 1° le tort moral, 2° le danger social sont tout autres que dans les crimes commis par des civils.

Nécessité de juges capables de bien apprécier, 1° le tort moral; 2° le danger social, c'est-à-dire capables de rendre justice et au prévenu et à la société.

De là la légitimité essentielle, rationnelle, de la juridiction militaire envers les militaires; elle est, à leur égard, de droit naturel.

Rien de contraire au droit constitutionnel.

Mon respect profond pour la Charte.

Elle ne repousse en rien le projet :

1° Elle maintient pleinement la juridiction militaire, non comme une juridiction exceptionnelle, mais comme le

droit commun de certains crimes, de certaines personnes.

Il n'y a d'exceptionnel que ce qui est transitoire, ce qui ne repose pas sur un motif permanent et toujours raisonnable.

Les tribunaux militaires sont de droit commun, comme les tribunaux de commerce, comme les tribunaux de police.

2° Mais la Charte, dit-on, attribue les délits politiques au jury.

Quoi, tous, même pour toutes les personnes, même quand ils sont mêlés à d'autres délits?

Évidemment non.

Exceptions nombreuses quant aux personnes :

1° Les ministres; 2° les pairs; 3° la juridiction des Chambres et des tribunaux dans certains cas d'offense; 4° certains attentats contre la sécurité de l'État.

Tout cela est écrit dans la Charte.

Mais il y a ici une autre circonstance.

Les délits politiques commis par des militaires sont toujours ou presque toujours mêlés de délits militaires. Non seulement le délit reçoit de la qualité de la personne un caractère tout différent; mais il est complexe, mixte : il y a deux délits.

En supposant que ces deux délits ressortissent à des juridictions différentes, laquelle des deux absorbera annulera l'autre? Faudra-t-il que l'un des deux délits demeure impuni? ou qu'il soit puni par une juridiction à laquelle il n'appartient pas?

Tableau comparatif des délits politiques et des délits militaires d'après les deux codes.

Évidemment la Charte ne prescrit rien à l'égard de ces délits mixtes, et on est parfaitement en droit de les renvoyer devant les juges militaires.

Il y en a mille raisons d'intérêt public.

3° La disjonction, c'est-à-dire le renvoi des divers prévenus à leurs divers juges naturels, est au contraire la vraie, la seule solution constitutionnelle de la difficulté.

Jusqu'ici on n'a su que sacrifier absolument une juridiction à l'autre, tantôt la militaire à la civile, tantôt la civile à la militaire.

C'est qu'en effet la lutte et le triomphe alternatif de deux principes absolus ont été longtemps l'état de la France.

On en voit ici une face particulière.

Il n'en est jamais résulté que l'anarchie ou le despotisme.

Il n'y a d'ordre vrai et durable, de liberté vraie et durable qu'à condition d'accepter les diversités naturelles et leurs conséquences. On ne fait pas longtemps ni impunément violence aux faits et aux nécessités sociales. L'uniformité, cette idée qui, par un faux air de grandeur, séduit tant de petits esprits, comme dit Montesquieu, a fait beaucoup de mal en législation comme ailleurs, et a entraîné beaucoup de désordre et d'oppression.

Il en faut sortir toutes les fois qu'une diversité naturelle le commande. C'est là le vrai principe constitutionnel.

J'ai la religion du jury,—non la superstition;— point d'idoles.

Rien donc 1° dans le droit naturel ;

2° Dans le droit constitutionnel, qui repousse le projet de loi.

4° On oppose un seul principe : l'indivisibilité des procédures, la connexité des délits.

Ce principe n'est ni de droit naturel, ni de droit constitutionnel. On dit qu'il est dans la nécessité même des choses. —Je le nie.

1° *Argument historique*. C'est, dit-on, le principe constant, éternel, de notre législation.

Erreur. La diversité des compétences, et par suite la disjonction des causes, selon la qualité, et la situation des personnes, est au contraire l'ancien droit européen.

1° La législation et la compétence ont d'abord été toutes personnelles et non réelles;—droit antérieur au droit féodal.

2° Sous le droit féodal, la compétence fondée sur la qua-

lité des personnes,—nobles,—bourgeois,—ecclésiastiques,—chacun renvoyé à son juge.

La connexité des délits et l'indivisibilité des procédures ont été le moyen dont la royauté et le pouvoir judiciaire émané d'elle se sont très-habilement et très-heureusement servis pour lutter contre toutes ces juridictions diverses, émanées d'autant de prétentions diverses à la souveraineté; pour les abolir et établir parmi nous cette unité de nation, de souverain, de pouvoir et de droit qui a tant contribué à la force et à la beauté de notre civilisation.

Je ne conteste jamais à mes adversaires leur part de vérité. Je réserve la mienne et demande à la Chambre de les peser.

L'indivisibilité des procédures a été ainsi introduite dans notre droit et nos mœurs. — C'est là son origine et la cause de son empire. Ce n'est pas un principe historiquement éternel chez nous.

2° *Argument philosophique*. Ne pas entrer bien avant dans la question.—Quelques observations fondamentales.

Quand un crime est commis par plusieurs personnes, deux faits essentiels sont là :

1° L'unité du crime;

2° La diversité des auteurs.

Quand je dis l'*unité du crime*, ce langage est peu exact. Il y a dans le crime autant de faits, c'est-à-dire autant de crimes que d'auteurs ou de complices.

Et ces faits, ces crimes sont divers comme les criminels.

Mais j'accorde l'*unité du crime*.

La législation et la procédure criminelle peuvent prendre pour point de départ, pour idée dominante, pour règle dirigeante l'un de ces deux faits, soit l'unité du crime, soit la diversité des auteurs.

De là deux systèmes différents :

1° La procédure générale et simultanée;

2° La procédure individuelle et successive.

Et non-seulement ces deux systèmes peuvent être, mais ils

ont été, ils sont l'un et l'autre adoptés et suivis dans la pratique :

La procédure générale et simultanée en France;

La procédure individuelle et successive en Angleterre, au choix des accusés, et le plus souvent adoptée par eux.

Et le choix entre les deux systèmes dépend surtout de l'idée qu'on se fait de la situation des accusés et du parti qu'on en peut tirer pour découvrir la vérité.

En France, c'est surtout des interrogatoires et des confrontations des accusés qu'on se promet la découverte de la vérité.—Les accusés sont des menteurs qu'il faut amener à confesser ou à voir éclater devant eux, et par eux-mêmes, la vérité.

De là la nécessité de la procédure générale et simultanée.

En Angleterre, on ne compte point, pour la découverte de la vérité, sur ce qu'on peut tirer des accusés, de leurs aveux ou de leurs contradictions. Ce sont des menteurs desquels il ne faut pas espérer la vérité.—On ne compte que sur les témoins.

De là la faculté et l'adoption naturelle de la procédure individuelle et successive.

Le premier système a l'avantage de mettre le crime dans un jour plus complet, plus éclatant. — Il est plus systématique et plus dramatique.

Le deuxième système a l'avantage de serrer de plus en plus chaque accusé, de l'examiner plus spécialement, et d'amener à une appréciation plus précise de sa part dans le crime et de la peine qui lui revient.

Je ne compare pas les deux systèmes; je les rapproche, surtout pour faire pressentir leurs caractères essentiels. Je montre qu'ils peuvent découler l'un et l'autre de la nature même des choses, qu'ils sont l'un et l'autre praticables et pratiqués, avec des conséquences diverses dans l'administration de la justice, mais qui ne menacent et n'altèrent nullement la justice elle-même.

Je ne propose point d'abandonner en général le système qui a prévalu chez nous; malgré ses graves inconvénients, il a de grands avantages. Je conclus seulement de tout ceci, mais je conclus fermement que, si des motifs puissants et d'intérêt public le conseillent, on peut, dans certains cas, s'écarter de ce système et renoncer à l'indivisibilité de la procédure sans offenser aucunement ni la raison, ni la justice, ni la Charte, ni la possibilité pratique.

Ces motifs existent-ils aujourd'hui pour nous? L'état actuel de la société et des faits conseille-t-il, commande-t-il le projet de loi?—Répondre à M. Teste et au reproche d'alléguer la nécessité.

1° *Nécessité de raffermir la juridiction militaire.*

Pourquoi la loi est-elle présentée à l'occasion d'un fait?

J'ai déjà répondu à ce reproche à l'occasion des lois de septembre. Un fait manifeste un besoin social préexistant; le public en est frappé; — le gouvernement agit alors.—Ainsi on procède dans les pays libres. C'est un hommage à la nécessité des convictions et à la liberté des intelligences.

Affaiblissement progressif de la juridiction militaire :

1° État de siége en 1832.—Ne pas discuter le mérite de l'arrêt.—Loi proposée.—Non avenue.—Lacune restée au détriment de la juridiction militaire;

2° Changement de jurisprudence de la Cour de cassation en matière d'embauchage;

3° Verdict de Strasbourg.

Effroi général des chefs militaires—perte de la discipline et en effet :

1° Les délits politiques des militaires sont essentiellement mixtes, et mêlés de délits militaires, et des plus graves, lesquels se trouvent ainsi transférés au jugement du jury.—La connexité des personnes entraine les personnes militaires devant le jury.—La connexité des faits lui livre également les délits militaires.

2° Les simples délits militaires non mêlés de délits poli-

tiques iront devant le jury, par le seul fait d'une complicité civile.

Affaiblissement évident, abolition presque complète de la juridiction militaire.

Elle n'est pas seule compromise.—Rappeler à la Chambre sa propre impression à la nouvelle du verdict. — Nécessité des longs souvenirs, des impressions profondes.—C'est la sagesse.—Danger de l'imprévoyance et de l'oubli.

2° *Nécessité de raffermir l'esprit militaire.*

On parle de méfiance envers l'armée.

Étrange preuve de méfiance que de lui demander de juger elle-même !

Dans l'armée comme partout, le gouvernement se méfie des mauvais et se confie aux bons.—C'est son devoir.

Là comme ailleurs, il sait les bons en immense majorité.

Mais il faut pénétrer plus avant, et se rendre, de l'état de l'armée dans notre société actuelle, un compte plus précis.

1° L'armée est *nationale*, tirée impartialement et aveuglément du sein de la nation.

Donc les idées, les dissentiments qui existent dans la nation se retrouveront dans l'armée. Il y aura des républicains, des légistimistes, une immense majorité de juste-milieu.

L'esprit militaire atténuera, fondra, absorbera beaucoup ces nuances. Mais elles existeront. On pourrra y croire et tenter de les exploiter.

Il ne faut ni s'étonner et s'inquiéter de ce fait, ni le méconnaître et n'en tenir aucun compte.

2° L'armée est *oisive*.—Nous sommes en paix;—nous y resterons longtemps. —L'inaction laisse, aux tentatives du dehors, plus de prise sur l'armée, et aussi plus de place à l'activité non militaire des esprits au dedans.

3° L'armée vit dans la même atmosphère que les citoyens, —au milieu de la publicité, de la liberté de la presse—plus de cet isolement, de cette vie toute spéciale et cloîtrée, et

XII

(Page 288.)

Projet d'adresse au Roi présenté par la commission[1].

Séance du 4 janvier 1839.

Sire,

La Chambre des députés se félicite avec vous de la prospérité du pays. Cette prospérité se développera de plus en plus au sein de la paix que nous avons maintenue, et dont une politique prudente et ferme peut seule nous garantir la durée.

Sous un gouvernement jaloux de notre dignité, gardien fidèle de nos alliances, la France tiendra toujours dans le monde et dans l'estime des peuples le rang qui lui appartient et dont elle ne veut pas déchoir.

Votre Majesté espère que les conférences reprises à Londres donneront de nouveaux gages au repos de l'Europe et à l'indépendance de la Belgique. Nous faisons des vœux sincères pour un peuple auquel nous lie étroitement la conformité des principes et des intérêts. La Chambre attend l'issue des négociations.

Vous nous annoncez, Sire, qu'en vertu d'engagements pris avec le saint-siége, nos troupes sont sorties d'Ancône. Nous avons donné d'éclatants témoignages de notre respect

[1] Cette commission était composée de MM. Passy (Hippolyte), Debelleyme, Guizot, de Jussieu, Etienne, Thiers, Mathieu de la Redorte, de la Pinsonnière, Duvergier de Hauranne.

pour les traités, mais nous regrettons que cette évacuation ne se soit pas effectuée en des circonstances plus opportunes et avec les garanties que devait stipuler une politique sage et prévoyante.

Un dissentiment a éclaté entre votre gouvernement et la Suisse. Nous désirons qu'il n'ait point altéré les rapports de vieille amitié qui unissaient les deux pays, et qu'avaient encore resserrés les événements politiques de 1830.

C'est avec une profonde douleur que nous voyons l'Espagne se consumer dans les horreurs de la guerre civile. Nous souhaitons ardemment que le gouvernement de Votre Majesté, en continuant de prêter à la cause de la reine Isabelle II l'appui que comportent les intérêts de la France, emploie, de concert avec ses alliés, toute son influence pour mettre un terme à de si déplorables excès.

La Chambre, vivement émue des malheurs de la Pologne, renouvelle ses vœux constants pour un peuple dont l'antique nationalité est placée sous la protection des traités.

Les outrages et les spoliations que nos nationaux ont subis au Mexique réclamaient une satisfaction éclatante. Votre gouvernement a dû l'exiger, et le brillant fait d'armes de Saint-Jean-d'Ulloa, en couvrant notre armée d'une nouvelle gloire, est un juste sujet d'orgueil pour la France. Elle a vu avec bonheur, Sire, un de vos fils partager les dangers et les succès de nos intrépides marins.

Nous nous applaudissons avec Votre Majesté de l'état satisfaisant de nos possessions d'Afrique. Nous avons la ferme confiance que cette situation s'améliorera de jour en jour, grâce à la discipline de l'armée, à la régularité de l'administration et à l'action bienfaisante d'une religion éclairée.

Votre Majesté nous avait annoncé, dans une des précédentes sessions, que des propositions relatives au remboursement de la dette publique nous seraient présentées dès que l'état des finances le permettrait. La situation de plus en plus favorable du revenu public nous donne le droit

d'espérer que le concours de votre gouvernement ne manquera pas longtemps à cette importante mesure.

Les besoins de nos colonies et de notre navigation seront l'objet de toute notre sollicitude. Nous nous appliquerons à les concilier avec les intérêts de notre agriculture, dont le développement est d'une haute importance pour la prospérité du pays.

La Chambre examinera avec le même soin les projets de loi destinés à réaliser les promesses de la Charte et à introduire de nouveaux perfectionnements dans la législation générale, ainsi que dans les diverses branches de l'administration publique. Nos vœux appellent aussi le projet de loi relatif à l'organisation de l'état-major général de l'armée.

Sire, la France entière a salué de ses acclamations la naissance du *Comte de Paris*. Nous entourons de nos hommages le berceau de ce jeune prince accordé à votre amour et aux vœux les plus chers de la patrie. Élevé, comme son père, dans le respect de nos institutions, il saura l'origine glorieuse de la dynastie dont vous êtes le chef, et n'oubliera jamais que le trône où il doit s'asseoir un jour est fondé sur la toute-puissance du vœu national. Nous nous associons, Sire, ainsi que tous les Français, aux sentiments de famille et de piété que cet heureux événement vous inspire comme père et comme Roi.

Pourquoi, Sire, au moment où s'élèvent nos actions de grâces, sommes-nous appelés à déplorer avec vous la perte d'une fille chérie, modèle de toutes les vertus! Puisse l'expression des sentiments de la Chambre entière apporter quelque soulagement aux douleurs de votre auguste famille!

Nous en sommes convaincus, Sire; l'intime union des pouvoirs, contenus dans leurs limites constitutionnelles, peut seule fonder la sécurité du pays et la force de votre gouvernement. Une administration ferme, habile, s'appuyant sur les sentiments généreux, faisant respecter au dehors la dignité de votre trône et le couvrant au dedans de sa respon-

sabilité, est le gage le plus sûr de ce concours que nous avons tant à cœur de vous prêter. Confions-nous, Sire, dans la vertu de nos institutions ; elles assureront, n'en doutez pas, vos droits et les nôtres ; car nous tenons pour certain que la monarchie constitutionnelle garantit à la fois la liberté des peuples et cette statibilité qui fait la grandeur des États.

XIII

(Page 293.)

1° *M. Guizot à ses commettants.*

Paris, 6 février 1839.

Messieurs,

La Chambre des députés est dissoute.

Elle est dissoute par un cabinet qui, huit jours auparavant, après un débat solennel, s'était dissous lui-même devant elle, n'y obtenant pas, de son propre aveu, une majorité suffisante pour le soutenir.

C'est, dans l'espace de dix-huit mois, la seconde Chambre avec laquelle ce cabinet n'a pu vivre, et qu'il s'est senti obligé de dissoudre.

Pourquoi ?

Ces Chambres ont-elles poursuivi, dans la constitution intérieure de l'État, quelqu'une de ces grandes innovations, de ces grandes concessions auxquelles la couronne résiste, et résiste raisonnablement, jusqu'à ce que la nécessité en ait été longtemps sentie et clairement prouvée ?

Ou bien ont-elles poussé le gouvernement, dans ses rapports avec les autres États, à quelqu'une de ces entreprises douteuses, périlleuses, que la sagesse de la couronne doit détourner ?

Nullement.

A aucune époque de leur vie, les deux Chambres dissoutes n'ont sollicité de la couronne ni concession affaiblissante, ni

entreprise compromettante. Pas un seul jour, elles ne se sont montrées possédées de l'esprit d'innovation, ni de l'esprit de guerre.

Tout au contraire.

A l'intérieur, elles ont l'une et l'autre accordé au cabinet à peu près tout ce qu'il leur a demandé, sans lui rien demander elles-mêmes.

Leur seul vœu exprimé, le vœu du remboursement des rentes, n'avait, à coup sûr, rien de dangereux pour nos institutions, rien de menaçant pour le pouvoir.

A l'extérieur, elles ont sanctionné et soutenu, dans les questions mêmes les plus épineuses, la politique adoptée en 1830.

Et dans cette session à peine ouverte, même dans ce projet d'adresse tant attaqué, la Chambre qui vient de mourir a tenu exactement la même conduite.

A l'intérieur, elle n'a formé aucune demande nouvelle.

A l'extérieur :

Quant à la Belgique, elle s'est scrupuleusement abstenue d'indiquer un dessein, de dire un mot qui pût entraver la politique du gouvernement et le compromettre avec l'Europe.

Quant à l'Espagne, elle a maintenu l'expression du sentiment si réservé, si pacifique, qu'elle avait manifesté dans sa première session.

Les faits le proclament hautement, et il faut le redire à ceux qui oublient les faits : la Chambre de 1837 a été, en 1839 comme à son début, comme la Chambre précédente, étrangère à tout esprit d'envahissement intérieur et d'aventure extérieure, favorable au système de la conservation et de la paix.

Et pourtant ces deux Chambres ont été dissoutes, dissoutes bien avant leur terme ; ni avec l'une, ni avec l'autre, pas plus avec celle qu'il avait lui-même appelée qu'avec celle qu'il avait trouvée, le cabinet actuel n'a pu vivre.

Encore une fois, quelle est la cause d'un fait si étrange et si grave?

En voici une, la principale.

Le cabinet était étranger à la Chambre des députés : le cabinet avait, dans la Chambre des députés, trop peu d'influence et d'autorité intime, naturelle. De là deux conséquences. La politique du cabinet, au dedans et au dehors, était faible et peu nationale. Même en durant, le cabinet devenait lui-même de plus en plus faible et peu national, hors d'état de maintenir et d'accréditer fortement sa politique.

Voilà le fait dans sa vérité. Voilà le mal dans sa gravité.

Ce fait, ce mal, le cabinet les a lui-même reconnus, révélés, démontrés avec éclat par ces deux dissolutions précipitées de deux Chambres si modérées et si peu exigeantes.

C'est l'impuissance parlementaire du cabinet qui a deux fois, en deux ans, condamné à mort le parlement.

Peut-être, si nous n'avions point de Charte, point de Chambres, point de tribune, point de liberté de la presse, peut-être, en pareil cas, le cabinet du 15 avril eût-il suffi au gouvernement. Il ne manque point de dextérité, de convenance, d'habileté à sauver les apparences, à traiter avec les personnes, de cet art et de ces qualités qui, sous l'ancien régime, faisaient acquérir et retenir le pouvoir.

Mais il y a cinquante ans, en 1789, un noble désir vint à nos pères, le désir de vivre dans un pays libre, c'est-à-dire de prendre part eux-mêmes au gouvernement de leur pays. Car la participation au pouvoir est la seule garantie forte et vraie de la liberté.

C'est là le but qu'à travers tant de maux et d'efforts la France poursuit depuis cinquante ans. Napoléon, avec son immense génie, son immense activité et son immense gloire, a pu seul l'en détourner un moment.

La France a bien raison. Il y va de tous ses intérêts comme de tous ses droits, de sa sûreté comme de son honneur.

Quand le pays influe puissamment sur son gouvernement, quand le gouvernement accepte franchement l'influence du pays, les pouvoirs sont unis et se sentent forts. Leur force passe et paraît dans leurs actes, leur attitude, leur langage. Partout, au dedans et au dehors, loin de se retirer, ils avancent ; loin d'ajourner, ils décident. Les affaires se font ; les questions se résolvent. Il se peut que la route soit semée d'obstacles, l'horizon chargé de nuages ; mais on voit, on sent un chef qui marche sur la route, un soleil qui brille sur l'horizon.

Au lieu de cela, à quel spectacle assistons-nous ? où en sont aujourd'hui, au dire de tous, la France et son gouvernement ?

Au dedans :

On dit la couronne affaiblie et menacée dans sa prérogative ;

On dit la Chambre des députés affaiblie et menacée dans sa prérogative ;

Une lutte, sans exemple depuis 1830, est engagée entre la couronne et la Chambre ;

Pendant que les pouvoirs sont en lutte, les affaires du pays sont en souffrance. L'administration est nulle. Toutes les questions demeurent en suspens ; les sucres, les chemins de fer, les rentes, aussi bien que l'abolition de l'esclavage et l'enseignement public. Les intérêts matériels ne sont ni mieux compris, ni mieux traités que les intérêts moraux.

Au dehors :

J'écarte toute généralité ; je ne parle que des faits spéciaux, évidents, et j'en parle dans les termes les plus modérés ;

En Italie, en Suisse, l'influence de la France a baissé ;

En Belgique, en Espagne, la situation s'est aggravée ;

Là où nous ne sommes pas compromis, c'est que nous nous sommes retirés et isolés. Là où nous sommes encore présents et agissants, nous sommes plus compromis que jamais.

Voilà quelle situation le cabinet du 15 avril nous a faite; voilà où il a conduit, en deux ans, les pouvoirs et les affaires, le gouvernement et le pays.

Et cela au sein d'une paix profonde, en présence des Chambres les plus douces, malgré les incidents les plus favorables, sans qu'il ait rencontré aucun grand obstacle, aucun vrai danger!

Je veux que cette faveur du sort continue, que les mêmes facilités s'offrent encore, dans les Chambres et en Europe, de la part des hommes et des événements; si le cabinet demeure, qu'arrivera-t-il?

Ce qui est arrivé depuis deux ans : le même affaiblissement simultané des pouvoirs publics, le même trouble entre eux, la même nullité de l'administration, le même ajournement des questions, le même déclin de notre influence, le même accroissement de nos embarras.

Et un jour, je ne sais quel jour, mais un jour infaillible, viendra une réaction qui relèvera brusquement les pouvoirs abaissés, les questions ajournées, les sentiments froissés, les intérêts méconnus, et qui, aux maux qu'elle voudra guérir, ajoutera, sans qu'on puisse en prévoir la portée, ses propres maux et ses propres périls.

Le sentiment de ce mal présent, la prévoyance de ce mal futur, voilà ce qui a déterminé mon opposition.

J'aime et je respecte le gouvernement de Juillet. La France l'a fondé et il a sauvé la France. C'est l'un des plaisirs les plus profonds et les plus fiers de ma pensée que de pressentir ce que dira l'avenir de cette époque glorieuse, de ce double effort national, l'un si hardi, l'autre si sage, de ces deux serpents, l'absolutisme et l'anarchie, étouffés l'un et l'autre dans un berceau. Il m'en coûte beaucoup de déplaire quand j'aime et de résister pour servir : mais je n'hésite pas. De mon Roi ou de mon pays la faveur m'est très-douce; je tiens encore plus à leur vrai bien et à mon devoir.

J'ai vu plus d'un gouvernement compromis par des amis

imprévoyants ou faibles. Je n'ai jamais vu que les avertissements, la résistance même d'amis loyaux et dévoués, fussent un danger, je ne dis pas sérieux, mais seulement possible. Si je me trompe, le mal sera pour moi. Si j'ai raison, je n'aurai jamais mieux servi.

Mais la coalition?

Ici, je l'avoue, si je ne connaissais l'empire des mots et des préventions, je ne pourrais m'étonner assez.

Quoi! lorsque dans un grand et cher intérêt, un avertissement, un acte me paraîtront salutaires, nécessaires, si cent personnes, fort diverses d'ailleurs, veulent parler et agir comme moi, il faudra que je me taise et que je m'arrête! Je ne pourrai faire ce que je croirai bon parce que je ne le ferai pas seul, ou seulement avec mes pareils!

Car, remarquez bien, il est entendu, il est certain qu'à ces personnes qui, en agissant comme moi dans cette occasion, pensent et veulent au fond autre chose que moi, je ne fais aucune concession, je ne prête aucun appui. Les républicains et les carlistes approuvaient l'adresse : soit. L'adresse était-elle carliste ou républicaine? Et si elle donnait à la monarchie de 1830 un utile avis, si elle la détournait d'un grave danger, la devais-je repousser parce que des carlistes et des républicains l'approuvaient? Je vois naître l'incendie; il couve, il éclatera; et je ne crierai pas *au feu!* de peur des malveillants épars qui crieront aussi dans un autre dessein!

Mais l'approbation, la joie des ennemis est suspecte. J'en conviens. Aussi faut-il bien regarder à ce qu'on dit, à ce qu'on fait devant eux. Qu'en elle-même et au fond, la question de l'adresse fût grave, que pour signaler ainsi le mal, pour faire ainsi acte d'opposition, on dût avoir de graves motifs, personne n'en est plus convaincu que moi. Je comprends, j'admets, je provoque le plus scrupuleux examen de la gravité des motifs. Mais que, le mal reconnu, on se refuse au remède parce que des ennemis prendront plaisir à voir constater le mal, ou même essayeront d'en profiter, qu'on

me permette de le dire, ce n'est pas une conduite sensée et virile.

Prenons-y garde : nous avons voulu un régime de publicité, de discussion, de liberté. Nous y vivons. Il a ses épreuves, ses déplaisirs. Si nous ne savons pas les accepter, si nous hésitons dès que nous rencontrons un effort à faire, un ennui à subir, si la mêlée nous trouble, si le bruit nous effraye, si le mouvement, le croisement rapide et un peu confus des opinions, des intérêts, des prétentions, des passions, nous glacent et nous paralysent, ne parlons plus de liberté; laissons-là le gouvernement représentatif : qu'on nous remène aux carrières.

Y a-t-on bien pensé? s'est-on bien rendu compte de la situation? Je ne saurais trop le redire : le projet d'adresse, juste, selon moi, dans sa sévérité envers le cabinet, était, envers la monarchie de Juillet, loyal, respectueux, affectueux même. N'est-ce donc rien que d'avoir amené tous les partis, je dirai, si l'on veut, toutes les factions à se placer sur un tel terrain, à se contenter d'un tel langage? On le relira un jour ce projet d'adresse, et l'on sera un peu étonné que les républicains et les carlistes y aient applaudi avec nous. Pour moi, je ne m'en étonne ni ne m'en afflige. Je ne crois point à la conversion de tous les ennemis du gouvernement de Juillet. Il en aura longtemps encore, et qui, malgré le vœu du pays, malgré leur propre expérience, s'obstineront dans leur hostilité. Mais je sais aussi que, même en s'obstinant, les partis les plus hostiles n'échappent pas tout à fait à l'action du temps, au progrès des choses ; et j'accepte, j'accepte avec empressement toute attitude, toute conduite nouvelle pour eux et qui peut, jusqu'à un certain point, détourner leur inimitié. Donnez un bon but, un bon emploi aux passions, même dangereuses ; elles s'y laisseront attirer et y perdront quelque chose de leur danger. Pour mon compte, quand je vois des républicains et des carlistes s'engager au service d'une cause nationale, d'un grief légitime, je les observe

rand soin, mais au fond je me félicite. Le bien aussi
ıtagieux; quiconque y touche en prend quelque chose;
met pas le pied dans la bonne voie sans y faire un pas;
ıd on a soutenu des desseins sages et modérés, on en
oujours quelque impression de sagesse et de modéra-

ien plus forte raison et bien plus vivement, je me suis
de voir des opinions, des personnes, amies sincères
ıvernement de Juillet, et qui se contiennent dans le
de nos institutions, se rencontrer sur ce terrain de
se et agir là de concert. Je puis parler de la conciliа-
aie et honorable, car je me suis toujours refusé à la
ation fausse et lâche, à celle par laquelle on sacrifie,
et d'autre, quelque chose de ce qu'on pense et de ce
reut, dans l'espoir de se tromper réciproquement. Je
le telles combinaisons pour honteuses et indignes du
nement représentatif. Mais quand le rapprochement
ère, quand on ne met en commun que ce qu'on a de
ents, d'idées, d'intentions réellement semblables, je
is bien savoir qui aurait le droit, qui aurait l'audace
ver là quelque chose à redire. Cela est non-seulement
e, mais excellent. C'est l'un des meilleurs résultats
belles institutions qui, en tenant sans cesse en pré-
es idées et les hommes, les amènent à se comprendre,
rer, et tôt ou tard à transiger au sein de la raison et
érêt public. Le régime représentatif est un régime de
tion et de conciliation continuelle. La liberté divise
l et rapproche ensuite. Qui ne serait frappé aujour-
le ce progrès des sentiments équitables, des idées
ées, qui tend à s'accomplir et à se manifester partout?
e serait pas permis de le faire passer dans la pratique
ires! Les camps politiques seraient des prisons où les
s demeureraient éternellement enfermés et farouches,
lables les uns pour les autres, comme au jour du plus
ıbat! Une telle prétention, de tout temps fausse et nui-

sible, ne peut être de nos jours, après toutes nos révolutions, qu'un mensonge intéressé ou une absurdité palpable. Quant à moi, sûr de n'avoir jamais déserté mon drapeau, fier de l'avoir quelquefois tenu moi-même à l'heure du péril, je me prête sans embarras à tout rapprochement vrai, à toute coalition loyale; je regarde celle qui s'est accomplie sur le terrain de l'adresse comme un triomphe du gouvernement représentatif; et je ne crains pas plus de perdre dans l'avenir ma liberté que je n'ai craint d'en user en ce moment.

Un mot en passant, à propos de la coalition, sur deux mots dont on s'est beaucoup servi, l'ambition et l'intrigue.

Je crois pouvoir le dire sans présomption; si j'avais voulu tenir peu de compte de mes idées et de mes amis, ce qu'on appelle de l'ambition eût été pour moi aisément satisfait. Je répète ici ce que j'ai dit ailleurs : j'ai une ambition, mais ce n'est pas celle-là.

Quant à l'intrigue, en vérité, de toutes les accusations, c'est la plus étrange. Tout ceci s'est passé au plus grand jour, sous l'œil du pays. Ce que j'ai dit, je l'ai fait : ce que j'ai fait, je l'ai dit. J'ai été plus loin, j'ai rappelé ce que j'avais fait, ce que j'avais dit autrefois. J'ai recherché avec scrupule la publicité dans le présent, la fidélité pour le passé. A ces deux conditions, qui font ma loi, je n'hésiterai jamais à agir et à poursuivre mon dessein.

Une dernière question demeure; je l'ai réservée parce qu'elle me tient fortement au cœur. On a parlé de la couronne, de son inviolabilité et du respect qui lui est dû. On dit que le projet d'adresse et ses défenseurs y ont manqué.

Ceci est un spectacle sans exemple. Voilà une opposition qui déclare, qui soutient imperturbablement qu'elle s'adresse au cabinet seul, que c'est du cabinet seul qu'elle parle; elle ne veut voir, elle ne veut montrer que le cabinet. Et le cabinet se retire, s'efface, place la couronne devant lui, affirme, répète que c'est à la couronne qu'on en veut! En vain l'opposition persiste; le cabinet persiste à son tour. Il veut ab-

solument que la couronne descende dans l'arène et lui serve de bouclier.

Mais quand vous vous permettriez la plus injurieuse supposition, quand vous croiriez qu'en s'adressant à vous seuls, l'opposition ment et cache sa vraie pensée, ministres du Roi, votre premier, votre plus simple devoir serait d'accepter le mensonge de l'opposition et d'écarter la royauté du combat. C'est à vous de défendre que la moindre allusion l'atteigne, que son nom soit seulement prononcé; c'est vous qui devez la couvrir de votre corps. Et au moment même où vous soutenez que vous en êtes capables, que vous y suffisez pleinement, vous prouvez le contraire par votre empressement à l'attirer sur la scène, à vous couvrir, vous, sous le respect qu'on lui porte, à réclamer en son nom des suffrages que vous devriez obtenir par vous seuls, pour vous seuls, et qui ne sont refusés qu'à vous!

Sous la monarchie constitutionnelle, je ne connais rien de plus antimonarchique et de plus inconstitutionnel à la fois que l'attitude et le langage du cabinet dans ce débat.

Non, ce n'est point la royauté que nous y avons appelée. Nous lui portons le plus profond respect; nous savons combien sa présence et sa force sont nécessaires à la France, quels services elle lui a rendus et doit lui rendre encore. Qu'elle déploie donc librement, pleinement, ses prérogatives; que, dans ses conseils, elle éclaire, elle persuade ses conseillers, et exerce sur eux toute son influence. C'est son droit. Vous, c'est votre devoir de l'éclairer aussi, de la persuader, de faire pénétrer auprès d'elle l'influence du pays. Et puis vous viendrez répondre au pays de tout ce qu'elle aura fait, par votre conseil ou de votre aveu.

Voilà ce que le pays demande, ce que la Charte commande aux conseillers de la couronne. Voilà de quoi nous ne vous trouvons pas suffisamment capables. Vous êtes trop étrangers au pays et à ses représentants les plus immédiats; vous ne le représentez pas vous-mêmes assez véridiquement, assez

fermement auprès de la couronne. Les intérêts, les sentiments, toute la vie morale et politique du pays n'arrivent pas, fidèles et entiers, par votre organe, auprès du trône. Et lorsqu'ensuite vous paraissez devant les Chambres comme conseillers de la couronne, nous trouvons, nous, d'une part, que la couronne a été par vous mal conseillée, et le pays mal représenté auprès d'elle; d'autre part que vous la représentez et que vous la défendez mal devant les Chambres. Car, à notre avis, votre faiblesse est double, votre insuffisance est double; et la couronne en souffre dans le pays et dans les Chambres, aussi bien que les Chambres et le pays dans les conseils de la couronne.

Et de là vient, à notre avis, cette impossibilité où vous êtes de vivre avec les Chambres les plus sages, les mieux disposées. De là ces dissolutions répétées, soudaines, qui révèlent le trouble du pouvoir et l'aggravent quand elles ne le guérissent pas.

Or, déjà deux fois vous avez essayé du remède, et le mal n'a pas été guéri. Et il reparaîtra dès le début ou bientôt après, sous de nouvelles Chambres comme dans celles que vous avez dissoutes, car il est en vous, en vous seuls, dans votre insuffisance pour les Chambres auprès de la couronne, pour la couronne auprès des Chambres.

Voilà notre pensée, toute notre pensée dans cette grande circonstance. Elle s'adresse au cabinet, au cabinet seul, et rien ne nous fera dépasser cette limite de notre droit comme de notre devoir. Mais nous accomplirons tout notre devoir; nous userons de tout notre droit. C'est là le gouvernement représentatif, notre conquête : c'est la Charte, notre vérité. Nous n'en pouvons rien laisser perdre. L'honneur de la France y est engagé; l'honneur de son nom et de sa vie depuis 1789; surtout depuis 1814; surtout depuis 1830.

Et son repos n'y est pas moins engagé que son honneur. Tant que le cabinet actuel subsistera, tenez ceci pour certain, Messieurs; toutes choses resteront ou seront remises

en suspens et en question ; la dignité et la sécurité du pays chancelleront également; vous verrez régner, dans les affaires du dedans et du dehors, dans la gestion des intérêts matériels et moraux, la même imprévoyance, la même légèreté, la même faiblesse; et pour terme à tout cela, vous rencontrerez les mêmes épreuves auxquelles vous êtes appelés aujourd'hui.

C'est là le mal; Messieurs, vous disposez du remède.

GUIZOT.

2° *M. Guizot à M. Leroy-Beaulieu, maire de Lisieux.*

Paris, le 18 février 1839.

Mon cher monsieur, le cabinet fait dire partout que voter pour lui, c'est voter pour la paix; voter pour l'opposition, c'est voter pour la guerre.

Le 16 janvier dernier, dans le débat de l'adresse, je disais à la tribune :

« Il y a huit ans, la France et son gouvernement se sont engagés dans la politique de la paix. Ils ont eu raison. J'ai soutenu cette politique; je l'ai soutenue ministre et non ministre, sur tous les bancs de cette chambre. Je suis convaincu, convaincu aujourd'hui comme alors, que la moralité comme la prospérité de notre révolution la conseillait, la commandait. Je lui suis et lui serai éternellement fidèle. »

Répétez, je vous prie, répétez partout ce que je disais il y a un mois, ce que je répète aujourd'hui. Oui, nous avons voulu, nous voulons toujours la paix. Et la paix n'est sûre qu'avec notre politique. Le ministère, qui en parle tant, la compromet.

Quel homme sensé voudrait aujourd'hui la guerre?

Nous l'avons faite vingt ans, pour nous affranchir, pour nous établir. Nous avions besoin, nous France nouvelle, d'abord d'être maîtres chez nous, puis de prouver à l'Europe notre force et d'y prendre notre rang.

Le but est atteint, bien atteint. Nous sommes maîtres chez nous. En 1830 nous l'avons bien fait voir. L'Europe l'a reconnu. Et quant à la gloire, ce baptême des peuples, quel vieil État, quelle antique race a plus à raconter que nous n'avons fait?

A nos fiers combats pour notre indépendance et notre rang parmi les nations, deux esprits se sont mêlés, l'esprit de propagande et l'esprit de conquête. De cela nous avons reconnu le mal; nous n'en voulons plus aujourd'hui.

La propagande de la vérité par la force, c'est la corruption de la vérité; la violence au nom de la liberté, c'est la ruine de la liberté, d'abord pour les vaincus, puis pour les vainqueurs. Nous ne sommes pas les fils du Coran. Nous respectons les idées, les sentiments, les institutions, les droits d'autrui, comme nous voulons qu'on respecte les nôtres. Nous avons foi dans l'intelligence et dans le temps. Nous aspirons à donner au monde le spectacle de la civilisation libre, vraie, générale, de cette civilisation vers laquelle l'Europe marche depuis tant de siècles. Nous croyons que ce spectacle est un grand exemple et suffit à notre grandeur.

La paix nous est chère dans l'intérêt de la moralité nationale. Nous souhaitons passionnément de voir régner parmi nous l'esprit d'ordre, l'esprit de famille, le respect du droit, la confiance dans l'avenir. Nous honorons surtout l'intelligence, le travail, les bonnes mœurs. Nous voulons que les ambitions se règlent, que les âmes s'apaisent, que les esprits s'éclairent, qu'il y ait dans la vie sociale beaucoup d'activité et peu de hasard.

Nous entrons seulement dans la carrière de la prospérité publique. Grâce à Dieu, elle est déjà grande et grandit chaque jour. Notre agriculture se perfectionne, notre industrie se développe, notre commerce s'étend; mais que nous sommes encore loin de ce que nous pouvons, de ce que nous devons être! Les capitaux ne suffisent pas au travail; les lumières ne suffisent pas au bon emploi des capitaux. En tout

genre, et soit qu'il s'agisse de moyens matériels ou intellectuels, d'administration publique ou d'affaires privées, que de lacunes à combler, que de progrès à faire! Progrès qui doivent pénétrer partout, se répandre sur toutes les conditions, qui ne seront vraiment satisfaisants que lorsque la société tout entière y aura pris part, et pour le travail et pour les fruits.

A tout cela il faut la paix, la paix longue, la paix assurée. C'est aujourd'hui la conviction de tous, le désir de tous. L'Europe veut la paix comme la France. En France, le pays la veut comme le gouvernement du Roi. C'est l'un des plus beaux titres de notre monarchie à la reconnaissance publique que sa constance dans la politique de la paix. Et s'il est permis de parler de soi en de si grandes choses, moi aussi je me suis constamment associé à cette politique; moi aussi j'ai proclamé et mis en pratique à cet égard, et dans les plus difficiles épreuves, la plus ferme conviction.

Mais il ne suffit pas de désirer, il ne suffit même pas de vouloir. Telle est la faiblesse de l'homme que, contre sa pensée, contre son vœu, il peut être conduit par ses propres actes, par ses propres fautes, au résultat même qu'il redoute le plus et s'efforce le plus d'éviter.

C'est ce péril que nous fait courir le cabinet du 15 avril. C'est la conséquence de sa politique. Il compromet la paix au lieu de l'affermir.

La paix peut être compromise de deux manières :

Par une politique faible, peu digne et qui blesserait l'honneur national;

Par une politique imprévoyante, malhabile, et qui conduirait mal les affaires.

La France est susceptible, très-susceptible pour la dignité de sa vie nationale et de son attitude dans le monde. Grâces lui en soient rendues! La susceptibilité publique, populaire, ce sentiment soudain, électrique, un peu aveugle, mais puissant et dévoué, c'est l'honneur, c'est la grandeur des sociétés

démocratiques; c'est par là que, malgré leurs inconséquences et leurs faiblesses, elles se relèvent et retentissent avec éclat dès que cette noble fibre est émue. Et que le gouvernement le sache bien : elle peut paraître molle, inerte, et tout à coup s'émouvoir, s'ébranler, et tout agiter par son ébranlement. Vous aimez la paix; vous voulez la paix. Prenez soin, grand soin de la dignité nationale; donnez-lui satisfaction et sécurité. Si elle doute, si elle s'inquiète, inquiétez-vous aussi pour la paix. Ses biens sont grands et doux; mais un pays libre ne les achètera pas longtemps au prix d'une souffrance morale et d'un malaise offensant.

C'est d'ailleurs une situation si commode, une si grande force pour le gouvernement que de se mettre en sympathie avec la fierté nationale et de s'en faire un bouclier! Que d'embarras il peut s'épargner, que de questions il peut résoudre par ce seul moyen! En toute occasion, à chaque instant, ces étrangers, à qui vous avez à faire, vous observent, vous tâtent. Qu'ils vous sachent fiers et fermes, ils mesureront, ils contiendront leurs paroles, leurs actes; ils y regarderont à deux fois avant d'engager une question et de courir une chance contre vous. Mais s'ils vous trouvent, s'ils vous sentent un peu timides, irrésolus, enclins à éluder, à céder, croyez-vous qu'ils vous feront des conditions meilleures, qu'ils vous traiteront avec plus de ménagement? Tout au contraire : ils insisteront, ils presseront, ils inquiéteront; ils se soucieront peu de vous susciter des affaires, ils compteront peu avec vous. Et la paix, chargée d'embarras, de questions, d'ennuis, de dégoûts, deviendra de plus en plus incommode, difficile, et se trouvera enfin en péril, quoi que vous ayez fait pour la maintenir.

Que sera-ce si les affaires sont conduites d'ailleurs avec légèreté, imprévoyance, sous l'empire des premières impressions, dans le seul but d'échapper aux embarras du moment, de se ménager une réponse évasive, de sauver passagèrement les apparences; sans cette puissance d'attention et de

mémoire qui tient compte de tous les faits, sans cette prudence et cette maturité de dessein qui préviennent les démarches inconsidérées, et ne sacrifient jamais à la commodité du présent la sécurité de l'avenir?

Croyez-vous, mon cher monsieur, qu'à de telles conditions, avec une telle conduite, en présence de la dignité nationale attristée et froissée, au milieu d'affaires étourdiment entamées et de plus en plus compliquées, la paix soit bien forte et bien sûre? Croyez-vous que ce soit là vraiment la politique de la paix?

Interrogez les faits, les faits récents, avérés. Ils parlent bien plus haut que moi. Ils étalent partout, dans nos relations au dehors, la faiblesse, l'imprévoyance, la légèreté du cabinet, et leurs périlleuses conséquences. Ils montrent la paix par lui sans cesse compromise et près de nous échapper.

En Suisse, pour éloigner de notre frontière un jeune insensé, il a fallu mettre en mouvement un corps d'armée; et nous nous sommes vus à la merci de Louis Bonaparte et des radicaux de Thurgovie, qui étaient, avec quinze jours d'obstination, parfaitement maîtres de nous contraindre à faire la guerre à un peuple ami, et très-utile ami.

Pourquoi?

Parce que le cabinet n'avait pas maintenu, dans nos rapports avec ce peuple, notre bonne, notre naturelle politique, la politique adoptée par ses prédécesseurs. Parce qu'il avait entamé et conduit ses réclamations contre le séjour de Louis Bonaparte en Suisse, étourdiment, confusément, sans discernement ni prévoyance, d'une façon offensante pour la Suisse, et qui ne laissait, à la Suisse ni à nous-mêmes, aucune voie pacifique et honorable pour sortir d'embarras.

En Belgique, les choses en sont venues aux dernières extrémités. Les passions révolutionnaires ont été mises en mouvement. Le peuple belge et son roi se trouvent engagés, compromis, placés entre une résistance impossible et une retraite.... peu digne.

Pourquoi?

Parce que le cabinet n'a pas osé prendre, dès le début de l'affaire, une résolution nette et ferme; parce qu'il n'a pas su influer sur l'Europe, si cela se pouvait, pour obtenir, quant au territoire, des modifications favorables à la Belgique; et si cela ne se pouvait pas, sur la Belgique, pour la décider promptement à l'exécution du traité, et épargner ainsi aux Belges la déplorable alternative où ils sont aujourd'hui, à nous la triste attitude que nous tenons, à nous et aux Belges des inconvénients graves et peut-être de graves périls.

Au Mexique, nous avons eu un succès, de la gloire. Le succès et la gloire n'ont rien fini. Nos compatriotes sont maltraités, opprimés, proscrits, chassés par le gouvernement mexicain plus violemment que jamais. La lutte est devenue plus âpre et l'issue plus obscure. Nous sommes entraînés là dans une entreprise infiniment plus grande que son motif et son but, où les moyens, les sacrifices, le terme sont également difficiles à prévoir. Nous sommes en guerre à plus de deux mille lieues de notre pays, en face des déserts et des Barbares, également en peine d'avancer et de revenir.

Pourquoi?

Parce que le cabinet n'a point prévu les difficultés de l'entreprise; parce que, au début, il l'a laissé languir, faute de moyens suffisants et bien combinés; parce qu'il n'a pas su engager là, dans notre cause, les grandes nations commerçantes qui y avaient pourtant des intérêts analogues, l'Angleterre et les États-Unis, par exemple; et qu'il nous a placés au contraire envers elles dans une situation très-épineuse, et qui le devient beaucoup plus en se prolongeant.

Ainsi, partout où nous avons eu des affaires, elles se sont compliquées, aggravées. La paix y a été compromise: la guerre en est sortie, ou bien a été ou bien est encore sur le point d'en sortir.

Et pour un grand peuple, pour la France, il n'y a pas

moyen de n'avoir point d'affaires. Il n'y a pas moyen de se retirer de toutes parts comme d'Ancône, et de s'isoler comme la république de Saint-Marin. La France est partout présente, partout intéressée; partout, quand une question survient, quand un événement éclate, il faut rester, il faut agir. Partout et toujours vous voulez la paix : vous avez raison, la paix est excellente; il faudrait aujourd'hui, pour la rompre, des raisons énormes, des raisons de sûreté et d'honneur national. Mais la paix, la paix qui convient à la France, est une œuvre laborieuse, élevée, qui exige beaucoup d'activité, de courage, de prévoyance, d'ascendant, qui a ses luttes et veut avoir sa gloire, comme la guerre. Si vous êtes faibles et imprudents, peu dignes et peu habiles, si vous ne savez pas plus résoudre les questions par les négociations que par les armes, si vous les laissez s'élever légèrement ou s'engager profondément en vous montrant également incapables de les soutenir ou de les prévenir, de les trancher ou de les dénouer, ne parlez pas de la paix; ne vous dites pas les ministres de la paix. Vous ne convenez pas plus à la paix qu'à la guerre. Vous profanez le nom de la paix. Vous compromettez sa durée. Loin qu'elle vous doive rien, c'est par vous, à cause de vous qu'elle s'abaisse et dépérit.

Je m'arrête, mon cher monsieur, car notre pays, dans le trouble bien naturel qui lui reste après tant et de si rudes secousses, redoute l'expression énergique des sentiments même les plus modérés, et croit voir de l'exagération dans le langage de toute conviction forte. Mais tenez pour certain que la politique légère et pusillanime n'est point la politique de la paix, et qu'entre les mains du cabinet du 15 avril la paix n'est pas plus en sûreté que l'honneur national.

GUIZOT.

3° *Discours prononcé par M. Guizot dans le collége électoral de Lisieux, le 3 mars 1839, immédiatement après son élection* [1].

Messieurs,

Vous venez de me faire un grand honneur : je vous en remercie avec une profonde reconnaissance. J'y vois bien autre chose qu'un succès personnel ; j'y vois la sanction de la conduite que j'ai tenue dans ces derniers temps, la preuve que j'ai bien jugé et bien agi.

Et ne croyez pas, Messieurs, que j'aie agi légèrement ; j'ai beaucoup délibéré, beaucoup attendu. Ce n'est point à plaisir que je me suis mis en dissidence avec le gouvernement que j'aime, que j'ai servi, que j'entends servir encore, aujourd'hui et toujours. Je pressentais les conséquences de cette dissidence, les mauvaises interprétations, les injures, les calomnies, et, ce qui me touche bien davantage, peut-être la désapprobation sincère de quelques-uns de mes anciens amis, gens de bien avec qui je m'honore d'avoir longtemps marché, et dont la sympathie me sera toujours chère.

Pourtant, je n'ai pas hésité : je voyais deux choses pressantes, décisives.

Je voyais au dedans l'affaiblissement du gouvernement représentatif, spécialement de la Chambre des députés, c'est-à-dire de l'influence de la France dans ses propres affaires ;

Au dehors l'affaiblissement de notre attitude, de nos actes, de nos alliances, c'est-à-dire l'affaiblissement de l'influence de la France dans les affaires de l'Europe.

[1] M. Guizot venait d'obtenir dans ce collége 477 suffrages sur 525 votants.

Et à la suite de cette altération prolongée de la politique nationale, j'entrevoyais une réaction déplorable, dangereuse peut-être.

L'expérience ne nous manque pas, Messieurs ; nous savons comment les gouvernements s'engagent dans une mauvaise voie, et se compromettent de plus en plus, et finissent par se perdre, toujours entourés d'amis, mais d'amis aveugles et faibles, qui ne savent ni les avertir, ni les retenir. Ce n'est point là pour nous une idée générale, un souvenir vague. Nous l'avons vu. Nous ne le reverrons point. Nous en avons une double garantie, la sagesse du roi et la sagesse du pays. Mais la sagesse consiste précisément à remarquer, à signaler de bonne heure la déviation et le péril. C'est au bord de la pente qu'il faut et qu'on peut s'arrêter. C'est le mérite des gouvernements libres, c'est le devoir des bons citoyens dans les gouvernements libres de combattre le mal dès qu'il paraît, de le repousser avant qu'il s'aggrave. Notre promptitude à nous inquiéter, à nous prémunir dans le présent, fait notre sécurité dans l'avenir.

Savez-vous d'ailleurs, Messieurs, qui aurait le plus à souffrir de la réaction qu'amèneraient nécessairement l'affaiblissement de nos institutions et l'altération de la politique nationale? le gouvernement, le pouvoir lui-même. C'est à lui qu'on s'en prendrait, à lui qu'on en ferait payer le prix. Vous verriez les principes et les moyens de gouvernement s'affaiblir à leur tour ; vous verriez renaître dans le pays le désir des garanties excessives, des précautions qui énervent et désarment le pouvoir. Nous avons besoin qu'il soit fort, et je crains ses fautes au moins autant pour les méfiances qu'elles inspirent que pour le mal immédiat qu'elles font.

Voilà ce qui m'a décidé, Messieurs; voilà les motifs de ma dissidence avec le cabinet. Comme j'avais l'honneur de vous le dire tout à l'heure, je ne me dissimulais point les difficultés d'une telle situation. Je ne me flattais point qu'elle fût sur-le-champ comprise et universellement approuvée. Mais

j'espérais qu'une longue session, des débats nombreux et divers répandraient partout la lumière. Il n'en a point été ainsi. Une dissolution brusque, inattendue, est venue porter tout à coup devant vous, Messieurs, devant le pays tout entier, des questions à peine posées et encore mal éclaircies. J'en ai craint, je l'avoue, de fâcheuses conséquences. J'ai craint l'un ou l'autre de deux maux, tous deux bien graves, l'irritation du pays ou sa faiblesse. J'ai craint qu'il ne s'emportât au delà du but ou qu'il ne méconnût le péril.

Je suis rassuré, Messieurs, car ce qui se passe dans ce arrondissement, ce que vous venez de faire ne saurait être un fait isolé ; c'est, à coup sûr, le symptôme, l'image de ce qui se passe, de ce qui se fait dans toute la France. Une majorité vient de se déclarer, décidée, forte, plus forte qu'elle n'avait jamais été. Jamais, Messieurs, depuis neuf ans, et permettez moi d'en être fier, je n'ai reçu de vous un aussi grand nombre de suffrages. Et cette majorité si forte n'est point une majorité passionnée, l'œuvre d'un ardent esprit de parti ; elle est, au contraire, aussi conciliante que décidée ; elle rallie presque tous, je dirais, si j'osais, tous les amis sincères de notre révolution de 1830, de notre monarchie de 1830, de la charte et de la dynastie de 1830. Séparés plusieurs années, ils viennent aujourd'hui de se rapprocher et de s'unir.

Messieurs, il y a là bien autre chose que ce qui me touche. Quel est le besoin pressant, évident de notre époque ? Quel est le moyen, le seul moyen de mettre un terme aux embarras et aux dangers de notre situation ? Précisément ce qui se forme, ce qui apparaît en ce moment parmi vous, une majorité à la fois décidée et point exclusive, forte et conciliante.

Une majorité décidée est indispensable à la force et à la moralité de nos institutions, à la force et à la moralité du gouvernement lui-même. Nous souffrons, nous dépérissons depuis cinq ans, chambres et cabinets, pouvoir et liberté, par ces majorités étroites, flottantes, qui ôtent au gouvernement toute fixité, toute élévation, tout ascendant, pour don-

ner à de misérables intrigues et à de chétifs intérêts une déplorable et ridicule importance.

Depuis cinq ans aussi on a beaucoup parlé de conciliation. C'est un mot puissant et doux que de toutes parts on a essayé de s'approprier. Moi aussi, Messienrs, j'aime et je désire la conciliation. C'est pour une politique modérée, pour une politique qui ménage, qui concilie tous les droits et tous les intérêts, que j'ai toujours combattu. Et quand je rentre en moi-même, je n'y trouve rien, absolument rien qui me rende la conciliation difficile. Je ne porte en moi nul sentiment violent ou amer. Je n'ai de haine pour personne ; je n'ai fait de mal à personne. Je défie qui que ce soit en France de dire que je l'aie poursuivi de quelque mauvais vouloir, de quelque ressentiment personnel. J'ai appris de la vie à beaucoup comprendre, à beaucoup expliquer, et j'ose croire que l'énergie de la conviction n'exclut point un peu d'impartialité dans l'esprit et de bienveillance dans le cœur.

Mais, Messieurs, toutes les fois que j'ai entendu parler de conciliation, j'ai regardé à deux choses , à la sûreté publique et à ma dignité personnelle.

Tant que l'État m'a paru en danger, tant que j'ai vu le Roi et la charte menacés, attaqués, et aussi tant qu'on a semblé mettre la conciliation au prix du désaveu de cette politique de résistance qui les avait sauvés dans les mauvais jours, je n'ai pas voulu, je n'ai pas dû m'y prêter.

Tel était l'état des choses, Messieurs, en 1834, 1835, 1836. C'est le temps de Fieschi, d'Alibaud, de Meunier, du complot de Strasbourg ; temps de lutte et de péril, à coup sûr ; temps qui commandait une politique vigilante et forte, la politique du 13 mars et du 11 octobre. Je ne l'ai point abandonnée. Vous ne me l'auriez pas conseillé, Messieurs. Que dis-je ? vous ne me l'auriez pas pardonné. Vous êtes vigilants pour la sûreté du gouvernement de Juillet ; vous êtes jaloux de l'honneur de votre député. Je les ai gardés l'un et l'autre. Je suis sûr que vous m'en approuvez.

Les temps sont changés. La sûreté de l'État n'est plus menacée. La résistance a porté ses fruits. Le Roi et la charte respirent à l'abri des lois et du sentiment public. Des questions se sont élevées, étrangères à nos anciens débats, relatives à la réalité de nos institutions, à la dignité de notre politique extérieure, à la bonne conduite de nos affaires: questions qui ne me donnent rien à désavouer; terrain libre et élevé sur lequel peut s'accomplir une conciliation vraie et honorable. Je m'y prête avec empressement. Là est le principe d'une majorité large et conciliante, qui peut rallier les amis sincères du gouvernement de Juillet, sans imposer à aucun d'eux ni faiblesse ni mensonge. On parle beaucoup de la coalition : Messieurs, regardez ce qui se passe au milieu de vous, dans cet arrondissement, dans ce collége. Quelqu'un de vous a-t-il renié ses opinions, ses antécédents, ses amis? Vous sentez-vous coupables de défection ou d'hypocrisie? Non, certes, vous êtes conséquents avec vous-mêmes, fidèles à tout ce que vous avez pensé, fait, aimé, servi. Et pourtant, vous vous êtes rapprochés les uns des autres; vous pensez, vous votez ensemble sous l'empire d'une même idée, d'un même sentiment, l'attachement au gouvernement représentatif, à sa dignité, à sa vigueur, le désir de le voir vrai et efficace. Voilà la coalition, Messieurs; il n'y en a pas d'autre; celle qui s'accomplit parmi vous, naturellement, utilement et moralement, c'est la même qui s'est accomplie dans la Chambre. Partout également légitime et honorable, elle sera partout, je l'espère, également salutaire; elle rendra partout à nos institutions leur vérité et leur énergie; elle deviendra partout la source de vraies majorités parlementaires, en nous laissant à tous l'honneur de notre passé, la liberté de notre avenir.

Messieurs, dans ce que je fais et demande aujourd'hui, il n'y a rien d'étrange, rien de nouveau pour moi. Je suis fidèle, étroitement fidèle à ce que j'ai fait et demandé de tout temps. Il y a bientôt trois ans, en août 1836, dans cette

même encore, beaucoup d'entre vous me firent l'honneur de m'inviter à un banquet. J'y prononçai un discours dont la presse et la tribune ont bien voulu s'occuper souvent. Je saisis avec bonheur cette occasion de rendre hommage à la sagesse du Roi, de rappeler les services éminents, immenses, que le Roi a rendus à la France, à la cause de l'ordre et de la paix. Ce que j'ai dit alors, je le répéterais, je le répète encore avec la même conviction, la même reconnaissance. Et alors je disais aussi :

« Soutenir le Roi, ce n'est pas lui laisser tout à faire. Notre « adhésion ne doit pas être une adhésion passive, inefficace, « une adhésion de spectateurs. Le Roi ne peut rien sans le « pays : sa fermeté a besoin de notre fermeté ; sa sagesse « puise sa force dans notre sagesse. Que la majorité nationale, « qui a si bien soutenu le Roi dans la politique du juste-milieu, « ne se laisse donc jamais énerver, ni décourager, ni désunir ; « qu'elle manifeste hautement sa pensée, qu'elle exerce fer« mement son influence. La clairvoyance, la vigilance, la « persévérance, l'énergie, sont pour elle d'impérieux de« voirs : qu'elle les accomplisse. Les périls du Roi s'éloigne« ront de plus en plus comme ceux de la France. La liberté, « la liberté réelle et pratique grandira et se développera, et « nous verrons s'affermir ensemble la sécurité du peuple et « du trône, la dignité du pays et du pouvoir. »

Que faisais-je par ces paroles, Messieurs, sinon réclamer la même chose, l'énergie du gouvernement représentatif, l'influence de la Chambre des députés dans les affaires du pays, l'influence d'une majorité forte, active, digne, dans la Chambre des députés ? Jamais, Messieurs, pas une minute, je n'ai déserté cette grande cause ; jamais je n'ai accepté que nos institutions fussent énervées, éludées, abaissées, ni une administration sans principes, sans vigueur, [illegible] gouvernement du pays. Je ne reconnais point [illegible] les traits du gouvernement libre tel que nous l'avons conçu en 1830. Je le veux complet, aussi complet que régulier. Je crois que

sa sûreté comme son honneur résident dans le développe
ment énergique, dans le constant équilibre de tous ses él
mens. Je veux les voir grandir et se fortifier tous, et tou
ensemble. Aujourd'hui, Messieurs, comme en 1836, comm
toujours, je crie : *Vive le Roi! vive la Charte!* c'est le cri d
pays.

XIV

(Page 305.)

Le roi Louis-Philippe à M. Guizot.

Dimanche à 2 heures, 24 mars 1839.

Au moment où je croyais que tout était prêt à se conclure, tout est rompu, et le maréchal vient m'annoncer qu'il se retire. Je désire vivement vous voir, vous entendre et en causer avec vous. Venez donc chez moi le plus tôt que vous pourrez.

XV

(Page 324.)

Lettre adressée à M. Guizot par vingt-cinq citoyens américains, le 1er février 1841.

Sir,

The undersigned, citizens of the United States of America, sojourners in Paris, being deeply impressed with the friendly spirit and general excellence of the introduction to your valuable edition of the Life and Writings of Washington, have united for the purpose of soliciting you to sit for your picture to an American artist who has earned a high reputation in his profession. Our ulterior purpose is to transmit the portrait to the speakers of our Congress, and to request for it place in the library of that body, as a permanent memorial of the profound respect which we entertain for your personal character and intellectual trophies, and, in particular, of the gratitude which all Americans should feel for your liberal agency in exhibiting anew to Europe the true nature of their Revolution and the distinctive preeminence of its hero.

Signatures: E. S. Burd.—Tho. van Zandt.—Jared Sparks.—Matthew Morgan.—Eugène Avail.—M. Brimmer.—F. P. Corbin.—Robert Walsh.—Andrew Ritchie.—Herman Thorn.-Robert Baird.—Gas. M. Gibbs.—Leonard Hoods, profes. of Brunswick college, Maine.—Henry Seybert.—R. N. Gibbes.—H. L. Preston.—M. Smiller.—H. G. Dyar.—Charles J. Biddle.—E. C. Biddle.—J. Randolph.—J. Archer.—W. van Reusslaer.—Tho. Warner.—Alex. van Reusselaer.

XVI

(Page 331.)

1° *Le baron de Bourqueney au maréchal Soult.*

Londres, le 25 mai 1839.

Monsieur le maréchal,

Ainsi que je l'annonçais hier à Votre Excellence, lord Palmerston a communiqué sans retard à tous les membres du conseil la nouvelle de la reprise des hostilités entre l'armée turque et l'armée égyptienne. Le soir, au bal qui a eu lieu chez la reine, lord Melbourne, lord Lansdowne, lord Normanby, m'ont, tous les trois, à diverses reprises, exposé l'aspect sérieux sous lequel ils envisageaient cet événement ; ils cherchaient néanmoins à se persuader encore que la nouvelle pouvait ne pas être parfaitement exacte, et ils se fondaient sur le contraste qu'elle présente avec celles qui la précédaient, soit de Constantinople, soit d'Alexandrie. Quoique j'eusse entouré de tout le secret possible ma communication, elle avait déjà transpiré. Dans la soirée Reschid-Pacha, qui devait prendre aujourd'hui congé de la reine, informé directement par lord Palmerston, annonçait tout haut qu'il avait suspendu son départ ; le comte Orloff savait aussi la nouvelle, et sans la commenter dans ses conséquences, il en proclamait la gravité avec affectation.

Lord Palmerston a désiré me revoir aujourd'hui. Nous avons eu une nouvelle conférence qui a duré deux heures. Le temps me manque pour en rendre un compte détaillé à

Votre Excellence; mais j'aime mieux me borner aux points principaux de la conversation que d'en ajourner une analyse plus complète.

Lord Palmerston venait de recevoir la dépêche de lord Granville qui confirme entièrement celle que je lui ai communiquée hier, et qui ajoute même que la nouvelle est arrivée à Malte de deux points différents, de Syra et d'Alexandrie Nous avons laissé les doutes d'hier de côté, et le mal admis, il ne s'est plus agi que du remède.

Lord Palmerston a commencé par me déclarer qu'il allait me soumettre ses vues personnelles sur l'état de la question, que lundi il les proposerait au conseil, mais que rien n'y serait arrêté d'une manière définitive avant les réponses de Paris. Je n'ai pas besoin d'ajouter que, dans cette longue conversation, j'ai toujours eu soin de me présenter comme dépourvu de toute instruction, de manière qu'aucune de mes paroles ne passât pour l'expression, même la plus affaiblie, de la pensée de mon gouvernement.

Lord Palmerston, monsieur le maréchal, a posé d'abord une hypothèse de laquelle découle tout l'ordre d'idées dans lequel il s'est placé :

« Je prends pour point de départ, m'a-t-il dit, que le but « de notre politique commune est la conservation de l'em- « pire ottoman, comme la moins mauvaise garantie du « maintien de l'équilibre européen ; il y a chez nous, comme « en France, une certaine opinion favorable au développe- « ment de la puissance égyptienne. Cette opinion, le cabinet « anglais ne la partage pas, mais c'est une des difficultés « nombreuses qu'il rencontre sur sa route dans les affaires « d'Orient.

« La conservation de l'empire ottoman admise comme but, « nous avons à le défendre de ses *amis* et de ses *ennemis*.

« L'événement actuel nous surprend et nous laisse dans « l'ignorance de ce que nous avons à craindre des amis de « l'empire ottoman ; c'est une éventualité à laquelle nous « aurons à parer plus tard ; commençons par les ennemis.

« Le fait d'agression (attribué par la nouvelle télégra-
« phique aux Turcs) a son importance morale, car il y a un
« principe de justice, dont nous ne pouvons méconnaître la
« puissance, dans une première disposition à faire retomber
« les conséquences de la guerre sur l'agresseur; mais nous
« devons en même temps nous rappeler que nous ne nous
« sommes jamais portés garants des arrangements de Kutaièh,
« que nous n'avons jamais, par un acte quelconque, oblitéré
« la qualité de vassal dans le vainqueur et de souverain dans
« le vaincu; nous avons cédé à la force des choses; ces
« choses venant à changer, il y aurait à examiner jusqu'à
« quel point le souverain a le droit de ressaisir par les armes
« ce que les armes du vassal lui ont enlevé.

« Passons encore sur le fait d'agression et supposons-le
« résolu en faveur de l'Égypte; nous ne pouvons vouloir ni
« que le pacha victorieux de nouveau remette l'empire otto-
« man au bord de sa ruine et le force à se jeter dans les
« bras de la Russie, ni que le sultan, excité par de premiers
« succès (succès bien douteux !), laisse la paix de l'Europe en
« péril tout le temps qu'il lui plaira de disputer au pacha
« ses dernières conquêtes et peut-être ses anciennes posses-
« sions.

« Notre premier devoir est donc d'arrêter le plus tôt pos-
« sible la collision si malheureusement entamée : avec quels
« moyens d'action ? dans quelles limites ?

« Les moyens d'action peuvent être de deux sortes : des
« vaisseaux et des troupes de débarquement. J'ignore s'il
« entrerait dans les vues du gouvernement français d'en-
« voyer sur le théâtre des événements un corps expédition-
« naire; occupés comme nous le sommes dans l'Inde et en
« Amérique, nous ne pourrions y paraître nous-mêmes avec
« une force suffisante en temps utile. Cette dernière condi-
« tion s'appliquerait aussi à l'intervention militaire de la
« France, car un corps expéditionnaire devrait être au
« moins de quinze mille hommes, et le temps de le réunir
« et de l'embarquer ne saurait être moins de deux à trois
« mois. Restent donc les escadres. Celles-là sont sur les

« forte, et peuvent même être rapidement accrues. Nous « avons huit vaisseaux dans l'Archipel et deux dans le Tage. « Nos escadres réunies suffisent à tous les événements de « mer.

« Les instructions de nos amiraux devraient prévoir deux « cas : celui où, en se présentant sur la côte de Syrie, ils « trouveraient le pacha victorieux, celui où ils arriveraient « pour assister à sa défaite.

« Si l'avantage est resté aux armes du pacha, nos amiraux « auraient à lui intimer l'ordre de s'arrêter dans la situation « où il serait à leur arrivée, sous menace de voir ses commu- « nications rouvertes avec Alexandrie et tout ravitaillement par « mer rendu désormais impossible. Un nombre suffisant de « vaisseaux paraîtrait en même temps devant Alexandrie, « déclarerait le port en état de blocus jusqu'à ce qu'Ibrahim « eût reçu l'ordre de son père de suspendre sa marche vic- « torieuse, empêcherait la sortie de la flotte égyptienne, si « elle était dans le port, et ne permettrait sa rentrée, si elle « était en mer, qu'après l'acceptation des conditions propo- « sées.

« Si l'armée ottomane a commencé par des succès, la « même intimation sera faite au pacha qui la commande; « nos amiraux auraient à user de toute leur influence pour « le déterminer à ne pas pousser ses avantages au delà d'une « portion de territoire (qu'il s'agirait de fixer en commun), « et ils lui annonceraient qu'ils demanderont sans retard les « instructions de leur gouvernement pour le cas éventuel où « leur conseil resterait sans effet. Pendant ce temps, les « efforts de nos deux missions à Constantinople s'exerce- « raient sans relâche pour ramener et contenir le sultan « dans les bornes d'une sage modération. »

Telle est en peu de mots, Monsieur le maréchal, l'action navale des deux puissances, telle que la comprend lord Palmerston, telle qu'il la proposera lundi au conseil, telle qu'il la soumet au gouvernement du Roi. Il a ajouté, comme de raison, que cette action, pour être efficace, doit être immédiate et qu'il n'y a pas un moment à perdre pour combiner

les mouvements de nos flottes, et préparer les instructions de nos amiraux.

Je passe à l'action diplomatique.

Lord Palmerston est d'avis que nous nous présentions sans retard à Vienne unis d'intentions et d'efforts pour la conservation de l'empire ottoman, que nous y exposions franchement le but que nous nous proposons d'atteindre, et que nous pressions l'Autriche d'y concourir par tous les moyens en son pouvoir. Une démarche de même nature aurait lieu en même temps à Berlin.

« Ici, encore, a repris lord Palmerston, nous avons deux « cas différents à prévoir. La Porte peut avoir déjà *imploré* et « *reçu* les secours de la Russie en hommes et en vaisseaux; elle « peut les avoir demandés et la Russie hésiter à les accorder.

« Dans le premier cas, nous devons proposer au cabinet « autrichien de s'unir à nous pour déclarer que l'Europe « occidentale exige, au nom de l'équilibre européen, que les « troupes auxiliaires russes rentrent immédiatement sur leur « territoire après avoir accompli l'objet de leur mission, et « sans qu'il puisse en résulter pour le gouvernement russe « ni conquêtes, ni stipulation d'avantages commerciaux ou « politiques. Cette déclaration, quelle que fût sa forme, de- « vrait être péremptoire au fond, et ne laisser à la Russie « aucune incertitude sur les conséquences auxquelles une con- « duite opposée à celle de ses alliés l'exposerait inévitablement.

« Dans le second cas, nous presserions la cour de Vienne « de proposer avec nous à Pétersbourg un concert préalable « entre les cinq grandes puissances, concert dont le but serait « le maintien de l'indépendance de l'empire ottoman, et « dont l'action se fixerait en commun. Nous réglerions alors « le rôle auxiliaire de la Russie, et nous l'enfermerions « dans les limites d'une entente commune.

« Dans ces deux hypothèses, nous atténuerions, autant qu'il « est en nous, le désastreux effet des destinées de l'empire « ottoman commises uniquement à la Russie. »

Tel est, Monsieur le maréchal, le résumé le plus fidèle que ma mémoire a pu reproduire de mes deux conférences avec lord Palmerston. Je crois avoir rendu sa pensée exacte. J'ose supplier Votre Excellence de vouloir bien me mettre le plus promptement possible à même de lui faire connaître le jugement qu'en portera le gouvernement du Roi.

Veuillez agréer, etc.

BOURQUENEY.

2° *Le maréchal Soult au baron de Bourqueney.*

Paris, 13 juin 1839.

Monsieur, nous n'avons pas encore reçu les lettres arrivées par le dernier paquebot de l'Orient, mais une dépêche télégraphique de Marseille, insérée dans le *Moniteur*, prouve qu'à la date la plus récente, malgré une rixe entre les soldats turcs et égyptiens, les craintes d'une collision entre les armées ne s'étaient pas encore réalisées. Le temps qui s'écoule fortifiera inévitablement l'espoir qu'il est permis de fonder, pour le maintien de la paix, sur l'accord de toutes les grandes puissances européennes.

L'accueil qu'ont reçu à Berlin et surtout à Vienne nos premières ouvertures pour arriver à un concert propre à assurer ce résultat est de la nature la plus satisfaisante. Le cabinet prussien, appelé par sa situation à un rôle secondaire dans tout ce qui se rapporte à l'Orient, n'a pu naturellement que se montrer disposé à appuyer, dans la mesure de ses moyens, les efforts de ses alliés; mais celui de Vienne, dont la situation est toute différente, n'a pas hésité à se prononcer franchement, catégoriquement, sur les dispositions à prendre dans cette grave circonstance, et M. le comte Appony a reçu l'ordre de me communiquer une dépêche fort développée dans laquelle M. de Metternich avoue, avec les formes diplomatiques qui lui sont habituelles, sa manière de voir sur

cet objet important. Il commence par reconnaître que, au point où les choses en sont venues, un *statu quo*, source de tant d'inquiétudes et presque également odieux aux deux parties, est bien difficile à maintenir. Si l'on devait en sortir par la rentrée de la Syrie sous l'autorité de la Porte, au moyen du seul effort des armes turques, il applaudirait à cette solution ; mais il la regarde comme plus qu'invraisemblable, et il croit que, dans la lutte qui s'engagerait, toutes les chances seraient en faveur de Méhémet-Ali. Dans cet état de choses et sans préjudice des négociations à ouvrir pour un arrangement définitif, il est comme nous d'avis que les grandes cours doivent s'entendre dans le but de prévenir les hostilités, si elles sont commencées, d'y mettre fin, si elles avaient malheureusement éclaté, de concilier, en tenant compte de la puissance des faits, les vœux raisonnables des deux parties par une transaction qui assure l'avenir, et d'arrêter ce qu'il y a d'exagéré dans leurs prétentions. Admettant comme axiomes incontestables qu'aucune des puissances ne désire le renversement du sultan, qu'aucune ne croit à la possibilité d'expulser Méhémet-Ali de l'Égypte, et qu'aucune enfin ne cherche à s'agrandir aux dépens de l'empire ottoman, il en conclut qu'il leur est facile de tomber d'accord, et il répète qu'elles ont entre les mains tout ce qui est nécessaire pour donner du poids à leur détermination. Des escadres françaises et anglaises sont dans la Méditerranée, les troupes de terre et de mer ne manquent pas à la Russie ; un langage ferme et uniforme à Alexandrie et à Constantinople, secondé par les attitudes également sérieuses, mais expectantes que prendraient les forces maritimes, suffirait probablement, suivant M. de Metternich, pour assurer le succès de la médiation des puissances. Tel est le résumé de la dépêche que m'a communiquée M. le comte Appony. Elle se termine par une observation qui m'a frappé, parce que j'y ai vu l'apparition timide d'une pensée toujours caressée par le cabinet autrichien et toujours repoussée par la Russie, celle d'établir dans la capi-

[illegible] de l'Autriche aux conférences des affaires d'Orient; Vienne, dit M. de Metternich, est, relativement à la grande question dont il s'agit, un point tellement central que les [illegible] peuvent y parvenir pour ainsi dire en même temps.

Des communications semblables à celle que contenait la dépêche écrite par M. le comte Appony ont été transmises à Saint-Pétersbourg, à Vienne et à Berlin.

. . . .

Aussitôt que je saurai quelque chose de plus, je m'empresserai de vous en informer pour que vous puissiez en entretenir lord Palmerston.

Le maréchal Soult au baron de Bourqueney.

Paris, 17 juin 1839.

. . . .

Ma précédente expédition vous a fait connaître la réponse du cabinet de Vienne à nos premières communications. . .

Les nouvelles arrivées il y a trois jours par le paquebot de l'Orient ne nous ont appris aucune nouvelle tant soit peu importante; les armées étaient toujours en présence sur les bords de l'Euphrate, mais rien n'annonçait de la part des chefs la volonté d'en venir aux mains. . . Les Turcs seraient peu en mesure de commencer les hostilités; leur armée, dit-on, ne s'élèverait pas au-dessus de 36,000 hommes, affaiblis même par le défaut d'approvisionnements et par la désertion.

. . . .

L'état des choses, tel qu'il se présente dans ce moment, est propre à justifier de sérieuses inquiétudes. Je vais maintenant vous mettre à même de répondre aux questions que vous a adressées lord Palmerston sur l'opinion que s'est formée le gouvernement du Roi des dispositions à prendre dans le but de pourvoir aux nécessités du moment.

Le gouvernement du Roi comprend l'utilité et la convenance d'un concert entre les grandes puissances pour aviser aux moyens d'assurer, par une attitude et un langage

communs le maintien de l'empire ottoman, et il pense que c'est à Vienne que pourrait être établi, de la manière la plus avantageuse, le siége des délibérations qui s'ouvriraient à cet effet.

Il croit que pour empêcher les hostilités, si elles n'ont point encore existé, ou pour y mettre fin, si malheureusement elles avaient déjà commencé, les escadres anglaise et française seraient une sorte de médiation armée maîtresse de la mer, à imposer aux forces de l'Égypte et de la Porte, et les obliger de rentrer dans leurs ports, si elles en étaient sorties.

L'escadre anglaise paraît être forte de six vaisseaux de ligne, sans compter les autres bâtiments; la nôtre sera portée aussi à six vaisseaux et comptera de plus quatre ou cinq frégates avec quatre bateaux à vapeur au moins et d'autres bâtiments plus légers. Déjà six vaisseaux sont réunis à Smyrne, ou en route pour s'y rendre ; les trois autres partiront très-prochainement. Il importe que des instructions, non pas communes, mais inspirées par une idée identique et que les deux cours se communiqueraient au préalable, soient envoyées sans retard aux commandants des deux escadres pour diriger leurs opérations.

Lorsqu'on saura dans l'Orient que de telles forces agissent dans le même esprit et tendent vers un même but, il n'est pas possible de supposer que, soit la flotte du sultan, soit celle du pacha, veuillent s'exposer à lutter contre elles. Je dis plus; leur déploiement, en rendant la guerre presque impossible, ôtera à la Russie tout prétexte de mettre en mouvement sa flotte de Sébastopol ou même son armée de terre.

Pour mieux atteindre le résultat que nous avons en vue, peut-être serait-il à propos que le pavillon autrichien se montrât au milieu de l'escadre combinée française et anglaise. Une ou deux frégates, avec quelques bâtiments légers, seraient suffisantes pour cela. Il est à remarquer au surplus que M. de Metternich en a déjà exprimé la pensée.

Telles sont, Monsieur, les mesures qui me paraissent de-

voir être adoptées sans retard si l'on ne veut se laisser surprendre par les événements. J'arrive à celles qui, lorsque des délibérations formelles seraient ouvertes entre les cabinets, pourraient être prises pour terminer la crise actuelle et en prévenir à jamais le renouvellement.

Dans le cas où nos délibérations et l'attitude de nos escadres n'auraient point empêché les deux parties de prendre les armes, la nécessité d'une action commune deviendrait évidente; et il n'y a pas lieu d'espérer qu'on pût alors décider la Russie à ne pas intervenir matériellement dans une question où ses intérêts seraient si directement engagés. Ce qu'il faudrait obtenir, c'est que son action fût déterminée et limitée, de concert avec les autres cours; c'est qu'elle se tînt à celle que la France et l'Angleterre auraient de leur côté à exercer; c'est qu'enfin, par le fait, une convention européenne remplaçât les stipulations d'Unkiar-Skelessi. Je n'ignore pas tout ce qu'un pareil projet rencontrerait d'obstacles de la part du cabinet de Saint-Pétersbourg; cependant, il aurait peu d'arguments tant soit peu spécieux à faire valoir, pour repousser des combinaisons évidemment inspirées par le désir de la paix et appuyées de tous les alliés.

Il me reste à parler du but final de cette négociation, de l'arrangement par lequel il serait possible de placer le sultan et son puissant vassal dans une situation plus satisfaisante pour l'un et pour l'autre, plus rassurante pour la tranquillité de l'Orient.

La nécessité de concéder à Méhémet-Ali l'investiture d'une partie au moins de ses possessions actuelles paraît maintenant admise d'une manière à peu près générale. On a compris qu'au point de grandeur où il est parvenu, le besoin d'assurer l'avenir de sa famille et de la mettre, après sa mort, à l'abri des vengeances de la Porte, se fasse sentir trop impérieusement à son esprit pour qu'il puisse se livrer à des pensées pacifiques tant qu'il n'a pas obtenu quelque satisfaction à cet égard.

D'un autre côté, on ne peut pas se flatter de l'espoir que la Porte consente à lui accorder ce surcroît de force morale si, par compensation, on ne lui donne pas à elle-même quelque avantage qui lui fournisse une garantie matérielle contre les entreprises éventuelles d'un ennemi dont elle aurait ainsi accru la puissance. La nature et l'étendue de cet avantage ne sont certes pas faciles à déterminer. Lord Palmerston pense qu'il ne faudrait pas moins que la rétrocession de la Syrie tout entière.

A Berlin, on semble admettre que le sultan pourrait se contenter d'une partie seulement de cette province. Quant à nous, Monsieur, nous reconnaissons que la Porte aurait droit à une compensation réelle, mais nous croyons que l'instant d'en fixer la proportion n'est pas arrivé, qu'une question pareille ne peut être résolue que d'après des données sérieuses et compliquées, dont l'appréciation ne peut être l'œuvre d'un moment, et que ce point doit être renvoyé au concert qui, si nos vues viennent à prévaloir, s'établira entre les puissances.

Veuillez, Monsieur, donner lecture à lord Palmerston de la présente dépêche. En exposant ainsi au cabinet de Londres l'ensemble de notre manière de voir sur les graves circonstances du moment, nous lui donnons un gage non équivoque de la confiance qu'il nous inspire et du désir que nous avons de marcher avec lui dans le plus parfait accord

. . . . . .

4° Le baron de Bourqueney au maréchal Soult.

Londres, 17 juin 1839.

Monsieur le maréchal,

. . . . . .

Hier lord Palmerston m'a écrit pour me prier de passer chez lui, m'annonçant qu'il désirait m'entretenir des affaires

d'Orient. Je m'y suis rendu sans retard. J'avais évité depuis quelques jours de presser trop vivement la réponse aux ouvertures que Votre Excellence m'avait chargé de faire au cabinet anglais; mais la réponse annoncée, j'ai cru devoir témoigner le plus vif empressement de la recevoir de la bouche de lord Palmerston.

Lord Palmerston m'a annoncé que le Conseil avait enfin délibéré samedi sur les affaires d'Orient, et qu'il était à même de me communiquer le résultat de cette délibération. Il a eu soin d'ajouter que le prince Esterhazy ne la connaîtrait qu'après moi.

« Vous n'avez eu jusqu'ici, a commencé lord Palmerston, que mes propres impressions sur la question d'Orient; je vais vous donner aujourd'hui l'opinion arrêtée du Conseil; cette opinion, je vous prie de la porter à la connaissance de votre gouvernement, mais d'ajouter, en la transmettant, que nous attendrons, pour agir, le jugement qu'il en portera lui-même. »

Je vais, Monsieur le maréchal, résumer, aussi sommairement et aussi fidèlement qu'il me sera possible, tout ce que ma mémoire a retenu et ma raison classé du résultat des délibérations du Conseil :

Le Conseil a décidé :

Que l'Angleterre devait marcher dans un accord intime avec la France; que tout était impossible sans cet accord : tout facile, possible au moins, avec lui.

Le Conseil a divisé la question en deux parties :

1° L'action immédiate pour l'éventualité d'un conflit déjà commencé entre les armées turque et égyptienne; 2° la négociation de l'arrangement destiné à rendre le retour de ce conflit impossible.

L'envoi immédiat de nos deux escadres sur la côte de Syrie a été jugé indispensable.

Nos amiraux auraient l'ordre, s'ils trouvaient les hostilités commencées, de sommer les deux généraux d'arrêter sans

délai la marche de leurs armées et même d'augmenter le rayon de distance qui séparait encore il y a six semaines les deux avant-gardes. Leur sommation serait accompagnée de la déclaration, au nom de leurs gouvernements, qu'à Constantinople et à Alexandrie les grandes puissances de l'Europe traitent d'un arrangement qui doit satisfaire les justes prétentions des deux parties.

Si les Turcs refusaient de s'arrêter, nos amiraux expédieraient sans retard à Constantinople deux officiers de nos escadres pour annoncer à nos ambassadeurs le refus du commandant de l'armée ottomane d'obtempérer à nos conseils, et ils le rendraient responsable d'une aussi grave atteinte portée aux relations de la Porte avec toutes les puissances de l'Europe. Nos escadres conserveraient une attitude expectante sur la côte de Syrie.

Si les Egyptiens méprisaient notre sommation, nos amiraux auraient l'ordre d'empêcher tout ravitaillement par mer, et ils détacheraient une partie considérable de l'escadre sur Alexandrie où nous paraîtrions en force imposante et la menace du blocus à la bouche, dans le cas où Méhémet-Ali refuserait d'arrêter la marche de son fils.

Le Conseil a pensé que cette démonstration suffirait pour empêcher les hostilités d'éclater si elles n'avaient pas eu lieu, — pour les arrêter, si elles avaient déjà commencé.

Pendant ce temps, nous ouvririons à Constantinople et à Alexandrie une négociation sur la double base de la constitution de l'hérédité de l'Égypte dans la famille de Méhémet-Ali et de l'évacuation de la Syrie par les troupes égyptiennes. L'opinion du Conseil est que nous ne rencontrerions aucune difficulté sérieuse à Constantinople, et que, s'il s'en présentait à Alexandrie, il suffirait d'y convaincre le pacha de notre union pour en triompher. Le Conseil n'a fixé ni le lieu ni la forme de la négociation ; il n'en a que posé la base et reconnu l'indispensable nécessité pour rasseoir la paix du monde sur un fondement solide.

Pour le succès de cette négociation, le Conseil compte sur l'efficacité de la coopération de l'Autriche ; mais cette coopération, selon lui, dominée, entraînée par l'union de nos deux cabinets. Un seul doute à Vienne sur cette union, et nous n'y aurons plus que des paroles.

Enfin Monsieur le maréchal, le Conseil a examiné le cas où, désavoués par les événements au delà même des bornes d'une prévision raisonnable, nous trouverions les Russes établis à Constantinople, ou en marche vers la capitale de l'empire ottoman. Cette immense question a été discutée sous la profonde impression qu'a causée ici la phrase de la dépêche n° 16 de Votre Excellence : « Je crains qu'on n'ait pris à Londres bien facilement son parti d'une nouvelle expédition russe. » Le Conseil a pensé que, dans ce cas, nos escadres devraient paraître devant Constantinople, en amies, si le sultan acceptait nos secours, de force s'il les refusait. On a même discuté militairement la question du passage des Dardanelles ; on le croit possible, mais dangereux, pendant les six mois d'hiver où le vent souffle de la Méditerranée. On le regarde comme facile pendant les six autres, mais avec des troupes de débarquement. Je n'ai pas besoin d'ajouter, Monsieur le maréchal, que ce dernier parti n'est, si je puis m'exprimer ainsi, qu'une conjecture extrême, mais devant la réalisation de laquelle ma conviction est qu'il ne tiendrait qu'à nous d'empêcher l'Angleterre de reculer.

Voilà, Monsieur le maréchal, l'analyse exacte des décisions arrêtées par le conseil de cabinet qui s'est tenu avant-hier. Ma dépêche les portera à Votre Excellence avant une communication plus directe et plus détaillée que prépare en ce moment lord Palmerston. J'ai insisté sur la rédaction d'un projet d'instructions aux amiraux ; de semblables questions ne sauraient être trop précisées. Le projet sera communiqué par lord Granville à Votre Excellence.

Le prince Esterhazy m'a remplacé chez lord Palmerston. Il aura reçu les mêmes ouvertures que celles qui venaient

de m'être faites (à certaines réticences près). Le prince est plein d'espoir dans le succès de la négociation turco-égyptienne.

L'ambassade russe écoute, regarde, mais hésite dans son action comme dans son langage. Nous avons eu bien des Russes depuis un mois à Londres, Monsieur le maréchal, et des plus haut placés dans la confiance de l'empereur. Je hasarde timidement une opinion formée à la hâte; mais il me semble évident que de ce côté-là on n'est pas prêt non plus pour les partis extrêmes.

J'ose supplier Votre Excellence, Monsieur le maréchal, de vouloir bien me faire connaître aussitôt qu'il lui sera possible l'opinion que se sera formée le gouvernement du Roi du plan proposé par le gouvernement britannique. Cette opinion sera décisive sur la marche des événements.

Il y a longtemps que je n'avais aussi bien senti qu'aujourd'hui de quel poids la France pèse dans la balance de l'Europe.

. . . . . .

Veuillez agréer, etc.

BOURQUENEY.

3° *Le baron de Bourqueney au maréchal Soult.*

Londres, le 20 juin 1839.

Monsieur le maréchal,

J'ai reçu hier la dépêche n° 23 que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser sous la date du 17 juin, avec les extraits des dernières correspondances de Pétersbourg, Vienne, Berlin, Constantinople et Alexandrie. J'ai annoncé à lord Palmerston que j'avais à lui faire une communication, au nom du gouvernement du Roi, sur les affaires d'Orient. Lord Palmerston m'avait fixé un rendez-vous le jour même; mais la séance de la chambre des Communes ayant com-

mencé par un vote important auquel il ne pouvait s'empêcher de prendre part, ma visite a été forcément remise au lendemain.

Ma dépêche nº 53, qui s'est croisée avec celle de Votre Excellence, contenait déjà une réponse à la plupart des questions sur lesquelles Votre Excellence me charge de provoquer une décision du cabinet anglais ; ma conférence d'aujourd'hui me permettra de compléter mes informations.

J'ai remis à lord Palmerston la dépêche de Votre Excellence et je l'ai prié de la lire lui-même et d'en bien peser le fond et la forme.

Lord Palmerston, après avoir lu la dépêche, m'a dit ces propres paroles : « Nous nous entendons sur tout ; notre « accord sera complet. Principe, but, moyens d'exécution, « tout est plein de raison, de simplicité et de clairvoyance « Ce n'est pas la communication d'un gouvernement à un « autre gouvernement ; on dirait plutôt qu'elle a lieu entre « collègues, entre les membres d'un même cabinet. »

J'ai prié alors lord Palmerston de me permettre de reprendre successivement les points sur lesquels j'apercevais quelques différences, légères à la vérité, mais réelles, entre l'exposé des vues du gouvernement du Roi et l'opinion du cabinet anglais telle qu'il me l'avait développée dans sa dernière conversation.

J'ai commencé par les instructions aux amiraux : Lord Palmerston m'a dit que lord Granville avait été chargé de communiquer à Votre Excellence un projet d'instructions qui se rapprochait tellement de l'esprit et de la lettre de la dépêche dont il venait de prendre lecture qu'il regardait la question d'identité comme résolue. Je lui ai fait observer que notre action navale était proposée sous la forme de médiation et par conséquent avec le caractère d'impartialité qui convient à ce rôle ; c'est-à-dire que nous parlerions le même langage au commandant de la flotte ottomane et à celui de la flotte égyptienne. Lord Palmerston ne s'est plus montré,

comme le premier jour, opposé à ce plan ; il m'a ajouté que dans le projet d'instructions transmis à lord Granville pour être communiqué à Votre Excellence, on proposait même de séparer les deux flottes et de leur faire prendre, à l'une la route de Constantinople, à l'autre celle d'Alexandrie. Lord Palmerston a partagé de plus l'opinion émise par Votre Excellence sur l'avantage de réunir ainsi l'effet moral que ne manquera pas de produire en Orient et ailleurs ce vaste et imposant développement de nos forces maritimes.

Passant des instructions aux amiraux à la force respective des escadres, lord Palmerston a appris avec une véritable satisfaction l'accroissement que nous nous apprêtions à donner à la nôtre, et il m'a confirmé que la flotte anglaise, déjà de huit vaisseaux de ligne, serait incessamment portée à dix, qu'il s'y joindrait quatre ou cinq frégates, trois bâtiments à vapeur et un nombre assez considérable de bâtiments légers.

Revenant ensuite au cas peu vraisemblable où nos escadres, en arrivant sur les côtes de Syrie, trouveraient déjà les Russes en marche vers le théâtre de l'événement, lord Palmerston m'a répété que le cabinet anglais proposait que nos amiraux, après avoir fait aux deux parties belligérantes la sommation de cesser les hostilités, s'adressassent à nos ambassadeurs à Constantinople pour demander à la Porte l'entrée de nos flottes dans le Bosphore. Il a ajouté qu'il ne concevait pas quel prétexte le sultan pourrait invoquer pour refuser nos secours, sans démasquer une soumission telle à l'influence russe que cette manifestation nous forcerait à aviser à d'autres moyens pour la combattre ou la partager.

Du reste, Monsieur le maréchal, j'ai trouvé à cet égard lord Palmerston très-disposé à admettre, comme Votre Excellence (et se fondant aussi sur les correspondances de Pétersbourg et de Vienne) que la Russie craindrait en ce moment d'être mise en demeure d'exécuter le traité d'Un-

kiar-Skelessi, et qu'elle n'est nullement prête pour une rupture avec l'Europe occidentale.

Nous avons passé ensuite à la négociation dont Votre Excellence propose de fixer le siége à Vienne et dont sa dépêche expose à la fois les principes et le but.

Lord Palmerston, sur la première question, celle de la fixation du siége de la négociation, m'a demandé la permission de m'exposer franchement les doutes qui s'élevaient dans son esprit. Il m'a dit qu'il redoutait que l'influence russe ne s'exerçât plus efficacement à Vienne sur le prince de Metternich que sur le comte Appony à Paris, ou sur le prince Esterhazy à Londres. Je lui ai fait quelques-unes des objections qui se présentaient tout naturellement à mon esprit; je lui ai dit que le prince de Metternich serait vraisemblablement flatté du choix de Vienne comme lieu de la négociation; que ce sentiment le disposerait mieux au concours que nous cherchons; que, dans une question étrangère à la politique de principe, et où l'intérêt autrichien apparaissait dans toute son évidence en opposition à l'intérêt russe, le prince de Metternich serait lui-même contrôlé à Vienne plus qu'ailleurs par une opinion autrichienne très-prononcée. Enfin je lui ai parlé de la position centrale de Vienne comme d'un argument décisif en faveur du choix proposé. Lord Palmerston, Monsieur le Maréchal, a fini par me dire : « J'ai pensé tout haut devant vous, je vois le pour et le contre, et à tout prendre, je crois que le *pour l'emportera*; mais je suis obligé de consulter le cabinet. je vous donnerai sa décision. » Je pense, Monsieur le Maréchal, qu'elle sera favorable.

Quant à la donnée générale de la négociation, c'est-à-dire la concession de l'hérédité à la famille de Méhémet-Ali et la compensation territoriale du sultan, lord Palmerston m'a répété que le cabinet anglais entrait complétement dans les vues du gouvernement du Roi. La fixation des limites de cette compensation territoriale sera sans doute matière à négociation; mais lord Palmerston a voulu que j'affirmasse

à Votre Excellence que, du point de départ au but de la négociation, du principe à l'exécution, l'accord et le concert le plus intime ne cesseraient de régner entre nos deux cabinets.

Voilà, Monsieur le maréchal, l'analyse exacte de la conversation que j'ai eue ce matin avec lord Palmerston.

Lord Palmerston m'a demandé la permission de communiquer à lord Melbourne la dépêche de Votre Excellence; j'ai cru ne pas devoir refuser cette marque de confiance.

Veuillez agréer, etc.

BOURQUENEY.

6° *Le maréchal Soult au baron de Bourqueney.*

Paris, le 27 juin 1839.

L'approbation donnée par le cabinet britannique au plan que vous aviez été chargé de communiquer à lord Palmerston pour l'arrangement des affaires d'Orient, plan qui se rapproche tellement, dans toutes ses parties, des idées dont ce ministre nous avait lui-même entretenus, a causé une vive satisfaction au gouvernement du Roi. Nous trouvons un nouveau gage de cet accord dans les instructions destinées à l'amiral Stopford et dont lord Granville m'a fait connaître la substance. L'esprit dans lequel elles sont conçues est généralement en rapport avec notre manière de voir sur les moyens de résoudre la crise qui menace la paix du monde. Vous en jugerez par la conformité de ces instructions avec celles que le ministre de la marine a expédiées aujourd'hui même à M. l'amiral Lalande. Je vous en envoie copie pour que vous puissiez les mettre sous les yeux de lord Palmerston. Nous n'avons pas cru devoir y toucher un point bien important, qui eût embarrassé les prévisions de l'amirauté britannique, l'hypothèse de l'arrivée des forces russes à Constantinople. Cela tient à des considérations que je vais

vous expliquer et que je vous prie de présenter à l'examen de lord Palmerston.

Il nous a paru qu'en se préoccupant uniquement de la prolongation du séjour des Russes après la retraite de l'armée égyptienne, en renvoyant à cette époque, en réservant pour ce seul cas les mesures à prendre à l'effet d'obtenir le passage des Dardanelles pour les escadres alliées, le cabinet de Londres n'a pas suffisamment pourvu aux nécessités de la situation ; nous pensons qu'au moment même où les Russes arriveraient à Constantinople, les grands intérêts sur l'équilibre européen, et plus encore peut-être les susceptibilités de l'opinion publique justement exigeante, demanderaient que les pavillons anglais et français s'y montrassent aussi. Nous croyons donc qu'au lieu d'attendre les événements et de laisser aux ambassadeurs et aux amiraux eux-mêmes l'initiative et la responsabilité des actes si graves qui peuvent prendre naissance, la France et l'Angleterre doivent, sans perdre un moment et en obtenant, s'il se peut, pour cette démarche l'assentiment de l'Autriche, faire demander à la Porte que leurs vaisseaux soient admis à passer les Dardanelles en même temps que les forces russes pénétreraient dans le Bosphore, et à concourir avec elles à la protection du trône du sultan. Il est certain que la Porte livrée à elle-même ne saurait manquer d'accepter avec joie les garanties nouvelles qui lui seraient ainsi offertes contre les dangers de diverse nature auxquels sont exposées son indépendance et sa sûreté. Si une influence extérieure l'engageait au contraire à les refuser, un tel refus serait significatif, et l'Angleterre et la France auraient alors à s'entendre sur les résolutions qu'il appellerait de leur part ; mais je crois que, d'après les données positives que nous avons sur ce point, il serait prématuré de confier aux amiraux des pouvoirs éventuels et en quelque sorte hypothétiques qui, dans des circonstances faciles à concevoir, pourraient entraîner de sérieuses et irrémédiables complications.

Faites-moi savoir, je vous prie, le plus tôt possible ce que lord Palmerston pense de cette proposition. Si le cabinet britannique juge à propos de l'adopter, je crois qu'il importe d'y donner suite immédiatement ; le moindre retard pourrait lui ôter toute sa valeur.

Vous avez déjà appris le commencement des hostilités entre les Turcs et les Égyptiens ; voici l'extrait de la dépêche de M. Cochelet qui annonce cette déplorable nouvelle. Elle contient de plus la réfutation complète et péremptoire des griefs prétendus par lesquels la Porte s'efforçait de mettre du côté du vice-roi le tort de la provocation.

A Constantinople on ignorait encore le 7 de ce mois ce qui venait de se passer en Syrie, mais on s'y attendait. La flotte ottomane se préparait à prendre la mer. Je ne dois pas vous cacher que tous les rapports confirment les assertions de notre ambassadeur sur l'influence exercée par lord Ponsonby.

7° *Le maréchal Soult au baron de Bourqueney.*

Paris, 6 juillet 1839.

..... Le gouvernement du Roi a appris avec une vive satisfaction l'adhésion du cabinet de Londres à la proposition d'une démarche à faire auprès de la Porte, à l'effet d'obtenir le passage des Dardanelles pour les escadres de France et d'Angleterre dans le cas où les forces d'une autre puissance seraient appelées au secours de Constantinople. L'empressement que ce cabinet met à y donner suite en se préparant à faire passer à lord Ponsonby les instructions nécessaires est un gage non équivoque de la sincérité et de la vivacité de cette adhésion. Cependant je ne sais si à Londres on s'est bien rendu compte d'un accord parfait pour la forme aussi bien que pour le fond, dans une négociation aussi grave, aussi délicate, et qui va se trouver confiée à deux ambassadeurs que

leurs antécédents réciproques disposent malheureusement assez mal à un pareil accord. Pour parer autant que possible à ce dernier inconvénient, j'avais fait préparer le projet de note ci-joint, dans l'intention de le communiquer préalablement au cabinet britannique pour en concerter avec lui la rédaction commune et définitive. Comme vous le verrez, la pensée qui y domine est de donner, à la démarche dont il s'agit, un caractère européen. Veuillez le mettre sous les yeux de lord Palmerston. Il pourra se faire qu'il arrive lorsque les instructions destinées à lord Ponsonby seront parties; mais, si le gouvernement britannique approuvait la rédaction, il pourrait envoyer à son ambassadeur des instructions supplémentaires.... M. de Sainte-Aulaire donnera connaissance à M. de Metternich de la mission confiée aux deux ambassadeurs, et il essayera d'y associer l'internonce dans une mesure quelconque.

Ce que vous m'avez fait connaître de la substance des instructions que recevra lord Ponsonby m'a suggéré une réflexion sur laquelle il ne serait peut-être pas hors de propos d'appeler l'attention de lord Palmerston. Demander à la Porte d'appeler, dans un cas donné, le secours de nos escadres, n'est-ce pas en quelque sorte lui ménager la facilité de les éloigner des Dardanelles en éludant ou en retardant cette invitation, au moyen de quelque prétexte plus ou moins spécieux ? Ne vaudrait-il pas mieux lui demander simplement de donner les ordres nécessaires pour que ces escadres fussent reçues dans le détroit, au moment même où elles s'y présenteraient, après l'accomplissement de la condition qui leur permettrait de s'y montrer ? Je crois qu'il y aurait un avantage réel à nous réserver ainsi l'initiative, et c'est dans ce sens qu'est rédigé le projet que je vous envoie.

Les nouvelles d'Alexandrie vont jusqu'au 19 juin. Le vice-roi, informé du progrès de l'invasion de l'armée ottomane en Syrie, venait de faire parvenir à Ibrahim-pacha l'ordre de la repousser et de la poursuivre au delà de la frontière, lorsque

mon officier d'ordonnance, M. Callier, dont je vous avais annoncé la mission, est arrivé à Alexandrie. Le vice-roi, après avoir écouté les représentations que M. Callier, de concert avec M. Cochelet, lui a fait entendre de ma part, a consenti, non sans une répugnance facile à concevoir, à révoquer l'autorisation qu'il avait donnée à Ibrahim, et à lui enjoindre de se borner à repousser l'invasion, et, ce résultat obtenu, de s'arrêter là où il se trouverait. C'est M. Callier lui-même qui a dû porter cet ordre à Ibrahim-Pacha..... Il serait difficile de ne pas reconnaître que les Turcs, dans toute la suite de cette affaire, semblent se plaire à laisser à leurs adversaires l'avantage de la sincérité et de la modération.

Cette observation prend un caractère d'évidence bien plus incontestable encore lorsque l'on compare l'accueil que le vice-roi a fait à nos conseils à celui qu'ont obtenu à Constantinople les avertissements de M. l'amiral Roussin. Vainement cet ambassadeur, sans se laisser décourager par le peu de succès de ses précédentes démarches, a-t-il cru devoir demander des explications sur la sortie de la flotte ; vainement, après avoir reçu les instructions nouvelles qu'on lui a portées de ma part, est-il encore revenu à la charge pour ouvrir les yeux du sultan sur les dangers dans lesquels il se précipite ainsi de gaieté de cœur..... la Porte a complétement jeté le masque dont elle se couvrait encore peu de jours auparavant ; elle avoue maintenant ses projets hostiles et que la flotte est destinée à opérer un débarquement.

C'est une chose déplorable que le refus fait par lord Ponsonby d'appuyer les représentations de son collègue ; le silence seul de l'ambassadeur d'Angleterre, dans de telles conjonctures, a été un encouragement donné aux projets téméraires de la Porte. Malheureusement cet encouragement résulte bien plus directement encore d'une circonstance étrange à laquelle fait allusion la correspondance de M. l'amiral Roussin, celle de la promesse d'un envoi de forces anglaises à Bassora, dans le but de prévenir les prétendus

projets agressifs des Égyptiens. Ce ne serait pas un des moindres dangers d'une pareille mesure que le prétexte ou plutôt la justification qu'elle préparerait à une occupation de Constantinople par une armée russe. J'en ai parlé à lord Granville avec une grande franchisse, tout en évitant ce qui eût pu donner à mon langage l'apparence d'une plainte officielle. Quant à vous, Monsieur, vous vous bornerez à mettre sous les yeux de lord Palmerston les documents que je vous envoie et à m'informer des éclaircissements qu'il jugera à propos de vous donner.

8° *Le baron de Bourqueney au maréchal Soult.*

Londres, 9 juillet 1839.

Monsieur le maréchal,

En entrant hier chez lord Palmerston, j'ai commencé par m'informer si le courrier, porteur des instructions pour lord Ponsonby, était en route pour sa destination; lord Palmerston m'a répondu que l'expédition n'était pas encore complétement prête et qu'elle ne pouvait l'être avant vingt-quatre heures. — « Je m'en félicite, ai-je repris, car je viens, par ordre de mon gouvernement, vous proposer, dans la forme de votre démarche auprès du sultan, une modification dont je ne doute pas que vous n'appréciiez la haute convenance; » et j'ai commencé la lecture de la dépêche de Votre Excellence. Je me suis arrêté au troisième paragraphe, me réservant de revenir plus tard à ceux qui terminent la dépêche, mais insistant pour traiter et résoudre séparément la question des instructions à nos ambassadeurs. J'ai remis ensuite à lord Palmerston le projet de note préparé pour l'amiral Roussin.

Lord Palmerston, Monsieur le maréchal, qui avait écouté avec la plus sérieuse attention la dépêche de Votre Excellence

et lu lui-même, en en pesant chaque terme, le projet de note de l'ambassadeur du Roi à Constantinople, a rendu complétement justice à la pensée politique sous l'influence de laquelle cette note avait été rédigée. Au fond il reconnaît, avec Votre Excellence, qu'il y a pour les deux cabinets un avantage réel à se réserver l'initiative de la démarche en demandant immédiatement à la Porte de donner les ordres nécessaires pour l'admission de nos escadres, après l'accomplissement de la condition à laquelle nous subordonnons nous-mêmes cette admission. Dans la forme, lord Palmerston croit que la première partie de la note, malgré toutes les précautions de langage dont elle s'entoure, fait peut-être au sultan un tableau trop fidèle, mais aussi trop sombre de sa situation; il craint que l'expression aussi franche de la vérité ne le dispose pas à adhérer à notre démarche; il ne doute pas que ces documents ne soient communiqués par la Porte à la Russie le jour même où ils arriveront à Constantinople, et il redoute l'abus que la Russie ferait, sur l'esprit hautain et aveugle du sultan, d'un langage qu'elle pourrait lui présenter comme humiliant pour sa couronne. La seconde partie de la note et toutes les considérations sur lesquelles elle fonde l'accord européen lui semblent excellentes. Du reste, lord Palmerston n'insiste pas même sur la première observation; il se contente de la soumettre aux lumières du gouvernement du Roi. Seulement il nous prévient que la note de lord Ponsonby présentera dans cette partie de sa rédaction une légère différence avec celle de l'amiral Roussin.

Je n'ai pas pu m'empêcher, Monsieur le maréchal, de faire observer à lord Palmerston qu'il n'y avait pas moyen d'échapper à la nécessité de pressentir et de faire pressentir une catastrophe dans la rédaction d'une note qui avait pour but d'offrir les moyens de la prévenir et qui ne fondait l'opportunité de la démarche que sur les *préliminaires* mêmes de cette catastrophe. J'ai ajouté que notre action sur la Porte,

depuis les événements de Syrie, avait toujours consisté à effrayer le sultan pour le contenir dans les bornes de la modération, à lui dire enfin la vérité pour le rendre sage : « Vous avez raison, a repris lord Palmerston ; je reconnais qu'il y a là une nécessité qui nous domine ; aussi, je ne repousse pas l'idée ; je vais même jusqu'au mot ; seulement, je crois qu'il faut être sobre au développement. »

J'ai promis à lord Palmerston, Monsieur le maréchal, de faire connaître cette observation à Votre Excellence.

J'ai offert à lord Palmerston de rendre porteur de la dépêche de lord Ponsonby le courrier que Votre Excellence se dispose à envoyer par la voie de terre à l'amiral Roussin. Lord Palmerston m'a remercié ; il se servira naturellement de celui qui devait partir hier et dont le départ est retardé de quarante-huit heures, pour faire subir aux instructions destinées à lord Ponsonby les modifications proposées par le gouvernement du Roi.

Le courrier anglais passera comme le vôtre, Monsieur le maréchal, par Vienne, et lord Beauvale, comme M. de Sainte-Aulaire, aura ordre de faire tous ses efforts pour engager le cabinet autrichien à s'associer à notre démarche.

Cette première question réglée, j'ai repris la dépêche de Votre Excellence et j'en ai achevé la lecture. J'ai ensuite placé sous les yeux de lord Palmerston les extraits des dernières dépêches de l'ambassadeur du Roi à Constantinople ; puis j'ai ajouté : « Je ne suis chargé d'aucune plainte offi-« cielle ; quelques faits étranges ont eu lieu ; j'ai l'ordre de « porter à votre connaissance les pièces qui les constatent et « d'attendre les éclaircissements que vous croirez devoir « donner à la mutuelle confiance de nos deux cabinets. »

Lord Palmerston a sonné et s'est fait apporter les quatre derniers mois de la correspondance de lord Ponsonby, et les deux dernières années de celle du colonel Campbell.

« Occupons-nous d'abord, m'a-t-il dit, de ce qui con-« cerne lord Ponsonby ; nous reviendrons ensuite à l'affaire

« de Bassora. Je tiens d'abord à vous prouver que mes « instructions n'ont jamais varié sur ce point fondamental « que le rôle de l'ambassadeur d'Angleterre à Constanti- « nople devait être de contenir les penchants guerriers du « sultan. Sur le fond même de la question, nulle divergence « entre vous et nous : que nous nous soyons un peu plus pré- « occupés de la qualité du souverain que de celle du vassal, « que nous ayons fait pencher la balance du côté du prin- « cipe, cela est vrai ; mais c'est que pour nous le fait était à « côté du principe ; l'indépendance et la stabilité du trône « du sultan nous semblaient exiger cette partialité, et nous « avons toujours craint, en blessant l'orgueil du souverain à « Constantinople, de donner une arme contre nous à la Rus- « sie. Mais je vous l'affirme, nous avons constamment ré- « pété à lord Ponsonby : Empêchez la guerre d'éclater. »

Lord Palmerston m'a fait lire alors sept ou huit dépêches écrites par lui à lord Ponsonby, depuis la fin de janvier jusqu'au milieu de juin, et toutes fondées sur cette donnée générale.

« Maintenant, a repris lord Palmerston, je ne saurais « vous nier que l'opinion personnelle de lord Ponsonby, « opinion que je ne partage pas, a toujours été opposée au « maintien du *statu quo* de Kutaièh ; il préférait même les « partis extrêmes comme susceptibles au moins d'un dénoû- « ment favorable ; mais je suis fondé à croire que, dans les « rapports officiels à Constantinople, l'ambassadeur a fait « passer ses opinions personnelles après ses instructions. « C'est du moins ce que je dois inférer de sa correspon- « dance. » (Et lord Palmerston m'a lu au hasard toutes les dernières dépêches de lord Ponsonby qui constataient ses efforts pacifiques auprès de la Porte.)

J'ai fait observer à lord Palmerston qu'il me semblait bien difficile que l'opinion personnelle de l'ambassadeur, facile- ment pénétrée sur les lieux et *transparente* même à travers les dépêches que je venais de lire, n'eût pas ôté quelque chose à l'efficacité de son action pacifique à Constantinople. Lord

Palmerston, sans aborder dans mon sens, m'a répondu de manière à me prouver qu'il le craignait comme moi.

Dans tout autre pays, Monsieur le maréchal, la conclusion de cette conversation eût été le changement probable de lord Ponsonby; ici les choses se passent autrement: les affaires extérieures ne passent qu'après les influences intérieures.

A propos du refus qu'avait fait lord Ponsonby de s'associer à la démarche dont l'amiral Roussin rend compte dans sa dépêche du 14 juin, j'ai demandé à lord Palmerston si une pareille circonstance se renouvellerait encore, après l'étroite union qui venait de se manifester entre les deux cabinets sur les affaires d'Orient. Lord Palmerston m'a dit que lord Ponsonby avait déjà reçu et recevrait encore prochainement des instructions *officielles* et *confidentielles*, qui donneraient un tout autre caractère à son langage et à sa conduite.

« Je viens, m'a dit lord Palmerston, à l'affaire de Bassora. « Voici plus de deux ans que nous avons engagé Méhémet-« Ali à ne pas étendre son occupation vers le golfe Per-« sique; à nos représentations à Alexandrie il a toujours « été répondu par une dénégation des faits. Les rapports de « nos agents n'ont pas tardé à nous prouver que l'occupa-« tion avait réellement eu lieu, et que des officiers égyptiens « étaient entrés à Bassora, à Lalesa et à Katif, et menaçaient « la petite île de Baleraie, sous prétexte d'empêcher qu'elle « ne devînt, contre eux-mêmes, un foyer d'insurrection. « Nous avions menacé à Alexandrie d'employer la force pour « empêcher tout établissement égyptien sur la côte du golfe « Persique; mais, avant d'y avoir recours, nous avons cru « devoir nous adresser au souverain de droit pour demander « s'il avait donné son adhésion à cette extension de la puis-« sance égyptienne; sans doute, nous savions que la réponse « serait négative, mais nous pensions devoir régulariser « ainsi notre action. Voilà la démarche dont il est question « dans les dépêches que vous venez de me lire. Après cela,

« je vous ajouterai qu'il ne s'est jamais agi que de l'envoi « d'un bâtiment de guerre et nullement de troupes de « débarquement. Cette seule démonstration nous a paru « devoir être plus que suffisante. Je dois vous ajouter aussi « que cette question, toute spéciale pour nous, du golfe « Persique, n'a rien de commun avec les événements de « Syrie, et n'influera en quoi que ce soit sur notre marche « dans la négociation générale. »

J'ai demandé à lord Palmerston s'il ne craignait pas qu'à Constantinople on n'eût traduit la démarche récente de lord Ponsonby en un encouragement donné aux propensions belliqueuses du sultan. A cela, lord Palmerston m'a répondu que, si on l'avait fait, c'est qu'on avait voulu s'aveugler sur sa portée, parce que depuis un an au moins on savait que cette affaire se suivait entre le gouvernement anglais et le pacha d'Égypte.

Lord Palmerston m'a mis sous les yeux toute la correspondance du colonel Campbell depuis novembre 1837, et j'avoue qu'elle établit la question sur les données qu'il venait de m'exposer.

. . . . . .

Ce n'est pas à moi qu'il appartient de décider si le gouvernement du Roi se contentera de ces explications ; mais ce que je puis affirmer à Votre Excellence, c'est qu'ici on a voulu les donner satisfaisantes.

Veuillez agréer, etc.

BOURQUENEY.

9° *Le baron de Bourqueney au maréchal Soult.*

Londres, 11 juillet 1839.

Monsieur le maréchal,

.... Lord Palmerston donne son assentiment le plus absolu au projet de déclarations par lesquelles les puissances s'engage-

raient à maintenir l'intégrité de l'empire ottoman et à n'accepter aucune part de son territoire. Lord Palmerston est prêt à faire cette déclaration au nom du gouvernement britannique, et il propose de plus au gouvernement du Roi, quand toutes les déclarations seront parvenues à Vienne, de les y réunir sous la forme la plus solennelle d'un engagement général....

10° *Le baron de Bourqueney au maréchal Soult.*

Londres, 12 juillet 1839.

Monsieur le maréchal,

Lord Palmerston venait de recevoir son courrier de Vienne au moment où je lui ai apporté la dépêche n° 27 de Votre Excellence et les extraits de la correspondance de M. le comte de Sainte-Aulaire. A la lecture que je lui en ai donnée, lord Palmerston a répondu par celle des dépêches et des lettres confidentielles de lord Beauvale : il n'en a pas omis une syllabe.

Même jugement de nos deux ambassadeurs, Monsieur le maréchal, sur les dispositions du prince de Metternich; même espoir d'entraîner le cabinet autrichien dans notre action politique à Constantinople; même prévision de la mort du sultan et même approbation du projet de déclarations par lesquelles les puissances européennes s'engageraient solennellement au maintien de l'intégrité de l'empire ottoman, projet dont l'initiative a été prise par M. de Metternich dans ses conférences successives avec M. de Sainte-Aulaire et avec lord Beauvale.

Ainsi que j'ai eu l'honneur de l'annoncer hier par ma dépêche n° 62, lord Palmerston a ratifié sans réserve l'opinion favorable que Votre Excellence exprimait sur la proposition du prince de Metternich de toutes les mesures à prendre. Partant toujours de cette donnée générale que la Russie

ne *peut pas* en ce moment, lord Palmerston croit que nous obtiendrons son concours. Un refus nous placerait dans un autre ordre de faits.

Lord Palmerston m'a demandé si le gouvernement du Roi, favorable, comme il se montrait, à la pensée de M. de Metternich, avait déjà eu le temps d'arrêter la forme même de la déclaration par laquelle il répondrait à celle du cabinet autrichien. J'ai dit à lord Palmerston que je ne savais encore rien à cet égard. C'est alors qu'il m'a chargé de consulter le gouvernement du Roi sur le projet de réunir à Vienne, en un acte européen, toutes les déclarations individuelles des puissances aussitôt qu'elles seraient parvenues au siége de la négociation. Depuis que lord Palmerston s'est rendu à l'avantage de laisser prendre à la négociation la route de Vienne, je lui dois la justice de reconnaître qu'il ne s'est pas manifesté en lui la plus petite arrière-pensée d'en rien conserver à Londres, au delà de la part de direction qui appartient naturellement à tout cabinet dans ses rapports avec son ambassadeur.

Lord Palmerston ne sera pas moins empressé de connaître, Monsieur le maréchal, si le gouvernement partage l'opinion qu'il m'a exprimée hier, et que j'ai déjà eu l'honneur de transmettre à Votre Excellence, sur la nécessité de faire de la mort présumée du sultan un cas d'admission de nos escadres dans la mer de Marmara. Ce projet entraîne un peu plus de latitude et de responsabilité dans les instructions à donner à nos ambassadeurs à Constantinople; car pour une semblable éventualité, il faut nécessairement les laisser juges de circonstances dont la prévision échappe à la distance où nous sommes du théâtre de l'événement.

Dans sa dépêche du 1er juillet, lord Beauvale appuie vivement auprès de lord Palmerston le projet d'adjoindre à nos escadres sur la côte de Syrie quelques bâtiments russes de la flotte de la mer Noire. Les arguments sont habilement présentés : « Nous flattons la Russie et nous l'enchaînons dans

unique, dans la réponse qu'il croira sans doute devoir
la lettre par laquelle vous lui transmettez cette dé-
, n'adhère, de son côté, de la manière la plus formelle,
e profession de foi si parfaitement conforme à l'expres-
souvent reproduite, de sa politique. Si, comme j'ai lieu
espérer, les cabinets de Vienne, de Berlin et de
abourg répondent de même aux communications sem-
les que je vais leur faire parvenir, le but que se propose
vernement du Roi se trouvera atteint.
Majesté, voulant donner un témoignage non équivoque
lispositions dont elle est animée à l'égard de la Porte, m'a
né d'envoyer à l'amiral Roussin, sans attendre l'avis
iel ni même la confirmation directe de la mort du sultan
moud, les lettres de créance qui l'accréditent auprès du
el empereur.

12° *Le maréchal Soult au baron de Bourqueney.*

Paris, 17 juillet 1839.

onsieur, je vous ai fait connaître par le télégraphe la
t du sultan Mahmoud, dont la nouvelle nous était par-
e par la même voie, et que les dernières dépêches de
stantinople annonçaient déjà comme imminente. Il est à
ndre que l'ordre envoyé à Hafiz-Pacha d'arrêter les hos-
s ne lui soit arrivé trop tard pour empêcher la bataille
uelle on s'attendait. Bien qu'il soit difficile de prévoir
à présent le genre d'influence que ce changement de
e exercera sur les destinées de l'Orient, il est évident
n est arrivé à un moment de crise qui réclame de plus
lus le concours loyal et sincère de tous les cabinets pour
rer le maintien de la paix. Il m'a paru que le moment
t venu de donner suite à l'idée mise en avant par M. de
ternich, de garantir, au moyen d'un échange de déclara-
s diplomatiques, le maintien de l'intégrité et de l'indépen-

« le concert européen ; nous lui enlevons tout prétexte d'user « de son influence à Constantinople pour faire fermer les « Dardanelles à nos flottes ; enfin, nous lui faisons donner « un gage, car c'en est un que son escadre entre les deux « nôtres. » Ce raisonnement n'a point ébranlé jusqu'ici l'opinion que lord Palmerston m'avait déjà exprimée sur la fermeture de la mer de Marmara par le Bosphore et par le détroit des Dardanelles. La manière générale d'envisager cette question demeure la même, moins, bien entendu, l'exception à laquelle nous avons recours en ce moment, puisque nous avons sur la route de Constantinople les courriers porteurs de la demande de l'admission de nos escadres dans un cas donné, et que la prévision de la mort du sultan vient s'ajouter de plus aux éventualités qui peuvent la rendre nécessaire. « Mais, m'a dit lord Palmerston, l'avantage de la pré- « sence des bâtiments russes sur la côte de Syrie ne me sem- « ble pas assez démontrée pour en faire un cas de déviation « de principe ; » et il a ajouté ce fait curieux : « Lorsqu'en « 1835 nous revînmes au pouvoir, je me rendis chez le « duc de Wellington ; mes rapports avec lui me permettaient « une démarche de confiance, et je dis au duc que l'Orient « étant appelé à jouer un grand rôle dans les affaires de « l'Europe, je tenais essentiellement à connaître son opinion « sur les deux systèmes qui se présentaient à notre poli- « tique, travailler à ouvrir la mer de Marmara à nos flottes « et conséquemment à celles des autres puissances, ou la « fermer à toutes, y compris les nôtres. Le duc me répondit « sans hésitation : « à la fermer ; nous sommes dans ces para- « ges trop loin de nos ressources et la Russie touche aux « siennes. » Ce mot, a continué lord Palmerston, m'a « frappé comme plein de sens et de raison. »

Lord Palmerston m'a lu la dépêche qu'il adresse à lord Clanricarde, en réponse à la dernière communication du comte de Nesselrode. Le cabinet anglais remercie le cabinet de Pétersbourg de l'empressement avec lequel il offre de coopérer

à restreindre le théâtre de la lutte entre les deux parties belligérantes; mais il insiste sur la nécessité de rendre impossible le retour des événements qui pourraient encore compromettre la paix du monde; et il considère un arrangement permanent entre la Porte et Méhémet-Ali comme le moyen le plus sûr d'atteindre le but que se proposent les puissances de l'Europe. La dépêche revient à plusieurs reprises sur l'étroite union qui se manifeste entre les cabinets de Londres et de Paris, union qui a dicté les instructions envoyées aux amiraux commandant nos escadres dans la Méditerranée.

Lord Beauvale avait joint à sa dépêche du 2 juillet à lord Palmerston une lettre particulière de lord Ponsonby que venait de lui apporter la dernière poste de Constantinople. Lord Palmerston a voulu que j'en prisse lecture. Je crois qu'il tenait à prouver que lord Ponsonby ne ménage pas toujours *son propre cabinet*. C'était un appel à l'indulgence de ses collègues et des cabinets qu'ils représentent. Dans cette lettre, lord Ponsonby raisonne sur la mort du sultan comme sur un fait réalisé; il s'emporte contre la politique du *statu quo* qui a perdu, selon lui, l'Orient depuis 1832. Il dit qu'il n'y a pas un moment à perdre pour réparer ses fautes. Il faut que nos pavillons flottent devant Constantinople, que l'Autriche se montre déterminée à pousser au besoin une armée en avant, etc. Constantinople aux Russes, et il ne reste pas une seule puissance de premier ordre en Europe, l'Angleterre exceptée, si elle veut entrer dans un honteux marché avec le cabinet de Pétersbourg. Tout cela, Monsieur le maréchal, est mêlée d'idées bonnes et mauvaises, ingénieuses presque toujours, mais souvent inapplicables. Je croyais savoir que lord Ponsonby n'est pas l'organe bien scrupuleux de la politique de son cabinet; aujourd'hui j'en suis sûr. J'ose supplier Votre Excellence de conserver secrète la communication que je ne dois qu'à la confiance de lord Palmerston.

Veuillez agréer, etc.

BOURQUENEY.

11° *Le maréchal Soult au baron de Bourqueney.*

Paris, 17 juillet 1839.

Monsieur le baron,

Dans la crise si grave où la mort du sultan Mahmoud, survenant au milieu des événements qui ont marqué les derniers mois de son règne, vient de jeter l'empire ottoman, l'union des grandes puissances de l'Europe pouvait seule offrir une garantie suffisante pour rassurer les amis de la paix. Les communications échangées depuis quelques semaines ont heureusement prouvé que cette union est aussi complète qu'il était possible de le désirer. Tous les cabinets veulent l'intégrité et l'indépendance de la Porte ottomane sous la dynastie actuellement régnante; tous sont disposés à faire usage de leurs moyens d'action et d'influence pour assurer le maintien de cet élément essentiel de l'équilibre politique, et ils n'hésiteraient pas à se déclarer contre une combinaison quelconque qui y porterait atteinte. Un pareil accord de sentiments et de résolutions devant suffire lorsque personne ne pourra plus en douter, non-seulement pour prévenir toute tentative contraire à ce grand intérêt, mais encore pour dissiper des inquiétudes dont la seule exigence constitue un danger véritable, par suite de l'agitation qu'elles jettent dans les esprits; le gouvernement du Roi croit que les cabinets feraient quelque chose d'important pour l'affermissement de la paix, en constatant, dans des documents écrits, qu'ils se communiqueraient réciproquement et qui nécessairement ne tarderaient pas d'avoir une publicité plus ou moins complète, l'exposé des intentions que je viens de rappeler. En ce qui nous concerne, Monsieur le baron, je déclare formellement que ce sont, que ce seront invariablement les nôtres et je vous autorise à laisser à lord Palmerston une copie de la présente dépêche, après lui en avoir donné lecture. Je ne doute pas que le gouvernement

britannique, dans la réponse qu'il croira sans doute devoir faire à la lettre par laquelle vous lui transmettez cette dépêche, n'adhère, de son côté, de la manière la plus formelle, à cette profession de foi si parfaitement conforme à l'expression, souvent reproduite, de sa politique. Si, comme j'ai lieu de l'espérer, les cabinets de Vienne, de Berlin et de Pétersbourg répondent de même aux communications semblables que je vais leur faire parvenir, le but que se propose le gouvernement du Roi se trouvera atteint.

Sa Majesté, voulant donner un témoignage non équivoque des dispositions dont elle est animée à l'égard de la Porte, m'a ordonné d'envoyer à l'amiral Roussin, sans attendre l'avis officiel ni même la confirmation directe de la mort du sultan Mahmoud, les lettres de créance qui l'accréditent auprès du nouvel empereur.

12° *Le maréchal Soult au baron de Bourqueney.*

Paris, 17 juillet 1839.

Monsieur, je vous ai fait connaître par le télégraphe la mort du sultan Mahmoud, dont la nouvelle nous était parvenue par la même voie, et que les dernières dépêches de Constantinople annonçaient déjà comme imminente. Il est à craindre que l'ordre envoyé à Hafiz-Pacha d'arrêter les hostilités ne lui soit arrivé trop tard pour empêcher la bataille à laquelle on s'attendait. Bien qu'il soit difficile de prévoir dès à présent le genre d'influence que ce changement de règne exercera sur les destinées de l'Orient, il est évident qu'on est arrivé à un moment de crise qui réclame de plus en plus le concours loyal et sincère de tous les cabinets pour assurer le maintien de la paix. Il m'a paru que le moment était venu de donner suite à l'idée mise en avant par M. de Metternich, de garantir, au moyen d'un échange de déclarations diplomatiques, le maintien de l'intégrité et de l'indépen-

dance de l'empire ottoman, et pour éviter tout retard, je me suis déterminé à prendre moi-même l'initiative des démarches à faire à cet effet. La dépêche ci-jointe formule, en ce qui nous concerne, l'engagement dont il est question. Lord Palmerston répondra sans doute à la communication que vous lui en donnerez en termes assez précis pour atteindre le but que nous avons en vue.

13° *Le baron de Bourqueney à lord Palmerston.*

Londres, 19 juillet 1839.

Milord,

Je m'acquitte des ordres de mon gouvernement en transmettant sans retard à Votre Excellence copie de la dépêche que je viens de recevoir de M. le maréchal duc de Dalmatie, sous la date du 17 juillet.

Le gouvernement du Roi, Milord, sait d'avance qu'il trouvera, dans le cabinet de S. M. Britannique, des principes et des sentiments conformes à ceux qui dirigent et qui continueront invariablement à diriger sa politique dans les affaires d'Orient ; mais il attache un véritable prix à recevoir un nouveau témoignage de cette heureuse conformité.

Je prie Votre Excellence de vouloir bien m'accuser réception de cette lettre, etc.

BOURQUENEY.

14° *Lord Palmerston au baron de Bourqueney.*

Foreign office.—July 22, 1839.

Monsieur le Baron,

I have the honour to acknowledge the receipt of your note of the 19th. instant, inclosing, by order of your Go-

vernment, a copy of a despatch dated the 17 th. instant, which you have received from the duc de Dalmatie, relative to the present posture of affairs in Turkey.

I have to express to you in reply the great satisfaction with which Her Majesty's Government have received this communication, and lose no time in authorizing you to assure your Government that the British cabinet, like that of France, desires to uphold the integrity and independence of the Ottoman empire under its existing dynasty ; and is ready to use its influence and its means of action for the purpose of maintaining this essential element of the balance of power in Europe ; and like that of France, would not hesitate to declare itself openly against any combination which might be be conceived in a spirit of hostility to the principles above mentioned.

I have the honour to be with high consideration,

Monsieur le Baron,

Your most obedient,

humble servant,

PALMERSTON.

TRADUCTION.

Monsieur le Baron,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre billet du 19 de ce mois, renfermant, par ordre de votre gouvernement, copie d'une dépêche du 17 que vous avez reçue du duc de Dalmatie, et qui a trait à l'état des affaires en Turquie.

Je dois vous témoigner en réponse la grande satisfaction avec laquelle le gouvernement de Sa Majesté a reçu cette communication, et je ne perds pas un moment pour vous autoriser à assurer votre gouvernement que le cabinet britannique désire, comme celui de France, de maintenir l'intégrité et

l'indépendance de l'empire ottoman, sous la dynastie actuellement régnante, et qu'il est prêt à employer toute son influence et tous ses moyens d'action pour conserver cet élément essentiel de l'équilibre européen, et qu'ainsi que le cabinet français, il n'hésiterait pas à se déclarer ouvertement contre toute combinaison conçue dans un esprit d'hostilité aux principes ci-dessus mentionnés.

J'ai l'honneur d'être avec la plus haute considération, Monsieur le baron, votre humble et obéissant serviteur.

PALMERSTON.

15° *Le baron de Bourqueney au maréchal Soult.*

Londres, 23 juillet 1839.

Monsieur le maréchal,

Je viens de communiquer à lord Palmerston les deux dépêches télégraphiques que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser sous la date d'hier; elles ont naturellement produit une très-pénible impression sur son esprit, et il n'a pas été maître de contenir une exclamation de dépit contre l'aveuglement qui a jeté Mahmoud et son empire au-devant d'un événement aussi désastreux.

Toutefois, Monsieur le maréchal, en reportant plus froidement ses regards sur la situation générale, et partant de la donnée qu'Ibrahim-Pacha n'aura pas suivi ses succès jusqu'à une extrémité inquiétante pour le salut même de l'empire ottoman, lord Palmerston a été peu à peu ramené à une conclusion analogue à celle de ses premiers raisonnements au moment où je lui portai la nouvelle de la mort du sultan. Le second événement, comme le premier, trouve, selon lui, les grandes puissances à peu près fixées sur les moyens de prévenir toute complication européenne; l'échange entre nos deux cabinets des déclarations relatives au maintien de l'in-

tégrité et de l'indépendance de l'empire ottoman est même un pas de plus dans cette voie salutaire; en y persévérant, lord Palmerston espère qu'on préviendra toute catastrophe.

Ce n'est pas certes que son esprit ne soit en même temps frappé du déplorable abaissement de la puissance ottomane, au moment où elle vient de passer dans les mains d'un prince de seize ans; et cet abaissement ne saurait être qu'une cause sérieuse de regrets et d'alarmes pour les puissances protectrices désintéressées de la Porte. Cette réflexion est même accompagnée chez lord Palmerston d'un penchant naturel au soupçon que la Russie, qui ne veut pas d'une complication européenne actuelle, mais qui juge l'affaiblissement de la puissance ottomane favorable à sa politique d'avenir, a poussé sous main la Porte et l'Égypte à la dernière collision; et ce soupçon est confirmé chez lui par les efforts récents du cabinet russe pour enfermer la lutte dans de certaines limites, et tracer au vainqueur présumé, à Ibrahim-Pacha, la route vers le Diarbekir, c'est-à-dire dans une direction qui ne forcerait pas la Porte à réclamer l'exécution du traité d'Unkiar-Skelessi, exécution pour laquelle la Russie ne se croit pas prête.

Passant de ces considérations générales au côté pratique de la question, j'ai demandé à lord Palmerston si la nouvelle de la défaite de l'armée turque lui semblait devoir apporter quelque modification aux mesures déjà adoptées par nos deux cabinets dans la prévision seule de l'événement qui vient de se réaliser. Lord Palmerston m'a répondu qu'il n'y voyait jusqu'ici aucune nécessité : « Nos amiraux, m'a-t-il « dit, ont dans leurs instructions de quoi faire face à l'évé- « nement du 24 juin; Ibrahim-Pacha aura vraisemblable- « ment arrêté de lui-même ses premiers succès; s'il les « poursuivait, les commandants de nos escadres ont leur « conduite tracée; si, d'un autre côté, la terreur avait jeté « de nouveau la Porte dans les bras de la Russie, nos pre- « mières instructions aux ambassadeurs leur indiquent

« péremptoirement la demande qu'ils auront à adresser à la « Porte pour l'admission de nos escadres dans la mer de « Marmara. C'est à Vienne qu'il faut redoubler d'efforts et « d'activité pour presser la conclusion de l'arrangement « permanent dont les bases générales ont déjà été mises en « avant par les autres puissances comme limites entre les- « quelles devra se mouvoir la négociation. L'Égypte sera « devenue sans doute plus exigeante; mais un concert « européen saura triompher de tous ces obstacles. »

Tel est, Monsieur le maréchal, le résumé des points principaux de la conversation de lord Palmerston..... Je puis ajouter en toute confiance que, si le gouvernement du Roi entrevoyait la nécessité d'une modification à la marche suivie jusqu'à ce jour, toute ouverture de lui à ce sujet sera reçue ici avec une véritable déférence.

Lord Palmerston a voulu que je remerciasse en son nom Votre Excellence de l'activité et de l'exactitude de ses communications.

Veuillez agréer, etc.

BOURQUENEY.

16° *Le maréchal Soult au baron de Bourqueney.*

Paris, 26 juillet 1839.

. . . . . .

La réponse faite par lord Palmerston à la déclaration dont je vous avais chargé de lui remettre copie est de tout point satisfaisante.

Les importantes nouvelles arrivées depuis quelques jours de l'Orient ont donné à l'état des choses un aspect tout nouveau. Quelque inquiétude qu'ait fait concevoir sur l'avenir la gravité des périls auxquels la politique adoptée en dernier lieu par le sultan Mahmoud exposait l'empire ottoman, l'événement a dépassé toutes les conjectures. La mort du

sultan, la défaite complète de l'armée turque en Syrie, la défection de la flotte, ont mis cet empire dans une telle situation que désormais la protection de l'Europe et la prudence de Méhémet-Ali sont les seules garanties qui restent au trône du jeune Abdul-Medjid.

..... La Porte, peu de jours après la mort du sultan Mahmoud, lorsqu'elle ignorait encore la défection de la flotte, mais lorsque sans doute elle était déjà informée de la défaite d'Hafiz-Pacha, a annoncé officiellement aux représentants des grandes puissances l'intention de se réconcilier avec le vice-roi et de lui faire des concessions à ce sujet. Méhémet, exalté par le sentiment de la supériorité que lui donnent les circonstances nouvellement survenues, se montrait disposé à de grandes exigences.

La rapidité avec laquelle marchent les événements peut sans doute faire craindre que la crise ne se dénoue par quelque arrangement dans lequel les puissances européennes n'auront pas le temps d'intervenir et où par conséquent les intérêts essentiels de la politique générale ne seraient pas pris en considération suffisante. Ce danger est une conséquence inévitable de la distance où nous sommes de Constantinople, et il n'y a pas moyen d'y remédier d'une manière absolue. Je pense néanmoins qu'il convient de persister dans la marche suivie jusqu'à présent et qui consiste à subordonner, à un concert aussi intime et aussi soutenu que possible entre les cabinets, l'action que plusieurs d'eux sont en mesure d'exercer dans la question d'Orient. Pour l'Angleterre comme pour la France, pour l'Autriche aussi, bien qu'elle ne le proclame pas ouvertement, le principal, le véritable objet de ce concert, c'est de contenir la Russie et de l'habituer à traiter en commun les affaires orientales. C'est assez dire que dans les conjonctures actuelles il y a lieu plus que jamais de travailler à se resserrer, et Vienne en pense absolument de même. M. de Metternich laisse même voir à ce sujet une extrême préoccupation.

Cela posé, je crois que les puissances, tout en donnant une pleine approbation aux sentiments conciliants manifestés par la Porte, doivent l'engager à ne rien précipiter, et à ne traiter avec le vice-roi que moyennant l'intermédiaire et le concours de ses alliés, dont la coopération serait sans doute le meilleur moyen de lui ménager des conditions moins désavantageuses et mieux garanties.

Je crois qu'à Alexandrie ces mêmes puissances doivent tenir au vice-roi un langage propre à lui faire sentir que, quels que soient les avantages qu'il croit obtenir, il risquerait de les compromettre en voulant les pousser trop loin, et que s'il prétendait, sous quelque forme ou quelque prétexte que ce fût, arracher au sultan des conditions incompatibles avec la dignité et la sûreté de son trône, l'Europe entière interviendrait pour s'y opposer. Pour qu'un tel langage ait l'efficacité désirable, il faut que les consuls soient mis en mesure de le tenir simultanément et en termes qui prouvent leur parfait accord. Il faut aussi que la fermeté, j'ai presque dit la sévérité des conseils qu'il exprimera, soit tempérée par un ton de modération et de bienveillance qui, tout en arrêtant la hardiesse de Méhémet-Ali, ne blesse pas trop fortement son orgueil et son ambition. Il y aurait certainement de l'affectation à paraître croire qu'après les succès que vient de lui procurer la folle agression de la Porte, il n'a rien à attendre de plus que ce qu'il était en droit de demander auparavant. Ce serait méconnaître l'empire des faits, les nécessités de la situation. Si le vice-roi acquérait la conviction qu'il ne doit rien espérer de l'équité des puissances, il se révolterait contre leurs représentations impérieuses, et son irritation pourrait amener d'un moment à l'autre des conséquences dont la seule possibilité est de nature à effrayer tout esprit prévoyant.

Voilà, Monsieur, les premières impressions que le gouvernement du Roi a reçues des dernières nouvelles de l'Orient. Veuillez en faire part à lord Palmerston et lui demander si

elles sont conformes à la manière de voir du cabinet britannique.

Vous remarquerez dans la dépêche de l'amiral Roussin, où il rend compte des propositions adressées par la Porte à Méhémet-Ali, celle qui concéderait à ce pacha l'investiture, *seulement viagère*, de l'Égypte. Notre ambassadeur avait mal saisi la pensée de Nourri-effendi. Il s'agissait d'une investiture héréditaire, comme cela résulte évidemment de deux documents joints au rapport de l'internonce autrichien sur la conférence où ces rapports ont été communiqués aux représentants des puissances, et de la lettre même par laquelle le grand vizir les a transmises au vice-roi.

. . . . . .

17° *Le baron de Bourqueney au maréchal Soult.*

Londres, le 27 juillet 1839.

Monsieur le maréchal,

J'ai reçu ce matin la dépêche télégraphique par laquelle Votre Excellence m'annonce la défection du capitan pacha. J'ai écrit sans retard à lord Palmerston pour lui communiquer cette importante nouvelle. Il m'a répondu en me priant de me rendre à deux heures au Foreign office; il devait y avoir conseil de cabinet, et je crois qu'il était bien aise de consulter ses collègues séance tenante.

Lord Palmerston est sorti du conseil pour prendre lecture de la dépêche télégraphique; il est rentré pour la communiquer aux autres membres du cabinet. Le résultat de leur délibération a été qu'avant de connaître le développement de ce nouvel événement, il n'y avait rien à modifier aux précédentes instructions.

Un courrier de Vienne, parti le 17 juillet, est arrivé ce matin à Londres. Il apporte des nouvelles de Constantinople

jusqu'au 8. La trahison du capitan pacha était déjà connue à cette date. Le prince Esterhazy m'a donné à lire la dépêche de M. de Metternich et les extraits de correspondance du baron de Sturmer. Le tableau de l'internonce est bien sombre. Le prince de Metternich écrit au prince Esterhazy qu'il ne faut pas *perdre de temps à gémir* et que c'est le moment de resserrer plus fortement que jamais l'union des cinq cours dans la négociation projetée à Vienne.

Lord Palmerston m'a parlé ce matin dans le même sens; il est d'avis de presser autant que possible la conclusion de l'arrangement sous le patronage des cinq cours. Il dit que lord Beauvale est suffisamment pourvu d'instructions et de pouvoirs à cet effet; ces instructions sont, comme Votre Excellence le sait, l'hérédité dans la famille de Méhémet-Ali et une compensation territoriale pour la Porte ottomane. Je sais que, dans la pensée du cabinet anglais, cette compensation va jusqu'à la *rétrocession complète de la Syrie;* mais je ne crois pas qu'il en fasse une condition *sine qua non*.

Lord Palmerston est très-frappé de la crainte que le cabinet russe ne pousse à Constantinople à un arrangement direct entre le sultan et Méhémet-Ali, qui fasse échouer, en les rendant inutiles, les négociations de Vienne et les garanties qui en découleront; mais il pense que, même dans le cas de l'arrangement direct admis, nous devrons continuer nos efforts pour faire sortir du concours moral des quatre cours un acte auquel la cinquième ne pourra s'empêcher de souscrire.

. . . . . .

Veuillez agréer, etc.

BOURQUENEY.

18° *Le baron de Bourqueney au maréchal Soult.*

Londres, 31 juillet 1859.

Monsieur le maréchal,

. . . . . .

Hier, au moment où je me disposais à expédier le portefeuille de l'ambassade, lord Palmerston m'a écrit pour me prier de passer chez lui. Il venait de recevoir son courrier de Paris et il voulait mettre sous mes yeux la correspondance de lord Granville, frappé de quelques différences de rédaction entre sa dépêche et celle que je lui avais communiquée la veille.

Lord Granville, Monsieur le maréchal, écrit le 26 au soir que Votre Excellence lui a déclaré que dans l'opinion du gouvernement du Roi :

« Ni la désastreuse défaite de l'armée turque, ni la trahison du capitan pacha, ni l'attitude abattue du divan, ne doivent modifier la marche que les grandes puissances de l'Europe se proposent de suivre ; que tout arrangement fait entre le sultan et Méhémet-Ali, au moment où les conseillers de l'empire étaient ou paralysés par la crainte, ou traîtreusement occupés à satisfaire leur ambition, au mépris des droits de leur souverain, *devait être considéré comme nul* et *qu'une déclaration dans ce sens devait être faite à Méhémet-Ali.* » — Enfin, Votre Excellence aurait ajouté qu'elle *écrivait le jour même à Vienne à l'ambassadeur de France* pour lui transmettre cette opinion du gouvernement du Roi, et *l'engager à la faire partager au cabinet autrichien.*

Je cite textuellement la dépêche de lord Granville.

Lord Palmerston répond à lord Granville que le cabinet anglais adhère à *chaque syllabe* de la déclaration de Votre Excellence ; que, sans s'être concertés, les deux cabinets sont arrivés d'eux-mêmes à une conclusion parfaitement

identique, et que rien ne prouve mieux la communauté du but qu'ils se proposent et la solidarité du sentiment qui les anime.

Mais lord Palmerston avait remarqué avec inquiétude quelques divergences entre la déclaration de Votre Excellence rapportée par lord Granville et les phrases suivantes de la dépêche n° 31 qu'elle m'a fait l'honneur de m'adresser :

« Il faut faire sentir au vice-roi que quels que soient les avantages qu'il vient d'obtenir, il risquerait de les *compromettre* en voulant les pousser trop loin.....

« Il y aurait de l'affectation à paraître croire qu'après les succès que vient de procurer à Méhémet-Ali la folle agression de la Porte, il n'a rien à attendre de plus que ce qu'il était en droit de demander auparavant ; ce serait méconnaître l'empire des faits et les nécessités de la situation..... »

Je me suis attaché, Monsieur le maréchal, à affaiblir autant qu'il était en moi le contraste que me signalait lord Palmerston ; je l'ai même réduit à une simple nuance de rédaction ; j'ai montré la pensée qui dominait à la fois et la déclaration de Votre Excellence à lord Granville, et la dépêche qu'elle m'a fait l'honneur de m'écrire ; pensée qui consiste à empêcher un arrangement direct entre le sultan et le pacha, dans lequel les intérêts de l'empire ottoman seraient sacrifiés à un ensemble de circonstances désastreuses, et les intérêts de l'Europe privés de la garantie qu'ils cherchent dans une transaction conclue sous l'influence des grandes puissances. Mais privé d'informations positives sur les bases mêmes que le gouvernement du Roi veut donner à cet arrangement, je ne me suis point laissé attirer sur ce terrain de discussion. Lord Palmerston n'a cependant pas laissé échapper l'occasion de me formuler plus nettement la pensée du cabinet anglais, et il m'a dit :

« Plus je réfléchis à cette question d'Orient (et je vous « affirme qu'il n'y a pas dans mon esprit une seule préoc- « cupation *anglaise* exclusive), plus j'arrive à cette conclusion

« que la France et l'Angleterre ne peuvent que vouloir identiquement la même chose, la sécurité, la force de l'empire ottoman, ou si ces mots sont trop ambitieux, son retour à un état qui laisse le moins de chances possible à une intervention étrangère. Eh bien, cet objet nous ne l'obtiendrons qu'en séparant le sultan et son vassal *par le désert;* que Méhémet-Ali reste maître de son Égypte, qu'il y obtienne l'hérédité qui a fait le but constant de ses efforts, mais qu'il n'y ait plus de collision possible et par conséquent pas de *voisinage* entre ces deux puissances rivales. La Russie convoite (d'avenir) les provinces d'Europe, et au fond de son cœur elle voit avec joie les provinces d'Asie se séparer du corps ottoman. Pouvons-nous servir cet intérêt ? Évidemment non. On parle des difficultés matérielles que nous rencontrerons pour arriver à notre but; je pense que Méhémet-Ali ne résistera pas à une volonté sincère exprimée en commun par les grandes puissances ; mais le fît-il, ses droits n'auront pas augmenté par le mépris qu'il aura fait des conseils de l'Europe, tout en sauvant les apparences; et si la force devenait nécessaire, le résultat ne serait ni long ni douteux.

« Telle est, a continué lord Palmerston, l'opinion bien arrêtée du cabinet anglais ; si nous pensions que Méhémet-Ali pût s'asseoir fort et respecté sur le trône ottoman et posséder l'empire dans son indépendance et son intégrité, nous dirions : soit. Mais convaincus que, s'il reste encore quelque chose en Turquie, c'est le respect religieux pour la famille impériale, et que jamais l'empire tout entier ne consentira à traiter Méhémet-Ali comme un descendant du prophète, Dieu nous garde de nous embarquer dans une semblable politique ! Nous aurions une seconde *Amérique du Sud* en Orient, et celle-là aurait des voisins qui ne la laisseraient pas éternellement se consumer en luttes intérieures. »

J'ai reproduit, Monsieur le maréchal, l'opinion de lord

Palmerston avec le style même de conversation avec lequel il la développait ; je n'ai pas besoin d'ajouter qu'elle ne répondait nullement à une pensée, même présumée, du gouvernement du Roi ; mais les dernières publications de la presse, dans les deux pays, ont mis récemment en circulation quelques idées que lord Palmerston saisissait l'occasion de réfuter.

J'ai promis à lord Palmerston, en le quittant, Monsieur le maréchal, que j'appellerais votre attention sur la légère nuance de divergence qu'il m'avait signalée entre la correspondance de lord Granville et la dernière dépêche de Votre Excellence.

D'après les instances de lord Palmerston, le chargé d'affaires de Prusse avait prié le cabinet prussien de s'expliquer sur les bases de l'arrangement projeté entre le sultan et Méhémet-Ali. M. de Werther est venu me lire la réponse confidentielle qu'il a reçue de son père. Le baron de Werther établit dans cette lettre que le cabinet prussien ne voulant prendre aucune initiative dans la question d'Orient, ce n'est point l'opinion de son gouvernement, mais la sienne propre qu'il transmet à Londres, et cette opinion est que les bases de l'arrangement doivent être l'hérédité dans la famille de Méhémet-Ali, et la rétrocession complète de la Syrie au sultan. M. de Werther a communiqué la lettre de son père à lord Palmerston.

. . . . . .

Veuillez agréer, etc.

BOURQUENEY.

19° *Le maréchal Soult au baron de Bourqueney.*

Paris, le 1er août 1839.

Monsieur, je vous envoie la copie d'une dépêche télégraphique que je viens de recevoir du consul général de France à Alexandrie. Il en résulte que la flotte ottomane est venue le 14 juillet se mettre à la disposition de Méhémet-Ali, qui a déclaré l'intention formelle de ne la rendre à la Porte qu'après que le grand vizir aurait été destitué et qu'on lui aurait accordé pour lui-même l'investiture héréditaire du pays qu'il gouverne. En faisant part à lord Palmerston de cette information, veuillez lui demander quelle est l'opinion du cabinet de Londres sur l'attitude nouvelle que la France et l'Angleterre peuvent se trouver appelées à prendre par suite de cette grave complication.

M. de Metternich a fait une réponse convenable à notre déclaration en faveur de l'indépendance et de l'intégrité de l'empire ottoman. D'après ce que m'écrit M. de Sainte-Aulaire, le chancelier d'Autriche, qui se montrait naguère fort satisfait des intentions manifestées par la Russie, en est maintenant assez inquiet. Il paraît que le cabinet de Saint-Pétersbourg, loin de continuer les assurances, d'ailleurs assez vagues, qu'il avait d'abord données de sa volonté d'agir de concert avec les autres puissances, se refuse, sous d'assez frivoles prétextes, à tout ce qui pourrait les préciser ou les traduire en actes formels. Ce qui me surprend, c'est l'étonnement que M. de Metternich paraît en éprouver. Je n'ai jamais pensé que l'on pût, dans la question actuelle, amener la Russie à s'associer franchement aux autres cabinets dont la politique est si différente de la sienne ; j'ai cru que tout en paraissant y travailler, tout en employant les formes les plus conciliantes, on devait se proposer pour unique but de la contenir, de l'intimider jusqu'à un certain point, par la

démonstration de l'accord des autres grandes puissances, unies dans un même intérêt. Il importerait pour cela que les puissances, et surtout la France et l'Angleterre, tinssent au cabinet de Pétersbourg un langage absolument uniforme et ne fissent auprès de lui que des démarches concertées. Aussi n'ai-je pas vu sans quelque regret celle que lord Clanricarde a été chargé de faire auprès de M. de Nesselrode.

. . . . . .

Le gouvernement russe a dû naturellement en induire que, sur un point au moins, celui des limites à imposer à Méhémet-Ali, l'Angleterre s'attendait à trouver plus de sympathie en lui que dans les autres cabinets; il en aura conclu, bien à tort sans doute, qu'une alliance où se manifestaient de semblables divergences n'avait rien de bien homogène, ni de bien imposant.

Ce n'est pas seulement à Pétersbourg qu'il est essentiel, je crois, de ne rien négliger pour faire croire à l'union intime des cours de Londres et de Paris; à Vienne aussi, malgré le grand intérêt qui semblerait, au moins momentanément, devoir imposer silence aux préventions étroites d'une politique surannée, à Vienne on n'est que trop porté à accueillir, avec une sorte de satisfaction, ce qui peut faire croire que cette union n'existe pas ou n'a existé qu'incomplétement. M. de Metternich affecte sans cesse, je ne sais trop dans quel but, de faire entendre à notre ambassadeur qu'à Paris et à Londres on n'est pas d'accord et qu'il en sait là-dessus plus qu'il ne veut en dire; il relève avec un soin minutieux les moindres circonstances qui peuvent venir à l'appui de cette assertion. C'est ainsi qu'en dernier lieu il faisait remarquer que lord Beauvale n'avait pas été chargé, comme M. de Sainte-Aulaire, d'engager la cour de Vienne à réclamer avec nous la libre admission des escadres alliées dans la mer de Marmara. C'est ainsi encore qu'il signalait avec exagération les différences des instructions données aux deux amiraux.

Veuillez, Monsieur, appeler l'attention de lord Palmerston sur les considérations que je viens de vous indiquer. Dans la franchise de notre langage, il verra sans doute un témoignage éclatant du désir que nous avons de maintenir à nos relations avec le cabinet anglais le caractère d'intimité si impérieusement réclamé par tous les grands intérêts européens.

20° *Le baron de Bourqueney au maréchal Soult.*

Londres, 3 août 1839, 9 h. du soir.

Monsieur le maréchal,

. . . . . .

J'ai écrit immédiatement à lord Palmerston que Votre Excellence m'avait chargé à la fois et de lui annoncer l'entrée de la flotte ottomane à Alexandrie et de consulter le cabinet anglais sur l'attitude nouvelle que la France et l'Angleterre pourraient se trouver appelées à prendre par suite de cette grave complication.

Lord Palmerston m'a engagé à me rendre à quatre heures au Foreign-Office. Un conseil avait été convoqué pour deux heures; l'importante nouvelle que je venais de transmettre devait être l'objet de ses délibérations.

Lord Palmerston est sorti du conseil accompagné de lord Minto; il m'a dit en entrant dans son cabinet que le premier lord de l'Amirauté assisterait à notre conférence.

« Le conseil, m'a dit lord Palmerston, vient de délibérer sur la nouvelle que le gouvernement français a bien voulu vous charger de porter à notre connaissance. Son premier soin a été de relire les instructions adressées à l'amiral Stopford; il n'y a rien trouvé qui pût servir de direction au chef de notre escadre dans la circonstance actuelle, et il a décidé qu'il serait envoyé à l'amiral Stopford des instructions plus spéciales.

« Le conseil a pensé que la défection consommée du capitan-pacha ne pouvait modifier la pensée politique qui a dirigé votre marche et la nôtre depuis six semaines; il y a vu au contraire un motif de plus de persévérance et de progrès dans cette même ligne.

« Ce principe posé, le conseil a été d'avis que nous devions employer les moyens de coercition pour obtenir la restitution de la flotte ottomane. Ces moyens de coercition doivent être l'objet même des instructions à l'amiral Stopford et ce sont ces instructions que lord Minto et moi nous allons rédiger en votre présence. »

J'ai répondu à lord Palmerston que le gouvernement du Roi apprécierait beaucoup cette marque de confiance; mais j'ai ajouté que j'étais moi-même sans instructions, que je n'avais été chargé que de *consulter* et non de *délibérer*; que par conséquent aucune de mes paroles n'engagerait en quoi que ce soit le gouvernement du Roi. Lord Palmerston a dit que cela était parfaitement entendu, et il a pris la plume.

Votre Excellence trouvera joint à ma dépêche le projet d'instructions rédigé séance tenante par lord Palmerston et lord Minto.

Le but est la restitution de la flotte ottomane au sultan; les moyens de coercition sont gradués sur le degré de résistance que la sommation des amiraux rencontrera de la part de Méhémet-Ali, depuis l'apparition des flottes alliées devant Alexandrie jusqu'à la prise de possession de la flotte égyptienne et au blocus du port, sauf réserve du droit des neutres. Lord Palmerston et lord Minto sont partis du principe que la flotte égyptienne serait en mer, parce que, comme elle ne peut rentrer à Alexandrie sans s'*alléger*, cette opération équivaut à un désarmement, et Méhémet ne doit pas pouvoir se passer de sa flotte en ce moment, même pour les besoins de son armée en Syrie. On laisse aux amiraux beaucoup de latitude dans le choix des points sur lesquels ils auront à se diriger dans telle ou telle éventualité.

Enfin, Monsieur le maréchal, une instruction supplémentaire prévoit le cas où le cours des événements amènerait les ambassadeurs à requérir, conformément aux ordres de leurs cours, la présence de nos flottes dans le Bosphore, au moment même où nos amiraux recevront les nouvelles instructions; dans cette hypothèse, les amiraux auraient à se rendre sans retard à cet appel, et ils réserveraient, pour une époque plus éloignée, l'exécution des présentes instructions.

Tel est le résumé du document que je joins à ma dépêche.

Pénétrés de l'avantage de ne pas perdre un moment dans ces graves circonstances, mais plus encore de la nécessité de n'agir que de concert avec nous, lord Palmerston et lord Minto m'ont prié avec instance de transmettre ce soir même le projet d'instructions à Votre Excellence. Un courrier de l'Amirauté anglaise partira demain pour Paris et se mettra lundi soir à la disposition de lord Granville. Si le gouvernement du Roi approuve le projet et croit devoir adresser des instructions analogues à l'amiral Lalande, Votre Excellence voudra bien l'annoncer à lord Granville, et le courrier anglais continuera sa route vers Marseille ; dans le cas contraire, Votre Excellence aura également la bonté de prévenir lord Granville, et le courrier attendra à Paris de nouvelles instructions de Londres. Les objections du gouvernement du Roi, s'il croit devoir en élever, seront pesées ici avec le désir sincère d'arriver à une entente complète entre les deux cabinets.

. . . . . .

Je n'ai pas cru devoir laisser se terminer cette conférence sans appeler la plus sérieuse attention de lord Palmerston sur les considérations développées dans la dernière dépêche de Votre Excellence. La présence de lord Minto ne m'a paru qu'un encouragement de plus à signaler au gouvernement anglais l'abus que l'on fait en Europe des divergences qui se manifestent entre nos agents extérieurs et les conclusions qu'on en tire contre la solidité de l'alliance des deux cours.

J'ai insisté avec une certaine vivacité sur la nécessité de concerter préalablement leurs démarches, surtout à Pétersbourg : j'ai cité celle de lord Clanricarde comme de nature à créer de fausses impressions en accréditant l'idée que le cabinet anglais cherchait un point d'appui auprès du cabinet russe dans la question des limites de la *rétrocession égyptienne*, question si secondaire comparée au but que nous nous proposons tous, l'établissement du principe que les affaires d'Orient ne se traitent plus que de concert entre les grandes puissances de l'Europe.

Lord Palmerston et lord Minto ont pris ces observations en très-bonne part. Lord Palmerston m'a affirmé que lord Clanricarde avait manqué à ses instructions s'il avait donné à sa démarche un caractère quelconque qui ne fût pas l'expression de la parfaite union de nos deux cabinets.

Je n'ai point voulu étendre davantage, Monsieur le maréchal, le cercle des récriminations ; mais la sincérité de notre désir d'entente avec le cabinet anglais nous donne bien parfois le droit d'être francs avec ses organes ; cette franchise même est un gage de plus de notre loyauté, et je puis vous assurer que c'est l'impression qu'a laissée sur lord Palmerston et sur lord Minto la lecture que j'ai faite à haute voix de la dernière dépêche de Votre Excellence.

Veuillez agréer, etc.

BOURQUENEY.

21° *Le maréchal Soult au baron de Bourqueney.*

Paris, le 6 août 1839.

Monsieur, j'ai reçu hier la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser avec le projet d'instructions aux amiraux qui vous a été remis par lord Palmerston pour être présenté à l'approbation du gouvernement du Roi. Le conseil, qui vient d'en délibérer, n'a pas jugé qu'il fût possible

d'adhérer complétement à ce projet. Je crains que le cabinet britannique, sous la première impression des fâcheuses nouvelles arrivées d'Alexandrie, ne se soit pas rendu compte suffisamment de l'ensemble de la situation. Les hostilités sont évidemment terminées en Orient. Ni par terre ni par mer, personne n'annonce l'intention de les continuer ou plutôt de les reprendre. D'un côté, on n'en a plus le moyen, à supposer, ce qui est douteux, qu'on en eût la volonté ; de l'autre, on n'y voit aucun intérêt, et l'on sait assez qu'on ne pourrait le faire sans s'exposer à de très-graves conséquences, sans compromettre gratuitement une fort belle position. Dans cet état de choses, la défection de la flotte ottomane est une chose fâcheuse et très-regrettable, à laquelle nous devons essayer de remédier ; mais elle ne constitue pas un de ces dangers imminents propres à justifier des mesures aussi extrêmes que celles qu'on nous propose. Cette flotte, dans les mains de Méhémet-Ali, n'est aujourd'hui qu'un dépôt, un gage à l'aide duquel il se propose d'obtenir l'investiture héréditaire de tout ce qu'il possède. La France et l'Angleterre, tout en insistant fortement sur l'invitation que nous avons déjà fait parvenir à Méhémet-Ali par nos consuls, de restituer les vaisseaux turcs, doivent sans doute prendre des mesures pour que, dans le cas peu probable où il recommencerait la guerre, il ne pût s'en faire un instrument d'attaque contre la Porte ; et le meilleur moyen peut-être de lui en ôter l'envie, c'est de lui déclarer formellement que désormais les escadres anglaise et française agiront uniquement dans le but de protéger le sultan contre des agressions ou des envahissements quelconques. Toute démarche, toute démonstration faite dans le sens que je viens d'indiquer, aurait notre approbation entière, parce que nous y voyons une utilité réelle et de grandes chances d'efficacité ; mais, je le répète, la mesure d'hostilité contre Méhémet-Ali ne faciliterait pas le plan que l'Angleterre et la France se sont proposé de concert. En détruisant l'escadre égyptienne, non-

seulement nous n'en donnerions pas plus de force à la Porte, mais nous n'amènerions pas le vice-roi à se désister de la moindre de ses prétentions. La puissance matérielle et morale qu'il exerce aujourd'hui sur terre rend son action bien moins dépendante qu'on ne le suppose de ses forces maritimes. L'attaquer lorsqu'il n'attaque pas, ce serait risquer de le pousser à quelque parti extrême. Certain, lorsqu'on lui aurait enlevé ses vaisseaux, de n'avoir plus rien à craindre de l'Europe qui, en effet, aurait épuisé contre lui, dans un but comparativement bien secondaire, tous ses moyens coercitifs, il en conclurait naturellement qu'il n'a plus rien à ménager avec elle ; et, en supposant qu'il ne se décidât pas à faire marcher Ibrahim sur Constantinople même, il lui suffirait, pour susciter une diversion terrible, de provoquer dans l'Asie Mineure, en Macédoine, en Albanie, quelque soulèvement de nature à ramener la question de l'intervention russe. On sait malheureusement que les instruments ne lui manqueraient pas à cet effet, et qu'il n'aurait peut-être pas besoin, pour y parvenir, de remuer un seul de ses soldats. De telles éventualités valent certainement la peine qu'on les pèse mûrement avant de se décider à les braver. J'ajouterai, Monsieur, qu'à Londres on semble trop se préoccuper de Méhémet-Ali, c'est-à-dire de son agrandissement, parce qu'on veut toujours considérer le côté de la question sous l'aspect qu'il aurait s'il s'agissait d'un État européen. Sans doute, entre les mains d'un homme tel que le pacha d'Égypte, la possession de territoires trop considérables peut avoir des dangers qui expliquent et justifient les efforts des puissances pour mettre un terme à ses empiétements. La France est la première à le reconnaître, et elle n'a cessé de travailler à contenir les projets, à modérer les prétentions de ce pacha. Mais il ne faut pas s'exagérer le mal : l'empire ottoman, même divisé administrativement par des stipulations auxquelles la clause de l'hérédité, quelque expresse qu'elle fût, pourrait bien d'ailleurs ne pas donner un carac-

qui ont dicté la dernière dépêche de M. de Nesselrode, et on y voit la preuve évidente que si le cabinet impérial ne croit pas le moment arrivé de se commettre ouvertement avec l'Europe sur les affaires d'Orient, il est au moins décidé à lutter diplomatiquement contre les garanties écrites qui menaceraient d'enchaîner l'avenir.

Lord Palmerston a reçu poliment la communication de M. de Kisseleff; mais celui-ci n'a pas dû se faire illusion sur le jugement qu'il en portait.

Tout en déférant hier au vœu manifesté par le gouvernement du Roi relativement au projet d'instructions aux amiraux, lord Palmerston est entré plus avant que de coutume dans la discussion de la question générale. En réponse à cette partie de la dépêche de Votre Excellence qui combat la disposition du cabinet anglais à se préoccuper trop exclusivement de réduire les limites de la possession égyptienne, lord Palmerston m'a dit, en effet, que c'était chez lui et chez beaucoup de ses collègues un point très-arrêté qu'on ne ferait quelque chose d'utile et de durable en Orient que si l'on parvenait à rendre à la Porte ottomane les provinces que lui ont enlevées les conquêtes de Méhémet-Ali : « Je ne puis assez vous répéter, a repris lord Palmerston, « combien cette conviction est chez moi indépendante de « toute considération politique exclusivement anglaise; « mais je suppose l'Égypte et la Syrie héréditairement in- « vesties dans la famille de Méhémet-Ali, et je me demande « comment l'Europe peut se flatter que le moindre incident « ne viendra pas briser le dernier et faible lien qui unira ces « provinces à l'empire ottoman. L'indépendance viendra « comme est venue l'hérédité; et savez-vous alors ce qu'on « dira en Europe quand la Russie reprendra son œuvre de « convoitise sur les provinces européennes ? C'est que l'em- « pire ottoman, démembré par la séparation d'une partie de « ses provinces d'Asie, ne vaut plus la peine qu'on risque » la guerre pour le maintenir.

« Voilà, a continué lord Palmerston, l'ordre d'idées dans « lequel je me place pour juger cette grande question ; après « cela, je ne crois nullement à l'infaillibilité de mon opinion; « je conçois parfaitement qu'on en ait une autre, et je ne « cherche aucune préoccupation française dans l'opinion « exprimée par le maréchal Soult. Je crois si bien à la « bonne foi de cette politique que voici un raisonne- « ment qui la confirmerait pour moi si j'étais tenté d'en « douter. La France a besoin d'exercer de l'influence en « Égypte, cela est et cela doit être ; c'est une de ces données « qu'il faut accepter dans la politique générale. Eh bien! « vous voulez faire l'Égypte plus forte que nous ne le vou- « lons nous-mêmes ; et cependant votre influence sur le « souverain, quel qu'il soit, d'Alexandrie croîtrait en raison « de sa faiblesse! Vous voyez si je cherche une arrière-pensée « sous la divergence de nos deux points de vue. »

J'ai répondu à lord Palmerston que ses raisonnements supposaient résolue une question au moins controversable, celle de savoir si, dans un avenir plus ou moins éloigné, il n'y aurait pas pour le corps ottoman à recueillir, en Égypte et en Syrie, des éléments de force et de vitalité, éléments que ce serait une bien grande erreur de disperser s'ils devaient un jour tourner au profit du corps que nous voulons sauver.

« Cela est vrai, » a repris lord Palmerston, « et je con- « viens avec vous que la question est là. Eh ! mon Dieu ! mon « esprit la résout par la négative ; mais le cabinet anglais « lui-même a compté parmi ses membres des hommes qui « la décidaient affirmativement. »

. . . . . .

Votre Excellence reconnaîtra sans doute qu'il y a divergence entre les deux cabinets sur un point grave ; mais telle est l'identité du but qu'ils se proposent, telle est l'absence de toute défiance, de toute arrière-pensée que, dans ma conviction intime, de légères concessions mutuelles sur les moyens suffiront pour maintenir entre les deux gouver-

nements l'entente qui a jusqu'ici présidé à leurs démarches et qui peut seule les rendre efficaces.

Veuillez agréer, etc.

BOURQUENEY.

23o *Le baron de Bourqueney au maréchal Soult.*

Londres, 17 août 1839.

Monsieur le maréchal,

. . . . . .

Hier soir lord Palmerston a reçu des nouvelles de Constantinople du 29 juillet, et de Vienne du 10 août. Les premières annoncent la remise de la note collective signée par les ambassadeurs des cinq cours, et la suspension immédiate de la négociation directe entre la Porte et Méhémet-Ali.

Celles de Vienne présentent le prince de Metternich comme s'avançant de plus en plus dans la voie où il est entré et confiant dans l'espoir d'y entraîner la Russie, ou plutôt de l'empêcher d'en sortir avec éclat.

C'est sous l'impression de ces nouvelles que le conseil a discuté ce matin le projet d'instructions à l'amiral Stopford pour le cas spécial de la restitution de la flotte ottomane.

Le conseil a approuvé toute la portion des instructions de l'amiral Lalande pour le cas où la flotte turque serait sous voile.

Pour celui où elle serait entrée dans le port d'Alexandrie, il a pensé que nos consuls devraient sommer le vice-roi de la restituer sous peine de leur retraite; mais d'après l'accord qui vient de se manifester à Constantinople par la démarche du 29 juillet et d'après les dispositions de plus en plus sa-

tisfaisantes du cabinet autrichien, il a émis le vœu « que le « cabinet français et le cabinet anglais envoyassent leurs « instructions pour les amiraux à Vienne et proposassent au « cabinet autrichien d'unir son escadre à celles de la France « et de l'Angleterre pour l'hypothèse où la flotte ottomane « serait en mer, dans les limites d'action tracées par le projet « d'instructions à l'amiral Lalande, et d'associer son consul « général aux nôtres pour la démarche proposée dans le « cas où la flotte turque serait entrée dans le port d'A- « lexandrie. »

Enfin, le conseil, examinant le projet mis en avant par lord Palmerston de travailler à un acte de garantie de l'intégrité de l'empire ottoman, entre la France, l'Autriche et l'Angleterre (à défaut de l'espoir d'y associer les deux autres cours), a donné la plus complète approbation à cette proposition, et reconnu en même temps que la négociation devait en être conduite avec une grande réserve pour ne pas effaroucher la Russie et lui donner les moyens de l'entraver. Le conseil a pensé que ce serait véritablement là le commencement de l'œuvre de paix et d'équilibre dont la France et l'Angleterre poursuivent l'accomplissement.

Depuis le commencement de la crise d'Orient, je n'avais point vu lord Palmerston aussi satisfait de la face des affaires.

Veuillez agréer, etc.

BOURQUENEY.

24° *Le baron de Bourqueney au maréchal Soult.*

Londres, ce 18 août 1839.

Monsieur le maréchal,

. . . . . .

. . . . Je n'ai pu rendre qu'un compte bien sommaire à

Votre Excellence des dernières nouvelles de Vienne ; mais je tenais à l'informer sans délai de l'impression profonde qu'elles avaient produite sur le cabinet anglais.

Les deux faits qui dominent tout, Monsieur le maréchal, sont : 1° La signature de M. de Bouteneff apposée à une note collective et déclarant que *dans l'accord des cinq grandes puissances sur les affaires d'Orient,* la Porte ottomane trouve, contre les dangers de sa situation, une garantie assez puissante pour interrompre toute négociation directe avec le vice-roi ; 2° l'interruption immédiate de cette même négociation.

Ni les dépêches de M. de Barante à Votre Excellence, ni celles de lord Clanricarde à lord Palmerston, ni même les dernières communications du prince de Metternich ne préparaient nos cours à cette soudaine adhésion du ministre de Russie à une démarche de cette importance. A Londres, comme à Paris sans doute, on raisonnait sur la donnée générale que le cabinet russe, non-seulement déclinait la négociation de Vienne, mais travaillait à la rendre inutile en favorisant la conclusion d'un arrangement direct entre le souverain et le vassal, sans intervention extérieure quelconque, *au moins patente.*

Ici, Monsieur le maréchal, on ne s'est pas donné grand'peine pour expliquer un fait en contradiction ouverte avec des dispositions qu'on ne mettait pas même en doute la veille du jour où on l'a connu. On a bien répété : « La Russie ne veut « pas, la Russie ne peut pas. M. de Bouteneff a entendu pro« noncer le nom des Dardanelles par la France et l'Angle« terre, et il a passé outre à la démarche. » (Cette dernière hypothèse demandait alors qu'on attendît, pour prononcer un jugement définitif, que le ministre eût été avoué par sa cour.) Mais toutes ces considérations explicatives ont été sacrifiées au fait lui-même et on s'est dit : « Voici la Russie entrée dans le concours par un acte officiel ; elle n'en sortirait qu'en provoquant des complications pour lesquelles *elle n'est pas prête.* »

De cette première donnée, Monsieur le maréchal, le cabinet anglais, dans sa délibération d'hier, a conclu que le moment était venu de laisser un peu reposer l'attitude comminatoire et ombrageuse envers le cabinet russe, sauf à la reprendre plus tard et plus tranchée si les circonstances viennent à l'exiger.

Il a pensé de plus qu'un acte de déférence était dû au prince de Metternich pour sa persévérance dans la voie où il est entré avec la France et l'Angleterre, persévérance qui se manifestait à Vienne le 8 août quand on y avait lieu de croire que le cabinet russe déclinait tout concert avec les autres puissances, mais dont l'expression est devenue bien plus nette et bien plus péremptoire le 10, à la réception des nouvelles de Constantinople du 29 juillet.

C'est sous l'empire de cette double impression, Monsieur le maréchal, que le cabinet anglais a proposé de porter à Vienne nos projets d'instructions aux amiraux, relativement à la défection de la flotte ottomane, afin qu'il n'y eût pas un seul acte du drame qui commence à se dérouler dont la France et l'Angleterre parussent vouloir isoler en ce moment les puissances alliées, et particulièrement le cabinet autrichien.

Votre Excellence sait enfin, Monsieur le maréchal, que le cabinet anglais n'a pas trouvé suffisante l'attitude d'observation ordonnée à nos amiraux pour le cas où la flotte ottomane serait entrée dans le port d'Alexandrie et où le vice-roi refuserait sa restitution. A la demande de nos agents consulaires, il a songé à des moyens de coercition morale, tels que la retraite de nos consuls généraux ; mais cette partie même de la question, il propose également au gouvernement du Roi de la porter à Vienne et de l'y traiter en commun avec le cabinet autrichien.

Votre Excellence jugera, par ce qui précède, du changement qui s'est opéré depuis trente-huit heures dans l'esprit des membres du cabinet anglais.

On n'admettait pas la possibilité du concours de la Russie : aujourd'hui, on l'espère.

On espérait le concours de l'Autriche jusqu'au bout : on n'en doute plus.

Maintenant, Monsieur le maréchal, voici je crois les motifs sur lesquels se fonde la satisfaction, peut-être bien exagérée, qui se manifeste ici depuis la réception des nouvelles de Vienne et de Constantinople, relativement à l'ensemble de la situation.

On part du principe qu'une fois les bases de l'arrangement à intervenir entre le sultan et le vice-roi consenties par les cinq puissances, l'usage de la force ne sera pas même nécessaire pour les faire accepter à Méhemet-Ali ; une menace suffira en cas de refus. Relativement à ces bases, on croit l'Autriche plus près que la France du point de vue du cabinet anglais, et, comme on sait que des divergences officiellement manifestées entre les deux grandes puissances maritimes saperaient tous les fondements de l'œuvre de pacification qu'on poursuit, on se flatte que ces divergences se fondront plus aisément dans le concours des cinq puissances que dans une négociation directe à deux, ou même à trois.

Enfin, Monsieur le maréchal, une fois l'arrangement entre le souverain et le vassal accepté et garanti par les puissances de l'Europe, c'est-à-dire la question pratique réglée, on est sûr de trouver à Paris, et on espère rencontrer à Vienne, l'empressement qu'on éprouvera ici même à couronner cet acte de paix dans le présent, par un acte diplomatique qui assure également l'avenir.

. . . . . .

Veuillez agréer, etc.

BOURQUENEY.

25e *Le maréchal Soult au baron de Bourqueney.*

Paris, le 22 août 1839.

. . . . . .

Le gouvernement du Roi regarde comme une circonstance heureuse l'adhésion de la Porte à la démarche par laquelle les envoyés des cinq puissances l'ont engagée à ne rien conclure, sans leur concours, avec le pacha d'Egypte; adhésion dont au surplus la nouvelle ne m'est pas encore parvenue. Cependant nous ne nous rendons pas bien compte de la joie si vive que cet événement paraît avoir causée à Vienne et surtout à Londres. Il y a, ce me semble, plus que de l'exagération à conclure, de ce que M. de Bouteneff s'est associé à cette démarche, que la Russie se décide à lier désormais son action, dans la question d'Orient, à celle des cours alliées. Un résultat de cette importance, une telle déviation des errements d'une politique jusqu'à présent immuable, ne se présument pas ; pour y croire, les preuves les plus formelles ne seraient pas de trop, et ces preuves je les cherche vainement. Bien loin de là, la correspondance de M. de Barante me montre le cabinet de Saint-Pétersbourg persistant plus que jamais dans ses vues d'isolement, alors même qu'il se croit obligé de faire quelques concessions de forme. Au surplus, pour apprécier la portée véritable de l'acte auquel on veut rattacher de si graves conséquences, il suffit de se rappeler que, parmi les arguments allégués par le gouvernement russe pour repousser l'idée d'une conférence établie à Vienne, figurait celui qui consistait à dire que le siége de la négociation serait plus naturellement placé à Constantinople; c'est qu'en effet la Russie, par l'ascendant naturel que son envoyé exerce sur la Porte, y est bien mieux placée soit pour entraver, soit pour influencer les négociations.

Si j'insiste, Monsieur, sur l'exagération des espérances que semble avoir conçues le cabinet de Londres, c'est que je crains que ce malentendu n'imprime une fausse direction à sa politique, et ne lui fasse perdre de vue le but essentiel auquel doivent tendre la France et l'Angleterre, le moyen d'empêcher que la Porte ne retombe sous le patronage exclusif et dominant d'une des grandes puissances. A Londres, je crois m'apercevoir qu'on est trop rassuré sur ce point et trop enclin à concentrer toutes ses inquiétudes sur le péril, relativement bien secondaire, de l'agrandissement exclusif de Méhémet-Ali. Si l'expression du dissentiment qui existe à ce sujet entre la France et l'Angleterre ne sortait pas du cercle des communications échangées entre les deux gouvernements, il n'y aurait pas un grand inconvénient ; malheureusement j'acquiers tous les jours la certitude qu'il n'en est pas ainsi. Le cabinet de Londres, dominé par ses préoccupations, ne sait pas assez les dissimuler aux autres cabinets : il semble quelquefois voir en eux des auxiliaires dont la coopération peut l'aider à nous ramener à sa manière de voir, et les cours auxquelles s'adressent ces confidences, se méprenant sur l'intention qui les lui dicte, y voient le principe d'un relâchement sérieux dans l'alliance anglo-française. Déjà plus d'un indice me donne lieu de penser que telle de ces cours travaille par des avances adroitement calculées, par d'apparentes concessions, à entraîner le gouvernement britannique dans une voie nouvelle. Je crains peu le résultat définitif de ces tentatives ; l'Angleterre y résistera comme nous l'avons fait nous-mêmes à d'autres époques, lorsqu'on a employé à notre égard des armes semblables. Mais il serait fâcheux que de fausses apparences pussent donner un seul moment de fausse espoir de succès aux auteurs de ces manœuvres. Il n'en faudrait pas davantage pour jeter une perturbation déplorable dans la marche de la politique générale.

Lord Granville ne m'a encore rien dit des instructions que de sa cour par rapport aux affaires d'Orient ; il [illegible]

de la flotte ottomane. Je pense qu'à Londres on aura compris l'inopportunité du rappel éventuel des consuls au moment où la décision prise à Constantinople rend plus indispensable que jamais la présence d'agents européens auprès de Méhémet-Ali.

. . . . . .

Ce n'est pas M. le général Baudrand qui se rendra à Constantinople comme je vous l'avais annoncé. Le Roi, en apprenant les noms des personnes chargées par les empereurs d'Autriche et de Russie d'une mission analogue, a jugé convenable d'envoyer un officier de sa maison, d'un grade moins élevé.

26° *Le général Sébastiani au maréchal Soult.*

Londres, 5 septembre 1839.

Monsieur le maréchal,

. . . . . .

..... J'ai à rendre compte à Votre Excellence de mon premier entretien avec lord Palmerston.

Avant de passer en revue les questions que nous avons discutées séparément, je dois déclarer à Votre Excellence que l'impression pour moi résultant de cette conférence est que le cabinet anglais veut comme nous, au même degré que nous, avec aussi peu d'arrière-pensées que nous, le maintien de l'indépendance et de l'intégrité de l'empire ottoman, et que ce but il veut l'atteindre pacifiquement et sans compromettre les grandes puissances entre elles.

. . . . . .

J'ai saisi la première occasion qui m'était offerte de discuter et de combattre les mesures proposées par le cabinet anglais et communiquées par M. Bulwer à Votre Excellence.

J'ai d'abord établi d'une manière absolue que la question de la flotte ottomane ne devait point être traitée spécialement et préalablement aux conditions de l'arrangement final à intervenir entre le sultan et le pacha. J'ai dit que nous ne devions pas user notre force contre un incident, mais la réserver tout entière pour le fait principal. J'ai même engagé lord Palmerston à réfléchir sérieusement aux conséquences d'un succès, c'est-à-dire à la rentrée de la flotte ottomane à Constantinople avec un corps d'officiers imbus d'admiration pour Méhémet-Ali et peu rassurés eux-mêmes, malgré la garantie des puissances, contre les vengeances réactionnaires de la Porte.

Ces derniers arguments, Monsieur le maréchal, ont produit de l'impression sur l'esprit de lord Palmerston. Il m'a répondu néanmoins que si les puissances, toutes également pénétrées de la nécessité de réprimer ou plutôt de réparer un acte aussi coupable de la part d'un vassal contre son souverain, s'arrêtaient devant un refus péremptoire de Méhémet-Ali, il ne pourrait à son tour que se sentir plus encouragé dans la résistance à l'acceptation d'un arrangement final.

J'ai fait valoir tous les motifs qui doivent nous détourner d'une démonstration armée contre l'île de Candie ; j'ai parlé du parti grec qui pourrait en profiter pour proclamer son indépendance, et j'ai ajouté que ce serait répandre dans le reste de l'empire l'exemple et le besoin de soulèvements intérieurs. J'espère avoir réussi à convaincre lord Palmerston qu'il n'y avait ni opportunité ni avantage réel dans l'occupation de l'île de Candie par les forces de l'Angleterre et de la France.

J'ai discuté le rappel des consuls généraux d'Alexandrie et j'ai montré les graves inconvénients qu'il offrirait en nous laissant avec le vice-roi sans organes au moment où nous aurions le plus pressant besoin d'agir sur son esprit par d'actives communications.

Lord Beauvale, Monsieur le ministre, a déjà reçu les

instructions et les pouvoirs relatifs à la flotte ottomane ; je ne puis donc faire espérer à Votre Excellence que ces instructions soient rappelées ou même modifiées ; mais la question étant portée au centre même des négociations, l'influence du gouvernement du Roi pourra s'y exercer d'une manière puissante, et je crois que de Londres même on signalera à lord Beauvale les points sur lesquels il ne doit pas insister, s'il rencontre la voix de la France tout à fait opposée à celle de l'Angleterre.

Je ne puis, du reste, le dissimuler à Votre Excellence ; la disposition du cabinet anglais à l'emploi des moyens coercitifs contre Méhémet-Ali, soit pour obtenir la restitution de la flotte ottomane, soit pour lui faire accepter exclusivement l'hérédité de l'Égypte comme base de l'arrangement à intervenir avec la Porte, *peut bien de temps à autre céder sur certains points aux représentations de la France, mais elle reparaît toujours, et si elle rencontre de notre part une répugnance invincible et absolue* à l'emploi d'un moyen de coercition quelconque contre le vice-roi, *je crains que l'on ne se persuade ici qu'il est inutile* de continuer une négociation dans laquelle on a ôté d'avance à ses conseils la sanction même éventuelle de la force.

J'ai cherché à effrayer lord Palmerston sur les conséquences auxquelles exposeraient la paix du monde les partis extrêmes où le vice-roi pourrait se laisser entraîner si les puissances persistaient à lui refuser les conditions qu'il met à sa réconciliation avec la Porte. Lord Palmerston m'a répondu que sans doute la marche sur Constantinople était possible, mais qu'alors rien ne serait plus facile aux puissances de l'Europe que de préserver la capitale de l'empire ottoman, que nous y concourrions tous avec nos flottes, et la Russie avec ses soldats, mais qu'on réglerait les forces des troupes russes et qu'on fixerait la date de leur départ. « Nous arriverions « ensemble, a continué lord Palmerston, et nous partirions « ensemble. La Russie est enchaînée en ce moment, soyez-en

« sûr. Je sais très-bien que cela tient à ce qu'elle n'est pas « prête; mais enfin c'est un fait et nous devons en profiter. « Elle n'agira pas sans nous, et si elle agit, ce ne sera qu'avec « nous et comme nous. »

Lord Palmerston m'a parlé des dispositions du cabinet prussien et du cabinet de Vienne comme se rapprochant entièrement de celles du cabinet de Londres dans tout ce qui tient à la fixation des bases de l'arrangement final entre la Porte et le vice-roi.

Lord Palmerston a répondu à la dernière communication russe par une dépêche à lord Clanricarde dont il m'a donné lecture, et par laquelle il établit formellement l'union et la solidarité de la France et de l'Angleterre dans tout ce qui touche à l'entrée éventuelle de nos escadres dans la mer de Marmara.

. . . . . .

J'ai redoublé d'efforts pour ramener le point de vue du cabinet anglais à celui du gouvernement du Roi. Lord Palmerston, à propos de la retraite de nos consuls généraux d'Alexandrie, m'a dit qu'il n'avait jamais songé à étendre cette mesure aux agents véritablement consulaires; que ce n'était qu'à cause du caractère diplomatique de nos consuls généraux qu'il avait voulu faire de leur rappel une démonstration de mécontentement des puissances contre Méhémet-Ali; mais que nous conserverions après leur départ, s'il s'effectuait, de véritables consuls qui pourraient encore nous servir d'organes avec le vice-roi. Lord Palmerston m'a annoncé que le colonel Campbell serait remplacé dans tous les cas par un autre agent. On n'a pas approuvé sa conduite dans les derniers événements et on lui donne un successeur. Lord Palmerston venait de recevoir des dépêches de Constantinople qui lui annoncent qu'un brick égyptien avait porté des agents du vice-roi à Salonique. Lord Ponsonby a donné ordre à l'amiral Stopford de poursuivre le brick égyptien, de s'en

emparer et de faire échouer sa mission. L'amiral Roussin a donné son approbation à cette mesure.

Veuillez agréer, etc.

H. Sébastiani.

27° *Le général Sébastiani au maréchal Soult.*

Londres, 23 septembre 1839.

Monsieur le maréchal,

Lord Palmeston a passé ce matin quelques heures à Londres. J'ai à rendre compte à Votre Excellence de l'importante conversation que je viens d'avoir avec lui.

Le baron de Brünnow propose, au nom de son gouvernement, de régler et de définir la part d'action coercitive de chacune des cinq puissances contre Méhémet-Ali pour assurer un arrangement final entre le sultan et le pacha. Dans ce but, une convention serait signée entre les cinq cours, stipulant que la France et l'Angleterre se serviront de leurs escadres contre Méhémet-Ali, s'il refuse d'accepter les conditions ; que la Russie, dans le cas où Ibrahim-Pacha marcherait sur Constantinople, emploierait son armée et sa flotte dans le Bosphore et dans l'Asie Mineure, en deçà de Taurus, pour protéger l'existence de l'empire ottoman; mais qu'à l'avenir, la fermeture du Bosphore et du détroit des Dardanelles demeurera un principe de droit public européen, et que la Russie s'engage à ne pas renouveler le traité d'Unkiar-Skelessi. Il serait enfin entendu, quoique non écrit, que, dans la circonstance actuelle, la dérogation russe au principe de fermeture des deux détroits aura lieu sans que les puissances maritimes s'en autorisent comme d'une cause légitimant la présence de leurs propres vaisseaux dans le Bosphore.

Cette convention, la Russie la présente à l'acceptation des quatre puissances, mais elle est prête à la signer ici avec trois, si la cinquième, si la France ne croit pas devoir en accepter les stipulations.

Telle est, Monsieur le maréchal, la substance des propositions dont le baron de Brünnow est l'organe; je n'ai pas besoin d'en caractériser l'immense portée.

Lord Palmerston m'a dit qu'il réunirait prochainement les membres du cabinet qui se trouvent dans le voisinage de Windsor ou de Londres, et qu'il leur soumettrait l'état de la question; mais il ne m'a pas laissé ignorer que personnellement il était favorable à l'acceptation des propositions russes; il est probable que la détermination du cabinet sera conforme à l'opinion de lord Palmerston.

J'ai demandé quelles bases la Russie donnait à l'arrangement entre le sultan et le pacha; lord Palmerston m'a dit que M. de Brünnow n'était chargé d'aucune proposition à cet égard, mais que le cabinet russe se prononçait, comme le cabinet anglais, en faveur de la rétrocession complète de la Syrie et de ses annexes.

Lord Palmerston voudrait ajouter au projet russe l'envoi d'un corps autrichien en Syrie en cas de résistance du vice-roi. Ce corps, réuni aux débris de l'armée ottomane, devrait opérer par la force l'évacuation des provinces occupées par l'armée égyptienne.

J'ai commencé, Monsieur le maréchal, par déclarer que j'étais sans instructions du gouvernement du Roi sur la plupart des questions qui m'étaient soumises; mais que je me sentais néanmoins autorisé à repousser et à combattre, au moins en mon nom, presque toutes les données sur lesquelles repose le nouveau plan proposé par la Russie et presque adopté par l'Angleterre.

But, moyens, facilité d'exécution, j'ai tout contesté. J'ai appuyé sur cette considération que, possesseur héréditaire de l'Égypte et de la Syrie, Méhémet-Ali retomberait essen-

tiellement dans la sphère d'influence et d'action des deux grandes puissances maritimes, et que ces mêmes puissances pourraient à leur tour se servir des forces égyptiennes pour imposer à la Russie dans ses projets sur Constantinople. Je ne fatiguerai pas Votre Excellence de la reproduction des arguments dont je me suis servi ; ils étaient tous puisés dans l'ordre d'idées et de faits où s'est placé le gouvernement du Roi dans sa correspondance avec l'ambassade.

Il m'est démontré, Monsieur le maréchal, que le cabinet anglais regarde l'abolition du traité d'Unkiar-Skelessi comme un succès suffisant pour sa politique actuelle en Orient. Or, ce succès il ne croit pas trop le payer par son assentiment préalable à l'apparition des forces russes dans le Bosphore; et d'ailleurs en la subordonnant à la marche d'Ibrahim-Pacha sur Constantinople, il espère poser une hypothèse qui ne se réalisera pas.

J'ai dit à lord Palmerston que la convention dont il venait de me développer les bases passerait en Europe pour un acte de faiblesse et de pusillanimité envers la Russie. Lord Palmerston la considère comme un acte d'habileté; l'action russe, même à Constantinople, réglée, définie d'avance par le concours des autres puissances, lui paraît toujours l'action des cinq cours et l'abdication du protectorat russe exclusif.

La dernière dépêche de Votre Excellence me mettait en mesure de démontrer à lord Palmerston combien les divers cabinets de l'Europe sont loin jusqu'ici de s'associer à l'activité et à l'énergie des mesures actuelles contre Méhémet-Ali. Lord Palmerston m'a répondu qu'il ne mettait pas un instant en doute que les propositions dont M. de Brünnow était porteur ne reçussent le plus sincère et le plus cordial appui des cabinets de Vienne et de Berlin.

Le prince Esterhazy, qui a vu lord Palmerston aujourd'hui, a mis en avant le défaut d'instructions de sa cour, pour éviter de se prononcer sur tous les nouveaux projets qui lui étaient soumis, et particulièrement sur l'envoi d'un

corps autrichien en Syrie ; mais [illegible] il est [illegible] que le plan du cabinet [illegible] par le cabinet de Vienne.

La résolution de la France [illegible] est maintenant confondue avec la question générale. Lord Palmerston [illegible] à l'en détacher.

. . . .

Lord Palmerston [illegible] la signature de la convention [illegible] il a répondu : « Je n'y avais pas songé, mais à [illegible] »

Agréez, etc.

[illegible]

2° Le prince Schwarzenberg au maréchal [illegible]

[illegible]

Monsieur le maréchal,

. . . .

Le cabinet anglais [illegible] cabinet [illegible] Lord Palmerston [illegible] la France [illegible] flottes alliées [illegible] l'entrée des [illegible] Angleterre [illegible] elle peut [illegible] la négociation.

Cela [illegible] par le cabinet [illegible] entre les [illegible] part d'action dans la [illegible] des affaires d'Orient, mais

sans privilége acquis au pavillon russe à l'exclusion des pavillons français, anglais et autrichien. La Russie, en cas de résistance de Méhémet-Ali aux conditions qui lui seront proposées, s'engagerait à se servir de ses troupes en Asie Mineure, mais en deçà du Taurus. L'indépendance et l'intégrité de l'empire ottoman dans la dynastie régnante seraient stipulées pour le plus long espace de temps possible; enfin la clôture des détroits deviendrait un principe de droit public européen.

Telle est l'importante modification apportée aux propositions russes par le cabinet britannique....

De l'acte européen que je viens d'analyser, passant aux conditions mêmes de l'arrangement à intervenir entre le sultan et le pacha, lord Palmerston, pressé à la fois et par mon argumentation et par le désir que je crois sincère de faire acte de déférence envers la France, lord Palmerston a consenti, après une longue discussion, à ajouter à l'investiture *héréditaire* de l'Égypte en faveur de Méhémet-Ali, la possession également *héréditaire du pachâlik d'Acre*. La ville seule d'Acre demeurerait à la Porte et la frontière partirait du glacis de la place dans la direction du lac Tabarié. La Porte recouvrerait tout le reste de la Syrie, y compris les villes saintes, considération d'un poids énorme aux yeux du cabinet anglais. Cette seconde concession, Monsieur le maréchal, repose, je dois le dire, sur la donnée que le gouvernement du Roi, une fois d'accord avec ses alliés sur les limites territoriales de l'arrangement, acceptera sa part d'action pour y contraindre Méhémet-Ali en cas de refus.

Cette nouvelle situation est le résultat de nos efforts persévérants pour ramener le cabinet anglais au point de vue de la France sur la question d'Orient. Sans doute, le retour n'est point aussi complet que nous pourrions le désirer; mais il y a un immense pas de fait; je crains, je l'avoue, que ce ne soit le dernier.

J'ai demandé comment le baron de Brünnow avait reçu

l'annonce d'une aussi grave modification dans les premières dispositions du cabinet britannique. Lord Palmerston m'a dit qu'il avait pris les propositions nouvelles *ad referendum*. Son désappointement a dû être vif.

Lord Palmerston me paraît se flatter que nous amènerons la Russie à adhérer à l'acte européen qu'il propose. Je ne vois pas les données sur lesquelles il base cette confiance; mais quoi qu'on fasse à Saint-Pétersbourg, il n'en est pas moins de la dernière importance d'avoir arrêté ici tout arrangement en dehors de la France, et ramené le cabinet anglais à son premier sentiment du besoin de notre alliance.

Veuillez agréer, etc.

H. Sébastiani.

29° *Le général Sébastiani au maréchal Soult.*

Londres, 10 octobre 1839.

Monsieur le maréchal,

. . . . . .

J'ai donné lecture à lord Palmerston de la dernière dépêche de Votre Excellence. Il avait été déjà directement préparé par M. Bulwer à la nouvelle que la concession du pachalik d'Acre n'était pas jugée suffisante par le gouvernement du Roi. Cette nouvelle l'a rejeté de suite dans son ancien système d'argumentation. Je n'ai laissé aucune de ses objections sans réponse; mais j'ai pu facilement me convaincre aujourd'hui que ce serait une tâche presque sans espoir d'essayer d'obtenir quelque chose de plus que cette dernière concession. Lord Palmerston m'a fait valoir le sacrifice fait à l'espoir de renouer ses premiers liens avec la France, et il m'a donné clairement à entendre que, si le cabinet anglais se trouvait

déçu dans cette tentative, il serait nécessairement forcé de chercher ailleurs l'appui qu'il ne trouverait pas en nous.

. . . . . .

Rien ne se fera ici avant qu'on connaisse d'une manière positive et formelle les dernières déterminations du gouvernement du Roi.. ... Mon impression est que le cabinet anglais reviendra aux premières propositions de la Russie, si les dernières concessions sont repoussées.

. . . . . .

Le baron de Brünnow s'embarque le 13 pour Rotterdam.

Veuillez agréer, etc.

H. Sébastiani.

30° *Le maréchal Soult au général Sébastiani.*

Paris, le 9 décembre 1839.

. . . . . .

La nouvelle que vous me donnez du prochain retour à Londres de M. de Brünnow, muni de pleins pouvoirs pour signer une convention qui réglerait sur un pied d'égalité les rapports de protection des puissances à l'égard de la Porte, a excité, comme vous pouvez le croire, la plus sérieuse attention du gouvernement du Roi. Nous attendons impatiemment les détails. S'ils sont tels, en effet, que doit le faire supposer le langage de lord Palmerston, si par conséquent ils emportent, de la part de la Russie, une renonciation effective à la position exceptionnelle qu'elle s'attribuait à Constantinople, si l'addition d'aucune clause secrète ou indirecte ne vient paralyser d'un autre côté les concessions que semble faire le cabinet de Saint-Pétersbourg, je n'ai pas besoin de vous dire que la détermination de ce cabinet, quel qu'en puisse avoir été le motif, nous causera une très-vive satisfaction. Elle nous donnera en effet gain de cause sur le point qui nous a paru

constamment le plus important dans la question d'Orient ; elle nous amènera un résultat que nous avions déjà eu en vue et que depuis quelque temps nous désespérions d'obtenir. Vous savez en effet que, dès le principe de la négociation, nous nous sommes attachés à en faire sortir l'annulation du protectorat exclusif exercé par la Russie sur le sultan, et que nous avions signalé ce but à nos alliés comme celui qu'on devait s'efforcer d'atteindre par tous les moyens. Nous avons dit et répété sans cesse que c'était surtout à Constantinople qu'il fallait garantir l'indépendance de la Porte, que le nœud de la difficulté était là. Ce n'est pas notre faute si, en s'opiniâtrant trop longtemps à le voir là où il n'était pas, dans la question, relativement secondaire pour l'Europe, des rapports du sultan avec le vice-roi, on a multiplié les complications et les embarras au point de les rendre presque insolubles. Il est enfin permis d'espérer qu'on va entrer dans la bonne voie ; certes, ce n'est pas nous qui y mettrons obstacle ; et je vous le répète, si les propositions de la Russie sont telles qu'on vous l'a dit, si elles ne contiennent rien de plus, rien au moins qui en altère la portée, je suis prêt à vous envoyer l'autorisation d'y accéder formellement. Je vais plus loin : le gouvernement du Roi, reconnaissant avec sa loyauté ordinaire qu'une convention conclue sur de telles bases changerait notablement l'état des choses, y trouverait un motif suffisant pour se livrer à un nouvel examen de l'ensemble de la question d'Orient, même dans les parties sur lesquelles chacune des puissances semblait avoir trop [illegible] arrêté son opinion pour qu'il fût [illegible].

Telle est, Monsieur, [illegible] que nous avons reçue de l'importance [illegible] de vous transmettre. Je ne [illegible] le désir que l'espoir d'un [illegible] tion. Je crains, je [illegible] M. de Brünnow [illegible] l'existence [illegible]

aussi déterminerait un nouveau refus de la part du cabinet de Londres. Ce qui me confirme dans cette inquiétude, c'est l'impossibilité que j'éprouve à me rendre compte des motifs qui pourraient décider le gouvernement russe à une concession juste et raisonnable sans doute, mais pour laquelle il avait jusqu'à présent manifesté une si invincible répugnance. Si l'on voulait même supposer que sa pensée est de se mettre en mesure d'accorder, de concert avec l'Angleterre, une protection plus efficace à la Porte et d'imposer au vice-roi des conditions plus rigoureuses, cette conjecture se trouverait démentie par ce qui se passe à Constantinople. Reschid-Pacha a dit en effet à M. de Pontois que le cabinet de Saint-Pétersbourg engageait la Porte à traiter directement avec Méhémet-Ali et que M. de Tatitscheff en avait donné le conseil à Vienne à l'ambassadeur ottoman. Un semblable conseil, fort raisonnable en lui-même à notre avis, tant que la situation ne changera pas, n'en est pas moins très-extraordinaire de la part du gouvernement qui affecte de se placer dans des relations d'intimité avec l'Angleterre.... Lord Palmerston se prévaut, pour s'affermir dans ses idées, de l'adhésion qu'elles reçoivent du chancelier d'Autriche; je conçois la tactique qui le porte, lorsqu'il s'entretient avec vous, à présenter les choses sous cet aspect; mais j'ai peine à croire qu'il regarde réellement comme une *adhésion* les déclarations équivoques du cabinet de Vienne. L'Autriche, après avoir approuvé nos propositions, a fini par accéder en principe à celles de l'Angleterre, mais en rejetant les moyens de contrainte qui pouvaient seuls leur donner quelque réalité. Si c'est là une adhésion suffisante aux yeux de lord Palmerston, il n'est certes pas difficile à contenter, et nous serions pour le moins aussi fondés à prétendre que l'Autriche est entrée dans nos idées.

Quelques mots suffiront pour calmer les susceptibilités que lord Palmerston vous a laissé voir au sujet de la formation d'une escadre de réserve à Toulon. La nomination de M. l'a-

miral Rosamel n'a d'autre but que de donner éventuellement un chef supérieur à notre escadre commandée par deux officiers d'un grade égal, ce qui peut amener des inconvénients. Il n'est nullement question en ce moment d'augmenter nos forces navales, et si cela arrivait, nous ne manquerions pas d'en donner avis à nos alliés.

Les dernières nouvelles de Constantinople ont peu d'intérêt. Méhémet-Ali persiste dans toutes ses résolutions; il proteste qu'il ne renoncera pas à Adana, à moins qu'on n'en confie le gouvernement à un de ses fils : « C'est la clef de ma « maison, dit-il, et je ne la remettrai qu'à un membre de ma « famille. »

31° *Le général Sébastiani au maréchal Soult.*

Londres, 5 janvier 1849.

Monsieur le maréchal,

. . . . . .

Ainsi qu'il me l'avait promis, lord Palmerston m'a donné lecture de la rédaction laissée entre ses mains par M. de Brünnow. Après l'avoir commentée et discutée dans ses détails, il s'était engagé à m'en envoyer copie aujourd'hui assez tôt pour que je pusse l'expédier ce soir à Paris et la prendre pour base du compte rendu de notre entretien. A la communication textuelle du libellé russe, lord Palmerston substitue une espèce de résumé fort incomplet, dont je vais essayer de combler les lacunes. J'ai suivi avec assez de soin la lecture d'hier pour me croire sûr de ne rien omettre d'important.

Pour donner un corps aux idées du cabinet de Saint-Pétersbourg, tout en évitant de leur imprimer un caractère officiel, la finesse de l'envoyé russe a eu recours à un

expédient étrange : il les a consignées dans une dépêche officielle adressée à un autre agent de la Russie.

C'est au sujet de sa rencontre à Calais avec M. de Neumann que M. de Brünnow exprime à M. de Tatischeff la satisfaction que lui causent l'envoi de l'agent autrichien, l'accord entre les deux cours de Pétersbourg et de Vienne, dont cette mission est le gage, et l'espoir que M. de Neumann recevra les pouvoirs nécessaires pour concourir aux grands résultats que l'empereur son maître l'a chargé de poursuivre à Londres.

Vient alors le développement détaillé de la politique et du plan russes sur la question d'Orient.

La cour de Pétersbourg propose :

« Que le différend entre la Porte et le pacha soit définitivement réglé sous la garantie des puissances par un partage territorial ;

« Que la part offerte au pacha avec l'investiture héréditaire soit l'*Égypte et la Syrie jusqu'à la forteresse d'Acre* comme limite ; que la rétrocession de toutes les autres possessions détenues par Méhémet-Ali soit effectuée immédiatement ;

« Qu'en cas de résistance de la part du pacha, un choix soit fait dans les diverses mesures coercitives successivement débattues dans les communications antérieures des cabinets ;

« Qu'on mette à exécution immédiate et vigoureuse toutes celles qui seront de nature à hâter la solution ; qu'on s'abstienne de celles qui sembleraient entamer le droit qu'on veut faire triompher ;

« Qu'ainsi on envoie des forces maritimes à la hauteur d'Alexandrette, parce que leur objet évident sera d'inquiéter le flanc de l'armée d'Ibrahim ; mais qu'on évite de déclarer les côtes de la Syrie en état de blocus, parce que ce serait agir comme si l'on était en hostilité avec le souverain légitime de territoires occupés momentanément par un sujet révolté ;

« Que l'on dirige, qu'on protége une expédition turque

sur Candie, mais qu'on ne retire pas les consuls d'Alexandrie, parce que ce serait traiter trop en souverain un pacha victorieux; ce serait d'ailleurs se priver des avantages de moyens d'influence et d'information importants à conserver, et compromettre en même temps les intérêts commerciaux des puissances;

« La partie *turco-égyptienne* de la question ainsi décidée, on s'occupera concurremment à Londres de la partie européenne;

« Le mode d'intervention de la Russie, au cas où elle serait appelée par la Porte, sera convenu et réglé entre les puissances;

« La Russie, dans l'éventualité de la marche d'Ibrahim sur Constantinople et de l'appel du Divan, *franchira le Bosphore avec des troupes de débarquement* et sera *chargée de la défense de Constantinople au nom de l'Europe*;

Les autres puissances pourront alors faire *passer les Dardanelles à quelques bâtiments de guerre qui croiseront dans les eaux de la mer de Marmara, de Brousse à Gallipoli*;

« Le nombre de ces bâtiments sera de *deux à trois* pour chaque pavillon :

« Une fois le but que se proposent les puissances atteint par la soumission de Méhémet-Ali, la Porte rentrera en pleine et immuable possession *du droit de clôture des deux détroits à tous les pavillons européens*.

« Ce droit sera également et formellement consacré en principe dans la convention à intervenir à Londres, préalablement à toute action en Orient.

« On est sûr de l'accord de l'Autriche, de l'Angleterre et même de la Prusse, sur tous les points ci-dessus mentionnés; on espère que la France ne voudra pas *s'isoler* des autres puissances et unira son action à la leur.

« C'est à *tous les cabinets* que s'adressent les idées de l'empereur; c'est un intérêt européen qu'il a à cœur de consacrer, etc... »

Telle est en substance, Monsieur le maréchal (et, je le répète, je crois ma mémoire fidèle), cette dépêche confidentielle, le seul document écrit qu'il y ait encore sur la négociation suivie par M. de Brünnow.

Le temps me manque pour entrer dans quelques développements. Je dois cependant consigner ici une information qui ne sera pas sans intérêt pour Votre Excellence. Hier, arrivé au paragraphe relatif à la part à faire à Méhémet-Ali, c'est-à-dire à la *cession de la Syrie jusqu'à Saint-Jean d'Acre*, lord Palmerston, interrompant sa lecture, m'a dit: « J'ai « vivement combattu cette idée dans mes entretiens avec « M. de Brünnow; elle compromettrait le *principe*: l'*Égypte* « *seule et le désert pour frontière*, voilà le vrai. J'ai ramené « M. de Brünnow et je suis sûr de l'adhésion des deux « autres. »

Veuillez agréer, etc.

H. Sébastiani.

32. *Le général Sébastiani au maréchal Soult.*

Londres, 10 janvier 1840.

Monsieur le maréchal,

. . . . . .

Je n'avais pas cru, d'après les termes où m'avait placé la dernière communication de lord Palmerston, devoir montrer d'empressement à lui faire connaître la substance de la première de vos dépêches; l'arrivée de la seconde, qui m'a paru contenir à la fois le complément et le correctif que demandaient les circonstances présentes, m'a fourni une occasion naturelle de chercher un entretien dont elles, toutes deux successivement, font l'objet, et dont je vais avoir l'honneur de vous rapporter les traits principaux.

A l'avertissement plein de sens et de modération que donnait encore une fois Votre Excellence à son alliée sur le véritable but que cherche la Russie, lord Palmerston a répondu : « Mais je n'ai jamais pensé à abandonner l'alliance « et surtout à la sacrifier à la Russie. Il y a seulement « entente entre la Russie et nous sur une question *spéciale*, « celle d'Orient ; sur toutes les autres questions, l'alliance « subsiste ; et encore quand je dis entente *entre la Russie et « nous*, je m'exprime mal ; c'est *entre nous et toutes les puis- « sances* qu'il faut dire. »

Je lui ai alors donné connaissance des informations parvenues au gouvernement du Roi sur les intentions présumables du pacha concernant la possession de l'Arabie et des lieux saints. Lord Palmerston les a accueillies avec satisfaction.

. . . . . .

Veuillez agréer, etc.

H. Sébastiani.

33° *Le maréchal Soult au général Sébastiani.*

Paris, 20 janvier 1840.

. . . . . .

Je désirerais, Monsieur le comte, que vous me fissiez connaître le langage tenu par le corps diplomatique, et particulièrement par les ambassades d'Autriche et de Russie, sur la dernière phase de la mission confiée à M. de Brünnow ; les informations que vous me donnerez à cet égard nous mettraient à même de mieux comprendre la portée de cet incident.

Je dois vous dire aussi que, dans la grave situation où paraît se trouver en ce moment le ministère de Sa Majesté Britannique, je regrette quelquefois de ne pas trouver dans

votre correspondance, sur l'état intérieur du pays que vous habitez, des détails et surtout des appréciations auxquelles votre esprit judicieux donnerait tant de prix.

Vous verrez par l'extrait ci-joint que les agents russes ne tiennent pas partout le même langage par rapport aux conditions à faire à Méhémet-Ali.

34° *Le général Sébastiani au maréchal Soult.*

Londres, 20 janvier 1840.

Monsieur le maréchal,

Lord Palmerston m'avait annoncé qu'avant d'arrêter le projet dont la rédaction lui a été confiée et dont nous nous étions entretenus à plusieurs reprises depuis la dernière réunion du cabinet, il comptait m'en donner connaissance, ce qu'il a fait ce matin.

Ce projet n'étant encore effectivement qu'à l'état d'ébauche et lord Palmerston ayant paru vouloir consulter mon avis personnel plutôt que produire le formulé définitif des propositions britanniques, j'oserai prier Votre Excellence de réserver à cette communication tout son caractère confidentiel.

Ce projet est celui d'une convention en *huit articles*, précédés d'un *préambule*.

La convention ne se conclut pas, comme dans le plan primitif, *entre les grandes puissances*, mais *bien entre les grandes puissances d'une part et la Porte de l'autre*.

Le préambule a pour objet de poser la question dans ce sens : « Les puissances, convaincues que l'intégrité et le repos de l'empire ottoman importent à l'équilibre comme à la paix de l'Europe, et prenant, d'un commun accord, en

considération les circonstances où se trouve le sultan, mettent à sa disposition les secours dont il peut avoir besoin pour assurer la tranquillité de son empire et la soumission de son vassal aux conditions qu'il lui convient de lui offrir. »

Le sultan déclare qu'il accorde à Méhémet l'investiture héréditaire de l'Egypte, à la condition de la rétrocession immédiate des autres territoires occupés par le pacha.

Au cas où la rétrocession serait refusée et où un mouvement de l'armée égyptienne viendrait à menacer Constantinople, le sultan appellera le secours des puissances.

Ces secours, dont la force et la composition seront déterminées de concert entre les puissances contractantes, agiront en même temps.

Le sultan demandera simultanément l'envoi à la Russie de six vaisseaux et de deux frégates portant à bord des troupes de débarquement (lord Palmerston n'en a pas encore fixé le nombre, mais il compte proposer 15,000 hommes) qui franchiront le Bosphore;

A la France et à l'Angleterre, six vaisseaux et deux frégates (trois vaisseaux et une frégate pour chaque pavillon) qui passeront les Dardanelles et iront croiser sur les côtes d'Asie;

A l'Autriche, un détachement de son escadre qui suivra les pavillons anglais et français dans la mer de Marmara.

Le sultan étant provisoirement privé de sa flotte par la défection du capitan-pacha, sur sa demande les escadres combinées couperont les communications, entre l'Égypte et les côtes de Syrie, aux vaisseaux du vice-roi, et arrêteront tout transport de munitions de guerre ou de bouche.

Les puissances mettront de plus à la disposition du sultan un convoi suffisant pour protéger la route et l'arivée du gouverneur qu'il lui plaira d'envoyer à Candie; ces forces contribueront aussi, par des moyens maritimes, à assurer le rétablissement de l'autorité de la Porte dans l'île;

Le but que se propose le sultan, en appelant le secours des puissances dans les eaux de la mer de Marmara, une

fois atteint, ces secours les quitteront, comme ils auront été admis, en même temps.

La clôture des deux détroits à tous les pavillons de guerre est formellement reconnue comme droit permanent et inaliénable de la Porte, et fait désormais, comme par le passé, partie du droit public européen.

Toutefois la Porte garantit en temps de paix, à tous les pavillons marchands, le libre accès des eaux de Constantinople ; aussi à toute frégate portant à son poste un envoyé diplomatique, à la condition qu'une seule frégate à la fois, par chaque pavillon, sera admise dans la mer de Marmara.

Tel est en substance le projet dont lord Palmerston m'a donné lecture.

Votre Excellence voit que les mesures contre le pacha se bornent à l'obstacle opposé au ravitaillement de l'armée d'Ibrahim d'une part, et de l'autre à l'envoi et à la protection éventuelle d'un gouverneur turc à Candie. On ne parle plus ni de blocus ni d'aucun autre moyen de coaction quelconque. Votre Excellence remarquera aussi qu'il n'est question d'aucune communication a faire à Alexandrie ; les puissances ne reconnaissent au pacha point d'existence indépendante ; c'est à la Porte seule qu'elles s'adressent.

Le projet a été communiqué déjà à MM. de Brünnow et Neumann.

M. de Brünnow a élevé des objections sur la forme même du projet, et insiste pour qu'on revienne au plan primitif d'une convention des *puissances entre elles*, qui agiraient ensuite vis-à-vis de la Porte en conséquence des clauses convenues.

Il est inutile de dire à Votre Excellence que, consulté sur ce point par lord Palmerston, je n'ai rien négligé de ce que j'ai cru propre à le confirmer dans sa résolution, et que, toute réserve faite sur le fond même de la question, j'ai cru devoir, quant à la forme, indiquer la préférence pour celle qui tendait davantage à lui assurer le caractère européen.

Si je suis bien informé du reste, le dissentiment de M. de Brünnow ne se bornerait pas à la forme seule de la convention projetée. Mais jusqu'ici la manifestation de ce dissentiment a été contenue. M. de Neumann, à en croire un rapport assez digne de foi, serait moins réservé et laisserait voir le désappointement que lui cause le plan du cabinet anglais. En tout, les deux envoyés spéciaux sont évidemment mécontents et déconcertés de la tournure actuelle de la négociation qui leur a été confiée.

Lord Palmerston a aussi provoqué mon avis sur l'utilité et la convenance que pourrait avoir l'insertion d'un article complémentaire par lequel les ambassadeurs des puissances à Constantinople seraient chargés de veiller à l'exécution de la convention. J'ai cru devoir encourager cette idée qui permettrait et impliquerait même le séjour dans la mer de Marmara de vaisseaux aux ordres de nos représentants à Constantinople.

Je n'ai pas besoin d'ajouter que le point de départ de toute opinion énoncée par moi dans cet entretien a été celui de l'ignorance la plus entière des intentions du gouvernement du Roi, et que je n'ai pas dit un mot qui pût avoir, pour lord Palmerston, d'autre valeur que celle de mon *opinion personnelle*. Je dois seulement mentionner ici l'observation faite par lord Palmerston en terminant la lecture de son projet : « Qu'il en avait calculé la rédaction de manière à ce « qu'il fût facile à la France de l'accepter et de se rallier à « l'action commune des puissances. »

Avant d'être officiellement communiqué au gouvernement du Roi, ce projet pourra recevoir, soit de lord Palmerston lui-même, soit du conseil britannique, des modifications importantes.

Quant au conseil, je crois sa majorité, sinon son unanimité, assurée aux idées de lord Palmerston. Les entretiens que j'ai eus ces jours-ci avec plusieurs de ses membres me portent à croire leur opinion arrêtée. Je n'ai rien négligé

dans ces conversations pour faire bien apprécier à chacun les véritables motifs qui ont dirigé la politique du gouvernement du roi, et pour les pénétrer de la sincérité du désir et de la volonté qui l'animent, de maintenir, autant qu'on le lui rendra possible, l'accord le plus complet avec ses alliés.

Veuillez agréer, etc.

H. SÉBASTIANI.

35e *Le maréchal Soult au général Sébastiani.*

Paris, 26 janvier 1840.

Monsieur le comte, j'ai reçu la dépêche que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. L'importance des détails qu'elle contient a fixé la plus sérieuse attention du gouvernement du Roi. Vous comprendrez que je ne m'explique pas encore d'une manière complète sur la communication de lord Palmerston; le caractère tout confidentiel de cette communication dont les bases mêmes, et à plus forte raison la rédaction, n'étaient pas encore définitivement arrêtées par le cabinet britannique, appelle d'autant moins de notre part une réponse immédiate et officielle que, dans une pareille matière, le fond ne peut guère être apprécié indépendamment de la forme. Quoi qu'il en soit, et sans m'arrêter à des points de détail qui pourraient demander des éclaircissements, je n'hésite pas à dire qu'en ce qui concerne le mode de la protection à accorder à la Porte contre un mouvement éventuel d'Ibrahim-Pacha sur Constantinople, les modifications proposées par lord Palmerston au plan du cabinet de Saint-Pétersbourg me paraissent constituer une amélioration très-considérable. L'idée de faire intervenir la Porte dans le traité qui réglerait ce mode de protection est surtout une concession très-heureuse et d'une grande portée. Je regrette de ne pouvoir approuver également, dans le projet de lord Palmerston, ce qui se rap-

porte aux arrangements territoriaux à conclure entre le sultan et le vice-roi. Nous persistons à croire que ce ministre ne tient pas assez compte des ressources de Méhémet-Ali, de l'énergie de son caractère et de l'impossibilité morale qu'un homme de cette trempe accepte sans résistance des conditions qui lui ôteraient, avec une grande partie de sa puissance matérielle, toute la force d'opinion dans laquelle réside son principal appui. Plutôt que de les subir, je suis convaincu qu'il s'exposerait aux plus grandes extrémités, et que, tout en s'abstenant peut-être de marcher sur Constantinople, il n'hésiterait pas à envahir la Mésopotamie, et à enlever à la Porte des provinces dont les ressources lui permettraient d'opposer aux résolutions des puissances la résistance la plus énergique. Contre de telles entreprises, que pourraient les moyens de coaction indiqués par le nouveau projet anglais? Que pourrait même l'intervention russe, dans les limites où il tend à la contenir? N'est-il pas évident qu'une fois entrées dans cette voie, les puissances n'auraient d'autre alternative que de reculer devant Méhémet-Ali, ou de recourir au seul moyen réel de protéger la Porte, en autorisant l'intervention russe dans le sens le plus étendu? A moins d'abandonner le sultan à sa faiblesse, ne seraient-elles pas forcées de souffrir qu'une armée impériale traversât l'Asie Mineure et la Syrie pour refouler jusqu'en Egypte les soldats du vice-roi? Je ne pense pas que cette extrémité pût convenir à l'Angleterre plus qu'elle ne nous conviendrait à nous-mêmes. En vous signalant l'insuffisance des voies coercitives proposées par le cabinet de Londres, j'ai voulu surtout vous faire remarquer ce qu'il y a de contradictoire entre la grandeur des concessions demandées à Méhémet-Ali et la faiblesse des moyens par lesquels on se propose de les lui arracher. Sans doute le cabinet de Londres se persuade que ce pacha cédera à la première démonstration des puissances, et que hors d'état de suffire longtemps aux charges d'un *statu quo* rendu plus gênant et plus onéreux pour lui par l'espèce de blocus qu'on

établirait sur la côte de Syrie, il s'empressera de s'y soustraire en acceptant l'arrangement qui lui sera offert. Je crois fermement que c'est une erreur et que même en admettant, ce qui n'est guère probable, que Méhémet-Ali ne se fît pas un jeu de jeter l'Europe dans les complications les plus effrayantes plutôt que de se soumettre aux injonctions des puissances, la prolongation du *statu quo* actuel avec ses incertitudes et ses dangers serait tout au moins la conséquence de sa résistance passive. Il faudrait étrangement méconnaître la situation respective des deux parties pour croire que cette prolongation fût plus désavantageuse au vice-roi qu'au sultan. Dans l'état où la Porte est aujourd'hui réduite, elle a particulièrement besoin pour se remettre, pour reprendre le degré de consistance et de solidité exigé par l'intérêt général, de repos, de sécurité, d'un sentiment de confiance dans l'avenir. De tels avantages sont bien autrement importants pour elle que celui de recouvrer immédiatement la possession de quelques provinces qu'elle serait peut-être fort embarrassée d'avoir à gouverner et dont, en tout cas, la souveraineté lui serait conservée. Mais la Porte ne peut recueillir ces avantages que par une prompte réconciliation avec Méhémet-Ali, et pour que cette réconciliation ait quelque chance de succès, il faut qu'elle repose sur des bases qui soient dans une juste proportion avec la force et la puissance des parties contractantes.

Telles sont, Monsieur le comte, les raisons qui nous font considérer comme dangereuse et impraticable la proposition d'imposer à Méhémet-Ali les conditions énoncées dans la communication de lord Palmerston. Il n'y a, de notre part, ni obstination, ni prédilection aveugle, ni engagement d'aucune sorte. Nos motifs sont tous puisés dans l'intérêt général, dans la force des choses et dans des convictions profondes. Que lord Palmerston les considère surtout comme inspirées par le plus vif désir de nous entendre et d'établir entre nos deux gouvernements cette identité de vues et de tendances qui

serait la meilleure garantie de la paix comme des intérêts des deux pays.

Je n'ai pas besoin de vous dire que le gouvernement du Roi s'en rapporte entièrement à vous quant au choix du moment et de la forme qui vous paraîtront les plus propres à produire avec avantage les arguments que je viens de vous suggérer.

Je reçois votre dépêche du 24. Les détails qu'elle contient sur l'attitude de MM. de Brünnow et Neumann sont d'une importance réelle. Je me rends facilement compte des difficultés que trouve lord Palmerston à rédiger son contre-projet. Je désire trop voir sortir de ces difficultés mêmes des moyens de rapprochement entre les cours vraiment intéressées à la pacification de l'Orient pour que je ne l'espère pas un peu.

36° *Le général Sébastiani au maréchal Soult.*

Londres, 28 janvier 1840.

Monsieur le maréchal,

Je quitte lord Palmerston. Il vient de m'annoncer que le conseil, consulté par lui sur la question de savoir si la convention projetée devait être conclue entre les cinq puissances seulement, ou bien entre les puissances et la Porte, s'était prononcé pour le dernier avis et avait décidé à l'unanimité que le sultan devait être appelé comme partie contractante.

Cette résolution, la seule qu'ait encore définitivement arrêtée, dans cette affaire, le cabinet britannique, semble ajourner forcément non-seulement la conclusion, mais le débat de la négociation commencée, et en reculer la reprise de tout le temps nécessaire à l'arrivée d'un plénipotentiaire turc. Malgré la juste impatience qu'elle doit éprouver de voir

se résoudre une question si remplie de difficultés et de périls, peut-être Votre Excellence trouvera-t-elle que ce délai, avec les chances de conciliation et de retour qu'il ouvre devant nous, avec les embarras nouveaux et croissants qu'il apporte à l'attitude et aux démarches des deux plénipotentiaires autrichien et russe, n'est pas sans avantage pour la politique du gouvernement du Roi, et qu'il est permis de voir un succès dans tout retard opposé par le gouvernement anglais à l'empressement et à l'activité de MM. de Brünnow et Neumann. Telle est du moins ma propre conviction, et jusqu'à nouvel ordre de Votre Excellence, elle dirigera ici ma conduite et mes paroles.

Vous ne verrez pas non plus sans quelque satisfaction, Monsieur le maréchal, la décision du cabinet britannique tendre à placer définitivement les droits de la Porte et les stipulations conclues par elle dans le droit public européen.

Votre Excellence reconnaîtra aussi que malgré les alternatives et les oscillations quotidiennes que subit forcément une négociation où tant d'intérêts opposés et puissants se trouvent en présence et en lutte (oscillations dont ma correspondance doit réfléchir les retours et même les contradictions), aucun intérêt sérieux pour nous n'a encore été compromis, aucune position importante n'a encore été prise.

Quant à la question territoriale, lord Palmerston vient de me dire « qu'il tâcherait de faire la plus large part qu'il « fût possible, dans ses idées, d'accorder à Méhémet-Ali, « afin de ménager à la France la facilité d'accepter les « bases de l'arrangement à intervenir. »

Veuillez agréer, etc.

H. SÉBASTIANI.

37° *Le baron de Bourqueney au maréchal Soult.*

Londres. 14 février 1840.

Monsieur le maréchal,

. . . . . .

J'allais me retirer lorsque lord Palmerston m'a forcé, pour ainsi dire, à lui demander s'il s'était passé quelque chose de nouveau depuis sa dernière conversation avec le général Sébastiani sur les affaires d'Orient : « Rien, m'a dit lord Palmerston ; j'ai même renoncé, quant à présent, à la rédaction de ce protocole sur lequel j'avais prié le général Sébastiani de pressentir son gouvernement. Je modère l'*empressement* du négociateur russe, et puisque M. Guizot doit arriver prochainement à Londres, sans doute dépositaire de la dernière et complète pensée du cabinet français, je crois beaucoup plus convenable d'attendre qu'il soit ici pour rouvrir la discussion. » — « Ainsi, ai-je repris, non-seulement il ne se fait, mais il ne se prépare rien dans l'intervalle? » — « Non, m'a répondu lord Palmerston, absolument rien. » Je m'étais contenté de sourire au mot d'*empressement* appliqué par lord Palmerston au négociateur russe ; d'abord, afin qu'il vît bien que je ne confondais pas ce qui tient au rôle personnel du négociateur avec une urgence prétendue d'instructions de sa cour ; ensuite parce que le projet de protocole mis à la charge du baron de Brünnow comme initiative est répudié par lui dans ses entretiens confidentiels, et que je ne voulais pas que lord Palmerston me crût ignorant de cette circonstance. Je n'ai rien ajouté, Monsieur le maréchal, à cette courte digression ; d'abord il n'était ni dans mes instructions, ni dans mon rôle d'aborder la question dans son ensemble, et je sais par expérience combien il faut être sobre de provocation à ces axiomes échappés au premier mouvement qui lient ici, plus que

partout ailleurs, et qui chargent trop souvent l'avenir de difficultés. Le terrain est net aujourd'hui : la négociation est véritablement suspendue, et le nouvel ambassadeur du Roi y entrera avec le secret de la faiblesse de ses adversaires. Cette situation est bonne, quoique encore délicate; je ne voudrais pas avoir à me reprocher un mot qui pût la modifier d'ici à l'arrivée de M. Guizot.

Le baron de Brünnow répond aux questions qu'on lui adresse sur son départ, qu'il n'a encore reçu aucun contre-ordre de sa cour et que ses instructions lui prescrivaient de quitter Londres pour se rendre à Darmstadt le 20 février; mais il ajoute que le voyage du grand-duc impérial est retardé, et que cette circonstance lui semble naturellement devoir entraîner l'ajournement du sien. Au fait, il a l'air de préparer les esprits à la prolongation de son séjour.

. . . . . .

Veuillez agréer, etc.

BOURQUENEY.

FIN DES PIÈCES HISTORIQUES DU TOME QUATRIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME QUATRIÈME.

CHAPITRE XXII.

POLITIQUE EXTÉRIEURE.

(1832-1836.)

Une des causes de la politique de conquêtes et d'aventures.— Vice radical de cette politique.— Formation du droit public européen. — Ses maximes essentielles.— Conséquences de la violation de ces maximes.— Le gouvernement de 1830 les a respectées. — Questions européennes pendantes en 1832. — Fautes des trois puissances du Nord dans leurs relations avec le gouvernement de 1830. — La Prusse : le roi Frédéric-Guillaume III, le prince de Wittgenstein et M. Ancillon.— M. Bresson à Berlin. — L'Autriche : l'empereur François II et le prince de Metternich. — M. de Sainte-Aulaire à Vienne. — La Russie : l'empereur Nicolas.— Le maréchal Maison à Saint-Pétersbourg; ses instructions.—Idée d'un mariage russe pour le duc d'Orléans. — Fermentation révolutionnaire en Allemagne.—Réunion de Münchengrætz.—Ses conséquences.— Affaires d'Orient.— Question d'Egypte. — Caractère, situation et politique de Méhémet-Ali.—Situation et politique des grandes puissances européennes entre la Porte et l'Égypte. —Mission de M. de Bois-le-Comte en Orient.—Ses entretiens avec Méhémet-Ali.—Paix de Kutaieh.—La Russie à Constantinople.—Traité d'Unkiar-Skelessi.—Affaires d'Espagne.—Mort de Ferdinand VII.—Question de la succession espagnole.— Politique du gouvernement français et ses motifs. — Ses promesses et ses conseils au gouvernement de la reine Isabelle. — Explosion de la guerre civile en Espagne.— Don Carlos en Portugal auprès de don Miguel.— M. Zéa Bermudez, son caractère et sa politique.— Origine de la question de l'intervention de la France en Espagne.—Chute de M. Zéa Bermudez.

— M. Martinez de la Rosa; son caractère et sa politique. — Promulgation du *statut royal*.—Traité de la quadruple alliance. — Don Carlos, expulsé de Portugal, se réfugie en Angleterre et rentre en Espagne.— Réunion des Cortès espagnoles.—Le *statut royal* et la *constitution de* 1812.— Le cabinet de Madrid demande l'intervention de la France et de l'Angleterre.— Leur refus et ses motifs.—Diversité des avis dans le cabinet français.— Chute de M. Martinez de la Rosa.— Le comte de Toreno lui succède.— Sa prompte chute.— Au moment où le cabinet du 11 octobre 1832 se disloque à Paris, M. Mendizabal et le parti exalté entrent, à Madrid, en possession du pouvoir..... 1

CHAPITRE XXIII.

DISLOCATION DU PARTI DE GOUVERNEMENT.

Ma situation et ma disposition après la dislocation du cabinet du 11 octobre 1832. — Ma participation aux débats des Chambres, du 22 février au 6 septembre 1836. — Mon élection à l'Académie française. — M. de Tracy, mon prédécesseur. — Mon discours de réception. — L'Académie des sciences et belles-lettres de Stockholm et le roi de Suède Charles-Jean. — Mort de l'abbé Sieyès et de M. Carnot. — Mort de M. Ampère, son caractère. — Mort de M. Armand Carrel, son caractère. — Acquisition et description du Val-Richer. — L'archevêque de Cantorbéry, Thomas Becket, au Val-Richer, dans le XII^e^ siècle. — Situation de M. Thiers en 1836. — Tentative d'assassinat du roi Louis-Philippe par Alibaud. — Affaires d'Espagne : M. Mendizabal et ses dispositions envers la France. — Le cabinet anglais propose l'intervention en Espagne. — Le cabinet français s'y refuse. — Dépêches de M. de Rayneval à ce sujet. — Mouvements révolutionnaires en Espagne pour la constitution de 1812. — M. Isturiz succède à M. Mendizabal. — Le général Quesada, gouverneur de Madrid ; son énergie. — Mesures adoptées par le gouvernement français envers l'Espagne. — Mission de M. de Bois-le-Comte à Madrid.— Insurrection militaire de Saint-Ildefonse. — Courage et résistance inutile de la reine Christine. — Effets de cette insurrection à Madrid. — Le général Quesada est massacré. — Proclamation de la constitution de 1812. — Dissentiments dans le gouvernement français sur la question de l'intervention en Espagne. — Le

roi Louis-Philippe et M. Thiers. — Retraite du cabinet du 22 février 1836..... 119

CHAPITRE XXIV.

MON ALLIANCE ET MA RUPTURE AVEC M. MOLÉ.

(1836-1837.)

Mes relations avec le comte Molé. — Formation du cabinet du 6 septembre 1836. — Sentiments divers de mes amis politiques. — Par quels motifs et à quelles conditions j'entre dans le cabinet. — Ses premiers actes. — Etat des affaires en Algérie. — Expédition de Constantine. — Le maréchal Clausel. — Le commandant Changarnier. — Le général Trézel. — Mauvais succès de l'expédition. — Retraite de l'armée. — Conspiration de Strasbourg. — Le prince Louis Bonaparte. — Son échec et son embarquement à Lorient. — Par quels motifs le cabinet ne le traduisit pas devant les tribunaux. — Ouverture de la session des Chambres. — Tentative d'assassinat sur le roi Louis-Philippe. — Débat de l'adresse. — Procès du complot de Strasbourg devant la Cour d'assises de Colmar. — Acquittement des accusés. — Projets de loi présentés aux Chambres ; — Sur la disjonction de certaines poursuites criminelles, le lieu de déportation et la non-révélation des complots contre la vie du Roi ; — Sur la dotation de M. le duc de Nemours. — Pressentiments du roi Louis-Philippe sur l'avenir de sa famille. — Le projet de loi sur la disjonction est rejeté à la Chambre des députés. — Le cabinet se dissout. — Tentatives diverses pour en former un nouveau. — Le Roi m'appelle. — Mes propositions et mes démarches. — Elles échouent. — Je me retire avec MM. Duchâtel, Gasparin et Persil. — M. Molé forme le cabinet du 15 avril 1837.... 167

CHAPITRE XXV.

LA COALITION.

(1837-1839.)

Ma disposition en sortant des affaires. — Douleur de famille. — Mme la duchesse d'Orléans ; son arrivée à Fontainebleau ; son mariage ; son entrée à Paris. — Caractère du château de Fontainebleau. — Accidents du Champ-de-Mars. — Ouverture du

Musée de Versailles.—Caractère de cette fête.—Mon séjour au château de Compiègne.—Mes conversations avec Mme la duchesse d'Orléans.—La princesse Marie; son mariage, ses dispositions, sa mort.—Ce qui est dû à la mémoire des morts. —Lady Holland et Holland-House.—Grand nombre d'hommes éminents morts de 1836 à 1839.—Leur caractère.— M. Raynouard et M. Flaugergues. — M. de Marbois et l'abbé de Pradt.—Le baron Louis.—Le maréchal Lobau et le général Haxo.—M. Silvestre de Sacy.—M. Laromiguière.—Le docteur Broussais.—M. le prince de Talleyrand.—Sa dernière visite à l'Institut.—Ses derniers actes.—Le comte de Montlosier.— Difficultés de la situation de M. Molé.—Comment il les surmonte ou les ajourne.—Ses mesures à l'intérieur.—Incidents favorables à l'extérieur.—Guerre avec le Mexique.—Avec Buenos-Ayres.—Traité avec Haïti.—Seconde expédition de Constantine; son succès.—Le prince Louis Bonaparte de retour en Suisse.—Adoption définitive du traité des vingt-quatre articles sur les limites de la Belgique.—Évacuation d'Ancône. —Mon attitude dans la Chambre des députés.—Mes discours en mai 1837, dans la discussion des fonds secrets.—Déplaisir de M. Molé.—Dissolution de la Chambre des députés.—Caractère de cette mesure et des élections.—Session de 1837-1838. —Succès et échecs du cabinet.—Sa situation après la session. —Session de 1838-1839.—La coalition.—Ses causes générales. —Mes motifs personnels.—Fut-ce une faute?—Débat et vote de l'adresse.—Bonne attitude de M. Molé.—Dissolution de la Chambre des députés.—Résultat des élections.—Retraite du cabinet Molé.—Vaines tentatives pour former un cabinet de coalition.—Ministère provisoire.—Émeute du 12 mai 1839.— Formation du cabinet du 12 mai 1839..... 229

CHAPITRE XXVI.

LA QUESTION D'ORIENT.

(12 mai 1839—25 février 1840.)

Situation du cabinet du 12 mai 1839 à son avénement. — La mienne.—Mon emploi de mon loisir politique. — On me demande de surveiller la traduction et la publication en France des lettres et des écrits de Washington.—Je m'en charge.— Grand intérêt que m'inspire ce travail.—Mon *Étude historique* sur la vie et le caractère de Washington.—Son succès.—Té-

moignages de reconnaissance que je reçois des Américains. —Lettre du roi Louis-Philippe.—Renaissance de la question d'Orient.—Pourquoi on donne ce nom à la querelle entre le sultan et le pacha d'Égypte. —État général de l'empire ottoman. — Dispositions et politique des grandes puissances européennes. — La guerre éclate entre Mahmoud et Méhémet-Ali.—Accord entre la France et l'Angleterre.—Mort du sultan Mahmoud.—Bataille de Nézib.—Le dissentiment commence entre la France et l'Angleterre sur la question territoriale entre le sultan et le pacha. — Vicissitudes des négociations à Londres.—Attitude de la Russie. —Elle se met à la disposition de l'Angleterre.—La France persiste dans son dissentiment et le cabinet anglais dans ses résolutions.—Le général Sébastiani.—M. de Brünnow à Londres.—Lord Palmerston. —Le cabinet français me propose l'ambassade de Londres.—J'accepte. — Mes motifs. — Le roi Louis-Philippe s'y montre contraire.—Par quels motifs.—Le cabinet insiste. —Le Roi cède.—Ma nomination.—Rejet par la Chambre des députés de la dotation demandée pour M. le duc de Nemours.—Situation incertaine du cabinet.—Je pars pour Londres..... 313

PIÈCES HISTORIQUES

I.

Le duc de Broglie à M. le maréchal marquis Maison, ambassadeur de France en Russie..... 379

II.

M. Mignet au duc de Broglie..... 388

III.

Le duc de Broglie au comte de Rayneval..... 396

IV.

1° Le duc de Broglie au comte de Rayneval..... 401
2° Le même au même..... 408

V.

1° Le duc de Broglie au comte de Rayneval..... 410
2° Le même au même..... 414

VI.

1° La Société coloniale de l'Algérie à M. Guizot, député, à Paris..... 417
2° Les mêmes au même..... 418

VII.

Histoire de l'abbaye du Val-Richer..... 420

VIII.

1. Le ministre des affaires étrangères à M. le comte de Rayneval à Madrid..... 421
2. Le ministre des affaires étrangères à M. le comte de Rayneval à Madrid..... 422

IX.

Discours de M. Guizot, ministre de l'instruction publique, pour la rentrée des cours de l'Ecole normale de Paris... 425

X.

Le général comte de Damrémont à M. Guizot..... 428

XI.

Plan et notes pour la discussion du projet de loi sur la disjonction des poursuites dans le cas de crimes imputés à des personnes civiles et à des militaires 1837 438

XII.

Projet d'adresse au Roi présenté par la commission de la Chambre des Députés en janvier 1839..... 448

XIII.

1° M. Guizot à ses commettants..... 452
2° M. Guizot à M. Leroy-Beaulieu, maire de Lisieux..... 463
3° Discours prononcé par M. Guizot dans le collége électoral de Lisieux, le 3 mars 1839, immédiatement après son élection..... 470

XIV.

Le roi Louis-Philippe à M. Guizot..... 477

XV.

Lettre adressée à M. Guizot par vingt-cinq citoyens américains, le 1er février 1841..... 478

XVI.
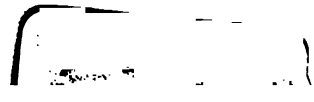
1° Le baron de Bourqueney au maréchal Soult..... 479
2° Le maréchal Soult au baron de Bourqueney..... 484
3° Le maréchal Soult au baron de Bourqueney..... 486
4° Le baron de Bourqueney au maréchal Soult..... 489
5° Le baron de Bourqueney au maréchal Soult..... 493
6° Le maréchal Soult au baron de Bourqueney..... 497
7° Le maréchal Soult au baron de Bourqueney..... 499
8° Le baron de Bourqueney au maréchal Soult..... 502
9° Le baron de Bourqueney au maréchal Soult..... 507
10° Le baron de Bourqueney au maréchal Soult..... 508
11° Le maréchal Soult au baron de Bourqueney..... 512
12° Le maréchal Soult au baron de Bourqueney..... 513
13° Le baron de Bourqueney à lord Palmerston..... 514
14° Lord Palmerston au baron de Bourqueney..... 514
15° Le baron de Bourqueney au maréchal Soult..... 516
16° Le maréchal Soult au baron de Bourqueney..... 518
17° Le baron de Bourqueney au maréchal Soult..... ... 521
18° Le baron de Bourqueney au maréchal Soult..... 523
19° Le maréchal Soult au baron de Bourqueney..... 527
20° Le baron de Bourqueney au maréchal Soult..... 529
21° Le maréchal Soult au baron de Bourqueney..... 532
22° Le baron de Bourqueney au maréchal Soult..... 536
23° idem..... 539
24° idem..... 540